MILLAU EST

Aguessac Compeyre

Paulhe



Al canton

Photos de couverture

• ***Milhau. Tor del cossolat.***
(Collection Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron)

• ***Lo Mas de Recolin, Milhau, 1946. Colombièr, galinièr, temple gallò-roman (?)…***
(Collection Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron)

Les coauteurs :

Jacques ASTOR,
licencié ès lettres, onomasticien

Maurice BONY,
du *Grelh roergàs,* professeur

Jean DELMAS,
directeur des Archives départementales de l'Aveyron,
conservateur du Musée du Rouergue

Jacques FRAYSSENGE,
conservateur des Archives de la Ville de *Milhau*

Jòrdi GIRARD,
majoral del Felibrige, ancian capolièr del Grelh roergàs

Philippe GRUAT,
directeur de l'Association de sauvegarde du patrimoine archéologique aveyronnais
et du Centre archéologique départemental

Pierre LANÇON,
bibliothécaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron

Jean PUJOL,
archéologue, de *Creissèls*

Alain VERNHET,
archéologue, chercheur au C.N.R.S. et ancien conservateur du Musée de *Milhau*

Documentation et contributions diverses :

Didier AUSSIBAL, Jean BRENGUES, Patrice LESUEUR, Pierre MARLHIAC, Jean-Marie TISSEYRE, Claude TRÉMOLET, Louis VALES...

MILHAU-EST

N'AGASSAC COMPÈIRE PAULHE

al canton

Christian-Pierre BEDEL
e
los estatjants del canton de Milhau-est

Préface de Jean-Luc GAYRAUD

AVEYRON
MISSION
DEPARTEMENTALE
DE LA CULTURE

Le canton de *Milhau-est* se distingue par l'extraordinaire richesse de la documentation publiée, ou inédite, en occitan. C'est tout d'abord le fonds d'archives du vieux *Milhau* historique intra muros, qui fut exploité, entre autres, par l'abbé Rouquette et Jules Artières, et qui continue à l'être par Jacques Frayssenge, conservateur des Archives de la Ville de Millau, et par Jean Delmas, directeur des Archives départementales. Mais ce sont aussi les actes des Templiers et des Hospitaliers du fonds de Malte concernant le Larzac, ou encore la bulle pontificale de *Compèire* et son fameux *Missel.*

Langue de la charte et des comptes consulaires de *Milhau* (jusqu'au XVIe siècle), des *compés* (jusqu'au XVIIe siècle), puis des *presics* (XVIIIe siècle), la langue occitane fut aussi celle de l'œuvre de notre célèbre écrivain *Claudi Peiròt,* de *Palhàs,* qui vécut la Révolution. Son exemple fut suivi au XIXe siècle par les contemporains du renouveau félibréen : Laurent Baldoux, Jean Legros-Fabry, Joachim Balitrand, Justin Boit, Pierre Malet, Auguste Veyrier, Henri Terral, Hilarion Balsan, Jules Artières, Lucien Grégoire, Jean Peyre, Louis Julié, Edmond Vivier, Edouard Dupuy... puis, dans la seconde moitié du XXe siècle, le relais fut assuré par le majoral *Jòrdi Girard,* qui fut longtemps le *capolièr* du *Grelh roergàs* et l'inlassable animateur de *La Gantieirèla,* ou encore par Louis Valès, *lo Tindelaire...*

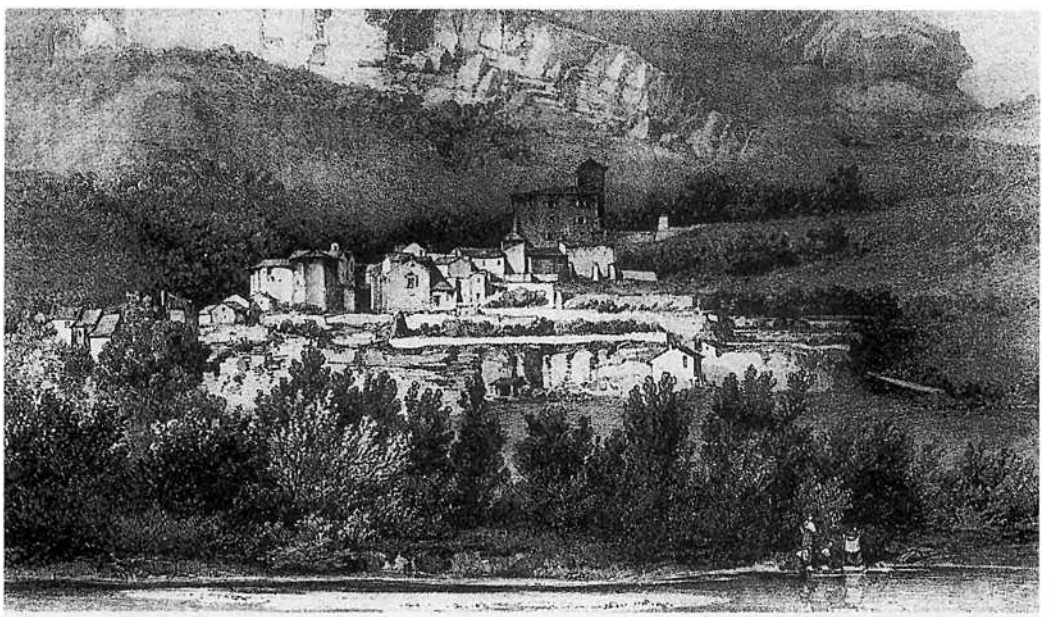

Le Vieux Rouergue
LE MONNAT (*Dessin de Brascassat, 1833*)

(Coll. Al. C.)

Enfin, l'occitan fut surtout, parfois jusqu'à nos jours, la langue des tanneurs, des mégissiers et des gantiers venus du *Leveson* et des *Causses*, la langue des échanges sur les *fièirals,* la langue des *vinhairons* de *Compèire,* des *ribièiròls* de *N'Agassac,* et des producteurs de *cerièiras* de *Paulhe.*

Il nous appartient désormais de sauvegarder et de transmettre cet héritage malmené par l'Histoire. Ce livre doit être l'occasion pour nous d'une prise de conscience. L'occasion de nous rendre compte que ce "patois", pittoresque et anecdotique, qui a parfois caressé nos oreilles en nous faisant sourire, est l'expression d'une langue d'une richesse incroyable, l'outil d'une culture qui fut l'égale des plus grandes et que l'on retrouve encore au détour de chacune des rues de nos villes et de nos villages. Sans passéisme, sans tentation de repli sur soi, il est grand temps de la faire vivre afin de conserver ce qui est, n'en doutez pas une seconde, notre patrimoine culturel et une grande part de l'héritage de nos enfants.

Chacun, quel que soit son âge ou son parcours personnel, retrouvera donc, au travers de ces pages, toutes ces petites choses qui font la grande histoire de nos quatre communes : Aguessac, Compeyre, Paulhe et Millau.

Un grand merci au Conseil général de l'Aveyron qui a compris cet enjeu depuis longtemps et qui a su prendre cette heureuse initiative de lancer la collection *al canton,* valorisant chaque parcelle de notre vieux et grand *Roergue.* Un grand merci aussi à l'équipe animée par Christian-Pierre Bedel dont l'enthousiasme et l'énergie sont si communicatifs. Merci enfin, à tous ceux qui ont participé à cette aventure par le prêt de documents, par leur témoignage ou par leur contribution. Chacun a pu ainsi faire œuvre de sauvegarde et participer à ce grand chantier.

Gardarem nòstra cultura !

Jean-Luc GAYRAUD



(Coll. B. H. / S. d. L.)



L'opération *al canton* est une réalisation du Conseil général de l'Aveyron et de l'équipe *al canton*-Institut de Culture régionale de la Mission départementale de la Culture. C'est une synthèse d'initiatives et de démarches qui ont lieu en Aveyron depuis les années 1980 et qui associent les techniques de l'animation, de la recherche et de l'édition. L'équipe *al canton* s'est efforcée d'élaborer un véritable outil culturel avec l'aide de partenaires associatifs et institutionnels locaux ou départementaux. C'est ce partenariat qui a permis la réalisation du présent ouvrage où sont évoqués les aspects historiques et ethnographiques du canton de *Milhau-est.*

Les notices communales, publiées par Jean Delmas dans *Vivre en Rouergue* et actualisées par l'auteur, sont reprises en guise d'introduction générale. Cette approche du *país* est complétée par l'étude des noms de lieux réalisée par Jacques Astor, et par Maurice Bony du *Grelh roergàs.*

L'évocation historique proprement dite débute avec la période aquitaine, lorsque se mêlent les composantes ethniques de l'identité occitane. Les textes anciens analysés par Jean Delmas sont présentés dans leur version occitane d'origine afin que les Rouergats puissent redécouvrir la réalité historique de leur langue. Ils nous montrent l'enracinement de ceux qui vivent encore *al país.*

Plusieurs enquêtes réalisées ou publiées en français par les institutions rouergates ou aveyronnaises sont également présentées afin que chacun puisse retrouver dans le document presque brut l'ambiance d'une époque, l'originalité du pays. Pierre Lançon, de la Société des lettres, nous propose des visites pastorales du XVIIIe siècle auxquelles nous ajoutons les enquêtes de 1552 et de 1771 (Ch. de Cicé), publiées par deux anciens archivistes du département, respectivement J. Bousquet et L. Lempereur, le *Journal des voyages en Haute-Guienne de J.-F. Henry de Richeprey,* annoté par H. Guilhamon dans l'édition de la Société des lettres, ainsi que des extraits des *Bénéfices du diocèse de Rodez,* publiés par le chanoine J. Touzery.

Lo cèl
le ciel est bleu : *lo cèl es blu*
la voie lactée : *lo camin de sent Jacques*
les étoiles luisent : *las estelas lusisson*
la lune a un halo : *la luna fa pargue*
il fait soleil : *fa solelh*
le ciel se couvre de nuages : *lo cèl s'ennivola*

Lo vent, la plèja
le vent souffle : *lo vent bufa*
une averse : *una pissada*
il bruine : *china*
un orage : *un auratge*
le tonnerre : *lo tròn*
il tonne : *tròna*
un éclair : *un liuç*
il fait des éclairs : *liuça*
une flaque d'eau : *una sampa*
je me suis embourbé : *me soi enfangat*
« Le vent d'ouest : *lo vent de Bordèus*
Le vent de nord-ouest : *lo vent de montanha*
Le vent de nord : *lo vent de bisa*
Le vent d'est : *lo vent d'altan, lo gibral*
Le vent de sud : *lo vent del Miègjorn, lo vent de marin, lo vent de mar, lo vent de marin de Tarn*
Le vent solaire : *lo vent soledre.* » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet, graphie normalisée)

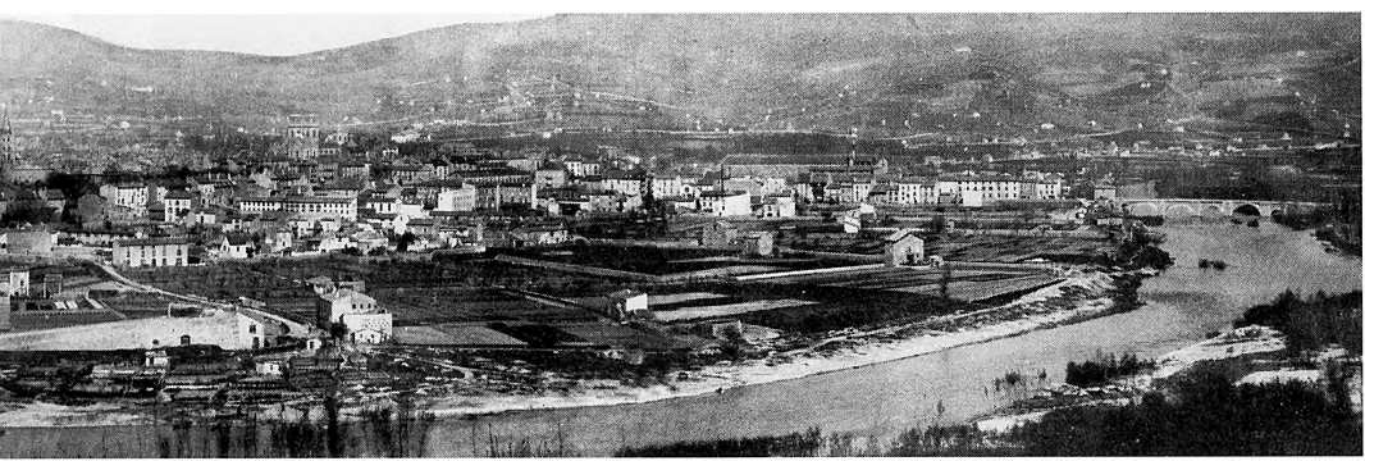

Nívols, nèu, freg
les brouillards : *las nèblas*
la rosée : *l'aigatge*
la gelée blanche : *l'aubièira, la barbasta*
la neige : *la nèu*
neiger : *nevar*
froid : *freg*
froide : *freja*

La montanha
une montagne : *una montanha*
il y a une croix au sommet : *i a una crotz a cima*
l'adret : *l'adrech*
l'ubac : *l'evèrs*
la plaine : *la plana*
un ravin : *un valat*
une grotte : *una bauma*
un rocher : *un ròc*
un tas de pierres : *un clapàs*

Los terrens
la devèse : *la devesa*
le communal : *lo comunal*
le passage : *lo pas*
la claie : *la cleda*

Los camins
le chemin : *lo camin*
le raccourci : *la corcha*
le petit chemin, le sentier : *lo caminon*
le raidillon : *l'arapador*
la rue : *la carrièira*
la ruelle : *lo carrièiron*
ça éclabousse : *aquò regiscla*
les ornières : *los arodals*
se promener : *se passejar*
c'est loin : *aquò's luènh*
au bout du monde : *al cap del monde*

D'autres œuvres qui ont bénéficié dans le passé de financements départementaux, la *Description du Département de l'Aveiron* d'A.-A. Monteil ou le *Dictionnaire des lieux habités du Département de l'Aveyron* de J.-L. Dardé ont été également mises à profit pour constituer la partie historique.

Quelques extraits d'articles, de correspondances, d'ouvrages comme *200 ans de littérature occitane millavoise, de Claude Peyrot à Georges Girard, La Blaquière, village du Larzac, La cuisine traditionnelle à Millau, Les chansons locales de Millau, Les moulins de Millau, Millau en images, Nos racines, Ormonac Rouërgàs* (1912), *Pauline Victoire d'Albis : lettres à Angletine, Règlement pour les écoles primaires* (1852), *Un siècle d'images millavoises*, ou des travaux de H. Affre, Argeliez, Hiram Artières, J.-F. Artières, Jules Artières, Jacques Astor, Didier Aussibal, Elisabeth Baillon, Hilarion Balsan, H. de Barrau, Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, *Augusto Benazet,* Louis Bernad, Maurice Berthe, Gabriel Boscary, A. du Bourg, Jacques Bousquet, Jean Brengues, Paul Buffault, A. Carrière, Henri Claveau, B. Combes de Patris, Léopold Constans, Norbert Couronne, Antoine Debat, Jean Delmas, Michel Delmouly, Claire Deruy, Edouard Dupuy, Jacques Frayssenge, Léon Froment, M.-A.-F. baron de Gaujal, Paul Gayraud, Georges Girard, Lucien Grégoire, Jules Guyot, Louis Julié, Maurice Labbé, Patrice Lesueur, E. Marre, Jean Miquel, Jean Monteillet, Edouard Mouly, Henri Mouly, Claude Peyrot, Jean Pujol, J.-L. Rigal, Raymond Robert, Joseph Rouquette, Robert Roussel, Léon Roux, Emmanuel Le Roy Ladurie, Jean-Pierre Serres, André Soutou, R. A. de T[auriac], Henri Terral, Jean-Marie Tisseyre, C. Toulouse, Claude Trémolet, Louis Valès, Emile Vigarié, Pierre-Edmond Vivier... viennent étoffer les documents et les témoignages collectés.

Divers aspects de la mémoire occitane vivante, illustrés grâce aux prêts des habitants, sont présentés au travers de thèmes ethnographiques tels que *la vila e los vilatges, la bòria, l'ostal e l'ostalada.*

Cette opération n'a été possible que grâce à tous ceux qui, enseignants, élèves, parents d'élèves, anciens, élus, associations, particuliers, avec beaucoup de gentillesse et d'efficacité, ont participé aux enquêtes de sauvegarde et aux animations scolaires proposées par Pierre Marcilhac, ainsi qu'à l'organisation des diverses réunions et aux recherches documentaires effectuées par l'équipe *al canton* et ses partenaires.

A totes un brave mercé

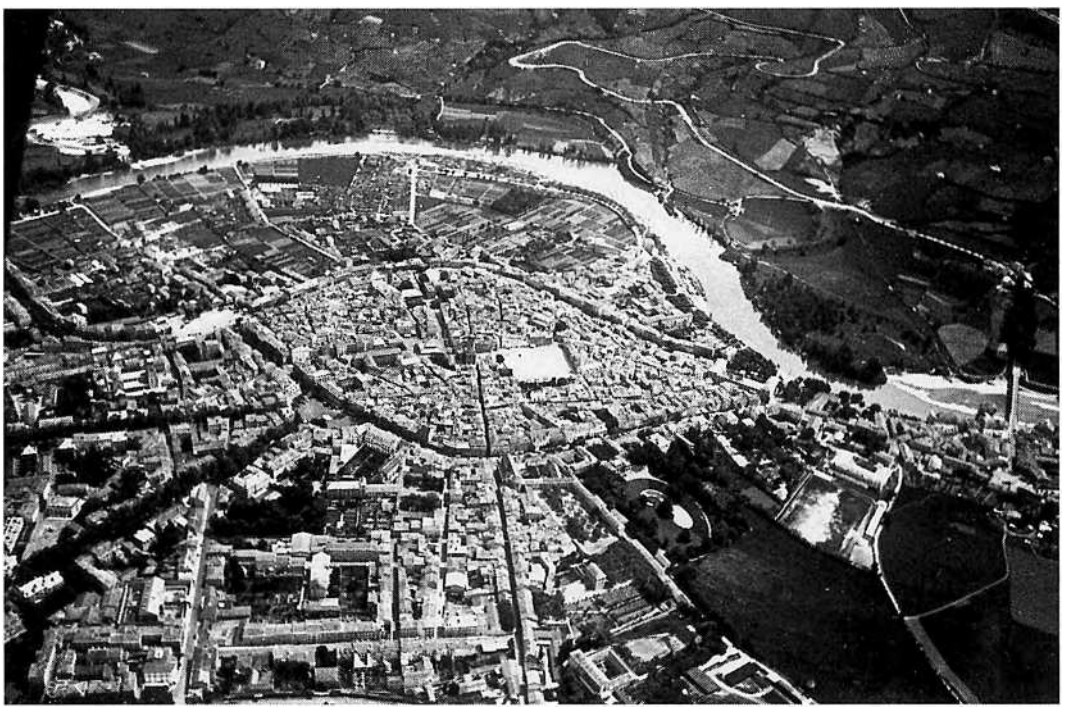

Milhau.
(Coll. S. d. L.)

Per legir l'occitan de Roergue

Ce livre renvoie à une époque où l'occitan était la langue quotidienne de la quasi-totalité de la population. C'est elle qui s'est exprimée lorsqu'il s'est agi d'évoquer des événements, des mentalités, des savoir-faire, des jeux, des contes, des chants qui furent, avec la langue elle-même, l'âme de la communauté. Pour la transcrire dans ce livre, nous avons respecté les règles de la graphie classique occitane. La plupart ont été fixées dès le Moyen Age avant que l'influence du français ne vienne contaminer l'écriture occitane. Cette graphie donne à notre langue une cohérence historique plus forte et une dimension géographique plus étendue que la graphie française patoisante.

Pour bien prononcer l'occitan du pays, il est donc utile de connaître quelques règles de lecture très simples.

Prononciation des voyelles

• **a** prend un son voisin de "o" à la fin des mots : *ala* / "alo" / aile et parfois à l'intérieur des mots : *campana* / "compono" / cloche.

• **e** = "é" : *rafe* / "rafé" / radis.

• **i** forme une diphtongue s'il est associé à une voyelle : *rei* / "rey" / roi ; *paisser* / "païssé" / paître.

• **o** = "ou" : *rol* / "roul" / tronc.

• **ò** = "o" ouvert : *gòrp* / "gorp" / corbeau ; *òme* / "omé" / homme.

• **u** forme une diphtongue et prend le son "ou" s'il est après une voyelle : *brau* / "braou" / taureau ; *seu* / "seou" / sien ; *riu* / "riou" / ruisseau.

• **u** prend un son voisin de "i" quand il est placé devant un **o** : en début de mot *(uòu* / "ioou" / œuf) et même à l'intérieur des mots *(buòu* / "bioou" / bœuf).

Dans les diphtongues, on entend toujours les deux voyelles :

• **ai** comme dans "rail" : *paire* / "païré" / père ; *maire* / "maïré" / mère.

• **oi** jamais comme dans "roi" : *boisson* / "bouïssou" / buisson ; *bois* / "bouïs" / buis.

Prononciation des consonnes

Elles sont toutes prononcées en finale sauf **n** et **r** : *cantar* / "canta" / chanter.

• **b** devient "p" devant **l** : *estable* / "estaplé" / étable ; devient parfois "m" à l'initiale devant une voyelle : *bocin* / "moussi" / morceau.

• **g** tend à disparaître entre deux voyelles : *li(g)ador* / "liadou" / outil pour lier les gerbes ; *ai(g)a* / "aïo" / eau.

• le **h** mouille les consonnes **l, n** : *palha* / "palio" / paille ; *montanha* / "mountagno" / montagne.

• **j, ch** = "ts", "dj" : *agachar* / "ogotsa, ogodja" / regarder ; *jorn* / "tsounn, djounn" / jour.

• **m** se prononce "n" en finale : *partèm* / "partenn" / nous partons.

• **n** ne se prononce pas en finale : *bon* / "bou" / bon. On entend le son "n" s'il est suivi d'une autre consonne : *dent* / "dénn" / dent.

• **r** très roulé : *paire* / "païré" / père ; *maire* / "maïré" / mère.

• **s** chuintant, presque "ch" ; tend à disparaître entre deux voyelles : *la glèi(s)a* / "lo glèio" / l'église.

• **v** = "b" : *vaca* / "baco" / vache.

Dans certains mots qui comportent deux consonnes de suite, la première ne se prononce pas, la seconde est redoublée : *espatla* / "espallo"/ épaule ; *rotlar* / "roulla" / rouler ; *pednar* / "pennar" / piétiner...

La lenga nòstra

« A Millau comme dans tout le Languedoc, en Catalogne et en Aragon, on parlait une langue à peu près uniforme et semblable à celle qu'on y parle encore aujourd'hui et qu'on appelle improprement le "patois". Les délibérations du conseil, la correspondance des consuls étaient écrites en cette langue, la seule dont on faisait usage dans les relations ordinaires de la vie.

Les actes officiels de la cour royale et des notaires étaient presque toujours rédigés en latin. Quant à la langue française, quelques lettrés, les nobles qui allaient à la cour, les magistrats, pouvaient bien la comprendre, la parler même tant bien que mal, mais ils ne l'écrivaient pas.

En 1441, les consuls, ayant besoin d'écrire au roi et aux plus grands personnages de l'Etat, firent faire treize lettres par Jean Pichon, *"escriva en lengua de Fransa"*, écrivain en langue française, et lui payèrent pour ce travail 1 livre 2 sous et 6 deniers. (...)

Malheureusement cette belle langue du Midi, qui serait certainement devenue la rivale de la langue des Espagnols, des Italiens et des Français, et aurait eu elle aussi ses chefs-d'œuvre en tous les genres d'écrire, fut sacrifiée et traitée en vaincue comme le peuple qui la parlait. Honnie, méprisée, chassée de partout, de l'école, de la chaire, du prétoire, de la maison des riches, elle fut obligée de se réfugier dans la rue, où elle traîne une vie misérable, mais immortelle.

Faut-il désespérer de son sort ? Ses destinées sont dans les mains de la Providence qui fait mourir et revivre les peuples selon les vues de sa sagesse. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Lenga

« Mes parents se mirent à me parler français quand je suis entrée à l'école. Ils se parlaient en patois entre eux. » (G. A.)

« Una annada, agèrem talamensas de cerièiras qu'anèrem ne vendre tres tonas dins la natura. Dins las bòrias, tot lo monde parlava patoès, del costat de Lasbinals, La Guiòla... Alara lor parlàvem patoès. Tanlèu qu'aviam parlat patoès, aviam venduda la mitat de la merchandisa ! Dins una bòria, una femna me di(gu)èt : "Espera, vau venir ! Ò... mès son polidas aquelas cerièiras !" Sonèt l'enfant : "Vèni m'ajudar !" Me prenguèron quatre o cinc platèus. E l'òme qu'èra amont : "Vèni biure un còp !" S'aviái parlat lo francés... » (M. Rn. / *Compèire)*

« Mon père disait : *"Quand vòle parlar lo francés, lo patoès m'escapa !" »* (G. Lc.)

« Dans la première moitié du XXe siècle, la plupart des ouvriers parlaient occitan. » (T. A.)

« Dans l'usine, les gens parlaient français mais, en dehors, ils aimaient bien parler patois quand ils se rencontraient. Les anciens parlaient patois. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« A Millau, on parlait patois couramment dans les usines. Pendant la guerre, j'ai travaillé six mois en usine. On parlait patois, surtout en mégisserie et même les gantiers à la coupe parlaient patois pour raconter des blagues. » (L. Gs.)

Conjugaison

• La première personne du singulier se termine le plus souvent en "i" : *parli* / je parle...

• ***-iá*** est à la fois la prononciation de tous les imparfaits : *veniá* (il venait), *ploviá* (il pleuvait) et des substantifs en ***-iá*** : *malautiá* (maladie)...

Accentuation

• sur la finale : tous les mots qui se terminent par une consonne autre que **s** : *aimar, pecat, disent, cantam...*

• sur l'avant-dernière : tous les mots qui se terminent par **s** ou par une voyelle : *lana, lèbre, carri, lanas, lèbres, carris...*

• tous les autres mots qui échappent à ces deux règles ont un accent qui marque la syllabe accentuée : *véser, plegadís, amorós, Rodés, pertús, cobés...*

L'occitan del canton de Milhau

L'occitan du *Milhavés* est rouergat par le traitement des **o** fermés de *font, pont* ("foun", "poun") en **o** ouverts et parfois prononcés presque "ouo" : *fònt, pònt* ("fouon", "pouon").

Par contre, on retrouve des caractères plus spécifiques comme l'inversion des finales *-iè / -iá, -ièr / -iá.* On a ainsi *lachariè* pour *lachariá* ou *castanhiá* pour *castanhièr.* Ces traits méridionaux sont cependant instables.

On peut noter également *li* à la place de *lor, sorelh* à la place de *solelh,* la sonorisation du **n** final dans *la man, lo pan,* ou *bòira* pour *bòria...*



Milhau.
(Coll. S. d. L.)

Lo país e l'istòria

Lo canton de Milhau-est

Les vallées du Tarn et de la Dourbie coupent les deux cantons. Les pentes sont abruptes de part et d'autre. Le Tarn a été souvent une frontière : déjà, selon certains historiens, entre les Rutènes et les Rutènes provinciaux au temps de la romanisation, sûrement entre le diocèse de Rodez et celui de Vabres, du XIVe siècle jusqu'à la Révolution de 1789. On ne sait rien de l'emplacement primitif de *Condatomagos,* le Millau gallo-romain ; celui du Moyen Age relevait du diocèse de Rodez et non de Vabres. Mais il était à la limite.

L'importance de Millau lui vient de sa position sur la frontière du Tarn, au confluent de cette rivière et de la Dourbie, à la rencontre de la vieille voie de Rodez à Lodève, qui passait à travers le Lévézou et le Larzac, et des routes de vallées. Le nom de *Condatomagos,* le marché du confluent, indique bien le rôle primitif de Millau.

Au Moyen Age, les vicomtes de Millau, qui appartenaient aux familles comtales de Barcelone et de Provence, contribuèrent à tirer l'activité politique et commerciale vers le Sud.

Le protestantisme accentua la coupure entre la région de Rodez et le Rouergue méridional. Les marchands protestants étaient en relation avec leurs coreligionnaires d'Alès et de Castres, villes du Languedoc.

Milhau. (Coll. S. d. L.)



A cause de cette position de frontière et de passage, l'histoire de Millau est très riche : les Romains s'établirent dans la vallée et les vestiges de leurs occupations se trouvent à Millau, à Aguessac et à Creissels surtout. Les principaux pouvoirs furent représentés dans le Millavois au Moyen Age : le roi (à Compeyre, par exemple), le comte de Toulouse (à Luzençon et à Millau), le roi d'Aragon (à Millau), les comtes d'Armagnac (à Creissels), l'évêque (à Saint-Georges de Luzençon). De rive à rive, de ville à bourg, les rivalités furent nombreuses, opposant les partisans de chaque pouvoir : Creissels et Millau, mais surtout Compeyre et Millau, partisans du roi de France et partisans des Anglais, pendant la guerre de Cent ans, catholiques et protestants, chouans (les Meillous) et révolutionnaires... Pendant les 60 ou 70 ans des troubles religieux du XVIe siècle, la plupart des localités eurent à subir quatre sièges calvinistes et le retour aussi violent des catholiques !

Millau avait hérité de l'Antiquité une tradition urbaine de caractère méditerranéen. Très tôt, la ville eut ses consuls et sa petite république, qui jouissait d'une véritable autonomie, fièrement défendue contre les féodaux, avec l'appui du roi de France. Nous sommes loin des clichés connus sur le Moyen Age : les consuls ne rendaient leurs comptes à personne d'autre qu'à leurs successeurs et Jean d'Armagnac l'apprit à ses dépens. Très tôt, Millau eut un notariat important qui usait d'un seing unique (depuis 1210 environ). Le protestantisme se répandit d'une façon remarquable dans une population, qui manifestait son indépendance et son originalité. L'institution des hôpitaux à Compeyre, à Creissels et à Millau témoigne elle aussi de cette vie urbaine.

Les industries ont contribué à cette originalité : ateliers de potiers de La Graufesenque, tuiliers, verriers, utilisant les sables et l'argile de la vallée ; exploitations de tuf (Creissels), de charbon (Saint-Geniez de Bertrand), de couperose, d'alun (Lavencas) ou de plomb argentifère (Peyre), qui servaient sur place à la construction, à la fabrication de la chaux (charbon) ou aux mégisseries (alun). L'industrie du cuivre se développa à Millau au moins dès le XIVe siècle, à partir du minerai local et du cuivre de Lyon, que les martinets de la Dourbie mettaient en coupe. Le nom de la rue de la Peyrolerie à Millau en garde le souvenir. Outre les forges de la Dourbie, on trouvait des moulins à aiguiser ou *tornals* (à Creissels, par exemple). La grande industrie millavoise est bien sûr celle du cuir (tanneries, mégisseries, ganteries), née de l'importance des troupeaux transhumants, qui venaient sur le Larzac, sur le Lévézou et jusqu'à l'Aubrac et qui est attestée depuis le XIIe siècle. Quelques aménagements de caves naturelles, comparables à celles de Roquefort, n'eurent pas de succès (Creissels). Millau connut une belle activité industrielle à la fin du XVIIIe siècle : les filatures introduites en 1768 employaient dix ans plus tard 700 personnes !

L'agriculture n'est pas absente de ce tableau ; ici l'influence du Bas-Languedoc se fit sentir : amandiers, essais de plantations de mûriers sous l'influence des Cévenols (on en voit encore dans la vallée du Tarn), culture des vignes qui produisaient un raisin de table réputé, *l'ulhat*. Les maisons de vignes sur les coteaux rappellent cette importante activité.

Vie politique, vie municipale, vie religieuse, travaux industriels et agricoles, le fond de la vallée bouillonnait. Les très riches archives municipales de Millau et le fonds notarial des Archives départementales le montrent en abondance.

Millau et le Millavois, enfin, n'ont pas manqué d'archéologues et d'historiens de qualité, sachant fouiller avec bonheur la terre et les archives ; le baron de Gaujal, l'abbé Rouquette, Léopold Constans, Jules Artières, l'abbé Hermet, A. Carrière, Louis Bernard, l'abbé Vivier, Georges Girard, Jacques Frayssenge, etc.

La ville a donné le jour à des hommes d'église (nous pensons au cardinal Mayrose, fils d'un tanneur, qui vivait au XVe siècle, et au cardinal de Bonald), des juristes (Bernard Lauret, premier président du parlement de Toulouse, par exemple), des théoriciens politiques (Louis de Bonald), des poètes et des écrivains de langue d'oc (Claude Peyrot), des universitaires (Léopold Constans, par exemple), etc.

N'Agassac

Aguessac est le lieu d'un établissement gallo-romain. De nombreux vestiges que le sol a conservés le rappellent. Le lieu est cité dans les archives en 1268. Un commun de paix, taxe pour assurer la protection des voyageurs, y était perçu par le comte de Rodez et par Isabeau d'Anduze en 1286.

L'église Notre-Dame d'Aguessac a remplacé en 1809 celle de Lumenson, dont le siège se trouvait au cimetière. La paroisse a été érigée en commune en 1828 par détachement d'avec celle de Compeyre. L'église moderne renferme une belle Vierge du XVIIe siècle.

Mérican : Métairie vendue en 1135 par Raymond Béranger, comte de Provence, au commandeur de Saint-Léons. Au XIVe siècle, Compeyre y avait ses fourches patibulaires.

Notre-Dame de Lumenson : La terre de Lumenson est citée au Xe siècle. L'église fut confiée en 1082 par l'évêque Pons Stéphani à l'abbaye bénédictine de Saint-Victor de Marseille. Mais dès le XIIIe siècle, l'évêque nommait de nouveau à la cure. En 1325, Benoît XII confirma la possession de l'église à l'évêque de Rodez en compensation des revenus de Saint-Georges de Luzençon perdus depuis l'érection de l'évêché de Vabres. Lumenson était la paroisse primitive de Compeyre. Les protestants ruinèrent le prieuré. En février 1808, l'église fut emportée par une crue du Tarn et ne fut pas reconstruite. Au XIIIe siècle, un pont aurait franchi la rivière à proximité.

Saliès : Château des Guillermi (XIVe siècle), puis des Montcausson, détruit par les calvinistes de Millau en 1569. Il appartint par la suite à la famille de Pégayrolles.

Les Vabres : Seigneurie des Trossit (XVe siècle), domaine des Curières (XVIIe siècle) puis des Azémar (XVIIIe siècle). Il y aurait eu une église au XIIIe siècle.

Veyrac : Ancien prieuré-cure de Saint-Etienne, réuni à l'église de Compeyre en 1732.

La terre de Veyrac relevait du roi. En 1299, celui-ci la confia à Pons de Montrodat en récompense de ses services. Au XIVe siècle, une famille de Veyrac y était établie. Les Pélégry, seigneurs de La Roque-Sainte-Marguerite, puis les Pélamourgues succédèrent aux Veyrac (XVe-XVIIe siècles).



N'Agassac.
(Coll. et id. R. J.)

Compèire

De l'oppidum gaulois d'Avaruéjouls la population est peu à peu descendue jusqu'au fond de la vallée, à Aguessac. Compeyre est la position intermédiaire, celle qui convenait aux besoins du Moyen Age et qui par tradition garda son rôle jusqu'à la Révolution. Compeyre fut une véritable ville, augmentée de quatre faubourgs, placée sur une hauteur au confluent de la vallée du Tarn et de celle du Lumensonesque, que suivait la route de Sévérac et du Gévaudan. En face, à Lumenson, un pont aurait franchi le Tarn.

Comme d'autres villes méridionales, Compeyre avait son groupe de chevaliers : Pons Rog ou Rouch (1175), P. Raymundi (1185), les Ahenric surtout qui tinrent, de la famille de Sévérac, le château de Compeyre (XIIe-XIIIe siècle) ; cette occupation était saisonnière. Vers 1300, la ville était tenue en paréage par le roi et les coseigneurs. A cette époque, Compeyre manifesta une forte hostilité envers Millau, qui la revendiquait. En 1310, le roi, en acquérant la part de Tiborg de Montrodat, eut toute autorité sur la ville et sur ses dépendances : Paulhe, Carbassas, Aguessac, Veyrac, Saliez, Les Vabres et Lugagnac. L'année suivante il accorda des privilèges aux habitants et confia le commandement de la place à un capitaine : Garin d'Apcher en 1349, Jean d'Armagnac en 1369, au temps des guerres anglaises, etc. Compeyre résista alors vaillamment aux Anglais qui tenaient Millau. Les chevaliers qui étaient au service du roi étaient depuis longtemps rémunérés au moyen des revenus des places dépendantes (voir à Paulhe, à Veyrac près d'Aguessac, à Carbassas, près de Paulhe). Ils étaient représentés par un consul des nobles. Ainsi en 1386, celui-ci, du nom de B. Maliani, composa avec les autres consuls au sujet des tailles locales.

Au XVIe siècle, au moment des guerres de Religion, la rivalité avec Millau reparut avec violence. Alors que Millau adhérait au protestantisme, Compeyre demeura catholique. Elle eut à subir quatre sièges de la part de ses voisins, en 1562, en 1567, en 1573 et surtout en 1586, alors que Fr. de Châtillon-Coligny commandait 2 500 protestants, mais ce dernier assaut échoua. Les fortifications de Compeyre auraient été détruites en 1633.

A la fin du XVIe siècle, une des principales familles nobles était celle de Roquelaure, qui avait la seigneurie de Paulhe et divers droits seigneuriaux à Compeyre. Au début du XVIIIe siècle, Jean Desmazels était qualifié de seigneur du lieu.

Compèire. (Coll. S. d. L.)



L'église matrice de Compeyre se trouvait à Lumenson (voir à Aguessac). L'église Saint-Vincent était située d'abord à l'extrémité nord de la localité. Elle ne prit de l'importance qu'après la disparition de Notre-Dame de Lumenson en 1808. L'église actuelle, reconstruite en 1856-1860, se trouve en partie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des pénitents bleus, qui était dédiée à saint Jérôme. Avant la Révolution, Compeyre était le chef-lieu d'un district religieux.

On voit dans le village la porte (XVIIe siècle) de l'ancien hôpital qui existait déjà en 1310 et qui fut uni en 1725, avec celui de Creissels, à l'hôpital de Millau, des cheminées du XVIIe siècle (dont une en stuc représentant le sacrifice d'Abraham), un puits creusé dans le rocher de 35 mètres de profondeur et les anciennes mesures en pierre.

L'ulhat ou raisin de Compeyre fut longtemps réputé et vendu jusqu'à Paris.

Avaruéjouls : Ancien château de Compeyre, d'origine protohistorique. Des ermites y établirent, au XVIIe siècle, un oratoire, dédié à saint Joseph.

Cabrières : Château du XVe siècle établi sur une hauteur qui domine à droite la route de Millau à Sévérac. Le lieu appartint aux XIIIe et XIVe siècles à la famille de Cabrières. Les Montvalat en eurent la seigneurie aux XVe et XVIe siècles. La terre passa en 1524 à Guyon de Jouéry, seigneur du Claux, puis aux Cahuzac et aux Pastourel (XVIIe siècle). La célèbre cantatrice aveyronnaise Emma Calvé s'y installa quelques années (1896-1926).

Une chapelle domestique, dédiée à saint Georges et à saint Antoine, fut fondée à Cabrières, en 1499, par Louis de Montvalat.

Pailhas : Eglise Saint-Laurent, ancienne annexe de Lumenson. L'édifice fut reconstruit à la fin du XVIIIe siècle. Guillaume de Brézous, chanoine de Rodez et prieur de Lumenson, fit construire en ce lieu un moulin qu'il remit en 1303 à l'église de Lumenson. Claude Peyrot, curé de Pradinas, auteur des *Quatre-Sasous,* mourut à Pailhas en 1795.

Milhau

Il n'est pas question de dresser ici une histoire détaillée de la ville de Millau. Nous renvoyons les amateurs aux travaux de l'abbé Rouquette, de Jules Artières, de Georges Girard, de Robert Ardourel, de l'abbé Hermet, de Louis Balsan, d'Alain Vernhet, de Louis Bernad, de Jacques Frayssenge, aux chroniques de l'abbé P.-E. Vivier et au beau livre *Un siècle d'images millavoises* (1973).

A l'époque gallo-romaine, une ville de marché, *Condatomagos,* était établie au confluent du Tarn et de la Dourbie. Les ateliers de céramique sigillée de La Graufesenque, sur la rive gauche du Tarn, apparaissent sous Auguste entre 5 avant et 5 après J.-C., en même temps qu'à Montans (département du Tarn), mais avant les ateliers du Rozier et de Banassac (Lozère). A Millau, d'autres officines existaient dans le quartier du Rajol. Leur production dura jusque sous Antonin-le-Pieux. Ensuite, un atelier au Roc (ouest de Millau) prit le relais (IIIe siècle). La grande période de La Graufesenque correspond au premier siècle de notre ère et au début du second. *Condatomagos* aurait été détruit à la fin du IIIe siècle.

Jules Artières (1864-1961).
(Coll. et id. D. J.-J.)



La ville se reforma sous le nom de Millau *(Amiliavum).* Ce nom apparaît en 875. C'était alors le siège d'une viguerie. Au milieu du Xe siècle, elle était le chef-lieu d'une vicomté à laquelle était rattachée la vicomté de Gévaudan (Bernard, vicomte en 916-937). En 1070, le vicomte Bérenger II donna l'église N.-D. de l'Espinasse à l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Son fils, le vicomte Gilbert fonda en 1108 sur le Larzac l'Hôpital-Guibert (L'Hospitalet) et sans doute peu après l'hôpital de Millau. Vers 1095, il s'était marié avec Gerberge, héritière du comté de Provence. Leur fille, Douce, épousa en 1112 Raymond Bérenger, comte de Barcelone. Ce dernier

se trouva donc par cette alliance à la tête d'un vaste domaine. Mais ses fils le partagèrent de nouveau : le cadet Bérenger-Raymond eut Millau, le Gévaudan et la Provence. Son fils, Raymond-Bérenger II, fut placé sous la tutelle de son oncle le comte de Barcelone, qui était devenu roi d'Aragon. Ce dernier donna aux Templiers Sainte-Eulalie du Larzac, en 1158, alors qu'il exerçait sa tutelle. Raymond-Bérenger II n'ayant pas eu de descendance mâle, son domaine passa à la mort de sa fille Douce (1172) à Alphonse, roi d'Aragon, qui le confia à son frère Sanche, de son vivant (1181), puis à son fils cadet Alphonse, qui n'était alors âgé que de trois ans. Pierre II lui succéda et joignit en 1204 à son royaume la seigneurie de Montpellier, en épousant Marie de Montpellier. Il confirma les privilèges de Millau et de Notre-Dame, fonda l'hôpital de Saint-Esprit. Il alla se faire couronner à Rome par le pape Innocent III. Les frais occasionnés étaient tels, qu'il dût engager les vicomtés de Millau et de Gévaudan au comte de Toulouse Raymond VI.

A cause de la guerre des Albigeois, la vicomté de Millau fut confisquée et confiée à l'évêque de Mende (1209). Pierre II mourut à la bataille de Muret, qui l'opposa à Simon de Montfort. Jacques Ier d'Aragon, son fils, récupéra en 1217 la vicomté, mais Raymond VII de Toulouse s'en empara en 1222. Le traité de Paris, sept ans plus tard, confirma à celui-ci la possession de la vicomté de Millau, tandis que le roi de France mettait définitivement la main sur le Gévaudan. Raymond VII, dernier comte de Toulouse, mourut à Millau des suites d'une fièvre le 27 septembre 1249. Ses restes furent ramenés à Toulouse en grande pompe.

En raison de leur attitude loyale, les Millavois avaient obtenu du roi de France des privilèges importants. Le successeur de Raymond VII, Alphonse de Poitiers, laissa à la ville une grande autonomie. Nous en avons déjà parlé. A la mort d'Alphonse, Millau fut réuni à la couronne de France (1271). Mais en 1362, le Rouergue fut cédé au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny.

Les Anglais confirmèrent les privilèges de Millau et encouragèrent son activité commerciale, si bien qu'en 1369, au contraire des Compeyrols, les habitants de cette ville hésitèrent à repasser sous la domination française et consultèrent même des juristes de l'université de Bologne. Mais le roi de France avait le droit avec lui. Les Anglais furent expulsés en 1369-1370. Ce ne fut pas la fin des peines millavoises : Anglais et routiers parcouraient le pays et semaient la terreur (1372 à 1390). En outre, les épidémies faisaient leur ravage, comme la grande peste de 1361, la famine sévissait, les impôts s'alourdissaient, pour soutenir la guerre. L'économie millavoise en prit un coup.

Les mouvements de populations ne cessaient point : gens en voyage et marchands parcouraient le pays. En 1416, l'illustre prédicateur Vincent Ferrier fut invité par la ville. En 1429, six jours seulement après la délivrance d'Orléans, deux marchands apprirent aux Millavois les merveilles que faisait Jeanne d'Arc. Le XVe siècle fut occupé par les conflits de la ville avec les Armagnac, vicomtes de Creissels, qui voulaient l'assujettir, avec Jean d'Armagnac, capitaine général des guerres en Guyenne et Languedoc, qui avait besoin d'argent, et avec Jean de Foix, vicomte de Narbonne.



En 1561, la ville passa au protestantisme avec à sa tête Raymond de Montcalm, prieur de l'Espinasse. Elle devint alors une des capitales du protestantisme méridional et abrita, en juillet-août 1575, l'assemblée générale des calvinistes du Midi. Les combats se déchaînèrent autour d'elle. En 1627 encore, elle fut un des points d'appui de la révolte de Rohan (siège de Creissels en 1628).

La paix revint et se maintint jusqu'à la Révolution. Le commerce et l'industrie reprirent leur essor, entre les mains des protestants, jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. Au XVIIIe siècle, la ville s'ouvrit : des boulevards remplacèrent les remparts ; des quais, un hôpital général (1725) et un lavoir furent construits. Millau connut la vie brillante, policée et cultivée du siècle de Louis XV : à la Révolution, le maire de Millau était le philosophe Louis de Bonald. Il le resta jusqu'en juillet 1790.

Millau retrouva son activité sous la Restauration : l'éclairage fut installé, le pont Lerouge, qui remplaça le Pont-Vieux, fut édifié en 1821, l'hospice fut construit en 1824, une salle d'asile fut ouverte en 1839. Les courbes économiques et démographiques culminèrent sous le Second Empire (Achille Villa, banquier, maire de 1855 à 1865) et au début de la IIIe République : de 9 357 habitants en 1846, la ville passa à 18 754 en 1896. De nouveaux édifices furent élevés : la sous-préfecture en 1866, l'église du Monna, l'église Saint-François (1868-1873), le collège (1869), le temple protestant, la gare (1874). Sous les municipalités Sully Chaliès de nouveaux aménagements furent réalisés. Le monde ouvrier connut aussi ses premières grèves (1869).

Monuments

Beffroi : La vieille tour carrée qui en est la base appartint à la puissante famille de Montcalm qui la vendit à la ville au XVIIe siècle. C'est alors (1617-1618) qu'on a édifié la tour hexagonale qui la surmonte. Cet édifice devait servir pour le guet et pour les cloches municipales qu'on avait retirées de la tour de Notre-Dame ruinée en 1613. Avant 1811, une flèche terminait l'ouvrage. Le beffroi servit de prison.

Couvents et monastères : Les anciennes maisons de l'Arpajonie (fondée en 1297 par Hugues d'Arpajon, à l'emplacement de la gare), des Carmes (XIIIe siècle), des Clarisses (1291), des Dominicains (établis en 1278 près de Saint-Martin) et des frères mineurs (établis en 1232 à l'emplacement du palais de justice) ont disparu.

Hôtel de Pégayrolles : Bel édifice construit au XVIIIe siècle par M. de Julien de Pégayrolles, conseiller au parlement de Toulouse. Il servit d'hôtel de ville de 1856 à 1937. Il abrite le musée.

Hôtel de Bonald : Maison natale du philosophe Louis de Bonald (voir Le Monna), qui renfermait un bel escalier, avec plafond peint. C'était un des plus beaux hôtels particuliers du Rouergue.

Milhau-est. (Coll. S. d. L.)

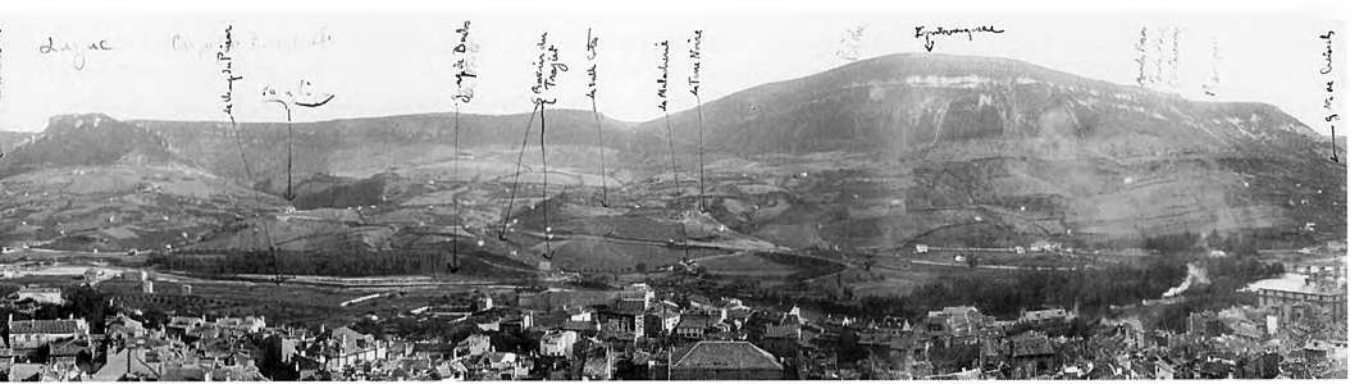

Notre-Dame de l'Espinasse : Edifice du XIIe siècle, dont la nef a été en grande partie refaite en 1633 sur les plans de l'architecte Baudouin. La première église fut consacrée en 1096 par le pape Urbain II, venu prêcher la croisade. Le clocher est lui aussi du XVIIe siècle. L'orgue de cette église a fait l'objet d'une étude très détaillée : *L'orgue de Notre-Dame de Millau,* Robert Ardourel, 1975. Le chœur a été décoré d'une grande peinture de Jean Bernard (à partir de 1939).

La place : Aujourd'hui place Foch, ancien centre de la collectivité millavoise (église, réunions communales, marchés), bordé de couverts soutenus par des piliers cylindriques. L'un d'eux porte l'inscription *« Guara que faras »* (Prends garde à ce que tu feras), au-dessus d'une grande pierre qui aurait été le pilori de la ville. L'école Paul Bert occupe l'ancienne halle au blé (1836).

Place du Mandarous : Ancienne place d'une des portes de la ville, qui tenait son nom d'une famille du voisinage. Elle servit au Moyen Age de cimetière à la communauté juive de Millau.

Ponts : Il ne reste que deux arches des dix-sept du pont qui est mentionné dans une charte de 1156, par laquelle Raymond IV, comte de Barcelone, et Raymond Bérenger, vicomte de Millau, accordaient l'exemption de tous droits de péage aux moines de Sylvanès. L'édifice fut en partie détruit en 1758 par une crue du Tarn. Un moulin s'appuyait à la seconde pile. C'est la partie qui subsiste. Le bâtiment qui est au-dessus a abrité quelque temps le musée archéologique. L'ancien pont de Cureplat, reconstruit en 1286-1287, a été défiguré.

Sacré-Cœur : Eglise moderne, de style romano-byzantin, œuvre de l'architecte Pons, construite de 1887 à 1892.

Saint-François : La paroisse fut fondée en 1827. En 1868-1873, grâce à un don privé et à des souscriptions, l'église, de style romano-byzantin fut construite. Le tympan, œuvre du sculpteur Malet, représente saint François recevant les stigmates (1928). Orgues.

Saint-Martin : Ancienne église paroissiale de Millau, refaite au XIVe siècle (clocher construit en 1927). M. Georges Girard lui a consacré une monographie. Elle renferme une descente de croix de Gaspard de Crayer (XVIIe siècle).

Temple protestant : Edifice construit en 1869, renfermant un orgue.

Environs

La Blaquière : Chapelle (XIXe siècle).

La Graufesenque : Terres qui étaient au XIIe siècle de la famille Gaufre, d'où le nom (voir ci-devant).

Longuiers : Chapelle rurale relevant de Saint-Amans de Bouffiac.

Le Monna : Ancien château de la famille du Monna (XIIe-XIIIe siècle) puis des Mandagout (XVe-XVIe siècle), des Tauriac et des Grégoire, seigneurs de Saint-Rome et barons de Saint-Beauzély. La tour du Monna était occupée, au temps des guerres de Religion, par les catholiques, qui à partir d'elle contrôlaient les communications de la vallée et les récoltes. En 1573, les calvinistes de Millau la firent abattre. La seigneurie passa ensuite à la famille de Bonald. C'est là que se trouve le tombeau de Louis-Gabriel Ambroise de Bonald, philosophe et homme politique, pair de France, membre de l'Académie française (1754-1840). Bonald est l'auteur de la *Théorie du pouvoir politique et religieux, du divorce au XIXe siècle, de la législation primitive,* etc. et fut un des théoriciens de la monarchie. L'ancienne église paroissiale était à Saint-Amans de Bouffiac (ou de Dourbie), dont il reste des éléments préromans (XIIe siècle). La chapelle du Monna dédiée à saint Pierre-ès-Liens fut reconstruite en 1768 et devint église paroissiale, puis elle fut de nouveau construite en 1866, par les soins du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.

Des mines furent exploitées dans les environs au XIXe siècle.

Notre-Dame de La Salvage ou de la Citerne : Ancien point d'eau sur le Larzac, jadis au milieu de bois (d'où le nom de La Salvage). En 1201, la forêt fut partagée entre le commandeur du Temple de Sainte-Eulalie et noble Aldebert Senhoret. L'église est le centre d'un très ancien pèlerinage (restes romans).

Pépissou : Reste préroman d'un château probablement déjà abandonné au Moyen Age. Il était établi sur un rocher au-dessus de la Dourbie en amont de Massebuau. Vestiges troglodytes.

Le Pompidou : Domaine au XIIIe siècle de la commanderie de Millau. Dans les environs se trouvait le château de *Doas-Sorres* (des Deux-Sœurs).

Potensac : Domaine dépendant du prieuré de Notre-Dame de l'Espinasse. On extrayait du charbon dans les environs, en 1614.

Saint-Amans de Boisse : Prieuré près du Monna, dépendant de Saint-Guilhem-le-Désert.

Saint-Amans de Bouffiac : Voir au Monna. Il y avait jadis un pont sur la Dourbie qui permettait aux troupeaux d'aller du Larzac sur le Causse Noir. Il aurait été détruit en 1413. Diverses industries animaient les environs (forge, XIVe siècle ; four à chaux, XVIIIe siècle).

Saint-Amans de Troussit : Petit prieuré très ancien sous le Puech d'Andan, au milieu des vignes, sur la rive gauche de la Dourbie. Il dépendait de l'abbaye de Cassan. Détruit par les calvinistes au XVIe siècle, il fut alors annexé à Notre-Dame de l'Espinasse. Le château de Troussit appartenait au comte de Rouergue et permettait de surveiller le grand chemin qui longeait la vallée du Tarn.

Saint-Baudile de Felis : Prieuré dépendant de Notre-Dame de Cassan (XIVe-XVIIe siècle).

Saint-Estève ou Saint-Etienne du Pont de Millau : Prieuré dépendant de Saint-Léons et ancienne paroisse. L'église et le presbytère furent démolis en 1620 par les calvinistes. Le domaine appartint à la famille d'Albignac de Peyreleau.

Saint-Euzébit ou Saint-Eusèbe : Eglise dans la vallée du Tarn, près du ruisseau de Galezon ou de Galafon, détruite par les calvinistes. Elle dépendait du prieuré de Saint-Léons.

Saint-Lambert ou Saint-Genies : Ancien prieuré à l'entrée de la vallée de la Dourbie, sur la rive droite, détruit par les calvinistes et jamais relevé.

Saint-Martin du Larzac ou de Mauriac : Prieuré donné en 1035 à Gellone par Rigal de Solages. Les restes de l'église préromane sont sur le bord du plateau du Larzac en face du Monna. Y habitait au milieu du XIVe siècle, Guillaume Metge, damoiseau. En 1780, Despradels d'Alaret y avait une propriété. Edifice des XVIIIe-XIXe siècles.

Saint-Michel : Ancienne chapelle au sommet de la Coste Roumive (montée de Millau vers le Larzac). En 1481-1483, des habitants de Millau demandèrent sa reconstruction.

Saint-Thomas des Traginiers, c'est-à-dire des Muletiers : Ancienne léproserie. Chapelle XVIIe siècle.



Paulhe. (Coll. Arch. dép. A.)

Paulhe

L'église de Saint-Loup et de Saint-Amans dépendait du chapitre de Vabres. Elle fut construite en 1534, démolie au moment des guerres de Religion.

La seigneurie relevait du roi qui semble l'avoir donnée en viager à certains chevaliers de Compeyre en remerciement de leurs services. Ainsi celui-ci la donna en 1299 à Pons de Montrodat. Au XVIe siècle, les seigneurs en étaient le roi et en paréage nobles Raymond Louis et Amblard de Roquelaure, habitant de Compeyre.

En 1339, le roi plaça Paulhe dans le consulat de Compeyre. En 1370, les Anglais occupaient le fort, le comte d'Armagnac en obtint l'évacuation, sa remise aux consuls de Millau et sa démolition. On employa à ce travail une compagnie de soldats bretons. En 1377, la communauté de Paulhe fit un accord avec celle de Compeyre pour se réfugier en ce dernier lieu en cas d'agression.

Carbassas : Eglise Saint-Pierre, jadis annexe de Compeyre, bien qu'elle soit établie sur la rive gauche du Tarn. Ricard Malian, chevalier de Compeyre, jouissait des revenus de la terre de Carbassas en 1323.

Jean Delmas

Los aujòls

Lo temps de las baumas

Bien que la continuité du peuplement n'apparaisse qu'avec la sédentarisation du Néolithique, *lo Milhavés* comporte de nombreux témoignages d'occupation remontant à des périodes antérieures aux temps des légendaires *baumas de las fadarèlas.*

« Sur l'étendue du canton de Millau-est, les plus anciennes traces de présence humaine sont de minuscules pierres taillées (microlithes) jadis montées sur des harpons de bois, retrouvées dans la grotte des Truels, sur le Causse du Larzac. Elles étaient utilisées il y a près de 10 000 ans, au cours de la période mésolithique. » (Alain Vernhet)

La commune de *Paulhe* abrite les grottes préhistoriques de *Betpaumas,* des *Baumas* et des *Fadarèlas.*

Lo temps de las pèiras

Il y a environ 6 000 ans que des peuples, dits « pré-indo-européens », ont fait souche en *Roergue.* Ils s'y sont installés à l'époque des haches de pierre polie que nos anciens appelaient *pèiras del tròn :* le Néolithique.

« Il faut attendre la période néolithique (entre 6000 et 2000 avant J.-C.) pour voir se développer, dans le secteur, une occupation humaine de plus en plus dense. Les grottes servent alors d'abris et de sépultures. On peut citer, entre autres, sur le Causse du Larzac, les grottes de Clapade, des Truels ou du Monna, et, sur le Causse Noir ou ses versants, celles de La Poujade, des Hiboux, de Mirabal, du Figuier et de Prat-Long. A cette même époque, sont érigés les dolmens de Saint-Martin du Larzac, de Combebren, de Potensac, de La Blaquière, de La Salvage... » (Alain Vernhet)

Le département de l'Aveyron est le plus riche de France par le nombre de ses dolmens. Beaucoup de ces *pèiras levadas* ont été détruites. Sur près d'un millier de sites, 700 environ présentent des vestiges visibles.

Quelques dolmens subsistent sur la commune de *N'Agassac,* ainsi qu'un tumulus aux *Òrts*

Le mégalithisme rouergat correspondrait à l'Age du Cuivre, le Chalcolithique, époque de l'occupation des grottes de *Foissac,* il y a environ 5 000 ans.

Milhau, Los Combets I.
(Cl. R. P., coll. D. Jn.)



Lo temps del metal

Il existe plusieurs *caps barrats* sur la commune de *N'Agassac,* à *La Barbada,* à *La Roqueta* et au *Puèg d'Andan.* On en trouve également à *Compèire* avec l'enceinte d'*Avaruèjols,* à *Carbassàs...*

« Pour l'Age du Bronze (entre 2000 et 1000 avant J.-C.), c'est la grotte de Clapade, sur le versant gauche de la Dourbie, qui a fourni les plus beaux vases de l'époque, soigneusement modelés à la main, aujourd'hui conservés au Musée Fenaille de Rodez.

A l'Age du Fer (entre 1000 et 50 avant J.-C.), les vestiges sont rares dans ce secteur, et ils sont restés peu explorés, comme les fortifications de Carbassas (Paulhe), d'Avaruéjouls (Compeyre) ou de Barbade (Aguessac). » (Alain Vernhet)

La Graneda

« Situé sur la bordure septentrionale du Causse du Larzac, le promontoire de La Granède domine la ville de Millau et le confluent du Tarn et de la Dourbie.

Le site se présente sous la forme d'une avancée rocheuse de 3 à 4 ha environ, aux hautes falaises abruptes, reliée au Causse par un isthme étroit d'une dizaine de mètres de large. Ce seul accès direct au plateau est protégé par de puissantes fortifications, déterminant ainsi un éperon barré classique qui culmine à 797 m.

La Granède est un verrou de l'axe commercial Nord-Sud, attesté par les céramiques d'importation d'origine méditerranéenne dès le VIe siècle avant J.-C., reliant au plus court le Massif Central (plaine de la Limagne) au littoral languedocien de la région d'Agde, via la moyenne vallée de l'Hérault, le Lodévois, et la haute vallée de l'Aveyron.

La première occupation importante du site débute au Bronze Final IIIb (IXe-VIIIe siècles avant J.-C.). Ces niveaux, renfermant notamment des vestiges de four domestique (pour torréfier les céréales ?) et de nombreuses céramiques dont certaines de type Mailhacien, se rencontrent aussi bien au nord du plateau que derrière un puissant rempart à poutrage interne – détruit par le feu – dont l'édification remonte probablement à cette époque.

Au premier Age du Fer (VIIIe-Ve siècles avant J.-C.), l'activité humaine s'intensifie à en croire l'abondant mobilier mis au jour sur l'ensemble du site (plateau et pente), soit en niveau, soit de manière résiduelle. Pour l'instant, aucune structure d'habitat n'a été mise en évidence mais quelques fragments de torchis suggèrent l'emploi de matériau léger.

La transition entre les deux Ages du Fer (Ve siècle avant J.-C.) est bien représentée par un tumulus isolé, situé près de l'oppidum. Il contenait une riche incinération, probablement féminine, contenant notamment un torque (collier) en fer à tampons de bronze, une boucle d'oreille en or, une autre en argent, une fibule à double timbale et un bracelet en tôle de bronze. Il s'agit sans doute d'une haute dignitaire d'alors.

Les IVe et IIIe siècles avant J.-C. sont, pour l'instant, mal documentés comme un peu partout en Rouergue. » (Philippe Gruat)

Parures de la tombe féminine à incinération sous tumulus de *La Graneda* (Ve siècle avant J.-C.).
1 : anneau de bronze ;
2 : boucle d'oreille en or ;
3 : boucle d'oreille en argent ;
4 : torque en bronze et fer ;
5 : chaînette en bronze ;
6 : bracelet en bronze ;
7 : perle en jayet ;
8 : fibule en bronze.
(D'après Gruat et Marty, 2002).

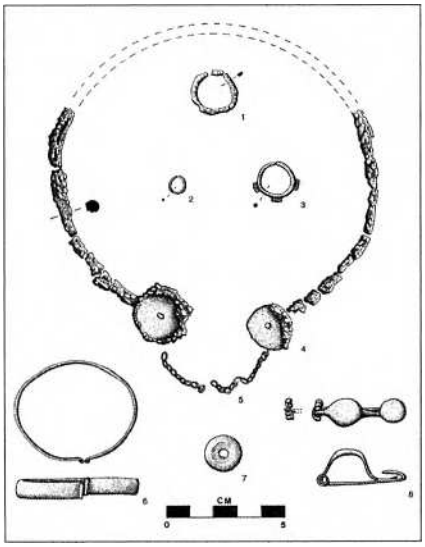

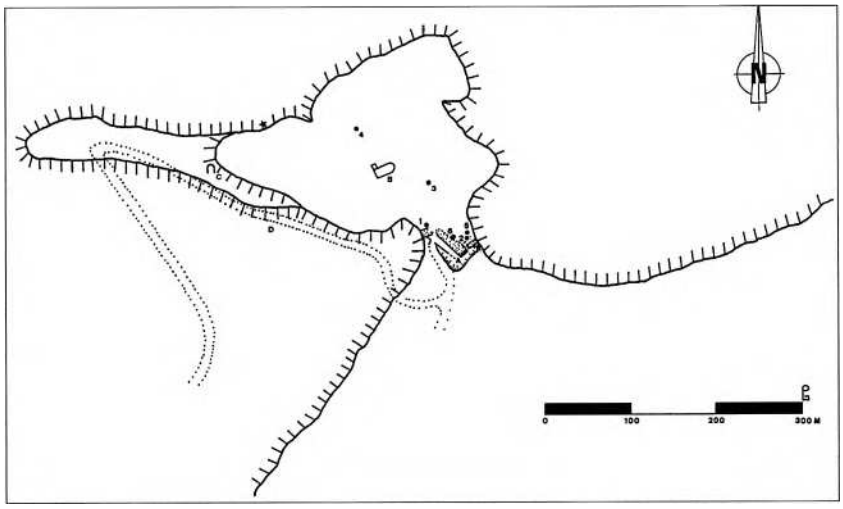

Plan d'ensemble du site de *La Graneda*
A : fortifications sud
B : bâtiment absidial
C : grotte
D : voie romaine
[étoile noire] : sondage Balsan-Soutou
[astérisque] : sondages 1991 (n° 1 à 6).
(Coll. G. P.)

A ces données archéologiques, la toponymie ajoute quelques éléments linguistiques.

Les noms de lieux du canton de *Milhau-est* sont occitans et malgré la francisation abusive du cadastre, ils sont encore correctement prononcés par les anciens. Depuis plus d'un millénaire, on les retrouve dans les actes et les documents *del país.*

Les radicaux les plus anciens sont dits proto-indo-européens ou préceltiques. Leur sens a pu être modifié sous l'influence d'apports linguistiques postérieurs. Ainsi le radical "kant", que l'on retrouve dans *canton, cantonada* avec le sens de pierre, de dureté, après avoir été associé à un autre radical du même type, "lop", est devenu en occitan, sous l'influence du latin, *cantalop* que l'on traduit par "chante loup". Le radical "kar/gar" avec le même sens de pierre, de dureté a transité par le celte et le latin pour aboutir à *carrièira* et *carri.*

L'explication des noms de lieux est toujours incertaine. Pour les uns, *bart* et *vaissa* sont prélatins, pour les autres ils seraient germaniques.

Même si leur origine est ancienne, ces noms ont pu être attribués à une date relativement récente. Ainsi, lorsqu'ils sont passés dans le langage courant *(garric)* ou lorsqu'ils ont été transposés d'un lieu à un autre du fait d'un déplacement de personnes ou d'une ressemblance géographique. C'est donc avec beaucoup de prudence qu'il faut interpréter les hypothèses toponymiques dont les plus douteuses ont été marquées ici d'un point d'interrogation. Cette remarque est valable pour tous les apports, y compris ceux de la période historique.

Les données de la linguistique recoupent celles de l'archéologie qui concluent à la continuité du peuplement du *Roergue* depuis la fin du Néolithique, il y a 5 000 ans, même si cette continuité n'est pas toujours établie.

Quelques noms de lieux formés sur des radicaux d'origine préceltique

Cadastre	*Signification*	*Racine*
La Baume, Les Baumes, Betbalmes (*Batbalmas,* XVIe siècle)	caverne, habitat troglodytique	*bal-ma*
La Blaquière, La Blaque	chênaie de chênes blancs	*blacca*
Cans (Les)	plateaux rocheux ou champs	*kalm*
Carbassas	racine oronymique ibère	*carba* + lat. *-acea-aceu*
Caussibals	rocailleux comme le Causse	*cal-s(ino)* + lat. *-ivu-ale*
Clapade (-Basse, -Haute)	tas de rochers	*c(a)l-app-* + lat. *-ata*
Mérican	peut-être racine ayant trait au rocher	*marr-* + lat. *campus*
Quiers	rocher, hauteur rocheuse	*carium*
Roc (Moulin du), Roques	rocher	*rocca* > *rocc-*
La Serre	partie supérieure d'une pente	*serra*



1


2


3

1. - Ce type de monnaies en bronze, obtenues à partir de flans coulés en chapelets, est attribué à un petit chef rutène dont la zone d'influence semble se situer plus particulièrement dans le Sud-Aveyron. *(Cl. et lég. P. Jn.)*
2. - *La Graneda,* vue de la poterne du rempart de la fin de l'Age du Fer. *(Cl. G. P.).*
3. - Décor d'un vase de La Graufesenque avec un lion terrassant une gazelle (vers 50 après J-C.). *(Cl. A.V.).*

Toponymes gallo-romains

Les noms de lieux en -ac créent une sorte de lien entre la période celte et la romanisation. Les noms des anciennes villas gallo-romaines sont formés sur un modèle très répandu dans toute la Gaule et au-delà. Ils sont constitués du nom du propriétaire gaulois (G.) ou latin (L.), suivi d'un suffixe de propriété celte *-acos* ou de son équivalent latin *-acum.*

Aguessac (*Agassac,* 1431)	*Acacius*
Comprégnac (*de Cumprinhac,* 1270)	gaul. *Comprinnus* > *Comprinnus*
Mauriac	*Maurus* > *Maurius*
Paulhe	*Paulius* > *Paulia (villa)*
Potensac	*Potentius* + *-acum*
Tempagnac	
Veyrac	*Varius*

Rutenas e Romans

Il y a environ 3 000 ans, des influences culturelles venues de régions situées entre l'Inde et la Russie se répandent progressivement en Europe occidentale. La civilisation des Celtes est la première à se mêler aux cultures locales de nos pays sans éliminer pour autant les rites et les croyances hérités de la préhistoire. D'autres apports indo-européens suivront, à l'époque historique, avec l'arrivée des Latins et des Germains.

Los Rutenas

Avant la conquête romaine, l'autorité de la tribu celte des *Rutenas* s'étend jusqu'au Tarn albigeois. Les frontières de la *civitas rutenensis* devront être ramenées sur le Viaur et l'Aveyron après une première résistance aux Romains. Elles demeureront celles du *Rodergue, Rosergue* ou *Roergue,* puis du département de l'Aveyron jusqu'en 1808. Les *Rutenas* fourniront un fort contingent au chef cadurque Lucterius pour soutenir les Arvernes et les autres peuples gaulois contre César. C'est ce même Lucterius qui dirigera en 50 av. J.-C., à *Uxellodunum,* l'ultime résistance aux Romains. Les chefs *Rutenas* battaient monnaie comme en témoignent les diverses pièces du trésor de *Gotrens* et, plus tard, les bronzes d'Attalos et de Tatinos. Le *Roergue* a conservé en outre quelques-uns des rares témoignages écrits de la langue gauloise : un rouleau de plomb trouvé sur le *Larzac,* et des comptes de potiers découverts à *La Graufasenca.*

« A la fin du IIe siècle et au cours du Ier siècle avant J.-C., malgré le développement d'une importante agglomération dans la plaine millavoise (La Graufesenque, Le Rajol…), le site de La Granède est intensément occupé. Un nouveau rempart en gros appareil avec porte et poterne, visiblement d'influence méditerranéenne, est édifié. Derrière cette fortification et sur le plateau s'égrainent alors des habitations en matériau léger et peut-être en pierre sèche.

A partir du milieu du Ier siècle après J.-C. au moins, un temple antique *(fanum)* est installé au cœur de l'oppidum. Le site conserve toutefois un rôle stratégique important, la voie romaine menant de *Condatomagos* (Millau) à *Cessero* (Saint-Thibéry) – servant à acheminer les céramiques sigillées de La Graufesenque notamment –, serpente sur les flancs ouest de l'oppidum où l'on peut voir des ornières de charrettes creusées dans la roche. » (Philippe Gruat)

« A l'époque gallo-romaine (50 avant-500 après J.-C.), l'ensemble des Causses et des vallées voisines témoigne d'une intense activité artisanale, industrielle, agricole et commerciale. Autour de *Condatomagos* (Millau), "la ville du confluent", sont aménagées de belles voies de circulation que peuvent emprunter des convois de charrettes : vers Lodève et Nîmes par la *Còsta romiva,* vers Rodez par Les Aumières, vers les Gabales par Troussit et Aguessac. Un pont de pierre est même alors construit sur le Tarn, en aval de La Graufesenque, face à l'ancien Four-à-Chaux de Millau. » (Alain Vernhet)

Quelques noms de lieux formés sur des radicaux d'origine celtique

Cadastre	*Signification*	*Racine*
Avaruéjouls	domaine des pommiers	*avallo-?,* pommier + *ialo,* clairière
Baraquette	petit abri sommaire ou auberge	*barra,* barre, du celt. *barbetu,* bouleau ; *Bettiotinus* (suffixe final inaccentué)
Bessodes	boulaie ; nom de famille	
Combebren, Combes	vallées, vallons	*cumba*
Embarry / Imbarry	rempart au sens de versant : *en barri,*	*barros,* sommet sur le versant
Lumenson (N.-D.)	ormaie	*lemo-,* orme
Le Lumansonesque	dérivé désignant la vallée	*lem-ant-ione* + *-esca*
Millau	dans la confluence ?	*amb-,* entre deux + *clad-,* fossé
Les Vabres	ravin > vallée ; nom de famille	*vabero*

Los Romans

Le *Roergue* gallo-romain exporte les productions de *La Graufasenca,* véritable centre industriel de poterie, dans tout l'Empire. Et les Romains poursuivent et intensifient l'exploitation des mines du pays. *Segodunum,* la future *Rodés,* est une ville importante avec son aqueduc, son amphithéâtre, ses thermes et ses écoles. Les villas, comme celles de Mas-Marcou ou d'Argentelle, sont nombreuses et prospères.

L'empreinte gallo-romaine est omniprésente. L'origine de *N'Agassac* se confond avec celle d'un établissement gallo-romain. Des vestiges de bassins et d'un aqueduc y sont visibles. Celle de *Compèire* est liée à l'oppidum gaulois d'*Avaruèjols.* Station gallo-romaine de *Palhàs,* débris de *tegulae*, urnes à résine, sépultures, *fanum,* vestiges d'habitats subsistent sur la commune. A *Paulhe,* il faut encore mentionner les stations gallo-romaines de *L'Alauset* et de *Carbassàs.*

Los olièrs de La Graufasenca

« La principale activité de *Condatomagos* est alors la fabrication en série d'une vaisselle de table de qualité, dite "céramique sigillée", décorée ou signée avec des poinçons (en latin *sigilla).* Au cours des deux premiers siècles de notre ère, six-cents potiers installés à La Graufesenque et dans les quartiers du Rajol et de La Pomarède, produisent en série des millions de vases exportés dans tout l'Empire romain, de l'Atlantique à l'Oural, de l'Ecosse à la Lybie. On en retrouve même aujourd'hui au-delà de l'ancien Empire, jusqu'en Inde, au Soudan et au Danemark. On a pu fouiller sur place une partie de ces ateliers, avec des fours, des entrepôts d'argile, des maisons de maîtres et d'esclaves, d'énormes tas de déchets de vases, et même des comptabilités de la production, inscrites en latin ou en gaulois sur des assiettes.

Cette abondante vaisselle témoigne d'un grand savoir-faire et d'une parfaite connaissance de l'iconographie antique : on y retrouve Jupiter, Apollon, Diane, Mercure, Minerve, Vénus, Hercule, Bacchus et toutes les autres divinités de l'Olympe, mais aussi des jeux du cirque, des combats de gladiateurs ou des scènes de la vie quotidienne (pêcheurs, chasseurs...).

Parallèlement à l'activité industrielle des potiers gallo-romains, on reconnaît les traces d'un artisanat du bronze et du fer. Des activités de bronziers à La Graufesenque et au Rajol, au confluent du Tarn et de la Dourbie, mais aussi sur le Larzac près de Potensac, sont attestées par des fours, des creusets et des coulées de métal. De même, des installations de grillage du minerai de fer local (sidérolithes) ont été retrouvées à La Graufesenque, où les outils et objets de fer sont particulièrement nombreux (couteaux, serpettes, haches, burins, houes, clés, hipposandales, chaînes, clous...).



Four gallo-romain du quartier du *Ròc (Milhau),* IIIe siècle après J.-C. (fouilles Louis Balsan). *(Cl. et lég. V. A.)*

Milhau* : une autre version de *Condatomagos ?

« L'étymologie *Amilius (cognomen* latin dérivé de *Amius* d'origine grecque) ou *Aemilius* (rendu célèbre par une importante famille romaine) se révèle fragile car on ne voit pas pour quelle raison l'un ou l'autre de ces noms d'homme latins se seraient fait une spécialité de la dérivation en *-avus* par ailleurs fort rare dans les noms de domaines représentant des anthroponymes gallo-romains. Outre les dérivés du supposé *Amilius / Aemilius,* E. Nègre ne cite dans *Toponymie générale de la France,* pour le domaine occitan, que Antonaves des Hautes-Alpes sur *Antoninus* > *Anton(i)n-* > *Anton-,* et Marnaves du Tarn sur *Marinus* > *Mar(i)n-* > *Marn-.*

Lors d'une conférence donnée à Millau, lors de l'assemblée générale du Cercle généalogique du Sud-Aveyron (14 septembre 1996, *De Condatemag à Amiliavum*), nous avons déjà exprimé ce doute et pensé alors le résoudre en voyant en *Amiliavum* un sens attaché à une expression gallo-romaine du type "le champ d'Aemilius" (la terre inaliénable, le terrain neutre, le lieu de rencontre...).

Mais cette hypothèse a le défaut de ne pas tenir compte d'une forme ancienne du type *Amiglavu* représentée aussi bien dans la série des formes anciennes de Millau (*de Amigliauvo* en 1037) que de Millaud où *Amiglavu* est omniprésent du XIIe au XIVe siècle (dans *Dictionnaire du département du Gard*) en alternance avec le type *Amiliavu* : *Amiliau, Amiliavum,* 1112 ; *Ecclesia de Amiglau,* 1156 ; *Amiglavum,* 1161 ; *Amilau,* 1232 ; *Ameglavum,* 1245 ; *Milhavum,* 1325 ; *Ameglavum,* 1384 ; *Meillau,* 1435.

Dans un compte rendu de la *Nouvelle revue d'onomastique,* n° 25-26, 1995, Raymond Sindou traitant de l'ouvrage *La Langue gauloise* de Pierre-Yves Lambert (1994) met en évidence, dans un manuscrit des environs de l'an 800, la forme ancienne *Ameglado* à l'origine de La Millau de Saint-Geniès-de-la-Millau, dans le canton de Lalbenque (Lot), sur la route entre Montdoumerc et Lalbenque. On reconnaît ici la mécoupure *Amilhau* > *a Milhau* déjà notée pour l'ensemble des toponymes ci-dessus, et seulement maintenue dans certains noms de familles issus de noms de lieux.

Le site se distingue par un îlot allongé entre les deux rives de l'Emboulas, et l'hypothèse donnée est un composé gaulois *ambe clado* avec le sens de "entre deux *(ambe)* fossés *(clad)*" évoquant la situation d'un lieu dont les accès extérieurs sont barrés de part et d'autre par des fosses ; ici les deux bras de l'Emboulas qui entourent l'île.

[Suite page suivante]

[Suite] Au point de vue phonétique :
- *cl* entre voyelles évolue normalement jusqu'à *l* mouillé avec sonorisation de *c* à *g* notée dans les formes anciennes ;
- le groupe *-ado* en position finale, donc atone, évolue, par l'étape *-ao* jusqu'à la diphtongue *-au* produit courant du suffixe *-avu*, d'où les relatinisations en *-avu* ;
- *ambe* qui est commun au grec, au latin et au celte avec des sens proches (des deux côtés, autour de) évolue en latin en *am-;* d'où *amicio* (de *amb* + *jacio*), mettre autour, envelopper, d'où l'ancien occitan *amict,* représentant le passif *amictus*, entouré, représenté par le nom du passage de l'Amict, ancien chemin de ronde à Servian (Hérault).
Au chapitre des réalités évoquées, le site de Millau, ou tout au moins son ancien site qui lui a valu son nom de *Condatomagos,* le lieu *(magos)* du confluent *(condate),* la ville-marché du confluent à époque gallo-romaine (nom attesté aux IIIe-IVe siècles sur la Table de Peutinger) est en accord avec ce sens. Sous cet aspect, il n'est pas douteux que le Tarn et la Dourbie se réunissant en ce lieu, aient formé les deux douves naturelles ainsi désignées. « (Extr. de *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France,* par Jacques Astor, 2003)

Une autre activité originale a laissé de nombreux vestiges sur le Causse Noir : c'est l'extraction de la résine de pins, obtenue par distillation des branches et des aiguilles vertes dans de grandes urnes semi-enterrées. On en connaît des centaines sur le Causse Noir, autour de Longuiers, du Pous de Barret, des Privats ou de Betpaumes. Quelquefois, le fond de l'urne enterrée contient encore des kilos de résine, durcie par les ans. Cette matière était recherchée par les marins pour le calfatage des bateaux, par les transporteurs de liquides pour l'étanchéité des tonneaux, des outres ou des amphores, et par les cordonniers pour la *pega* des souliers. On a retrouvé, au large d'Agde, des pains de cette résine de nos Causses dans des épaves de navires antiques.

Cette prospérité économique du Haut-Empire a laissé peu de "signes extérieurs de richesse" dans l'architecture locale. On ne connaît, dans le canton de Millau-est, que trois édifices privés ornés de mosaïques : deux à Millau (Rajol et Graufesenque) et un à Compeyre (villa en aval de Pailhas). Par ailleurs, deux installations de bains privés, équipés d'un hypocauste et d'une amenée d'eau, ont été partiellement fouillées, dans le village actuel d'Aguessac et à La Graufesenque. » (Alain Vernhet)

Les vieux chemins appelés *camins farrats, strada, camin rodanés* ou *galhagués,* suivent parfois le tracé d'antiques *vias* gallo-romaines. Mais bien souvent il ne s'agit que d'une voirie médiévale.

Cinq siècles de romanisation ont profondément marqué notre langue qui se rattache au languedocien, jugé très conservateur par rapport au latin. Un constat confirmé par la toponymie puisque la majorité des noms de lieux est constituée de mots occitans issus du latin et complétés parfois par des suffixes d'origine latine : *-ac(um)* et *-an(um) ; -et, -eda, -ada* à valeur collective ; *-òls,- als ; -ergas...*

Quelques noms de lieux de racine latine

Aspects topographiques

Cadastre	*Signification*	*Cadastre*	*Signification*
Compeyre	chaos rocheux : *cum* (ensemble de) + *petra,* pierre	Le Pompidou	le replat de versant *(pompidor,* repos d'escalier)
Les Crottes	*cròta,* réduit voûté, réservoir voûté	La Poujade	la montée
Les Fons	les sources	Puech Nègre	la hauteur boisée, sombre par sa végétation
La Plane	lat. *planus*		

Végétation, faune, culture, artisanat rural

Cadastre	*Signification*	*Cadastre*	*Signification*
Agast (La Pounche d')	*agast,* érable	Longuiers	peut-être « bande de terre allongée » (le toponyme est repris par le nom du Valat de Langouyrou : *Longairon > Langairon > Langoiron)*
Bouysse	lieu riche en buis		
Bréfuel *(Verfuelh,* 1452 > *Berfueilh)*	nom de bois		
Cabrières (château de)	lieu où paissent les chèvres	Le Monna *(castrum del Molnar,* 1112)	*lo molnar,* site de moulin
Le Cade	le genévrier, lieu riche en genévriers	Moulin de Laumet, Moulin du Roc	
Cap d'Aze	silhouette de tête d'âne *(cap d'ase)* sur une falaise rocheuse	Navadou	*navador,* moulin flottant
Le Devézou	petite terre en défens	La Pomarède	pommeraie
Les Horts	les jardins	Le Pinel	*pinèl,* boqueteau de pins
La Granède	*l'agrineda,* dérivé collectif d'*agrinièr,* prunellier	Ranque Souque	lieu de défrichement ?
Lauglanou	*l'auglanon,* dérivé de *aulana > auglana,* noisette	La Salvage	lat. *silvatica* > occ. *salvaja :* des bois, zone boisée au voisinage d'une chapelle ou d'un château
Laumet (moulin de)	*l'òlmet > l'òumet / l'aumet :* l'ormaie	Les Truels	pressoirs

Activité humaine, constructions, aménagement du territoire, féodalité et religion

Cadastre	*Signification*	*Cadastre*	*Signification*
Les Cans	champs ou plateaux rocheux	Lamayou	*la maion,* la bergerie, la jasse
Cureplats	nom d'auberge	La Maladrerie	la léproserie
La Grange	*la granja,* la ferme	Plaisance	manoir, domaine rural
L'Hôpital	au cours du Moyen Age, maison de refuge pour les malades, les voyageurs et les déshérités	Pont de la Cabre	pont
		Le Sec / Le Seq	lieu fauché plutôt que sec ?
		La Tour	fortification

Los cristians, los Germans e l'Aquitania

Les cultes païens de la préhistoire, transmis par les *Rutenas* puis par les Gallo-Romains, ont été christianisés à partir du IVe siècle, à l'époque où les tribus germaniques s'installent dans l'Empire romain. La chrétienté prendra le relais de cet Empire dont l'héritage culturel est revendiqué du VIe au IXe siècle par les *Aquitans.*

La cristianisacion

Bien des sommets, des grottes, des sources ou des fontaines du *Roergue* ont longtemps conservé les témoignages votifs des générations qui se sont succédé depuis près de 5 000 ans.

Sent Amans, premier évêque de *Rodés,* aurait évangélisé le *Roergue* au début du Ve siècle. On retrouve le vocable de saint Amans à *Boissa, Bofiac* et *Trossit.*

Les *glèisas* anciennes sont souvent placées sous le vocable de *sent Martin,* évangélisateur des campagnes et saint favori des Francs. Les légendes concernant les saints évangélisateurs des premiers temps de la chrétienté occidentale sont nombreuses et les traditions votives sont encore vivantes.

Sent-Martin de Milhau

« La première église paroissiale qu'ait eu Millau fut dédiée à saint Martin, évêque de Tours, très populaire dans les Gaules aux Ve et VIe siècles, et il paraît certain qu'elle conserva son titre jusqu'à l'époque où on le transféra à Notre-Dame. Après cette translation, Saint-Martin ne fut plus qu'une chapelle de secours. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1890)

Sent-Martin del Larzac

« Sur la paroisse de Saint-Martin du Larzac, existent les ruines d'une église qu'on voit du Monna et qu'on appelle Saint-Martin-le-Vieux. Sa position peu centrale la fit abandonner et, à sa place, l'on construisit une autre église où l'on transporta le siège de la paroisse. L'époque de cette translation nous est inconnue. Elle put avoir lieu au XIIIe ou au XIVe siècle, car l'église actuelle de Saint-Martin paraît être de ce temps. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1890)

Toponymes à valeur religieuse

Notre-Dame de la Salvage	autrement appelée Sainte-Marie de la Citerne (XIIIe s.) en référence à une citerne qui dispensait l'eau rare en ces lieux
Notre-Dame de la Salette	chapelle inaugurée en 1873 ; célèbre la mémoire de Notre-Dame de la Salette (Isère) dont l'apparition en 1846 est à l'origine d'un important pèlerinage
Saint-Estève	francisée en Saint-Etienne, un des 7 premiers prêtres établis par les apôtres à Jérusalem, le premier chrétien à avoir subi le martyre pour le Christ
Saint-Lambert	saint Lambert du VIe s., évêque de Maastricht (Belgique), qui souffrit des malheurs de la lutte entre Neustrie et Burgondie ? ; saint Lambert, évêque de Vence (Alpes de Haute-Provence) au XIIe s. ? ; un saint local oublié est fort possible
Saint-Martin du Larzac	Martin, l'apôtre des Gaules
Saint-Michel	Michel, l'archange

Sent-Martin de Mauriac. (Coll. S. d. L.)



Los Germans

Cependant que la christianisation progresse, divers peuples germaniques se romanisent. Tel est le cas des Wisigoths qui fondent un royaume à *Tolosa.*

Le roi Alaric fait procéder à une compilation du droit romain, dont l'influence sera encore sensible en *Roergue* autour de l'an mil. Mais les Wisigoths, suivant l'évêque Arius, ne reconnaissent pas le mystère de la Trinité et les évêques catholiques appellent les Francs à leur aide contre ces rois hérétiques. Après avoir battu les Wisigoths près de Poitiers en 507, les Francs ravagent le pays et imposent leur autorité.

On attribue aux temps wisigothiques et mérovingiens d'antiques nécropoles, souvent situées à l'écart des villages. Malgré la persistance de pratiques funéraires païennes, la christianisation se poursuit, notamment par la consécration de lieux votifs honorés depuis les temps préceltiques.

Il y aurait eu un atelier monétaire mérovingien à *N'Agassac.*

« A la fin de l'Antiquité et au cours des temps mérovingiens (Ve-VIIIe siècles de notre ère), l'insécurité générale entraîne un repli des agglomérations et un retour vers des hauteurs fortifiées comme le rocher-refuge de Caussou, dominant la vallée de la Dourbie sur le versant sud du Causse Noir. Malgré tout, on observe encore des objets personnels de qualité, comme ces boucles de ceinture en bronze de Saint-Martin du Larzac, retrouvées dans des sépultures à inhumation. Par ailleurs, la circulation monétaire, qui devient plus rare, reste attestée par des trouvailles originales à Millau (ancien Four-à-Chaux) ou à Aguessac (maison Rascalou). » (Alain Vernhet)

Au total, l'influence germanique semble assez superficielle, y compris dans les noms de lieux.

Quelques noms de lieux de racine germanique

Cadastre	*Signification*	*Racine*
La Garde	tour, construction de défense	*wardon,* garder
Malbosc	mauvais bois ou bois maudit	*bosk,* bois

L'Aquitania

A l'époque franque, le *Roergue* fait partie de l'*Aquitania,* véritable principauté qui se veut héritière de la romanité face aux "barbares" du nord de la Loire. Quelques boucles caractéristiques de cette période ont été trouvées dans des nécropoles, ainsi celles de Souyri qui sont conservées au Musée Fenaille. Mais, en général, le mobilier est rare et les sarcophages médiévaux sont difficiles à dater. Par contre, celui de *sent Naamàs,* à *Rodés,* est un bel exemple de l'art aquitain.

Le duc Eudes, prince d'*Aquitania,* arrête les Arabes au sud de *Tolosa,* et marie sa fille à un prince berbère. Mais, en 732, il aide les Francs à la bataille de Poitiers. Ceux-ci profitent de leur victoire pour envahir l'*Aquitania.* La résistance aquitaine prendra fin avec la mort du duc Waifre ou *Gafièr,* qui aurait été tué, selon une tradition, par Pépin le Bref soit à *Peirussa,* soit à *La Còsa de Gafièr* près de *Salvanhac-Cajarc,* mais plus vraisemblablement en *Pèiregòrd.*

L'Aquitania est érigée en *reialme* par Charlemagne. Les *abadiás* et les prieurés bénédictins se multiplient et se développent. Ils sont richement dotés par les rois carolingiens, comme en témoignent, par exemple, quelques pièces du trésor de *Concas* ou les donations d'églises. Cette politique sera poursuivie par les comtes qui se substitueront au pouvoir impérial et royal. Ainsi *Raimond,* comte *de Tolosa e de Provença,* fondera *l'abadiá* de *Vabres* en 862.

La période aquitaine est également marquée par le démembrement des villas gallo-romaines en manses qui deviennent des *mas (1).*

(1) *Los mas*

Mas de Bru	Pierre et Andrieu Bru (XVIe s.)
Mas Nau	*mas nòu* > *mas nau,* nouveau domaine
Mas-Rouchou / Mas-Rougnous	
Mas de Recouly / Mas de Roucouly	de la famille Recouly (XIVe-XVIIe s.)
Mas de Trauque	de la famille Trauque (XVe-XVIIe s.)

« L'existence d'un habitat villageois aggloméré ne remet nullement en cause la prédominance, vérifiée sur le Larzac comme dans tout le Rouergue, d'un habitat dispersé ou semi-dispersé, désigné, comme le territoire qui l'accueille du terme de manse ou mas. Les manses du Larzac, sous la forme d'une ferme isolée ou sous celle d'une semi-agglomération secondaire, constituent bien aux XIIIe-XIVe siècles, la trame essentielle du réseau rural rouergat. Les travaux les plus récents permettent d'appréhender dans le semis des manses une double évolution. On assiste d'abord, au moins à partir du XIIe siècle, et de manière certaine à partir du XIIIe siècle, au dépeuplement et à l'abandon de certaines manses. Ce dépeuplement résulte dans certains cas de l'attraction exercée par les villages fondés sur le Larzac. (...)

Cependant que se produisaient ces désertions, se déroulait parallèlement un phénomène de croissance de certaines manses qui dès la fin du XIIIe siècle ou le début du XIVe, atteignent la taille de hameaux. » (Extr. de "L'habitat médiéval du Rouergue : l'exemple du Larzac", d'après Maurice Berthe, dans *Revue du Rouergue,* 1990)

En 875, *Milhau* alors *Amiliavum* était le siège d'une viguerie.

« A la fin du Bas Empire et au Haut Moyen Age (V^{e}-VIIe siècles après J.-C.), un nouveau mur de fortification, dont l'appareillage en arêtes de poisson *(opus spicatum),* est érigé à La Granède sur les ruines du rempart gaulois précédent, tandis qu'un grand bâtiment absidial, vraisemblablement à fonction religieuse, s'élève à l'emplacement du temple gallo-romain. Des niveaux d'occupation (habitat ?), très localisés furent également mis en évidence autour d'une structure foyère (sondages 2 et 5).

Enfin, deux constructions circulaires, associées à des céramiques médiévales et venant se superposer au bâtiment absidial, correspondent probablement au Mas de Tolzieu, attestés par des données archivistiques des XIIe au XIVe siècles, comme le pensait J. Artières. » (Philippe Gruat)

Peu à peu, la langue romane émerge au travers de mots qui sont encore vivants en occitan, ou au travers de noms de lieux de plus en plus nombreux dans les actes latins de l'époque.

Le Rouergat Louis Combes, dit *Cantalausa,* montre que, dès avant l'an mil, l'occitan est une réalité linguistique. Il va évoluer tout au long du Moyen Age et jusqu'à nos jours, comme en témoignent quelques formations toponymiques "récentes" qui vont se multiplier. Elles utilisent les suffixes diminutifs *(-on/ona, -et/eta),* augmentatifs ou péjoratifs *(-às/assa),* combinés *(-àsson/a, - asset/a),* collectifs *(-iá, -ariá, -airiá).*

D'origine plus récente, les toponymes de propriété en -ie ont été formés en ajoutant au nom du propriétaire le suffixe occitan *-iá* prononcé "io" (1).

(1) Référence au propriétaire ou au tenancier

Cadastre	*Signification*
Bessodes	nom de famille connu en Millavois
Prieur (Le Champ du)	le prieur de l'église Notre-Dame
Les Combets	Combet (on connaît parmi les propriétaires Jean de la Combe au XVIe s.)
Les Coulons	Coulon / Colon (on connaît Raymond Colon en 1455)
Félix	prénom d'un propriétaire
Graille	nom de famille connu à Millau
La Graufesenque	de Gaufre : *Gaufresenca* > *Graufesenca*
Lalauzet (-Basse, -Haute)	de la famille Alaux : *Alaucius* (gaulois)
Massebiau	de Raymond Massabuau (XVe s.)
La Merlarie	la ferme de Merle
Les Privats	de la famille Privat
Troussit	famille connue du XIIe au XVe s.
Les Vabres	nom de famille connu à Millau



(Coll. C. P.)

Castèls, glèisas, abadiás

Dès la fin de l'Empire carolingien et autour de l'an mil, l'espace occitan se couvre de fortifications et de sanctuaires préromans, puis romans. Les *abadiás* jouent un rôle déterminant dans l'essor économique, artistique et spirituel au temps des *crosadas.*

Ròcas, mòtas e castèls

Les "comes" carolingiens profitant de l'effacement du pouvoir impérial et royal rendent leur charge héréditaire. C'est ainsi que naît la dynastie des comtes *de Tolosa e de Roergue* avec les *Guilhem* et les *Raimond.* La décadence carolingienne se traduit par l'émiettement du pouvoir entre les mains d'un grand nombre de petits *senhors.* Ils font édifier des forts, *mòtas* castrales ou *ròcas* qui deviendront des *cailars.* Peut-être est-ce le cas à *Compèire*, à *Cabrièiras*, à *Paulhe,* au *Molnar,* à *Puèg-Pisson* lieux qui, avant d'être réutilisés au Moyen Age furent parfois des sites défensifs dès la protohistoire. Et c'est autour des châteaux les plus anciens, maintes fois remaniés, que seront construits les villages médiévaux appelés *castelnòus.*

Los sosterrenhs
« N'i aviá un [a N'Agassac]. Un còp, lo volguère segre. Me manquère estofar e sorti(gu)ère en vitessa... Sai pas ante va... » (V. L.)

Pepissós / Puèg-Pisson ?
(Coll. S. d. L.)



La féodalité rouergate prend des formes assez souples, avec la survivance de nombreux alleux, terres sans seigneur héritières du domaine carolingien et gallo-romain. D'ailleurs, l'influence du droit écrit romain relayé par *lo breviari d'Alaric* est encore sensible au Xe siècle. Les historiens du droit soulignent le caractère contractuel du lien qui unit les *senhors* rouergats. C'est *la convenença,* convention engageant deux parties considérées comme égales inspirée du droit romain, qui fonde les relations et non un rapport de sujétion d'homme à homme, comme c'est le cas dans la coutume féodale d'inspiration germanique.

Peu à peu, au XIe siècle, la féodalité se structure autour des *« rics òmes de la tèrra »* puis des *« cavalièrs »* avec l'apparition des *« feusals »,* sortes de vassaux, et de serments, les *« no-t-decebrai ».*

Dans le même temps, la vie artistique, très active autour des ateliers de chant grégorien et d'orfèvrerie de l'*abadiá* de *Sent-Marcial de Lemòtges,* se manifeste en *Roergue* par les églises préromanes, des pièces du trésor de *Concas,* ou les autels de *Deusdedit* à *Rodés* et à *Sancta-Aularia.*

Las abadiás

Dès le IXe siècle, des *abadiás* comme celles de *Concas* ou de *Sent-Antonin* bénéficient des faveurs des princes carolingiens et des *senhors* qui leur succèdent, ainsi que de l'essor des pèlerinages et des croisades. Chevaliers engagés dans la *reconquista* ibérique, croisés de Palestine et *romius* de *Compostela* ou du Saint-Sépulcre engagent leurs biens avant de partir, ou témoignent de leur reconnaissance à leur retour. La réforme clunisienne (X[e], XIe siècles) n'entrave pas la prospérité des vieilles *abadiás* carolingiennes qui favorisent dans leurs prieurés la diffusion de l'art roman.

La terre de *Lumenson* est citée au Xe siècle. En 1082, l'église *Nòstra-Dòna de Lumenson* fut donnée à l'abbaye de *Sent-Victor de Marselha* par l'évêque Pons Stéphani.

Les *abadiás* contribuent à l'établissement de la paix de Dieu en créant des *salvetats* comme celle de *Vilanòva* par exemple. Au XIIe siècle, sous l'impulsion de saint Bernard, la réforme cistercienne réagit contre les excès matériels et moraux de l'Eglise, qui favorisent les hérésies cathare et vaudoise. Concurrençant les vieilles *abadiás* locales, les cisterciens s'implantent à *Lòc-Diu, Bèl Lòc, Silvanés, Bona Val, Bona Comba...* et introduisent un art très sobre qui s'oppose aux exubérances de l'art clunisien.

Las glèisas romanas

Aux XIe et XIIe siècles, l'espace occitan se trouve au cœur de la civilisation romane. Depuis les églises préromanes comme celle de *Verdun,* en passant par les peintures de *Tolongèrgas* et la rotonde de *Vilanòva,* par l'hôtel de ville de *Sent-Antonin,* par les églises de *Dórbia* et d'*Òlt,* par les autels de *Deusdedit,* jusqu'au *portal* de *Concas,* son église et son trésor, le Christ roman de *Salas-Comtals,* c'est par dizaines que se comptent les témoignages romans de ce *Roergue* que traversent les chemins de *Compostèla* protégés par les doms d'*Aubrac.*

L'ancienne église *Sent-Amans de Bofiac* avait des éléments préromans. La base de la tour *del cossolat* de *Milhau* est romane, tout comme l'étaient certaines fenêtres du vieux *Milhau.*

Ainsi, autour de l'an mil, les éléments fondateurs de la civilisation occitane qui va rayonner sur l'Europe médiévale sont en place : survivance de la romanité, influence du droit écrit, système féodal relativement souple, émergence de l'art roman et de *la lenga d'òc* dite *romana.*

Nòstra-Dòna de Lumenson

« L'église primitive se trouvait dans le cimetière paroissial, c'était le plus ancien sanctuaire de la contrée.

En 1082, Pons d'Etienne, évêque de Rodez, le donna à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en témoignage de sa piété et en reconnaissance de son heureux retour d'un concile tenu à Rome, sous Grégoire VII.

Notre-Dame de Lumenson était donc chapelle d'un monastère de bénédictins et église paroissiale. Un procès verbal de la visite de l'évêque de Rodez, en 1343, nous montre le cloître habité par un curé et trois prêtres chargés du service de la paroisse, tous obligés d'assister chaque jour au chœur, soit pour la messe, soit pour l'office, qui se disait à haute voix.

Là on vénérait la statue en bois de Notre-Dame de Lumenson, réputée miraculeuse, à cause des nombreuses faveurs spirituelles et temporelles obtenues par son intercession. » (Extr. de *Embellissement de l'église de Notre-Dame de Lumenson à Aguessac,* 1898-1899. *Doc. T. C.)*

Milhau, ostal Cavalade, fenêtre romane vendue aux Etats-Unis. *(Coll. et id. F. Jq.)*

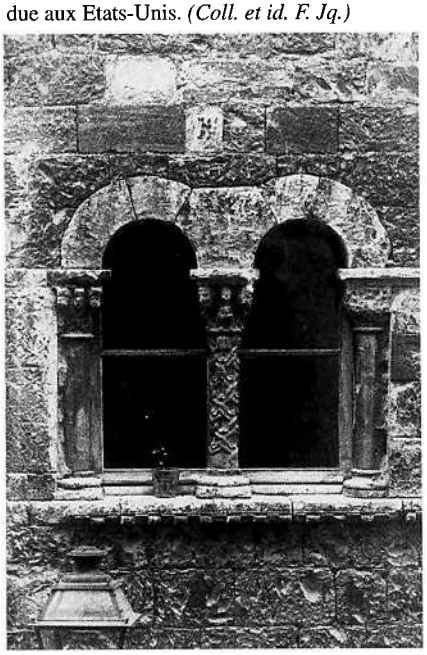



Sent-Amans de Bofiac.
(Coll. S. d. L., fds. B. L.)

Templièrs e Espitalièrs

Au XIe siècle, l'élan mystique et l'essor démographique poussent l'Occident chrétien à partir à la conquête des lieux saints. Le plus fort contingent de la première croisade, prêchée en terre occitane, à *Clarmont d'Alvèrnha* et au *Pog de Velai,* au cri de *« Deu lo volt »,* est emmené par *Raimond IV de Sant-Gèli,* comte de *Tolosa e de Roergue.* Parmi ses *cavalièrs,* figurent nombre de *Roergàs.* Au siècle suivant, d'autres croisés célèbres, comme *Alienòr d'Aquitania* ou son fils *Richard the Lion,* seront eux aussi des occitanophones.

Pour protéger les voies et les lieux de pèlerinage ainsi conquis, deux ordres monastiques militaires ont été créés. A Jérusalem, l'un a sa maison près du Temple, l'autre tient l'Hôpital. Ce sont *los Templièrs* et *los Espitalièrs de Sant-Joan.* En *Roergue,* ils sont très présents sur le *Larzac,* mais aussi à *Espaliu,* à *La Sèlva,* ou à *Ausits.* Comme la plupart des ordres monastiques, ils bénéficient de dons qui leur permettent d'accroître leur domaine. Ces donations sont enregistrées sur des actes *(cartas)* regroupés dans des *cartularis.* Très souvent rédigés en occitan, ils nous renseignent sur la langue, les hommes, les lieux et les biens de ce temps.

« La commanderie de Millau provenait des Templiers. Des jardins, un vignoble, près de la ville, les domaines de Catfonds et de la Grangette étaient affectés à cette commanderie, ainsi que les cures de Castelmus et de Saint-Germain. (...)

L'ancienne maison que l'ordre avait à Millau, près de la porte de Layrolle, fut abattue au mois d'octobre 1568. » (Extr. de *Documents sur les ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem en Rouergue*, par H. de Barrau, 1861)

« En 1367, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem avait, à Millau, une maison et une église, qui est la succursale actuelle. Le souvenir de sa destination primitive s'est conservé dans la dénomination du territoire voisin, qu'on appelle encore aujourd'hui *Tras-Saint-Jean* : la démolition de cette église fut ordonnée cette même année 1367, parce qu'elle gênait la défense de la ville. En 1633, un couvent de capucins fut établi sur cet emplacement. Toutefois, en 1789, l'ordre de Saint-Jean possédait encore une maison à Millau, et il y avait aliéné, peu d'années auparavant, des biens provenant de l'ordre de Saint-Antoine, qui avaient été réunis aux siens, en 1768. » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue*, par M.-A.-F. baron de Gaujal, 1858)

1189

« En l'année 1189, les Templiers de Sainte-Eulalie conclurent un arrangement avec Pierre, abbé de Bonneval ; ce dernier céda à la commanderie la grange de Lescure, située sur le Larzac, et quelques maisons que son couvent possédait à Millau et recevait en échange un assez vaste territoire sur la rivière du Dourdou ; l'abbé de Loc-Dieu ayant élevé des prétentions sur les domaines cédés aux Templiers, ceux-ci durent lui acheter le désistement de ses prétentions au prix de 1 000 sols melgoriens. Cette circonscription forma un membre de la commanderie de Sainte-Eulalie jusqu'au commencement du XVIe siècle, époque où elle fut réunie à celle de Saint-Jean de Millau. » (Extr. de "Etablissements des chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem en Rouergue", par A. du Bourg, dans *MSLA,* 1886)

Los revenguts de La Malautiá

« Voici quels étaient, au XIIe siècle, les revenus de la Maladrerie, d'après les inventaires que les consuls faisaient régulièrement tous les ans. Cette maison avait : En argent, de 40 à 60 livres. En froment, de 40 à 80 sétiers. En divers autres grains, 20 sétiers. En vin, de 12 à 30 muids, selon les années. En noix, 8 sétiers. En amandes, une hémine ou demi-sétier. Il y avait dans l'établissement deux ou trois bœufs ; un âne et une ânesse ; 126 bêtes à laine, dont 88 avaient chacune un agneau.

Mobilier de la maison.

En 1299 : 95 *flessadas,* couvertures. 103 *lensols,* draps de lit. 21 *colseras.* 55 *coïssis* et *aurelhiers.* 1 *almatras,* matelas.

En 1312 : 66 couvertures. 46 *entre coissis e aurelhiers.* 13 *balafas, entre pailla et borra.* 14 *colsas de pelens.* 1 *vanoa,* courte-pointe. 1 *cobre corps de seda.* 3 *toalhas a manjar,* nappes. 2 *toalhos,* serviettes.

Plus le mobilier ordinaire d'une maison d'exploitation agricole. Mobilier de la chapelle : 2 missels, 2 bréviaires, 1 *ofizier,* 1 *pistolari,* 1 *responsier,* 1 *legendier,* 1 livre de chant, 1 livre d'hymnes, 1 calice d'argent et les autres choses nécessaires au service divin, telles que aubes, chasubles, surplis, encensoirs, croix, etc. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Los romius

Milhau, avec sa *Còsta romiva* et son *espital d'Aubrac,* se trouve sur les chemins de pèlerinage.

• *L'espital Sant-Jacme*

« Dans la rue Saint-Antoine se trouvait, au Moyen Age, une confrérie ou hôpital Saint-Jacques qui recevait plus spécialement les pélerins allant à Saint-Jacques de Compostelle et distribuait aussi une "charité" à certains jours. Cet hôpital fut réuni, paraît-il, en 1299 à l'hôpital général.

M. de Gaujal situe cet hôpital dans la rue de La Capelle et il ajoute que cette rue tirait son nom de là. Nous avions ajouté foi à cette affirmation ; mais de nombreux textes nous obligent à reconnaître que c'est là une erreur et que l'hôpital Saint-Jacques était situé, non pas rue de La Capelle, mais bien rue Saint-Antoine, en face le couvent de ce nom : *"lodig hospital,* est-il dit dans un inventaire de 1313, *que es davan las mayos de Sant Antoni"* ; le compois de 1668 n'est pas moins précis : "maison et hospital St-Jacques... mazures de l'esglise et de l'hospital St-Jacques, à la rue St-Antoine". Ces textes sont bien formels et nous ne devons pas hésiter à en adopter la conclusion.

D'après un règlement établi en l'année 1300, les membres de la confrérie Saint-Jacques étaient au nombre de dix et se recrutaient parmi les habitants de Millau qui avaient fait le pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Au XIVe siècle, cet hôpital avait un revenu de 44 sous et 100 sétiers de froment. Les directeurs de la confrérie ou hôpital St-Jacques étaient appelés *regidors del hospital e de la Karitat e de la Cofrayria de Mossen S. Jacme.* » (Extr. de *Millau, ses rues, ses places, ses monuments*, par J. Artières et C. Toulouse, 1924)

« D'après l'inventaire de 1313, cet hôpital recevait annuellement quarante quatre sous de rente et cent sétiers de froment. Il avait un petit mobilier consistant en cinq lits garnis, *"una arca que te enviro XL sestiers de blat, una taula, una farinieyra, una cros d'argen, un encensier de lato, unas mayos que se teno ab lodigh hospital que es davan las mayos* [le couvent] *de sant Antoni."* » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

• *La comandariá d'Aubrac*

« La domerie d'Aubrac avait fondé à Millau une commanderie où l'on donnait l'hospitalité aux passants pauvres. Cet établissement qui a subsisté à Millau jusqu'à la Révolution française, était obligé de payer annuellement cent cinquante livres d'amandes (sic) au grand couvent d'Aubrac et d'héberger une fois tous les ans quarante mulets pour le service de la domerie. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1890)

• *Los romius de Milhau*

« Durant l'été de 1441, plusieurs groupes, *tropels,* de jeunes gens, appartenant aux meilleures familles de Millau, firent successivement le pèlerinage du Mont-Saint-Michel, en Normandie. Ils allaient à pied et portaient une bannière où était représentée la figure de saint Michel, accostée de deux fleurs de lys, avec cette inscription mise au bas : *"Los romieus de Milhau".* Les premiers pèlerins, partis le 17 juillet, rentrèrent à Millau le 27 août. Le surlendemain, un second groupe se mit en route pour faire le même pèlerinage, et, ajoute le consul boursier, *"cascun jorn s'en anavo los enfans de la vila de lur volontat."* Sous l'année 1458, Monstrelet raconte qu'on vit aussi une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants aller au Mont-Saint-Michel, sans qu'on puisse dire la raison de ces nombreux pèlerinages, "sinon subite dévotion, qui à ce les mouvait." » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

En 1663, un ermitage est établi pour un *romiu de Compostèla* à *Sant-Josèp d'Avaruèjols.*

L'espital mager, 1306-1338

« En 1306, il y avait, sur les six domaines de l'hôpital :
XXIV bœufs de labour, *arayes.*
XVIII bêtes de la race bovine, *bestias armalhinas,* telles que vaches, jeunes taureaux. En vieux langage français, ces bêtes étaient appelées *aumailles,* du latin *animalia.*
II mulets, un âne et une ânesse avec son poulain.
XXV porcs ou truies.
CCC et XXV brebis au lait.
XXXV chèvres au lait.
CCC et XXV *bestias de vassiva.*
CLXXXV agneaux ou chevreaux.
Dans les inventaires postérieurs, on voit figurer des juments, des chevaux et une plus grande quantité de bétail gros et menu. Ainsi, en 1338, on trouve qu'il y avait sur les six domaines de l'hôpital :
CCCCLXXII fedas ab lag.
CCCLXXXX moltos, moutons.
CCCXII vacieus doguan, de l'année.
CCC meins II anhels doguan.
XLIII cabras yvernadas et VIII cabrits dogan.
XXXVII porcs e truejas e XXV porcels.
XII bestias armalhinas et III vedels lachens.
XII eguas entre paucas et grands.
II polis, teranis, de trois ans.
II rocis la I de quatre ans et l'altre de tres.
Una mula et II azes ab bast.
Un roci ab cela.
XXXI buou arayes entre l'hospital et totas las borias.
VII saumas en totas las borias de lasquals na tres que bastejo.
II polis teranis. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1890)

Lo temps dels cossolats

Avec *la cançon de santa Fe* (XIe siècle) et *la cançon de sent Amans*, le *Roergue* détient probablement les textes précurseurs de la grande aventure culturelle des *trobadors* occitans (1).

Mais l'évolution idéologique et culturelle favorise également la propagation des hérésies. Comme en témoignent les premières franchises et libertés accordées dès cette époque, le XIIe siècle est marqué par l'évolution des mœurs et la circulation des idées. Le mouvement d'urbanisation qui accompagne l'essor économique des XIe et XIIe siècles se traduit par l'émancipation de *comunaltats* qui s'organisent en *cossolats,* éléments essentiels de la vie civile et commerciale occitane pendant un demi-millénaire.

Au raffinement des *trobadors,* semble répondre l'exigence d'austérité morale et matérielle des hérésies cathare *(los patarins)* et vaudoise *(los valdeses).* Les deux démarches sont perçues comme un danger par l'Eglise.

Los eretges e la crosada

Les cathares ont adopté des idées venues d'Orient avec les pèlerins, les marchands ou les croisés. Ils prônent le rejet de la matière, création du Dieu du Mal, qui emprisonne l'esprit et la lumière créés par le Bon Dieu. Protégés ou tolérés par les seigneurs locaux, ils ont la sympathie des populations du Toulousain et de l'Albigeois qui restent cependant très majoritairement catholiques. Les *valdeses* sont des évangélistes qui refusent eux aussi le matérialisme de l'Eglise devenue une puissance temporelle.

En 1209, le pape lance contre les cathares *la crosada contra los Albigeses* qui deviendra une guerre de conquête française en terre occitane. Un chanoine de *Sent-Antonin* et un anonyme ont laissé une relation de dix mille vers en occitan sur cette épopée dont ils furent les témoins. Par conviction ou par tactique, bon nombre de seigneurs rouergats se tiennent à l'écart du conflit. Mais la région de *Sent-Antonin* et de *Najac* sera directement impliquée aux côtés des comtes *de Tolosa e de Roergue,* et des *senhors,* comme les *Morlhon* ou *Deodat de Cailús,* baron de *Severac,* tenteront de résister à l'envahisseur. En 1209, la vicomté de *Milhau* fut confiée, en raison de la guerre, à l'évêque de *Mende.* Après avoir vaincu les *Montfort* (1218), les comtes de *Tolosa* sont obligés de traiter avec le roi de France pour préserver la paix. Raymond VII, dernier comte de *Tolosa,* qui s'était emparé de la vicomté en 1222, mourut à *Milhau* le 27 septembre 1249. Son gendre, frère du roi de France, lui succède. Les *Najagòls* se révoltent contre leurs nouveaux maîtres. Le *cossol Uc Paraire,* accusé d'hérésie, est brûlé vif, et pendant un demi-siècle, les *senhors faidits,* dépossédés en raison de leur fidélité aux anciens comtes de *Tolosa,* sont pourchassés dans le pays.

Cossols et *cossolats* ont joué un rôle important pendant *la crosada.* Ils profitent de l'essor urbain qui accompagne le retour à la paix.

Los jutges

« Voici un fait curieux qui peint les mœurs judiciaires du Moyen Age : nous le trouvons dans un vieil inventaire des archives de Millau écrit en langue romane. *"Item es en la dicha cayssa un instrumen fasem mencion cossi en lo castel de Compeyre foron meses et encarcerats dos layros, losquals lo jutge de Melhau ou lo baile gitet del dig castel et terras, et los fes menar en esta villa ; et apres los fes pendre et stranglar en las forcas del digh Melhau. Et so fach, lo baile de Compeyre se ven rancurar disen, que los dichs layros avian presa la dicha justicia en lo digh castel et juridiction de Compeyre. Et après pros de ceptacios que y ac, foron tornats al dich baille de Compeyre dos ples sacs de fe, en loc dels dos layros ; et autramen fon procedit coma se conte en lo dig instrumen, pres per maistre Peyre de Layssac notari ordinari de la cort de Melhau l'an MII[c]LXXXVI et lo venres avan la festa de sanct Marti."* » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais*, d'après Joseph Rouquette, 1887)

(1) *Los trobadors*

Aux XII[e] et XIII[e] siècles, *Uc Brunenc, Daude de Pradas, Raimon e Azemar Jordan de Sent-Antonin, Bertrand de Parisòt,* les comtes de *Rodés* et même, fait exceptionnel, *Raimon Cornet* au XIVe siècle, font partie des quelque quatre cents *trobadors* connus, auxquels il faut ajouter une centaine d'anonymes, qui vont porter la langue et les lettres d'oc dans toute l'Europe et jusqu'en Palestine. Adeptes du *trobar lèu* ou du *trobar clus,* ils écrivent des *cançons,* des *pastorèlas,* des *albas,* des *sirventés,* des *tensons* ou des *planhs* qui vantent les valeurs de l'*amor,* du *paratge,* de la *convivéncia,* du *prètz,* du *jòi*... Leur œuvre poétique et musicale est diffusée par des *joglars.*

Au XIVe siècle (1341-1346), un certain Deodat Senglar, cité dans plusieurs actes notariés de *Milhau,* est qualifié de *mèstre en gai saber,* mais on ne sait rien de sa vie, ni de son œuvre. *Lo roman de Flamenca* aurait été écrit à *Nant* et *Lo roman de Jaufre* pourrait être en relation avec le *Milhavés,* qui était au roi d'*Aragon,* si l'on en juge d'après un fragment conservé aux Archives départementales de l'Aveyron.

Los cossolats

Aux XIIe et XIIIe siècles, les *comunaltats* s'émancipent de la tutelle seigneuriale en obtenant des franchises et des privilèges consignés dans une *carta,* comme la charte occitane de *Sent-Antonin,* en 1144, et en se dotant de représentants : les *cossols,* qui forment *un cossolat.* La plupart des communautés auront leurs *cossols* dont les pouvoirs seront limités lorsque viendront les temps de la monarchie absolue. Ces représentants sont appelés aussi *jurats* ou syndics.

Milhau

En 1112, Raymond Bérenger, comte de Barcelone épousa Douce de Provence et se trouva à la tête d'un vaste domaine qui comprenait *Milhau.* La ville échut au roi Alphonse d'Aragon en 1172. Pierre II d'Aragon confirma en 1204 les privilèges de *Milhau.* Alphonse de Poitiers laissa à la ville une grande autonomie et, à sa mort en 1271, *Milhau* fut réuni à la couronne de France.

Los cossols de Milhau

« D'après les ordonnances du XIVe siècle, les conseillers devaient être originaires de Millau : *"que sian habitans et nadios de la vila",* ou tout au moins l'habiter depuis au moins 30 ans : *"que ajon facha habitacio dedins la villa et per l'espassi de trenta ans et plus."* Les ordonnances interdisaient tout esprit de coterie et recommandaient aux conseillers l'union la plus parfaite : *"que non y aja denguns debats ni questios entre los cosselias, ni Plassa contra Payssieyra, ni carrieira contra carrieira, ni lo hun contra l'autre, se no que d'aquesta hora en avan que totses sian e hesser dejan en bona pas, amor, concordia e en tresque bona unio... seno tots hun corps, huna ama, huna volontat tot jorn e bona pas et prefechia amor, dilexio et concordia, so ez a dire que so que los hus volran que los autres vuelho, am so que se fassa en bon drech et am bona, perfiecha e lial raso sus tout." (...)*

L'obligation pour les citoyens de se dévouer à tour de rôle aux affaires publiques sous peine d'expulsion de la ville se retrouve dans nos archives :

"Aquels que refudon de estre cossols ho cosselhes devo estre gitatz de Melhau." (Inventaire de 1520).

"Item est par privilege que alcung habitan de ladite ville non puescon refusar d'estre conselier et consol de la ville, sotz pena destre scolit de la ville." (Privilèges du XVIe siècle). (...)



Milhau. (Coll. S. d. L.)

Pelicièrs e gantièrs als sègles XIII-XIV

« Dans les rôles d'impositions de 1286 nous trouvons le sieur Guilhem Mandosca *pelicier,* Uc Manha également *pelicier.* Voici maistre Guirart boursier. Ce dernier est sûrement le nom le plus ancien de nos ancêtres gantiers puisqu'en effet il fabriquait non seulement des bourses, mais aussi des bonnets et des gants. Tous ces péliciers, gantiers ou pargaminiers avaient leurs calquières entre la porte Saint-Antoine et celle du Jumel. Notre rue Droite portait alors le nom de *la Carrieya de la mersaria* ou *de la pelissaria.*

Sur le Pont-Vieux, on payait un droit de péage comme le mentionne le *Livre de l'Epervier,* cartulaire de Millau du XIIIe siècle, pour les peaux de moutons en laine avec une bonification d'un denier sur treize pour les gens de Millau, sans nul doute pour favoriser l'industrie locale. On payait également un droit de péage *"per la carga de las pelses", "per la carga d'allum et de sumac".*

Au XIVe siècle, alors que le roi de France Charles V ordonne que dans le sacre du roi, des gants soient mis au dit roi après l'onction, afin qu'il ne touche rien de ses mains nues, nous trouvons à Millau, dès 1309, des péliciers du nom de Aldiguier, Guilhem Fabre, en 1311-1343 : Arnal, Fournier, Aimeric, Parel, Aldebert, etc. sans omettre un nommé Guilhem Pelfort teinturier. » (Extr. de "Mégisserie et ganterie millavoises", par H. Artières, dans *Revue du Rouergue,* avril-juin 1953)

Las cridas (première moitié du XIVe siècle)

« Défense d'entrer dans les propriétés d'autrui : *"Aujas que vos fa hom assaber de part mossenhor lo jutge els senhors cossols d'Amelhau que neguna pressona, de qualque condicio que sia, no sia tant ardida que auze intrar en ortz, en vinhas, en pratz, ni en altras possessios, se sieus non eron, per penre, ni portar* [ou *talar] alcunas fruchas, lenhas, herbas, brons ho..., ni deffar, ni trenquar alcunas palissas ho autras clausuras de possessios, sotz pena del banh e de emendar la tala el dan donat ; els payres ho las mayres pagariau per lurs effans, els maystres per lurs messatges, ses* [ou *senes] tota merce."*

Prescriptions relatives à la propreté des rues : *"Item, que alcuna pressona, de qualque conditio que sia, non auze far femoras* [ou *portar fems] ni apastar porcs ho porcas ho truejas en carrieyras drechas, ni tener porcada ni alcus porx dins la val de la vila d'Amelhau, senon quel tenguesson claus et sarratz dins aquo lur ; ni obrar am carbo de peyra, ni fondre cen dins los murs d'Amelhau dayssi a la festa de St-Andrieu, sotz pena de V s., ses tota merce."»* (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", par Jules Artières, dans *MSLA,* 1899)

Lo bailatge de Compèire

« Le bailliage de Compeyre comprenait : le château de Compeyre, Notre-Dame de Lumenson, Aguessac – Carbassas, Palhas, etc. – Paulhe, Veyrac. Total : 4 paroisses. » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue*, par M.-A.-F. baron de Gaujal, 1858)

Los estatjants a l'Edat Mejana

Le *Livre de l'Epervier* qui regroupe des textes consulaires de la ville de *Milhau* présente un recensement daté de 1339 mais vraisemblablement antérieur. Il nous permet de connaître le nombre de feux (c'est-à-dire d'habitations) que comportaient certains villages du canton au début du XIV[e] siècle.

Paroisse	Nombre de feux
Villa Amiliavi, in qua est una parochia, cum parochiis beate Marie Sancti Germani, de Sancto Stephano, de Brocuejolis et de Boffiac an[n]exis dicte parochie Amiliavi	*1400 foc.*
Parochia del Monnar	*12 foc.*
Parochia beate Marie de Lumensone, sub que est castrum de Competro, villatgium de Aguassaco, locus de Carbassatio et de Palhas, cum quibusdam aliis mansis	*405 foc.*
Parochia de Paulhe	*85 foc.*
Parochia de Veiraco	*3 foc.*

1. et 2. - *Las pèiras-fièirals de Compèire. (Coll. S. d. L., fds. B. L.)*



1

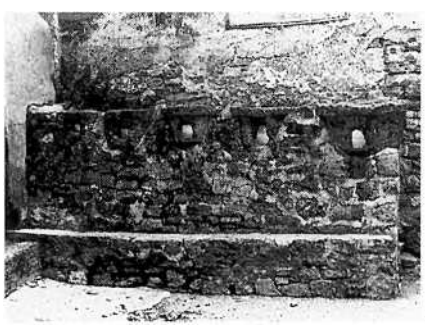

2

Mais les consuls ne devaient rendre compte de leur administration à d'autres qu'à leurs successeurs, c'est-à-dire que la ville s'administrait elle-même et était, à ce point de vue, absolument autonome et indépendante du pouvoir central.

En 1411, un officier du roi ayant entrepris d'attenter à cette coutume, la ville soutint un procès et le juge mage de Compeyre, commis par le roi à cet effet, rendit une "sentence définitive" portant que : *"Los senhors cossols non sian ponch tenguts de rendre compte dels emolumens de la vila a negun autre que als cossols lours successors."* (Inventaire de 1520). (...)

Un article des coutumes interdisait aux bouchers de vendre de la viande gâtée, sous peine de confiscation et de 10 sous d'amende : *"Item, se mazellias vendian a mazel carn malegniossa ho moriosa, que perda la carn et coste li .X. s^s tz. a lha cort sive al baille, ni que hom non venda dedins lo mazel carn embalssada ny sanne bestia ni la lave, que lo mazel sia sannos ni tabesat"* » (Extr. de "Notice historique sur les libertés, privilèges, coutumes et franchises de la ville de Milllau en Rouergue...", d'après Jules Artières, dans *MSLA*, 1906)

L'encantaire e l'escudiá

« *L'encantayre,* le plus original de ces serviteurs [du consulat] et un des plus utiles, devait, soir et matin, à toute heure du jour et de la nuit, si c'était nécessaire, faire le tour de la ville, en passant sur les murailles, et en jouant de la trompette. Revêtu de son brillant costume, il assistait à toutes les fêtes publiques, profanes ou religieuses, et y jouait de son instrument, à côté des ménétriers. Avant d'entrer en charge, il jurait d'être fidèle à la ville et obéissant aux consuls. Il devait éviter la fréquentation des tavernes et la société des mauvaises gens. Comme investiture de son office, les consuls lui remettaient *l'esquilla de l'encan. (...)*

L'écuyer, *scudia,* était chargé de garder la maison commune et faisait les commissions. Dans les cérémonies publiques il accompagnait les consuls. Son costume était composé d'une houppelande, d'un chaperon et d'un *gypo* ou jupon. Pour confectionner cet habillement, il fallait vingt-quatre pans de drap moitié rouge "garance de Cortray", moitié brun ou gris *grisarts de Tolosa.*

Ce modeste fonctionnaire, qui recevait pour gages vingt-cinq ou trente livres tournois en sus du logement, était l'homme de confiance des consuls auxquels, par lui, par sa femme et ses enfants, il rendait beaucoup de services dans l'intérieur de la commune. C'étaient eux qui préparaient les repas petits et grands qu'on faisait dans la *mayso de sayns.* Dans cette maison, en effet, on mangeait et on buvait beaucoup, et toujours aux dépens de la caisse municipale. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Compèire

Dès le XIIIe siècle, *Compèire*, chef-lieu de *bailatge,* a quatre *cossols* et son *espital* qui existe en 1266 a une œuvre consacrée au *vestir dels paures.* La ville obtint ses privilèges du roi de France en 1311. Auparavant, elle était tenue en paréage par le roi et les coseigneurs ou chevaliers de *Compèire* représentés par un consul des nobles. Un capitaine y fut nommé en 1349. *Paulhe* fut placé en 1339 dans le consulat de *Compèire* qui comprenait aussi *Carbassas, N'Agassac, Veirac, Saliès, Las Vabres* et *Luganhac.* A *N'Agassac,* un commun de paix était perçu par le comte de *Rodés* et Isabeau d'Anduze en 1286.

Après *la crosada,* pour tenter de ramener la paix et la prospérité, les différents pouvoirs se lancent dans la construction de *bastidas* qui, au XIIIe et au XIVe siècles, vont couvrir l'espace aquitano-languedocien. On compte ainsi plus de trois cent cinquante agglomérations construites à partir d'une volonté clairement exprimée se traduisant par un ensemble de caractéristiques urbaines.

1251, 5 mars.- Millau

Cette charte (acte de vente) se rapporte au territoire dit de « Barre » qui est sur le Causse Noir, entre Paulhe et la Dourbie, territoire qui a été longtemps l'objet de litige. Il est possible de faire la distinction entre deux mots trop souvent confondus : Barre et Barri. Alors que le premier, d'origine gauloise, désigne un lieu élevé, le second, d'origine arabe, s'applique à un terrain habité, situé en dehors des fortifications. A Millau, on distingue la hauteur de Barre du quartier du Barry : l'un domine la ville, l'autre est attaché à une rue traversant ce qui était autrefois un faubourg extérieur au circuit des remparts.

« Notum sit omnibus hominibus quod anno Dominice incarnationis .MCCLI. et quinto idus marcii. [2] *Eu Berenguiers Guiralz fillz que fui d'en Bernat Guiral, savi de dreg bonament e sas engan [3] e senes tot retenement que non i faz de re, vendi per pura vendicio a te Uc del Moti e alz [4] teus, per far totas tas voluntatz per aras e per totz temps, tota aquella meitat de tota aquella [5] honor e de tota aquella fazenda e terradors que es per nom partida ab aquo delz Adams fieus [6] francs que es, que fo d'en Gebeli de Creissell, que eu ai e teni en Barre, Enaissi coma te [7] da quo que fo d'en Esimbart, tro sus sobrel Monnar, e tro alz estregz, e tro ela fazenda d'en Beren-[8]-guier Bernat. Tota la dicha meitat de tota la dicha honor e de tota la dicha fazen-[9]-da e terradors per nom partida segon que desus es dig ab totz sos pertenemenz e ab totas las ser-[10]-vitutz que i son degudas, ti vendi per pura vendicio per prez de .LXV. sols de mlg que n'ai [11] avutz e receubutz de te per nom de prez, si que men tenc per ben pagatz e per aondos. [12] E se plus val e plus pot valer d'aquest prez sobredig, done ti la maivalenza per [13] nom de do. E done ti plenier poder e mandament de penre per ta auctoritat la possessio [14] de tot aizo sobredig vendut a te. E qui re ti anparava ni ti demandava prometi ti [15]que eu teti sia guirenz, si que se ren perdias ni metias per anparament ni per demandament [16] que hom ni femena ti fezes, que eu to emendes sas tot plaig al teu somoniment. E [17] done to en totas mas causas. E renuncie scientalment a tot benefizi de menor e de maior [18] prez ; e de no nombrat aver e de non receubut, et a tot altre benefizi que contra re de [19] tot aquest faig mi pogues pro tener per qual que maneira. E jure ti sobre .S. Evangelis to-[20]-cats que tot enaissi o tenrai et o atendrai con el dig desus, e encontra non venrai per [21] neguna maneira.* Actum in cortili quondam Wi. Petri burgensis testes rogati, W. Ratier [22], B. Guiral, B. Benastruc, P. de Brunequel, P. de Cumbas, S. Portanovas. Et ego Petrus [23] Clapeira publicus notarius Amiliavensis qui rogatus hanc cartam scripsi et signavi. [Seing manuel à l'étoile]. » (1)

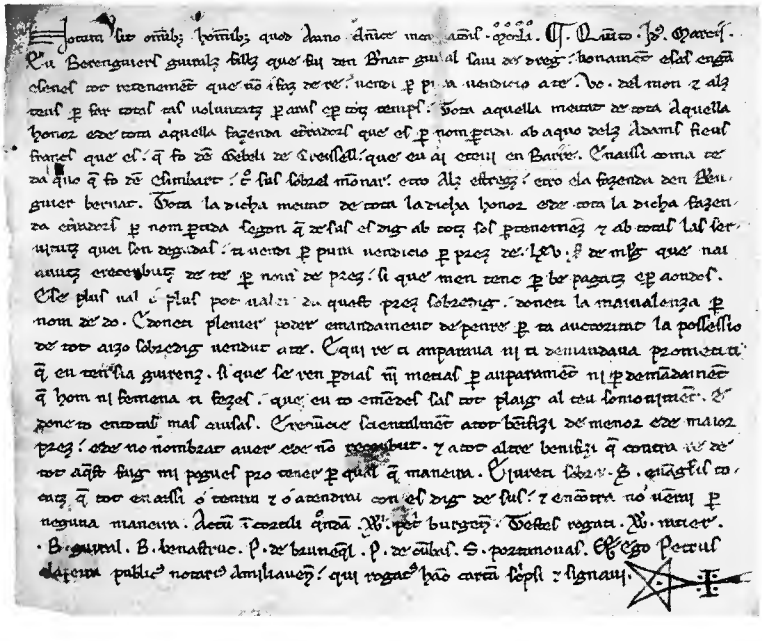

Vocabulaire :

Latin : Soit connu à tous les hommes que l'an de l'Incarnation du Seigneur 1251, et le 5e jour des ides de mars

eu : moi

en : sire, titre honorifique

savi de dreg : instruit en droit

sas engan : sans tromperie, sans fausseté

retenement : réserve

vendicio : vente

honor, fazenda : domaine, territoire, fief

tro : jusque à

mlg, abréviation de *melgoires :* sous de Melgueil (Mauguio)

aondos : satisfait

maivalenza : valeur en sus

guirenz : garant

scientalment : sciemment

Latin : Fait dans la cour de feu Guilhem Peire, bourgeois. Témoins appelés : W. Ratier, B. Guiral, B. Benastruc, P. de Brunequel, P. de Cumbas, S. Portanovas. Et moi Peire Clapeira, notaire public de Millau, qui appelé ai écrit et signé cette charte.

(1) Archives communales de Millau, 1er inventaire, DD 6.

Transcription : André Soutou et Jacques Frayssenge dans le cadre de l'inventaire inédit des chartes en langue d'oc conservées aux archives communales de Millau.

Roergue englés

Les documents occitans qui relatent les faits se rapportant au *Roergue englés,* époque à laquelle les comtes d'*Armanhac* ont succédé aux comtes de *Rodés,* sont assez nombreux. Certains, comme à *Milhau* ou à *Sent-Antonin,* font état de relations normales avec les *Engleses.* L'aventure des *cossols de Vilafranca* tenant tête à *Rinhac* au *Princi Negre* n'est que pure légende, ainsi que l'a démontré l'abbé J. Rouquette dans *Le Rouergue sous les Anglais.* Les *Documents sur la ville de Millau,* publiés par J. Artières, comprennent de nombreuses annotations sur cette période.

• *Milhau, 1361*

En 1361, la peste sévit à *Milhau.* Cinq *cossols* sur les six dont était composée l'administration municipale périrent. La présence de bandes armées est déjà signalée par les livres du consul boursier de *Milhau.*

• *N'Agassac, 1361*

Le 1er novembre 1361, le sénéchal du Rouergue rencontra les chefs de compagnies à *Milhau.* Le soir, ils allèrent coucher à *N'Agassac.* Les *cossols* de *Milhau* les accompagnèrent jusqu'à la rivière du *Tarn* :

« Lo ser meteus s'en aneron jazer az'Aguassac ez'encompanhieron lo, entro e la rebieira, lo senhen R. de Voncs, en J. Tiffi, nostres companhios cossols, e maistre Esteve Laurens, loscals feiron relassio, cant foron retornats, que mossenhier lo Senescalc lhur avia digh que de son cosselh nos tramerian ha Bertugat de Lebret ez'a Guassio del Castel, el luoc d'Aguassac, d'alcus coffimens, car las besonhias non poiriau mas mai valer ; e sobre aiso foron hapelats alqus senhiors del Cosselh secret e de l'esquilla, e fon azordenat per els que foron servits de coffimens en tal guisa que fos onors a la villa. »

• *Milhau, 1363*

« Le mercredi, 16 février [1363], Jean Chandos [commissaire pour le roi d'Angleterre] et Jean le Meingre dit Boucicault [commissaire pour le roi de France] se présentèrent devant Saint-Rome de Tarn qui ferma ses portes et refusa de recevoir les délégués des rois de France et d'Angleterre. Ceux-ci, très mécontents, s'acheminèrent vers Millau où ils arrivèrent à la nuit close.

Le maréchal Boucicault fut introduit dans la ville et descendit à l'hôtellerie de Raymond Péri ; Chandos et sa suite se logèrent dans les faubourgs. Entre les personnages de marque qui l'accompagnaient, nous trouvons Messire Jean Basset, Bertrand de Terride, Amanieu du Foussat, Guillaume de Seris *(del serieis)* gentilhomme saintongeois. Ce chevalier, d'abord attaché à l'Angleterre, se rallia plus tard au roi de France, qui le nomma premier président du parlement de Paris.

Le jeudi, 17 février, les administrateurs de la ville reçurent communication des pièces officielles dont étaient porteurs les commissaires. Ensuite les deux conseils se réunirent en assemblée générale et délibérèrent que, puisqu'on ne pouvait faire autrement, il fallait remettre la ville au roi d'Angleterre, ce qui eut lieu, le lendemain 18 février 1363, avec le cérémonial suivant.

On ferma toutes les portes et l'on remit les clés aux consuls. Chandos et Boucicault se présentèrent à la porte de l'Ayrolle. Un guichet qu'on ouvrit mit en communication les consuls et les ambassadeurs des deux rois. Alors, le maréchal Boucicault, parlant au nom du roi de France, commanda aux consuls de faire serment de fidélité au roi d'Angleterre et de remettre les clés de la ville à son lieutenant. Le serment prescrit fut prêté et les clés remises à Boucicault qui les donna à Chandos. Celui-ci ouvrit alors la porte et rendit les clés aux consuls en leur disant de bien garder leur ville pour son maître le roi d'Angleterre. Puis il jura sur la croix, et les saints évangiles que Millau serait maintenu dans ses libertés et franchises. Ces formalités remplies, Chandos fut introduit dans la ville et conduit chez un de ses plus nobles habitants, Guilhem Pellegri, dont la maison avait été préparée d'avance pour le recevoir. » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais,* par Joseph Rouquette, 1887)

La bòça

« "It. dilhus, ha XXXI de mai [1361], a la nueg, anet a Dieu n'Esteve Capelier, nostre companh cossol, e lendema fon sebellitz, a lacal soboltura fon hi mes per lo cossolat IIII entortas, ... lascals pezavon XII l. I carto, a for de V s. VI d. per lieura, monton, flori XXV s., ... LXVII s. IIII d. It. un drap d'aur, local costet de loguier .... XII s. VII d. It. dimergue, ha IIII de julh, fon facha prossessio sotlemna am tots los ordes, e portet om Nostra Dona, ez'aiso quen's hacaptes grassia que si sesse la mortalitat e las guerras, ez'aneron sermonar el prat que fon d'en Esteve Azam. It. divenres, ha IX de julh, anet a Dieu en Gui de Voncs, nostre companh cossol, local mori ha Carabassas, local fon sebellitz en esta villa, e fon hi mes en sa soboltura per lo cossolat, coma es acostumat de far a cossol, cant Dieus l'apella, IIII entortas... It. fon mai gitat un drap d'aur... It. dilhus, ha XII de julh, anet a Dieu n'Esteve Espessiaire, nostre companh cossol, e fon sebellitz lendema... [Suivent les dépenses faites à cette occasion, comme pour Etienne Capelier]. *It. dilhus, ha XVI d'aost, que fon lendema de Nostra Dona d'aost, anet a Dieu senhien Uc Benastruc, nostre companh cossol...* [Suivent les dépenses faites à cette occasion, comme pour Etienne Capelier]. *It. dimergue, ha XXII d'aost, anet a Dieu senhien Guilhem Azam, nostre companh cossol...* [Suivent les dépenses faites à cette occasion, comme pour Etienne Capelier]. *L'an dessus, coma detras en aquest papier si conte, ho en reire en diverses luocs, foron anats a Dieu V cossols, mos companhios, e non restet el Cossolat mai ieu B. Guisbern tot sol." »* (Extr. de *Documents sur la ville de Millau...,* par Jules Artières, 1930)

Milhau

« Item. Dimercres ha 16 de febrier 1361 a la nuegs que era falhits jorn venc en esta villa Monsenhen Borsucaut luoctenen del rei de Fransa, ha baillar las posesios ez omatges a la obedienzia del rei Denclatera, de Rozergue et molts d'altres luocs e païs e Monsenhen Johan de Chandos luoctenen del rei Denclatera venc esem am lui ; ez aiso per recebre e per penre la posesio ez omatge dellavilla destavilla et molts d'altres luocs. (...) Item. En apres lo die davan nomnat [divenres ha 18 de febrier 1361] aqui meteus vengron los senhiors desus nomnats dels senhiors reis, davan lo portal de Lairolla local era sarats e tots los altres ; e nos avian las claus, elcal luoc nos requis lo digs menescalc de Fransa e comandet de part lo rei de Fransa als cosols que nos, davan lo digs portal acsem a far lo sagramen de fizaltat al rei Denclatera ho ha son luoctenen ez a baillar las claus dellavilla dels portals Damelhau, delcal comandamen nos fezem levar cartas lascals reseup lo die desus maistre Esteve Laurens e maistre Guilhem Felip e mestre B. Delmas. » (Extr. de "Extrait du livre des comptes de B. Guisbern, consul boursier", dans *MSLA,* 1874)

Dans le *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos des places françaises*, *Milhau* apparaît à la date du 18 février 1363. Le chef anglais, examina, confirma et étendit les privilèges de la ville et fit publier une ordonnance sur les monnaies.

• *Milhau, 1368*

« En janvier 1368, *Borbonnet de Borbo,* écuyer de Jean de Grailhy, captal de Buch, et Jean Colombier, "honorable" bourgeois de Montpellier, étant venus à Millau pour retirer des mains des consuls une somme de dix mille francs que Jean Chandos leur avait fait remettre en dépôt, la ville entre autres choses leur fit présent d'une certaine quantité de vin du crû.

L'écuyer du captal de Buch le trouva si bon qu'avant son départ il se rendit à la maison commune pour remercier *"molt fort"* les consuls *"del bon vi que lhur avian trames"*, et pour les prier de vouloir bien lui en procurer de la même qualité, *"per lo portar en botas, car en tot Montpellier non avia tant bon vi, ni per lo cami enluoc."*. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

« Le consul boursier, qui consigna ce fait dans son livre de compte, intitule cette année [1368] *"l'annado de la grand neu"*. » (Extr. de *Annales de Millau...*, par Jules Artières, 1894-1899)

• *Compèire e Milhau, 1369*

En janvier 1369, la prise de *La Ròca-Valsèrgas* marqua le début de la reconquête française.

« Le mercredi, 14 janvier [1369], à l'aube, les consuls de Millau mandèrent un messager à Villefranche pour annoncer au sénéchal anglais *"que la Roca-Valserga era presa, el castela mort ; et que avian entendut dire que Mossenhen J. d'Armanhiac volia veni a Compeyre e az Amelhau e d'aqui a Salvatera..."* » (Extr. "Le siège de Compeyre", par Paul Gayraud, dans *Revue du Rouergue*, janvier-mars 1948)

« Exaspérés par la prise de La Roquevalsergue [en janvier 1369] et par les menaces des Français, plusieurs notables bourgeois de Millau et de Compeyre, les Mérigot Guitard, les Azam, les Croisier, leurs serviteurs et d'autres partisans de l'Angleterre, vont battre l'estrade, arrêtent les marchands français, s'emparent des troupeaux de bœufs et de moutons qu'ils conduisaient en Languedoc, et mènent leurs prises au château de La Roque-Sainte-Marguerite, propriété des Azams. Les consuls de Millau, pleins de respect pour la légalité, ennemis des représailles parce qu'ils les craignent, avec raison, pour leur ville, désapprouvent cette conduite et veulent faire rendre à leurs maîtres les troupeaux pris par les habitants de Millau, sous prétexte que la guerre n'a pas été officiellement déclarée à la France, par leur seigneur, le prince d'Aquitaine. Remontrances inutiles ; la guerre est ouverte entre la France et l'Angleterre : il faut qu'elle suive son cours. (...)

Le duc d'Anjou et le comte d'Armagnac s'étaient fixés à Albi. C'est de là que l'un et l'autre envoyèrent à tous les nobles et à toutes les communes du Rouergue des lettres circulaires, pour les presser de faire leur soumission au roi de France. Les consuls de la Cité et du Bourg de Rodez se tiennent tranquilles ; ceux de Millau font transcrire ces lettres, en envoient une copie au sénéchal du Rouergue et le prient de vouloir bien leur marquer la conduite qu'ils ont à tenir. Dans sa réponse, Thomas de Wetenhale engage les consuls à rester fidèles au Prince, et, afin de relever le courage des habitants de Millau, il ajoute que Chandos et Bertucat d'Albret sont en route pour aller protéger le Rouergue et en chasser les Français. Les consuls transmettent cette nouvelle à Saint-Sernin, à Saint-Rome de Tarn, à Saint-Geniez, à Brusque, au Pont-de-Camarès, à Saint-Affrique, à Compeyre et ailleurs, exhortant fortement les habitants de ces localités à tenir bon pour les Anglais. (...)

Millau prié, pressé par Chandos, par le Prince lui-même, de résister aux Français, temporise et, par ses ménagements, retarde d'un an, au moins, la chute de la domination anglaise en Rouergue. » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais*, d'après Joseph Rouquette, 1887)

Compèire. (Coll. D. L.)



Los prètzes al sègle XIV

« Un fort bœuf coûtait ..... 4 livres.
Une vache ..... 2 liv. 13 s.
Un bon cheval ..... 4 livres.
Un mouton gras ..... 10 sous.
Une brebis vieille, *garcha* ..... 4 sous.
Un cuir de bœuf ..... 16 sous.
Une peau de brebis ..... 14 deniers.
Une toison de brebis ..... 13 deniers.
Un quintal de foin ..... 25 deniers.
Un quintal de fer ..... 25 sous.
Une livre de plomb ..... 7 deniers.
Un sétier de sel ..... 26 deniers.
Une canne de toile de pays ..... 12 deniers.
Une livre de cire travaillée ..... 4 sous.
Une livre de chandelles de suif ..... 1 sou.
Un quintal de charbon de bois ..... 5 sous.
Une livre de fromage de Roquefort .....
..... 15 deniers.
Une livre de fromage commun ..... 6 deniers.
Un sétier de froment ..... 6 sous.
Un sétier de seigle ..... 4 sous.
Un sétier de haricots ..... 5 s. 6 d.
Un sétier de chènevis ..... 7 sous.
Un sétier d'orge pour semence ..... 5 sous.
Un sétier d'avoine ..... 25 deniers.
Un sétier d'amandes ..... 4 sous.
Une canne de bois, 8 stères ..... 17 sous.
Un muid de vin, 6 quintaux et huit
livres ..... 16 sous.
Un chapon de haute graisse ..... 3 sous.
Une poularde ..... 1 sou.
Une paire de pigeons ..... 33 deniers.
Une perdrix ..... 15 deniers.
Une orange ..... 1 denier.
Une douzaine de harengs ..... 1 sou.
Une paire de poulets ..... 1 sou.
En 1338, quatre perdrix et deux lapins,
donnés par l'hôpital, au juge de Millau,
la veille de Noël, coûtèrent ..... 4 s. 6 d.
Une charge de belles pommes, pour
les malades de l'hôpital, fut payée .... 6 sous.
Une caillette, *prezor,* ou estomac
d'un jeune animal, renfermant
la présure pour faire le fromage
de Roquefort, coûtait ..... 6 deniers.
Une livre de bourre ..... 5 deniers.
Un sétier de chaux ..... 6 deniers. »
(Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Des rumeurs coururent. Jean d'Armagnac allait désormais lancer ses troupes sur *Compèire* et *Milhau* encore tenues par les Anglais. Ces menaces se précisèrent en juin :

« It. dimars [ha XIX de jun], nos trames lo senher Johan de Guozo una letra, lacal avia tolta ha II massips, ha S. Roma de Sarno, lacal trametia mossenhen Guilhoto R. e P. de Subers el senhier de Parlatges e Johan de S. Felis al senhier de Saveirac, en lacal si contenia qu'ez'els eron haparelhats am XX lansas per anar ves lui per far guera az' Amelhau ez'a Compeire... »

Le 26 juin 1369, les troupes anglaises de Thomas de Wetenhale mirent le siège devant *Compèire.* La ville de *Milhau* fournit des vivres aux assiégeants. Les 7 et 12 juillet, la ville de *Milhau* offrit des présents au sénéchal anglais. Le 16 juillet, l'intervention des troupes de Jean d'Armagnac commandées par son fils aîné Jean le Bossu défit les troupes anglaises devant *Compèire.*

« Quand les troupes françaises furent parvenues en Rouergue, Jean d'Armagnac, fils du comte de Rodez, en prit un fort détachement et le mena à Compeyre où il arriva le 17 juillet de grand matin. Sans plus de retard, les Français se rangent en bataille et attaquent les Anglais. Ceux-ci, se trouvant pris entre deux corps d'ennemis, les troupes d'Armagnac et les Français de la place qui font une vigoureuse sortie, ont à soutenir un choc épouvantable. Ils résistent quelque temps et ce n'est qu'avec peine qu'on parvient à les entamer. Alors se fait une affreuse mêlée, où Français et Anglais tombent sous les coups les uns des autres. Le combat se prolongea jusqu'au soir. Les Français perdirent plusieurs chevaliers, entre lesquels le consul boursier mentionne Messires Aymery de *Talaria* (de Talayran) et Jean Trossit. Du côté des Anglais, les morts de distinction ne furent pas moins nombreux. A la fin du jour, les Anglais, forcés d'abandonner leurs positions, se retirent sur le *Puech* de Compeyre ; les Français vont camper à Aguessac. Pendant la nuit, les Anglais voulant opérer leur retraite, les Français se mettent à leur poursuite, et en font un grand carnage. » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais*, d'après Joseph Rouquette, 1887)

Le siège et la bataille de *Compèire* décidèrent du sort de la campagne qui chassa les Anglais du *Roergue.*

« Après sa défaite à Compeyre, l'armée anglaise chercha un refuge dans des places fortes. Hochequin Russel se renferma avec sa compagnie dans la forteresse de Paulhe. Le capitaine Senhoret, qui avait combattu dans les rangs des Anglais, rentra à Millau avec ses soldats. Le sénéchal [Thomas de Wetenhale] ramena à Sauveterre les débris de ses troupes. Au bout de quinze jours, il en repartit et revint à Millau avec deux nouvelles compagnies, afin de surveiller les mouvements du parti français qui, d'heure en heure, devenait plus nombreux et plus entreprenant. Ayant appris que le comte de Vendôme courait le Camarès, Thomas de Wetenhale sort de Millau, vers le 15 septembre, marche à la poursuite des ennemis, les rencontre dans les plaines de Montlaur et leur livre bataille. Dans ce combat le sénéchal est grièvement blessé et sa troupe déconfite. (...)

Le sénéchal, ramassé à demi mort sur le champ de bataille, fut transporté dans la maison du seigneur de Montlaur où il mourut de ses blessures. On l'enterra à Montlaur même. Aussitôt qu'on sut sa mort à Millau, le conseil de ville lui fit faire un service solennel dans l'église Notre-Dame de l'Espinasse. Les consuls et leurs conseillers, le clergé séculier et régulier, les religieuses de l'Arpajonie et de Sainte-Claire assistèrent à cette cérémonie, éclatant témoignage de la sympathie des Millavois pour les Anglais.

"Dimercres ha III d'octobre fon azordenat que fos faghc un cantar sotlemne a Nostra-Dona e que hi fosan hapelats tots los capelas e tots los religioses e totas las donas religiosas d'esta villa, so es a saber per l'arma de Mossenhen Thomas de Utenhala, senescal de Rozergue, local era estat escofit et tota sa companhia e las plassas de Montlhaur per lo comps de Vendoimes e per altres senhiors de la part francesa : local y fon plagat grandamen, e fon menat a Montlhaur en l'hostal del senhior, ezaqui malavaget, local mori el digs luoc ezaqui fon sebelit". » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais*, d'après Joseph Rouquette, 1887)

« [Dans une délibération populaire, prise le 11 novembre 1369, pour reconnaître le roi de France], les consuls et habitants de Millau, ne voulant pas aller contre leurs serments et loyauté, n'entendent, en tout ceci, préjudicier en rien aux droits du roi d'Angleterre ou du prince Edouard, ni accorder au roi de France plus que ce qui lui est dû dans la reconnaissance de la supériorité et dernier ressort qu'ils lui font, conformément aux lettres de transport.

Les prescriptions ci-dessus observées, les consuls et conseillers sont autorisés à reconnaître au roi de France la supériorité et dernier ressort ; ils promettront par serment de ne jamais rien faire de préjudiciable à ses droits.

"Item fon protestat et retengut per los sobre nommatz per noms que dessus que per neguna causa que sia facha o dicha o si fassa o si diga dayssi avan no volo ni entendo en qual que sia manieyra derogar ni en re prejudicar ho far contra los dregz del rey d'Englaterra ni del princip son premier nat ni lurs dregz mermar, ni al rey de Fransa mager dreg creysser o donar que deja aver sus els e en la vila per razo de la retencio e reservacio per luy facha de la superioritat e darier ressort o autramen, ni novel dreg a luy attribuir o aquerre ni issamen als dregz del rey de Fransa en re derogar ni aquels mermar ni re en que li sian tengutz denegar, e luy entendo o volo avoar en la superioritat e darrier ressort tant coma son tengutz o coma reservet e retenc en las letras del transport contra lasquals no volon re innovar ni ad aquelas prejudicar ni contra lurs sagramens e liautat venir en qual que sia manieira, am las dichas protestatios e retencios et aquelas e cascuna daquelas salvas remanens a lor et a lur universitat davan dicha et als singulars daquelas, li dig cossols e cosselhier per nom que dessus digon quel dig rey de Fransa el trasport de la dicha vila en lo rey d'Englaterra fag retenc la superioretat el darrier ressort e de presen dizon et avoho per nom que dessus aitant quant pot tocar els e lur universitat la dicha superioritat e darrier ressort al dig rey de Fransa apertanher e esser degut, contra losquals prometton e juron non venir et aquels observar." » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", par Jules Artières, dans *MSLA,* 1899)

Les *cossols* de *Milhau* consultent des juristes italiens pour savoir si leur retour au roi de France est légal.

• *Paulhe, 1370*

Jean d'Armagnac laissa une garnison à *Compèire* dont Guy de Séverac fut nommé gouverneur. L'évacuation des places tenues par les Anglais s'accéléra. Le 10 janvier 1370, une réunion se tint à *Milhau.* Il y fut question de la restitution de *Paulhe.* Le 14 janvier, on signa le traité :

« It. dilhus, ha XIV de genoier, fon hacordat lo tractat de Paulhe am los Englhes, am Ugiqui Rossel ez'am Nicolas, local hacort tractet lo senhier de Lunas e Johan Chache, Engles, local tractat fon hacordat qu'el Cossolat dehves baillar per la finanssa al senhier de Lunas ez'a Johan Chache, los cals deviau d'aur ha II escudiers Englhes, loscals no voliau dire lhurs noms, CL floris d'aur, e per las vitalhas, e per l'issarssa [avoir] *del luoc de Paulhe, altres CL floris d'aur... »*

Les Anglais vidèrent le fort le 15 janvier 1370 :

« It. dimars, ha XV de genoier, boget Ugiqui Rossel e sas companhias lo luoc de Paulhe, e fon lei trames per guardar lo fort, coma era estat azordenat, en Johan Borzes, en Johan de Lavilla am d'altres companhios, los cals son escrighs el libre de las tacsassios, los cals mogron d'esta villa apres l'esquilla dels Prezicadors e meneron per notari maistre Esteve dels Mazels ; e cant Ugiqui Rossel e las companhias bogeron lo fort, volgron qu'en resseupes carta lo sobre digh cossi els lo bailavon e las mas del Cossolat en la manieira cossi davan es digh ; e non remens volgron que en Johan Borzes, coma capitani ez'en nom del Cossolat lhur ho jures, non contrastan que lo senhier de Lunas e Johan Chacho n'avian pres sagramen dels cossols a la maio cominal, e resseupuda que n'ac la carta, bogron lo digh luoc e vencgron si ajustar els bares d'esta villa totas las companhias de Paulhe, e de S. Jordi e de St-Ezeri, e d'aqui partiron tugh per anar ha Salvatera, on los devia condure lo senhier de Lunas... »

Lo manjar, 1350-1400

« [D'après les livres des consuls boursiers, celui de Françoise et surtout le cartulaire de Courtines, on apprend que la nourriture des bourgeois et des religieux du clergé de Notre-Dame était composée] D'abord et surtout du porc, le *baco,* porc gras salé avec le lard et le jambon ; les Millavois qui partent pour le siège de Saint-Antonin, mais d'autres à Saint-Beauzély, les autres à Pont de Salars en emportent une quantité impressionnante.

Des pièces de mouton ou *carn salada,* rarement du bœuf ou du veau, encore que le livre des usages de N.-D. prévoyait du *bedel ;* le chevreau, *cabrit rostit, boullit ;* le mouton, *moto rostit, boullit ; tripos grassos de buau ; aniels* (agneau) ; les pâtés de viandes ou de volailles.

Les volailles : poulets, *polet boulhit ;* poules, *galino ;* perdrix *roustido ;* pigeons, *columbas ;* lapins ; oies, *aucatz* ; les œufs, *huous.*

Les condiments étaient : l'huile de noix et d'olive ; le sel, *la sal.*

Les poissons des *Caremementran* (entrée en Carême) grosse consommation. Salés : harengs, *arens ;* morues, *merlussas.* Il y a un poissonnier à Millau, *peyssonier.* Frais : *peis fresc* : *anguials, barbets, siegas, trochas.* Il y avait plusieurs *pescayres* à *Pelacuer.*

Les légumes : *porres, raves, peses blancs, lentilhes, am salade am oly e vinagre, cessez frescs,* choux ?

Le pain *flauzounne,* les gâteaux *flauzous,* au sucre dessus, *meulos,* gauffres *progressas.*

La confiserie : *coffineux, especias,* noix confites.

Les fruits : pommes, poires, figues, raisin, noix, amandes, prunes, châtaignes.

Les fromages tiennent une grande place dans l'alimentation millavoise, on en mange au prieuré deux fois par jour *al dina* et *al sopa : fromatge brisat, luzat, de ger* ou *cler,* fromage de Roquefort, *calhado o fresco.*

N'oublions pas la soupe : soupe de riz au lait d'amandes, soupe de lièvre avec de l'huile d'olive, *sopa* au *galbert* et *safra* (soupe avec du persil et du safran), *sopa de lebre, de buau, am civet mesclat, sopa am porres novels, sopa mortayrol.*

Il y avait du sucre, les consuls en font cadeau à certains personnages.

Le vin blanc, clair, vermeil et vin rouge.

Les trois repas étaient *lo dinar, la collatiou, lo sopar.* » (Extr. de "La vie quotidienne au Moyen Age, il y a 600 ans, 1350-1400", d'après Louis Bernad, dans *Découverte du Rouergue,* 1990-1991)



Paulhe. (Coll. S. d. L.)

Début février, les travaux de démantèlement du fort commencèrent :

« It. divenres, ha I de febrier, fon azordenat qu'el fort de Paulhe fos derocats e destrughs e que als Bretos ez'alas del cosselh e d'altres menestairols d'esta villa ; el jorn mede vitalhas ; ... el jorns dessus digh vencgron en esta villa los Bretos, loscals de contenen aneron ha Paulhe am alcus del cosselh e d'altres menestairols d'esta villa ; el jorn meteus comensseron ha derocar ez'a destruir lodigh fort de Paulhe.

It. retorneron s'en los Bretos lo sabde, e fon vist e reguardat qu'el fort non era pro baissats, ni derocats ; e de volontat del Cosselh de l'esquilla, foron reire trames quere los Bretos a La Lequissa ; e retorneron lo mercres apres ez'aquel jorn fon afinats de derocar e de destruir lo digh fort. E fon despessat ; per tot lo desrocamen, de bocas dels Bretos e de lhur cavalguaduras, am aquel d'esta villa, en la manieira que si essec. »

Désormais privée de son fort, la communauté de *Paulhe* passa un accord avec celle de *Compèire* pour se réfugier dans ce lieu en cas d'agression (1).

• *Milhau, 1370*

La ville revint à la couronne de France le 31 mai 1370. Sur ce fait, voici la relation du consul boursier :

« It. dimercres, ha XXIX de mai, venc en esta villa mossenhen Arnall de Landora, senescalc de Rozergue... It., digous, ha XXX de mai, nos requis mossenhier lo Senescalc de far hobedienssa e sagramen de fizaltat, per nom de nostre senhior lo Rei de Franssa, e far far ha tota la comuna, el jorn meteus, fezem sonar II ves lo Cosselh de l'esquilla ; e de volontat del digh cosselh, fezem lo sagramen am las protestassios, salvan e retencgut que per aquel sagramen non entendem ni volem quens puesca prejudicar als prevalegis e conssessios faghs ez'autriats sai en reire per nostre senhor lo Rei de Franssa, ni per los altres senhiors de qui es estada la villa, ni non remens az'aquels quens ha autriat mossenhier lo duc d'Ango ; e nonremens per aquels quens avia autriat mossenhier lo Prensip ; e nonremens lo digh mossenhen lo Senescalc juret sus el missal e sus la cros que encontra las cauzas davan dichas no venria ; aut haquellas cauzas el tenria e cosservaria. »

Les *Comptes consulaires de Rodez*, publiés par H. Bousquet, font état de nombreux contacts entre les *cossols* de *Milhau* et ceux de *Rodés*. Ces contacts s'intensifièrent après 1370 quand *Milhau* revint sous l'obéissance du roi de France :

« It., ad Arnal Fabre, lo dia desus, que trameyro los senhors a Melhau, per excuzar de la jornada que lor avia mandada Moss. d'Anjo, per lo tractat de Carlat ..... VIII s. »

(1) « Par un acte du 5 de janvier 1377 (Trésor des chartes, registre 124, pièce 185 ; Ordonnances du Louvre, tome VII, page 64) les habitants de Paulhe s'unirent, à perpétuité, au consulat de Compeyre, aux conditions suivantes [extraits] :
Art. 3 - Comme les paroisses de Compeyre et de Paulhe sont différentes, et même dépendent de deux évêchés différentes, le corps des habitants de ces deux lieux sera chargé, chacun en son particulier, de la construction et de l'entretien de son église paroissiale.
Art. 4 - Le bac de Paulhe sera commun entre les habitants de ce lieu et ceux de Compeyre, et sera entretenu à leurs dépens. Le conducteur de ce bac sera pris entre les habitants de Paulhe ; et, s'il ne s'en trouve point qu'on en puisse charger, ce conducteur sera obligé de coucher en ce lieu. » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue*, par M.-A.-F. baron de Gaujal, 1858)

Los rotièrs

Les guerres franco-anglaises se poursuivent en *Roergue* par l'intermédiaire de *rotièrs* souvent Gascons, qui vivent sur le *país* en imposant aux populations des *patis* ou *suefras* en échange de leur "protection" ou de leur neutralité.

• *N'Agassac e Milhau, 1372*

« Outre les voleurs de profession, qui couraient partout, les partisans du comte de Foix, en guerre ouverte avec le comte d'Armagnac, avaient envahi l'évêché de Vabres. Pour combattre tous ces ennemis, on confia la garde de la Haute-Marche du Rouergue au capitaine Blazy, à Benezet Lombard, et aux bâtards de Fezenzaguet et de Landorre. Les compagnies commandées par ces chefs, quoique sodoyées par les Etats du Rouergue, étaient aussi pillardes que les voleurs. Le capitaine Blazy, logé à Aguessac, y commettait toute sorte d'excès. Sur les plaintes réitérées des habitants, les consuls de Millau écrivent au comte d'Armagnac et le supplient de faire déloger Blazy et ses gens d'armes ; car, disaient-ils dans leur lettre : *"tant grans eron los mals quels fazian a nostres vezis, que hom del mon no se podia pessa"*. (...)

Les capitaines Hiennequet et Pansard ne valaient pas mieux que leurs compagnons d'armes ; chargés eux aussi de la défense du pays, ils le rançonnaient tout comme les Anglais. La compagnie de Pansart, composée de Bretons et campée à Aguessac, s'y livrait aux pilleries d'usage. Un jour elle vola l'âne d'un pauvre homme de Millau, appelé Pierre Longuet. Celui-ci, désespéré de cette perte va trouver les consuls et les supplie de lui faire rendre sa bête qu'il ne peut racheter. Les consuls, vrais pères du peuple, interviennent auprès de Pansart et, grâce à un beau présent de truites qu'ils lui envoient, l'âne est rendu à son maître sans rançon. Dans ce temps, le capitaine Pansart et les consuls vivaient dans d'excellents rapports : on peut en juger par les faits suivants. Le chef des Bretons d'Aguessac s'étant réfugié à Millau, pour se faire guérir d'une blessure qu'il avait reçue dans une rencontre avec les Anglais, y fut très bien soigné. Voulant témoigner à la ville sa reconnaissance, il fit venir la musique de sa compagnie pour jouer, "toquer", à la procession des Rogations, célébrée toujours à Millau, avec beaucoup de solennité. Après dîner, les consuls, le capitaine et ses gens étant allés à la maison commune pour se rafraîchir, les ménétriers bretons "toquèrent là" de nouveau, ce qui veut dire qu'ils jouèrent quelque autre morceau de leur répertoire, pour remercier les consuls de leur politesse. » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais,* par Joseph Rouquette, 1887)

« Le bâtard d'Armagnac, qui courait un peu partout en Rouergue, vivait lui aussi aux dépens des pays où il séjournait ; l'excellent accueil qu'on lui fit à Millau ne l'empêcha pas, quelques jours après, de détrousser un courrier que les consuls envoyaient au duc d'Anjou. » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

• *Milhau, 1377*

En 1377, alors que les Etats du Rouergue sont réunis à *Salvatèrra,* les *cossols* de *Rodés* envoient des espions aux environs de *Milhau*. Des bandes anglaises menaçaient les voyageurs près de *Viaroge :*

« It., trameyro los senhors Steve Marti vas las partz de Melhau, per avisar lo pays, per los Engles que devian corre e penre calque loc en Rouergue, per setysfactio que fon robat a Viaroia ..... V s. »

• *Milhau, 1378-1385*

Vers la mi-août 1378 une nouvelle réunion des Etats se tint à *Milhau*. L'imposition royale de un sou par livre portant sur toutes les marchandises vendues fut proclamée à *Milhau* en 1382. L'année suivante, les communautés du *Roergue* durent entretenir une armée de 100 lances. Les principales villes déléguèrent des députés à *París*. A *Milhau*, en 1385, les *cossols* font fortifier le Pont-Vieux aux 17 arches construit avant 1156.

Le pilori de *Milhau*

« Nous croyons avoir établi que rien ne s'opposait, si l'on n'avait pas de témoignages formels à l'encontre, à ce que le pilori eût été placé, pendant un certain temps à déterminer [entre 1490 et 1550 environ], au pilier qui porte sur sa façade extérieure l'inscription GUARA Q[UE] FARAS. Nous l'avons vu successivement : avant le XIIIe siècle, au bas de la Grand-Place ; en 1434, au cimetière ; en 1435, à la maison de Philippe Orsivel, au bas de la Place ; avant 1562 et après 1634, à la pierre-foiral, située vers le coin sud de la Place ; entre 1562 et 1634, au centre de la Place, sur l'emplacement de la croix ; enfin, en 1738, sur le côté sud-est de la Place, près de l'église paroissiale. » (Extr. de "Le pilori de Millau", par Léopold Constans, dans *MSLA*, 1899)

• *1375*

« En cette année, des routiers venant de Rodez et ayant pour chefs le bâtard de Landorre, Bénézet Lombard, Jacques de Vuray, Jacomard et un Maure d'Espagne, appelé le *negre de Valencia,* envahirent la Haute-Marche du Rouergue. Durant plusieurs mois, ces compagnies, qui reconnaissaient pour capitaine général Bertucat d'Albret, grand ami du comte d'Armagnac, séjournèrent dans les environs de Millau. On les voit tantôt à Saint-Georges de Luzençon, tantôt à La Liquisse, tantôt à Saint-Rome de Tarn. Après avoir erré quelque temps dans le pays, allant d'un village à un autre, ces compagnies finissent par s'emparer du fort de La Liquisse, de Saint-Jean du Bruel et de Peyrelade.

Les habitants de Millau et de Compeyre, qui avaient beaucoup à souffrir du voisinage de ces voleurs, font ce qu'ils peuvent pour modérer leurs rapines. Ils leur envoient des vivres ; ils accueillent bien leurs chefs quand ils viennent en ville. Peu touchés de ces politesses, les routiers continuent leurs déprédations. » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

• ***Lo castèl d'Alzon, 1379***

« En septembre, une troupe d'Anglais, venant de Carlat, se rencontrent à La Couvertoirade avec une compagnie de Bretons, conduits par Olivier de Malechat, et en viennent aux mains dans un combat meurtrier, où les Anglais ont le dessus.

En octobre, les Anglais, qui rôdaient toujours dans les environs de Millau, capturèrent 14 habitants de cette ville et une grande quantité de bœufs qu'ils s'empressèrent d'amener *"al castel d'Alzo",* forteresse de la Haute-Auvergne, dont ils s'étaient rendus maîtres. A l'annonce de cette nouvelle, les consuls envoient aussitôt Guilhem Pellegry et Rato de Fenayrols demander aux Anglais pourquoi ils ont fait cette prise ; les Anglais répondent que c'est *"per marca",* c'est-à-dire par représailles et pour avoir une rançon. Les consuls n'ont d'autre parti à prendre que de racheter, aux frais de la ville, les prisonniers et leurs bœufs. Alors Guilhem Pellegry va *"al castel d'Alzo",* s'abouche avec les capitaines des routiers et en obtient, moyennant finances, la mise en liberté des 14 prisonniers, qu'il ramène à Millau, avec le troupeau de bœufs. Le 10 décembre, le même négociateur retourne *"al castel d'Alzo"* pour porter *"la finança laqual costava CLV francs",* y compris le prix de dix perdrix que Pellegry acheta et donna au capitaine de Carlat, qui se trouvait par hasard *"al castel d'Alzo".* Détail curieux : la ville, dont la caisse était vide – ce qui arrivait souvent – fut obligée, pour se procurer cette rançon, de mettre en gage six tasses d'argent que prêtèrent certains bourgeois, membres du conseil ; et comme la ville voulait être reconnaissante pour ce service, le consulat invita à dîner les prêteurs de la finance. » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

• ***Milhau, 1383***

« Les Anglais de Carlat, revenant du Caylar où ils avaient fait une razzia de bestiaux, passent au mois de juillet sous les murs de Millau. Les habitants de cette ville s'étant mis à leur poursuite, reprennent une partie du bétail volé et font prisonnier un des gens d'armes qui l'escortait ; c'était un écuyer anglais, appelé Jean de Baylenox. Celui-ci, après avoir traité avec les consuls du prix de sa rançon, écrivit à ses compagnons que, s'ils veulent rendre tout ce qu'ils ont pris dans leur dernière excursion au Caylar, il sera mis en liberté. Le messager chargé de la lettre trouve les Anglais à Entraygues, fait sa commission et, après quatre jours d'absence, rentre à Millau portant une réponse affirmative. Jean de Baylenox est aussitôt mis en liberté, et Raymond Damilhau, bourgeois notable de Millau, l'accompagne jusqu'à La Clau. » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

• *1384*

« En cette année, les Anglais, qui depuis quelque temps s'étaient emparés de Curvale, place forte située en face de Plaisance, sur la rive gauche du Rance, à l'extrême limite des départements du Tarn et de l'Aveyron, formèrent le projet de faire des courses en Rouergue et d'y prendre Millau, ou Compeyre, ou Nant, ou Montpaon. C'est ce que, dans le courant de juillet 1384, écrivent les consuls de Saint-Sernin à ceux de Millau. En effet, dans ce même mois de juillet, les Anglais de Curvale viennent chevaucher en Rouergue : on les voit rôder autour de Millau où ils s'embusquent dans les bois, courir sur le Larzac, descendre dans la vallée du Tarn, et enfin s'en aller en Gévaudan. » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais,* par Joseph Rouquette, 1887)

• *1390*

« Plusieurs compagnies de routiers courent le Rouergue. Une de ces bandes, commandée par les capitaines Graulet et Guigo de Marsillac, vient se loger à Aguessac et menace de ravager les campagnes environnantes, si elle ne reçoit des vivres. Millau, désirant se préserver de ses dévastations, envoie Guillem Pellegri prier les routiers d'épargner la ville et son mandement ; il leur apporte du pain, du vin, une livre d'amandes et une once de sucre. Il y revient le lendemain, renouvelle sa prière et fait d'autres présents.

A son retour, il amène à Millau Bertrand de Mir, connétable de sa compagnie. Ce chef et sa petite escorte sont très bien reçus par la ville, qui les loge chez Guillem Pellegry. Là, pendant deux jours, ils sont parfaitement traités, si l'on en juge par la note que leur hôte présenta au consul boursier ; d'après cette note, on leur avait servi pour leurs divers repas 10 perdrix, 4 lapins, 5 volailles, 6 pièces de mouton, un plat de *tripas,* des épices, des fruits, du fromage, de la moutarde, etc. ; la dépense s'éleva à 4 livres, 9 sous, 3 deniers. Deux jours après, les capitaines Graulet et Guigo de Marsillac viennent aussi à Millau avec une suite assez nombreuse de gens d'armes. Par ordre du conseil, les consuls admettent les chefs dans la ville, leur font de beaux présents et distribuent des vivres à leurs gens campés hors des murs, dans un champ. Touchés de ces bons procédés, les routiers quittent Aguessac et montent sur le Larzac où, le 13 juin, les consuls leur envoient deux charges de vivres, afin qu'ils épargnent les troupeaux de l'hôpital de Millau. Au retour de leur expédition sur le vaste plateau du Larzac, les routiers reviennent dans la vallée du Tarn, se logent à Peyrelade et recommencent leurs razzias de troupeaux sur les domaines du Puech d'Agast. On rachète ces prises et, comme preuve de l'abandon où on laisse le pays, les consuls de Millau transmettent ces tristes nouvelles au comte d'Armagnac, qui se trouvait aux Etats de Mende (27 juillet). » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

• *N'Agassac, 1390*

Un certain capitaine Graulhet, chef de routiers, tenait toujours *N'Agassac* en 1390. Le 10 juin de cette année, les *cossols* de *Milhau* se rendirent en délégation auprès de lui pour le convaincre d'abandonner la place :

« It. l'an dessus, a X de jun, fon trames sen G. Pelegri ad Agassac, et aysso per parlar am Graulet, capitani d'una rota de gens d'armas, et aysso per dire et a luey pregar que li agues a plazer que d'aqui si volgues dessalojar, e non remens li plagues que ha nostras gens negus dampnatges non volgues donar, e portet ley II botas de vin, e may VI pas ; e pueys tornet ley autra ves e portet ley may autras II botas de vin, e mays IIII pas et una l. d'amellas et una onsa de sucre, que monta so desus ..... X s. »

L'insécurité se prolonge au début du XVe siècle en même temps que s'amorce un retour à une relative prospérité.

La calquièira

« [A Millau], on y mégissait aussi les peaux de mouton, d'agneau et de chevreau dont on faisait du parchemin. En 1435, un certain Roussel ayant établi *"una calquieyra"* dans une maison avoisinant le couvent des frères prêcheurs et presque à côté de l'église Saint-Martin, fut forcé, par les consuls, de transporter ailleurs *"tot son pelham"* à cause *"de la pudicina que era en tota la carieyra."* » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Lo bon ostal de Milhau

« 1436 : *"Jacme lo selia se venc rancura a nosautres en disen que M. Andrieu lo causotio... l'abia donat de una dagua... et l'amenasabo de batre et lod. Andrieu tenia abol vida que tenia una femma que non era sa molher et que demora a l'hostal de Sr Pons Barrieyra al canto de la claustre e es abol exemple als religioses... el tenia bordel public davan la gleia..."*

28 octobre 1474 : *"Las filhas del bon hostal se so vengudas complange al cossel que cascus los trencos las portas et taulas et lur fonc de grans hotrages."* Le 5 novembre : *"Alcus avian botat fuoc a l'ostal public, que era cremat."*

29 octobre 1490 : Reçu 60 l. tz. *"moneda corren et un set. de fromen de MM. los cossols a causa del prefach de la mayso del bon hostal de lad. vila loqual ieu ay bastit."* Il était situé dans le quartier de La Capelle.

12 septembre 1501 : *"6 p. en lo castel... que la tres que avian fach cascuna 2 ou 3 efans agueson lo foet a tots los quatre cantos d'esta vila et las autras que foson menadas al b. ambe un capel de palha... et foson banidos las tres per tostems et las autras per 4 ans..."*

1502 : Plusieurs femmes *"avian defacha la fon de Vezobias costa lo bordelh que non tombava ges d'aygua al valat... aquels de la capela sen ero venguts rancura que non avian ponct d'aygua."* » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* d'après A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

• N'Agassac, 1415-1431

Les 14 et 15 mai 1415, le routier *Ramonet de Guerra* logea avec sa compagnie à *N'Agassac.* Les *cossols* de *Milhau* inquiets de cette proximité dangereuse prirent les devants, convièrent *Ramonet* à un repas et offrirent de lui présenter leur ville.

En juillet 1431 c'est Rodrigue de Villandrado qui fit étape à *N'Agassac :*

« Dimecres a XI de julh, tornet Rodigo de tera bassa e del Caylar e passet en esta villa al ga de St Tomas, e venc davant la porta dels Gozos, e anet per la doga fins a la Capela, e anet alojar en Agassac. »

« Rodrigue de Villandrando, capitaine mercenaire castillan qui pratiquait très normalement "la brigandise" vient se loger à Aguessac, aux portes de Millau et réclame à cette même ville une dette de 210 écus sous peine de causer de grand dommage dans le mandement. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

• La descofida dels Engleses a Orleans, 1436

« De pareilles réjouissances [défilé du conseil, des conseillers, des officiers de justice, des ménetriers...] avaient eu lieu dans notre ville, lorsque y arriva la nouvelle de la défaite des Anglais sous les murs d'Orléans.

Voici la note du consul boursier relatant ces faits : *"Disapde a XIV de may que eron las vespras de Pantacosta, vengron dos merchans que nos porteron la copia de una letra que avia tramessa Mossen bastard d'Aurlenx, que contenia la descofida dels Engles que avia fach la pieuzela per la gracia de Dieu ; e tramezem lur una gran merlussa trempa. Item fezem far fuox, lo seras, ezanar los menestrias per la vila, e processio general lendema que fon Pantacosta."* (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais,* par Joseph Rouquette, 1887)

Los Armanhacs e lo rei

En 1475, le roi de France fit don de *Milhau* et de *Compèire* à Jean de Foix, vicomte de *Narbona.* Quand le comte d'Armagnac se trouva en guerre contre ce dernier, les deux communautés eurent à souffrir des méfaits des gens d'armes des deux camps :

« Lo murtre de Guilhem Cobe et autres.

Item, l'an dessus, a XXVI del mes de septembre... las gens de moss. de Narbona anero penre, al Monna, lo bestial de Artieyras, del Monna, et se embosquero a la syma de Bari et pueys, a vespras, vengro e dessendero a Sanct Steve et corregro sus las gens d'esta vila et tuero Glaudo Buey et blassero grandamen son frayre, lo Basquo, et prengro Guiral Cobe et lo blassero grandamen, et prengro Johan Cobe, Raulet Floart et Bernat Tremolet, et los menero a Compeyre, et ausi blassero grandamen Guilhem Cobe, R. Aludas et autres, et ferem porta al Cominal lod. Glaudo mort et murtrit, et ferem lo arraza et aguem la telha de nostre companhos. Arnault Bonamic, so es XV pams de masquo, et n'ay pagat delsd. XV pams masquo VIIs. VI d., et lo ferem velha tota la nuech, et comprem de oly per lo velha. »

En décembre 1476, *Milhau* et *Compèire* revinrent à la couronne. A *Compèire* la population cria : *« Viva lo Rey »* et il y eut *« grans dansas et joyas »* à l'entrée de la ville.

Lo temps de la patz

Le milieu du XVe siècle est marqué par la fin des *Tranièrs* à *Rodés,* en 1467, et par la chute des comtes d'*Armanhac.* Ceux-ci avaient soutenu les derniers anti-papes, auxquels étaient restés fidèles les *Trainièrs,* habitants de la vallée du Viaur impressionnés par l'ultime résistance de Jean Carrier *al castèl de Torena.* Des mystères sont écrits et joués en occitan en *Roergue.*

Jean V, qui vivait incestueusement avec sa sœur Isabelle, est tué en 1473, ne laissant que des bâtards. Cependant, Georges, petit-fils de Charles, frère de Jean V, sera cardinal et aura à *Rodés,* vers 1545, une fille naturelle prénommée *Floreta.* C'est lui qui fait imprimer à *Rodés,* en 1556, *l'Instruction des rictors, vicaris...*

Tresaurs gotics e Renaissença

La paix retrouvée à l'intérieur des frontières favorise un retour à la prospérité qui se traduit par de nombreuses réalisations artistiques et architecturales allant du gothique flamboyant au style Renaissance. Avec des artisans et des artistes locaux ou venus d'ailleurs, tels les Frechrieu pour l'orfèvrerie, un Bonnays pour la sculpture, des *Salvanh* ou un Lissorgue pour l'architecture, *Roergue* se couvre de trésors artistiques.

On achève des monuments commencés parfois deux siècles plus tôt, comme la collégiale de *Vilafranca,* ou la cathédrale de *Rodés* et son célèbre *cloquièr.*

Tous les métiers d'art sont représentés ; citons, par exemple, les fresques murales ou les sculptures de *« mèstres imaginaires »* à *Rodés* ou à *Concas* ; les vitraux de la chartreuse de *Vilafranca* ; les boiseries comme les miséricordes de *Rodés* et de *Vilafranca* ou le portail de l'église de *Sent-Cosme,* au curieux clocher flammé...

De belles maisons du XVe siècle avec *fenèstras crosièiras* ou des hôtels Renaissance sont construits dans les principales villes : maison Rainald à *Vilafranca,* maison d'*Armanhac* à *Rodés*, hôtel Flers à *Espaliu...*

Le château de *Cabrièiras* est remanié. En 1499, Louis de Montvalat y fonde une chapelle dédiée à saint Georges et à saint Antoine.

Des marchands prospères comme les *Boisson,* banquiers à *Tolosa,* ou les *Dardena, pairolièrs* à *Vilafranca,* font édifier par Guillaume Lissorgues *los castèls* de *Bornasèl* (1545) et de *Gravas* (1550). L'église de *Paulhe* est rebâtie en 1534. On lui conserva son portail gothique à chapiteaux sculptés.

Telles sont les grandes lignes du contexte dans lequel s'inscrivent à la veille des guerres de Religion, l'enquête de 1552 et les documents occitans présentés par Jean Delmas.

Los boèmis

« Durant tout le XVe siècle, les diverses contrées de l'Europe furent visitées par des bandes d'étrangers, connus sous le nom de "Zingari, Gitanos, Egyptiens et Bohémiens". Très sales, fort laids, remarquables par la noirceur de leur peau, ils avaient pour chefs un duc et un comte, superbement vêtus, auxquels ils obéissaient. A les en croire, leur vie errante avait pour cause leur retour au paganisme après une première conversion à la foi chrétienne ; et, en pénitence de leur faute, ils devaient continuer leur course aventureuse pendant sept ans. Ils montraient des lettres de recommandation de divers princes et ces lettres, vraies ou fausses, leur procuraient un bon accueil partout.

Le 8 avril [1457], *"uno me que s'apela, segon que dizia, duc d'Egypte ezun cavalia del susdigh pays, am lurs molhers ezam lurs efans ezam dos vaylets"* descendirent à l'hôpital de Millau et demandèrent secours et assis-

Lo cavalièr Blanc

« *"Disapde a XI de setembre [1456], fonc aponchat per Moss. mos compagnos, e may per belcop dels senhors de sayns que, dema que fora dimenge, facsem far processieu general, e aysso per las bonas novelas que hom auzia dire dels Crestias a l'encontra dels Turcs ; car lo sy contava sertanamen que lo chevalia Blanc e may d'autres senhors crestias avian ben auzits* [tués] *soixanta milia Turcs, e ben gazanats tres cens bombardas, e reculat lo Turc hun grand espassi de pays. E ensi fonc fach."*

Quel était ce chevalier Blanc dont la renommée avait porté les hauts faits d'armes contre les Turcs jusqu'à Millau et y avait excité un véritable enthousiasme pour sa personne ? (...)

D'après Monstrelet qui, dans ses *Chroniques,* sous l'année 1453, parle deux fois assez longuement de ce capitaine chrétien, le chevalier Blanc était d'origine hongroise.

Sorti du peuple, maréchal-ferrant de son état, il quitta son dur labeur et se fit soldat pour défendre sa religion et son pays. Devenu chef d'une nombreuse armée, il battit les Turcs plusieurs fois, leur enleva de nombreuses pièces d'artillerie et les força à fuir loin des frontières des terres chrétiennes.

Millau, qui avait beaucoup prié pour le triomphe de la croix sur le croissant, fit deux processions générales très solennelles à l'effet de remercier Dieu de ces insignes victoires et d'en obtenir de nouvelles. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Enfants trobats

« Le 7 février 1460, on recueillit à la porte de l'église de l'hôpital de saint Antoine, une petite fille née la veille : les consuls firent prier le supérieur de l'hôpital du saint Esprit de la recevoir dans sa maison, qui était l'asile des enfants trouvés, et de la faire nourrir selon les statuts de son ordre. Celui-ci répondit qu'il n'était pas tenu de prendre cette petite fille : *"attendut que ela es estada trobada a la porta d'autre hospital ; e fonc dis entre nos que d'autras ves lodig comandayre del sant Esprit es estat forsat de ne penre et maistre Johan Calmetas avia la copia del fondamen de l'hospital et fonc dich al dich Calmetas que la nos serques."* (...)

Malgré l'obligation de recueillir les enfants trouvés et de pourvoir à leurs besoins s'en faut bien que l'hôpital du Saint-Esprit se chargeât de tous les enfants naturels qu'on trouvait exposés dans Millau. La commune en recueillait quelques-uns qu'elle faisait nourrir à ses frais. Au sortir de la nourrice, des personnes charitables les adoptaient : c'est ce qu'on voit dans le fait suivant. La ville, ayant recueilli une petite fille abandonnée, la fit nourrir pendant deux ans. Après ce temps, Peyre Pelardit prit l'engagement, par acte notarié [du 18 novembre 1448] *"et per amor de Dieu, de la tener ben vestida et caussada et de la noyri et far noyri ben et sufficienmen, et la cabir cant sera tems et hora et li donar de sos bes segon sa facultat coma se era son enfan propri.". »* (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

L'an de la grand neu

« Le 7 février 1471, il tomba une si grande quantité de neige que, de mémoire d'homme, on n'en avait jamais tant vu [cf. chapitre *L'occitan vièlh*, p.77].

Le samedi 6 avril, la neige se remit à tomber et eut bientôt couvert toutes les montagnes ; et comme *"lo be et fruch de la terra era ben vengut avan"*, on fit sonner toute la nuit pour sa conservation.

Le 11 du même mois, *"que era lo jous sant, enviro prima, se comenset de leva lo tems, per laqual causa covent sona ; et tombet un pauc de tempesta sur la val, et tengro lo sona tro que lo sant sacrifici fonc fach."*

Dans la soirée du Jeudi-Saint, le temps étant toujours mauvais, les sonneurs demandèrent aux consuls si malgré la défense de l'Eglise, ils devaient sonner les cloches pour la conservation des fruits de la terre. Avant de donner leurs ordres, les consuls voulurent consulter les plus fortes têtes de la ville. Ils convoquèrent donc deux maîtres en théologie, un docteur en lois, un licencié *in utroque jure*, un bachelier en décrets et plusieurs autres personnages auxquels ils soumiront le cas. Tous furent d'avis qu'il ne fallait pas sonner les cloches, *"mas fayre processios et prega Dieus en autra faysso."*. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age*, par Joseph Rouquette, 1888)

Los statuts de la confraría de Sent-Amans

« [Extraits des ordonnances et statuts de 1487]*Enseguo se las ordenansas et statuts fachs, passatz et concordatz per lo savis et discretz homes los parayres dels draps, habitans de la vila de Milhau per mantener doras en avan, conservar et entretener la confrayria novelamen facha et erigida ad honor et lausor de Dieu, nostre Creator et Redemptor, et de la gloriosa Verges Marian sa mayre, et del glorios avesque et confessor, mossenhor sanct Amans premier avesque et patro que fonc del present avescat de Roergue, del qual lo sieu cors sanct es et se repausa en la soa sancta glieya de la vila de Rodes, et del qual en la glieya parroquial de Nostra Dona de l'Espinassa de la presen vila de Milhau ha cappela, altar et ymagina, de las soas sanctas reliquias ; et lasquals ordenansas et statutz se tenran et observaran doras en avan per los regidos et confrayres de ladita confrayria de mossenhor sanct Amans et autres a qui apertenra, coma de ensec* [suivent 9 articles régissant le fonctionnement de la confrérie]. » (Extr. de "Nouveaux documents inédits sur la ville de Millau", par J.-F. Artières, dans *MSLA*, 1906)

tance aux consuls. Pour l'amour de Dieu les consuls firent donner à ces étranges mendiants du foin, de l'avoine et des vivres.

En 1457, une de ces bandes de bohémiens arriva à Millau. Elle était composée d'hommes, de femmes et d'enfants au nombre de cent vingt. Leur chef qui se faisait appeler noble Thomas, comte de la petite Egypte en Bohême, se disait porteur de lettres du roi de France, Charles VII, lesquelles prescrivaient aux autorités des villes de recevoir ces étrangers et de leur fournir des vivres à condition qu'ils les paieraient.

Les consuls, se méfiant de ces étranges pèlerins, qui pouvaient leur apporter la peste et qu'ils regardaient d'ailleurs comme de fieffés voleurs, refusèrent de les laisser entrer dans la ville. Ils les firent loger dans la maison des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, vide de leurs maîtres, et leur donnèrent du pain, du vin et deux moutons d'or. (...)

"Disapde a XXIX de may venc en esta vialha lo noble Thomas comte del petit Egibte, en Boëmia, huna ensens an belcop davol maymada de sa companhia tant homes, fennas e enfans, envyro lo nombre de sieix vignts [120], *losquals nos vengron requerre an mandamen del rey nostre senhor de los alotgar ; car els eron pauras gens e lo mandamen loqual els portavon contenia que lo rey nostre senhor volia que per tot son realme els fosson alotgats e reseuputz, an que els pagesson soque prendrian ; e nos vist lo mandamen del rey nostre senhor nos perfuigram de lo acomplir de ponch en ponch a nostre poder ; e nos vistas las presens, agran una partida dels senhors de sayns, e fonc aponchat que vesen que els eron grans layros, e may las fennas que menaven, qu'on los mettes en l'hostal de sant Johan de foras la vila."* » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age*, par Joseph Rouquette, 1888)

« Millau surtout vit fréquemment des bohémiens dans ses murs ou à ses portes, en bandes nombreuses et toujours disposées à marquer leur passage par toute sorte de méfaits, ainsi qu'on le trouve consigné dans les registres des consuls boursiers de la communauté. Le 27 juin 1521, une bande considérable *(gran companhia)* arriva dans cette ville. L'autorité la logea par delà le pont. Elle y passa une nuit seulement, car comme on redoutait en ce moment la peste, il fut décidé de donner à son chef *(al governado)* cinq sous pour qu'elle décampât, ce qui eut lieu.

Une seconde bande parut dans le courant du mois d'août suivant, et voici l'article qui lui est consacré dans le registre des recettes et des dépenses de l'époque : *"Plus ay paguat lo XII deldich mes d'aost al duc des Bohemis que eron dela lo pon et fasian grans mals a las vinhas et fruchas, de voler de nostres companhos, dos sous sieys deniers torneses, et que sen anesso, so que fero"*.

Nouvelle visite en 1538, et comme ils étaient par delà le pont, *Peyre Roquo* et *Johan Domayro* furent chargés, moyennant cinq sous, de les empêcher de profiter des ténèbres pour entrer en ville. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue*, par H. Affre, 1903)

La molher desamparada

« La délibération suivante, en date du 7 décembre 1460, nous montre comment le conseil [de l'hôpital mage de Millau] procédait dans la distribution des secours.

"Donem lo pa de l'espital mage a Guillelma Chafarina, molher desamparada de Ramon Trauca, atendut que ela es veuza e es cargada de quatre filhas e es paura e ses negun pocessori, e ses negun socors, e que la una de las dichas filhas es desapoderada des brasses ; e atendut que hom es estat enformat de tot so dessus per gens dignas de fe, li avem donat lodich pa, loqual vaquava per la mort de dona Helis del Moro, a laqual Dieus agra merce de la sia arma." » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age*, d'après Joseph Rouquette, 1890)

Lo país en 1552

En 1552, à l'occasion d'un procès entre *Carcin, Roergue e Agenés,* eut lieu une enquête visant à évaluer les capacités contributives de notre province. Divers témoins habitués à parcourir le *país* furent entendus. Ces témoignages, publiés et annotés par Jacques Bousquet, ancien archiviste de l'Aveyron, donnent quelques indications sur le canton de *Milhau-est.*

On y mentionne les paroisses de « Durbia » [Saint-Amans de Rouffiac ou de Dourbie, en amont du Monna], « Sainct Marty de Larsac », « Vayrac, près de Mylhau » [Saint-Etienne de Veyrac, commune d'Aguessac]...

Las amètlas

« Ledit pays même aux environs de Vabre, Millau, Sainct Roman de Tarn et autres lieux circumvoisins approchant de Lenguedoc et Albigeois abonde en amandiers, amandes et safran dont les habitants font profit annuel de 15 à 20 000 livres ou plus.

A Millau, Compeyre et Agassac et autres lieux prochains de Languedoc et Albigeois, quantité d'amandes. Amandes, desquelles pareillement ils font trafic ainsi que plusieurs fois il a vu et lui même a été sur les lieux pour en acheter et transporter en d'autres lieux. Amandiers et amandes en plusieurs endroits, principalement aux environs de Vabres, St Rome et tout au long la rivière de Tarn et même quasi partout y en a quelque peu hormis à l'endroit des montagnes. »

N'Agassac

« Au dessous [de Compeyre] un beau bourg appelé Acassac, habitants riches et aisés, lieu de passage. Foires, comme il a vu plusieurs de ses voisins disant y aller et y mener des pourceaux. Autre petite ville close... Marché toutes les semaines et quelques foires l'année auxquelles entre autre marchandise se fait trafic de toute sorte de bétail... Juge ordinaire et autres praticiens ainsi qu'il sait pour s'être autrefois tenu et demeuré à Rodez avec le fils du greffier de ladite ville de Compeyre... »

Un prodèrbi

« Nous relevons, sur l'*Etat des contribuables du taillable de Millau* de l'année 1493, le judicieux proverbe qui suit, inscrit en tête du registre :

"Serves Dieus,
Jazès ault,
Estays caut,
Manjas pauc,
Et beves mens,
Se voles vieure longamen."

C'est-à-dire en français :

"Servez Dieu,
Habitez haut,
Tenez-vous au chaud,
Mangez peu,
Et buvez moins,
Si vous voulez vivre longuement." » (Extr. de *Annales de Millau...,* par Jules Artières, 1894-1899)

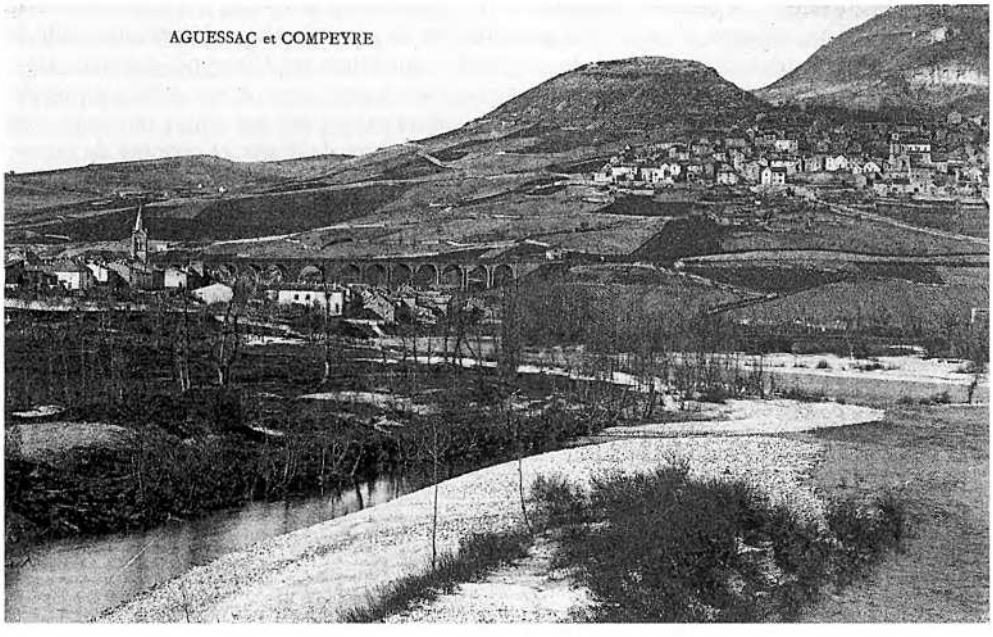

(Coll. M. P.)

Compèire

« La ville de Compierre (ou Compeyre). Ville close sur la rivière de Tarn (rayé : Muze ou Nause) sur laquelle y a pont (de pierre), grande plaine, tant en prairies que labourage. Grand quantité d'amandes et profit d'amandes qu'ils vendent. Noyers, châtaigniers et autres fruits. Grandes forêts, nourrissage de bétail. Aux vignes se cueillent 3 000 pipes de vin. Marché toutes les semaines, 3 foires l'an, grand trafic de bétail et marchandises, le profit de 30 000 livres. Siège de juge ordinaire, procureur, officiers, et avocats, grande juridiction, riches et aisés.

Au moins une foire l'an, en laquelle il a été autrefois. Vins et fruits, amandes, aulx et oignons desquels les habitants tirent grand profit, car le pays de Gévaudan se fournit de vins audit lieu. Trois forêts, prairies au long de la rivière. Deux foires, il y a été l'espace d'un long temps. Siège de juge ordinaire, capitaine, consuls… »

Milhau

« La ville de Mylhau (ou Melhau). Est la principale ville de la Haute Marche de Rouergue, sur la rivière de Tar, un pont de 10 ou 12 arcs de pierre. Ville de passage pour aller à Montpellier et à Lyon. Le péage s'afferme 800 livres. Marché toutes les semaines, trois foires l'an, trafic de marchandises, drap de laine, mules, mulets et autres bétail, 5 ou 6 000 bêtes par foire, drap, toiles, [suif] pour faire chandelles, grande pelleterie, assemblée de gens de diverses nations aux foires (principalement du quartier d'Espaygne, de Rossinhols, de Lenguedoc, en façon que porte profit aux gens du pays de 20 000 livres par foire).

Pont de pierre… Ville de fort grande passage tant sur le chemin de Montpellier que Lyon et terre basse, et y a droit de péage pour raison duquel on paie pour chacune bête un petit blanc, tellement qu'il vaut beaucoup à cause du passage… Deux foires l'an pour le moins, auxquelles a été et trafiqué… Les Espagnols y viennent. Ville estimée aussi grande qu'Aurillac. Trois belles foires l'année, y viennent des marchands non seulement de France et Languedoc, mais aussi d'Espagne et autres étrangers pour acheter mules, mulets, bœufs, vaches et autres marchandises, qui revient à profit inestimable aux habitants. Fort belle et grande ville, laquelle ledit déposant a estimée être après Rodez et Villefranche la plus belle et grande ville qui soit audit pays… Péage qui est de fort grand profit au roi à cause qu'il est estimé valoir 3 francs et plus par jour pour raison de l'abondance des marchandises qui passent, à cause que ledit lieu est le grand passage de presque toute la marchandise qui vient de Languedoc pour tirer en Auvergne, Agenais, Gascogne, Lyonnais, Toulouse, et plusieurs autres pays. A vu qu'il y a marché pour avoir assisté à icelui en passant, mais n'a été aux foires et n'a su rien dire d'icelles. Quant au trafic, y en a vu faire de draps, et quantité de laines, de sel, amandes, toiles et chanvres, de chaudrons et cuivres, pelleterie et autre marchandise et ladite ville bien hantée et habitée et peuplée de marchands et artisans. On paie pour le péage dudit lieu un blanc, 10 deniers, 15 deniers, selon la marchandise qu'on porte, en sorte qu'il a estimé le péage être un des meilleurs de la Guyenne. Le péage s'afferme 7 à 800 livres par an.

Y a siège ordinaire, procureur et autres officiers à gage. La juridiction contient 14 ou 15 lieux. Un prieuré de St Benoit vaut, compris le Chapitre, 2 000 livres. Une commanderie de St Jean de Jérusalem, 1 500 livres. Une abbaye de religieuses, 1 200 livres. Une autre abbaye de religieuses Saincts Claire. 3 couvents, Cordelliers, Jacoppins, et Augustins.

Le terroir est bon et fertile, prou blés, vins 5 ou 6 000 pipes, amandes, noyers, pruniers. Grandes forêts autour 4 ou 5 lieues. Le revenu de la ville et habitants est de 200 000 livres. »

La ondacion de las aigas

« Du temps de Luc de Céve, prieur à Notre-Dame de L'Espinasse, eut lieu une inondation, qui causa de grands ravages, dans le territoire de Millau. Voici comment le secondaire de la paroisse raconte cet événement, dans une note mise par lui dans l'obituaire du prieuré.

"L'an 1499, lo quatorzieme de septembre, que era sabte que es lo jour de Exaltation Sanctæ Crucis, *lo dimenge mati, Tarn et Dourbie vench tant grands, que vench tro al miech del prat de Cruejouls las ondas, et que trinquet un tros de la peyrada del pon nou, entro en lo prat de Seignen Balmes costo lo fon, tro al pe de la cleda del portal del jumel ; barret un tros del pon viel dens la costa roumiva : totes los orts ples, los oustals de la Grava ples, en que era Guy Pignardet, an sos enfants embarrats, que de la fenestra prenian l'ayga. Lo dimenge, apres la messa parroquial feren processio general ; an* corpus Domini [le Saint-Sacrement] *anen al pon viel, an grand paho* [peur] *del pon, per las grandas fustas, albres que tustavo ; lo pon fouch en grand peril, et y avio tant de aussels blancs de marina, comme colons. Mossen Jean Pelisso portava* corpus Domini *; mossen Peyre Dorde, curat, esten al pon, entor una hora, disen et cantan ; tots los capelas et los ordres* [les ordres religieux] *tot lo pople estan en lo prat costo lo ouradou* [oratoire] *del pon, pregan Diou de bon cor. Grand mal fet fach per tot lo pays."* » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Los draps de Milhau

« [Extrait des ordonnances de 1503] *Item fonc appunctat que losd. teysseyres non meto ponch de cap als draps que teysseran de pelada et que los sagelayres, quant conoysseran los draps estre faytz totz de fialada mal merchanda coma es per expres de pelada, que en aquel cas losd. sagelayres non sagelo pont en neguna manieyra.* » (Extr. de "Recherches sur l'ancienne organisation du travail", par Jules Artières, dans *MSLA,* 1899)

Las calquièiras

« Les archives de Millau signalent de nombreuses calquières dans cette ville aux XVe et XVIe siècles.

Cette industrie procurait partout l'aisance, ce qui faisait dire en patois, faisant allusion aux mauvaises odeurs qu'elle fait naître : "*Ocouos un mestiè que put os escuts.*" » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

L'occitan vièlh

On ne peut entreprendre l'édition de textes anciens en occitan de l'actuel canton de Millau-est, sans rendre hommage à Jules Artières, écrivain de langue d'oc sous divers pseudonymes, historien et auteur d'un de nos maîtres livres, les *Documents sur la ville de Millau*, 1930, dont il ne faut pas dissocier les publications qui en sont l'accompagnement ou le commentaire indispensable comme les *Annales de Millau*, 1894-1895, et *Millau à travers les siècles*, 1943. A part quatre textes tirés d'archives inédites, un texte déjà publié par lui et deux textes édités par Léopold Constans (1881), tout ce qui suit est emprunté aux *Documents...* Nous avions l'embarras du choix. Mais comme le but de ce chapitre est de livrer un échantillonnage, nous n'avons retenu que quelques documents de grand intérêt, sur les thèmes suivants :

Evénements : envoi d'hommes d'armes au siège de Saint-Antonin (1353), siège de Compeyre (1369), rencontre avec le Dauphin (1443), service funèbre à la mort de Charles VII (1461), chute de neige exceptionnelle (1471), la foudre sur le clocher de Notre-Dame de l'Espinasse (1508).

L'Eglise : legs pieux et charitables (1266), bulle de Clément VI instituant le jubilé (1343), considérations religieuses d'un Millavois au moment de mourir (1534), sermon (XVIIIe siècle).

Le Roi : droit de barre (1286), hommage rendu au roi Charles VII (1461), etc.

Les seigneurs : obligation de *segoa* (1369), construction d'une maison noble (1432).

Les communautés d'habitants (la majorité des textes de Millau concerne ce domaine) : ordonnance de police municipale sur le fonctionnement du conseil, des hôpitaux, des charités et sur les manifestations publiques à l'occasion des actes de la vie privée (1348) ; charivari (1459) ; engagement d'un maître d'école (1470). Comptes consulaires de Compeyre (1583-1584).

Famille et société : testament (1266 et 1534), baptêmes, mariages et sépultures (1348), charivari (1459).

Commerce, artisanat et arts : péage du Pont-Vieux (1286), reconstruction d'une maison noble (1432), réparation du coq du clocher (1508), construction d'un orgue (1528).

Culture occitane : traduction d'une bulle pontificale (1343), le Dauphin Louis ne sait pas lire *nostra lenga* (1443), textes introduits dans le coq du clocher (1508), considérations religieuses d'un testateur (1534), sermon (XVIIIe siècle).

Les initiales m. L. et m. A. figurant dans les glossaires marginaux indiquent que les mots qu'elles suivent ne sont pas représentés soit dans le *Petit dictionnaire provençal-français* d'E. Levy, soit dans le *Dictionnaire occitan-français* de L. Alibert.



Milhau, « GUARA Q[UE]. FARAS »
(Cl. B. C.-P.)

1266, 3 novembre.- Millau

Testament de Berenguieira Gavalda veuve de Peire Gairal, de Compeyre.

Archives départementales de l'Aveyron G 535.

In nomine Domini nostri Jhesu-Christi. Anno incarnationis Ejusdem M° CC° LX° VI° et III nonas novembris. *En Berenguieira Gavalda moiller que fin d'En Peire Gairal da [2] Compeire e-mon bo sen et e-ma bona memoria, sana en cors et em pessa far mon gadi e mon testamen nuncupatieu o derrieira voluntat et adordenamen de totas mas cau-[3]-sas e de totz mos bes, per so que plagz ni questios noi puesca naiser ni issir apres mos dias delsdigz mieus bes. E totas mas causas e mos bes e totz mos dregz deve-[4]-sisc en aquesta manieira et adordone : em primas laissi mon cors e-ma arma a Dieu et a Ma Dona Sancta Maria et a tota la cort celestial e lassi mon cors esser sabeillit [5] quant de me esdevenria el cimiteri de Ma Dona Sancta Maria de Lumenso, e laissi al capela major trentanier et al altar mon gadi e laissi a la taula de Ma Dona [6] Sancta Maria de Lumenso XII d. e-laissi II trentaniers li qual vueil que siu donat e distribuit a far sagrifizis per la voluntat del mieu here daval escrig e-laissi a la [7] luminaria de Ma Dona Sancta Maria de Lumenso III d., a la candela II d., a la luminaria dels altars de S. Johan e de S. Vincens II d., a la luminaria del altar de S. Laurens II d., a cascu dels altars da Paulle a la luminaria I d., a la luminaria de S. Peire de Carabassas [9] I d., a la luminaria de S. Esteve de Veirac I d. Item laissi al hospital da Compeire una flessada, als eferms III d., a la cofrairia da Compeire una emina d'ave-[10]-na. Item a la karitat que hom fa cadan a Compeire a la festa de la Cros meja emina d'avena, als vestirs dels paupres del castet de Compeire II d. Item a totz los ca-[11]-pelas que serau a ma adersio a cascu XII d. et a- manjiar. Item laissi a la glieia de Lumens o per almorna senes tota seinnioria XII d. melg. cessals en dos vinnias blancas [12] que so entre Glandolas el valat de las Artieiras, lasquals XII d. laissi a ladicha glieia per remembransa de me e dels mieus cadan una vegada. A Maria ma filla [13] moiller que fo d'En Pelaprat laissi per dreg d'istitucio L sols de Melg. els quals L s. fas et instituisc ela heretieira e-no vueil que rem plus puesca queire ni deman-[14]-dar els mieus bes ; ans vueil e dic e-man e coman et establisc que ab aquestz L s. si tenga per pagada e per aondosa de totz mos bes. A Guillerma ma filla moiller [15] que es d'en Peire Azalguier laissi per dreg d'istitucio xx sols de Melg. els quals xx s. fas et instituisc ela heretieira ; e-no veuil que rem plus puesca queire [16] ni demandar els meus bes ; ans vueil e dic e-man e coman et establisc que ab aquestz XX s. si tenga per pagada e per aondosa de totz mos bes. En totz mos altres [17] bes mobles e no mobles e se movens et en totz mos dregz et en totas mas actios e demans fas et instituisc mon here universal e general Duran Gairal mo fil [18] e lui meteus fas gadier et executor de mon testamen e pagador de totas mas laissas et almornas sobredichas, lasquals laissas et almornas vueil que aja pagadas [19] e sia tengutz de pagar dels meus bes dins V ans comtadors al dia de ma fi. E no vueil que enans ne puesca esser forsatz no costregz de pagar per neguna perso-[20]-na. Et aiso vueil que sia mos gadis e mos testamens fagz per nuncupatio, loqual vueil valer per totas manieiras que testamens puesca valer, o ma derrieira voluntatz. [21] E se no valia per raso de testamen vueil que vailla per raso de gadi e de codicillis o de epistola o de qual queus plassa altra derrieira voluntat o per causa de [22] donatio o per qual que altra causa que mieils pogues valer.* Actum apud Amiliavum in quodam operatorio quondam domini B. de Auriaco. Testes interfuerunt [23] vocati et rogati *Bertrans Lo Rogz clergues da Compeire, B. Portala, W. Gascz, P. Rafis d'Azelnos, B. de S. Amans da Compeire, Uc Delmas cler-[24]-gues da Peiralada, maistre W, Lespeciaire* et ego Johannes Calvelli publicus notarius Amiliavensis qui rogatus hanc cartam scripsi et signavi.

Suit un seing formé d'une étoile à cinq branches, une croix de quatre points et d'un grand I.

Ce testament est déjà composé selon le plan des actes plus tardifs de ce type que nous avons déjà édités dans la collection *Al canton* :

- Sépulture au cimetière de Notre-Dame de Lumenson.
- Messes pour l'âme de la défunte *(trentaniers).*

Vocabulaire :

1 - Latin : Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'an de son incarnation 1266 et le 3ème jour des nones de novembre.
moiller : femme

2 - *pessa* : esprit, raison
gadi : testament
nuncupatieu (m. L.) : nuncupatif
adordenamen : arrangement, disposition

3 - *plagz* : procès
questios : querelles
mos dias : mes jours
devesisc : je divise, je distribue

4 - *adordone* : je dispose, j'ordonne

5 - *esdevenria* : adviendrait
trentanier : service funèbre de trente messes (soit une messe quotidienne dans les trente jours après le décès)
taula : table

6 - *d.* pour *deniers*
vueil : je veux
siu : soient
sagrifizis : eucharisties
here : héritier
daval : ci-dessous

7 - *luminaria* : luminaire, lampe d'autel

9 - *eferms* : malades, infirmes
emina : émine, demi-setier
avena : avoine

10 - *karitat* : charité
vestirs : vêtements
paupres : pauvres

11 - *adersio* (m. L.) : célébration, obsèques
seinnioria : redevance due à un seigneur
melg. pour *melgoires* : de Melgueil
cessals : de cens
vinnias blancas : vignes… ?

12 - *valat* : fossé (naturel ou artificiel)
remembransa : mention (du défunt au prône de la messe)

13 - *istitucio* (m. L.) : institution
s. pour *sols*
rem plus : rien de plus

14 - *ans* : mais
man : je fais savoir, je commande
aondosa : satisfaite

18 - *gadier* : exécuteur testamentaire
pagador : payeur
laissas : legs

19 - *comtadors* : à compter, qui doivent être comptés
dia : jour
enans : auparavant
costregz : contraint

20 - *nuncupatio* (m. L.) : volonté dictée

21 - *codicillis* (m. L.) : codicille
epistola (m. L.) : écrit

22 - Latin : Fait à Millau, dans un ouvroir de feu Me B. d'Auriac. Furent témoins, appelés et sollicités Bertrand Lo Rog, clerc de Compeyre, B. Portala, G. Gasc, P. Rafin, d'Azelnos, B. de Saint-Amans de Compeyre, Hugues Delmas clerc de Peyrelade, Me G. Lespeciaire et moi Joan Calvelli, notaire public de Millau qui sollicité ai écrit et signé cette charte.

- Legs pieux *(laissas)* : aux luminaires de Notre-Dame de Lumenson, des autels de Saint-Jean, du Saint-Sépulcre, de Saint-Vincent et de Saint-Laurent, aux autels de Paulhe, de Carbassas et de Saint-Etienne de Veyrac, auj. commune d'Aguessac.

- Legs charitables ou de solidarité *(almornas)* : à l'hôpital de Compeyre, à la confrérie de Compeyre, à la Charité de la Sainte-Croix, de Compeyre, aux pauvres. Plus le repas aux personnes participant à ses obsèques. Plus une aumône.

- Legs à ses filles : Maria et Guillerma, toutes deux mariées.

- Héritier universel : Durand Gairal, son fils.

- Clauses finales confirmant que ce sont ses dernières volontés.

1286, 9 août.- Millau

Péage et droit de barre du Pont-Vieux de Millau.

Archives communales de Millau, I I 1, Mémorial, f. 19, n° 169 (analyse 1511-1520). Edité par J. Artières dans *Documents sur la ville de Millau...*, 1930, p. 27-28, n° 49. Traduit par J. Delmas, dans *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 44, avril 2003, p. 3-7.

Cossi lo Rey de Fransa donet a la vila lo pesatge del Pon vielh per reparacion del Pon nou.- Item... lo doble de unas letras reals contenen cossi lo Rey de Fransa nostre senhor donet als cossols et habitans de Melhau lo pesatge del Pon vieilh de lad. vila, per dos ans o enviro, per la reparacion del Pon nou et per autras necessarias reparacions de lad. vila.

Quant devo paguar per la barra.

Item conteno so que deu levar lo barrie sus lo Pon vielh per la barra.

Primo de tota bestia que porte lenha o fe o palha o carbo deu paguar ung d. la sepmana.

Item los que porto carguas contribuablas al pesatge devo paguar ung d. la sepmana.

Item las autras bestias et carguas que non paguon pesatge devo paguar ung d. lo jorn.

Item cascuna cargua de bestia et cargua portan, VI d. lo jorn.

Item ung aze portan vi o vendemia, una mealha lo jorn.

Item tot home a caval deu paguar I d. lo jorn, que non sia de Melhau o de la juridiction, senon que sia clerc o religious.

Item que tota bestia que porte blat, pague una mealha lo jorn.

Aquestas letras foron donadas per lo rey Philipes l'an M CC LXXXVI la vegelia de sanct Laurens.

Dans l'inventaire des archives municipales de Millau coté I I 2, ces lettres sont mentionnées comme suit : 1286, *Lettres royaux par lesquels le roi donne pour deux ans certains péages à prendre sur le Pont-Vieux pour réparer le Pont-Neuf et chaussée*. Il s'agit ici d'un résumé en langue d'oc, largement postérieur, sans doute vers 1511-1520, de « lettres royaux », elles-mêmes vraisemblablement écrites en latin.

Le droit de barre ou barrage ou encore *pavatge* était perçu à l'entrée de Millau et de certaines villes (Toulouse, Albi, Rodez) sur ceux qui circulaient à cheval, avec des mulets portant un bât ou des bêtes tirant une charrette. Il était distinct du péage perçu comme la *barra* sur le Pont-Vieux. Le péage frappait les marchandises, les bêtes pour leur valeur marchande (on parlait pour les troupeaux de *passada)* et parfois les personnes. La justification du droit de barre était l'entretien des chemins que dégradaient les bêtes de somme ou les charrois. J'ai consacré au cas de Millau l'article « Le droit de barre et les autres droits levés sur le passage et la vente des bêtes et des marchandises », *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 44, avril 2003, p. 3-7.

Le Pont-Vieux existait depuis au moins le XIIe siècle (il est déjà mentionné dans un acte de 1156). Quant au Pont-Neuf, s'il est question en 1286 de sa réparation, c'est qu'il est vraisemblablement largement antérieur à cette date.

Vocabulaire :
pesatge : péage
barra : droit de barre
barrie (m. A.) : personne chargée de percevoir le droit de barre
d. pour *denier*
mealha : maille, monnaie.

1348, 26 juin.- Millau

Règlements des consuls et des conseils de Millau concernant l'administration et la police municipale (consulat, hôpital, charités, pratiques sociales liées aux baptêmes, aux mariages, aux sépultures et aux fêtes)...

Archives communales de Millau, FF 43. Edité par Jules Artières, "Documents inédits sur la ville de Millau", *Mém. Soc. Lettres Aveyron*, t. XV, 1894-1899, p. 317-326. L'édition suivante reproduit celle d'Artières, avec quelques petites modifications de forme.

Aysso son los establimens fags l'an MCCCXLVIII, lo jous après la festa de S. Johan-Babtista que era a XXVI jorn del mes de jun, per los senhors cossols et cosselh secret el cosselh general de l'Esquila, coma daval si dira, am las modifficatios daval escrichas, losquals jureron tener et servar los daval nompmatz.

Impositions

1 - *So-es saber : Que si et quant alcuna talha ho comu si empauzara en la mayo comunal per los cossols et cosselh coma es ordenat de far, que cascun an que comu ho comus si empauzaran als habitans et populars de la vila d'Amelhau que cascus sian retalhatz et lurs bes una vegada l'an tan solamen quar abasta una vegada en l'an esser retalhatz a creysser ho mermar segon lurs facultatz pausat que moltz comus fosson indigz dins I an et I cossolhat. Et que a far losdigz tals et comus et cohequar be et leyalmen sian presens los senhors cossols et VI senhors del cosselh secret que no sian cossols et XII senhors del cosselh de l'Esquila et may VIII prozomes que no sian de cosselh, bos et leyals et de bona fama et opinio per losdigz cossols eligidors et apeladors. Et que totz cossols et altres juron que be et leyalmen ostada tota affectio et odi fasson et cohecon lo comu et comus et talhas fazedors et empauzadors segon lur bona conssientia et que totz tenguesson secret. Et que quant la talha ho comu sera empauzat<z> et endig<z> que alcuns hom ho femena de qualque condicio que sia que s'en complangues no sia auzit<z> per se rebattre de son comu se non que venga al comunal davan lo cosselh de l'Esquila jurar et far segon l'estatut novelamen et derrieyramen fag* (1) *sobre aquest article de jurar et rebatre aquels que's tenrian per grevatz.*

2 - *Item que alcus del cosselh secret ho del cosselh de l'Esquilla mandat<z> et establi<z> per los cossols a far et cohequar comus ho talhas non si puesca escuzar ny remaner que non venga al mandamen dels cossols a far aquo et a cohequar be et leyalmen lo comu et comus alsquals sera apelat<z> ho mandat<z> per los cossols segon sa bona conssientia ; et que jure aquo de far coma dessus es dig ; senon que aquel agues tal justa et vera escuzatio, senes frau et fallatia, que aquela saupuda per los cossols excusatio coneguesson li metteus cossols que vera et recebedoyra era aquela excusatio.*

Hôpitaux et charités

3 - *Item que'ls comptes de l'hospital majer dels paupres de Christ de ladicha vila d'Amelhau et de sos membres et borias seran redutz per aquels que tenon lo regimen et son deputatz per los cossols patros deldig hospital et senhors a regir lodig hospital majer et sos membres et bes et que'n seran par lo temps avenir alsdigz cossols et als senhors del cosselh secret et per els metteuses cossols et cosselh secret, coma es acostumat, receuputz diligimen et fizelmen a lur bona conssientia en cascun an et cossolat doas vegadas, una so-es a saber da la festa de Totz-Sans entro a la festa de Nadal et altra vegada entre la festa de Pascas et de Panthacosta vas lo fenimen del cossolat, coma sera vist fazedor als cossols et cosselh secret. Et los comptes de las IIII caritaz acostumadas de St-Marc, de la Ascensio de Nostre-Senhor, de na Ramunda Guiralda et de St-Niquolau et de la Caritat, hospital et coffrayria de mossenhor St-Jacme et dels bassis et altras officinas delsquals s'apertenh recebre comptes si recebran una vegada l'an tant solamen coma es acostumat de far be et diligenmen per los senhors cossols.*

4 - *Item que si s'atrobava que alcunas causas delsdigs hospitals et lurs membres fosson perdudas ho alienadas per colpa ho negligentia d'aquels alsquals la garda et regimen d'aquels seria baylat<z>, que aquelas causas et bes*

Vocabulaire :
1 - *establimens* : règlements (cf. Najac 1258, Villeneuve 1308 et 1342)
comu : impôt local
populars (m. A.) : gens du peuple (cf. Maleville 1399, Coussergues 1455, Montjaux 1498)
retalhatz (m. A.) : évalués pour l'impôt ?
abasta : suffit
cohequar, cohecon (m. A.) : répartir l'impôt, répartissent...
fama : renommée
eligidors : qui seront élus
apeladors : qui seront appelés
odi : haine, hostilité
complangues : se plaindre (subj. imparfait)
rebattre (se) : bénéficier d'une réduction
grevatz : grevés, chargés excessivement
2 - *vera* : vraie
escuzatio (m. A.) : excuse (cf. Mur-de-Barrez 1438)
fallatia (m. A.) : tromperie
metteus : mêmes
recebedoyra : recevable
3 - *regimen* : administration, gestion
metteuses : mêmes
diligimen (m. A.) : diligemment
fenimen : fin, achèvement

(1) « Il est sans doute question ici de l'article *quant una persona ez excessivamen tailhada, plus que sos bes non monto ni valho*, qui se trouve à la fin des Coutumes de Millau, dans le *Livre de l'Epervier* (1339). Nous n'avons remarqué dans nos archives, ni antérieurement, ni postérieurement, aucun règlement dans le genre de celui que nous publions aujourd'hui. » (Note de J. Artières)

fosson restituitz alsdigz hospitals et lurs membres per aquel ho aquels que'n serian en colpa ho negligentia et que a far ladicha restitutio sian compellitz per los cossols segon la bona leyaltat et conssientia dels metteuses cossols.

Comptes du consulat et des charités

5 - *Item que lo compte dels cossols antixs fenit lur cossolat sera auzit<z> et receuput<z> per los cossols et per lo cosselh secret et per X senhors del cosselh de l'Esquila de say la festa de la Magdalena, exceptat que ho puescon prorogar per XV dias tant solamen, aysso sal que se era talz necessitatz quel dig temps si pogues prorogar per los senhors del cosselh secret si per justas causas lur era vist fazedor.*

6 - *Item que los regidors de la caritaz juron de esser diligens et curozes ad exigir et recobrar los deutes de lasdichas caritatz. Et si li deutor si volon componre et accordar am los regidors que ho puescon far am lo cosselh et deliberatio dels cossols et del cosselh secret.*

7 - *Item que tot cossol borssier quant aura redut so compte coma dessus es dig sia quitat<z> et liberat<z> de sa administratio am public instrumen per los cossols novels am cosselh d'aquels que seran estatz a recebre son compte et, facha a luy quitansa, aquel cossol deja et sia tengut<z> a redre et baylar als cossols novels am sagramen que'n preste son libri de sos comptes de recepta et de meza de son cossolat et atressi totz altres escrigz et causas que agues tocans ho apertanhens lo cossolat quals que fosson.*

8 - *Item que quant alcus sera trames(ses) foras vila ont que sia prep ho luenh per los negossis del cossolat que aquel quin que sia dedins VIII dias* (1) *quant sera retornat<z> de son viatge fassa als cossols et al cosselh sa relatio et reda compte et razo als cossols de tot aquo que aura fag et despessat et lur reda totas letras, instrumens et escripturas et altras causas que hagues tocans lo cossolat, non contrastan que'l cossolat li degues et atressi reda pecunia se'n havia de sobras als cossols ; et se d'aquo sieu havia despessat re, que'l sia redut per los cossols dins lodig temps et restituit.*

Pratiques sociales liées aux obsèques

9 - *Item que per alcuna pressona morta de qualque condicio que sia non auze alcus far festa ni covit senon tan solamen de personas del premier gra de parentela ho de affinitat, coma de payre ho de mayre, avi ho avia, filh ho filha, frayre ho sorre, suegre ho suegra, conhat ho conhada, genre ho nora, et atressi de pressonas estranhas que fosson vengudas per la sepultura de la pressona morta, ho de religioses et de preyres tant solamen.*

10 - *Item que alcus per alcuna pressona morta non auze far ny trametre alcun presen en alcuna manieyra de qualque gra que sia de parentela ho de affinitat de la persona morta ho altres que nol atanho re, et pausat que fos tals et en tal gra que y fos covidat<z> et que ley manges.*

11 - *Item que en novena d'alcuna pressona morta no sian am aquels que seran de l'hostal del mort per essolassar* (2) *mas tan solamen IIII homes et IIII femenas de foras l'hostal et que aquels et aquelas sian mandatz per aquels de l'hostal del mort ho requistz, et en altra manieyra que alcus ni alcuna no'ls deja ni auze acompanhar a lasdichas novenas. Et son* (3) *entendens en alcuna manieyra per aysso en re derogar al coltivamen divi, ni a las almornas, ni a las libertatz de la glieya, mas tan solamen provesir a nostres trebals et destrixs.*

Pratiques sociales liées aux baptêmes et aux naissances

12 - *Item que alcus non auze anar a la glieya ni deja pe batejar effan senon tan solamen am III companhos oltra lo compayre, se lo compayre ho la comayre non era estranhs ho estanha de tal estamen et conditio que son estamen requizes major companha.*

13 - *Item que alcus effans non sian portatz a la glieya per batejar mas tan solamen am IIII donas, oltra aquela quel portara, se lo compayre ho la comayre non era estranhs ho estranha et de tal estamen et conditio que son estamen requizes major companha.*

Vocabulaire (suite) :
5 - *cossols antixs* : consuls anciens, ci-devant consuls
prorogar : proroger
6 - *curozes* : soigneux, soucieux
deutor (m. A.) : débiteurs (cf. Brusque 1439)
componre (se) : s'entendre (par composition)
7 - *meza* : dépense
atressi (m. A.) : aussi
apertanhens : appartenant
8 - *de sobras* : de reste
9 - *covit* : invitation
gra : degré
suegre, suegra : beau-père, belle-mère
conhat, conhada : beau-frère, belle-sœur
11 - *essolassar* (m. A.) : accompagner (cf. Villeneuve 1342)
coltivamen divi (m. A.) : culte divin
destrixs : droits
12 - *comayre, comayre* : parrain, marraine (cf. Najac 1258, Villeneuve 1308 et 1506)
estamen : état, statut

(1) L'ordonnance de 1339 (*Livre de l'Epervier*) ne donnait que deux jours.
(2) *essolassat* selon J. Artières.
(3) lire *non* ?

14 - *Item que alcus compayre ho comayre non auze donar ho trametre alcuna cauza a la comayre ni a son hostal per aquela ocasio, seno que segon sa bona conssientia lo donan el trameten conegues ho crezes que'n agues obs et aquo que'l dones et tramezes par almorna.*

15 - *Item que alcuna dona jazen de effan per se ni per altra persona non auze donar ni trametre foras de son hostal alcunas fogassa ho fogassas ad alcunas personas.*

Pratiques sociales liées aux mariages et à Noël

16 - *Item que alcuna persona non auze visitar alcunas novias en festas de matrimonis per vesitatio am luns de cera, I ho moltz ; ni per las parts dels contrahens matrimoni non sia provezit de lum ho lums de cera als vezitadors foras lur hostal.*

17 - *Item que en las festas de Nadal alcus ho alcuna non auze trametre presen ho presens, se non a paupras personas per almorna.*

Règles propres au consulat

18 - *Item que alcus cossol ho cossols non puescon ni dejon alongar alcus del cosselh ad an ho a lonc temps, mas tan solamen ad una vegada et ad I cosselh.*

19 - *Item quels cossols d'aras en avan non meton drap ho draps d'aur et entortas ad alcuna perssona mas a cossol ho a cossols tant solamen, se empero aysso no fazieu de cosselh dels senhors cosselhiers del cosselh de l'Esquila.*

20 - *Item que tot home del cosselh secret et de l'Esquila que sia en sentencia de excommunia se fasson absolver et entro que sia absoltz no venga al alcun cosselh, et se tant era que estes en sentencia de excomunication per I an revolt que d'aqui en lay fos alongat<z> de tot cosselh. Et en aquel cas los cossols ne poguesson elegir altre en son luec per totz temps, se non que'ls cossols coneguesson que la causa fes tals et am tal partida que non era sua la colpa ni tal colpa que fos del cosselh gitador<s>.*

Respect et autorité des présents règlements

21 - *Item que als davan digz estatutz et ordenansas servadors et servadoyras li senhor clerc non sian astregz, mas tan solamen juxta la forma de l'antic sacramen per elz costumat<z> prestar.*

22 - *Item que totz los altres senhors del cosselh secret et del cosselh de l'Esquila general liqual non son aras presens a las cauzas desus dighas et establigdas sian tengutz de venir et jurar los sobredigz establimens tener et servar coma desus si contenon, al mandamen dels cossols, et se tant era que alcus y defalhisson que no volguesson venir et jurar los sobredigz establimens al mandamen dels cossols, que aquel et aquels quals que fosson per totz temps fosson alongatz de tot cosselh et que altre ho altres ne poguesson esser elegitz en luec d'aquel ho d'aquels.*

23 - *Item que los sobredigz establimens puescon esser mudatz ho mitigatz ho emendatz et corregitz en tot ho en part ho de tot en tot revocatz per los cossols el cosselh secret el cosselh de l'Esquila general qui aras son et que seran el temps avenidor, endenayssi coma lur sera vist fazedor per totz temps.*

24 - *Item que totas las causas desus dichas, establidas et ordenadas, establiron et fezeron et far et establir volgron et affirmeron totz et cascus aqui presens, la honor et la fidelitat de nostre senhor lo Rey de Fransa salvas per totz temps, remanens et perseverans coma fizels a luy. Et sobrequetot que per las cauzas desus dichas, establidas et ordenadas, non volunt ni entendunt en alcuna manieyra derogar ni prejudicar a las almornas et als privilegis de la Glieya.*

Vocabulaire (suite) :
15 - *dona jazen* : accouchée (cf. *Bulletin du Cercle généalogique du Rouergue*, n° 16, 1996)
16- *novias* : jeunes mariées
contrahens (m. A.) : contractant
18 - *alongar* : éloigner
20 - *excommunia* (m. A.) : excommunication
gitadors : qui seront rejetés
23 - *mitigatz* (m. A.) mitigés
endenayssi coma (m. A.) : ainsi que.

« Ainsi se termine le règlement, écrit J. Artières ; il n'y a aucune signature ». Le même Artières donne des articles précédents l'analyse suivante :

« 1 - La répartition des impositions doit être faite une fois l'an, par les consuls, 6 membres du conseil secret, 12 membres du conseil de l'*Esquille* et 8 prud'hommes honnêtes, loyaux et de bonne renommée. Chacun est tenu au secret.

Quiconque se trouvera trop imposé se rendra à la maison commune et fera sa déclaration, sous la foi du serment, conformément aux dernières ordonnances.

2 - Les conseillers appelés par les consuls pour la répartition des impositions, sont tenus de s'y rendre, à moins d'excuse légitime.

3 - Les administrateurs de l'hôpital-mage doivent rendre leurs comptes aux consuls et au conseil deux fois l'an : 1º, de la fête de la Toussaint à la fête de la Noël, et 2º, de la fête de Pâques à la fin de l'année consulaire.

Les comptes des quatre charités : de Saint-Marc, de l'Ascension, de dona Guiralda et de Saint-Nicolas, ainsi que de l'hôpital et confrérie Saint-Jacques, des Bassins, etc., seront rendus une fois l'an, seulement.

4 - Rigoureuse responsabilité des administrateurs des biens des hôpitaux et charités : ils sont tenus de restituer ce qui se serait perdu par leur faute ou leur négligence.

5 - Les consuls anciens doivent rendre leurs comptes avant la fête de sainte Madeleine, ou 15 jours après, à moins que les consuls et le conseil secret en jugent autrement.

6 - Les administrateurs des charités jurent d'être diligents et soigneux, pour recouvrer les dettes desdites charités.

7 - Reddition de comptes des consuls boursiers. Ceux-ci doivent remettre aux consuls nouveaux leurs livres de comptes et autres pièces de comptabilité. Ils seront libérés de leur administration par quittance notariée.

8 - Les consuls envoyés en mission doivent en faire connaître le résultat au conseil, dans les 8 jours de leur arrivée à Millau, remettre toutes les pièces qui leur ont été confiées et rendre compte de leurs dépenses pour en être indemnisés.

9 - Défense de faire fête et invitations à l'occasion des funérailles. Seuls peuvent être invités les parents au premier degré, les personnes étrangères venues pour la sépulture, les religieux et les prêtres.

10 - Défense de faire des présents à l'occasion d'une sépulture.

11 - Aux neuvaines, il n'y aura que 4 hommes et 4 femmes avec les personnes de la maison mortuaire. Ils doivent être appelés ou requis par ceux-ci.

On n'entend nullement par ces prescriptions nuire aux aumônes ni aux libertés de l'Eglise.

12 et 13 - Il ne doit y avoir, aux baptêmes, que 4 hommes et 4 femmes, outre le compère, la commère, et la personne qui porte l'enfant, hormis que le compère ou la commère soient étrangers et d'une condition requérant plus grande compagnie.

14 - Interdiction de faire des présents à la commère, ni à sa famille, hormis que ce soit par aumône.

15 - Défense aux accouchées de donner ou d'envoyer des fouaces.

16 - Interdiction de rendre visite aux fiancés, lors des fêtes du mariage, avec *lumière de cire* (cierges) ; défense aussi d'en fournir aux visiteurs, hors de la maison.

17 - Cadeaux de la Noël interdits ; exception est faite seulement pour les aumônes.

18 - Les conseillers ne peuvent être interdits par les consuls que pour une séance.

19 - Les consuls ne doivent mettre drap d'or et torches qu'aux funérailles des consuls.



Milhau. (Coll. S. d. L.)

20 - Les conseillers sous le coup d'une sentence d'excommunication ne peuvent prendre part aux conseils et doivent être remplacés, hormis que la faute soit telle qu'elle ne motive pas l'exclusion.

21 - Les clercs ne sont astreints au présent règlement que conformément au serment qu'ils ont coutume de prêter.

22 - Les conseillers absents du conseil où a été rédigé le présent règlement viendront jurer de l'observer ; les défaillants seront totalement exclus du conseil et d'autres conseillers seront élus à leur place.

23 - Le présent règlement peut être changé, mitigé, amendé ou corrigé, en tout ou en partie, ou entièrement révoqué par les consuls et conseillers présents ou à venir.

24 - Tous les membres présents déclarent et affirment qu'ils font et entendent faire le présent règlement, sans vouloir nuire en quoi que ce soit à l'honneur et à la fidélité dûs au Roi de France, à qui ils resteront toujours fidèles. Surtout ils entendent ne préjudicier en aucune manière aux aumônes et privilèges de l'Eglise. »

On aura lu avec un intérêt particulier les articles concernant les manifestations qui avaient lieu à l'occasion des naissances, des baptêmes, des mariages ou des obsèques. Le consulat de Millau, comme ceux de Villeneuve (1297, 1308 et 1342) et de la Cité de Rodez (1310), a eu le souci de limiter les dépenses somptuaires qui pouvaient être causes d'humiliation pour les pauvres, de jalousie et de désordre social. La pratique de l'*essolassar* (l'accompagnement, le cortège) est mentionnée dans les coutumes de Villeneuve (1342). On se reportera aux articles "Baptêmes, ordonnances somptuaires sur les baptêmes et les visites aux accouchées (XIVe siècle)", *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 21, 1997, et "la jassille", *ibid.*, n° 16, 1996, pour lesquels j'ai d'ailleurs utilisé l'ordonnance de Millau de 1348.

Après 1343.- Compeyre

Bulle de Clément VI du 13 avril 1343 fixant tous les cinquante ans des jubilés universels, traduite en langue d'oc par Huges de Vilaret.

Evêché de Rodez, Archives diocésaines, Missel de Compeyre, [f. 282-287]. Edité par L. Constans, dans *Mém. Soc. Lettres Aveyron*, t. XII (1879-1880), 1881, p. 220-229 et 287-295, d'après une copie faite par l'abbé Rouquette. La présente réédition comporte de nombreuses corrections.

[f. 282 v°] *Ayso es lo perdo de Roma que s'en sec aval. La primieyra ves que hom lo vol legir ho auzir deu aver cofessat, quar XL ans de perdo gassa[n]ha.*

Clemens papa, ser dels sers de Dieu, a perdurabla memoria reduzen la gracia per laqual Dieu lo Payre trames lo sieu filh del sobeyra cel, quar coma el dis : « no vole la mort del pecador, mas mays que[s] *convertisca e viva. » E <o> aquelas paraulas d'aquel doctor de veritat sanct Gregorii dizen : « Tantas armas cressem esser montadas a la gloria de paradis, coma d'angels remayro al cel aprop la ruyna dels orgolhos. » E car natura humana tostemps es enclinada a mal en tant que cascu per <pe> pecat conoc sa vida, trames Dieus lo sieu filh encarnat afi que l'ho-*[f. 283]*-me, lo cal era periit, al regne celestial redugues, de lacal causa s'alegro* (1) *los cors dels angils, am losquals nos devem cofermar e acompanhar, laqual causa adonc ses dupte si verifica quant lo peccador s'en retorna a penetencia. La orgolhosa empero natura humana a coma havia* (2) *de desinar, si del pays de paradis passan los mandamens aysi lo* (ou *la*) *pot trobar enclinant se a vertut en tal guisa que en las sezilhas de lascals los angilhs per orguelh son privast monte per humilitat e per tantas gens coma Nostre Se[n]hor Dieu Jesu-Christ dizire, may que lo peccador puescha venir al pays perdurable de delieg, may que no fa lo ser, cant a gran set, a la fon de l'ayga. E per ayso, car nos d'aquel meseus Nostre Se[n]hor tenen lo luc sobre la terra, deven, tota neglegencia detras mesa, am paor e espaven velhar diligenmen sobre lo pobol siau comes a nos coma a vicari de la tresque Sancta Glyeya de Roma del don que tresque Sobeyra Nostre-Se[n]hor Jhesu-Christ al princip dels*

Vocabulaire :
[f. 282 v°]
ser dels sers de Dieu : serviteur des serviteurs de Dieu
remayro (m. A.) : restèrent
encarnat : qui a pris chair
[f. 283]
redugues : ramenât
s'alegro : se réjouissent
empero : cependant
delieg : délectation, agrément
ser : cerf
meseus : même
luc pour *lum* (latinisme), lumière, plutôt que pour *luoc*, lieu, place
espaven : épouvante

Notes :
(1) Manuscrit : *s'alegio*
(2) Constans propos : *acomansaria*

apostols fo comes et autriat : « tost aquels que liaras en la terra seran liast et els cels, e tost aquels losquals absolveras en la terra seran absols et els cels ». E non hy a ta[n] san ni tan drechurier de far la- vironam (1) *de la monarchia mundanal que de sanctetat e de justicia e de equitat major non aja mestier. Quar, aprop la fragilitat del primier payre<s>, tanta miseria era en humanal linatge que avia ben mestier de remezi, se volgues esser salvast, denunciam don lo quas a tost univers popol crestia comes a la sacrosancta glieya de Roma lacal es comensamen e fundamen* [f. 283 v°] *de la crestiandat en lacal es la bazilica<t> de sanct Peyre la apostol bastida e per la sepultura so la cieutat tresque honrada que ayso es la cieutat de Dieu elegida e per titol de* (2) *honor enseguida fundamen de veritat e de predicatio. Ayso es aquel luoc delcal dis Jhesu-Christ : « Vaycel de electio es a me aquest, afi que porte lo mieu nom davan las gens els reys els filhs d<i> Israel ». E d'aquesta cieutat volen ysir la apostol dis : «Tu y est Christ filh de Dieu vieu !» e forsat per los enfizels cant fugia a la forsenaria de Nero l'emperado de fora l'aparec Jhesu-Christ loqual enterroguet la apostol disen : « Se[n]her, on vas ? » et el respondet : « Vau a Roma autra ves esser cruzifiat ». Per que evidenmen appar que aquesta cieutat adonc fo per Dieu elegida afi que aysi coma ela entro donc era estada maystra de error e de falcedat fo faha disciplina de veritat. E non remens d'aquesta cieutat es escrih : « Da la cieutat laqual ay elegida venra a vos salut, e veyran los vostres huelhs e s'alegrara lo vostre cor. Aquesta es aquela cieutat lacal lo sanc dels apostols sanct Peyre e sanct Paul e d'autres martirs tan granda multitut que'l nombre no's pot saver seno <per> pel secret de Dieu ha sanctificada e hornada en perdurable. E non remens sanct Gregori affermet que el sostenria martiri per lo nom de Christ en ladiha cieutat de Roma, volen esser ajustast am los cors dels martirs loscals per la fe catholica avian aqui sostengut mort, delscals dis que per cascun jorn de l'an ni avia may de VI milia. Quals es aquesta cieutat apostolica e emperial e per cantas lau-* [f. 284] *-sos es enlevadoyra, on es la ces de sanct Peyre l'apostol e per quantas lauzors deu esser presicada e davan totas autras onrada aqui ont lo cors de son companh Sanct Paul la apostol es sebelhist lo cap del cal quant fon tre[n]quat pel cop del carnasia, Ihesu-Christ tres vegadas escudet* (3) *e encaras al jorn d'uey hi apar la fon de salut que nasquet en los locs ho lo sancte* (4) *cap saltet. Doncas coma en ladiha cieutat sia tota redundancia de gracias sperituals cove que'l poble que esta en tenebras e habita en la umbra de la regio de mortz veja aqui losdihs sobre lums del mon delsquals l'escriptura porta testimoni disen : « Aquest so dos olivas e dos candelabres luzens el regardamen de Nostre-Se[n]her. » Fam doncas a tost los nostres filh[s] reys, ducs, comtes, baros, fizels christias, subjets a la bontat de Dieu tot sobeyra de la sancta fe christiana a la qual es faha repromissio de la salvatio eternal, aquestas causas per orde que s'enseguo : Sapias filhs cars que en la cieutat d'Avi[n]ho aqui on nos tenem ara nostra cort, de Roma vengro los venerables specials e amast filh nostre.* [On lit dans le texte latin : Jagme Savel et Bricio, Jacme de La Columpna, cives nobilissimae civitatis Rommae et scindici totius senatus ejusdem.] *senat ad aquels ... demo[n]strans a nos motas paraulas* (5) *lasquals per prolixitat non recomtam. E lendema nos mandem tener consistori et apelar nostres fraires. E a aquela nueh davan lo concestorii nos aparec en vezio una persona por-* [f. 284 v°] *-tan en la so ma dos claus laqual me dis aytals paraulas : «Uebri ta boca e gieta fuoc d'aquela tal que escalfar e illuminar s'en puescha tot la mun !» E l'endema nos celebrem una mesa de la Trinitat per ayso que, se aquesta vezio era de Dieu, autra ves apparegues o s'era fantazia de tot en tot avalis. E faha aquesta oratio la secunda nueh viguem semblan vezio per que nos apellem nostres frayres cardenals, arsivesques et avesques e tota la clercia en nostre palais davan nos. E respondens als filhs de Roma per la nostra auctoritat e dels apostols sanct Peyre e sanct Paul flegist e mist los ginols e las mas ajustadas, girans los uelhs vas lo cel ubrigem la sancta partida e recitem per aquesta manieyra : « Clemens papa, sers dels sers de Dieu, en e de consentimen de sos fraires cardenals portan am se las claus de la glieya celestial a tost en general et en special per la primieyra vegada que ausiran o legiran aquestas causas largamen XL ans de perdo dona et autria. E car natura humana a*

Vocabulaire (suite) :

[f. 283]
mundanal (m. A.) : du monde
linatge : famille, lignage
remezi pour *remedi* : remède

[f. 283 v°]
crestiandat : chrétienté
bazilicat pour *basilica* (m. A.) : basilique
la sepultura so : sa sépulture
forsenaria (m. A.) : folie de forcené
falcedat : fausseté
da : de
lausos, lauzors (m. A.) : louanges

[f. 284]
enlevadoyra : qui sera transportée d'enthousiasme
la ces de Sanct Peyre (m. A.) : le siège, la cathédrale de Saint Pierre
carnasia : bourreau
escudet pour *escridet* ?
sobre-lums (m. A.) : sur-lumières
repromissio (m. A.) : promesse
consistori, concestorii : consistoire

[f. 284 v°]
clercia (m. A.) : clergé
girans : tournant

Notes :

(1) avec tilde sur l'a : Constans lit : *virovirnam* (?). On peut lire : *l'a-vironamen*
(2) Manuscrit : *do*
(3) lire : *escridet* ?
(4) lire : *lo sieu*
(5) manuscrit : *pauralas*

l'estat de la gran vilhesa non pot venir per raso de la so gran fragilitat lacal ha tostemps am se e de cent en cent ans en la sancta cieutat de Roma sia lo perdo en la remesio dels peccast, e paucs ni'aja que puesco venir a la sobrediha etat de crepitat per lacal causa a lur dezirier non podo venir, per la soa auctoritat e per poder dels apostols sanct Peyre e sanct Paul delsquals nos usam de part de Dieu tot pode-[f. 285]*-ros a tost los Christias venens a la sancta patriarchal cieutat contan d'aquel jorn que l'autre perdo fo complist entro a la fi de XLIX ans en tot aquel an d'apres donam lo perdo e la remessio de peccast per tostemps coma se sec* : 1 - *Tota persona que aura en prepaus d'anar a la sobrediha sancta cieutat aquel jorn local volra ysir de son hostal per penre la via, puesca elegir cofessor e cofessors en la via ho en autres locs, cals que sian, alscals cofessors per a[u]ctoritat sobrediha nos donam ple poder de absolve de tost los cases papals aysi meteys coma se la nostra persona specialmen aqui era.* 2 - *Item autriam que se alcu vertadieyramen cofes, mor en la via, que de tost sos peccast sia quitis de tot en tot e absols. E non-remens mandam als angils de paradis que l'arma d'aquel del tot sia desaviada de la pena de purgatori* (1) *meto dins lo gaug de paradis.* 3 - *Item volem et ordenam que arcivesques et avesques ses demandar a nos ho los sobeyras licencia puesco lurs proensas laysar quant a la sobre-diha cieutat volran anar.* 4 - *Item per la gracia special a tost rectors e curast donatz yssimple de las sanctas armas desirans venir a ladiha sancta cieutat patriarchal, autriam que els lurs glieyas o beneficis per un an entier puescon arendar e, se s'endevenia que morisso el cami, volem que l'arendamen aquel an aja fermetat e que negun enpetran special ho general non hy ause metre empachier sos pena de sa empetratio e de la maledictio eternal. E non-remens* [f. 285 v°] *que aja per adoncas sa gracia de tot en tot anullam.* 5 - *Item al sancte orde de morgues negres e blancs autriam prevelegi special afi que mogust per devotio, volens vesitar la nostra ces gasa[n]ho lo nostre sobredih perdo, se lur abat no lur vol donar lecencia, lo morgue aven sa devosio d'anar davan tres dies presens antipis* (?) (2) *lo puesca requirir e demandar que'l done licencia d'anar aldih perdo e vesitar la sancta ces. E non-remens que'l bayle lo pres de son vieure e de son vestir e de son causar de tot l'an per anar e per tornar. E se ayso no vol far, coma el l'empahe d'anar, la maladictio de sanct Peyre e de sanct Paul li donam e de tot son offici e benefici lo desapausam et en perdurable l'en privam.* 6 - *Item volem que las morguas ajo aquela meseys lecencia se as aquelas que las governo es avist. Es se lor regidor d'aquelas jutga per raso alcunas d'aquelas remaner, cascuna diga un sauteri la semmana afique Dieus en sa gracia vulha preservar aquels que aquirit ha[n] lo sobre-dih perdo, volens que aquestas morguas lodih perdo ga[n]ho ay[si] com se ley anavo.* 7 - *Item aquels que per vilhesa o per enfermetat non [curabla] son desencusast se per aquels que ley van cascuna sempmana diso tres ves lo Pater noster, semblamen gasa[n]ho lodih perdo.* 8 - *E se alcun layro ho layres de cami, lacal causa defalha, ho garda d'autres locs ho que sia an'aquels que van a la sancta cieutat e s'en torno fazian alcun empahier ho greujer* [f. 286] *a rescost ho a presen en tal manieyra que al filh hobedien fos faha enjuria ho malvestat la maledictio de sanct Peyre et de sanct Paul si sapchan aver encorsa. E non remens afi que la malvestat de pena non done occasio de peccar volem que tot violador ho empahador d'aquesta devotio non puescha aver absoltio se non de nos ho de nostre penedensia cardenal, septat en cas de mort, faha tot-jorn davans deguda restitutio del dampnatge donat.* 9 - *Volem sobrequetot que los romieus del pays de Roma, de Campa[n]ha, de Thuscia, de Polha, de Calabria, del principat de Labor, de Lombardia entro Puehmon estian en ladiha cieutat per VII mes entier[s] vesitan cascun jorn Sanct-Peyre, Sanct-Johan* (3) *de Lateran, Sancta-Maria apellada la Major, Sanct-Laurens defora los Murs, Sancta-Cros en Jherusalem, Sanct-Sabastia alcal fon dih en cort de Roma escrih : « en aquest luoc es la divinal promissio e remessio de peccast e perdurabla clardat per los merist de sanct Sabastia, martir, e per las sanctas tombas dels apostols sanct Peyre e sanct Paul e per raso del semeteri Calixti que es aqui e per raso de cent e LXXIIII melia martirs que aqui son sebelhit am XVI papas passast loscals hi sostengro martiri per la fe ». Viziton aytabe la apostol sanct Paul que fo clar presicador de veritat.*

Vocabulaire (suite) :
[f. 284 v°]
dezirier (m. A.) : désir
[f. 285]
se-sec ou *s'esec* : s'ensuit
desaviada : détournée
arendar : arrenter
enpetram (m. A.) : impétrant
empachier (m. A.) : empêchement
empetratio (m. A.) : impétration
anullam : L. Constans propose de lire à la place *anullada*
[f. 285 v°]
morgues negres : moines noirs, bénédictins
morgues blancs : moines blancs, cisterciens, chartreux
empahier (m. A.) : empêchement
greujer (m. A.) : préjudice
[f. 286]
a rescost : en secret
empahador : empêcheur
penedensia : pénitencier

Notes :
(1) il faudrait ajouter : *et la*
(2) lire : *antiquis* ?
(3) Manuscrit : *Johon*

Lo[s] Prohensals empero els Francezes, Aragonezes, e Cathalas, Navarezes, e Portugals, Englezes, Espanhols, e Ungres a las autras nacios ley [f. 286 v°] *ssian* (ou *stian) per XV dias contunuadamen, vesitans las sobredihas glieyas.* 10 - *E quant los fisels sobredihs* (1), *aquestas causas devotamen auran gauzidas, de nostre mandamen lur sera mostrat lo suzari de Nostre-Se[n]hor Jhesu-Christ, loqual vist, de tost lur peccast sian absolst e perdo ajo d'aquels, e nos de part Nostre-Se[n]hor Dieu Jhesu-Christ, del cal sem vicaris en terra, los reduzem a l'estat en local ero aquel jorn que agro reseuput lo sancte baptisme. E de gracia special cofermam et autriam totas las gracias et endulgencias cals que sian autriadas sayenreires a ladiha cieutat patriarchal <per> per dos cens e tres papas loscals so estast de l'apostol sanct Peyre entro ara, loscals nos poyram nombrar coma a nos esta ferm per autencitas d'escripturas e per originals de doctors aprohast.* 11 - *Volem aytabe e ordenam de consentimen de nostres frayres que se alcuna persona tornan deldih perdo per istigansa del Dyable cosentis a peccat et en aquel presensia ses calua* (2) *que mueyra per raso dels peccast que davans avia comeses loscals per vertut de l'an L eran hostast e perdonast alcuna pena d'iffern non soste[n]ha seno per aquels losquals apres aura comeses. - Aquest perdo d'a[u]ctoritat de Dieu e de sanct Peyre et de sanct Paul de L en L ans autriam a la diha cieutat ayso es causa joyhosa e molt meravilhosa e preciosa local tot fizel deu desirar e no[s] aquela per las* [f. 287] *mas de nostres sobredihs legast,* [le texte latin donne à nouveau les noms] *a ladiha cieutat misericordiosamen trametem. E si alcu per folia o per arogancia las causas sobredihas azirava ni las auzava enfringir ho contra elas interpretar sapha si aver encoreguda la maledictio eternal et la sentenci d'escumergue.* Amen. Hugo de Vilareto presentem indulgenciam transtulit in *romans.*

Vocabulaire (suite) :
[f. 286]
Ungres : Hongrois
[f. 286 v°]
sayenreires : précédemment
istigansa (m. A.) : instigation
mueyra : qu'il meure
azirava : haïssait.

Notes
(1) Manuscrit : *-dilhs*
(2) L. Constans propose de lire : *sel calra.*

(Coll. Arch. dioc.)

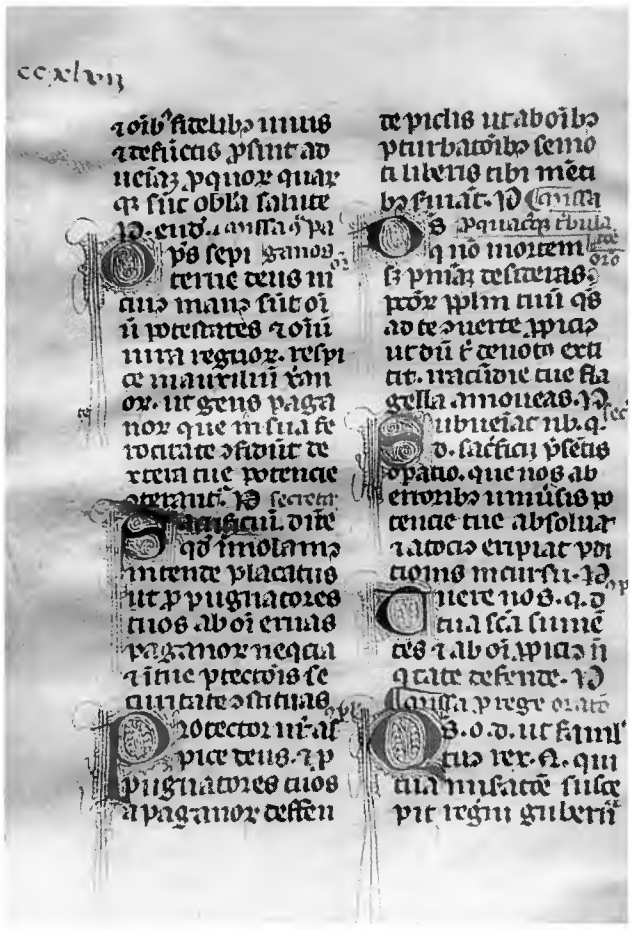

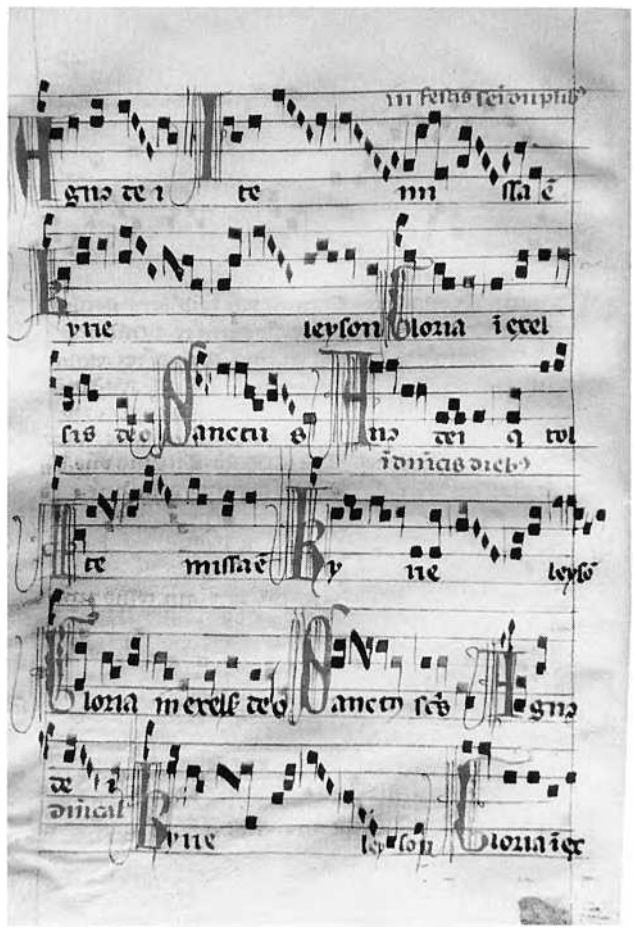

Le Missel de Compeyre est connu depuis longtemps. Il est cité par le Cardinal Bourret, *Saint Martial*, p. 417-420. La bulle en langue d'oc a été publiée par L. Constans, dans son "Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue", extr. de *Mém. Soc. Lettres Aveyron*, t. XII (1879-1880), 1881, p. 154-163 avec commentaire p. 221-229. J.-L. Lemaitre, lui a consacré une notice dans *Manuscrits du chapitre et de l'évêché de Rodez*, Rodez, Archives départementales de l'Aveyron, 1985, p. 29-38.

La traduction est calquée sur le latin et comporte donc des adaptations, des occitanisations de mots latins. Remarquant certains traits orthographiques, L. Constans s'est demandé si l'auteur n'était pas étranger au Rouergue, « d'une province voisine », ce qui suggère qu'il était peut-être de Lozère, où le nom de Vilaret ou Villaret est bien attesté.

Ce texte, d'un grand intérêt, justifierait une étude de fond qui sortirait du cadre de la présente publication. Nous nous contenterons d'en indiquer le sommaire :

- Nécessité de la pénitence et de la conversion.

- Mission du successeur de Pierre, reçue du Christ lui-même, de lier et délier sur terre et dans le ciel.

- Rappel que Rome est le siège de Pierre, la ville sanctifiée par le sang des martyrs et en particulier celui de l'apôtre saint Paul.

- A la suite de la sollicitation du Sénat de Rome, le pape accorde le pardon à ceux qui iront à Rome en pèlerinage et il institue une jubilé de 50 en 50 ans.

Les conditions du jubilé sont les suivantes :

1 - Celui qui entreprendra le pèlerinage pourra se confesser à tout confesseur, qui aura pouvoir de l'absoudre, y compris des cas réservés au pape.

2 - Si le pèlerin meurt après une confession sincère, il sera en tout absous et le purgatoire lui sera épargné.

3 - Les évêques pourront se rendre à Rome sans demander l'autorisation de s'absenter de leur diocèse.

4 - Autorisation aux curés d'arrenter leurs bénéfices, pendant leur absence, et garanties à ce sujet.

5 - Autorisation aux moines de sortir de leur monastère, avec l'accord de leur abbé, qui assurera les frais de nourriture et de vêtement.

6 - Les religieuses cloîtrées, s'il ne leur est pas possible d'aller à Rome, pourront gagner le pardon *com se ley anavo.*

7 - Les vieillards et infirmes pourront de la même façon, par la prière, gagner le pardon.

8 - Ceux qui par brigandage feront obstacle aux pèlerins n'auront pas d'absolution sinon du pape ou du cardinal pénitencier et à la condition de réparation.

9 - Conditions imposées aux pèlerins italiens et à ceux des autres nations.

10 - Visite du Saint Suaire. Absolution complète mettant le bénéficiaire en l'état de son baptême. Confirmation des indulgences précédentes.

11 - Si le pèlerin commet des péchés par la suite, l'absolution gardera son effet pour les péchés antérieurs.

Malédiction à tous ceux qui, par folie ou orgueil, oseraient s'opposer à cette décision.

L. Constans s'est livré, dans l'étude déjà citée, à un long commentaire philologique auquel nous renvoyons ceux qui s'intéresseraient à cet aspect du texte.

1353, 19-20 juin.- Millau

Etat des personnes auxquelles on a emprunté l'équipement des hommes d'armes envoyés au siège de Saint-Antonin.

Archives communales de Millau, CC 348, P. de Cumbas, consul boursier, 1351-1356. Edité par J. Artières, *Document sur la ville de Millau*, 1930, p. 90-93, n° 204. J. Artières précise en note : « La moitié inférieure des feuillets de ce registre est abîmée par l'humidité et l'écriture illisible ; l'énumération [qui suit] est donc incomplète. »

Essegon si los noms de las personas de lasquals havem malevatz arnes per anar al seti davan S. Antoni, ont aneron bos homes am platas al nombre de LXXXX et am balestas L homes, e partiron d'Amelhau a XIX e XX dias del mes de jun, l'an M CCC LIII, el cossolat d'en Huc Benastruc e de sos companhos.

Haguem d'en Huc Benastruc II perponchas ... la una baylada a'n Brenguier Podensac da S.-Marti, per pres de II fluris d'aur de bon pes.

Item l'altra perponcha fon estimada e baylada a Daurde Senarelas da la Capela, per pres de III fluris d'aur de bon pes.

Item haguem may una espaza d'en Huc Benastruc que fon baylada a Vareno.

De tot l'arnes desusdig fon satisfag an Huc Benastruc, per que fon cancelat.

De Tabori, l'enquantayre, II espazas, la una fon baylada a Johan Issido, lo mazelier. Redet la Issido, al retorn, al dig Tabori. L'altra fon baylada a Peyre, lo fabre. Redet la al retorn.

De maistre B. Migayro, alias Fornier, notari, una balesta am croc de tela...

Item I perponcho penh...

De mainstre Guilhem Massabuou IIII balestas...

De Guirgori Despinet una balesta am croc...

D'en Guilhem Linhol unas platas am brasset e muziquis e ganteletz. Tot fon baylat ad Astruc Azam. Redut fon tot a'n Guilhem Linhol.

D'en Johan de Lissida, lo mazelier, unas platas vielhas am ganteletz...
Item I bassinet...
Item brassetz e muziquis...

De dona Johanenca unas platas am brassetz e muziquis vermelhs...
Item una gorgieyra.
Item una cervelieyra genoeza...
Item una cervelieyra nuda...

De dona Coffinhaga unas platas.
Item una gorgieyra.
Item una barbuda garnida.
Item brassetz am muziquis.
Item I balesta am croc.
Item I carcays am XXXII cayrels...

De Johan Rabanier I paves. Baylatz fon a R. Perri. Retenc lo al seti...

De Huc Rando unas platas...

De Robbert lo tornier, una lansa. Baylada fon a Vareno. Redet la als cossols trencada, que fon trencada a Pradas, quant fon naffratz Vareno.

De na Amelhava, de la Boquaria, unas platas blancas...

De Coto, l'enquantayre, una cervelieyra genoeza...

De Guilhem Odet unas platas.
Item brassetz e muziquis vermelhs.
Item I paves...

D'en Johan Fornier unas platas blancas am tachas dauradas.
Item una gorgieyra de malha.
Item brassetz e muziquis negres blaconatz.

Vocabulaire :
malevatz : emprunté (cf. *Al canton : Camarès*, texte de 1464)
arnes : équipement
platas : plastron avec plaques de fer qui se mettait sur le haubert
balestas : arbalètes
perponchas (m. A.) : pourpoint
fluris : florins
espaza : épée (Alibert : *espada*)
enquantayre : personne chargée des adjudications
balesta am croc : arbalète avec croc servant à la tendre
perponcho (m. A.) : pourpoint
brasset : brassard, protection de bras
muziquis (m. A.) : protection de bras
ganteletz : gantelets
bassinet : bassinet, armure de tête
gorgieyra (m. A.) : gorgerin de casque
cervelieyra genoeza (m. A.) : sorte de heaume fabriqué à Gênes
barbuda (m. A.) : heaume
carcays : carquois
cayrels : carreaux d'arbalète
paves : pavois, gros bouclier
naffratz : blessé
malha : maille
blaconatz : ?

Vocabulaire (suite) :
doblet : ?, pièce qui double
jupa : jupon, pourpoint
broquier (m. A.) : bouclier
golar : gorgerin
blazo : bouclier.

Item I doblet.
Item una barbuda...
Tot aquo desus dig fon redut aldig Johan Fornier, exceptat I brasset e I muziquis del bras esquerre.

D'en Johan Tiffi una balesta am croc e carcays...
Item I bassinet.

De Johan Castanet una cervelieyra...
Item una jupa...

De Guilhem de Dalon una balesta am croc de cuer...

De Daurde Rapali una espaza e I broquier...

De B. Biquembe lo vielh unas platas, una barbuda, brassetz e muziquis...

De Bertran... I doblet...
Item una lansa...

De na Ramunda Hoda unas platas am brassetz, muziquis e ganteletz...

De Esteve lo veyrier, unas platas, una espaza, I golar, I blazo, una lansa et una cervelieyra...

De Guilhem Roqueta, d'al Carme, una plata simpla...
Item I broquier...

De B. de Vellas unas platas, una cervelieyra, una espaza, I gantelet...

L'envoi d'hommes d'armes de Millau au siège de Saint-Antonin eut lieu le 14 mars 1353 (Archives communales de Millau CC 328). Le texte « *Essegon si aquels que partiron d'Amelhau per anar al seti pauzat davant la vila de Sant-Antoni* » a été publié dans les *Mém. Soc. Lettres Aveyron*, t. XXI, p. 555. *Sant-Marti, la Capela, La Boquaria, lo Carme* étaient des quartiers de la ville.

On comparera ces équipements militaires à ceux des francs-archers de 1464-1465 déjà publiés dans *Al canton : Camarès* 2000, p. 50-52 et *Al canton : Villefranche-de-Rouergue*, 2002, p. 62-63. L'équipement de protection des 80 soldats est constitué de plastrons avec plaques de fer et de pourpoints. Ces plastrons étaient complétés pour la tête de heaumes (*cervelieyra*) de bassinets, de gorgerins (*gorgieyra, golar*) et pour les bras et les mains de *brassets*, de *muziquis* et de gantelets. L'armement de combat comprenait 50 arbalètes à croc, des carquois avec des carreaux, des épées, des lances. A cela s'ajoutait quelques boucliers... Mais ainsi que l'écrit J. Artières le compte des emprunts est incomplet. On aura noté que les détenteurs d'armes étaient de statuts divers : deux responsables des ventes aux enchères, un notaire, un boucher, un fournier...

1369, 26 juin-16 juillet.- Millau

Faisant le siège de Compeyre, le sénéchal anglais de Rouergue, Thomas de Wetenhale, demande aux consuls de Millau d'apporter des vivres ; ce qu'ils font. Mais les Anglais sont forcés par Jean d'Armagnac d'abandonner le siège.

Archives communales de Millau, CC 365. Edité par J. Artières, *Documents sur la ville de Millau*, 1930, p. 161-162, n°s 332 à 334.

1369, 26 juin. Siège de Compeyre. Millau fournit des vivres aux assiégeants.

Item dimars, ha XXVI de jun, venc mossenhen Thomas d'Utenalha, senescalc de Rozergue, e mossenhen Robert Chaines, e Johan Chache, e Ugiqui Rossel essems am d'altres capitanis am lhurs companhias, so-es assaber am gens d'armas Englezas, loscals trametia mossenhen Johan Chandos, conestable de Guiana ; e vencgron davan Compeire ez'aqui de contenen pauseron asseti per davan lodigh luoc, per razo car s'era fagh Fransses, e per razo del castella d'estavilla e sas gens eron dedins lo luoc sus la tore assetiats per las gens d'armas Franssezas, lascals totjorn los combatian ; ez'aqui de contenen mandet lo senescalc que fosson provezits de vitalhas e de tot cant lhur faria mestier ha penre lodigh luoc.

Vocabulaire :
de contenen (m. A.) : incontinent
asseti, hasseti : siège
vitalhas : vivres, approvisionnement
mestier : besoin

Item fon hapellats e clhoquats lo cosselh de l'esquilla cosi s'en governaria<m> om, e fon azordenat per lo cosselh que tot om que lei volgues portar vitalhas a l'aseti que lei las portesson, e que ne bailesson a las companhias am lhur argen, e que fos cridat per la villa, car endenaissi ho avia mandat lo senescalc, e tot cant lhur faria mestier coma avia mandat.

Item, avia mandat mai que lo volssem prevezir de pa, e de vi, e de sivada, en la manieira que ha la villa seria havist, ho ha prest ho ha do, car el non era provezits d'argen cant ha prezen.

Item dimars davan digh per lodigh cosselh fon azordenat am las altras cauzas davan dichas que'ldigh mossenhier lo senescalc, coma avia mandat, fos provezits de pa e de vi e de sivada e de totas altras cauzas que l'aguesson mestier estan eldigh hasseti.

1369, 7-12 juillet. Présents au Sénéchal.

Item dissabde, ha VII de julh, fezem pescar el deves als pescaires, el peis que preiron fon trames al senescalc, ha Compeire.

Item digous, ha XII de julh, aneron nostres companhios cossols al senescalc, ha Compeire, e porteron lei al senescalc VI enpatisses de polas ; costeron ha pasta, e per las espessias ..... I l. IIII s.

1369, 16 juillet. Les Anglais défaits devant Compeyre.

Item dilus, a XVI de julh, vengron davan Compeire mossenhen Johan d'Armanhiac am molts d'altres grans comtes e baros, am gran cantitats de gens d'armas per la part Fransseza ; ez'aqui de contenen deron combatemen al seti dels Englezes que tenian hassetiat Compeire, al cal combatemen mori mossenhen Aimeric de Talaria, e mossenhen Johan Trossit e moltes d'altres grans homes de la part Fransseza e dels Engles lo cas meteus, e combatuts ques foron e moveron s'en los Englezes el pueg dessobre Compeire, e la part Fransseza s'alotget en Aguassac, e la nuegh los Engles si meiron en fupdas, e la part Fransseza hapres, en lacal seguoha moriron grans Englezes e perderon tot lo coriatge.

1369 fut, en Rouergue, une mauvaise année pour les Anglais. Par le traité de Brétigny, signé le 8 mai 1360 entre le roi de France et le roi d'Angleterre, celui-ci avait obtenu plusieurs provinces du Midi, dont le Rouergue. En 1362, le connétable Jean Chandos, au nom des Anglais, fit détruire à Millau les armes du roi de France, partout où elles se trouvaient. Mais la noblesse du Rouergue à la suite du comte d'Armagnac se souleva contre l'autorité du Prince de Galles, duc d'Aquitaine. Rodez adhéra aussitôt à la cause française. Jean d'Armagnac reprit d'abord aux Anglais La Roque-Valzergues et somma Millau de se déclarer pour le roi de France. La ville refusa, répara ses remparts, en prévision d'un assaut des Français, et déclara sa fidélité au duc d'Aquitaine. Puis prise de doutes, elle consulta les juristes sur ce point de droit : aux termes du traité de Brétigny, le roi de France était-il toujours suzerain ?

Pendant ce temps, les troupes françaises avec à leur tête Alzias de Sévérac, Peire Merle et Joan Trossit se rendaient maîtresses de la campagne autour de Millau et s'établissaient, en juin, à Verrières, seigneurie qui relevait de Gui de Sévérac. De là, elles allèrent faire le siège de Compeyre, véritable petite ville, théoriquement sous l'autorité anglaise. Mais Jean d'Armagnac et Guy de Sévérac avaient rallié les Compeyrols à leur cause. Ces derniers leur ouvrirent les portes, le 22 juin. Le châtelain établi par les Anglais, Diego Massi, dut alors se réfugier dans la citadelle (*la tore*), où il fut assiégé par les Français.

Informé de l'événement, le sénéchal anglais Thomas de Wetenhale (appelé ici *Utenalha)* accourut avec 4 000 hommes et quelques vaillants capitaines comme le connétable Jean Chandos. Ils arrivèrent sous les murs de Compeyre le 26 ou le 27 juin et firent le siège de la ville. Ils manquaient de vivre. Wetenhale fit appel aux Millavois, qui lui envoyèrent du pain, du vin et de l'avoine. Comme le siège durait, le sénéchal et les capitaines anglais vinrent refaire leurs forces à Millau. La ville leur envoya encore des poissons frais pêchés dans la réserve du Tarn et, le 12 juillet, six pâtés de poulardes.

Vocabulaire (suite) :
clhoquats : appelés à son de cloche
prevezir pour *provezir* : pourvoir
havist : avis
deves : réserve (de pêche)
enpatisses (m. A.) : pâtés
combatemen (m. A.) : combat
fupdas pour *fujidas* (?) : fuite
seguoha : service, obligation de suivre son suzerain à la guerre
coriatge : courage, volonté d'entreprendre.

Informé à son tour des événements et du siège de Compeyre, le comte d'Armagnac, qui était alors à Toulouse, obtint du duc d'Anjou un secours de plusieurs centaines d'hommes d'armes. Jean d'Armagnac prit la tête des troupes. Il arriva devant Compeyre le 16 juillet et livra bataille. Le combat fut rude. Du côté des Français périrent Aimeric de Taleyran (appelé ici *Talaria*) et Jean Trossit. Mais les Anglais furent obligés de se réfugier sur le Puech de Compeyre (Avaruéjouls). Les Français établirent leur camp, de l'autre côté, à Aguessac. Dans la nuit les Anglais décidèrent de faire retraite, laissant cependant une garnison à Paulhe sous le commandement d'Hochequin Russel (appelé ici *Ugiqui Rossel*). Le sénéchal Thomas de Wetenhale fut tué à Montlaur lors d'un combat, le 15 septembre suivant. Fin novembre, la ville de Millau reconnaissait la souveraineté du roi de France.

L'épisode est connu. J. Artières a déjà publié le document et l'abbé Rouquette l'a longuement commenté en expliquant les débats de conscience qui avaient alors agité Millau. Sans vouloir trop lire entre les lignes du texte qui nous rééditons, il faut noter cependant qu'il révèle une prise de conscience nationale : *gens d'armes Englezas, Compeyre... s'era fagh Fransses, gens d'armas Franssezas, la part Fransseza...* Le rédacteur distingue équitablement les adjectifs valorisants, reconnaissant qu'il y a des deux côtés de grands personnages... mais la fin laisse entendre que les *« grans Englezes »*, qui périrent, faisaient (seulement ?) leur devoir féodal *(seguoha)* et que la défaite leur fit perdre *tot lo coriatge*. Sur la notion de *segoa* on se reportera à *Al canton : Baraqueville-Sauveterre*, 1998, p. 43-44 (acte de 1255) et à *Al canton : Cassagnes-Bégonhès*, 1996, p. 42-45 (acte de 1414).

1432, n. st. 26 février.- Compeyre

Conventions entre noble Joan Garnier damoiseau, seigneur de Monblanc, et Joan Fraysseno tailleur de pierres, pour la reconstruction de sa maison ou de partie de sa maison.

Archives départementales de l'Aveyron 3 E 9518, f. 109 v° - 110 (Joan Dasilani notaire royal de Compeyre). Le préambule indique qu'il s'agit de la retranscription d'une *sedula* rédigée par Joan Garnerii et cossignée par Joan del Ser damoiseau, Danis Rovier et Esteve de Arteriis habitants de Compeyre.

Memorial sia que l'an miel quatre cens trenta hun a vintasieys de febrier ieu Johan Garnier mi acordiey am maystre Johan Fraysseno del presfach que ieu l'avia baylat loqual tombava en que demoren que el ho deu deroquar tot et aprofechar la peyra et lo mortier et tirar la huna et l'autra et mena (?) deforas et may bastir tot en la forma que era e far las officinas que hi so de presen, exceptat l'escriptori que non deu crotar, mas que deu levar las paretz et may las pilas del fornel, coma so de presen las paretz del scriptori. Item may mi deu far lo fornel de larc dedins de X pams et miech et lo deu far de la guisa d'aquel de Johan Boyer et deu montar lo fornel entro la simma de la teulada et la canola deu montar apres la teulada sinc pams et apres hi deu metre et aver sieys pecols et la cuberta del fornel sufficienmen, laqual es sus la paret deldich fornel. Item may deu trayre et talhar los pesdrechs et los saumias. Item may du curar la pesaso et partir la piala del fornel dejost la crota e crotar la crota et adobar et far issidas et la piala, dos boquetz per miels sostener lo fornel bonamen et sufficien. Item may deu trayre tota la peyra frejal que hi fara mestier, mas que ieu la dech far portar et may los pes-dretz et los saumias del fornel. Item es de coviens que tota la peyra del talh que hi sera de sobran deu esser mia. Item es de coviens que el mi deja far tot aquo desus be et sufficienmen tot a son propi despes, talamen que non hi aja rancura et que sia segur et ben massonat et bastit et ben talhat. Autramen se non ho era que el i ne deja tornar a refar a son propi despes ho ieu ho puesca far far de tot so que costara. Item es de conviens que ieu puesca aver a son despes tot-jorn I manobra ho II am luy et que ieu lo deja pagar aytant quant durara lo argen que ieu li dona. [Item] es de conviens que el prometa et jure de non partir de mon obratge ni star am degun tro pertant que el me aja afinat et sus la pena de sieys marchs de argen donadors la meytat al rei et l'autra mitat a me et, el cas que s'en par-

Vocabulaire :
memorial (m. A.) : mémoire
presfach : prix-fait
deroquar : démolir
aprofechar : utiliser, récupérer
officinas : services, dépendances
escriptori : cabinet de travail, où l'on écrit
crotar : voûter
pila, piala : pilier
fornel : cheminée
canola : canon de cheminée
pecols : pieds, supports du chapeau de la cheminée
pes-drechs, pes-dretz : pieds-droits
saumias : pièces horizontales (ici pierres)
pesaso (m. A.) : fondations
issidas : sorties, trous
boquetz : corbeaux
peyra frejal : pierre de carrière, non taillée
coviens, conviens : convention
sobran (de) : de surplus
rancura : plainte
afinat : achevé

tis otra mon voler, que ieu ne puesca logar a son despes. Et de las causas desus dichas el promes a far bonamen et sufficien d'ayssi a Sant Marc propdanamen venen et ne obliguet totz sos bes presens et endevenidors a las forsas et compulssios de la cort de Melhau, de Compeyre, de Monpeylier et de Rodes et de l'arest de sa persona. De que de las causas desus dichas ieu li dech donar quatre motos et I sest[ia] de ordi et un quartia de borbot. En presencia de Johan del Ser e de Vesia Hutbal et de Astruc Vanelhas et de Guilhem Robert et de Steve de Las Artieyras et de Danis Rovier Johan del Ser, Ita est, *Danis Rovier,* Ita est, *Steve de las Artieyras...*

Le principal intérêt de ce document réside dans le fait qu'il a été rédigé à la première personne par un particulier, noble Jean Garnier, damoiseau de Compeyre, seigneur de Monblanc, après entente avec un maçon-tailleur de pierres du lieu, Jean Fraysseno. Le notaire s'est contenté de retranscrire les conventions pour leur donner un caractère authentique, en oubliant toutefois, semble-t'il, une ou deux lignes qui devaient préciser ce qui tombait (*tonbava*) et qu'il fallait complètement démolir (*deroquar*). Le style est direct et les conventions parfois imprécises, comme il arrive entre personnes, qui ont déjà longuement parlé oralement du programme des travaux.

Nous reprenons les articles du contrat afin qu'il soit compréhensible :

- Le bâtiment tombe en ruine. Il faut le démolir. On récupèrera la pierre et le mortier que l'on séparera.

- Le bâtiment sera reconstruit dans sa forme première, avec les mêmes services *(officinas)*. Seule différence, le cabinet de travail ou d'écriture *(scriptori)* ne sera pas voûté. Les murs seront droits *(levar las paretz ?)*.

- La cheminée aura 10 pans et demi, soit environ 2,60 m de large entre pieds-droits. On prendra pour modèle la cheminée de Johan Boyer. Le canon (*canola*) dépassera la cime du toit de 5 pans, soit d'1,25 m. On la coiffera d'un couvert monté sur six pieds *(pecols)*. Les pieds droits *(pes-drechs)* et les pierres formant manteau *(saumias)* seront en pierres de taille.

- La pierre à bâtir *(peyra frejal)* et la pierre de taille seront portées au frais du propriétaire. Le surplus éventuel des pierres de taille reviendra au propriétaire.

- Tant que les travaux ne seront pas achevés le maçon ne pourra pas abandonner le chantier ou s'engager dans un autre, sous peine de 6 marcs d'argent, la moitié revenant au roi, l'autre moitié à Joan Garnier.

- Salaire : 4 moutons, 1 setier d'orge, un quartier de *borbot*.

Vocabulaire (suite) :
logar : louer
compulssios (m. A.) : contraintes
borbot : ?
Latin : c'est ainsi.

1443, novembre-décembre.- Millau

Passage du Dauphin à Entraygues. Les gens de Millau lui envoient en ambassade le prieur des Carmes pour obtenir la libération de Millavois, faits prisonniers par Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne. Le Dauphin fait savoir quelques jours plus tard qu'il a exigé de M. de Lomagne la libération des prisonniers.

Archives municipales de Millau, CC 421. Edité par J. Artières, *Documents sur la ville de Millau*, 1930, p. 314-315, n° 653 et 655. Republié avec commentaire par J. Delmas, *Lo Senhal*, 1971.

Item a XXVI de novembre, los senhors cossols trameron lo priou des Carmes a moss. lo Dalphi, per portar una letra sus lo fach de la preza que feron las gendarmas en Larzac e per los prezonias que avian prezes de la vialha, loscals eron s. Johan Almeyrac e Me Peyre Roqua e Johan Bonamor, loscals eron de ladicha vialha, es'aysso per recobra los sobre-ditz prezonias, e per donar ho per aver remedi que las gens de la vialha non fosson malmenatz, al cal priou baylet, per far la despessa, Me Johan Calmetas IIII ∇ nous, que valon, contan per ∇ nou XXVI s. VIII d., ...V l. VI s. VIII d.

Item a XIII de dezembre, tornet moss. lo priou de Carmes de Moss^or^ lo Dalphi e fes relassio que l'avia trobat ad Entrayguas, e l'avia baylada la letra que portava del cossolat, e la mes en las mas de mossenhor lo Dalphi, e mossenhor lo Dalphi lo pres per la ma e s'en intret dins la cambra, que non

Vocabulaire :
∇ pour *escut*

Vocabulaire (suite) :
resposta (m. A.) : réponse
muscadel : vin de muscat
cartal : mesure de vin (une pinte ?)
baylieu (m. A.) : bailli (ici de Senlis).

hi ac negus plus, mas elses dos, e mossenhor lo Dalphi hubric la letra e voc la legir, e non saup legir, car era scricha en nostra lenga, e trames quere son secretari, aytan-pauc non la saup legir, apres retenc la letra e moss. lo priou salhi aladonc foras de la cambra es'agardet resposta, totas ves Moss. lo priou preget a Moss. lo Dalphi dels prezonias de la vialha, que los ages per recomandatz, e li fes resposta que el hy faria coma se fosson de son hostal e los senhors de son cosselh l'en pregeron mot atambe. [...]

Item a XV de dezembre venc una trompeta de moss. lo Dalphi, que avia a nom Galan, en stavialha e mos senhors companhos li feron prezen de doas perdisses, que comprem s. Ramon Rebieyra es'ieu Bernat Borzes, que costeron III gros V d.

Item plus una pinta de vi de muscadel, que costet I gros, I d.

Item de vi roge, miech cartal, que costet VII d.

Que monta tot, contan per XV s. X d. .....VI s. II d.

Item fonc baylada a la sobredicha trompeta una letra que portes a Moss^or^ lo Dalphi es'autra a moss. lo baylieu de Sanct-Lis sus lo fach de nostres presonias e dels autres negossis de la vialha.

Item a XVI de dezembre, Moss. lo senescalc de Rouergue mandet una letra als senhors cossols d'estavialha, lacalha portet Moss. l'argentia de Moss^or^ lo Dalphi, en que mandava que los pressonias que tenian las gendarmas de Moss. de Lomanha, Moss^or^ lo Dalphi los devia recobra, ses pagar neguna finanssa.

En 1443, les gens d'armes au service du vicomte de Lomagne, Jean d'Armagnac, firent prisonniers plusieurs habitants de Millau. Sachant que le Dauphin Louis était de passage en Rouergue, ce Dauphin que l'on considérait *« coma se lo rey era en pressona »,* le conseil décida de faire appel à son autorité. On lui envoya, le 26 novembre, en ambassade, le prieur des Carmes avec une lettre écrite en langue d'oc. Le 13 décembre, celui-ci arriva à Entraygues, où se trouvait le Dauphin. Mais dit le texte, le Dauphin *hubric la letra e voc la legir, et non saup legir, car era scricha en nostra lenga.* Il passa la lettre à son secrétaire qui ne sut, lui non plus, la déchiffrer. Le prieur lui exposa alors le contenu de vive voix. Le Dauphin promit d'agir. Trois jours plus tard, les Millavois apprenaient que l'ordre avait été donné au vicomte de Lomagne de libérer les prisonniers, sans rançon ni dédommagement.

A la suite de cette mésaventure, dit H. Affre, le Conseil de Millau décida d'engager, en cas de besoin, un traducteur qui traduirait en français les actes rédigés en langue d'oc.

1459.- Millau

Plainte de Raymond Molis au sujet d'un charivari et ordonnance des consuls.

Archives municipales de Millau, CC 428. Edité par Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau*, p. 346, n° 702.

... R. Rebieyra et R. Barrieyra, abats del charavely, am d'autres de lur badia, disem que... veuse, agues fermada molher veusa, que nonobstan que per lo fach del charavely el agues composit am los mazelies de son mestier per donar a las torchas, que aysso nonobstan losd. abatz am lurs morgues de l'esquila li fasian charavili e lo vexavo, per que requiria los s^ors^ cossols que lur plasegues de hy metre remedi, disen que els non era tenguts de composir, senon a las torchas de lur mestia.

Vocabulaire :
charavely, charavili : charivari
abats : « abbés », chefs, d'une société de jeunesse
badia pour *abadia* : « abbaye », société de jeunesse
fermada (*agues*) : il se fut fiancé avec
mazelies : bouchers
aponchat : décidé
pabalho : pavillon, dais
∇ pour *escut.*

Aponchat que lod. Molis bayles e pagues alsd. abatz, per far un pabalho per portar Corpus Domini ho autre hornamen a la gleysa, un ∇ e I cart de moto bo e merchan per los morgues de lad. badia. De laqual ordenansa lasdichas partidas foron contens.

Le juge de Millau avait déjà pris en 1400 une ordonnance au sujet du *charaveli*, acte reçu par Arnaud Delmas.

Le présent document, malgré sa brièveté, restitue la pratique des charivaris. Le remariage d'un veuf et d'une veuve suscitait une réaction de la

société, pour plusieurs raisons plus ou moins déclarées : se remarier c'était en quelque sorte trahir la fidélité que l'on avait promise au premier conjoint. On l'admettait, mais moyennant une forme de pénitence ou de rachat. Par ailleurs, en se remariant, le veuf privait en quelque sorte les célibataires d'un conjoint possible. Il fallait qu'il y ait rachat, là-aussi.

R. Molis, boucher, sur le point de convoler en secondes noces s'était déjà racheté (on disait : rédimé) auprès de la confrérie des bouchers, en donnant de la cire pour les torches de la confrérie. Cela avait fait l'objet d'un accord *(... agues composit)* et il pensait qu'il était désormais quitte de toute obligation.

Survinrent les jeunes (ou moins jeunes), constitués en société occasionnelle *(badia),* avec à leur tête deux abbés *(abats del charavely).* Ces jeunes, pour rester dans la parodie, se disaient « moines de la clochette » *(morgues de l'esquila),* par allusion au tintamarre qu'ils provoquaient avec des clochettes. Ils lui firent un charivari. R. Molis en appela aux consuls, garants de l'ordre public. Ceux-ci rendirent alors une ordonnance qui, semble-t'il, satisfaisait les deux parties : Molis donnerait aux *abats* un écu pour faire un dais pour le *Corpus Domini* ou pour un autre ornement d'église. C'est le premier rachat, d'ordre moral. Il leur offrirait un quartier de mouton. C'est le second rachat, d'ordre social.

1461, 2-12 août.- Millau

Service funèbre pour l'âme du roi Charles VII, décédé le 22 juillet précédent.

Archives municipales de Millau, CC 430. R. Barrière consul boursier, 1461-1462. Texte édité par J. Artières dans la *Revue des Langues romanes*, 1901, et dans *Documents sur la ville de Millau*, 1930, p. 349-355, n° 711.

Obit que fonc fach del bon rey Charles, que Dieu absolve.

Dimenje, a II d'aost, l'an M CCCC LXI venc en pressen vialla de Melhau Me Dorde de Vassilh, metge del rey, e fonc parlat amb'el per messenhors mos compalhos e aysso que el venia de Mur sur Hiebra (1) *; e apres pro paraulas lodich Me Dorde Vassilh nos anet dire de serta que lo Rey nostre senhor era anat de vida a trespassamen lo jor de la Macdalena propda passada, a huna hora apres miech jorn, en lo loc de Mur sur Hiebra. [...]*

Item dilus a IX d'aost, avem fach cloquar lo cosselh general de l'esquilla e aysso sobre las novelas de la mort del bon rey Charles, nostre sobeyran senhor, ... e que Viallafranqua e Rodez avian fach l'obit molt honorablamen e que era de rasso que nos de Milhau hy fecsem no[s]tre degut. E foron en lodich cosselh los que sy ensego (2).....

Item fonc aponchat per totz messenhors, dessus nommatz, quel dijous propda venen fecsem far l'obit del rey, nostre senhor, que Dieus ly done sa part de Paradis, e que totz ne pregem de bon cor e que hy fassiam nostre degut, que que coste, e que donem a quasqun capela X d., e que mandem totz los ordes e relegiossas que totz hy sian sans falhir per honor del rey. Item que del fach de las torchas et de la sonaria e de so que hy qualra far, que ho fassiam honorablamen e que avisessem la forma e la manieyra que fonc fach a l'autre rey, coma apar en lo libre dels comptes de S. Brenguia Rossia, cossol et borssia de l'an M CCCC XXII, e que se may hy qual far per honor del rey, que ho fassiam que sia honor de la vialla, vessen que sem del rey nostre senhor sans autre. [...]

Ensec sy la despessa facha per l'obit del rey nostre senhor apelat Charles, loqual era anat de vida a trespassamen lo jorn de la Macdalena propdanamen passada, loqual obit es estat fach per aponchamen del cossel de sayns e fonc comensat dimecres a XII d'aost e finit dijous a XIII deldich mes [sic].

Item ay pagat per XXV escussels, dels grans, am las armas del rey e de la vialla am lo camp negre, e per LXXX escussels dels petitz ..... XXV s.

Item foron messas las armas del rey sus los pialars e sus las portas de la gleya de Nostre-Dona e sus las cadieyras del cor de lad. gleya.

Vocabulaire :
trespassamen (m. A.) : décès
cloquar : sonner les cloches, appeler à son de cloche
borssia : boursier
de sayns : d'ici
escussels (m. A.) : écussons

(1) Mehun-sur-Yèvre.
(2) Suivent les noms des conseillers présents.

Item dimecres ferem comensar de sonar totas las campanas de Nostra-Dona e de totz los ordres e gleyas d'estavialla per manieyra de fenida sus la hora de miech jorn, e sonero sans cessar tro a II horas apres miech jorn.

Item lod. jorn a l'hora de vespras, fesem sonar autra ves totas las campanas per manieyra de fenida e ferem dire vespras dels mortz am capas negras portan los capelas mot honorablamen.

Item lod. jorn, sus lo hora de completa, ferem sonar autra ves totas las companas per manieyra de fenida ; e duret de sonar IV horas sans sessar de la gleya maje e de totz los ordes.

Item lod. jorn ferem far pressentar lo tombel en la mayo de sayns e lo ferem cubrir de draps d'aur e veni mossenhor lo jutge am tota la gent de sa cort e belcop dels senhors de sayns et messas las armas de la vialla am lo camp negre sus lod. tombel ; et fonc dich per mossenhor lo jutge e totz los senhors de sayns que la causa estava mot honorablamen, a honor del rey et de la vialla.

Item lodich jorn, foron mandatz tots los ordres : predicadors, frayres menors, carmes, monjas e sorres menors e totz los capelas segulars que dema que sera jous fosson al obit del rey nostre senhor e aquy per far lodich obit en la gleya maje d'estavialla, car aquy per aponchamen del cosselh sy devia far lodich obit.

La crida.

Item lodich jorn, ferem far crida an vos de trompeta per totz los cantos de la vialla que non fos home sy ardit que ages a hubrir hobrador ni far bessonha tro per tant que lodich obit fos fach, e aysso sus la pena de X s. pagadors a la volontat dels senhors cossols.

Item que tot cap d'ostal, home ho fenna, fos aldich obit en ladicha gleya maje dema sus la hora de prima per honor del rey e de la vialla, e aquy per pregar Dieu nostre creator que aja Dieus mersse de sa arma, tant noble rey coma Dieus nos avia donat, al bon rey Charles, que Dieus aja sa arma per recommandada.

Item lod. jorn, aguem de senhor G. Peguria XXX torchas de II l. la pessa e IIII l. d'entortilhos e foron messas en quasquna torcha las armas de la vialla am lo camp negre.

Item lod. jorn ferem far los candalies al torn de la nau de la gleya per metre las torchas, loscals candalies eron de tabela de fusta.

Item lod. jorn ferem portar lo tombel en la nau de la gleya, local tombel avia de naut VII pans e de lonc XII pans.

Item lod. jorn avem mandat <lo sermo> al maystre reveren dels frayres menors que dema li plages de fer lo sermo per l'obit del rey et que ly plagues de declara la nobla vida del rey notre senhor e de la grassias de Dieus ly avia mostradas plus que a rey qye y fos apres lo rey sant Loys. [...]

Item dijous huna hora davan jorn foron sonadas totas las campanas per manieyra de fenida de ladicha gleya maje e de totz los ordes e gleyas e duret ladicha sonaria II horas.

Item lodich jorn, sus la hora de la messa de l'alba, fonc mes lo tombel en lo miech loc de la nau de la gleya e haquy fonc parat e hornat de drabs d'aur molt honorablamen, e sus losdichs drabs d'aur foron messas las armas de la vialla am lo camp negre a tot lo torn deldich tonbel, e sobre lodich tonbel aytanbe lasdichas armas que an dos grans escussels e molt honorablas.

Item lodich jorn, sus la hora de prima e sonada aquela, fonc facha la seconda an totas las campanas de totas las gleyas e duret ladicha fenida una hora e mieja entorn.

Item sonan ladicha fenida, venc messenhor lo juge an tota sa gen de sa cort en la mayo comuna hont fonc trobat per mossenhor lo juge los senhors cossols e tot lurs cosselh ho la major partida d'aquels totz assetiatz quasqun en son loc, e fonc dich per mossenhor lo juge que el venia devers mossenhors cossols am la gen de sa cort e aquy per far son degut al rey a far son sebelturi aquy per acompalhar los senhors cossols e lur cosselh e far son degut.

Vocabulaire (suite) :
estavialla : cette ville, ici
fenida : glas
completa : office de complies
tombel : catafalque
predicadors : dominicains
frayres menors (m. A.) : franciscains
monjas : moniales. Ici les bénédictines de l'Arpajonie
sorres menors (m. A.) : clarisses
aponchamen : décision
entortilhos (m. A.) : petites torches
tabela : planche ?
sebelturi (m. A.) : service funèbre
acompalhar pour *acompanhar*

Item aqui meteys losdichs senhors cossols remersieron aldich mossenhor lo juge la honor que fasia al rey nostre senhor e al cossolat.

Item aqui meteys, lodich mossenhor lo juge e los senhors cossols am la gen de lur cosselh d'un costat e d'autre van partir de la mayo de sayns mot honorablamen, portan los senhors del cosselh de sayns cascun sa torcha en la ma an las armas de la vialla sur cada torcha, e totz ensems s'en anera parten de sayns en la gleya maje d'esta-vialla de Nostra-Dona, e aqui foron aluquadas al torn del tombel lasdichas entortas.

Item encontenen quant lasdichas entortas foron totas aluquadas al torn deldich tonbel, foron messes IIII enfans garnitz e habilhatz a manieyra d'angels portan sus els las armas de la vialla an lo camp negre e tenen cascun hun ensessia d'argen en lur ma anb'ensses als IIII cantos del tonbel e cascun hun dels enfans totjorn donan enses, tant cant duret lodich hofissy.

Item encontenen vengron trastotz los ordes predicadors, frayres menors, carmes, monjas et sores menors, cascun an lur crosses, portan en la † las armas de la vialla an lo camp negre, a manieyra de prossessieu ; e vengutz totz, fonc comenssada la messa dels mortz en l'autar maje an diages e susdiages an capas negras e vistimens negres mot honorablamen.

Item fonc dich lo sermo a ladicha messa per Me Antoni Martel (ou *Maurel*), *m^e en teulegia dels frayres menors, loqual dis e espliquet la mort del rey mot sontuosamen et pres en sa tema* Mortuus est rex Carolus, *laqual tema espliquet molt honorablamen.*

Item dicha la messa fonc pres lo tonbel del miech loc de la nau de la gleya molt honorablamen per los VI senhors cossols e portat en lo miech loc de la plassa e aqui foron totz los ordes, totz arengatz al torn de la plassa, e los senhors cosselias de sayns portan las torchas aluquadas en lur ma, e aquy foron dichs los Exsaudis *e totz los resposses per los ordes, totjorn sonan totas las campanas molt honorablamen.*

Item aquy mateys [sic] *fonc donat a totz los senhors capelas a casqun hun entortillo, tenen casqun en sa ma aluquat aytant cant duret losdichs* Exsaudis *e exssequias.*

Item aquy meteys fonc fach lo renc en lodich loc per mossenhor nostre companho premia cossol, lo noble senhor Johan Pelegry, loqual lo menavo per far lo renc mossenhor Johan de Montcalm, senhor de Sant-Vera, e fonc donat a cascun capela que hy era presen, e religios e religiossas X d. contans valens huna dobla, e fonc donat lodich argen per me R. Barrieyra, cossol e borssia, e foram acompalhatz en lodich renc per totz los senhors cossols e cosselias de la mayo de sayns molt honorablamen.

Item fassem totas las exsequias en ladicha plassa, los IIII angiels estan als IIII cantos deldich tonbel totjorn an lurs ensessias coma avian acostumat totjorn donavan l'ensses, sans sessar, a hun casqun per lur renc ..... X d.

Item fachas lasdichas exsequias en ladicha plassa, anen redre grassias en la gleya totz ensems an totz messenhors de[l] cosselh et autres, e... vengron totz ensems en la mayo de sayns mot honorablamen e aquy lur fonc remersiat per mossenhor nostre companho lo noble senhor J. Pelegri la honor que avian fach al rey nostre senhor e al cossolat.

Item ay pagat per lo renc que fonc fach e aysso als senhors capelas e religiosses e religiossas a casqun X d. contans, que ha montat .... VII l. IV s. II d.

Item ay pagat, que fonc donat a totz los petitz enfans que hy foron e paures, a casqun I d. que ha montat ..... XVI s. VIII d.

Item ay pagat a messenhors mos companhos quant anem huffrir a la messa a casqun I dobla, que monta ..... I s.

Item ay pagat als IIII enfans que avian fach los angiels a casqun X d., que monta ..... III s. IV d.

Item ay pagat al frayre de moss^or R. Bolssia que nos avia garnit los angiels e baylat los abilhamens, que monta ..... II s. VI d.

Vocabulaire (suite) :
ensessia : encensoir
ensses : encens
diages e susdiages : diacres et sous-diacres
teulegia (m. A.) : théologie
exsaudis : prière de l'*exaudi*
resposses : répons
mateys, sic pour *meteys*
exssequias (m. A.) : obsèques
renc : oblation faite aux prêtres, aux religieux ou aux clercs à l'occasion de leur participation à un office funèbre. (Cf. *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue* n° 11, 1995).
dobla : monnaie valant 2 deniers

Vocabulaire (suite) :
desquassedinas (m. A.) : (idée de décompte ?)
l. : livres
ridela : (?)
d. : deniers
selia : sellier
penolsels pour *penonsels* (m. A.) : panonceaux
pasta enquolada : pâte collée, colle de pâte
s. : sous
C. pour *cent*
auzygram : nous apprîmes
sagresta : sacristain
senias : sonneurs
classes : glas
atras : en arrière
escudier : ? (serviteur du consulat ?)
clavels barados (m. A.) : type de clous (clous longs)
clavels folhados (m. A.) : type de clous (pour les planches minces)
salsse : saule
bessolha pour *bessonha*
agram : eumes.

Item plus ay pagat lodich jorn a senhor G. Peguria, per las desquassedinas de lasdichas XXX torchas e per las IIII l. d'entortilhos que foron donatz als capelas, que monto en tot ..... IV l.

Item ay pagat a senhor Guiral Peguria per una ridela de sera gomada per metre los penonssels sobre las entortas, que monta ..... VI d.

Item ay pagat a R. Banquarel, selia, per metre los penolsels del rey sobre los piallas de la gleya e sobre las cadieyras del cor an la pasta enquolada e an tot, que monta ..... II s. VI d.

Item ay pagat pe mieja C. espillas per metre los penolsels sobre lo tonbel sur los drabs d'aur ..... III d.

Item ay pagat de voler de mess^ors^ al maystre reberen que avia fach lo sermo, tant per aquel sermo, tant per I autre que avia fach cant auzygram que lo rey era malaute ..... XX s.

Item ay pagat de voler de mess^ors^ a mess^or^ lo sagresta tant per los siris que mes a far l'offissy, tant per los enses que y mes e per so que hy avia trebalhat e per tot so que y apartenia, que monta ..... XV s.

Item ay pagat de voler mess^ors^ als senias e ha bel cop d'autres que hy avian trebalhat a far losdichs classes, com fay menssieu atras, que montaII l.

Item ay pagat a Guilhem Molieyras, nostre escudier, X d. per son renc, car el dich que hy avia [drech] coma I capela, que monta ..... X d.

Item ay pagat per CXX clavels barados et per C clavels folhados a far los candalies e ha far lo tonbel del rey, que monta ..... IV s. VI d.

Item ay pagat per II pessas grandas de salsse a far los candalies e per XVI doelas a far losdich candalies de X pans de lonc la pessa e per far lo tonbel, que monta ..... VI s.

Item ay pagat a Peyre Crassa fustia e a Peyre Boyssia fustia que feron lo tonbel e los candelies, per lur trebalh e los assetjar e la nau de la gleya, que monta ..... V s. X d.

Item lodich jorn mess^ors^ mos companhos volgron que nos dinassem ensems, e may los fustias que avian fach la bessolha, de que avem despendut tant per II s. de pa, IIII pols II s. VI d., III pessas de moto II s. VI d., e lo vy, e so que may hy agram, que monta ..... XII s. VI d.

Ce document tient, comme d'autres pages des comptes consulaires de Millau, autant de la chronique que des comptes. D'ailleurs, les comptes du début s'interrompent pour faire rapidement place à la relation des obsèques, comme si le rédacteur avait jugé indécent de mêler au récit du deuil de la ville des questions d'argent. Les comptes sont regroupés à la fin.

Si Charles VII est le roi de France, il est aussi le seigneur de Millau, sans intermédiaire *(« sem del rey, nostre senhor sans autre »)*, et l'hommage qui lui est rendu est particulièrement solennel. Par ailleurs, on a appris que Villefranche et Rodez avaient fait l'obit *molt honorablamen* et Millau ne peut faire moins. C'est d'ailleurs cette expression *molt honorablamen* et les mots *honor* ou *honorablas* qui, article après article, viennent avec insistance sanctionner le fait que la ville fera et a fait ce qu'elle devait *(nostre degut)...*, quel qu'en soit le prix *(que que coste)*.

La nouvelle de la mort du roi survenue à Mehun-sur-Yèvre le 22 juillet est arrivée à Millau le 2 août. Le porteur de la nouvelle est Dorde (de) Vassilh, médecin du roi. Le conseil se réunit le lundi 9 août. On consulte les archives, pour retrouver la mention du cérémonial fait au décès du roi précédent et des frais qui ont été engagés.

On confectionne aussitôt en planches de saule un catafalque de 3 m sur 1,75 m environ. Il sera recouvert de draps d'or et de draps noir, sur lesquels on épinglera 80 écussons figurant les armes du roi et celles de la ville. On fixe les armes du roi sur les portes de l'église, sur les piliers et sur les chaires du chœur.

Le 11 août, le glas est sonné à plusieurs reprises dans toutes les églises et chapelles de la ville et l'on récite les vêpres des morts.

Le catafalque est exposé à la maison commune, et présenté au juge mage et aux magistrats de la ville, qui incarnent à Millau l'autorité royale.

On convoque tout le clergé, les religieux et religieuses, mais aussi les *caps d'ostal*, hommes ou femmes. Les consuls font à cette occasion une proclamation *(crida) :* les boutiques et les ateliers seront fermés durant la cérémonie, sous peine d'amende.

On achète 30 torches, sur lesquelles on fixera les armes de la ville, et des *entortilhos* (torches ou cierges de moindre dimension), et l'on confectionne avec des planches de saule, 30 grands chandeliers pour les recevoir.

On demande au supérieur des franciscains maître en théologie, de préparer le sermon pour le lendemain : il rappellera la vie du roi défunt et les grâces que Dieu lui a données *« plus que a rey que y fos apres lo rey sant Loys ».*

Le jeudi 12, le glas est sonné avant le lever du jour. A l'aube, le catafalque qui a été placé au milieu de la nef est décoré. A *prima*, le glas est sonné de nouveau dans tous les clochers de la ville.

Les consuls et le conseil vont s'asseoir dans la salle des séances de la maison commune. Ils y accueillent le juge mage et les magistrats et les remercient de leur présence. Magistrats, consuls et conseillers *(senhors del cosselh)* se rendent à l'église en procession sur deux rangs. Les conseillers portent les torches.

Entrée dans l'église : les torches sont placées autour du catafalque et allumées. Quatre enfants habillés en anges, portant sur eux les armes de la ville, se tiennent aux quatre coins du catafalque, un encensoir à la main. Les religieux et religieuses, chaque ordre précédé d'une croix portant les armes de la ville, entrent à leur tour, en procession.

Au cours de la messe des morts, frère Antoni Martel, franciscain, maître en théologie, fait un sermon *mot sontuosamen* et *molt honorablamen*. A l'offrande, chaque consul donne 2 deniers, aux frais de la ville.

Puis les six consuls portent le catafalque au milieu de la place. Les religieux sont là. Les conseillers portent leurs torches allumées et les prêtres les *entortilhos*. Ils entourent le catafalque et récitent les *exaudi* et les répons. Les prêtres, les religieux et les religieuses défilent accomplissant *lo renc*, tandis que les quatre petits thuriféraires brûlent l'encens.

A l'issue de la cérémonie, les consuls distribuent au clergé et aux religieux 7 livres 4 sous 2 deniers pour le *renc*. Comme chacun reçoit 10 deniers, il faut conclure que les bénéficiaires sont au nombre de 173. On donne un denier à chaque *petit enfant* et à chaque pauvre, et 10 deniers à chacun des quatre petits *angiels*. Toutes ces sommes paraissent symboliques.

Enfin le soir de ce grand jour, les six consuls et les deux charpentiers prennent un repas en commun. Le menu comprend du pain et du vin, des coqs et du mouton. Il en coûte 12 sous 6 deniers, aux frais de la ville.

Entre autres curiosités d'écriture, on note la substitution du *l* et du *lh* à *n* et *nh* : *compalhos, acompalhar, penolsels, bessolha*.

1470, 25 juin.- Millau

Engagement d'un nouveau maître d'école et convention.

Archives municipales de Millau, CC 436. Edité par J. Artières, *Documents sur la ville de Millau*, 1930, p. 390-392.

Item, dilhus, a XXV del mes de jun, ... fonc mes en cosselh et repportat que lo sey ha hun maystre de scolas, que era vengut de Nant et era d'Espanhac, loqual era stat disapde passat, XXIII de jun, examinat en la maysso de sayns per Me Anthoni Maurel, maystre en taulegia, et per lo proensal dels Predicados, presens Moss. Johan de Montcalm, Me Johan Galhart, s. Johan Dolmieyras, s. Ramon Rebieyra et autres cosselhias, et ausi appelat lo maystre de las scolas d'esta vila de l'an passat, loqual avia fach dire al pal, a la gleya, que non era de ententa de sey plus demora... ; loqual maystre de scolas de Nant era stat atrobat sufficien per losd. mess^ors^ desusd. [...]

Vocabulaire :
taulegia (m. A.) : théologie
proensal (m. A.) : provincial, religieux élu à la tête d'une province (religieuse)
al pal (m. A.) : publiquement

Vocabulaire (suite) :
apponctat : décidé
compelli : contraindre
vexa : faire procès à
de sayns : d'ici
regimen (m. A.) : direction
toquara : touchera, fera payer
carestia : pénurie
foratas (m. A.) : gens extérieurs au consulat.

Et fonc apponctat per los mess^ors de cosselh que, attenduda la sufficientia de aquel de Nant, que hom lo retenges am certans pactes et conventios ensegens :

Los articles toquans lo maystre de las scolas : premieyramen que lod. maystre prometa et jure que a la fy de son temps, quant partiria d'estavila que non puesca far conveni los habitans de Milhau per resta de sos salaris as'el degutz, ni los far compelli, ni vexa davant autres jutges que per davant mess^ors cossols de la presen vila, ni fora de al maysso de sayns.

Item que garde e fassa diligensa de sos scolies que sey venran demora defora, de non dona ne far dampnatge ad home ne persona de Milhau, ne en vinhas ho ortz e proprietatz dels habitans de Milhau, e quant per colpa ho sa negligencia, ho faucta de regimen ho de correctio deld. maystre, si farian ho donarian dampnatge, que hom si penra sus el.

Item que lod. maystre sia tengutz de ensenhar los paures enfans de la vila per amor de Dieu, aquels que mess^ors cossols li baylaran per declaratio, car a causa dels paures hom ly paga et ly loga hostal et ly dona sa pencio.

Item que al regart dels salaris, tant quant toquara los habitans, que mess^ors cossols, attendut la gran carestia de argen, ly taxon los salaris, et al regart dels foratas, que la vila se repportara ald. maystre de scolas.

Item que a la fin de son temps tornara a la mayo de sayns la campana ho squila et las torchas entre las mas dels mess^ors cossols, que so en lasd. scolas, ho aquelas que hy seran a la fin de son temps.

Pension du maître d'école.

Ay pagat al maystre de las scolas per sa pensio de vi que la vila a acostumat de dona als maystres de las scolas, que so II muechs de vi roge .... III l. I s. VIII d.

J. Rouquette, a consacré aux écoles de Millau une étude : *Ecoles publiques de Millau*, Millau, 1888. Voir en particulier p. 6-7.

Ce petit document est publié pour mémoire, pour que l'on se souvienne que les écoles publiques des villes – ici Millau – remontent au Moyen Age. Les consuls rappellent un principe que l'on dirait moderne mais qui est, en fait, médiéval, que si la collectivité prend en charge l'école, en assurant le salaire et le logement du maître, c'est pour que les pauvres soient enseignés *(ensenhar los paures enfans de la ville),* par amour de Dieu *(per amor de Dieu),* les riches ayant les moyens financiers de donner un enseignement à leurs enfants.

Les informations données ici sont assez nombreuses pour reconstituer un engagement de maître d'école. Le précédent a fait annoncer publiquement à l'église, avant la Saint-Jean-Baptiste, date du renouvellement des conventions, son intention de ne pas signer un nouveau contrat. Un candidat originaire d'Ispagnac (Lozère) et maître d'école à Nant propose ses services. Il passe devant un jury composé d'Antoni Maurel (ou Martel), maître en théologie, (sans doute celui qui avait fait l'homélie, lors du service funèbre célébré pour le roi Charles VII en 1461), du provincial des dominicains, de quatre notables de la ville, des conseillers et du maître d'école de l'année écoulée. A l'issue de l'examen il est jugé capable d'enseigner.

Les conventions portent sur les restes de salaire, qui lui seraient dus par les particuliers à la fin de son exercice, sur sa responsabilité pénale en ce qui concerne ses écoliers, s'ils causaient des dégâts dans les propriétés des Millavois, sur l'obligation d'enseigner les pauvres gratuitement, sur la taxe qui frappera les rémunérations autres que le salaire payé par le consulat, sur la restitution, en fin d'exercice, des objets mis à sa disposition (cloche, torches, etc.).

Il est rappelé que l'on met à sa disposition un local et qu'il a une pension, celle-ci étant en nature (dès à présent deux muids de vin rouge) et en argent.

1471, 7 février.- Millau

Grande chute de neige sur Millau et le Languedoc, sonnerie de la cloche tierce, dégagement de la *Costa romiva*.

Archives municipales de Millau, CC 436. Edité par Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau*, 1930, p. 395, n° 766.

Vocabulaire :
guita pour *gita* ?
sira : tourbillon, tempête de neige
sobre-montava : surmontait, dépassait
taulias : tables des boutiques
tersia (*senh de*) (m. A.) : cloche tierce, au son aigu (appelée à Villeneuve *la squilla tarsialh*, cf. *Al canton : Villeneuve*, 1995, acte de 1506).

L'an de la grand neu.

Item dijous a VII de febria, sus la mieja-nuech ho enveyro del mecres et deld. dijous, comenset de tonba et guita neu ; et ho tenc tant tariblamen tot lo jous et la nuech del dijous, am tant gran sira et ven que menava, que a vida de home no fonc vist, talamen que non era home que a gran pena poges anar per carrieyras, a causa de la gran neu et sira que menava, que per carrieyras la neu sobre montava los taulias ; et fonc contat et refferit que en lo pays de Lengadoc avia fach tant fort temps de neu et de sira, et era tant los mals que avia fach en lod. pays de Lengadoc et en tot lo pays que era ennumbrables los bestials et homes et gens que ero mortas et hostals tombatz, que era infinitz los mals que si recontavo, et lo malvat sperit era tombat et anat en beucop de locz de Lengadoc, coma a Monpeylia, a Clarmon et autres locz de Lengadoc et los mals que avia donatz era una gran causa ; si que, attendut lo temps, fonc apponctat per beucop dels senhors de sayns que III o IIII jorns, la nuech, sus lo vespre, fecsem sona lo senh de tersia per los anans et tornans, laqual cauza fonc facha et n'ay pagat ..... I s. VIII d.

Item fonc aponctat que la gran neu que era tombat en la Costa romiva, que non era bestia que hy poges passar, que fecsem far lo camy per passar, lacal cauza ferem et hy tengem homes III jorns, al despens de la vila.

Cet article des comptes consulaires de Millau tient plus de la chronique que de la comptabilité. Dans la nuit du 6 au 7 février, la tempête de neige fut telle que la circulation dans les rues était très pénible et que la neige dépassait les tables des boutiques. En Languedoc, des bêtes et des gens périrent, des maisons s'effondrèrent. *« Lo malvat sperit era tombat. »* A Millau on fit sonner le soir la cloche tierce pour les gens qui circulaient. La *Costa romiva* (celle qui monte au Larzac) était encombrée au point que l'on ne pouvait y passer. Les consuls la firent dégager.

On trouve dans les textes anciens publiés dans *Al canton* d'autres mentions de chutes de neige exceptionnelles *(Pont-de-Salars* en 1505, *Peyreleau* en 1531, etc.).

1508, 10 août et 28 octobre-7 novembre.- Millau

La foudre tombe sur le clocher de Notre-Dame de l'Espinasse. Réparation du coq.

Archives communales de Millau, CC 452. P. Montelhs, consul boursier, 1508-1509. Edité par J. Artières, *Documents sur la ville de Millau*, 1930, p. 479-480, n° 898 et 900.

1508, 10 août. ***Sonaria.***

Item per so que lo jorn de sanct Laurens, a detz de ahost, fes mal temps, et grans trons tomberon et que lod. jorn, apres vespras, tombet sus la gulha del cloquia lo folse, ont fonc donat ung gran domatge en lad. agulha del cloquia et en plusors partz dedins lad. gleysa, ont moric dins lo cloquia ung appelat Vicari, et Guilhem Carbonia fonc blassat una am lo filh de Me G. Ysarn, que eron dedins lo cloquia ; fonc paguat als senhiers que sonero lod. jorn, tam per despensas, tant per elses que plusors autres que lur ajudavo a sona, et de voler dels mossenhors mos companhos [ay paguat] detz solz, huech d. t., per so ..... X s. VIII d.

1508, 28 octobre-7 novembre. ***La reparatio del gal del cloquia.***

Lo XXVIII de octobre, l'an dessus, avem pagat a Mestre Peyre Terondel, l'argentia, doas l. t., et aysso per sos trebalhs de adobar lo gal del cloquia, loqual era stat davalat per Me Jacme Singlar, peyria, per so que non se podia tornegar, coma avia avezat.

Vocabulaire :
ahost (m. A.) : août
trons : coups de tonnerre
folse : foudre
avezat : avisé.

Vocabulaire (suite) :
naturas : documents ?
s. et *d. t.*, pour *sols* et *deniers torneses*

Item plus ay baylat, de voler dels messenhors mos companhos, a mossen Steve del Temple, cappela, tant per unas naturas que ha bayladas per metre dedins lo gal del cloquia, ont eron « las quatre passieus » et d'autras bonas oratios, que per l'escrich que fonc mes dedins lo gal fasen mentio de la visitatio facha deld. gal, la soma de quatre s. dos d. t., delsquals IIII s. II d. t., fonc content, lo VII de novembre, l'an dessus ; per so ..... IIII s. II d.

Ces courts extraits des comptes consulaires de Millau permettent de connaître deux pratiques, qui relèvent de l'ethnologie :

- La sonnerie des cloches par temps d'orage, la sonorité de celles-ci étant réputée efficace pour éloigner la foudre. Mais les accidents étaient nombreux. Bien des sonneurs *(senhiers)* ont été foudroyés et ont perdu la vie. Dans sa chronique, J. Artières rappelle que le 29 juin 1443, la foudre tomba sur l'église, alors que l'on sonnait les cloches pour écarter l'orage. *Per la gracia de [Jesus-Christ] negun non hi pres mal.* Cet événement ne découragea pas les sonneurs, qui sonnèrent toute la nuit. Cet usage fut aboli à Millau en 1786 par un arrêt du Parlement de Toulouse.

- Le rôle symbolique du coq de clocher. On s'adresse à un argentier et non à un chaudronnier pour le réparer. Esteve del Temple, prêtre, est chargé de composer un document comprenant des prières et surtout les *« quatre Passieus »*, les quatre Passions, par allusion à la Passion de Jésus-Christ, au reniement de saint Pierre et au chant du coq. Le document est introduit dans le corps de l'oiseau, avec un rappel de l'événement, et on en attend un rôle protecteur.

1528.- Millau

Convention entre les consuls de Millau et Joan Brolhet, facteur d'orgues de Millau pour la reconstruction des orgues de Notre-Dame.

Archives communales de Millau 2e inventaire CC 27. Edité par Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau*, 1930n p. 489-490, n° 920. Reproduit ici avec quelques petites corrections, en partie d'après l'original.

Encegun ce los pactes que fon entre los messenhors consols de Milhau e l'orguanista per fa los orgues de lha gleysa mage de Milhau, so-es saber qual fa muda la fustamenta del orgue e lo cal fa plus aut de tres pams e de large I pam.

Item, cal fa XII vins tuels sive canos e n'i ha de fayts VI vins, e entre totz ne cal XVIII vins, bien sonans e bien perfeytz.

Item, que lodit orguanista dis que lo sicret e lha taulha de lha reductio tot cera bon e tot so que es fay[t] es bon, mes que ni ha petit de fayt.

Item, que lodit orguanista demanda una docsena de alhudas an flor e miega lieura de filhet de richaut e de carbo lhenha per fondre l'estanch e lo plom e per sauda los tuels.

Item, l'orguanista promet de fayre XIII deferensas, que l'una no semblara l'autra, so-es [a] sabe lo prencipal, octava, quinsena, XIXª XXIIª e flaüta que sonnaran un per un e totz encems, he hy aura bona saquabuta e flaüta, pifre, tanbori an los casquavels e rossinhol.

Item, l'orguanista penra l'estanch e lo plom a pes e lo rendra a pes, salvan lo desquais que fara en lo fonden, a dicha de un estanchia.

Item, l'orguanista demanda un liech per dormi, per el e per son vaylet.

Item, lodit orguanista enten que los messenhos forniran totas las causas que ceran nesseçarias a perfessi lodit orgue, que lodit organista no enten de forni res.

Item, lodit orguanista promet de fa l'orgue tant bon e tant perfeyt coma aga d'ayci ha XXX leguas.

Item, hy deu metre un angel de part dessus l'orgue e aura sa trompeta an lo bras que la metra a lha boqua e lha dostara e lha fara sonha a lha sorta de home vieu.

Item, hy metra dos solhels dauratz d'or fin, que ce viraran quant hom volra.

Vocabulaire :
orguanista (m. A.) : facteur d'orgues et organiste
fustamenta (m. A.) : charpente ou buffet
tuels (m. A.) : tuyaux ou tubes
canos : tuyaux
sicret : sommier ?
taulha de lha reductio (m. A.) : table de réduction ou abrégé
alhudas : alude, basane, utilisée pour les conduits d'air de la soufflerie
richaut (filhet de) (m. A.) : fil d'archal, fil de laiton
prencipal : registre principal
octava : octave (2e registre)
quinsena : quinzaine (3e registre)
flaüta : flûte. R. Ardourel traduit par « esclante »
saquabuta (m. A.) : saqueboute
pifre : fifre
casquavels : grelots
rossinhol : « rossignol », tuyau imitant le chant du rossignol
desquais : déchets
estanchia : potier d'étain.

Item, l'orguanista promet de ave acabatz losditz orgues d'ayssi a Panthecosta, an lo volher de Dieu.

Item, demanda una mayson per besonha e per fa son despens.

Item, que l'orguanista no deu forni res, sino son despens d'el e de son vaylhet, e deu pagua los gacges de son vaylhet.

Item, l'orguanista promet de no penre autra besonha, que aquesta no sia acabada.

Item, l'orguanista demanda per sa pena e per sos trebals e despens d'el e de so vaylhet la soma de caranta VIII escutz del solhel.

Robert Ardourel a publié une reproduction partielle du document original, ainsi qu'une traduction (*L'Orgue de Notre-Dame de Millau*, 1975, p. II-III). Le facteur d'orgues est *Johan Brolhet cappelhan et orguanista*, ainsi qu'il l'écrit sur une quittance, datée de 1507, pour la somme de 14 livres 5 sous tournois qu'il avait reçue pour avoir réparé l'orgue construit en 1488 par Blaise Amat, *orguinayre* de Lodève. Brolhet devait donner aux orgues de Millau une importance et une qualité qu'elles n'avaient pas eues auparavant. Le cahier des charges ou prix-fait prévoit qu'il n'y en aura pas de plus beau dans un rayon de trente lieues ! L'orgue aura sept ou huit registres : principal, octave, quinzième, dix-neuvième, vingt-deuxième, flûte et sacqueboute, mais aussi fifre, tambourin, grelots et rossignol. On appelait rossignol un ensemble de 3 ou 4 tuyaux plongeant dans une cuve d'eau et produisant le gazouillis ou le gargouillis des oiseaux. Ce jeu figurait aux orgues de Rouen (1515), de Bagneux (1532), de Chalon-sur-Saône (1535), d'Alençon (1537), de Châlons-sur-Marne (1537), de Paris (Sainte-Geneviève des Ardents 1549), etc. Comme dans tous les travaux de fonderie, il est prévu un déchet (*desquais*) lors de la fonte de l'alliage d'étain et de plomb.

L'ouvrage devait avoir un aspect prestigieux. On prévoit en effet pour émerveiller le monde des automates qui seront placés dans la partie haute : un ange faisant le mouvement de porter une trompette à sa bouche et la faisant sonner « *a lha sorta de home vieu* » (comme si c'était un homme vivant) et deux soleils d'or qui tourneront sur eux-mêmes à volonté.

Par son ancienneté, et sa relative précision, ce cahier des charges est une pièce d'un grand intérêt.

Le rédacteur écrit très souvent *lh* au lieu de *l* : *lha, taulha, alhudas, filhet, lhenha...* Le *h* ne correspond, bien entendu, à aucune mouillure du *l*.

1534, 21 septembre.- Millau

Préambule du testament de Me Bernard Mutonis notaire royal de Millau.

Archives départementales de l'Aveyron 3 E 11 767 (Joan de Malrieu notaire de Millau, 1533-1535), à la fin.

Ieu Bernat Mutonis notari real de la villa de Milhau, diocesa de Rodes, sabem, consideran et actenden me esse constituit ja en vilhesa et que Dieus omnipoten per sa sancta gracia et misericordia me a donada gracia de viure longuamen, en ma bona et perfie<he>cha memoria et sa de entendemen, consideran lo dich de Job que totz naissem et morem en una forma et manieyra et que lo article de la mort cascun prent (?) son sen entendemen et ne moria per la gran dissolution del cors et de la arma, volen previ lad. hora de la mort affin que Dieus aja merce de me et de mon arma et que entre mos enfans et successors apres mos jorns aja pas, amor, unio et amistansa et non ajon debat, ni devission de mos bes mas que demoron en bona pas, laquala Dieus nos a laissade per heretage, fau et ordene non darie testamen et ma darieyra voluntat et dispause de mon cors et mon arma et mosd. bes en la forma et manieyra que si ensec : et premieyramen senhan me del senhal et signe de la Sancta Veraya Cros † disen : in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen, *recomande a Dieu lo Payre omnipoten et al nostre Redemptor Jhesu-Christ son car Filh et al Sanct-Sperit mon consolador ma paura arma la lor plassa par lor sancta misericordia et pietat de la aver tot-jorn per recomandada specialamen en lo article de la mort et de mon trespassamen. Et en lo cas que per mos defalhimens et malvesa vida mad. arma per rigor*

Vocabulaire :
omnipoten : tout-puissant
sa : sain
dich : propos
sen : sens
dissolution (m. A.) : dissolution
previ (?) : prévoir
amistansa : amitié
devission (m. A.) : division
consolador (m. A.) : consolateur
defalhimens : défaillances

Vocabulaire (suite) :
salvation (m. A.) : salut
va (*en*) : vain (en)
envocar (m. A.) : invoquer
offendut (m. A.) : offensé
image, f. (m. A.) : statue
linage (m. A.) : famille (Alibert : *linhatge*)
morguat (m. A.) : habillé en moine, traité en moine
bayles : administrateurs élus de confrérie
cantar (m. A.) : obit, service funèbre
reffection : repas de deuil (cf. *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 17, juillet 1996)
s. t., sols torneses : sous de Tours.

de justicia degues estre dampnada ieu me recomande a la sua Sancta Passion et misericordia que li plassa me perdonar et me apelar a la sua sancta misericordia que super exsaltat in Deum (?) et ainsi coma perdonet la sancta Maria Magdalena et lo bon layro en lo article de la mort. Et fau per implorar lad. misericorda de Dieu ma avocada la gloriosa Verges Maria, Mons. Sant Raphael, Mons. Sant Bernart, Mons. Sant Josep, Mons. Sant Jheronim et las onze Melia Vergies et totz los sans et sanctas de Paradis per la tenor de mon present testamen fau mos avocatz et avocadas envers Dieu omnipoten. Et lo pregue et supplique [...] *que en lad. hora aja mad. arma per recomandada tant que vengua a la sancta salvation. Et vole et entende viure [et]mori en <en> la sancta fe catholica et crese fermamen tot que Sancta Mayre crey et tot so que se conte en lo cantic* Quicumque vult *et en lo* Credo *major et menor. Et si per mon defalhimen et mon mauves governamen ieu avia<s> res donat al Enemic de natura humana en blasfeman lo nom de Nostre Redemptor ho dels sans et sanctas de Paradis ho mes lo nom de Dieu en va ho autramen trespassan sos comandamens, de present et aras per alaras que ieu auray perdut lo vezer et ausir, parlar et movemen de cors per lo trespas de la mort et non poyria lausar et envocar mon Creator et Redemptor, ieu revoque de present tot poder, tota poyssansa et auctoritat que ieu aja donada ald. Enemic de natura et m'en retorne a mon Sancte-Baptisme et reclame Sancta Passion de Jhesu-Christ que li plassa coma desus de perdona madicha arma et pregue a cascun et cascuna que ieu auria offendut que lor plassa de me perdona coma vole que Dieus lor perdone en lor trespas et ieu parelhamen perdone de bon cor et bona voluntat tota persona que me aja offendut ni injuriat de fach ni de drech...*

Suit le testament proprement dit : obsèques à Notre-Dame de l'Espinasse, sépulture dans la chapelle *ont es la image de Mons. Sant Bernat en laquala es mon tombel, en loqual so mos enfans et mas molhers, de oncles, andas* et *autres amixs* (sur ce mot voir *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 19, janvier 1997). Il demande que soient présents à ses obsèques les prêtres séculiers de la ville, les frères prêcheurs, les frères mineurs et les carmes... Ils seront tenus de dire une messe *pe mon arma et mos parens et amixs et autres de mon linage.*

Item vole estre morguat et vestit de l'abit de Mons. Sant Benezech donan als [...] *religioses V s. per una vegada.*

Parmi les clauses pieuses, on lit :

Item vole que quant lous bayles de la confrayria de Nostra-Dama de Bergonhos de laquala ieu soy confrayre apres ma mort venra[n] far lo cantar coma es de costuma, que mon heretia lor sia tengut de donar et paguar lo reffection en la present villa que f [...] *et laysse a lad. coffrayria XX s. t. per una vegua[da] paguad[oira] enfra quatre ans.*

Le notaire Joan de Malrieu a écrit son registre en latin. Ce testament rattaché à la fin du registre est d'une autre main. On peut vraisemblablement attribuer sa rédaction et son écriture au testateur lui-même, Maître Bernard Mutonis ou Mouton, qui l'aura confié à son confrère. Celui-ci se sera contenté de le joindre à ses minutes, sans le réécrire.

Cet acte témoigne, de façon remarquable, de la foi d'un Millavois en ce début du XVIe siècle : deux pages sur quatre et demie sont consacrées à ce préambule, une page aux clauses pies, une page aux dispositions concernant ses héritiers. Le reste est constitué des clauses finales et des noms des témoins. C'est donc majoritairement, aux trois quarts, un acte religieux, un exposé de doctrine, une prière.

Nous en donnons le résumé : le testateur est âgé. Il remercie Dieu de lui avoir donné une longue vie... Référence aux paroles de Job sur la condition humaine. En prévision de sa mort, il se tourne vers Dieu pour lui demander merci et il dispose de ses biens pour qu'il y ait la paix entre ses héritiers.

Il fait le signe de la Croix et recommande son âme à Dieu. S'il a failli et que sa *« malvesa vida »* mérite le châtiment, il invoque la Passion du Christ et demande pardon, ce pardon que le Christ a donné à Marie-Madeleine et au Bon Larron. Il prie les saints et les saintes et en particulier la Vierge Marie,

Raphaël, Bernard son saint patron, Joseph, Jérôme, les Onze mille Vierges, d'être ses avocats auprès de Dieu.

Profession de foi catholique.

Il révoque tout ce qu'il aurait pu accorder au Diable *(Enemic de natura humana)* par blasphème, vaine invocation du nom de Dieu ou par désobéissance envers ses commandements. Si à la fin de sa vie, il est dans l'incapacité de communiquer et de louer et invoquer Dieu son Créateur et Rédempteur, il affirme qu'il fait dès à présent cette révocation solennelle.

Il demande de nouveau pardon à Dieu, et tous ceux qu'il a offensés, comme il pardonne à ceux qui l'ont offensé.

L'acte donne en outre d'intéressantes précisions sur la chapelle Saint-Bernard, où se trouvait la statue du saint et son tombeau et sur la volonté de certains pieux Millavois de revêtir l'habit de saint Benoit au moment de leur mort (Notre-Dame de l'Espinasse était un prieuré bénédictin). Il appartient à la confrérie de Notre-Dame de Bergougnous, près de Ségur, en Lévézou. Il attend de ses confrères un service funèbre chanté *(lo cantar),* selon la coutume de la confrérie.

1583-1584.- Compeyre

Comptes consulaires de Compeyre.

Archives départementales de l'Aveyron 2 E 61-15. Deux exemplaires présentant de légères variantes de graphie. On a édité un des deux textes et complété avec l'autre quand c'était nécessaire (crochets droits).

Fournitures prezes per senhen Peyre Bernard et Lacaze consolz [et faches per Me Pierre Malzieu].

Premierement, lou quatre jour de jung holy noze per la guarde de la prezen ville, I carton ..... IX s.

Plus lou trese de jung a pres lod. Lacaze une torche sire pezan mieje lieure et miech cart et so per la messe bottive de Sainct Marcelly. Montan lad. torche. ..... VI s. III d.

Et loud. jour holy noze ung cartou. Montan ..... IX s.

Plus a pres senhen Peyre Bernard per fa ung sac per lous affaires de la ville II pans telle et u[ne] ma papie. Lou tout monte ..... VI s. VI d.

Plus ay prestat ald. senhen Peyre Bernard en argen per paguar lou porteur de Tholoze per lous affaires de la ville ..... VII s. t.

Plus lou vint de julhet ay baillat a Monssen Bourrete per commandamen del cosoul senhen Peyre Bernard per lou ongemen del reloge miech cartou holy olive. Monte ..... IIII s. VI d.

Plus après Monsr cosoul Palhassy mieje lieure et miech cart[ou] sere per ensera la grand corde de la campane. Monte lad. sere ..... V s.

Plus a la vengude de Monsr de Vezin et de la companies apres Monsr Palhassy per anar tornnar Monsr de Vesin ensembre Monsieur de Manso doz torches pezan une lieure et ung cart sire. Montou ..... XII s. VI d.

Et lendema tant Monsieur Palhassy que Pierres de Villenove per son commandamen tres mas papie gran. Montou ..... IX s.

Plus lou tres jour de dezembre apres loud. Peyre Bernard per faire lous jacisses de las fenestras d'Artieyres une ma papie grand et cinquante taichous et lendemo s. Marsal Palhas per commandamen deld. Peyre Bernard autres cinquante taichous faisen en somme ung cent. Montou lousd. taichous et papye ..... VII s.

Lou dex de febrier loud. Lacaze a la rendetieu des comptes [una ma papie]. Monte ..... II s. VI d.

Et lendemo Monsr Palhassy me a fach bailla a son honcle monssen [Anthony] Palhas una corde dicte estaque per lou alongailh de la corde vielhe de la campana. Monta ..... I s. VI d.

Vocabulaire :
holy noze : huile de noix
carton, cartou : quarton, mesure de capacité (pour les liquides)
s., d., t. abréviation pour *soulz, denies, tornes* (de Tours)
cart : quart
bottive (m. A.) : votive
ongemen : fait d'oindre
reloge, var. *relotge* : horloge
holy olive : huile d'olive
ensera : enduire de cire
ensembre pour *ensemble*
jacisses (m. A.) : « dormants ? » carreaux ?
taichous, var. *tachos, tachous* : petits clous à tête plate
rendetieu, var. *redictiou* (m. A.) : reddition
estaque : attache
alongailh, var. *alongalh* (m. A.) : rallongement

Vocabulaire (suite) :
messaige : valet de ville
marge : marge ?

[Plus apres Monsr consol Palhas lou XVIIe de mars 1584 una ma de papie. Monta ..... II s.

Plus apres lou tres jour d'apvril Pierre Bernard et Lacaze une ma de papie. Monta ..... II s.

Lou V^e jour deld. mes d'apvril lou messaige Monrozie mieje ma papie del gran marge. Monta ..... II s.

Somme des fornytures ..... IIII ll. V. s. VI d.]

Les comptes des petites communautés urbaines – c'est le cas de Compeyre – ne peuvent se comparer à ceux des grandes villes, comme Millau ou Rodez. Mais ils montrent un niveau d'affaires, de recettes et de dépenses qui les distingue nettement de leurs voisines rurales. Repassons en revue les dépenses : de l'huile de noix est acquise pour éclairer la garde de la ville. Des torches (ce que l'on appelle ailleurs des *entortas)* sont achetées pour la messe votive de saint Marcellin ; ce ne peut être que le pèlerinage de la paroisse à l'église de Saint-Marcellin, près de Liaucous, au débouché des Gorges du Tarn. Le saint était fêté à Saint-Marcellin le 2 juin. Un sac de toile est fabriqué pour « chemiser » les affaires (procédure) de la ville. On paie le déplacement d'un porteur chargé de faire la liaison avec le Parlement de Toulouse, à l'occasion d'un procès. On graisse ou l'on huile des rouages de l'horloge de la ville. La corde de la cloche est enduite de cire. M. de Vezins (catholique) vient avec sa compagnie ; on le raccompagne avec deux torches pour éclairer le chemin. Achat de mains de papier. Pour l'article suivant, formulons une hypothèse : *lous jacisses* pourraient être des « carreaux » de papier huilé fixés à une fenêtre avec de petits clous à tête plate (type punaises). Reddition des comptes. Achat d'une corde appelée *« estaque »* pour allonger la vieille corde de la cloche, etc.

La langue d'oc est longtemps utilisée par les communautés d'habitants pour leurs comptes consulaires. On trouvera dans *Al canton : Campagnac* les comptes de La Roque-Valzergues de 1588 et dans *Al canton : Saint-Beauzély* ceux de Verrières de 1607.

Milieu XVIIIe siècle.- Millau

Sermon sur la paralysie spirituelle pour le 18e dimanche après la Pentecôte.

Original ayant appartenu à l'abbé Recolin, disparu (?). Extraits édités par L. Constans, "Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue", dans *Mém. Soc. Lettres Aveyron*, t. XII (1879-1880), 1881, p. 236-237 avec un commentaire philologique p. 325-326 et réédités par J. Delmas, *P.-V. Soc. Lettres Aveyron*, t. 42 (1975-1978), 1979, p. 167-169 et 175-176.

... Sopendon, mous frayres, que fa lou poressous ? Opres overe ressauput lou tolen de lo ma de Dioux son mestre, <et> crain lou trobal que cal entreprene per lou fa vole, et lou cacho dins lo terro, coumo dis St Mothiou. « Sero be prou, dis el en se memes, de randre autant qu'ay ressauput ». Oquo es lo veritablo figuro de certains chrestias devots, se voules, mais poressouses et negligens, que se cresou bien establits dins lo justisso et dins lo gracio, parce que lo consienso lur reprocho pas de grands crimes ; mais per s'onima o lo protiquo des conseils evongeliques, eles voudriou be, mais lo difficultat lous orresto ; iou voudrio be fa quauques junes outro que lo gleyso coumondo, mais iou cregne de m'offebli trop ; iou voudrio be fa de longuos preganos, mais mon esprit pot pas s'y oplica ; iou voudrio be douna d'omornos, mais iou ay pau de tomba dins lou besoun, [...]

Oui, mous frayres, s'ero poussible de trouba uno persouno que ojes romplit touto lo ley de Dioux, et que fougues pas jomay tombado dins un pecat mourtal, mais que noun aurio jomay fach cap de bouno obro, elo serio egalomen jutjado selon lo rigour d'oquelo ley, ce que nous es morquat per oquestos poraulos de l'Evongeli ; « Omnis, arbor, *etc. Tout aubre que prouduiro pas de bon fruit sera coupat et jettat dins lou fioc. » Et per nous fa veyre que suffis pas de prouduire d'obros de justisso, mais qu'elos debou encaro obere de roport et de proupourtiou ol degré de lo gracio qu'oben res-*

Vocabulaire :
omornos : aumônes
pau : peur
Omnis, arbor, latin : tout arbre.

saupudo, lou Saubur dis que quiconquo aura prouduit de bounos obros per lo vertut de son esprit et de so gracio, ne ressaupro belcop may, offin qu'el ne prouduigo encaro de millouros et plus obondantos, [...]

... Opres oquelos plaintos, oquel souberain Mestre, irritat de veyre sos fobours to mespresados et ton inutilos, dira o sous ministres : « Doustas on oquel servidou negligent, doustas ly tout ce que iou ly obio confiat ; privas lou de toutes lous tolens qu'obio ressauputs de mo part, despouillas lou de lo raubo d'innoucenso qu'el obio ressaupudo dins lou boptème ; que dins lo suito el devengo insensible o les inspiratious de mo gracio ; qu'el tombe dins de possious hontousos que lou rondrau esclave del pecat, lo fablo et lou jouet de tout lou mounde. Aro counouisses be, sons doute, mous frayres, lo 1^ero^ causo de la porolysio de nostros amos : oquo noun es, coumo venès de veyre, que lo negligenso et lo poresso d'une amo justificado o fa creysse so justisso, et o se purifica toutes lous jours de los fautos que l'on coumet [...]

Ainsi que je l'écrivais dans l'étude citée en référence, le sermon sur *la paralysio spirituelo*, composé pour le dix-huitième dimanche après la Pentecôte ne nous est connu que par les extraits que Léopold Constans a publiés en 1881. Selon son éditeur, le texte lui avait été communiqué par l'abbé Rouquette, qui tenait le manuscrit original de l'abbé Recolin, de Millau. Nous ne savons pas ce que cet original est devenu. L. Constans le date du milieu du XVIIIe siècle.

Le texte qui sert de référence à l'exposé est la parabole des talents d'après saint Mathieu et en particulier le passage relatif au serviteur qui ne reçut qu'un talent (saint Mathieu 25 : 24-30 et saint Luc 19 : 20-25). A celui-là sont comparables beaucoup de dévots qui se tiennent à la lettre des commandements, par simple médiocrité. S'il est improductif, même le juste sera rejeté comme le figuier stérile que le maître ordonna de mettre au feu.

M. Constans a donné du sermon un commentaire philologique dont nous reprendrons les points principaux. Selon lui, le texte fut d'abord écrit en français. Il justifie cette hypothèse non pas à cause des gallicismes qu'on peut y trouver mais par l'emploi presque constant du pronom personnel de la troisième personne, *el*, qui n'apparaît en général dans la phrase occitane, que lorsqu'on veut insister sur le rôle de cette personne. La langue est moderne, avec quelques restes classiques comme le subjonctif imparfait en *-es* : *fougues*, alors qu'on dirait aujourd'hui *fouguesse* ou *fouguesso* (de personne). Le prédicateur de Millau écrit *o* pour *a*, *ol* pour *al, to* ou *ton* pour *tant, lo* pour *la*, etc. « L'a atone est toujours écrit *o* dans le corps des mots et à la fin ; il y a cependant exception pour la diphtongue *au*, où l'*a* persiste le plus souvent : *aura*, *aurio*, *ressaupro*, *saubur*, *maubes* ; et pour l'*a* (*au*) tonique, qui est souvent maintenu dans l'écriture, dans des cas où la prononciation l'assourdit en *o* : *rondrau*, *aura*, *dira* (à côté de *aurio*, *ressaupro*, *voudrio*, *voudriou), randre*, *pau* (aujourd'hui *pou* = fr. peur), à côté de *sons*, etc. Le son *ou* est assez souvent représenté par *o*, un peu au hasard : *bon*, mais *bouno* ; *mourtal*, mais *hontousos*, etc. » Il hésite dans sa notation du *v* : *obere* et *overe*, *fobours* et *voules*. Quelques formes, disparues aujourd'hui dans la région de Millau, sont encore notées dans ce sermon : *pregarios, servidou, purifica, justificado* (mais on lit aussi *glaurifia), milhouro* (alors qu'on ne dit plus que *milhouno),* etc. Le maintien du *r* à la fin de certains mots n'est peut-être pas dû au respect de l'étymologie, mais à l'influence du français.

Jean Delmas

Dels uganauds als camisards

Du début des guerres de Religion à la fin du règne de Louis XIV, les crises qui secouent l'Europe affectent aussi parfois plus durement qu'ailleurs les pays occitans.

Lo temps dels uganauds

La Réforme et, par conséquent, les guerres de Religion, ont eu une plus grande intensité en Occitanie qu'au nord de la Loire. Le projet des Provinces unies du Midi, qui aurait pu préfigurer un état occitan, échouera. En *Roergue,* les *uganauds* sont surtout implantés au sud, avec *Severac, Milhau, Sent-Africa* et *Camarés.* Mais ils sont également très actifs à l'ouest, à *Sent-Antonin,* et au nord, en *Carladés,* à *Mur-de-Barrés.* Ailleurs cependant, la plupart de leurs tentatives échoueront : à *Vilafranca,* en vallée d'*Òlt* ou à *Rodés.* On doit à un calviniste de *Milhau* la narration des trouble survenus en *Milhavés*, en *Vabrés* et autres *paises* du *Roergue* pendant la première partie des guerres de Religion.

Milhau, 1560

« L'hérésie de Calvin avait déjà infecté Millau, même avant 1560. (...)

Les novateurs tenaient leurs assemblées le soir, dans les écoles. En sortant de ces réunions, où s'enflammait leur fanatisme, ils couraient par les rues de la ville, "en gueulant les psaumes de Marot, " portant "les premiers et les derniers des bâtons et des armes." Les magistrats municipaux, chargés de maintenir l'ordre dans la ville, firent tout ce qu'ils purent, pour empêcher ces réunions et les manifestations tumultueuses qui les suivaient. Ils signifièrent aux sectaires de cesser leurs assemblées et leurs attroupements dans la ville, qu'ils mettaient en "trouble" ; ils firent même enlever la cloche des écoles, afin qu'on ne pût sonner le prêche. Toutes ces mesures n'aboutirent à rien. Les partisans des nouvelles doctrines "gens de mauvaise vie et séditieux" continuèrent à s'assembler clandestinement, et à battre, la nuit, le pavé de la ville, toujours en chantant "en français, les psaumes de David".

Cependant, aucun ministre n'avait encore paru à Millau, pour prêcher le nouvel Evangile. Dans une assemblée de sectaires convoquée, le 22 septembre 1560, par le seigneur de Bertholène, calviniste très zélé, on décida d'en envoyer chercher un à Genève. Cette mission fut confiée à un certain Bernard Vaisse, qui faisait partie de l'assemblée, et qui, plus tard, devint ministre lui-même. Bernard Vaisse et l'apôtre calviniste qu'il ramenait de Genève, arrivèrent, le dimanche, 6 d'octobre, à Millau, où ils entrèrent, de nuit, par la porte de *la Fon,* qui existe encore aujourd'hui. Le soir même de son arrivée, le ministre, qui s'appelait Blaise Malet, prêcha dans les écoles. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Milhau

« Dès 1560, un commerce du livre s'opéra plutôt de manière militante. Les psaumes de Marot étaient chantés dans les rues de la ville par des jeunes gens, armés d'arquebuses et de bâtons. Nous savons, par ailleurs, qu'un certain Marcorelle libraire, originaire de Millau, habitant de Genève, fit imprimer 26 volumes à Lyon entre 1560 et 1572 et que celui-ci commerçait avec les protestants de sa ville natale. » (Extr. de "Millau et ses archives", par Jacques Frayssenge, dans *Du parchemin au livre imprimé,* 2002)

Milhau, 1561

« Le 29 novembre 1561, les huguenots s'emparèrent, à la pointe du jour, de Notre-Dame, où, le dimanche suivant, 7 décembre, ils firent prêcher leur ministre.

Dans le livre-journal du consul boursier, nous trouvons les deux notes suivantes : *"Lou 29 de nouvembre, de voulle de mos compaignos, ay pagat a Pierre Combes et a ung fil de Arnalh la somme de dous souls, per porta force cappes et ornaments de la gleya-mage a la maiso de mossor cossol Verdale, per so que aquelses, que avian pressa et violada ladita gleya, dissipavo tout ce que troubabou.*

Al meme dit jour, ay pagat as Andrieu et Maszars, peyria, tres souls, sieys deniers, per debastir la paret de las dos portes del sacrary, per aver las reliquias afin que non fousso raubados." » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* d'après Joseph Rouquette, 1866)

1562

En 1562, *un capitani del senhor de Vesinh* fait massacrer une centaine d'*uganauds* à *Gravas,* malgré la parole donnée. A partir de cette date, le *Roergue* est pour plus d'un demi-siècle le théâtre de luttes entre *papistas* et *uganauds.*

Pendant les guerres de Religion la rivalité opposant *Compèire* à *Milhau* reparut avec violence. *Milhau* adhéra au protestantisme alors que *Compèire* demeurait catholique.

Lo prumièr sièti de Compèire

Le premier siège de *Compèire* eut lieu le 2 juillet 1562 :

« Le seguont de jullet, 1562, Compierre fut prins per ceus de la Religion, abitans de Millau ; et entrarent dedans le fort sans contrediction de personne, sans que personne feüst bateü, ni aussi murtri ; et entrarent 2 heures devant jorn. L'on lur balla un ministre per prescher l'Evangille, et le receürent amiablement et volontairemant, la plus part, non pas touts ; car il i avoict de gens fort malins contre l'Evangille, mesmes les plus riches. L'on lur laissa guarnisons. Mes notés que les ministres ne i peürent demeurer, causant les larsins et briguandages que les soldats commettoient jornellemant.

En la companie d'iceus i avoit un soldat que avoit esté Jacopin à Millau. [Il] s'en ala secretement parler avec mossurs de Vesin et Terlans, que per lors estoient capitaines des Papistes de ce païs de la Haute-Marche de Rouergue, lequel soldat leur avoit prommis de les mectre dedans Millau, Compierre et Sévérac, et moïenant serteine somme per ses peines et labeurs, il leur atendroit ce que leur a prommis. Et cependant, le abillarent tout de neuf et le armarent. Mais al bout de 15 jorns, il vint à Compierre per exécuter se que il avoit prommis. Mais l'on se aperceüst de la trhaïson que le dit soldat voloit commetre. L'on le fist prisonnier, et incontinant qu'il eüst confecé la chose et que la vérité feüst conneüe, sans délai, le pendirent aus créneaus de la muralle. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Lo segond sièti de Compèire

M. de Vesin, Valsergues et Treillans dirigèrent le second siège de *Compèire* qui débuta le 21 septembre 1562. Les *uganauds* restèrent maîtres de la place :

« En ce dit mois de septembre, 21, veille de sainct Mathieu, les Papistes estant assemblés aux environs de Villefranche de Rouergue, per fère quelque grant entreprinse qu'ils avoient en main, estant un grant nombre tant à pié que à chival, comme est : mossur de Vesin, mossur de Valsergues et Trélans, menans le nombre de cent-soixante chevaus et 3-cens arcabusiers, ils avoient

Milhau

1561

Elargissement de cinq prisonniers de Millau et de Vaïsse [per le faict de Religion] (14 avril).
Le ministre Blaise Malet remis en liberté (5 août).
Les réformés de Millau s'emparent de l'église Saint-Martin (5 septembre).
Retour du ministre Malet (7 septembre).
Premier baptême protestant (12 septembre).
Jean Ricart, cordelier, passe à la Réforme.
Premier mariage calviniste à Millau (12 octobre).
Les réformés s'emparent de l'église des Jacobins, à Millau (7 novembre).
Les réformés de Millau s'emparent de l'église Notre-Dame (29 novembre) et chassent les religieux des faubourgs (décembre 1561).
Première cène célébrée à Millau (28 décembre).
Arrivée du ministre de Vaux à Millau (4 décembre).
Supplice d'un enfant de Millau à Saint-Georges (décembre).

1562

Les réformés de Millau brûlent et mutilent les statues (17 janvier).
Les réformés de Millau font réparer les fortifications, démolissent le couvent des Cordeliers, brûlent celui des Carmes et des "Nonains" de La Capelle (août-septembre).
Dépenses faites par la ville de Millau pour réparer les murailles, l'artillerie, etc. Mise à l'encan des ornements et du mobilier des églises (novembre).

prommis aux soldats de les faire riches à jamais. Mes lur entreprinse feüt descoverte. Or, voïant cela, per contenter les soldatz, ils se pensarent donner sur Compiere, pensans l'enporter, car tenoit per la Religion. Ils vindrent touts d'unne trète, jusques à Compierre, que fust sus l'aube du jorn, se pensant que Millau n'en fusse pas averti, car sus la minuit, en fusmes avertis, mesmes dels Papistes. Dont, ils trevarent un jeune guarson de Compierre, que venoit avertir Millau ; mais le trevant, sans délai le tuarent. Estant avertis duement, mossur de Pierre, de Millau, lequel estoit capitaine de la ville, il fist mectre touts les abitans de Millau en armes et lui-mesmes aussi, tellemant, que s'en remplit de vin et s'enyvra. Or, estant bien armé et les abitans de la vile le atendant à la plasse, il fit mectre tout le peuple en batalle et les chivaucheurs aussi, à l'avance, i estant lui-mesmes, estant touts, tant à pié que à chival, environ deus-çans-cincante ; non pas que il i eüsse deus-cens bons soldatz, car il i en avoit de mal armés et gens inparfaits aus armes. Or, estans togorn en chemin, toutgorn marchant en batalle, sans que les Papistes en fucent avertis, car ils estoient si lacés du chemin qu'ils avoient faict, qu'ils ne povoient plus ; car, incontinant qu'ils furent venus, aïant banqueté, les uns se misrent au lict, telemant qu'ils estoient touts endormis e ne seürent rien jusques que ledit de Pierre fist sonner la trompete et le taborin, estant en Aguessac, car s'il n'eüst sonné mot, ils povoient copper la gorge à toutz.

Mais les Papistes estants avertis, chescun se mist en armes ; estant tous estordis de someill, les uns se misrent en fuite et les autres fuïoient, à grans troupes, per les vignes et le champs. Or, cant toute la bande de Millau furent en Aguessac, que passoient le pont per monter à Compierre, une partie estoit jà montée avec un capitaine, nommé mossur de la Fermondie, lequel conduit très bien sa partie jusques dans le fort dudict Compierre, toutjorn scaramoschant, lesquels se firent faire place aux Papistes et aïant beü une fois chescun, sortirent, scaramoschant, par le faux-borcx. Dont, des Papistes i eüst la plus grant oxision ; et sortirent les Papistes dehors tout le lieu. Or, pendant que tous montoient de front en batalle, de catre en catre, voissi venir le sergent de bande que laissa l'infanterie et se mist avec les chivalliers et i fist aler tous les lonxboix [convois ?] et quelques trente ou carante arcabosiers, les commandant de aler après la chivalerie, de par le capitaine, seigneur de Pierre ; lesquels i alarent et plusieurs à leur grant regret. Car si touts fussent montés, la pluspart des Papistes i fussent morts.

Ledit de Pierre, toutgorn marchant devers le pont de Barlade, il voïant que les chivallers papistes estoient dessus ramassés et descendoient la coste du Périé touts d'un front, ledit de Pierre, se voïant estre debille d'unne part, et d'autre part, faute de quer [cœur] il feüt tellement effraïé qu'il se mist à crier : "Vire visage ! que salve qui porra !", tellement que cela effraïa les soldats, car il cria per deux fois. Et les Papistes, entendant sela, prindrent corage, et les soldats que suivoient ledit de Pierre estoient sans chef ni capitaine qu'il les conduisse, mais chescun fuïoit d'un costé o d'autre. Les uns passarent la rivière, les autres, le grant chemin ; la chivalerie se mist en fuicte vers Millau, exepté mossur de Pierre lequel s'enfoït, tiran à Limenso [Lumenson] et feüt blessé, que le tombarent de sus son chival ; lequel se remist dans le temple de Limenso ; mais à la trasse du sang le trevarent dedans, lui et le sergent, que costa la vie de plusieurs ; car s'il n'eüst rompeü la bande, touts montoient à Compierre. Ils furent prisonniers tous deux. Et cependant les autres faisoient la persuite aux Uguenaus fugitifs et ne tuarent desçà et delà l'aue, de ceus d'à pié, car les chivallers se salvarent touts ; vous assurant que les Papistes ne tuarent pas 6 hommes en combattant, mes les paures gens les murtrissoient en fuïant, bien estants rescosts per les vignes. Et se treva per conte que, de la Religion, en moreüst environ 35, et des Papistes, quelques carante et pleusieurs de blécés que emmenarent vers Roudés et en moreüst per les chemins. Mossur de Pierre et le sergent, les menarent prisonniers à Roudés et i pendirent le sergent. Et le dict de Pierre menarent à Tholose, lequel justiciarent grièfemant : car lui couparent bras et gambes, tout vif, et la teste toute dernière, lequel moreüt constemmant sans soi desnoïer de la Religion et moreüt martir. Mais la plasse demeura à ceus de la Religion. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Milhau
1563

« Notés qu'en Millau, i avoict un nommé mossur Lubac, homme de court, lequel, en son temps, avoit desbauchées trois ou catre filles et encores en entretenoit une. Dont, lui estoit sovantes fois exortés, mesmes la justicie advertis, mais jamais n'en fist aucune punnition. De faict, l'Eglise voïant cela, comme lui, estant de la Religion, feüst exorté ; mais il nia tout ; mais la chose estant évidente, il feüst suspendu des sacremans, le 12 de juin 1563, sus la chaire, publicament. Mais la pallarde fust exécutée per la mein d'un perbost. Notés que ceslui-ci dessus nommé Lubac estoit un gran brolleur de procès et pallard mal vivant. La justicie ne volut jamais faire aulcunne mencion dudit crime. Dieu permist que justicie particullère en feüst faicte : tellement que, un soir, se passegant per la plasse, environ neuf heures, le deix de juillet 1563, quelque un vint et lui donna un coup de dague sus la tétine guauche. Dont, jamais ne parla, car il ne tarda guières de morir, sans que jamais l'on peüt savoir qui l'avoit fait. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

La commune de Millau refuse de payer les deniers imposés par le cardinal d'Armagnac (août).

Les habitants de Millau remettent leurs armes au commissaire du roi (29 octobre).

Papistas e uganauds a Compèire, 1567

En 1567, M. de Vesin s'empara de *Compèire*. Mais les *uganauds* reprirent la place et démantelèrent les fortifications :

« Notés que durant les trobles de guerre, je ai veü jouer de grans estratagèmes aus Papistes, comme la chose est évidente en plusieurs endroits et plusieurs parts, mesmes à nous prochains voisins de Compierre. Car per aucun moïen ils ne povoient veincre la Religion, sinon per trhaïson ; telement que les messieurs de Compierre, afin que les abitans de Milhau ne se aperseüsent de lur trhaïson, le 20 de octoubre, an susdit, ces messieurs de Conpierre vindrent à Milhau, avec paroles fraudeuleuses, per séduire les abitans dudit Millau, le nombre de 5 o six des principaus dudit Conpierre, entre lesquels je i coneüs mossur de Saliès, maistre Anthoine Palhas et un Pierres Pégurier, estans touts des principaus dudit lieu ; lesquels en lur dire, résultans que de volenté comme de faict, ils venoient en ceste ville au nom de touts les habitans dudit Compierre et circonvoisins, "que touts d'un comun acord et volenté, volons vivre en paix avec ceste ville fraternelement, comme bons voisins et que n'avons intencion de vous faire mal ni domage, eins que nous susmes ici per faire pacte acord et alience entre vous et nous, que ores et cant que personne nous viendroit molester, de quelque religon que fust vous nous prometés de nous donner toute faveur, aide et cecours" ; se que de faict et de volonté Milhau leur promist. Aussi dirent que cant à eus, ne pertendoient que personne entrasse dans lur fort, que fussent estrangers avec armes ni sens armes, d'une religon ni d'autre ; "mais cant à vous de Millau, vous povés entrer et sallir sens armes, sens contrediction, mais comme en vostre ville, bien assurés ; mais cant à nous aussi semblablement, nous vous assurons et prometons de nostre part, que cant aucunement persone vous molesteroit, nous vous donnerons toute faveur et cecour de nostre puiscence. Et dès à présent, vous nous prenés en vostre protection et sauve guarde. De faict, aussi fesons nous à vous et les uns et les envers les autres." Einci fust arresté entre deus parties. Or, pendent ceste conférence, ces messieurs de Compierre avoient desja mandé à mossur de Vesin qu'il vinse le plus tost à Compierre et que menesse avec lui de gendarmes, per guarder le fort de Compiere, afin que Milhau ne se mist dedens : "car vous estes nostre sauveur, come aussi de vous nous fions". Lesqueles menées firent secretement, telement que le susdit Vesin ariva el dit Compierre le sabmedi, 23 dudit mois de octoubre, avec gendarmerie tant à pié que à chival. De faict, la foi de Compierre fust rompue, car fraudulusement feïrent cest accord et per bon droict et bonne raison, de Milhau, leur firent le droict que à eus apertenoit.

Notés que le lendemein, tenent 24 octoubre, le guoverneur de Milhau, que estoit mossur de Taurines, assembla sa gendarmerie du nombre de sinc cens, comprenent une partie des abitans de Milhau ; de sorte que per se coup ne i entrèrent poinct, perce que mossur d'Arpajon i estoibt, mossur de Mostuégols aussi. Lesquels 4 larrons parlamentarent avec ledit Vesin. Je croi qu'ils en tirèrent quelque composition ; de ssorte que ce soir, ils devoient seper ledit fort per entrer, come l'on en estoit résolu, mes ledit d'Arpajon, Mostuégols, Taurines et Les Ribes, lieutenent dudit Taurines, se aconselharent et incontinent feïrent vuider le camp, heure tarde ; car fassilement fussent entrés, d'autant que dens ledit fort, ni avoit guote de vin ni d'aue, car l'on lur avoict rompus les conduits des aues ; joinct aussi que les chivaus lur moroient de fein et de soif, car toutes provisions de gens et de bestes leur estoit falhis, car touts vivres estoibt aux faux borx. Tellement que per ceste cause, tout le camp vuida, sens qu'il i eüst grans murtres. Dont, de la part de la Religion, en i eüst deus de morts et trois de blessés et des Papistes en i eüst sinc o six de morts et autant de blecés ; car ledit Vesin ne povoict eschaper, sens la vuidenge dudit camp. Et per lors, mossur de Saliès fust blessé d'une arquebosade que lui porta [perça] une mein et un genoill, estant sus la muralhe dudit fort. Mais de ces catre desus només, non obstant qu'ils batalhaient per la Religon, si esse qu'ils estoient de grans tirans, non tant sulement aux estrangers, mais aussi à seus de la Religon tellement que touts ceu-ci et plusieurs autres capitaines ils sont touts morts paurement sens défence, sinon Taurines morut au camp en batalhe…

Milhau

1564

« Le 17 de jenvier 1564, fust bruslé un habitant de Millau, au milleur de la plasse, nommé Mirallon, per avoir habité avec sa fille naturelle, l'aïant prinse per force, comme la fille mesmes le acusa. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

La ville de Millau exemptée de l'imposition volée par les états de Rouergue (janvier-avril).

1565

Le sénéchal de Rouergue à Millau (15-16 janvier).

De Caillac fait raser les fortifications de Millau et enlève l'artillerie (mars-avril).

Le lieutenant du sénéchal à Millau (11 mai).

1566

Les réformés de Millau font construire un temple (avril).

1567

Taurines, gouverneur de Millau, fait emprisonner prêtres et moines (1er novembre).

Les réformés de Millau font réparer les murailles (novembre).

Notés que le 3 jorn dudit mois [novembre1567], le camp torna devant Compierre, per le mandement de Taurines, per le consentement de mossur d'Arpajon et d'autant aussi que mossur de Vesin s'en estoit vuidé : car ils le susportarent. De faict, estant ledit camp devant ledit Compierre, gens du païs de Foix ou de Lauragois six enseignes, outre seus de Milhau ou du païs. Tellement que se fort ne se povoit avoir, sens que plusieurs en abondence ne i morussent ; telement qu'ils le misrent à la seppe [sappe], car il i avoict plusieurs soldatz expertz à se faire ; tellement que estant comencé à seper, ils demandèrent à parlementer. De faict vindrent à parlement, de sorte qu'ils composarent et per ensemble que la noblesse que estoit dedens sortiroient du fort, ensemble les soldats, touts à bagues salves, et lurs chivaux, sens prendre aucuns meubles ; et que les prestres que estoient dedens sortiroient dedans ledit fort, vestus de lurs robes longues ; et que les abitans dudit lieu porteroient la fole des soldats ; et cant al fort, sela se estoibt mis a la description [discrétion] de mossur d'Arpajon, coronel per la Religon. Telement que les prestres furent amenés à Milhau de deus à deus, stachés avec cordes, que i en avoit 22 ; tellement que quelques uns schaparent avec la ranson et d'autre[s] que lur costa la vie avec la ranson. Or, estant ledict fort vuidé des Papistes, il fust tout pilhé et saccagé ; les cloches furent vendues et tous les ornemens de l'idolatrie, per le paiement des capitaines et soldats, de sorte que tout ledit Compierre fust tout pilhé et incontinent desmantelé. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Milhau, 1568

« Ce fut au commencement d'octobre [1568], qu'une armée de huguenots, ramassée dans le Midi, et forte de trente mille hommes, passa par Millau, en venant du Languedoc, pour aller dans l'Ouest rejoindre le camp des princes. Elle était commandée par le fameux Jacques de Crussol, "lequel al bout d'un temps se révolta et fut papiste". Cette armée vint asseoir "son camp, dehors la ville, que tenait, depuis le pont neuf jusques al pont vieux ; tellement, que la ville aussi en était pleine, dont ne firent mal à rien, sinon à pain et vin ; car étaient gens fort affamés. Bien est vrai, que s'ils trouvaient quelque chose mal cachée, dans les maisons, ils le prenaient, mais que l'on n'en vît rien. Tous les jardins dehors la ville furent gatés ; tant portes que treilhats, tout fut brûlé, pendant les huit jours qu'ils restèrent campés." » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Los papistas a Compèire, 1569

En 1569, les calvinistes de *Milhau* détruisirent le château de *Saliés* alors que les catholiques s'emparaient à nouveau de *Compèire* et fortifaient le lieu :

« Le 17 de juin, les Papistes se remparèrent du fort de Compierre, lequel avoict esté ruinés, les muralhes, per les abitans de Milhau. Dont, sela fust faict per mossur de Saliès, causant une haine que mossur de Saliès portoit à la ville de Milhau, d'autant que Milhau lui avoict faict ruiner son chasteau. Dont, ledit Saliès entra audit Compierre, le sabmedi ; et le digmenche, ils comensèrent de bastir et trevalher, nuict et jorn, avec abondance de maçons et force populace. Et cant ils feürent renforcés, ils leisarent dedens guarnisons, lesquels lur faisoient mille ennuits et facheries ; nonobstant qu'ils fussent touts papistes ; si esse qu'ils traictoient fort rudement les abitans dudit Compierre, et mesmement aux femes : car cant ils n'en povoient joïr, les tormentoient à force de coups jusques à la mort, tellement qu'il i eüst de femmes qui en moreüent o de coups o de facheries ; de sorte qu'ils estoient desontés comme de bestes : car les eussiès veüs aler per les rues tenens leur nateüre honteuse aus mains, de sorte que la chose estoibt abomminable à Dieu et aus hommes. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Milhau
1568
Démolition du cloître de l'église Notre-Dame à Millau (avril).
L'édit de pacification publié à Millau (9 mai). Réparations aux murailles.
Le 19 septembre, les troupes calvinistes commandées par d'Assié arrivent à *Milhau :*
« Le 19 dudit mois, toutes compaignies de Provence, du Lenguedoc, Vivarois, Daufiné et autres de ces cartiés arivèrent à Milhau, et des Savenes, per se assembler tous en mace, tant à pied que à chival, estans du nombre de 30 mille combatans, touts de la Religon réformée, desquels une partie, que estoibt le régiment de mossur de Movens, s'en ala à Compierre, mais tout le reste assirent le camp dehors la vile, que tenoient despuis le pont neuf jusques al pont vieus ; telement que la ville ausin en estoit pleine. Dont, ne firent mal à rien, sinon à pein et vin, car estoient gens fort afammés. Bien est verai que s'ils trovoient quelque chose mal caché dens les maisons, ils le prenoient, mais que l'on n'en visse rien, mais non pas touts, car il i en avoit de gens de bien. Touts les gardins dehors la ville furent guastés, tant portes que trilhats, tout feüst bruslé. Pendent ledit temps, sertaines compaignies s'en alarent à Pierrelade que tenoit per les Papistes, mais ne peürent rien faire. De faict, ils misrent le fu dens le village. Dont, i bruslarent plusieurs maisons. Le coronel de ceste armée estoibt mossur d'Arcié, duc d'Usès, lequel, el bout d'un temps, se révolta et fust papiste. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)
Les troupes calvinistes à Millau (3 octobre).
Démolition de la commanderie de Saint-Jean à Millau (octobre).
Construction d'une casemate à La Capelle (octobre).
Les papistes tentent de surprendre le pont vieux de Millau (4 novembre) et battent les huguenots à Salsac (novembre).
Les papistes font une tentative contre Millau (13 décembre) et s'emparent de Saint-Beauzély (16 décembre).
Le conseil de ville de Millau fait raser les faubourgs (18 décembre) et arrêter les papistes (décembre).
Les papistes pillent L'Hopital-du-Larzac (28 décembre).

Diverses escarmouches s'ensuivirent entre les garnisons de *Compèire* et de *Milhau* :

« En ce dit mois [août 1569] les garnisons de Compierre, Papistes, avoient déliberation faicte de lever les blets que estoient en maturité apertenans à Milhau, telement qu'ils venoient irriter la ville à tout prépaus ; de sorte que oisivité ne nous occupoit pas ; tèlement que per ceste scaramoche, il i en eüst des Papistes blecés 4, et un aussi de la Religon, en la mein, dont n'en moreüst poinct.

En ce dict mois, les garnisons de Compierre estant délibérés de prendre touts les fruicts et bleds des environs de Milhau, vindrent avec force mules à bast, per en apporter les bleds des environs de tout le pui de Daudan, estans lesdits Papistes du nombre de 4-vints o plus ; tellement qu'estans advertis du faict, de la ville, i alasmes enviro[n] 40 arcabosiers. Dont, ils furent persuivis si rudement, que l'on les mist en fuicte ; desquels en i eüst deus de morts et dix de blésés. Le capitaine qui les condusoibt estoibt mossur de Saliès, capitaine de Compierre, et Belhargua, son beau-fraire. Le capitaine Valadier, que nous conduisoibt, feüst blessé de l'arquebouse sous la tétine guauche et en un genoilh ; lequel morut unse jorns après ; mais vous asseürant que ces dictes guarnisons grevoient fort ladite ville, jornelement : car le jorn per devant i eüst autre scaramoche en laquelle mosur de Sainct-Romme de Milhau i perdit son chival, que feüst blessé de l'arquebusade. Dont, per lors, il tua un soldat papiste, sens nul de blessé de la Religion. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Milhau, Compèire e N'Agassac, 1570

« Or, après que Milhau eüst enduré plusieurs enuis et facheries des guarnisons des environs Papistes, tant de Compierre, Creisel, Seinct-Bausile que autres lieus, l'on pensa de jouer quelque subtilité per les surprendre. De faict, le 21 de juin 1570, de ceste ville de Millau firent une embuscade auprès du rivage de Barbade, dessous Compierre, tirant vers les molins de La Roque, dens une maison sule qu'il y a, estans du nombre de sincante soldats avec le capitaine Marmairon, demurans coiement dans ladicte maison, toute la nuict. L'endemain, deus heures devant jorn, de la ville sortirent environ sincante arcabosiers, lesquels s'en vindrent droit Aguessac. De faict, estans près d'Aguessac, l'on comensa de persuivre sertains mulets que estoient chargés de foin, tirant droict à Compière, sans que l'on eüst envie de les prendre ; telement que les guarnisons de Conpierre sortirent et plusieurs abitans touts en armes, à la persuite contre nous, sonnant grant alarme à son de cloche, telement que nous nous mismes en fuicte jusques que les eürent mis à nostre port.

De faict, les aïans sortis de Compier jusques qu'ils eürent passé Aguessac, i estans mossur de Saliès et son beau-fraire Belhargua, tous dus à chival, vous assurant que bien tost nous eüssent ataints, si ne fust la fiance que l'on avoict de l'enbuscade ; telement que voïant qu'ils nous persuivoïent de si près et que les eusmes sortis de leur guarde, l'on lur balha doutse coups d'arcabosade, car tel estoit le signe du mot de guet ; de sorte que incontinent, l'embuscade sortit et nous virames visatge contre heus, tellement que l'on les mist entre deus ; de sorte qu'ils se voïant enfermés, une partie se mist dedens le molin de mossur de Claus, lesquels se defendoient vallemment ; une autre partie s'enferma dans une maison qu'est vis-à-vis du pont d'Aguessac, et mossur de Saliès aveques heus. Belhargua s'enfuit et les laissa. Or, ledict Saliès se voïant enfermé, il volist eschapper à chival ; de sorte que l'on donna un coup d'arquebouse au chival que incontinent il tomba per terre, et l'homme et tout, tellement que l'on lui donna un coup d'alebarde sus sa teste qu'il ne se peüst relever. De faict, il volust donner deus mille scuts et que l'on lui sauasse la vie, mais cant il eüst doné le plein ventre de son chival plein d'escuts, il ne fust pas eschappé, car il avoict faict mille maus et enuits à Milhau, joint aussi qu'il avoict esté de la Religon et per malicie avoit esté révolté.

Ores, estans mort ledit Saliès, l'on mist le fu au molin et à la maison ; de sorte qu'ils se voïant brusler, fust forse qu'ils sortissent, et l'on les mist touts

Milhau

1569

Assemblée des églises protestantes de la Haute-Marche du Rouergue à Millau (1er janvier).

De Vesins attaque le pont vieux à Millau (2 février).

D'Arpajon à Millau. Meurtre du capitaine Montrozier (6 février).

D'Arpajon quitte Millau. Vente des biens ecclésiastiques. Les garnisons calvinistes.

Les soldats de Millau reçoivent l'ordre de se rendre au camp des princes calvinistes (19 avril).

Les Etats du Rouergue décident de mettre des garnisons catholiques aux environs de Millau. Les habitants de Millau pillent le château de Saliès (mai).

La ville de Millau demande du secours aux princes et aux vicomtes, fait fondre deux canons et empêche le pillage des récoltes (juin-juillet).

Construction de la porte neuve à Millau. Préparatifs de guerre du capitaine Moreau (10 août).

Le capitaine Moreau prend et livre au pillage l'hôpital d'Aubrac (fin août).

1570-1571

« En ce mois d'aoust, an susdit [1570], entre une heure et deus après minuict, il se leva un si grant bruict en l'air, que tout le monde fust effraïé, de telle sorte que le monde pença que fussions aus derniers jours et fin du monde ; tellement qu'il tumba de gresle toute sèche, sens aue, de roideur, qu'ele froissa les verines des maisons bien fort, car il i en avoict de aussi grosses que un œuf d'oie ; laquelle dura un cart d'ure, laquele vint du cartier de Pierre et passa per la terre de Creisel ; de sorte que ne laisa rien aux vignes ni arbres, come si le feu i estoibt passé, et s'en monta en Bari, telement que murtrissoibt les lièvres et les oiseaux aussi, et seus que n'estoient morts l'on les prenoit à la main, car estoient bateüs fort et stonnés. »

Les habitants de Millau décident de lever une cotisation pour payer les ministres (8 octobre).

« En ce temps mesmes, stant en ivern [1570-1571], il fist grant abondance de nèges, pluies, vents ; telement que il tomba de nège en si grant abondence, de sorte que ici-bas, en avoit environ catre pams à tout plan païs. Dont, i demura telement, que en ce temps, home vivent ne avoict veü, de ce temps, un si fort ivern, de sorte que l'on ne povoit aler aus champs. Car aussi en la Montaigne, en i avoict environ XII pams ; tellement que il i avoict de lieus que les maisons estoient perdues, que la neige les avoit cubertes. Dont, furent costreints de fouoïr la neige entre deus nèges, per passer, aler quérir d'eaue per boire et de bois per se chaufer. Dont, le bestial moroit de fein et de soif, et plusieurs aussi d'hommes qu'estoient per les bestes sauvages dévorés, per peu que s'escartassent ; de sorte que l'ivern dura casi en apvril. Dont, les arondeles ne vindrent en ce païs jusques en apvril. Les figuiers et laurier(s) morurent touts et sechèrent. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Los papistas de Milhau

« En 1572, au mois de novembre, le conseil fait démolir les maisons des catholiques situées dans les faubourgs, sous prétexte, qu'en cas de siège, elles pourraient être un danger pour la ville. La même délibération ordonne de ne pas abattre les maisons des calvinistes sises dans les mêmes faubourgs.

Le 9 mars 1573, le conseil de ville fait vendre, à l'encan, les biens des catholiques fugitifs, ces catholiques, étant rentrés à Millau, une délibération du conseil les expulsa de la ville, le 17 mars de la même année. (...)

En 1573, "Messieurs les consuls ayant été avertis qu'Antoine Bellovi, habitan de la présente ville, faisait descendre, par la muraille de la ville, quelque panier, avec une corde, ne sachant à quelle fin ; que par ce moyen il pourrait prendre la mesure et hauteur des murailles, pour en avertir l'ennemi, auraient mandé chercher ledit Bellovi, pour être ouï, sur ce dessus ; et lui venu, aurait confessé avoir fait descendre, par la muraille de la porte de la Capelle, avec un panier à une corde, des vivres à ses bergers, qui gardent le bétail, hors la ville, et couchent à une jasse, près ladite porte, et non à d'autres fins, et que serait marri d'entreprendre aucune chose contre la ville, et par lesdits consuls et députés (conseillers) ledit Bellovi, aurait été condamné, pour la faute commise, à vingt-cinq sols d'amende, avec inhibition et défense de n'y retourner, à peine d'être pendu." » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Milhau

1572

Les religionnaires de Milhau refusent de recevoir Vezins comme gouverneur et de publier un édit (septembre).

1573

Les réformés de Millau font alliance avec les églises du Languedoc (Anduze, 6 février).
Assemblée des églises de Languedoc à Millau (26 avril).
La tour du Monnar tombée (3 juillet).
Assignation des états généraux à Millau (novembre).

1574

Les consuls de Millau font percer les maisons voisines des murailles (2 février).
Etats tenus à Millau (22 août).

1575

Etats particuliers à Millau (13 septembre)

1576

Etats particuliers à Millau (20 avril).
Deux habitans de Millau tués par les papistes (26 avril).

(1) Dans cette circonstance, ce furent bien, en effet "les petites gens" qui sauvèrent la réforme à Millau, comme dans beaucoup d'autres villes protestantes. "Presque partout, dit Henri Martin, les gros bourgeois, les gens de robe et la plupart des officiers municipaux opinaient pour qu'on se soumît aux ordonnances royales. Le peuple qui n'avait rien à perdre, et qui au contraire tirait quelque profit de sa révolte contre l'Eglise et contre le roi, l'emporta sur l'égoïsme des riches."

au trenchant de l'espéie, que en i eüst de morts trente sept et plusieurs de blessés en fuïant ; et seus de la Religon, i en morust sept. Bien est verai que l'on en fist un prisonier per recobrer La Pome qu'estoit prisonnier dens Compierre.

Or, après que ceste sca[ra]moche feüst donée aldit Compierre, les Papistes se renforsèrent plus que peravant. Bien est verai qu'ils craignoient un peu davantage. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Milhau, 1572

« La masse du parti (1), s'opiniâtrant dans la révolte, chercha (...) à attaquer vivement les catholiques, pour se venger de la Saint-Barthélemy. Presque partout se tinrent des assemblées pour nommer des chefs. Dans celle qui eut lieu à Millau, les calvinistes élurent pour général, Jean de Castelpers, vicomte de Panat. Puis, ces assemblées envoyèrent des députés à La Rochelle, pour se concerter et former une sorte de confédération. Ce n'était pas tout d'avoir des officiers, Millau songea aussi à avoir des soldats. Les consuls et les habitants de cette ville, par une délibération en date du 10 novembre, chargèrent Antoine de Tauriac, seigneur de Saint-Rome, de lever une compagnie de cent-vingt arquebusiers.

En voyant que la guerre civile allait recommencer, et leurs maux s'aggraver, les catholiques formèrent le projet de livrer Millau au chef de leur parti, à Vesins, qui tenait la campagne avec quelques troupes. Celui-ci, à la tête de cinquante hommes bien armés, devait à un jour fixé, être introduit dans la ville, par une brèche qui s'était faite naturellement dans le mur d'enceinte, entre la porte de l'Ayrolle et le château du roi. La trahison d'un calviniste, qui avait feint d'entrer dans le complot catholique, le fit échouer. La Fontaine, principal auteur de ce complot, fut saisi le 17 novembre, mis à la question où il avoua tout, jugé prévôtalement, et condamné à être pendu. Après son exécution, qui eut lieu à la place-mage, on lui coupa la tête, qu'on exposa au haut de la grande tour du château.

A la fin de l'année 1572, le parti calviniste était de nouveau en pleine insurrection dans le Rouergue. (...)

Millau fermait les brèches de ses murs d'enceinte et relevait ses fortifications. Le vicomte de Panat, qui en était gouverneur, y commandait une forte garnison, toujours prête à partir, pour aller au secours des religionnaires en détresse. Il en sortit le 6 mars, à la tête de deux cents arquebusiers, pour ravitailler Sommières, assiégée par l'armée de Damville. Trois jours après, Antoine de Tauriac surprenait Compeyre, tuait Cabrières, commandant de cette place, et y mettait une garnison de soixante calvinistes. La prise de Compeyre coûta la vie à vingt de ses habitants, parmi lesquels se trouvaient plusieurs catholiques fugitifs de notre paroisse. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Presa de Compèire pels uganauds, 1573-1574

« Le .9. dudict mois de mars, Compierre feüst prins per mossur de Seinct-Rome, de Millau, une heure devant jorn, per un pertuis qu'ils firent el bout de la muralle. De faict, estans dedens, sens avoir aulcune intelligense de personne du fort, ils sonèrent l'alarme avec la trompete, tellement que le capitaine dudict fort qu'estoibt mossur de Cabrières, se mist en défence, de sorte qu'il fust tué ensemble serteins habitans papistes de Milhau qu'estoient fugitifs dudit Milhau ; de sorte qu'en touts en i eüst quelques vingt de murtris et plusieurs prisonniers, lesquels eschapèrent avec la renson ; vous assurant que les habitans dudict Compierre furent empechés de lurs deseins : car ils avoient aresté que trois jorns après les estats teneüs, ils avoient concleü et aresté à Roudés de mectre dens ledict lieu sincante soldats, per tenir contre Milhau ; de sorte que ledict Seinct-Ronme i mist sincante soldats de la Religon. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Belharga a Compèire, 1574

Belhargua, capitaine de *Pèiralada,* tenta de surprendre *Compèire*. Un soldat nommé Le Rein parvint même à se rendre maître de la place mais il en fut chassé par M. d'Arpajon en 1574 :

« Le 28 dudit mois [juin 1574], Belhargua estant en pocession à Pierrelade, lui aïant intelligence avec un soldat de Compierre per susprendre ledit Compierre ; mais le soldat avoict déclairée la cause al cappitaine de Compierre. De faict, ledict Belhargua vint ; tellement qu'estans dens un revelin, une partie i estoient entrés entre deus po[r]tes, de sorte que en i eüst 4 de morts, sinc de prisonniers et dix de blecés, lesquels s'enfuirent, q'estoient de dehores.

En ce dict mois, que mossur de Seinct-Rome, de Milhau, estoibt guoverneur de Compierre, i tenoit per la guarde dudit lieu, mesmes desdits habitans dudit Compierre, un nommé Conducher se rendit maistre, disent que d'autant que lui et ces compaignons estoient enfans dudict lieu de Compierre, "c'estoit bien chose plus que raisonable que le fort que nous tenons, soipt tout per nous, veü que le peuple dudict lieu s'aiment plus demeurer soubs l'obéiscence d'un habitant que de tout autre" ; qu'est la cause que per la induicte desdicts habitans, il s'estoibt rendeü maistre, comme ledict Conducher proposoibt. Mais la chose estoipt faulce, car lui et ces compaignons l'avoient faict per anbition et un profit particulher et per le conseilh d'un nommé Le Rein, estant sergent de la compaignie ; tellement que ledict Le Rein se pença que ce fort seroipt bon per lui ; de sorte que le 22 de juin 1574, le susdit Conducher s'en estant alé jusques non guières loin, tellement que en son retorn, que ledit Conducher voloipt entrer, le susdict Rein dist qu'il n'entreroipt poinct et qu'il se retiresse ; de la sorte que mossur d'Arpajon entendent que ce fort de Compierre estoibt en division et que ledit Le Rein estoipt jà prest à se révolter et qu'il le voloipt rendre entre les mains de Belhargua, ledit seigneur d'Arpajon s'i trensporta, comme estant guoverneur, per la Religon, de la Haute-Marche. De faict, ledict d'Arpajon sortist ledict Le Rein dudict Compierre, tellement qu'il se révolta, lui et quelque quinsaine de soldats avec lui ; car voïant qu'il ne peült venir en son enprise, il se retira avec Belhargua, à Pierrelade, soldats soubs l'obéiscence dudit Belhargua ; de sorte qu'ils firent mille extortions, despuis, à Milhau et à Compierre. Dont, il i en avoict d'atjoints des enfens dudict Milhau, lesquels ne vesquirent pas guières après, car furent murtris. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Paulhe e Compèire, 1575

Des pillages eurent lieu à *Paulhe* où l'église fut dévalisée :

« Le 3 jorn du mois de jenvier 1575, mossur de Daudo, le cappitaine Bajordan et plusieurs gentilhommes et cappitaines de l'Aquitainie et mossur de Sérignan, guoverneur de Montalban, touts estans en grant nombre, passèrent à Millau per se i trover aus estats à Nismes, estans touts bien montés et bien armés. De fect, une partie s'en alèrent à Paulle, à Carabassas, per expargnier despence. Lesquels, lendemein, montèrent la coste de Paulle, pensent treuver à Massebuau seus qu'estoient à Millau, tellement qu'estans enfermés per deus embuscades que Belhargua leur avoict faict avec de païsans meslés avec ses soldats, lesquels faisoient grant mal à coups de pierres, leur dostèrent les chivaux et mules chargés d'armes et baguage vallant tout plus de catre mille scuts sols o plus. Ils tuèrent un laquai ; mais seus des chivaux tuèrent deus hommes de Belhargua et quelques uns de blessés ; mais ils ne peürent recouvrer aucun chival. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Le 31 juillet 1575, *Compèire* tomba une fois encore au pouvoir des papistes :

« Au dernier de julhet 1575, Compierre fut prins. Nonobstant que un cappitaine de la Religion le tenoit, siesse que un plus larron que lui le susprint et l'en sortit, per envie de desrauber comme les autres. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

L'estrapada e la question

« Tout ce que je sais de la question en Rouergue provient des archives communales de Millau. (...). La question, paraît-il, était appliquée de deux manières, dont la plus ancienne semble avoir été "l'estrapade", consistant, suivant un auteur, à élever l'accusé au moyen d'un câble passé dans une poulie attachée au plafond et à le hisser ainsi à une certaine hauteur avec un poids de cent quatre-vingts livres au pied droit, et une clé de fer entre les deux revers des mains liées l'une sur l'autre derrière le dos. Tel était le procédé dans la question ordinaire. Dans celle dite extraordinaire, on suspendait aux pieds du patient un poids de deux cent cinquante livres, puis on l'élevait lentement jusqu'au plafond, et on le laissait retomber par une secousse violente qui lui disloquait les membres. Ce supplice était renouvelé trois fois, et chaque fois on sommait le patient de dire la vérité. (...)

Voici maintenant deux citations extraites des mêmes archives de Millau au sujet de la question que j'ai appelée définitive. En 1572, un étranger du nom de Lafontayne, appartenant à la noblesse, atteint et convaincu de plusieurs crimes, fut condamné à avoir la tête tranchée. On fit à ses fins "accoustrer le cousteau". Après l'exécution sa tête fut exposée "en haut de la tour". Mais avant d'être mis à mort, il avait été torturé, ce qui nécessita l'achat "du banc et des clous" dont on devait se servir.

La seconde citation concerne un autre criminel qu'on appliqua à la question le 10 juillet 1579. Le livre de comptes s'exprime ainsi à son sujet. "Laquelle sentence prononcée, a esté lié et attaché sur le banc de gène (géhenne) par Guillaume Combes exécuteur et commandé le tormanter ; et l'avoir bandé et tiré a esté interrogé... A dict en criant : "Hé Dieu aye merci de mon ame ; ay je suys mort ; je diray la vérité, laches moy". A dict et confessé qu'il feust le premier... Et incontinant à l'exécuteur a dict en criant : "Ha foy de Dieu je ay dict la vérité." Et avoir deschargé sa conscience. Et veu qu'il a dict ne voleoir dire autre, par advis du conseil a esté descendu du tourment et délivré en liberté." » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

Los papistas de Milhau

« En 1574, les catholiques, qui n'avaient jamais quitté la ville, sont "imposés quatre fois plus que ceux de la religion" pour payer la solde des garnisons calvinistes, que l'on entretenait, tant à Millau qu'à Compeyre et à Creyssels.

Dans une délibération de 1574, nous trouvons la défense faite aux calvinistes de fréquenter les catholiques, sous peine d'être chassés de la ville. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Panaires e raubadors

« D'abondant mon frere Pierre, eaigé de 24 ans, facteur du Sr Pierre Laban, de Lion, feust volé et tué prez Milhau, *al Noguyé del Rey,* alant fere les afferes de son maitre et luy feust volé 200 escus sol, 11 testons et ses autres ardes, chevaulx et armes, que j'ay satisfaict aud Laban, par Anthoine Ducros, voleur, dit Jonau, du Viala, Restituit, dict de Barez, *del Minyé,* Anthoine Lubac, dit Falysou, Motonys, Frechrieu, Anthoine Sarret, dit *Cappelyé lou paure,* toutz 4 de Milhau, Florens, de St Rome, Picherrou, de St Victou, troys freres, apelez Les Contes, Peyre Arnal, toutz dud St Rome, Picardou, de Roquetailhade, que luy bailla le coup d'estoc, Reveilhou, de Compierre, Marcy, de St Genieys, Loysou, masson, Mauryce, d'Espalion, Mailhebuau, de Laissac, Francez Malviola dit Mindre, de Boasoul, voleurs, que m'a beaucoup cousté de porsuivre. Et feust ce faict le 29e octobre 1577. Et ala mourir au lyeu du Viala, ung sabmedy a minuyct, 10 novembre 1577 ; a quy Dieu face payx ; home fort estimé et valeureux. » (Extr de *Livre de raison de Raymond d'Austruy*, par Antoine Debat, 1991)

Aigatge a N'Agassac

N'Agassac connut une forte inondation le 22 août 1580 : « [Un déluge d'eau] feüst faict en Aguessac, qe enporta le pont d'Aguessac et aussi les molins, et faisoit branler les vaiseaux pleins de vin dens les caves dudict lieu. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

La bòça

« [Extrait du *Mémoire pour raison de la peste de l'an 1587]* "Les chambrières estoient des premières prinses aux bonnes maisons à cause du service qu'elles font et dedans et dehors la maison. Lad. maladie ne veult que l'on se fréquente les ungs les autres et se fault garder et se tenir escartés ; fault tenir les maisons nettes, ne manier rien de salle, se perfumer avec de bonnes odeurs même avec de l'encens et mirre, tenir de girofle ou de muscade à la bouche, pourter un petit sachet de safran sur soy, garder q. l'estomac ne demeure vuide et affamé, se garder de peur et de frayeur, avoir bon cœur, se garder de la compagnie des femes, faire bonne chière, ne s'ayder de rien de ses voisins mais se pourvoir de bonne heure de ce que sera besoing en sa maison, faire vuider toutes personnes inutiles et méquaniques, toutes les femes, filles et enfans. En tempz de guerre fault demurer gens corageux et de cœur pour la garde. Ceux qui ont eu lad. maladie une fois ne sont subjets à la reprendre et s'il y en a qui l'ayent deux fois est rarement et ne sont en danger de morir. C'est le secret q. ont les nettoyeurs pour se garder et non autre comme l'on a volleu fere accroire, eux-mêmes l'ayant avoué. Lad. maladie a son entrée rand les personnes pasles, fait dolleur de teste, engendre vomissements, après esmeut la vermine du corps et les malades en font et par la gorge et par derrière, fait venir frénézie, descente et flux de ventre, fait pisser le sang, le fait sortir par le nez, par le derrière et par le devant aux femes." » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", d'après Jules Artières, dans *MSLA*, 1899)

N'Agassac, 1577

De nouvelles escarmouches éclatèrent entre les nouvelles garnisons de *Compèire* et les habitants de *Milhau* en 1577 :

« En ce mois, 19 d'apvril 1577, Belhargua, cappitaine de Compierre, avoit faict enbuscade avec ces gens à pié et à chival, per atraper des gens de Millau ou de Saliès, car Larcis s'i tenoit. Or donc, l'embuscade estoit al bout de las Prades de Aguesçac. De Millau furent avertis que ledict Belhargua attendoët quelques uns en embuscade. De faict, de Millau i alèrent vingt hommes à chival et sincante arcabosiers à pié. De faict, ils se rencontrèrent si très bien, que de ceus de Millau i eüst de blécés deus, dont l'aun en moreüt, qu'estoit le capitaine Storgi, perce qu'il n'estoit pas armé, et catre chivaus blecés ; et de ceus de Compierre, en i eüst trese de morts et quelques uns de blecés. Vous asseürant que si les arcabousiers i feüssent estés de bon heure, que de ceus de Compierre en fussent bien peus eschapés. Le choc feüst donné au premier pré que l'on treve sortant d'Aguessac, que est des heiritiers de fu Vairan, de Compierre. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Compèire e Sent-Leòns, 1580

En juillet 1580, un combat opposa la garnison de *Compèire* à celle de *Sent-Leòns :*

« Le 4 de jullet 1580, entre les guarnisons de Compierre, papistes, et la guarnison de Seinct-Lions se rencontrèrent, estans 40 ou sincante tous à pié, de Compierre, du nombre de plus de cent, ausquels il i en avoit quelques dosaine à chival ; telement que seus de Seinct-Lions se défendirent comme ils peürent. Toutesfois, il en moreüt de ceus de la Religon quelques environ dix e neuf, et des Papistes, le capitaine seulement, nommé Teulade, et quelque un o deus de blessés. Les Papistes eurent toute la despouille et armes et huict corselés. » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

La liga

En 1586, les ligueurs de Joyeuse interviennent. Ils sont battus à *Severac,* ils prennent le *castèl de La Guépia* où ils s'opposent également au sénéchal du roi, *M. de Bornasèl.* A la tête de 2 500 *uganauds*, François de Châtillon-Coligny tenta un nouveau siège de *Compèire* mais son entreprise échoua.

Papistas e uganauds, 1595-1633

Après l'édit de Nantes (1595), *Milhau* est une place forte protestante où les *papistas* sont mal vus et parfois maltraités par les *uganauds.*

« Les catholiques, réduits à quelques centaines, étaient presque tous pauvres, et sans aucune influence. Pour faire leurs offices, ils se réunissaient dans la petite chapelle de l'hôpital Saint-Jacques qu'ils avaient réparée. Les calvinistes, au contraire, ne manquaient de rien, et pouvaient tout. Ils possédaient les charges municipales, et celles de la cour de justice ; ils avaient des écoles dirigées par des régents de leur secte, des secours abondants pour leurs pauvres, un temple spacieux où, soir et matin, trois ministres prêchaient alternativement la parole de Dieu, entremêlée d'invectives contre les "papistes". Cette époque fut l'âge d'or de l'hérésie à Millau.

La ville acheta alors, au prix de quatre mille francs, la tour Pellegry et, sur cette construction, avec les débris de la tour de l'Ayrolle et ceux du clocher de Notre-Dame, que les calvinistes avaient abattu, éleva la partie octogone du beffroi actuel, où l'on plaça la cloche et l'horloge de la commune. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Nadal 1614

En 1614, une altercation entre le père Ode, jésuite, qui prêchait l'Avent dans la chapelle du couvent Saint-Antoine, et le ministre Dutelh s'acheva par la mise à sac de la chapelle par les calvinistes. La chambre de l'Edit, à Castres, instruisit cette affaire et porta un arrêt qui condamnait à mort les principaux chef de l'émeute de Noël. Au mois de juin 1615, elle envoya à Millau des commissaires pour faire exécuter cet arrêt.

« Aussitôt que cette nouvelle se fut répandue dans Millau, les calvinistes, excités par ceux de leurs coreligionnaires que la justice avait frappés, se soulevèrent en masse et se mirent à parcourir, tambour en tête, les rues de la ville, menaçant de mettre tout à feu et à sang, si l'on tentait d'exécuter l'arrêt de la chambre de l'Edit. Ces séditieux, au nombre de plus de cinq cents, la plupart masqués, étaient tous armés, et pour être plus difficilement reconnus, portaient une chemise sur leurs habits. Que faisaient cependant les membres du conseil de ville ? Réunis dans la maison consulaire, ils délibéraient sur la conduite à tenir, "dans une affaire si importante et de si grande conséquence." Le résultat de leur délibération, à laquelle avait été appelé le juge de Millau, fut que tous les magistrats royaux et municipaux, suivis des membres du conseil et des bons habitants de la ville, iraient à la porte de la Capelle, "recevoir les commissaires, venant de la part du roi et de la chambre de l'Edit, pour, après avoir vu leur commission, les assister en l'exécution d'icelle, en tout ce qui pourrait dépendre de leur pouvoir et devoir ; et avant de ce faire de s'acheminer pareillement ès endroit, où le tambour des mutins et séditieux battait pour savoir qui le faisait battre et de quelle autorité."

Après avoir pris cet arrêté, le conseil leva la séance, et tous les membres de l'assemblée se dirigèrent vers l'endroit où le tambour battait, et où étaient rassemblés les insurgés. Les ayant rencontrés dans la rue "vulgairement appelée d'*en Grailhe,* ils leur firent commandement de quitter leurs armes, et de déduire la cause de leur émotion, même aux hommes masqués de dire leurs noms." Mais ceux-ci, méprisant les sommations qui leur étaient faites, se contentèrent, pour toute réponse, de tourner la pointe de leurs armes contre les magistrats, "lesquels voyant que la force avait gagné le dessus" et qu'il était impossible, sans exposer leur vie, de venir à bout de ces séditieux, passèrent outre, et allèrent recevoir les commissaires à la porte de la Capelle.

Lorsque le juge et les consuls y furent arrivés, "un huissier de la chambre de l'Edit", leur signifia l'arrêt de condamnation à mort, "porté par la cour, contre Conducher, notaire, Jean Grand, Guibert, Richard et autres", et requit "leur assistance, pour procéder à l'exécution figurative des prévenus." Les consuls, par l'organe de Guérin, premier d'entre eux, offrirent toute assistance pour l'exécution de l'arrêt et promirent d'employer leur vie propre, "si besoin était pour le service du roi et l'exécution des commandements de la cour" ; le juge fit pareille offre.

Les auteurs des scènes scandaleuses de Noël échappèrent à tout châtiment. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Los gastadors, 1621

« Rohan, qui avait passé trois mois à Millau, quitta cette ville le 4 août [1621]. Il en emportait vingt-deux mille livres, dont dix-huit mille lui étaient prêtées par les consuls qui les avaient empruntées, sous de bonnes cautions, à Jacques de Tauriac, sieur d'Altayrac et à Jean-Antoine, son frère, seigneur du Monna.

Après le départ de Rohan, 27 septembre, une compagnie de cent cinquante hommes, dont le tiers à cheval, entra à Millau pour y tenir garnison. Saint-Rome, gouverneur de la ville, et le capitaine Capon la commandaient ; chaque soldat servait, moyennant trois livres par mois, le logement et la nourriture.

Milhau

« En 1591, au commencement de février, trois hommes de Saint-Affrique, et un autre de Versols, ayant abandonné le calvinisme, et s'étant faits catholiques et ligueurs, furent pris, condamnés à mort et pendus, à Millau, par l'ordre du conseil de ville. (...)

Un homme et une femme mariée, ayant été surpris en conversation criminelle, furent condamnés, par le juge de Millau, à être pendus et étranglés (1589). Ce procès fut rapporté au conseil de ville, qui modifia ainsi l'arrêt de la justice : le coupable, au lieu d'être pendu ne fut condamné qu'à une amende pécuniaire, applicable aux réparations du consistoire ; quant à sa complice, on ordonna qu'elle serait promenée, par les rues de la ville, la robe coupée, du genou en bas, de façon à montrer sa chemise, et puis rendue à son mari qui l'avait réclamée. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Thomas Platter à *Milhau*

« [Le 21 avril 1599] nous sommes arrivés dans la ville de Millau. Depuis Le Caylar, cela devait faire sept lieues. C'est une ville assez grande. Elle gît dans un bas-fond. Elle est encerclée entièrement par de hautes montagnes, à partir desquelles on peut de toute part la canonner. Elle est entourée par deux fleuves ; le plus important des deux, c'est le Tarn : vers l'aval, il passe par Montauban, puis se jette dans la Garonne non loin de La Magistère. Voilà pourquoi l'on peut dire que les sources de ces deux cours d'eau sont seulement éloignées l'une de l'autre d'environ quatre lieues ; l'un d'entre eux se jette dans l'Océan, autrement dit dans la mer "du Nord" ; mais l'autre fleuve, qui n'est autre que l'Hérault et qui baigne Ganges au passage, va se jeter, lui, dans la Méditerranée. La plus petite rivière de ce secteur s'appelle la Dourbie et elle coule également autour de Millau. C'est à cet endroit qu'elle perd son nom, ses eaux se mêlant désormais à celles du Tarn. Il pleuvait très fort au moment de notre arrivée. Nous avons dû, à cette occasion, traverser deux ponts. L'un d'entre-eux est très long.

En ville, les maisons, pour la plupart d'entre-elles, sont couvertes de lauzes noires. Les habitants appartiennent, dans leur ensemble, à la religion réformée. Et précisément ils étaient alors réunis en assemblée : leurs députés y rendaient compte de ce qui s'était passé [à l'échelon du royaume] dans l'assemblée de Châtellerault en raison de la publication de l'édit royal [de Nantes]. Deux personnages distingués, originaires de la noblesse régionale du Rouergue, Monsieur d'Harpagon et Monsieur de la Rocque, m'ont donné des informations à ce propos. Grâce aux remparts et aux cours d'eau qui l'entourent, la ville occuperait une très forte position défensive... si n'étaient les montagnes qui l'environnent de très près.

A supposer que la fantaisie m'eût pris d'établir mon habitation à Millau, les opportunités pour moi eussent été tout à fait excellentes ; c'est d'ailleurs ce qu'on m'a fait savoir. Et l'on n'aurait jamais pu deviner où j'avais bien pu me fourrer, si j'avais voulu tenir secrète cette résidence millavoise ; tellement la ville est à l'écart, enfouie au cœur des montagnes. C'est là, du reste, que les réformés trouvent refuge dans les temps de persécution. » (Extr. de *Le voyage de Thomas Platter, 1595-1599,* présenté par Emmanuel Le Roy Ladurie)

En ce temps, les partis en armes, se remettent à courir la campagne. Sur les chemins publics, à l'entrée des ponts, au gué des rivières, partout on trouve des gens embusqués, pour faire du butin ou des prisonniers. Si la demoiselle de La Vacquaresse veut faire passer librement quinze mille bêtes à laine sur le pont vieux de Millau, elle est obligée de donner cent pistoles aux consuls de cette ville. Les habitants de Millau, eux-mêmes, pour pouvoir faire les vendanges, louent une compagnie de cinquante mousquetaires, qu'on paie sept livres par tête et par mois.

On guerroie en tout lieu. Dans un de ces combats de partisans, deux Montéty de Saint-George tombent aux mains des calvinistes : aussitôt un autre Montéty se met en campagne, et saisit douze habitants de Millau qui, au retour d'un voyage dans l'Albigeois, passaient le Tarn à Saint-Yzaire. Ces douze prisonniers furent la rançon des deux membres de la famille de Montéty, captifs à Millau. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Milhau, 1622

En 1622, Louis XIII prend *Sent-Antonin,* mais le Sud-Aveyron où Rohan mène une guerre de harcèlement remarquable, résiste, avec *Severac, Milhau* et *Sent-Africa* qui se soumet en 1629 au comte de *Noalhas, senescalc de Roergue.* Entre temps, en 1628, Rohan avait assiégé *Creissèls* en vain.

« Par délibération du 18 mars [1622], le conseil communal arrêta que, dans 8 jours, "tous les papistes vuideroient la ville" et que, passé ce délai, on les y contraindrait, s'ils ne l'avaient déjà fait. » (Extr. de *Annales de Millau,* par Jules Artières, 1894-1899)

« L'année 1622 fut très malheureuse pour les catholiques. Le 15 mars, Rohan donna, à Montpellier, une ordonnance qui prescrivait la démolition de toutes les maisons des faubourgs de Millau. Il écrivit ensuite aux consuls pour leur déclarer qu'il prenait sur lui la responsabilité de cette mesure, nécessaire pour fortifier convenablement leur ville.

Le 18 du même mois, le conseil communal arrêta que dans huit jours "tous les papistes quitteraient Millau, et que, passé ce délai, on les contraindrait à en sortir, s'ils ne l'avaient déjà fait."

Dans la même séance, le conseil statua que les protestants des faubourgs, dépossédés de leurs maisons abattues, seraient logés, en ville, dans celles des catholiques. Le 10 avril suivant, les consuls donnèrent l'ordre de commencer les fortifications. On les poussa activement, sous la direction de l'ingénieur de Pierre. Chaque chef de famille avait sa part de travail fixé ; ceux qui différaient de faire leur tâche étaient dénoncés au conseil de ville qui les réprimandait, et, au besoin, les frappait d'une amende. Le marquis de Malause, alors résidant à Millau, où il commandait en qualité de lieutenant de Rohan, était le promoteur de ces mesures. Il fit même interdire, par le conseil, aux femmes de Compeyre, de Paulhe, de Carbassas et de Peyre l'entrée de la ville, où, disait-on, elles ne venaient apporter des fruits que pour espionner, et rapporter ensuite aux ennemis ce qu'elles avaient vu et entendu.

Au milieu de tous ces préparatifs de défense, le bruit courut que l'armée des catholiques allait assiéger Millau. Le corps de ville envoie aussitôt une députation à Rohan pour lui demander du secours, et l'autorisation de faire un emprunt forcé de six mille livres sur les riches. Rohan autorisa l'emprunt et promit le secours.

En reconnaissance de ce service, les plus exaltés des calvinistes se réunirent, le 7 juillet, en assemblée générale, et firent le serment solennel de rester fidèles à Rohan et au parti dont il était le chef. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Orfèvre assasiné

« Le 22 février 1600, un orfèvre est retrouvé assassiné dans sa boutique... 4 prévenus, J. Laboyssière, J[h] Bouviala, J. Fraysse et P. Vincens, sont saisis prisonniers et détenus au château. Le procès est fait par le procureur du roi, le syndic de la ville et aux dépens de la ville.

Le 3 mars, Laboyssière, convaincu d'assassinat, sera conduit devant la boutique où il a commis le crime ; l'exécuteur de la haute justice lui coupera le poing droit – après avoir fait le tour – "et d'icelle en la place publique de la présent ville que une potence que à ces fins doibt estre dressée doit être icelui Laboyssière pendu et estranglé et avant lad. exécution doit être mis et appliqué à la question et geyne pour savoir ses complices." Le procès est communiqué aux consuls qui édictent la "peyne". Térondel, orfèvre, doit venir répondre sur les faits révélés par Laboyssière.

Les consuls avaient conclu que Bouviala assisterait à l'exécution de Laboyssière : "Le juge et son conseil auraient augmenté leur avis ayant ordonné que serait mis à la grand question, ayant par ce moyen contrevenu aux privilèges de la présent ville, M. d'Izarn, syndic de la ville, en appelle." Laboyssière n'est pas encore exécuté mais prisonnier avec Bouviala ; le conseil décide de poursuivre son appel... Le procès est porté devant la cour de Castres – Laboyssière étant de la religion – où les prevenus sont transférés... » (Extr. de *Extraits des délibérations communales de la commune de Millau,* d'après A. Carrière, 1933. *Doc. S. d. L.)*

La bòça

« [6 janvier 1608] Rauzier et Tiquet, lépreux, forcent la prison... Rauzier est banni pour 10 ans, Tiquet pour 5 ans et 10 l. d'amende à chacun.

[31 octobre 1608] Un lépreux de Lunel et un autre d'Alès, convaincus de larcin et de fréquentation des sains estant ladres, contrairement aux ordonnances divines et humaines mises entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, sont fouettés jusqu'à effusion de sang et bannis à perpétuité... Défense leur est faite de n'aller par le pays sans leurs cliquettes "à peyne d'estre pendus et estranglés". 10 l. d'amende et frais de justice. » (Extr. de *Extraits des délibérations communales de la commune de Millau,* d'après A. Carrière, 1933. *Doc. S. d. L.)*

Los papistas

« Pendant ce temps [de 1616 à 1630], qui vit se renouveler les fureurs des premiers troubles civils et religieux, et aussi le triomphe le plus complet du calvinisme, les catholiques vécurent à Millau, tant qu'ils n'en furent pas chassés, comme les parias vivent dans l'Inde, ou les chrétiens en Turquie, molestés, opprimés et rançonnés. Pour se soustraire à cette tyrannie et au danger de mort, qui les menaçait sans cesse, ils demandèrent, plusieurs fois, à sortir de la ville, et à être conduits en lieu de sûreté ; mais les consuls firent toujours en sorte de les retenir, pour ne pas aggraver, aux yeux du roi, la position de Millau, qui était en grande suspicion à la cour. Cette ville, en effet, jouait, en ce temps-là, un double rôle. Parlant toujours de son dévouement au service du prince et au bien de l'Etat, envoyant souvent des députés à la cour, pour assurer le roi de sa fidélité, elle tendait, d'un autre côté, en secret, la main aux insurgés du Midi et de l'Ouest, se liguait, par les serments les plus solennels, avec les chefs des rebelles, et leur fournissait de l'argent et des troupes. Jetant enfin le masque, elle se déclara ouvertement pour le parti des insurgés, et n'ayant plus, alors, de ménagements à garder, chassa, par arrêté du conseil, le 18 mars 1622, les catholiques et les prêtres, et donna leurs maisons aux calvinistes des faubourgs, dont on avait abattu les habitations, pour élever des bastions et des casemates... » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Rohan en Milhavés

« En 1625, Soubise, frère de Rohan, rompit la paix de Montpellier et recommença la guerre. A cette nouvelle, Rohan, qui était à Saint-Affrique, reprit les armes, et entraîna Millau dans son parti. Notre ville relève, alors, ses fortifications avec l'aide de l'ingénieur d'Espinal que Rohan lui avait envoyé. Tous les calvinistes, cependant, ne partageaient pas l'exaltation du parti de la révolte. Les consuls, eux-mêmes, étaient loin d'approuver cette reprise d'armes. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Rohan a Milhau, 1626

« Rohan, à la tête de quatre mille cinq cents hommes de pied et de deux cents chevaux, marchait sur Millau, en venant des Cévennes et du Bas-Languedoc. Comme il se trouvait à Saint-Jean du Bruel, d'Altayrac et Guérin, qui étaient ses partisans secrets dans Millau, le vinrent trouver pour le dissuader d'y passer, alléguant qu'il y éprouverait de la difficulté, mais l'assurant que dès que Montauban et Castres se seraient déclarés, "ils feraient le semblable." Le duc leur remontra qu'ils avaient eu tort de sortir de Millau ; que laisser cette place, sur son passage, sans la forcer à le recevoir, serait un mauvais exemple pour les autres villes du Rouergue, et peut-être la ruine de ses affaires ; qu'il ne pouvait commencer par assiéger Castres et Montauban, puisque pour y aller, il fallait passer par Millau ; qu'il était résolu d'entrer, avec ses troupes, dans cette ville, ou d'en ravager la campagne ; qu'il les priait de revenir au milieu de leurs concitoyens pour les prévenir de ses résolutions. En rentrant à Millau, Guérin et d'Altayrac trouvèrent "que leur absence avait donné courage" au parti de la paix ; les consuls avaient fait fermer toutes les portes, et donné l'ordre d'en refuser l'entrée à qui que ce fut. Cette nouvelle, apportée à Rohan par d'Altayrac et Guérin, ne l'arrêta point. "Voyant qu'il fallait tenter cette affaire", espérant, d'ailleurs, qu'à sa présence le peuple "s'émouvrait", il fit passer le Tarn, malgré la crue des eaux, à un certain nombre de ses gardes. On attaqua, alors, des deux côtés, les portes du pont vieux qui furent facilement enfoncées. Rohan prit ensuite ses trompettes, quelques escadrons de cavalerie, et, "en cet équipage", fit le tour de la ville. A la vue de ces troupes et de leur chef, le peuple prend les armes, force les portes, et va recevoir Rohan et son armée qu'il fait entrer en triomphe dans la ville de Millau (1627). » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)



Milhau. (Coll. S. d. L.)

Tor del cossolat

« Les registres du consul boursier ne contiennent pas moins de 90 articles relatifs aux travaux de la tour. Ce sont surtout des achats de matériaux : pierre, chaux et charbon de pierre du Larzac pour la fabriquer, tuiles ; bois divers : *roube, nouguier, fau, fraysse, piboul,* ormeau ; en arbres entiers, ou en poutres, *fustes, rouls,* planches *(post), coursieyres, trabettes,* chevrons *(cabrieus).* On se procure du fer, du plomb, du cuivre, des clous, des outils divers, *palles, fourcats,* des échelles, des *escarrassous,* des câbles et des cordes, des seaux *(ferrats)* de bois et de cuivre, des *semals* et des paniers pour la chaux et le mortier, sans oublier le lard pour graisser les poulies *(carrelles)* des grues. On payait aussi des services : charrois, sciages, manœuvres, frais de voyages et d'envois de messagers. J'ai noté que toute la chaux qui n'était pas fabriquée à Millau, dans le four du champ des Carmes (donc tout près de notre chambre de commerce), venait de Creissels et était souvent achetée à des femmes. Le sexe dit faible, d'ailleurs, fournit aussi quelques manœuvres. Enfin, on fit apporter au pied de la tour des pierres du clocher écroulé de Notre-Dame, malgré les menaces de certains habitants, sans doute des catholiques. » (Extr. de "Le beffroi de Millau, ce méconnu", par Pierre-Edmond Vivier, dans *Découverte du Rouergue,* 10 décembre 1987)

Noalhas a Milhau, 1629

Los cossols de Milhau

« L'édit de Nîmes [1629] avait bien, à la vérité, mâté le calvinisme, mais il ne l'avait pas abattu. A Millau, même, il tenait toujours le haut bout, et ne cédait rien de ses prétentions à la domination souveraine de la communauté [A cette époque, les quatre consuls et les secrétaires du conseil de ville étaient protestants]. Le coup que lui porta le roi, en 1632, le frappa au cœur. Cette année-là, Louis XIII ordonna par lettres patentes, en date du 10 octobre, que les consuls de Millau et leurs conseillers seraient mi-partis, c'est-à-dire par moitié catholiques, et par moitié calvinistes. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* d'après Joseph Rouquette, 1866)

Los convertits de Milhau

« [Le curé Solargues en possession de la cure en 1631] commença par instruire le peuple qui en avait grand besoin. Tous les jours, il montait en chaire pour expliquer la religion à ses auditeurs, dans des conférences familières. Il fit donner des retraites et des missions par les pères capucins nouvellement établis à Millau, sur la demande de l'évêque de Rodez et par l'ordre du roi. La semence de la divine parole jetée à pleines mains, dans le champ de la paroisse, ne tarda pas à porter ses fruits. Le nombre des catholiques s'accrut de jour en jour, comme on peut le voir par le relevé suivant des baptêmes et des mariages que fit le curé de Notre-Dame, pendant les onze premières années de son ministère :

Années	Baptêmes	Mariages
1631	5	1
1632	7	3
1633	10	2
1634	14	9
1635	31	8
1636	39	5
1637	29	4
1638	28	10
1639	22	10
1640	39	15
1641	40	15

(Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

La nau de Lumenson

« Bail d'une barque à passer la rivière de Tarn, près Lumenson. Elle aura 5 cannes 1/2 de long et une canne de large franche au dedans... bons ais... Elle sera faite et parfaite en un mois et 1/2 moyennant 100 ll. Le bois de la vieille appartiendra au preneur et les ferrures aux consuls. (27 septembre 1638, Jaoul, notaire). » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

« [Peu de temps après le siège de Creissels en 1628] le comte de Noailles, gouverneur de cette province, reçut l'ordre d'investir Millau. Cette mesure, exécutée vers la fin de mai 1629, et le mal qui la suivit, donnèrent lieu à quelques escarmouches, entre les calvinistes et les soldats du roi. Ce fut dans ces petits combats, que les Millavois tirèrent leurs derniers coups de mousquet, pour "la religion prétendue réformée." Vers la fin du mois suivant, les huguenots, sentant leur cause perdue, se soumirent. Louis XIII, par l'édit donné à Nîmes, en juin 1629, leur accorda une amnistie pleine et entière, à la condition qu'ils démoliraient eux-mêmes les fortifications de toutes leurs places. (...)

Comme toutes les autres villes calvinistes, Millau envoya au roi des députés pour faire sa soumission. Ces députés, qui étaient Pierre de Gualy, Molenier-Sapientis et David Malholle, après avoir harangué le roi à Nîmes allèrent à Montpellier demander au cardinal Richelieu l'autorisation de conserver les fortifications de leur ville. Richelieu rejeta leur demande et Millau rasa ses fortifications. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Après le passage de Richelieu et l'ultime révolte du *Vabrés* en 1632, *lo Roergue* semble définitivement soumis. Les fortifications de *Compèire* furent détruites en 1633.

Un siècle de troubles s'achevait par le renforcement de la monarchie et de la francisation déjà sensible en 1539 lors de l'édit de Villers-Cotterêts. Car, en écartant le latin des actes officiels dans l'ensemble du royaume, François Ier avait favorisé le français. Même si en *Roergue,* les *notaris,* ignorant tout du français, utilisèrent l'occitan à la place du latin pendant quelque temps. On retrouve encore l'occitan dans les actes administratifs des *cossolats* et surtout dans les cadastres, parfois jusqu'au XVIIe siècle, comme en témoignent ceux proposés par Jean Delmas.

Plan de Milhau al sègle XVII. (Coll. S. d. L.)

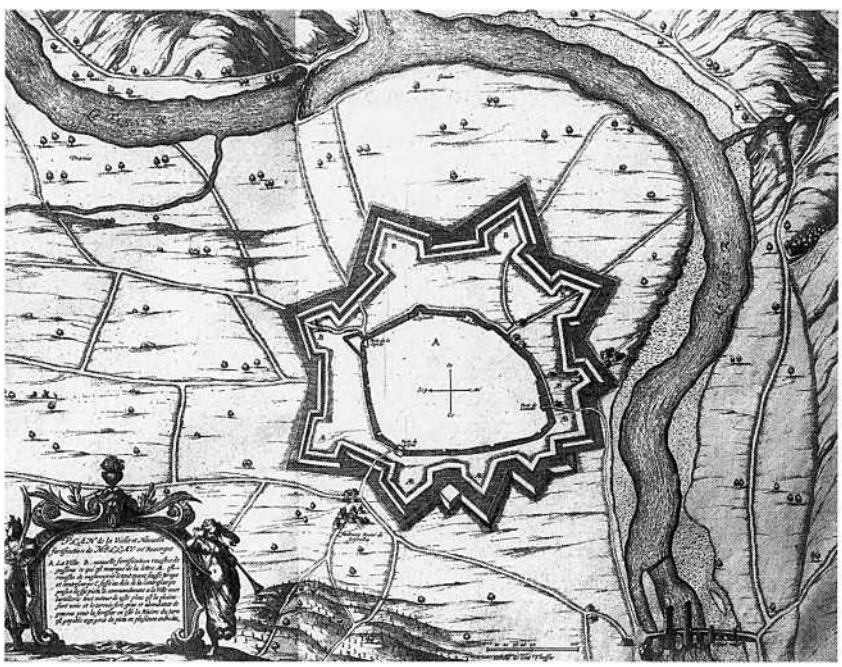

Lo temps de la revocacion

En 1607, le comté de *Rodés* est définitivement rattaché au royaume de France, et la monarchie poursuit son projet centralisateur en luttant contre les grands. Après les guerres civiles, elle se bat aux frontières. Le renforcement de l'administration royale se fait aux dépens des provinces. Le *Roergue,* qui était un pays d'Etat dont les représentants répartissaient l'impôt, va devenir un pays d'Election, directement contrôlé par l'administration royale. Or les pays occitans étaient très attachés aux Etats.

Par l'Edit de 1692, le roi prend le contrôle des *cossolats* en créant des offices vénaux pour les maires nommés avec son consentement.

Tout au long du XVIIe siècle, la monarchie renforce son emprise en neutralisant les contre-pouvoirs institutionnels et en marginalisant le protestantisme jusqu'à la révocation pure et simple de l'édit de Nantes, dans un contexte marqué par la misère et de nombreuses révoltes populaires.

Et c'est à partir de 1628 que l'on observe une baisse régulière des naissances dans le parti protestant.

La revocacion

En 1685, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, une soixantaine de notables *uganauds* abjurent :

« Le 11 septembre 1685, les calvinistes de Millau s'assemblèrent dans l'hôtel de ville et déclarèrent devant Honoré de Bonald, juge de la cour royale, qu'ils voulaient abjurer l'hérésie de Calvin et rentrer dans le sein de l'Eglise romaine. Après cette déclaration, l'acte de rétractation fut dressé en ces termes :

"L'an mil six cent quatre-vingt-cinq et le onzième jour du mois de septembre, à l'hôtel commun de cette ville de Millau, en conséquence de la permission donnée par Monseigneur Le Goux de La Berchère, chevalier, seigneur dudit lieu, marquis de Santenay, comte de La Rochepot, baron de Boisy, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances de la généralité de Montauban :

Se sont assemblés, en présence de nous Honoré de Bonald, écuyer, conseiller du roi, bailli et juge de Millau, Roquefort et leurs ressorts, commis à cet effet par ledit seigneur intendant :

Maître Pierre Desmazes, avocat, Maître d'Issis, avocat, Maître François Sarret, avocat, Maître Marc-Antoine Bonnefous, Maître Jean Conducher, Maître Jean Cazalet, aussi avocats, Maître Isaac Duteil, Maître Jean de Vatas, médecin, Jean Gaujal, Sieur Duclaux, Jean Verdier, Pierre Resclause, Antoine Roucoules, Etienne Dupont, bourgeois, Jean Jaussaud, orfèvre, Mercadier, Mailholle, Marc-Antoine Mailholle, marchands, Maître Etienne Gout, procureur, Laurent Raynaldy, Charles Jaussaud, Pierre Roubin, Pierre Cartaillac, François Costes, bourgeois, Charles Cartaillac, Jean Bonhomme, marchands, Maître André Bardet, procureur, Pierre Falgairettes, Pierre Fontès, aussi procureurs, Etienne Montet, David Mercier, blanchers, César Faliès, chirurgien, David Benoît, marchand, Paul Benoît, faiseur de peignes, Jacques Vaissière, Sieur de Navade, Pierre Gaujal, Sieur de Ségonac, bourgeois, Pierre Tiquet, maître chirurgien, Gabriel Calveirac, hôte, Etienne Malibran, Guillaume Almeras, Gabriel Millau, Jean Bénézech, drapier, Jacques Voisin, bourgeois, Etienne Pelet, sellier, Pierre et Etienne Aldebert, marchands, Jean Brouillet, Maître Pierre Lubac, médecin, Antoine Balcous, marchand, Jean Toulouse, cordonnier, Pierre Lauret, gantier, Jean Goudon, bourgeois, Etienne Prévôt, marchand, Claude Chabaud, marchand, Etienne Mercier et Daniel Huc, blanchers, François Ferragut, bourgeois, Paul Alary, serrurier, tous les susnommés faisant profession de la religion prétendue réformée :

Auxquels ayant été par nous représenté que le roi n'ayant rien de plus à cœur que de voir tous ses sujets dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ils doivent faire cesser leur séparation et examiner à cet effet les

Lo castèl de Milhau

« En 1667, les consuls de Millau reconnaissant les biens du roi par devant un de ses commissaires disent : "Plus ont dit, déclaré et recogneu qu'il y avoit anciennement ung chasteau pour le roy qui estoit une maison forte, lequel chasteau fust demoly pendant les dernières guerres civilles par le sieur duc de Rohan et ne reste que le sol et une grosse tour descouverte, inhabitée et qui ne sert plus de rien et hors la ville droit en face du chasteau y a ung petit tronson de terre, appelé le jardin du roy et a le chasteau en contenance cent cinquante canes mesure de Milhau." » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Papistas e uganauds a Milhau

« En 1680, d'après une statistique qui se trouve dans les registres de l'hôtel de ville, on comptait à Millau, trois cent soixante-quinze familles catholiques, dont cinquante en état de remplir les charges consulaires. Les protestants, au contraire, allaient toujours s'affaiblissant en nombre et en influence. Depuis l'édit de Nîmes, les plus notables d'entre eux étaient rentrés au giron de l'Eglise, après avoir abjuré solennellement l'hérésie. Dans le relevé suivant des naissances calvinistes à Millau, pendant dix-neuf ans, on verra la preuve de ce que nous venons d'avancer.

Années	Naissances
1611	157
1615	120
1616	153
1617	134
1618	143
1619	131
1620	139
1621	159
1622	136
1626	127
1628	133
1630	117
1633	113
1634	102
1635	103
1639	100
1670	83
1680	75

A Millau, ce qui acheva d'affaiblir le parti protestant, sans cependant le détruire, ce fut la révocation de l'édit de Nantes. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Lo Libre de l'Esparvièr

« [Le 5 septembre 1680,] Jean Cailus a entre les mains un extrait du livre vulgairement appelé *Esparbier* dans lequel sont les estatuts de la communauté, lequel Cailus en baille des extraits à des particuliers qui ensuite font des procès à la communauté... Les consuls sont habilités de retirer des mains dud. Cailus led. extrait du livre de l'*Esparbier,* qu'il a en son pouvoir, qu'ils remettront aux archifs. » (Extr. de *Extraits des délibérations communales de la commune de Millau,* d'après A. Carrière, 1933. *Doc. S. d. L.)*



N'Agassac, Vièrja del sègle XVII.
(Cl. S. d. L., fds. B. L.)

Los carròças

« Chaque fois que le carrosse du duc d'Arpajon traversait Millau pour se rendre en Languedoc, la montée de la Côte romive était une grosse affaire pour les consuls de cette communauté. Ceux-ci, désireux d'obliger ce membre influent de la haute noblesse dont ils pouvaient avoir besoin de solliciter les bons offices, ne manquaient pas de s'employer pour lui faciliter l'ascension du Larzac. En voici un exemple pris parmi plusieurs autres emprunté à bonne source. Pierre Bonal, capitaine du guet, fut chargé, le 18 mars 1662, de diriger les secours à donner. Il s'acquitta de cette mission des consuls à la satisfaction générale. On atteignit le sommet de la fameuse côte sans encombre. Mais pour obtenir ce bon résultat, il ne fallut pas moins de trois paires de bœufs de renfort, et, en outre, dix hommes vigoureux qui, placés à droite et à gauche de la lourde voiture, l'empêchaient de verser en la maintenant dans un équilibre nécessaire. Dans une circonstance analogue, un des bœufs de renfort ayant péri par accident, le conseil communal en fit payer le prix à son propriétaire. Il fut estimé valoir 10 livres. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

(1) « Au temps des camisards, les bateliers devaient arrêter les "fanatiques" et les faire conduire aux consuls. » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

(2) Ce fut en 1693, que Honoré de Bonald, juge de la cour royale, acheta, pour la somme de neuf mille cinq cents livres, l'office de conseiller du roi, maire de Millau. (...) En 1694, nous le voyons bannir de la ville à perpétuité, à cause des scandales qu'elle donnait, une femme de mauvaise vie, qui lui avait été dénoncée par les voisins, et qu'on avait surprise en flagrant délit. En 1695, le maire chasse encore de Millau d'autres mauvaises femmes, et fait mettre en prison, à l'hospice, plusieurs filles perdues.

points controversés, et prendre là-dessus une bonne résolution, ce qu'ils peuvent faire en toute liberté.

Lesdits habitants, après avoir mûrement délibéré sur lesdits points controversés, ont unanimement déclaré n'avoir aucun sujet légitime de demeurer séparés de la religion catholique, apostolique, romaine, et ont résolu d'un commun consentement, pour l'intérêt de leur conscience, de donner la satisfaction à Sa Majesté, de faire cesser leur séparation, et de rentrer, sous son glorieux règne, dans le sein de ladite Eglise catholique, apostolique, romaine, dans laquelle ils veulent vivre et mourir, consentant que le temple, où ils faisaient l'exercice de la religion prétendue réformée, soit démoli, pour marque de leur sincère réunion..." » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

« Une ultime cérémonie aura lieu dans ce temple voué à la démolition, le 7 septembre 1685, à l'occasion d'un baptême célébré au cours de la prière du soir. » (Extr. de "Millau sous l'Ancien Régime", par Jean Brengues, dans *Millau, histoire et secrets oubliés*, 1996)

Las dragonadas e lo desèrt

« Malgré les dragonnades qui se rapprochent dangereusement, la fidélité des nouveaux convertis millavois laisse à désirer. Aussi, retraites, missions, prédications extraordinaires se succèdent en l'église Notre-Dame. Les amendes infligées aux protestants sont même levées. Peine perdue. En 1695, une trentaine de personnes réunies pour prier selon la foi réformée sont arrêtées, elles s'en sortiront moyennant un versement de 3 000 livres.

Chez nos voisins cévenols, les dragons de l'intendant Baville de Montpellier peuvent tuer, piller, incendier, tout ce qui ressemble ou appartient à un protestant. La coupe des douleurs déborde de sang et de larmes. » (Extr. de "Millau sous l'Ancien Régime", par Jean Brengues, dans *Millau, histoire et secrets oubliés*, 1996)

Malgré les interdits, les protestants continuent de pratiquer leur religion dans la clandestinité. Une assemblée protestante clandestine a lieu à *Milhau* en 1695.

Los camisards

Le règne de Louis XIV s'acheva avec la révolte des *camisards (1). L'abat de Bonacomba, Guiscard de la Borliá,* essaya, en vain, de soulever le *Roergue* contre le roi en favorisant une alliance entre *papistas roergàsses* et *parpalhòts cevenòls.*

« La paix et l'union fraternelle qui régnaient alors à Millau faillirent être rompues à l'occasion de la révolte des calvinistes cévenols. Les émissaires des camisards, étant venus à Millau pour en soulever les habitants, y recrutèrent quelques partisans, avec lesquels ils travaillaient à débaucher les nouveaux convertis. Grâce cependant à l'énergie du délégué de l'intendant, et au bon esprit qui animait la majorité des nouveaux catholiques, Millau fut préservé des horreurs d'une nouvelle guerre civile. Le délégué de l'intendant fit arrêter et conduire dans les prisons de Rodez les meneurs calvinistes, qui avaient trop facilement prêté l'oreille aux propositions séditieuses des camisards. De leur côté, les principaux habitants de Millau, nouvellement convertis, voulant protester contre la conduite coupable de leurs frères parjures, demandèrent à se réunir en assemblée générale, pour donner un témoignage solennel de leur dévouement à l'ordre public, et de leur fidélité au roi.

On leur permit de se réunir dans les salles de l'hôtel de ville, sous la présidence du maire de Millau, Honoré de Bonald (2), et des consuls. Là, au nombre de plus de cent cinquante, tant nobles que bourgeois, tant marchands qu'artisans, un d'entre eux, Crozat, seigneur de Creyssels, prit la parole et

dit, au nom de tous les nouveaux convertis : "qu'il était chargé de leur part de remercier les magistrats de la ville pour leur diligence à y maintenir le bon ordre, et pour l'application qu'ils apportaient à éloigner du pays les malheurs de la guerre civile, qui déjà désolait les contrées voisines ; qu'il priait le maire et les consuls de demander à l'intendant de la province la continuation de sa protection pour cette ville ; de l'assurer que tous les nouveaux convertis faisaient, par sa bouche, une protestation solennelle de garder toujours une fidélité inviolable pour le service du roi, et qu'aucune considération ne serait capable de les en détacher ; qu'ils seraient toujours prêts à en donner des preuves, dans toutes les occasions, et à sacrifier aussi leurs biens et leur vie, pour le service de Sa Majesté, et qu'enfin, s'il leur paraissait qu'aucun d'eux fût assez malheureux, pour avoir des sentiments contraires, ils le dénonceraient pour en faire un châtiment exemplaire."

Cette déclaration, approuvée par un vote unanime de l'assemblée, fut insérée dans le registre des délibérations de l'hôtel de ville, et signée par tous les membres présents (7 novembre 1703).

L'occasion de traduire en actes ces beaux sentiments de dévouement et de fidélité ne tarda pas à se présenter pour les nouveaux convertis. Le 24 novembre suivant, les troubles continuant en Languedoc et dans les Cévennes, la justice de Millau fit arrêter quelques calvinistes nouvellement convertis, lesquels étaient fortement soupçonnés d'entretenir des correspondances avec les camisards. De plus, l'intendant de la province exigea que les nouveaux convertis envoyassent à Montauban, en otage, six des premiers d'entre eux, pour répondre de la paix de la ville. Ceux-ci, loin de témoigner aucune irritation de cette mesure de prudence qui aurait pu paraître blessante, après leurs déclarations solennelles de fidélité rapportées plus haut, restèrent calmes, et se soumirent même avec empressement aux ordres de l'autorité. Cependant, au lieu de remettre les six otages demandés, les nouveaux convertis proposèrent de se faire, sous leur propre responsabilité, garants de la paix dans la ville, jusqu'à l'arrivée des troupes royales ; ce qui fut accepté. On vit alors les nouveaux catholiques, organisés en milice bourgeoise, maintenir l'ordre le plus parfait dans Millau, et y faire, nuit et jour, le guet pour ne pas laisser surprendre cette ville par un coup de main des camisards qui tenaient la campagne. Millau fut une fois de plus préservé des malheurs d'une guerre intestine, par le zèle et la fidélité des calvinistes convertis.

Ici finit le récit de ces luttes religieuses, qui troublèrent nos contrées pendant cent quarante ans. Désormais le calvinisme, entièrement désorganisé, ne sera plus un danger pour Millau, et nous ne le trouverons plus, sur nos pas, couvrant, comme par le passé, de sang et de ruines la route qui nous reste à parcourir. Plus tard, il est vrai, il se reconstituera en corps de religion, par la défection de quelques nouveaux convertis, par le retour des émigrés et par l'affluence des calvinistes des campagnes, qui viendront à Millau chercher aide et appui, auprès de leurs coreligionnaires. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Las confrariás

La Contre-Réforme est marquée par le développement des confréries.

« L'Eglise millavoise met en place de nombreuses congrégations qui assurent l'éducation des filles et des garçons.

Se créent également des confréries de pénitents, de visiteurs de malades. De temps à autre, sous la pression constante des autorités, ont lieu des abjurations collectives comme celle de juin 1738 concernant une centaine de calvinistes. Bref, il faudra attendre les années 1760-1770, pour voir s'établir un début de tolérance permanente entre les deux communautés religieuses. Exclus de l'autorité consulaire, de l'enseignement, interdits de culte, les protestants millavois allaient affirmer leur prépondérance dans l'économie. Parmi eux, Antoine Guy qui perfectionnera les procédés de traitement de la peau et développera les activités gantières.

Pelicièrs e gantièrs

« La mégisserie, fort ancienne dans notre ville [Millau] mais jusque-là peu importante, se transforma au XVIIe et plus encore au XVIIIe siècle.

La ganterie, très ancienne aussi, prit, vers la fin du XVIIIe siècle, de sérieux développements et, à l'instar de la tannerie et corroierie, qui date à peu près de cette époque, acquit une importance fort considérable. » (Extr. de "Recherches sur l'ancienne organisation du travail", par Jules Artières, dans *MSLA,* 1899)

Los penitents

« En 1701, le jésuite Lamagat, attaché au collège de Rodez, prêcha à Notre-Dame le carême et la théologale. Ses sermons et ses catéchismes furent très goûtés des nouveaux convertis. (...)

En 1702, ses succès furent encore plus grands que l'année précédente. Son apostolat contribua beaucoup à la fidélité de cette ville au roi et à la religion, à cette époque où les camisards cherchaient à y établir des intelligences, pour la faire soulever et la jeter dans leur parti, maître alors des Cévennes et Haut-Languedoc.

A la suite de cette mission, les anciens catholiques et les nouveaux convertis, rivalisant de zèle pour la pratique de leur foi, établirent à Millau la confrérie des pénitents gris. (...)

Quelque temps après fut fondée l'association des pénitents blancs. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

Peironeta

Un arrêt du 13 novembre 1662 obligeait les réformés à enterrer leurs morts dans la plus grande discrétion. A la publication de cet arrêt qui eut lieu seulement le 18 février 1663 à *Milhau,* ils réagirent vivement :

« Le jour même de cette publication, une huguenote, nommée Peyrounette, vieille fille mendiante, mourut de froid et de misère, dans le corps de garde de la porte de La Capelle. Le soir, les calvinistes se réunirent au temple, pour délibérer sur la conduite qu'ils avaient à tenir, dans cette circonstance critique. (...)

Fidèles au mot d'ordre [d'assister à la sépulture de la mendiante sous peine d'une amende pécuniaire et des plus graves peines disciplinaires], les calvinistes, malgré la rigueur de la saison, malgré la couche épaisse de neige qui couvrait la terre, malgré un vent du nord qui soufflait avec une violence extrême, se rendirent au nombre de douze cents environ, à l'enterrement de Peyrounette. Presque tous étaient armés ; les hommes portaient qui des épées, qui des bâtons, qui des barres de fer, sous leurs manteaux ; les femmes avaient rempli de pierres les poches de leurs robes. Pendant sa marche dans les rues, cette foule tumultueuse faisait paraître son irritation, en proférant des paroles pleines de menaces et de vengeance : "Tue, tue, criait-on tout le long du chemin, il faut les exterminer ces capucins !" (...)

Le convoi funèbre est à peine arrivé auprès du cimetière, situé alors sur la place actuelle du Mandaroux, entre la porte de ce nom et le couvent des cordeliers, que la foule aperçoit les capucins [au nombre de quatre et qui s'étaient transportés à la porte du cimetière calviniste pour être témoins de la violation de la loi] et les entoure ; hommes et femmes se précipitent sur ces religieux sans défense ; on les pousse, on les tire par les habits, on les prend par la barbe qu'on leur arrache violemment, on les renverse, on leur jette de la neige au visage, on les traîne "comme des cuirs", puis on les frappe si fort, avec des bâtons, sur la tête, que le sang coule en abondance de leurs blessures. De toutes parts on n'entend que blasphèmes, menaces et cris de mort. Les femmes surtout se font remarquer par leur sauvage fureur : "Tue, tue, disent-elles. Assommons ces pelés, ces bourreaux. – Laissons faire les femmes." s'écrient les hommes.

En même temps qu'on maltraitait si horriblement les capucins, on remarque un vieillard, nommé Louis Agulion, qui avait accompagné les quatre religieux : ce catholique, la main posée sur le verrou de la porte du cimetière, faisait mine d'en défendre l'entrée. Les calvinistes tombent sur lui avec rage, le frappent à coups de bâton, l'un des agresseurs, tirant son épée, lui en donne un coup sur la tête, et lui coupe l'oreille. Puis, ajoutant la dérision à la cruauté : "Va, Malchus, lui dit-il, te faire remettre l'oreille par les pères." Cependant, les capucins, à l'aide de quelques catholiques accourus à leurs secours, se dégagent des mains de leurs bourreaux, et regagnent leur couvent, marquant leurs pas par la trace de leur sang. [Suite page suivante]

La petite flamme réformée n'était pas éteinte pour autant ; sous un extérieur de catholicité, le culte réformé se poursuivait au sein de la famille. Il y avait aussi quelques assemblées clandestines.

Dès 1760, des pasteurs millavois notent sur leurs registres la célébration de mariages, mais le manque d'archives ne permet pas de situer ces lieux de culte. L'édit de 1787 confirmait la tolérance déjà existante à Millau. » (Extr. de "Millau sous l'Ancien Régime", d'après Jean Brengues, dans *Millau, histoire et secrets oubliés*, 1996)

Los paures

Le peuple, qui supporte le coût des guerres et des réformes, dans des pays qui ont été épuisés par les guerres de Religion, se révolte lorsqu'apparaissent des charges nouvelles. Les révoltes populaires sont particulièrement nombreuses en Occitanie. Contre les taxes du sel à *Rodés* en 1602 et à *Vilafranca* en 1627 ; contre les offices à *Sent-Ginièis* en 1640 ; révolte des *crocants* à *Vilafranca* en 1643 ; révoltes encore à *Naucèla* en 1658 et à *Espaliu* en 1660.

1651-1652

« Le 27 octobre 1651, P. Delmas, maréchal de Millau, se plaint au juge baillif de ce que, nuitamment, "Vidal Bonnefé et Jacques Caussat, scieurs, lui ayant forcé une maison fermée à clef et à verrou dans une vigne sise au terroir de Salelles, près Millau, en enfonçant et rompant la fenestre... lui auraient emporté 3 sacs de pommes, un pot de métail et autres meubles."

Bonnefé est condamné au fouet et au bannissement, Caussat au carcan et au bannissement mais "d'autant que le [larcin] par eux comis est d'une pernicieuse conséquence et attendu la fréquence de tels actes qui se commettent ordinairement en cette ville par telle sorte de gens fainéants qui s'y sont retirés, que n'ayant rien au monde n'ont moien de ce faire le procès [ne peuvent payer ni dommage, ni frais de justice]", la ville prend fait et cause pour Delmas.

Le consul propose que "nulles personnes sans adveu ne se viennent habiter dans cette ville qui ne sont qu'à charge, ne pouvant vivre sans faire beaucoup de dommages en terres et possessions des particuliers, qui voleraient les grains, volailles, gibier, œufs et autres denrées qui se portent au marché sur les advenues, et pour tenir la main à l'observation des estatuts politiques de députer 2 ou 3 personnes qui s'y emploieront."

On décide que, dans des cas pareils à celui de Delmas, la ville payera les frais de poursuite... Pas de mesure préventive contre les indésirables.

Le 4 février 1652, les consuls sont habilités à chasser de la ville "vagabonds et gens sans aveu, personnes scandaleuses faisant mille ravages et dégâts aux pièces..." Désormais, la permission de s'établir sera délivrée par les consuls avec caution, certificat de bonne vie et mœurs des consuls ou des curés des paroisses dont ils sont originaires. » (Extr. de *Extraits des délibérations communales de la commune de Millau,* d'après A. Carrière, 1933. *Doc. S. d. L.)*

1680

« [11 février 1680] La foule des mendiants que l'on voit en cette ville vient de l'inexécution du règlement de police ci-devant fait contre les "estrangers qui s'y viennent habiter sans porter certificat des magistrats de leur pays natal et de ce que les habitants qui leur afferment leurs maisons sans permission préalable des magistrats ne sont pas [suivis ?] des amendes que porte led. règlement, et d'autant que ce que l'on souffre que la plupart des valets et des servantes de la présent ville se marient sans avoir quoi que ce soit pour servir à leur subsistance et des enfants qui proviendront de leur mariage.

Recherche dans toutes les cartes de ceux qui s'y sont retirés depuis 1678 auxquels ils feront vuider incessamment de lad. ville et payer l'amende portée par led. règlement aux habitants qui leur auraient loué leurs maisons sans

permission desd. magistrats et de plus lesd. s[rs] consuls prieront les s[rs] curé et vicaires de la présent ville ensemble, les ministres de la R.P.R. de les avertir fidellement et promptement de toutes les publications des bans qu'ils feront pour les mariages des valets et des servantes de la présent ville. Et en cas lesd. valets et servantes n'auraient pas de quoi subsister et entretenir leurs enfants qu'ils procréeront, lesd. consuls sont habilités de leur faire vuider incessamment la ville. » (Extr. de *Extraits des délibérations communales de la commune de Millau,* d'après A. Carrière, 1933. *Doc. S. d. L.)*

Lo mal temps

Le Grand Siècle sera également marqué par de graves épidémies, comme la peste de 1630 et par des disettes liées aux intempéries des années noires, 1693, 1709, *las annadas del mal temps.*

Nivolada, 1657

« Dans la nuit du 12 septembre 1657, il fit à Millau "un si grand orage et desbord de pluyes qu'il se seroit formé sur la montagne voisine des torrents, qui auroient eu une chute si précipitée et si violente sur le vallon que toutes les vignes, noyers et amandiers auroient été entièrement gastés, renversés et même déracinés ; ... il se seroit formé en divers endroits des espèces d'abismes ; ... la grande et belle fontaine de la Mère de Dieu, qui faisait moudre 3 moulins, auroit été comblée... et les chemins tellement gastés que la présente ville était presque inaccessible..." » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

Jalada, 1685

« "Sera mémoire que du 6 au 7 juin 1685, le temps fut si froid qu'il gela, et la glace fut si forte et si pénétrante, qu'elle tua, sur les Causses, les espis de froment et les meilleurs furent les plus maltraités... Le seigle, qui était déjà mûr, se défendit, mais celui duquel le grain ne faisait que commencer à se former ou qui fleurissait fut aussi tué." La récolte fut cependant bonne dans le vallon. » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

L'annada del mal temps, 1693-1694

« 15 janvier 1693 : "Les particuliers en général estant affligés d'une si grande misère tant par les gresles qui ont tombé sur le présent mandement pendant trois années et qui ont emporté la plus grande partie des grains et des raisins, que par la gelée qu'il fit les vendanges passées qui emporta presque tout le vin qui pouvait s'y recueillir. Le deuxième consul Bernat est autorisé à emprunter 3 000 ll. pour payer le premier terme et quartier." » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

« Printemps sans nulle douce température, un esté sans chaleur, un fort grand froid pendant les mois qui doivent cuire et faire meurir les fruits de la terre, un soleil affoiblit et presque éteint. Enfin on ne peut rien ajouter icy que de dire que cette année icy 1693 et la suivante 1694, qu'on appelle encore année de la misère et dans ce pais *"l'onnado de mal tens"*, furent presque semblables à celles de 1573 et 1574. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

Los aigatges, 1697

« Mémoire sur les inondations des rivières (folio 688) : "Sera mémoire que dimanche 18 août 1697 les rivières de Tarn et de Dourbie auraient si fort grossi que sur la pointe du jour celle du Tarn serait montée à l'ayre commune de la Grave et continué à se grossir jusqu'environ les 7 h du matin, qu'après la procession du St-Sacrement qui fut porté dans le chemin qui conduit à la porte St-Antoine à la Grave fut parachevée, l'eau commença de se retirer, [Suite] Après ces scènes d'horreur, on met en terre le corps de la défunte. Le convoi, à la tête duquel marche seul le chantre du temple, rentre en ville, en prenant le chemin le plus long. En passant devant les couvents des cordeliers et des capucins la foule redouble d'insultes et de menaces. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

La capèla de La Malautiá

« Cette chapelle bâtie, à l'époque de la fondation de La Maladrerie, fut détruite par les calvinistes, au temps des guerres religieuses. Quand l'ordre fut rétabli, la ville se vit contrainte de reconstruire à ses frais cet édifice religieux, qui existe encore et sur la porte duquel on lit l'inscription suivante :

PAR LE SOING
ET DILIGENCE DE
PIERRE LACROIX ET
PIERRE FABRE
ADMINISTRATEVRS
DE L'HOSPITAL MAGE
DE LA VILLE DE MILHAV
CESTE CHAPELLE
A ESTÉ BASTIE À
L'HONNEVR DE DIEU ET
DE S[AINT] THOMAS
L'AN 1664.

Il est à regretter que cette chapelle n'ait pas conservé sa destination et plus à regretter encore qu'on en ait fait une étable, où on loge les brebis. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* d'après Joseph Rouquette, 1888)
(Coll. S. d. L., fds. B. L.)



lad. procession n'ayant pu aller plus avant à cause que l'eau avait inondé dans led. chemin jusqu'à celui qui se sépare vers le couchant allant aux tanneries. Et cette désolation est si grande qu'elle a emporté la plus grande partie des blés qui étaient à la Grave et à l'ayre de la Paulèle, la récolte n'ayant pas encore [été battue ?] à cause qu'elle est fort reculée ; entre autres, a emporté 3 grands gerbiers de froment d'un pauvre fermier et les fermiers du prieuré, ayant 3 grands gerbiers contre les tanneries de lad. Grave, l'eau les ayant soulevés, ils ont été préservés étant ceints de cordages mais lesd. fermiers ont perdu plusieurs gerbes qui estaient en *plongeon* dans lad. aire. Ce ravage était si grand que pendant tout le jour on a vu passer dans la rivière une quantité innombrable de gerbes, poutres et arbres ; on a vu même passer un cheval harnaché et une paire de bœufs attelés... Lad. inondation ayant commencé bien haut dans le pays des Cévennes et Gévaudan à cause des grandes pluies du vendredi et samedi précédant. On pouvait prendre l'eau des fenêtres desd. tanneries de la Grave où il a été laissé plus d'un pan de limon, n'y pouvant dépiquer les blés la présente année. Lesd. fermiers du prieuré ont été obligés, avec grand perte, de porter les gerbes desd. trois gerbiers, toutes mouillées et boueuses, dans le terrain de la Capelle et au chemin, près le couvent des pères capucins, pour les faire sécher et essuyer et les faire battre auxd. endroits, quoique lesd. endroits ne soient pas présentement propres à cause qu'on n'y avait plus dépiqué la présente année, ni les précédentes, ce qui a été aussi fait par les habitants qui ont conservé quelques gerbes.

On a depuis assuré que au lieu de Ste-Enimie en Gévaudan il a été trouvé par des actes authentiques que le même jour en l'année 1597 lad. rivière du Tarn avait de même grossi et en avait emporté le moulin dud. lieu ainsi qu'elle l'a fait cette année." » (Extr. de *Extraits des délibérations communales de la commune de Millau,* d'après A. Carrière, 1933. *Doc. S. d. L.)*

L'ivèrn 1709

« "Sera mémoire à la postérité, que le 6 janvier 1709, il auroit commencé à faire un si grand froid par le vent de bise qu'il auroit duré jusqu'à la fin de février, et auroit tué tous les arbres, noyers, amandiers et autres arbres fruitiers de tout le païs, ce qui est une perte irréparable, et les blés ont presque partout péri, ce qui a causé dans tout le royaume une grande cherté de fruits et une grande disette." (Note d'A. Descuret, secrétaire consulaire, inscrite sur le *Livre des Mercuriales).* » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par Jules Artières, 1943)

« "La grande froideur de l'hiver dernier a causé une perte si considérable dans l'étendue du présent mandement que presque tous les blés d'hiver ont péri tant dans le vallon que sur le causse... Les vignes sont entièrement perdues, à l'exclusion de quelques plantées de trois ou quatre années ; les noyers et les amandiers entièrement morts sans espoir d'avoir ni amandes ni noix de longues années, et il y a pour la vie d'un homme pour les voir grands et en estat de porter du fruit, et les vignes ne sauraient produire de quatre ou cinq ans quand elles ne seraient pas tout à fait mortes. Le tout quoy fait le revenu dans ce pays d'où l'on peut espérer quelques secours, tout particulièrement pour payer les tailles que autres charges. Ainsi il est du tout impossible qu'il puisse faire le recouvrement desd. tailles de tout ni de partie, le public étant de la dernière misère.

Il serait nécessaire de faire procéder à une estimation..."

Ordonnance de l'intendant du 25 avril 1709 relative à la circulation des grains : "Conformément à nos précédentes ordonnances, défendons à tous les habitants de Millau et autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de vendre ni transporter, sans notre permission expresse ou celle du s[r] Bauce notre subdélégué à Millau, aucuns grains froment, seigle, mixture, palmoule et avoine hors de la généralité de Montauban, à peine de 500 ll. d'amende, de confiscation desd. grains, mules, chevaux et autres voitures qui le transporteront. Défendons à tous bateliers, pontonniers et passagers sur les rivières de Dourbie et de Tarn, depuis Peyreleau jusqu'au Truel, de recevoir dans leurs

Los aigatges

« "Les inondations arrivées pendant trois ou quatre années de suite le long de la rivière de Tarn ont emporté les meilleures pièces qui se trouvent le long d'icelle." (Requête à l'intendant, 2 février 1708).

"Dans les Prades (rive gauche), les eaux du Tarn ont emporté 17 sétérées 3 boisseaux de chenevières à raison de 160 ll. la sétérée : 23 035 ll. lesquelles payaient annuellement 60 ll. de tailles, 15 journées prés ou *arribals* à raison de 150 ll. : 2 287 ll. qui payaient 70 ll.... Au *Prat del Pesquié,* 10 sétérées, 3 cartes, etc." (11 et 12 février 1708). » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

bateaux, à passer de jour ou de nuit, aucun desd. grains et voitures qui les transporteront à peine de punition corporelle, etc."

"Verbal de la vérification des dommages, lieu par lieu, le tout avons trouvé qu'il est de perte en général sur tout le mandement : 995 pipes de vin, 2 060 setiers froment, 527 quintaux d'huile, 1 950 set. amandes." (22 mai 1709). » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

La misèria

« Une calamité climatique suffit à provoquer une flambée désastreuse des prix. Au cours du grand hiver 1709-1710, le froid terrible qui règne aux mois de janvier-février gèle les semences en terre et provoque une cherté exceptionnelle. En 1708, le setier de froment (unité de mesure des grains = 126 livres poids de marc à Millau) coté 5 livres 8 sols, saute à 11 livres l'année suivante, puis à 12 livres l'année d'après. Brassiers et journaliers auraient péri de famine si l'hôpital mage ne leur avait distribué pendant six semaines de février à mars 1709, une cuillée de soupe aux fèves et un morceau de pain à chacun. Pour remédier à la pénurie des subsistances, les consuls de Millau feront acheter 200 setiers de grains dans les autres provinces du Royaume (Gascogne, Bourgogne). La rareté des denrées les plus courantes provoque bien souvent des mouvements de spéculation. Le dimanche 20 juillet 1732, en pleine saison des moissons, plusieurs travailleurs de terre et quelques moissonneurs se plaignent de ne pas trouver du pain blanc dans les boutiques de Millau. Les boulangers le vendaient en réalité en sous-main à un prix supérieur à celui fixé par les consuls, soit 1 sol 6 deniers la livre au lieu de 1 sol règlementaire. La miche de pain était, pire encore, trafiquée, mélangée de légumes et de son. Au cours du XVIIIe siècle, les consuls accusent fréquemment les boulangers de stocker les grains, de les faire transporter dans les provinces voisines ou de les vendre sans avoir fourni de déclarations sur la quantité et la qualité. Alors, privé de ses ressources les plus vitales, le peuple s'indigne, s'agite, s'oppose parfois avec violence au transport des grains. Le 17 mars 1747, au faubourg du Pont-Vieux, des femmes s'attroupent et arrêtent le blé que des voituriers de Nant avaient acheté. Elles coupent les cordes des charges des mulets. On arrêtera "le nommé Puel, travailleur, qui était allé les avertir de maison à maison." » (Extr. de "Climat, récoltes et épidémies en Millavois aux XVIIe et XVIIIe siècles", par Jacques Frayssenge, dans *Revue du Rouergue*, automne 1990)

Remèdis

« Contre la petite vérole, Jean d'Albis préconise des lavements, des saignées, du bouillon d'oseille, des purges à base de quinine. Contre la fièvre et la dysenterie, un sirop de chicorée et une infusion de rhubarbe ont les plus grands effets. » (Extr. de "Climat, récoltes et épidémies en Millavois aux XVIIe et XVIIIe siècles", par Jacques Frayssenge, dans *Revue du Rouergue*, automne 1990)



Milhau.
(Coll. A. Mr.)

La fin del senhoratge

Le XVIIIe siècle est marqué par l'alternance de périodes relativement viables et de graves disettes. Les aléas climatiques et les guerres extérieures conjugués aux difficultés de communication et à la diversité des terroirs donnent des situations très différentes d'un *país* à l'autre.

C'est ce qui apparaît en tout cas à la lecture de diverses enquêtes réalisées entre 1735 et 1800. Les visites pastorales de l'évêque Jean d'Ize de Saléon, les enquêtes paroissiales lancées par Mgr Champion de Cicé en 1771, le *Journal des voyages en Haute-Guienne de J.-F. Henry de Richeprey* (1780 et 1781) sont autant de témoignages sur cette période contrastée qui verra la fin de l'Ancien Régime dans la Révolution. L'œuvre occitane de *Claudi Peiròt,* de *Palhàs,* tout comme l'action de Despradels d'Allaret (1), témoignent du grand intérêt que les physiocrates portent au développement de l'agriculture.

(1) **Despradels d'Allaret**
« Despradels d'Allaret est né à Millau en février 1728. (...)
Il se proclame disciple de l'Anglais J. Tull, suit ses principes pour les semailles, la fréquence des labours, le désherbage.
Mais à côté de sa culture livresque, l'agronome se livre à des essais sur le terrain. Dans sa propriété de La Rode, dans celle de Mauriac, dans le Lévézou, puis à Saint-Jean du Bruel, domaine qui lui viendra de son épouse, Jeanne de Malbois, il a tenté des expériences. Il demande conseil à des voisins, mais aussi en donne, et il prêche d'exemple. Il va apporter une attention toute particulière à deux expériences qui peuvent bouleverser l'agriculture locale : l'introduction des prairies artificielles, puis celle de la pomme de terre. » (Extr. de "Despradels d'Allaret", par Jean-Marie Tisseyre, dans *PVSLA*, 1971-1974 et *Revue du Rouergue,* septembre 1976)
« Député à l'Assemblée de Haute-Guyenne en 1780 et agronome distingué, Jean Etienne Despradels d'Allaret vulgarise la culture de la pomme de terre, et pour cela consentit à offrir un grand repas aux notables de Millau, qui ne la croyaient bonne que pour les bestiaux. C'est aussi à Despradels que l'on devait l'introduction des fourrages artificiels sur le Larzac. Ce goût d'innovation, de l'effort serait-il lié "à la morale du succès" que le calvinisme avait développé ? » (Extr. de "Richesse et notoriété de la noblesse millavoise", par Jacques Frayssenge, dans *Découverte du Rouergue méridional,* 1985-1986)

La Glèisa de 1735 a 1746

L'Eglise reste la principale force morale et les évêques s'assurent du bon fonctionnement de l'institution à l'occasion de visites pastorales. Celles qui ont eu lieu entre 1735 et 1746 ont été dépouillées et sont présentées sous forme de tableau par Pierre Lançon, bibliothécaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

« Chaque évêque avait autrefois la lourde tâche de visiter ou de faire visiter, une fois au moins durant son mandat, l'ensemble des paroisses du diocèse. Les procès-verbaux de ces tournées d'inspection, établies en Rouergue dès le XIVe siècle, se trouvaient consignés dans des registres particuliers. Un certain nombre d'entre eux sont conservés de nos jours aux Archives départementales de l'Aveyron. Ils constituent pour les historiens une source documentaire extrêmement précieuse en raison de la variété des renseignements qu'elle peut fournir : description des bâtiments religieux (églises, chapelles, oratoires) et du mobilier qu'ils contiennent, en particulier. D'autres informations concernent le statut juridique du bénéfice ecclésiastique, les revenus économiques affectés à celui-ci qui permettent de subvenir à l'entretien des desservants, le nombre des communiants, les dévotions particulières des populations, les confréries qui les rassemblent, le niveau d'instruction des enfants, etc. Chaque visite de paroisse s'achevait par une ordonnance signée de l'évêque, prévoyant toute une série de mesures et d'injonctions auxquelles d'ailleurs on ne donnait pas toujours suite. Ainsi, en quelques pages manuscrites, le prélat ou son représentant avait brossé le portrait fidèle, bâti toujours selon un même plan, d'une paroisse rouergate d'autrefois.

L'évêque était particulièrement attentif aux réclamations de ses ouailles concernant le clergé. » (Pierre Lançon)

Enquêtes pastorales de l'évêque Jean d'Ize de Saléon (1735-1746)

Date	**Nom de la paroisse /** églises secondaires	**Vocable principal de l'église /** autres vocables des chapelles	communiants	confréries	Présentation à la cure	Références Arch. dép. A
2/06/1738	**Compeyre**	**St Vincent**	1 000	St Sacrement Rosaire	Evêque de Rodez	G. 114, fol. 30
	• chapelle des pénitents bleus					G. 114, fol. 34
3/06/1738	• Carbassas, annexe	**St Pierre**	95			G. 114, fol. 35
29/05/1738	• Lumanson, annexe	**Notre-Dame** / St Jean-Baptiste				G. 114, fol. 21
30/05/1738	• Pailhas, annexe	**St Pierre**				G. 114, fol. 22
2/06/1738	• Veyrac, annexe	**St Etienne**				G. 114, fol. 30
	Millau					
18/08/1738	• Eglise Notre-Dame	**Notre-Dame** / St Caprais				G. 113, fol. 242 et 273
16/06/1738	• Monastère de Notre-Dame de l'Arpajonie					G. 113, fol. 280
18/06/1738	• Chapelle de l'hôpital général	**St Roch**				G. 113, fol. 282
18/06/1738	• Chapelle des pénitents blancs					G. 113, fol. 284

Carbassàs

« On nous a (...) représenté que la rivière déborde quelques fois de telle sorte qu'on est des semaines entières sans pouvoir passer le bateau, et que d'ailleurs, dans les autres tems, le prêtre desservant se trouva trop éloigné pour pouvoir secourir à propos les malades, surtout lorsque c'est pendant la nuit qu'on va le chercher, à cause de la difficulté du passage de la rivière. »

Compèire e N'Agassac

« Il y a un hermitage qui est habité par le frère Théodore, il y a une petite chapelle où l'on dit la messe quelques fois autour de la maison. Il y a une petite vigne et quelques petits champs. Le curé n'est pas content de la conduite de cet hermite. (...)

On nous a dit qu'on tenoit une foire publique à Agassac, autrement Lumanson, le jour de la fête de sainct Amans, quel jour qu'elle puisse tomber.

Nous exhortons les magistrats d'empêcher qu'on ne tienne la foire le jour de la fête du saint Amans, et de prendre pour cela, à l'avenir, les mesures convenables pour que le public soit instruit qu'elle ne se tiendra que le lendemain. »

Milhau

« L'église est embarrassée d'une infinité de bancs incommodes pour le service divin, et qui occupent d'ailleurs un espace si considérable que tout le peuple ne sauroit contenir dans l'église les jours des solemnités. (...)

Nous ordonnons (...) que ceux qui ont des bancs dans l'église sans concession, ni permission légitime, les feront sortir, et que les autres qui resteront seront disposés de telle sorte qu'il y ait un passage au milieu de dix pans de large et deux autres allées autour de l'église de huit pans, et qu'il sera laissé un pareil espace devant les balustres du chœur. »

Blanquièrs e pelicièrs

« Dans les années 1716-1724, on ne comptait plus que huit petits marchands faisant peu de commerce en raison de la rareté de l'argent. On note, en revanche, une présence marchande et négociante particulièrement active dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle comme nous l'ont prouvé registres paroissiaux et minutes notariales. Leur nombre s'avère impossible à chiffrer, mais leur croissance n'est sans doute pas étrangère au développement économique et au désenclavement de la ville à la fin de l'Ancien Régime.

A l'origine de tout cela, l'essor du commerce des peaux. L'élevage était alors très important sur le Larzac : en 1753 on comptait 150 000 bêtes à laine. Nous savons que les mégissiers de Millau préparaient les peaux de chevreaux et d'agneaux en direction de la ganterie grenobloise mais aussi vers l'Angleterre. Pour être en mesure de faire face à l'accroissement de la demande, les marchands de Saint-Affrique fournissaient régulièrement de la matière première venue des côtes d'Espagne. Les fabricants millavois s'occupaient de l'exportation, se rendaient régulièrement aux foires de Beaucaire, et traitaient avec les négociants et marchands-gantiers de Grenoble, Lyon et autres places. La fin du siècle vit ce commerce s'étendre à un grand nombre de familles. Bien des mégissiers, des gantiers devinrent alors "marchands-fabricants" voire négociants en peaux. Dans ce secteur particulièrement actif, nous voyons apparaître quelques personnages influents. Le sieur Guillaume Aldebert était l'un de ceux-là. En 1762, il possédait à lui seul trois tanneries sur les bords de La Grave, près des rives du Tarn, et baillait des peaux de chevreaux et d'agneaux aux mégissiers de la ville qui les apprêtaient. Les Guibert, les Lauret, les Devilla faisaient partie de sa clientèle favorite. Une fois préparées, G. Aldebert revendait les peaux aux marchands lyonnais (les Sauzé, les Doyon et les Rabichon) et languedociens (les Sollier de Lodève, les Vissec de Montpeyroux). » (Extr. de "Richesse et notoriété de la noblesse millavoise", par Jacques Frayssenge, dans *Découverte du Rouergue méridional,* 1985-1986)

Etablissement de la manufacture de cadis

« Nous trouvons, dans les archives de l'hospice (G 10), au sujet de l'établissement de la manufacture de draps, la pièce suivante qui ne manque pas d'intérêt :

Etablissement de la manufacture.

"Les moyens d'établir la manufacture sont :

1° - Qu'il plaise à Sa Majesté accorder un fonds de 25 000 livres aux entrepreneurs solvables, à cause des grands frais qu'ils seront obligés de faire pour l'establissement : intérêt au denier 24.

2° - Et parce que les ouvriers, au nombre de 300, qu'on veut employer à ce travail sont la plupart des fainéans qu'on tire de l'oisiveté et de la mendicité par ce moyen, et qui, par conséquent, sont engagés à plusieurs créanciers, il plaira à Sa Majesté de faire inhibitions et défences auxd. créanciers d'exécuter et saisir les estoffes que les maistres de lad. manufacture leur auront bailhées à faire et ordonner encore que lesd. ouvriers seront contraintz par corps à remettre ez mains desd. maistres lesd. estoffes, après qu'ils les auront travailhées.

3° - Les maistres de lad. manufacture s'engageront à faire des estoffes semblables, mesmes meilleures que celles que l'on appelle "draps du Vigan", draps qu'on appelle "seizes", que l'on fait à Bédarieux, à Lodève et Clermont en Languedoc, où les marchands de Lyon les vont achepter trois fois l'année et passent en cette ville ; et si lesd. marchands veulent d'autres étoffes, lesd. maistres de manufacture les fairont faire à leurs ouvriers telles qu'ils voudront.

4° - Faut savoir quelles estoffes les marchands de Bayone et de Lyon voudraient achepter en ce païs parce qu'on les fairait travailler, et les obliger à venir les prendre ici.

C'est le moyen d'abolir en ceste ville la fainéantise et la mendicité, suivant vostre intention ; mais les entrepreneurs de ceste manufacture seront obligés à de grands frais pour l'establissement.

Lesd. entrepreneurs avec les fonds qu'il plaira à S. M. leur accorder et celui qu'ils y ajouteront encor du leur, fairont travailher tous les villages voisins, parce qu'ils s'obligeront aux ouvriers desd. villages d'achepter toutes les estoffes qu'ils pourront faire.

Il est important d'empêcher le transport des laynes de ce pays et de faire défences de planter plus de vignes que par la permission des magistrats, vérification plustôt faite si la terre peut produire du bled, auquel cas il faut empescher qu'on n'y plante pas."

La manufacture de cadis dut être établie dès que l'hôpital eut été érigé en hôpital général (octobre 1725), quoique les lettres patentes du roi n'en fassent pas mention. Nous voyons en effet qu'en 1726 l'économe achetait 3 quintaux "de layne surge de montaigne pour commencer un essay de travail qu'il convenoit faire à l'hôpital en estoffe de la façon de celle du Gévaudan." Cet essai ayant donné de bons résultats, on acheta, l'année suivante, un matériel plus considérable et, en 1729, on fit venir de Saint-Geniez un ouvrier pour diriger la manufacture. » (Extr. de "Recherches sur l'ancienne organisation du travail", par Jules Artières, dans *MSLA*, 1899)

Lo país en 1771

D'autres indications sur l'état de l'Eglise au XVIIIe siècle nous sont fournies par l'enquête de Mgr Champion de Cicé. Nommé évêque de *Rodés* en 1770, dès l'année suivante, afin de connaître la situation de son diocèse, il lança une enquête auprès des curés. Malgré des réponses parfois manquantes ou approximatives, cette enquête apporte d'intéressants renseignements sur *lo país nòstre* vers la fin de l'Ancien Régime. Nous en avons retenu les questions à caractère économique, social ou ethnographique. Nous la présentons à partir de l'édition de Louis Lempereur, en respectant l'orthographe originale.

Las parròquias

Nom de la paroisse.

Compèire : Saint-Vincents de Compeyre, autresfois Notre-Dame de Lumenson.

Milhau : Notre-Dame-de-Lespinasse de la ville de Milhau.

Nom du patron ou collateur.

Compèire : Monseigneur l'évêque.

Milhau : Messieurs les consuls avec le prieur sont patrons.

Nom de la subdélégation et du présidial, dans le ressort desquels se trouve la paroisse.

Compèire, Milhau : Subdélégation de Milhau ; présidial de Villefranche.

Quelle est l'étendue de la paroisse dans son plus grand et plus petit diamètre, en comptant la distance par le temps qu'un homme à pied employe à la parcourir ?

Compèire : L'étendue de la parroisse dans son plus grand diamètre est de deux heures et demi pour un homme à pied, et d'une bonne heure dans son plus petit diamètre.

Milhau : La parroisse est étendue du nord-ouest au sud-est de deux heures et demi de chemin, sur une heure de chemin dans le sens contraire.

Distance de Rodez.

Compèire : Environ huit lieues.

Milhau : A nœufs lieues de Rodez.

Quels sont les moyens pour y envoyer les lettres et paquets de Rodez ?

Compèire : Par le porteur de Milhau.

Milhau : Il y a un porteur établi pour porter les lettres de Vabres et de Milhau.

Si le presbitère est bien bâti ?

Compèire : Fort mal bâti.

Milhau : Le presbytère est assez bien bâti.

Si l'air est salubre ou mal sain ?

Compèire : L'air est salubre.

Milhau : L'air n'est pas mauvais.

Lo dèime

Nom du décimateur ou des décimateurs et curés primitifs s'il y en a.

Compèire : Monseigneur l'évêque, en sa qualité de prieur de Compeyre, perçoit presque l'entière dîme de la parroisse ; le chapitre de Vabre en perçoit une petite portion ; je perçois les trois quarts de celle du prieuré cure de Vayrac, uni à la parroisse de Compeyre en 1732 ; l'autre quart appartient aux dames religieuses de Sainte-Claire, établies à Milhau.

Milhau : Monsieur le prieur est de la nomination du Roy (1).

Quelle est la quotité de la dîme pour chacun d'eux, et à combien peut-on évaluer le produit en grains, année commune ?

Compèire : Le produit de la dîme due à Monseigneur l'évêque peut se porter, années communes : froment 145 sestiers, mixture 10 sestiers, seigle 6 sestiers, orge 45 sestiers, avoine 40 sestiers, légumes 10 sestiers, vin 75 muids, du poids chacun de 900 livres. Le produit de la dîme en grains perçue par le chapitre de Vabre peut se porter à huit sestiers, et celle du vin à huit muids. La dîme du prieuré de Vayrac : froment 40 sestiers, seigle deux sestiers, orge neuf sestiers, avoine dix sestiers. Il n'y a point de vignes dans le dixmaire dudit prieuré.

Milhau : Il perçoit trois quarts des fruits décimaux, et il jouit des honneurs de curé primitif ; il y a eu à ce sujet de longues contestations entre le prieur et le curé : *sub judice lis est.* Le curé perçoit l'autre quart des fruits décimaux. Le prieur ni le curé n'ayant jamais fait la levée des fruits, il leur est très difficile d'exprimer la quotité de la dixme. J'ay vu clairement que les fermiers me faisoient de fausses déclarations ; on essayera de prendre des éclaircissements plus justes.

Y a-t-il des dîmes inféodées, et en quoi consistent-elles ?

Compèire, Milhau : Il n'y a point de dîmes inféodées.

Los senhors

Nom du seigneur ou des seigneurs temporels.

Compèire : Mr de Sambuci a la justice, en qualité d'engagiste du domaine. Les autres seigneurs sont : Mr de Vezins, Mr de Parlan, M[r] d'Hauterives, Mr de Prévenquières, Mr de Pegayroles, Mr de Carbon, Mr de Gaujal, Mr de Vayrac, Mr de Bonnefous, Mr de Lugagnac, Mr Desplas, Mr Toulouse, Mr Lacaze, Mr Refregier, Mr Olier et le s[r] Reynal. Les seigneurs eclésiastiques sont en aussi grand nombre.

Milhau : Le Roy seul a la justice dans la ville de Milhau.

Quels sont les différents droits seigneuriaux qu'ils perçoivent dans la paroisse ?

Compèire : Le seigneur justicier prétent quelque droit de péage qui est contesté ; les autres droits qui lui sont communs avec les autres seigneurs consistent dans les lods et ventes, et dans des censives en argent, bled, vin, huile, sel, poivre, amandes, perdrix, chappons, poules, poulets, etc. ; ces censives sont si considérables qu'il est étonnant que les habitants puissent les payer et acquitter encore les charges royales qui se portent à plus de 24 000 liv.

Milhau : Il y a plusieurs directes particulières. Les censives sont en blé, en vin, ou en argent.

• ***Lo dèime en 1787*** (par J. Touzery)

Compèire

« Le prieur est obligé de donner trente setiers avoine, trente deux quartes orges, pour les plus nécessiteux. Le curé et les marguilliers les distribuent.

Le prieuré Saint-Etienne de Vayrac rend près de 400 l. qu'il retire de la dîme entière de deux domaines de la paroisse, des deux tiers de dîme sur un autre domaine, le carnelage, deux charges de paille, un petit bois et deux champs.

Le reste du revenu de la cure est la dîme du foin de Sallescoup de Pailhas, 75 l. argent, cinq muids de vin de 840 le muid, vingt setiers froment de 110 livres. Le curé prétend que le vin et blé sont donnés comme panetier.

Les obits ont nonante quartes froment, douze d'avoine, cent trente muids de vin, outre la ferme. »

Milhau

« Le revenu du curé consiste :

1° Dans le quart du bénéfice affermé en 1730, 1 580 l. argent, quatre muids de vin, onze setiers froment.

2° Dix setiers froment et trois d'orge sur le prieuré de Saint-Eusebit, dépendant de Saint-Léons, par transaction passée en 1754, entre M. de Panat Thoels, prieur de Saint-Léons, et M. Peirot, curé de Millau, la dite pension quitte de toutes charges et décimes.

3° Le quart des fruits du prieuré de Saint-Lambert, diocèse de Vabres.

4° 15 l. sur le prieuré de Creissels, diocèse de Vabres.

5° Quatre quintaux paille.

Sur quoi, il paye au vicaire perpétuel onze setiers froment, quatre muids de vin, 60 l., l'honoraire du vicaire amovible et les décimes. »

(1) Lors de la sécularisation du prieuré de Millau en 1739, le roi s'était réservé la nomination du prieuré. La présentation appartenait auparavant à l'abbé de St-Victor de Marseille, dont dépendait le prieuré de Millau.

Los paisans

Combien y a-t-il d'habitants, en y comprenant les vieillards et les enfants ?

Compèire : Il y a actuellement dans ma parroisse 1 250 habitants. J'ai trouvé un état des habitants de ladite parroisse fait par un de mes prédécesseurs en 1690 qui prouve que leur nombre étoit pour lors de 1 700. La misère force mes parroissiens à abandonner leur patrie ; parmi ceux qui ne peuvent se résoudre à s'expatrier, elle en détermine un grand nombre à vivre dans le célibat.

Milhau : Il y a environ cinq mille habitants.

Combien y a-t-il en particulier d'habitants dans la ville, ou bourg qui est le siège de l'eglise paroissiale ?

Compèire : Il y a dans Compeyre 500 habitants ; l'état dont il vient d'être parlé prouve qu'il y en avoit 730 en 1690.

Milhau : Dans la ville ou fauxbourgs, 4 900.

Combien de villages qui en sont séparés, quelle en est la distance, et combien s'y trouve-t-il d'habitants ?

Compèire : Les autres lieux ou villages qui composent la parroisse de Compeyre sont : le lieu d'Aguessac à un demi-quart d'heure dudit Compeyre ; il y a 390 habitants ; celui de Palhas à demi-heure dudit Compeyre ; il y a 73 habitants ; celui de Carbassas à une petite heure dudit Compeyre, il y a 93 habitants. Les villages qui composent le reste de la parroisse sont au nombre de 27 et il y [a] 195 habitants.

Milhau : Il n'y a dans l'étendue de la parroisse qu'un village, composé de 3 maisons, à une heure et demi de distance de la parroisse, au-delà du Tarn. Il y a, outre cella, treize domaines, soit en-deçà, soit au-delà de la rivière du Tarn, éloignés de l'église parroissiale d'environ 3 quarts d'heure, d'une heure, de deux heures et de deux heures et demy de chemin.

Los paures

Combien y a-t-il de pauvres dans l'étendue de la paroisse en désignant : 1° Les valides et les invalides ; 2° Ceux qui ont besoin d'être soulagés en partie, et ceux qui n'ont aucune espèce de secours ?

Compèire : Le nombre des pauvres est si grand dans ma parroisse que je n'ose l'exprimer. Pour faire cependant comprendre ce qui en est, j'observerai seulement que, lorsque le bureau de charité composé du curé, des officiers de la justice, des consuls et autres principaux habitants, procède à la distribution des 32 sestiers 2 cartes orge et 30 sestiers avoine dont il vient d'être parlé, il y fait communément participer 140 familles. Lorsque des particuliers ont eu légué des sommes un peu considérables aux pauvres, leurs héritiers ont prié ledit bureau de vouloir les leur distribuer ; celui-cy fait, pour lors, acheter des grains qu'on ajoute auxdits orge et avoine, et, quoique dans ces occasions il ait compris 170 familles dans la distribution, je ne puis certifier qu'il ait secouru toutes celles qui ont besoin d'être soulagées en partie.

Milhau : Il y a dans l'étendue de la parroisse environ cinquante pauvres invalides. Il y a environ cent familles de travailleurs qui ont besoin de secours à cause de la cherté des grains ; il n'y a guères plus de douze familles qui soient absolument sans ressource, et il leur reste toujours celle de l'hôpital.

• ***Los estatjants en 1787*** (par J. Touzery)

Compèire

« La paroisse contient 1 320 habitants.
Compeyre, Allauset, Bethaume, Cade (la), Curoplat, Mas de Tranque, Sallecroup, Veirac, Saint-Etienne, Carbassas, Lumenson, Aguessac, Paillas, Sallecroup. »

Milhau

« La paroisse contient plus de 5 000 habitants.
Milhaud, Arpajonie (abbaye), Aumières Basses, Aumières Hautes, Bacalis, Borieblanque, Chambrillan, Cartaire, Cureplats, Calès, Coulous, Grosengue Lesons, Martinerie, Mas de Recouli, Montplaisir, Montels, Metairie de l'Hopital, Pont de la Cabre, Rode (la), Schamberg, Stestève Bas, Stestève Haut, Taurande. »

Trelheton

« D'aucuns avaient songé à le faire admettre à l'hospice. Il y aurait été, certes, mieux soigné, vêtu plus proprement. Mais il s'y était toujours énergiquement refusé. Il tenait à sa liberté et à l'aubaine de quelques aumônes qu'il ne sollicitait jamais, mais dont il vous remerciait avec le bon sourire de ses magnifiques yeux noirs.
Ces aumônes étaient rapidement converties en un litre de vin et quelques cigarettes. Celles-ci, il fallait les lui mettre allumées dans la bouche. Le verre ! il fallait, dans les dernières années surtout, le lui tenir, mais il n'en laissait pas perdre une goutte. Que mangeait-il ? Il était content avec peu de chose. Les voisins de la rue Basse ne le laissaient pas pâtir. Il avait, du reste, quelques maigres ressources. Je crois que la pauvre maison qu'il habitait lui appartenait.
Toute ma vie, je l'ai connu. Que de fois, étant gamin, la vieille tante Belote ou maman m'ont dit : "Tiens, va porter ce verre de vin à *Treilletou"*, ou bien une tartine de confiture ou un bout de saucisse.
On lui faisait faire de menues commissions, car ce n'est que dans les dernières années que son tremblement nerveux avait beaucoup empiré. On le chargeait d'aller à la Grave chercher un panier de *rusco* pour laver les pavés. Si l'on avait une portée de petits chats indésirables, on l'expédiait pour les noyer à *Tar.* » (Extr. de *Alades,* d'Edouard Mouly, 1948)

Y a-t-il des mandiants, sont-ils de la paroisse, et en quel nombre ?

Compèire : Mes parroissiens ont la mendicité en horreur ; il n'y a guerres que les enfants au-dessous de l'âge de douze ans qui mendient ; ils sortent rarement de la parroisse. Les mendiants étrangers qui y passent sont en grand nombre. Il y a cinq invalides dans la parroisse. Il est plus que rare d'y voir des personnes, parmi celles qui travaillent la terre, qui parviennent à un âge avancé ; l'air étant très salubre et les eaux très bonnes, il ne paroît point que ce malheur ait d'autre cause que la mauvaise nourriture, en quantité même insuffisante, et le travail excessif dont mes parroissiens sont les infortunées victimes.

Milhau : Il n'y a guères qu'une centaine de mandiants de la parroisse ; mais il en vient en foule des paroisses étrangères ; on auroit pu, durant tout l'hyver, en compter environ deux cens.

Y a-t-il des fonds destinés pour les bouillons des pauvres, ou pour leur soulagement, et quels sont-ils ?

Compèire : Il n'y a aucuns fonds destinés pour les bouillons des pauvres ; leur seul soulagement consiste dans 32 sestiers deux cartes orge et 30 sestiers avoine, quantité de grains à laquelle fut abonnée, il y a environ 30 ans, avec les fermiers de Monseigneur l'évêque une aumône ou, pour mieux dire, une distribution d'environ demy-livre de pain que ledit seigneur évêque devoit faire donner par sesdits fermiers, tous les jours de dimanche et de fête, à tous les habitants de la parroisse, sans aucune exception, qui se présenteroient pour la recevoir.

Milhau : Il y a environ 13 000 l. placées en rentes constituée[s] dont le revenu est destiné à secourir les pauvres honteux. Le curé en seul en a l'administration.

L'escòla e lo mètge

Y a-t-il un maître ou maîtresse d'école, et quels sont leurs honoraires ?

Compèire : Il y a un maître d'école ; la communauté impose la somme de 150 l. pour son honoraire. Elle imposoit une pareille somme pour une maîtresse d'école, qui seroit très nécessaire ; mais la misère a forcé de supprimer cette imposition.

Milhau : Il y a des frères des écoles chrétiennes et des sœurs de la communauté du Saint-Enfant-Jésus pour élever la jeunesse : les uns et les autres fort mal dotés (1).



Los paures

« I aviá de paures que passavan dins las bòrias. Venián demandar la sopa. Fasián un Pater... *»* (M. A. / *Milhau*)

« Poincaré *[escais d'un nommat Ruàs] èra un paure que passava, un missard, un rabala-saca. Dins lo Miègjorn, apelan aquò un caraca. Sul Causse Mejan, que an un parlar encara mai pesuc que lo nòstre, apelan aquò un gimaron.* Poincaré *siaguèt lo Gimaron. Disián als dròlles : "Te cal pas sortir dins la carrièira, te cal pas escampar dins los bòsces, te cal pas gardar las fedas que se jamai lo Gimaron passa..." En davalent de Veirau al Manial, i a mème un trauc qu'apelan lo Trauc del Gimaron. Dison que, dins aquel trauc,* Poincaré *se cabissiá. »* (S. P.)

« Dins las annadas 20, 30, i aviá un òme que passava a la bòria. Ma mèra li donava quicòm. L'apelavan l'Òme Bèl. Lo coneissiam. Un pauc cada sièis meses, passava. Preniá ce que lo monde li donavan e s'en anava. » (L. H.)

(1) Les frères des écoles chrétiennes étaient venus s'établir à Millau en 1746, sur l'initiative de l'évêque de Rodez, Jean d'Yze de Saléon, qui leur avait assuré un revenu annuel de 250 livres. La communauté devait fournir le logement et parfaire la somme nécessaire (400 livres) à l'entretien des deux frères chargés de l'enseignement. En 1771, on institua un troisième maître qui reçut 300 livres.

Les sœurs de la communauté du Saint-Enfant-Jésus, appelées sœurs noires, appartenaient à la Congrégation de Saint-Maur. Elles avaient été appelées à Millau en 1729. Il y en avait trois ; la ville leur fournissait le logement, le mobilier nécessaire et 500 livres.

Depuis 1700, il y avait aussi à Millau un collège tenu par les Carmes ; quatre régents y enseignaient spécialement le latin.

L'hôpital de Millau est très ancien : il existait déjà en 1164. (...)

L'hôpital fut érigé en hôpital-général en 1725. En 1777, ses revenus s'élevaient à 7 552 livres et les charges à 1389 livres, ce qui ramenait le revenu net à 6 153 livres, provenant pour une bonne part de 4 domaines, dont celui du Larzac était affermé 1 580 livres et celui de Brocuéjouls 1 400 livres *(Arch. du Lot,* C 1351).

(Coll. B. H.)

Y a-t-il un hôpital, et comment est-il fondé, quelle est la forme de son administration ?

Compèire : Il y avoit autrefois un hôpital à Compeyre. Les messieurs de la ville de Milhau demandèrent qu'il fût uni à celui de ladite ville et l'obtinrent. Ils prétendent aujourd'ui que cette union, faite depuis un tems immémorial, leur est onéreuse et refusent en conséquence de recevoir dans leur hôpital les pauvres dudit Compeyre ; ces derniers sont donc perdus sans ressource, si Monseigneur l'évêque ne prend leur deffense. Car, quelle apparence qu'une parroisse comme la mienne, qui n'a que la misère pour partage, osât, pour se conserver dans la possession de ce qui lui appartient, entreprendre un procèz contre une ville aussi opulente que celle de Milhau !

Milhau : Il y a un hôpital dont Monseigneur l'évêque a déjà pris connoissance.

Y a-t-il un chirurgien dans la paroisse ?

Compèire : Il y a deux chirurgiens.

Milhau : Il n'y a que trop de médecins et de chirurgiens.

Y a-t-il une sage-femme ?

Compèire : Il y a deux sages-femmes.

Milhau : Il y a une sage-femme pensionnée par la ville, fort habile, mais suspecte dans ses mœurs.

La tèrra, las recòltas

Quels sont les différents grains que l'on cueille dans la paroisse ?

Compèire : Froment, mixture, seigle, orge, avoine, pois, lentilles, ers.

Milhau : On cueille dans la parroisse du vin, et c'est la récolte la plus considérable ; il y croît du froment, du seigle, de l'orge, du blé sarrazin ; il y a des amandes, des pêches, des figues, etc. ; de toute sorte de légumes.

Y a-t-il des terres en friche ?

Compèire : Point d'autres terres en friche que quelques debois [devois] indispensablement nécessaires pour le pâturage des bœufs emploiés au labour, surtout dans un païs qui manque presqu'entièrement de foin, – la prairie d'Aguessac dont le produit étoit autresfois tout au moins de 12 000 l. aiant été emportée par les inondations du Tarn, au point que son produit n'est pas aujourd'ui de trente pistoles. Un second local en friche, qui est d'une étendue très considérable, est celui qui est infertile et qui n'est devenu tel que parce qu'on a entrepris de le défricher ; son défrichement aiant été cause que les pluies et orages ont emporté toute la terre, de manière qu'il n'y reste plus que le rocher ; et c'est ce qui arrivera nécessairement dans tout païs qui est dans une pente très rapide, comme l'est une grande partie de ma paroisse, si on entreprend de le défricher, comme on a eu le malheur de le faire ici. L'espérance de quelques récoltes en grains a fait perdre pour toujours des bois et des pâturages très prétieux.

Milhau : Il n'y a prezque point de terres en friche qu'on peut défricher avec succès.

Combien de paires de bœufs employés au labour ?

Compèire : Il y a soixante paires de bœufs dans la parroisse ; tous sont employés au labour. Mais il ne faudroit point penser que toutes les terres qui produisent du bled sont labourées par les bœufs ; il y en a beaucoup qui le sont par les bras des hommes.

Milhau : On compte dans la parroisse environ cent paires de bœufs.

Los riches protestants

« Grâce à l'étude de cas particuliers, il nous est possible d'entrevoir les réussites de quelques hommes à talents, qui gardaient leurs attaches protestantes malgré l'exercice apparent du catholicisme.

Voyez Charles Cartaillac, avocat au Parlement de Toulouse. Ses revenus annuels, s'échelonnent entre 8 000 et 10 000 livres vers 1780. Après s'être marié à Bordeaux en 1760 avec Esther Bonnefous, de bonne famille bourgeoise d'origine huguenote, il rentra à Millau et y vécut en "bon catholique" faisant baptiser son fils Charles Louis François à l'église Notre-Dame. En réalité, les Cartaillac étaient des protestants notoires et on verra son mariage légitimé dans sa foi d'origine dans le registre du bailli-juge de 1788. Sa charge d'avocat le contraignait jusqu'alors "d'observer les règlements du diocèse", ainsi d'ailleurs que sa fortune puisqu'il figurera en l'an XI sur la liste des 600 plus forts contribuables dans le département.

Avec les Dalbis, nous pouvons donner un aperçu des liens qui unissaient la diaspora huguenote. Jean Dalbis, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, figurait sur le dénombrement des protestants de la ville effectué en 1774. Au baptême d'Antoine, son fils, sont perçus des liens avec le Dauphiné, par l'origine des témoins, les sieurs Jean-Pierre Lacoste et François Géni, marchands de Cret. Son petit-fils Antoine Jean Rester, né le 18 septembre 1790, fut un membre du Conseil général de "l'Aveiron", et avait eu pour parrain Monsieur Antoine Liquier, conseil des Etats généraux des Provinces Unies dans le royaume de Naples.

A l'image des Cartaillac et des Dalbis, bon nombre de familles représentaient ce "protestantisme de cœur" où l'exercice de la religion se repliait volontiers dans la vie privée, loin des ardeurs combattantes d'un passé qui les avaient meurtri, divisé. Les Pellet, les Bonhomme, les Jaussaud, les Desmons, avocats ou médecins, chirurgiens ou apothicaires ne pouvaient clamer leur foi au risque de tout perdre. La plupart se trouvait à la tête de patrimoines immobiliers et de revenus non négligeables. » (Extr. de "Richesse et notoriété de la noblesse millavoise", par Jacques Frayssenge, dans *Découverte du Rouergue méridional,* 1985-1986)

M. le curé estime-t-il que la récolte d'une année commune soit suffisante pour nourrir ses paroissiens d'une moisson à l'autre ?

Compèire : Elle est, sans aucun doute, très insuffisante.

Milhau : Il est certain que le blé qui se receuille dans la parroisse ne seroit pas capable de nourrir tous les habitants ; mais aussi on a une grande quantité de vin à vendre.

En cas d'insuffisance de la récolte faite dans la paroisse, qu'elles peuvent être les autres ressources ?

Compèire : Le vin, les amandes, les noix et autres fruits, le produit des jardins et enfin le vers à soie. Mais il faut avouer qu'on cultive les mûriers avec si peu de succès qu'on sera forcé d'en abandonner la culture ; on devroit même l'avoir déjà fait.

Milhau : La culture des vignes est prezque l'unique ressource de nos travailleurs qui sont en grand nombre. Tous les autres font quelque espèce de petit commerce. On n'entre dans l'hôpital qu'à toute extrémité.

Los mestièrs

Y a-t-il des métiers dans la paroisse, de quelle nature, et en quelle quantité ?

Compèire : Il y a quatre tailleurs, huit cordoniers, un serrurier, quatre mareschaux ferrants, quatre maçons, trois couvreurs, deux bâtiers, deux cordiers, deux peigneurs de laine, six tisserands, deux tanneurs, deux tonneliers, deux menuisiers, deux bouchers, un boulanger. Mais il faut observer que la pluspart de ces artisants sont très souvent occupés à travailler la terre.

Milhau : Il y a de toute[s] sortes de métiers ; mais on n'y fabrique point de soye.

La filature de la laine et du coton, est-elle introduite dans la paroisse ?

Compèire : La filature du coton est peu connue dans la parroisse ; celle de la laine ne l'est que pour les étofes nécessaires pour faire les habits des habitants. Il y a une communauté des filles à filer, qu'on appelle Filles du Travail, qui s'y occupent. Cette masion est composée de nœuf, et ne vivent que de leur travail. Il y a vint et cinq ans qu'elles sont établies à Aguessac (1).

Milhau : On y file de la laine et du coton ; mais le produit de la filature est d'un produit si mince qu'il sera difficile de bien mettre en vigueur cette branche du commerce. On y voit naître une manufacture de toile de coton quadrillée. On y apprête beaucoup de peleterie.

Y a-t-il dans la paroisse quelque espèce de commerce, et quel est-il ?

Compèire : Compeyre a perdu son commerce. C'étoit austrefois le seul endroit de son voisinage dont les caves fussent propres à conserver les vins ; une infinité de particuliers forains y faisoient voiturer les leurs pour en trouver un débit plus avantageux ; le loyer de ses caves faisoit donc une branche essentielle du revenu de ses habitants, et il étoit augmenté par l'argent qu'y répandoient les voituriers qui venoient s'y fournir de cette denrée. Depuis environ trente années, ces particuliers forains ont réussi à creuser d'aussi bonnes caves chés eux, et cette égalité a fait perdre l'usage de celles de Compeyre, avec la ressource qu'elles produisoient. Le commerce de Compeyre a été enfin entièrement détruit par la suppression de ses marchés, marchés qui se sont interdits d'eux-mêmes, l'émigration de toutes les familles riches ou aisées étant cause qu'il n'y a plus de consommation. Cette émigration a encore laissé un grand nombre de bâtiments vuides qui n'existent plus que dans leurs ruines, et dont les emplacements stériles forment une surcharge pour la parroisse, qu'il ne seroit pas facile d'estimer à cause de leur allivrement excessif qui retombe sur le reste de la communauté.

Milhau : [Néant.]

Combien pèse le septier de froment, année commune, suivant la mesure usitée dans la paroisse ?
Compèire : Cent quinze livres.
Milhau : [Néant.]

Y a-t-il beaucoup de pâturages et de bestiaux ?
Compèire : Peu de pâturages, peu de bestiaux.
Milhau : Peu de prairies ; on y cultive le sparset. La nature des pâturages est excellente ; on n'y nourrit guères que des troupeaux à laine qui donnent un laitage excellent.

Y a-t-il des fruits dont le terrain permettroit la culture, quoiqu'elle ne soit pas introduite dans la paroisse ?
Compèire : Je ne connois point des fruits dont la culture n'ait été essayée dans la parroisse.
Milhau : Il semble qu'on ait fait suffisament d'essays sur tout ce que le terrain est capable de produire.

Los gantiás
« Vers 1770, le nombre de gantiers à Millau devait être déjà considérable. C'est certainement à eux que font allusion les vers de C. Peyrot lorsqu'il dit aux recruteurs de la milice :
"Coumissaris aumens espargnas la compagno [...]
Prou de truquo-taulies trouborés dins los [billos
Persounas ol public per lou mens inutilos
Sus aquelés fenions bous cal redde clopa."
Les gantiers, en effet, lorsqu'ils dolent les peaux font continuellement le geste de heurter, *truqua,* de leur ventre la table de travail, *lou taoulié. Clopa* signifie littéralement "écraser sous une grêle de pierres". Ces dures paroles à l'égard des ouvriers – des gantiers en particulier – s'expliquent : les gants n'étaient sujets ni au champart, ni à la dîme. » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

(1) Les sœurs de l'Union ou "les filles associées du travail" avaient reçu de l'évêque Gabriel de Voyer de Paulmy, l'autorisation de s'établir dans le diocèse, en vue de l'éducation des pauvres filles ; son successeur, M. de Lusignan, confirma le 31 août 1688 ces sociétés séculières, composées de veuves et de filles.

Lo país en 1780



Milhau.
(Coll. Arch. dép. A.)

A la veille de la Révolution, la monarchie, sous l'influence des idées libérales et physiocratiques, va tenter quelques réformes économiques, administratives et fiscales. C'est ainsi que fut créée en 1779, au sein de la généralité de Montauban, l'administration provinciale de Haute-Guyenne, regroupant le Quercy et le Rouergue (1).

Cette assemblée, dont le siège fut fixé à *Vilafranca de Roergue,* décida, avec son premier président, Mgr Champion de Cicé, de recruter Jean-François Henry de Richeprey afin de moderniser le cadastre. En pays de taille réelle, les impôts étaient assis sur des biens fonciers évalués dans des cadastres mal faits et dépassés. Cette tentative de réforme se heurta à l'hostilité de ceux qui se sentaient privilégiés par les anciennes évaluations. Mais le *Journal des Voyages en Haute-Guienne* rédigé par Richeprey et publié en 1952 par H. Guilhamon nous donne une idée du *país* en 1780.

N'Agassac e Compèire

« L'an mil sept cent quatre vingts, le 15 novembre à cinq heures du soir, à Aguessac, communauté de Compeyre.

En présence de Mr Refrégier, maire, de Mr Triadou, premier consul, de Mr Cassan, Mr Delmas, Mr Olier, Mr Caisac, propriétaires. Mr de Richeprey a eu l'honneur d'exposer à l'assemblée les motifs de notre commission, le plan que l'Administration a adopté pour la rectification des cadastres et les moyens que nous employons pour l'exécution. L'assemblée y a applaudi et n'a rien trouvé à y changer ou à y ajouter.

Nous avons ensuite examiné le cadastre ; nous avons reconnu qu'il étoit divisé en 2 volumes ; le 1er est en bon état ; on n'y trouve aucun feuillet de déchiré et tous les articles en sont bien conservés. Le second est un supplément du premier ; il a été fait pour comprendre des articles omis dans le 1er. Il contient 20 feuilles et il est en règle.

La table d'abonnement est au commencement du 1er volume. Les maisons sont divisées en 5 degrés, les cazals en 2 (2), les caves en 5, les basses-cours en 3, les prés en 5, les champs en 6, les vignes en 4, les jardins en 3, les chenevières en 3, les moulins 2 degrés de moulin à bled, 1 degré de moulin à huile, un moulin à draps, un moulin à poudre.

Il y a deux autres tables d'abonnement ; la première pour les hameaux et les villages qui sont éloignés de Compeyre, la seconde pour les métairies et domaines, etc. Ces deux autres tables enferment des particularités qui méritent attention.

La première table contient l'allivrement des cens ou rente directe et sans directe. Cet allivrement est fixé à raison du setier de différends grains, muid de vin, des poules, des perdrix, de la livre de cire, la livre de poivre, du setier des amendes et du setier d'huile.

Les assistans disent que leur allivrement quant aux personnes n'est pas inégalement surchargé. Mais on se plaint unanimement que les terres appelées "Causse Rouge" sont surchargées. C'est un terrein très mauvais où on ensemence quelquefois, mais qui ne sert généralement qu'au pacage. Le tiers est rocher ; on tient par tradition que le cadastre s'est fini par ce canton et que l'abonnateur ayant manqué son opération, il avoit rejetté sur ces sols l'excès de l'allivrement.

Tous les rivages du Tarn ont été absolument détruits par les dégradations et les destructions qu'occasionne cette rivière. Il en est de même des rives de la petite rivière de Mensonnesques (3). On paye encore le même taux d'imposition pour ces terreins presque entièrement emportés et qui étoient autrefois les meilleurs de la Communauté.

On se plaint que le sol des maisons renversées soit encore au même allivrement.

(1) « En 1779, le ministre Necker fit établir, dans cette généralité, une administration provinciale ; mais elle ne fut chargée que de répartir les contributions, et de diriger l'emploi de fonds destinés au soulagement ou à l'amélioration des deux provinces. Cette administration était composée de dix députés du clergé, de seize députés de la noblesse, de vingt-six du tiers état et de deux procureurs-généraux syndics. Elle s'assemblait tous les deux ans, pendant un mois. Dans l'intervalle, une commission formée de huit membres et de deux procureurs-généraux syndics, administrait sous le nom de commission intermédiaire. L'intendant qui restait au milieu de cette nouvelle organisation, surveillait avec un zèle amer l'exercice des attributions dont il avait été dépouillé. Cet ordre de choses dura jusqu'à la Révolution qui brisa les grandes provinces en départements. » (abbé Bousquet).

(2) Ce mot patois désigne les maisons en ruine, les masures (abbé Vayssier, *Dictionnaire patois-français du Rouergue*).

(3) Le Lemensonesque ou Lemenson qui se jette dans le Tarn à Aguessac.

Autrefois Compeyre étoit une forteresse où se réfugioit la noblesse qui passe aujourd'hui la plus grande partie de l'année à Millau. Compeyre étoit alors plus riche que Millau. En 1571, Compeyre soutint un siège contre les protestants et, selon l'histoire, cette ville étoit encore dans toute sa splendeur.

Il est donc apparent que lors de la rédaction du tarif, cette communauté étoit plus en état de soutenir sa cotte part d'imposition. Cela est d'autant plus vraisemblable que les maisons y sont aussi chargées que celles des autres villes de la province. Enfin Compeyre a toujours été regardé comme trop allivré par les intendants de la province.

Enfin, encore la communauté supporte 4 000 l. cadastrales ou un neuvième de l'allivrement général pour biens abandonnés.

La rivière a emporté presque tous les prés de la communauté. Il n'y en a qu'à Cabrières où on fait peut-être 80 charrettées de foin ; ils appartiennent à un domaine et on n'y trouvera pas d'exemples.

Il n'y a presque plus de chenevières. Les meilleurs sols sont les vignes ; huit journées de vigne des meilleures produisent, années communes, deux muids de vin pesant 932 livres, poids de Montpellier. La journée vaut 80 cannes quarrées (1). Il y aura jusqu'au 5e degré proportionnellement intermédiaires. Le 5e produit environ un tiers de muid.

Le muid de vin coûte, années communes, 24 l. On observe que le muid est plus grand qu'à Millau, mais qu'il doit être ici du même prix parce qu'il est d'une qualité inférieure et d'un débit moins avantageux (2).

On fait dans cette communauté un joli vin blanc qui peut se transporter et que l'on conserve 10 à 12 ans. Cependant il n'est pas un objet de commerce. Les vins sont plus ou moins bons relativement au choix des plans.

Les meilleures terres labourées sont celles où l'on cultive une année du froment, la seconde du froment, de l'orge ou de l'avoine. La troisième, ces terres reposent. Ces terres rendent la première année 5 pour 1, la seconde 4. Il y a une autre qualité de terres qui ne produit que 4 à 3.

Dans le Causse Rouge (3), on cultive une année du seigle, la 2e du froment, la 3e de l'avoine, puis ces terres reposent 6 ou 7 ans.

Les pacages sont à peu près de la même qualité que ceux de Millau ; il y en a aussi aux environs de St-Germain. Il y a des devois et des pacages secs. Mr Olier a vendu un devois à raison de 15 sols la séterée, mais il faut considérer que l'allivrement est si grand et les droits seigneuriaux si forts, qu'on vend les biens presque pour rien. La meilleure séterée des champs du Causse Rouge ne s'est vendue qu'à raison de 8 l.

Les amendiers sont moins nombreux qu'à Millau ; on estime qu'ils ne sont d'aucun produit particulier parce qu'ils nuisent aux vignes.

Le peu d'amendes qu'on recueille se vendent à Millau d'où on les envoye sur les ports et dans les provinces.

Il n'y a pas 600 pieds de mûrier et on se plaint que les vers à soye ne réussissent pas. Mr Cassan a fait les plus grands efforts pour le progrès de cette branche économique. Il a fait venir des femmes des Cévennes pour éduquer les vers, et des hommes pour tailler les mûriers. Les arbres ont réussi, mais les vers ont peu de succès (4).

Cependant quelques particuliers ont été plus heureux, mais ce sont ceux qui n'ont pas fait de grandes entreprises.

Il y a trois foires, la 1re le 22 janvier, elle ne produit rien ; la 2e le 16 août, elle est plus forte, on y vend des bœufs et des bêtes à laine. Ces bestiaux viennent des environs. Les bêtes à laine vont en Languedoc. La 3e foire est celle du 5 novembre et est la meilleure. On y vend les bœufs engraissés vers Aubrac et dans le voisinage, des bêtes à laine et quelques mulets ; ces bestiaux vont en Languedoc et en Provence. Il y a un marché qui n'est plus fréquenté.

Il y avoit autrefois un hôpital (5) ; il a été réuni à celui de Millau. Il n'y a aucune sorte d'industrie (6) ; on vend même les cocons du pays.

Comme les cultivateurs peuvent être occupés pendant toutes les saisons, on n'a pas le temps de s'adonner à aucune sorte de culture. On manque

(1) La journée de vignes équivalait à 3 ares 30 et le muid à 384 litres. La livre de Montpellier valait 0 kg. 416.

(2) Note marginale : « Il est de notoriété que le muid de vin de Compeyre vaut communément 30 l. ».

(3) D'après la *Description des sols,* Richeprey appelle Causse Rouge des terres de grès rouge mêlées de parties calcaires.

(4) On attribue l'introduction de l'élevage des vers à soie dans la généralité de Montauban à l'intendant Lescalopier (1740-1756). Or dans la vallée du Tarn, aux environs de Millau, il semble remonter à 1710. (...)
Comme il fallait faire venir à grands frais les jeunes plants de mûrier des Cévennes, les gens pauvres ne pouvaient guère en planter et demeuraient par là privés d'un revenu appréciable. Pour leur venir en aide, le conseil communal de Millau décidé la création d'une pépinière qui produira 2 500 pieds par an, qui seront distribués gratuitement aux contribuables proportionnellement à leurs impositions.
Dès 1720, la culture du mûrier et de l'élevage du ver à soie étaient pratiqués à Peyreleau. Comme le mûrier ne donne une quantité suffisante de feuilles qu'après plusieurs années, on peut en déduire que les seigneurs de Peyreleau (de la famille d'Albignac), ont été les initiateurs de cette culture et de cette industrie dans la région de Millau.
Dans un bail du 8 juillet 1720, le seigneur de Peyreleau se réserve la maison de St-Martin où « il se propose de faire faire des vers à soie toutes les années dudit ferme ... comme bon lui semblera » et les mûriers qu'il a dans le vallon. Dans un autre bail du 10 octobre 1738, le même seigneur fait défense à son fermier de labourer la terre de St-Martin de crainte d'endommager les mûriers qu'il y a fait nouvellement planter. Un contrat de vente de l'an XI signale le bâtiment appelé « la magnanerie », près du château de Peyreleau.
Ainsi que le constate Richeprey, la culture du mûrier n'eut quelque succès qu'à Peyreleau. Partout ailleurs elle fut languissante dans tout le cours du XVIIIe siècle (A. C., "La culture du mûrier", dans *Journal de l'Aveyron,* 4 juillet 1920).

(5) Cet hôpital était déjà fondé en 1308. Il fut réuni à celui de Millau par l'arrêt du conseil du 2 octobre 1725, en même temps que celui de Creissels. Mais il resta à Compeyre une aumône de 30 setiers 2 quartes d'orge et 30 setiers d'avoine payée par l'évêque de Rodez. Une ordonnance de l'intendant du 4 juin 1748 prescrivit que cette aumône devait être distribuée aux pauvres les plus nécessiteux de la paroisse (*Arch. du Lot,* C 1345).

(6) Une statistique de 1745 signale à Compeyre quatre maîtres tanneurs, trois tanneries, six fosses. « L'objet de ce commerce est peu considérable et ne s'étend pas plus loin que la ville de Millau. Les tanneries ne travaillent que du cuir blanc et noir pour les celiers et bridiers, des cuirs de vaches et veaux pour l'empeigne des souliers, et de peaux de moutons pour les bâtiers »
(*Arch. du Lot,* C 377).

même de cultivateurs à cause des grands travaux de culture qui se sont faits depuis quelque temps.

Les assistans croyent qu'il seroit plus avantageux de faire passer la grande route de Millau dans le Gévaudan, par le territoire de Sévérac, que par le vallon de Boine. Ils assurent que la route seroit plus commode et plus courte (1).

Fini à sept heures et demy du soir du jour, mois et an susd.

Refrégier, maire, Triadou, consul, Cassan, Olier, Quézac. »

De Milhau a Compèire

« Le 17 novembre 1780, à huit heures du soir. La vallée de Millau comprend des terreins calcaires assez profonds, mellés de beaucoup de pierres. Les rives du Tarn ne sont pas aussi fertiles qu'ils le devroient être dans une contrée calcaire. Les atterrissemens de la rivière sont pleins de pierres, de gravier et de cailloux. On en rencontre qui ont été formés depuis plus de 20 ans sur lesquels il ne croit pas d'herbes.

Nous avons reconnu que les plaines et les collines étoient cultivées en vignes ou en terres labourées. Une zone de la pente des montagnes est couverte de bois, une autre zone de mauvaises bruyères. Enfin une troisième de masses énormes de rochers qui soutiennent des plaines labourables.

La valeur des plus mauvais paturages se trouvera par le role du sang de Millau qui est une espèce de compoix cabaliste.

Fini à l'heure susdite. Richeprey. »

Milhau

« Le 11 du mois et en susdit [novembre 1780] à Millau. La matinée se passe à voir les administrateurs (2) et les féodistes de Millau. Nous partons à quatre heures du soir pour le Larzac. Nous rencontrons au-dessous de Millau d'excellents sols des 26 et 27 degrés.

La pente de la montagne est extrêmement roide ; elle est d'abord couverte de terres labourées des treizième et quatorzième degré. Le sommet est précédé d'un communal de Millau et de La Couvertoirade qui est fort sec et très arride.

En arrivant, Mr de Richeprey a eu un violent accès de fièvre. Fini le 11 à 9 heures du soir. Richeprey. »

« L'an mil sept cents quatre-vingts, le seize novembre après midy. Sous la direction de Messieurs le comte de Vezins, le comte d'Albignac, membres de l'Administration, Mr Deslandes de Combettes, procureur sindic, et de M[r] de La Fajole, correspondant à Millau.

En présence de Mr Sarret, lieutenant de maire, de Mr Molénié-Sapientis, premier consul, de Mrs Joseph-André Boyé, Jean-Jacques Boyé, consuls, de Mr de Grégoire de Gardies, assesseur, de Mr Tibaut, secrétaire de la communauté, de Mr Lafon, notaire et féodiste, de Mr Mercier, féodiste, et de Pierre Jean, propriétaire et prudhomme.

Nous, Jean François Henry de Richeprey, ingénieur et commis des finances, nommé par l'administration pour diriger la commission du cadastre, Jean Pégourié et Calmès de St-Just, avoués par l'Administration pour coopérer aux travaux de la même commission.

Mr de Richeprey a dit :

"Messieurs,

Vous avez vu dans le procès-verbal de l'assemblée provinciale de 1779, les motifs qui ont déterminé l'Administration à la rectification des cadastres de la province et les moyens qu'elle a adopté pour y parvenir. Vous lirez dans ce procès-verbal de cette année comment s'exécute ce qui n'étoit que projetté en 1779. Vous lirez, dis-je, les règles qui sont prescrites aux abonnateurs-experts pour former une table générale d'abonnement de tous les sols de la province. Rien ne sera plus digne de votre attention que ces instructions.

(1) La route de Millau à Marvejols était un tronçon de la grande route Paris-Montpellier, dont le tracé ne put jamais être définitivement arrêté au XVIIIe siècle, par suite des rivalités de Sévérac, La Canourgue, Marvejols et Mende. Les premiers devis avaient été établis en 1716. En 1767 la partie Lodève-Millau était construite. Alors se posa la question du tracé à suivre pour le tronçon Millau-Marvejols. En 1754 l'intendant de Montauban avait fait établir 3 tracés : 1°) Millau, La Glène, Sévérac-le-Château, Cablat, Le Mazet ; 2°) Millau, Aguessac, Blayac et Le Mazet ; 3°) Millau, Aguessac, La Souque, Le Tensonnieu et La Canourgue. De 1754 à 1766, c'est le premier tracé qui eut les faveurs de l'administration des Ponts et Chaussées. En 1766, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la généralité, Boesnier, se prononça pour le tracé d'Aguessac, La Souque, Blayac et Le Mazet. Mais en 1767 l'ingénieur Gendrier démontra que le troisième tracé était le meilleur et le moins coûteux.
La ville de Sévérac qui était sacrifiée fit appel au crédit de la maréchale de Biron, marquise du lieu. Le maire de Marvejols, « flatté de la confiance des agents de la maréchale et plus encore de celle d'un président à la Cour des Aides qui a des domaines à Sévérac, fit revivre le projet numéro 2 ». Le comte de Rochefort, marquis de Montferrand et commandant d'Alès, puissant seigneur du Gévaudan, soutenait ce projet qui traversait sa terre. Il comptait gagner les ingénieurs et leur imposer un trajet qui passerait par le pont de Montferrand, sur le Lot, où il avait établi un cabaret (à Badaroux), qui était le principal revenu de sa terre. En même temps le comte de Rochefort était brouillé avec l'évêque de Mende et quelques habitants de La Canourgue, ce qui lui « avait fait jurer une haine immortelle à cette ville ». Par ailleurs l'évêque de Mende, qui avait un beau château à Chanac, voulait faire passer la route par sa résidence d'été. Il avait imaginé un subterfuge : faire aménager une petite route de Chanac à Bombes (limite du Gévaudan et du Rouergue) au moyen de contributions volontaires et d'un secours de 30 000 livres qu'il se flattait d'obtenir des Etats du Languedoc pour les chemins de son diocèse. Cela fait, il aurait rendu public son projet et présenté la construction de la nouvelle route comme en partie réalisée. Mais ses adversaires, dont le comte de Rochefort que ce projet ruinait, adressèrent au ministre Necker un violent mémoire contre l'administration de l'évêque, à tel point que Necker ordonna la création d'une commission d'enquête et interdit en attendant de continuer la construction de la route de Chanac à Bombes. Contre l'évêque de Mende, le comte de Rochefort était soutenu par le maréchal de Biron, M. de Périgord, Necker, le ministre de la Guerre, les archevêques de Bordeaux, de Narbonne (Dillon) et de Toulouse (Loménie de Brienne).
A la réunion de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, en 1780, le marquis de Mostuéjouls, qui avait partie liée avec l'évêque de Mende, demanda qu'on revint à la direction Aguessac, Boyne, Bombes et Le Tensonnieu. [Suite des notes page suivante]

L'Administration a arretté que la table générale d'abonnement comprendra dans un certain nombre de degrés les différends sols de la province. Chaque degré sera décrit, en sorte que l'estimation ou l'abonnement du sol y soit pour ainsi dire démontré et que tous moyens arbitraires soit impossibles. Il faudra prouver l'estimation par la description phisique, par l'exposition et la situation locale, par le produit des ventes, des fermes et des dixmes, par l'évaluation des frais et du produit habituel des cultures.

Un seul de ces moyens ne porteroit pas conviction ; mais on ne peut se refuser à la certitude qui doit résulter de leur réunion.

La table générale d'abonnement sera appuyée de plusieurs autres tables particulières pour les diverses natures de culture, telles que les terres labourées, les prés, les vignes, etc. En réunissant ainsi sous le même point de vue les objets dont les rapports sont communs, on en facilitera la comparaison. Pour mieux faire connoitre les sols et pour assurer de l'exactitude des estimations, les abonnateurs-experts présenteront dans toutes les parties de la province des exemples qui les rendront sensibles. Ces exemples porteront toujours sur une mesure égale, c'est-à-dire sur l'arpent de Paris (3), auquel les experts auront soin de comparer la mesure locale des terreins qu'ils auront pris pour exemple.

Il est bon de vous prévenir, Messieurs, que l'intention de l'Administration est d'exempter tous les terreins dont le produit de l'arpent de Paris sera au-dessous de 10 s. (4). On distraira aussi de la classe des biens imposables ceux qui seront occupés par les rivières et les chemins. Les maisons des campagnes ne seront plus allivrées qu'au taux des terreins qui les environnent. Cette table faite, vous comprenez, M[rs], qu'il sera aisé, en renouvellant le cadastre des communautés trop allivrées, de connoître le nombre des arpents qu'elles contiendront, relativement aux divers degrés de la table générale d'abonnement. Il n'y aura donc aucun doute sur l'imposition qu'elles devront.

Pour plus de perfection, les cadastres qu'on renouvellera seront tous dressés uniformément, appuyés de plans topographiques et conformément à un modèle qui en sera arretté.

Enfin, Messieurs, l'Administration désire que les personnes les plus instruites de la province concourent toutes à nos opérations et qu'elles se fassent toujours contradictoirement avec les intéressés. Nous osons nous flatter que les contribuables même reconnoitront et avoueront la vérité des résultats que nous leurs présenterons, pour servir de base à leur imposition.

Je vous invite, Messieurs, à méditer le plan que je viens de vous exposer et à m'aider de vos suffrages ou de vos critiques afin de ne rien laisser à désirer, dans l'exécution d'un projet qui a le bien public pour base.

Je manquerois à la reconnoissance, Messieurs, si j'obmettois que nous avons déjà rencontré à Millau plus de secours que nous n'en avons reçu dans les diverses parties de la province que nous avons parcourue. M[r] de La Fajole m'a communiqué plusieurs observations et mémoires à la rédaction desquels il a non seulement travaillé pendant plusieurs années, mais où il a encore employé tous les matériaux que sa famille lui a procuré.

S'il fallait ne prévenir que vos suffrages, M[rs], je vous apprendrois que Mr de Rodès a consacré particulièrement plusieurs veilles à la perfection de ce travail et que c'est principalement à lui que la province en devra le succès".

Chacun a applaudi au plan adopté par l'Administration et à la manière dont on l'exécute, et personne n'a rien trouvé à y changer ou à y ajouter.

Nous avons ensuite examiné le cadastre. L'original est déposé aux archives afin qu'il demeure sans altération au cas que la copie qui sert au besoin public se gatat. Le cadastre est divisé en cinq volumes, chaque volume contient deux cartes ou quartiers.

Il y a encore un cadastre au compoids dans lequel on a compris les censives seigneuriales parce que dans la communauté de Millau ces censives sont rurales et imposées à la taille pour le tiers du produit.

L'original du cadastre est comme tout neuf (5) parce qu'on ne s'en sert pas. La copie qu'on en a faite contient quelques feuilles détachées, mais elle

[Suite] Les partisans du tracé par Sévérac alertés gagnèrent à leur cause Millau et les habitants des villages de la vallée du Tarn, en leur « faisant entendre qu'une grand'route exterminerait leurs possessions. » De là une foule de réclamations contre ce projet. Le marquis de Mostuéjouls osa publier un mémoire dans lequel il reconnaissait que son intérêt personnel et celui de ses vassaux lui avaient dicté son plan, « mais qu'on devait le suivre s'il était prouvé qu'il était le plus conforme au bien public ». *(Arch. de l'Aveyron,* C 1675, n°s 127 à 130).
L'Assemblée provinciale commença par mettre en construction la section de la route qui ne prêtait guère à discussion, Millau-Aguessac, laissant au pouvoir central le soin de départager les adversaires. En 1785, les partisans de Sévérac l'emportèrent et en 1786 des crédits furent alloués pour construire le tronçon Aguessac, La Graillerie, Sévérac. Mais l'Administration provinciale fut accusée en 1789 par le maire de Sévérac d'avoir utilisé l'argent destiné à la construction de la route du Gévaudan à la réparation de chemins vicinaux, et en particulier de celui d'Aguessac au château de Bombes en passant par Boyne, « qu'il qualifiait de chemin des châteaux ». *(Arch. de l'Aveyron,* C 1641).
A la suite de cette protestation, un arrêt du Conseil fut rendu en décembre 1789, qui suspendait les travaux de la route de Boyne jusqu'à ce qu'il soit statué sur les réclamations des villes et communaux qui « demandaient la proscription de cette route comme inutile ». Sévérac avait été soutenu par Rodez, Millau, St-Geniez. La route de Boyne devait redevenir comme avant 1786 un chemin vicinal. *(Arch. de l'Aveyron,* C 1642, n° 22). Le conflit dura longtemps encore puisque la route Marvejols-Millau, par Sévérac, ne fut ouverte à la circulation qu'en 1841. (Voyez également A. C., "La route Paris-Montpellier", dans *Journal de l'Aveyron,* 22 et 29 avril, 6 et 19 mai 1934)
(2) Les membres de l'Assemblée provinciale qui résidaient à Millau étaient : le marquis de Mostuéjouls, les comtes de Vezins et d'Albignac, Deslandes de Combettes, procureur-syndic, et Despradels d'Allaret.
(3) L'arpent de Paris équivalait à 34 ares 17 ca.
(4) Auparavant, il n'y avait aucune règle fixe. Dans certaines communautés, les terrains incultes et improductifs étaient imposés et dans d'autres non. Dans un certain nombre on « réduisait à bon » la sétérée de terrain de mauvaise qualité, c'est-à-dire que l'on prenait une très grande étendue de cette nature de terrain pour en faire l'équivalent d'une sétérée de terre de bonne qualité. Il était convenu par exemple que 10, 15, 20 sétérées et plus, de terrain mauvais, supportaient le même taux d'imposition cadastrale qu'une sétérée de sol de meilleure qualité.
(5) Il existe encore en parfait état dans les archives communales, sous les cotes CC 36-38.

est en général en bon état. Elle a été faite en même temps que le cadastre, c'est-à-dire qu'on y a travaillé depuis 1664 jusqu'à 1668. La table d'abonnement est remarquable ; elle prescrit aux abonnateurs d'estimer les maisons et leurs dépendances, selon leurs situations, contenances, rentes et revenus, et la valeur du temps en estimant la rente au denier 20, faisant distraction du tiers pour les réparations ; quand les deux tiers restants vaudront 100 l., seront allivrés 4 s. 2 d. et ainsi à proportion.

Les moulins sont évalués de même et allivrés au double. La même règle est prescrite pour les fours et pour les taneries.

Les autres articles peuvent se réduire à 16, quoique les jardins soient divisés en quatre degrés, les prés en six, les vignes en 7, les champs, les patures et les bois en 10. On trouve, à la suite du dernier volume du cadastre, la description et l'estimation de toutes les terres nobles, mais elles n'y sont pas allivrées. La table d'abonnement règle encore que l'estimation et l'allivrement de chaque terrein étant fait, on en distraira la valeur de la rente seigneuriale afin de la porter sur le seigneur direct dans le compoids... ou des rentes censives. C'est d'après ces principes qu'on a rédigé le cadastre.

La copie qui en a été faite et qui sert aux recherches des habitans présente encore une particularité digne de remarque. On la fait servir de Brevette, en sorte que lors des mutations on barre l'article et on écrit en marge l'extrait de l'acte de mutation et le renvoy à la page du nouveau propriétaire et à la suite des articles qu'il avait ; on le charge de celui qu'il acquiert en indiquant celui dont il a acquis et la page où il a été barré.

On regarde les prés comme sol de plus grand produit. Les meilleurs sont ceux qui se trouvent dans des gorges et arrosés par des fontaines. Ces prés ne procurent qu'une fenaison et un regain. Si quelquefois on y fait un second regain, c'est autant de perdu pour l'herbe de l'hiver (1). La séterée de 640 cannes quarrées peut y produire environ 30 quintaux, poids de Montpellier (2).

Ceux de la seconde qualité ne sont pas arrosés ; ils sont dans les bons terreins et produisent environ 20 quintaux. Il y a des prés moins bons et plus secs qui ne produisent que de 10 à 12 quintaux. Enfin, ceux qui sont situés sur la pente des collines, dans de terreins secs, ne produisent que de 6 à 8 quintaux (3).

Les pacages sont toutes les terres en repos. Ce sont des sols secs, arides, remplis de pierres, peu profonds et sur le roc, où on laboureroit une fois en 12 à 15 ans. Les meilleurs paturages secs sont gazonés, tels que ceux de St-Germain ; ils sont estimés par les experts du pays produire environ 4 l. pour 2 séterées. Il y a quelque intermédiaire de 2 l. jusqu'aux paturages secs dont il est très difficile d'apprécier le valeur et qui, vraisemblablement, seront abonnés au dessous de 10 s.

On pourra trouver le prix et la valeur des meilleurs paturages secs, appelés devois, par la ferme que l'on fait annuellement à Creissel des paturages communaux de cette nature. Ils ne faut pas les confondre avec ceux qui ne reçoivent aucune sorte d'humidité.

Il y a des communaux à Millau qui ont plus de 10 000 séterées (4) dont le produit pour la ferme de la cinquième gerbe n'est que d'environ 100 l. ; mais les principes pour estimer les paturages ne sont pas encore établis.

Les terres labourées les meilleures, sont celles que l'on sème la première année en froment, la seconde aussi en froment, et la troisième en bled de mars, et la quatrième en repos. La première année rend six fois la semance, la deuxième quatre et la troisième cinq. Chaque année, on sème un setier par séterée de 640 cannes.

Les terres de la seconde qualité sont celles que l'on sème la première année en froment, la deuxième en bled de mars et la troisième en repos. Les ensemencements sont les mêmes ; les produits du froment sont de cinq pour un.

Le degré suivant ne diffère de la précédente que parce qu'on y sème que trois quartes et que l'on y recueille que 4 pour 1.

La quatrième qualité se sème de deux années une en froment, on y jette deux quartes et demy, et produit trois et demy pour un. Il y a des terres qu'on sème de trois en trois ans, de 4 en 4 ans et ainsi de suite jusqu'à 12 à 15 ans.

Notes de la double page

(1) Note marginale de Richeprey : « Il y a partage d'opinions. Le prud'homme soutient que les prés des meilleurs fonds ne doivent produire que 20 quintaux, M^rs^ les féodistes 30. »

(2) La sétérée de Millau équivalait à 25 ares 68. Le quintal, poids de Montpellier, était de 41 kg. 60.

(3) Note marginale de Richeprey : « Le prud'homme trouve encore ces 2 degrés de prés surchargés dans la proportion précédente. »

(4) Soit plus de 2 500 hectares. Les communaux de Millau se trouvaient sur le plateau du Larzac. Ce n'est qu'en 1691 que la communauté de Millau en obtint la pleine propriété. Elle était en procès à leur sujet avec le commandeur de Ste-Eulalie depuis 1280 (F. Laur, *Le Plateau du Larzac*, p. 91).

(5) La journée de vigne équivalait à environ 3 ares 20 ca. ; le muid à 292 litres. Dans un mémoire de la fin du XVIIIe siècle (*Arch. de l'Aveyron*, C 1590), probablement destiné à Richeprey, on trouve des renseignements très détaillés sur la culture de la vigne dans la région de Millau. L'extrait ci-dessous en montre amplement le grand intérêt : « Nourriture des ouvriers travaillant à la plantation d'une vigne.

Il faut fournir à l'ouvrier la nourriture accoutumée pour quatre repas qui se font à la vigne, savoir : le "déjeuner", qui dure une heure, avant de se mettre au travail. A sept heures le travail se commence en février et un peu plus tôt en mars. Le second repas est le "dîner", commence à neuf heures et finit à dix ; le troisième repas c'est le "goûter", commence à midy et finit à une heure ; et le quatrième, qu'on appelle *regagnou*, commence à trois heures et demy et finit à quatre et, dans l'intervalle d'un repas à l'autre, il faut un verre de demy-vin à chacun sur le travail. La journée finit... à six heures et les ouvriers font encore une petite collation à la cave du maître. Il faut pour chaque ouvrier, par jour, quatre pots ou canons de demy-vin ou deux pots vin pur, les 256 faisant le muid, deux œufs et la soupe au dîner les jours maigres, ou une livre de mouton de trois en trois, une livre de brebis de deux en deux, ou une livre de lard de quatre en quatre, cuit à la soupe les jours gras. Une livre de fromage d'Auvergne de huit en huit pour le goûter de midy et enfin une livre de pain de trois en trois, dont la moitié est mise en morceaux dans le pot de soupe et l'autre moitié est baillée lors de la collation qui se fait à la cave, après la journée finie. L'ouvrier se fournit le surplus ».

(6) Dans la *Description des sols* (p. 291), Richeprey ajoute : « les amandes sont l'objet d'un commerce assez considérable dans l'élection de Millau ; on plante le plus souvent les amandiers dans les vignes... ; on en place 18 à 20 pieds par arpent (34 ares 17) ; on y recueille environ deux boisseaux et demi, mesure de Paris (32 litres 5), et on en vend le setier (63 litres 20) au prix de 12 l. 10 s. ».

[Suite page suivante]

Les vignes ne seront que des degrés inférieurs parce que le vin y est mauvais ; on en distingue de plusieurs degrés qui ne diffèrent que par la quantité du produit.

La séterée ou huit journées du premier degré de 80 cannes quarrées chacune produit deux muids de vin pesant 7 quintaux 4 livres, poids de Montpellier, valant l'un 24 l. Le second degré en vigne exige six journées pour un muid. Le troisième 8 journées pour un muid. Le 4e... Il y a tous les degrés intermédiaires jusqu'au 6e qui rend un muid pour 14 journées (5).

Les amandiers paroissent être d'un produit considérable. C'est le préjugé du reste de la province ; cependant on observe qu'on n'en plante que dans les vignes, ce qui diminue considérablement le produit du vin. Comme le produit des amendes est extrêmement casuel, on croit qu'il doit compenser le dommage que les arbres occasionnent aux vignes (6).

A l'égard des bêtes à laine, il y a un rolle à Millau qui en donnera la quantité.

On ne travaille pas à Millau les laines du pays ; elles vont à Clermont, à Lodève ou à Maruéjous (7).

Il y a cinq foires, mais deux seulement sont fréquentées. La première se tient le premier jour de carême. C'est dans celle-là que l'on vend des petits mulets du Causse des environs qui se vendent pour le Languedoc.

La seconde est celle du 6 mai ; on y vend des bêtes à laine et quelques mulets. Les fromages se portent à Roquefort où ils se débitent.

Il y a une branche d'industrie qui n'est encore que dans son enfance. C'est la fabrication des chapeaux ; c'est un particulier qui l'a entrepris il y a quelques années ; elle employe peut-être... (8).

La peletterie est en plus grande activité. Elle est soutenue par environ 30 maîtres, qui emploient au moins 3 ou 4 garçons (9).

Cette fabrication a donné naissance à la ganterie, qui emploie 13 à 14 maîtres, 10 à 12 garçons, des femmes et des enfants (10).

Il y a un hôpital général qui a environ 12 000 l., administré fort économiquement et qui a grand besoin d'un bâtiment.

On convient qu'il y a beaucoup d'inégalité dans la répartition entre les propriétaires, soit par rapport aux dégradations des sols, soit par rapport aux constructions des chemins, soit par rapport aux détériorations des rivières.

On réitère les plaintes relatives à la destruction du pont. C'est un monument de Jules César (11) qui est encore très solide ; il n' y manque que deux arches. La rivière a changé de lit depuis la construction de ce pont ; on a imaginé des travaux qui lui rendront, vraisemblablement, son premier cours et rien ne sera plus facile que de racommoder les arches rompues (12).

On trouvera vraisemblablement à Millau des exemples pour former la table et, en cas qu'on en renouvelle le cadastre, il y a peu d'endroits dans la province où l'on rencontrera plus de facilité, soit par la disposition des habitants, soit pour la conformation du terrein pour l'arpentage à la planchette.

Personne n'ayant rien à ajouter ou à changer, nous avons fini à sept heures et demy du soir, du jour et an susd.

Vesins, administrateur, d'Albignac, administrateur, Lafajole de Combettes, correspondant, de Sarret fils, lieutenant de maire, Sapientis, premier consul, Boyer, consul, St-Rome de Gardies, assesseur, Lafon, Tibaut, secrétaire de la communauté, Pierre Jean, prudhomme, E. Mercier, Deslendes de Combettes, procureur général sindic, Richeprey.

Le 17 novembre 1780, à huit heures du matin.

Mrs Lafon et Mercier nous ont dit qu'il y avoit erreur dans le produit des vignes inscrit cy dessus pour la communauté de Millau ; que, calcul fait, les vignes du 1er degré produisent deux muids et 1/2 par septérée, le 2e degré deux muids, le 3e un muid et 1/2, le 4e un muid et 1/4, le 5e un muid, le 6e 3/4.

Fini à l'heure susdite. Lafon, Mercier. »

[Suite]

(7) Dans une statistique des fabriques de drap de la Généralité de Montauban, en 1724, il est dit qu'à Millau « on ne travaille que pour les particuliers. » (*Arch. du Lot*, C 368).
Mais en 1768, un Millavois établi à Nantes, le sieur Lassale, ayant fait un voyage dans sa ville natale, fit le projet d'y établir une filature de coton. Secondé par son frère, Etienne Lassale, il instruisit quelques fileuses, qui en formèrent un grand nombre d'autres. Les débuts furent pénibles. La première année, le sieur Lassale distribua 1 180 livres de coton en rame du Levant qui rendit 1 058 livres filé ; la main-d'œuvre coûta 793 livres. La seconde année, le coton reçu s'éleva à 4 720 livres et la filature produisit 4 220 livres ; la main-d'œuvre reçut 3 165 livres. En 1780, cette filature occupait, tant dans la ville qu'aux environs, 6 à 700 personnes, surtout des enfants et des vieillards (*Arch. du Lot*, C 373 ; Lettre du subdélégué Lafajole de Combettes à l'intendant, 6 février 1780).

(8) L'enquête de 1767 sur l'état des professions d'arts et métiers non établies en jurande, mentionne à Millau 4 chapeliers (*Arch. du Lot*, C 1315). Dans une lettre du 25 mai 1788, Lafajole de Combettes écrit : « Il y a une fabrique de chapeaux fins qui s'est établie depuis peu d'années, dont les fabricants se sont multipliés et qui jouit d'assez de réputation ; c'est l'usine la plus considérable » (*Arch. du Lot*, C 379, n° 28). Dans une autre lettre du 11 avril 1789, le même déclare que « le produit de la fabrique des chapeaux est considérable ; elle occupe plus de 100 ouvriers ou manœuvres » (*Arch. du Lot*, C 379, n° 22).

(9) L'industrie des cuirs fut très prospère à Millau pendant tout le XVIIIe siècle. En 1745, il y avait 32 maîtres tanneurs, propriétaires de 20 tanneries. L'un deux, le sieur Guillaume Aldebert, en possédait 3. Quatre autres membres de sa famille exerçaient la même profession. La seule famille Guy fournissait 10 maîtres tanneurs et possédaient 7 tanneries. C'est l'un de ceux-ci, Antoine Guy, qui, vers 1750, ayant fait son apprentissage à Grenoble, et après avoir voyagé en Allemagne et en Suisse, perfectionna considérablement l'art de la ganterie à Millau. En 1780, cette industrie était devenue la plus prospère de la ville (*Arch. du Lot*, C 377. J. Artières, *Annales de Millau*, p. 221).
En 1745, les tanneries de Millau préparaient environ 1 000 grosses de peaux de chevreaux, agneaux ou moutons. On les vendait principalement à Grenoble, déjà grand centre de la ganterie, à Marseille par l'intermédiaire des négociants de Montpellier et dans plusieurs autres villes de Provence et de Languedoc.
En 1786, l'inspecteur des manufactures Brisson dit qu'à Millau « la branche principale d'industrie est le travail des peaux de chevreaux et d'agneaux. Il a peut-être quelque perfection à acquérir, car des gens expérimentés prétendent distinguer au tact les peaux mégissées à Annonay par une plus grande douceur. » (*Arch. du Lot*, C 372, n° 19). [Suite page suivante]

[Suite] Cependant les produits de la mégisserie millavoise connaissaient alors un tel succès en France et hors de France, que les gantiers de Grenoble demandèrent, en 1785, au contrôleur général des Finances, d'interdire l'exportation hors du royaume « des peaux de chevreaux et d'agneaux préparées en mégie », sous prétexte qu'ils ne trouvaient plus à acheter assez de matière première pour assurer du travail à leurs ouvriers, ce qui, assuraient-ils, « entraînera la ruine d'un commerce qui fait vivre la majeure partie des habitants de Grenoble ».
Les mégissiers de Millau répliquèrent que le jour où les gantiers de Grenoble consentiront à payer la marchandise le même prix que les étrangers, l'exportation s'arrêtera d'elle-même sans le secours d'aucune mesure législative. Pour refuter le principal argument des gantiers disant « qu'un nommé Parsly, Irlandais est venu se transporter à Millau pour dépouiller le païs des peaux de chevreaux ou d'agneaux propres à la ganterie et les faire passer en Engleterre », ils fournissent un relevé des registres du bureau de la régie de Millau. D'après ce relevé, la production des mégisseries fut, en 1781, de 36 954 douzaines de peaux (chevreaux ou agneaux) ; 1782, 39 175 ; 1783, 36 061 ; 1784 : 39 337.
Pendant ces 4 années, l'exportation des peaux s'éleva à : 8 670 douzaines en 1781 ; 3 781 en 1782 ; 3 561 en 1783 ; 8 277 en 1784. Sur une exportation totale de 11 838 douzaines pendant les années 1783 et 1784, que l'Irlandais resta à Millau, ses achats montèrent à 3 451 douzaines seulement. En 1785, une brusque hausse des cuirs arrêta les achats des commissionnaires étrangers et le sieur Parsly quitta Millau fin mars 1785, n'ayant acheté que 668 douzaines de peaux pendant ce premier trimestre de l'année (*Arch. du Lot*, C 371).
(10) D'après M. Marres, la ganterie millavoise était encore à ses débuts à la fin du XVIIIe siècle (*op. cit.*, t. II, p. 84). L'inspecteur des manufactures Brisson dit simplement : « la teinture, la coupe des peaux et la couture des gants peuvent occuper encore plus de personnes » (*Arch. du Lot*, C 372, n° 19).
(11) Ce pont paraît avoir été construit vers la fin du XIe siècle, par les vicomtes de Millau (D. Rey, *Le Pont-Vieux*, 1923)
(12) Le pont sur le Tarn, dont les arches étaient depuis longtemps ébréchées et plusieurs piles sapées à la base, fut emporté le 8 janvier 1758 par une inondation. Deux arches furent abattues. Ce pont se composait de dix arches. Le cours principal de la rivière s'établit dès lors sur la rive gauche, abandonnant presque entièrement les autres arches épargnées, devant lesquelles s'était amassé un énorme banc de sable.
Ce désastre consterna les Millavois. L'administration municipale décida que la ville établirait un bac pour passer le Tarn, et que le service serait fait gratuitement par deux bateliers payés par la ville. Le bac fut inauguré le 22 janvier, mais le lendemain il fut décidé de faire payer un droit de bac de 6 deniers par homme, 3 sols par charrette attelée et 10 sols pour les équipages. Peu après, on établit un pont de bois provisoire qui fut bientôt emporté par une crue. Ce n'est qu'en 1820 que le pont vieux fut remplacé par le pont actuel (J. Artières, *Annales de Millau*, 1899)

La danse du chevalet

« C'est à l'occasion d'une petite affaire de librairie qu'il est question de la danse du chevalet, car on la danse à Millau le 25 novembre 1781, pendant les fêtes célébrant la naissance du Dauphin, qui furent "fort brillantes", comme l'écrivait M. Rainaldis, le 1e décembre, à M. Védelhié, imprimeur à Villefranche de Rouergue. Et il lui dit : "Il parut à cette occasion deux chansons, grands et petits voudraient en avoir des copies. L'air, qui est fort gai, est connu dans tout le Rouergue et dans le Languedoc, au point que dans presque toutes les réjouissances on le renouvelle, étant fort vieux. A Montpellier et à Millau, on fait danser le chevalet à cet air, ce qui me fait croire que si ces deux chansons étaient imprimées, il s'en vendrait une quantité étonnante. Je serais bien aise de faire gagner quelque chose à une personne pour laquelle je m'intéresse beaucoup, qui est intrigante et très propre pour tirer parti de ces chansons. Les maîtres d'école des enfants des deux sexes avertis qu'il y en a d'imprimées, tous les écoliers et les écolières du bas âge demanderaient un sol à leurs parents pour acheter les deux, ou deux liards pour en acheter une, qu'on pourrait séparer, ce qui irait fort loin, surtout quand on le ferait savoir aux maîtres d'école du voisinage". (...)

La danse n'était permise ou plutôt tolérée que les jours de fête, le chevalet était peut-être réservé à des réjouissances officielles, puisqu'il était dansé par des spécialistes et constituait à la fois un rite et un spectacle. Il convient sans doute ici de rappeler qu'au témoignage d'Aigrefeuille le chevalet fut inventé à Montpellier en 1208 pour fêter l'anniversaire de la venue de Pierre II, roi d'Aragon, après sa réconciliation avec sa femme Marie de Montpellier. (...)

Les philologues autant que les amateurs de langue d'oc rougiront devant l'incohérence du vocabulaire et la faiblesse de la prosodie, surtout pour la seconde pièce. Les folkloristes hésiteront à tirer parti des renseignements que celle-ci nous donne sur les instruments de musique utilisés pour la fête, violons, trompettes, fifres et tambours, musettes, *caramèls* (chalumeaux) et les "airs nouveaux" qui viennent ici pour la rime. On notera que la musique paraît devoir être assurée par les bergers, les valets et chambrières qui disposeront d'un congé spécial. Autorisation sera aussi donnée de se servir des *ayrals* (terrains découverts) pour former les bals. Les danses seront contredanses, branles et rigaudons.

Pour la danse du chevalet, nous avons seulement un titre et un témoignage daté. Mais le schéma métrique des deux chansons correspondant d'assez près à un des couplets chantés ordinairement :

"Dounas la cibado
Al paoure chivalet ;
Fasès lou béouré quand a sét.
Lou flattou,
Lou grattou,
Lou Chivalet s'en ris
Embé sa caravatto
Et soun bel ruban gris
Fach à la modo dé Paris."

Pourtant les 2 premiers vers ont un pied de moins dans nos chansons (le second est correct, avec 6 pieds, dans la première), les vers 4 et 5 ont 5 pieds au lieu de 3, les 3 suivants 5 au lieu de 6. Aux musicologues de dire si l'air classique du chevalet pouvait s'accomoder de ces transformations.

L'utilisation d'un air traditionnel, et non d'une scie à la mode, celle du patois et du français, et le procédé même qui devait servir pour la diffusion des chansons, autant de points qui nous montrent combien des lettrés de Millau, à la fin du XVIIIe siècle, étaient restés près du peuple. » (Extr. de "La danse du chevalet à Millau en 1781", d'après Jacques Bousquet, dans *Revue du Rouergue,* juillet-septembre 1960)

« Chanson patoise chantée à la ville de Millau en Rouergue, le dimanche 25 novembre 1781, jour des réjouissances qui se firent à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, qui furent des plus brillantes (sur l'air du chevalet).

"Anen compagnous
Es carrabillen-nous,
Cal descarga forço canous
L'heritié de Franço
Lou Rouyal Dauphi,
Es nascut anfi,
Toutes en cadanço
Canten l'air droullet
Que met en trin lou Chivalet.

Disen que lou Cel
N'a fach rès de pus bel
Qu'aquel pichot astré noubel
Et qu'a pla la mino
Un jour de tapa
Coumo sou papa
La natiou mutino
Dont lou Chivalet
Ven cado jour mendrigoulet.

Lou Rey qu'és hors d'el
Al tour d'aquel Soulel
Tournejo coumo un estrebel
De se veiré païré
D'un fil ta poulit,
Es tant rejouit
Qu'oun lin caldrié gaïré,
S'éro tout soulet,
Per fa dansa lou Chivalet.

La Reyno atabé
Se pâmo de plasé,
Quand lou sarro countro lou sé
Sa bouque à toute houro
Baiso lou manou
D'aquel cher nenou
En l'y digan : couro
Seras prou belet
Per fa dansa lou Chivalet.

Prince desirat
Fil d'un mestré adourat
Ount avez-vous tant demourat
Lou cel vous enboya
Per nostré bounhur
Lou septré es ségur
En signé de joyo,
Huey tendre anilet
Fasen dansa lou Chivalet.

Voudrian neit, et jour,
Per vous fa nostro cour,
De vostré brès, bourda lou tour
Sen privats pécaïré,
D'aquello fabou
Mais à vostre hounou,
Au mens pouden faire
Aimable angelet
Galoupa nostré Chivalet.

La paix va veni,
Sus passes del Dauphi
L'anglès se lasso de pâti,
Sa monturo blaquo
A cado moumen
Et finalomen,
Sent bé qu'és trop flaque
Per presta coulet
A nostré bravé Chivalet."

Seconde chanson en patois sur l'air du chevalet chantée à Millau en Rouergue le 25 novembre 1781, jour des réjouissances qu'on fit à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, qui furent des plus brillantes.

"Aben un Dauphi
Noun cal rejoui
Qué pertout ragé de bon bi
Un frami de joye,
Pertout se respen,
Cant contentamen,
Lou Cel nous emboye
L'Enfant désirat,
Qu'aben ta souben demandat.

Seguén penetrats
De tant de bontats
So'un ou fasian, serian d'ingrats ;
Diaux nous es proupicé
Auren leau la pax
L'anglès mes a bas,
Per tant qué s'érisse
Se beira fourçat
De laissa tout en libertat.

Quand l'aurau liat
Son terrain bournat,
Pourro pas pus troubla l'estat,
Coussi fa la guerre,
Quand on es minat
Lou credit tombat,
Leau, sus Mar, sus Terre,
Pourren passegea
Sans qu'auzé nous y couidegea.

Grands, amai pichous,
Per nostres cansous,
Celebren un jour tant heuroux
Qué biaulons, trompettes
Pifres é tambours.
Sei romflou toujours,
Amai las musettes,
Répéten sans fi,
Diau nous conserve lou Dauphi.

Nostrés pastourels
An leurs Caramels
Flœutes, é leurs airs noubels,
Varlets e chonbrieres,
Per nous ajuda
Se bendran mesla,
Dins nostres carrieres
Cantaren sans fi,
Diaux nous conservé lou Dauphi.

Auren lous airals
Per fourma lous bals.
Aqui toutes serén esgals,
Que de contre dances,
Branles, rigoudons,
Al son des biaulons,
A toutes las dances,
Diren à la fi
Diaux conservé nostre Dauphi.

Lou paure trancit
Sero rejouit
De satisfa son appetit,
Transpourtat de joyé,
D'estré caressat,
Per tout assistat,
De fort bouno boye,
Redira sans fi,
Diaux nous conservé lou Dauphi." »

Milhau en 1787

« [Saint-Jean, le 26 mars 1787] Je suis restée un mois à Millau au lieu de quinze jours ; ça te prouvera que je m'y trouvais très bien ; je me suis amusée comme une reine ; la ville est plus grande et plus jolie que Lausanne : il y a une rivière qu'on nomme le Tard qui la traverse, et qui fait un joli coup d'œil par la quantité de bateaux qui la traversent à chaque instant. Les environs sont délicieux, surtout dans cette saison où les amandiers sont en fleurs ; la société y est d'un nombreux inconcevable, et on ne peut pas plus agréable, elle ressemble beaucoup à celle de Lausanne, tout le monde y est aimable. Réellement, chère Angletine, il semble qu'il soit donné à tous les Français d'avoir de l'esprit. Tous les jeunes gens presque sont au service à Millau ; il paraît qu'ils se sont réservé le droit à eux seuls de ne pas avoir les airs suffisants et fats qu'ont ordinairement les jeunes officiers, car ceux-ci étaient tous très honnêtes et du meilleur ton possible. Le Carnaval a été plus brillant que de coutume, à cause d'un mariage charmant qui s'y est fait ; la nouvelle mariée ressemblait beaucoup à Mimi, mais était plus fraîche et d'une gaîté folle. Son trousseau était venu de Paris ; j'ai tout vu, le tout joli, mais surtout des pierrots divins, coupés à la turque, avec des boutons tout le long, et devant, des boules d'acier qui serraient la taille ; ça lui allait divinement bien, elle est bien faite ; puis beaucoup de toques avec immensément de plumes, et puis des robes faites en costumes nouveaux, une, entre autres, faite en forme de ridingotte *(sic),* avec des boutons d'homme devant. J'ai fait ma robe d'indienne ainsi, qui ne va pas mal ; ça ne grossit pas autant que les chemises ; ces pierrots me paraissent comme ceux qu'on porte à Lausanne. (...)

Il y a un luxe effrayant à Millau : il y a de fort bonnes maisons, très anciennes, les appartements y sont meublés avec un goût charmant, les élégantes font venir les meubles de Paris. J'ai été fort souvent à la comédie, qui est assez bonne ; le théâtre est plus petit que celui de Genève, mais dans ce genre. (...)

On dansait presque tous les jours ; les bals sont de nuit ; il y en a eu plusieurs au foyer de la comédie, et les autres particuliers ; j'ai dansé jusqu'à douze contredanses de suite ; la musique n'est pas si bonne que celle de Lausanne, mais les airs sont plus gais. (...)

En carême, il y a eu des concerts où l'on faisait de la bonne et excellente musique. (...)

Si tu savais les jolies femmes qu'il y a à Millau, surtout une ; imagine-toi que ma tante Cazenove à côté ne paraîtrait pas jolie.

Je t'ai bien désirée, toi qui aimes les jolies personnes. Les femmes sautent beaucoup trop en dansant, mais c'est la mode en France ; le pas à la mode est le pas de dasque, on se balance infiniment en le faisant. Tu vois, chère amie, si j'y ai perdu mon temps. Je n'avais le temps de rien faire d'autre que de m'amuser ; heureusement que le Carnaval ne dure pas toute l'année, sinon on n'y tiendrait pas à mener cette vie. Je suis donc fort enchantée de Millau ; j'espère que nous y passerons l'hiver prochain : ma mère en a envie. » (Extr. de *Pauline Victoire d'Albis : lettres à Angletine,* publiées par Jean d'Albis, 1985)

Lo temps de la Revolucion

En *Roergue* comme ailleurs, la Révolution a été plutôt bien accueillie et quelques *castèls,* comme celui de *Bornasèl,* pâtirent des ardeurs révolutionnaires.

Las annadas de la paur

Les *velhadas al canton* ont pendant longtemps transmis le souvenir des troubles qui ont marqué la période révolutionnaire et dont *Claudi Peiròt* fut le témoin et le narrateur.

Louis de Bonald

« Durant le printemps et l'été 1789, Louis de Bonald s'efforce, avant tout, de maintenir sa ville dans "l'union patriotique" de tous les citoyens.

La prise de la Bastille n'est connue des Millavois que treize jours plus tard (soit le 27 juillet). A cette occasion les habitants arborant la cocarde nationale se réunissent en l'église des Carmes pour manifester leur adhésion aux principes de la Révolution. Quatre grands discours sont prononcés : celui du maire Louis de Bonald exaltant le patriotisme et la réunion des cœurs, ensuite ceux de l'abbé Duchêne, conducher de la paroisse Notre-Dame, de monsieur Grand Saigne pour la noblesse, et de monsieur Richard, procureur du roi au baillage.

Ces discours se terminèrent aux cris de : "Vive le Roy, vive la Nation, vive l'union".

Le 19 février 1790, Louis de Bonald devient le premier maire de Millau élu au suffrage universel avec 293 voix sur 378 votants. Il est à noter que l'un des premiers effets de la Révolution fut d'accorder un droit de vote restreint, le corps électoral ayant été limité aux seuls citoyens actifs.

Le 29 juillet 1790, de Bonald élu administrateur du département démissionne de son poste de maire. Il est remplacé, la même année, par Durand-Louis de Bourzès. Autant de Bonald était un homme tolérant, autant son successeur, "carré" et militant, sera en partie responsable des troubles qui vont déchirer la communauté millavoise dans les mois qui suivront.

Entre temps, Louis de Bonald ne pouvant accepter la constitution civile qui est imposée au clergé, démissionne de son poste de président de l'administration départementale. » (Extr. de "Millau sous la Révolution, 1789-1799", par Jean Brengues, dans *Millau, histoire et secrets oubliés,* 1996)

Claudi Peiròt

« Voici Miquel de Millau et Joanon de La Blaquière dépeints, dans une de leurs rencontres. Dans le tableau de ces deux paysans que Claude Peyrot, avec un sourire coquin, qualifie d'anciens camarades de bouteille, ce qui est le signe d'une amitié que l'on peut croire, en la circonstance, toujours inaltérable – il nous est permis d'assister à ces scènes plusieurs fois renouvelées en cette année de 1789, dite "année de la Peur" –, à l'annonce, vraie ou fausse, du passage de bandes de brigands armés qui met en émoi ville et campagne ; à tel point que, parmi les paysans, rapporte Jean de La Blaquière, "*los uns ne fan que bramar, d'autres que corron s'estremar dins qualqua bauma o dins qualqua casèla* ".

De son côté, Miquel de Millau avoue que notre cité ne fut pas non plus exempte de ces alertes qui semèrent ainsi la panique. Lui-même en eut grande émotion. Jugez-en les effets !

M'esfraiet talament que, parlant per respèct,
Entre nautres siá dich, la foira me trapèt !

Mais le maire de Bonald veillait et, dit Peyrot :

Mercis als soènhs d'un mèra fòrt abil
Dins un viral de man, Milhau foguèt tranquille.

Le poète nous décrit aussi le désarroi de la population millavoise qui, dès une alerte, courait aux armes :

Tot embabochit, cadun preniá per armas
Tot ce que li veniá davant :
Lo sabre, lo fusilh, la dalha, lo volam,
La destral, lo bigòs e l'aste e la fichoira.

Un jour, ces fausses nouvelles faillirent dresser ces soldats improvisés les uns contre les autres et, comme il est écrit, *"Los faire tombar l'un l'autre sus la cropa"*. Heureusement encore le maire de Bonald était là :

Mès que te fa Bonald quand apren lo sujet
Que fasiá murmurar tota la populaça :
Se va quilhar sus la crotz de la plaça,
Sul bonur de la patz aquí tant plan parlèt
Que dins d'abòrd tot lo bruch s'acaptèt. » (Extr. de "Nos prêtres millavois en pleine tourmente révolutionnaire...", d'après Georges Girard, dans *Découverte du Rouergue,* 1988-1989)

Reialistas e revolucionaris

« Un des hommes de cette ville [Millau] les plus prononcés pour la cause royaliste était Duchêne, ancien procureur-syndic de la commune. De vifs démêlés avec le maire Bourzès l'avaient rendu singulièrement odieux aux révolutionnaires. Un soir, le 9 octobre [1791], il rentrait à son domicile, lorsqu'il fut assailli par des gens apostés qui l'attendaient au passage. Il se défendit vigoureusement, blessa un de ses adversaires et parvint à regagner son logis sain et sauf.

Dans l'instant, ses ennemis coururent aux armes ; la maison fut investie, on en brisa les portes, Duchêne enlevé de chez lui fut traîné au corps-de-garde.

Une multitude furieuse demandait sa mort à grands cris et se diposait à le prendre, lorsque le directoire du district et la municipalité apparurent avec la force armée. On ne put néanmoins sauver cet infortuné qu'en le conduisant à la prison de la ville. Et encore fallut-il y placer un fort piquet pour en garder les portes.

Le département, informé de ce désordre, fit partir en toute hâte, le 11 octobre, deux membres de son conseil, les citoyens Vezin (de Gaillac), et Olier (de Vaquières), pour le réprimer et faire poursuivre les coupables.

Ces deux commissaires rapportèrent à leur retour que "les esprits étaient à un tel point montés et aigris à Millau, qu'ils désespéraient d'y voir rétablir la paix et le règne des lois."

En effet, rien ne put calmer cet état d'irritation. Et, pour empêcher les partis de s'égorger, on fut obligé d'y envoyer à plusieurs reprises de nouveaux commissaires et un renfort de troupes, composé de deux autres compagnies du 61e, venues de Béziers, sous les ordres du capitaine de Laage. » (Extr. de *L'époque révolutionnaire en Rouergue,* par Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, 1910)

En juillet 1793, le capucin Chabot dénonce à la Convention le fédéralisme de ses compatriotes aveyronnais et le canton d'*Ausits* vote contre la Constitution par 180 voix sur 200. Mais, en septembre, 1 800 hommes sont levés dans le Lot pour marcher sur *Rodés* et chasser les contre-révolutionnaires de la région.

Milhau

Voici quelques extraits du cahier de doléances de la communauté de *Milhau,* rédigé le 9 mars 1789.

« Le vœu des citoyens de cette ville consiste dans les objets suivants : (...)

4 - La réduction des tribunaux.

5 - Que toutes les classes privilégiées et non privilégiées contribuent à toutes les impositions en proportion de leur fortune.

6 - Que le premier et second brevet de la taille ainsi que tout ce qui est mis au marc la livre d'icelle soit converty en un impôt territorial.

7 - Que tout impôt, tel que l'octroy, frappant sur des denrées de première nécessité frape au contraire sur les objets de luxe. (...)

11 - Que l'"effrayante lotterie" des milices soit changée ; que le rachapt des hommes en argent soit permis aux communautés et que le rachapt en soit fait par toutes les classes des citoyens à raison de leurs facultés. (...)

25 - Les fabriquants en mégisserie ou chamoiserie de la ville de Millau, fabrique de ce genre la plus considérable du royaume, demandent que les droits exhorbitants de la marque des cuirs soient supprimés ou réduits de quinze livres par cent à dix livres ; ou mieux encore convertis en abonnement déterminé dont ils fairoient entre eux la répartition ; et qui, en épargnant à l'état les frais immenses de régie, lui assureraient un produit supérieur à ce qui est versé aujourd'hui par le trésor royal et préviendroit une inquisition odieuse et des procès continuels. » (Extr. de "Nouveaux documents inédits sur la ville de Millau", par J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1906)

Lo poder

« [Chateaudau, le 18 décembre 1789] Nous sommes dans un temps de calamité, chère Angletine, bien grand, et qui affecte tous les esprits. Les troubles de la capitale ont fait éprouver une commotion générale dans toute la France et partout le peuple est en l'air et se croit le souverain maître des affaires ; il faut être avec lui sur ses gardes ; je ne sais comme tout finira. Dieu nous préserve d'une guerre civile, et d'un hiver rude qui transporterait le peuple par la cherté des grains. Je vois beaucoup de gens mécontents des opérations de l'assemblée nationale ; je ne suis pas de ce nombre, car je les admire, hormis dans leur lenteur. Si tout finit bien, la France sera bien heureuse d'être débarrassée de tant d'abus qui écrasaient le pauvre peuple ; c'est un miracle que l'alerte des brigands ne m'ait pas fait faire une fausse couche. » (Extr. de *Pauline Victoire d'Albis : lettres à Angletine,* publiées par Jean d'Albis, 1985)

Los bartassièrs

Milhau
« [Millau, 25 mai 1790] J'ai toujours désiré retourner à Lausanne, mais encore plus dans le moment actuel où la France n'est pas un pays agréable à habiter, bien s'en faut ; malgré tout le bien que la nouvelle Constitution nous fera, les troubles qu'elle cause font regretter l'ancien gouvernement ; je suis cependant zélée partisane des opérations de l'Assemblée nationale et je ne doute pas que la génération qui nous suivra n'en ressente le plus grand avantage, mais je ne puis m'empêcher de regretter toutes les scènes de mort qui se sont passées dans différents endroits. Dieu merci, nous sommes assez tranquilles à Millau, mais un rien pourrait rallumer les esprits.
Le clergé, qui regrette ses biens, par vengeance, met à présent notre religion en avant, ce qui avait commencé à faire un schisme entre les catholiques et les protestants, qui, heureusement, s'est calmé ; enfin, ma chère amie, tu n'as aucune idée des maux présents que la férocité du peuple fait redouter à chaque instant ; que j'envie votre tranquillité ! Les plaisirs de cet hiver se sont ressentis de la tristesse générale : on n'a pas joué la comédie ; on a assez dansé, tous les jeudis de fondation ; j'ai peu manqué les bals, ils étaient gais, j'ai bien fait d'en profiter... » (Extr. de *Pauline Victoire d'Albis : lettres à Angletine,* publiées par Jean d'Albis, 1985)

Paulhe e Compèire
« Dans la nuit du 20 au 21 mars 1793, à 8 h du soir, réquisition de deux membres du directoire de Millau, de les faire accompagner par tous les hommes de la commune en état de porter les armes. Ordre transmis immédiatement à Paulhe par le citoyen Brouilhet... Les citoyens de Compeyre sont réunis sur la place. On remet à la troupe 5 l. de poudre à tirer... des mulets portant le pain et le vin, en tout pour 11 ll. Des citoyens gardes nationales refusent d'aller à Sévérac ou quittent le détachement. Il est pourvu à leur remplacement à raison de 2 ll. par jour soit 10 ll. pour 5 jours. » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* d'après André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

Lo Molnar
« La mamà contava qu'al Molnar, i aviá un curat que l'avián cabit. I a de baumas al Molnar. Aquò èra una femna que l'aviá noirit tot lo temps e disiá : "Vai... vau portar la sopa al cabrièr que garda las cabras d'aquel band." Atal, degús aviá pas vist res. » (J. J.)

(1) ***Los bartassièrs***
Compèire : « Les habitants de Compeyre refusèrent d'accepter le curé schismatique qu'on voulait leur imposer. »
Milhau : « Pendant toute la période révolutionnaire, Antoine Sadous parvint à échapper aux poursuites dirigées contre lui avec tant de fureur. Jean-Antoine Mas, né le 22 octobre 1774 et vicaire à Notre-Dame, parvint à échapper aux perquisitions pendant la période révolutionnaire. » (Extr. de *Les bénéfices du diocèse de Rodez...,* d'après J. Touzery, 1906)

Les Rouergats furent largement solidaires du clergé réfractaire, et ils s'efforcèrent de soustraire leurs trésors et leurs monuments sacrés aux menées révolutionnaires. En 1791, à *Milhau,* les femmes s'opposent à la Constitution civile du clergé et 200 citoyens signent une pétition.

« Aussitôt qu'on connut, à Millau, le décret de l'assemblée nationale, qui ordonnait aux prêtres le serment à la constitution civile du clergé, la plus vive agitation s'empara de la ville. Les femmes, poussées par l'amour de la religion, se portèrent en foule à la commune, en envahirent la cour, l'escalier et les différentes salles. Tantôt gémissantes, tantôt menaçantes, ces femmes chrétiennes, qui tenaient leurs enfants par la main, demandaient avec instance que le maire leur remit le décret fatal qu'elles croyaient arrivé, et dont elles redoutaient la publication. Les officiers municipaux et les membres du conseil général avaient beau, pour tâcher de les calmer, leur parler le langage de la raison en leur disant que, chargés par leurs fonctions de veiller au maintien de la tranquillité publique et de faire exécuter les lois, ils ne pouvaient s'empêcher de blâmer une démarche manifestement contraire au bon ordre, et d'autant plus inutile, que la municipalité n'avait par encore reçu le décret dont elles exigeaient la remise ; ces femmes, exaltées par le sentiment religieux, ne comprenaient pas ce langage, et se remettaient à crier en s'adressant aux officiers municipaux : "Monsieur le maire a reçu le décret ; nous le savons ; il vous le cache ; il vous trahit, ou vous nous trahissez. Nous voulons conserver notre religion, la religion de Jésus-Christ ; nous voulons notre clergé."

Sur ces entrefaites, deux citoyens, membres de la garde civique, se présentent à la maison commune ; ils viennent avertir les officiers municipaux que deux cents habitants de Millau, en se conformant aux décrets de l'assemblée nationale, vont tenir une réunion dans l'église des pénitents pour y dresser une pétition. Le chef de la municipalité donne son autorisation : le calme se rétablit dans l'hôtel de ville, et tandis que le conseil entre en séance, pour délibérer sur quelques futiles propositions faites par le maire, l'assemblée, projetée par les catholiques, se réunit dans le lieu indiqué et y rédige la pétition. (...) » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

La pétition est ensuite portée à l'hôtel de ville dans une atmosphère houleuse au cours de laquelle le maire, agressé, donne sa démission. Le 28 janvier 1791, le directoire du département cassa cette démission, comme ayant été arrachée par la crainte et la violence, et le conseil général de la ville de *Milhau* rétablit dans ses fonctions le maire démissionnaire, qui avait quitté le pays pour aller à *París.*

Plus de cinq cents prêtres réfractaires furent capturés pour être emprisonnés ou déportés. Dix-huit furent tués. En annexe des *Bénéfices du diocèse de Rodez,* M. Touzery a publié des notices (1) sur les nombreux prêtres réfractaires du *Roergue,* le pays des *Enfarinats,* ces catholiques anticoncordataires fidèles à l'ancien évêque de *Rodés.*

Claudi Peiròt, 1790

« Dès 1790, refusant le serment, Claude Peyrot se réfugia à Pailhas, auprès d'une famille qui lui était entièrement dévouée, la famille Hugla. Dans ce village isolé, desservi seulement alors par un étroit sentier longeant le Tarn, il se sentait en sécurité pour y vivre paisiblement. Mais bientôt la Terreur dressa à Paris, puis dans diverses villes de France et jusqu'à Rodez, les bois sanglants de ses guillotines. (...)

On montrait encore, il y a quelques décades, dans la maison même où s'était réfugié Claude Peyrot chez les Hugla, la cachette, entre le parquet et le plafond de la pièce de dessous, où l'on descendait le prêtre lorsque les bandes révolutionnaires dont on pouvait craindre les exactions étaient en vue du village.

D'ailleurs, notre poète décrit dans son poème intitulé *"La vesprada saubertosa"* en un dialogue tenu entre deux bergères du lieu, une de ces indésirables visites au village, celle d'un sans-culotte à la mine patibulaire qui, parlant habituellement son patois, tient cependant à mêler à son langage quelques mots d'un français bien malhabile dans la bouche de quelqu'un qui veut se donner du genre. Jugez du tableau ! C'est la bergère [Martrou] qui raconte :

Ieu commençave a garnir ma conolha
N'aviai pas acabat d'espesir lo trachèl
Que detras una vimenassa
Te salis un gròs omenàs
Que portava sul còl una granda pigassa
E que d'un ton brutal me ven dire jol nas
– Que fais-tu là, *diga, drollòta ?*
– *Faù paisser mon bestial coma vesetz, Monsur !*
– Et n'es-tu *bona patriota ?*
– *Oc ben ! plan bona pel segur*
– *Et tota sola aici,* tu n'as pas *pur ?*
– *De qu'auriai paur ! Sieu pas mocrata ?*
– *Brabò ! Brabò ! Se* n'étiez *istocrata*
Par la samblu ! cette *destral*
Te saquerait la tête *abal !*

Et Martrou, la petite bergère, de continuer son récit :

Certe, alara la paur m'a talament sasida
Que sans respondre un mot, me soi vite enfugida
En agachant totjorn se me veniá detras
Urosament, m'a pas seguida.
Se l'aviás vist aquel lordas,
Saique seriás estavanida :
Aviá la cara d'un Judas !

Son ami Jeannette, voyant que Martrou avait sagement répondu à cet énergumène qui, selon ses réponses, aurait pu pour le moins lui tirer les oreilles, la félicite en exprimant des sentiments que nourrissaient sûrement beaucoup de citoyens de cette époque.

Cal tener lo bèc claus, aquesta retirada.
Per avure volgut un pauc trop libramment
Sus aquestes trimals dire son sentiment
Mai d'una es estada fretada.

Et, en bonne Rouergate douée d'un sage bon sens, Jeannette poursuivra :

Parlèm dels afars de l'ostal !
Parlèm de pargues et de cledas,
De vacas e de bioùs, de motons e de fedas,
A la bona ora ! Aqui n'a pas de mal !
Mas jamai no'n parlèm, o parlèm coma cal,
De tot ce que se fa dins la Granda Assemblada
Del sort de la Patria, a Paris occupada,
Que que nos'n còsta, enfin, nos val ben mai calar.
Que de nos faire escapolar ! (...)

Un petit neveu du prieur de Pradinas a conté aussi comment son grand-oncle répondit à deux délégués du comité révolutionnaire de Millau, venus à Pailhas pour lui faire prêter le serment à la constitution civile du clergé. A ces deux personnages qu'il avait connus tout jeunes lors de son séjour en notre ville et qui le sommaient de s'exécuter, le bon prêtre répondit simplement : *"Vesètz, mos fantons, sabe pas solament ce que me volètz dire ! Ara, ieu, soi trop vièlh per aprene un autre catechirme !". (...)*

Claude Peyrot, qui se signe "Franc-Patriote", lui qui a cependant conservé, malgré tout ce qu'il voit, l'espoir d'une vraie paix civile mais qui constate que des trafics criminels ont donné naissance à une fâcheuse licence, dédie son *"Compliment a l'aubre de la Libertat"* comme une mise en garde qu'il juge nécessaire (1). » (Extr. de "Nos prêtres millavois en pleine tourmente révolutionnaire... ", d'après Georges Girard, dans *Découverte du Rouergue,* 1988-1989)



(Coll. D. J.-J.)

Claudi Peiròt

« Claude Peyrot est né à Millau, le 3 septembre 1709. Il étudia à Millau, chez les Carmes, à Toulouse, chez les Jésuites. Il passa la licence en droit, après quoi, il entra au séminaire de Toulouse. Ordonné prêtre, en 1736, il est nommé prébendier à l'abbaye de Saint-Sernin où il demeure près de vingt ans. Dès cette époque, il s'adonne à la poésie. Il participe aux Jeux Floraux annuels de l'académie de Toulouse, aux Jeux Floraux de Rodez et il obtient plusieurs prix. L'intérêt de ces œuvres en français est aujourd'hui mort pour nous. En 1748, Peyrot est nommé prieur de Pradinas. Déjà il fait des vers rouergats. En 1765, il vient vivre à Millau. En 1774, il publie *La Primo* et *Las Quatre Sasous*, en 1781. En 1790, il se retire à Pailhas. Avant de mourir, en 1795, il voit la Révolution et la Terreur. » (Extr. de "L'œuvre rouergate de Claude Peyrot", par Jean Monteillet, dans *Revue du Rouergue*, octobre-décembre 1948)

(1) ***Compliment a l'aubre de la Libertat***

« Salut aùbre puissant dont las belas racinas
Del lac de Caron son vesinas
Et dont lo bonet roge es presque de nivel
Ambe las planetas del Cel ! (...)
Sèm totes ben charmats de ta granda [prestança.
Dejà, tot es en movament.
Per te marcar sa jòia e son contentament
Dejà, la farandòla a ton onor se dança.
Cadun, per far la roïa, a doblat sa pitança
E mila gargalhols fan, sans cessa, en còrus
Del famos "Ça ira" *ronfler los iatus.* » (Extr. de "Nos prêtres millavois en pleine tourmente révolutionnaire... ", par Georges Girard, dans *Découverte du Rouergue,* 1988-1989)

Compèire, 1792

« Un décret rendu le 22 septembre 1792 avait ordonné le renouvellement des corps administratifs, municipaux et judiciaires, "comme tous supects d'être grangrénés de royalisme". (...)

A Compeyre, les électeurs réunis, le 2 décembre, pour la nomination du juge de paix, voulurent, au préalable, expulser le curé constitutionnel Combes. Les "patriotes", arrivés en hâte pour le protéger, furent maltraités. Il courut lui-même de grands risques, et l'élection devint impossible. L'exemple de Compeyre fut aussitôt imité dans les communes voisines. On prit les armes à Rivière, à La Cresse, à Aguessac, et l'agitation la plus vive se manifesta dans toute cette partie de la vallée du Tarn.

Deux commissaires du district de Millau, Belloc et Marquès, envoyés à Compeyre, le 18, pour reprendre les opérations, n'eurent pas plus de succès. A peine l'assemblée des électeurs fut-elle formée, que, les menaces, les cris, les tumultes éclatèrent de nouveau avec une violence difficile à décrire. Puis le peuple, faisant tout d'un coup irruption dans la salle, se dirigea, partie sur le Club qui fut dévasté, partie sur la maison du malheureux curé intrus, que les commissaires eurent grand peine à sauver sous une grêle de pierres... Roux, administrateur du département, envoyé à son tour, parvint pourtant à ramener le calme. L'élection se fit le 26 décembre 1792, mais en faveur d'un royaliste, nommé Tarusson. » (Extr. de *L'époque révolutionnaire en Rouergue,* par Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, 1910)

Campanas e estatuas

La population essaie de sauver les trésors sacrés, les cloches (1) et les croix.

« Une tradition locale nous apprend que la statue [Vierge de Notre-Dame de Lumenson] fut prise par un sans-culotte et jetée dans un gouffre profond du Tarn, attachée à une grosse pierre qui l'empêchât de surnager. Un jour, elle fut aperçue sur l'eau, dégagée de son entrave, par une pieuse femme qui l'attira à elle avant d'aller la cacher dans une maison chrétienne, où elle resta jusqu'à l'aurore de meilleurs jours. » (Extr. de *Embellissement de l'église de Notre-Dame de Lumenson à Aguessac,* 1898-1899. *Doc. T. C.)*

« Al costat del Ròc de Teresa, disián que i aviá una campana plena de loís d'òr, dins un clapàs. Dos còps l'ai entenduda tindar... » (J. J.)

« Ai entendut dire que, a la Revolucion, avián fach sautar la campana de la torre, que pareis qu'èra tan nauta. Mès, quand tombèt, se copèt pas. Lo que la deviá anar portar a Milhau engarrelegèt sos buòus, pièi aquò passèt e la campana demorèt a Compèire e aquò's aquela que i a la glèisa de ara. » (S. Lc. / *Compèire)*

Los Brigands del Borg

« A l'époque des soulèvements royalistes, les contre-révolutionnaires, hostiles à l'autorité républicaine, commettent leurs crimes dans le Rouergue. L'administration et les cercles républicains qualifient de brigands tous ceux qui ne partageaient pas leurs idées. Dans tout le Midi de la France, ce terme de brigand équivalait à celui de chouan chez les Vendéens. Les plus remarquables dans notre région sont "les Brigands du Bourg" qui sévissaient dans les gorges du Tarn et les Causses environnants. Cette bande était constituée dès les premières années de la Révolution, de la famille Pourquéry, des frères Souldo, mais plus vulgairement appelés "les Meilloux" du Bourg, et de Marc Antoine Delbourg d'Aguessac (cousin de la famille Pourquéry). De même, de nombreux déserteurs acceptèrent de marcher un temps avec les bandes soi-disant royalistes. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

Les frères Arnal de *Palhàs* et Marc-Antoine Delbourg de *N'Agassac* font partie de l'armée de Charrier (2).

(1) « Le 18 nivôse de l'an II (7 janvier 1794), Barascut, maire de Compeyre, écrivit au directoire du district :
"Ce n'est ni le fanatisme, ni les préjugés qui nous ont empêché d'envoyer plutôt nos cloches, car nous avons envoyé l'argenterie ; si nous n'avons pas empêché de sonner les cloches suivant l'ancien usage, c'est que nous ne connaissions pas la loi qui le défend, si vous en connaissez, je vous prie de nous la rappeler. Nous pouvons manquer par défaut de lumière ou par négligence, à cause de nos occupations journalières, mais jamais par méchanceté ; éclairez-nous sur tous nos devoirs, vous avez à faire à de vrais républicains." » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

(2) « Le 5 janvier 1794, les deux frères Arnal (Alexandre et Etienne) de Paillas, sont condamnés à mort. Avec eux, d'autres sont recherchés ou condamnés comme contre-révolutionnaire. C'est le cas, entre autres, de Joseph Lavide du village du Puech, commune de Compeyre.
Jean Gérauld Arnal, âgé de 57 ans, originaire de Pailhas, Aveyron, fut condamné à mort et conduit à Meyrueis, pour y être exécuté. "Je vous plains, mon cher confrère", lui disait Florit de la Tour, curé marié de la Parade et administrateur du district de Meyrueis. Arnal dit à Florit : "Ce n'est pas moi qui suis à plaindre, c'est vous !". Il commença à réciter e *Miserere* ; fusillé au Pré-Nouvel, il fut inhumé près de la chapelle de la Sainte-Vierge. » (Extr. de *Chronique nagassole*, par Claude Trémolet)

N'Agassac, 1792

« A cette époque d'effrayante mémoire, d'anarchie et de trouble, Aguessac, s'écartant de la ligne tracée par Compeyre et par un certain nombre d'habitants de Paulhe, donna des preuves de royalisme, et se montra même contre-révolutionnaire. Quelques habitants d'Aguessac se trouvant sur le pont, eurent certains démêlés avec quelques patriotes de Millau. Craignant les suites funestes de cette rixe, à une époque où il n'y avait d'autre loi que celle du plus fort, et d'ailleurs le bruit s'étant répandu qu'on allait faire subir à Aguessac le même sort qu'on fit subir plus tard à la Malène (1), tous les esprits sont dans l'alarme. Mais bientôt à la terreur succèdent le courage et l'énergie. On sonne le tocsin, on se réunit, on dépêche des courriers dans toutes les directions, on invite, on presse tous les villages voisins à leur prêter main forte. Cet appel n'est pas vainement entendu. Bientôt on voit accourir de toutes parts une foule d'hommes, d'enfans et de femmes, qui, se faisant une arme de tout ce qui leur tombe sous la main, arrivent à Aguessac, armés de pioches, de fourches, de haches, de fusils et de faulx renversées. On avait déjà formé le camp. Des sentinelles avaient été placées aux avant-postes. On en voyait jusqu'à la Manne ; en un mot il allait y avoir un combat terrible, un combat à mort entre la ville et la campagne. Sur ces entrefaites, un roulier venant à passer par Aguessac, arrive à Millau et sème partout le bruit que tous les villages voisins se sont soulevés en masse, qu'à tous les instans on voit arriver des bandes de gens armés, que tous les chemins en sont remplis, qu'il y en a déjà près de trois mille à Aguessac, qu'en un mot ils ne tarderont pas à venir fondre sur la ville et à la réduire en cendres. Cette nouvelle qui fut bientôt confirmée jette l'épouvante dans Millau. Les plus exaltés veulent qu'on aille à la rencontre de ces nouveaux ennemis ; le plus grand nombre est d'avis qu'il faut les ramener par la douceur. Ce dernier sentiment fut celui qui prévalut. On députa aux insurgés des parlementaires, chargés de leur demander raison de tout ce mouvement, et avec plein pouvoir de traiter la paix aux conditions qu'ils jugeraient les plus convenables. Ces envoyés furent reçus à Aguessac par l'état-major, assemblé dans une salle avec tous les égards qui leur étaient dus, mais avec cette froideur et cette contenance calme et fière qui annonce une résolution ferme et énergique.

Après que les députés eurent exposé le motif de leur mission, on leur répondit par la bouche du capitaine (2), que les habitans de Millau n'ignoraient pas que plusieurs d'entre eux molestaient tous les jours les habitans des campagnes, soit pour cause d'opinion politique, soit pour tout autre motif aussi frivole ; qu'en conséquence, ils étaient résolus de ne déposer les armes que lorsque justice leur serait faite, et que, dans le cas contraire, ils viendraient à Millau se la faire rendre.

Tout étant promis et accepté de part et d'autre, les habitans des campagnes se retirèrent à la vérité sans coup férir ; mais toujours avec l'honneur d'avoir fait trembler leur métropole, et d'avoir fait sentir à ces misérables qui se disaient patriotes, qu'ils n'étaient pas un vil troupeau prêts à se faire égorger impunément." » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn...", par Argeliez, dans *MSLA*, 1846-1847)

Las malasfachas

« La maison de Baptiste Secondy, fils, aubergiste à La Grailherie, canton de Compeyre ; celle de Philippe Fabre de Verrières ; celle de Barascut ; celle de Fabre, notaire de Pailhas, furent attaqués, dévastées par des bandes masquées, comprenant parfois trente et soixante individus. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

« Au sud de Lanuéjols, et prêt d'un moulin appelé Le Randavel, sur le ruisseau de Trévezel, dans une gorge solitaire, existait un souterrain dont l'entrée, placée dans les interstices des rochers, et complètement cachée par des arbustes sauvages, était depuis longtemps inconnue, même des habitants du pays. (...) C'est là que le prêtre Solier, dit Sans-Peur, l'étranger Lacoste, les deux Pourquéry du Bourg, leur cousin Marc Antoine Delbourg (d'Aguessac), Mercier, les deux frères Bastide, les trois Meilloux, et quelques autres

1794

« [15 thermidor an II (3 août 1794)] Joie effrénées des reclus dans plusieurs circonstances et particulièrement hier soir où les patriotes étaient dans le deuil en raison de l'assassinat commis sur la personne d'un sans culotte, tué à une lieue et demie de cette commune [Compeyre] par les contre-révolutionnaires armés qui se tiennent dans les bois... Les 3 Mostuéjouls et Gaujal fils ont principalement paru avec une morgue et une violence qui semblaient tenir de la rébellion... Les reclus se sont permis de jeter des ordures par la fenêtre qui donne sur la cour et tout près de la sentinelle, l'odeur desquelles était si fétide qu'il était presque impossible d'y tenir.

L'agent national [décrète que] "Les 3 Mostuéjouls et Gayral seront changés de suite dans le chœur de la ci-devant église de l'Arpajonie où ils seront enfermés de manière à ne plus communiquer avec les autres reclus.

Tous les individus mâles aux gages et services des reclus seront mis hors la maison de réclusion, le service d'iceux dans cet azile leur demeurant interdit.

Si les reclus se permettent d'enfreindre nos arrêtés d'afficher le luxe et l'impertinence de jeter des immondices du côté du poste des sentinelles et dans le dessein de les incommoder ils seront enfermés chacun dans une chambre et il ne leur sera plus permis de communiquer entre eux. » (Extr. de *Extraits des délibérations communales de la commune de Millau,* d'après A. Carrière, 1933. *Doc. S. d. L.)*

(1) On sait que le village fut brûlé par les patriotes de Millau en 1795. Pour l'honneur du pays, nous ne rapporterons pas les horreurs qui s'y commirent, ainsi qu'à La Panouse.

(2) C'était un ancien officier de la famille Pourquéry du Bourg.

Los brigands

« [Saint-Jean, 21 juin 1793] Notre départe[ment] vient d'avoir des rebelles assez considérables, ils ont été assez vite dispersés, mais m'ont fait une rude peur ; car ils ont été tout près de Millau, ce qui m'en a fait fuir très à la hâte avec mes trois enfants, pour venir où je suis. Ces gens sont dirigés par un fanatisme étonnant, et la qualité de protestants ne nous rendrait pas la vie douce, si nous tombions en leurs mains. Le chef qui fut trouvé dans un souterrain d'une grange, dénoncé par un de ses fermiers, est en prison où il montre la plus grande fermeté et envisage sa mort prochaine sans frayeur. Il se nomme Charrier. C'est un homme superbe ; du temps qu'il était à Paris, on l'appelait le beau député ; il est à plaindre ainsi que sa femme, leur faute est grande, mais la punition aussi. (...)

[Millau, 13 avril 1794] Les temps sont si durs qu'il faut absolument se réduire en toutes choses et surtout en domestiques ; le manque de blé est la crainte continuelle ; nous ne savons, au milieu de toutes nos inquiétudes, où donner de la tête. Nous sommes encore loin de la récolte et nous mourons de peur de mourir de faim ; il faut espérer en Dieu, qu'il nous soulagera. Je suis bien triste, ma chère amie, dans mes lettres, et ne puis te rendre les jolis détails que contient la tienne ; elle m'a réjoui le cœur en me parlant de toi que j'aime toujours si bien. Que tu es heureuse d'habiter un pays calme ! Que je regrette de n'avoir pas le même bonheur ! Que sont devenus les jours paisibles que j'y ai passés dans ta charmante société ?

Notre bonheur est toujours traversé par mille inquiétudes, si ce n'est pour nous, pour ceux que nous connaissons. (...)

Du reste, je ne te parle pas de la vie que nous menons, elle est des plus monotones ; qui voit un jour les voit tous. Les sociétés sont entièrement interrompues, on n'oserait même être trop nombreux ; j'ai heureusement une petite société assez choisie composée de sept à huit jeunes personnes de mon âge, point d'homme, ou de vieux barbons ; tout le reste est aux frontières. Nous ne jouons pas, mais tâchons de nous distraire autant que se peut ; nous soupons ensemble, nous donnons de temps en temps des goûters. Voici le moment des promenades ; nous en faisons pour secouer nos humeurs ; mon mari est très occupé au district dont il est membre, il faut nécessairement être utile à la chose publique, sans cela, malgré notre liberté, nous serions tracassés. (...)

[31 décembre 1794] On commence à se rassembler un peu, mais toujours en petit comité ; il ne serait pas séant, avec la misère générale, de mener trop de train. On donne de petits goûters ; j'en donnai un l'autre soir qui fut assez gai ; il y avait les familles Gualy, Planard, Mailhole, Despradels et autres ; nous nous remettons un peu au courant de la politesse, puisque l'on veut à présent que nous soyons honnêtes. Une maison qui recevait tous les soirs autrefois ne le fait plus, chez les Cassan, en sorte qu'on ne sait où aller. Le mari a été au Luxembourg pendant longtemps, il a été acquitté et est revenu. » (Extr. de *Pauline Victoire d'Albis : lettres à Angletine,* publiées par Jean d'Albis, 1985)

de leurs compagnons, se retirèrent et laissèrent passer, sans être inquiétés, les plus terribles orages de la Révolution. » (Extr. de *L'époque révolutionnaire en Rouergue,* par Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, 1910)

• ***La bauma dels Brigands***

« En juin 1794, le district de Millau est informé que quelques brigands trouvent une vie criminelle dans les bois du côté du Bourg. Un détachement des gardes nationaux de Millau s'y transporte accompagné de bons sans-culottes des communes voisines. Pailhas de Soulacroup [Compeyre] leur indique la grotte qui leur sert de refuge. Deux brigands mordent la poussière et trois habitants, soupçonnés de complicité, sont arrêtés. (26 prairial an II, 14 juin 1794). » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* d'après André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

• ***Palhàs de Solacrop***

« [Le 3 août 1794], non loin de Lugagnac, dans un champ appelé Gardèle, les brigands, connus sous le nom de Meillous, exécutèrent un horrible guet-à-pens. Un certain Pailhas de Soulacroup, dont ils avaient à se plaindre, était venu dans cet endroit prendre des gerbes. Il y fit la rencontre des Meillous, qui n'osèrent l'attaquer parce qu'il était muni d'une arme à feu. Mais le lendemain y étant revenu sans défiance, au moment où il chargeait son char, il se vit tout-à-coup environné par ces bandits, qui viennent lui offrir leurs services, le couchent en joue, et lui ordonnent de faire son acte de contrition, parce que, disent-ils, il n'a plus que cinq minutes à vivre. Ils ne tinrent que trop bien leur parole. Bientôt, on entendit une forte détonation, et le malheureux Pailhas tomba criblé de coups. » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn...", par Argeliez, dans *MSLA*, 1846-1847)

« Après ce meurtre si audacieux, loin de s'enfuir, ils se rendent à sa maison, d'où ils emportent les armes et les effets les plus précieux qu'elle contenait. De là, ils vont saisir un autre patriote nommé Beaumelou, complice des méfaits de Pailhas, qui moissonnait dans son champ. Ils lui donnent un moment pour faire son acte de contrition, puis le criblent de coups de fusil. » (Extr. de *L'époque révolutionnaire en Rouergue,* par Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, 1910)

« Le même jour [3 août 1794] et près de là [Suège], les Meilloux vont se saisir, au milieu d'une file de moissonneurs, d'un patriote de Compeyre, qu'ils prennent à l'écart et sur lequel ils tirent presque à bout portant. Celui-ci tomba sur la place et les brigands le crurent mort. Toutefois pour s'en assurer, ils lui coupent une oreille et se retirent. Mais, quelque temps après, au grand étonnement des spectateurs, voilà le mort qui ressuscite et se relève sans autre mésaventure qu'une oreille en moins. » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn...", par Argeliez, dans *MSLA*, 1846-1847)

« Enquête faite par J. B. A. Delmas, juge de paix, officier de la police du canton de Compeyre, au sujet du meurtre commis sur la personne du citoyen Pailhas de Soulacroup et de Beaumelou de Compeyre (25 thermidor an II).

"Etant à faire la moisson à un champ au-dessus de Soulacroup, appelé Fonnaurines, il vit descendre six particuliers armés auxquels il demande s'ils faisaient partie des troupes qui devaient venir de Marvejols à Millau ; ils lui répondirent que non, et l'interrogèrent à leur tour et lui demandèrent quand devait descendre cette troupe ; bientôt après, il les vit remonter et leur demanda s'il n'y avait rien de nouveau et d'où ils venaient. Un d'entre eux lui dit qu'ils venaient de Soulacroup et qu'il n'y avait rien de nouveau pour lui, sans lui donner d'autre explication... Comme le citoyen Beaumelou auquel les brigands tirèrent le jour même de la mort de Pailhas plusieurs coups de fusil, ne pouvait à cause de ses blessures se transporter ici, j'ai été dans sa maison pour entendre son interrogatoire, où il m'a dit succinctement qu'étant à moissonner chez Héran de Suège, cinq ou six brigands parmi lesquels il reconnut Pourquéry du Bourg, Delbourg d'Aguessac et Meillou, vinrent à lui, lui demandèrent s'il n'était pas Robert de Compeyre ; il répondit qu'il était Beaumelou. Alors ils lui dirent : "Fais ton acte de contrition, car il

te faut mourir. Il est vrai que cet acte de contrition ne te servira à rien, parce que tous les patriotes vous êtes damnés et nous aurons tous les patriotes de Compeyre et d'Aguessac, comme Cot et Pailhas, que nous venons de tuer." » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

• ***Los Melhós a Palhàs***

La bande des Meilloux attaqua, pendant la nuit du 12 floréal (1er mai 1796) la maison de Fabre, notaire à Pailhas.

« Voyant leur maison cernée par une vingtaine de ces bandits, armés de pied en cap, et qui cherchaient à s'y introduire pour la piller, les frères Fabre se saisissent chacun d'un fusil, et puis, faisant ouvrir la porte et les fenêtres, ils leur crient qu'ils sont libres d'entrer. Une résolution si hardie déconcerte les brigands, qui se mettent aussitôt à l'écart et se contentent de tirailler contre la maison de ces messieurs. Ce fut alors que l'un des assaillants reçut une balle à l'épaule, et par suite, le reste de la bande se hâta de chercher une proie plus facile en s'introduisant dans la maison de M. Barascud, qui fut entièrement dévalisée. » » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn...", par Argeliez, dans *MSLA*, 1846-1847)

« Les archives criminelles de l'Aveyron et une lettre du comité de surveillance de Millau, en date du 13 brumaire an III (3 novembre 1793), mentionnent que les frères Souldo, l'émigré Roquetaillade, Demnes, Minguié, les Arnal de Pailhas, faisaient partie de cette bande [ayant assailli la maison des frères Fabre].» (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

« Non loin cet endroit [Soulacroup], les brigands donnèrent encore une alerte à un fougueux patriote de Compeyre, leur ennemi juré. Celui-ci travaillait dans une propriété appelée La Lisside. Au moment où il prenait son repas, il est assailli par une trentaine de chouans qui l'enveloppent et le cernent de tous côtés. Il ne s'aperçoit du péril qui le menace que lorsqu'il entend la détonation d'une arme à feu qui le blesse à l'épaule. Alors il se retourne et voit un homme qui marche en se cachant derrière un mur. Il court aussitôt à son fusil et le décharge sur l'assaillant ; mais l'empressement qu'il mit dans cette action lui fait manquer le coup. Se voyant alors sans défense et pressé d'ailleurs par le reste de la bande, il prend le parti le plus sûr, qui était de se confier à la prestesse de ses jambes. Ce moyen lui réussit. Il se dirige, au milieu d'une grêle de balles, du côté de Pailhas, descend vers la plaine, traverse le Tarn et monte sur le plateau du Causse Noir, d'où il put contempler à son aise ses ennemis mortels, qui ne le suivaient plus, et qu'il pouvait alors braver impunément. » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn...", par Argeliez, dans *MSLA*, 1846-1847)

« Le 14 floréal [3 mai 1796], le citoyen Pailhas de Compeyre est assailli dans sa vigne par Souldo, Delbourg et trois autres, qui le blessent, d'un coup de fusil, au bras gauche.

Le 28 floréal [an IV] (17 mai 1796), la maison de Maurel, du Masnau, est pillée pendant la nuit.

Le 4 prairial (23 mai 1796), Lagarde, père, est tué au domaine des Fonds-du-Jouy [1], à coup de fusil, par les Meilloux, Delbourg et six autres. » (Extr. de *L'époque révolutionnaire en Rouergue,* par Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, 1910)

« Lo papeta contava qu'avián arrestat una femna e li volián copar las aurelhas. » (R. J. / *N'Agassac)*

« Dins lo temps, s'èra montada una banda de brigands. Tuavan de monde e tot aquò. Un jorn, venguèron a cò d'un moliniá que fasiá sa farina. Li fotèron una tanada e lo cresián mòrt alara lo getèron dins lo Tarn. Sai pas cossí aquò se faguèt mès aquel tipe davalèt dins lo corent au mens pendent dos quilòmestres. Venguèt sortir al pònt de La Crèssa. Encara i a un ròc que pòrta son nom : lo Ròc del Moliniá. Aquel moliniá jurèt de se venjar e los susvelhèt. Los trobèt al Borg e tuèt lo patron dels bandits. » (L. P. / *N'Agassac)*

[1] ***La Garda***

« Extrait des notes de l'interrogatoire subi par Pierre Guibert dit *Minguié* de Boyne devant le juge de paix de la commune de Millau, le 20 messidor de l'an V :

"Question : Vous vous êtes plaint d'être accusé par la clameur publique d'avoir été du nombre de ceux qui assassinèrent le sieur Lagarde père, et cependant vous en avez fait le vœu à plusieurs personnes, notamment au nommé Marcou de Mostuéjouls, actuellement domestique chez le sieur Brouillet de Saint-Germain, commune de Millau ?

Réponse : Je conviens d'être un de ceux qui se transportèrent chez le citoyen Lagarde père, à l'époque de sa mort, mais je n'y fut pas dans l'intention de lui faire du mal ; ce n'était pas non plus celle de ceux qui nous engagèrent. A nous, y transportés, il n'était question que de lui faire payer certaines sommes, qu'il devait en argent et qu'il voulait compter en assignats.

Question : Combien de personnes vous engagèrent à vous transporter chez le citoyen Lagarde père ?

Réponse : Deux, et c'est à Meillou qu'ils s'adressèrent, ce dernier nous transmettait les réclamations de ces deux particuliers, et nous conduisit au nombre de dix, lui compris, chez ledit Lagarde. Je ne sais point ce qui se passa à l'intérieur de sa maison, ayant été chargé de retenir dans la basse-cour la femme Lagarde et ses domestiques ; mes camarades me rapportèrent que c'était le sieur Delbourg d'Aguessac qui avait tiré deux coups de fusil au dit Lagarde.

Question : Connaissez-vous les deux particuliers qui provoquèrent la descente que vous fîtes chez le sieur Lagarde père ?

Réponse : Non ! c'est à Meillou qu'ils s'adressèrent. J'ai seulement appris dans la suite que c'était deux paysans. J'ignore quel est leur nom et leur demeure.

Question : Quels étaient ceux qui furent avec vous chez le sieur Lagarde ?

Réponse : C'est Meillou du Bourg, Tremoulet de Blayac, Secondi des Calquières de Sévérac, ces deux derniers actuellement dans la maison d'arrêt de Rodez, Delbourg d'Aguessac, Garlenq, Louis Dumas, ces deux derniers de Mostuéjouls, le Cabanart de Saint-Georges du Causse, Contesti de Blayac et Carbasse de La Cresse.

Question : On assure qu'il fut enlevé du domaine du citoyen Lagarde de l'argent et des effets ; savez-vous en quoi consistent ces objets ?

Réponse : A environ quarante francs en monnaie, trouvés dans la besace attachée sur le cheval que Lagarde montait lorsqu'il fut arrêté en arrivant à son domaine. Il ne fut enlevé aucun effet au surplus. Je m'amusait à tirer sur des pigeons à la basse-cour, pendant que mes camarades étaient dans la maison Lagarde ; je me rappelle qu'on m'a assuré, étant dans ledit domaine, que la susdite somme était destinée aux gages d'une servante." » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

• *L'amnistiá*

« Dans l'acte "Etat des individus amnistiés dans le département de l'Aveiron, en vertu de l'ordre du Directoire exécutif du 5 fructidor de l'an IV (22 août 1796)", Marc Antoine Delbourg d'Aguessac, canton de Compeyre, était un de ces chouans qui fut amnistié en date du procès verbal d'amnistie le 29 fructidor de l'an IV (15 septembre 1796).

Dans leur déclaration, ces hommes affirment qu'ils n'ont pas émigré, ce qui était très important pour la police et qu'ils désirent désormais cesser toute violence. (...) La plupart des amnistiés ne tardèrent pas, après leur serment de soumission, à revenir à leur activité passée. (...)

Septembre 1796 : les brigands du Causse Noir dévalisent Pierre-Jean Delmas au Mas de la Tour (proche de Lanuéjouls). L'épouse du malheureux propriétaire Marianne Sigaud, cite dans son témoignage les noms des complices de Jean Grin (en réalité Jean Valdou, propriétaire cultivateur à Veyreau, chef d'une bande qui s'adonne au brigandage sur le Causse Noir). Nous trouvons parmi la liste : Delbourg, propriétaire à Aguessac ; un nommé Pailhassou, de Paulhe. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

L'emigrat

« Parmi les manuscrits du baron de Gaujal qui nous sont parvenus, il en est un, daté d'avril 1807, qui a pour titre : "Considérations sur l'état présent de l'Europe". A cent cinquante ans de distance, il est assez curieux de lire, car, rédigé au lendemain des plus éclatantes victoires de Napoléon et à l'apogée de l'Empire, ce mémoire découvre des vues assez inattendues chez son auteur et permet de le saluer comme un précurseur. Il reprend le projet de Paix perpétuelle attribué à Henri IV, longtemps envisagé comme une chimère et se demande si désormais on n'en peut concevoir la réalisation, sous la prépondérance de la France, devenue l'arbitre de l'Europe et du monde. "Ce qu'est la Confédération du Rhin pour l'Allemagne, la Confédération européenne peut l'être non seulement pour l'Europe mais pour le globe entier, car cette grande ligue doit avoir pour objet le repos futur du monde. Les circonstances actuelles favorisent singulièrement l'exécution de ce projet, le plus libéral qui puisse être conçu par un homme d'Etat". (...)

Dans un *Mémoire* adressé à Mgr le chancelier de France, le 19 juin 1814, par M. de Gaujal, celui-ci relate sommairement les étapes de son émigration et établit ainsi la suite de ses services :

"Il a servi à Worms auprès de Mgr le prince de Condé depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'août 1791.

Il a servi dans les gardes d'Artois depuis septembre 1791 jusqu'à la fin de 1792, à l'époque du licenciement de ce corps.

Il fait en 1793 avec l'agrément de S.A.R. Monsieur, comte d'Artois qui même honora son *Mémoire* d'une apostille, des démarches pour entrer au service de la Russie, démarches auxquelles il renonça lorsqu'il vit que l'Angleterre levait des corps à cocarde blanche, destinés pour la Vendée.

Il a servi dans le régiment de Castries, l'un de ses corps en 1794, 1795, 1796 ; ne l'a quitté alors que parce que les désastres de la Vendée en avait changé la destination.

Il a servi comme ingénieur militaire en Irlande en 1796, 1797 et 1798 avec le traitement de major d'infanterie.

Il a fait partie en 1799, de l'état-major d'une expédition projettée pour les côtes de l'ouest de la France et qui devait être commandée par M. le comte de Behague.

Il a attendu en conséquence les ordres du roi et de S.A.R. Monsieur, jusqu'à ce qu'à la fin de 1800 il ait reçu de S.A.R. l'autorisation de rentrer en France à lui transmise par M. le baron de Curières-Castelnau." » (Extr. de "La jeunesse du baron de Gaujal", d'après B. Combes de Patris, dans *Revue du Rouergue,* juillet-septembre 1953)

Lo país en 1800

C'est en 1802, An X de la République, que fut publiée la *Description du Département de l'Aveiron* d'Amans-Alexis Monteil.

Compèire

« Le bourg de Compeyre, peuplé de 800 ames, malgré ses nombreuses foires, ne fait presque aucun commerce. Il fut florissant dans les temps désastreux de l'anarchie féodale et des dissentions civiles. La force de ses remparts et de sa position attirait un grand nombre d'hommes qui venaient s'y mettre à couvert de la violence. Il déchut, lorsqu'après le rétablissement de l'ordre, de la police et du commerce, les crêtes des rochers et les lieux inabordables furent rendus aux oiseaux de proie. On peut prévoir que ce bourg ne relevera jamais ses ruines : la force invincible des choses s'y oppose. Qu'on observe qu'après le défrichement des Gaules, le système des petits états qui fut alors suivi, fit bâtir autant qu'il fut possible les villes sur les hauteurs. Jusqu'au XVe siècle, les maisons s'entassèrent autour des forteresses pour en être protégées : point de ville sans château fort, et point de château fort sans une situation escarpée. Mais après l'invention de la poudre, il n'y eut plus de lieu inaccessible ; les guerres de donjon à donjon, de village à villages cessèrent, et tous ces petits royaumes qui, sous le nom de comtés ou des baronnies, avaient leurs capitales, leurs armées et leurs frontières, furent rapidement subjugués. Bientôt il n'y eut plus qu'un seul gouvernement, un seul état. Alors le peuple sortit en foule des vieilles forteresses ; le commerce naquit, et pour en multiplier les relations et les moyens, les anciennes cités descendirent, pour ainsi dire, vers les plaines et les rivières et se divisèrent presque partout en ville haute et en ville basse : cette dernière partie fut la mieux peuplée et la plus belle. Depuis, toutes les nouvelles villes ont été bâties dans des positions agréables et de facile accès. Les bourgs, situés sur les bords des fleuves ou des rivières sont devenus des villes, et les villes situées sur des lieux escarpés ne sont plus que des bourgs et ne seront dans la suite que des villages. C'est le sort auquel Compeyre ne pourra guères échapper.

Au midi de Compeyre, la rive droite du Tarn offre un paysage pittoresque. Le luxe de la végétation s'y montre à côté de la nudité des rochers ; on voit sur la pente rapide des montagnes, de beaux vergers qui ombragent les villages ; et par une illusion d'optique, les pommiers et les pêchers semblent étaler leurs rameaux chargés de fruits au-dessus des croix des clochers et des sommets des tours.

A une lieue au-dessous de ce bourg, le vallon où coule le Tarn forme une petite plaine entourée de côteaux plantés de pêchers et d'amandiers qui, dans le temps de leur floraison, remplissent l'air des odeurs les plus douces. C'est dans ce bassin de parfums, qu'est situé Millau. »

Milhau

« Cette ville, dont le Tarn baigne les murailles, est bâtie un peu au-dessous de l'endroit où il reçoit la Dourbie. La forme de son enceinte approche du carré : les rues, quoique un peu étroites, sont bien alignées. Il n'y a qu'une seule place, dont un des côtés offre une galerie couverte. Les édifices ne présentent rien de remarquable ; on y trouve une jolie petite salle de comédie, et deux lavoirs, dont l'un bâti en pierres de taille et d'une belle architecture tombe en ruine avant d'être fini. On y voit encore trois fontaines publiques, mais d'un goût mesquin. La maison commune est petite, et ne vaut pas les maisons ordinaires des particuliers. L'hôpital qui prenait autrefois le titre pompeux d'hopital "mage", reçoit les malades, les vieillards et les enfans trouvés.

Los conscrits de l'an IX

« Le 17 nivôse an IX [7 janvier 1801], les gendarmes avaient été assez heureux pour ramasser un contingent de vingt-quatre conscrits insoumis. A la prison, il fallut s'entasser, on dut même en loger dans le laboratoire (ou ouvroir, lieu de travail), puis on songea à dormir. Pas tout le monde, cependant, car, sur le petit matin, dix-sept des nouveaux pensionnaires, sans doute peu satisfaits des conditions d'hébergement déménagèrent sans bruit, en escaladant les murs de la cour. » (Extr. de "Le beffroi de Millau, ce méconnu", par Pierre-Edmond Vivier, dans *Découverte du Rouergue*, 1987-1988)

Milhau

« T. V, pp. 292 et suiv. de la collection des Ordonnances du Louvre, voyez les privilèges accordés à Millau par les lettres de Charles V du mois de mai 1370. Voyez aussi à la table de ce volume les autres actes relatifs à cette ville.

Tome VI, p. 148, *ibid.* sont des lettres de Charles V du mois d'août 1375 portant que le sel ne sera vendu à Milhaud que sur la place publique.

Charles VI accorda aux habitans de Millau des privilèges insérés dans le tome VII, p. 207 des Ordonnances du Louvre.

Voyez dans le *Glossaire* de Ducange, *verbo trotare,* la vilaine coutume de faire courir nus dans les rues de la ville ceux et celles qui avaient été convaincus d'adultère. On l'a trouvé dans les immunités de Millau accordées par le roi d'Aragon en 1187. Cette coutume était générale en France et n'a guère cessé que vers le XVe siècle.

Dans le *Recueil des principales foires de France, Allemagne, etc.* (Rouen, 1615, in-16.), on peut lire à la page 165 : "Rouergue : Le dixième jour d'août foire à Millau. Le vingt-neuvième novembre autre foire."

A la fin du XVIIe siècle la population était à Millau de 3 000 âmes. » (Extr. de *Addition posthume à la Description du Département de l'Aveiron*, d'après Amans-Alexis Monteil, 1888)

Les deux promenades sont tristes et peu fréquentées : les habitans préfèrent les avenues des grands chemins.

Il n'y a qu'un seul faubourg, qui consiste en un petit nombre de maisons.

Le commerce de Millau est déchu depuis longtemps. On y cherche en vain ces belles manufactures de draps, dont parle Savari. On y regrette surtout une ancienne fabrique de poterie, dont les restes attestent sa supériorité sur toutes les faïanceries connues (1). D'autres branches d'industrie ont encore péri, et celles qui les ont remplacées n'offrent pas à beaucoup près un dédommagement suffisant. On ne peut cependant nier l'état de prospérité de plusieurs fabriques de cette ville. Ses mégisseries et ses ganteries ont été tellement perfectionnées depuis quelques années, qu'elles font des envois à Paris et jusqu'en Allemagne. Ses tanneries sont en assez grande activité. Il en est de même de ses chapelleries ; la vente des amandes et des fruits ajoute encore à ses ressources. Tous les autres objets de commerce sont peu importans. Millau peut espérer de relever ses manufactures ; mais ce n'est qu'à l'aide d'une longue paix. Sa situation est très heureuse ; plusieurs grands chemins y aboutissent ; et cette ville deviendrait à quelques égards un des entrepôts des départemens du centre et de ceux de la méditerranée, si l'on rebâtissait son vieux pont dont le Tarn a emporté plusieurs arches.

Millau, anciennement *Æmillianum*, ensuite *Millianum*, d'où l'on a fait *Millau*, prétend que sa fondation remonte bien avant la conquête des Gaules par les Romains. Quoi qu'il en soit de son antiquité, qui ne peut guères contribuer à son bonheur, il fut longtemps soumis à des vicomtes particuliers. Dans le 11e siècle, cette ville passa aux rois d'Aragon, qui y bâtirent un palais dont on montre encore des restes. Les comtes de Toulouse leur succédèrent : enfin, sous le règne de Louis IX, elle fut réunie à la couronne.

Lorsque les opinions de Calvin commencèrent à se répandre en France, cette ville ne fut pas des dernières à les embrasser. Mais comme c'était dans le temps de l'église militante, il fallut défendre par les armes la nouvelle réformation. Le duc de Joyeuse marcha avec des troupes contre Millau, mais les habitans firent si bonne contenance, que l'ennemi n'osa entreprendre le siège ; cependant sous le règne de Louis XIII, cette ville fut prise et demantelée. Lors de révocation de l'édit de Nantes, le protestantisme y fut proscrit ; on y envoya des dragons avec de l'artillerie, et la bouche du canon persuada tout de suite le peuple, qui abjura et jura tout ce qu'on voulut. Le procès-verbal de sa nouvelle croyance fut signé et envoyé à la cour ; mais le calvinisme n'en perdit pas un seul partisan. Après la démolition de leur temple, les protestans s'assemblèrent dans un lieu peu éloigné de Millau, appelé le "Désert", où jusqu'à la Révolution ils ont exercé leur culte et chanté leurs pseaumes, mais à petit bruit.

La diversité d'opinions religieuses, qui a si longtemps agité cette ville, a toujours entretenu parmi les prosélytes des deux partis, une crainte respective d'oppression, qui s'est changée à la longue en esprit d'indépendance. Les protestans surtout, lisaient au profit de la liberté, la version française du nouveau Testament, livre plus favorable à notre Révolution, qu'on ne pense. L'égalité qui leur était prêchée dans les temples, ils la portaient dans tous les rapports de la vie civile. Les droits de l'homme étaient à certains égards observés dans cette ville, avant que l'Assemblée constituante en rédigeât la charte.

C'est du sang effervescent de leurs pères, autant que de la chaleur du climat, que les habitans de Millau tiennent cette vivacité impétueuse qui les distingue aujourd'hui parmi le peuple du reste du département. Chez eux le plus mince parleur peut exciter une vive fermentation, tandis que toutes les ressources de l'art oratoire, et même l'ascendant de l'autorité ne suffisent pas toujours pour ramener le calme. Aussi, de tout temps, on y a bataillé, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre ; tantôt avec la plume, tantôt avec le fer. Cependant ce caractère bouillant n'exclut pas une aménité et une politesse générales, qui paraissent dues en partie aux sociétés qui s'y étaient formées avant la Révolution, et où l'on retrouvait l'aisance et le ton des grandes villes. La tranquillité publique a gagné à cet adoucissement de mœurs ; l'esprit désastreux de controverse, après avoir rempli pendant deux siècles cette contrée de dissentions ou de meurtres, et réduit la population de Millau

(1) Les tessons qu'on a conservés portent des inscriptions gothiques. La terre qui servait à cette ancienne fabrique, est très fine et de couleur rouge. On la retrouve sur les hauteurs des environs de cette ville.

de quinze mille, à six mille habitans, s'est insensiblement affaibli ; la tolérance y fait tous les jours de nouveaux progrès, et bientôt les deux religions devenues sœurs, rendront les hommes frères (1).

Le génie actif de citoyens de cette ville a pris différentes directions, suivant leur état et leur fortune. Chez les moins aisés il s'est tourné vers l'industrie et le commerce ; chez les riches vers les sciences et les beaux arts. Il n'y a pas longtemps, qu'on y aurait trouvé une réunion de connaissances dans presque tous les genres : on y jouait assez bien la comédie ; il s'y faisait même de petits vers agréables : enfin la manière de s'énoncer, celle d'écrire, tout se ressentait généralement d'un goût cultivé, qui de proche en proche avait poli la partie de la province, où est situé Millau, quand tout le reste ne paraissait guère peuplé que de Scythes ou de Visigohts.

Cette ville a donné naissance aux trois cardinaux, Bernard, Richard et Mairose ; les deux premiers vivaient au 11e siècle, et le dernier au 15e siècle : à Bernard Lauret, premier président au Parlement de Toulouse : à l'abbé Peyrot, prieur de Pradinas, auteur de plusieurs pièces de vers, la plupart écrites dans l'idiome du pays : enfin, au jeune Alexandre-Henri Sarret, général divisionnaire, tué en l'an 2 à l'attaque du camp de la Magdelaine près Barcelonette (2).

Le Tarn sépare au-dessus de Millau les beaux vignobles de Compeyre, d'une contrée dont l'aspect est épouvantable : elle porte le nom de "Causse-noir". Ce pays, renfermé par les immenses chaînes de rochers qui s'étendent le long de la Junte, du Tarn et de la Dourbie, est limité du côté du levant par le département de la Lozère. Sa surface est coupée par des précipices dont les revêtemens, formés d'énormes rochers à figure cubique ou pyramidale, présentent de loin, au voyageur effrayé, le spectacle lugubre de tours et d'antiques châteaux tombant en ruine. Cependant, si l'on a le courage de descendre dans ces abymes, on y trouve de l'ombrage, des eaux, de la verdure et des fleurs ; le son des instrumens champêtres, mêlé à celui des sonailles des troupeaux, s'y fait quelquefois entendre ; et au milieu de petites cultures de seigle ou d'avoine, on aperçoit quelques chaumières habitées par des villageois paisibles. L'isolement, le calme de l'atmosphère, tout contribue à faire naître une surprise agréable, dans un séjour qui avait paru horrible au premier abord. Ces affreux précipices sont l'image des malheurs de la vie humaine, dont on ne peut d'abord supporter l'idée, et auxquels on s'habitue si bien dans la suite, que les effets en deviennent presque insensibles. Les plateaux du Causse-noir offrent quelques bois de pin : sur les parties les plus hautes, on voit des aiguilles de rochers désunis par le temps, où croissent des pruneliers épineux, des églantiers, et des ronces à fruit noir, qui sont comme des brins de chevelure dont le temps n'a pas encore dépouillé les têtes de ces montagnes. »

(1) Je lisais cette partie de mon manuscrit à un homme assez sévère en fait de dogme. Il m'arrêta en cet endroit, pour me demander ce que j'entendais par les « deux religions devenues sœurs ». "Rien autre chose, lui dis-je, que la paix et la bonne intelligence entre les catholiques et les protestans ; la cessation franche de leurs déclamations et de leurs injures mutuelles. – A la bonne heure ; je vous conseille cependant de mettre en note ma question et votre réponse." Soit.

(2) Ce jeune homme âgé de vingt-cinq ans, était un des officiers le plus estimés, de l'armée d'Italie.

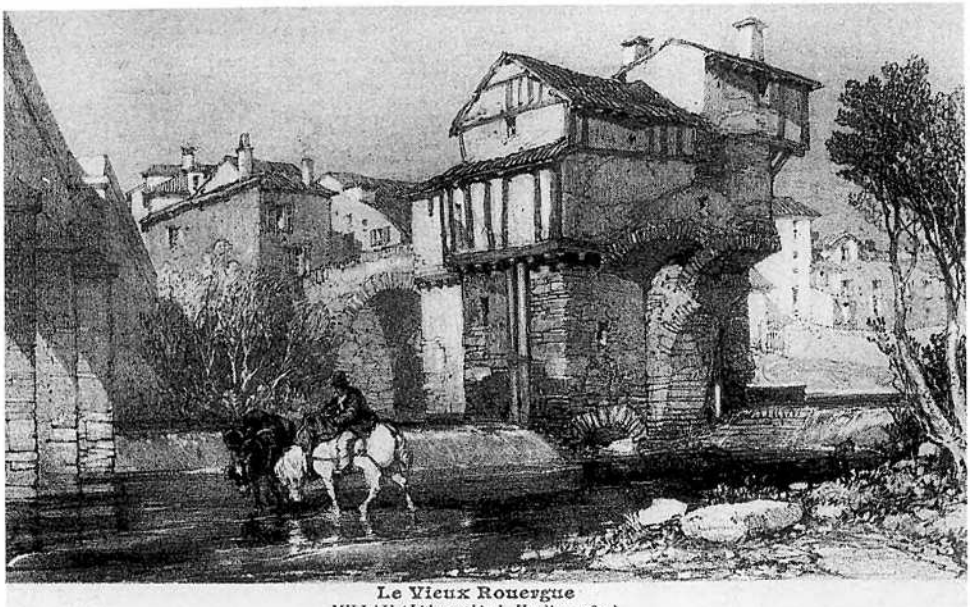

Le Vieux Rouergue
MILLAU (*Lithographie de Harding, 1833*)

(Coll. Al. C.)

Los mestièrs

Chamoiseurs

« Croirait-on que c'est aux persécutions exercées, au commencement du dernier siècle, contre les calvinistes, que le département doit ses belles chamoiseries ? Nous ne conseillons pas cependant de persécuter : il est de meilleurs moyens de faire fleurir les manufactures.

Exclus des fonctions et des emplois par la révocation de l'édit de Nantes, les protestans de Millau ne cherchèrent de ressources que dans le commerce. La respectable famille de Gui, se transporta à Genève et à Lausanne, pour y apprendre l'art de la chamoiserie, et revint, peu de temps après, élever des fabriques dans son pays. Ainsi, dans le même temps que les protestans des autres parties de la France, exportaient chez les Suédois et les Allemands l'industrie nationale, ceux de Millau, transplantaient dans leur patrie les arts des états voisins. Jusqu'à la guerre actuelle, ces chamoiseries ont prospéré ; mais depuis, leur consommation a été réduite au tiers.

Les chamoiseurs de Millau (1), travaillent des peaux de mouton, de chèvre, d'agneau, de chevreau, et principalement de veau. Leur manière de gouverner les plains, de laver et de débourrer les peaux, est en tout semblable à celle de mégissiers de la même ville (2).

Quant au confit, ici comme dans la plupart des chamoiseries, ce n'est qu'un simple bain de son. Les fabricans y laissent les peaux dix ou douze jours en hiver, et cinq ou six en été. S'ils sont pressés, ils hâtent la fermentation, en mêlant un peu de vieux confit avec le nouveau.

Après le confit, on se sert de la presse, au lieu du tordage à la bille, qui a souvent l'inconvénient de déchirer les peaux ; c'est une amélioration faite dans cette partie de l'art.

Les procédés, pour donner l'huile, ne sont pas différens de ceux usités ailleurs. On emploie en hiver jusqu'à 12 kilogrammes d'huile (25 livres poids de marc, par douzaine de peaux de veau), les autres peaux sont huilées à proportion.

Les chamoiseurs n'ont pas de moulins particuliers ; ils se servent de ceux destinés aux étoffes. Les peaux reçoivent de 20 à 25 foulages, suivant les saisons et la qualité de l'huile employée.

Comme le climat est doux à Millau, on n'a besoin de l'étuve qu'en hiver ; cependant pour hâter la fermentation des peaux mises à l'échauffe, on les recouvre de paille ou de mauvaises couvertures.

Les tordages pour dégraisser les peaux se font à la bille ; et alors on n'a pas à craindre les déchirures, parce que les peaux sont saturées d'huile, et par conséquent très souples (3).

On n'emploie pour le second dégraissage qu'une simple lessive de cendres. Après cette opération, les peaux sont parées seulement sur chair avec un instrument appelé "extec", semblable à peu de chose près au fer à pousser ; ensuite on les passe légérement sur le palisson ; elles sont prêtes. Ordinairement on bronze et l'on teint en noir les peaux qui doivent être exportées chez la grave nation espagnole, qui préfère, comme tout le monde sait, les couleurs sombres et lugubres.

Par cette description sommaire, les gens de l'art peuvent voir combien les procédés ont été simplifiés à Millau : les peaux n'en sont pas cependant moins bien chamoisées, car on apporte le plus grand soin aux opérations vraiment essentielles ; les travaux des plains et ceux de rivière s'exécutent parfaitement (4). Les peaux sont si longtemps tenues sous les maillets et si abondamment nourries d'huile, qu'on se passe de la herse et du foulage à la claie.

Les chamoiseries de Millau mériteraient d'être plus connues ; mais elles n'ont jamais été mentionnées par aucun auteur qui aît écrit sur les arts ; jamais elles n'ont eu les honneurs du dictionnaire ; enfin c'est, sans exagération, le mérite dans l'obscurité. »

Tanneurs

« A Millau, on emploie [pour le tannage] du genêt des teinturiers (*genista tinctoria* Lin.). »

(1) Il n'y a pas de chamoiseries dans les autres villes du département.

(2) Voyez l'article "Mégissiers".

(3) Ailleurs le dégras ou l'huile extraite des peaux, vaut un quart de plus qu'avant d'être employée ; à Millau au contraire, elle se vend moitié moins à cause du petit nombre de tanneries.

(4) Nous avons déjà dit que les opérations des chamoiseurs et des mégissiers étaient les mêmes jusqu'au confit. Voyez l'article "Mégissiers".

Gantiers

« Millau est la seule ville du département, où l'on trouve des fabricans de gants. Cet art y fut porté, il y a 50 ans, par Antoine Guy, surnommé le "Saint homme" (1), qui avait été faire son apprentissage à Grenoble. Depuis, cette branche d'industrie a tellement prospéré à Millau, qu'elle y donne à vivre à trente maîtres ou garçons et à cinq cents jeunes filles. Respect et honneur au "Saint homme" !

L'art du gantier, transplanté des bords de l'Izère sur ceux du Tarn, n'y a subi que de légères modifications.

Sortant des mains des mégissiers, les peaux sont mises à l'humide avec une éponge ou dans un linge mouillé ; ensuite on les coupe, on les dole, on les remet à l'humide, on les étavillonne, on les fend, on les rafile, on les "pièce", et on les livre à la couturière. Lorsque celle-ci a cousu et brodé les gants, le fabricant les reprend et les remet encore à une nouvelle mouillure ; il les dresse, les fait sécher, les redresse, les presse et les emmagasine.

Voici le prix des gants fabriqués à Millau :

La douzaine de paires de gants longs, en chevreau, pour femme ... 15 fr.
Même qualité, amadis ..... 12 fr.

Gants longs glacés, en chevreau, pour femme ..... 18 fr.
Même qualité, amadis ..... 14 fr.

Les gants pour femme, lorsqu'ils sont en peau d'agneau, coûtent 3 fr. de moins par douzaine.

Les gants en peau de mouton, chamoisés, pour homme ..... 14 fr.
Idem, en chevreau, fourrés ..... 12 fr.

Les gants pour femme ont un très grand débit : la qualité en est excellente. Délicatement colorés, brodés avec goût, fins et doux comme les mains auxquelles on les destine, ils sont supérieurs à ceux de la plupart des ganteries, et peuvent même soutenir la comparaison avec ceux de Grenoble. »

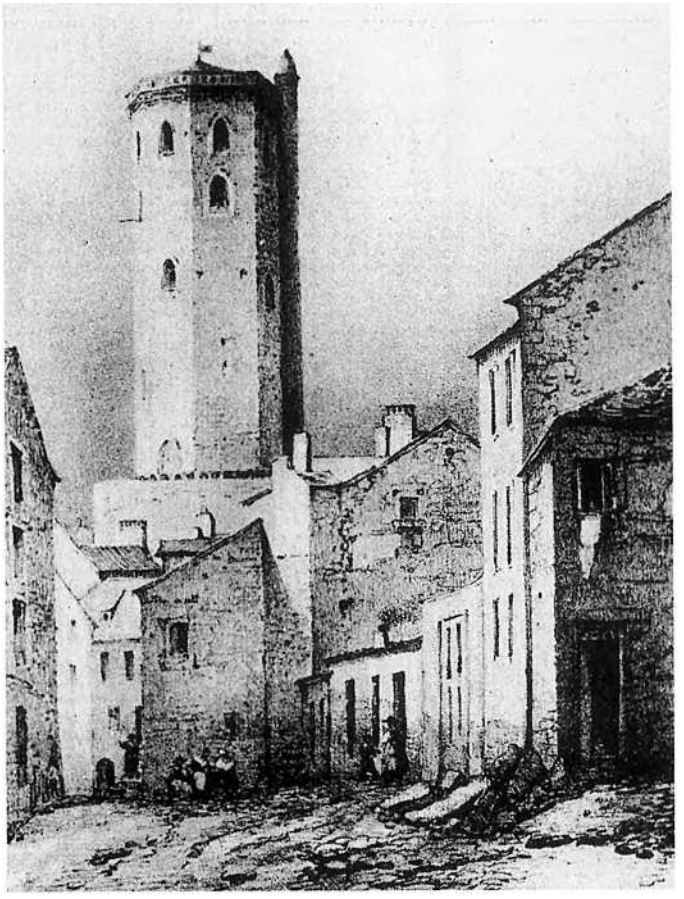

Milhau, dessin de F.-A. Pernot, 1838.
(Coll. B. H.)

Chapeliers

« Quand on a vu les belles chapelleries de Lyon, de Paris, de Rouen, de Limoges, on ne peut que trouver celles du département bien désertes : à peine y a-t-il dans chaque atelier un ou deux ouvriers ; ils se rencontrent rarement quatre ensemble. [Note en marge : Avant la guerre, plusieurs de nos fabriques comptaient jusqu'à douze garçons.]

Si l'on excepte Millau, où il se fait des chapeaux fins, le Département n'en fabrique guère que de communs. Ainsi il ne sera question dans cet article que de la fabrication de ces derniers, la seule vraiment importante. La préparation des matières, le travail de l'arçon, le bâtissage et la foule ne méritent que des éloges ; mais il n'en est pas ainsi du teint et de l'apprêt.

Voici quelle est dans l'Aveiron la manière de teindre la plus généralement suivie. [Note en marge : Millau, St-Afrique et Belmont, le teint est assez bon, mais l'apprêt a grand besoin d'y être perfectionné.]

On commence par un "engallage" au redoul, après lequel on vide la chaudière, pour faire place au bain de teinture. Presque tous les chapeliers ne mettent par douzaine de chapeaux assortis, que six hectogrammes (20 onces) bois de campèche, et quatre hectogrammes (13 onces 2 gros) de sulfate de fer (couperose verte). Ils se contentent de donner deux chaudes et deux évents : voilà tout. On sent combien ces procédés sont défectueux ; aussi les chapeaux blanchissent-ils en peu de temps. [Note en marge : Dans le département, tous ceux qui jouissent d'une certaine fortune, sont appelés "chapeaux noirs". Un chapelier m'avait dit que cette ancienne dénomination venait de ce que les chapeaux bien teints ayant toujours été rares et chers dans le pays, les gens riches seuls ont pu s'en procurer. Depuis, un antiquaire m'a soutenu que l'expression de "chapeau noir", tire son origine de ce qu'autrefois tout le monde portait des chapeaux blancs, excepté les gens aisés qui en avaient de teints en noir. Je laisse au public à décider entre le chapelier et l'antiquaire.]

Si nos fabricans veulent améliorer cette partie de leur art, il faut qu'ils se rapprochent des bonnes méthodes, et surtout qu'ils renoncent à leur parcimonie dans la dose des ingrédiens. Ainsi, au lieu de deux chaudes, il conviendrait d'en donner trois ; au lieu de six hectogrammes de campèche, il faudrait en mettre dix (environ 33 onces) en y joignant un hectogramme (environ 3 onces 3 gros) d'accétite de cuivre (verd de gris). On doit encore regarder comme très avantageux, de jeter dans le dernier noir huit hectogrammes (26 onces) de tartre torréfiée, par trois douzaines de chapeaux ; et comme alors le bain deviendrait trop ardent, on pourrait le tempérer par un ou deux seaux d'eau. [Suite page suivante]

(1) Il fallait que le bon Antoine eût bien du mérite, pour obtenir cette qualification des protestans ; on sait qu'ils n'en sont pas prodigues.

[Suite] La manière d'apprêter, a autant de besoin d'être rectifiée que celle de teindre. On s'attend que les chapeaux sortant de la teinture seront lavés à l'eau tiède, ensuite séchés et brossés : point du tout. Aussitôt qu'ils sont teints, on les apprête à la colle, qui même n'a pas en général un assez grand degré de cuisson ; et au lieu de faire pénétrer l'apprêt avec la main, les chapeliers du département se servent de maniques, avec lesquelles ils ne peuvent que le distribuer inégalement. Ailleurs, on fait ressuer avec la vapeur d'un linge mouillé ; ici, c'est avec celle du foin ; et dans cette opération, qui n'est ni assez longue ni assez soignée, on se passe de cloche.

Après le ressuage, les chapeaux sont portés au soleil ou aux étuves des fours. Lorsqu'ils sont secs, les fabricans des autres départemens ne manquent pas de les dégorger avec de l'eau de savon ; dans l'Aveiron, les chapeliers s'épargnent encore ce lavage, et dès que les chapeaux ont été tirés des étuves ils les abattent sur la plaque. Enfin le lustrage, où l'on ne devrait employer que l'eau pure, se fait ici à l'huile d'olive, qui a l'inconvénient de rendre les chapeaux gras et de retenir la poussière.

Quelque peu avancé que soit cet art dans le département, il est très supérieur à ce qu'il était il y a 20 ans. Si nos fabricans parviennent à perfectionner leur teinture et leur apprêt, nous osons prédire que leurs chapeaux "communs" pourront le disputer en qualité à ceux des meilleures fabriques. Alors l'Aveiron, au lieu de tirer des chapeaux, en assez grande quantité, de Lyon, d'Alby et de Tulle, en vendra à ses voisins. Nos ouvriers ont sous la main une partie des matières, telles que les agnelins, les peaux de lapin et de lièvre [Note en marge : Il serait à désirer que nos chapeliers missent à profit la découverte qu'on vient de faire à Leipsic, des moyens de feutrer le poil de taupe. Quelle destruction ne ferait-on pas de ces nuisibles animaux, si leurs peaux devenaient un objet de commerce ? Nos chapeaux en seraient plus fins, nos prés plus unis et d'un meilleur rapport.] ; ils sont intelligens et laborieux ; il ne leur manque qu'un peu d'aisance, et quelques connaissances de plus dans certaines parties de leur art. En attendant, voici quelles sont les différentes qualités de chapeaux qu'ils fabriquent :

1e qualité : dos de lièvre, avec ou sans dorure.

2e qualité : trois quarts de lièvre, et un quart de chameau roux fin.

3e qualité : moitié lièvre, quart de chameau fin, et quart d'agnelins du Larzac, des Pyrénées orientales, ou de Hambourg.

4e qualité : trois quarts d'agnelins fins, et un quart de chameau.

5e qualité : agnelins communs du pays, ou des départemens voisins.

Les antiques chapeaux à trois cornes luttent encore ici avec avantage contre ceux à haute forme, et la plupart des partisans de la vieille mode les portent comme les juges à l'audience.

Les gens de métier, et surtout les habitans des campagnes, mettent sous le chapeau un bonnet de laine, ordinairement d'un rouge vif : la figure des Aveironnais, ainsi enluminée, prend un air vraiment particulier au pays. »

Marroquiniers

« Cet art a été porté dans le département en 1790 : il n'y a point assez vieilli, pour présenter un grand nombre de différences locales. Les procédés en sont à peu près les mêmes qu'au Luc, département des Bouches du Rhône, où les industrieux habitans de Millau ont été le chercher.

Nos marroquiniers, après avoir fait tremper les peaux pendant quatre ou cinq jours, les enchaussent sur chair, les plient de tête en queue, et les jettent dans le plain où elles restent sans eau toute la première nuit. Le lendemain, ils remplissent d'eau le plain, et y laissent les peaux 15 ou 20 jours, suivant la saison. Ensuite on les débourre, et on leur donne trois façons sur fleur et deux sur chair : on les foule à chaque façon avec des maillets de bois.

Au travail de rivière succède le coudrement, qui dure six jours et se fait au sumac dont on met environ 4 myriagrammes (82 livres poids de marc) par grosse de peaux. Au défaut de sumac, on emploie le fustet, mais il en faut un cinquième de plus.

Lorsque les cuirs ont été coudrés, ils sont retrempés et reçoivent une nouvelle façon sur chair. Ensuite on les met à l'étendage ; et quand ils sont à moitié secs, on les porte à la teinture. Le rouge se fait avec du bois de Brezil, et le noir avec du vinaigre où l'on jette du vieux fer. On passe alternativement sur les cuirs une première couche de teinture, et une couche d'alun ; une seconde couche de teinture, et une autre d'alun. On les fait entièrement sécher, on passe une dernière couche de teinture, on les lisse, on leur donne le grain : ils sont prêts.

L'Aveiron compte déjà cinq marroquineries, dont trois à Millau et deux à Saint-Afrique.

Les peaux de mouton et de chèvre du département sont très propres à être marroquinées ; aussi ont-elles pris faveur à Bordeaux, et même à Paris ; on en fait encore des envois en Amérique : elles se vendent 18 fr. la douzaine, première qualité. »

Mégissiers

« Les dictionnaires des arts, qui daignent souvent parler de petites et médiocres manufactures, n'ont fait aucune mention des belles mégisseries de Millau et de Saint-Afrique. Tel est cependant le degré de perfection où ces fabriques sont parvenues, que les plus célèbres gantiers de la France, les gantiers de Grenoble, recherchent les peaux mégissées dans cette ville.

Les mégisseries de Millau et de Saint-Afrique doivent moins leur supériorité à la qualité des peaux ou des eaux, qu'à la manipulation et aux procédés dont je vais donner la description.

Dès que les peaux ont été portées à l'atelier, on les fait tremper pendant trois ou quatre jours dans des cuves dont on renouvelle l'eau de temps en temps, afin de prévenir la corruption. Ensuite on enchausse celles d'agneau et de mouton ; on les plie en deux, le poil en dehors ; et après les avoir laissées en pile pendant six heures, on les jette toutes pliées dans un plain mort, qu'on affaiblit encore en le remplissant d'eau jusqu'au bord ; les peaux y demeurent 15 ou 20 jours ; au sortir du plain, on les lave, on les pèle, et la laine qu'on en retire s'appelle *pelade* : on l'envoie sous le nom de *flouret* à St-Geniez. Les peaux de chevreau ne sont pas enchaussées, on se contente de les plonger une à une dans la plain mort : après qu'elles y ont resté 18 ou 20 jours, on les débourre.

Au plain mort succède le plain vif : les peaux de mouton y demeurent 8 ou 10 jours ; celles de chevreau un peu moins, et celles d'agneau deux fois 24 heures.

Retirées des plains, les peaux sont écharnées sur le chevalet : on leur donne six façons ; trois sur chair, et trois sur fleur, à chaque façon, on les foule avec des masses de bois.

Le travail de rivière terminé, les peaux passent au confit, où l'on les laisse jusqu'à douze jours en hiver, et en été cinq ou six seulement : on les en

retire et on leur donne sur chair une façon, de tête en queue, pour faire tomber le son. Ensuite on les enveloppe dans une toile, on les met dans de grandes corbeilles, et pour leur faire rendre l'eau on les charge de pierres. La presse serait peut-être préférable, parce qu'elle dégorgerait mieux les peaux, et les disposerait à l'habillage, opération qui se fait immédiatement après le confit.

Pour habiller une douzaine de peaux de mouton, on prend 24 hectogrammes (environ 5 livres poids de marc) de fleur de farine, 5 hectogrammes (une livre poids de marc) d'alun, 3 hectogrammes (environ 10 onces) de sel marin, et 9 décagrammes (environ 3 onces) d'huile d'olive. Pour une grosse de peaux de chevreau, 8 kilogrammes (environ 16 livres poids de marc) de fleur de farine, 19 hectogrammes (environ 4 livres poids de marc) d'alun, 5 hectogrammes (1 livre poids de marc) de sel marin en hiver, et 15 décagrammes (5 onces) de plus en été ; 12 décagrammes (4 onces) d'huile d'olive ; et 45 ou 50 jaunes d'œufs. Pour les peaux d'agneau, même habillage ; mais il faut augmenter la dose des ingrédiens suivant la grandeur des peaux.

Au lieu de faire deux passées, l'une de l'étoffe d'alun, et l'autre de la pâte, on les mêle ensemble et on se contente d'une seule.

Lorsque les peaux ont été habillées, elles sont portées à l'étendage ; et après les avoir fait tremper dans l'eau pure, on les met en pile, douzaine par douzaine, sur une claie, et on les y foule avec les pieds. Elles demeurent ainsi empilées pendant deux jours, au bout desquels nouveau foulage. On les étire sur le palisson et on les fait sécher ; on les rapporte encore sur la claie et on les foule une troisième fois ; elles sont repassées au palisson, d'abord en long et puis en large ; on les "établit", c'est-à-dire qu'on les lisse avec la main l'une après l'autre sur un coussin fait en dos d'âne, formé d'une pierre recouverte de rognures, de débris de peau, de farine et d'autres matières molles. C'est la dernière opération.

Voilà quelle est la série des procédés en usage dans nos mégisseries. Les fabricans étrangers pourraient bien ne pas les approuver tous ; mais il serait facile de leur répondre par la finesse et la beauté des peaux mégissées dans l'Aveiron.

Le prix de la douzaine de peaux de mouton en blanc, est de 9 fr.

Celui de la douzaine de peaux de chevreau est de 8 fr. 50 c.

Celui de la douzaine de peaux d'agneau est : 1e qualité, 10 fr. ; 2e qualité, 8 fr. 50 c. ; 3e qualité, 6 fr. »

Las calquièiras, fin del sègle XVIII

« Un petit local voire une cave située en bordure du Tarn suffisait à contenir quelques bassins de pierre appelés "trempes", quelques cuves de bois assorties d'une panoplie de couteaux à délainer, à rogner, à écharner. Le travail de la peau exigeait de bonnes connaissances techniques et une habilité manuelle certaine. Il s'effectuait dans des conditions d'hygiène déplorables. Hommes et femmes travaillaient près de dix heures par jour, les pieds dans l'eau, effectuant un va-et-vient continuel entre le canal de La Grave où on lavait les peaux et les calquières où on les traitait. Les autorités consulaires s'inquiétaient d'ailleurs de la malpropreté des eaux du canal qui causaient de grandes infections. Les mégissiers étaient bien "les enfants terribles" de l'économie millavoise ! Leurs activités fébriles, probablement dictées par les nécessités de la production, les contraignaient à enfreindre les règlements consulaires. On œuvrait clandestinement les dimanches et les jours de fête dans les tanneries sous prétexte que "le travail pressait" et "qu'il ne pouvait pas se différer sans perdre les peaux". Au cours du procès-verbal que dressaient les consuls, les ouvriers déclaraient vaguement qu'ils ne pouvaient faire autrement. En réalité, les fabricants protestants paraissaient braver les interdits de l'Eglise romaine, contraignant apprentis et garçons de métier au labeur sans répit. » (Extr. de "Richesse et notoriété de la noblesse millavoise", par Jacques Frayssenge, dans *Découverte du Rouergue méridional*, 1985-1986)

(Cl. B. Ch.)



Los temps novèls

Du Ier Empire à la IIIe République, le XIXe siècle va connaître à la fois l'apogée de la civilisation rurale et son déclin avec l'avènement de nouveaux moyens de communication et le développement sans précédent de l'émigration vers les villes ou l'outre-mer.

Lo temps de Napòleòn

Tout au long du XIXe siècle, les guerres de l'Empire et les guerres coloniales ont entraîné de nombreux enfants du pays loin de leur terre natale.

« Mon arrière-arrière-grand-père avait fait les campagnes napoléoniennes, de 1792 à 1815. Après la débâcle de Waterloo, il a été obligé de se déguiser en femme pour ne pas se faire massacrer par les Autrichiens, les Russes et compagnie. Il a mis pas mal de temps pour rentrer à Compeyre à pied. En même temps, il vendait des fuseaux. Il était simple soldat. Il a eu la médaille de Sainte-Hélène en 1821. » (M. P.)

« Quand Napòleòn venguèt de Russia, amassava totes los joves conscrits – los apelavan los Marie-Louise *– per reformar son armada. Un de mos ancièns qu'aviá 20 ans, puslèu que de se laissar enternar, se cabi(gu)èt. Frequentava la filha d'un vesin e se cabissiá alai. Los gendarmas lo cercavan. I aviá una fenial e los gendarmas picavan dins lo fen per veire s'èra pas cabit dins lo fen. Lo trobèron pas jamai. Aquò m'es estat contat. »* (L. H.)

Lo general Solinhac
« Désormais [en 1832], c'est la retraite définitive, entre Montpellier et le beau domaine de La Beaume, qu'il avait acquis sur le Larzac, non loin de La Cavalerie. Trois fois destitué ou rayé des cadres, deux foix emprisonné, six fois blessé, ayant fait 20 ans la guerre, il avait bien droit au repos. Mort à Montpellier en 1850, il fut, selon sa volonté, enterré à Millau, sa ville natale. Il avait eu huit enfants, dont un fils fut chambellan de Napoléon III, et deux furent officiers. » (Extr. de "Le général Solignac", par Henri Claveau, dans *Revue du Rouergue,* juillet-septembre 1953)

Jean-Baptiste Collière *(N'Agassac,* 1787 - *Milhau,* 1861). *(Cl. B. C.-P.)*



Jacques et Jean-Baptiste Collière

« Jacques Collière, né à Carbassas, près Paulhe, le 23 juillet 1775, fils de Jean Collière et de Cécile Garlenq. Décédé à Aguessac en 1830.

Services : Entré au service le 6 juin 1795 dans la 57e demi-brigade. Admis dans la Garde, 2e régiment, 2e bataillon, 3e compagnie le 29 décembre 1797. Caporal le 13 décembre 1807. Libéré le 1er juillet 1809.

Campagnes : A fait les campagnes des ans III, IV et V à l'armée des Pyrénées-Orientales, l'an VIII à Marengo, les ans XII et XIII à l'armée des côtes de l'océan, les deux de l'an XIV à la Grande Armée, celles de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne.

Blessure : Blessé le 12 novembre 1796 au combat devant Vérone.

Décorations : Chevalier de la Légion d'Honneur le 25 novembre 1807. » *(Doc. B. H.)*

Soldat au 2e régiment de la Garde impériale, Jean-Baptiste Collière envoya, depuis ses nombreuses étapes à travers l'Europe, une correspondance, dont voici quelques extraits :

[Mayence, mai-juin 1807] « Nous marchons au moins par 1 000, et les fusils chargés, car on est exposé à être attaqués par les brigands de la Forêt Noire ; un régiment de cuirassiers a dû se battre très fort, il y a quelques jours. Il faut tâcher de suivre le régiment, car on serait fort exposé si on restait en arrière. »

[Berlin, juin 1807] « J'ai toujours marché avec un sentiment de légitime fierté, et j'ai toujours porté le sac, sans jamais avoir été obligé de monter sur les voitures. »

Il fut blessé au bras droit à Friedland le 14 juin 1807.

[Heislburg, juin 1807] « Notre régiment a été sacrifié parce qu'il était frais et en bon état de se battre. Mais notre colonel, plusieurs chefs et de nombreux soldats ont été tués ou blessés. »

[Essling, juin 1807] « André Montet, de Millau, a eu 2 doigts coupés, Limet de Laissac, de Laissac, a reçu une balle dans la cuisse, et Calvet, un autre Aveyronnais, a eu la main traversée par une balle. J'ai appris que Vayssière aîné, notre voisin, était à 15 lieues de Dantzig et qu'il se portait bien. J'ai vu mon cousin Collières [Jacques Collières de Carbassas] qui était passé à Königsberg un jour après moi. Si vous le voyiez, quel air guerrier il a avec sa haute taille et ses fines moustaches ! Quel joli grenadier ! »

[De repos à Fontainebleau après sa 1ère campagne, décembre 1807] « Campagne de 1 300 lieues au cours de laquelle j'en aurais vu de grises si je n'avais pas eu un peu d'argent. On nous donnait du pain pour 4, 5, 6 jours et il fallait le porter sur le sac. Souvent même il était mauvais, et j'ai employé presque tout le peu d'argent que j'avais à acheter du bon pain et quelquefois un peu de beurre. »

[Février 1808] « Après 18 jours de marche, croyant nous reposer, il a fallu aller à Brest. A Laval, contre-ordre : il faut aller en Espagne. Notre régiment a bien du malheur : depuis sa création, il ne fait que marcher ; il faudrait être d'acier pour y tenir. Je suis très fatigué. Nous sommes sans doute bien nécessaires par là-bas, pour qu'on nous ait fait partir si vite, ce qui a d'ailleurs bien étonné nos chefs. »

[Bayonne, 1er avril 1808] « Nous partons demain mais nous sommes réellement trop chargés : on nous a donné 4 paires de souliers, 50 cartouches, 3 chemises, de sorte qu'en tout nous portons sur notre dos plus de 55 livres. »

[En parlant de la situation en Espagne après l'émeute de Madrid de mai 1808] « C'est comme en France du temps de la Révolution ; tout le monde a pris les armes. Mais comme ils ne voient que des jeunes gens ici, les Espagnols se figurent que toute l'armée française est comme cela. Qu'ils se détrompent : qu'ils attendent seulement 15 jours pour donner le temps d'arriver aux vieilles moustaches qui viennent du front de la Prusse, ils ne brilleront pas ! »

[La Médina, 8 juillet 1808] « 30 000 Espagnols ont été battus par 12 000 Français. L'ennemi avait pourtant une belle position : il était sur une montagne plus haute que d'Aguessac à la forêt de Lugagnac. Peu d'entre nous ont été tués, les Espagnols ont perdu 6 000 des leurs, nous leur avons pris 15 pièces de canon et plusieurs autres munitions. Au moment où le maréchal Bessières entrait dans la ville, les Espagnols ont tiré sur lui et ont tué un chasseur de son escorte. Tout alors a été mis au pillage et on a mis le feu à la ville. Mais notre régiment n'est pas entré car le pillage est défendu à la Garde. »

En août, notre compatriote a le plaisir de rencontrer en Espagne un de ses cousins, Jean Martin de Compeyre, qui était dans le 3e régiment de cannoniers-infanterie.

En octobre, il est à Vitoria ; en décembre, à St-Sébastien.

En avril 1809, Collière quitte avec satisfaction l'Espagne, et en avril, étant à Châlons sur Marne, il reçoit sa nomination de sergent-major au 36e de ligne, à ce moment à Calais, d'où il fut envoyé à Boulogne

[Boulogne, juin 1809] « Nous sommes campés au bord de la mer. Nous faisons faire à nos recrues 8 heures d'exercice par jour, et le colonel nous en a fait faire 2 à nous sous-officiers de 5 à 7 h du matin. Quand la mer est calme, les Anglais viennent devant Boulogne, il ne se passe pas de jour qu'on ne tire des bombes sur eux. »

Après le débarquement des Anglais sur l'île de Walcheren, le 36e de ligne est envoyé aux Pays-Bas. Collière est à Anvers en août.

« Les Anglais sont aussi nombreux que nous. On fait ici une grande levée de 18 à 40 ans. L'affaire est grande et je ne sais pas si je m'en tirerai. A la garde de Dieu ! »

Collière ne tarde pas à être blessé légèrement. Cependant, le 15 août 1809, il reçoit un coup de mitraille à la jambe gauche, sur les digues de l'Escaut. Peu de jours après il la sauva belle de nouveau.

[4 septembre 1809] « J'étais sur les digues, la nuit. J'ai failli être tué par un coup de mitraille, qui m'a emporté un morceau de mon habit au bras droit, sans pour autant me faire grand mal. A quelques pas de nous, il est tombé, dans l'espace d'une heure, plus de 200 boulets ou bombes. »

Dans les premiers jours de 1810, Collière rentra en France et resta, du 13 mai au 17 juin, à Paris. En juillet, il se trouve à Bordeaux.

[Bordeaux, 1810] « Le jour de la revue, j'ai présenté les armes à l'Empereur et je lui ai parlé. Il m'a demandé ce que je voulais. Je lui ai répondu : "Sire, je suis sorti de votre Garde il y a 14 mois et je désirerais y rentrer pour vous servir avec le même zèle que toujours." Il m'a répondu d'aller me faire inscrire chez le maréchal Davoust. C'est ce que j'ai fait. On m'a annoncé que je serais versé dans la vieille Garde. »

Mais le 36e régiment reçoit l'ordre de se rendre en Espagne : « Je me passerais certes bien d'y aller, car je ne puis oublier les cruelles souffrances que j'y ai endurées, mais telle est la vie du soldat ; et voilà aussi comment nous passons la fleur de la jeunesse, avec encore la perspective de ne nous retirer que dans un temps fort éloigné, qui sait quand ? Vieillis, cassés et malades, suite des fatigues de la guerre ! »

[Salamanque, juillet 1812] « Nous avons perdu beaucoup de monde, mais l'ennemi en a perdu encore plus que nous. En moins d'une heure, notre division, forte de 5 000 hommes, a perdu près du tiers de son effectif. »

« L'armée française est bien malade en Espagne. Les anciens Français, qui avaient pris part aux guerres de Hanovre, racontaient qu'ils n'avaient mangé que des pommes de terre ; ce serait des faisans pour nous ! Nos souffrances et nos misères sont inclassables ; il faut y passer pour s'en faire une idée juste. Depuis le mois de juin, nous avons toujours campé malgré les intempéries et les rigueurs des saisons, manquant de vivres et ne recevant pas même, bien souvent, notre maigre solde ; traversant les rivières, parfois profondes, avec armes et bagages, et, entre, on exécute des marches longues et fort pénibles. Ce n'est pas tout. Quand les Espagnols s'emparent d'un Français, ils l'accablent d'ignominies et se livrent sur lui aux derniers outrages. »

[Vitoria, juin 1813] « Je me suis battu de 10 h du matin à 4 h du soir. J'ai tiré 126 coups de fusil, j'ai été obligé de changer mon arme sur le champ de bataille, tellement elle était brûlante. Je suis content de pouvoir, après cette affaire, vous donner de mes nouvelles. Je n'y comptais pas ! Il y a vraiment un Dieu pour les bons enfants ! »

[Arbela] « Notre brigade, qui est la première, était chargée de soutenir la retraite [face à une attaque anglaise]. Nous avons vu fondre sur nous 8 à 10 000 cavaliers. Dès que le carré est formé, le général en chef passe et dit : "Brave 36e, restez fermes et résistez à cette charge." Nous sommes restés aussi fermes qu'un rocher ; c'était toute la cavalerie anglaise qui venait se heurter à nos baïonnettes. L'ennemi a dû se retirer après avoir fait une perte très considérable. Nous avons ensuite continué notre marche en ordre jusqu'à 12 h du soir. »

[Campagne de France, avril 1814] « Depuis le 9 janvier, nous n'avons cessé de marcher, couchant toujours à la belle étoile. (...)

Le 22 février, vers 3 ou 4 h du soir, le prince de la Moskova (maréchal Ney) m'envoya avec 80 grenadiers, n'ayant à leur tête d'autre officier que moi, défendre l'entrée du pont de Méry-sur-Seine [Aube]. Nous nous sommes toujours battus. J'ai gardé la position qui m'avait été confiée, quoique l'ennemi fit feu et flammes sur nous. Le résultat de l'affaire est que j'ai eu 12 hommes tués et 28 blessés. Moi j'ai eu mon schako emporté par un coup de mitraille qui d'ailleurs ne m'a fait aucun mal. Un brave militaire qui défend sa patrie avec honneur et dévouement mérite une récompense. L'Empereur m'a donné la décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur. » *(Doc. B. H.)*

Las grandas tarnadas al sègle XIX

N'Agassac, 1836

« Note du mobilier de la maison d'Alexandre Rascalou pris par lui-même le 12 janvier à Aguessac 1836.

Article 1 : étain

5 plat étain pesant ..... 14 livres
12 assiettes grandes p[esant] ..... 21 l.
14 assiettes plus petites ..... 19 l.
1 terine avec son couvert p[esant] ..... 7 l.
1 peinte pesant ..... 4 l.
17 culiers à bouche ..... 4 l.
2 culiers à ragout ..... 2 l.
1 culière à soupe ..... 1 l.
Etain hors de service, écuelles ou culiers évalués ..... 5 l.

Article 2 : cuivre

1 grand chauderon .....22 l. 25 ll.
1 plus petit ..... 25 l. 30 ll.
1 plus petit ..... 13 l. 12 ll.
1 plus petit *peirole* grande ..... 13 l. 10 ll.
1 une *peirole* moyenne ..... 7 l. 5 ll.
1 une petite *peirole* ..... 5 l. 4 ll.
1 un petit seau ..... 4 l. 1 ll. 10
2 caserolles ..... 4 l. 8 ll.
1 seau ..... 14 l. 12 ll.
2 couverts en cuivre ..... 4 l. 2 ll.
1 conque ..... 8 l. 8 ll.
1 marmite en cuivre avec son couvert ... 30 l.
1 culière en cuivre bronze ..... 1 l. 1 ll.

Article 3 : métal

1 grande marmite ..... 20 l. 20 ll.
1 marmite moyene ..... 12 l. 15 ll.
1 marmite hors de service ..... 8 l. 4 ll.
1 cloche en fonte ..... 11 l. 3 ll.
1 culiers en fert batu ..... 1 ll.
[?] fourchettes en fere ..... 1 ll.

Article 4

Une douzènes de culières et fourchettes en métal d'acyers, évalués ..... 12 ll.
Un panier à culiers ..... 1 ll.
Un panier en fil de fer ..... 1 ll.
Une fontaine en cuivre ..... 68 ll.
Une écumoire en cuivre ..... 10 s.
Une passoire fer blanc ..... 15 s.
Une mesure en fer blanc ..... 10 s.
Deux bouteilles en fer blanc huile .... 1 ll. 10
Trois tamples [lampes ?] deux en cuivre, une en fer, une en étain à soupape ..... 9 ll.
Deux basines une hors de service .....2 ll.
Deux landiers grande cuisine ..... 14 ll.
Deux landiers chambre ..... 2 ll.
Deux landiers hors de service ..... 2 ll.
Une crémaillère avec l'autre [?] ..... 4 ll.
Deux pelles ..... 4 ll.
Peincettes ..... 10 s.
Echaufette ..... 2 ll. 10
Basinoire ..... 5 ll.
Deux poelles ..... 3 ll.
1 porte poelle avec la chene qui la suspand ..... 3 ll.
4 chandeliers en étain ..... 4 ll.
2 chandeliers en bronze humide [?] ..... 5 ll.
1 chandelier hors de service ..... 1 ll.
1 rouet à filer ..... 14 ll.
1 pandule avec sa caisse ..... 80 ll.
1 réveil ..... 12 ll.

[Suite page suivante]

« De nos jours [1844], dit l'auteur des *Esquisses sur Millau et sa vallée,* le Tarn a débordé plusieurs fois ; en février 1808 les eaux montèrent à la hauteur actuelle du tablier du pont de fer.

En mars 1812, elles dépassèrent d'environ 9 mètres les niveaux ordinaires ; en novembre 1825, elles s'élevèrent à 7 mètres ; le 26 septembre 1833, la hauteur du Tarn marqua 6 mètres.

Les sinistres que font éprouver ces rivières dans ces crues anormales sont plus sensibles près du confluent. Plusieurs fois, elles se sont creusé de nouveaux lits, ont formé des îles et dentelé les rivages.

Le génie d'un humble prêtre a su diminuer, annuler même leur caprice et leur colère. Aidé seulement de quelques enfants adoptifs de Saint-Vincent-de-Paul, il construisit, en 1782, une digue d'un kilomètre de développement. Emportée deux fois par les flots indomptés, cette chaussée fut reprise avec une patience admirable ; malgré les sarcasmes ironiques de l'ignorance, elle obtint un succès durable. Ces travaux eurent pour résultats de forcer le Tarn à couler de nouveau sous six arches du pont vieux, restées à sec du côté du faubourg, de sauver de la destruction des champs où le pauvre trouvait le blé nécessaire à sa subsistance, et la ferme entière de La Maladrerie, où nos pères séquestraient les infortunés lépreux. Ils donnèrent naissance à une belle forêt de peupliers, créée au profit de l'hospice de la cité. Cette conquête paisible, qui se change peu à peu en prairie, reste le seul asile où l'on puisse respirer le calme et la solitude, au milieu du bruit et des tracas des affaires. On l'appelle encore de nos jours le rivage de l'abbé Lacoste. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Milhau, 1814

« [Millau, le 9 novembre 1814. Extrait de lettre du général de Solignac à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur] La ville de Millau se compose d'environ 6 500 habitants sur lesquels près de 4 000 professent la religion catholique apostolique et romaine ; les autres sont de la religion prétendue réformée. Cette dernière classe comprend la presque totalité des manufacturiers, fabricants et commerçants ; il existe aussi dans cette même classe de très riches propriétaires dont plusieurs ont occupé ou occupent encore des places administratives. M. Dalbis, maire de Millau, est de ce nombre, il remplit ces fonctions depuis quinze à dix-huit ans, et jouit à juste titre de l'estime et de la considération publiques ; sa conduite dans tous les temps de la Révolution fut celle d'un parfait honnête homme. Je puis assurer à Votre Excellence qu'elle ne saurait faire un meilleur choix pour la place de maire ; je croirais inutile de le recommander à vos bontés, Monseigneur, si je n'avais appris qu'il existe à Paris quelques personnes qui semblent vouloir lui nuire dans l'esprit de Votre Excellence. » (Extr. de *Pauline Victoire d'Albis : lettres à Angletine,* publiées par Jean d'Albis, 1985)

N'Agassac, 1819

« Aguessac, sur une des premières routes du royaume, ne peut rester sans magistrats. Les malfaiteurs feraient une étape de ce lieu... Village le plus important de la commune par sa fortune, par son commerce ; sa population augmente tous les jours... Il y a plusieurs auberges, plusieurs cafés, bouchers, boulangers, 50 boutiques de divers genres de métiers, chef-lieu d'une perception considérable, bureau d'impôts indirects..." (délibération de Compeyre, 12 mai 1819). » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* d'après André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

N'Agassac, 1847

« Situé dans un vallon resserré, mais des plus agréables, au milieu de l'embranchement de deux routes, ce charmant village, qui compte à peine 600 âmes, a l'air, le mouvement et la physionomie d'une petite ville. Ses habitans sont d'ailleurs les plus industrieux des environs. Quelques-uns s'adonnent au commerce ; mais la cause principale de la prospérité d'Aguessac est dans ses capitaux, qu'on a le talent de faire fructifier.

Une autre cause de la richesse d'Aguessac consiste dans ses plantations considérables de mûriers, et dans ses produits sériciles qui en sont la suite et le résultat.

Une troisième cause est dans ses hôtelleries et son roulage. Pour être juste, il faut toutefois convenir que le roulage a été plutôt funeste qu'utile aux habitans d'Aguessac. Il en est résulté dans le ton, les mœurs et les manières des jeunes gens ou des hommes un certain air de rudesse qui caractérise les gens de cette profession, et qui contraste singulièrement avec la douceur et l'aménité que l'on y admire dans le sexe.

Aguessac est un des pays les plus civilisés de la contrée ; rendons-lui cette justice : c'est en quelque sorte un faubourg de Millau. Mais il faut avouer cependant, qu'il serait à désirer que ses habitants n'adoptassent que le bon côté de la civilisation et surtout que leurs relations, soit entre eux, soit avec les étrangers, fussent un peu plus amicales et moins indépendantes. » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn", par Argeliez, dans *MSLA,* 1846-1847)

Compèire, 1847

« Aujourd'hui, devenu bourg, il compte de six à sept cents âmes, et ne fait presque aucun commerce, hors le temps de ses deux foires qui jouissent, surtout celle de St-Roch, d'une réputation bien méritée. » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn", par Argeliez, dans *MSLA,* 1846-1847)

Las minas al sègle XIX

« Sur le tableau officiel des mines exploitées, publié dans l'*Annuaire du département de l'Aveyron* pour 1834, le premier qui ait paru, on remarquait : "Mines de houille, du Monna, au Monna, près Millau". Celle du Mas-Nau, près Millau, est portée sur le tableau de 1836. » (Extr. de *Annales de Millau...,* par Jules Artières, 1894-1899)

« Ils sortaient du charbon. Ces mines ont été pratiquement fermées à cause de l'arrivée du chemin de fer à Millau, quand le charbon est venu d'ailleurs. Mais ça a été réouvert à la guerre de 45, un peu. Il y avait une couche de charbon qui faisait 40 cm, pas beaucoup plus, entre deux couches de pierre et il y avait un petit peu de terre, en bas. Ils grattaient un peu la terre, ils passaient en haut un petit coin et ils tombaient un bloc de charbon. Alors, il paraît qu'ils le mettaient derrière eux, sur un petit *carreton,* une planche, qu'ils traînaient avec une corde. Dans cette mine, un homme ne pouvait pas se tourner, il se coinçait les épaules, dans le boyau, à plat ventre. Mon père disait que, les *esclòps,* ils ne pouvaient pas les mettre debout, sinon ils se les coinçaient. Les gens venaient de La Cavalerie pour travailler aux mines. Ils amenaient la nourriture pour la semaine mais, le premier jour, ils faisaient la bringue, ils mangeaient tout et, tout le reste de la semaine, ils crevaient de faim. Certains étaient logés au *Mas-Naut* et à *Cap-d'Ase.* Je me rappelle qu'à *Cap-d'Ase* il y avait encore dans une grange des lits à étage en bois. Ils devaient dormir là. » (M. Ln.)

[Suite]
2 termomètres ..... 5 ll.
1 barometre ..... 6 ll.
1 glace ..... 10 ll.
1 glace d'habit (?) ..... 4 ll.
1 miroir ..... 1 ll.
7 tablaux cadres dorés ..... 17 ll.
1 table de toilette ..... 6 ll.
1 table ronde en noiyer ..... 20 ll.
1 table de cuisine ..... 3 ll.
1 une table ..... 2 ll.
1 grande table ..... 9 ll.
1 romaine ..... 1 ll.
1 douzène de chesse de chambres ..... 30 ll.
18 chesse ordinaires ..... 18 ll.
1 un fauteuil en bois ..... 2 ll.
1 fauteuil garni en drap ..... 4 ll.
1 mortié avec son piloir ..... 2 ll. 10 s.
3 cribles à grain ..... 3 ll.

Article 5 : lits
1 lit de chambre à bateau ..... 30 ll.
Garniture à flames en cotonade ..... 30 ll.
Matelas bon ..... 24 ll.
Traversin ..... 6 ll.
Oreiller ..... 5 ll.
Paillasse, couverture en laine ..... 15 ll.
1 lit à la chambre basse garniture rouge en cotonade avec la barre ..... 70 ll.
Matelas ..... 15 ll.
Traversin et oreillier ..... 10 ll.
Couverture en laine ..... 8 ll.
Paillasse ..... 5 ll.
Bois du lit vieux ..... 4 ll.
1 lit garniture en dedans jaune ..... 10 ll.
Ridaux verts ..... 40 ll.
Matelas ..... 10 ll.
Bois de lit ..... 12 ll.
Oreiller, traversin, couverture en laine . 15 ll.
Barre bleu ..... 8 ll.
1 lit à la cuisine avec la garniture ordinaire bleu, couverture, matelas, bois, paillasse, traversin ..... 40 ll.
1 lit garniture vert, paillasse, bois, traversin, matelas ..... 30 ll.
1 bois de lit ..... 6 ll.

Article 6
1 farinière ..... 30 ll.
1 pétrin ..... 8 ll.
1 pétrin hors de service ..... 1 ll 10
1 coffre fort ..... 12 ll.
1 aisse ..... 10 s.
1 chaisse pour le seil ..... 3 ll.

Art. 7 : armoires
1 armoire ..... 30 ll.
1 armoire ..... 10 ll.
1 armoire ..... 9 ll.

Art. 8 : bouteilles et téraille
Taraille, pots à huille, articles, pots de toute espèce, plats de toute espèce .. 15 ll.
Bouteilles grandes et petites ..... 15 ll.
(Doc. R. J.)

Los estatjants en 1868

Légende :
m : *mas.*
o : *ostal.*
v : *vilatge.*
† : succursale annexe, chapelle vicariale.
[i] : indéterminé (Millau-est ou ouest)

Le peuplement rural atteint des sommets inconnus depuis le Moyen Age. C'est vers 1860 que se situe le maximum de population, comme le montre le *Dictionnaire des lieux habités de l'Aveyron,* réalisé par Jean-Louis Dardé et publié le 14 mai 1868.

N'Agassac		**683**	*Gralha*	m	9	*Mas-Naut / Mas-Nòu*	m	12	*Tempanhac /*		
L'Antejàs	o	7	*La Granja*	o	5	*Merin-Camp ?*	o	7	*Tampònha*	o	5
La Bauma	o	6	*Los Òrts*	m	11	*La Merlariá*	m	11	*La Torre*	o	9
Bessòdas	o	1	*Lumenson*	o	3	*La Plana*	o	4	*Vabres*	o	6
Los Camps	o	3	*Mal-Bòsc*	m	11	*Salièg*	m	14	*Veirac*	m	18
Lo Flanguièir(s)	o	7	*La Manna*	o	3						
Compèire		**476**	*Molin-del-Ròc*	o	3	*Quièrs*	m	12	*Solacrop*	m	28
Castèl-de-Cabrièiras	m	13	*Palhàs*	†-v	60	*Rascalat*	o	6			
La Garda	m	12	*Pijonièr*	o	4	*Los Ròcas*	o	6			
Milhau		**12 436**	*Las Combas* [i]	o	5	*Mas-de-Recolin*	m	6	*Potensac*	m	9
Barraqueta [i]	o	2	*Los Combets*	m	12	*Mas-Rochon* [i]	o	2	*Prendedon* [i]	o	1
Las Baumas	m	15	*Los Colons*	o	6	*Mas-de-Trauca*	m	14	*Los Privats*	m	30
Bechas	m	13	*Cura-Plats*	o	6	*Mas-Naut*	m	10	*Puèg-Negre*	o	4
Betbalmas	m	7	*Fèliç*	o	4	*Massabuòu*	v	59	*Sent-Esteve*	o	8
La Blaquièira	v	83	*Las Fonts*	m	16	*Mauriac*	m	10	*Sent-Lambert*	m	15
Boissa	o	5	*La Graufasenca*	o	4	*Lo Molnar*	†-v	148	*Sent-Martin-del*		
Brefuèlh	o	6	*Gravas* [i]	o	6	*Molin-de-L'Oumet*	o	4	*Larzac*	†-m	13
Lo Cade	m	11	*L'Espital*	o	23	*Navador*	o	5	*Sent-Miquèl*	o	7
Cap-d'Ase	m	11	*L'Imen*	m	9	*La Pauleta* [i]	m	8	*La Salvatja /*		
Chambrilhand	m	7	*En Barri*	m	5	*Perveirac* [i]	o	9	*La Sauvatja*	o	6
Lo Cheiran [i]	o	0	*La Mai(s)on*	m	17	*Lo Pinèl*	m	11	*Lo Sèc* [i]	o	3
Causit	m	14	*L'Auglenon ?*	o	6	*Plasença* [i]	o	3	*La Sèrra*	o	6
Clapada-Bassa	o	4	*Longuèrs*	m	30	*La Pojada*	o	5	*La Tauranda* [i]	o	4
Clapada-Nauta	m	7	*La Malautiá*	o	7	*Lo Pont de La Cabra*	o	4	*Los Tornets* [i]	o	10
Combabren	m	9	*Mas-de-Brun*	o	2	*Lo Pompidor*	o	7	*Los Truèlhs*	m	9
Paulhe		**207**	*Las Cròtas*	m	7	*L'Alauset-Nauta*	o	4			
Carbassas	†-v	84	*L'Alauset-Bassa*	m	10	*—> La Lausetona*					

1

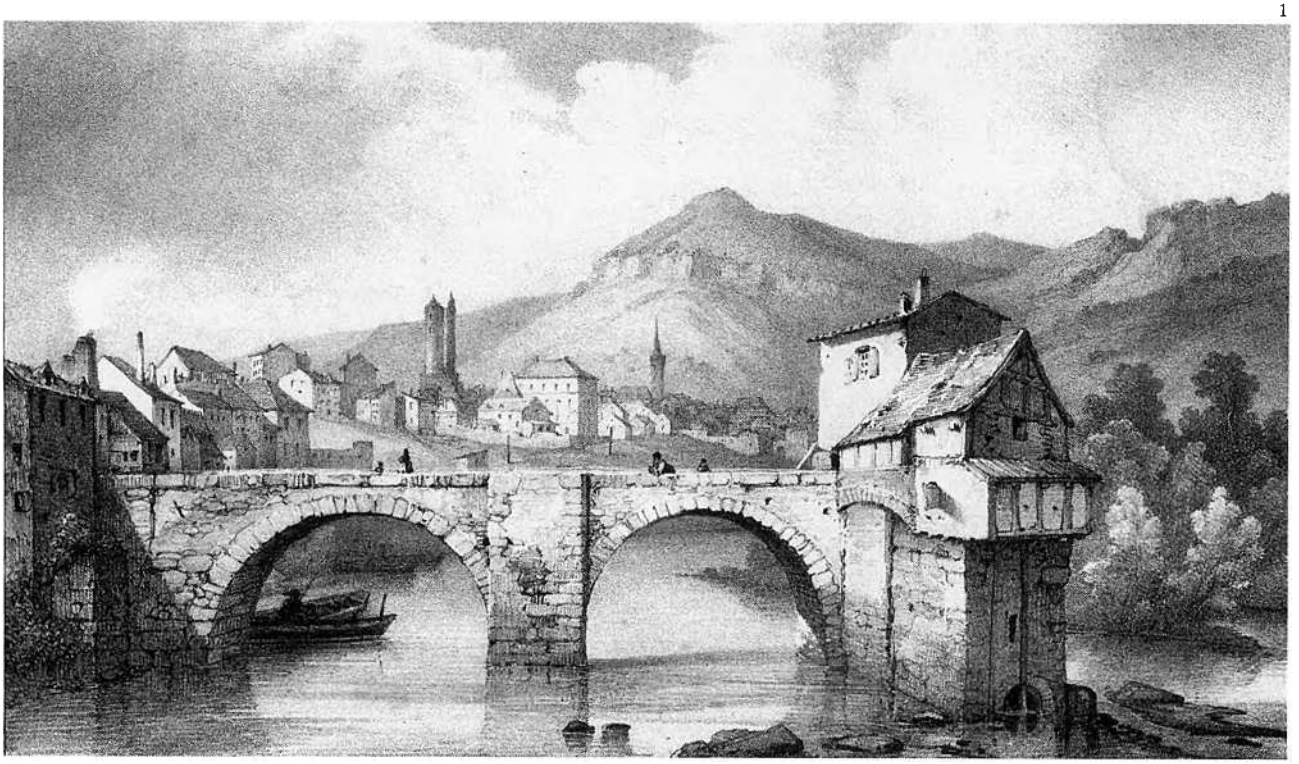

La Republica tresenca (1870-1940)

Sous la IIIe République, l'occitan est souvent utilisé lors des campagnes électorales opposant *cuols roges* et *cuols blancs*. Patrice Lesueur décrit la situation en 1877 dans son livre *Quand le Haut-Rouergue devenait bonapartiste alors que la Bas-Rouergue était plutôt républicain et orléaniste* (1989).

« Docteur en médecine à Millau, Victorin Mas (1830-1898) passait pour bonapartiste. Sa candidature comme "républicain" provoqua longtemps, semble-t-il, un étonnement général que ne manquait pas d'exploiter son adversaire Bonald : celui-ci ferait paraître, pour les élections de l'année suivante, une *Counplento* anonyme en langue d'oc dans laquelle on peut effectivement lire :

"Moussu Mas (...)
Bous qu'obias lo bisto sanço
Coussi, diantres, bous sias mes
Omme lous omes de res
Que bolou rouina lo Franço ???
Oh ! Moussu qu'ocos bilèn !!
Boulèn pas qu'ones pus luèn.
Lo pesto, lo republico !
Coussi bous o'n conaillat !" » (Graphie francisée)



Organe des Groupes Socialistes (S. F. I. O.) de l'arrondissement de Millau 2



3

Paul Bonhomme

Traditionnellement les protestants étaient dans le camp républicain :

« Descendant d'une vieille famille de protestants, Paul Bonhomme avait beaucoup de compétences et de relations dans les classes dirigeantes. Il avait même réussi à se faire élire conseiller général de Millau dans le dernier quart du XIXe siècle. Mais étant donné son appartenance à la religion réformée, les divers partis cléricaux de droite lui interdirent d'accéder à la mairie ou à la députation. Outre une solide implantation sur la ville, Paul Bonhomme était aussi propriétaire terrien de la ferme de La Tâcherie sur la commune de Saint-Beauzély, à la limite de la commune de Millau, sise dans l'angle formé par la D 911 et la D 96. A droite de la D 911 (ancienne RN 111), en direction de Rodez, se situe un important massif forestier au centre duquel se trouve la ferme de Vinnac, maintenant en ruines.

En raison de ses nombreuses relations, M. Bonhomme était souvent sollicité et rendait de nombreux services. Il reçoit un jour la visite d'un brave garçon qui lui expose sa requête : *"A mossur, se sabiatz de qué m'arriba : ai demandat la plaça de gendarma et me vòlon pas prene ; me tròban tròp pichon."* Non sans humour, Paul Bonhomme lui répond : *"E ont as aprés que ieu aviái lo poder d'alongar los òmes ?"* Le brave garçon, tournant sa casquette entre ses doigts, était bien embarrassé quant à l'issue de sa démarche. Et Paul Bonhomme, mi-sévère, mi-souriant : *"Enfin vau veire aquò. Se pòde far quicòm, assajarai de t'estirar un bocin !"* Et peu de temps après, le jeune homme obtint sa place de gendarme. » *(Doc. L. H.)*

1871

« Il m'anpresse de mettre la main à la pleme [pour plume] pour teu fere réponsse de ton aimable lettre car cela m'a fait un ganrd [pour grand] plaissir de savoir que tu conserves une [santé] parfaitte. Mès il m'aureit fait plus de plaissir de teu voir tois même car je n'atandé pas un[e] lettre. Mès je t'atandett même de jour en jour, mon cher amie, de me demandé dans ta lettre ce qui ce passe en France. Dans nôttre paeiy, nous somme bien tranquille mès à Paris et à Lion, Mrassieille [pour Marseille] il y a g[u]erre siville et même on dit qu'il y a boucoup de carnage. Je vet teu fere un peu de détails [?] pour ceus qui sont parti comme toi : Lucien Unal Desparret e[s]t mort, que le Gari dit Raier e[s]t mort de la peutite vérolle, Josphe Unal dit Catas e[s]t mort enssiqu [pour ainsi que] Gavenenc de Miallas dit Palis e[s]t mort de la peutite vérolle, Louis Serre de Chatto e[s]t mort de la peutite vérolle, vouala [pour voilà] tous les soldats qui sont mort de nottre paiey. » (Extr. d'une correspondance adressée, le 20 avril 1871, par Angles de Verrières à M. Laurent, dit le *Certou,* à Verrières. *Doc. M. Pr.)*

1. - *Milhau en 1838,* dessin de F.-A. Pernot. *(Coll. B. H.)*
2. - *(Coll. D. J.-J.)*
3. - *Milhau,* Maison du Peuple inaugurée en 1905. *(Coll. Arch. dép. A.)*

Los foraniats

Los companhons
« Nantes, le 7 avril 1827.
Mon cher père et tandre mère.
Me voici enfin arrivé après de longs et pénibles traveaux et après avoir encouru de très grands dangers car, après avoir veu Alexandre Vessière et Austrui de Saint-Germin à Millau, je m'ambarquai sur une barque chargé de farine qui alloit à Bordeaux, sous un ciel calme et tranquille. A peine si nous étions à deux heures d'Agen qu'il s'éleva un grand van du midi qui nous empêchoit de marcher. Nous arrivons enfin à Agen à onze heures avant midi et, à onze heures un quart, après que je fus sorti, elle coula à fons. Il se noya deux voyageurs qui étoit avec moi et on ne peut rien sauver de tout l'équipage. C'étoit un jeudi, le 8 mars. Je parts à midi pour Nérac où j'arrive à 7 heures et je fus voir ma soeur, le lendemain. Je fus très bien reçu de sa part ainsi que des autres dames de l'hôpital. Elle fut très satisfaite de me voir et je le fus ausi de la voir si bien portante. Je pris deux repas avec elles. Elle a pour occupation la charge d'instruire les anfants. Je partit le 10 pour Bordeaux où je reste trois jours pour laisser passer le mauvais temps car il ne fit que pluvoir. Je serai bien allé du côté d'Angoulême comme me conseilloit mon fraire mais on me dit que ce chemin étoit très dangereux pour les ouvriers voyageurs à causse des sabourins (?) qui se trouvent sur cette routte, car il y plusieurs ouvriers tanneurs qui ont failli y perdre la vie. Il m'auroit fallu partir seul tandis que de ce côté j'avois de compagne. A Saintes, j'ai rancontré un Dauphiné qui étoit passé à Rabasten venant de travailler du Milhaud de cher Corneillan avec Baldeyrou.
Il lui fait bien de compliments et m'a prié de dire à mon frère de faire bien de conpriments à Dauphiné, son cousin, bourrelier à Millau. Tu lui diras qu'il travaille à Nantes et que nous avons fait voyage depuis Saintes jusques ici ensamble. J'arrive à La Rochelle où je m'informe de cadet Vernhet. Je fus chés lui, il ne si trouva pas, il veint le soir chés la nièse des tanneurs pour me voir. Il est très bien portant et fait bien de compliments à tous ses parents.
Je prie mon cher frère de me faire savoir s'il a été bien contant de la vache que je lui fis passer et s'il continue d'an faire venir. Si tu as l'ocasion d'écrire à Rabastein, tu leur fairas bien de compliments et tu leur diras que je travaille à Nantes.Vous aures bien soin des sarmants que je vous envoyai.
Les compagnons voudroient me recevoir mais ce n'est pas encore pour intantion. Je leurs dis que je me ferai recevoir à la Pentecôte. Je demande votre conceil, car il est bien plus facile de trouver d'ouvrage mais aussi on dépanse plus d'argent. Vous ne doutés pas, mes chers parants, que j'aie mangé l'argent mal à propos car le voyage m'a beaucoup coûté. J'ai resté un mois et quelques jours sans travailler. Je ne vous en demande pas car j'en ai encore mais lors, qu'il me faudra partir, il m'en faudra un peu.
[Suite page suivante]

Le surpeuplement rural, le progrès technique, l'évolution des mentalités, la politique nationaliste et coloniale favorisent l'émigration des Rouergats. Les expatriés, par les liens qu'ils conservent avec leurs parents et leurs amis, constituent pour leur terre natale une sorte de fenêtre ouverte sur un monde différent et lointain. Beaucoup d'enfants du *Roergue,* pays de familles nombreuses et terre de vocations, deviennent missionnaires outre-mer, certains se font soldats, souvent malgré eux ; mais la majorité des émigrés part gagner sa vie dans les fermes et les villes du *País bas,* à *París,* aux Amériques ou dans les colonies.

Los missionaris

L'élan missionnaire des Rouergats s'inscrit dans une longue tradition de ferveur dont les témoignages sont nombreux en Aveyron.

L'abat Testory (1822-1900)

Témoin des guerres de Crimée et du Mexique, l'abbé Testory a laissé une intéressante correspondance publiée par B. Combes de Patris.

• *La Crimèia*

L'abbé Testory débarque en Crimée la veille même de la prise de Sébastopol, en septembre 1855.

6 octobre 1855 : « La prise de Sébastopol est un événement fort heureux pour la France, mais vous ne sauriez croire combien elle a coûté cher à la France. Je suis sûr qu'il est mort, le jour de l'assaut ou le jour suivant au moins six mille hommes – la moitié de Millau – du côté français. Vous voyez que la victoire coûte cher, sans compter ce que l'on avait perdu avant.

Je pense que nous allons passer l'hiver en Crimée. Le pays ne m'a pas du tout étonné. C'est comme deux gouttes d'eau le Larzac. »

12 octobre 1855 : « Je crois que je vous ai déjà dit que l'endroit où nous sommes ressemble comme deux gouttes d'eau au Larzac. Figurez-vous que ma tente est placée au haut de la côte Roumive : toute la plaine en dessous et les collines sont couvertes de tentes françaises, jusqu'à St-Gérino et bien au-delà jusqu'à Aiguesac et enfin tout le plateau de La Cavalerie : voilà le poste des Français, Anglais, Turcs, Sardes, Egyptiens. Les Russes sont sur un Truc opposé, semblable au Puechfrance au-delà de Creissels, mais beaucoup plus grand. Le soir, en me promenant, je vois des feux de tous côtés sur les montagnes, sur les collines : c'est un spectacle qu'il n'est pas donné à l'homme de voir sur la terre. Il y a un régiment d'Irlandais qui est perché sur une montagne plus haute que le Puech Toudou et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ces soldats ont un costume très drôle : ils n'ont pas de pantalons. Remarquez bien, ils ont une petite tunique qui ne va pas aux genoux, mais ils n'ont pas de pantalons, en sorte qu'on voit leurs jambes toutes nues. Vous jugez qu'étant perchés si haut, le vent doit joliment leur fouetter le derrière. »

De retour en France [en 1856], l'abbé Testory se vit nommé vicaire à la paroisse Notre-Dame de Paris. Il fut nommé aumônier de 2e classe à l'armée d'Italie le 28 mai 1859 et employé à la 2e division d'infanterie de ce corps.

• *Lo Mexica*

Le 6 juillet 1862, l'abbé Testory annonce à sa famille qu'on lui a proposé de partir comme aumônier de l'armée du Mexique.

Camp St-Jean devant Puebla, 1er mai 1863 : « Les Mexicains résistent toujours avec un très grand acharnement. Ce ne sont pas de braves et courageux soldats, mais ils se cachent derrière les murs et tirent continuellement en désespérés. Lorsque nos soldats peuvent s'en approcher, alors ils ne résistent plus, tous ces Mexicains tombent à genoux et demandent grâce. Maintenant nos soldats sont tellement et si justement exaspérés qu'ils frappent sans

pitié. Le 19 de ce mois, ils ont fait un terrible massacre, le 25, nous n'avons pas réussi dans une attaque, nous avons perdu quelques hommes. J'espère bien que nos troupes reprendront leur revanche, seulement je crains qu'elle ne soit terrible, parce que nos troupes ont vu massacrer par les Mexicains plusieurs de nos zouaves blessés... »

15 mai 1863 : « Depuis le 25 avril, on n'a pas fait d'attaque en ville. Seulement on l'a entourée de tranchées et de batteries, en sorte que rien ne peut entrer ni sortir. Les prisonniers et les déserteurs assurent que la famine est très grande dans Puebla, surtout pour les pauvres habitants qui n'avaient pas fait de provisions. Le maïs, il y a huit jours, s'y vendait 1 franc environ la livre mexicaine ou les 400 grammes. On assure même que les soldats poursuivent les chiens pour les tuer et les manger. Je crois bien que c'est très exagéré et du reste les chiens sont dans ce pays si nombreux que l'on peut faire avec eux bien des soupes et bien des rôtis avant que d'en voir la fin. On prétend que Puebla se rendra bientôt par la famine. Dieu le veuille ! Mais on dit tant de choses que trop souvent on ne sait plus à quoi s'en tenir...

P. S. : Puebla vient de se rendre ce matin 17 mai. J'ai chanté le *Te Deum* au quartier général. Je crois que la guerre ne sera plus longue. Demain ou après-demain, j'irai me loger en ville. »

Mexico, 16 juin 1863 : « Nous étions partis de Puebla le 5 juin ; le 8 nous avons campé sur une montagne appelée "Rio Frio". Nous étions sur une montagne à 3 000 mètres au-dessus du niveau de la mer (le Larzac n'est qu'à mille mètres environ). Jugez si nous étions élevés. A côté de nous c'étaient d'autres montagnes plus hautes encore : deux étaient couvertes de neige et l'une, appelée le Popocatepel a 5 000 mètres de hauteur. J'ai eu le bonheur d'attraper une méchante maisonnette bien salle, bien enfumée, mais j'ai pu caser mon petit lit, ce qui m'a garanti un petit peu du froid. Nos soldats ont fait toute la nuit de grands feux (de véritables *rodals*) : ils s'amusaient à couper les pins de la fôret et mettaient dans un seul feu une quarantaine d'arbres et, comme il y avait au moins une centaine de ces feux, toute la montagne pendant la nuit était éclairée par ces grands brasiers. Le lendemain, en descendant la montagne, j'ai eu un froid de loup et cependant je m'étais bien vêtu pour me garantir, mais à cheval on ne se réchauffe pas. » (...)

Mexico, 15 novembre 1863 : « Je suis logé dans une des premières familles de Mexico, dans un véritable palais, les messieurs et les dames de la maison me traitent admirablement. Ces jours derniers, les dames de la maison m'ont fait beaucoup de cadeaux. Je ne sais que leur offrir pour les remercier. Si vous pouviez m'envoyer 2 douzaines de gants pour leur offrir, je suis sûr que cela leur ferait plaisir. Ici les gants valent environ neuf francs la paire. Je vous envoie la mesure d'un gant le plus petit. Les autres mains sont un peu plus grandes mais pas beaucoup quoique la grandeur soit sensible en plus. Variez les couleurs. Les gants avec un cordon pour fermer au poignet sont plus estimés que les autres à Mexico. Envoyez-moi surtout de très bonne qualité. »

La Piedad, 20 janvier 1864 : « Peut-être Joséphine demandera comment je vis et comment je mange dans tous ces pays. D'abord l'administration militaire des vivres nous donne chaque jour du pain, de la viande, du riz, sel, sucre et café. La viande, j'en fais faire la soupe, mais j'en mange très rarement. J'achète des volailles, canards, dindons ou gibier. Une poule grasse coûte 1 réal ou 12 sous. Un petit dindon la même chose ; un pigeon se paye une quartelle ou 3 sous ; on a un beau lièvre pour 2 réaux, 4 sous. J'ai payé un poulet un médio ou six sous ; les œufs chers se payent 1 sou pièce, on peut les avoir meilleur marché. Je ne parle pas de cochons, car je n'en mange pas, mais ils sont très bon marché et nos soldats en font une grande consommation. »

Mexico, 25 août 1866 : « Les affaires s'embrouillent de mieux en mieux au Mexique et tandis que tout s'arrange en Europe, ici tout tourne à l'envers. Dès que les Français quittent un point quelconque du territoire, l'ennemi s'empresse d'arriver et de s'installer à notre place, il pille, vole, massacre, ruine le pays ; si les Français reviennent, les ennemis se sauvent à toutes jambes, pour revenir de nouveau après nous faire du dégât : en vérité, je ne sais comment tout cela finira. »

[Suite] Je fus embauché huit jours après que je fus arrivé, parce que l'ouvrage n'alait pas au delà. Les vivres sont biens chers : le vin est à 11 sols la littre, les portions sont de quatre sous. Il nous faut faire la vache à quarante sous par jours et les plus forts ont cinq sols ou plus. Les bénéfices que nous pouvons faire sont très petits car nous dépansons trante sous par jour, 8 du vin, 10 du portion, 7 du pain, trois livres deux du couché et un du blanchissage et le dimanche. Enfin, ce seroit trop long si je vous racontois tout.
Vous ferez bien de compliments à mon frère Calixte, à notre oncle le tanneur, ainsi que celui de Bouaine.
Adieu, je vous ambrasse de tout mon cœur et suis votre cher fils.
Alexandre Rascalou.
Mon adresse est : à M^r (vous mettrés Veinson), père de compagnons
Taneurs et corroyurs à Nantes
Pour remettre à Rascalou dit Rouergue. » (Lettre d'Alexandre Rascalou à ses parents, M. et Mme Pierre Rascalou de *N'Agassac. Doc. R. J.)*

Lo Brasil

« Aguessac, 11 mai 1827. Quezac a reçu des nouvelles de son fils Eugène, il est dans le Brésil où il est arrivé bien portant, mais non sans danger car les eaux qu'ils avoient pris s'étoient corrompues, que leurs marchandises furent confisquées. Il est commis dans un magasin avec des Français. Quand à la vache que tu fis passer à ton frère, les cordonniers n'en ont pas été bien contents, ils ne la trouvent pas assez ferme. Il y a dans Nantes un certain Albigés, forgeron, frère de notre servante Marie. Si tu le rencontres par hazard, tu lui fairas bien de complimens de sa sœur Marianne. » (Extr. d'une lettre de J. A. Rascalou de *N'Agassac* à son neveu, Rascalou dit Rouergue, à Nantes. *Doc. R. J.)*

(1) **La Nouvelle-Calédonie et l'Australie**
St-Denis, mai 1872 : « Je vais faire un petit voyage en mer. Je vais à la Nouvelle-Calédonie et je m'embarque samedi au Havre sur le bâtiment "Le Fénelon". Sur ce bâtiment, se trouvent deux bonnes sœurs de charité qui vont conduire quelques orphelines à la Nouvelle-Calédonie. Le ministre de la Marine n'avait pas d'aumônier pour mettre sur le bâtiment. On m'a demandé avec beaucoup de détours, de politesses, de ménagements, comme cela se doit à un chanoine de Saint-Denis, si je voulais partir. J'ai répondu de suite : oui.
En allant, nous doublerons le Cap de Bonne-Espérance. Je resterai très peu de temps là-bas et je reviendrai par le premier bâtiment qui se trouvera rentrer en France. Au retour, j'espère passer par la Mer Rouge et visiter l'Egypte.
Bien entendu que le gouvernement paye tout, que je recevrai en sus une bonne gratification pour frais de déplacements ou autres.
A la Marine, on a donné des ordres pour que je sois bien traité partout, sur le bâtiment, comme dans la colonie.
Je serais absent 7 ou 8 mois".
En cours de route il écrit le 16 octobre 1873 : "Nous sommes arrivés en Australie et dans quelques heures, nous nous arrêterons dans le port de Sydney. Nous n'avons plus que cinq jours de mer pour aller à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et je serai au terme de mon voyage. Il est vrai que j'aurai encore à effectuer le retour. J'espère que ce retour sera aussi heureux que l'aller. Jusqu'ici nous avons été vraiment favorisés sous tous les rapports. La mer a été bonne et la traversée exceptionnelle. Nous sommes arrivés dans ces parages en hiver et nous avons eu vraiment froid. Maintenant, l'été nous arrive, pendant que l'hiver va venir chez vous. Vous voyez que cela va en sens inverse. Je m'étais fort heureusement prémuni contre le froid. Il me tarde d'arriver à Nouméa." » (Extr. de "Un aumônier militaire du Second Empire : l'abbé Testory", d'après B. Combes de Patris, dans *Revue du Rouergue,* avril-juin 1952)

Mexico, 27 octobre 1866 : « Notre expédition du Mexique qui aurait pu avoir des résultats magnifiques pour le commerce, si on avait fait ici une belle colonie sera plutôt nuisible qu'utile parce que les Français qui resteront après notre départ seront mal vus et très exposés. Dans le nord, en Sonora, depuis que nous n'y sommes plus, tous les Français qui y étaient établis pour faire le commerce ont été fusillés ou assassinés. C'est bien triste et bien déplorable. » (Extr. de "Un aumônier militaire du Second Empire : l'abbé Testory", d'après B. Combes de Patris, dans *Revue du Rouergue,* janvier-mars et avril-juin 1952)

Son départ pour la France eut lieu vers le 26 ou 27 janvier 1867. En septembre de la même année, il est nommé chanoine à Saint-Denis d'où il repartit, en 1872-1873, pour la Nouvelle-Calédonie et l'Australie (1).

L'abat Lucien Collière (1826-1877)

« Lucien Collière était né à Compeyre en 1826, fils de Jacques Collière, boucher, et de Marguerite Brenguier. »

• *Caiena*

« Monsieur Falloux, ministre de l'Instruction publique, ayant demandé aux pères du Saint-Esprit et à leur vocation missionnaire des prêtres pour aller fonder le premier collège de Cayenne, l'abbé Collière, désigné avec deux autres prêtres aveyronnais, s'embarqua à Bordeaux pour la Guyane et, dans le courant de cette même année, il y fut ordonné par l'évêque de Purinam et placé aussitôt à la tête de ce collège. Il en fut l'âme pendant les années qu'il eut la lourde charge de l'établir et de le diriger et le succès alla toujours croissant. Mais l'abbé Collière ne se contentait pas d'être exclusivement le supérieur de sa communauté : il était aussi missionnaire, allant évangéliser les Indiens jusqu'au milieu des fôrets. Il fut, dit-on, "l'homme de toutes les bonnes œuvres, de tous les dévouements ", et l'on aimait à rappeler dans cette colonie la charité et le zèle avec lesquels il se dévoua pendant une redoutable épidémie de fièvre jaune. Lui-même contracta cette terrible maladie qui ébranla sa santé au point qu'il dut rentrer en France pour se rétablir. »

• *La Martinica*

« Sur ces entrefaites, Monsieur Leherpeur, premier évêque de Saint-Pierre de la Martinique qui connaissait l'abbé Collière, résolut d'attirer dans son diocèse un prêtre d'une telle classe. Les supérieurs de la congrégation accédèrent à la demande de l'évêque et, de retour de sa convalescence de huit mois à Compeyre et d'un pélerinage à Rome où il rencontra le Saint-Père, l'abbé Collière devint professeur d'histoire au petit séminaire de St-Pierre de la Martinique, en même temps aussi qu'un prédicateur renommé dont les colons disaient "qu'après avoir entendu monsieur Collière on regrettait moins les prédicateurs qu'on avait entendus à Paris et dans les grandes villes de France".

Dix ans passèrent ainsi et le voilà nommé curé de la Grand'Anse, une vaste paroisse de campagne, l'une des plus importantes de la colonie. Un gros labeur l'y attendait car tout était à faire : il y construisit l'église et y établit toutes les institutions susceptibles d'assurer l'avenir spirituel d'une population. "Je suis sur pied jour et nuit, écrivait-il à l'un de ses amis. Je suis absorbé du matin au soir, et tous les jours de la semaine et tous les jours de l'année. J'ai fait hier une première communion de trois cents adultes et j'en prépare une aussi nombreuse d'enfants. Mon église, mon presbytère, tout marche. J'espère que j'aurai raison de tout avec la grâce de Dieu. J'ai tout mis sous la protection de la Sainte-Vierge et je vais avec confiance". »

• *Lo mètge Artièiras*

« Vingt-six années de labeurs continuels l'avaient usé avant l'heure. Le docteur Artières, son ami et son compatriote d'origine qui exerçait dans l'île, après lui avoir prodigué tous les soins de la science et de l'amitié, lui déclara tout net un jour qu'il fallait aller demander la santé au climat natal ou se résigner à mourir lentement. Cruel dilemme pour un missionnaire qui doit se séparer définitivement d'un pays qu'il a adopté et de chères ouailles qu'il

aime et qui l'aiment ! Néanmoins la voix de la raison prévalut. "On m'a embarqué par force et j'ai dû m'y résigner !" écrivait-il à un ami.

Le village natal de Compeyre reçut avec affection son valeureux missionnaire et améliora sa santé : "Je vais bien ; le repos, le froid, les soins me rendent les forces, écrivait-il la semaine de Pâques de 1877, on me demande de tous les côtés à la Martinique ; si mes forces augmentent encore, j'irai leur faire une longue visite pour leur faire encore un peu de bien..." Cinq jours à peine après avoir tracé ces lignes, l'abbé Collière rendait son âme à Dieu. C'était le 28 avril 1877. Il avait cinquante et un ans. Ses obsèques présidées par monsieur l'abbé Carayron, archiprêtre de Millau et ancien vicaire général au Canada, donnèrent à toute la région l'occasion de témoigner de la sympathie et de l'attachement portés à ce valeureux missionnaire. » (Extr. de "Compeyre et la Sainte-Eglise", par Georges Girard, dans *Découverte du Rouergue,* 1989-1990)

Monseigneur Hilarion Montéty (1854-1912)

« Après son ordination saccerdotale, aucune considération ne put alors retenir le bouillant lazariste, et, dès 1880, il fut envoyé en mission en Perse. Il y rejoignait un autre Aveyronnais, Monseigneur Cluzel, archevêque d'Héraclie, natif de la région de Broquiès et délégué du Saint-Siège auprès de Sa Majesté le Shah. Hilarion Montéty avait alors vingt-six ans. La première lettre à son arrivée, datée du 22 avril 1880, nous décrit sa mission d'Ourmiah, dans la province d'Azerbaïdjan, sur les confins de la Perse et de la Turquie. La voici : "L'état déplorable de nos chrétiens d'Azerbaïdjan, de ceux de la plaine d'Ourmiah, en particulier, est difficile à décrire. On ne voit partout que des visages pâles et amaigris ; dans toutes les rues de la ville et de la banlieue, on voit çà et là des squelettes vivants qui, affamés, privés de tout secours, attendent la mort qui ne tarde pas à venir. Plus de cinq cents familles catholiques n'ont pas goûté le pain depuis des mois entiers. Les pauvres gens ont dû, jusqu'aux derniers jours, vivre avec un ragoût assaisonné avec un peu de farine que nous leur avons distribuée au commencement de l'hiver... Ils viennent maintenant des différents villages demander une seconde fois ce faible secours ; leur nombre augmente de jour en jour ; ils sont tous maintenant dans le même degré de misère ; aussi nous est-il impossible de leur venir en aide". Et plus bas, il ajoutait : "que voit-on maintenant dans la campagne ? Des milliers de personnes broutant, dans les champs, le long des chemins, l'herbe qu'ils disputent aux plus vils animaux ; et cela pour prolonger de quelques jours, de quelques heures, leur misérable existence".

Et il concluait : "Vous le voyez, cet état de choses est bien triste et capable de briser le cœur du missionnaire. Les chrétiens nouvellement convertis pressés par le besoin nous quittent, plus nombreux d'un jour à l'autre, pour se jeter dans les bras des protestants. Ces messieurs ont à leur disposition des sommes immenses ! et perdent ainsi les âmes de beaucoup d'infortunés. Venez donc à notre secours, vénérés et chers compatriotes, votre aumône sauvera bon nombre de vos frères de Perse de la mort temporelle et surtout de la mort éternelle". (...)

"Les œuvres de la mission, écrivait-il [en mars 1883], ne tarderont pas à disparaître si des cœurs généreux ne viennent les relever, les soutenir et les fortifier. L'œuvre de nos orphelins, les élèves de l'école normale si chère au cœur de Monseigneur Cluzel, entièrement à notre charge, ne pourront vivre longtemps sans des secours spéciaux et réguliers". Et faisant jouer la corde sensible auprès de nos compatriotes, il disait : "Notre mission ne cesse pas d'être une œuvre rouergate, puisque son pieux fondateur prie pour elle du haut du ciel et que quatre missionnaires aveyronnais continuent avec persévérance et succès l'œuvre de Monseigneur Cluzel".

En février 1884, Hilarion Montéty parle de leur collège qui doit devenir une pépinière de prêtres et d'instituteurs. Six classes d'une trentaine d'enfants chacune et un internat de quarante élèves. On y enseigne le syriaque, le persan, l'arménien et aussi le français. Les pères sont aidés par des répétiteurs formés par les missionnaires. Une petite imprimerie leur permet d'éditer les livres



(Coll. M. Pr.)

adaptés aux besoins des différentes missions de Perse. Monseigneur Thomas est maintenant leur délégué apostolique. » (Extr. de "Compeyre et la Sainte-Eglise", par Georges Girard, dans *Découverte du Rouergue*, 1989-1990)

Los gantiás

L'émigration des gantiers de *Milhau* vers les Etats-Unis ou la Russie était d'abord à caractère professionnel.

L'America

« Dès 1878, un patron gantier millavois, Hilarion Balsan, lors d'un voyage professionnel de prospection au Canada, mais surtout aux Etats-Unis, avait conclu qu'il y avait un débouché providentiel pour la vente d'un gant alors inconnu là-bas : celui de peau d'agneau. Ainsi son frère Charles Balsan, dès 1880, installa donc à New York un atelier de cette fabrication spécialisée qui prospéra rapidement. A chaque morte saison qui paralysait Millau et son industrie, par vagues successives, en 1897, 1904 et 1909, quelques dizaines de familles éprouvées par le chômage partirent, sur les pas de Balsan, tenter leur chance dans deux centres proches de New York et peu éloignés l'un de l'autre, où la ganterie existait depuis déjà cent ans : Johnstown (fondée en 1760 par un agent commercial du roi George III d'Angleterre, sir William Johnson, et Gloversville (la ville du gant). Parmi toutes ces familles émigrées, certaines y ont fait souche immédiatement tels les Fages-Julien, Roucoules-Fages, Satti-Courtines, Querbes, Lescure-Toselli, Treillet, Vernhes, Martin. Millau voit de temps à autre, quelques-uns de leurs descendants venir découvrir le berceau de leurs grands-parents et en repartir très émus.

Par contre, parmi ces premiers gantiers émigrés, certains sont revenus par la suite mourir au pays : les Fages, Pradeilles, Andrieu, Carel, Cransac, et d'autres sans doute. » (Extr. de "C'étaient les Américains", par Georges Girard, dans *Journal de Millau,* n° 775)

« Mon père était gantier mais, à dix-huit ans, il a quitté Millau et il est parti en Amérique. Il y a vécu neuf ou dix ans. Il s'est marié avec une Parisienne en Amérique. Il travaillait dans une ville où on faisait des gants, en Amérique. Et, quand il gagnait un peu d'argent, il parcourait l'Amérique, comme ça, en faisant son travail de gantier. » (D. E.)

La Russía

« Les archives du consulat français à Odessa conservent plusieurs noms de nos gantiers émigrés [dans la seconde moitié du XIXe siècle]. On peut y lire : Guy Virenque (qui y mourut), Montrozier, Galtier, Boyer, Barascut, Austruy, Alric, Cabassut, Malaval, Treillet, Vidal, Lafon Maurice qu'on surnommera "le Riche" car il y fit fortune, Estival, Charpentier, Deruy, Bergonnier. Nous en retrouvons quelques-uns soit à Kiev, soit à Moscou, soit à Saint-Petersbourg.

A Kiev, Antoine Paul Emile Canat, né en 1840 et marié à la Suissesse Henriette Oerhly, y verra naître ses quatre enfants. (...) Tous reviendront en France vers 1890 et se marieront à Millau.

A Moscou, Justin Barthe époux de Lucie Maury baptisera le 4 juillet 1876 son fils Justin Lucien Victor en l'église Saint-Louis des Français, dont le parrain sera un Estival et la marraine Victorine Arribaud.

A Saint-Petersbourg, le fabricant de gants Galtier, domicilié Grande Morskoyo maison Jako, recevait de France les lettres adressées à ses ouvriers. Parmi ceux-ci figuraient les frères Alric, de la famille susnommée les Pincat : Pierre Ulysse né en 1835 et Jules Hilarion né en 1841. » (Extr. de "Gantiers en Russie", par Georges Girard, dans *Journal de Millau,* n° 778)

« J'avais un oncle qui avait été travailler à la cour de Russie à Saint-Pétersbourg. » (M. Cb. *Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

Lo País bas

La proximité du vignoble languedocien a favorisé une émigration saisonnière ou temporaire qui pouvait devenir définitive, mais l'activité de la ganterie a limité l'émigration définitive.

« Il y avait peu d'émigration de Millau vers le *País bas.* » *(Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« Maman était veuve et nous n'avions pas trop de revenus. Alors nous allions vendanger dans le Midi avec ma grand-mère qui avait encore deux enfants à charge. On couchait sur la paille. Maman prenait des draps à elle parce qu'on nous donnait des draps, là où nous étions dans le Midi, mais elle les cousait pour les remplir de paille. Nous couchions sur la paillasse. La première année que j'y suis allée, j'avais 8 ans et demi. Avec ma sœur qui a 5 ans de plus que moi, on gagnait une journée, c'est-à-dire qu'on faisait une rangée de souches. Mes oncles étaient porteurs alors, de temps en temps, ils nous coupaient le raisin, ça nous avançait un peu. Mais on tenait toute la journée. On vendangeait 20 jours. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« I aviá un menaire que fasiá de còlas. On descendait à Magalas à côté de Béziers. On partait avec une charrette et un tombereau pour aller prendre le train à Saint-Rome de Cernon. Quand on avait fini la souche, il fallait ramasser les grains qu'il y avait par terre. On nous donnait des sarments secs pour faire la soupe. Mais la marmite était à nous. On faisait notre lit avec de la paille. Quand on rentrait, on ne nous laissait qu'un quart de l'argent... Quand on arrivait, il fallait faire les vendanges ici. » (R. F.)

« Èrem quatre o cinc familhas que partissiam vendemiar pendent un mes a Sent-Andriu de Sangonís, una ches un patron, l'autra ches un autre. Ieu parti(gu)ère, aviái onze ans. I aviá los Cartalhac, los Solièr... Èrem vint-a-cinc o trenta. La premièira annada, i anèrem amb lo trin e nos venguèron quèrre a Bedarius, a Ravius. E pièi la segonda annada, i anèrem amb lo car : cinc francs N'Agassac-Montpelhièr. Preniam per manjar : lo cambajon, la salcissa... Mès, nautres, aviam la patrona que nos fasiá la sopa, lo seras. Aquò èra de pichons proprietaris que volián èstre pus riches los uns que los autres alara caliá ramassar coma cal, far veire qu'aviam fach vint-a-quatre jorns de vendémia e l'autre n'aviá fach pas que vint-a-tres... De còps lo paire vièlh disiá a mon paire : "Vam passar dos jorns sans nos crebar..." Caliá far arribar a dos jorns de mai de vendémia.

I aviá atanben de còlas d'aicí qu'anavan vendemiar dins lo Miègjorn mès èran pagats a la tona. Aquí, ne caliá faire... Ieu, i ai pas jamai trabalhat, aquí. » (B. R. / *Compèire)*

Los Parisencs

L'émigration vers *París* a été relativement faible pour les Rouergats du *Milhavés* car ils trouvaient du travail à *Milhau* ou *al País bas.*

« En cas de crise, l'ouvrier au chômage allait vendanger au *País bas* ou partait faire garçon de café à Montpellier. Certains allaient aussi *castanhar.*

Au XIXe siècle, beaucoup sont partis en Amérique.

Certains montaient faire une saison à Paris pour faire des gants sur mesure, en vitrine. » (T. A.)

1. - *Salèlas (Auda), setembre 1937.*
Per tèrra : Jean Unal.
Sul carri : Gabriel Cammas et Louis Unal.
(Coll. et id. C. C.)
2. - *La Bastilha de París,* vers 1931.
A droite : Joseph Bion de *N'Agassac,* garçon de café à la Tour d'Argent.
(Coll. et id. P. Jn.)



1

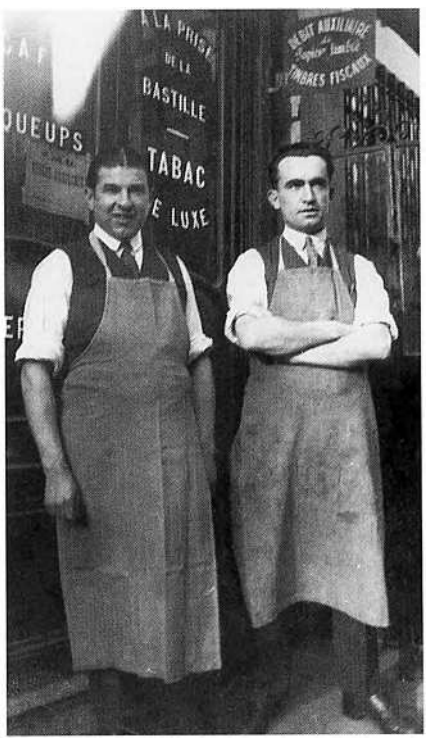

2

Lo temps dels felibres

Dimenge
« Lo dimenge ven : un trabalha
A sos "capuchins", l'autre dalha
De luzèrna per sos lapins.
Los del Barri, los Jumelins,
S'en van a las aurelhetas.
Lo seras siflan de canetas.
Mas, gantièrs, anem doçament !
Agachèm de gardar 'n pauc d'argent
Per passar siaud la setmana ;
Car de trabalhar quand un flana
Es pas gaire amusent de tot.
E nom d'un ! cresètz-me sustot
Ne prenetz pas una bandada
Per ne fenir vòstra serada. » (Henri Terral)

Au XIXe, on redécouvre la civilisation romane et occitane avec ses *trobadors*. Le Félibrige tente de sauver la langue occitane en lui redonnant une littérature.

Jòrdi Girard, majoral du Félibrige et ancien *capolièr del Grelh roergàs*, évoque dans *200 ans de littérature occitane millavoise, de Claude Peyrot à Georges Girard* (1976) les écrivains de langue d'oc du canton de *Milhau-est* : Laurent Baldous (1804-1870), Jean Legros-Fabry (1807-1892), Joachim Balitrand (1823-1877), Justin Boit (né en 1832), Pierre Malet (1847-1905), Auguste Veyrier (1848-1936), Henri Terral (1852-1897), Hilarion Balsan (1857-1903), Jules Artières (1864-1961), Lucien Grégoire (1866-1911), Jean Peyre (1873-1952), Louis Julié (1877-1947), Edmond Vivier (1877-1954) dit *Marius del Rajòl,* Edouard Dupuy (1890-1974)...

• ***Lo diluns***

Traj de la poesia "Los gantièrs".

« Lo diluns, dintra a l'atelièr :
Sortís cotèls, cisèus e pièd.
Diriatz que va brisar la taula !
Quand tot un còp pren la paraula :
"E ben ! mossurs ! soi ben un pauc gus
Mas pel trabalh, es tròp diluns.
Qual vòl venir prener la gota ?"
Vaquí tota la fabricada en rota
Per anar biure d'aigardent.
"Avèm totjorn un pauc d'argent.
Anem a cò de la Charlessa !
Aquí direm mai d'una messa.
– A nòu sòus lo litre ? M'en vau !"
Se met a dire un gròs nigaud,
Novèl vengut de la Montanha.
Aquel tondre ! lo diluns ganha
De que crompar de chipelets
Qu'en secret usa entre sos dets.
Et pendent que Janet trabalha
Totes los autres fan ripalha.
Buvan de vin dusc'a miègjorn ;
Lo ser, de la bièra es lo torn.
Piei, la campanha del Grèla,
Las cascadas de Rocabèla
Veson venir nòstres gantièrs ;
Arriban totjorn los premièrs :
Aital de tot an la causida,
La trocha la plus polida,
Lo plus apetissent rostit,
Tot aquò lor serà servit.
Aquí se passa la serada.
La tristessa i serà negada
Dins quauques litres de bon vin.
Mas jamai nos veirián partir
Sans escorgar 'n flòc de romança
Un cant de guèrra, un èrt de dança,
Sovent un grand èrt d'Opera
Mas portant, cal ben descarrar.
E vesètz partir la tropa
Quand la luna a quitat sa ropa
Per parestre nuda al regard.
Alara los uns sens retard
Van se cochar, d'autres se borran,
Los pus ivronhasses s'enforran
Dins un café, per acabar
Amb de bièra de s'assomar. »
(Henri Terral)

• ***Picapol***

« Vièlhs grands ròcs, escrotlats de dessul' puèg de França
Qu'al mièg-camin de Pèire n'arrestatz dejà Tarn,
Picapol, mas amors, objèct de ma romança,
Cante, quand mon naviòl bondís coma sur mar.

Refrain (bis)
Ò Picapol, ò Picapol
Aquí lai nisa lo margol.

Tres oras an sonat e l'estela n'es bèla.
Sapari, vitament, prepara l'esparvial
Lo verdelet forfolha al boisson d'ansanela
E l'iranhe a getat de la Vièrja lo fial.

Sens sortir del naviòl, franchissètz la paissièira,
Del vièlh pònt del molin als Ondas lèu seretz ;
Piei a Calés, Creissèls d'ont serà lèu la fièira,
Sos ròcs e son castèl d'en-bas n'admiraretz !

(Coll. C. P.)

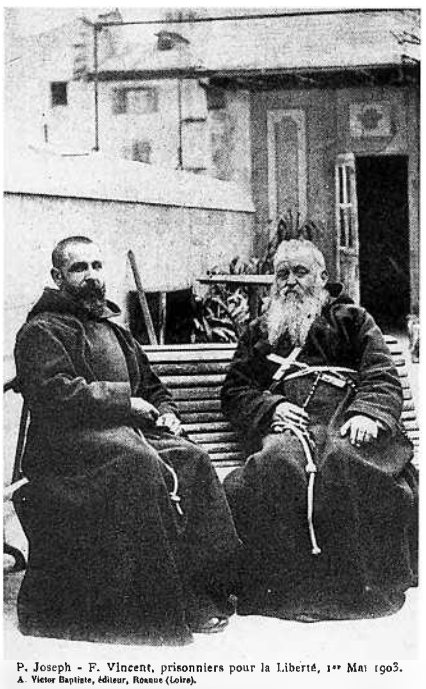

P. Joseph - F. Vincent, prisonniers pour la Liberté, 1er Mai 1903.
A. Victor Baptiste, éditeur, Roanne (Loire).

Del vièlh lierre acaptat per de milas annadas,
Vesètz lo Pònt-Rigal, de Raujòlas lo riu
D'ont l'onda de cristal ne mescla sas onzadas
A las onzadas de Tarn que ven del Camp del Prior.
Lo Terond es franchit, gara a la peissieirassa !
Atencion, Sapari, car es pas sans dangèr !
A la Ròca-Calvet es penjada una nassa
E lo rag del Viauzon l'entrenarà malgrè.
Lo Viauzon es franchit ; a la fònt de las minas
Arrestem-nos un pauc, manièira de trincar.
Coma glaça serà lo vin de las aginas
Qu'als ròcs de Picapol n'anarem lèu vidar.
Canta, canta, Margol, dins las ròcas braunhadas
Bèl ribatge encantur, sovenir dels bèls jorns,
País del rossinhòl, país de las nisadas,
Picapol, Picapol, ieu t'aimarai totjorn ! » (Hilarion Balsan)

• ***Poesia printanièira***

« Lo qu'a pas sentit jamai,
Quand tòrna lo mes de mai,
Son cur batre,
Quatre a quatre,
Sens aimar de mai en mai
De sa vida lo teatre,
Lo qu'a pas
Fach un pas,
Dins lo bòsc e per la prada
De solelh tota daurada,
Sens sentir
Qu'aquela sason l'agrada
Lo seras e lo matin !
Lo qu'a pas vist, dins la moça,
S'acotir los aucelons,
Sens èstre un bocin jalòs
De lor existença doça,
Lo qu'a pas vistes los potons
Amistoses
Que se fan de rescondons,
Dos a dos,
Tota una banda d'uroses
Amoroses,
Sens abure estremossat
E pensat
Als bèls jorns de son passat :
Aquel òme
Que se nòmme
Jaques, Guilhaumes, o mai,
Aquel òme es un poeta !
E dont mai
El soèta
Un plus polit mes de mai,
Dont mai son ama ravida
Lo convida
A cantar melhor sa vida. »
(Edmond Vivier)

Emma Calvé (1858-1942)

Sur les plus grandes scènes du monde, Emma Calvé, fidèle à ses racines, fit applaudir, à côté des grands classiques de l'opéra, les vieux chants occitans du *Roergue.* Le majoral *Jòrdi Girard* a consacré de nombreuses publications à cette grande amie du *Grelh roergàs* qui passa la fin de sa vie en *Milhavés.*

« Fidèle aux traditions sacrées de son pays, elle en aimait la langue sonore et *tindaira ;* elle regrettait seulement de ne pas savoir l'écrire. Mais cette langue d'oc, elle la parlait et la chantait admirablement. Notre grand maître Mistral, dont on sait l'influence déterminante dans la résurrection de nos provinces méridionales, la tenait pour cela en haute et grande estime.

Emma Calvé assiste en invitée officielle du Félibrige, en Arles, le 29 mai 1909, à l'inauguration de la statue du maître. Sur le menu du banquet, celui-ci trace en autographe : "*A la plus bello, a la plus auto cantarello de Magali*". En septembre 1913, il envoie "*a la grando cantarello E. Calvé un poutoun de Mireio*". Notre cher Bessou l'appelait "*son Emmanoto*", et la réconfortait par de charmantes lettres où la délicatesse de son cœur de prêtre et de Rouergat faisait merveille sur l'âme souvent douloureuse de sa compatriote. Ainsi, il lui écrit : "Je vous renouvelle, ô notre chère et grande artiste, en mon nom, et si j'ai quelque qualité pour cela, au nom de tout le Rouergue, l'expression de la parfaite reconnaissance et de l'admiration parfaite." Et d'ailleurs : "C'est votre vieux, très vieux curé Bessou, ma chère *Emmanoto,*

Aubado a la castelano (graphie francisée)
« Dicho à la Cour d'Amour de Cabrièiros lou 9 d'ost 1925.

Alis, noblo castelano
D'aquel naut castèl,
Quittas lous escoùs de lano,
Counoulho et fusèl,
Et sul merlet accouidado
Benès escouta l'aubado
Del gai menestrèl.

Lou qu'al pèd d'aissesto tourre
Es bengut, courous,
N'a pas cruchit cat de Mourre
Ni pourtat la crous,
Ni defat din de tourneses
Forsos chibaliès courteses
E boun luchadous.

Pot pas sus sa flèunho caro
Fa beire, amb'ounour,
Des oscos de cops d'esparro
Ou d'esquinadour ;
Mès tiro touto sa glorio
D'abere ganhat la joio
Din las cours d'amour.

En canten din de ballados,
Tensous et roundèls,
La dono de sas pensados
Alis als grands èls,
La poulido, l'abelano
Et la noblo castelano
D'aquel naut castèl.

Diguen bostres dets de fado
Pousen, pietadous,
Din l'aumournièiro defado
Pes demandadous.
Bostro bouès canten, tan bèlo,
De loungos cansous de tèlo
Sus des èrs tan dous.

Bostro majo pourtaduro ;
Lous pesucs bandèls
De bostro cabeladuro
Et bostres grans èls
Lusen dijous lour pelouno
Pla mai qu'à bostro courouno
Lous lusens jouièls.

Alis, noblo castelano
Accouidado al cap
De la tourre soubirano,
Se disès pas cat
De mout d'espèro, pecaire !
A bostre galant amaire,
Ne perdra lou cap.

Et refastiat de la bido,
Lou gai menestrèl
Aura pla tristo finido...
Car, jous bostres éls,
Fara'n cabussal din l'aigo
De la ribièiro qu'inaigo
Bostre naut castèl. » (Extr. de *Menudos trobos,* par *Augusto Benazet,* 1926)



1900, Emma Calvé dans le rôle d'Ophélie. *(Coll. et id. B. H.)*

Emma Calvé

« Quand j'ai eu mon certificat d'études, à 12 ans, il y a eu une récompense. On a pris le train et on est allé au château de Cabrières voir Emma Calvé. Elle avait ses élèves, des Américaines. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

(1) « Ce propos m'a été conté, quand j'étais jeune, par un maître-maçon de Saint-Léons : Henri Aiffre, qui au temps de la Belle Epoque faisait des travaux d'entretien au château ou à la ferme de Cabrières. » (L. H.)

Castèl de Cabrièiras, Compèire, vers 1900. *(Coll. et id. V. A.)*

qui vous envoie ses souvenirs tout pleins d'un affectueux respect et d'une persistante admiration... Adieu et grande joie, chère grande artiste que j'espère bien voir arriver un jour au beau ciel du bon Dieu dans 60 ans d'ici...". » (Extr. de "Emma Calvé", par Georges Girard, dans *Les cahiers rouergats,* juin 1971)

Lo castèl de la cantaira

« Au château de Cabrières où elle donnait de brillantes réceptions, Emma Calvé disposait d'une calèche avec deux chevaux et un cocher pour ses menus déplacements ou ceux de ses invités. Après chaque sortie, le cocher rangeait soigneusement la calèche sous un hangar à l'abri du soleil ou des intempéries. A côté du château, il y avait la ferme qui existe encore, avec ses terres et ses bâtiments. Elle était exploitée par un fermier qui était, par la même occasion, témoin et observateur des festivités données par Emma Calvé à ses admirateurs. Un jour d'été, l'orage devint menaçant. Le fermier, qui s'appelait Douls, ramenait des champs une bonne charretée de gerbes qui risquait de se mouiller. Alors, ce brave fermier ne trouva rien de mieux que de sortir la calèche du hangar et de glisser à la place le chargement de gerbes.

Lorsqu'elle apprit le sans-gêne de son fermier, Emma Calvé, dans une violente colère, fit des reproches à celui-ci. Et le père Douls de répondre vertement : *"Après tot Madama, val mai que vòstre carreton se molhe, que mas garbas."* Indignée d'un tel comportement, Madame Calvé reproche à son fermier : "Comment osez-vous me parler ainsi, à moi devant qui les princes et les rois se sont inclinés ! – *E ben ieu m'incline pas davans una cantaira."*

Inutile d'ajouter que, son bail terminé, le père Douls s'en alla planter ses choux ailleurs (1).

En dessous du château, au bord du Lumensonesque se trouvent une vingtaine d'hectares de prairies naturelles et le lieu-dit Malbosc, qui dépendait autrefois de Cabrières. C'est dans ces bâtiments de Malbosc qu'Emma Calvé avait essayé d'implanter un orphelinat pour jeunes enfants. Vers les années 1925-1930, Malbosc et les prairies furent vendus à Mme Migayrou des Ondes. Les terres furent transformées en jardins ouvriers destinés aux ouvriers mégissiers de Millau (les ouvriers gantiers ont toujours évité de se salir les mains, ils préféraient faire la monte sur le boulevard). » *(Doc. L. H.)*



Lo carreg

Siècle de la révolution industrielle, le XIXe siècle est aussi celui de la révolution des transports.

Lo "bac", la nau

Pendant de longs siècles, le franchissement *de Tarn* et *de Dórbia* en amont de *Milhau* fut assuré par des bacs.

« Quand los Angleses parti(gu)èron de Compèire, anèron a Paulhe. Paulhe se donèt a Compèire. Davant, èra una capitenariá. I aviá pas de pont. I aviá un "bac". Alara Compèire fasiá l'entreten del "bac". Aquò s'apelava La Barca. Aquò èra una pacha, coma aquò. A la Revolucion, fasquèron de comunas pertot. Pièi Napòleòn çai venguèt e tornèt metre tot aquò ensemble. Mès Compèire voliá pas tornar prene l'entreten de la barca. Se tustèron aquí dedins pendent trenta ans, per saupre qual anava prene aquela barca. » (V. L. / *N'Agassac)*

« J'ai toujours entendu dire que, sous le cimetière d'Aguessac, ça s'appelait La Barque parce que ça faisait la liaison entre Compeyre et Paulhe. Les gens y traversaient. Il y avait un passeur qui était attitré et payé. Je crois qu'on n'avait pas le droit d'avoir sa propre barque, car il y avait un passeur. » (F. A. / G. L. / *Paulhe)*

« Mon grand-père, Emile Molinier, était passeur, batelier à Millau. Il faisait traverser le Tarn à Millau. Beaucoup de Millavois avaient des vignes de l'autre côté du Tarn, vers La Graufesenque, et il fallait qu'ils fassent le tour au pont Lerouge, ça leur faisait un grand bout de chemin... Pour couper, mon grand-père les faisait traverser. Ça coûtait 10 sous. Il avait aussi un débit de boissons et, de temps en temps, il faisait des collations. Et, en même temps, il était ouvrier gantier, il coupait des gants. En fin de journée, au dernier voyage, il prenait sa trompe pour appeler les derniers vignerons.

Un jour, M. Bruel, qui était peintre-décorateur et qui était pêcheur, avait demandé à Emile de l'amener à cet ancien moulin qui est resté au milieu du Tarn pour pêcher. Le soir, le père Molinier l'a oublié là-bas... » (C. M.)

« Le dimanche, les gens prenaient la barque avec le passeur et allaient manger sur l'herbe sur le rivage de La Graufesenque. » *(Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

Lo "bac" de Lumenson

« Les habitants de Paulhe avaient établi le bac de Lumenson et en étaient seuls propriétaires. En se réunissant au consulat de Compeyre, ils le lui abandonnèrent pour être commun entre tous les habitants du consulat. "Conformément aux dispositions de la transaction du 5 janvier 1376, l'entretien, construction et réparation du bac de Lumenson sont à la charge de la communauté de Compeyre qui sera tenue de pourvoir à l'acquittement de la dépense, soit sur les revenus annuels de la mairie, soit, en cas d'insuffisance, au moyen d'une imposition extraordinaire." (Arrêté préfectoral du 24 juin 1840). (...)

Par adjudication du 6 janvier 1806, la confection d'un nouveau bac fut donnée à Hugla, charpentier de La Cresse, moyennant 850 ll. et les débris de l'ancien bac. Travail reçu par l'ingénieur le 30 germinal an XIII [20 avril 1805]. Houstrières, batelier, ayant demandé qu'on fit l'inventaire afin de pouvoir régler ses comptes, cette opération eut lieu le 11 avril 1815. Il est dit que le bac construit en 1805 mesure 11 m de long sur 3 m 20 de large, 2 m 30 aux extrémités et 0 m 70 de profondeur. Il est en bois de chêne... 20 *cambons* de chêne – pièces coudées naturellement – deux chaînes d'amarrage. » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

« Le sieur Jean Agalède exploita le service du bac de Lumenson jusque dans les années 1881-1890 date à laquelle fut construit le pont de Paulhe. Ainsi Jean Agalède fut le dernier batelier du bac de Lumenson. Le développement des voies de communication terrestre consécutives à l'extension du commerce entre les villages, départements et régions (bois, vin, etc.) favorise la construction des ponts pour franchir les rivières et de ce fait entraîne la disparition des bateliers. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

Compèire

« Dans une lettre à l'administration du 16 octobre 1827, le maire de Compeyre rappelle que "la mairie de Compeyre est traversée par le Tarn, rivière qu'on passe facilement à gué pendant plusieurs mois de l'année, mais sujette à de gros débordements. » (Extr. de "Rivalités autour de passages de rivières. I - Bacs et ponts", par Jean Delmas, dans *Bulletin du Cercle généalogique,* 2001)

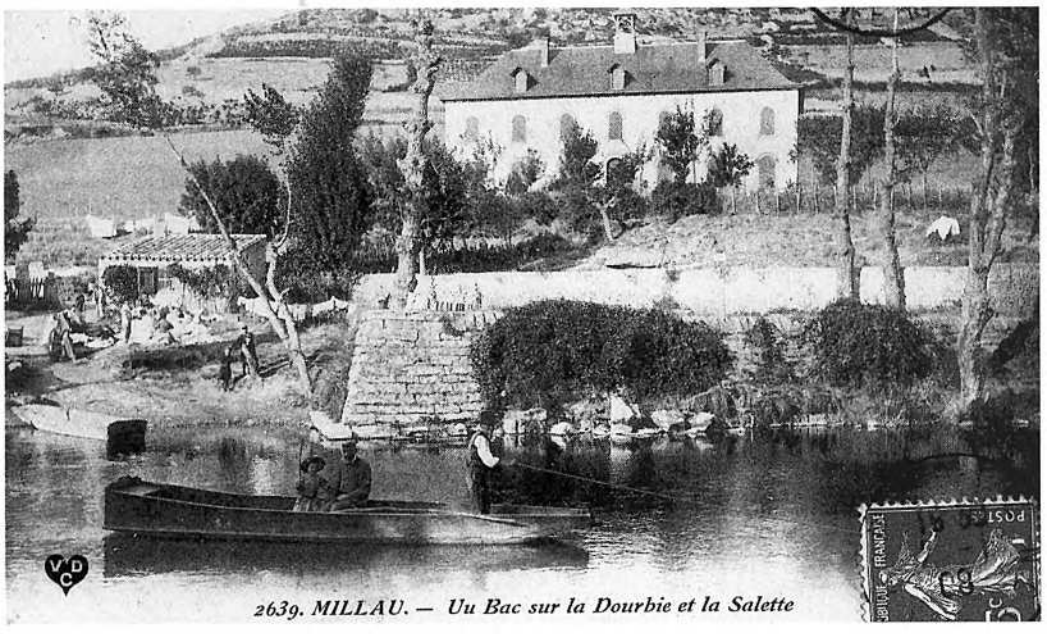

2639. MILLAU. — Uu Bac sur la Dourbie et la Salette

(Coll. C. P.)



1



2



3



4



5

1. - *Lo gorg del Pifre, 1940-1941.* Pierrette ?, Henri Vialaret, Monique, Marcel, Max et Paulette Molinier, Jeannette Roger, Henri Molinier, Christian ?, "Nini" et Rose Molinier, Paul et François *(amb la pèrga)* Sanchez. *(Coll. et id. C. C.)*
2. - *Lo Molnar, 1920.* A droite : André Trouche. *(Coll. et id. C. Gg.)*
3. - *Lo Pradèl,* vers 1925. On reconnaîtra : Alice et Gaston Trouche, Noëlie Salomon. *(Coll. et id. C. Gg.)*
4. - *Lo Molnar, 1924.* Derrière : Alice, Gaston et Noëlie Trouche. *(Coll. et id. C. Gg.)*
5. - *La Graufasenca, 1936.* Devant : M. Fabre *(acordeonaire). Amb la pèrga :* Emile Molinier. *(Coll. et id. C. C.)*
6. - *Bolsiòls de Compèire, 1965,* cantonniers de la ligne S.N.C.F. *Engairesca-N'Agassac.* Assis ou accroupis : Edmond Dufour, André Delmas, Aimé Ricard, Raymond Gauzy, Amans Malaval, Aimé Bonnefous. Debout : Gilbert Rivière, René Pailhas, Noël Poujol, Emile Lacas, Gabriel Gineste, Robert Salgues, Maurice Fabre, Jean Bonjovany, François Laborie, Georges Bouchard, Maurice Mauga, Gabriel Bastide, Irénée Brunel, Robert Bastide. *(Coll. et id. M. Am.)*



6

La Bèstia negra

N'Agassac fut un centre ferroviaire comportant de nombreux employés chargés, entre autres, de l'entretien de la rampe *N'Agassac-Engairesca.*

« La lenteur des travaux de pose de voies [sur la ligne Béziers-Neussargues] fut dénoncée à maintes reprises par tous les notables du Rouergue. Les démarches qu'entreprirent les parlementaires aveyronnais auprès du ministre Charles de Freycinet furent déterminantes, puisque les travaux débutèrent dans les semaines qui suivirent sur la section Millau-Sévérac. Les populations locales s'inquiétèrent et s'empressèrent de dénoncer "cette malheureuse rampe d'Aguessac-Engayresque" avec une pente de 33,3 mm/m, une des plus importantes sur le réseau national (impitoyable banc d'essai ferroviaire). Il était trop tard pour remettre en question ce tracé dont les premiers coups de pioches avaient été donnés onze ans auparavant. Le 22 avril 1880, la commission de réception parcourut la ligne à bord d'un train formé de trois voitures salons, et le soir même, elle se déclara favorable à l'ouverture au public. Dix-sept années furent requises pour la réalisation d'une œuvre dont la durée d'exécution était initialement prévue à huit ans. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

« Mon grand-père travaillait au chemin de fer. Il changeait les traverses. Il y avait un relais pour les machines à vapeur. Il y avait peut-être trente ou quarante cheminots à Aguessac. A *Bolsiòls,* ma grand-mère avait une grande latte avec un bout de fer à la cime et, dans le tunnel, elle cassait la glace pour ne pas faire périr la cheminée de la vapeur. » (T. G. / *N'Agassac)*

« Ère cantonièr a la S.N.C.F., aicí. Caliá qu'aquò sesquèsse planièr. Caliá borrar e entreténer, far los valats, deserbar e tot, cambiar las travèrsas... » (M. Am.)

Los avions

« Autres còps, ma paura mèra gardava las fedas, lo tropèl, sul bòrd de Tarn [a Ribièira]. A un moment donat, ausi(gu)èt un bruch... "Pas possible, aquò diu èstre la fin del monde !" A fòrça de faire, levèt lo cap e vegèt qu'aquò èra dos gròsses avions que passavan. Aquò èra los prumièrs avions que vesiá... Lo lendeman, anèt gardar son tropèl un pauc pus naut e rencontrèt una femna vièlha. Li di(gu)èt : "Ten Loïsa, avèz vist passar los avions, ièr ? – Los ai ben ausits mès soi pas davalada a la rota per los veire passar..." » (L. P.)

N'Agassac

« Mais qu'en était-il de la position des Nagassols et des Nagassoles [à propos de la route Millau-Marvejols] ? Une pétition fut émise et lue en réunion du conseil municipal du 10 août 1833, dont voici le contenu :

"A messieurs les membres composants le conseil municipal de la commune. Messieurs, les soussignés ont l'honneur de vous exposer qu'ils sont instruits que le conseil d'arrondissement a émis le vœu dans ses dernières assemblées que la direction de la route royale n° 9 fut changée ; on a prétendu que la route en passant par Pailhas, Quézaguet, Lugagnac et Serre, était plus courte, plus belle, moins dispensieuse pour aller à La Souque, que celle déjà terminée ; assertions fausses, erronées ; La Souque en partant d'Aguessac est sur la main gauche et comment pourrait être vrai qu'en allant faire le tour de la montagne de Lugagnac qu'on laisse à droite en allant à La Graillerie, on abrégerait de chemin, de pente ou faire une plus belle route que celle d'Aguessac à La Graillerie ? Et si l'on adoptait le plan de messieurs les membres du conseil d'arrondissement ne faudrait-il pas abattre plusieurs maisons dans le village d'Aguessac dont l'indemnité se porterait à plus de trente six mille francs ? Il faudrait en outre faire un pont à Aguessac ; il faudrait élargir la route, abattre des murailles de clôture des diverses propriétés sur une longueur d'une heure de chemin ; à Pailhas autres maisons à abattre, les indemnités à payer seraient énormes attendu que le terrain est précieux. Vous le savez messieurs depuis plus de cinquante ans, la route est ouverte par La Graillerie, un grand nombre de maisons ont été construites sur cette route ; on peut évaluer à deux cent cinquante mille francs la somme qu'elles ont côutée pour leur construction ; et tant de malheureux qui se sont bâti une maison à grand frais pour exercer leur profession et gagner le pain à leurs enfants seraient ruinés pour toujours. La route est terminée jusqu'à La Graillerie, elle est terminée de La Souque à Lasparet et sur une longueur de plus de deux heures de chemin ; elle deviendrait nulle puisqu'en la dirigeant par Lugagnac on ne peut venir joindre la route perfectionnée qu'à La Souque. C'est pourquoi il vous plaira, messieurs les membres du conseil municipal, d'émettre un vœu tout opposé à celui du conseil d'arrondissement et voudrez bien observer dans votre délibération que si la côte de La Graillerie doit être changée, le dommage occasionné sera bien médiocre puisqu'on ouvrira la route dans un bois et que le travail sera aisé et facile. Vous observerez aussi, messieurs, que la côte de Compeyre qu'on a fait à grand frais sur un terrain précieux pour le débit du vin de Compeyre, Aguessac, Paulhe et Carbassas deviendrait nulle. Fait à Aguessac le 10 août 1833."

Les signataires de la pétition : Lacroix, Collière, Réfrégier, Hugla, Paulhac, Masson, Jonquet, Vessière, Jullien, Viviez, Benoit, Broillet, Quézac, Vidal, Rey, Vernhet, Vessière, Raynal, Vessière, Guérin, Vernhet, Héran, Vessière, Blanc, Réfrégier, Béluel veuve Triadou, Baldeyrou, Mouriès, Rascalou, Guérin, Alègre, Decombis, Brouillet, Desmazes. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)



1



2

Lo carbon per las autòs

« Ai fach carboniá. Fasiái de carbon de boès. Metiam lo boès, de rove, de tèrra e aquò se cosiá aquí. Èra per las autòs. Davant la guèrra, s'en fasiá mès pas gaire. » (V. R.)

Sent-Martin de Mauriac

« "Hiver moyen, printemps convenable, la dernière pluie nous arrive le 28 juin [1900], lait, céréales donnent un rendement moyen. Les pommes de terre ne donnent rien et la pluie n'arrive que le 23 octobre, abondante mais trop tardive." (Livre de paroisse tenu par Louis Anglade) » (Extr. de "Saint-Martin de Mauriac", par Raymond Robert, dans *Journal de Millau)*



3

1. - *(Coll. B. H.)*
2. - *Milhau,* vers 1895, départ pour la mer de Mmes Carrières, Aldebert, Beaumevieille... *(Coll. et id. V. D.)*
3. - *Milhau, carrièira de La Paulela, 1920-1925,* chauffeurs (brûleurs) de coke et autres ouvriers de l'usine à gaz de la compagnie du Bourbonnais.
Assis, 3e : M. Regimbaud, *contramèstre.*
Debout, 4e : Auguste Lavabre (1890-1973).
(Coll. A. J. M. / V. M. ; id. V. M.)

La Guèrra granda

La *Guèrra granda* a littéralement saigné les familles occitanes, les ruraux formant le gros des troupes exposées. La première langue de ces générations sacrifiées était l'occitan pour la majorité des Rouergats.



1

Poincaré

« Ruàs aviá per escais Poincaré. *A la guèrra de 14, se batèt amb un oficièr e desertèt. Aquò se passava a Besièrs. Montèt sul Causse Mejan per se metre a l'abric. Anava d'una bòria a l'autra, d'un vilatge a l'autre per trabalhar, se lo(g)ar a la jornada. Aquò èra un paure, un missard. Passava sa vida coma aquò. Lo temps de la guèrra, los gendarmas ensajavan de lo trapar, Ruàs. Un jorn qu'èra dins una bòria, vegèron que los gendarmas arribavan. Ruàs èra pas gaire espés alara los boriaires lo metèron dins la mag, dins la pastièira, lo cubertor plan acaptat. "Non, l'avèm pas vist passar... Non, non es pas aicí... Benlèu es dins una autra bòria..." Alara los gendarmas s'assetèron sus la mag e se metèron a escriure lo rapòrt. E mon Ruàs qu'èra embarrat dins la mag... Tanlèu que los gendarmas partiguèron, Ruàs sortiguèt e diguèt : "Encara per un còp* Poincaré *me traparà pas !" Aquò's coma aquò que Ruàs devenguèt* Poincaré. *Aquel escais li demorèt tota sa vida. »* (S. P.)

1. - *Milhau, ostal* Sales, *guèrra 1914-1918.* Fabrication de chapes en mouton lainé pour les soldats. Assise, 3e : Mlle Martinet. Dernier rang, 2e et 4e : Léontine Austruy et Mme Aldebert. *(Coll. et id. F. J.-M.)*

2. - *N'Agassac,* vers 1922. Inauguration du monument aux morts. *(Coll. et id. B. H.)*

2



Voici quelques extraits de la correspondance que Joseph Rascalou adressa à ses parents, M. et Mme Louis Rascalou, de *N'Agassac. (Doc. R. J.)*

• ***Las trencadas***

« 21 avril 1915 : "Voilà de nouveau 6 jours de tranchée de passés. Cette fois il a fait un temps magnifique ; je crois que c'est pour la 1ère fois qu'il n'a pas plu. Mais aujourd'hui le temps c'est couvert et la pluie n'est pas loin. Le 6e jour, les Boches ont eut l'idée de bombarder nos tranchées avec de grosses pièces, des 240 je crois. Ils ont tiré 50 ou 60 obus, qui ont eu pour résultat de faire une brèche dans nos fils de fer ; elle a été vite réparée et nous en avons été quittes pour la peur.

Puis, le soir, nous avons eu la relève en musique, et illuminations. Il faut bien se distraire un peu. Le 40e venait de prendre position, et nous venions de quitter le boyau d'accès pour prendre le chemin du cantonnement. Après avoir passé le fameux moulin, on gravissait lentement la colline où se trouvent les batteries de 75. Tout à coup, on entend quelques coups de fusils assez rapprochés, les Boches répondent, et, allé, de l'un à l'autre, de tranchée en tranchée, la fusillade fait rage, les mitrailleuses crépitent et, de part et d'autre, c'est un lancement continuel de fusées éclairantes. Pendant ce temps, nous arrivons sur la crête. Les artilleurs ont reçu l'ordre d'arroser les tranchées boches, et les 75 se mettent de la partie. C'était un spectacle magnifique, tant pour la vue que pour l'oreille. Il faut avoir vu de pareilles choses pour s'en faire une idée. Etait-ce une attaque allemande ? On n'en sait encore rien. Peut-être une fausse alerte. Ça arrive si souvent.

Jean Collière est venu me voir dans la tranchée et nous avons pu causer quelque temps. A présent, toutes les tranchées communiquent entr'elles par des boyaux. Quelqu'uns ont plus de 5 kilomètres de longeur et 1 m 50 de prof[ondeur] sur 80 de large. Que de coups de pioches !

J'ai reçu une carte de Pierre, de Montpellier, et je lui ai répondu immédiatement. M. Théron m'a répondu à une carte que je lui avez envoyée. Il est toujours en bonne santé, il vient de passer caporal.

On va nous donner un appareil destiné à couper le fil de fer boche à coup de fusil. L'appareil s'adapte à la baionnette. Il accroche le fil de fer et le mets à 2 ou 3 centimètres du canon, on tire, le fil casse, et le Boche reçoit une balle. Ça fait double effet.

Lorsque tous les fils sont coupés, on arrive à la tranchée ou les Boches sont morts ou ont fui. On n'a plus qu'à l'occuper et la tranchée est prise. Voilà en théorie ; en pratique, c'est autre chose.

En général, ici, on ne se fait trop de mauvais sang quoique l'on languisse que la guerre finisse. D'après les prisonniers que l'on fait, il paraît que l'on monte le coup aux soldats allemands, ils nous croient à toute extrémité, au point de vue de vivres, munitions et moral. C'est pour ça que l'autre jour ils nous invitaient à nous rendre. Ils étaient bien tombés. Les 2 derniers que l'on fait étaient 2 jeunes soldats de 17 et 18 ans, ont les avaient placé en sentinelle avancée et, au lieu de rentrer chez eux, ils ont tourné la crosse en l'air et en criant : "Camarade, ami, sont venus se rendre." Pour eux 2, ils avaient un morceau de pain noir, gros comme un œuf.

30 août 1915 : "La nuit dernière, il a plu toute la nuit, nous avons du vent d'ouest, ou nord-ouest. Le temps est assez beau, mais les nuits commencent à être froides et le tricot va me faire de nouveau besoin.

Ce matin, nous avons fait une marche. J'ai vu un gros lièvre ; les perdreaux nous partaient de pars les pieds, et ne prenaient pas la peine de se lever. Presque tous les jours j'en voi, ils sont très nombreux. Mais la chasse est rigoureusement interdite. Dans le canal, il y a de gros brochets de 4 ou 5 livres. Les gardes-canaux, en vidant une partie du canal, entre 2 écluses, en ont pris plus de 100 kilos, seulement ce poisson n'est pas bon, il a mauvais goût.

L'aspect général de la campagne est beau. Tous les coteaux sont en vignes, très vertes, les souches se touchent presque et sont bien sulfatées.

Dans les plaines se trouvent les luzernes, les champs de blé, d'avoine, de p[ommes] d[e] terre, de betteraves. Presques toutes les gerbes sont rentrées et on s'occupe au battage. L'autre jour, j'ai traversé un champs de betteraves, qui, l'an dernier, n'ayant pas été arrachées, avaient grainé ; si on avait ramassé la graine, on en aurait eu 2 ou 3 mille kilos. Je crois que c'était des sucrières. Il y a aussi de grands bois, où se trouvent de jolis châteaux et de grands parcs. J'oubliais de vous dire que les vignerons et vigneronnes sont tout le jour dans les vignes pour les biner avec de petits instruments fait esprès. Les vignes qui n'ont pas été sulfatées, commes celles qui se trouvent entres les tranchées, sont complètement rouges, et n'ont presque pas poussé.

Je suis content d'apprendre que le neveu d'Octavie va mieux. Je ne le croyais pas si sérieusement blessé. Si j'avais su qu'il fut près de Ste-Menehould [Marne] j'aurais peut-être pu le voir car, vers le 15 août, j'été à 2 kilomètres du village où il été en traitement. J'aurai pu voir son frère gendarme, car avec les gendarmes ont se voit beaucoup. Je peux l'avoir vu sans le reconnaître. Je suis resté 4 ou 5 jours au village où était la gendarmerie et, le jour du départ, tous étaient sortis pour nous voir passer. Ici, on n'est guère d'accord avec les gendarmes, ils nous font une guerre terrible. Ce sont eux qui font la police des cantonnements et qui surveillent les braconniers. Ce qui m'empêche pas que si l'on rencontrait une connaissance se serait avec plaisir. (...)

Lorsque je reviendrait aux tranchées, je pourrai peut-être voir Jean Collière et Paul Marron, car d'ici je ne peut les voir."

18 décembre 1915 : "Nous passons presque tout notre temps à nettoyer les tranchées et les boyaux sans ça on aurait de la boue jusqu'aux genoux, comme ça nous n'en avons que jusqu'à la cheville. (...)

Presque tous les soirs, au petit poste, j'entends parler les Boches. C'est dommage que je ne comprenne pas l'allemand. Leur conversation paraît naturelle, ils ne se gênent pas et font comme s'ils étaient chez eux. De temps en temps, je leur entend crier leur "Werda" lorsqu'une de leur patrouille rentre.

Je ne suis pas bien au même endroit que la dernière fois aussi je ne peux pas les voir promener. Ce matin, comme le temps était très calme, j'ai entendu leurs tambours et clairons qui devaient faire répétition, le son devait *[sic* pour venait ?] de loin. Nos tranchées sont à plus de 800 mètres des leurs. Seulement, la nuit, on se rapproche chacun de son côté."

• *Una bòria francimanda*

21 février 1917 : "Dans la ferme que nous sommes, nous ne sommes pas trop mal logés. [La ferme s'appelle "Rue des Meulières", à deux kilomètres de la Chappelle-sous-Orbais (Marne)].

Mon escouade est logée dans les *castres* d'un[e] écurie de porcs. Nous sommes deux pas cases et c'est de là que je vous écris pendant que mon camarade lit le journal. Un *"castre"* est occupé par un porc à l'engrais, et nous sert de compagnon. Un 2e sert de prison. On vient d'y mettre deux soldats, qui y sont fermés avec le verrou et un homme, baionnette au canon, devant la porte.

Nous nous sommes rapprochés d'un village où l'on peut se procurer se que l'on veut. (...)

Nous sommes obligés d'apprendre par cœur le serment suivant : "A tous nos frères morts pour la Patrie, à tous nos vieillards, à toutes nos femmes, à tous nos enfants outragés par l'ennemi, nous promettons de lutter bravement, jusqu'à la mort s'il le faut, pour délivrer la France." »

« [Sans date, sans doute fin février 1917] "J'ai pu recueillir quelques renseignements sur la ferme que nous avons quitté il y a quelques jours, et je vous les envoie, ça pourra vous intéresser.

La ferme s'appelle "Rue des Meulières", à deux kilom[ètres] de la Chappelle-sous-Orbais [Marne] (carte d'état-major Châlons). Elles a 150 hectares de terres labourables, 70 à 80 vaches laitières, 30 à 35 chevaux ou juments, 400 moutons et brebis, 15 cochons à l'engrais. La volaille rapporte par jour 25 fr., bénéfice net, et est nourrie qu'avec le grain non vendable. Tout le blé est vendu, le pain est acheté au boulanger, on vend 20 tonnes d'avoine, le reste est mangé par les chevaux.

Le battage du grain se fait à temps à temps rendu, en hiver, par une batteuse fixe actionnée par un manège à 4 chev[aux]. Il y a 4 moissonneuses lieuses. Les charrues, presque toutes *"brabants"*, les semoirs, herses, rouleaux, etc. de toutes marques sont en partie sous des hangars ou dans les champs. Le fermier loue pour toutes l'année 9 ou 10 domestiques, hom[mes] et fem[mes]. Tout ça bien entendu avant la guerre.

Actuellement, ça ne marche pas si bien ; tout est mobilisé ou réquisitionné et la ferme a reçu la visite des Boches.

Le fermier paye 3 000 fr. d'aferme. Les betteraves sont en silo dans les champs et le foin est en meules dehors ; quand les granges sont vides, on tire de là pour les remplir.

Les bâtiments sont vieux et mal disposés. L'eau est fournie par une pompe à faible rendement installée au milieu de la cour où se trouve les tas de fumiers."

• *Lo front*

3 mai 1917 : "Depuis 6 jours, je suis aux tranchées en 1ère ligne, aux positions nouvellement conquises, on organise le terrain et ce n'est pas trop le filon. Lorsque nous sommes arrivés, il n'y avait pas du tout de tranchées. On s'abritait dans les trous d'obus que l'on avait un peu aménagé. Les 3 premiers jours, je suis resté dans un trou, tout seul, tout le temps couché, sans même pouvoir se mettre à genoux, sans se faire voir. Les obus tapaient toute la journée autour de moi. Je me figurais être dans une tombe attendant à chaque instant qu'un obus me tue et m'enterre à la fois. Dans ce trou, j'ai subi 3 fois un tir de barrage de plus d'une heure. Je me demande comment je m'en suis sorti. Depuis le lever du jour jusqu'à la tombée de la nuit, il faut rester là, aussi on a le temps d'en penser quelqu'unes. La nuit, on allait travailler à la construction de la tranchée. Mais la terre est très dure et on n'en avance pas. Enfin nous commençons à avoir quelque chose de potable ; par bonheur, ils ne la bombardent pas trop.

C'est surtout à l'arrière que tombent les obus, sur les boyaux, sur les réserves, sur le ravitaillement. Ça ne cesse pas de tirer tant le jour comme la nuit.

Comme nourriture, c'est le régime de Verdun. Un repas par jour pris à 2 heures du matin. Des haricots ou p[ommes] d[e] terre en salade, viande, un quart de vin, – le 2e se volatise en route –, un quart de café froid, – on ne peut pas en porter plus –, un ou deux quarts d'eau, une boîte de sardines pour casser la croûte dans la journée et une goutte de gnole. Avec ce régime là, on ne risque pas d'engraisser ; mais ça ne durera pas longtemps et, au repos, on se ratrappera.

L'autre nuit, en venant au ravitaillement, et dans le boyau, j'ai rencontré Léonce Andrieu. Le boyau était si étroit qu'on *"s'esquichait"* le ventre pour passer et nous ne nous reconnaissions pas. On ne pouvait pas être plus près. Je l'ai reconnu le premier, aussi il a été très surpris de me trouver là. Il m'a dit qu'il écrirait qu'il m'a vu."

31 juillet 1917 : "En attendant l'heure de la soupe, je profite d'un moment pour vous écrire car, se soir, j'ai envie d'aller assister à l'atterrissage d'une de nos saucisses [dirigeable] qui est en position à côté de notre logement.

26 juillet 1918 : "Aujourd'hui j'ai fait des frites avec du beurre et de l'alcool solidifié que l'on touche au ravitaillement. Il y a un champ de p[ommes] d[e] terre près de la tranchée et c'est là qu'on va en arracher tous les soirs. Ça change un peu des "fayots" car on nous en fait manger très souvent."

• *Lo desertaire*

« [Sans date] : "Au milieu de tous ces obus qui tombent et passent continuellement avec un vacarme étourdissant, les alouettes chantent gaiement comme si rien n'étaient. Et c'est pour nous une petite distraction de les voir s'élever dans l'air, en chantant, insouciantes de tout ce qui se passe autour d'elles. On entend aussi les perdre[a]ux.

Ce matin, 3 Boches sont venus se rendre, ils en ont marre de la guerre. Ils disaient, en souriant : "Fini, fini la guerre pour nous." Ils disaient que c'étaient la faim qui les avaient tenté à déserter.

Il y en a un qui parlait français, il se disait Alsacien, et ne veut plus revenir en Allemagne, après la guerre. Il nous a dit qu'avant la guerre, il pesait 92 kg ; à présent, il en pèse 65 ; il y a deux mois, il pesait encore 82 kg. Ils disaient qu'ils n'ont plus rien à manger, et qu'ils la "sautent"complètement.

Chez eux, ce ne sont que les riches et les gros qui veulent la guerre à outrance. Voilà ce qu'ils nous racontaient, à présent, il ne faut pas toujours les croire. Il doit tout de même y avoir du vrai dans ce qu'ils disent.

Lorsque le commandant les a reçus pour les interroger, il les a traité de vaches, et de mauvais soldats, qui abandonnaient leur pays pour passer à l'ennemi.

Le déserteur est toujours mal vu, car c'est souvent lui qui est la cause de la mort de ses camarades.

J'oubliais de vous remercier de la pensée qui était dans l'envelloppe." » *(Doc. R. J.)*

Calquièiras, blanquièrs e pelicièrs

Activité connue dès le Moyen Age à *Milhau,* comme dans la plupart des villes de rivière rouergates, le travail du cuir a connu un fort développement au XIXe siècle avec la mégisserie et la ganterie.

Las tanariás

« Du milieu du XIXe siècle aux lendemains de la guerre de 1914-1918, la tannerie millavoise connut une période de grande prospérité, suivie d'un déclin très rapide.

Il est à remarquer de cette collection de chiffres l'étonnant progrès de la productivité. La production, dans l'ensemble, décuple largement, alors que le nombre des ouvriers triple à peine. C'est qu'entre 1850 et 1914 l'activité était passée à un stade vraiment industriel. Les investissements furent importants : bâtiments et outillage en consommèrent l'essentiel.

Les grandes maisons Sorro, Fesquet, Aigouy, Miquel, Carrière, Brouillet, Angles, Beaumevieille étaient spécialisées alors dans la production de veau blanc et ciré puis de cuir à semelles, enfin de cuir pour empeignes qui valurent alors à Millau une solide réputation.

Les fameuses "semelles de Millau" possèdent une histoire qui vaut d'être contée : "Sous forme de balles soigneusement confectionnées, les peaux arrivaient, sèchent comme des copeaux, des confins de la Bavière, des bords du Danube, ou même de la lointaine Sibérie, ou encore de la Lusace. Quand l'eau du Tarn les avait ramollies bien à point, la chaux des Causses, blanche et grasse, faisait tomber leurs poils et gonfler doucement leurs fibres. L'eau de la "Mère de Dieu", illustre fontaine, les purifiait et les lavait. Puis, de longues immersions dans des jus de fine écorce de chêne vert les transformaient en cuir. Ensuite un savant corroyage où l'huile de baleine, le suif de mouton et les colles gélatineuses jouaient successivement leur rôle, terminait cette préparation. Parfaite en tous ses détails, la "semelle de Millau" entrait dans la composition d'une douzaine. Et ces douzaines, par centaines, par milliers, mises en caisses solides, étaient expédiées aux quatre coins du monde." (Louis Fontanges, 1922) » (Extr. de "Contribution à l'histoire des cuirs et peaux", par Michel Delmouly, dans *Millau, histoires et secrets oubliés,* 1996)

Las calquièiras

« Cette industrie est nouvelle parmi nous ; elle ne remonte qu'en 1797 : encore jusques en 1830, l'on ne comptait que trois fabriques dont les produits étaient acquis seulement par les cordonniers des environs. En 1842, Millau compte vingt-deux maisons s'occupant spécialement de la préparation des veaux et qui donnent de l'ouvrage à cent-vingt ouvriers tanneurs et quarante corroyeurs. Il faut à cette industrie 200 000 veaux, pesant 250 000 kilogrammes. Lors de la dernière exposition de l'industrie, dans la capitale de la France, une médaille fut accordée à deux de nos fabricants. Cette récompense porta l'émulation dans les ateliers ; la tannerie a pris faveur, et à Paris l'on emploie comme matière de luxe et de solidité les tiges sorties de Millau. La tannerie de cette ville a beaucoup d'avenir et prendra de fortes racines sur notre sol si les fabricants continuent à suivre la bonne voie dans laquelle ils ont entrés : leur réputation ne pourra que s'accroître ; ils trouveront un dédommagement aux améliorations qu'ils introduisent chaque jour dans leurs fabriques, et aux soins qu'ils se sont donnés pour retenir dans leurs usines les ouvriers mégissiers qui étaient encore forcés de s'expatrier. » (Extr. de *Esquisses sur Millau et sur sa vallée,* par R. A. de T[auriac], 1844)

La rusca

« Cette industrie rend de bien grands services à la classe pauvre de la ville, en lui livrant à bas prix un combustible qui remplace si avantageusement le bois devenu objet de luxe et la houille non encore introduite dans les usages de la vie domestique.
Le jour n'est pas loin, peut-être, où tous les ménages adopteront la houille de nos environs et le tan de nos tanneurs pour la préparation des aliments, le chauffage des ateliers et des intérieurs. » (Extr. de *Esquisses sur Millau et sur sa vallée,* par R. A. de T[auriac], 1844)



Milhau, avenguda Gambetta, fin XIXe siècle. Fosse de tannage de la tannerie Angles. *(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)*

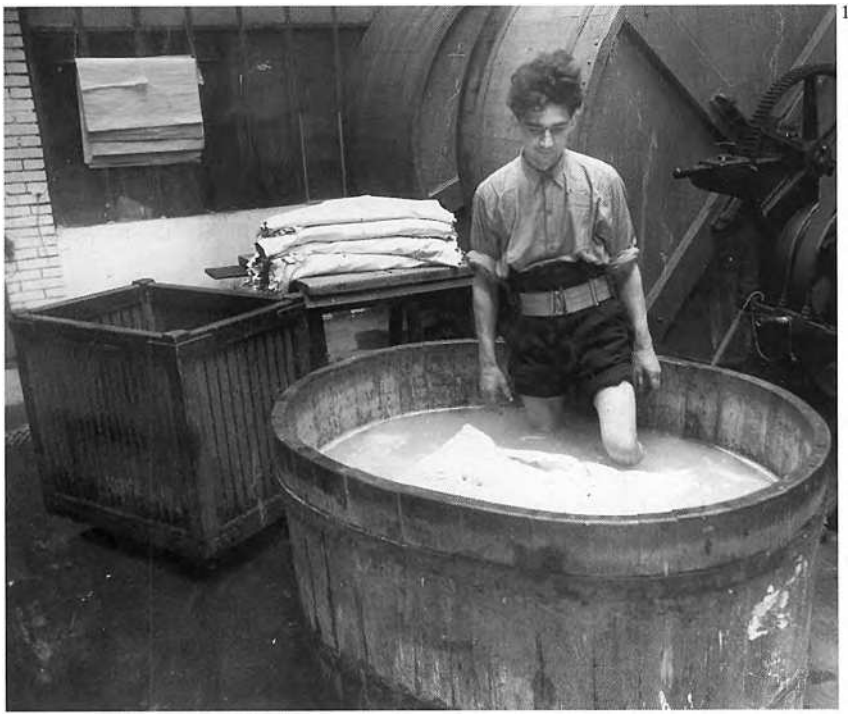

Las tanariás

« Aguessac, 8 janvier 1828. Nous avons à Millau grande concurrance pour la thanneri. Nous avons deus favriques de plus et une troizième qui va commenser au premier jour. Baldeyrou ocoupe deus ouvriés et va tenir la foire de Castelnaudari. Ils sont ici tous le jours pour prié les co[r]doniés de venir prendre de la marchandise chés eux même. Ils gâtent le prix de marchandises et moi me trouvent que pour les cuves et pour faire le travail. (...)

Jeu suis sensiple aux reproches que tu me fais quand à la tanerie. Cela net pas nouvau en me disent que les vaches rendes pour moitié. J'ai travaillé chés de Bourgois qui faisoit ganier une livre de plus. » (Extr. d'une lettre de Jean Rascalou de *N'Agassac* à son frère, Rascalou dit Rouergue Bienfaisant, à Orléans. *Doc. R. J.)*



1. - Mégisserie, vers 1917. Tannage à l'alun ou "habillage" : "danseur de cuvier".
(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)
2. - Machines à blanchir ou blanchisseuses de la tannerie Angles, fin XIXe siècle. Elles uniformisaient le côté chair de la peau, notamment pour le "veau ciré" obtenu par tannage à l'huile.
(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)
3. - *(Coll. F. Jq.)*
4. - Mégisserie : dolage à la meule, guerre de 1914-1918.
(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)
5. - *Milhau, 1901,* ouvriers de la mégisserie Artières, rue du Pont de Fer.
(Coll. et id. J. C.)







Manière de faire le cuir fort

« Il faut prandre des cuirs ordinairement forts de leur nature, les mettre à l'au s'ils sont des cuirs secs, les laisser bien revenir, puis leur donner un cou de couteau. S'ils sont bien mous, il faut les ployer en deux, les mettre les uns sur les autres pour les faire échaufer. Il ne faut pas les laisser trop échaufer de peur que la fleur ne se gatte. S'il y a des endroits qui ne veulle pas ébourrer, prenez du sable fine étandez-la sur la partie dificille, frotez avec la main et passez-y le couteau et la bourre partira. Il faut continuer jusqu'à ce qu'elle aura parti tou à fait. Une fois ébourré, il faut les mettre vint-quartre heures dans un pelain bien bon, puis les écharner, leur donner un cou de feau sur fleur pour faire tomber le mort poil et pour les décrasser, puis leur donner un coup de couteau sur fleur pour les écouler. Il faut avoir une cube exprès pour ces cuirs. Pour cinq cuirs ou dix côtés, il faut mettre dans la cube de l'au claire jusqu'à ce que vous connoitrez qu'il y en aura assez pour qu'ils soint bien à leur aisse. Après que vous y aurez porté l'au, vous prendrez de l'uile de vitriol, trois livres, vous la verserez dans la cube, vous remuerez bien l'au et puis vous y mettrez vos cuirs. Vous les leverez deux ou trois fois pour le premier jour, deux fois par jour pendant quatre jours. Si le second jour ou le troisième, ils ne se sont pas bien gonflés, il faut y remettre de vitriol, une ou deux livres. Puis il faut les mettre en couleur dans des cubes ordinaires, faire de bonne au forte, ni pleindre pas la poudre. On peut les mettre dans de cube où il y a de vache ordinaire pour veut [pour pourvu] que l'eau soit bien bonne. Après qu'ils ont pris couleur, on les couche en fosse, bien planiers. On fendt les plis de la pate de devand, ainsi de l'autre pate. Il faut y mettre un doit et demi de poudre. Sur les parties les plus minces du cuir, on lui donne trois poudres. Dans dix ou onze mois, on le lève, on lui donne un coup de balai sur chair et sur fleur pour oter la tannée, puis on les recouche.

Après qu'ils sont tannés, on les fait sécher à moitié, puis on les met les uns sur les autres, afin qu'ils ne sèchent pas, puis on leur donne un bon coup de brosse sur chair et sur fleur pour les bien netoyer. On mouile un peu la fleur et on se met à les batre avec des marteaux en cuivre sur un marbre bien mi. On les bat sur chair, bien régulièrement, afin que les coups de marteau ne se connoisse pas. Une fois battus, on les fait sécher à fons et les met en magasin. »

Pour ébourrer les cuirs deux fois en 24 heures

« Il faut mettre 52 ceaux d'eau dans une cube en bois.

Il faut mettre 30 ceaux d'eau dans une autre cube.

Il faut 50 livres de chau pour la première et 30 pour la seconde qu'il faut faire dissoudre peu à peu et la couler.

Il faut mettre une demi livre de vitriol misialique dans le premier et un quart dans le second.

Dans le premier, il faut trois livres de potasse et dans le second une livre, et ils ébourrent dans 24. »

Manière de bien tanner la vache beaudrier

« Quand les cuirs sont secs, il faut les faire tramper dans l'au puis les lever, les bien rafraîchir puis les remettre dans un confi jusqu'à ce qu'ils soit revenus tout à fait. On leur donne un autre cou de couteau s'il est nécessaire, puis on les lave, on les reinse, puis on les met dans un pelain mort. On les y laisse quatre ou cinq jours, on les lève deux ou trois fois, on les laisse empilé sur le pelain, puis on les remet dans un pelain vif. On les y lesse deux ou trois jours, on les lève dans cette intervalle et, quand ils commencent à ébourer, on les éborre, puis on les reinse pour faire tomber la chau. On les écharne bien, on leur donne un coup de tierse et une fason pour abatre la tierce, et après on leur donne bioulage de cher et de fleur. Le principal est de faire bien revenir les cuirs dans les confits, ouvrir ou rafraichir, de ne pas donner de pelein tant moins que l'on peut et de ne pas les trop abatre en rivière.

Si une peau n'est pas bien rafraîchie, elle ne prend pas bien la chau. Si une peau a trop de chau, elle ne fait pas du poids et elle est dure à travailler et à coller en corroyerie. Si une peau est trop abatue, sa l'afranchit ou la casse et elle n'est pas si ferme.

J'ai oui dire par un maître tanneur qu'il avoit lui-même mit de cuir en cuve, après les avoir ébourrés et bien reincsés, et qu'il en avoit résulté que le cuir étoit rouge, mais que le cuir étoit très ferme et qu'il avoit produit un grand poids.

Pour les cuirs frais, on n'a le soin que de les bien laver avant que de les mettre dans les pelains.

D'après ce que j'ai oui dire sur l'ouvrage qui vient d'être fait, je vois que ce n'est pas la chau ni le travail de rivière qui contribue le plus à randre le beaudrier ferme et à lui donner du poids, donc ce doit ettre la manière de gouverner les peaux en cuve. »

Manière de traiter les peaux en cuve

« Une fois travaillés de rivierre, il faut les mettre dans une cuve qui a servi a un autre coudrement dans laquelle il y aura l'eau et la tanne qui a déjà servi à monter d'autres cuirs. On les lève tous les jours, on remue bien la tanée et on les couche. Le premier jour, on les lèvera trois fois ; le second et le troisième, deux fois ; le quatrième et le cinquième, on les lèvera une fois. C'est ce qui s'apelle les faire écumer et mettre en couleur.

Maintenant qu'ils sont en couleur, il faut nétoyer une cuve qui aura servi à deux coudrements, il faut mettre d'au dans la cuve qui doit être nétoié, jusqu'à ce qu'il y an ait assez pour coucher les cuirs qui doivent y antrer ordinairement. On les ramplit quand on y doit mettre une quinzène de cuirs antiers. On remue bien la tanne qui est dans la cuve. On la laisse bien reposé et l'au prend de force. Au bout de cinq à six heures, on otte l'au de dedans la cuve, qu'on met dans une autre cuve ou dans des cuviers capables de la contenir. On laisse bien écouler la tanée car cet [pour c'est] la meilleure eau. Puis, on sort la tannée qu'on met dehors. Ensuitte, on remet l'au dans la cuve, on y met un 100 de poudre, on laisse quatre ou cinq heures fortifier les eaux, ensuitte on remue bien l'au et on couche les cuirs. On les lève le lendemain.

Dans la matière, on remet 50 livres de poudre dans la cuve, on laisse quatre ou cinq heures pour fortifier les aux et on recouche les cuirs. On continue la maime chosse pandant six jours. Au sixième jour, on en remet 80 livres. On les couche et on les laisse dans cette nouriture pandant dix ou quinze jours.

C'est la manière de les monter ou de les faire gonfler et, le sixième jour, sa s'apelle les arrêter.

Des cuirs traités ainsi en cuve seront bien faciles à travailler, bien forts et randront beaucoup de poids et ne seront pas fossés. C'est donc la cuve qui leur donne toutes ces bonnes qualités.

Au bout de quinze ou vint jours, on les met an faîtage. On netoye une cuve qui a déjà servi à deux coudrements et qui ne vaut plus rien. On y met de l'eau comme j'ai déjà dit une fois nettoyée de l'au pas tout à fait tant comme si c'étoit pour basser. On commence par y mettre deux cents de poudre. On laisse faire un peu les eaux. Une fois les eaux faites, on en couche cinq ou six, après on y remet un peu de poudre, on en couche autre trois ou quatre, on y remet de poudre. On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait fini. On peut mettre jusqu'à 30 cuirs entiers dans une cuve pareillement nourie.

On les laisse là un mois ou quarante jours tout au plus. Au-delà de quarante jours les cuirs se relantissent de manière qu'ils n'ont plus la même force. Au bout de ce temps, on les lève pour les coucher en foce.

On les couche en foce sur fleur et on leur donne une bonne nouriture, plus forte que la dernière. Au bout de trois mois ou trois mois et demi, on les lève pour les coucher en seconde, et on les couche sur cher, qu'on laisse trois ou quatre mois puis on la corroye.

On les leisse coucher en été une nuit dans le pelein mort. Au bout de quelques jours, s'ils n'ébourrent pas, on les couche dans un pelain vif tant qu'on pourra les faire ébourrer. Dans un pelein mort, il sera le meilleur. Pour la dose des cuves, on y met un quart de litre de vit[riol] en deux fois. »

Cuir fort ou cuir a qus [?]

« Pour faire de cuir fort, on se sert de cuirs frais ou salés. On emploie des cuirs de souaisante livres et en (...) ils sont trop minces.

1° On les met à tramper pendant 24 heures. On les rince et après on les écharne laigèrement.

2° Il faut ordinairement six cuves : on met les cuirs dans la première cuve qui est une cuve morte ou sans forser, ensuite dans la seconde qui est plus forte, ensuite dans la troisième qui est plus forte que la seconde, ensuite dans la quatrième qui est plus forte que la troisème, ensuite dans la cinquième qui est plus forte que la quatrième, ensuite dans la sixième qui doit être neuve. Pour faire cette cuve, il faut prendre de l'au propre, on la met à moitié, après on prend une poche ou sac de farine d'orge pesant soixante douze livres ou environs.

3° Il faut que ces cuirs soit levés matin et soir et couchés de même. On les laisse égouter 2 ou 3 heures.

4° Il faut qu'ils soient changé tous les deux jours de cuve, jusqu'à la sixième cuve, dans laquelle ils doivent ébourer. Etant bons à ébourer, on les éboure et on leur donne une façon de chair seulement.

5° Une fois ébourés et nétoiés, on les met dans des cuves à qus [?]. Il faut huit cuves : on commence à les mettre dans la première cuve qui est la cuve morte, ensuite dans la seconde, ainsi de suite jusqu'à la septième, les cuves plus fortes d'un degré par rang, arrivés à la huitième, qu'il faut qu'elle soit une cuve neuve. Pour faire cette cuve, on prend de qus [?] des fosses, réservés exprès pour faire de qus [?] : on la met à un pied de bord. On met encore un paquet d'écorce dans cette cuve et puy ont pesse 40 livres environ. On coupe cette écorse par petis morceaux, on y met de vitriol à peu près une livre. On feroit la cuve le matin et on les lève les cuirs le soir et on les rabot tout de suite et ils sont là en repos pendant quinze jours. Au bout de ce temps, on les lève pour les mettre en fosse. En fosse, on leur donne une bonne nouriture, un bon pouce de pois. On les laisse quatre mois. Au bout, on les couche en seconde et on les fand. On met la poudre moins épaisse, ensuite en troisième, ensuite en quatrième. » (Extr. d'un carnet de recettes pour apprêter le cuir, rédigé avant 1880, par Clément Rascalou, tanneur à *N'Agassac. Doc. R. J.)*



Milhau, avenguda Gambetta, fin XIXe siècle. La "sèche" à la tannerie Angles. *(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)*

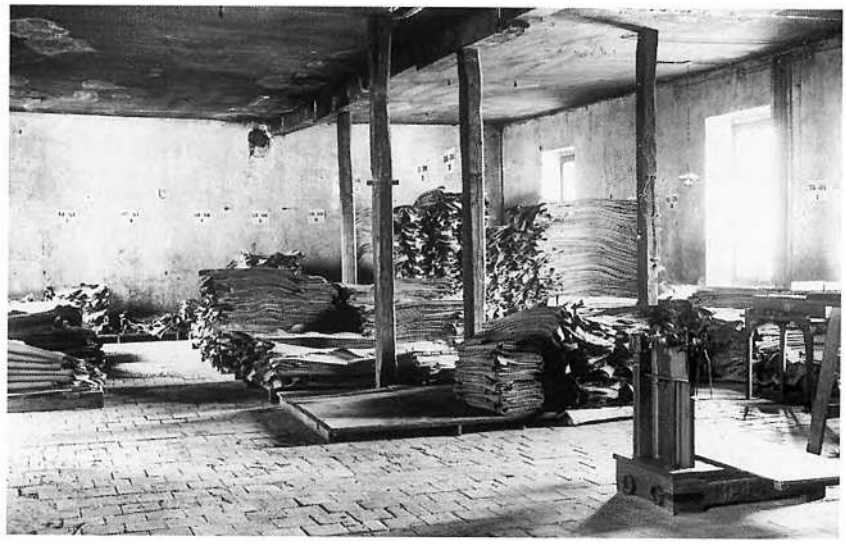

1



2

L'America

« Les premières peaux blanches virent le jour dans les usines Guibert frères, ensuite des teintes foncées, puis des teintes claires, et la peau dénommé "dœskin" fit l'admiration de nos acheteurs américains. » (Extr. de "Mégisserie et ganterie millavoises", par Hiram Artières, dans *Revue du Rouergue,* avril-juin 1953)

1. - *Milhau, avenguda* Gambetta, fin XIXe siècle.
Magasin des peaux de la mégisserie Angles.
(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)

2. - *Milhau, avenguda* Jean-Jaurès, *annadas 1930.*
Salle de triage en blanc de l'usine Jonquet.
(Coll. et id. G. J.-P.)

3. - *Milhau, avenguda* Gambetta, fin XIXe siècle.
Teinture à la brosse à la tannerie Angles.
(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)

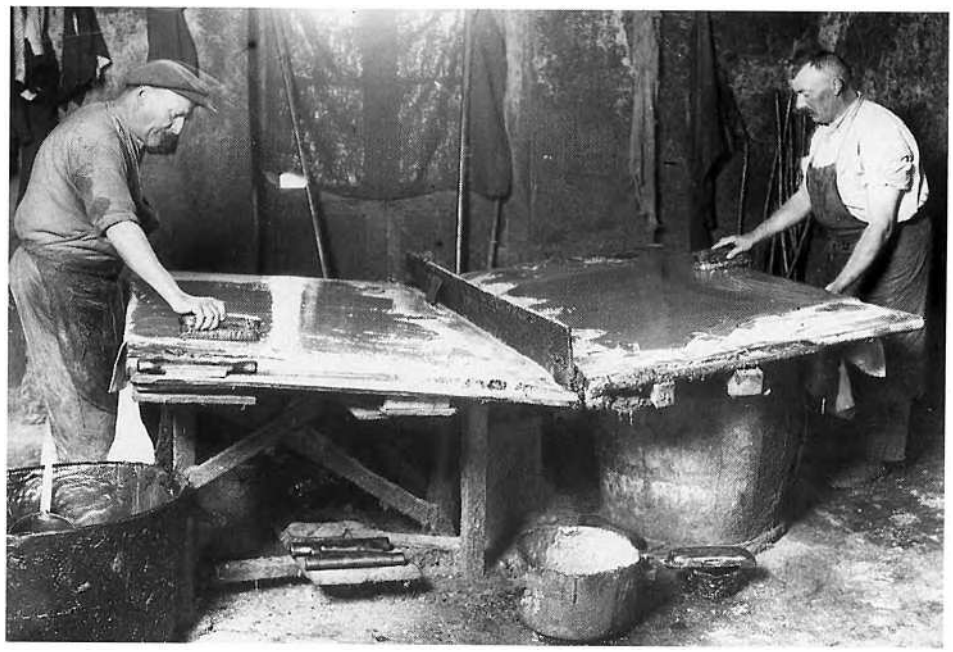

3

Los blanquièrs

« C'est en 1827 que fut dressé le premier acte donnant droit aux mégissiers établis au bord du Tarn de disposer des terrains de Graves, Gravette et Gravezols pour étendre leurs peaux et leur laine. Par un acte daté du 20 mars 1827 il était spécifié que les communaux partant du valat de La Cabre jusqu'au Pont-Vieux étaient aliénés aux fabricants mégissiers qui devaient en jouir "en commun et indivisément comme de chose propre et appartenant à tous ne pouvant en aucun temps, ni dans aucune circonstance provoquer la division et partage de ce même terrain", la jouissance duquel leur est à tous nécessaire, à raison de leurs fabriques et pour l'étendage des peaux et des laines.

Ce droit leur fut confirmé en date du 16 janvier 1870 par le tribunal civil de Millau alors que les sieurs Pierre et Daniel Guy frères prétendaient faire cesser cette co-propriété. Actuellement encore les industries ayant acquis des usines sur Grave, Gravette et Gravezols jouissent de ce droit. Ce fut également en janvier 1850 que fut créée la Compagnie des fours à chaux de Gravezols pour permettre l'exploitation du four à chaux encore existant afin que les mégissiers-tanneurs n'en manquent pas. Nous savons tous les grands services que ce four à chaux a rendus à l'industrie millavoise pendant la dernière guerre. En ce temps-là le compagnonnage était très en honneur et la plupart de nos mégissiers avaient fait leur tour de France comme compagnon-blanchier. » (Extr. de "Mégisserie et ganterie millavoises", par Hiram Artières, dans *Revue du Rouergue,* avril-juin 1953)

La gantariá

« L'*Echo de la Dourbie* nous relate qu'en 1831 la ganterie qui n'avait cessé de prospérer exportait la plus grande partie de sa production en Amérique. Malheureusement ce marché cessa presque subitement, à cause de la mauvaise qualité de nos gants qualifiés de "drogue".

L'activité de la mégisserie subit la même courbe et la production tomba de 100 000 douzaines à 40 000. Malgré cette crise, la ganterie se ressaisit et en 1841, on comptait à Millau 18 fabriquants, 150 coupeurs pour 80 000 douzaines de gants. (...)

En 1875, une grande inondation du Tarn emporta le pont de fer qui n'existait que depuis 35 ans. Toutes les mégisseries de La Grave furent inondées et à partir de cette date cette industrie fut à peu près inexistante dans notre ville. La ganterie continuant de prospérer envoya mégisser ses peaux à Saint-Junien qui, grâce à la pureté des eaux de la Vienne donnait un meilleur produit. Pendant près de 60 ans cette industrie si ancienne resta en sommeil. Ce n'est que vers 1937 que nous la verrons revivre et retrouver sa prospérité d'autrefois.

En 1897, la ganterie avait 70 patrons qui occupaient 1 500 ouvriers et 6 000 ouvrières ; un tiers de ses produits était exporté en Amérique.

A partir de 1900, nous connaissons tous l'évolution de nos deux industries-clef. A côté de la mégisserie et de la ganterie, la tannerie, de 1870 à 1914, connut une prospérité qui dépassa de beaucoup celle de la mégisserie et de la ganterie. Millau s'était spécialisée dans la fabrication du veau blanc pour dessus de chaussure. La renommée de cette fabrication était mondiale ; malheureusement, après 1914, la fabrication du box-calf détrôna notre veau blanc. Par contre, l'activité de la mégisserie et de la ganterie ne fit que s'accroître.

Notre ganterie toujours en progrès créa après 1918 le gant tanné, le gant fantaisie, le gant sport, le gant pécari, etc. La mégisserie de son côté cherchant toujours à améliorer sa fabrication, entre 1918 et 1939 mit au point la peau lavable pour ganterie. » (Extr. de "Mégisserie et ganterie millavoises", par Hiram Artières, dans *Revue du Rouergue,* avril-juin 1953)

Las fabricas

« Ainsi que le constatent les nombreuses fabriques, qui, à elles seules, forment le quartier de La Grave et une partie du faubourg du Pont, et dont la construction est ancienne, l'on peut fixer l'époque de l'apparition de cette industrie, à Millau, avant 1500 quoiqu'elle ne prenne date qu'en 1612, dans le tableau des industries du Rouergue. Dans les archives de l'hôpital mage, il est fait mention, en 1488, d'un Guillaume Fougin, mégissier, assez riche. Cette industrie était contemporaine de celle des draps, qui nous a été si malheureusement enlevée. En 1740, un nommé Aldebert imprima à la mégisserie un grand essort. Il y acquit une grande fortune. Dans ce temps, les achats se faisaient dans un rayon de cinquante lieues, et le seul débouché était Grenoble. L'on ne fabriquait que des peaux de chevreaux qui se payaient en poil 20 à 30 fr. la grosse, ce qui se vend aujourd'hui 290 fr. De 1765 à 1789, six nouvelles fabriques s'établirent ; on commença alors à fabriquer les peaux d'agneaux et de moutons blancs. En 1791, la disette, qui se faisait sentir, força les autorités à faire fermer les ateliers sous prétexte qu'il fallait réserver à la population la farine nécessaire à la préparation des peaux ! La fabrique s'arrêta ; deux ans après elle reprit avec avantage, et douze nouvelles maisons s'établirent. De 1801 à 1802, les fabricants envoyèrent des représentants à Paris ; des débouchés nombreux s'offrirent ; Paris, l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne recherchèrent les peaux de notre ville ; ce succès, augmenta le nombre des fabricants : 150 000 douzaines de peaux de chevreaux, d'agneaux ou de moutons étaient livrées aux ouvriers. Annonay nous enleva alors la fabrication des peaux de chevreaux, qui fut remplacée par celle d'agneaux, fortement demandée aux Etats-Unis jusques en 1834. Une crise terrible se déclara dans ce moment ; les ouvriers se dispersèrent : Paris, Bédarieux, Annonay, Grenoble et Madrid leur ouvrirent des ateliers.

Il ne reste que dix-neuf fabricants, sur cent, qui ne font que 10 000 douzaines de peaux ; ils ne livrent plus aux pays étrangers. Les fabricants qui sont restés ont perfectionné leur fabrication ; quelques uns se sont tournés vers la tannerie : la reprise de la ganterie promet aux mégissiers de se relever un jour et fournir encore à ceux qui ont persévéré une belle carrière où ils retrouveront le temps de leur splendeur. » (Extr. de *Esquisses sur Millau et sur sa vallée,* par R. A. de T[auriac], 1844)

Los gantièrs

Los gants

« Voici les renseignements que donnait l'*Annuaire du département de l'Aveyron* de 1834 sur la ganterie et la mégisserie : "Millau est la seule ville du département où l'on fabrique des gants. Cette branche d'industrie, importée dans cette ville il y a environ cent ans, y avait beaucoup prospéré. L'usage des gants de coton et de soie lui a fait perdre, depuis quelque temps, beaucoup de son importance.

Le nombre de paires de gants confectionnées annuellement dans cette ville s'élevait, il y a peu d'années, à plus de 100 000 douzaines ; il ne se porte plus qu'à 50 ou 60 000.

Les gants de Millau, qui occupent aujourd'hui environ 100 ouvriers et 300 ouvrières, sont d'une excellente qualité et peuvent soutenir la comparaison avec ceux des meilleures ganteries du royaume.

Le mégisserie de Millau s'est élevée à un tel degré de perfection que tous les gantiers de France recherchent les peaux mégissées dans cette ville. Elle donne du travail à environ 300 ouvriers, qui préparent 100 000 douzaines de peaux par an.

Les fabriques de gants de Millau emploient à peu près un tiers de ces peaux ; les deux autres tiers s'expédient sur Paris et Grenoble. » (Extr. de *Annales de Millau...*, par Jules Artières, 1894-1899)

Los gantièrs

« Au début du XIXe siècle, 60 ateliers de tannerie-chamoiserie et 20 fabriques de ganterie occupent 2 000 ouvriers (dont 400 en ganterie) sur une population totale de 6 000 habitants.

A "l'âge d'or", 1919/1933, [on compte] 76 ganteries sur lesquelles 3 emploient plusieurs centaines de salariés, 27 emploient de 50 à 100 salariés, 36 sont des entreprises familiales.

En 1989, 18 fabriques de gants emploient 300 salariés, 9 mégisseries emploient 400 salariés. » (Extr. de *Un métier dans la peau, le gant à Millau,* d'après Elisabeth Baillon, 1989)

« M. de Gaujal fixe à l'année 1750 l'introduction de la ganterie dans les murs de sa ville natale ; cependant l'on voit par un titre du 15 octobre 1443, qu'à ce moment, Millau possédait cette industrie. Il est même probable qu'elle y avait devancé la mégisserie ; mais la ganterie ne commença à prendre de l'importance qu'après 1792 : à cette époque, un nommé Gui, dit Saint-Homme, alla se perfectionner à Grenoble et en rapporta des améliorations notables dans le choix des peaux et la coupe des gants.

Cette industrie suivit jusques en 1821 le sort de la mégisserie ; alors elle prit un grand développement ; les ouvriers furent insuffisants dans la ville ; il fallut recourir à ceux de la campagne ; les fortes demandes des Américains gatèrent les fabricants ; la quantité remplaça la qualité ; l'on s'attacha à faire vite, beaucoup, et à bon marché. Ce mauvais calcul fit mépriser la ganterie, et Millau, qui pour cette fabrication marchait de pair avec Roman et Chaumont, vit tout à coup sa fabrique placée au dernier rang parmi celles qui existent en France.

Les Américains ayant retiré leurs demandes, l'activité fébrile cessa, les ouvriers quittèrent la ville qui ne pouvait leur donner un travail continu. L'industrie de la ganterie était prête à se perdre parmi nous ; en 1835, elle ne produisait plus que 60 à 70 mille douzaines de gants. Cette fabrique a repris de la vigueur, elle semble renaître ; les produits sont vendus partout comme "gants de Paris" : la qualité inférieure se paie 1 fr. 20 cent. la paire ; la qualité supérieure est placée avantageusement dans les principales villes de France, et à Paris, au même prix que ceux de Grenoble, grâce à des magasins de détail que plusieurs de nos fabricants ont eu l'idée d'y ouvrir depuis quelques années seulement.

En 1840, il y avait à Millau dix-huit fabricants qui occupent cent cinquante ouvriers coupeurs, quatre-vingts apprentis et trente coloristes. Les cent cinquante ouvriers gantiers coupent par an 80 000 douzaines de gants ; les quatre-vingts apprentis, 20 000. Il faut huit ouvrières pour broder, coudre, ourler et confectionner les gants que coupe un seul ouvrier ; mais, comme elles ne s'occupent pas exclusivement de ce travail, l'on compte qu'il est partagé entre quatre mille femmes ou filles de la ville ou de la campagne. Il existe des ateliers de couture, pour les gants de Millau, à Sévérac, à Rodez, Saint-Affrique et Albi. On en envoie même en Normandie pour la couture à mécanique, et à Vendôme, pour la couture piquée. Pour 100 000 douzaines de gants il faut environ 40 000 douzaines de peaux agneaux, blancs ramaillés ou chevreaux. En 1840, il s'est fait pour 1 100 000 fr. d'affaires ; la main d'œuvre n'a laissé dans la ville que 440 000 fr. » (Extr. de *Esquisses sur Millau et sur sa vallée,* par R. A. de T[auriac], 1844)



Gantièrs, dins las annadas 1920. (Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)



1. - *Milhau, carrièira del Rajòl ?* Atelier Jules Guy. *Amb la dròlla sul braç :* Louis Cammas, *Loison.*
« A cette époque, le dolage (amincissement de la peau) se faisait à la main avec le couteau à doler. En fin de carrière, les vieux gantiers droitiers avaient l'épaule droite plus haute que la gauche du fait des nombreuses heures passées à doler. » *(Coll. et id. C. A.)*
2. - Atelier de coupe de gants chez Guibert frères, début du XXe siècle.
(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)
3 - 1890.
Debout, à droite : Louisa Seguin.
(Coll. et id. G. M.-L.)
4. - 1933. *Ostal* Oscar Carrière.







Obrièrs e obrièiras

« En 1931, les ouvriers représentent 60 % de la population active millavoise. Mais à Millau, on a tendance à confondre prolétariat millavois et prolétariat des cuirs et peaux. Or, le secteur des cuirs et peaux représente 42 % de la population active totale, chiffre impressionnant, certes, mais qui ne doit pas occulter l'existence d'un prolétariat non lié aux cuirs et peaux. De plus, ce secteur est lui-même divisé entre "l'aristocratie" des gantiers et toute la filière amont (tanneurs, mégissiers) beaucoup moins favorisée.

Si l'on peut parler d'âge d'or à propos des années 20, on ne peut que faire allusion à la relative aisance des ouvriers gantiers, que de nombreux témoignages de l'époque évoquent ; ainsi l'*Echo d'Oran,* cité dans le *Messager de Millau* du 4 avril 1931 écrit-il : "On rencontre dans les rues, vers midi et dans la soirée, des essaims de jolies filles habillées comme des princesses en vacances (...). Ces princesses en vacances sont les ouvrières des fabriques de gants".

Ce niveau de vie supérieur à la moyenne est dû tout d'abord à la politique de hauts salaires pratiquée dans la ganterie et dont les causes sont multiples. Le patronat des cuirs et peaux (en particulier protestant) a une politique sociale assez ancienne liée à la nature même du prolétariat gantier.

Les ouvriers gantiers sont des "ouvriers professionnels, qualifiés" dont la répugnance face à la mécanisation est grande. Le système de travail millavois ne peut fonctionner pleinement que lorsque le climat social est détendu puisqu'il se fonde sur le bon vouloir et l'habileté des ouvriers.

De plus, la plupart des entreprises gantières ont une "trésorerie limitée" ; elles ne peuvent longtemps refuser des revendications ouvrières que soutiennent des syndicats ouvriers disposant d'un arsenal offensif très varié : grèves tournantes, mises à l'index permettent d'obtenir des résultats très rapides en période de plein emploi. (...)

La proportion des toutes jeunes femmes est beaucoup plus élevée que chez les hommes ; il existe donc la "possibilité d'un 3e salaire d'appoint" lorsque la fille travaille comme coursière, sans oublier que les femmes plus âgées continuent souvent à travailler au noir. (...)

Le lien ville-campagne joue un rôle important à Millau en cachant en quelque sorte la véritable dimension des crises économiques grandes ou petites qui frappent le secteur des cuirs et peaux. (...) La partie rurale de la commune (les jardins ouvriers du Rajol, les *oustalous,* les fermes avoisinantes...) sert de soupape de sécurité lorsque sévit le chômage. » (Extr. de "Politique sociale millavoise sous les municipalités de gauche (1919-1935)", d'après Claire Deruy, dans *Découverte du Rouergue,* 1987-1988)

La Mutuala

« Millau, toujours en avant dans le progrès social, vit se créer en 1854 la Société de secours mutuels des ouvriers mégissiers et chamoiseurs avec saint Jean comme patron. En 1870, ce fut la création du conseil de prud'hommes. » (Extr. de "Mégisserie et ganterie millavoises", par Hiram Artières, dans *Revue du Rouergue,* avril-juin 1953)

« Millau avait de nombreuses sociétés mutualistes qui, moyennant de faibles cotisations, versaient de petites indemnités journalières et remboursaient une partie des frais médicaux en l'absence de sécurité sociale. » (T. A.)

« Il y avait la société Saint-Martin et d'autres sociétés. Nous avons fait grève pour adhérer en juin 1930 aux assurances sociales. » *(Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

Le mouvement coopératif

« Avant 14, la coopérative la Glaneuse vendait du pain avec un charreton jusqu'à Creissels. Après la guerre de 14, ce furent les coopérateurs du Rouergue qui avaient des magasins de quincaillerie, de chaussures... » (T. A.)

Milhau, chambre de Commerce ? *(Coll. F. Jq.)*



Los sindicats

« L'effectif des adhérents à l'Union syndicale était de 300 membres début 1905, puis de 900 fin 1905, de 1 000 en 1906 – sur un total syndicable de 1 100 ouvriers – de 1 200 en 1907 pour chuter à 800 en 1910. Les difficultés de la période, le chômage, bien sûr, agissaient sur l'ampleur de ce nombre. Cependant l'accroissement rapide du nombre de syndiqués en 1905 et son maintien à un niveau élevé s'expliquent par l'efficacité d'une campagne menée tout au long de la période et visant à la syndicalisation de tous les ouvriers travaillant en atelier. Le conseil syndical "avait adopté une proposition stipulant que tous les employés gantiers, quels qu'ils soient, étaient tenus d'adhérer au syndicat à moins que leur nom ne figurent sur la raison sociale prouvant qu'ils étaient réellement associés avec leur patron". Un conflit, consigné sous l'appellation "d'incident Tarrusson", illustre cette volonté hégémonique. Le 3 juin 1907 "les ouvriers syndiqués de cette maison avaient quitté l'ouvrage à seule fin de n'avoir rien en commun avec leurs camarades réfractaires au syndicat". Pendant trois semaines, ces derniers, au nombre de deux pour quatre-vingts salariés, maintinrent leur position, et le travail cessa donc. A l'issue de cette période, convaincus ou contraints par l'employeur, ils rejoignirent le groupement et la production reprit.

L'Union syndicale, qui venait de s'ouvrir aux ouvrières, accepta en son sein les métiers proches de la coupe du gant et en janvier 1907 furent admis les dresseurs et les ouvriers en finitions. Mais la fusion avec les autres branches des cuirs et peaux, acceptée par les mégissiers plus "unitaires", fut refusée par les gantiers plus "anarchistes". L'assemblée générale du 21 juin 1910 mit le conseil syndical en minorité sur cette question par 247 voix contre la fusion et 243 voix pour. Le nouveau conseil était favorable à l'indépendance de la fédération gantière. » (Extr. de "Contribution à l'histoire des cuirs et peaux", par Michel Delmouly, dans *Millau, histoires et secrets oubliés,* 1996)

« Pour devenir gantier, il fallait s'inscrire au syndicat et on rentrait en apprentissage au fur et à mesure qu'il y avait des places. On n'allait pas chez un patron, c'est le syndicat qui nous disait : "Tu es désigné pour aller travailler à tel endroit." Le principal syndicat était la C.G.T.

Les syndicats étaient contre les personnes de la campagne qui travaillaient meilleur marché. Mais, dans les campagnes, c'était un appoint considérable, faire des gants en gardant les moutons... » (M. Cb. *Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« Quand mon père a commencé, les gens qui étaient là ont accepté de le former à condition qu'il arrive avec la carte d'un syndicat. » (C. C.)

Las caumas

« Au commencement de janvier [1869] une grève éclata chez les ouvriers tanneurs et corroyeurs dans les circonstances suivantes : les ouvriers payés à la journée, jaloux des ouvriers payés aux pièces qui, grâce à leur habileté, gagnaient davantage, se prirent de querelle avec ceux-ci, dans un des principaux ateliers de la ville, et se mirent ensuite en grève parce que les patrons avaient refusé de renvoyer ou d'occuper à la tâche les ouvriers payés aux pièces. La grève durant depuis 7 ou 8 jours, il fallait cependant des bras pour tirer des cuves un lot considérable de peaux qu'un plus long séjour dans l'eau de chaux aurait gâtées ; ce furent les ouvriers corroyeurs restés fidèles à leur poste qui firent la besogne : de là colère, menaces et essais d'intimidation de toutes sortes. La guerre était donc plutôt entre ouvriers qu'entre ouvriers et patrons.

Le lundi, 11 janvier, apprenant qu'il régnait une certaine effervescence parmi les ouvriers des autres ateliers de la ville, le sous-préfet visita, en compagnie des autorités municipales, plusieurs ateliers où il fit entendre, de même que le procureur impérial, un langage bienveillant et ferme à la fois. L'accueil très convenable, mais froid, fait à ces magistrats, n'annonçait rien de bon.

Las caumas dins las annadas 1930

« Les grèves des années 30 ont marqué les esprits. Les patrons ont fait appel à la sous-traitance rurale ou aux entreprises implantées ailleurs pour conserver leur marché. Les responsables syndicaux n'ont été réintégrés que sous la pression des autorités municipales et avec retard. Les patrons se sont équipés en machines et l'ambiance a changé dans les entreprises, chacun ayant vécu la grève de façon différente : non-grévistes, solidarité forcée, inégalités des situations familiales et patrimoniales...

Les grèves portaient sur les salaires et pas sur les conditions de travail. » (T. A.)

« En 1935, la grève a duré 6 mois. » (Mme C. *Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« Nous avons fait une grève de 6 mois. Il y avait des gardes mobiles et des gendarmes qui se promenaient. S'ils voyaient quelque chose, ils allaient le dire aux syndicats. On regardait si nous allions travailler. Il ne fallait pas aller travailler, sinon on nous appelait "la jaunisse" ! Si on allait travailler, on était contraire aux syndicats et il ne fallait pas être contraire aux syndicats... A la Maison du Peuple, le syndicat nous nommait... Il fallait écouter. On nous aurait battu, si on y avait été... Il y avait des soupes populaires. Il y a eu des histoires. Il y avait le syndicat chrétien et le syndicat autrement, avec des idées plus avancées. Le syndicat chrétien est rentré le premier et les autres ont cédé. Ça a duré 5 ou 6 mois, nous en avions marre, on ne nous a pas donné grand chose. » (Mme Cn. *Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« En 1935, il y a eu une grande grève. Nous sommes sortis à 16,50 f. et nous sommes rentrés à 12,50 f. après 6 mois de grève.

S'il n'y avait eu que des gens du métier, ça aurait cessé plus tôt, mais il y avait des gens à côté qui voulaient tout mélanger. Pour que la grève cesse, il a fallu que se forment deux autres syndicats plus importants qui ont demandé un vote secret. A main levée, tout le monde voulait continuer mais, à bulletin secret, 95 % voulaient travailler. » *(Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« En juin 1935, les conditions de vie pour les Millavois avaient changé. La grève de novembre 1934 à avril 1935 était passée par là ; les chômeurs plantaient des pins aux Cades ou au col du Renard. Les Eaux et Forêts, dirigées à Millau par M. Vignau (lieutenant de louveterie) qui habitait le quartier, avaient ouvert des chantiers sur le Causse. Petit à petit les familles divisées par la grève se sont retrouvées. Les usines ont réembauché les travailleurs, mais on s'amusait bien moins. » (Extr. de *Du pont au Larzac,* de Robert Roussel, 1997)

Las sopas

« Les gantiers faisaient grève pour un sou ou deux sous. Ils empêchaient de travailler ceux qui voulaient travailler. A la Maison du Peuple il y avait des soupes populaires mais je n'y suis jamais allée, mon père n'a pas voulu. Les gens allaient aider à faire l'épluchage et puis ils mangeaient. » *(Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« Ça a été terrible parce que même dans les familles les gens se sont fâchés. Nous faisions grève pour lutter contre une diminution de salaire. Certains sont rentrés avant les autres parce qu'ils n'avaient pas d'économies. Ça a été la misère pour certains. On allait même chercher le manger à la Maison du Peuple... » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

« Pendant les grèves, on organisait des soupes populaires. » (T. A.)

Cependant les différentes brigades de l'arrondissement, mandées en toute hâte, arrivaient dans la nuit à Millau et le lendemain, mardi, étaient utilement employées à dissiper des attroupements nombreux d'où s'échappaient des cris injurieux et des clameurs provoquantes. Des pierres furent lancées : M. Loirette, adjoint, fut atteint à une jambe, un ouvrier cordonnier frappé grièvement à la joue, un gendarme reçut quelques horions à la tête et le sergent de ville R..., qui tenait un émeutier, terrassé et fort maltraité par des adhérents qui finirent par lui arracher son prisonnier des mains.

Le soir, le maire, M. Rouvelet, faisait afficher une proclamation aux ouvriers qui ne tarda pas à être lacérée. La nuit fut tranquille. A 11 h, M. le préfet de l'Aveyron arriva de Rodez et, le lendemain, il recevait à la sous-préfecture une délégation d'ouvriers. M. Nau de Bauregard leur prêcha la paix et la concorde. Ses paroles furent bien écoutées.

Un détachement du 46e de ligne en garnison à Rodez était arrivé le mercredi soir. Tous les ateliers étaient fermés.

Le vendredi, les perturbateurs qui avaient été arrêtés le mardi et écroués à la maison d'arrêt, comparurent devant le tribunal correctionnel qui prononça 10 condamnations variant entre 5 mois et 15 jours de prison. Le 28, nouvelles condamnations pour atteintes à la liberté du travail.

Ces deux décisions, prononcées au milieu d'une foule nombreuse, "furent, lisait-on dans le journal de la localité l'*Echo de la Dourbie,* accueillies avec une respectueuse déférence et il était facile d'apercevoir que des sentiments de regrets avaient pris la place des mouvements de colère exprimés à la première heure. A la fin du mois, le calme était partout rétabli dans les ateliers, grâce à l'intervention tour à tour bienveillante et ferme de l'autorité et grâce au bon sens des ouvriers qui, curieux des débats où se discutaient les limites de leurs droits, avaient écouté avec profit les paroles éloquentes venues du siège du ministère public et des bancs de la défense." » (Extr. de *Annales de Millau...,* par Jules Artières, 1894-1899)

1. - *Cauma de 1911. (Coll. C. P.)*
2. - 1910-1920, gantiers millavois partis travailler à Grenoble pendant les grèves. *(Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)*
3. - *Cauma de 1935. (Coll. M. d. M., fds. M. P. G.)*

1



2



3



Los manhans

L'introduction de la culture du mûrier en vallée du Tarn a laissé des traces dans les mémoires ainsi que dans le paysage où subsistent quelques arbres.

« Le mûrier fut introduit dans la vallée par les sages règlements d'Henri le Grand ; il commençait à prendre une assez grande extension lorsque cet arbre précieux fut proscrit comme aristocrate par les vandales de 1793. La peur fut plus forte que l'intérêt ; dans la vallée il ne resta pas un seul pied de mûrier, tous tombèrent sous les coups de la cognée !

Aguessac, Rivière et Compeyre ne suivirent pas l'exemple des Millavois ; dans ces trois communes, l'arbre asiatique continua de doter ses possesseurs de sa dépouille, qui, livrée aux vers à soie, a répandu l'aisance dans toutes les maisons des bords du Tarn. Là, le ver à soie a été élevé avec soin, et le cocon vendu aux négociants des Cevennes.

Voyant le succès de leurs voisins, mes propriétaires de Millau se sont rassurés sur le haut produit du mûrier ; une large place leur a été assignée dans les champs ; le noyer séculaire, et l'amandier au produit si incertain, ont été déracinés en partie, dans les bas-fonds. Depuis seize ans la vallée s'orne annuellement de deux mille pieds de mûriers qui déjà répondent en partie aux soins des agriculteurs.

Dès 1835 un négociant s'associa à deux dames ; des ouvrières furent appelées des Cevennes : 20 bassines à la main furent montées. Timide d'abord dans ses opérations si nouvelles, notre filateur agrandit sa fabrique et donna l'exemple à ses concitoyens. Honneur à lui d'avoir ouvert la carrière. En 1841, cet honorable négociant a disputé, à ceux du Vigan et de Ganges, plus de dix-huit mille kilogrammes de cocons, et est parvenu à fixer la filature de la soie dans notre ville déjà veuve de tant d'industries. En 1842, deux fabriques à la vapeur, de soixante-dix bassines s'établissent ; dans peu, une troisième s'élèvera, à côté d'une magnanerie-modèle où se développent plus de deux mille kilog. de cocons.

Cette industrie naissante consolera Millau de la perte, de la décadence, ou de l'état de marasme où sont tombées quelques-unes de ses industries. Plût au Ciel que dans peu d'années le temps perdu soit réparé et que les produits, qui soutiennent déjà avec avantage les marchés de Lyon et de Nismes, y arrivent, en assez grand abondance, pour servir d'aliment assuré à la classe ouvrière d'une ville populeuse et amie du travail. Riches et pauvres, cultivateurs et industriels, tous les habitants de Millau doivent concourir à fixer chez eux l'industrie séricole, qui seule peut lui donner des résultats que ne peuvent leur disputer les grandes villes ni les pays étrangers. » (Extr. de *Esquisses sur Millau et sur sa vallée,* par R. A. de T[auriac], 1844)



(Coll. B. H.)

Los manhans, 1911

« Cogolin, le 21 avril 1911.

Monsieur et cher client.

La récolte sériciole qui s'annonçait déjà excessivement réduite en France, à en juger par les hésitations et les abstentions nombreuses des éleveurs, au moment des souscriptions de graines, semble devoir se réduire davantage encore, à la suite des gelées qui se sont produites dans les premiers jours d'avril. Et pourtant dans certaines régions on s'alarme bien à tort, car ces gelées ne se sont pas produites assez tard pour nuire véritablement à la foliation des mûriers, et quoique on puisse dire : la production en feuilles ne s'en ressentira ni comme qualité, ni comme quantité. Il s'agit purement et simplement d'un retard dans la végétation.

La récolte sera donc de quelques jours en retard. Tout le mal est là. Ce retard entraînera-t-il des inconvénients sérieux pour l'élévage des vers à soie ? Sans la moindre hésitation nous répondons : Non.

On nous dira que d'autres travaux des champs peuvent se produire en même temps que le gros de l'élevage, ou encore que les grosses chaleurs peuvent survenir et compromettre les résultats.

A la première objection nous répondons : 1° que l'élevage du ver à soie n'occupe guère la magnanerie que pendant une dizaine de jours ; 2° qu'on peut gagner très facilement 5 à 6 jours, ainsi qu'il sera dit plus loin.

A la deuxième objection nous répondons que les chaleurs ne sont pas à redouter avec nos races qui ont le grand avantge de résister merveilleusement aux températures élevées, et de faire encore pleines récoltes là où les vers d'autres graines périssent précisément à cause de trop hautes températures. C'est une démonstration que nous avons faite déjà en 1903 dans des conditions identiques à cette année. Nous dirons même plus (et nous pouvons être d'autant plus affirmatifs que nous nous appuyons sur des faits) : les grandes chaleurs qui constituent un danger pour les races ordinaires, réprésentent un avantage pour nos races améliorées. En effet, les vers de nos dites races (les seules que nous livrions en France) étant excessivement sveltes et très voraces permettent de gagner facilement 5 à 6 jours au cours de l'élevage. Il suffit pour cela de les tenir à une température élevée (18 à 22 degrés centigrades) et de les alimenter comme il convient en leur donnant au moins 4 repas de feuilles par jour. Dans le Var, beaucoup d'éleveurs font monter nos vers en 25 jours (de l'éclosion à la montée) et il ne faudrait pas en déduire que les cocons pèsent peu parce que les vers ont marché vite, car ces mêmes éleveurs arrivent souvent à faire 3 kg de cocons par gramme de graines, couramment 2 kg 800 et jamais moins de 2 kg 500. On ne peut pas dire que ce qui est vrai avec les vers de nos races le sera également avec les vers d'autres races c'est-à-dire qu'en les poussant par l'alimentation et la chaleur ceux-ci gagneront du temps et [Suite page suivante]

[Suite] feront une récolte normale, parce que pour subir ce traitement avec succès, il faut des races suffisamment sveltes et nerveuses, et ce que nous reprochons aux autres races en général, c'est précisément de manquer de sveltesse.

De tout ce qui précède, il faut déduire qu'on peut avec nos variétés entreprendre avec la plus grande confiance et la plus grande sécurité des élevages même très tardifs. Et cela nous amène à envisager un nouveau moyen de pousser à la production des cocons pendant cette récolte qui s'annonce comme devant être considérablement déficitaire. Ce moyen est le suivant :

A cause de la grosse réduction dans les quantités de graines mises en incubation, et par suite de la réduction des élevages, il y aura vraisemblablement une quantité considérable de feuilles de mûriers non utilisées en France, et nous nous demandons si on ne ferait pas œuvre utile en insistant vivement auprès des éleveurs qui ont déjà reçu les premières graines pour les décider à mettre en incubation de nouvelles graines, de façon à avoir deux élevages en cours à 15 ou 20 jours d'intervalle. Cela leur permettrait de profiter les feuilles qui seront inutilisées et qu'ils pourront se procurer à des conditions très avantageuses et de faire une quantité de cocons presque double avec les mêmes locaux et le même matériel.

Nous vous serons reconnaissants d'étudier sérieusement la mise en pratique de cette proposition et de nous dire ce que vous en pensez.

A notre avis la chose est très faisable et nous sommes organisés dans des conditions exceptionnellement favorables pour la réaliser. En effet, avec notre salle frigorifique dans nos établissements mêmes, et nos salles d'incubation qui fonctionnent dans toutes les règles, nous pourrons préparer les graines pour les faire éclore à jours fixes. Nos clients n'auront donc qu'à nous fixer les dates pour lesquelles ils désirent les éclosions des graines destinées aux élevages tardifs, et nous les expédierons en temps voulu après leur avoir fait subir toutes préparations utiles.

La gelée a eu des répercussions sur les divers produits agricoles, car indépendamment des mûriers, beaucoup d'autres arbres ou plantes ont souffert et ne donneront qu'une récolte faible ou négative.

Par contre, comme nous avons dit déjà, jusqu'ici la feuille de mûrier n'a fait que subir un retard et n'en sera pas moins abondante. Ce serait une grave faute de ne pas la profiter.

Nous indiquons un moyen bien simple d'arriver au but, et tous ceux de nos clients qui nous suivront dans cette voie n'auront qu'à s'en féliciter car l'élevage du ver à soie est mieux indiqué que jamais, si l'on considère que par suite de circonstances diverses et nombreuses, les prix des cocons doivent être rémunérateurs cette année.

Nous demeurons dans l'attente de votre réponse, et nous vous présentons, Monsieur, nos plus sincères salutations. » (Lettre circulaire des établissements séricoles fondés en 1865 Ferran et Guintrand, à Cogolin dans le Var. *Doc. R. J.)*

• ***Los amoriás***

« Aquò èra una produccion un pauc del país. N'i aviá pas mal d'amoriás. Ramassavan los cocons, aquò fasiá de seda. » (P. Ln. / *Paulhe)*

« Se servissián dels amorièrs pel ver à soie. *Ma maire, qu'èra sortida del Borg, o disiá. I aviá de taulas e i donavan d'aquela fuèlha. »* (V. Pl.)

« I aviá de "muriás" per lo ver à soie. *Quand aviái benlèu 9 o 10 ans, i aviá de manhanhièiras mas aquò èra presque la fin. Quand sortiam de l'escòla, anàvem amassar las fuèlhas dels "muriás" e nos balhavan un sòu. »* (P. L.)

« Nautres, aviam quatre o cinc amoriás aval al bòrd del Tarn. Fasián venir lo vèrp. I aviá una manhanariá. » (V. P.)

• ***N'Agassac***

« N'i aviá pertot aicí, d'amoriás. Ieu, lo papeta auriá pas jamai desrabat un amoriá per pas res. Comptava qu'aquò tornariá venir...

Coma lo papeta, aicí, èra productor de granas, per nos far veire cossí aquò se fasiá, n'aviá fach aquí a costat, una annada. Aviá una "covusa" amb una lampa a petròl e caliá téner l'umiditat. Apelava aquò "la grana". Quand sortissiá, aquò èra pichon, lo vèrp, lo manhan. Li balhava de fuèlhas d'amoriá triçadas. A mesura que grossissiá, li balhava la fuèlha e pièi un bocin de bròca. Pièi, anava copar coma de fribola e los caliá far montar per far lo cocon. Après, caliá passar aquel cocon al fuòc, lo caliá caufar per tuar lo vèrp dedins, que trauquèsse pas lo cocon. Autrament, auriá fach perir tota la seda. Apièi, los cocons, sai pas de qué ne fasiá... I aviá una malautiá qu'apelavan la pebrina. N'i a que crebavan. Los caliá tirar. Aqueles qu'èran malautes, los estiravan e aquò fasiá un crin que s'en servissián per la pesca. Apelavan aquò de morte-pêche.

Ai entendut dire que, dins las familhas que avián pas de "covusa", las femnas metián los uòus, las granas, entre los tetons. L'ai pas vist mès es vertat, aquò. » (R. J.)

• ***La Garda de Compèire***

« Autrefois, chez moi à La Garde, il y avait un élevage de vers à soie. Je me rappelle de la pièce qu'on avait pour les vers à soie. On aurait presque dit un ancien pigeonnier avec des *cledas* pas très hautes, des étagères, et on mettait les vers à soie dans une boîte. On les faisait venir. Ils venaient du côté de Montpellier ou de Nîmes, je ne sais pas exactement. Mais, on ne faisait que l'élevage. C'était du temps de ma grand-mère. Elle s'appelait Courtial. Elle était née à Pierrefiche d'Olt. On a d'ailleurs encore un champ planté de mûriers, à côté de la maison. Il doit en rester une quinzaine ou une vingtaine. Mais il y en avait d'autres magnaneries. Ma grand-mère me racontait que, dès que les vers commençaient à ne plus filer, elle les ébouillantait pour ne pas qu'ils trouent le cocon. J'avais 14 ans quand elle est morte, ma grand-mère. Chaque année, on taillait les mûriers et on plumait les branches pour donner les feuilles aux cochons, avec un peu de *farinal e de gaspa. »* (M. Pr.)

• ***La Manhanhièira de Compèire***

« Dins lo vilatge, n'i aviá bèlcòp d'amoriás. N'i a cent o dos cents ans, fasián lo ver à soie *amb la fuèlha d'amoriá. I a un ostal qu'apelan La Manhanhièira. »* (B. A. / *Compèire)*

« Apelavan aquò los manhans. Encara demòra un ostal aquí al ras qu'encara s'apela La Manhanhièira. Metián d'estagièiras amb las fuèlhas d'amoriás dessús. E las femnas coavan los uòus dins lo corsatge. Mès i aviá de malautiás e, se aquò se reussissiá pas, lo vèrp crebava e pareis qu'aquò sentissiá tan missant. » (S. Lc.)

• ***Palhàs***

« Ici, c'était une ancienne magnanerie et il y en avait une autre dans Pailhas. » (M. L.)

Los lésers

La pratique des sports individuels ou collectifs modernes s'est développée en milieu urbain dans la première moitié du XXe siècle. Le rugby, sport collectif préféré des Occitans, était très apprécié à *Milhau* où le football avait également ses adeptes.

Il y avait aussi une vie culturelle citadine avec les concerts, le théâtre et le cinéma.

« Le cinéma n'était pas parlant, il se faisait au café Le Glacier.

Il y avait trois cinémas qui sortaient des films assez récents. Il y en avait à épisodes. Il y avait un orchestre et un piano. Le premier cinéma était un café. » *(Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*



1



2

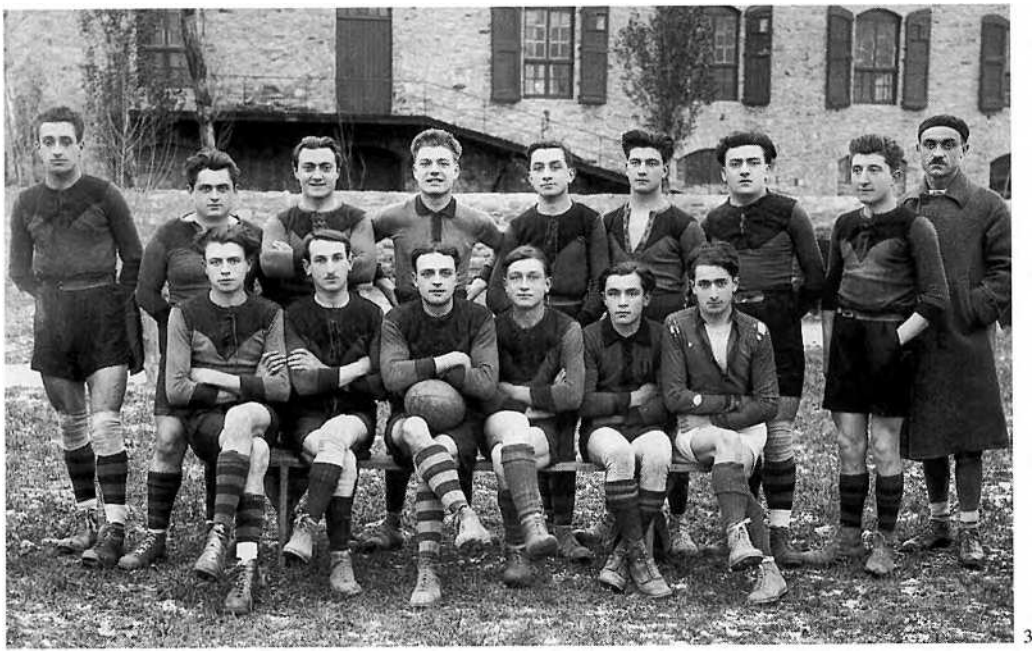

3

1. - *Lo Molnar, bauma del Figuièr, 1925.* Paule Marty, Alice Trouche, ?, André Trouche, Clémentine Valette... *(Coll. et id. C. G.)*
2. - *(Coll. H. Pr.)*
3. - Sporting-club millavois, 1920-1921. *(Coll. D. J.-J.)*

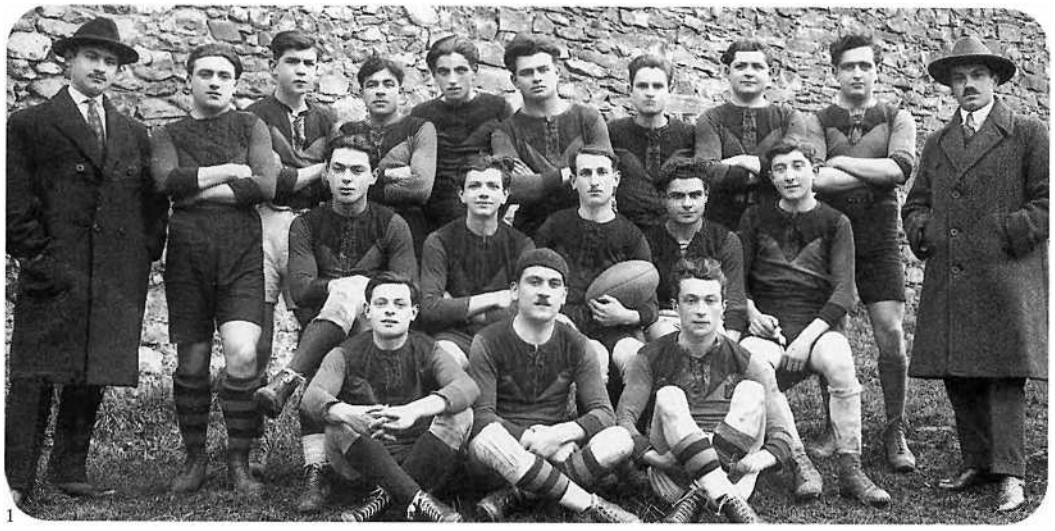

1



2

1. - Sporting-club millavois, 1920-1921. *(Coll. D. J.-J.)*
2. - Sporting-club millavois, 1930. Assis en tailleur : MM. Labit et Guisset. Accroupis : MM. Carel, Normand, Puig, Molinier, Barthélémy, Molinier et Barascud. Debout : Joseph Andrieux (arbitre), MM. Calvi, Bancarel, Artières, Fourcadier, Trinquier et Jammes, André, Jonquet, M. Théron. *(Coll. et id. G. J.-P.)*
3. - *(Coll. A. C.)*
4. - *(Coll. Arch. dép. A.)*



3



4

Un còp èra

La vila e los vilatges

Grâce à la contribution des habitants du canton, il est possible d'évoquer quelques aspects de ce que fut la sociabilité *d'un còp èra* structurée et organisée autour de *la vila* et des *vilatges,* de *la bòria* et de *l'ostal.* Des chants, des airs, des dires, constituant autant de témoignages vivants de la culture occitane de l'Est millavois, complètent cette évocation.

La comuna, l'escòla, la glèisa, la fièira, l'aubèrja, los mestièrs sont là pour accueillir, encadrer, séduire ou accompagner *l'estatjant, lo ciutadan, lo parroquian, lo paisan, la practica...*

Le chef-lieu de canton est en l'occurence une *vila* chef-lieu d'arrondissement qui regroupe la plupart des services publics de l'Etat et qui attirait la population alentour *los jorns de fièira.*

En *Roergue,* il y a plusieurs façons de nommer les habitants d'un village. Souvent, on emploie tout simplement le nom du village sans modification. Parfois, surtout dans les cantons limitrophes du *Lengadòc,* on a recours à la suffixation : *-és, -òl, -enc...*

Carbassàs : los Carbassòls
Compèire : los Compeiròls
N'Agassac : los N'Agassòls
Paulhe : los Paulhencs
Milhau : los Milhautencs

Los quartièrs de Milhau al sègle XV
« La Capella, La Fon, Guillem-Stève, Malpel, Palieyra, Pelacuer, Paysieyra, Mandaros, Foratas. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Lo pin de Sent-Martin
« "Lo que s'arresta pas al pin de Sent-Martin es un coquin." Aquò's sul camin que va al Causse. Aquò èra qu'aquel aviá raubat quicòm e que montava vite. » (P. Jn. / *Paulhe)*

Pèiralada, Peiralèu e Cailús
« Pèiralada es tombada,
Peiralèu tombarà lèu,
E Cailús tombarà diluns. » (B. A.)

Puèg-Pisson e Lavador
« Rien ne sert de dominer :
"Lo castèl de Puèg-Pisson,
Que domina Lavador,
Puèg-Pisson es davalat,
E Lavador es demorat." » (A. G.)

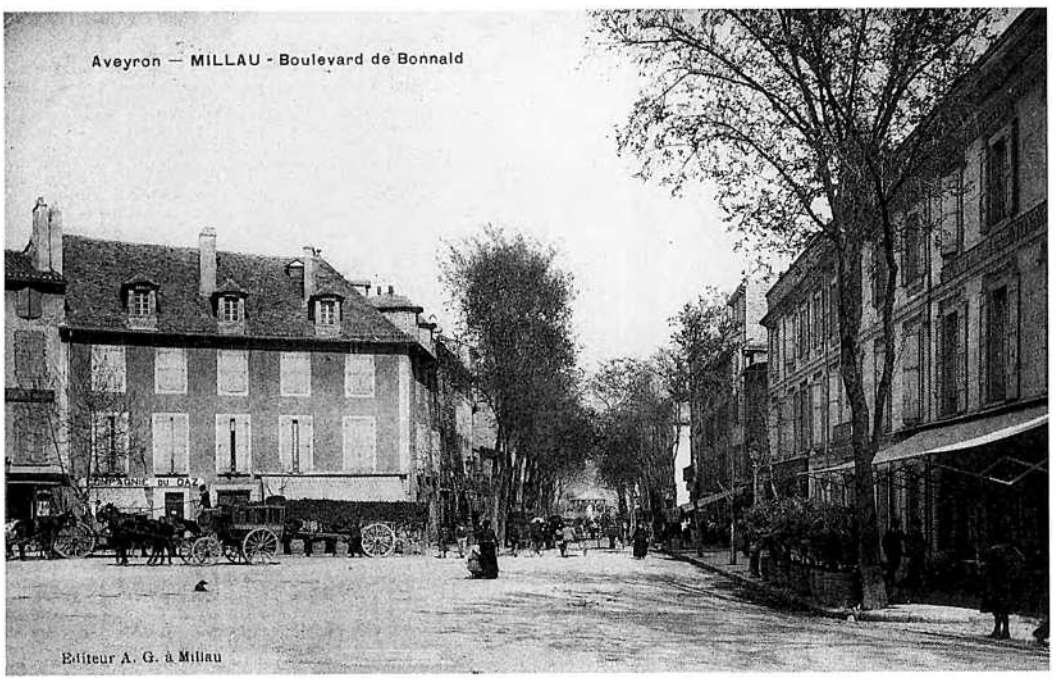

Milhau.
(Coll. Arch. dép. A.)

Barris de Milhau
Lo barri, lo Pont-Vièlh, lo barri de las Ostalariás, lo barri de la Pèira...

Quartièrs de Milhau
Quartièr de La Capèla, de La Fònt, de Mal-Pèl, dels Olièrs, de La Palhièira, de La Paissièira, del Mandarós, tras Sent-Leòns...

Pòrtas de Milhau
Pòrta del Mandarós, de L'Airòla, de Rodés, del Jumèl, dels Carmes, de Mal-Pèl ou *de Gozon, Sent-Antòni, de la Fònt, de La Capèla...*

Bolevards de Milhau
Bolevard de L'Airòla, Sent-Antòni, de La Capèla, Richard, de Bonald, Jan Gabriac, del Larzac...

Carrièiras de Milhau
Carrièira de L'Amorièr, de La Capèla, de La Bocariá, de L'Airòla, de Las Airòlas, de La Paissièira, de La Merçariá, de Las Torres, de La Peliçariá, de La Sabatariá, del Castelàs, del Voltre, de La Pairolariá...

Plaças de Milhau
Plaça del Mandarós, del Voltre, de La Frucha, de Las Èrbas, de La Capèla, de L'Amorièr, de L'Arpajoniá, Grand Plaça Publica...

Autres luòcs de Milhau
Travèrsa del Potz, de L'Airòla ou *vòlta de Pontilhada, vòlta Destrecha, vòlta del Veire, canton del Veire, Tras Sent-Jan, tras La Cort, tras Sent-Martin, vòlta de Las Escòlas Vièlhas, ga de Pana-Vida, ga del Prior, La Condamina, La Grava, La Tina, la fònt del Sent-Esperit, la Torre de Las Canals, lo grífol de la placeta de l'Espital Vièlh, La Paissièira, lo forn de La Paissièira, lo Cap del barri, Las Parets Sarrasinas, Las Parets Vièlhas, lo pont dels Predicators, lo forn de Las Torres...* (D'après Jacques Frayssenge)

• *Los escais de vilatge*

Des *escais* collectifs, parfois péjoratifs, étaient souvent attribués aux habitants d'un *vilatge* par ceux d'un *vilatge* voisin et rival ou par les ruraux des environs.

« Los Sampetas de Compèire, per que los anciens levavan plan lo veire... » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Los de N'Agassac, aquò èra los Usurièrs. Aquò ven que, dins lo temps, N'Agassac èra un faubourg *de Compèire. Los jutges devián pas anar a Compèire, demoravan a N'Agassac. A Paulhe, aquò son los Russes, a Carbassàs los Pascadons e a La Crèssa aquò son los Agaçons. A Compèire, los Sampetas. N'i a per cada vilatge. »* (V. L.)

« Los Usurierses de N'Agassac, los Sampetas de Compèire, los Pascadons de Carbassàs, los Agaçons de La Crèssa, los Brigands del Borg... » (N'Agassac)

« Los Russes de Paulhe, los Usuriás de N'Agassac, los Sampetas de Compèire, los Agaçons o los Caçaires de La Crèssa, los Senegaleses de Carbassàs... » (Paulhe)

« Los Russes de Paulhe, los Usurièrs de N'Agassac, los Còrsas de Creissèls... » (L. F. / *Paulhe)*

« Aicí [La Blaquièira], sèm los Plomats. » (G. Ag.)



1



2

1. - *N'Agassac. (Coll. Arch. dép. A.)*
2. - *Lo Molnar. (Coll. C. P.)*

La comuna

Sous l'Ancien Régime, il existait de petites *comunaltats* qui avaient leur propre cadastre. En général, les habitants et *lo senhor* géraient *los comuns.* Il pouvait y avoir des droits de pacage sur les *codèrcs* ou les *pàtus,* et des équipements collectifs : *potz, lavador, forn.*

La République a créé des structures plus importantes impliquant des droits et des devoirs plus étendus : *las comunas.* En pays occitan, le mot de *comuna* désigne aussi bien le territoire que l'institution ou la mairie. Celle-ci est également appelée *ostal comun,* ou encore *ostal comunal :*

« La maison commune, *"lo comu, lo cominial, la maiso de sayns, la maïo comia, la mayso comial, l'hostal comi",* l'hôtel de ville pour parler comme au XVIe siècle, était situé dans la rue qui va de la rue Droite à la petite place du Voultre. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Los comunals

Le terme de *comunal* désigne le plus souvent la place publique, mais aussi l'ensemble des espaces publics ou des biens communaux.

Compèire

« L'ancienne communauté de Compeyre avait de vastes pâtus sur le flanc du Puech d'Andon et surtout sur le Causse Noir : ses filles, je veux dire les communes de Paulhe et d'Aguessac, en ont hérité de telle sorte qu'il ne lui reste que quelques immeubles et lopins de terre épars et sans valeur. » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

Milhau

« La ville de Millau avait toujours possédé des communaux sur le Larzac. H. Affre rapporte qu'ils étaient très étendus et qu'on avait trouvé le procédé suivant pour en graver les limites dans l'esprit de tous les habitants. Chaque année, on amenait les enfants sur le plateau, on leur montrait les bornes du domaine communal et on leur administrait ensuite une fessée ; la cérémonie ne s'effaçait jamais plus de leur mémoire. (...)

Los valats de la vila

« Lorsqu'on jouissait de la paix, les fossés de la ville mis à sec se couvraient d'une herbe abondante. La ville les affermait à des particuliers :

Herbas del valat del Jumel a Gozo 2 l.68
Herbas del Goso al portal St Antony ... 3 l.5
Herbas St Antony a la fon 1 l.18
Herbas de la fon a la capela 1 l.196
Herbas de la capela al Mandaros 2 l.84
Herbas del Mandaros a Layrola ..... 64. »

(Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* d'après A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

L'espital de Milhau

« A 6 km de Millau en face du hameau du Monna, dont le cimetière en gradins renferme le tombeau de l'illustre philosophe de Bonald, la forêt de Roubellier, donnée à la ville de Millau en l'an 1300 par les chevaliers du Temple, s'étend sur 236 hectares du versant septentrional du Larzac. Elle est limitée à l'ouest par le ravin de Roubellier, où s'accumulent les fragments de roches et les graviers enlevés par les eaux aux parties supérieures du versant. De l'autre côté du ravin de Roubellier, traversé par la route de Millau à La Cavalerie, qui se développe en lacets sur le flanc du versant abrupt, la forêt de Gros-Bois couvre 36 hectares : elle appartient à l'hospice de Millau depuis le XIIIe siècle. » (Extr. de *Les forêts du Rouergue,* par Paul Buffault, 1909)

La re(g)a

« Pareis qu'avián pas lo drech de l'i far de lusèrna. Aici, jamai aquò s'èra pas fach mès ai entendut dire, coma del costat de Nant, que se un tipe l'i aviá fach de blat, se lo voliá trabalhar l'annada d'après, caliá que daissèsse tres o quatre garbas dins lo camp. Un còp qu'aviá netejat lo camp, quauqu'un mai podiá venir e lo li laurar. O alara, l'i caliá far una re(g)a. » (G. Ag.)



Ostal comun de Milhau. (Coll. Arch. dép. A.)

Milhau XIVe s.

« Extraits des ordonnances de police du XIVe siècle.

Défense de prendre des pins ou de la résine aux patus de Millau :

"Item que alcuna pressona, de qualque conditio que sia, non auze tezar, penre ni portar alcus pis ho teza, ni arrabar socas en la pineda de Barri, ni els autres patus de la vila d'Amelhau, sotz pena de xx s. e de emendar la tala, ses tota merce."

L'usage des patus interdit aux étrangers :

"Item que alcuna pressona, se non era del talh e de la cominia d'Amelhau, non si auze servir ni esplechar en alcuna manieyra de herbas, de lenhas, de teulas, d'aygas, ni daltras causas dels patus d'Amelhau, sots pena del ban, ses tota merce." » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", d'après J.-F. Artières, dans *MSLA*, 1899)

Milhau, XVe s.

« La ville possédait d'immenses communaux – *patus* – consistant principalement en bois et pâturages, situés sur le Larzac, sur la montagne de Barri et sur le plateau de St-Germain. La défense de ces terres contre les usurpations des communes voisines fut pour Millau une cause incessante de procès avec Compeyre, Creyssels, La Cavalerie et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont la commanderie était à Sainte-Eulalie. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Milhau, XVIe s.

« Serment des consuls de la ville de Millau, 1573.

"Davantage, vous promettez de bien regir et gouverner le Bien Public sans aulcune faveur, garder et conserver les privileges et libertes de ladite ville avec le ruisseau de Besoubies, acqueducs, patus et autres lieucs publiques appartenant a icelle, sans permettre ni endurer qu'ils soient occupés ni prins injustement par aulcung particulier de la presente ville ni autres hors la juridiction d'icelle.

Les bornes et limittes desquels pattus vous visiterez une foys l'an et y admènerés la jeunesse pour s'en souvenir, suivant les antiennes coustumes." » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", par J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1899)

Milhau, XVIIe s.

« Le droit de gerbe c'était le droit de champart que la communauté exigeait de ceux qui cultivaient certaines parties des communaux.

1er juillet 1630 : Bail de la 6e gerbe des blés qui sont semés dans les patus de la ville pour 20 set. grains, 3 de froment, 3 seigle, 4 orge et 10 avoine.

30 juin 1646 : Les consuls afferment le droit de gerbe sur le puech de l'Oule appartenant à la communauté pour 65 l. Droit perçu sur les terres novales (nouvellement défrichées). » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

[Les biens communaux sont] livrés à une dépaissance commune. Situé sur le plateau du Larzac et joui indivisément avec la commune de La Cavalerie, ce terrain, d'une nature calcaire, est si peu profond qu'il ne pourrait être utilement livré à l'agriculture. » (Extr. de *Evolution agricole et condition des cultivateurs de l'Aveyron pendant le XIXe siècle,* par Gabriel Boscary, 1909)

« I aviá de gantièrs de Milhau que montavan sul platèu per cultivar quauques cantons, far de trufas, suls comunals. Femavan amb de boisses. A un moment donat, benlèu i aviá cent personas que montavan. » (A. O. / A. Lc. / *Milhau)*

Paulhe

« N'i aviá pas gaire, de pichons cantons... Aquò èra pas plan importent. De còps, los comunals èran "cedats" a-n-aquel que sonava las campanas. Èra per far manjar una cabra, pecaire... L'i podiatz copar la civada amb lo cotèl... » (L. F. / *Paulhe)*

« N'i aviá. I montàvem lo tropèl. » (D. L. / *Paulhe)*

« Èra lo campaniá que s'en ocupava. I podiá anar gardar las fedas. Aquò compensava per las campanas. I aviá pas que tres o quatre pèças. » (V. P. / *Paulhe)*

Lo conselh

L'institution occitane qui se rapproche le plus des *comunas* est le *cossolat* médiéval. *Lo mèra* et ses *adjunts* ont remplacé *los cossols, los conselhièrs* ont remplacé *lo conselh dels prosòmes* et le garde-champêtre fut un temps l'héritier des *deguièrs.* Les *cossols* administraient la *comunaltat* et étaient chargés de lever l'impôt. Le terme de *cossol* a d'ailleurs le sens de percepteur en certains lieux du *Roergue.*

Lo mai

« Aquò's una mòda qu'es venguda après la guèrra. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Las prestacions, las jornadas

L'entretien de la voirie donnait lieu au paiement d'un impôt en travail rappelant les corvées de l'Ancien Régime, *las boadas.* Ce nom désigne également des prestations de service entre voisins.

« Mon papeta èra de Sent-Leòns e èra vengut aquí per far cantonièr. Pièi, lo monde fasián de jornadas, coma pertot, las prestacions. Totes los que avián afaire amb un camin o un autre, s'entendián un jorn, prenián los chavals e fasián tot çò que caliá per netejar lo camin, copar las romècs... » (V. L. / *N'Agassac)*



Compèire, 1952. (Coll. D. Lt.)

« Òm aviá la possibilitat de faire de jornadas de prestacions. Nautres, a L'Imèn aviam metèm dos cents francs de talhas e aquò èra benlèu cinc o dètz francs la jornada, sai pas... Alara, se voliatz pas pagar, anàvetz faire de jornadas. Lo cantoniá vos embauchava. » (M. F. / *Massabuòu)*

« I aviá las jornadas de prestacions. Èra l'ivèrn, mai que mai. Èra un pauc suivant *l'importença de la proprietat. »* (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Pendant les périodes de chômage [dans la ganterie], la municipalité employait des vacataires pour l'entretien des chemins. » (T. A.)

Los cridaires de Milhau

Depuis le Moyen Age jusqu'au milieu du XXe siècle, les nouvelles étaient annoncées par le crieur public.

• *1591*

« La communauté de Millau avait, au XVIe siècle, un crieur public qui était salarié et costumé aux frais de la ville. Celui de 1591 s'appelait Nicolas Loiseleur et sa livrée consistait en une robe rouge et bleue. Elle lui fut renouvelée cette année-là par délibération du conseil communal. Il fut acheté dans ce but deux cannes d'estame chez *"Jacob Gaujalh, merchant"* de Millau. L'étoffe, les fournitures et la façon coûtèrent 13 livres 3 sous. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

• *Montelhon*

« Monteillou était (...) trompette municipale. (...) Il s'en allait, la trompette sous le bras et, à chaque carrefour, après une sonnerie spéciale, lisait à haute voix un arrêté municipal (...) ou bien, sur un autre air de sonnerie, annonçait un déballage où l'on donnait la marchandise pour rien, ou encore la perte d'une clef, d'une boucle d'oreille (...).

La mère de *Monteillou* s'appelait Rose, "la Rose", disait-on, et lui fut aussi chanté par le poète local, le bon M. Baldous :

"O lo troumpetto dé Millaou,
L'éfon dé lo Roso, l'éfon dé lo Roso,
O lo troumpetto dé Millaou,
L'éfon dé lo Roso buffo ol traou.
O fouorço dé li buffa,
L'éfon dé lo Roso, l'éfon dé lo Roso,
O fouorço dé li buffa,
Finiro per s'espéta." » (Extr. de "Encore des choses et autres", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

• *Tomata, Cailar e Jaquet*

« Coma tombors, i aviá Tomata amb Cailar,
Avant eles, Jaquet de son verai nom Cortinas. »
(D'après Louis Julié, graphie normalisée)



Emile Salgues *dich Tomata, cridaire de Milhau. (Coll. B. C.-P.)*

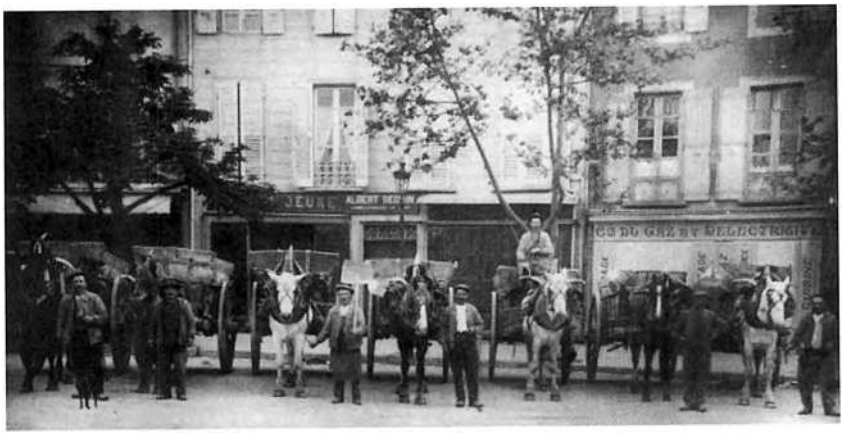

Milhau, vers 1914.
Eboueurs de l'entreprise Salomon.
(Extr. de Millau en images)

La parròquia



Lo temple de Milhau. (Coll. D. J.-J.)

Los protestants

« En principe, les gros patrons du gant étaient protestants. » (F. J.-M.)

« Tout était basé sur les qualités morales, l'aide au prochain... C'était une explication de la Bible. Tous les patrons gantiers étaient protestants. A l'origine, du fait que vous étiez protestant, vous étiez privé de toutes les possibilités d'accéder à une fonction officielle. Ils ne pouvaient pas être notaires, avocats... Alors les protestants se sont rabattus sur l'industrie. A Millau, il y avait peut-être plus de protestants que de catholiques. De mon temps, les catholiques étaient plus opposés aux protestants que les protestants ne l'étaient aux catholiques. Par exemple, nous rentrions au collège à 8 h 30 et eux rentraient à 8 h pour ne pas nous rencontrer. Et puis ils avaient leurs cafés à eux, leur club de foot. Nous, nous étions plus libéraux, on cherchait plutôt le contact que nous n'avions pas. Il y avait un soutien terrible entre protestants. Chez les patrons, du fait que vous étiez protestant, vous aviez la priorité. » (C. J.)

« Les grandes familles allaient au temple. C'était les grandes familles qui dirigeaient Millau. » (A. M.)

« C'était surtout des gens riches. Il y avait les Guibert qui étaient très riches, les Buscarlet... » (D. E.)

« Il y avait deux sortes de protestants : ceux du temple et d'autres qui avaient une église boulevard de La Capelle. Puis, quand ils ont été peu nombreux, ils se sont mis ensemble au temple. On a toujours bien vécu ensemble. A la manufacture, il n'y a jamais eu de problèmes entre nous. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« I aviá una comunautat protestanta qu'èra tenguda pels gantièrs. Los gròs gantièrs èran protestants : los Guibèrt, Buscarlet... E, sovent, dins las fabricas, prenián de protestants per trabalhar. » (G. G. / *Milhau)*

Bien que la présence protestante se soit considérablement réduite, *Milhau* a toujours une communauté avec son temple. Mais, dans l'ensemble, c'est la *parròquia* catholique et ses rites qui a constitué l'essentiel de la vie religieuse de la population urbaine et rurale, même si, en milieu urbain, la déchristianisation fut très sensible dès la fin du XIXe siècle sous l'influence notamment des loges maçonniques millavoises.

La glèisa, située en général au centre du *vilatge,* reste pour tous le repère dominant, le lieu de passage quasi obligé aux grandes étapes de la vie : *las batejalhas e lo maridatge.* C'est elle qui rassemble parents, amis et voisins lors des enterrements. Et *lo cementèri,* autrefois placé contre *la glèisa,* réunit encore les expatriés venus se recueillir sur les tombes de leurs disparus, le jour de *Totsants.*

Lo rector, lo vicari, lo capelan, lo prior, l'abat, la serviciala o sirventa, lo clergue, lo campanièr o sonièr, lo tombelaire, lo cadièiraire, las menetas sont autant de personnages qui ont ou avaient une fonction en relation avec la vie religieuse. Celle-ci est marquée par les sacrements administrés aux *parroquians* et par les services liés au souvenir des défunts : *batejalhas, comunions, maridatges, novenas, cap de l'an...* ainsi que par les cérémonies du cycle liturgique : *messa del dimenge, vèspras, los Reisses, la Candelor, las Cendres, Rampalms, Pascas, Pasquetas, las Rogacions, Nòstra-Dòna, Totsants, Nadal...*

Les fêtes religieuses donnaient souvent lieu, comme aujourd'hui, à des rites protecteurs ou à des réunions de famille. Elles servaient de repère au calendrier agraire que l'on émaillait de dictons.

Sur le canton, il y a quelques dévotions particulières et la *fèsta del vilatge* correspond à la fête votive de *la parròquia.*

« I aviá quatre parròquias a Milhau. » (G. G.)

« [A Paulhe], i a Paulhe e Carbassàs. » (L. F.)

La messa e las pregàrias

La messa était très suivie. Les sermons et *las pregàrias* familiales étaient parfois en occitan.

• Lo pan sinhat

La tradition du *pan sinhat* était une survivance du *pan dels paures* que chaque famille portait à tour de rôle à l'église pour les plus démunis et pour faire dire des messes à l'intention de *las armas de l'Espercatòri.*

« Cada dimenge, una familha portava a la glèisa una desca plena de tròces de pan. Disián que portavan lo pan benesit. Passavan la desca dins la glèisa. » (Compèire)

« Cada dimenge, i aviá una familha que ofrissiá lo pan sinhat. Sovent, mème, lo curat l'anonçava pel dimenge d'après. » (N'Agassac)

« Cada dimenge l'i aviá una familha que donava lo pan. Lo curat o trissava e, a la fin de la messa, los clergues passavan amb una desca per balhar lo pan benesit. Èra un costat de la glèisa un dimenge entr'autre. Passavan un dimenge d'un costat e lo dimenge d'après, passavan de l'autre costat. N'i aviá pas qu'un que lo preniá pas, aicí, aquò èra lo del castèl. Èra lo pan dels paures... Lo curat disiá : "Lo pan benesit es balhat per aquela familha." Aquò èra un onor. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Autres còps, a la messa, sustot a la messa prumièira, a torn de ròtle, portàvem una micha de pan. Davant la messa, lo curat la copava e, pendent la messa, lo clergue passava per donar un bocin de pan a cadun. » (G. Ag. / *Sent-Martin)*



Milhau, glèisa Nòstra-Dòna.
(Coll. D. J.-J.)

Sègle XVIII, Milhau

« La ville donnait deux cents livres aux prédicateurs du carême et de la théologale, et vingt livres au sonneur des cloches. Elle payait aussi les fagots du feu de la Saint-Jean, les joueurs de violon, à la procession de la Fête-Dieu, et la poudre brûlée par une compagnie d'hommes armés de mousquets, qui, à cette fête, escortaient le saint sacrement. Elle achetait, de plus, les torches en cire blanche que portaient les consuls aux deux processions de la Fête-Dieu et celle de cire jaune dont ils se servaient pour allumer le feu de joie de la Saint-Jean. La commune dépensait pour ces "flambeaux" cent vingt livres. L'intendant, L'Escalopier, réduisit cette dépense à soixante-douze livres. Il était d'usage qu'après l'octave de la Fête-Dieu, la ville donnât à la sacristie les torches, dont on se servait ensuite pour accompagner le saint sacrement quand on le portait en viatique aux malades. » (Extr. de *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de L'Espinasse,* par Joseph Rouquette, 1866)

La capèla de La Blaquièira

« On voit dans les registres de délibérations communales de Millau, qu'en l'année 1501 les paysans de La Blaquière désiraient construire une église ou chapelle et demandaient à la communauté d'affranchir la terre où ils avaient l'intention de la faire élever. *"Los pageses de La Blaquièyra volon far una gleysa sive capella a lur despens en la terra de Millau et volon que la vila lu afranquise la terra la ont la volon far."* Il fut décidé que les consuls se transporteraient sur les lieux pour voir ce qu'il en était. C'est donc apparemment de cette époque que date la chapelle de La Blaquière. » (Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

Nòstra-Dòna de Lumenson

« La glèisa de N'Agassac, aquò èra Nòstra-Dòna de Lumenson, que èra al cementèri de N'Agassac. Dins los temps ancians, i aviá un monastari. Aquò se ditz. Aquò èra la glèisa de Compèire, de N'Agassac, amai de Paulhe tanben. Aquò èra una glèisa romana. Al Premièr Empiri, i agèt una inondacion tarribla e la glèisa parti(gu)èt dins Tarn. Se ditz que i agèt un òme plan coratjós, Masson, que anèt aval. Aviá d'ai(g)a jusc'al pitral, dintrèt dins la glèisa e anèt cercar l'estatua qu'es a N'Agassac. Pièi los autres di(gu)èron : "As tirat la Mamà, te cal tirar l'Enfant." Tornèt dins la glèisa, prenguèt las ostías e, tanlèu sortit, la glèisa davalèt dins Tarn. » (V. L.)

Las calçuras

« Mon pèra que contava que, quand èra pichon, avián pas qu'un parelh de calçuras. Un veniá a la messa del matin e l'autre a la messa de 11 oras. » (L. F.)

Pregària de la celibataria

« Aquò èra una bi(g)òta que èra encara un pauc jove e se voliá maridar. Anèt a la glèisa davant l'autar de sant Josèp e li di(gu)èt : "Sant Josèp, fagatz-me trobar un estèrlhe sens aquò vos davale de dessús l'autar e i tornaretz montar coma poiretz !" » (V. L.)

• Las pregàrias

Avant 1900, les anciens priaient en occitan. Dans les familles rouergates, la prière commune était de rigueur, surtout le soir.

« Dans mon lit je me couche,
Dans mon lit je me rends.
Si le sommeil me presse,
La mort me surprend,
Dins un lièch me coche ieu,
Cinc angetas al près de ieu,
Doas als pès, tres al cap,
E lo Bon Dius al mièg que me ditz :
"Dormís-te que te farai bona gràcia,
De ton còrs e de ton arma.
Avètz pas vist Jèsus sus la crotz, tot blanc,
Tot gris, coronat d'espinas sul cap ?"
Que lo saurà, que lo dirà tres còps lo vèspre,
Tres còps lo matin, anarà al Paradís. »
(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)

« Ave Maria *de Nòstra-Dama,*
Prenetz mon cur,
Gardatz mon ama,
E portatz-la a Jèsus-Crist,
Ainsi soit-il. » (G. G.)

Campanièr e cadièiraire

Parodies du sacré
La foi n'empêchait pas les *parroquians* d'ironiser sur l'institution religieuse, ses rites et ses serviteurs.

« Benedicite *de Sent-Guilhèm,*
Sèm prosses per manjar ce qu'avèm.
Se quauqu'un mai vòl venir,
Que se còpe las cambas pel camin. »
(B. J.-M.)
« Sèm prosses per manjar ce qu'avèm,
E se quauqu'un s'en vòl venir,
Que se còpe la camba en camin."
O alara :
"Que pòrta un bon barral de vin." » (G. G.)

« Ave maris Stella,
Me vòle maridar.
Atque semper Virgo,
Amb lo que voldrà. » (J. J.)

« Ave maris Stella,
Me vòle maridar.
Atque semper Virgo,
Sai pas qual me voldrà. » (G. M.-L.)

Las campanas, 1443
« Nos pères paraissent avoir poussé un peu trop loin leur confiance dans le secours et la protection des cloches. Ils les sonnaient trop souvent, trop longtemps et en des moments inopportuns, par exemple au plus fort de l'orage, alors que le tonnerre grondait sur le clocher sillonné d'éclairs. Aussi arriva-t-il souvent que ces sonneries bruyantes et précipitées attirèrent la foudre au lieu de l'écarter. Le 29 juin 1443, dit le consul boursier, *"l'ayse* [l'air] *estan grandamen torbat, soneron a l'aura tot lo jorn, et tombet lo maligne sperit* [la foudre] *sus lo cloquia, sur la hora de vespras, passet per las vistas sobevranas et tombet aval als homes que sonavon, et ne levet de l'escala que hom monta al sen mage una ascla, et passet al costat de Cussac, lo fornia, et sen davalet per la trapa et tombet en la gleyssa ; et, per la gracia de Jésus-Christ, negun no hi pres mal ; de tota aquela nuech non pauseron de sonar."* » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Las campanas de Sent-Girman
« Disián als enfants : "Te cal far coma las campanas de Sent-Girman que fan, quand sònan : Tiens ta langue ! Tiens ta langue !" » (M. Ad.)

Légende de la photo de la page suivante :
Milhau, 1927. Inauguration *del cloquièr de la glèisa Sent-Martin.*
On reconnaîtra : M. Bousquet, Léonce Calmels, M. Soulié, *l'abat* Bieysse, le père Austruy, le père blanc Farussenq, *lo canonge* Combatalade (curé-archiprêtre de l'église Notre-Dame), *lo vicari general,* le père-abbé de Bonnecombe (Maurel), *lo canonge* Cluzel (*curat* de Saint-Martin), Mgr Chailhol (*evesque de Rodés*), *lo canonge* Calmels (*curat* du Sacré-Cœur), *l'abat* Cros, *l'abat* Burguière (secrétaire de *l'evesque* et futur *curat* de Saint-François), *l'abat* Costes, Laurent Calvet, M. Cartayrade, Justin Arnal, M. Catusse (valet de pied de *l'evesque*).
(Coll. et id. D. J.)

Selon les *parròquias, lo campanièr* ou *sonièr* était rémunéré par des dons en nature lors d'une *quista dels uòus a la prima o del blat a la davalada,* après les moissons.

« Lo campanièr èra cargat de sonar las campanas lo dimenge, l'Angèlus lo matin, a mièjgjorn e lo seras... L'ai fach pendent quatre o cinc ans, amb los parents, mès aquò èra los enfants que anavan sonar las campanas. Lo campanièr aviá las tèrras comunalas, los comunals, mès èra pas pagat gaire. » (L. F. / *Paulhe)*

Lo tròn

Lo campanièr sonnait les cloches par temps d'orage pour éloigner les risques de grêle.

« Quand fasiá auratge, sonavan las campanas. » (Compèire)

« Brandissián las campanas. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

• Sègles XV e XVI

« Au sujet du climat n'ont pas été notées les nombreuses sonneries *"al be de la tera"*. Rappelons que 14 hommes sonnent des nuits entières sans répit : 29 avril 1454 : *"... ero al cloquier plus de XII per ajudar"* (plus les deux sonneurs en titre).

La première sonnerie notée *"al be de la tera"* [est du] 2 juin 1373.

1422 : *"Dimecres a 21 de may qu'eron las vespras del cor de Dieu soneron al be de la tera mayre he la folze* (foudre) *tombet sus lo cloquia so disian."* On compte 17 sonneries *"al be de la tera"* en 1422. Le 12 août, les sonneurs sont aidés par *"7 homes"* et par 12 le 5 mai.

18 juin 1453 : *"Fouc trobat l'ayre perilhos de tempesta et calc far prosessio els senhiers cridero que hom lur tramegues secors... lendema tornem aloguar dos homes per sonar al be de la tera..."*

26 août 1453 : *"Calc sonar al ben de la tera et calc far processio e quant fouc facha los senhors vengro a me e la plassa dizen que els eron sul cloquia ben VIII homes e que lur baile argen ..... 12 den.*

Plus calc sonar tota la nuech o la major part ..... 12 den."

29 avril 1454 : *"Jorn molt perilhos... calc sonar al be de la tera et may nos calc far tres vegadas prosession et se portet la majestat de la maire de Dieu lo torn de la plassa e mai que tombet de auratge..."*

1470 : *"Venc un dels senhiers quere de candelas per lo cloquia car lo vespre era tot trebal de l'aura et a causa de la nuech que era perilhosa et dangerosa ..... 5 den."*

En 1482-1483, [il y eut] 47 sonneries *"al be de la tera"*.

En 1546, *"la fournitura facha per la sonaria del fruch de la tera"* compte une quinzaine d'articles et occupe 2 pages du registre.

Nombreuses sonneries du 14 juillet au 29 octobre 1550 à cause *"dels grans trons del mal temps"*... Gages des sonneurs, 3 l. 7 chacun, non compris le vin. » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* d'après A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

• Sègle XVII

« Le 7 juillet 1680, Jacques Gayraud, sonneur de la grand cloche, se plaint qu'on "lui a retranché 6 quartes de froment qu'on avait accoutumé lui donner des censives des charités de Saint-Marc pour sonner lad. cloche lorsqu'il y a de tonnerre et lorsque le temps menasse d'orage et de grelle et qu'il est obligé de plus de sonner lad. cloche pour la confrérie des Agonisans sans aucun salaire." Il demande qu'on lui augmente ses gages. 5 l. lui sont accordées. » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* d'après A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*



La nivolada

« Dins lous aires olaro, ol dire dels onciens,
Sus un carri brullent roullou de mogiciens
Talomen deboulits que, seloun lour embejo,
Podou faire oun lour plai toumbà lo pèiro frejo.
Mès disou, per bounur, qu'oquel orre cobal
S'embauro ol mendre bruch que se fo ensobal.
Sus oquelo cresenso, ou l'espuor del solari,
D'obor mounto ol clouquiè lou sounur mercenari ;
Oquì del bon del bras, cont coumenso o trounà,
Enquiè qu'ajo cessat, quito pas de sounà.
El sap que lo porroquio es pla persüodado
Qu'ombé soun corrilhoun biro lo niboulado.
En plèjo sopenden lous nuaches founduts
Delargou tout d'un cop de tourrens suspenduts
Qu'en se precipiten del naut de los mountonhos
Brisou digos, porets, robachou los companhos.
Diriàs que de lo mar l'obime es deboundat ;
On bei dins un moumen lou boloun inoundat.
Del pus naut tèrrodou lo graisso es entrenado ;
Per lou flus e reflus lo robino ogitado,
Correjo sur lous comps un limou grobelous
Que saplo lo recolto e nègo lous silhous.
De tens en tens lo grèlo òumento lou robache ;
Lou tron pus onimat s'escapo del nuache,
Esclato, serpentejo e toumbo sus clouquiès.
Olaro on lours ritous toutes lous porrouquiès,
Dins lo glèizo ossemblats coumo lous jours de fèsto,
De boun cor pregou Diù d'escortà lo tompèsto. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Diane et retraite

« A Millau et aussi sans doute dans les autres villes du Rouergue, la sonnerie de la diane et de la retraite fut longtemps un usage. Les temps troublés qui reparaissaient si souvent rendaient cette précaution nécessaire. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un reçu fait le 5 avril 1572 par Jacques Fourestier, mercier, jadis *escapolièr* de l'église paroissiale de cette ville : "Lequel a confessé avoir heu et reçu de sire Anthoine Guiraldenc, marchand, consul bourcyer, savoir une trompette neuve de laton regourtilhade pour servir de vespres (le soir) la retraicte, et du matin la dianne au clouchier de ladicte église parochelle comme de ancienneté avoyt accoustumé faire." » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

La quista

« Crese que passava per se far pagar, quand sonava pels auratges. Li donavan d'uòus, de mangilha... Mès l'avèm pas vist, aquò. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Cercava l'aumeleta. » (Compèire)

« Quistava pas, aicí. » (N'Agassac / Paulhe)

« Aicí, a Milhau, donàvem puslèu d'argent. » (A. Lc.)

Las cadièiras

Il y avait aussi un *cadièiraire* chargé de percevoir les abonnements ou les locations des chaises de *la glèisa.*

« Lo suissa, un vicari o lo sacristenh passava dins totes los bancs e amassava cinc sòus, crese, per las cadièiras. » (G. R.)

« Aicís, èra Marie *de Gairaud qu'èra garrèla mès aviá l'uèlh. Quand n'i aviá un qu'aviá pas pagat, se sarrava en vitèssa. Èra cadièiraira. Èra ela que sonava l'angèlus atanben. Per las cadièiras, lo curat fasiá* une enchère. *Lo curat disiá :* "Dimanche prochain, nous vendrons les places aux enchères." » (V. L. / *N'Agassac)*

Las Clarissas

« Las religiosas passavan, las Clarissas. Prenián d'uòus, tot çò que li donàvetz. Passavan amb un muòl e un carreton. Aquò èra pel convent. » (A. Lc.)

Lo vin pel curat

« Quand anavan pagar lo denièr del culte, las femnas prenián una bombona de vin pel curat. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

Lo vin pel seminari

« Quistavan lo vin pel seminari. » (N'Agassac / Paulhe)

Las devocions

En les christianisant, l'Eglise a pérennisé des croyances anciennes relatives à la protection contre les maladies ou à la guérison. Les populations ont parfois mis spontanément sous la protection de saints thaumaturges des lieux sacrés aux vertus prophylactiques ou curatives. Certains pèlerinages donnaient lieu à des processions auxquelles participaient des *confrariás,* mais ils étaient aussi l'occasion d'agapes plus profanes.

• ***Bòina***

« Pels enfants renoses, anavan a Bòina. » (Compèire)

• ***Lo Borg***

« Aqueles qu'èran garrèls anavan al Borg. » (Compèire)

« Al Borg, i aviá sent Faliç per la rena dels enfants. » (N'Agassac)

• ***Nòstra-Dòna de La Saleta***

« Lo mes de mai, aquò's lo mai de la Senta-Vièrja. Aquel mes, totas las fabricas de Milhau, un jorn après l'autre, anavan far lor pelerinatge a Nòstra-Dama de La Saleta per demandar lo trabalh. » (G. G. / *Milhau)*

• ***Nòstra-Dòna de La Sauvatja***

« Lo monde i montavan lo 2 de julhet, pès nuds. Aquò's vièlh. Anavan a la capèla de La Saleta, al ras de Dórbia, e pièi montavan pel travèrs a Nòstra-Dama de La Sauvatja. » (G. G. / *Milhau)*

• ***Pèire***

« Los nenons que se crosavan las cambas, los menavan a Pèire, a sent Cristòfa. » (Compèire)

• ***Sent-Marcelin***

« Anàvem a Sent-Marcelin per la pèsta. Aquò se fasquèt juscas-a la guèrra. » (B. A. / *Compèire)*

« A Sent-Marcelin, la procession se fasiá al cementèri. Èra un vòt per la pèsta. » (N'Agassac)

« Per la pèsta, anàvem en procession al cementèri, per Sent-Marcelin. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Lo pelerinatge Sent-Marcelin èra d'anar al cementèri de N'Agassac. Aquí i aviá lo pilièr de la glèisa vièlha. » (V. L. / *N'Agassac)*

Los suissas de Milhau
« Vestit de roge, en blanc gantat,
Bragas cortas, plan moletat,
Capèl garnit de plumas blancas,
L'espasa li batent las ancas,
De doruras sus son vestit,
Grand, fòrt, sens ventre, plan bastit,
Agent una plan bona allura,
En tèsta vesiatz La Cotura,
De son verai nom Aime Salson,
Òme tot a fèt sans faiçon,
Crane suissa de Nòstra-Dama,
Que lo Bon Diu aja son arma !

Pièi veniá lo de Sent-Françoès,
Òme galhard, grand, pas tròp gròs,
La barba lònga, un pauc frisada,
En evantalh fòrt plan talhada,
Fièr dins son costume lusent,
Cana a gròssa poma d'argent,
Sus l'espatla son alebarda,
Drech coma un "i", mina galharda,
Dins sa tenguda blu cèl,
Magestuós, vesiatz Clusèl.

Sent-Martin, la paroèssa obrièira,
Aviá lo siu e n'èra fièra,
Bèl òme, al ventre un pauc redond,
Ni brun, ni rossèl, puslèu blond,
Galha fresca, fòrt bona mina,
Brave copet e larja esquina,
Se balancent un mendre pauc,
En roge vesiatz Lo Lebrau,
Galhard e tan drech qu'una quilha,
Creissèls, de son nom de familha.

Lo qu'aviá l'èrt lo mens cranur,
Èra ben lo del Sacre-Cur,
Barba grisa e mièja-eriçada,
L'esquina un pauquetón corbada,
Figura vièlha, sans color,
Abilhat d'òr e de velors,
Content de servir sa paroèssa,
Devoat coma n'i a pas pus fòrça,
Mès tròp magre per marcar plan,
Atal èra lo vièlh Vialar. »
(D'après Louis Julié, graphie normaliée)

1. - *La Sauvatja. (Coll. S. d. L.)*
2. - *La Sauvatja, 1944. (Coll. M. G.)*
3. - *La Sauvatja, 1945-1950. (Coll. M. Ln.)*
4. - *La Sauvatja, 1939.* On reconnaîtra : Georges Foulquié, *l'abat* Poncié et Mgr Chailhol, *evesque. (Coll. et id. M. G.)*
5. - *La Sauvatja, 1946-1947.* On reconnaîtra : M. Cros, André Guérin, Paulette Gély, Lucette Laurent, Christiane Cammas, Marie-Louise Aigouy, Suzanne Noyer, Mme Picard, Mme Cros, M. Salson, M. Valette, Mlle Lugans, *l'abat* Gayraud, Mmes Salson, Laurent, Enqués, Cammas et Chabane, M. et Mme Guérin, Raymonde Laurent, MM. Cammas et Picard. *(Coll. et id. G. M.-L.)*
6. - *La Sauvatja, 1945.* On reconnaîtra : Marie-Thérèse et Pierre Guiraud, Marie-Renée Py, Simone Valette, Roger et Monique Py, Gabriel et Marie-Louise Guiraud, Jeanne Valette, Gérard Maillé, Emile et Charles Py, Jeanne, Madeleine et Elie Jonquet, Marcel Arnal, Jean Guiraud, Charles et Georges Maillé, Auguste Guiraud. *(Coll. et id. M. G.)*
7. - *La Sauvatja. (Coll. M. G.)*

Milhau, pont de Cura-Plat, 1941. Obrièiras de l'ostal Lauret que tòrnan de Nòstra-Dòna de La Saleta. Devant : Mireille Graille, Anne-Marie Billard, ?. 2e rang : Blanche Castel, Fernande Séguret, Madeleine Billard, Mireille Vernhet, Julia Costecalde, Yvonne Frézal. *(Coll. et id. G. J.-P.)*




1


2


3

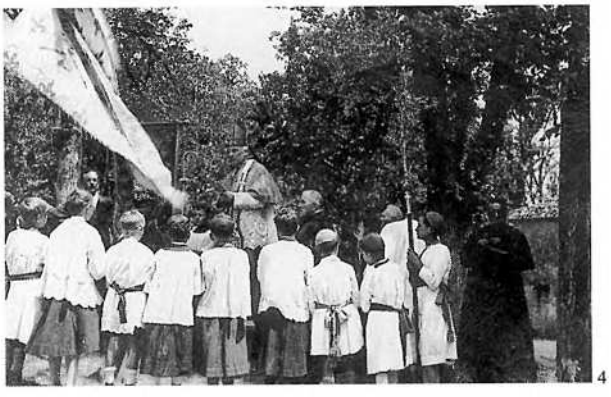
4


5


6


7

Las confrariás

Les confréries de métiers ou de pénitents étaient très nombreuses sous l'Ancien Régime.

Certaines sociétés de métiers, de création relativement récente comme celle de *senta Anna* à *Milhau*, s'inscrivaient dans cette tradition corporatiste.

« I aviá la tradicion dels gantiás que fasián la messa de senta Anna cada an al mes de julhet. Dins la setmana avant la messa, lo monde anavan crompar la carta per la fo(g)assa. A l'ofertòri, quand lo curat aviá benesit las corbelhas, los gantiás anavan cercar la fo(g)assa que cadun manjava a l'ostal, a miègjorn. » (G. G. / *Milhau)*

Los Reisses e la Candelor

En *Roergue* on ne connaissait guère la galette des rois. Pour *la Candelor,* on faisait parfois *las aurelhetas*. Les cierges et les chandelles que l'on faisait bénir protégeaient *l'ostal* et éclairaient les veillées mortuaires.

« A l'epòca, parlàvem pas de la galeta. » (L. F. / *Paulhe)*

« La Candelor, crese... » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Per la Candelièira se fasiá benesir las candelas. Se fasiá des crêpes. *» (Compèire)*

« La Candelor, la Candelaira. Me sembla que caliá anar a la messa amb un cierge. » (L. F. / *Paulhe)*

« La Candelièira, la Candelor, la Candelosa. » (N'Agassac)

« Per la Candelosa, lo 2 de febriá, se benesissiá una candela. La gardàvem per quand i aviá un mòrt dins la familha. » (R. O. / *N'Agassac)*

« Anavan a la messa per la Candelosa e fasián benesir una candela. » (J. J.)

« Per la Candelosa, anàvem a la messa amb una candela. Fasiam d'aurelhetas, aicí, mès aquò se fasiá sovent, aquò. » (G. Ag. / G. M.-R.)

Carnaval

Fête universelle de l'inversion des rôles, *lo Carnaval* ou *Caramentrant* s'est toujours pratiqué en *Roergue,* souvent associé aux *gratonadas* lorsque l'on tuait le cochon. Les jeunes gens se déguisaient en femmes ou se masquaient et passaient dans les maisons où il y avait des jeunes filles en chantant : *"Adiu paure Carnaval..." (1).* Ils faisaient aussi le tour des *aubèrjas.* A *Milhau,* on promenait *Carnaval* que l'on brûlait avant de le jeter *a Tarn.*

« Pour Carnaval, les bandes se déguisaient. Le Carnaval a périclité avec la guerre de 14. Je me souviens encore des jeunes gens qui parcouraient la ville et qui allaient à pied le dimanche avec des costumes de Pierrot ou d'Arlequin ou autres. Vers 1920, il y avait des petits cafés qui faisaient danser et il y avait encore des gens costumés qui dansaient le quadrille. L'orphéon des Montagnards organisait un spectacle à thème suivi d'un bal auquel les gens participaient en se costumant selon le thème du spectacle. » (T. A. / *Milhau)*

« Il y avait un type qui louait des costumes dans la rue du Mandarous. Les types se déguisaient et ils allaient dans les bals. Et puis, le Mardi Gras, ils allaient noyer le Carnaval.

Je me souviens avoir vu des chevaux descendre L'Ayrolle. Ils faisaient le tour et ils allaient le brûler ou le noyer. Il y avait un genre de tribunal. On regardait ça. Et, sur les fenêtres, on mettait des verres de toutes les couleurs avec des bougies dedans. Chacun faisait sa fenêtre à sa façon. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Aquò se fasiá. » (M. R. / *Compèire)*

La glèisa
l'autel : *l'autar*
la chaire : *la cadièira*
la paroisse : *la parròquia*
l'église : *la glèisa*
le baptême : *las batejalhas*
la table de communion : *la senta taula*
les cierges : *las candelas*
le mariage : *lo maridatge*
la prière : *la pregària*
la Chandeleur : *la Candelor, la Candelièira, la Candelosa*
se déguiser pour Carnaval : *se mascar per Carnaval*
bénir le rameau : *benesir lo rampalm*
les échaudés des Rameaux : *los chaudèls*
le bœuf de Pâques : *lo buòu de Pascas*
l'eau bénite : *l'aiga benesida, l'aiga sinhada*
le feu de la Saint-Jean : *lo radal*
Toussaint : *Totsants*
Noël : *Nadal*
un évêque : *un evesque*
le curé : *lo curat, lo capelan*
le vicaire : *lo vicari, lo vicare*
le presbytère : *la caminada*
prêcher : *presicar*
le clocher : *lo cloquièr, lo cloquiá*
le sonneur : *lo campanièr, lo campaniá*
la quête : *la quista*
l'enfant de chœur : *lo clergue*
le glas : *lo clàs*
le cimetière : *lo cementèri*
la neuvaine : *la novena*

(1) ***Cançon de Carnaval***
« Adiu paure Carnaval,
Tu t'en vas e ieu demòre,
Manjarem la sopa a l'òli,
Amb una grana d'alh. » (M. Ad. / *Compèire)*

« Adiu paure Carnaval,
Tu t'en vas e ieu demòre,
Per manjar la sopa a l'òli,
E de trufas amb de sal. » (R. F.)

« La mamà la cantava. S'apelava Jana Mauriès. Èra nascuda en 1904 a Compèire.

"Adiu paure, adiu paure,
Adiu paure Carnaval.
Manjarem de sopa d'òli,
E de sardas per dinnar.
Adiu paure, adiu paure,
Adiu paure Carnaval." » (V. L.)

« Adiu paure Carnaval,
Tu t'en vas e ieu demòre,
E deman farem la sopa a l'òli. »
(N'Agassac)

« Adiu paure, adiu paure,
Adiu paure Carnaval.
Tu t'en vas e ieu demòre. »
(G. A.-M. / *Milhau)*

« Quand aurem tot acabat,
Farem la nòça,
Farem la nòça.
Quand aurem tot acabat,
Farem la nòça après sopar.

I anarem totes,
I anrem totes,
I menarem nòstres enfants... »
(V. L. / *N'Agassac)*

« Los joves passavan dins lo vilatge totes mascarats. » (Compèire)

« S'amusavan un pauc mès l'i aviá pas res d'organisat. Aquò èra los jovenasses que fasián aquò, un pauc... Prenián un bocin de papiá e fasián un trauc al mièg, pas mai. Mès los curats aimavan pas aquò ! Caliá pas far lo Carnaval ! » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Fasiam la flausona. » (N'Agassac)

« A Paulhe, aquò bolegava pas gaire pel Carnaval. » (L. F. / *Paulhe)*

« Aicís [Milhau], fasián lo Carnaval. » (M. A.)

« S'amusavan, lo monde ! Amb un carreton, passejavan un òme qu'avián fach, i fotián lo fuòc e lo balançavan al Tarn. » (S. G. / *Milhau)*

« Mon paire me contava que avián fach lo patron, l'avián menat al Sautador e li avián fotut fuòc davant de lo metre dins Tarn. » (G. M. / *Milhau)*

« Aicís, fasián lo Carnaval e pièi l'anavan fotre... » (M. A. / *Milhau)*

Carèma

Le Carême était observé avec rigueur : on montait *la padena al pusaut* pour ne pas faire de fritures grasses et on dégraissait scrupuleusement *l'ola per manjar la sopa a l'òli.*

« Tanlèu cremat sul pont del Tarn l'espaurugal de petaç, dins cada ostal las femnas se metián a desruscar olas e pairòls : en Carèma, pas ges de grais ! » (Extr. de *La cuisine traditionnelle à Millau,* par *l'escòla Claudi Peiròt)*

« Pel Carèma, las mametas passavan tot amb de cendres. Èra pas que de sopa a l'òli. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« La mameta passava l'ola amb de cendres. » (N'Agassac)

Rampalms e la Setmana Senta

Les rameaux de laurier ou de *bois* bénits, portés par les enfants, étaient parfois décorés de *gimbeletas, fogassets, nenas, chaudèls* et autres friandises. Ils servaient à la protection de *l'ostal* et des dépendances contre la foudre et les maladies, ainsi qu'à la bénédiction des morts.

« Èra de laurièr o de bois. » (Compèire)

« Amb de laurièr. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Fasiam amb de bois. » (G. Ag. / G. M.-R.)

• Las gimbeletas

« Le rameau – *lou rompan* – est quelquefois un jeune plant tout entier. *Gimbelettes* et berlingots y sont attachés, entremêlés d'oranges qui (...) lui donnent l'aspect d'un arbre de Noël qui se promène. » (Extr. de *"Lous rompans",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 19 mars 1932)

« I aviá de familhas que decoravan lo rampalm als enfants. » (L. F. / *Paulhe)*

« Quand èrem joves, i penjàvem un chaudèl, un orange... Mès èra pas que pels pichonasses... » (Compèire)

« L'i penjàvem de chaudèls redonds, de rubans... Fasiam atanben de chaudèls de tres banas amb de granas d'anís. Mès n'i aviá que n'avián d'un mèstre d'auçada. Patissián a lo portar ! D'ont mai èra bèl, d'ont mai anava. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« L'i metiam pas res. » (G. M.-L.)

« I metiam d'"eschaudats". » (N'Agassac)

Carnaval a Milhau

« Depuis plusieurs jours, j'entendais parler de ce pauvre Carnaval qu'on allait noyer ce jour-là. Et, croyant que c'était un être vivant, je le plaignais de tout mon cœur et déplorais ce traitement barbare.

Justement, au Mandarous, le cortège était formé : une centaine de masques, un charreton vaguement enguirlandé, traîné par un âne. Sur un côté du siège, un mannequin vêtu de pauvres oripeaux, un masque en carton sur ce qui devait être la tête. Je croyais que c'était un être vivant car, à côté, lui prodiguant des marques de tendresse, un homme déguisé en femme lui tenait compagnie. Et, conduisant l'âne, un "emmasqué", un fusil en bandoulière.

Le sort en était jeté. Au risque de me faire attraper pour retard par mon brave père, avec tous mes camarades, je suivis le cortège. Il se dirigeait vers le pont de Cureplats. Il y eut des arrêts. A chaque arrêt, c'était une ronde endiablée autour du charreton, au son de la chanson : *"Adieu pauré, adieu pauré..."* (...)

On arriva au pont de Cureplats. Il s'y faisait, cette année-là [1936], des travaux de réfection car il était encombré d'échafaudages. C'est sur un de ces échafaudages que le héros fut hissé et fixé. La plupart des gamins étaient descendus sur la berge, des cailloux à la main, prêts à l'action.

L'homme qui avait un fusil, gravement comme s'il exerçait un sacerdoce, alla de l'autre côté du pont. Le silence était solennel. Il épaula, visa longuement : ces quelques secondes me parurent interminables. Il lâcha enfin ses deux coups. Sous cette fusillade, l'infortuné était tombé, la partie supérieure du corps suspendue sur la rivière. L'homme s'approcha de lui, y mit le feu et, d'un pied dédaigneux, le fit tomber à l'eau. Ce fut une clameur. C'était une torche qui allait au Tarn, et une grêle de cailloux s'abattit sur cette ruine.

Fusillé, brûlé, lapidé, noyé, c'était plus qu'il n'en fallait pour occire le pauvre Carnaval. Il était bien mort, du moins pour un an. Et, à l'unisson de toute la troupe, je chantais, moi aussi, de ma petite voix d'enfant : *"Adieu pauré Cornobal..."* » (Extr. de *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)

Lo vent dels Rampalms

« Lo matin, caliá agachar lo vent. Aquò èra importent. I fasiam atencion. Mès caliá agachar a la prumièira e a la segonda messa. De còps que i a, aquò cambiava... » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

Los chaudèls

« Los chaudèls, aquò èra de farina, d'uòus e pastavan aquò. Aquò se fasiá còire sus de placas. Los metiam pas directament sus la pèira. Èran durs mès èran bons. » (G. Ag.)

« De calhada i metiam, nautres atanben, dedins. De calhada, de farina, d'uòus e de crus. Èran ronds e los fasiam bolhir dins l'ai(g)a. Aquò se fasiá pels Rampalms. » (G. M.-L.)

• *Lo ram benesit*

« Ne metiam a l'estable, a la jaça, a l'ostal, dins las cambras... » (Compèire)

« Ne caliá gardar un bocin, se quauqu'un morissiá dins l'annada, per lo benesir. N'i que n'anavan portar dins las tèrras, mème, amb d'ai(g)a benesida. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Lo metiam a la crotz, aquí, e un pauc pertot, a l'estable... Crese que ne metiam atanben als camps. Après, lo caliá pas escampar, lo cramàvem. » (G. Ag. / G. M.-R.)

« Ne metiam dins cada estable, cada jaça. O fan totjorn. » (J. J.)

• *L'aiga benesida*

« Preniam una botelha d'ai(g)a benesida lo jorn del Dijòus-Sent. Ne passàvem pertot, per las semenadas, las vinhas... » (M. R. / *Compèire)*

« Se benesissiá lo dissabte avant Pascas, a cinc oras del matin. Ieu ère clergue e lo sabe ! Se caliá levar matin... Lo curat preniá un pairòl et allez. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

• *La Setmana-Senta*

Quelques interdictions particulières pesaient sur la *Setmana-Senta.*

« Caliá pas manjar de carn lo Divendres-Sent e lo Dimècres de las Cendres. E entarravan pas lo Divendres-Sent, que podián pas sonar las campanas. » (Compèire)

« Lo dijòus après-miègjorn, s'atalava pas. Bricolejàvem mès, los buòus o los chavals, los atalàvem pas. » (G. Ag. / G. M.-R.)

• *Las tenèbras*

Le Vendredi-Saint, les enfants palliaient le silence des cloches à grand renfort de crécelles, de trompes en écorce de châtaignier et de sifflets. Ils déclenchaient un tintamarre lors de l'office des ténèbres. En *Roergue* méridional, on utilisait aussi de petites trompes en terre cuite et on annonçait les offices à la voix en criant : *"Lo prumiá de l'ofice !"*

« Los enfants, aviam de trompetas, de còrnas, d'esquilons, de cauquilhas de la mar, e fasiam de bruch. Marcàvem l'ora dels ofices. A l'epòca, tot lo monde anava a la glèisa. Passàvem dins totas las carrièiras. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Fasiam amb de trompetas, una bana de buòu, una cauquilha de mar... N'i a que avián de trompetas fachas amb de tèrra. » (Compèire)

« Los clergues passavan per far de bruch amb una campaneta. Benlèu avián de trompetas o de siblets... » (L. F. / *Paulhe)*

« Avián de campanetas e de claquetas. » (Paulhe)

« Lo Dijòus-Sent, las campanas èran partidas a Roma. Acampàvem totes los utisses que fasián de bruch : de padenas traucadas, de pissadors...

A... qunte plaser ! Te fotiam un sarrabastal, macassiu, un tarrabastèri infernal ! Passàvem dins las carrièiras per anonçar l'ofice de las tenèbras : "Lo prumiá ! Lo prumiá !" E pièi : "Lo segond ! Lo segond !" A-n-aquela epòca, sonavan dos còps, lo prumiá per avertir e apièi sonavan a l'ora de l'ofice, quand caliá dintrar. Apèi, caliá dintrar dins la glèisa. Aviam de siblets, de tròces de dalha, tot çò que podiá far de bruch. Caliá far lo tremblament de tèrra. A un moment donat, lo curat tombava son banc, las bi(g)òtas tombavan la cadièira e aquí fotiam un bruch ! Nos deslargàvem. Los òmes tustavan suls bancs a las tribunas, las bi(g)òtas fasián atanben de bruch. Aquò èra las tenèbras, lo Divendres-Sent, lo seras. I aviá una bana de buòu penjada a la sacristía. Un clergue la preniá e bufava aquí dedins. » (V. L. / *N'Agassac)*

Los siblets
« Les jeudis, les gosses de Millau, allant *o l'oribal dé Curoplat,* couperont, au moment de la sève, une branche de saule, frapperont du manche du couteau l'écorce de cette branchette en chantant :
"Saoubo, saoubo lo morino,
Qué to maïré es uno couquino,
Pé dé baco, pé dé bioou,
Qué lo golino o fach un ioou."
Et lorsque cet empros aura été répété trois fois, l'écorce glissera en tube, on fera une entaille en biseau et une encoche au bout de bois, l'écorce sera remise en place et voilà le sifflet. » (Extr. de "La foire du 6 de mai", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 4 juin 1932)

Milhau, 1945.
Lo nenon davant : Bernard Vernhet.
2e rang : Alain et Denise Vernhet, Monique Vaissière. *(Coll. et id. V. D.)*





1



2



3

1. - *Lo Molnar, 1942.*
1er rang : Robert Fabre, André Bru et Joseph Rocaplat.
2e rang : Mlle Sanier, Denise Icard et Mlle Arnard. *(Coll. et id. C. Gg.)*
2. - *Lo Molnar, 1951.*
1er rang : Yolande Bru, Claude Icard, Marie-Claude Trouche, Roselyne Bru
2e rang : Monique Trouche, ? Dardevet, Francette Icard, Maryse Fabre, Hubert et José Bru, Jean-Marie Fabre, Jean-Claude Bru.
(Coll. et id. C. Gg.)
3. - *Lo Molnar,* vers 1943.
On reconnaîtra : Ginette Valette (communiante), Maryse Fabre, Francis Valette, Léa Calvi, M. Calvi, André, François et Maria Valette, Augustin Guillaumenq.
(Coll. et id. C. G.)
4. - *Milhau, Pascas 1937.* Jeunesse catholique de la paroisse du Sacré-Cœur.
On reconnaîtra : Henri Lafon, Honoré Sahuquet, Raymond Dubourdieu, Jean Claux, *l'abat* Hauguy, M. Miquel, Jean-Marie Fabre, Raymond Tenel, Georges Girard, Max Pagès, Louis Calmels, André Fargeon, M. Canredon, M. Vigroux, André Verdier, Henri Vergonnié, Eugène Portalié, MM. Artières, Jean Fugier, Georges Lagarde. *(Coll. et id. F. J.-M.)*



4

« "Lo prumièr de l'ofice !" Tres còps, passavan, lo prumièr, lo segond e lo tresième, après dintràvem. E pièi i aviá las tenèbras dins la glèisa. Avián de renas, de siblets amb d'amorièr... » (N'Agassac)

« Lo Jòus-Sent, i aviá la ceremonía a la glèisa pels pichonasses. » (G. G. / *Milhau)*



1



2

1. - *Milhau, chavals pascals. Cardinon,* Henri Bourles, *bochièr,* Emile Salgues *dich Tomata, cridaire,* M. Durand *dich Esculapa. (Extr. de Millau en images)*
2. - *Lo Mandarós, buòus pascals. (Extr. de Un siècle d'images millavoises)*

Pascas e Pasquetas

Per Pascas, on mangeait exceptionnellement de la viande de boucherie. Dans la plupart des *borgs* du *Roergue,* on promenait le bœuf gras. En *Roergue* méridional, *l'anhèl* pascal remplaçait souvent le bœuf.

• *Lo buòu gras*

« Chaque boucher promenait ses bœufs dans la ville. Le crieur public les accompagnait. Il présentait chaque bête avec beaucoup de réclame. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Qu'èran polits, los buòus de la Setmana-Senta ! Lo dijòus, totes enrubanats de seda, lo passa-carrièira los passejava per que cadun posquèsse far sa causida e, lo dissabte, penjats al cròc, esperavan d'anar cantar Pascas e far un bon confidor. » (Extr. de *La cuisine traditionnelle à Millau,* par *l'escòla Claudi Peiròt)*

« Lo passejavan la Setmana-Senta, davant Pascas. » (G. G. / *Milhau)*

« Fasiam pas la fèsta del buòu, aicí. A Milhau, lo passejavan amb de guirlandas. Èra una polida bèstia. Èra lo Divendres o lo Dijòus-Sent. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« I aviá tres bochièrs, aicí. S'entendián e bandavan lo buòu. Lo passejavan pas mès lo metián davant la "deventura". Los enfants, l'anàvem veire quand lo tuavan. Lo tuavan encara amb la massa. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

Alléluia...
« Per Pascas, cantàvem aquò :
"Alléluia, *ma mèra plòu,*
Las tiuladas se molharàn,
E se se molhan, se secaràn,
Alléluia." » (J. J.)

• ***La messa***

La messe pascale fournissait l'occasion d'étrenner un vêtement neuf ou bien, pour les hommes mariés, *de tornar cargar lo costume novial.*

« Pour Pâques, on étrennait les costumes et, tout le mois de mai, on s'habillait en blanc. » (C. Rm. / *Milhau)*

« Caliá anar confessar. Las femnas anavan a la messa lo dijòus e los òmes lo dimenge matin, a Pascas. Aquí, quand i aviá de femnas, los òmes èran pas contents... N'i aviá totjorn quauqu'una que i anava per curiositat ! » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Mesclàvem pas los òmes de las femnas ! Las femnas ganhavan Pascas lo Dijòus-Sent. A Sent-Martin, podián venir a la messa lo dimenge mès aquò èra los òmes prioritaris. Aquò èra tolerat. » (G. Ag.)

« Las femnas venián pas a la messa amb los òmes. Las femnas ganhavan Pascas lo Dijòus-Sent e los òmes lo dimenge. » (Compèire)

« Lo jorn de Pascas, la prumièira messa, i aviá pas que los òmes. E, se l'i aviá una femna, se fasiá sortir. Las femnas i anavan lo Dijòus-Sent. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

• ***Lo costume novial***

« Los òmes metián lo costume novial. » (Compèire)

« Las femnas anava crompar quicòm per metre per Pascas. E los òmes metián lo novial. De còps, i aviá vint ans que l'avián pas metut e èran un pauc sarrats ! Lo gardavan per metre dins la caissa... » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Caliá èstre plan abilhat ! Los papetas encara avián la "blosa", los escloòps, lo capèl a larges bòrds e un folard roge al torn del còl. » (L. F. / *Paulhe)*

« Lo monde estrenavan totjorn quicòm de nòu. » (G. G. / *Milhau)*

• ***Lo repais pascal***

Avec le bœuf pascal, on faisait *lo confidor* et, dans les *bòrias,* c'était souvent un *anhèl* que l'on préparait.

« Sovent, manjàvem de confidor. L'anàvem crompar a N'Agassac. E pièi dos bochièrs passavan. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« En principe, se manjava l'anhèl. » (Compèire)

« Se manjava un confidor. Aquò èra sacrat, aquò ! » (L. F. / *Paulhe)*

« Quand los òmes arribavan de la messa, manjavan lo confidor. » (N'Agassac)

« Aquò èra l'anhèl e pièi l'aumeleta. » (G. M.-L.)

• ***Pasquetas***

Pour *Pasquetas*, on faisait l'omelette parfois flambée à *l'aigardent* ou au rhum.

« Los qu'avián pas ganhat Pascas i anavan per Pasquetas. Per Pasquetas, las familhas se reunissián. » (Compèire)

« Per Pasquetas, se fasiá l'aumeleta a las morilhas. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Lo dimenge d'après Pascas, aquò èra l'aumeleta flambada. Aquò èra mon pèra que fasiá aquò. » (G. M.-L.)

« Per Pasquetas, manjàvem l'aumeleta a la cava.

Davant la pòrta de la cava i aviá una vòuta amb de bancs de cada costat e una gròssa pèira al mièg que metiam un pauc per costat per dire de passar amb las semals, carrejar los rasims per los metre dins los vaissèls. » (T. G. / T. L. / *N'Agassac)*

Pasquetas a la vinha

« Je me rappelle fort bien encore le dimanche de Pâques fleuries en 1868. J'étais pourtant bien jeune, j'avais dix ans à peine. Chaque jour de la semaine précédente, on avait parlé de l'omelette au lard que, suivant l'usage familial et la coutume locale, on mangerait à la vigne : *"O Pasquetto uno oouméletto, o Nodal un couop dé pal."* Dès la sortie de la première messe, celle de 5 heures que nous étions allés entendre à N.-D. de l'Espinasse, il tomba de l'eau à torrent. Les paniers et les cabas étaient déjà pleins, contenant le lard, les œufs, le pain et autres victuailles. Les *barrals* étaient remplis de vin. A 10 heures, l'eau tombait toujours. Ma mère, mon père, ma tante, mon cousin, ma cousine étaient résignés ; mon oncle tempêtait ; moi, je trépignais. Tout à coup, à bout de patience, mon oncle s'écria : "Je veux manger l'omelette à la vigne, venez-vous ?" Tout le monde, sauf moi, se récria. Mon oncle me prit par la main : *"Bénés, Léontou ? – Òc, moun ounclé."* On me couvrit d'une limousine de marègue, peut-être un peu longue et dont je devais relever les pans pour marcher facilement ; mon oncle mit un sac en forme de capuchon sur sa tête, se chargea des paniers et d'un *barral* qu'il prit en bandoulière et nous partîmes. Le chemin, ou plutôt les chemins qui conduisaient à la vigne n'étaient pas des plus aisés, à peine praticables pendant la pluie. Enfin, nous arrivâmes. Un feu de *monouls* nous sécha vite. Je cassai les œufs et les battis avec ardeur pendant que mon oncle, dans une grande *podéno* faisait fondre et dorer le lard. A midi tapant, nous nous mettons à table. (...) Le temps se remit au beau vers les 2 heures de l'après-midi ; à 3 heures, toute la famille nous rejoignit à la vigne ; elle y trouva une maigre pitance pour la collation ; la pluie nous avait donné, à mon oncle et à moi, un formidable appétit que nous avions largement satisfait. Le soir, venant la nuit, avant de revenir à la ville, nous fîmes le pèlerinage habituel à la *figuière* qui occupait un terre-plein en haut de la vigne qui était, elle, en pente très accentuée. (...) Chaque membre de la famille y avait son figuier planté en commémoration de sa naissance ou d'un événement familial. » (Extr. de *"L'oustalou* des Millautins", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

Los bens de la tèrra e las Rogacions

Les bénédictions des biens de la terre prolongeant d'antiques rites de protection païens avaient lieu, selon les endroits, à différents moments de l'année : *Sent-Vincens, Sent-Blase, Rampalms, Sent-Marc, las Rogacions, Pentacosta, la Fèsta-Dius, Nòstra-Dòna d'Agost, Sent-Ròc...*

« Lo curat anava dins las bòrias après las Rogacions. Aquí manjava amb la familha. » (Sent-Girman)

Sent-Vincens

A *Compèire,* on louait *sent Vincens,* le patron des *vinhairons.*

« Per la Sent-Vincens, i a una benediccion per la vinha. Prenon un paniá de rasims e una corona de pan. Quand lo monde s'en van, prenon un pauc de rasim e de pan. Aquò se fa totjorn. Mès autres còps, fasián una granda capèla a l'estatua de sent Vincens. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Cal dire que sent Vincens es lo patron de la "paroèssa" de Compèire e dels vinhairons. Cada annada, se reunisson. Ieu, ai totjorn vist festejar sent Vincens. Aquò s'es fach de tot temps. E, encara mai, apelavan totes los enfants Vincens. Tot lo monde s'apelava atal. Alara, per la fèsta de Sent-Vincens, mossur lo curat fa una messa particulièira. Ara, dempièi quauquas annadas, la fasèm en occitan. Ieu, fau l'aculhida a la glèisa. Aquí, benesisson lo pan, lo vin, los rasims e los enfants del vilatge. Totes los que s'apelavan Vincens èran a la messa, en principe, e donavan una messa a mossur lo curat pels Vincens mòrts, messa que disiá lo dimenge d'après. » (M. Ad. / *Compèire)*

Processions per la plèja o lo solelh

Les processions pour aller chercher la pluie ou le soleil comptent parmi les dévotions les plus anciennes.

« Quand aviam la secada, anàvem a Sent-Marcelin, amont, per demandar la plèja. » (Compèire)

« Anàvem sustot a una crotz qu'es aquí sus la rota de Milhau, la crotz de La Casa. » (Paulhe)

« Per la secada, disián una messa a La Sauvatja. » (J. J.)

« Anàvem a La Sauvatja per demandar la plèja. » (G. Ag.)

Las Rogacions

Pour les Rogations, avant l'Ascension, on allait en procession bénir les trois principales croix du *vilatge.*

« Per las Rogacions, benesissián las tèrras. » (Compèire)

« Èra tres jorns de processions, cada matin. I aviá de monde. Un jorn anàvem a un endrech, lo lendeman un autre. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« I aviá de processions pendent tres jorns. Caliá anar del costat de Carbassàs, de La Crèssa o del costat de La Plana. Èra per benesir la tèrra per l'annada. Èra plan segut, aquò. » (L. F. / *Paulhe)*

« Pendent las Rogacions, portàvem a la glèisa una trufa, un pauc de blat... Dins Sent-Martin, i aviá tres crotzs. » (G. M.-R. / *Sent-Martin)*

• *Las falças litaniás*

A l'occasion des processions, on improvisait des paroles occitanes facétieuses sur le texte latin des litanies (1).

« Ora pro nobis,
Desrabe de pòrris. » (J. J.)

« Ora pro nobis,
Arrapa-te Tòni. » (N'Agassac)

« Te rogamus audinos,
Te reganhas amb un òs.

Te rogamus audinos,
Ten, mon chin, manja aquel òs. »
(V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

Los bens de la tèrra, 1460

« De toutes les prières publiques, les plus fréquentes et les plus populaires étaient celles que l'on faisait pour la conservation des fruits de la terre. Depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin d'octobre, pendant ce temps où les récoltes sont exposées à périr par les gelées du printemps, les orages de l'été et de l'automne, il y avait des années où on ne cessait de faire des processions et de sonner les cloches.

"Dissapte a VII de julh (1460), al vespre et tota la nuech, non pausero de sonar al be de la terra ; et fonc fach processio la nuech et lo jorn."

Le 22 du même mois, on fit deux autres processions et on continua de sonner les cloches ; *"car lo tems era tant mal dispausat que tot lo mon era ebayt."*

Le 24 du même mois, le temps continuant *"d'estre perilhos, foron fachas quatre processios."*

Le 27 du même mois, le temps étant toujours mauvais on fit trois processions et, nuit et jour, on sonna les cloches.

Le lendemain qui était un samedi, *"Per tot lo dich jorn fonc facha processio per tota la vila ; et fonc lodich jorn portat* corpus Christi *per tot lo torn de la vila ; et salhic al portal de la Capela et y tornet intrar, car lodich jorn fonc tan gran lo perilh que hom se imaginet que tota la val perigues. Mas par la grassia de Dieus nos preservet, mejansan las bonas pregarias de las gens. Et pueys apres vespras fonc portada la emmagina de la mayre de Dieus per tot lo torn de la plassa, car lo tems era tant trebolat et tant turbat que tot lo mon era grandamen ebayt, car de tot lo jorn non pausero de sonar las campanas."* » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Lo banh de la Vièrja

« La Vierge était portée processionnellement au bord du Tarn ou à la source de la Vézoubie et baignée pour obtenir la pluie (13 mai 1448, 3 juin 1460, 4 août 1507).

3 juin 1460 : *"... Fouc portada la emagina de la Verge Maria per so que acapte grassia em lo sieu car filh glorios que nos done de la sia gracia la plueja car fasia sequada e done salut al poble e fouc lad. emagina de N. Dona a la riba de Tarn per banhar e salhie lad. processio al jumel e passet per la Grava e anet intrar a St Antony... semo e menestrias."* » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* 1928 et *Extraits des livres des consuls boursiers de Millau,* 1946, d'après André Carrière. *Doc. S. d. L.)*

(1) ***Dius t'entende Costolin !***

Cette litanie des Rogations contrefaite est attestée au XIXe siècle sous une forme comparable en Gascogne.

« – Donatz-nos d'ai(g)a !
– Valdriá mai de vin !
– Dius t'entende Costolin ! » (G. M.-L.)





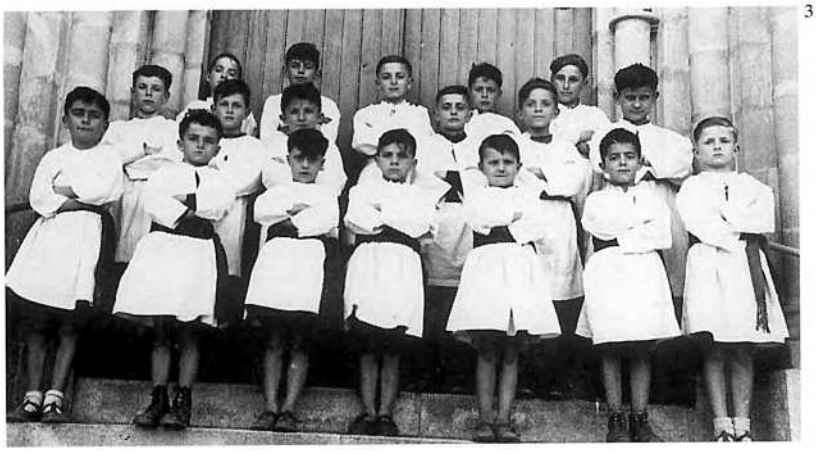

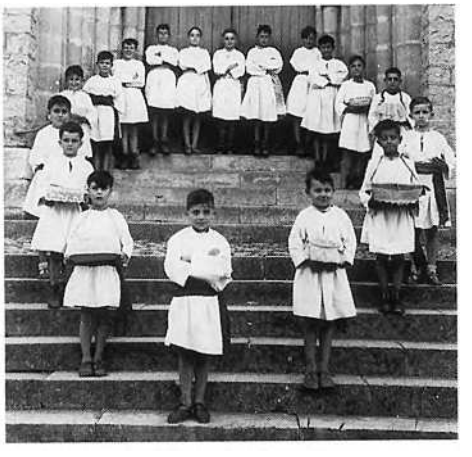

« Te rogamus audinos,
Te regalas amb un òs.
Te rogamus audinos,
Aime mai la carn que l'òs.
Te rogamus audinos,
Te regalas al bigòs. » (Compèire)

« Te rogamus audinos,
Te reganhas amb un òs. »
(G. M.-L.)
« Priez pour nous,
Mièg-canon,
N'i a pas pro. » (G. Ag.)

Fèsta-Dius

« I aviá de processions dins la glèisa e, lo dimenge d'après, per la fèsta del Sacré-Cœur, *fasián una procession al torn de la glèisa. Mès ieu, ai pas conescut las processions en vila coma se fasiá dins lo temps, que cada parròquia fasiá sa procession. »* (G. G. / *Milhau)*

• *Las capeletas de la Fèsta-Dius*

« Le reposoir est entouré de verdure, ce sont de véritables murs faits de grandes branches de *vergne,* de chêne, de pin. C'est une chapelle en pleine rue, en pleine placette et, d'ailleurs, tout petits, n'appelions-nous pas les reposoirs *los copélétos ? »* (Extr. de "La Fête-Dieu", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

• *L'anhelon de la Fèsta-Dius*

« Après le dais viendra le petit précurseur, le saint Jean-Baptiste – *l'agniélou.* Ce tout petit enfant aux cheveux blonds ou noirs sera chaussé de sandales, les jambes nues, son buste sera recouvert d'une peau d'agneau non pas taillée en veste ou en blouse mais nature, telle qu'elle est sortie bien blanche d'une mégisserie de La Grave, les pattes et queue tombantes, entourant la poitrine par une simple agrafe. » (Extr. de "La Fête-Dieu", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

1. - *Sent-Martin, 1943.*
On reconnaîtra : Auguste Guiraud, Georges Maillé, Léon Valette, Charles Maillé, Jules Py, François Veyssié, Philippe et Clément Guiraud, Marcel et Charles Py, Gérard Maillé, Yvon Py, *l'abat* Poncié.
(Coll et id. M. G.)
2. - *Sent-Martin, 1945.*
On reconnaîtra : Emile et Yvon Py, *l'abat* Poncié, Gabriel Guiraud, Marie-Renée Py, Marie-Thérèse Guiraud, Elise Maillé, Jeanne Valette, Madeleine et Jeanne Jonquet, Albertine Rouquairol, Mélanie et Pierre Guiraud.
(Coll. et id. M. G.)
3. - *N'Agassac, Fèsta-Dius, 1952.*
1er rang : Louis Roques, Claude Cartaillac, ?, Bernard Fabre, Serge Ponramond, André (?) Babec, Bernard Codomié.
2e rang : ?, Jean-Claude Valès (?), Jean-Pierre Bénézet, Georges Sagnes, Louis Gayraud, ? Antoine.
3e rang : Jean-Louis Lavabre, Christian Babec, ?, Gérard Valès, ? Sévigné.
(Coll. et id. B. H.)
4. - *N'Agassac, Fèsta-Dius, 1952.*
On reconnaîtra : Bernard Fabre, Claude Cartaillac, Gérard Valès, Georges Sagnes, Bernard Codomié.
(Coll. et id. B. H.)

Lo radal de Sent-Jan

Fête du solstice d'été, la *Sent-Jan* a toujours été imprégnée de paganisme avec son *radal* et les vertus ou les rites qui lui sont attachés. C'est aussi la grande fête de *la lòga* et des *vailets.* Le *radal* soulageait les rhumatismes des anciens et ses cendres protégeaient *lo bestial* du piétin, *l'òrt* de *las canilhas* et *l'ostal* de *las fornises.* La jeunesse sautait par dessus le foyer et tout le monde dégustait *la fogassa* accompagnée de *vin blanc.* A Millau-même chaque quartier avait son *radal.*

« [Place d'Armes], les enfants s'intéressent à ce que fait un homme, *un troboilliodou.* Il creuse un petit trou dans lequel il fixe un *pal,* une perche. Puis, dans la halle proche, il va chercher un sac de copeaux qu'il étend autour du pied de la perche ; sur les copeaux, il place en les croisant des *monouls* de sarments, puis des *gobels,* branchages de pins, de chênes ou d'ormes et, au-dessus, il jette quelques rondins. *Lou rodal,* le feu paroissial de la Saint-Jean est prêt. (...) [L]es cloches sonnent à toute volée. [L]es portes de l'église Notre-Dame de l'Espinasse s'ouvrent toutes grandes. Apparaît le suisse (...) suivi des bedeaux, des chantres et des enfants de chœur. Puis, encadré par des vicaires en blanc, surplis bien plissé, le curé revêtu de la chape d'or. Et, en arrière, les marguilliers, membres du conseil de fabrique. Les voix (...) entonnent l'hymne liturgique de la Saint-Jean-Baptiste. (...) La strophe finie, l'un des bedeaux remet un cierge allumé au curé qui enflamme les copeaux. *Lou rodal* flambe. En faisant le tour du feu, clergé, chantres, enfants de chœur continuent le chant (...). Le curé bénit *lou rodal* et la procession rentre à l'église. Devant le public, petit à petit, le feu se consume. (...) [L]es femmes s'approchent, cueillent tisons et "carbonille". Cela porte bonheur à la maison.

Mais, dans la journée, dans toutes les rues, des femmes sont allées de porte en porte disant à chaque famille : *"Dé qué dounas pel rodal ?"* Et chacun vient avec un *monoul* ou un *faïs dé bouïs* ou un *gobel,* ou *uno asclo,* un autre avec un petit fagot de *forigoulo* qui parfumera le feu. (...)

Dès 8 heures, à chaque carrefour, il y aura un *rodal.* Fillettes et garçons, cependant éloignés de la flamme, y danseront en ronde. (...) Lorsque la hauteur de la flamme s'atténuera, les jeunes gens et aussi les hommes faits, s'amuseront à *soouta lou rodal.* » (Extr. de *"Lou rodal de Sent-Jan",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Les enfants passaient dans les maisons pour quêter pour le feu de la Saint-Jean. On leur donnait des sucreries ou des bouts de carton, de tout pour faire le feu. » (V. D. / *Milhau,* quai de la tannerie)

« Aquò se fasiá pas cada an. Se fasiá a l'entrada del vilatge. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« De còps, montàvem a Compèire, lo fasián a Compèire. Aicí, aquò venguèt pus tard. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« I a un endrech que s'apela "Lo Radal". Èra lo radal de la Sent-Jan. Crese que lo curat èra vengut un còp. » (Paulhe)

« Fasiam lo fuòc de la Sent-Jan mès, cossí se passava... me rapèle pas plan. De còps, l'anàvem far a Carbassàs atanben, sus la plaça. Caliá sautar lo fuòc. Quand èrem a la J.A.C., lo curat veniá benesir lo fuòc. » (L. F. / *Paulhe)*

Lo radal
« C'était un honneur d'allumer les feux de joie.
1384 : *"Paguem a sen. Aldebert Johan que avai gastat la neg que fon lou fuoc de la payssieira autras d'entortas sus la muralha de 2 l. 5 ezam que men avia gastat ; coma assi una entieyra et pres de meca que passava de 4 l."*
1534 : *"Sonaria la velha de St Johan coma es de costuma."*
1665 : "Un gros flambeau de cire jaune baillé à M. Delpérié le jour de la St-Jean pour mettre feu au feu de joye qui se fait à la place ou sur autres 3 de rousine ..... 4 l. 10. » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* d'après A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

Jana d'Arc
En *Roergue* méridional, il y avait souvent une réjouissance avec un *radal* pour la fête de Jeanne d'Arc.
« Per Jana d'Arc, fasián la procession tot lo torn del vilatge amb de lantèrnas, fasián un fuòc e fasián semblant de brutlar Jana d'Arc. » (Compèire)
« Fasiam Jana d'Arc. Sus la plaça, fasiam un fuòc. Lo curat lo benesissiá. Fasiam una procession e los ostals èran illuminats. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

La pesanha, la garrelièira
« Las cendres del radal, i fasiam passar las bèstias dessús per qu'agèsson pas la pesanha. Lo fasiam sul sèrre ont i a lo rocàs. Se vesiá del costat de Sent-Guirald, del Causse Negre, e del Leveson, e pièi de las bòrias d'en bas : Lo Pinèl, lo Mas-Naut, lo Mas de Brun... » (J. J. / *La Blaquièira)*
« Cada bòria fasiá son radal. Après, caliá faire passar las fedas dessús per pas qu'agèsson la garrelièira. Las fasiam passar end i aviá lo fuòc o alara assajàvem de ne portar davant la jaça per las far passar

Totsants
Chez les Celtes comme chez les Germains, le mois de novembre était celui du souvenir des défunts. Il l'est resté avec la *Totsants* et la *Sent-Martin.*
« I aviá pas que la procession al cementèri. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

Nadal protestant
« Pour Noël, il y avait des protestants à Notre-Dame. Ils montaient à la tribune. S'ils n'étaient pas allés à la messe de minuit, c'était pas Noël. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Nadal

Pour Noël on ne connaissait pas les traditions germaniques de Saint-Nicolas ou de l'arbre décoré. Tout au plus les enfants pouvaient-ils espérer une orange apportée par l'Enfant Jésus dans leurs *esclopets.* Pas de sapin, pas de Père Noël, pas de cotillons. Plus simplement on mettait au feu *lo soc nadalenc* près duquel mijotait *lo confidor* que l'on dégustait au retour de la messe de minuit.

Los nadalets, las timpolas

La naissance du Christ correspond au solstice d'hiver. On chantait Noël en occitan à la messe de minuit, au terme des calendes qui s'achevaient par des *trilhons de Nadal*. *Calendas* et *recalendas* servaient à la divination du temps de l'année à venir, mois par mois, puis bimestre par bimestre. Bien qu'elle ait aujourd'hui disparu de la tradition orale locale, il existait autrefois en *Roergue* méridional une coutume particulière, attestée en *Severagués* vers 1900 et connue en *Camarés*, consistant à offrir *lo colombet*, une pâtisserie, au premier enfant qui avait entendu sonner les cloches (1).

« Sonavan nadalet una setmana a l'avança. Aquò se fa encara. Autres còps, anàvem tirar la campana cada seras. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Per Nadal, caliá sonar nadalet uèch jorns avant Nadal. Caliá montar al cloquiá. Caliá jo(g)ar un pichon èrt de musica, una cadança. Aquò èra polit, aquò. » (L. F. / *Paulhe)*

« Brandissián las campanas cada seras. Apelavan aquò "nadalet". » (N'Agassac)

« Cada seras, lo campanièr anava sonar nadalet. De còps, fasiá venir un parelh d'enfants per l'adujar. Anàvem campanejar. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Sonavan las "timpolas". Disiam pas los "nadalets". » (G. G. / *Milhau)*

(1) ***Lo colombet***
« Quand ère jove, qu'aviái sèt o uèch ans, lo prumièr qu'entendiá nadalet aviá ganhat lo colombet. Ma grand-maire lo nos disiá. Èra una pastissariá que fasiá la memè. Un pauc davant Nadal, las campanas sonavan. Amb mas sòrres, esperàvem e, lo prumièr que entendiá nadalet aviá ganhat lo colombet. Ma grand-maire quilhava lo det e fasiá : "Atencion, nadalet !" Aquela memè èra nascuda de Palhàs, comuna de Compèira. S'apelava Thérèse Hugla. » (B. Rg.)

Los Nadals occitans

Le *Roergue* a conservé un recueil de *Nadals occitans* du XVIIIe siècle, et l'on connaît partout le *"Nadal de Requistar"* (XIXe siècle), le *"Cantatz cloquièrs"* publié par l'abbé Bessou, ou encore le *"Nadal Tindaire"*.

« Cantàvem "Enfants revelhatz-vos". Mès i aviá mai qu'aquela. » (L. F. / *Paulhe)*

« Se cantava "Enfants revelhatz-vos". » (Compèire / N'Agassac)

« Aquò èra l'abat Bernat, un vicari, que los m'aviá aprés quand aviái tretze o catòrze ans. Veniá de La Crèssa. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

• Qual nos sòna, qual nos crida ?

« Qual nos sòna, qual nos crida ?
Qual trobla nòstre repaus ?
Quala voès avèm ausida,
Que siá tota a prepaus,
Per que nos laissatz pas pausar,
Quand òm es dins lo bon sòm ?
E perque sans justa causa,
Revelhatz Pière e Jan ?

Ai... paure qual nos cal creire,
Qu'una Vièrja aja enfantat,
Jamai sans la causa veire,
Non creirem que sia(g)a vertat,
Non, i a res de comparable,
E jamai cada òme viu,
Creiriá pas qu'un paure estable,
Fa la demora d'un Dius.

Angèl, vos ne sabètz gaire,
A ce que nos anonçatz,
Un Dius nos pòt pas maltraire,
Cossí vos o digatz ?
Car cossí 'quò poiriá èstre,
Que l'anja a besonh de res,
E se lo Dius es lo mèstre,
De tota sòrta de ben.

Angèl cal ben que per d'autres,
Vos nos prenguètz del segur,
A gents grossièrs coma nautres,
Vòstra lenga es escura,
Nautres creirem pas pecaire,
Que a abut tant de bontat,
Ni mai que el se soci(gu)èt gaire,
De nos metre en libertat.

Vos me diretz tant de causas,
Que vau quitar mon tropèl,
Amic qu'encara repausas,
Vèni, sòrs de ton somelh,
Per qu'un ange ven nos dire,
Qu'una Vièrja a efantat,
Diguem-li de nos conduire,
A-n-aquel luòc desirat.

Del concèrt amb los anges,
Cantem totes promptament,
A l'Eternèl las loanjas,
Fasquem-li nòstre present,
Anem totes a l'estable,
Adorar l'umanitat,
De nòstre Sauvur aimabla,
Que nais dins l'umilitat. »
(R. Oc. / *N'Agassac)*

La messa de mièjanuèch
« Fasiam quatre quilòmèstres a pè per anar a la messa de mièjanuèch. » (L. F. / *Paulhe)*

Enfants revelhatz-vos
« Enfants, revelhatz-vos,
Una bona novèla,
A Betleèm apèla,
Los pastres de l'entorn,
Enfants, revelhatz-vos. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Ai, ai, qu'avèm ausit ?
Qual canta amont dins l'aire ?
Qu'auriá mai poscut faire,
La arpa de David ?
Ai, ai, qu'avèm ausit ?

Que pòt èstr'arribat,
Que nos sòna dels astres ?
A... que sèm bons, los pastres,
De nuèch o de levant,
Que pòt èstr'arribat ?

Qu'es aquela clartat,
Qu'esclaira la campanha ?
Amont sus la montanha,
Lo Dius de Magestat,
Nos fa aquela clartat !

S'èra pas vist jamai,
Un Rei nascut tan paure,
Un rei a pene a claure,
Alai dins un palais,
S'èra pas vist jamai.

Angèls consoladors,
Qu'es granda nòstra jòia,
Lo Bon Dius nos envòia,
L'aimable Salvador,
Angèls consoladors. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

Lo confidor

« Lou coufidou est le plat local qui vient après le *trénel.* Ici, c'est le bœuf ; cependant, il y a cinquante ans, on abattait très peu de bœufs à Millau et la plus grande partie des bœufs sacrifiés devenait du *coufidou. (...)*

Lou coufidou (...) se prépare lui aussi dans le *toupi.* Aux tranches de bœufs l'on joint des tranches de lard de poitrine – *dé bentresco* – deux ou trois oignons cloutés de girofle cela va de soi, un peu d'ail, un bouquet de laurier, de thym et de persil. Comme pour les *trénels,* le pot est sérieusement clos de papier parcheminé et porté au four pour y mijoter depuis le soir jusqu'à la première fournée, mais conservé au chaud, contre la porte du four, en attendant que, vers huit heures, la ménagère vienne le reprendre. (...) *Los truffos roujos,* ces petites (...) pommes de terre à la peau rouge (...) donnent un vrai régal, sautées dans la sauce grasse du *coufidou. »* (Extr. de *"Lou coufidou",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 24 juin 1933)

« Prenetz una ola, d'aquelas que son de tèrra e plan coetadas. Al fons, sus un lièch de codenas, pausatz vòstres bocins de buòu qu'auretz crompats, traches del colar o de la gauta, pièi vòstras racinas copadas a tròces, vòstra ceba, quauques grans d'alh, de laurièr, dos o tres clavèls de giròfle, pebre e sal. Negatz lo tot en vojent un bon vinòt de país (n'i a que se contentavan del vin de sa vinha).

Un còp èra, acaptavan l'ola d'un papièr gras qu'estacavan amb un cordèl, la portavan al forn del bolangièr e fautavan pas d'i metre lo nom per la tornar trapar tres oras o una nuèch après. » (Extr. de *La cuisine traditionnelle à Millau,* par *l'escòla Claudi Peiròt)*

• Revelhatz-vos pastorèls al pus lèu...

« Revelhatz-vos pastorèls al pus lèu,
Escotatz l'anja del Cèl,
Se volètz que vos ensenhe,
Ont trobaretz, ont trobaretz,
Nòstre-Sénher !

Lo Messía es vengut, es tot nud,
Sus la palha es jagut,
Se troba dins un estable,
Coma s'èra, coma s'èra,
Miserable...

Sent Josèp e la Vièrja Maria,
Lo pregan dins la grépia,
Li dison que nos perdone,
Los pecats, los pecats,
De tot lo monde.

Los pastres a Betleèm del tropèl,
I se rendon del pus luènh,
E conoisson dins l'estable,
L'enfanton, l'enfanton,
Qu'es tant aimable.

E lo Rei tan desirat, anonçat,
Dins aquel dròtle d'estat,
Ven sofrir per los copables,
Per donar, per donar,
Als miserables.

Cantem donc glòria d'amor al Senho
De nos portar lo perdon,
Cantem donc amb allegressa,
Lo Senhor, lo Senhor,
E sa sagessa. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

Confidor e trenèls

« Quand veniam de la messa de mièjanuèch, i aviá lo topin davant lo fuòc e manjàvem un pauc de confidor. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Tot lo monde se podiá pas pagar un piòt alara fasiam un confidor amb de buòu, dins un topin en tèrra. » (Compèire)

« Nautres, aquò èra lo confidor dins un topin de tèrra, amb una codena de pòrc dedins e un papiá dessús. Aquò se fasiá al forn del bolangièr. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Après la messa, se manjava lo confidor. » (Paulhe)

« Quand èrem pichons, lo "revelhon" èra pas quicòm qu'aviá una granda importença. Manjàvem una sardina, un orange... » (L. F. / *Paulhe)*

« I aviá la tradicion de manjar los trenèls e lo confidor. Lo confidor se fasiá dins una terralha, amb un papiá gras. » (G. G. / *Milhau)*

Lo jorn de Nadal

« Lo jorn de Nadal, manjàvem lo piòt. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Per la fèsta de Nadal, bandàvem lo piòt. » (N'Agassac)

« Aquí, aquò èra lo gròs repais. Se manjava lo piòt. » (L. F. / *Paulhe)*

1





2

L'escòla

Pour beaucoup de Rouergats de plus de soixante-dix ans, *l'escòla* fut le lieu de la francisation. C'est là qu'il a fallu apprendre le français et subir les punitions infligées à ceux qui laissaient *escapar lo patoès.* Et, si elle a réussi à préparer les bataillons de candidats à la promotion sociale et à l'exil, à marginaliser l'occitan après un siècle d'efforts, elle n'a pas encore tout à fait réussi à imposer le véritable accent français à l'heure où l'anglais devient obligatoire dans les écoles primaires. La plupart des *regents* interdisaient la pratique de l'occitan entre élèves mais son utilisation à des fins pédagogiques était relativement fréquente (1). En milieu urbain, à *Milhau,* sous l'influence de la bourgeoisie locale, et tout particulièrement de la communauté protestante qui contrôlait la ganterie, la francisation des couches populaires a été effective dès le premier quart du XXe siècle.

« Dintràvem pas a l'escòla davant cinc ans e degús coneissiá lo francés. Avèm parlat francés quand nos sèm maridats e que los enfants son venguts. » (D. L. / D. A. / *Paulhe)*



3

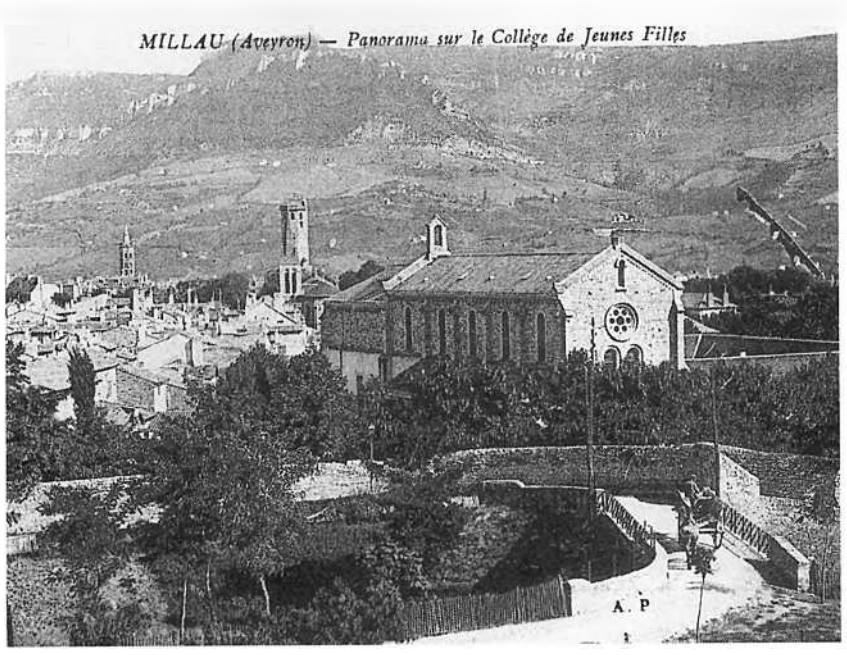

4

(1) « Ça se faisait de mon temps. Mais, moi qui aie enseigné, je leur demandais de me dire comment se disait tel mot en patois. Et, quand je leur apprenais l'accent circonflexe, je leur disais que l'accent remplaçait une lettre, en général la lettre "s" : *castèl* / château. Je me suis servi du patois pour enseigner le français. » (H. P.)
« A l'escòla, nos disián :
– Per faire marchar l'èga, cossí dises ?
– I !
– Et bien, ça, c'est "i".
– E per far marchar los buòus ?
– A !
– Et bien, ça, c'est "a". » (D. L.)

Lo regent Maurin

« [M. Maury] était un bon instituteur ayant su s'affranchir de la vieille routine pédagogique. Il ne s'offusquait ni des pourquoi, ni des comment que pouvaient exclamer ses élèves. Il avait en horreur les leçons apprises par cœur, mot à mot, mais incomprises. Le père Maury ne dédaignait pas le patois, issu du latin, origine de la langue française. Et, le latin, il l'employait quelquefois lorsqu'un élève arrivait en retard à la classe. De sa main osseuse, il lui appliquait une légère et inoffensive taloche, lui disant : *"Tarde venientibus ossa".* Ainsi, à sa bonne classe, M. Maury parlait français, latin et patois. » (Extr. de "Le collège", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

1. - *Parroquianas de N'Agassac a Lordas, 1939.*
1er rang : Odette Fages, Yvonne Pailhas, Blanche Carrière, Albert Mouly, Georgette Vidal, Lucette Lacaze, Marie Julian. 2e rang : Juliette Julian, Maria Verrières, Simone Réfrégier, Gabrielle Ponramond, Marguerite Armand, Marie-Louise Vayssac, Emma Cassan, Jeanne Boyer, Rosette Vidal, Odette Costecalde. 3e rang : Renée Maury, Alberte Albigès, Yvonne Boyer, Léa Cassan, Lucienne Vidal, Juliette Andrieu. *(Coll. et id. R. O.)*
2. - *Parroquians de N'Agassac a Lordas, 1933.*
On reconnaîtra : Germaine Bagnol, Gérard Rouffet, Gaston Ladet, Octave Robert, Raymond Héran, Marie-Louise Bernard, Odette Fages, Marcelle Vernhette, Mlle Verrière, Aimé Pélissier, *lo curat* Fabre *(curat de N'Agassac), lo curat* Bernat, Yvonne Boyer, Elise Bion, Mlle Bagnol, Mmes Vernhette, Landes et Serres, Julia Ladet, Marie Robert, Mmes Rouffet et Delmas, Henriette Vidal, Mmes Vidal, Verdier et Laurent, Marthe Héran, Ernest Fontanilles, M. Landès, Louis Rascalou, Louis Bernard, Jean Julié, Louis Héran. *(Coll. et id. R. J.)*
3. - *Escòla publica de N'Agassac,* vers 1900-1905.
Devant : Emile Caylus (4e). 2e rang : Louis Fages (5e), Paul Ladet (6e). 3e rang : Pascal Beaumevieille (4e), M. Vidal *regent* (5e). 4e rang : Joseph (1e) et Pierre (2e) Rascalou. *(Coll. et id. R. J.)*
4. - *Milhau.* Collège de jeunes filles. *(Coll. Arch. dép. A.)*

Lo sinhal

Los escribaires
« Les notaires passaient dans les écoles et les jeunes qui avaient une belle écriture, à la sortie de l'école, au lieu d'aller jouer, étaient embauchés pour aller faire des copies d'actes chez les notaires. Pour mon père, l'orthographe, c'était inné. A dix-huit ou vingt ans, tout en apprenant son métier de tanneur, il allait le soir chez les notaires. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Lo tambor
« Quand j'étais au collège, le concierge avait un tambour. Quand il fallait entrer ou sortir, il allait dans la cour et, quand l'heure sonnait au beffroi, il jouait du tambour. » (C. J.)

« En début de semaine, si on entendait un enfant qui parlait patois dans la cour de récréation ou ailleurs, on lui donnait un petit morceau de bois spécial, taillé, qu'on appelait le *sinhal.* Celui qui avait le *sinhal* le passait à un autre qui parlait patois. En fin de semaine, il fallait savoir où était le fameux *sinhal* pour punir l'élève. » (H. P.)

« Mon père avait dix ans en 1900. Il n'avait pas le droit de parler patois à l'école des frères. Il y avait le *sinhal.* Celui qui parlait patois à la récréation avait le *sinhal.* Il fallait qu'il le donne à un copain qui parlait patois. Et, à la fin de la journée, celui qui avait le *sinhal* était puni. » (F. J.-M.)

« C'était une quille, un morceau de bois, avec une grosse corde que l'on mettait autour du cou. Quand un enfant parlait patois, on lui passait ce qu'on appelait, je crois, le *batalh.* Alors il fallait jouer avec le *batalh* pendu au cou jusqu'à ce qu'un autre dise quelque chose en patois. » (C. J.)

« Quand ère jove, anave a l'escòla d'un mèstre qu'èra un plan brave òme. Cossí s'apelava ? Monsur Melina ? Monsur Jonquet ? Monsur Clapièr ? Monsur Lacrotz ? Per ma fe, o ai oblidat ! Dins totes los cases, pòde vos dire qu'èra un plan brave mèstre. Davant Dius siaga ! Lo trobàvem ben un pauc sevère, pardi ! mas amb de galapians coma èrem, caliá ben un pauc de severitat, autrament qual nos auriá tenguts ?

Figuratz-vos que, a-n-aquela epòca, se metèron tot en un còp a defendre, dins totas las escòlas, de parlar patoès. Se nòstre paure mèstre aviá volgut nos punir totes, quand lachàvem quauque mot patoès, auriá abut tròp a far. Alara, vaquí de qu'aviá imaginat. Cada matin, el e son adjunt, nos gaitavan e, al premièr que li entendián dire un mot patoès, li balhavan lo sinhal.

Lo sinhal èra un gròs flòc de bois, estacat amb un cordèl, e quand aquel que l'aviá entendiá un de sos camaradas parlar patoès, vite, li passava lo sinhal. E lo seras, al moment de partir, aquel que se trobava abure lo sinhal atrapava... una brava frulla !

Vaquí quicòm qu'ai pas jamai poscut endavalar, una frulla ! Auriái mai aimat abure a faire dètz pajas d'escritura qu'atrapar una frulla, es-a-dire un còp de baston plan sèc sus la man o sul bot dels dets.



Milhau, institution Sainte-Marie. 1ère du 1er rang : Marie Gaven. *(Coll. et id. L. H.)*

Atanben, comprenetz se li fasiái atencion quand parlave ; oblidave pas sovent la consinha, o vos apromete !

Pardi ! m'arribèt ben quauques còps d'atrapar lo sinhal mas agère totjorn la chança de m'en desbarrassar pro lèu e d'atrapar pas jamai cap de frulla.

Un jorn, portant, que fasiá un vent de marin tarrible, a la recreacion de dètz oras del matin, vaquí que tot en un còp, lo vent pren lo capèl de mon camarada Baptista, lo fa tornejar un moment e lo pren en amont sus las tiuladas. "Eh ben ! ara, li diguère en riguent, vai lo quèrre !"

Agère pas pus lèu dich aquò que m'acaissère la lenga, mas èra tròp tard ; quauqu'un m'aviá entendut : me calguèt prene lo sinhal.

Parlatz-me s'agère lèu dinnat e se me despachère d'anar a l'escòla per me desbarrassar d'aquel trace d'utís. Mas començàvem totes, alara, a faire de progrèsses ; èrem de "francimands" presque parfècts... N'entendère ben un que disiá : "Assieds-toi sur *la cadièire !" Lo francés èra plan escaraunhat, mas aquò n'èra pas patoès e... gardère lo sinhal.*

A la recreacion de quatre oras, aquò seguèt la mèma guinha ! "I siás !, me disiái, te caldrà trapar la frulla !" Sabètz que ne menave pas large.

Vaquí que, daus las cinc oras e mièja, tot en un còp, de la pòrta de la cosina, qu'èra pas plan barrada, se metèt a venir de fum, de fum, e se començava a sentir lo rossit.

Lo mèstre dona un còp d'uèlh a la cosina, pièi a la fenèstra, e vei sa vièlha chambrièira que, las mans sur las ancas, fasiá la charrada amb una vesina.

La fotra l'atrapèt e se metèt a cridar a la chambrièira : "Anem, Marion ! parla ! parla ! E lo fricòt que se brutla !"

Ne faguère pas ni una, ni doas ; te prene mon sinhal e, sens dire un mot, lo balhe al mèstre.

Lo mèstre ven roge, sosca un moment, pièi se met a rire, e, a la granda jòia de totes, te saca lo sinhal al fuòc...

E desempièi posquèrem parlar la lenga del país sens abure paur d'atrapar de frullas. » (Jules Artières, 1864-1961. Extr. de *200 ans de littérature occitane millavoise, de Claude Peyrot à Georges Girard,* 1976)

Marcelon

« Marcelon dissipava tota l'escòla e lo mèstre d'escòla lo fotiá al fons de la classa. Li disiá : "Escota, pendent un mes, estudiaràs una recitacion e, quand la sauràs, la me recitaràs." Pardí, Marcelon anèt al fons de l'escòla e disiá pas pus res a degús. Un jorn, l'inspector venguèt visitar l'escòla e pausèt tres questions :
– Ont es la mitat de la tèrra ? Quant pesa la luna ? Quant vale ieu ?
Totes s'agachèron mès... Podián pas respòndre... Mès lo Marcelon levèt la man :
– Lo mièg de la tèrra es aquí. E se me cresètz pas, prenetz un decamèstre e anatz lo mesurar. La luna fa 1 quilò. I a 4 quarts, 2 quarts fan la liura e 4 quarts fan 1 quilò. E ieu vale pas que 29 denièrs per que Nòstre Sénher, lo vendèron 30. » (G. Mc.)

L'escòla

l'école : *l'escòla*
les élèves : *los escolans*
l'instituteur : *lo regent, lo mèstre d'escòla*
l'institutrice : *la regenta, la mèstra d'escòla*
les jeux : *los jòcs*



Escòla privada de N'Agassac, vers 1913. *(Coll. B. H.)*

Los escolans

L'escòla e la bòria
« [Article] 34 : Les classes dureront toute l'année, excepté à l'époque des vendanges ou d'une autre récolte principale ; il y aura alors quinze à vingt jours de vacances. » (Extr. de *Règlement pour les écoles primaires,* 1852)

Sul camin de l'escòla
« Ils allaient, les gosses, par petits groupes de voisins et aussi par affinité, groupes grossissant en route. On bavardait en patois, car dans la rue on se gaussait de la stupide interdiction de parler la langue des ancêtres. Ceux qui, sur la placette, n'avaient pas acheté chez *Cotin dé moussu Bogou* le sou de bois de réglisse, entraient chez le pâtissier, M. Bonhoure, acheter un sou de *brizun,* c'est-à-dire un plein tablier de brisure de gâteau qu'ils mangeaient à pleines poignées. » (Extr. de "Sur le chemin de l'école", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

Las comptinas
Les comptines permettaient de sélectionner les joueurs et de distribuer les rôles.
« *Un ponh, bordon, chicanèla, chicaponh...* » (C. M.-L.)
« *"Revesin, revesin, trauc, pistòla, bombona, flanèla, tèire, veire, la flauna, pistacha !"* Celui sur qui tombait *"pistacha"* sortait. » (H. P.)
« Pour jouer à saute-mouton, on se comptait et on disait : *"Revesin, revesin, trauc, bombona, gingina, flanèla, tèrre, vèrre, l'aglana, l'esclata !"* » (C. J.)

Jòcs e comptinas
« Ce qui faisait surtout la grande clientèle enfantine de la librairie Cabassut, c'était son assortiment toujours copieux et à jour d'imagerie d'Epinal. (...) [Des] feuilles de l'imprimerie Pellerin nous donnaient la série des rois et des reines de France. (...) Nous les séparions aux ciseaux, les unes des autres, et nous les jouions entre nous *o poulit et codéno,* les francimans disaient "à pile ou face". On les jouait à deux, trois, quatre, le nombre des partenaires n'était pas limité. On convenait le nombre de la mise de chacun, puis une comptine désignait le premier à jouer. Nous formions un cercle, l'un de nous comptait ainsi, faisant le geste de remuer quelque chose dans un sac – quelquefois le chapeau ou la casquette représentait le sac - le compteur disait : *"Réméné, réméné, réméné."* Puis, à chaque mot touchant la poitrine d'un joueur et allant de droite à gauche, il prononçait : *"Claou, pistolo, gengibé, flonélo, teiré, beiré, oglons, ogato, esclato." Esclato* était le premier à jouer et la comptine continuait pour désigner le tour de chacun jusqu'au dernier. » (Extr. de "La rue du Mandarous", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 5 mars 1932)

Un còp èra, l'école était fréquentée de façon assez irrégulière de novembre à mai, et de six à onze ans. Parfois, pour éviter la guerre scolaire, nombre de familles rouergates envoyaient les garçons à l'école laïque et les filles à l'école libre. Pendant la récréation ou à la sortie de l'école, on pratiquait toutes sortes de jeux universels ou traditionnels comme *lo sautarèl* ou *renguetas.*

« Nos metián a l'escòla per Totsants e t'enlevavan per gardar los vacius al mes de març. L'annada d'après, te rapelavas de pas res pus... » (M. A.)

« A l'escòla, i anavan de còps que i a de Nadal a Pascas e pas mai. Après, caliá qu'anèsson gardar las fedas o lo bestial per que los parents po(gu)èsson trabalhar. » (G. Mc.)

« Anàvem a l'escòla per un flòc de caminon. Caliá ben trenta-cinc minutas. » (G. Ag. / *La Blaquièira)*

« Ai patit de la misèra. Quand anàvem a l'escòla, aviam d'aquelas bestiòlas sul cap... » (P. L.)

Barras e ringuetas

« Tota l'annada, a l'escòla, fasiam a las barras, per nos rescaufar, sustot l'ivèrn. L'estiu, fasiam a ringuetas, fasiam a las bolas atanben. A las barras, i aviá un camp d'un costat, un camp de l'autre e ne caliá tocar un d'en fàça per lo far presonièr. » (V. L.)

Lo marèl

« Lou morel (...) consiste à tracer une figure sur le sol comprenant des cases dans lesquelles, suivant un ordre numérique, un palet est poussé à cloche-pied. Si, avant d'arriver au "but", le pavé s'arrête sur une ligne ou sort du cadre du jeu, si en sautant d'une case à l'autre le pied se pose sur une ligne de séparation des cases, la partie est perdue et c'est le tour d'un autre joueur. (...)

Les garçons jouent à la marelle-bourre, amusement plus violent et aussi plus tapageur. On y tape, en effet. Les enfants sortent leur mouchoir de la poche, de grands mouchoirs à carreaux, à un coin ils font un ou deux nœuds bien serrés. Une case est tracée à la craie contre un mur (...). Le premier joueur sort de la case à cloche-pied, le mouchoir à la main, le nœud en bas de la partie flottante ; il s'éloigne de vingt sauts. C'est alors la ruée des autres gosses vers lui, les mouchoirs battent l'air, les nœuds s'abattent sur le dos du malheureux qui pare, se défend de son mouchoir et cherche à atteindre d'un coup l'un de ses adversaires ; celui qui est atteint doit à son tour regagner à cloche-pied la case contre le mur sous la pluie des coups de mouchoirs. » (Extr. de "Jeudis de gosses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

La cauquelina

« Un objet quelconque est placé sur une borne, un coin de fenêtre, sur la place d'Armes sur la base d'un pilier, car la place d'Armes est le jeudi la place des jeux, les enfants ne jouent pas sur le Mandarous. Un gardien de la coqueline est désigné et, pendant qu'à haute voix il compte jusqu'à cinquante, les autres gosses vont se cacher ; il lui faudra, au gardien, abandonner la garde et en découvrir au moins un caché pour trouver un remplaçant. Mais, pendant qu'il cherche à droite un enfant caché à gauche se dissimulant arrive jusqu'à la coqueline, s'en empare et crie : *"Un, dous, trés, lo coouquelino es préso"* et fuit à cloche-pied ; le gardien court après lui, le rattrape et le porte sur son dos jusqu'au lieu de dépôt et il continuera à être le gardien, tant qu'il n'aura pas découvert *un rescoundut,* sans qu'on lui enlève *lo coouquelino.* » (Extr. de "Jeudis de gosses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

Lo sautarèl

« *Lou sooutorel* est un morceau de bois cylindrique d'environ dix centimètres de longueur, pris dans une branche de six à huit centimètres de tour, souvent dans un vieux manche à balai ; les deux bouts sont taillés en pointes assez longues pour faire bascule. Un rond d'un mètre cinquante de diamètre est tracé sur le sol, au milieu de ce rond *lou sooutorel* est placé. Le joueur est armé d'un bâton, il frappe sur la pointe et voici le sauteur en l'air, le joueur essaye de lui donner un coup de baguette pour l'envoyer le plus loin possible. Tombé à terre, le sauteur est pris par l'autre joueur qui s'évertue, avec adresse et coup d'œil, à le renvoyer dans le rond ; mais le premier joueur veille et fait tous ses efforts, applique toute son adresse pour, de sa baguette, le frapper en l'air, le renvoyer d'où il vient, plus loin même si possible. Enfin, quand le sauteur, envoyé, renvoyé, a fini par tomber dans le rond, les rôles entre les deux joueurs sont intervertis. » (Extr. de "Jeudis de gosses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)



1

1. - *Escòla privada de N'Agassac,* vers 1913. On reconnaîtra : Paul Blanc, Elise et Joseph Bion. *(Coll. et id. P. Jn.)*

2. - *Milhau,* institution Marguerite Marie, 1924-1925.
On reconnaîtra : André Verdier, Roger Perrard, Pierre Linard, Jean-Marie Fabre, M. Pradeille, Marcel Brouillet, MM. Miquel et Baldet, Marcel Maury, Pierre Artières, Raymond Tarral, Paul Raynal, MM. Capdevielle, Valdebouze et Douzou.
(Coll. et id. F. J.-M.)

2



Prodèrbis e diches

Les proverbes en occitan transmis par l'oral ont longtemps résisté à la francisation. La plupart de ceux figurant ci-dessous sont tirés de *Chronique nagassole* par Claude Trémolet.

Prodèrbis

• *Lo temps, la tèrra*

« Janvièr fa lo pecat,
E març es acusat. »

« Quand janvièr n'es pas lauraire,
Febrièr n'es pas son fraire. »

« Totjorn per Sent-Vincens,
L'ivèrn pèrd una dent. »

« Quand la trida canta per Nòstra-Dòna de Febrièr,
Tant de freg i a davant coma darrèr. »

« S'ausisses la trida cantar,
Qu'ajas missant mèstre, lo cal pas quitar. »

« Quand tròna dins lo mes de febrièr,
Tot l'òli clau dins un culhièr. »

« Quand tròna dins lo mes de febrièr,
Monta las barricas al granièr. »

« La nèu de febrièr,
Es coma d'ai(g)a dins un panièr. »

« La nèu de febrièr,
Val un fomerièr. »

« Uèch jorns de nèu es fumasor,
Uèch jorns enlai es un poison. »

« Annada de nèu,
Annada de ben. »

« La nèu de març,
Val de blat. »

« La nèu d'abrial,
Manja lo blat coma un buòu. »

« Tròns de març o tròns d'abrial,
Romplís barrals o fenial. »

« Per Sent-Jòrdi,
Cubrís ton òrdi.
Per Sent-Robèrt,
Aja-lo cubèrt.
Per Sent-Marc,
Seriá tròp tard. »

« Quand en abrial plòurà,
Que tot lo monde dirà :
"Tot es negat, tot es perdut",
N'aurà pas encara pro plògut. »

« Lo vin, quand nais al mes d'abrial,
Romplís barricas e barrials. »

« Jusc'al 25 de mai,
Lo chaval trembla a la grépia. »

« Mai bladeja,
Junh feneja. »

« Annada de fen,
Annada de res. »

« Nèbla d'avant Sent-Jan,
De plèja o de tram.
Nèbla d'après Sent-Jan,
Pren la forca e vai al camp. » (B. J.-M.)

« Per Sent-Laurenç,
La plèja ven a temps.
Per Nòstra-Dama,
Encara òm l'aima.
Per Sent-Bertomiu,
Bufa-li al cuol. »

« La fresquièira de l'estiu,
Fa bronzir lo riu. »

« Lo freg de l'estiu,
Mena l'ai(g)a al riu. »

« Granda secada,
Granda vinada. »

« Plèja de Sent-Ferreòl,
Volonta pas l'auriòl. »

« A Sent-Martin,
Tua ton pòrc, met l'auca al topin,
Trauca ta pipa, biu ton vin,
E convida ton vesin. »

« Plèja de Sent-Martin,
Laissa ni caul, ni vin. »

« A Sent-Luc,
La nèu pel truc.
A Totsants,
La nèu pels camps.
A Sent-Andriu,
La nèu pel riu. »

« La nèu d'Avent,
Met de dents. »

« Lo mes d'Avent,
Es de plèja o de vent. »

« Calendas jaladas,
Espigas granadas. »

« Rogeiròla del matin,
De plèja en camin.
Rogèiròla del seras,
Bèl temps espèra. »

« Cièl pomelat, femna fardada,
Son pas de longa durada. »

« Nèbla que se rabala al sèrre,
Plèja d'ordinari va quèrre. »

« Quand la trida o lo mèrlhe canta,
Doçor de temps marca. »

• ***Lo vent***

« Lo marin que sonritz,
Es un vent que traís.
Marin fumós,
Es un vent arnhós.
Marin neblat,
A pas jamai degús negat. »
(B. J.-M.)

« Vent del Miègjorn,
Dura tres, sièis o nòu jorns. »

« Lo vent dels Rams,
Dura tot l'an. »

« L'altan que bufa lo jorn,
Pòt durar uèch jorns,
Mès l'altan de la nuèch,
Passarà pas lo puèg. »

« Lo marin del jorn,
Pòt durar uèch jorns,
Lo marin de la nuèch,
Passa pas lo puèg. » (B. J.-M.)

« Bisa fòla,
Dins tres jorns es mòla. »

Diches

« Quand quauqu'un a talent : "manjariá l'ase e lo pelhaire" o "ai un talent que lo vese córrer". » (J. J.)

« Grand vent, pichòta plèja. » (Doc. T. C.)

« Tant val lo pastre, tant val lo tropèl. » (Compèire)

« Lo vent n'es pas pescaire ni caçaire. » (Doc. T. C.)

« Pren conselh e fai ton cap. » (Compèire)

« Quand plòu e fa bèl temps, lo Diable bat sa femna. » (Doc. T. C.)

« La femna fa l'ostal. » (Compèire)

« La nèu val una fumasor. » (Doc. T. C.)

« Grand freg escaufa. » (Doc. T. C.)

« Se semenas trufas en luna cornuda, trufas cornudas arrancaràs. » (Doc. T. C.)

« Abrial diu laissar lo besal plen a mai. » (Doc. T. C.)

« Quand las agaças nison plan naut suls aubres, aquò marca que l'estiu serà pas auratjós. » (Doc. T. C.)

« Lo mes d'agost, òm se carra d'anar quèrre lo caul a l'òrt. » (Doc. T. C.)

« Quand los cats viran lo cuol al fuòc, devinhan lo freg. » (Doc. T. C.)

« Lo vendres es totjorn lo pus bèl o lo pus fèl. » (Doc. T. C.)

« Être têtu comme un âne, c'était déjà grave, mais l'être comme un âne du Monna, cela dépassait les bornes permises. Car un âne du Monna, disait-on *"perdrio pus leù lous quatre ferres que de bous fa gogna un clobel"* (aimerait mieux perdre ses quatre fers plutôt que de vous faire gagner un clou). » (Extr. de *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)



La luna
« La luna que ven un dimarç,
D'un puèg fa una mar. »
« Quand la luna tòrna en bèl,
Dins tres jorns pòrta capèl. »
« Luna quand veiràs,
Novèla lo Març-Gras,
Fòrça tròns entendràs. »
« Luna mecruda, femna barbuda,
Cada cent ans n'i a pro amb una. »

Autres prodèrbis
« Lo mes de febrièr,
Es bon anhelièr. »
« Pas de mes de febrièr,
Sans flor d'ametlièr. »
« L'agulha e lo dedal,
Fan un bon ostal. » (N'Agassac)
« Passat lo mes de febrièr,
Lo jorn es entièr. »
« Que vòl viure cent ans,
Al cant del gal se leva. » (Compèire)
« Que va a la fièira sens argent,
Bada la gòrja e s'en reven. » (M. Rg.)
« Cada feda que biala,
Perd sa gorjada. » (M. Rg.)

Los escòps
Apprise à l'école privée.
« Quant te costèron ?
Quant te costèron ?
Quant te costèron tos escòps ?
Quand èran,
Quand èran,
Quand èran nòus,
Quand èran,
Quand èran,
Quand èran nòus ?

Cinc sòus costèron...
Quand èran nòus.

Cinc sòus de crompa...
Quand èran nòus.

Cinc sòus de bata...
Quand èran nòus.

Cinc sòus de tachas...
Quand èran nòus.

Ieu ne dalhère...
Dels escòps,
Quand èran nòus.

Ieu ne seguère...
Dels escòps,
Quand èran nòus.

Ieu los brutlère...
Quand èran vièlhs. » (C. M.-L.)

Escòla de Compèire, vers 1935.
Devant : ?, Roger Baudounet, Alice Jeanjean, ? Benoît, Marie-Thérèse Ladet, Paulette Soulié, ?, Francette Carbasse, Berthe Cartaillac.
2e rang : Eulalie Nibourel, ?, Julia Baudounet, Emilienne Nibourel, Albanie Soulié, Marinette Blanc, Lucie Privat, ?, Jeanne Vors.
3e rang : Antoinette Aigouy, Maria Soulié, Lisette Roques.
(Coll. et id. S. L.)



1



2



3

1. - *Escòla de Compèire, 1929-1930.*
1er rang : Louisette Arnal, Eloi Lavabre, Marcel et Albert Massebiau, Julia et Albert Baudounet, Marinette Blanc. 2e rang : Yvonne Arnal, Emilienne et Eulalie Nibourel, Francette Lacazotte, Mlle Pailhas, Rosa Majoral, Paulette et Albanie Soulié, Marguerite Migayrou *e la siá sòrre.* 3e rang : Juliette Privat, Antoinette Aigouy, Maria Roudil, Françoise et Sarah Pailhas, Eugénie et Maria Soulié, Mlles Souques et Caubel. 4e rang : Marinette Alcover *amb* Lucie Privat *dins los braces,* Maria Aigouy *amb* Marcel *dins los braces,* Juliette Jonquet, Félicie Olié, Rose Arnal. *(Coll. et id. A. L.)*
2. - *Escolans de Compèire, 1939.*
On reconnaîtra : Emile Arlabosse, Jean Mouriès, Henri Pailhas, Henriette Jeanjean, Henri Arlabosse, Lucien Soulié.
(Coll. et id. S. L.)

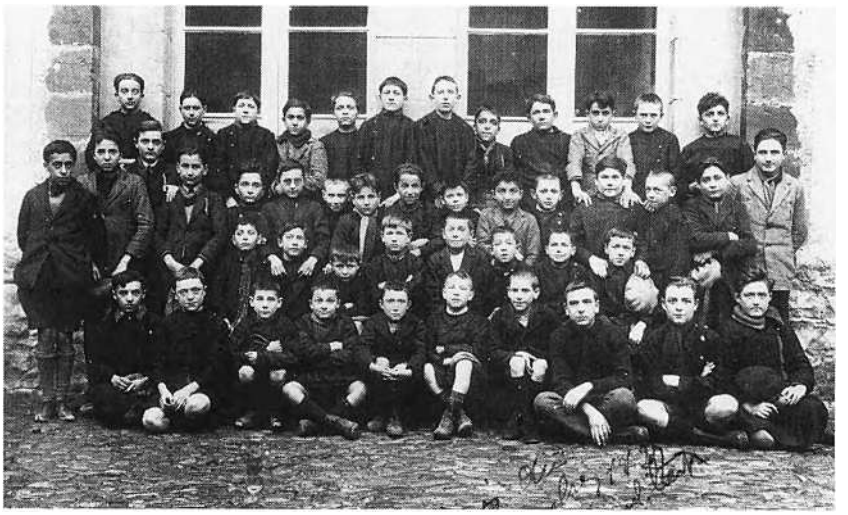

4







3. - *Escolans de Sent-Martin,* vers 1935. Devant : Méen et Gilles Rouquairol. Assis au 2nd rang : ?, Marie-Renée Py, ?, Roger et Yvon Py, Simone Valette. 3e rang : Jean Palenc, Emile Py, Gérard Maillé, Charles Py, Léon Valette, Georges Maillé, Jeanne Valette. 4e rang : Jeanne Jonquet, Marie-Louise Guiraud, Albertine et Cécile Rouquairol, Yvette Valette, Madeleine Jonquet. *(Coll. et id. M. G.)*

4. - *Milhau, escòla publica* Paul Bert, 1927. *(Coll. A. M.)*

5. - *Milhau, escòla publica* Paul Bert, 1950. Devant : ? Vallès (3e), ? Escoffé (6e), ? Mercier (9e). Assis au 2nd rang : ? Lopez, ? Pylore, ? Arlès, Pierre Balard, ? Ayrignac, ? Vieilledent, ?, J.-P. Caubel. 3e rang : Normand Privat, Claude Rouquet, Jackie Jessel, Jean-Michel Caldier, ? Cavalier, ? Emmel, ?, ? Gonzalès, ? Julian, ?, ? Arcier, ? Loubat. *(Coll. et id. A. M.)*

6. - *Escòla de Paulhe, 1952-1953.* On reconnaîtra : Achille Fabre, Jocelyne et Marie-Claude Covinhes, Françoise Cartaillac, Robert Fabre, Jean Costes, Christian Garlenc, Christiane Alauze, Odile Cartaillac, André Fabre, Pierre Costes, Georges Cartaillac, Jeanine Covinhes, Delhia Rovira, Louis et Lucette Douziech, Paulette Jonquet, Yvette Fabre, Marie-Thérèse Ricard, Denise Cartaillac. *(Coll. et id. F. Ach.)*

7. - *Milhau, escòla Nòstra-Dòna,* vers 1890. Représentation théâtrale. On reconnaîtra : Madeleine Granier et Antoinette Lauret. *(Coll. et id. L. G.)*



1



2

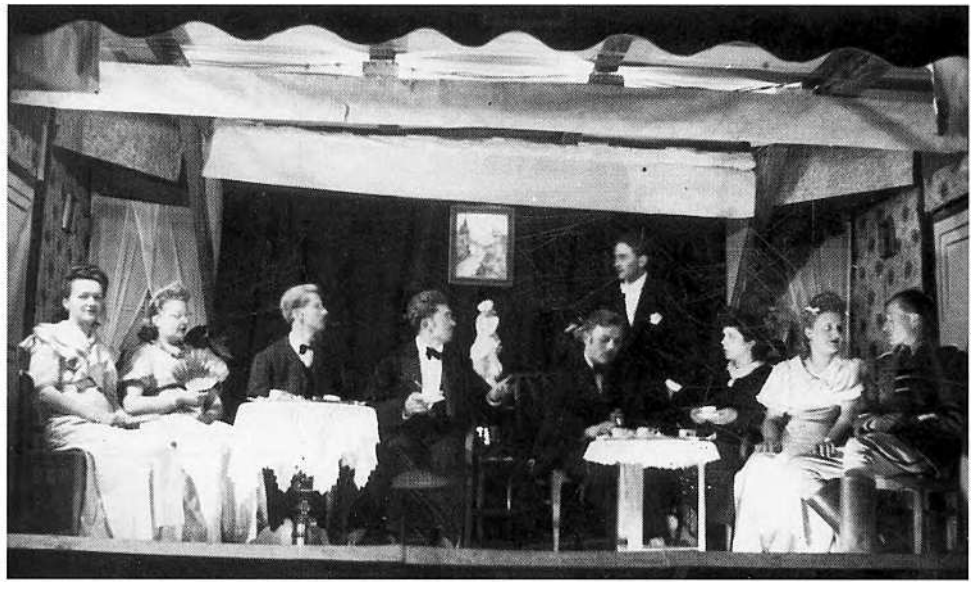

3



4

1. - Pièce de théâtre de la jeunesse catholique, 1928.
Albert Barnier,
Benoît d'Auriac,
Louis Vernhet.
(Coll. et id. V. D.)
2. - Jeunesse catholique du Sacré-Cœur après un spectacle, *annadas 1920.*
On reconnaîtra : MM. P. Barascud, L. Vernhet et Forestier.
(Coll. et id. V. D.)
3. et 4. - *(Coll. B. Al.)*



1

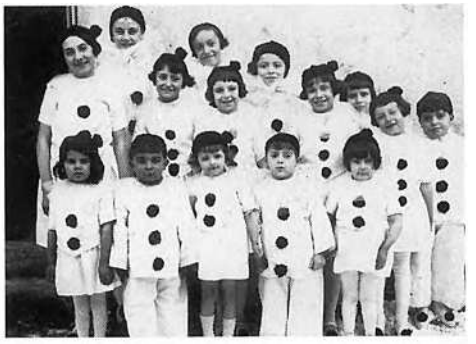

2



3



4

1. - *(Coll. M. Mr.)*
2. - *1933.*
(Coll. T. J.-L.)
3. - *Milhau,*
vers 1910.
Jeunesse catholique de la paroisse du Sacré-Cœur.
A droite, les mains dans les poches : Louis Fabre.
(Coll. et id. F. J.-M.)
4. - *Milhau,*
vers 1910.
Jeunesse catholique de la paroisse du Sacré-Cœur.
4e du 3e rang, avec un casque : Louis Fabre.
(Coll. et id. F. J.-M.)

Los conscrits

Cançons de conscrits
« Lo que s'en va de vòstr'ostal,
S'illustrarà quand serà jos las armas,
Dins quauque temps lo veiretz caporal. »
(V. L.)

« Avèm una cabra e la molzèm,
Quand vòl tarir la fasèm boquir,
E tota l'annada tiram d'aquí. » (C. M.-L.)

Dès l'âge de onze ans, on quittait l'école pour aller gagner sa vie, mais les jeunes gens d'une classe d'âge se retrouvaient plus tard pour passer devant le conseil de révision.

Lo conselh de revision

« Quelques drapeaux un peu défraîchis flottent sur la grille de la maison commune qui n'est pas encore l'hôtel de ville. Voici qu'arrivent les conscrits des sept communes du canton, groupés par communes. Ceux du chef-lieu, à Millau, sauf ceux des hameaux de Saint-Martin du Larzac, Saint-Germain et Le Monna, sont habillés de vestons. Pour la circonstance, les gantiers ont laissé la blouse blanche et les tanneurs la blouse bleue. Il en est de même pour les gars de Creissels – *lous jubilis* – à demi campagnards et citadins. (...) Ceux de Saint-Georges, de Compeyre, d'Aguessac, de Comprégnac, de Paulhe, en général cultivateurs, portent la blouse bleue agrémentée d'une légère broderie blanche sur les épaules et le pantalon de velours ou de cadis. Ils ont néanmoins un petit air citadin ; la plus éloignée de ces communes n'est qu'à treize kilomètres de la ville où les jeunes vont souvent.

Devant la mairie, il n'y a pas de marchands de cocardes. Les gars ont apporté les rubans multicolores dont ils orneront les chapeaux – peut-être ces rubans ont-ils été donnés par *lo joubé,* la promise...

Au fur et à mesure de la sortie, chaque conscrit s'adresse au camelot qui a apporté une table et, sur un carré de papier, poche le numéro "tiré" qui sera épinglé au chapeau. [Les numéros] les plus élevés, les plus gros, dépassant le contingent, exempteront du service, et (...) les plus petits enverront pendant sept ans dans la marine. Et le dernier numéro sorti, voici les conscrits par groupe de commune, accompagnés souvent de leurs cadets, se dirigeant vers l'auberge pour y dîner, et je vous assure que le dîner sera copieusement arrosé.

Et puis ce sera la promenade en ville, chaque groupe précédé d'un porte-drapeau et d'un tambour battant. (...) Cela dure jusqu'à la nuit, non sans haltes dans les débits. (...) Le retour du soir, presque à la nuit, dans la commune habitée, se fait d'un pas moins alerte que celui du départ. » (Extr. de "Le sort", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

1. - *(Coll. P. Lén.)*
2. - *Conscrits de Milhau, 1929.*
Davant lo contravent, darrèr l'ase : Maurice Benoit *del Larzac.*
(Coll. et id. B. Pl.)
3. - *(Coll. T. J.-L.)*
4. - *1944. (Coll. B. Al.)*
5. - *Classa 1917. (Coll. L. Gs.)*
6. - *(Coll. M. Mr.)*
7. - 1921.
A gauche : Joseph Jean-Jean, François Aldias... *(Coll. et id. B. R.)*
8. - *Joves de Compèire a Ribièira, 1941.*
On reconnaîtra : Albert Baudounet, Louis Salgues, Odette Montrozier, Charles Puel, Rose Pons, Jean Albigès, Jean Majorel, Pierre Cartaillac, Louis Aldias, Robert Ladet, Roger Baudounet, Gaston Lourdou, Jules Aldias, Alice Jeanjean, Eloi Roudil, Eloi Lavabre. *(Coll. et id. B. A.)*



1


2

Los torns de fòrça

« Aquel jorn, desmargavan tot çò que vesián. Tot èra permés. Viravan las carretas. Un còp, nos avián estacat la pòrta amb la del vesin d'en bas. Quand el dubrissiá, barrava la nòstra ! » (M. R. / *Compèire)*

« Viràvem los tombarèls e las carretas, quand aviam begut un bon còp. » (Compèire)

« Lo jorn del conselh de revision, los conscrits se fasián un repais ensemble e pièi, la nuèch après, tot çò qu'èra pas recaptat, ne fasián quicòm. Metián una carreta sus un aure... Trobavan totjorn quicòm per far un torn de fòrça. » (L. F. / *Paulhe)*

« Quand passavan lo conselh, caliá dintrar los "pòts" de flors o las carretas. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*


3


4


5


6


7


8

La fèsta

Lo capitani de la joinessa
« La jeunesse organisait tous les ans, le 6 mai, un concours de tir à l'arc et, plus tard, à l'arbalète. Les deux vainqueurs étaient proclamés le premier capitaine de la jeunesse et le second lieutenant :
25 mai 1607 : "Pierre Julien, capitaine de la jeunesse, reçoit de la communauté 22 l. 16 sols pour le prix que la ville lui donne tous les ans au mois de mai."
1616-1617 : "Jacques Voisin et capitaine de la jeunesse et Paul Dempnes reçoivent 18 l. tz. pour le prix qu'on a accoutumé leur bailler."
Le capitaine de la jeunesse organisait les jeux : lors de la prise de Maestricht, il reçoit 15 l. pour faire un feu de joie. » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...*, par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

La fèsta, organisée par les conscrits, était en général la fête votive ou *vòta.* Elle pouvait donner lieu à plusieurs journées de manifestations.

Dans certains *vilatges,* la fête votive se déroulait sur une seule journée, le dimanche, précédée ou commencée par les aubades. C'était l'occasion d'un repas familial, agrémenté de la traditionnelle *fogassa,* et d'un bal à même *lo codèrc* ou dans *las aubèrjas,* avec *borrèias* et *valsas,* et de jeux divers comme *lo rampèu* ou *lo jòc de las topinas.*

La Blaquièira, Sent-Martin

« Èra lo 11 de novembre. S'amusavan plan. Un tipe de Milhau veniá jo(g)ar de l'acòrdeòn. Montavan quauquas botelhas de vin, de fo(g)assas e pièi dançavan a nòstra jaça, la vièlha jaça. Aquel jorn, las fedas demoravan defòra. Balajavan lo mígon. E pièi la guèrra de 14 venguèt... » (G. Ag. / *Sent-Martin)*

« Per la fèsta de La Blaquièira, n'i aviá que venián vendre de pralinas. Dançavan dins una jaça, sus la mota. » (M. A. / *Milhau)*

« La fèsta de Sent-Martin se fasiá aicí [La Blaquièira], dins l'estable de las fedas. » (J. J.)

Compèire

« Èra lo 15 d'agost, amb N'Agassac, nos fasiam concurrencia. Mès, dins lo temps, crese qu'aquò èra per la Sent-Vincens, lo 25 de janvièr. Sovent, i aviá de nèu o de missant temps e l'an cambiada. Mès l'avèm pas vista al mes de janvièr. Fasián una polida messa per Sent-Vincens, per la vinha.

La fèsta durava dos o tres jorns. La classa s'en ocupava. Se dançava a l'entrada del vilatge, al debut, pièi avián fach un cimentatge sus la plaça. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

1. - *Milhau, fèsta del 6 de mai de 1913. (Coll. C. P.)*
2. - *N'Agassac, fèsta de 1945. (Coll. T. C.)*



1



2

Massabuòu

« La fête de Massebiau était le 1er dimanche d'août. » (K. A.)

Milhau

« On faisait des repas de famille. On recevait beaucoup. On mangeait des escargots, des asperges, du gigot de mouton, la fouace, la crème pâtissière... Pour le 6 mai, c'était la daube, les escargots... » (C. Rm. / *Milhau)*

N'Agassac

« L'après-midi, l'orchestre, juché sur une remorque à l'ombre de l'ormeau, entraînait les couples dans les valses, polkas, mazurkas ou bourrées. (...) Je ne dois pas oublier le célèbre déjeuner aux *trénels* qui débutait tôt le matin du 15 août. Déjeuner servi par les auberges du village. [L]es animations permettaient de collecter une certaine somme d'argent nécessaire à payer tous les frais ainsi que l'orchestre. Les comptes des années fastes laissaient un bénéfice qui permettait aux conscrits de se retrouver le dimanche d'après et de festoyer à leur tour. Parfois ils devaient mettre la main à la poche et combler le déficit ; la fête avait alors un goût amer, si le redoutable orage du 15 août sévissait. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

« Aquò èra los joves, la classa, que s'en ocupavan. Èra lo 15 d'agost. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

Paulhe e Carbassàs

« Èra lo prumièr dimenge de setembre e a Carbassàs èra per Sent-Pèire e Sent-Paul. Quand èrem joves, l'aviam facha dos o tres còps. A l'epòca, aquò èra los conscrits que fasián la fèsta. Durava un jorn. Lo bal èra sus la plaça de l'Orador. Las familhas s'invitavan. » (L. F. / *Paulhe)*

La poma, la pauma

Pour financer la fête, *lo cap de jovent* passait la *poma* ou *pauma,* c'est-à-dire un fruit placé sur un plateau.

« C'est le jour du 15 août, lors du repas pantagruélique de midi, que la joyeuse bande de conscrits, accompagnés de l'accordéoniste et des musiciens venaient donner l'aubade à chaque famille du village. (...) Les classards distribuaient cigares, bonbons, cocardes ou morceaux de fouace en échange d'une pièce.

Sur un plateau trônait une belle pomme dans laquelle les jeunes de la classe avaient enfoncé une pièce d'argent, paraît-il parfois un louis d'or, pour inciter les habitants à être généreux. C'était "le passage de la pomme". Gare à celui qui rechignait à glisser une pièce sur le plateau de la pomme. Sa réputation de pingre se répandait au sein des classards, alors les chars, les pots de fleurs et autres appartenances se trouvaient déplacés aux quatre coins du village. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

« Passavan la poma, totjorn. Passavan amb un platèu amb quatre o cinc cigaretas dedins. O fan encara. Passavan dins las carrièiras amb los "musicièns". Cadun sortissiá a la fenèstra e fasiá jo(g)ar çò que voliá. Un jorn, per la plaça bassa, un demandèt l'Internacionala ! » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Passavan dins los ostals quand lo monde èran a taula. Lor presentavan lo plat amb la poma e quauquas cigaretas. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Disián qu'anavan "far la poma". Passavan amb un plat amb una poma que teniá per quauquas pèças. Passavan d'un ostal a l'autre e lo monde lor donavan quicòm. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Passavan la pauma. » (Paulhe)

« La poma, aquò èra los "musicièns" que passavan sus una carreta, d'un ostal a l'autre, a miègjorn. Fasián la quèsta per la fèsta. » (L. F. / *Paulhe)*

Lo cap de jovent de Milhau

Dès le XIIIe siècle, la charte d'Ambialet mentionne *lo cap de jovent* ou roi de la jeunesse. Ce terme désigne toujours en *Roergue* méridional le groupe de jeunes chargés d'organiser les festivités qu'ils financent en passant la *poma* ou *pauma* avec leur chant de quête.

« L'usage de récompenser par des prix l'adresse et le savoir est fort ancien en Rouergue. (...) A Millau, ces exercices ou jeux se maintinrent peut-être plus qu'ailleurs, en vertu d'un privilège royal souvent mentionné dans les archives communales de cette ville. Ils avaient lieu au mois de mai. La jeunesse seule y prenait part, sous la conduite d'un ou deux chefs qui avaient le titre de capitaines de la jeunesse, fonction qui était remplie en 1616 par les sieurs *"Jehan Benoist, docteur, et Jehan Artis".* Le conseil communal votait annuellement une certaine somme pour l'achat des prix. Cette somme fut de 20 livres en 1613 et de 30 en 1662. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

Cançon del cap de jovent

« "Dius me damne, cap de jovent,
Pòrta d'argent que la fèsta s'entancha... "
Mon paire o cantava quand èra jove, per la fèsta. Èra sortit d'aicís. » (V. L. / *N'Agassac)*

Repais de fèsta a Milhau
« [Le 6 mai], parents et amis vont venir de tous les villages voisins, même éloignés. Les Millavois veulent les régaler et la fouace est un vrai régal ; mais, sur la table, elle sera précédée de *trénels* ou *del coufidou,* peut-être aussi de *l'azé forcit.* » (Extr. de "La foire du 6 de mai", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 4 juin 1932)

Lo piòt del 6 de mai
« Allons "souper". [Nous allons manger] *lou piot* qui tourne à la broche et que la ménagère flambe d'un gros morceau de lard placé dans le capucin rougi dans la braise et qui laisse tomber des gouttelettes bleues qui font des cloques sur la peau du volatile, le dorent et le rendront savoureux. Certes, après *lou piot,* nous mangerons bien de bons et frais légumes produits par nos bons jardiniers et une *ensolado* des premiers *répounchous* sortis de terre dans les prés et les champs, et nous terminerons le repas par la fouace obligatoire en ce jour. » (Extr. de "La foire du 6 de mai", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 4 juin 1932)

Lo gal
« Quand i aviá un polit gal, li torcián lo còl e lo metián a l'aste. Manjàvem pas de trufas, aquel jorn. » (B. A. / *Compèire)*

René Rieux
« C'est au Grand Café de la Lyre [16 rue de la Condamine] que le prestigieux René Rieux fit ses débuts de musicien de bal en remplaçant au pied levé le musicien qui jouait du banjo-mandoline. Après quelques séances, les clients et les clientes firent pression auprès de la patronne [Mme Serres] pour conserver le jeune violoniste de 15 ans à l'orchestre. C'était en 1925. » (Extr. de "100 ans de musique à Millau", par Jean Miquel, dans *Découverte du Rouergue,* 1989-1990)

La fo(g)assa

« Pour le 6 mai, tout le monde faisait des fouaces d'un kilo. On en envoyait à tous les oncles, les cousins... Ça se faisait en commun. Les enfants, nous allions porter ça sur des chariots au boulanger. » (C. J. / *Milhau)*

« Las femnas fasián la fo(g)assa. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Per la fèsta que èra lo 15 d'agost, ma maire fasiá una fornada de fo(g)assas. Dins nòstre forn, podiam faire dotze fo(g)assas. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Per la fèsta, aquò èra la fo(g)assa. Anavan cercar de cades per caufar lo forn, per donar de gost. La fasián pas qu'un còp per an, la fo(g)assa. I aviá dos bolangièrs que la fasián. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Pel 15 d'agost, se fasiá la fo(g)assa, èra la tradicion. » (N'Agassac)

Los musicaires

La plupart des *musicaires* routiniers venaient des environs. Il semble que l'instrument traditionnel le plus ancien ait été le *graile* ou hautbois qui précéda la *clarineta.* L'accordéon diatonique apparut au milieu du XIXe siècle, avant d'être supplanté progressivement dans la première moitié du XXe siècle par l'accordéon chromatique. Quelques *cabretaires* de la vallée d'Olt venaient parfois animer les *fièiras* de *Milhau.* Enfin, à date relativement récente, le *Roergue* méridional semble avoir eu des *violonaires.*

« A Millau, il y avait les frères Fabre. Mon père, qui était né en 1903, a fait partie de l'orphéon Les Montagnards vers 1930. » (K. A.)

« Les musiciens avaient fait un orphéon : Les Montagnards. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Ici, j'ai été un peu à la musique de la ville, pas à l'orphéon, à l'orphéon, on chante. J'ai fait la société des "Chanteurs millavois". On chantait : *"A qu'es polit Milhau".* » (M. Cn. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« M. Carrier était accordéoniste. Il jouait et chantait les bourrées qu'il avait apprises à Paris. » (C. Rm.)

« Aquò èra d'acòrdeònistas que venián pas de luènh. Costavan pas car ! » (L. F. / *Paulhe)*

« I aviá Riu. De davant, i aviá tres o quatre tipes amb d'acòrdeòns e d'esquilas al pè. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Ieu, soi totjorn estat dins una familha de musicaires. Mon rèire-papeta èra professor de musica e mèstre de dança. L'aviá aprés a l'armada. Un oncle jo(g)ava lo cornet a piston, dos jo(g)avan lo violon e mème mon papeta aviá un pauc aprés a jo(g)ar del violon. Mès lo voliá pas far veire per que ressava... » (G. G.)

« Ai aprés dins mon sicap. A Montjòus, i aviá Capèla. Per las nòças, me venián quèrre, dins las campanhas. » (M. Am. / *N'Agassac)*

Las dançaS

Faute de *musicaire* on dansait à la voix. Les danses étaient principalement pratiquées par les hommes, et les jeunes filles qui se laissaient séduire par les valses, les polkas, les scottishs et les mazurkas, étaient étroitement surveillées.

« A l'époque, on dansait la polka, danse à deux temps d'origine bohémienne, la mazurka, danse à trois temps d'origine polonaise, la scottish, danse à deux temps plus lente que la polka, d'origine écossaise, enfin la valse, danse à trois temps peut-être d'origine allemande, la seule danse qui s'est perpétuée jusqu'à nous et aussi la première pour laquelle les couples dansaient corps à corps, ce qui avait choqué les contemporains. On dansait aussi le quadrille, probablement survivance des danses de cour, qui était une danse de groupe et non de couples. » (Extr. de "100 ans de musique à Millau", par Jean Miquel, dans *Découverte du Rouergue,* 1989-1990)

« On dansait la mazurka, la scottish, la chaloupée qu'on appelait, la valse… Les bourrées, c'était à la campagne. » (M. Cn. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« La valsa, la javà… » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« La javà, la pòlcà, la valsa, aquí i aviá d'especialistes ! » (L. F. / *Paulhe)*

« La borrèia, la pòlcà, la masurcà, lo penon, lo chiborlin… Al chiborlin-chiborlà, caliá sautar sus plaça. » (N'Agassac)

« Jo(g)àvem de cançons anciènas, de dançaas anciènas, las borrèias, las pòlcàs, las masurcàs, lo branlon, la bufatièira… » (M. Am. / *N'Agassac)*

« La pòlcà, lo penon… » (J. J.)

« La borrèia, la valsa, la pòlcà-picada, "lo penon bolegatz-lo, lo talon, madomaisèla"… » (M. M. / *Milhau)*

• ***La borrèia***

« La bourrée ne paraît pas s'être beaucoup dansée, à Millau, avant le XXe siècle. Antérieurement, lors des réjouissances publiques, on organisait ou l'on improvisait des farandoles, à la manière méridionale ou provençale (…). La bourrée fut introduite en ville avec les animations folkloriques, associée d'ailleurs à la blouse (bleue ou noire), qui ne se voyait dans nos murs qu'à l'occasion des foires et marchés, sur le dos des paysans. Les campagnes environnantes, en effet, durent connaître la bourrée, comme la blouse, à une époque assez ancienne, mais nous ne connaissons pas de documents sur ce sujet. » (Extr. de "A la fête de Saint-Germain, vers 1930", par P.-E. Vivier, dans *Le journal de Millau,* janvier 1993)

« Se fasiá pas tant qu'aquò, la borrèia, aicís. La fasián mès n'i aviá pas tant qu'aquò que la fasián. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« N'i aviá que la sabián faire a N'Agassac. Aicís, non… » (D. L. / *Paulhe)*

« La borrèia se dançava mès pas gaire, aicí. » (L. F. / *Paulhe)*

« Dançavan la borrèia. Mon pèra veniá dançar la borrèia aicí a Massabuòu. Mès n'i aviá maites que la dançavan. » (R. F.)

« La borrèia pas tròp aicí, quauque pauc mès pas gaire… » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« La borrèia se dançava pas plan a Milhau, aquò èra puslèu a la campanha. » (G. G. / *Milhau)*

« N'i aviá un que dançava la borrèia sus un gueridon, amb quatre botelhas. » (S. A. / *Milhau)*

« Mon pèra dançava la borrèia. » (G. A. / *Milhau)*

La borrèia
« N'ai vist lo lop, la lèbre,
E lo rainald dançar. (bis)
Fasián lo torn de l'aure,
Sans jamai s'atapar. (bis) » (M. M.)
« Ai vist lo lop, la lèbre,
E lo rainald dançar. (bis)
Fasián lo torn de l'aure,
E del boisson forrat. (bis)
Trimam tota l'annada,
Per ganhar quauques sòus, (bis)
E dins una mesada,
O fotèm tot pel còl. (bis) » (M. L.)

« Chantée à Millau. Air connu partout.
"Mountabi la marmito,
La poudio pas mounta
Cridèri a ma maire
De beni m'ajuda.
La, la, la, la, la, la,
La, la, la, la, la, la,
La, la, la, la, la, moun. » (Extr. de *Chansons du pays d'oc,* par Léon Froment. Graphie fancisée)

L'escòticha
« Lo carretiá passa,
Fa petar lo foet,
Marinon l'agacha,
Li quilha lo det.
[E qual m'empacharà de l'agachar,
Per la fenèstra ?]
E qual m'empachar de l'agachar,
Quand passarà ? » (B. A.)

La pòlcà
« Quand lo mèrlhe sauta al prat,
Leva la coeta, leva la coeta,
Quand lo mèrlhe sauta al prat,
Leva la coeta, baissa lo cap. » (M. Ad.)



1. - *Milhau, 1936.* Débit du batelier.
On reconnaîtra : M. Roqueplo, Maria Niel, Emile Molinier, M. Fabre, *musicaire. (Coll. et id. C. C.)*
2. - *N'Agassac, fèsta de 1945. (Coll. B. Al.)*



« Mon père dansait la bourrée avec une bouteille sur la tête. Ils la jouaient avec les *esquilons* au pied et des cuillères dans une bouteille : *"Pim, padelon, padelon de l'aseneta. Pim, padelon, padelon de l'asenon..."* » (R. F.)

• *La bufatièira*

La *bufatièira* ou *branle del bufet* est commune au *Lengadòc* et au *Roergue* méridional. Elle était associée, souvent le lendemain de la fête, à la *passejada* des *nòvis de l'annada,* sorte de rituel carnavalesque destiné à intégrer les jeunes mariés à la confrérie des *cornards* potentiels, et par là même à exorciser ou à dédramatiser le risque.

« La bufatièira, la fasián, del temps de mon paire : "E bufa-li al trauc, e bufa-li al trauc, que ne serà mai caud !" Metián una camisa blanca, un aviá lo bufet e l'autre lo pòt de cambra. Dançavan, aquí per la plaça, lo jorn de la fèsta. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« La bufatièira se fasiá dins las campanhas, puslèu. » (G. G. / *Milhau)*

La bufatièira
« Totjorn, me parlan de mas bragas,
Jamai, las me petaçan pas,
E bufa-li al trauc,
E bufa-li al trauc,
Que ne serà pus caud ! » (V. L. / *N'Agassac)*

« E bufa-s-i al trauc,
Que ne serà pus naut !
Totjorn, me parlan de mas calças,
Jamai, las me petaçan pas...
E bufa-s-i al trauc,
Que ne serà pus caud ! » (M. M.)

L'aubada a las filhas
L'aubade aux jeunes filles faite à *N'Agassac* le lendemain de la fête votive est à rapprocher du *mai florit* de *Viadena* ou des *serenadas* pratiquées dans certaines régions du *Roergue.*
« Lo lendeman de la fèsta, se fasiá l'aubada a las filhas. Anavan cantar jos las fenèstras de las filhas. » (V. L. / *N'Agassac)*

Jòcs de fèsta

Anciennement, presque partout en *Roergue* méridional on jouait aux quilles le jour de la fête votive.

« Un point d'honneur était mis à la réussite de la fête du village.

L'après-midi ne s'écoulait pas sans la course aux sacs, la course aux canards, la course aux tonneaux ou encore le franchissement du mât de cocagne (ou mât de Beaupré). (...)

Le mât se trouvait au lieu-dit des Agravettes. Sa longueur, aux environs d'une douzaine de mètres, mouillé et abondamment enduit de savon, toute la jeunesse s'essayait à franchir le mât en défiant les lois de l'équilibre. Si la maladresse du faux pas l'emportait, c'était un bon bain dans le Tarn lors des chaudes journées du mois d'août, et fin prêt pour une nouvelle tentative.

Ces attractions remportaient un vif succès. » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

« Il y avait des marchands de poulets qui faisaient tirer des poulets. » (T. A.)

« Jo(g)avan a las bolas, i aviá la corsa al sac, una pichòta corsa de bicicleta... Aquò's pas un país de quilhas, aicí. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Se fasián, las quilhas, amb la bola bèla. Mon paire o me disiá mès las ai pas vistas. Sabe que n'i a un que se fasquèt assucar, entremièg. E fasián lo rampèu. » (V. L. / *N'Agassac)*

« Dins, lo temps, i jo(g)avan per la plaça bassa. » (N'Agassac)

1. - *Bufatièira. (Repro. B. C.-P.)*
2. - *N'Agassac, fèsta de 1944. (Coll. T. C.)*

1



2

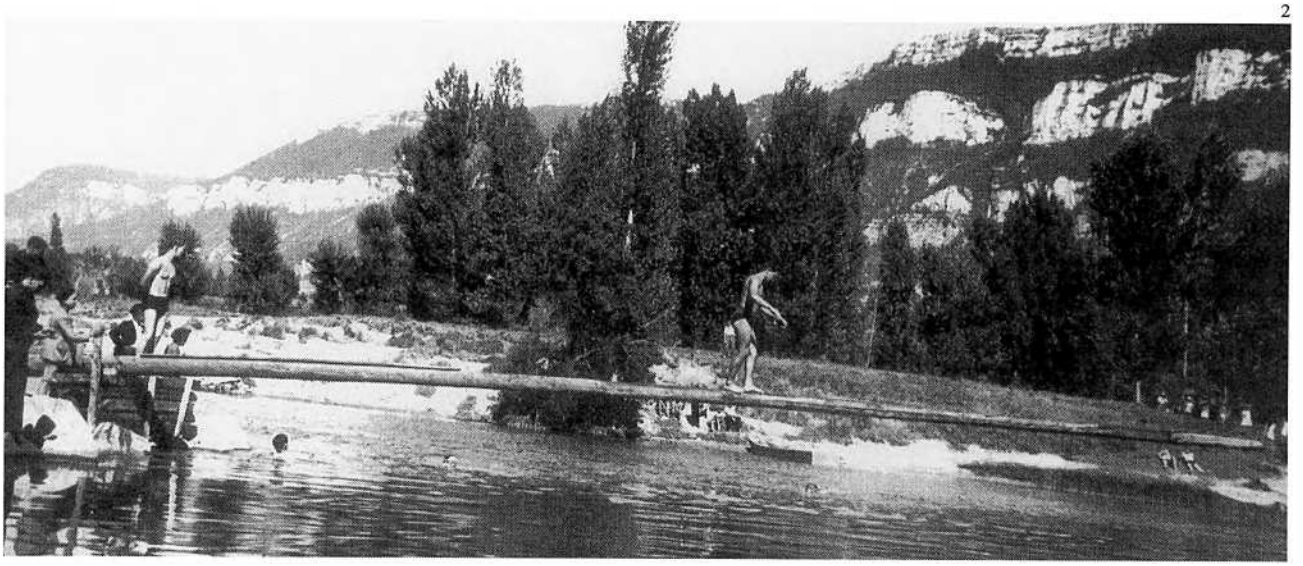

Mestièrs e mestieiròls

Beaucoup de métiers artisanaux, la plupart liés à l'agriculture, ont survécu jusqu'à la fin du XXe siècle, parfois depuis le Moyen Age : *fornièr, maselièr, sudre* ou *pegòt, teisseire, sartre, pelharòt, fabre, asugaire, esclopièr, rodièr, aplechaire, menudièr, fustièr, topinièr, petaçaire, estamaire...* Les métiers du bois et du fer tenaient une place importante. Mais, à *Milhau,* il y avait outre les corps de métiers habituels, ceux liés aux activités semi-industrielles autour du cuir (tannerie, mégisserie, ganterie), mais aussi de la laine ou encore du bois.

« I aviá dos charrons, dos fabres, un cordièr, tres bochièrs, cinc espiçariás, tres bistròs, de "charrons", de sartres, de pegòts... » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Dans le quartier de la tannerie *[Milhau],* il y avait la bière Cros, le fer à bœufs et la tannerie Mercier. » (V. D.)

« Dans Millau, il y avait du meuble, un chapelier, des tanneries et puis des ganteries ou mégisseries. » (C. J.)

« Du bas de la rue Peyrollerie *[Milhau]* jusqu'en haut il y avait des dizaines de commerces : épiceries, boulangeries, charcuteries... En bas de la rue, il y avait une épicière qu'on appelait "la vieille demoiselle". » (A. M.)

« Autrefois, on se faisait une obligation de faire travailler les artisans du quartier. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Los mestièrs de N'Agassac

« En 1830, on compte 5 maréchaux-ferrants, 6 cordonniers, 8 maçons, 2 bourreliers (bâtiers), 4 tisserands, 2 cordiers, 1 potier, 1 serrurier, 2 menuisiers, 2 tanneurs.
Professions diverses : 2 bouchers, 1 médecin, 1 marchand, 1 géomètre.
Actuellement Aguessac compte 2 maréchaux-ferrants, 2 cordonniers, 10 maçons, 2 tailleurs, 4 couturières, 1 café et 2 hôtels ou restaurants. Nombre de jeunes filles ou de femmes – 85 environ – cousent des gants pour Millau. » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* d'après André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

Lo fabre

Maître du fer et du feu, *lo fabre* était un artisan indispensable à la vie rurale puisqu'il fabriquait et réparait les outils, ferrait et soignait les bêtes et rendait mille et un services à tous. En *Roergue,* il était à la fois forgeron, maréchal, taillandier et vétérinaire.

Traditionnellement, *lo fabre* n'était payé qu'une fois l'an *pel prumièr de l'an.* Très souvent, il tenait un café, cela permettait à *la practica* de patienter.

Compèire

« Je me dirige du côté de Cabrières. A l'angle de la montée par laquelle nous sommes arrivés à Compeyre, le bruit de coups de marteau sur une enclume attire mon attention. Je suis près de la maison et atelier *del fabré,* je veux dire du forgeron qui est en même temps maréchal-ferrant. Devant la porte de l'atelier, voici des roues disjointes, des essieux tordus à réparer ; il y a aussi des *biguos* dont il faudra redresser les pointes qu'une grosse pierre a fait ployer en terre, et encore tout un tas de rudimentaires instruments et outils agricoles à remettre, sinon à neuf, mais propres encore à remplir leurs

Lo moscalh

« Mon grand-père Trouche était forgeron à Millau, le père de ma mère. Quand ma mère était petite, avec *lo moscalh,* elle faisait partir les mouches pour éviter que les chevaux ne bougent. Elle tirait le soufflet aussi. Après, on lui donnait une pièce. Le matin, ma grand-mère ne savait jamais combien ils seraient pour déjeuner. Mon grand-père montait déjeuner avec les clients. » (C. Mr.)
« L'estiu, quand i aviá de moscas, [la femna del fabre de Paulhe] aviá un moscalh de crin e fasiá partir las moscas. » (C. M.-L.)



1. - *Milhau, avenguda* Gambetta, *farga Trocha,* vers 1910.
Lo patron del chaval, Joseph Trouche, *fabre, l'emplegat, autre proprietari de chaval.*
(Coll. et id. C. Gg.)



2. - *Milhau, avenguda* Gambetta, *farga Trocha, 1927.*
Alice Trouche, Noëlie Salomon-Trouche, Gaston et André Trouche.
(Coll. et id. C. Gg.)

Lo fabre de Paulhe
« Mémoire des ouvrages faits et fournis pour Monsieur Reffrégier de Paulhe par Martin, maréchal, dans le courant de l'année 1862.
14 juin : un relevé
16 juin : un fer neuf et un relevé
17 juin : éguysé deux aycieux
20 juillet : un relevé
22 juillet : éguysé l'enclume de la feaux
29 juillet : trois relevés
19 août : une anse à un seau
27 août : quatre relevés
1er septembre : soudé une tringle du tombereau
30 septembre : trois fers neufs et un relevé
18 octobre : un fer neuf
30 octobre : une ance à un seau
3 novembre : reforgé un *achou*
8 novembre : une clef et un ressort à une serrure
12 novembre : un crochet pour cage
18 novembre : quatre relevés et éguysé une pioche
9 décembre : un fer neuf
20 décembre : quatre relevés. » *(Doc. G. L., de Paulhe)*

Lo fabre
le forgeron : *lo fabre*
la forge : *la farga*
le travail à ferrer : *lo congrelh, lo ferrador, lo traballh*
ferrer : *farrar*
les fers : *los fèrres*
aiguiser : *asugar*

Lo rodièr
le charron : *lo rodièr, l'aplechaire*
la roue de char : *la ròda de carri*
le moyeu : *lo boton*
les rayons : *los raices*
refroidir : *refregir*
le chêne : *lo rove*
le frêne : *lo fraisse*
le hêtre : *lo fau*

fonctions au bout des robustes bras de ceux qui travaillent la *glèbe,* ce à quoi, Hugla, *lou fabré,* s'évertue en attendant qu'on lui amène un mulet à ferrer. » (Extr. de "Promenades en Rouergue", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« I a totjorn abut un fabre dins lo vilatge. Principalament, farrava las bèstias, los buòus o los chavals, e pièi, se i aviá una farralha a far o n'impòrta, o fasiá. Lo monde pagavan a la fin de l'annada. » (S. Lc. / *Compèire)*

Milhau

« I aviá quatre fabres a Milhau e Trocha fasiá lo costat d'aicís. » (M. F. / *Massabuòu)*

Paulhe

« Mon grand-paire èra fabre a Paulhe. » (L. F.)

« Lo fabre trabalhava lo fèrre e sustot farrava los chavals. Lo monde menavan los chavals a la farga. Pièi fasiá los pichons òutisses qu'avián besonh d'aponchar, d'asugar... A-n-aquel moment, èra la mòda de pagar a la fin de l'annada. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

L'aplechaire, lo rodièr

La fabrication des roues et des instruments aratoires associait les métiers du bois et ceux du fer.

« Il y avait un *aplechaire,* quelqu'un qui arrangeait, qui faisait les roues de char... On a un champ qui s'appelle toujours *lo camp de l'aplechaire.* Il habitait au-dessus de la forge de la ferme et, deux ou trois jours dans l'année, il avait le droit de prendre les ouvriers pour travailler ce champ et il en avait le bénéfice. » (B. J.-M. / *La bòria de L'Espital)*

« Ai aprés lo mestiá tot jove. A catòrze ans, ai començat, a N'Agassac a cò de Maurin. Los parents èran paisans a Ribièira. Ieu, demorave totjorn dins mon atelièr, esperave los "clients". Venián amb lo chaval, la jardinièira o lo break. *Caliá començar de far lo boton amb la tora e pièi amb lo torn. Pièi, lo caliá traucar. Fasiam los raices a la machina e metiam las "jantas" dessús. Pièi caliá farrar. Fasiam caufar un fèrre e lo metiam sus la ròda. Aviam un aparelh per far venir lo fèrre en plaça. Pièi, passàvem la ròda a l'ai(g)a per far refregir e, a mesura, reglàvem nòstras "jantas". Lo boton se fasiá amb de rove o en fraisse. Las "jantas" èran en fraisse atanben, o en fau. Los raices èran en rove. »* (L. P. / *N'Agassac)*

1. - *Rodièr. (Repro. B. C.-P.)*
2. - *Milhau, 1903, ostal* Artières.
(Extr. de Un siècle d'images millavoises)



1



2

Lo fust

Les métiers du bois étaient particulièrement nombreux sur le canton où des générations de *ressaires* et de *menudièrs,* émules de *sant Josèp,* se sont succédé jusqu'à nos jours. *Milhau* avait ainsi une importante activité de menuiserie.

Boscatièrs, ressaires, fustièrs e menudièrs

Pour abattre les arbres il fallait tenir compte de la lune, du temps et de la saison. Pour les débiter en planches les scies mécaniques ont remplacé les scieurs de long au début du XXe siècle.

Dans les campagnes, la plus grosse partie du travail avait lieu sur place, chez l'habitant. Le *fustièr* ou le *menudièr* partait souvent pour la semaine avec ses outils sur le dos. En ville, le gros du travail se faisait en atelier.

« A côté des deux grandes industries maîtresses (...), la tannerie et la ganterie, une autre est en train de se créer une belle place, c'est celle du bois. Depuis quarante ans bientôt, il se fait un commerce de bois d'œuvre et surtout de meubles approchant trois millions chaque année.

Une vingtaine d'ateliers d'inégale importance débitent le bois, fabriquent des meubles, et emploient environ 200 ouvriers.

Pendant la guerre, ils ont fourni à l'armée des milliers de mètres cubes de noyer pour les crosses de fusils et les hélices d'avions. Ils ont fabriqué aussi des caisses à munitions, des caillebotis, et actuellement débitent une grande quantité de planches pour les emballages et pour le boisage des galeries de mine.

Millau a le précieux avantage de se trouver dans une région où le noyer n'a pas encore totalement disparu malgré l'effrayante consommation qu'on en fait. D'autre part, le noyer des Causses est nettement supérieur à celui des Alpes et des Pyrénées par sa couleur et sa veine. Pour ces deux motifs essentiels, notre cité a détrôné Castres pour la fabrication du meuble massif, robuste et élégant tout à la fois. » (Extr. de *Les industries millavoises,* par C. Toulouse, 1922)

• ***Los aures***

« Ressàvem principalament de píbol per far las charpentas, los plancats, tot aquò. » (T. G. / *N'Agassac)*

« Le commerce divise les diverses natures de bois en deux grandes catégories en se basant sur leur densité : les bois durs, comme le noyer, le châtaignier, le hêtre, le frêne, l'ormeau, l'acacia, le platane, etc. ; et les bois tendres : pin, sapin, peuplier, saule, tremble, aulne, etc.

Bois durs et bois tendres ne conviennent pas aux mêmes usages. Chaque essence a son grain particulier qui la fait préférer pour tels ou tels travaux.

Lo fust
le bûcheron : *lo boscatièr*
le charpentier : *lo fustièr*
le menuisier : *lo menudièr*
l'établi : *lo banc de fustièr*
le valet de l'établi : *lo vailet*
la lime : *la raspa*
le ciseau à bois : *lo cisèl*
les tenailles : *las tanalhas, las tenalhas*
abattre un arbre : *tombar un aure*
arracher un arbre : *de(s)rabar un aure*
ébrancher : *recurar*
la ramure : *la rama*
l'écorce : *la rusca*
écorcer : *de(s)ruscar*
la scie : *la rèssa*
scier : *ressar*
la scie passe-partout : *la tora, la tore*
la sciure : *lo ressum*
le scieur : *lo ressaire*
une planche : *una pòsse*
elle ploie : *se plega*
la hache : *la destral*
la hachette : *lo destralon*
le coin : *lo cunh*
emmancher : *margar*
démancher : *de(s)margar*
la masse : *la massa*
fendre le bois en bûches : *asclar*
casser du bois : *copar de boès*
les bûches : *las bròcas*
le bûcher : *la lenha*
un bâton : *un baston*
une trique : *una trica*



Atelier Auzuech.
(Extr. de Millau en images)

Los aures
le sureau : *lo saüt*
le houx : *lo grifolh*
la houssaie : *la grifolhièira*
le genièvre : *lo ginèbre, lo cade*
le buis : *lo bois*
le laurier : *lo laurièr*
la bruyère : *la burga*
le genêt : *lo ginèst*
un arbre : *un aure*
mettre la souche en morceaux : *asclar la soca*
les branches : *las brancas*
une feuille : *una fuèlha*
un bourgeon : *un borre*
l'arbre est creux : *l'aure es curat*
une forêt : *un bòsc*
un petit bois : *un boscalhon*
un pin, un sapin : *un pin, un sapin*
le peuplier : *lo píbol*
le chêne : *lo rove, lo garric*
le châtaignier : *lo castanhièr, lo castanhiá*
le noyer : *lo no(gu)ièr, lo no(gu)iá*
l'ormeau : *l'olm*
le hêtre : *lo fau*
le frêne : *lo fraisse*
le saule : *lo salce, lo sauce, lo salze, lo sauze*
l'osier : *l'amarina*

Le chêne se place en tête à cause de sa dureté et de sa résistance. Il trouve un emploi continuel en menuiserie, ébénisterie, charronnage, tonnellerie. Le bâtiment en fait des charpentes et des parquets. Il entre dans la confection des wagons et c'est lui qui fournit la plus grande partie des traverses de chemin de fer.

Le châtaignier est d'un usage commun en menuiserie, ébénisterie, tonnellerie. On le distille aussi pour en tirer les extraits tanniques que l'on substitue de plus en plus à l'écorce de chêne pour tanner les peaux.

Le hêtre est recherché pour l'ébénisterie à cause de ses teintes claires. On en fait encore des traverses de chemin de fer.

Le frêne, l'ormeau, l'acacia et le platane sont presque entièrement réservés au charronnage et à la carrosserie.

Quant au noyer, la beauté de ses veines, la finesse de son grain et sa solidité en font la matière première essentielle de l'ameublement et de la saboterie.

Le pin et le sapin sont débités en poutres, solives, couramment employées en charpente, et en planches que les menuisiers et les ébénistes utilisent pour les planches, les meubles à bas prix et les parties cachées des meubles de valeur. Il s'en consomme de très grandes quantités sur place pour faire les caisses d'expédition (les *gagets)* des fromages de Roquefort ; le pin est préféré.

La faible densité du peuplier, du saule, de l'aulne, du tremble les fait employer surtout à la fabrication des caisses d'emballage. Les tanneries et les ganteries de la ville absorbent la presque totalité de la production.

Nos industriels, s'approvisionnent pour la plus grande partie dans le pays.

Le noyer pousse indifféremment dans la plaine et sur les Causses. Ceux-ci fournissent les bois les mieux nourris, les mieux veinés dont on tire les plus beaux meubles.

Chênes et hêtres proviennent généralement des bois de nos Causses et de nos montagnes. Nourris lentement par un terrain plutôt pauvre, ils acquièrent plus de dureté et par conséquent plus de résistance que ceux venus en pays plus riches. Nous faisons venir du chêne de Bourgogne et même de Hongrie.

Le châtaignier des régions montagneuses vaut mieux, à son tour, que celui du bas pays.

Frênes et ormeaux se dressent en bordure des chemins et des champs.

Pins et sapins constituent des forêts sur les régions élevées. Ceux de nos Causses sont excellents et ne sont dépassés que par ceux de la Lozère. Nous recevons du sapin du Jura, de la Norvège et du nord de la Russie.

Quant aux peupliers, aulnes et saules, les rives de nos cours d'eau n'en donnent que des quantités insuffisantes pour l'exportation ; en outre, leur qualité laisse généralement à désirer. » (Extr. de *Les industries millavoises,* par C. Toulouse, 1922)

• ***Los ressaires***

« Les arbres sont coupés au niveau du sol, à l'aide de scies passe-partout et de haches. Le noyer fait seul exception. Il est arraché, car les veines les plus apparentes, les mieux dessinées, se trouvent surtout à la base du tronc, à la naissance des racines. Quand la topographie du sol le permet, les troncs, après avoir été ébranchés, sont chargés sur des charrettes en se servant de chèvres, de crics et de palans. Dans les exploitations en pente abrupte, on réserve des éclaircies que l'on aménage en gaines de glissage où les troncs descendent l'un après l'autre jusqu'au lieu du chargement. Dans les gorges du Tarn, on jette quelquefois les bois en vrac dans la rivière. Une équipe spéciale les repêche à un endroit déterminé. Les arbres en grume, c'est-à-dire seulement ébranchés, sont tronçonnés en longueurs variant avec les usages auxquels on les destine.

Les troncs du noyer sont simplement sciés à la naissance des branches. Chaque branche est à son tour coupée d'après sa forme. Le châtaignier est généralement divisé en troncs de 2 mètres de long. Ces troncs sont ensuite fendus en éclats de 20 centimètres environ à leur plus grande section, éclats que l'on expédie aux usines d'extraits tanniques. Les parties saines s'utilisent en ébénisterie, menuiserie et tonnellerie. Les pins et les sapins sont conservés en grande longueur pour les pièces de charpente, les poteaux télégraphiques. Les cimes donnent des piquets de soutènement pour les mines.

Les troncs de toute provenance passent à la scierie qui les débite, d'après leur nature et la destination des bois, en poutres, madriers, plateaux, planches, etc.

Les bois débités renferment de l'eau de constitution. Si on les travaillait aussitôt, ils donneraient beaucoup de mal et on aurait des meubles qui se déjetteraient en se desséchant.

Les industriels ont l'habitude d'acheter des bois d'avance et de les débiter pour ne les employer qu'une fois bien secs. Pour hâter la dessiccation, ils procèdent différemment selon les essences. » (Extr. de *Les industries millavoises,* par C. Toulouse, 1922)



1

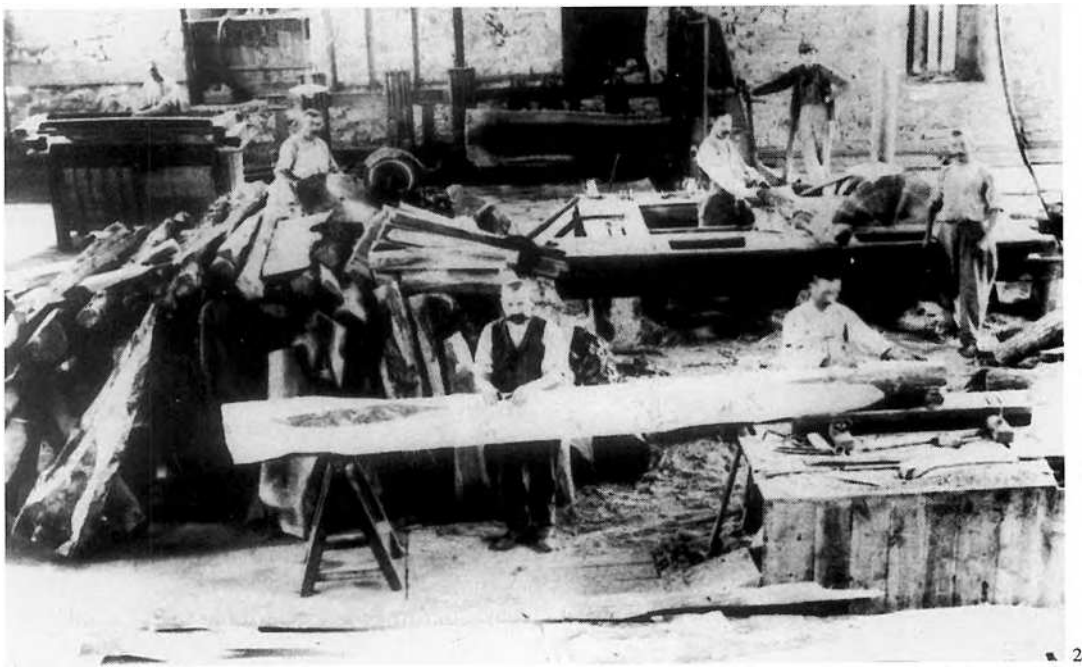

2

1. - *Rèssa, 1960.* Marie-Lucie, Gérard et Claude Trémolet. *(Coll. et id. T. C.)*
2. - Atelier Auzuech. *(Coll. Arch. V. M.)*

L'esclopièr
un sabot : *un esclòp*
une paire de sabots : *un parelh d'esclòps*
des sabots pointus : *d'esclòps ponchuts*
les fers : *los fèrres, las farrassas*
ferrer les sabots : *farrar los esclòps*
clouter : *clavelar*
les clous à ferrer : *los clavèls*
les souliers : *los solièrses*
le cuir : *lo cuèr*
les lacets en cuir : *los correjons*
les lacets en fil : *los cordèls*
le sabotier : *l'esclopièr, l'esclopiá*
le cordonnier : *lo cordonièr, lo cordoniá, lo pegòt*
chausser les sabots : *cargar los esclòps*

• ***Far secar lo boès***

« Les bois blancs sont empilés de façon à laisser de larges vides permettant l'aération. Pour les bois durs, au contraire, les billes sont reformées après leur débitage, en séparant les pièces les unes des autres par des liteaux dont l'épaisseur augmente avec celle des parties superposées (1 à 3 centimètres). On les place ensuite sous des hangars. Pour le noyer, il en va autrement. Ce bois se paye trop cher pour en faire à l'avance de gros approvisionnements qui immobiliseraient sans profit des capitaux importants. Sciés en épaisseurs convenables, les bois sont descendus dans des fosses et y sont empilés dans l'ordre de sciage en laissant le moins de vides possible. Un tuyau conduit de la vapeur d'eau à haute pression dans ces fosses bien couvertes avec des madriers, du sable ou de la sciure. Au bout de 6 à 8 jours, l'étuvage est fini : les insectes xylophages (mangeurs de bois) ont péri étouffés, la sève a fait place à la vapeur d'eau et la chaleur a brisé le "nerf" des fibres trop résistantes. Les bois étuvés sont ensuite transportés dans des chambres de séchage où on les empile comme nous l'avons dit pour les bois durs. Des ventilateurs y envoient de l'air chaud (30 à 80°) et dessèchent le bois en 8 à 30 jours, selon l'épaisseur des sciages et la température du courant d'air. » (Extr. de *Les industries millavoises,* par C. Toulouse, 1922)



1

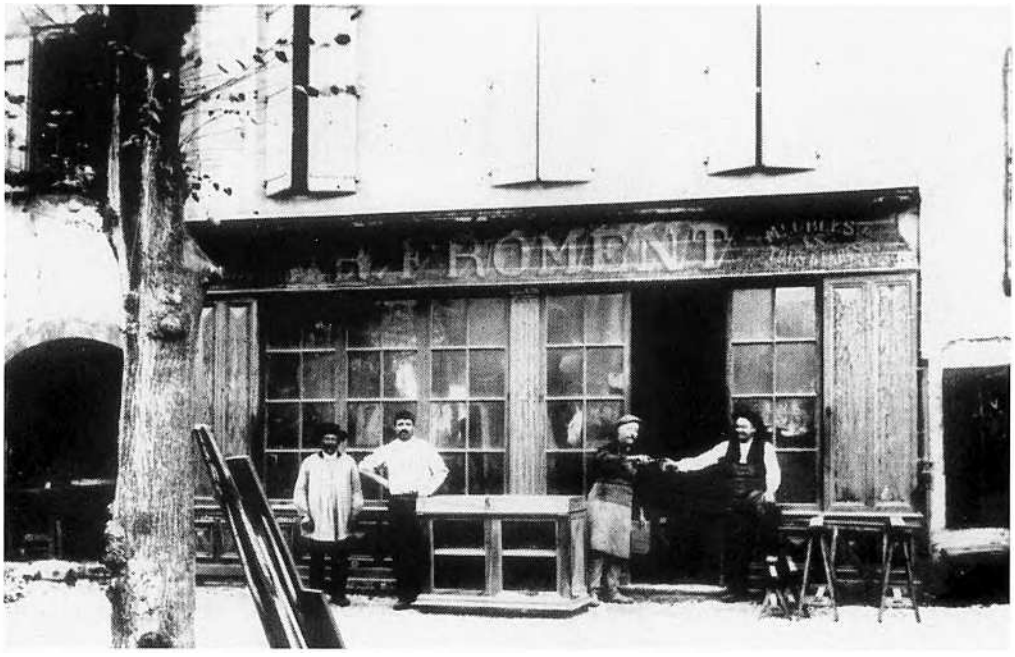

2

1. - Impasse *del Pont de La Cabra. Esclopièr* Loirette *dich Lo Persegòl. (Coll. Arch. V. M.)*
2. - *Milhau, ostal Froment. (Extr. de Millau en images)*

Lo barricaire, lo toneliá

L'importance de la *vinha* en *Milhavés* assurait du travail aux *toneliás.*

« Jan Tremolet fasiá las semals e las barricas. » (T. G. / *N'Agassac)*

« Ai aprés lo mestièr a Milhau. » (B. R. / *Compèire)*

« I aviá un barricaire, mème n'i aviá un que fasiá de barrals. Fasiá tot çò que caliá per la cava : de semals, de barricas, de vaissèls... » (S. Lc. / *Compèire)*

• *Las semals*

« Fasiam de semals. Un còp, n'aviái fach cent cinquanta mès arribère pas a las vendre. Degús ne voliá pas pus quand lo plastique venguèt... Arrestère en 1960. Mès, dins lo temps, de semals, de còps ne fasiam tres cent cinquanta, quatre cents dins l'annada. Pièi fasiam de còps de semals per Ròcafòrt, de semals "rondas". Las ponhadas de las semals se fasián en pin o en castanhiá. Fasiam las cornalièiras de semals. Per las semals, anàvem quèrre lo boès a Sent-Jan o a Alzon. N'i aviá un de Sent-Genièis d'Òlt amont que ne ressava atanben. » (B. R. / *Compèire)*

• *Los vaissèls*

« Dins lo temps, los vaissèls èran en rove. Mon paire n'aviá un d'una cana. Fasiá dos mèstres de lòng e una quarantena d'ectòs. » (S. Lc.)

« L'ivèrn, fasiam de vaissèls de quinze ectòs, vint-a-dos ectòs. N'ai fach un de cinquanta ectòs. Se fasián en castanhiá. Lo que fasiá cinquanta ectòs, lo fasquère en rove. A Compèire, dins cada cava i aviá de vaissèls. N'i aviá de vint-a-cinc ectòs, trenta ectòs, cinquanta ectòs... I aviá una trapa en naut e caliá dintrar dedins per sortir lo marc. Ieu, lor fasiái una trapa en bas, per sortir lo marc. Far la trapa en naut, aquò èra un vièlh sistèma que, se jamai aquò perdiá, lo vin s'en anava mens. » (B. R. / *Compèire)*

« Los vaissèls se montavan directament dins la cava. Èran fachs amb de rove, sai que. » (V. L. / *N'Agassac)*

• *Las barricas*

« Las barricas se fasián amb de castanhiá. Las ai pas jamai vistas far en rove, aicís. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Las barricas èran en castanhiá. Lo castanhiá, l'anàvem crompar a Sent-Pons. Crompàvem las doèlas prèstas. I aviá las doèlas per las barricas de cinc cents litres, per las barricas de dos cent-cinquanta litres, per las barricas de cent-vint litres, per las barricas de soassanta litres e pels pichons de trenta litres. Aquí, a Sent-Pons, fasián d'afaires pas que pels toneliás.



(Coll. B. R.)

Lo barricaire
le tonnelier : *lo barricaire, lo toneliá*
la comporte : *la semal*
les poignées : *las ponhadas*
le foudre : *lo vaissèl*
le tonneau : *la barrica*
le tonnelet : *lo barricon, lo barral*
la cave : *la cava*

Los barricons
« Los barricons de vint-a-cinc litres per l'ai(g)ardent èran en rove, mès ne fasiam pas gaire. » (B. R. / *Compèire)*



Març 1894. Barralaires de L'Airòla.
(Extr. de Un siècle d'images millavoises)

Los mestièrs
le raccommodeur : *lo petaçaire*
le chiffonnier : *lo pelhaire, lo pelharòt*
l'étameur : *l'estamaire*
le rémouleur : *l'amolaire, l'asugaire*
le chapelier : *lo capelièr*
l'horloger : *lo relotgièr*

Los mestièrs de Milhau a l'Edat Mejana
« Les métiers des cuirs et peaux étaient exercés par 103 *sabatièrs,* dont certains possédaient des *calquièiras* en dehors de la porte Saint-Antoine pour préparer eux-mêmes leur matière première. S'y ajoutaient les *pelissièrs (23), peletièrs, pelacuèrs, escorgaires, pergaminièrs, selièrs, bastièrs, borsaires* ou *borsièrs, cordonièrs, grolièrs.* Le tout représentant 217 artisans préparant ou travaillant le cuir. Ils habitaient dans les huit quartiers de la ville.
Venaient ensuite les métiers du drap et de l'habillement (93), ceux du fer (57) qui paraissent être concentrés au quartier de *Pelacuèr,* ceux des fabricants d'articles de ménage (68), ceux du bois et de la construction (88), ceux des artisans commerçants travaillant pour l'alimentation (77), les marchands (47), les *maselièrs (40),* les hôteliers, aubergistes, *oste et hostaliers* au nombre de 30, habitent principalement dans le riche quartier de *Paissièira.* Les différents services : transport (à signaler deux *portaletras* en 1363 et 1378), santé, domesticité (29 valets, *12 messatges, 12 noirissas, 50 sirventas, 9 escolièrs* ou *escolares* (apprentis) dont une *escolina sartra,* 4 clercs de notaire, 6 *encatayres, 22 sirvents, 1 mèstre de la escòla, 3 trompaires, 1 cornamusaire,* 2 chantres, 3 sonneurs de cloche, 2 fossoyeurs, un argentier, etc. donnaient du travail à temps plein ou à temps partiel à un grand nombre de Millavois. » (Extr. de "La vie quotidienne au Moyen Age, il y a 600 ans, 1350-1400", d'après Louis Bernad, dans *Découverte du Rouergue,* 1990-1991)

N'Agassac, 1950-1955.
On reconnaîtra Sylvain Bénézet *(darrèr lo merchand),* Pierre Roques *(amb lo gilet),* Roger Ravaille *(amb lo beret).*
(Coll. et id. B. H.)



Metiam una grilha dins la barrica e caufàvem pièi sarràvem amb los torns jusca que la doèla se plega. Aviam de gabarits mès fasiam tot a l'uèlh. Per donar lo cintre, mesuràvem amb lo det sus la colomba. Podiam faire una barrica completament "ronda". Pièi gaulàvem. Quand la barrica èra facha, amb l'aisset, copàvem l'angle. Aviam una cabra, i metiam la barrica dessús amb de torniquets que viravan.

Ieu, quand travalhave a Milhau, qu'ère en bona santat, fasiam doas bordelesas de dos cent-vint litres dins la jornada. Mès, començàvem a sièis oras e mièja lo matin. Las cent-vint litres, ne fasiam tres, e las soassanta litres, ne fasiam quatre. Aquò èra la règla. Ieu, ère pagat a la pèça. Los "maçons" ganhavan quaranta francs per jorn, ieu ne ganhave quatre-vints, quatre-vint-dètz. » (B. R. / *Compèire)*

• *Los barrals*

Los barralaires de *Compèire* fabriquaient aussi les indispensables tonnelets que les *vinhairons* du *Milhavés* prenaient avec eux lorsqu'ils allaient travailler leur vigne.

« Mon père s'est mis à fabriquer des *barrals* quand il est revenu de la guerre de 14, jusqu'à celle de 39, l'hiver, puisqu'il avait une petite exploitation. Il s'appelait Pierre mais son deuxième prénom étant Henri, ils l'appelaient *Rica.* Il allait vendre ses *barrals* à Millau à la foire du 1er de Carême et à la foire du 6 mai. Et puis, ceux qui en voulaient venaient en chercher à la maison. Il y en avait de toutes les tailles. Il les faisait avec du *salze.* Mais ce n'était pas des *doèlas,* il creusait dans la masse qu'il sciait en fonction du litrage voulu. Il commençait par percer un trou au centre, peut-être pour que la sève s'en aille parce qu'il faisait ça avec du bois vert. Après, il creusait à mesure avec une grosse *virona* qui avait la forme d'un entonnoir. Et puis après, avec une gouge. C'était un travail qui était long. Il faisait le fond avec du bois sec. Le reste étant fait avec du bois vert, en séchant, ça serrait. Après, il les cerclait. C'était pour mettre du vin. Les paysans les lui achetaient pour prendre la boisson dans les champs. D'abord, le vin se conservait plus frais et puis ça ne se cassait pas. Il y en avait de un litre, de deux litres, de trois litres... Il en a vendu des quantités. » (M. P. / *Compèire)*

« Los barralons se fasián amb de sauce, curats dins l'aure. A-n-aquel moment los tipes los me crompavan per anar dins los camps. I aviá lo barral de cinc litres. Alara caliá que fasquèsson totjorn cinc litres e un veirat. Los de dos litres, caliá que fasquèsson dos litres e quart. » (B. R. / *Compèire)*

Los mestieiròls

Il y avait toutes sortes de petits métiers sédentaires ou ambulants comme le cordonnier appelé *sudre* ou *pegòt, l'estamaire, l'amolaire,* le tailleur appelé *sartre, la cordurièira, lo cadièiraire, lo candelaire, lo cordièr, lo pelharòt* ou *pelhaire...*

• *La cordurièira e lo talhur*

« I aviá una cordurièira. Pels òmes aquò èra un talhur. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

• *Lo cordièr*

« Lo vese encara ! Fasiá de còrdas amb d'estopa. Aviá l'estopa aquí sul ventre e pièi aviá una granda ròda. Aquò èra la femna que li virava la ròda.

I aviá quatre o cinc rastèls e fasiá sas ficèlas.

Los conscrits li panavan la ròda cada còp ! L'anavan metre per una vinha e pièi lo paure Milon cercava la ròda... E fotiá un madre : "Aquelas putas de joves, vai veire ont la m'an fotuda !" E la femna que gingolava : "Nos sòrtan lo pan de la boca..." » (V. L. / *N'Agassac)*

• ***Los capelièrs de Milhau***

« [Rue Droite], on trouvait la chapellerie Caussignac, la plus grande de la ville, celle des chapeaux à la mode de Paris. Deux autres chapeliers, Sylvestre et Jammes, tenaient aussi boutique rue Droite mais ne concurrençaient pas Caussignac ; les chapeaux de chez Sylvestre et de chez Jammes n'étaient pas genre Paris. C'était le bon chapeau de pays, le chapeau de bon feutre noir du poil des lièvres chassés sur le Larzac et les Causses, le chapeau aux larges bords qui durait autant que la vie. » (Extr. de "La rue Droite" , par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

• ***Lo vitrièr***

« Il s'appelait Rey. Il parlait moitié patois, moitié français. » (A. M.)

• ***Los matalassaires***

« N'i aviá que passavan per far los matalasses. » (S. L. / *Compèire)*

• ***La paraplèjaira***

« Il y avait une *paraplèjaira.* C'était une femme, la mère Bellus. Elle criait mais en patois : "Je racommode les parapluies, ombrelles, vaisselle..." Quand il y avait le vent du Midi, elle passait. » (A. M.)

• ***Lo pelharòt, lo pelhaire***

« La corporation des chiffonniers était largement représentée par des hommes et par des femmes. Parmi les hommes, un grand, gros, portant suspendue à son cou, par un lacet de cuir, une petite flûte de Pan, dont il jouait, ma foi, fort bien, envoyait après son air de flûte une longue tirade : *"Pelharot ! Pelharot ! et dé pelho dé touto quolitat, cal n'o, cal né balho maï ? Pel de lèbre, pel de lopin."* » (Extr. de *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)

« Une femme parcourt les rues. Elle crie, scandant et rythmant : *"Os peillos dé touto colitat ! Cal no ? Cal né baillo ? Cal né baillo maï ?"* Et elle ajoute : *"Peillerot, peillerot !"* Un gosse moqueur lui répond : *"Peillerot, peillerot, Morgot !"* La femme répartit : *"Cadun gogno so bido coumo pouot !"* C'est la chiffonnière, *lo peilliardo.* » (Extr. de "Notes éparses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Il y avait des gens qui passaient dans la rue. Tous les dimanches matin, c'était la course des enfants pour aller chercher des peaux de lapin pour les vendre. Le père Carrié passait dans les rues. Il criait : *"Pèl de lèbre, pèl de lapin, pelharòt !"* » (A. M.)

« On en avait des *pelharòts* qui venaient : *"Pèl de lèbre, pèl de lapin ! Qual ne vòl ?"* » (V. D. / G. M.-L.)

« Lo pelhaire passava. » (J. J.)

« Aicí a Milhau, i aviá dos o tres pelhaires. Cridavan : "Pèl de lèbre, pèl de lapin !" » (G. G.)

• ***Asugaires e estamaires***

Traditionnellement, les *estamaires* passaient dans les *vilatges* peu avant la *fèsta.*

« "Trés per dous !" c'est le cri du fondeur d'étain à qui vous donnez trois cuillers tordues, cassées et qui vous en rend deux toutes neuves, brillantes. Il fondait autrefois aussi les lampes à pompes pour faire remonter l'huile à la mèche.» (Extr. de "Notes éparses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« D'estamaires e d'asugaires passavan. Sai pas de qué disián per se far conéisser... Cridavan quicòm. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Avián pas que de culhiás d'estam e, quand èran tròp vièlhs, los fasián refondre. » (S. Lc. / *Compèire)*

Lo merchand de menta

« Il y avait un Espagnol qui vendait de la menthe. D'un seul coup, les fenêtres s'ouvraient, les bouteilles descendaient par une ficelle, il les remplissait de menthe et les femmes envoyaient l'argent plié dans du papier journal. Moi, je l'aidais à ramasser ces sous. » (A. M.)

La merçariá Vaquièr

« Je me rappelle l'étalage de mercerie de Mme Vaquier, avec ses bobines multicolores de fil, de tresses, ses chevillières, ses résilles, ses cartes d'épingles piquées en un alignement impeccable sur du papier rose – deux rangées pour un sou – ses aiguilles empaquetées en un papier gris fumée, ses étuis à aiguilles, ses dés – *lous dédals* – ses crochets en acier avec lesquels les petites ouvrières gantières, avec des débris de cordonnet de soie de ganterie faisaient des blagues à tabac pour leur *joubé* – leur fiancé. Mme Vaquier avait aussi de quoi satisfaire gosses et gosselines. Pour les gosses, les toupies – *los réginos* –, les billes – *los boucorèlos* – des petits jeux de cartes à un sou pour apprendre à jouer à la *bourre ;* pour les jeunes filles, les poupées – *los pétitos* – à un sou. » (Extr. de "Le marché", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 4 juin 1932)

Los mestièrs del Mandarós

« Les rôles des diverses contributions municipales et les autres documents dépouillés nous fournissent les précisions suivantes quant aux métiers pratiqués dans le quartier du Mandarous : *quatre fustièrs, dos ressaires, tres tiulièrs* ou *retiulièrs, un penhaire, tres teissièrs, un penchenièr, un cardaire, dos pelissièrs, tres escorgaires, sèt sabatièrs, un peletièr, un corratièr, dos bastièrs, un borsièr, quatre grolièrs, dos fabres, un balestrièr, dos cordièrs, un cordelaire, quatre olièrs, tres boièrs, dos asclaires, catòrze afanaires, sièis merchands, tres fornièrs, sèt maselièrs, un tripièr, un peissonièr, un metge, tres lavandièiras, un camenièr, un passador, tres sivents, una sirventa* et *quatre notaris.* » (Extr. de "La vie quotidienne au Moyen Age, il y a 600 ans, 1350-1400", d'après Louis Bernad, dans *Découverte du Rouergue,* 1990-1991)

Los cotelièrs, 1844

« Rodez, avant que la coutellerie de Langres et de Chatellerault eût envahi le marché, était autrefois la fabrique où les habitants de Millau et des environs prenaient les objets de coutellerie dont ils avaient besoin. Avant 1790, il n'existait que deux coutelleries à Millau ; depuis 1830, le nombre s'en est porté à sept, employant six ouvriers ; ce qui fait treize travailleurs qui ne peuvent suffire à la consommation des cantons voisins. Il serait à désirer que cette industrie prît de l'essor ; il faut espérer que les maîtres augmenteront le nombre de bras, et qu'il deviendra facile aux fabricants, qui déjà font assez bien, de suffire aux besoins, et d'éloigner d'auprès d'eux les produits étrangers, sans cesser de fabriquer ces mécaniques pour la ganterie, dont toutes les ouvrières veulent être munies, pour s'assurer de l'ouvrage chez nos gantiers. » (Extr. de *Esquisses sur Millau et sur sa vallée,* par R. A. de T[auriac], 1844)

Los mestièrs del cuèr

L'ostal Mercièr
« Au bas de la rue du Rec, en bordure du Tarn, la tannerie Mercier avait ses portes, ses accès, toujours ouverts. Nous allions voir les tanneurs rogner les peaux brutes, sur des tables et des chevalets. De gros tonneaux et de grands bassins occupaient le plain-pied avec la rue. Au 1er étage demeurait le responsable de l'usine, M. Ressouche, et, au 2e, M. Mercier père. » (Extr. de *Du pont au Larzac,* par Robert Roussel, 1997)

Las tanariás de N'Agassac
« La tanariá de N'Agassac fini(gu)èt en 1914. Èra un Iacenta Rascalon que l'aviá montada e aviá inventat una formula per tanar lo cuèr. Èran tanneurs-corroyeurs. *E n'i a un qu'èra partit en Indochina, s'installar. »* (R. J.)

L'òli de cade
« Les bêtes avaient des dartres ou d'autres maladies de peau et les gens qui travaillaient ces peaux les attrapaient. Alors ils se soignaient avec de l'huile de *cade. »* (C. J.)

L'òli de fetge de merluça
« On faisait quelque chose avec de la farine de lin et de l'huile de foie de morue. On mettait cette huile dans de grands récipients. C'était le remède miracle pour les tanneurs. » (C. J.)

La tanariá
« Al debut, trabalhave la tèrra e pièi dintrère aquí. A la tanariá, parlàvem totjorn patoès. Lo trabalh èra dur. Las pèls de buòu, quand las caliá passejar... Ne fasiam de solièrs e de semèlas. Las caliá desborrar amb de machinas. Pièi, las caliá refendre amb una machina. Una partida fasiá per far de solièrs e lo restant fasiá per far de semèlas. Per los buòus, aquò èra de tanin de castanhièr. » (A. H.)

L'ostal Jonquet
« En 1956, jalèt e bandèt tot. Ieu, amb una femna e dos enfants a l'ostal, di(gu)ère : "Aquò's pas lo moment de crebar de talent." E m'anère embauchar a l'usina Jonquet a Milhau. I fasquère quinze ans e mièg, avant que barrèsson. Ère a la megissariá.
Quand dintrère a-n-acò de Jonquet, èrem mila cinc cents emploiats, sans comptar los que trabalhavan a domicile. Mila cinc cents a l'usina. A la megissariá, èrem mai de cinquanta. A la tanariá, autant. A la tenturariá, parelh. E pièi las gantièiras èran tres cents o quatre cents amont, amb de machinas a faire de gants. Pièi i aviá los que trabalhavan al blòc, los que classavan las pèls... E, dins tota la França e los paísses estrangiás, i aviá de representents. I aviá trenta-doas "voeturas" pels representents dins la cort. » (M. Rn. / *Compèire)*
« Trabalhave a cò de Jonquet. Preparàvem las pèls de moton, d'anhèl e de buòu. Adujave los òmes. Aviái de bòtas, que l'aiga totjorn rajava. Sabètz que l'ivèrn, èra freja... » (M. M. / *Milhau)*

Milhau, megissariá Galtier, *annadas 1940.* Délainage. On reconnaîtra : Léon et Paul Pélissier. *(Coll. et id. P. Lén.)*

La plupart des *vilas* et des *borgs* du *Roergue* avaient des tanneries dès le Moyen Age. Elles s'y sont souvent maintenues jusqu'au XIXe siècle. Mais c'est à *Milhau* que les métiers du cuir connurent un essor exceptionnel dès le XVIIIe siècle sous l'impulsion de familles protestantes. En amont de la ganterie, le développement du tannage et de la mégisserie à *Milhau* serait dû à la qualité des eaux du Tarn.

« Dans le temps, il se disait qu'il n'y avait que les eaux du Tarn qui pouvaient tanner. » (C. J. / *Milhau)*

Tanariás e calquièiras

Les tanneurs travaillaient les cuirs de bovins pour la chaussure et les mégissiers travaillaient les cuirs d'ovins pour la ganterie. Les mégisseries étaient appelées *calquièiras* ou *blancariás* en référence aux bains de chaux utilisés pour le délainage ou l'épilage.

« La mégisserie à Millau est constituée d'usines de moyenne grandeur, mais surtout de petits artisans qui tiennent *calquière.*

L'artisan mégissier, appelé communément blanchié, occupe un petit local situé le plus souvent en bordure du Tarn. Il dispose de quelques bassins de pierre appelés trempe, de quelques cuves de bois, d'une panoplie de couteaux à délainer, rogner, écharner et d'un chaudron pour chauffer l'eau. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*

« Pendant la guerre de 14, il y avait beaucoup de tanneries au Pont de Fer, tous les bas quartiers, au bord de l'eau, à La Grave. On commençait à mettre les peaux dans la chaux pour détacher le poil. Après, sur des chevalets, les ouvriers enlevaient les sabots. Avec de grands couteaux ils tombaient tout le poil et toute la chair. Après, on les mettait à l'écorce de chêne. On tournait avec un moulin à main pour empêcher le cuir de pomper l'eau, de se corrompre. Quand on les sortait de là, on leur passait de la graisse, on les mettait à sécher et après on les débarrassait de la chair avec de grands couteaux. Puis, les tanneries ont été défendues. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Mes parents étaient acheteurs de peaux et avaient une petite mégisserie et, du côté de ma mère, ils avaient une tannerie. Les Espagnols portaient des peaux avec des mulets et les vendaient à des *pelharòts.* Le prix se faisait suivant la qualité des peaux. Je me rappelle de mon grand-père tanneur. Les peaux venaient de Toulouse. Au début, il mettait les peaux avec de l'écorce de chêne. On faisait des tas qui restaient un an. Après, il fallait les corroyer. On les rendait imputrescibles au moyen de produits. » (C. J. / *Milhau)*

« Lo matin, la pèl trempava, pièi levavan la borra e pièi aquò se lavava e aquò partiá a la tentura dins de grands vaissèls. A cinc oras, avián acabada la jornada. » (G. G. / *Milhau)*



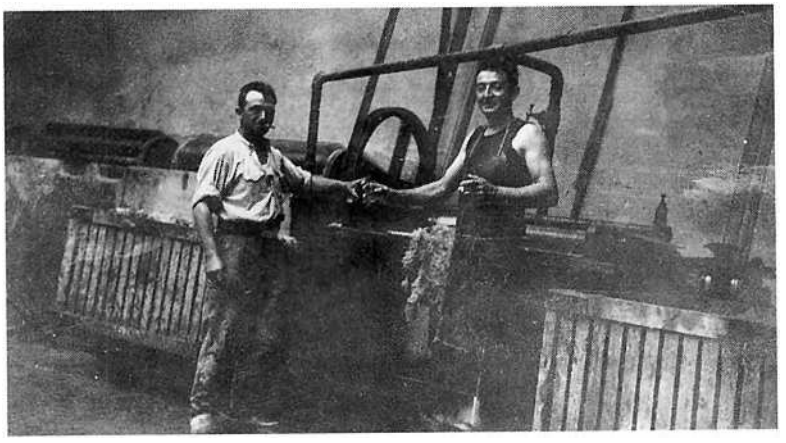

Ronhar

« Le rognage est l'opération qui consiste à débarrasser les peaux de toutes les parties cornées impropres à la fabrication du gant : tête, extrémité des pattes, queue. Ces déchets sont transformés par des usines spécialisées en colles et gélatines. » (F. H.)

« La cima de las patas, las aurelhas, la coeta, aquò valiá pas res, passàvem aquò sus de taulas per las ronhar. Amassàvem aquò e o fotiam dins una cuba. Quand n'i aviá un camionat, lo venián quèrre. Aquò demorava una setmana aquí. Quand bolegavan aquò, atencion lo fum ! Los toristas, quand venián visitar l'usina... Quand me demandavan de que ne fasián, lor disiái que ne fasián de gelatina per faire los chaudèls. » (M. Rn. / *Compèire)*

Reverdir e deslanar

« Après classement en brut, les peaux sont mises à tremper dans de l'eau deux ou trois jours, l'eau étant renouvelée tous les jours. » (T. A.)

« Le reverdissage a pour but de rendre à la peau l'apparence de la dépouille fraîchement abattue. La mise à la chaux ou délainage est la deuxième opération consistant à enlever la laine de la peau. » (F. H.)

« Quand las pèls venián totas brutas, las metiam a trempar dins l'ai(g)a, un bon moment, e pièi las trabalhàvem après. » (M. M. / *Milhau)*

« Reçaupiam las pèls brutas que metiam a trempar pendent una setmana dins l'ai(g)a per las faire revenir, las reverdir que se ditz. Pièi, d'aquí, las metiam dins de pelins amb de calç e un produit *per destacar la lana de la pèl. »* (M. Rn. / *Compèire)*

« Reçaupiam las pèls mai o mens secas. Las metiam dins de tinas amb de calç. Èra a las calquièiras. Èra per que lo pial tombèsse. Caliá plomar las pèls amb un soc e de cotelasses, de rasors... » (S. A.)

Descarnar

« L'écharnage enlève les chairs mortes de la peau. » (F. H.)

« Dans une peau, il y a le côté chair et le côté fleur. Le côté fleur, c'est le côté où il y a l'épiderme. Le côté chair, c'est celui qui adhère à la bête. Alors, côté chair, il restait des bouts de chair qu'il fallait enlever au couteau. » (M. Cb. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Lo confit

« Les peaux sont soumises à l'action d'un confit. Cette opération dans laquelle on fait appel à un ferment a pour but d'enlever les dernières traces de chaux, mais aussi de nettoyer la peau et d'en ouvrir les pores. Autrefois, le confit le plus commun était la crotte de chien. » (F. H.)

« Les peaux, fortement rincées pour éliminer la chaux sont mises dans un bain appelé confit, à l'eau tiède mélangée de son et de crottes de chien. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*

Milhau, megissariá Galtier. Marcel Canillac et Léon Pélissier. *(Coll. et id. P. Lén.)*

Las pèls

« De la pèl bruta al gant finit, quand aquò èra segut, aquò demandava tres meses de trabalh, passat pertot.
Quatre-vints per cent, aquò èra de pèls d'Africa. Lo rèsta èra de pèls del país, de pèls de moton. Pièi i aviá de pèls de vedèl, de pèls de cabrit, de pèls de pòrc, de pèls de pecarin... Fasiam l'imitacion atanben... Lo que sabiá pas se laissava engarçar... Una annada, tanèrem mème una pèl de python *que fasiá uèch mèstres vint de lòng e soassanta de large. »* (M. Rn. / *Compèire)*
« Fasiam de tanat, de cabrit, de doeskin *e de* suède... *E mème de sèrp. Lo dessús en sèrp e lo dejóst en pèl. »* (R. Y.)
« Per far un parelh de gants, caliá dòtz-a-uèch o vint manejadas. Mai que mai, aquò èra de pèls d'anhèl o de feda. Las prumièiras fedas d'astrakan *arribèron en 1930. »* (S. A.)
« Les petites nervures indiquent qu'il s'agit de chevreau. Si c'est de l'agneau, il n'y a pas ces petites nervures. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Las calquièiras

« Dans les *calquières,* il y avait double rangée de chevalets pour le délainage et le décharnage. » (T. A.)
« Les tanneurs mettaient les peaux à tremper. Chez nous, c'était à la cave mais il y avait des grands bassins où ils mettaient de la chaux pour faire tremper les peaux. » (G. M.-L.)
« Las calquièiras onte trempavan las pèls brutas èran presque defòra. Avián pas qu'una tiulada per las acaptar. L'ivèrn, trabalhavan aquí en plen vent. Après, barrèron tot aquò. » (G. G. / *Milhau)*

La lana

« Al cap d'una setmana [de trempa], caliá lavar la lana, la far secar e l'embalar. De camions la venián cercar, los camions que venián portar las pèls... » (M. Rn.)
« Vers 1890, tous les dimanches matin après la messe, il fallait aller à l'usine. On sortait la laine à neuf heures, à midi certains venaient la tourner et, à quatre heures et demi, après vêpres, on rentrait la laine et on avait droit – ce n'était pas compté comme travail – à un verre de vin blanc et à un morceau de fouace. » (T. A.)

La mecanisacion

« D'après la tradition orale, un homme qu'on avait accusé d'avoir volé des peaux et qui avait été mis à l'écart par les "blanchiers" et mégissiers de Millau, importa une machine à écharner d'Allemagne. Les ouvriers, menacés dans leur emploi, organisèrent des grèves et des manifestations devant sa petite *"calquière* de troisième zone". Mais de petits mégissiers à façon lui portaient des peaux, la nuit, et il a tenu bon. Le même processus s'est produit pour les premières palissonneuses. » (T. A.)

La colle

« Mon grand-père Briançon, qui venait de l'Ardèche, faisait des plaques de colle. Il faisait ça avec des déchets de la ganterie. Ça sentait mauvais ! Et puis j'ai eu des oncles, aussi, qui se sont mis dans la colle. » (D. E.)



1



2

1. - *Milhau, 1975.* Foulon à sec, avant palissonnage. Albert Carrière, Didier Blas et M. Sabatié. *(Coll. et id. C. C.)*
2. - *Milhau, 1957.* Palisson mécanique. Raymond Cammas et Robert Gras. *(Coll. et id. C. C.)*

Los patrons

Au XXe siècle, des patrons comme M. Jonquet aimaient parler occitan avec leurs ouvriers.

« C'étaient de bons patrons, des aristocrates, pas des parvenus. Quand ils prenaient des commandes, ils disaient : "On va prendre. S'il n'y a pas de bénéfice, ça ne fait rien, ça fera toujours du travail pour les ouvriers." » (C. Rm.)

« Entre ouvriers et patrons, c'était la vie de famille. Pour le mariage de leurs enfants, on était invité. Ils nous payaient la journée et un repas. Les cadres, eux, étaient invités au repas de noce. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Mon père n'est pas resté chez Guibert toute sa vie, il a été dans d'autres ateliers. Quand il y avait un petit accrochage avec le patron ou le contremaître, on changeait. Il y avait du boulot partout. » (C. C.)

« Lo patron, aquò èra lo borgés. E sovent los obrièrs èran plan estacats al patron. » (G. G. / *Milhau)*

Piquelar

« Le pickelage est la mise en conservation des peaux. » (F. H.)

« Passàvem las pèls a la "descarnusa" pièi las preparàvem dins de vaissèls amb d'ai(g)a, de sal e d'acide sulfuric per las piquelar. Un còp qu'èran piqueladas, las podián gardar un mes, dos meses, tres meses... "empiladas". » (M. Rn. / *Compèire)*

Tanar

« Le but du tannage est de transformer la peau gélatineuse en une substance ferme, solide et imputrescible appelée peau ou cuir.

Pendant longtemps, le tannage à l'alun a été presque exclusivement employé pour la ganterie. Puis sont venus le tannage à l'huile de morue, le tannage végétal, le tannage minéral, le tannage direct et le tannage au formol.

Les peaux tannées et essorées vont dans les séchoirs à air libre ou à tunnel. Les peaux tannées à l'alun semblent, après le séchage, parcheminées, on les dit "peaux en croûte". Elles sont ensuite humidifiées et passées au foulon de mégisserie. » (F. H.)

« Autrefois, la peau d'agneau se travaillait uniquement tannée à l'alun et la peau était blanche. Mais le tannage à l'alun n'est pas un tannage définitif, c'est un tannage qu'on peut retourner. Si vous lavez une peau tannée à l'alun avec de l'eau, vous dispersez l'alun et la peau redevient putrescible. Alors, pour faire des gants blancs, il fallait reprendre cette peau qui était déjà blanche et la blanchir avec des agents blanchissants. » (C. C.)

L'abilhatge

« L'habillage consiste à nourrir les peaux de façon à leur donner une grande souplesse une fois sèches. On enduit le côté chair de la peau d'une pâte composée de farine de froment et de jaunes d'œufs. Après brossage de l'excédent, les peaux sont mises en séchoir à air. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*

Palissonar

« Au palissonnage les peaux sont étirées et assouplies. L'ouvrier travaille la peau sur des lames arrondies fixées au plancher, en s'aidant parfois du genou. » (F. H.)

« On assouplit la peau en l'étirant sur une lame fixe appelée palisson. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*

« Mon paire trabalhava dins la pèl. Èra palissonneur. Il avait un grand couteau pour tirer la peau et enlever la chair de dessous. » (G. Lc.)

« Mon père était mégissier. Il avait un genou à l'air et il raclait la chair. Il enlevait le *carnàs,* comme il disait. C'était pour préparer la peau et la mettre après dans la sciure. » (H. P.)

« Le premier poste de mon père, en 1917 chez Paul Guibert, a été apprenti palissonneur. Le palisson, c'est quand on a tanné les peaux, on les fait sécher et toutes les fibres des peaux se collent alors il faut les dissocier de façon mécanique. C'est un étirement. Normalement, il y avait trois ans d'apprentissage, mais au bout de six mois il travaillait aussi bien que les autres alors il a commencé à travailler aux pièces, au rendement. Quand ils avaient fini le travail de la journée, ils partaient, ils avaient journée. » (C. C.)

« Dans la mégisserie, les palissonneurs travaillaient le matin et souvent, à midi, ils avaient journée. » (T. A.)

Blanquir

« Le blanchissement des peaux se situe après le palisson. On étale les peaux sur les galets du Tarn, au soleil. On obtient ainsi un blanc très pur. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*

« Sur l'espèce d'esplanade qu'est La Grave, suspendues à des cordes, séchaient des peaux, certaines d'un rouge sombre, d'autres d'un blanc éclatant, que les gantiers avaient mises à "blanchir" au soleil. » (Extr. de *Alades*, par Edouard Mouly, 1948)

Classar en blanc

« Après le palissonnage, des employés spécialisés examinent les peaux une à une, sur fleur et sur chair. Ils mettent de côté les peaux tâchées qui seront orientées dans les nuances foncées et les peaux présentant des accidents. Ils classent les peaux suivant l'épaisseur et la finesse du grain : gants d'homme, gants de dame... Les peaux sont classées avant d'être dirigées vers la teinture. » (F. H.)

« Un ouvrier spécialisé appelé trieur en blanc classe les peaux pour leur destination définitive et la mise en teinture. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*

Lo desraiatge, lo dolatge

Lo desraiatge se faisait autrefois avec le couteau à dérayer, drayoire ou couteau à revers. On utilisait aussi la lunette de pareur.

« Avant la teinture, il est parfois nécessaire d'amincir et d'égaliser les peaux. » (F. H.)

« Mon père était au corroyage. Il s'agit du travail de la peau une fois qu'elle est tannée, à sec, pour la préparer, pour l'assouplir, pour l'amincir... Mon grand-père était déjà corroyeur. » (C. C.)

« Òm metiá las pèls dins una napa, a l'umide e, sus un marbre, amb un cotèl a dolar, caliá enlevar tota aquela borra que i aviá dejóst. E pièi caliá que la pèl siasca uniforma. L'esquina es totjorn pus espessa que los flancs. Amb lo cotèl, caliá donar la mèma espessor pertot. » (F. J.-M.)

« Ère "desraiur". Passàvem las pèls dins una machina, dins un cilindre que talhava, per las rendre pus finas. Aquò fasiá sautar çò que i aviá de tròp. Lo pelhaire veniá amassar aquò. I ai fach trenta-dos ans. » (S. A.)

« [Après la tanariá], anère far lo desraiatge dins la gantariá. Aviam de "desraiusas". L'i ai trabalhat vint ans. Aquí, aquò èra pus fin. Après, fasiam los cabrits. Aquí, caliá far atencion. » (A. H.)

Les peaux étaient dolées, c'est-à-dire égalisées en épaisseur, par un meulage du côté chair à la meule recouverte d'émeri.

« Le dolage consistait à enlever la fleur de la peau. On passait un genre de grain sur la meule. Il fallait faire attention de ne pas abîmer la peau. » (G. An.)

Téncher e far secar

« La teinture est un travail très délicat. Il y a deux sortes de teintures : teinture à la brosse faite sur des tables de plomb ou de verre ; teinture au plongé faite dans de grands tonneaux tournant sur leur axe. Les peaux sont ensuite classées par couleurs. Puis, l'on procède à une vérification de nuance et de qualité avant d'orienter les peaux vers la coupe (mise en passe). » (F. H.)

« Les colorants sont extraits de bois ou de végétaux. On teint en plein bain, c'est-à-dire en cuve, ou à la brosse, travail délicat mais qui conserve à la peau un côté blanc. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*

« Mes grands-parents étaient dans la ganterie. Mon grand-père était teinturier à la brosse et ma grand-mère était garnisseuse. » (F. J.)

• *Pissa e estronts de can*

« Le mordant employé en teinture à cette époque était à base d'urine humaine collectée tous les matins dans les rues de la ville, tout comme d'ailleurs les crottes de chien, par le célèbre Louis de Coutelle, *missard* fort connu des Millavois. » (T. A. *Doc. F. Jc.)*



1



2



3

1. - Triage en blanc.
(Coll. M. d. M.)
2. - *Milhau, 1957. Dolatge.*
Claude Cammas, Robert Gras et Raymond Cammas. *(Coll. et id. C. C.)*
3. - *Milhau, 1975.* Finitions : lissage.
Franck Vernière. *(Coll. et id. C. C.)*

Tòrcer la napa
« Quand avián una pèl qu'anavan trabalhar, fasián trempar una napa dins l'ai(g)a, l'estorravan plan e metián las pèls aquí dedins. Quand avián besonh de pissar disián : "Vam tòrcer la napa." » (R. Y.)

La pissaira
« On ramassait l'urine. A La Grave, en particulier, beaucoup de personnes mettaient le pot de chambre sur la fenêtre. Une bonne femme qu'on appelait *la pissaira* ramassait tout ça. » (C. J. / *Milhau)*
« Disián que, dins lo temps, passavan cada matin dins la vila de Milhau per amassar los "pòts" de cambra, la pissa, per faire lo tanatge. E, al debut, trabalhavan amb d'esclòps. » (M. Rn. / *Compèire)*



Milhau, megissièrs de l'ostal Lauret.
Dernier du second rang : Paul Pélissier.
(Coll. et id. B. Pl.)

« On se servait de la crotte de chien pour teindre les peaux. Il y avait des gens qui ramassaient la crotte de chien avec un sac sur l'épaule comme les gens qui sèment. » (C. J. / *Milhau)*

« Pour le noir, c'était un secret qu'on se transmettait. Tous les matins, des personnes passaient avec des seaux dans les maisons pour récolter l'urine et elles l'apportaient dans les manufactures pour faire le noir, la teinture. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

• ***La seca***

« Las tenchavan dins de vaissèls. Après, las caliá montar a la seca. Quand èran plan secas, las tornàvem amassar e aquò partiá en gantariá. Mès, secas, las pèls semblavan d'estelons. » (S. A.)

« Del tanatge, las pèls partissián a la tentura. Apièi, las penjavan a la seca. Pièi, i aviá de tipes per las classar en tres categorías. » (M. Rn. / *Compèire)*

La gantariá

L'industrie *milhavesa* de la ganterie doit beaucoup au dynamisme des patrons gantiers issus de la bourgeoisie protestante. Les ouvriers gantiers avaient quant à eux le sentiment d'appartenir à une sorte d'aristocratie ouvrière pouvant travailler à domicile et dégager du temps pour se consacrer à d'autres tâches. La peau traitée par les mégissiers était dolée, puis coupée, avant d'être confiée aux *gantièiras.*

« Les plus gros ateliers, c'était chez Guibert frères et puis M. Jonquet qui a commencé plus tard. Je l'ai connu quand il était voyageur de commerce. On a travaillé pour l'Amérique, pour l'exportation. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Mon paire èra gantièr. Ieu, ai aprés lo trabalh, atanben. Mès ai trabalhat per d'autres : Jonquet, Lauret, Fabre, mon cosin, de l'avenguda Gambetta... *Mon paire, el, èra* boulevard de La Capelle. » (F. Al.)

« J'ai appris le métier au bas de l'échelle, comme tous les gantiers, et puis je me suis mis à mon compte. A l'époque, il y avait beaucoup de personnel à domicile. J'avais une quinzaine de piqueuses qui cousaient les gants à domicile. Et puis quatre ou cinq coupeurs. Il y avait des modèles où on faisait des fantaisies et puis ça partait à la couture. » (F. J.-M.)

La fabrica e los chambriás

« I aviá los obrièrs que trabalhavan en fabrica e los que trabalhavan a l'ostal. Òm apelava aquò los chambriás. » (F. J.-M.)

« Une partie des gantiers travaillait à domicile et ils venaient chercher le travail au guichet de l'usine, en fonction des commandes. Les plus anciens, chargés de famille, et les meilleurs ouvriers étaient servis en priorité. Beaucoup d'ouvriers (30 à 50 %) travaillaient à l'usine où ils bénéficiaient de l'éclairage et du chauffage. Mais, malgré la politique de recrutement menée par des entreprises comme Jonquet, beaucoup d'ouvriers préféraient le travail à domicile parce que *los caçaires e los pescaires volián pas tornar a l'usina.* Certains ouvriers travaillaient à l'usine et à domicile. Ainsi, un passeur de gants pouvait faire huit heures à l'usine et quatre heures à la maison. L'ouvrier gantier était libre, il laissait le travail pour aller à la chasse ou à la pêche, même s'il y avait la presse. Mais, après, il faisait la ronde, il travaillait de nuit pour tenir les délais. Ce n'était pas possible pour un palissonneur ou un mégissier. On travaillait de sept heures, sept heures et demie à midi, puis de une heure et demie, deux heures jusqu'à sept heures. Et, quelquefois, on prenait le baluchon pour faire, ou faire faire, à la maison. On travaillait le samedi, mais le lundi, en général, c'était un jour calme pour les coupeurs. Il y avait une collation, parfois à l'usine-même. » (T. A.)

L'aprendissatge
« Au début du XXe siècle, les parents payaient les maîtres-ouvriers pour l'apprentissage. On faisait parfois jouer les relations politiques. Pour être palissonneur, il fallait qu'un membre de la confrérie se porte garant du candidat à l'apprentissage car, en général, on n'acceptait que les fils de palissonneurs. Pouvait être accepté, à titre exceptionnel, un élément extérieur en difficulté. Après l'apprentissage, les ouvriers devaient partir sur le trimard, c'est-à-dire qu'ils allaient chercher du travail dans d'autres régions. Ce n'est que sous la pression syndicale que les patrons ont été obligés de fournir du travail à l'issue de l'apprentissage, après 1914. » (T. A.)
« L'aprendissatge durava vint-a-un mes e pièi demoràvem tres meses a l'usina. » (R. Oc. / *N'Agassac)*
« Quand agère lo certificat, a catòrze ans e un bocinet, sesquère embauchat coma gantiá a cò de Jonquet a Milhau per dos ans d'aprendissatge. » (V. L.)

Los esponts
« Los joves, quand sortissián de l'escòla, plan joves, aprenián lo mestièr a dotze ans. Se metián darrèr la taula amb lo mèstre-obrièr a costat. Èran los esponts. Aquò durava un an e mièg, a pus près. A l'ostal Gui, qu'aquò èra la Rolls *de la gantariá, quand formavan los esponts, lor disián : "Partissetz amb los autres e tornaretz quand seretz formats un pauc mai." Èra davant la guèrra de 14. »* (F. Al.)

Lo rangòmi
« Le *rangòmi,* c'était ce que payaient les apprentis quand ils sortaient de l'apprentissage à leur maître-ouvrier. *Disián :*
"Nòstre rangòmi es acabat,
Tot es begut, tot es lecat.
Gràcias a vos, Grand Dius del Cièl,
E ajudatz nòstre budèl." » (G. G.)

« A Milhau, i aviá doas categoriás de gantiás. I aviá los que trabalhavan a l'usina, a la fabrica, e los autres que trabalhavan a l'ostal. Los que trabalhavan a l'ostal avián un pauc mai d'aise per que trabalhavan quand volián. Se se volián levar lo matin a sièis oras e trabalhar jusca miègjorn e pièi anar a la pesca, lai anavan.

Lo papeta, ieu, trabalhèt totjorn a l'ostal. Anava a l'usina, li balhavan totas las pèls e lo nombre de gants que ne caliá tirar e pièi dintrava a l'ostal.

La mameta, ela, lo matin, fasiá la cosina e, lo ser, adujava lo papeta. I aviá de pichons trabalhs, per far las forchetas, los entre-dets. Copava aquò amb los cisèus, la mameta.

Los autres anavan a la fabrica amb la bicicleta.

Mon paire, el, trabalhèt totjorn a la fabrica pendent la jornada e pièi, lo ser après sopar, preniá un pauc de trabalh a l'ostal. Trabalhava a la fabrica de uèch oras lo matin jusca miègjorn e lo ser d'una ora e mièja jusca cinc oras e mièja. » (G. G.)

« On travaillait toute la journée et, en plus, on prenait du travail à la maison. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Dolar

« Doler, c'était le premier poste de coupeur. On commençait par là. On dolait la peau tant qu'elle était sèche. » (F. F.)

« On avait les peaux qui étaient mégissées, teintes et il fallait doler au couteau. C'était un couteau de 10 cm de large et 20 cm de long avec un manche long. On dolait les peaux sur un marbre. C'est-à-dire qu'on leur enlevait la chair qui était derrière, à l'envers. Puis sont venues les machines, les dérayeuses, presque de suite après moi, en 1933. » (F. F.)

« Il y a des rabots, des dérayeuses. Mais, quand mon père a commencé, il fallait doler au couteau. Ils avaient des couteaux un peu comme une truelle, très plats. Ça coupait comme un rasoir. Le gantier prenait une peau d'agneau, la mettait à plat sur un marbre et il enlevait les copeaux. Ils arrivaient à obtenir l'épaisseur désirée. » (C. C.)

« Mon paire fasiá aquò a la man e pièi passava tota la nuèch amb la man dins una grasala d'ai(g)a freja. Caliá trabalhar tota la jornada amb lo poce plegat. » (F. Al.)

• *Taula de gantiá e cotèl a dolar*

« Les petits ateliers de gantiers réunissaient six ouvriers autour d'une table sous laquelle s'entassaient les déchets, ce qui posait des problèmes d'hygiène. » (T. A.)

« A l'ostal, aviam la taula de gantiá. Aquò èra una taula que aviá plan d'auçada e que èra plan larja per que i aviá los cotèls, los cisèus, un "pòt" amb d'ai(g)a qu'apelavan la napa onte metián las pèls a l'umide. Caliá dolar. Mon paire metiá la pèl sus un marbre e, amb un cotèl qu'aviá la lama larja, tirava l'afaire de la pèl de dejóst. Caliá que la pèl siaga plan lissa. » (G. G.)

« Mon paire m'aviá aprés a dolar a la man, amb de cotèls. » (F. Al.)

• *Lo cotèl a picar*

« Lo cotèl a picar èra per asugar los cisèus o los cotèls a dolar. » (F. Al.)

• *Tacas e estarincals*

« Caliá far atencion. Quand lo cotèl limpava, aquò podiá far un trauc dins la pèl... Quand lo papeta fasiá aquò a l'ostal, disiá a la mameta : "Se as a metre quicòm dins lo fuòc, lo te cal far de suita !" La carbonilha, los borrilhs que montavan se podián empegar sus las pèls e aquò las marcava. Èran responsables de las pèls. Se las mancavan, lo patron las lor fasiá pagar. » (G. G.)

« Se i aviá quicòm dejóst, quand passàvem amb lo cotèl, aquò fasiá un trauc, un estarincal qu'apelàvem. » (F. J.-M.)

Lo mestiá de gantiá

« Mon paire èra gantiá e mon papeta atanben. Mon papeta èra vengut de la campanha, del costat de Sent-Africa, e s'èra metut dins la megissariá, dins la pèl. Mès, coma aquò èra un trabalh un pauc penible, la mameta, qu'èra de Milhau, li trapèt de far gantiá.
Aquò èra un mestiá qu'èra pròpre. Èra pas coma lo que trabalhava dins l'ai(g)a. Los gantiás, aquò èra de mossurs de l'artisanat. Quand anavan al trabalh, èran plan metuts, la vèsta e tot. E, quand sortissián de l'usina, los joves anavan far lo monta-davala per la carrièira per veire las filhas.
E pièi, aquò èra un mestiá que raportava. Sovent l'òme e la femna trabalhavan. Ieu, la mameta trabalhava amb lo papeta, mès i aviá de femnas que cosián los gants. E sovent, los enfants, quand sortissián de l'escòla, a onze o dotze ans, los metián a l'aprendissatge. Las filhas fasián çò qu'apelavan las corsièiras. Portavan lo trabalh a far a las femnas. » (G. G.)

Tastavin

« A l'époque des vendanges, quand le vin était coulé, chacun apportait de son vin et le faisait goûter. Beaucoup d'ouvriers étaient propriétaires d'une petite vigne. Les périodes de chômage correspondaient souvent avec les périodes de travail à la vigne, après Pâques et à l'automne pour les vendanges.
A quatre heures, on arrêtait le travail et on faisait ce qu'on appelait le *tastavin.* On goûtait le vin de tout le monde. Alors, les apprentis allaient acheter des oranges, un morceau de saucisson... Bien sûr, le soir, il y en avait qui partaient guillerets... » (M. Cb. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*
« On faisait à *tastavin,* surtout après les vendanges, quand on coulait le vin. Le propriétaire portait *lo barral* à l'usine pour faire goûter son vin aux amis. A la sortie de l'usine, on allait dans un bistrot pour goûter le vin des copains, que chacun portait dans son *barral,* en dégustant un peu de charcuterie. » (T. A.)

La collacion

« En janvier-février, il y avait une baisse de production. Les chargés de famille étaient servis en premier. Les jeunes qui n'avaient pas de travail attendaient les ordres en jouant à *renguetas, al palet,* quand ce n'était pas aux quilles. Les vieux restaient là et c'est souvent à quatre heures qu'ils disaient : *"Vau pagar lo litre."* Et un autre disait : "Je vais aller chercher des sardines au baril." Et c'est là qu'on faisait la collation. » (T. A.)
« Ils mangeaient l'omelette, le jambon, *lo cambajon.* » (A. M.)
« Il n'était pas rare, dans la ganterie, de faire des collations soupatoires. » (M. Cb. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*
« A quatre oras, anàvem crompar de pan, un bocin de saucissa, de fromatge e de vin e fasiam la collacion. Tot lo monde s'arrestava e manjava un bocin. Lo patron disiá pas res. Èra l'espont que èra cargat d'anar crompar lo vin per la collacion de quatre oras. » (F. J.-M. / F. Al.)

Copar

« D'abord, il y avait le tanneur, puis la sèche où ils faisaient sécher les peaux. Une fois sèches, un coupeur les coupait et les étirait. Tout était fait main. » (G. A.)

« Du temps de mon grand-père [gantier vers 1870], tout se faisait à la main, même les gants étaient fendus aux ciseaux. » (C. Rm.)

« J'étais coupeur. J'ai quitté l'école à douze ans pour apprendre le métier. J'ai appris le métier, en apprentissage à la maison Montrozier en 1930. J'ai été un des premiers coupeurs à Millau à avoir passé le CAP qui a été institué à cette époque-là. » (F. F.)

• Las passas

« Après le dolage, il y avait la mise à l'humide. On roulait les peaux dans une nappe, comme un drap de lit humide qu'on avait tordu. Quand les peaux étaient humides, on pouvait travailler. A partir de là, on dépeçait les peaux. C'était suivant la nature de la peau, la grandeur de la peau et la nature des gants qu'on nous demandait de faire. En principe, on nous donnait ce qu'on appelait une "passe", c'est-à-dire cinq douzaines. Le nombre de peaux avait été évalué par le "metteur en passes" et, à partir de là, on coupait les tailles qu'on nous donnait sur un plan de travail. Et puis on les étavillonnait. Mais le dépeçage consistait à donner la largeur maximum du cuir par paire de gants ou par gant. Ensuite, nous l'étirions dans le sens de la longeur. On appelait ça "poster" un gant. On avait un couteau qui ne taillait pas pour faire le débordage et puis on étavillonnait au calibre en carton qui correspondait à la pointure demandée. Ensuite, on faisait le rognage, on rafilait bien le bord à la pointure du calibre. Ces gants étaient ensuite passés par un contrôle pour voir si le travail était bien exécuté. Puis ils passaient à la fente. » (F. F.)

« Avant les coupeurs, le metteur en passes classait les peaux par épaisseur. Une peau épaisse était pour les hommes, une peau fine était pour les femmes. Et suivant qu'elle était jolie, elle faisait une série ou l'autre. » (F. J.-M.)

• La taula

« On avait une table de coupeur, en noyer en principe, une table solide. Les coupeurs travaillaient debout. » (F. J.-M.)

« Tous les ouvriers gantiers qui travaillaient chez eux avaient une pièce réservée à leur travail avec une grande table. Tout le tour, pendus, il y avait les patrons qu'on appelait calibres : coupe d'homme, de dame, coupe fourrée, coupe effilée… » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Ère copaire mès a l'ostal. Aviái una taula, anave cercar las pèls a Milhau, los copave e los anave remetre a Milhau. Aviái un parelh de cisèus, un pè qu'apelàvem e un pichon cotèl. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

• Los calibres

« J'étais à l'usine, chez Estret. J'étais dans une pièce qu'on appelait la fente, là où il y avait les calibres pour fendre les peaux pour les donner au passeur de gants qui regardait s'ils étaient bien classés et qui les passait après à la contremaîtresse. De la fente, je prenais les gants à ma table, par douzaines, je faisais une étiquette et j'envoyais ça à la contremaîtresse qui les donnait à piquer. On faisait aussi des fantaisies sur les gants, du cousu main aussi, j'ai fait un peu de tout. » (R. B.)

« Los copaires avián de modèles, de calibres qu'apelavan, de la talha dels gants. Fasián de rectangles. Un còp qu'avián copat, portavan tot aquò a l'usina que i aviá una fenda per marcar los dets. Mès, un parelh que caliá un pauc fin, o fasián amb los cisèus. Mon paire demorèt atanben fendaire a l'usina. Aquò èra penible. Aquò èra un afaire a balancièr que fasiá davalar un platèu. Lo calibre èra pas sus la taula, èra sus un soc de boès. Aquò fendiá la pèl e aquò s'arrestava al soc. Caliá far lo vau-e-ven. Aquò èra un trabalh de fòrça. Lo ser, aviá l'esquina que li doliá. Après, agèron l'electricitat alara lo platèu montava e l'arrestavan quand volián. » (G. G.)

La fabrica d'a N'Agassac

« Anàvem cercar la passa a-n-acò de Jonquet que i aviá una brava usina, aquí. Los obrièrses venián, los "copurs", e parlàvem patoès. Ieu aviái quinze ans. Aviái dos ans d'aprendissatge e soi dintrat a quinze ans coma obrièr. Mon paire èra gantièr atanben, aicí a N'Agassac. Aquò èra un trabalh dificil. Cal dos ans per aprene a estirar la pèl coma cal. Un parelh de gants demanda vint minutas de trabalh, a pus près. Après, a l'usina, fasián los dets amb la fenda e pièi las femnas corduravan. Caliá far las morgas, las forchetas, atanben, las pichòtas pèças que se metián entre los dets. E, al mièg, i aviá lo carabin, una pichòta pèça que se metiá juste entremièg los dets. A N'Agassac, n'i aviá vint-a-cinc, gantièrs. Anàvem a Milhau en bicicleta. Ai fach aquò quinze ans. » (V. L.)

La ratalha

« Caliá metre lo gant sul calibre e pièi caliá copar. Tombava de bocins de pèl. Aquò s'apelava la ratalha. Aquò valiá pas grand causa. Aquò se vendiá a un pelhaire. Crompava aquò al pes : un quilò, dos quilòs, tres quilòs... Aquò partissiá sai pas onte, aquò se fasiá pas a Milhau. Ne fasián de pichons porta-moneda, des étuis à peigne… » (F. J.-M.)

Lo barricòt de vin

« Dans les années 20 il y avait parfois un *barricòt* de vin dans la salle des coupeurs. » (T. A.)

1. - *Cisièus e cotèl a picar. (Cl. B. C.-P.)*
2. - *Pè e cisèus* à déborder. *(Cl. B. C.-P.)*

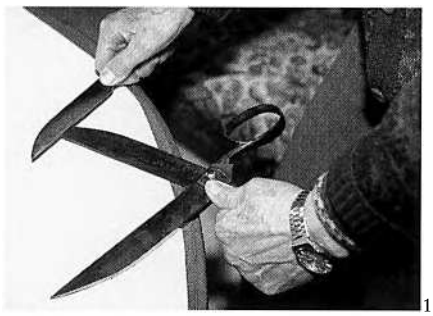

1

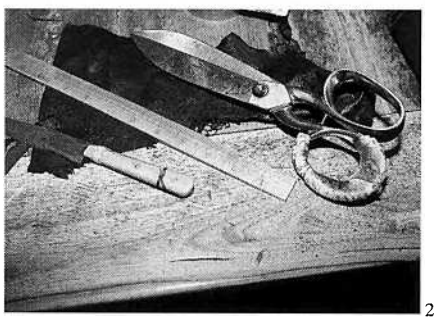

2









1. - *Milhau, escòla de copaires, 1937.*
On reconnaîtra : Jean Pons, MM. Puech, Labros et Teysseyre, Jean-Marie Fabre.
(Coll. et id. F. J.-M.)
2. - *Milhau, escòla de copaires, 1937.*
On reconnaîtra : M Labros, Jean Pons, Jean-Marie Fabre, MM. Roland, Puech, et Privat. *(Coll. et id. F. J.-M.)*
3. - *Milhau, annadas 1930.*
A droite : R. Saleil et J. Valette.
(Coll. et id. V. D.)
4. - *Milhau, 1937.*
Gantariá Guibert-Bouisset.
André Beaumevieille, Aimé Teysseyre, Henri Méjanes, Pierre Caylus, Joachim Labros, François Fabre.
(Coll. et id. F. J.-M.)

« Nos balhavan vint pèls e caliá faire soassanta parelhs de gants, tres parelhs dins cada pèl. Se fasiam un parelh de mai, o lo balhàvem al patron o lo podiam gardar per la femna o pel vesin. Se l'obrièr èra bon, arribava a faire un parelh de mai qu'un autre. » (F. J.-M.)

• *Las morgas*

« Quand le gant a été coupé, il faut faire les fourchettes, les entre-doigts et il fallait les assortir au reste du gant. Ils ne les fallait ni trop claires, ni trop foncées. » (F. J.)

« J'étais au garnissage. Il fallait assortir les fourchettes avec le dessus du gant lui-même. » (D. E.)

« Quand les gants avaient été fendus, que les doigts étaient formés, les ouvrières faisaient l'assortiment entre les doigts et les entre-doigts. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Les gants rentraient, ils étaient fendus et on les donnait à faire des fantaisies dessus. Ça se faisait à l'atelier ou à domicile. Puis, on mettait les fouchettes avec les gants. On faisait des gants doublés ou tels que. » (F. J.-M.)

• *A las pèças, a la dotzena*

« Les coupeurs étaient aux pièces. » (T. A.)

« L'apprentissage durait dix-huit mois à deux ans. Un bon ouvrier préférait travailler aux pièces qu'à la journée. » (M. Cb. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Aviam una napa que torciam plan. Per trabalhar lo cuèr, caliá que siasque un pauc umide. Aquí lo trabalh se fasiá plan. Aviam un damantal blanc per trabalhar. Aviam de podra, de talc, per far lisar lo cuèr. Caliá que lo cuèr siasque sople e lusent. Èrem pagats a la dotzena. Trabalhàvem coma voliam : lo matin, lo seras après abure manjat... Mès caliá faire las oras. » (F. J.-M.)

« Nos balhavan tant de pèls per faire tant de gants. » (R. Oc.)

La teleta

« I aviá los cisèus, lo cotèl a dolar, la plancha per metre los gants, la teleta per nosar la passa quand èra facha... » (M. Mar.)

« Quand los gants èran fachs, èran pausats sus una plancha, cobèrts per una autra plancha e, quand los portàvem a l'usina sus l'espatla, èran plegats dins la toilette, *un grand folard solide. Pièi tornàvem amb una autra passa de pèl : tres dotzenas, quatre o cinc dotzenas... Totjorn per dotzenas. »* (F. Al.)

Las gantièiras

« Ma mère était gantière, petite main. » (C. C.)

« Du piqué anglais, j'en ai fait trente ans ! Il y avait des brodeuses aussi, les ourleuses et celles qui tapaient, qui les chauffaient et les emboîtaient par douze pour partir. » (G. A.)

« A l'atelier, on faisait des boutons-pression. On rentrait à huit heures le matin, on sortait à midi, puis on rerentrait à deux heures ou deux heures et quart jusqu'à six heures le soir. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« A l'atelier Oscar Carrière, on était soixante. Nous avions chacune notre machine. Le soir, après cinq heures, c'était la "petite veillée". Il y en avait une qui fredonnait de petites chansons et tout le monde suivait. On nous appelait "l'atelier des vaillants". Il y avait beaucoup de travail. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« I aviá de gantiás que trabalhavan a domicile que venián quèrre las pèls per faire los gants. E bravamensas de femnas trabalhavan a l'usina amb las "machinas", per los cordurar sus plaça. N'i aviá que fasián a l'empòrta-pèça... » (M. Rn. / *Compèire)*

« Me soi maridada en 1929 amb un gantièr alara ai aprés lo mestièr. Ère gantièira. Mès ai començat per far de morgas per mon òme. Pièi ai fach lo picat englés. Trabalhave a l'ostal. Ai fach sèt o uèch patrons. Trabalhàvem per mai d'un. De còps n'aviam dos o tres al còp. Anàvem cercar los gants a l'usina, una o doas dotzenas. Quand los aviam acabats, los anàvem remetre e ne portàvem maisses. Mès nos caliá crompar la machina. Aviái una silenciosa mès, de davant, i aviá las tapajairas que fasián de bruch. A la fin, avián un motur mès, al debut, pedalàvem. Caliá començar de cordurar lo poce. Après, caliá metre las forchetas. » (R. Y.)

• *L'aprendissatge*

« Après la guerre de 14, les femmes de la campagne venaient se louer comme bonnes puis, petit à petit, elles rentraient dans la ganterie. Il y avait des femmes qui formaient les apprenties chez elles en leur louant une machine. Elles apprenaient le piqué anglais, le plus difficile, et au bout de dix-huit mois à deux ans elles pouvaient entrer à l'usine. Au début, elles pratiquaient le piqué sellier, le plus simple, cousu bord à bord, puis le surjet. » (T. A.)

« J'ai commencé à travailler à dix-huit ans. Il fallait payer la maîtresse ouvrière. Par la suite, on vous prenait en atelier, vous n'étiez pas payé mais vous n'aviez rien à payer non plus. Par contre, vous aviez le travail d'assuré. Le patron qui vous prenait pour vous faire apprendre les gants vous assurerait du travail après. Quand j'ai commencé, il fallait payer l'apprentissage et acheter ou louer une machine. On comptait trois mois d'apprentissage. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Ma mère faisait des gants, des boutonnières. Elle me faisait asseoir à côté d'elle, le jeudi, pour lui aider, mais je ne l'aidais pas beaucoup. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

• *Las entreprenairas*

« Le travail à domicile était distribué dans les campagnes environnantes, mais aussi à Espalion, dans le Gard, dans les Cévennes et jusqu'à Béziers. C'était un moyen pour les patrons de contourner les grèves par le biais des entrepreneuses. Il y avait aussi des entrepreneuses à La Cavalerie, à Rodez, à Béziers... » (T. A.)

« Le cousu-main se faisait dans les campagnes, jusqu'à Saint-Flour, Béziers, et toute la vallée du Tarn, Saint-Affrique... » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Je servais le travail aux dames qui travaillaient chez elles. Je travaillais pour Lauret. » (D. E.)

Trabalhs d'òme, trabalhs de femna
« Les femmes avaient leur spécialité, en principe, mais il y avait des travaux, par exemple au palisson-machine, où il y avait autant d'hommes que de femmes. Mais les femmes faisaient la finition du travail tandis que les hommes détendaient la peau, l'assouplissaient, avec les palissonneuses ils défonçaient. En ganterie, il y avait des coupeurs hommes et puis des femmes qui faisaient la couture. » (C. Rm.)

Los capucins
« A l'époque, on travaillait le samedi et on payait le samedi chaque quinzaine. Alors, il y avait un samedi borgne. Si quelqu'un avait besoin d'argent, il allait voir le contremaître ou la contremaîtresse. Alors, le contremaître marquait le travail comme s'il était fait, alors qu'il n'était pas fait. On appelait ça des "capucins". » (F. J.-M.)

La malautiá
« Dans les entreprises, si un ouvrier était malade quinze jours, ses collègues lui faisaient sa quinzaine et lui portaient sa paie. » (T. A.)

Las vacançcas
« Les gantiers ont été les premiers à avoir les congés payés, dans les années 30. » (T. A.)

Lo rafilatge
« Ma sœur faisait du rafilage. Quand le gant sortait de la fente, il y avait des bavures. Alors, avec de grands ciseaux de coupeur, elle faisait ça à la veillée. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

La pèl virada
« On faisait du mouton retourné. D'un côté il y avait la laine et, de l'autre côté, c'était imperméabilisé. Des dames travaillaient à faire ces chapes. » (F. J.-M.)

Lo lapin
« L'été, les Millavois travaillaient pour le gant fourré lapin. Dans toutes les maisons, on voyait les femmes qui secouaient les peaux de lapin avant de les coudre parce que ça faisait une bourre terrible. » (T. A.)

Los gants de lana
« Il y avait une usine de gants de laine à Aguessac. » (R. O.)
« A Compèire, Brebion de N'Agassac aviá montat un pichòt ostal. Fasián los gants tricotats, amb una "tricotusa". Nautres, los gants de lana, lor caliá barrar la cima dels dets. » (M. R. / *Compèire)*
« Aicís, i aviá una usina de gants de lana. Mès la mamà trabalhava a l'ostal, per far los gants. » (R. Oc. / *N'Agassac)*



1. - *Milhau, 1932. Ostal Lauret.* Assise : Françoise Soler-Tiquet, *corsièira.* Debout : Mme et M. Lauret, Jean ?, Mme Delmas, Maurice ?. *(Coll. et id. T. F.)*

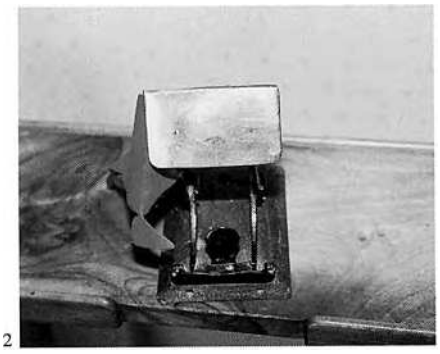

2. - *Mecaniqueta. (Cl. B. C.-P.)*



3. - Contrôle de la couture. *(Cl. B. C.-P.)*



4. - Contrôle de la couture au fuseau. *(Cl. B. C.-P.)*

• ***Las corsièiras e la prèssa***

« Il y avait des coursières. Il y en avait qui commençaient jeunes. Elles allaient porter les gants chez les gens, elles allaient les chercher quand elles les avaient faits. On appelait ça "à la presse", c'est-à-dire qu'il fallait les faire de suite. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« J'ai commencé à travailler en 1923 dans une petite manufacture de ganterie comme coursière. On travaillait le samedi. On se tapait du soixante heures par semaine. On allait de maison en maison pour porter le travail. La coursière allait aux banques, à La Poste, portait les gants... On était chargé comme des bourriques. Du fond de la ville on montait jusqu'à la gare avec deux colis de chaque côté. Quand on portait le travail aux gantiers, ça faisait au moins 10 kg. En 1927, on faisait quarante-huit heures. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Vers 1910, j'étais coursière dans un petit atelier. C'était faire des courses pour la ganterie, aller chercher des gants... On me payait dix sous par jour. J'avais seize ans, par là. Nous allions travailler en tablier, on n'avait pas de toilettes. On était jeunes. C'était de huit heures à midi et de deux heures à six heures. Des fois, il fallait aller à la gare.

La presse, c'était quand il fallait les gants de suite. Nous avions un mouchoir rouge et nous portions les gants comme ça. » (Mme Cn. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

• ***Las velhadas e los clubs***

« Jusqu'en 1935, on travaillait à la veillée. On se groupait plusieurs jeunes filles et on allait tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre. On prenait les gants et on faisait notre veillée. A la veillée, on doublait le prix de notre journée, en principe. C'était du travail assez lucratif. » (C. Rm.)

« Même les personnes qui travaillaient à l'atelier la journée prenaient ce qu'on appelait de la veillée. On s'y mettait le soir après souper jusqu'à dix heures ou dix heures trente. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« A Millau, il n'était pas rare de voir des femmes se réunir dans la rue, sur le pas de leur porte, et travailler à faire des gants, à broder... Celles qui avaient des machines restaient chez elles. » (M. Cb. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Pour économiser les lampes à gaz, les femmes sortaient sur le pas de leur porte pour travailler au jour. On appelait ça des "clubs". Elles faisaient des broderies avec la mécaniquette. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Sèm las gantieirèlas
« Sèm las gantieirèlas,
Sèm los gantieirèls,
Que còpan e corduran,
La polida pèl.

Sèm las gantieirèlas,
Sèm los gantieirèls,
Que còpan e corduran,
La pèl de l'anhèl. » (G. Ar.)

La mecaniqueta e lo banquet
« La *mecaniqueta* se mettait sur le *banquet.* » (F. J.-M.)

La massa
« A l'atelier, il y avait une personne âgée à qui l'on remettait une partie de la quinzaine dont on n'avait pas besoin. Elle notait tout sur un cahier et, à la fin de l'année, elle nous donnait la masse qu'on appelait, ce que vous lui aviez donné. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Los polits gants
« N'i aviá qu'èran abiles e pièi i aviá los sanaires... Aqueles qu'èran abiles fasián los polits gants : l'anhèl, lo cabrit, lo pecarin. Los autres fasián lo moton, lo tanat, de grandas pèls espessas que fasián pas de polits gants. » (F. Al. / F. J.-M.)

L'expedicion
« Los gants èran classats, embalats e expediats. » (M. Rn. / *Compèire)*
« Après, c'était le dressage, il fallait accoler les gants, qu'ils soient bien repassés pour les expédier, quand ils étaient finis. » (Mme Cn. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

L'exportacion
« M. Prévot travaillait pour l'Amérique. Chez Lauret, ils travaillaient pour la cour d'Angleterre. J'étais échantillonneuse chez Lauret. C'était du joli gant. On reconnaissait les bons coupeurs et les contremaîtresses savaient distinguer les bonnes ouvrières et répartir le travail. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

• Lo rendament

« On était payé à la pièce ou au rendement. Les gants étaient payés à la douzaine quand c'était du piqué anglais. Quand c'était des gants ordinaires, on comptait à peu près une quinzaine de paires par jour. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« J'ai commencé à apprendre le métier chez Jonquet. J'y suis restée huit ans. Je faisais le piqué anglais. Une bonne piqueuse faisait trois paires de gants à l'heure. » (C. Mr.)

« J'allais les chercher à Millau et je les faisais ici *[Paulhe]*. J'ai eu fait du cousu-main et du piqué anglais. Au cousu-main, il fallait un moment ! Il fallait trois heures pour faire la paire. Le piqué anglais, c'est plus facile. Au piqué anglais, j'arrivais à en faire une douzaine par jour. » (V. G.)

• Las lecas

« Quand lo trabalh èra acabat, las femnas l'anavan portar a l'usina. La contramestressa e una autra controlavan per veire se los gants èran plan cordurats, se i aviá pas de lecas... » (G. G.)

• La man cauda

« J'étais à la main chaude. C'était une main électrique qui chauffait et sur laquelle on passait le gant pour le repasser. On pouvait aussi les repasser avec un rouleau mais, moi, je ne l'ai jamais fait. » (G. Lc.)



1

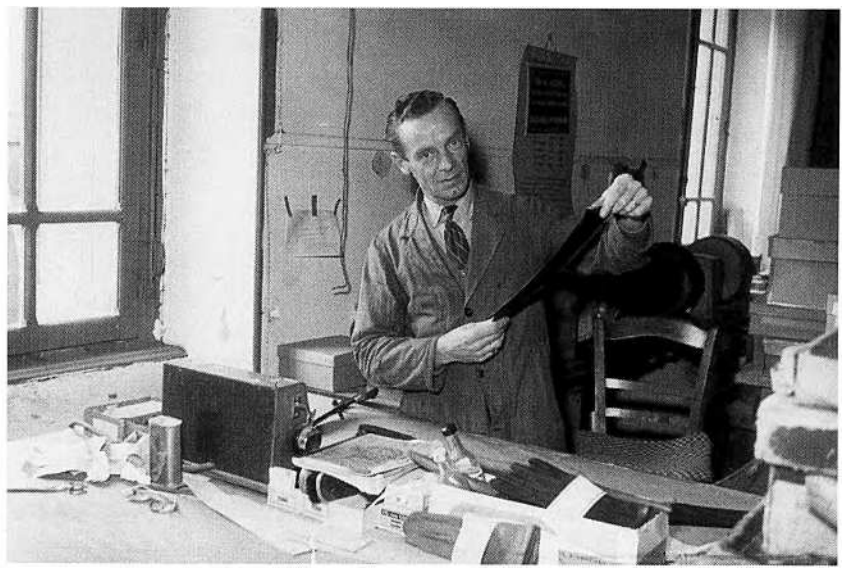

2

1. - *Milhau, 1955.*
Ostal Jonquet.
Man cauda.
Au premier plan : Odette Gavalade.
(Coll. et id. F. Jq.)
2. - *Milhau, 1950.*
Ostal Jonquet.
Raymond Bernad, passeur de gants avant l'expédition.
(Coll. et id. M. Rm.)

Fièiras e mercadièrs

Lo mercat e las fièiras, les commerces sédentaires et les artisans, animaient la vie économique et sociale du *vilatge* ou du *borg.*

Compèire

« Ol sesteyral, les ménagères achètent blé de froment et seigle qui deviendra farine entre les meules du moulin d'Aguessac, sur les bords du ruisseau de Verrières. Dans le *sesteyral* qui est ouvert, je vois, contre un mur, d'immenses récipients taillés dans des blocs de pierre. Ils reposent sur un soubassement élevé du sol à la hauteur d'un sac, environ un mètre. Au bas de chaque récipient est une trappe faite d'une planchette placée entre deux glissières. Ce sont les mesures. Le blé ne s'achète pas encore au poids mais à la mesure, et le système métrique reçoit ici pas mal d'accrocs. » (Extr. de "Promenades en Rouergue", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Lo lendeman de la fèsta, lo 16 d'agost, aquò èra la fièira. N'i aviá una per Sent-Vincens e una lo 16 d'agost. I aviá de buòus de reforma, de garchas, de vièlhas fedas, e de pòrcs. Mon paire aviá abut vist jusc'a cent parelhs de buòus, davant la guèrra de 14. E, per Sent-Vincens, lo 22 de janvièr, i aviá de pòrcs per l'annada, de porcelons, o de pòrcs grasses. Crompàvem los pichons pòrcs per los far venir bèls. I aviá atanben de merchands de Milhau que venián, de merchands de petaces, de tarralha... » (B. A. / *Compèire)*

« Aquò èra sustot la fièira de las garchas. Los merchands de Severac las venián crompar e las fotián pels prats per las engraissar. » (Compèire)

Milhau

La grande *fièira del 6 de mai* à *Milhau* était comme à *Sent-Africa* une *fièira de la lòga* mais aussi la grande fête de la *vila* avec de très nombreuses attractions.

« I aviá doas fièiras importentas : la fièira del Carèma, del Carnaval, lo dimècres de las Cendres que èra per las pèls, e pièi i aviá lo 6 de mai que èra la fèsta de Milhau, puslèu. » (G. G. / *Milhau)*

« Per Senta-Catarina, lo monde venián crompar d'aures. » (S. A. / *Milhau)*

Los camins de Paga-Diutes
« Lo camin de La Garda [Compèire], aquò èra lo camin de Paga-Diutes. A l'epòca, los riches prestavan als paures. Los que èran pas plan en règla anavan passar aquí per evitar lo vilatge, per pas se far veire. A N'Agassac, n'i a un atanben camin de Paga-Diutes. » (B. A. / B. F.)

Lo sesteiral de Compèire
« Lo sesteiral, aquò's las mesuras anciènas. Mès, dins ma junessa, disián "las mesuras". » (B. A. / *Compèire)*

Lo cafè
« Lo paire Faja passavan per vendre de cafè e cridava : "Tot caud ! Tot caud !" Alara, l'apelàvem Tot-Caud. » (G. G. / *Milhau)*

Lo desrabaire de dents
« I aviá aicí a Compèire un òme que desrabava las dents. S'apelava Cilindre per escais mès son nom èra Austruy. *Coma, a-n-aquel moment lo monde se fasián pas sonhar las dents, que disián "que a mal que se leca", s'èra metut dentista. Desrabava las dents e balhava l'argent a son pèra que n'aviá pas gaire. Las desrabava sus las fièiras. Preniá la femna e la fasiá picar sus un tambor. Quand atrapava las pincetas e que lo tipe dubrissiá la gòrja e que començava de bramar, picava plan fòrt sul tambor. Caliá pas embaurar lo que veniá après... »* (M. Ad. / *Compèire)*

Lo portretaire e lo porcatièr
« Un jorn qu'aviá fach bona fièira,
Un porcatièr s'anèt trobar
Lo portretaire : "E ! Coma vas ?
– Ten ! Setatz-vos sus aquela cadièira,
Serà lèu fach. Es de profil
O de tres-quarts que lo vos tire ?
– Òi, de qu'anatz aquí me dire ?
Podèm pagar, respond lo porcatièr,
Tiratz-lo me, mon brave, tot entièr !" »
(D'après *Un siècle d'images millavoises)*



Milhau.
(Coll. B. H. / M. P.)

Milhau

« Marchés : Par lettres patentes données à Lyon le 18 mai 1476, le roi établit à Millau un marché par semaine pour être tenu le vendredi. Nous avons donné, dans les *Annales de Millau,* le texte de la proclamation faite à ce sujet. Le marché devait se tenir *"cascun venres de cascuna sempmana, franc et quiti de barras, subsidis et autras cargas"* et on ne pouvait y procéder à aucune saisie ou arrestation : *"los venens et estans aldit mercat non seran ny prezes ni arrestatz per negun deute, ni autramen empatchatz, ny en corp, ny en bes."*

Quant au marché du mardi (récemment supprimé pour faire place à ceux des lundi et mercredi), il fut créé en novembre 1638.

Foires : Le 12 mai 1437, le roi Charles VII, se trouvant de passage en Rouergue, fit à la ville de Millau, par lettres patentes signées à Palmas, la concession de trois foires ; elles étaient franches et pouvaient durer 3 jours chacune. Jusque là Millau, n'avait qu'une foire, celle du 28 octobre. Par lettres du 21 décembre 1439, le roi porta la durée de ces foires à 8 jours ; en 1554, elle fut réduite à 6 jours. » (Extr. de "Notice historique sur les libertés, privilèges, coutumes et franchises de la ville de Millau en Rouergue...", par J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1906)

A las recuèchas !

« Les femmes, un *sémalou* sur la tête, annonçaient : *"O los recuechos ! O los crèmos !"* » (Extr. de *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)

Los revendeires

« Extrait des ordonnances de police du XIVe siècle.

Défense aux revendeurs d'acheter avant l'heure de tierce :

"Item que negus revendeyre non auze comprar ho fa comprar fromatges, hueus, fruchas, polalhas ho altras causas manjadoressas per revendre dins los dexs de la vila d'Amelhau, entro que tiertia sia sonada e remazuda, sotz pena de perdre la causa aquel que la vendria, el compran lo pres de la causa, ses tota merce." » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", d'après J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1899)

La Tina

« L'ivèrn, sus La Tina, aquò èra la fièira dels pòrcs. Metián de castres. Cada vendeire aviá son castre e lo monde venián causir aquí. Paupavan los pòrcs sus l'esquina. Al ras, i aviá la bascula, pesavan los pòrcs e lor metián las inicialas sus l'esquina. Alara i aviá la missa, dos o tres paures bogres que vivián de mendicitat. Lor disián : "Ten, m'anaràs portar lo pòrc a tal endrech." E partián dins la vila amb lo pòrc estacat a una còrda per l'anar portar a l'ostal del crompaire. » (G. G. / *Milhau)*



1



2 MILLAU — Place de l'Hôtel-de-Ville — Marché



3

1. - *Milhau.*
(Coll. S. d. L.)
2. - *Milhau.*
(Coll. Arch. dép. A.)
3. - *Milhau.*
(Coll. C. Gg.)

La fièira del Dimècres de las Cendres

« Lo Dimècres de las Cendres i aviá de chavals e de pòrcs atanben. Aquò èra un pauc l'obertura de las lachariás e i aviá la gaspa alara tot lo monde crompava sos pòrcs per engraissar. » (G. R.)

La fièira del 6 de mai

« Sur la place d'Armes, on trouvera la "terraille" : *pégals, grosalos* et pichets ; les petits enfants y trouveront *lo toroïlleto,* les plus grand la trompe, petit cor de terre cuite qui servira à faire du bruit aux "ténèbres" du Vendredi-Saint de l'année prochaine, si d'ici là la trompe n'est pas cassée... (...) A la halle, le long des portes closes (...), sur des ficelles alignées, voici, tenues par des morceaux de bois fendus, les images de tous les saints et saintes du Paradis. (...) Et sous les couverts, *Ondrénou* – le bossu *Trimpolonos* – essaie de liquider ce qui lui reste *del Triplé ormonac dé Motiou dé lo Dromo.* Montons vers le Mandarous ; dans les rues nous verrons chez les marchands une activité des plus grandes. (...) Sur la place, dans les tirs (...) il vous sera possible d'abattre l'œuf qui danse sur le jet d'eau et même faire une hécatombe des pipes Gambier. (...) Les cafés sont archi pleins, je veux dire pleins d'hommes en blouse bleue du dimanche aux broderies blanches sur les épaules. Les femmes qui se hasardent dans les cafés sont encore rares. (...) Entre le Mandarous et La Capelle, sur le côté gauche en partant du Mandarous, s'élevaient de nombreux petits étalages de marchands forains. Il y avait là de la quincaillerie, de la vannerie, de la bibeloterie, de la coutellerie. Il y avait aussi de la librairie. » (Extr. de "La foire du 6 de mai", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 4 juin 1932)

« Le 6 mai, on avait les chapeaux de paille. Il y avait beaucoup d'animaux au *Sautador.* Et puis il y avait les manèges à La Capelle, deux ou trois manèges, deux ou trois loteries. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Aquí i aviá lo que desrabava las dents a La Capèla, amb lo tambor, la que legissiá dins las linhas de la man, los luchaires, los fraires Enjalbèrt, que n'i aviá un qu'aviá abut una medalha europeana... Los jòcs èran sus la plaça de La Capèla e la fièira se teniá tot lo torn de vila. I aviá de monde ! Lo bestial gròs èra a La Grava, al bòrd de Tarn, a l'espital vièlh. » (G. G. / *Milhau)*

• *Los porcelons*

« Vendiam los porcelons a la fièira del 6 de mai. Ne preniam una detzena sul break *e lo chaval. Cada divendres, i aviá lo mercat. Vendiam de perals, d'uòus... »* (G. A.)

• *Los parents*

« On invitait les cousins de la campagne, les tantes, les oncles. Ils restaient toute la journée. Ils arrivaient le matin. Je me souviens avoir vu un cousin qui venait du Rozier avec deux chevaux et la voiture, la berline. Maman pétrissait les fouaces à la maison. Il ne fallait pas ouvrir la fenêtre que la fouace n'aurait pas levée, le froid serait rentré... On les portait chez le boulanger pour les faire cuire. A l'entrée du four, on les marquait avec du papier. Quand elles sortaient, c'était l'orgueil : "La mienne est plus grosse que celle du voisin !" » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Totes los parents venián. Las grandas-tantas venián de Sent-Africa e portavan totjorn quicòm, una tocada. E l'après-miègjorn, anàvem far un torn de fièira. » (G. G. / *Milhau)*

La fièira del mes d'agost

« A la fièira del mes d'agost i aviá quauquas fedas. » (G. R.)



1



2

1. - *Milhau, fièira del 6 de mai 1952.* Lucie Cambon *del Cròs del Cailar, sos dos enfants e* Léon Maillé. *(Coll. et id. M. Ln.)*
2. - *(Extr. de Millau en images)*

A las reinas del 6 de mai

« Anuèch que sèm totes en fèsta
E que degús es pas en rèsta
Per plan dançar, per s'amusar
Volèm finir nòstra serada
En cantent una serenada
Totes en trin sans nos lassar.

Avèm una reina gantièira
Que desinhèron la premièira
E pièi la reina dels tanurs
Aquò es doas polidas filhas
Que trobarem totjorn gentilhas
D'aquò d'aquí ne sèm segurs.

Avèm de polidas menudas
Qu'amb las reinas son vengudas
Aquò es las filhas d'onor
Dins la fola que las festava
S(eg)ur que mai d'un que las gaitava
Auriá volgut i far la cor.

S'aviam besonh d'una autra reina
Ieu crese que l'auriam sans pena
A Milhau n'avèm de molons
Sembla que son totas causidas
Talament totas son polidas
Que las manjariam de potons. »

Milhau al trabalh

« Lo matin, plan matin, quand lo puèg
[s'ensolelha,
Que l'auba de la nuèch sosleva lo mantèl
Lo gal, coma un claron, entona lo revelh.
Milhau a-n-aquel son vite se desrevelha.
E un moment après, pertot, dins las
[carrièiras,
Tot lo monde es sus pè, tot marcha, tot
[corrís.
Botigas, magasins, tot aquò se dorbís
E deja l'òm entend cridar las revendèiras.
Pièi l'òm vei lèu passar, lo barral tras
[l'esquina
E lo bigòs sul còl, los fièrs trabalhadors :
Dins las vinhas s'en van, per fòire los
[bordons
Pendent que los obrièrs caminan daus
[l'usina.
Car tot d'un còp un bruch ressontís dins
[l'espaça,
Sirenas e siflets, ensordaires sinhals,
Invitan los obrièrs a se metre al trabalh ;
Atanben vitament cadun ganha sa plaça.
La gantièira aicí,
Seras e matin,
Sens bronchar d'aquí
Detràs sa machina
Tot en pedalent
Plan rapidament
Canta en cordurent
Los gants de pèl fina.
E lo gantieirèl
Sus la pèl d'anhèl
Daùla amb lo cotèl,
La rend fina e doça.
Bufa coma un fòl,
S'estira lo còl
Car son gargalhòl
Se remplís de posca.

Lo galhard tanur
E lo corroiur
Triman sul cuèr dur :
Cal que tot ne fume !
E los forgerons
Sarralhiers, charrons,
Coma de demons
Pican sus l'enclume.
Pertot los obrièrs
De totes mestièrs
Siaga cordonièrs,
Esclopièrs, ressaires,
Susan – aquò segur –.
Lo trabalh es dur
E l'obrièr flanur
Es pas presat gaire.

Atanben se dís
Que Milhau produís
De tot un folhís,
Vila industrièla !
E ce qu'es melhor
Sa reputacion
Sens ges d'ambicion
Es universèla !

Lucien Grégoire (1866-1911). » (Extr. de *200 ans de littérature occitane millavoise, de Claude Peyrot à Georges Girard,* 1976)

Los mercats

« Les marchés se tenaient à Millau les mardi et vendredi de chaque semaine, de huit heures du matin à midi. C'était surtout les produits du sol qui y étaient apportés et vendus par les producteurs eux-mêmes ; à de rares exceptions près, il n'y avait pas de revendeurs, un arrêté municipal leur interdisait même d'aller attendre les producteurs hors la ville pour acheter leurs produits.

Ces produits étaient des fruits, des légumes, des œufs, de la volaille, du gibier en temps de chasse, du bois gros et petit – *d'asclos et dé légno* – et venaient des villages, bourgs et fermes voisins. (...)

En sabots, vêtues de la robe de futaine tombant à mi-mollet, les femmes, la tête couverte d'un madras de coton à carreaux ou à palmes multicolores, un panier sous chaque bras, traversaient le pont de Cureplat. En mai-juin, si les paniers étaient remplis de cerises, de ces belles et savoureuses cerises roses et blanches, un peu pointues mais de pointe arrondie que nous appelions les Jérusalem, les femmes venaient certainement du Mas de Trauque – le Montmorency millavois. Si les paniers étaient emplis, l'un d'œufs, l'autre de prunes de Chypre, les femmes venaient de Massebiau, du Monna, de La Roque, de L'Olmet et, peut-être, au fond du panier des œufs y avait-il quelques douzaines de grosses et bien encore vivantes écrevisses pêchées la nuit dans la Dourbie.

Quelques charrettes aussi traversaient le pont de Cureplat, carrioles primitives aux roues grinçantes sur un essieu rouillé, sans ressort. Ces carrioles, traînées par un mulet robuste quoique maigre et mal étrillé, contenaient du bois. Bois d'essences diverses, rondins de chêne ou de pin, mais surtout des fagots de buis, de genevrier, de serpolet. Sous les fagots, le préposé à l'octroi, du bout du pont, s'il n'eût été mansuet, aurait pu trouver quelques paires de grives, car les carrioles descendaient du Causse Noir par le vague, pierreux, malaisé chemin vicinal qui serpente sur le penchant *dé Pouncho d'Ogatch* et les grives avaient été prises *o los tindélos. (...)*

Le marché aux légumes, salades, fruits se tenait sur la place d'Armes. Les jardiniers de Millau, Causse, Langoustin, Poujade et quelques autres de moindre importance étaient considérés comme producteurs et plaçaient leurs corbeilles, *los descos,* sous le couvert le long des piliers. Les marchandes locales de fromage, de beurre et de viande d'agneau, sous ce même couvert, élevaient leur étal entre les portes d'entrée des boutiques. Les campagnards alignaient leurs corbeilles ou paniers, sur deux rangs, entre la fontaine monumentale-abreuvoir et les maisons du Couvert. La volaille se vendait tout près de l'église Notre-Dame, à côté de la croix de fer forgé ; là, la paire de poulets de grain coûtait vingt-cinq sous. Les pommes de terre en gros, par sacs pesés *ol roumon* – bascule romaine – par ma cousine Marie, *lo pésaïro,* se vendaient face à la halle, au quintal petit poids – cent livres – et, sur des *corrétous,* des gosses que l'apprentissage d'un métier n'attirait pas outre mesure, les menaient à domicile pour cinq sous le sac.

A cela, il y avait certainement des variantes suivant les saisons et leurs produits agricoles. A l'époque des melons, il en venait des charretées et ils étaient bien rangés sur un lit de paille sur le pourtour de la fontaine. Ils avaient été cultivés à Vabres. (...) Ce n'était pas les producteurs qui les apportaient, c'étaient les collecteurs. Mais pourquoi diable ces gens-là avaient-ils presque tous des anneaux d'or aux oreilles ? Et les cantaloups, sur leur lit de paille, s'alignaient sur la place d'Armes. » (Extr. de "Le marché", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Maman avait un jardin [à Verrières]. Elle ramassait de tout pour venir le vendre à Millau. Elle ramassait les champignons, des salades, des fleurs, tout ce qu'elle pouvait. Il y avait trois marchés : lundi, mercredi et vendredi. Le meilleur était celui du vendredi. » (Mme Cb. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*



1



2



3



4

L'octroi

« Quand davalàvem del Causse Negre, i aviá l'octroi *a la dintrada de Milhau. Caliá declarar las aurelhetas, las grivas, tot que se davalava d'amont. »* (R. J.)

« Quand il y avait la foire, tout le long du quai [de la tannerie], il y avait des anneaux pour attacher les chevaux. Les paysans qui descendaient du Larzac passaient à l'octroi. » (V. D.)

« Mon père était instituteur mais il travaillait au bureau de l'octroi. A l'époque, c'était en face la vieille gendarmerie. Les gens des Causses et du Lévézou venaient avec leur charrette peser ce qu'ils voulaient vendre. Il y avait un bureau à la gare, au Crès, un au pont Lerouge et un à Cureplat. » (A. Gg.)

1. - *(Coll. R. J.)*
2. - *Milhau, 1935.* Poids publics. M. Canivenq. *(Coll. et id. G. M.-L.)*
3. - *Milhau. (Coll. S. d. L.)*
4. - *Milhau. (Coll. G. S.)*



1



2



3

1. - *Milhau.*
(Coll. C. G. / C. Gg.)
2. - *Milhau.*
(Coll. Arch. dép. A.)
3. - *Milhau.*
(Coll. S. d. L.)

N'Agassac

Le 5 novembre, on venait acheter des *ivernaires* à *N'Agassac.*

« La pus bèla èra lo 5 de novembre, pels pòrcs pichons. I aviá quauques mièg-grasses mès pas gaire. Sustot de pichons per ivernar, d'ivernaires. Venián crompar l'ivernaire. Benlèu n'i aviá mai de mila ! Un me contèt que, sus la fièira, n'aviá vendut quatre-vints. Èra lo long de la rota. I aviá de fedas, atanben, de garchas, sus la Plaça de l'Olm. » (V. L. / G. J. / R. J.)



1



2



3



4

Los prètzes a N'Agassac, 1793-1794.

« Gland, la quarte ..... 1 ll. 7
Oignons gros, *rès[se ?]* ..... 4 sols
Plantou d'oignons, la livre ..... 2 sols
Plantou de choux *cabus* (capus),
le cent ..... 6 sols
Choux verts ..... à proportion
Salades y en ayant 4 *braves (?)* ..... 1 sol 6
Chicorée ..... id.
Selery, le pied ..... 3 sols
Poids en *coutelle* ou goulus (mangetout)
de la première saison ..... 3 sols
Poids verts en grains (à égrener),
la livre ..... 5 sols
Haricots en *dolse,* la livre ..... 2 sols
Pomme reine (reinette) ..... 1 sol 6 den.
[Pomme] commune ..... 1 sol
Poires, 1ère qualité ..... 3 sols
Pêches, la livre ..... 2 sols 6 den.
Abricots ..... 1 sol 3 den.
Cerises ..... 9 deniers
Fromage de brebis du pays, la livre .... 8 sols
Pérail ..... 4 sols. »
(Extr. de *Monographie de Compeyre, Agues-sac et Paulhe,* d'après André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

La fièira

la foire : *la fièira*
le foirail : *lo fièiral*
le marché : *lo mercat*
marchander : *mercandejar*
les dettes : *los diutes*
une livre : *una liura*
un quintal : *un quintal*
la douzaine : *la dotzena*
un sou : *un sòu*
un écu : *un escut*
une pistole : *una pistòla*

La plaça de La Capèla a Milhau

« Tous les immeubles en façade de la place Capelle garderont longtemps leurs mêmes boutiques. Tout d'abord, à l'angle du boulevard de Bonald et de la place, se trouvait le café Treilles puis, après le "porche", la droguerie Unal, ensuite la boulangerie Despériès (anciennement Lacroix et Graël), à côté, le bureau de tabac "Le Khédive" tenu par Mme Monteillet (anciennement Margot Izard). Suivait le jardin du gant Souques – jardin bordé d'allées de buis –, puis le garage Peugeot, chez Alric dit Toto (ancien relais des Postes pour la vallée de la Dourbie). Ensuite, dans l'immeuble Rascalou, se trouvait le magasin Angles, électricien et quincaillerie, et enfin l'épicerie Boyer. » (D. J.)

1. - *N'Agassac.*
(Coll. B. H.)
2. - *(Coll. D. J.)*
3. - *Milhau, plaça de La Capèla, 1941.*
Quincalhariá Angles.
Paul Angles, Antoinette Mazellier, Maryse Despériès, Clorinde Angles.
(Coll. et id. D. J.)
4. - *Milhau, 1957.*
Jean Mézi.
(Coll. et id. M. J.)



1



2

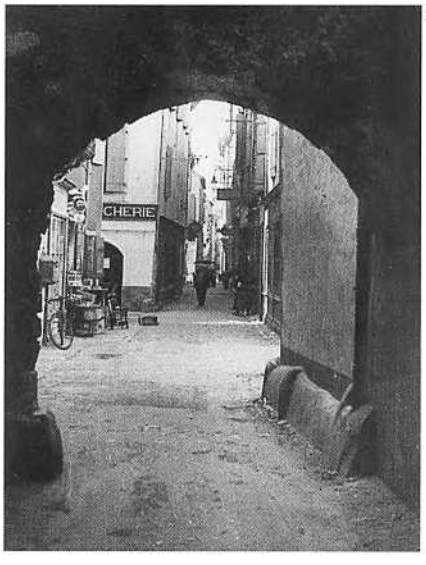

3



4

La Misericòrda

« Autrefois, à La Miséricorde, on allait acheter des *castanhons,* du *fricòt,* des lentilles, des haricots... On mangeait bien et c'était pas cher. » (M. Cn. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Lo bochiá

« Tot se fasiá a la man, la salcissa, los salcissòts e tot. Salàvem de cambajons, e lo lard. E pièi vendiam un pauc de carn dins N'Agassac. Fasiam un pauc de tot : d'anhèls, de fedas, de vedèls... Fasiam de trenèls amb la pança dels motons que fasiam còire al forn del bolangièr. » (T. G. / T. L. / *N'Agassac)*

1. - *Milhau, 1930-31.*
Léa, Irène et Blanche Costecalde, Mme Rigal. *(Coll. et id. C. P.)*
2. - *Milhau. (Coll. C. P.)*
3. - *Milhau. (Coll. S. d. L.)*
4. - *Milhau,* abattoir municipal. *(Coll. Arch. V. M.)*

Las aubèrjas

Dans les *borgs* ou les *vilatges,* l'activité commerciale des *fièiras* et les échanges de toutes sortes se traduisaient par l'existence de nombreuses *aubèrjas, remesas* et autres relais. Les *Milhautencs* fréquentaient les petites auberges rurales pendant leurs jours de repos. Dans les *aubèrjas,* on servait le vin au litre ou au *pinton.* On y allait le dimanche matin après la messe et on y faisait bombance les *jorns de fièira.* A *Milhau,* l'activité urbaine permanente, aussi bien commerciale qu'ouvrière, allait de pair avec de nombreux débits de boissons fréquentés en fin de journée ou lors des collations.

« Au Mandarous, il y avait cinq cafés. Le café Devic était le café des "blanchiers" où ils venaient avec leur blouse blanche ou grise, l'après-midi pour parler des affaires.

Chez la Vidale, c'était un bistrot uniquement réservé aux clochards qui couchaient à l'hôtel des Trois-Moineaux. C'était pas très propre. Il y avait deux ou trois tables et on ne servait que du rouge. C'était pour les gantiers déchus qui avaient tourné à la cloche. » (T. A.)

« [A La Blaquièira], èrem sul camin dels plaijaires de Nant que anavan plaijar a Milhau. Alara i aviá una pichòta aubèrja. » (G. M.-R.)

« I aviá de bistròs pertot a l'epòca. A Massabuòu n'i aviá tres. Los Milhautencs venián. Fasián la setmana anglesa. Nautres que veniam de la campanha, coneissiam pas aquò. Mon pèra disiá : "Qualas putas de Milhautencs, pensan pas que a faire la nòça !" Venián aquí que i aviá un bistrò. Venián faire la collacion, manjavan de salcissa. » (M. F.)



AGUESSAC. - Avenue de la Gare 1

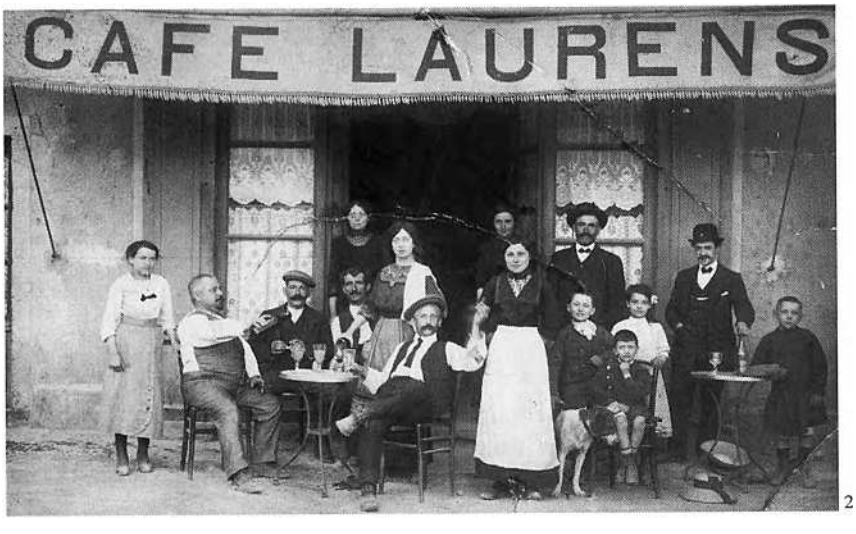

2

Los aubergistas

« Extrait des ordonnances de police du XIVe siècle.

Prescriptions aux cabaretiers. Manière dont ils doivent marquer les vins :

"Item que neguna pressona, de qualque conditio que sia, non auze far ramada ni mostral de rama a sa taverna, per vendre vi de sas rebieyras ho daltras possessios sias ho de altruys pressonas ; mas tan solamen metre senhals de cluegz als vis vermelhs e senhal blanc de papia ho de pergami, ho de tela linia al vi clar, coma es estat ordenat e acostumat, sotz pena de v s. et de emendar la tala, ses tota merce." » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", d'après J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1899)

N'Agassac

« Nous voici arrivés à Aguessac. Il est 11 heures passées et la route nous a donné de l'appétit. Avant de grimper là-haut, me dit mon père en me montrant Compeyre qui domine Aguessac, nous allons dîner ici et, sans doute, le Merland aura bien quelques bonnes truites et, à défaut, une friture de *tourgons.* En tout cas, il aura toujours de la saucisse et de ce roquefort que M. de Pastorel commence à affiner là-haut, tout près, derrière Compeyre, dans un petit bourg qui, justement, s'appelle Le Bourg. Le Merland, comme son surnom l'indique, est le perruquier du village et, à ce métier qui, dans un pays de 450 habitants, ne l'enrichirait certainement pas, il joint un autre "état", celui d'aubergiste. » (Extr. de "Promenades en Rouergue", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)



3

1. et 2. - *N'Agassac. (Coll. B. Al.)*
3. - *Milhau. (Coll. Arch. dép. A.)*

Las quilhas

« N'es pas que pèr ocò lous dimenges, los [festos,
Cont oprès lou serbice obèn de tens de [rèstos,
Noun prenguen caucos fes de plosés [inoucens ;
Jous l'orme de lo plasso onon toutes essens ;
Jougon cauco boutelho ol briscon, o los [quilhos ;
Tondìs qu'un pauc pus lèn porlufejou los [filhos,
Soulos, car des gorsous se se triabou pas,
Lou ritou lour foriò del mesclodìs un cas ;
Omai crenhou d'olhurs que lo maire, [obertido,
Entr'estre dins l'oustal lour baile lo [brondido. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

1792

« Défense aux cabaretiers et revendeurs d'acheter aucun gibier avant 10 h en été, 12 h en hiver. (Délibération du 25 juillet 1792). » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

Las aubèrjas de Milhau

« On mettait autrefois un bouchon pour servir d'enseigne à une auberge ou un cabaret. Le bouchon fut remplacé plus tard de différentes manières, principalement par une branche de sapin ou de houx qui conservent assez longtemps leur verdure. C'est ce qu'on appelle encore *lou romel* en patois rouergat. A Millau, un règlement de police du XIVe siècle, publié chaque année sur les places et les carrefours de la ville, défendait aux personnes ayant du vin à vendre de *far ramada ni mostrar de rama a sa taverna ;* elles devaient se borner à signaler au public l'espèce de vin en vente chez elles de la manière suivante : le vin rouge *(vermelh)* par une botte *(cluech)* de paille, et le vin clairet par un morceau de papier blanc, de parchemin, ou par un lambeau de toile de lin. Le mot taverne qu'on vient de lire me paraît désigner ici plutôt le marchand de vin que le cabaretier. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

Las bandas

« Il y avait deux bandes à Millau, celle de *l'espi(g)a* et celle du *gran de milh.* Ils étaient vingt, vingt-cinq qui sortaient ensemble le dimanche, même après la guerre de 14. Ils avaient leur café attitré. Ils étaient bons mangeurs et bons buveurs et à toutes occasions ils faisaient une collation : lorsqu'ils avaient tué un lièvre, pour un repas d'adieu quand l'un d'eux partait au régiment, pour un repas de classe... » (T. A.)

La monta

« Après le repas familial, [les Millavois] ne ressortiront-ils pas pour aller faire une monte ? Le temps est beau, peut-être la monte sera-t-elle doublée, même triplée, du Mandarous au Crès, au delà même des marronniers, car alors aucune barrière ne limitait les montes : le chemin de fer n'existait pas à Millau. » (Extr. de "La Fête-Dieu", d'après Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« On montait du Mandarous jusqu'à la barrière et il ne fallait pas la dépasser, c'était pas correct. Ça s'appelait "faire la monte". » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« A partir de six heures, on montait, on descendait, on montait, on descendait... Ma mère était embêtée que sa mère la suive, alors, avec ses copines, elles marchaient vite. Sa mère disait : *"Aquelas filhas son calugas, fan pas que córrer !".* Ça a duré jusqu'à l'après-guerre. Quand les voitures ont été plus nombreuses, ça a été fini. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« L'été, à six heures, quand on sortait, on faisait la monte du Mandarous à la barrière. On rencontrait des copains et des copines. » (Mme Cn. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Los joves se trobavan en montent o en davalent. Apelavan aquò la monta. Aquò s'arrestèt en 1970. » (M. Rg.)

« Tous les soirs, à six heures, on faisait la monte sur la route jusqu'au Glacier. On montait, on descendait, on voyait les copains, on échangeait les idées... Et celui qui voulait passer en voiture se faisait conspuer. » (T. A.)

« La monte, c'était l'avenue de la République. [Dans les années 1920] on montait, on descendait tous les soirs. Il n'y avait pas de voitures. De six heures jusqu'à sept heures et demie, toute la jeunesse se rencontrait là. » (C. Rm.)

Las quilhas

Le jeu collectif traditionnellement pratiqué en *Roergue,* à l'occasion des *fèstas* ou bien le dimanche près de *l'aubèrja,* était et reste encore souvent le jeu de quilles. Mais, en *Roergue* méridional, le jeu de boules, la *lònga,* s'est progressivement imposé à partir de la fin du XIXe siècle.

« On jouait à la pétanque mais aux quilles aussi, à Millau. » (R. F.)

« C'était une grosse boule et des quilles en bois. Mes parents tenaient un petit bistrot et sans doute certains avaient demandé à ce que l'on fasse des quilles. A ce moment-là, la pétanque n'était pas comme maintenant. » (K. A. / *Massabuòu)*

« Mon fraire jo(g)ava a las quilhas a Milhau. » (G. A.)

« Fasián a la quilhas plaça de La Capèla. » (M. M. / *Milhau)*

« Un enfant de l'atge de mon paire, d'un pauc mai, se fasquèt atapar... Èra pichonàs e anèt córrer darrèr una bola mès n'atapèt una autra pel cap e... d'esquina. Èra quand mon paire èra pichon. » (V. L. / *N'Agassac)*

Las bolas

« Aicí, jo(g)avan a las bolas. » (G. Ag.)

« Aicís [Milhau], i aviá las bolas mès las quilhas, n'ai pas sovenença... » (S. G.)

Las cartas

On jouait également aux cartes, à *la borra,* parfois pour de l'argent.

« Jo(g)avan a la borra. » (G. M.-R.)

« Sabe que fasián a la manilha. » (V. L. / *N'Agassac)*



1


2


3

1. - *Milhau,* Débit du batelier.
Marie, *sirventa,* Maria Niel-Molinier, Loirette *dich lo Quilhon,* ?, Emile Molinier *batelièr.*
(Coll. et id. C. C.)
2. - *Milhau,* Débit du batelier.
Rose Vialaret et Emile Molinier.
(Coll. et id. C. C.)
3. - *Milhau,* Débit du batelier.
La pichona : Paulette Molinier.
Assetat : Emile Molinier.
Al mièg, sus la pòrta : M. Déjean.
Al ras d'el : Maria Niel-Molinier.
(Coll. et id. C. C.)
4. - *(Coll. P. Lén.)*
5. - *Milhau, plaça de La Capèla, 1953.*
(Coll. D. J.)
6. - *N'Agassac.*
(Coll. B. Al.)
7. - *Lo Molnar, 1923.*
Au 1er plan, à gauche : Cyprien Trouche.
(Coll. C. Gg.)


4

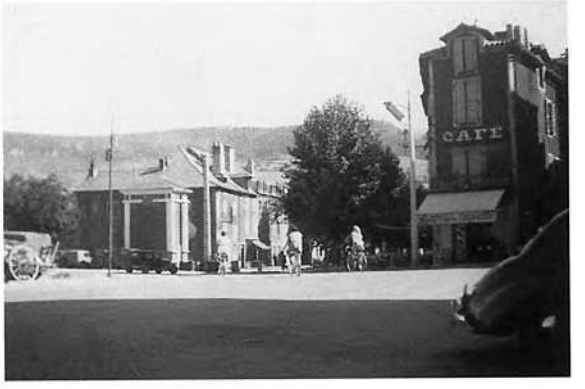

5


6


7

Caçaires e pescaires

Los singlars, 1374

« Moyennant une redevance annuelle qui nécessitait un rôle à part, les habitants de Millau avaient le droit de chasser le sanglier dans toute l'étendue de la communauté. La hure de chaque sanglier abattu devait être portée à l'hôtel de ville et mise à la disposition des consuls. Des battues se faisaient quelquefois aux frais de l'autorité communale et, c'est sans doute à une chasse de ce genre que se rapporte la note suivante des comptes consulaires de 1374 ou environ : *"Dilhus a XXIII d'abrial que fo lendema de Pascas, anet cassar los senglars. En* (pour *senhen) B. Crozier am gayre de companhos e can foro vengutz sopero esens ez an despensat XXXI sols IIII deniers."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

Milhau, 1453

« Millau jouissait en paix et n'abusait pas, il faut le reconnaître, de la liberté de la chasse, lorsque le 13 du mois de février 1453, les consuls reçurent une lettre royale, adressée à toutes les communautés du Rouergue, laquelle portait que *"negun home non fos si ardit que agues a penre degunas bestias salvatgas, so es a saver : servis, ni singlars, ni levres, ni conils, ni perdises, ni faysans, ni cabrols, senon que fosso gentials homes, ho gens de gleysa, ho gens que visqueso de lur rendas."*
A force de démarches, on finit par obtenir gain de cause et, après comme avant, tout le monde put se donner le plaisir de la chasse. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Aux confins du loisir et de l'activité professionnelle, il y avait *la caça* et *la pesca,* couramment pratiquées par nombre de *vilatjors* et contribuant à l'approvisionnement des *aubèrjas.*

« Tout le monde pêchait, dans toutes les maisons, et tout le monde chassait. » (C. J. / *Milhau)*

« La Crèssa, èran mai portats sus la caça que non pas nautres, aicí [Paulhe]. Per nautres, caliá montar sul Causse a pè, aquò fasiá de camin... » (P. Ln.)

La caça e la sauvatgina

Les techniques de chasse traditionnelles s'apparentant au braconnage étaient couramment pratiquées.

« Lo seras o lo matin, aviás lo fusilh, anavas a l'espèra e aviás per manjar. » (P. L.)

« Se braconava amb de liçons, avant la guèrra. I aviá de lapins, de lèbres... » (P. Ln.)

« I aviá de lapins, de lèbres, de perdi(g)als e pas de calhas gaire, de passatges de pijons, de grivas... » (D. L. / D. A. / *Paulhe)*

Las lèbres e los lapins

« Se braconava als fèrres, al liçon, amb un fial de coire... Nautres, aviam de pastres que manjavan de lèbres tota l'annada ! » (A. Lc.)

• *La pista*

« Anavan a la pista. » (B. F.)

• *Los liçons*

« Certains attrapaient les lièvres et les renards au *liçon. »* (L. Gs.)

« Lo papeta plaçava de liçons amb la luna e, quand bramavan, lai anava. » (M. J.)

• *La fura*

« N'i a que i anavan amb la fura. » (S. A.)

« Un vesin que veniá de N'Agassac, el sustot fasiá lo lapin amb lo furet. Ieu l'aviái abut vist amb vint lapins escorgats. » (G. Ag.)

1. - *Potensac, 1961.*
Jacques et Philippe Ruas, M. Ruas, Léon Maillé et Pierre Burguière.
(Coll. et id. B. P.)

2. - *Montpelhièr-lo-Vièlh, 1960.*
On reconnaîtra : Marie-Christine, André, Marie-Lucie et Jeanne Trémolet, Gisèle, Joël et Nadine Gély, Claude Trémolet, Charles Gély et Gérard Trémolet. *(Coll. et id. T. C.)*



1



2



1



2

Pescaires e caçaires

« Cont lou tens serò soumbre, ossetats sur l'erbeto,
Ol bord d'un pichot gourp jetorés lo ligneto ;
Pèr to pauc que tremousse, òussorés l'omessou
E beirés ol crouquet pindoulà lou peissou.
Ol timide obiton de l'aire ou de lo tèrro,
Bostre fusil sul col, onorés fa lo guèrro.
Tantôt en sontinèlo, o lo pouncho del jour,
Del lopin boultijaire otendrés lou retour ;
Tantôt en orpenten lous trucs e los mountonhos
Toumborés lo perdise en mièch de sos coumponhos.
Se bous pren fontosiè de prene l'òusèl biù,
Obès plusiurs mouièns : oqueste es pèr l'estiù.
Ol bord d'un ribotèl, sus un pount de peiretos,
Ounchados on de besc on met caucos polhetos ;
De set mièch ogonit, entre se dejoucà,
L'òusèl bei l'aigo, i bolo e se ben embescà.
Se boulès de cordìs romplì bostro boulièiro,
Obont lous prumiès frets de lo sosou dorièiro,
Onàs de boun motì dins un comp òubièirat ;
Còuzissès un cordus de bouquets entourat ;
Que dos plumos en crous, del dubet despoulhados
E pegousos de besc pèr dessus sian quilhados.
Bous cal un mascle bièl, que sacho ropelà,
Car lo fenno, ol besoun, tout escàs sap piùlà.
Desempegàs lous dets on d'aigo ou d'escoupino ;
Omogàs pla lo gabio ount conto lo cordino.
Dorrè lou trounc d'un aubre onàs bous pièi poustà ;
Ne possorò pas cap qu'oun bolgo ripoustà
Ol troumpaire coubit de bostre ropelaire,
E de s'empetegà noun tordorò pas gaire.
Pèr se deborrossà boudrò prene lou bol ;
Mès l'alo ounchado, odiù, lo cordino es ol sol.
(...)
De moust lou tourdre ebrièic jous lo souco trontolo,
Ou lo pelousso ol bèc de bronco en bronco bolo.
D'oquel òusèl finet lous cossaires gourmans
Sou tout lou lonc del jour dins los binhos errans.
Lou mèstre mesfisent, topit dins lo cosèlo,
Pèr sòubà so bendemio o bèl fa sontinèlo,
Jous soun nas un cotèt, de gorjo rebelhat,
Casso, en loc d'un òusèl, uno òuberjo, un ulhat. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

• ***Lo Sec***

« Aldebert, on l'appelait Le Sec, il était grand et maigre. C'était un chasseur terrible. Il montait de Millau de samedi soir pour coucher à la ferme des Truels, afin d'être au lever du jour à la chasse. Le soir, il redescendait avec une *sacada* de lapins, un sac de jute, une vingtaine de lapins... Parfois, le chien ne pouvait plus marcher alors il le mettait sur le sac. » (M. Ln.)

• ***La coeta del lapin***

« Un còp, mon paire èra a la caça amb un amic. Èran jocats sus un ròc dins la valòia de Tarn, los cans deslargan un lapin e l'amic de mon paire li tirèt dessús, pardí. Mon paire li di(gu)èt : "Alara, l'as tuat ? – Vese pas res dins lo fum !" Anèron veire e se metèron a rire... I aviá un trauc e, al fons del trauc, i aviá la coeta del lapin ! » (V. L.)

• ***Lo prince***

« Una jove lèbre que fasiá entre quatre e cinc liuras, aquò èra un prince. » (B. P.)

• ***L'aste***

« On préparait le lièvre à *l'aste* et au *flambador,* et pas trop cuit. » (L. Lc.)

« Se fasián rostidas, totjorn, a l'aste quand n'avián. Aicí, una lèbre en civet, aquò's la faire perir... » (A. Lc.)

1. - A gauche : l'abbé Arnal.
Quand l'abbé prenait une grive dans *una tindèla* ne lui appartenant pas, il posait une pièce à la place de la grive.
(Coll. et id. C. Gg.)
2. - Gaston et Noëlie Trouche, ? et Alice Trouche. *(Coll. et id. C. Gg.)*

La caça
le lièvre : *la lèbre*
le levraut : *lo lebraud*
le gîte : *lo jaç*
la chasse : *la caça*
chasser : *caçar*
le chasseur : *lo caçaire*
le chien : *lo can*
le collet : *lo liçon*
le piège à oiseaux : *la tindèla*

La sauvatgina
la sauvagine : *la sauvatgina*
le rat : *lo rat*
la taupe : *la taupa*
l'écureuil : *l'esquiròl*
le blaireau : *lo rabàs*
le renard : *lo rainald*
la renarde : *la rainalda*
le renardeau : *lo rainaldon*



1



2



3

1. - *Compèire, 1980.* Lucien Soulié. *(Coll. et id. S. Lc.)*
2. - *1964.* Odile et Robert Gastal. *(Coll. et id. G. R.)*
3. - *Compèire, 1972.* Fernand Vézinhet, Béatrice Soulié, Florence Bélory, Martine Soulié et Aimé Deroussi. *(Coll. et id. S. Lc.)*

Los caçaires, 1492

« Les chasseurs – je ne parle pas seulement des seigneurs qui foulaient les récoltes avec leurs équipages de chasse – paraissent avoir eu toujours un respect moins que modéré pour les fruits des champs : *"Los balestias d'esta vila et cassayres sego cascun an las vinhas quand los frutz hy so cassan et y dono gran dampnatge tant als rayns, amellas et autras fruchas... Crida que negun balestia ni cassayre d'oras en avant non ajo intrar en las vinhas ainsi que es stat fach d'autras ves fach."* (1492). » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* d'après A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

1528

« La Cervia : L'an MVXXVIII et lo X del mes de jenvia, en lo cossolat del noble P. de Ramas e de sos compahos, venc en ladite mayso del cossolat de la presen vila Moss. Bertholomeu Vinhetas, capela del Monnar, loqual inthimet aldit de Ramas et a sos companhos cossols cossi el avia presa en la terra et juridiction de la presen vila de Melhau una granda cervia de laquala la testa et l'espalla redonda se apar e al rey, nostre senhor, et que la presen vila es totalamen al rey, nostredit senhor, lodit Moss. Bertholomeu Vinhetas portet aldit seignors cossols, representans la persona del rey, nostredit senhor, la testa et spalla redonda de ladita cervia, ansi que era de costuma anciena. Donc losdits senhors consols prengro lodit cap de cervia et may ladita spalla redonda, contenen la camba et pe de ladita cervia et apres, en senhal de ladita prehemenensa et juridiction, losdits senhors consols feron tachar ladita testa et may la camba de ladita cervia sus la porta de la principal intrada de la mayso de sayns et del cossolat, am doas tachas de ferre ben fortz et segurs. » (Extr. de "Notice historique sur les libertés, privilèges, coutumes et franchises de la ville de Millau en Rouergue...", par J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1906)

« Se fasián a l'aste e flambadas mès ieu aimave plan lo civet... » (B. P.)

« Las lèbres se fasián a l'aste amb lo flambador e lo saupiquet. Pel saupiquet, cal picar las cebas, las far còire e i metre de vinagre, d'òli un pauc, d'ai(g)ardent e lo sang en darnièr e un pauc de chus del flambador. » (D. Lc. / D. A. / *Paulhe)*

La ploma

« Trapàvem de grivas, de tordres, de mèrlhes... » (G. M.-L.)

« I aviá sustot de perdi(g)als e de calhas. » (A. Lc.)

• A l'espèra

« Quand fasiam de semenadas de blat, un parelh de jorns après, anàvem a las espèras [pels perdi(g)als], lo matin. » (P. L.)

• Las tindèlas

« Sul Causse, se fasiá de tindèlas. » (P. Ln.)

« Se fasiá de tindèlas per las grivas. » (B. F. / B. A. / *Compèire)*

« Aviam un causse e fasiam de tindèlas. » (D. L. / *Paulhe)*

• Las becaças

« Las becaças, las "vidavan" pas per las manjar. » (D. L. / *Paulhe)*

• Las tòstas

« "Ol boun ginèbré !" c'est Pradier (...) qui vend les baies noires *del cadé* dont les grives font leurs délices et dont les Millavois saupoudrent les tartines qui, sur la lèchefrite, reçoivent le jus des susdites grives embrochées devant un bon feu. » (Extr. de "Notes éparses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Manjàvem las grivas entièiras. Las fasiam a l'aste amb de tòstas. » (B. F. / B. A. / *Compèire)*

« Cal plomar la griva. Nautres la "vidàvem" mès n'i a que la "vidavan" pas. Fasiam de tòstas e las cosiam a l'aste amb lo flambador, o pas qu'al forn. Cal far grilhar lo pan. Cal de ginèbre negre, madur. Lo cal escrachar amb un veire. Lo cal metre sus la tòsta amb de burre dessús e lo chus de las grivas. » (D. A. / *Paulhe)*

La sauvatgina

Le piégeage de prédateurs permettait de vendre quelques peaux à *la fièira de la sauvatgina de Milhau.*

« La fièira que èra avant Carnaval, aquò èra la fièira de las pèls, los rainalds... » (G. G. / *Milhau)*

« La fièira de la sauvatgina èra lo 1er de Carèma a Milhau. Anavan vendre las pèls de rainald. » (M. J.)

« I aviá un tipe qu'atrapava los rainalds e que los escorgava vius. » (P. Jn.)

« I aviá un brave tipe que èra Espanhòl e, se tuava un rainald, l'aprestava e lo manjava. » (V. L.)

La pesca

La pesca, souvent pratiquée avec des techniques prohibées, procurait un complément d'alimentation ou de revenu apprécié. Les bons braconniers respectaient les équilibres naturels et, en *Milhavés,* il y avait des *pescaires* professionnels.

« A côté de Millau coulent deux rivières, le Tarn et la Dourbie, dont les eaux pures et vives sont très poissonneuses. On y pêche des barbeaux superbes, d'autres poissons blancs et des truites saumonées, que leur chair ferme, fine et d'un goût exquis, fait préférer, par les connaisseurs, à celles qui nous viennent des lacs de la Suisse. (...)

Au Moyen Age où le poison, la dynamite et autres moyens employés aujourd'hui pour prendre le poisson n'étaient pas connus, on pouvait faire, en tout temps, des pêches miraculeuses dans nos rivières. La truite vorace, trouvant à se nourrir abondamment, devenait très grosse, et on en prenait, dans le Tarn, qui pesaient de quinze à vingt livres.

Un vendredi d'avril 1422, le vicomte de Narbonne, se trouvant de passage à Millau, et voulant faire maigre, chargea son maître d'hôtel de chercher du poisson. Celui-ci s'adressa aux consuls qui lui procurèrent gratuitement quatorze barbeaux, choisis dans le réservoir d'un particulier et une magnifique truite qui coûta vingt-six sous, prix de beaucoup supérieur à celui d'un joli veau qu'on avait pour vingt sous, ce qui peut donner une idée de la taille de cette belle truite.

"A XVIII d'abrial venc jager en esta vila Mossenhor lo vesconte de Narbona... nos dis son maystre d'ostal que Moss. vesconte non manjava carn lo divenres, e que nos plagues que nos fezessem en partit que aguesso de peyso. E nos li disem que nos li farian nostre degut.

Anet hi senh Phelip Cayret e atrobet Monet, e dis ly que el avia una bela trocha ; e crompet la : costet li una lieura sieis sous... de que nos grassiet grandamen de part Moss. lo vesconte, e del grand plazer que nos li fazian, nos ho conosseriam se venia al loc."

Des présents semblables et plus considérables encore, faits aux nombreux personnages qui passaient à Millau, en Carême et aux autres jours d'abstinence, nous prouvent l'abondance du poisson dans les eaux du Tarn et de la Dourbie.

La pêche était complètement libre : tout le monde pouvait s'y livrer en tout temps et en employant le mode qui lui agréait le plus.

En 1470, le juge de Millau crut pouvoir restreindre cette liberté et fit publier une ordonnance *"contra los pyssonias et pescayres"* dont un article défendait la pêche *"al gro",* au grain, sous les plus fortes peines. Les consuls, qui n'avaient pas été consultés protestèrent contre cette violation de leurs privilèges et contre la restriction des droits dont jouissait le peuple. Voici l'article du consul boursier où il est parlé de cette affaire :

"A XXVII de novembre (1470) fonc mes en cosselh et reportat que Moss. jutge desta vila, sans nostre conget, avia fachas far cridas, am grans penas a lasquals avian contradich que sans nostre voler ero estadas fachas, et que en lasdichas cridas avia un Item *et article que tota persona que pescava trochas ho peysso, en gro, encoria las penas contengudas en lasdichas cridas. Ezavengut que los Fenatz so estats atrobats nohagayre am lur thezinas, am trochas pescadas, per Moss. lo Bayle desta vila et los an messes en enquesta ; et persoque las dichas cridas conpenrian beucop dels homes et los anvoloparian en proces et fatiga et deja comenso de fatiga losdichs homes, et far lor compost : fonc apponchat ansi so dessus que hy donem prevesio que las pauras gens non sian fatigats et que ho fasson revoca, ho autramen nos appelem."*

Les consuls étaient les défenseurs officiels des privilèges et des libertés de la ville et l'on est heureux de constater qu'ils s'acquittaient parfaitement de leur devoir. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)



Milhau, 1935-1940.
Assetat : Achille Calmes.
Darrès : M. Saleil *dich* Michaud et Raymond Cammas.
(Coll. et id. C. C.)

Los naviòls

« Ils étaient assez nombreux à Millau, alors, ceux qui avaient leur *nobiol.* C'était une flotille en miniature qui stationnait sur la rive droite. Des anneaux de fer, scellés dans les gros quartiers de roche, et des chaînes, permettaient l'amarrage. Les bateaux, à fond plat, étaient longs de quatre à cinq mètres. Légèrement cintrés, leur largeur maxima ne dépassait pas un mètre. A la partie arrière, terminée de façon carrée, était un coffre servant de siège. Des taquets, supportant des planches, faisaient des sièges supplémentaires répartis sur la longueur. La proue, également carrée, se relevait comme un sabot pour permettre l'accostage facile sur les bords plats de la rivière. Cette batellerie n'était mue. ni par les rames, ni par les voiles, ni par moteurs. C'est au moyen d'une forte perche, qu'armait un capuchon de fer, qu'on poussait le bateau. » (Extr. de *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)

Los pescaires

« Nous avions des pêcheurs professionnels et, le soir, les dames nous appelaient pour nous vendre le poisson. » (V. D. / *Milhau)*

« Les pêcheurs avaient le *naviòl* au bord de l'eau. Ils allaient pêcher et puis ils vendaient le poisson dans le quartier, ou alors ils allaient le vendre au marché. » (G. M.-L. / *Milhau)*

Las pescas

« Ils mettaient des filets, ils lançaient l'épervier, ils mettaient des nasses pour les goujons... Il y avait des pêcheurs à la ligne, mais, au *Sautador,* il y avait surtout des pêcheurs sur les barques. Mais ces barques étaient à la perche. » (V. D. / *Milhau,* quai de la tannerie)

« Les truites se pêchaient soit à l'épervier, soit avec des *lisas,* un filet, soit avec des nasses. Il se pêchait même à la *rabala,* un grand filet de 20 m peut-être, à la traîne. » (C. J.)

« Aviái un amic que aviá un naviòl e pescava amb de còrdas o de filets. » (P. Ln.)

« I aviá la linha, las còrdas e los filets. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

« Braconavan amb l'esparvial, amb de "nassas", la fechoira... » (M. F. / *Massabuòu)*

• *L'esparvial*

« A Millau, il se pêchait beaucoup à l'épervier. » (C. J.)

« Amb lo naviòl, fasiam amb l'esparvial. » (V. L. / G. J. / R. J.)

« Un còp, un anèt a N'Agassac, la nuèch, te fotèt un còp d'esparvial e trapèt mièg-farrat de sièges. » (P. L.)

« Mai o mens, avián de naviòls e pescavan a l'esparvial, a dos o tres. » (S. A. / *Milhau)*

• *Las còrdas*

« Amb las còrdas se pescava de barbèus amai de trochas, amb de vèrms. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

« A las còrdas, la prima, se fasiá de trochas e, dins l'estiu, de sièges e de barbèus. I metiam de vèrms e de bèbas, de bèstias que son jos las pèiras, l'estiu. » (V. L. / *N'Agassac)*

• *La marga*

« Fasiam a la marga, tanben, una "epuiseta". » (V. L. / G. J. / R. J.)

• *Lo tremalh*

« Lo tremalh, aquò èra defendut. Mon paire me contava qu'amb son patron gantiá, de còps i anavan. Barravan la ribièira e fasián paur al peis. » (V. L. / *N'Agassac)*

• *L'atraçador*

« L'atraçador, aquò èra un filet. Amb lo naviòl, fasián un torn, un fèr a cheval, per cenchar lo peis. Pièi tiravan. Lo peis podiá pas tornar sortir. » (L. P. / V. L. / G. J. / R. J.)

• *La fechoira, la luminada*

« Ils pêchaient à *la luminada* avec des souches de pin, *la tesa,* et avec la *fechoira.* Il y en avait un qui conduisait le bateau et les autres pêchaient. » (L. Gs. / L. Lc.)

« Pescavan a la luminada qu'apelavan. » (P. Ln.)

« La fechoira, èra per las trochas, mai que mai. Aquò's Dórbia, aquí. » (M. F. / *Massabuòu)*

Los merchands de peis
« Extrait des ordonnances de police du XIVe siècle.
Prescriptions aux marchands de poissons : *"Item que alcus peyssonniers ho peyssonnieyras, ho altres quals que siau que vendon peys fresc, non auzon la peys bofar ni farssar en alcuna manieyra, ni vendre peys fresc mas de las unas vespras entro à las altras, sotz pena de x s. e de perdre la peys, ses tota merce."* » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", d'après J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1899)



Pesca al fialat sus Tarn a la Presa d'Aiga. (Extr. de Millau en images)

« Anàvem a la luminada amb lo naviòl e de tesa de pin. Aquò te fasiá una luor ! E pièi aquí, amb la fechoira, bandàvem las trochas e los barbèus. » (V. L.)

« Se fasiá de luminadas. Se fotián tres o quatre sus un naviòl. Un fasiá de lum amb de tesa dels pins, un s'ocupava del naviòl e los autres dos s'ocupavan de la fechoira. Trapavan los barbèus. » (P. L.)

« Pescavan los barbèus a la fechoira. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

• ***A mantasta***

« Pescavan a mantasta. » (S. A. / *Milhau)*

• ***Las botelhas, las trogandièiras***

« Los enfants, pescàvem los rojaus amb de botelhas. Metiam de trogandièiras. » (V. L. / G. J. / R. J.)

• ***Lo drapèu***

« Quand dormissián, los salhàvem, los enrotlàvem amb aquò. » (V. L. / G. J. / R. J.)

« Lo drapèu, aquò's pels trogans. » (V. L. / *N'Agassac)*

• ***Las banièjas***

« Las banièjas, aquò èra de "nassas" en grilhatge. Quand las trochas "freiavan", metián aquò dins Tarn e aquò s'engulhava dedins, los mascles, bravament, de fotrals de trochassas ! » (V. L. / G. J. / R. J.)

Los peisses

« Il y avait les pêcheurs à la ligne. Pendant l'été, l'après-midi, quand il commençait à y avoir un peu d'ombre, ils affluaient. Il s'y pêchait quelques truites, des barbeaux ; parfois même on voyait sortir une anguille. Mais ce qui dominait le plus, c'était ce poisson blanc qu'à Millau on appelle *sièges.* De ces derniers, il s'en parlait beaucoup. » (Extr. de *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)

« Il y avait beaucoup de truites et d'écrevisses, quelques *sièges* mais pas beaucoup. Il y avait aussi des anguilles, au Tarn. » (C. J. / *La Grava de Milhau)*

« I aviá de trochas, sustot, e de sièges. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

« I aviá de trochas, de cabòts, de barbèus, de sièges, de trogans, de vernièiras e de loches *que pescàvem a la man. »* (V. L. / *N'Agassac)*

Lo riu
la gravière : *la grava*
l'eau a creusé : *l'aiga a curat, l'aiga a traucat*
un ruisseau : *un riu*
un ruisselet : *un ribatèl*
un gué : *un sautador*
nager : *nadar*
un nageur : *un nadaire*
il s'est noyé : *s'es negat*
patauger dans l'eau : *pescolhar dins l'aiga*
de l'eau claire : *d'aiga canda, d'aiga clara*
de l'eau trouble : *d'aiga trebola*

Lo peis, la pesca
il a pris un poisson : *a atapat un peis*
la truite : *la trocha*
le barbeau : *lo barbèu*
le goujon : *lo trogan, lo rojau*
les vairons : *las vernièiras*
la vandoise : *la siège*
l'anguille : *l'enguila*
une écrevisse : *una escarabiça*
un pêcheur : *un pescaire*
pêcher : *pescar*
la pêche à la main : *la pesca a mantasta*
la barque à fond plat : *lo naviòl*
la fourchette : *la fechoira*
le filet : *lo fialat*
l'épervier : *l'esparvièr, l'esparvial*

• ***Las trochas***

« Après guerre, quand les mégissiers ont tanné avec un produit contenant du pétrole, les truites en ont pris le goût. Les chairs étaient imprégnées de ce produit, ça partait au Tarn et les truites le mangeaient. » (C. J. / *La Grava de Milhau)*

« De trochas, n'i aviá pas dins Tarn. Mès aquí, sus Dórbia, i aviá de trochas. » (S. A.)

« Quand voliatz un plat de trochas, i aviá totjorn empr'aquí un braconièr. Aviatz pas qu'a z'o dire e, n'impòrta quanta sason que seguèssa, aviatz de trochas. » (M. F. / *Massabuòu)*

• ***Trogans e rojaus***

« I aviá de trogans, de rojaus... Dins Tarn, èra pas lo mème que dins los rius. Dins los rius, aviá las alas rojas e apelavan aquò lo rojau. » (V. L. / G. J. / R. J.)

• ***Las sièges e los barbèus***

« On avait un bassin pour les *sièges.* Si on ne les mangeait pas, on les donnait à manger aux canards. » (V. D. / *Milhau,* quai de la tannerie)

« Quand on attrapait des *sièges* ou des barbeaux, on les jetait, sauf les gros barbeaux qui étaient très bons. Il y avait des barbeaux qui faisait deux ou trois kilos. » (C. J. / *La Grava de Milhau)*

« A-n-aquela epòca, lo peis de la ribièira èra apreciat, amai qu'aquò sasquèsse de barbèus o de sièges, lo monde èran contents. Ara cal pas que de trochas... » (P. Ln.)

« A-n-aquel moment, tot lo monde aviá apetit. Duèi, se portatz de sièges a Milhau, aval, degús ne vòl pas manjar... » (P. L.)

« Las femnas anavan al mercat vendre quinze o vint quilòs de barbèus o de sièges de Tarn. E una siège de Dórbia valiá tres trochas d'en bas. En bas, aquò èra pas bon. » (S. A.)

« Fasián los barbèus a la padena o alara al forn. Pièi, fotián fuòc a de lard e l'asagavan, coma per una lèbre. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

• ***Las escarabiças***

« Dins lo temps i aviá d'escarabiças !

Las pescàvem a mantasta. E, dins los rius, se pescavan a la luminada o a la balança.

Quand ère jove, lo dimenge, amb mon paire, ma maire, tot aquò, anàvem a Tarn e preniam cinc o sièis balanças per las escarabiças e una linheta per pescar de vernièiras.

Lo seras, aviam un plat d'escarabiças e fotiam una aumeleta per las vernièiras. » (V. L. / *N'Agassac)*

La bòria

La bòria fut très souvent, jusqu'au milieu du XXe siècle, une unité de production quasi-autarcique pratiquant une polyculture vivrière. Mais, en fonction du terroir ou de l'existence de débouchés particuliers, il pouvait y avoir une relative spécialisation. Ainsi, en *Roergue* méridional, la spécialisation sur l'élevage ovin-lait pour *Ròcafòrt* était déjà très avancée au début du XXe siècle. Autour de *Milhau,* il y avait des *òrts* en *ribièira* et des *vinhas* sur les *travèrs.* Les *bòrias* périphériques, vers *Lo Molnar* et *N'Agassac,* pratiquaient un élevage bovin-lait pour les besoins de la *vila,* surtout en *ribièira. Paulhe* devint *lo país de la cerièira* et *Compèire* celui de la *vinha* et des *amoriás.*

Los grans, lo bestial gròs e menut, lo fen e la frucha étaient produits au pas lent des *parelhs,* au rythme des saisons et au prix de rudes *jornadas.* Les générations se sont succédé avec les gestes, les mots et les outils dont quelques exemples nous sont proposés au travers d'extraits des enquêtes ethnographiques réalisées au cours de l'opération *al canton.*

Les bâtiments reflètent l'importance de l'exploitation ainsi que la diversité des productions : *lo palhièr per la palha e lo fen ; lo granièr per lo gran ; l'estable per las vacas, los buoùs e los vedèls ; la jaça per las fedas ; l'escura pel chaval ; la porcariá pels pòrcs ; lo galinièr per la polalha ; lo colombièr...* On trouve également *lo cabanat, solaudi, solièr* ou *engart* pour le matériel ; *la cort, codèrc,* ou *carrièira,* mais aussi *lo potz* ou *la cistèrna, l'abiurador, la lavònha sul Causse* et enfin *lo forn e la fornial.* En *Roergue* méridional le terme de *membre* désigne les dépendances. La *jaça,* bergerie isolée, est le bâti emblématique des Causses.

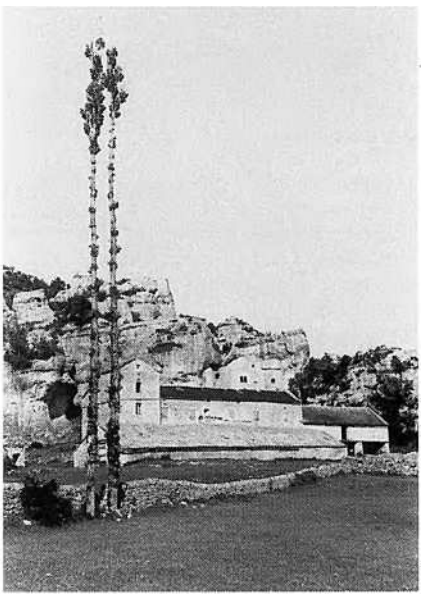

1



2

1. et 2. - *Las Baumas de Milhau. (Coll. S. d. L.)*

Bòrias e borietas

Lo dèime
« L'article 28 du Cahier de doléances de la communauté de Millau, rédigé le 9 mars 1789, stipule que :
"Les bêtes à laine étant la principalle ressource des montagnes de la Haute-Marche, on doit implorer la générosité des décimateurs et les bons offices du gouvernement pour qu'elles ne soient plus assujéties à trois dîmes : à celle de la laine, des agneaux et du fromage, comme aussi qu'après avoir perçu la dîme sur les bleds, le cultivateur soit exempt à l'avenir de payer, sous le nom de prémices, un nouveau droit sur les animaux instruments du labourage." » (Extr. de "Nouveaux documents inédits sur la ville de Millau", par J.-F. Artières, dans *MSLA*, 1906)

La bòria
un village : *un vilatge*
une ferme : *una bòria*
une belle propriété : *una polida bòria*
exploiter une ferme : *faire valer una bòria*
le fermier : *lo boriaire*
la grange : *lo palhièr, lo palhiá*
la bergerie : *la jaça*
la porcherie : *la porcariá*
le râtelier : *lo rastelièr, lo rasteliá*
la crêche : *la grépia*
curer les bêtes, l'étable : *curar l'estable*
un tas de fumier : *un fomerièr, un fomeriá*
fumer : *femar*
épandre le fumier : *espandir de fems*
la fourche à fumier : *la forca del fems*
le croc à fumier : *lo cròc del fems*
la pelle : *la pala*
creuser : *curar*
bêcher : *fòire*
l'outil pour creuser les rigoles : *lo talhaprat*
une friche : *un pelenc*
un champ : *un camp*

Lo bestial gròs
le joug : *lo jo*
une paire de bœufs : *un parelh de buòus*
les cornes : *las banas*
doubler l'attelage : *far prodèl, aprodelar*
le cheptel : *lo cabal, lo tropèl*
une vache : *una vaca*
un bœuf : *un buòu*
le taureau : *lo brau*
le jeune taureau : *lo borret*
la génisse : *la vedèla, la borreta*
un veau : *un vedèl*
vèler : *vedelar*
châtrer le taureau : *sanar lo brau*
le hongreur : *lo sanaire*
abreuver : *abiurar*
l'abreuvoir : *l'abiurador*

La typologie des structures d'exploitation est trop dépendante de l'évolution rapide du monde agricole depuis un siècle pour pouvoir être tentée en quelques lignes. On se contentera de rappeler qu'à côté de quelques grands domaines et d'exploitations moyennes, il y avait autrefois un grand nombre de petits paysans qui vivaient sur des propriétés morcelées.

On évaluait la taille d'une exploitation en fonction de son potentiel de trait ou de traite. Les exploitations disposant de grandes surfaces ont toujours été relativement nombreuses en *Roergue* méridional, sans doute en raison de l'importance des terrains pauvres réservés aux parcours avec une production orientée vers l'élevage extensif, mais aussi en raison du type de propriété.

Les petites exploitations de moins de cinq hectares étaient surtout nombreuses autour des *mas* et des *vilatges* où l'on pouvait trouver un complément de revenu en exerçant un métier ou en se louant. Autour d'une dizaine d'hectares, une *bòria* pouvait être viable s'il y avait un équilibre entre le nombre de bras au travail et le nombre de bouches à nourrir. Les anciens et les enfants participaient à l'effort de production, surtout dans les environs de *Milhau* où l'on disposait d'un débouché de proximité pour les petites productions ou les productions spécialisées comme la *vinha.*

« Dans le village, il n'y avait que de petites exploitations de quatre ou cinq hectares. Quand j'étais jeune, il n'y avait pratiquement que de la vigne. *E totes avián un pichon tropelon. Los òmes anavan a la vinha e las femnas gardavan las fedas.* » (M. P. / M. Ad. / *Compèire)*

« Aviam un asenon e sèt o uèch fedas, una cabra e lo pòrc. Fasiam quauquas trufas e un pauc de gran. Fasiam far lo gròs trabalh. Amb l'asenon, lo podiam pas far... » (B. A. / *Compèire)*

« Dins lo vilatge i aviá trenta o quaranta pichons paisans. Avián quinze, vint fedas o vint-a-cinc. Vivián atal. Las femnas, en gardent lo tropèl, fasián de cousu-main, *de gants de Milhau, e los òme trabalhavan las vinhas o los camps.* » (M. Rn. / *Compèire)*

« A Paulhe, i aviá vint exploitations. *I aviá un molon de devesas e de chavals. De pichòtas* exploitations : *quinze fedas, quauquas cerièiras, lo monde engraissavan un pòrc, anavan far de vendémias, anavan far de sègas... Ieu, en 1913, m'avián pres dins l'Eraut, aval. Aquò èra morcelat a fons. Un menatge que dintrava dins una bòria aviá una dalha, un volam, una charru(g)a...* » (P. L.)

« I aviá benlèu quinze ectaras, pas gaire mai [a Paulhe]. Fasiam de blat, de civada... Aviam una vintena de fedas e aquò se passava coma aquò. » (V. P.)

« Avián un pichon tropèl d'una trentena de fedas, vendián quauquas cerièiras mès n'i aviá pas coma ara, e se vendiá un pauc de vin atanben, un pauc de jardinatge. » (P. Ln. / *Paulhe)*

« Lo pèra de mon pèra aviá cinquanta fedas e dos muòls. Sai que devián ben mólzer un pauc, quand mème... » (G. Ag.)

« Aviam un parelh de buòus, dos chavals e quatre-vints o cent fedas qu'anave gardar pel bòsc de la bòria. » (G. A.)

« I aviá cent-vint ectaras. Aviam dos parelhs de buòus e tres chavals. Aviam de fedas, totjorn. N'aviam a pus près cent-vint. » (M. Pr. / *La Garda de Compèire)*

« Los parents èran paisans. I aviá cent-quaranta ectaras, un parelh de buòus, dos chavals e cent-cinquanta fedas. » (J. J.)

« Los parents avián cent-cinquanta ectaras a pus près [al Mas-Naut de Milhau]. Aviam de fedas. Molziam per Ròcafòrt. Aviam quatre-vints fedas a pus près, per mólzer. » (M. G.)

Los paisans

La paysannerie du *Milhavés* comprenait les grands propriétaires, les fermiers, les petits exploitants, les valets et les journaliers auxquels venaient s'ajouter les artisans et les ouvriers des villages ou de *Milhau* qui possédaient *un òrt, una vinha, un prat* ou *un campet.*

Los bordièrs

Le fermage était un mode d'exploitation relativement fréquent en *Roergue* méridional. En *Milhavés, la bòria de L'Espital (1)* était, avec les communaux, la plus étendue de ces grands domaines.

« [A la bòria de L'Espital], aquò èra "evaluat" sus la basa de cent ectòs de lach. Los parents i venguèron en 1923. La bòria fasiá nòu cents ectaras, sens comptar los comunals. I aviá quatre o cinc parelhs de buòus. Aquò dependiá. E cinc chavals. Fasiam sustot las fedas, lo lach per Ròcafòrt. N'aviam sièis cents e ne molziam quatre cent cinquanta. » (A. Lc.)

« La bòria fasiá aumens uèch cents ectaras e, en mai, i aviá cinc cents ectaras de comunals e, encara en mai, cinc cents ectaras del Devés del General. Aquel devés, lo proprietari aviá disparetut, degús sabiá pas qual èra. Alara, lo balhèron a l'espital de Milhau. Aquò fasiá mila uèch cents ectaras. » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*

Los parcelièrs

Pour certaines productions, quelques propriétaires cédaient des parcelles à mi-fruits à des citadins sans terre.

« I aviá de proprietaris que lo(g)avan de parcèlas a d'autres, a mièjas. Partajavan la recòlta. Èran de parcelièrs. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Los paisans
« Coussì dounc lour estat es tont pauc en [ounou ?
Lou riche poressous, que noun fo que [se jaire,
T'ogacho ombé mesprès, penible cultibaire. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

(1) ***La bòria de L'Espital***
« La bòria de L'Espital, l'apelavan la bòria del Larzac o Lo Mas de La Roqueta. »
(B. J.-M.)



1



2

Al pagés
« N'es pas lou tout, pogés, de tene lo recolto ;
Lou comp arometiù te demondo uno bolto.
Se bos que te roporte o toun countentomen,
Lou cal bien boulegà : coumo se fo, se pren.
Pèr l'onnado que be s'oun pensabos d'obonso,
Riscoriòs de monjà sons micho lo pitonso.
Curo otobé l'estaple e correjo lou fens.
N'esparnhes pas lous biòus ; aro, coumo ol printens,
L'èrbo creis sul debés, oboundo dins lo prado ;
S'i pourròu pla corrà touto lo motinado,
De tout lou bon del cais i paisse, i ruminà ;
Mès pièi sul subre-jour lous podes pounchounà...
Que tres ou catre fes, obont los semenalhos,
Lo relho de lo terro esquinse los entralhos.
Ol terren, sopendent, que tres ons o pourtat
Dono un on de repaus, l'o be prou meritat ;
Es las ombé rosou d'èstre estripat, pecaire !
Un cop tont soulomen fai-li sentì l'oraire ;
Dins mens de quinze jours lou beiràs rebèrdi ;
L'onilou sus soun èrbo onorò lèu boundì.
Ol biòu mème, ol mulet, soun utillo bèrduro,
Dins lous mages trobals fournirò de posturo.
Lou comp d'oquel repaus serò tout recreat,
E pièi te reforò pèr lou double de blat. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

1. - *Potensac de Milhau, 1938.*
Léon, Louis et Jeanne Maillé.
(Coll. et id. M. Ln.)
2. - *Lo Pinèl de Milhau, 1939.*
(Coll. M. G.)

Paulhe, borieta Martin, annada 1880

« 1er janvier : descendu du Causse un pin pour scier de 2 mètres, 50 centimètres de long et 25 de diamètre, et un voyage de branches.
2 janvier : descendu 2 voyages de buis, 14 fagots pour fumer du Causse.
5 janvier : une journée tailler la vigne, 2 *journals* Trémals-Bas et 2 *journals* Trémals-Hauts.
7 janvier : 2 journées pour nettoyer les écuries.
10 janvier : pétri le pain et porté à Aguessac pour cuire.
12 janvier : taillé la vigne de La Caze et travaillé à faire 2 tridents.
14 janvier : travaillé à la forge pour faire 2 tridents et fait des montants de comportes.
19 janvier : avoir porté le bât à Rivière pour le réparer et avoir été au bois pour prendre des attaches pour les sarments.
31 janvier : avoir été prendre un voyage de *cades* au Causse.
3 février : taillé la vigne.
4 février : égorgé le cochon.
5 février : avoir été mettre du vin vieux dans une barrique de 120 litres.
6 février : vendre du bois à Millau.
7 février : avoir été prendre des fagots de feuille au bois des Loubatières avant midi ; après midi, sorti le fumier des écuries.
16 février : taillé les mûriers de la vigne vieille et les amandiers et les poiriers du *vignou.*
19 février : descendu 2 voyages de piquets pour *barrer* la Chenevière-Basse du Causse ; commencé à piocher la Chenevière-Basse.
23 février : pioché la Chenevière-Basse pour faire des pommes de terre.
28 février : ferré le cheval.
3 mars : labouré la vigne de la cime des Puechs avec la charrue.
5 mars : sorti 13 tombereaux de fumier à La Coutelle ; avoir été à la pêche avec les *lizes,* pris 4 livres de poisson.
6 mars : monté 30 charges de fumier du chemin neuf à La Coutelle ; avoir déchaussé le *plantier* de la cime des Puechs.
8 mars : pioché la vigne en mettant le fumier de La Coutelle.
16 mars : planté des saules.
17 mars : planté une cinquantaine de peupliers.
19 mars : allé chercher des cerisiers pour planter.
20 mars : porté une charge de sable pour planter des *codomiers* au Puech.
24 mars : ensemencé les pommes de terre de la Chenevière-Basse avec le cheval.
30 mars : pioché la vigne des Trémals-Hauts.
3 avril : travaillé à la forge, fait un coupe-buisson et 4 fers pour le cheval.
6 avril : mis de l'eau pour faire le demi-vin sur le *boulidou.*
16 avril : pris une once, c'est-à-dire 33 grammes de graines de ver à soie à M. Solanet ; s'ils réussissent devant lui payer 50 cent. par kilo de cocons.
20 avril : avoir été à Millau pour acheter du foin ; ferré le cheval de 4 pieds, 2 fers neufs et 2 relevés ; fait 2 sabots au tombereau.
27 avril : avoir été au Causse pour couper 3 pins pour faire 3 échelles, après midi ; le matin, fait une petite pioche pour biner les pommes de terre et fait une douille pour un trident de pêche.
28 avril : travaillé à faire une échelle de 6 mètres de longueur ; avoir été à Millau prendre du plâtre, un sac, pour mettre au fourrage du Puech.
3 mai : semé du maïs au rivage de Lalauzet et des pommes de terre sous le cerisier de queues courtes.
14 mai : fait 204 fagots de pin au Causse.
15 mai : commencé à biner les pommes de terre de la Chenevière ; semé du maïs.
26 mai : avoir été à Millau pour vendre du vin de Compeyre.
29 mai : avoir été à Sévérac pour vendre du vin.
31 mai : vendu 350 litres de vin à Millau.
3 juin : cueilli des cerises.
5 juin : avoir été au Causse prendre des piquets pour les vers à soie.
8 juin : ramassé de la feuille pour les vers.
8 juin : cueilli des cerises avant midi ; après midi avoir été à Millau vendre les cerises et ramassé de la feuille pour les vers à soie.
14 juin : ramassé des cerises le matin ; le soir, ramassé des *emburgages* pour faire monter les vers à soie et avoir été à Millau porter les cerises.
21 juin : avoir été au bois chercher des *emburgages.*
30 juin : après midi, commencé à ôter les cocons des *emburgages.*
2 juillet : apporté les cocons à Millau ; *anté* des amandiers ; ramassé des cerises ; moissonné le seigle.
10 juillet : démonté les tables des vers à soie ; transvasé le demi-vin.
12 juillet : ramassé des poires de Saint-Jean ; fauché de la trèfle.
14 juillet : avoir été à Sévérac prendre du foin, parti à 1 heure du matin et revenu le lendemain à 3 heures du matin à Aguessac.
15 juillet : avoir pris le foin d'Aguessac et avoir été faire le tour à La Cresse ; nettoyé la grange pour le foin.
16 juillet : déposé le foin de Sévérac ; moissonné le blé.
20 juillet : soufré le *plantier* de Lalauzet ; fauché la luzerne des Puechs ; *anté* des amandiers et un abricotier.
23 juillet : ramassé le fourrage des Puechs.
31 juillet : dépiqué le seigle de Lalauzet et du rivage de Rascalou.
2 août : fauché la trèfle ; greffé les poiriers.
3 août : avoir été à Millau porter des abricots.
4 août : avoir été à Compeyre arroser la cave ; coupé du maïs pour le cheval ; forgé 4 fers pour le cheval.
7 août : planté des poireaux à la Chenevière-Haute.
11 août : taillé des marches d'escalier de la basse-cour.
16 août : foire de Compeyre.
20 août : avoir été prendre le blé et dépiqué.
21 août : fini de ramasser le blé dépiqué et venté avant dix-heure.
22 août : lavé le blé : fait une tringle avec 2 anneaux et 1 piton et une plaque à un piquet pour planter pour attacher le bateau au pré du chemin du bac de Lumençon et planté.
26 août : greffé des pêchers et des poiriers à Lalauzet.
30 août : planté des choux d'hiver.
31 août : semé des navets.
1er septembre : lavé la lessive.
2 septembre : semé des épinards et arrosé les choux ; apporté du fumier pour semer du seigle sous le *vignou.*
9 septembre : balayé la basse-cour et éparpillé la fiente pour la faire sécher ; cueilli des pêches et des poires.
13 septembre : avoir été à la foire de Saint-Léon amener des brebis pour vendre.
16 septembre : transporté des buissons avec le bateau pour barrage à la rivière.
18 septembre : semé du seigle.
30 septembre : ramassé des noix et des amandes ; goudronné le bateau grand.
11 octobre : démoli la cheminée de la cuisine et commencé à la reconstruire.
12 octobre : avoir été à Millau apporter du vin de Compeyre.
15 octobre : avoir été à Millau prendre des pavés pour la cuisine ; travaillé à blanchir la cuisine ; goudronné le petit bateau.
16 octobre : travaillé à crépir la cuisine ; avoir été à Millau prendre un voyage de briques.
25 octobre : trié des raisins gâtés de Lalauzet.
26 octobre : avoir été moudre du blé à Aguessac, 5 hectolitres.
27 octobre : commencé les vendanges.
9 novembre : ramassé de la feuille de mûrier.
12 novembre : travaillé à construire le potager de la cuisine.
17 novembre : creusé 5 trous pour amandiers et 2 pour poiriers à La Caze, avant midi ; après midi, 14 aux Trémals-Bas pour amandiers.
18 novembre : coupé des buis.
19 novembre : descendu avec le traînoir 8 fagots de buis ; coupé les buis et mélangé avec le fumier.
29 novembre : apporté 12 outres de vin du *boulidou* neuf de Paulhe au tonneau neuf de Compeyre.
2 décembre : planté 8 amandiers et 2 poiriers à La Caze ; planté 100 choux et 100 laitues à la Chenevière ; planté 16 amandiers aux Trémals-Bas.
4 décembre : planté 9 amandiers à Lalauzet du côté de Paulhe.
11 décembre : transvasé du vin du grand *boulidou* dans les barriques.
16 décembre : planté 8 poiriers à la vigne vieille.
23 décembre : travaillé à faire des cisailles pour couper les souches.
31 décembre : creusé le dessous de l'escalier pour loger les brebis et construit le volailler. » *(Doc. G. L.)*



1

Los vailets

Avant la motorisation des années 50-60, le recours à une main-d'œuvre saisonnière ou annuelle était chose courante pour beaucoup d'exploitations. Il y avait donc une domesticité assez nombreuse et relativement spécialisée. *Lo boiá* s'occupait des bœufs, *lo cotal* ou *carretièr* des chevaux, *lo vaquièr* ou *vacaire* des vaches, *lo pastre, lo traspastre* et *lo vaciviá* gardaient les troupeaux de brebis. L'été, on louait des *estivandièrs* pour la fenaison et les moissons.

Inversement, les travaux *a la montanha per dalhar* et *al Causse per segar* constituaient un revenu complémentaire appréciable pour les *vilatjors* et les petits *paisans* qui formaient des *còlas,* ou qui partaient se louer pendant quelques années dans des fermes importantes.

« I aviá totjorn cinc o sièis vailets e los pastres. Dos pastres, tota l'annada. E pièi i aviá totjorn una chambrièira. Los vailets, i aviá sustot lo que sonhava los buòus, lo boiá, e après lo cotal que menava los chavals. Aviam pas ni mai ni mens de contramèstre, un aviá un pauc mai de responsabilitats mès... Èrem totjorn una quinzena o vint a taula. » (A. Lc. / *La bòria de L'Espital)*

« Ici, il y avait mon père, un ou deux domestiques, ça dépendait des années, un berger et un aide-berger. Mais on a eu les tracteurs tout de suite. Dans le temps, il y avait vingt hommes à table, avant nous et avant M. Alla. Il y avait dix couples de chevaux et dix paires de bœufs et un homme par couple et par paire. Puis il y avait *un pastre, un vacivièr e un anhelaire. »* (B. J.-M. / *La bòria de L'Espital)*

« Aviam tres pastres : lo pastre, lo traspastre e lo vaciviá. Cadun s'ocupava de son tropèl mès donavan un còp de man per donar a las fedas l'ivèrn. Pièi, anavan apasturar lor tropèl que èra dins de jaças. » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*

« Aviam un parelh de vailets e un pastre. Quand on était jeunes, pratiquement tous les gens de Compeyre sont passés chez moi à *La Garda.* Ils étaient loués comme *pastre,* comme journalier... » (M. Pr. / *La Garda de Compèire)*

« Per lasègas èra lo carretièr o lo cotal. Per las vacas, aquò èra lo vacaire. Ieu, soi estat vacaire. » (D. L. / D. A. / *Paulhe)*

« I aviá lo pastre e lo vacivièr. » (M. L. / *Palhàs)*

« Lo boiá menava los buòus, lo pastre èra per las fedas, pel tropèl e pièi i aviá una filheta de quinze o setze ans per adujar a l'ostal, una chambrièira. » (L. H.)

Los vailets

« Lou pastre sopendent, en sourten de lo [jasso,
O lo pouncho del jour dòu pertout se regasso :
Bei dejà lou pelenc, qu'èro obont ièr tont sec,
Brilhà d'un bèrt surtout que l'endimerguo o [plec.
"Tont o lèu, se dis-el, entre èstre foro cledos,
Eici bau fa corrà mous moutous e mos fedos,
Ecceptat que de mèstre iù noun combie o [mièch mai."
Oquel espuòr lou flato e li tei lou cor gai.
Lou bouriaire engourdit noun quitabo so [caso,
Qu'un pauc sul subrejour per faire cauco [raso :
Aro, ol premiè sisclal del motinous òusèl,
Sauto coumo un cobrit del lièch sons [ubrecèl.
Sos calcios dejoul bras, courris o lo fenèstro ;
Sono borlet, chombrièiro, efons, filhos e [mèstro.
Soun cais se barro pas qu'oun bejo pauc o [pauc
Sos gens derebeillats e solits de lour trauc.
(...)
Jan margo l'oissodou, Pèire oplecho l'oraire ;
Ondriù penso sous biòus, Estèbe sous mulets :
Tont l'exemple del mèstre entoncho lous [borlets !
O sutà lo besounho el tout premiè coumenso :
O dejà dins un sac preporat lo semenso.
Monjou catre còulets e bòu toutes essens
Sus un ròstoul birat semenà lous morsens.
Sou pas pulèu portits que lo maire e los filhos
O l'ort qu'òu fousegut bòu fa los semenilhos.
Sul bèspre tout s'ocompo, e fòu lou despèrti :
E sobès se porés qu'obiòu dinat moti !
Juscos o jour folit pèi s'en bòu fa lous [crèsses... »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

1. - *Sent-Esteve de Milhau, 1960. (Coll. G. R.)*
2. - *Lo Molnar, 1960.* Alice Trouche-Fabre. *(Coll. C. Gg.)*



2

La fièira de la lòga

Il y avait des foires à la loue au mois de mai ou pour la Saint-Jean. La principale était celle de *Milhau, lo 17 de mai.* Lorsque les places étaient mauvaises, on s'empressait de changer de maître. Les jeunes *pastres* et les *chambrièiras* étaient recrutés directement dans les *ostals.* On chantait autrefois *la cançon de la lòga* ou *cançon de Sent-Jan (1).* Pour les gros travaux saisonniers, certains artisans et employés préféraient cesser leur activité principale pour se livrer aux tâches agricoles plus rémunératrices.

« La fièira de las pèls èra una pichona lòga. Mès la veritabla lòga se fasiá lo 17 de mai. » (G. G. / *Milhau)*

« Lo patron de N'Agassac venguèt me lo(g)ar a la lòga de Las Salas lo 3 de mai. Quauqu'un que voliá lo(g)ar un tipe anava dins los cafès e aquò se passava coma aquò. » (D. L. / D. A. / *Paulhe)*

• *Lo 17 de mai*

« Les paysans qui voulaient des bergers ou des gens pour les aider à la campagne venaient le 17 mai à la foire de la loue. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« I aviá un rassemblament sul Mandarós, entre las doas avengudas, d'aqueles que cercavan l'embaucha e d'aqueles que volián embauchar. Un pastre aviá un flòc de lana, un autre aviá quicòm mai. » (S. A. / *Milhau)*

« En général, on connaissait les types qui se louaient mais, ceux qui étaient inconnus avaient un signe distinctif. S'ils se louaient comme bergers, ils avaient un peu de laine, s'ils se louaient pour conduire des chevaux, ils avaient un fouet autour du cou... Je m'en rappelle, de ça. » (C. J.)

• *Vinatge e convenença*

Le patron versait un petit acompte pour sceller le pacte, c'était *lo vinatge.* Le salaire convenu entre le patron et le *vailet,* perçu en une seule fois à la fin de l'année, était appelé *convenença.* Ce terme juridique était également utilisé au XIe siècle pour désigner les engagements de fidélité passés entre *senhors* rouergats, les *« rics òmes de la tèrra ».* Il remonterait au droit écrit romain, et plus particulièrement au code théodosien compilé au Ve siècle dans le *Breviari d'Alar*ic, roi wisigoth de *Tolosa.* En *Milhavés,* il semble avoir pris le nom de *misson (2).*

« On donnait le *vinatge,* une certaine somme pour lier. » (C. J. / *Milhau)*

« Quand se lo(g)avan, avián drech al vinatge. Lo vinatge, aquò èra una estrena en mai de ce qu'avián negociat. » (G. Mc.)

« Plan sovent, lo patron balhava l'estrena, lo vinatge, mès de còps, lo lendeman, sabián pas pus s'avián fach afar o qué... » (S. A. / *Milhau)*

« Èran sul Mandarós. Los patrons lor balhavan lo vinatge. Aquò èra que vendrián. Mès aquò èra respectat, aquò. Los tipes s'amusavan pas a amassar dos o tres vinatges... » (G. R.)

Vailets, pastres e chambrièiras

Dès l'âge scolaire, les enfants commençaient à garder les troupeaux chez eux, chez des parents ou dans les *bòrias* du voisinage. Mais *lo pastre* qui avait la responsabilité d'un *tropèl* de *fedas* était en général un adulte expérimenté sur lequel reposait la prospérité de la *bòria.*

« Mon père était loué à Saint-Germain mais il ne mangeait pas à la table du patron. Ma mère, elle, était louée dans une grosse propriété où on faisait deux pains différents : le pain des ouvriers et le pain des patrons. Dans le pain des ouvriers, on trouvait le son. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

(1) ***La cançon de Sent-Jan***
« Pica, pica, relòtge,
Vira, vira solelh,
I a la Sent-Jan qu'apròcha,
Iè, iè, de mèstre cambiarem.
La mèstra n'es canissa,
Ne pissa de maliça,
Lo patron n'es brutal,
Iè, iè, ne caga per l'ostal. »
(V. L. / G. J. / R. J.)
« Lo cocut cantava,
Ieu, m'en rejoissiái,
M'en amaginave,
Que lo polit temps tornariá. » (T. G.)

(2) ***La misson***
« Nos balhavan un bocin d'estrena, lo vinatge, per que nos deslo(gu)èssem pas. Après, l'argent, lo tocàvem pas que un an après. Apelàvem aquò la misson. » (D. L. / *Paulhe)*

Los vailets
le patron : *lo patron*
le valet : *lo vailet*
le cocher : *lo cotal, lo carretièr, lo carretiá*
le bouvier : *lo boièr, lo boiá*
le berger : *lo pastre*
la bergère : *la pastra*
la servante : *la chambrièira*
louer un domestique : *lo(g)ar un vailet*
la loue : *la lòga*

La chambrièira, la sirventa
La *chambrièira* ou *sirventa* s'occupait des tâches ménagères, mais surtout c'était elle qui portait les repas aux hommes sur leur lieu de travail, qui allumait le feu le matin et qui soignait des cochons. Elle participait également à la traite, à la préparation des repas et faisait la vaisselle.
« Ma mère a été louée à 8 ans et demi. Elle gardait des moutons. Dans cette maison il y avait deux filles à qui on faisait 20 000 f. de dot. Elle disait : "Le soir, quand j'arrivais de garder les bêtes, on me donnait un chaudron pour aller chercher l'eau. Je le remplissais à la fontaine et, quand j'arrivais à la maison, je m'étais versé de l'eau sur les pieds mais ces deux filles ne seraient jamais venues me remplir le chaudron..." On la faisait coucher dans un galetas. Elle ne se déshabillait jamais parce qu'elle aurait eu froid. Ma grand-mère allait lui changer les bas une fois par semaine. Elle lui donnait des bas propres et raccommodés et elle reprenait ceux de ma mère qui étaient tout troués. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*
« La sirventa èra per far la vaissèla, per donar als pòrcs... » (M. L.)
« La chambrièira s'ocupava dels pòrcs, anava amassar las bolhidas. E pièi fasiá la vaissèla e anava mólzer. » (A. Lc.)

« J'avais un oncle berger qui avait investi son argent dans la pierre. Il avait des maisons à Millau. Il ramassait les loyers et allait les porter à la banque. Il venait à la loue du 17 mai tous les ans. » (H. P.)

« Ma maire, davant de se maridar, se lo(g)ava per ganhar sa vida. Fasiá coma totes. » (V. R. / *La Blaquièira)*

« Avián de vailets e, de còps, fasián doas taulas. Los vailets bevián la piqueta, lo vin qu'aviá bravamensa d'ai(g)a, e los patrons bevián lo bon. Ma grand-maire èra lo(g)ada dins una bòria. I aviá tres o quatre vailets. Lo dimenge, i aviá de monde plan que venián. Èra chambrièira e, en mème temps anava gardar las fedas o anava far passar de garbas. Li disián : "Vos cal servir lo monde plan e pièi serviretz los vailets après." Lo monde plan manjavan la carn... » (M. Ad. / *Compèire)*

« Lo vailet "cochava" a l'estable dels buòus, amb lo boiá e lo pastre, dins un canton. Pièi, après 1920, mon pèra fasquèt un bocin de cambra amb un alapens. » (L. H.)

« Mon père avait fait des chambres pour les bergers et, en 56 quand il a fait si froid, ils ont tous pris leur lit et ils ont été le mettre dans la bergerie.

A l'étable, au-dessus de chaque couple de chevaux et au-dessus de chaque paire de bœufs il y avait un lit avec une paillasse de seigle. Il y avait quatre planches clouées à la volige, aux poutres et dans le mur. Ils couchaient là. » (B. J.-M. / *La bòria de L'Espital)*

Las jornadas

Pour les gros travaux saisonniers tels que la fenaison, les moissons ou le travail de la vigne on faisait appel à des *jornalièrs.*

« Les ruraux des environs venaient pour travailler les vignes en tant que journaliers. Ils étaient aussi charretiers ou mégissiers. » (T. A.)

« Mon paire cultivava un pauc son ben e anava a la jornada. » (B. A. / *Compèire)*

« Mon paire èra jornalièr. Aviam pas cap de ben. Anava a las vinhas e pièi es anat trabalhar sus la "voès" pendent tres o quatre ans. » (R. Oc. / *N'Agassac)*

« A N'Agassac, i aviá bèlcòp de jornalièrs que trabalhavan la vinha. » (M. Am.)



2



1

Los pastres

« Ère pastre. La prima, ne conflàvem quauqu'unas e i caliá far atencion. Aviái lo can e una cana. Lo pastre s'ocupava del tropèl mai que lo patron. Lo missant moment, aquò èra quand anhelavan. Caliá reconéisser l'anhèl e la maire. » (D. L.)

« Aviam un pastre que parlava pas un bocin de francés. Parlava pas que patoès. Me demande se coneissiá lo francés... L'ai pas jamai ausit parlar francés. » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*

« Le 17 mai, le jour de la loue, le berger allait acheter une paire de pantalons noirs. Du 17 mai au soir jusqu'au 17 mai suivant, il mettait le même pantalon. Ma mère voulait le lui laver. *"Non, non, non, non, aquò farà coma aquò !"* » (B. J.-M. / *La bòria de L'Espital)*

Pastrons e pastretas

« Les enfants [de Millau] allaient à l'école l'hiver et, l'été, ils allaient dans les campagnes garder les troupeaux. A neuf ans et demi, mon père était déjà *pastron.* » (C. C.)

« Mon pèra, a sèt o uèch ans, anèt al Mas-Naut per gardar las fedas. Sos fraires que sia(gu)èron tuats a la guèrra de 14 avián pas jamai conescut lo lièch, davant de partir. Jasián a l'estable dels buòus e dels chavals, dins la palha. Mès los pastres jasián a la jaça dins un canton. » (G. Ag.)

« Lo paire, quand èra jove, aviá trabalhat dins una bòria a dotze ans per gardar las vacas. Alara, nos aviá lo(g)ats dins una bòria per desrabar las trufas al pont de Cura-Plat. Mès que, lo prumièr jorn, lo paisan nos plangèt lo biure. Lo ser, avèm dich al papà : "Di(g)a, aquò farà ben, nos a balhat cinc francs mès pas una gota d'ai(g)a !" E avèm arrestat. » (G. J.-P.)

L'ora

« Los pastres sabián l'ora amb l'ombra dels ròcs. Avián pas mòstras. » (G. Ag.)

1. - *1967.*
On reconnaîtra : Martine Soulié.
(Coll. et id. D. Lt.)
2. - *Jornalièrs. (Extr. de Millau en images)*

Los grans

Los grans
« Pren courache, pogés, tous blats òu bouno [caro ;
Dejà de lo seguiol l'espigo se declaro ;
Mès, se n'i pensos pas, un orre mesclodìs
Omb'un aire insoulent sus tous comps [s'espondìs.
Jous lo plonto estrongièiro, elas ! mièjo [estoufado,
Lo filho de l'oustal d'olimens es pribado.
L'ofrount es trop songlont pèr que rèste [impunit :
D'un coutèl recourbat pren-me un bostou [gornit,
E de l'escourniflaire, o cots d'oqu'elo eigino,
Bai fa sòutà los dens jusquos o lo rocino.
Encaro òuras prou peno ; òuras bèl lo sòuclà,
Que dise ? Òuriòs-be bèl lo poultrì, lo choplà,
Que toujours dins tous comps d'oquelo bilèno [èrbo
Lou lebon molurous, molgrè tus, se [counsèrbo.
Lou soul remèdi olaro es, cont moustro lou [lou nas,
De lou li tournà torse, ofi qu'oun grone pas. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Los ressets
« Remarque essentielle : il est d'expérience que 2 hectolitres de bon blé suffisent pour faire une balle de farine et qu'on a le son pour la mouture et une partie des *récets.* Si donc on veut savoir s'il y a gain ou perte en achetant l'un ou l'autre, il n'y a qu'à voir ce que coûteraient 2 hectol. de blé et ce que coûte la balle de farine, la différence est le gain ou la perte que l'on éprouve selon le cas. » *(Doc. R. J.)*

Los rendaments
Les rendements ont été très variables selon les époques, les aléas climatiques, la qualité des terrains et les techniques d'exploitation.
« Fasiam lo cinc per un. En mai del blat que nos caliá per semenar e per manjar, vendiam trenta o quaranta balas, las bonas annadas. » (L. H.)

(1) ***Las bosigas e las forneladas***
« L'interès ben, pogés, t'oufrì d'autros [fotigos.
Pos creisse toun doumaine en fosquen [de bousigos.
Cont o forso de bras un pelenc escourgat
De touto bourdufalho es onfi descorgat,
Omb'oquelo brondilho on fo lo fournelado ;
On espondìs oprès lo mouto colsinado.
Penden dech ou douche ons sons pauzo [semenat,
Oquel torren tout nòu porto uno mar de [blat. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Les terrains argilo-calcaires étaient favorables à la culture du froment.

« Aicís, aquò's de calcari, aquò's tot, bèlcòp d'argila, un tèrrafòrt. Nautres ne sabèm quicòm, es pas sople, aicís ! » (S. Lc. / *Compèire)*

« Lo blat, a-n-aquela epòca, aquò èra sacrat. Lo balhàvem pas a las polas ! » (P. L.)

« Fasiam de blat e laissàvem amadurar de segal atanben. La segal fasiá de palha fina que veniá nauta. » (M. F. / *Massabuòu)*

« Fasiam de pialut de país. N'i a que fasián de tosèla mès lo pialut de país resistava mai a las jaladas e tot. » (L. H.)

« Fasiam un còp de blat, un còp de civada, un autre còp de lusèrna... L'òrdi "espuisava" la tèrra alara i fasián una lusèrna, après. E la lusèrna demorava un briu, juscas que n'i agèssa pas pus. » (S. Lc. / *Compèire)*

Las bosigas e las forneladas

Les techniques d'écobuage héritées de la préhistoire et décrites par Peyrot au XVIIIe siècle (1), ont été utilisées en *Roergue* jusqu'au milieu du XXe siècle.

« Las bosigas se fasián a la man, amb lo bigòs o a la arpa de tres dents. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« I a encara de tèrra a Carbassàs qu'apelan Las Bosigas. Aquò se balhava coma aquò a un paure tipe que lo bosigava, i fasiá quicòm e o tornava après al patron. » (V. L. / *N'Agassac)*

« D'aquel moment lo monde avián pas gaire de tèrras e anavan bosigar un bocin de tèrra pels sestres juscas a la cima dels bòsces. Al-dessús de Quièrs amont i a encara d'endreches que s'apelan Las Bosigas. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Quand ils défrichaient, ils faisaient sécher les mottes pour les brûler. Ils disaient que ça faisait de l'engrais. » (M. Ln.)

Lo fems

Le déchaumage était considéré comme équivalant à une fumure. Autrefois, la paille servait à la nourriture du *bestial* et l'on obtenait du fumier en faisant des litières avec *lo bois.* Le fumier de brebis, appelé *miga* ou *migon,* était parfois vendu *al País bas, per las vinhas.*

« Apalhàvem amb de palha, fasiam de blat e de segal. » (M. F. / *Massabuòu)*



Potensac de Milhau, vers 1980.
Léon Maillé *sortís lo migon.*
(Coll. et id. M. Ln.)

Lo bois

« S'apalhava amb de boisses. » (A. O.)

« Triçavan de boisses, de palha, n'aviam pas per apalhar lo bestial. I a d'endreches que avián de falhièiras o n'impòrta. » (L. H.)

« Sul platèu, quand fasián de trufas, femavan amb de boisses, metián lo bois contra las trufas. » (A. Lc.)

Lo migon

« On ramassait le *migon* dans des sacs. C'était le plus commode, sinon on ne mettait pas d'engrais. » (M. Pr. / *La Garda de Compèire)*

« Dans le temps, ils descendaient les sacs de *migon* sur le dos, à *Massabuòu,* pour les vendre pour les vignes. Quand on monte au *Rovelièr,* de l'autre côté, il y a une *bauma* où ils rentraient les brebis. Et c'était là qu'ils balayaient le *migon.* » (M. Ln.)

« Lo migon, èra las cagarèlas puras. N'i aviá que lo vendián. » (A. Lc.)

Las lauradas

Dans les temps anciens et sur les exploitations les plus petites, tout le travail de préparation de la terre se faisait à la main, avec des outils de jardinage.

L'antique *araire* était d'un usage courant qui s'est maintenu jusqu'au milieu du XXe siècle. *L'araire* appelé aussi *còc* ou *cambeta,* servait aussi bien pour le labour que pour recouvrir la semence. On s'en est longtemps servi *per enregar las trufas (1).*

Lo bigòs

« Il y a des *sòts* qui étaient travaillés au *bigòs.* » (M. Ln.)

« Dins lo temps fasián amb un araire o mème al bigòs. » (S. Lc.)

L'araire

« Avián pas de charru(g)a, avián pas qu'un araire. » (S. Lc. / *Compèire)*

• *L'esteva e la relha*

« Los pichons proprietaris qu'avián pas qu'un chaval avián sovent pas qu'un araire. I aviá pas qu'un tròç de fèrre e de boès, e una esteva per téner. Tot èra en boès. » (D. L. / *Paulhe)*

« L'araire, aquò èra tot en boès. Amb una placa en fèrre ponchuda qu'èra dejóst e pièi las alas de boès e de tirants en fèrre. E pièi i aviá l'esteva. Lauravan amb un parelh de buòus o un chaval. » (B. A.)

• *Las correjas e lapala*

« Lo papeta trabalhava los camps amb los muòls, amb un araire. Las bandas de tèrra, apelava aquò de correjas. Lo seras, amb la luna, anava amassar la tèrra amb la pala. » (M. J.)



1

Lo marin
« Cal pas sortir lo fems amb lo marin, que blanqueja. » (B. J.-M.)

La venda del fems
« Certains mettaient sur la bail qu'il était interdit de vendre le fumier. » (A. O.)
« Aquò's çò que a roinat fòrça bòrias del Larzac, de far partir lo fems. I aviá pas d'engrais. Vendián lo fems. Avián de carretas, metián de planchas tot lo long pels costats e l'anavan portar a la gara de L'Espitalet. Valiá mai l'anar metre pel camp... » (G. Ag.)
« Mon paire a pas jamai vendut cap de carreta de fems. Fòrça o fasián, dins lo temps. » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*
« N'i aviá que vendián lo migon mès pas gaire. "Lo que vend lo fems, vend la renta"... » (M. G.)

La calç
« Fasián de calç e, dins la bòria, aicí, i a una lèga de tèrra al ras de la rota que i a un vièlh forn que servissiá per far la calç. » (M. L. / *Palhàs)*

Laurar
l'araire : *l'araire*
la charrue : *la charru(g)a*
le soc : *la relha*
les mancherons : *las estevas*
le laboureur : *lo lauraire*
le labour : *la laurada*
enrayer : *enregar*

(1) ***Enregar las trufas***
« Aquò èra per enregar las trufas mès, per laurar, fasiam amb la charru(g)a en fèrre. » (M. G.)
« Ai laurat amb la drechièira. L'araire en boès, ne viràvem las trufas. N'aviam un pas que per aquò. » (L. H.)



2



3

1. - *Lo Molnar, 1959.*
Jean-Marie Fabre.
(Coll. et id. F. J.)
2. - *Mas de Brun de Milhau, 1950.*
Charles Maillé.
(Coll. et id. M. G.)
3. - *Potensac de Milhau, 1940-1945.*
Léon Maillé.
(Coll. et id. M. Ln.)

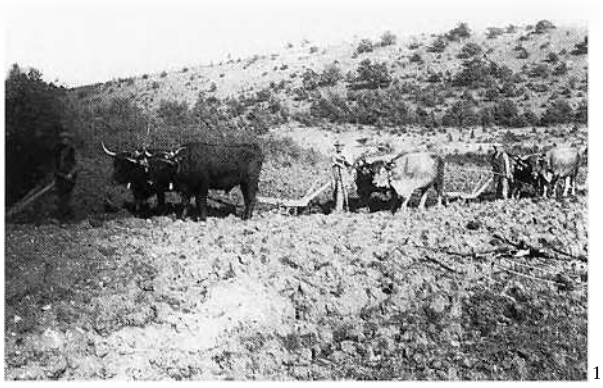

1



2



3



4



5

Los selhons

On semait par planches de labour, *los selhons,* que l'on marquait avec des brindilles.

« Marcàvem amb de boisses o quicòm e pièi semenàvem dins cada selhon de uèch passes. » (S. Lc. / *Compèire)*

Semenar

« Bouriaire, aro qu'ol comp as dounat prou foisous
E que l'as enrichit d'un engrais solutous,
Ombe grondo otenciù preparo lo semenso ;
Oquel suon te regardo e tiro o counsequenso,
Tu mèmes ol gronié còuzis sus tout lou blat
Lou pus bèl, lou pus gros, lou milhou curbelat.
Fai que, neto de juèl, d'onièlo, de reboulo,
Del pa dins tous silhous lo grono toumbe soulo ;
E pèr gorontì del traite corbounat,
N'i jètes pas un gro que noun siò colcinat.
(...)
Lou que bol o pèrpaus emplegà lo semenso
Un pauc dobont Touchons o lo jetà coumenso ;
Car lou boun semenà (lou prouberbe es esprès)
Es quinze jours obont e quinze jours oprès.
(...)
Lou mèstre omb'un porel bo trossà lous silhous ;
Car, pèr poude o proufit emmersà lo semenso,
Cal d'uno rego o l'autro oupserbà lo distenso.
Se molurousomen un drolle, un codolard,
Sons lo sègre de l'uèl l'escompilho o l'osard,
Oicì, cont es noscudo, obès uno esclorcido,
Ount creis, en loc de blat, lo rounso e lo colcido ;
Olai ne nais un tros semenat trop espés,
Que prouduirò forso èrbo, e de gro près que ges.
(...)
Entre obeire boujat lou sac semenodou,
On espoutìs lo mouto o grons cots d'oissodou. » (Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Las fedas per las semenadas

Quand la croissance du seigle était trop rapide, on la ralentissait en faisant décapiter les pousses *pel tropèl de fedas.*

« Metiam las fedas per las semenadas. Mès lor laissàvem larjament la plaça, autrament, fasián perir aquò que butava. Apelàvem pas aquò "aserbar". Disiam "aserbar" quand aquò èra veritablament destinat al tropèl. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Aquò se fasiá pas tròp. A-n-aquel moment, metián pas d'engrais e, lo blat, sai que li caliá tota la longor... Benlèu quauques còps mès pas gaire. » (S. Lc. / *Compèire)*

Las sègas

Les faucheurs et les moissonneurs étaient parfois loués par des exploitants locaux et, leur tâche terminée, ils renforçaient les *còlas* qui allaient vers la *montanha.* Ces *còlas de segaires* travaillaient en cadence, en chantant, et les *gavelairas* qui les suivaient leur répondaient. Les *dalhaires* avaient eux-aussi des chants de travail. Les moissons mécanisées ont succédé aux moissons avec *la falç* ou *lo volam* autour de la Première Guerre mondiale. Il y eut tout d'abord des machines *gavelairas,* puis des *ligairas.*

Las còlas de segaires

Les équipes de *segaires* commençaient les moissons en *Lengadòc,* continuaient par le *Camarés* et le *Milhavés* puis par le *Leveson* et les Grands Causses. Enfin, ils rejoignaient les hauts plateaux *de Gavaldan* et *d'Auvèrnha.*

« Lo papeta fasiá una còla de segaires. Mès anava pas luènh. Fasiá pas que los environs, aquí. Èran sèt o uèch òmes e i aviá quatre o cinc femnas per li(g)ar. Fasián amb la dalha. El, èra lo capitani. Lo que menava la còla, l'apelavan lo capitani. Passava lo prumiá. Après, las gavelairas li(g)avan las garbas. Ma grand-maire o aviá fach quand èra jove, mès per l'ostal. Las prumièiras "liusas" arribèron a la guèrra de 14. » (J. J.)

« Mon oncle montava de còlas per anar segar. S'apelava Malaval Pières. Aviá un ase, lo li fasiam inquietar... Èra "chèf" de còla, cercava los segaires, lo 17 de mai a Milhau. Quand los lo(g)ava, prenián lo volam. De còps èran cinquanta segaires aquí a Veirac, d'aquel moment. E de femnas atanben per li(g)ar. Buvián d'ai(g)a e manjavan defòra, lor portavan lo repais e "cochavan" al palhièr. E fasián una collacion atanben, defòra. E lo dimenge, buvián de vin e trapavan de bravas cuèchas. Pièi se batián. » (M. Am.)

« Mon pèra, èra son trabalh de segar. Montavan dins la Losèra e fasián en davalent, pièi, sai pas cossí fasián... Aquò èra un segaire, el ! Cada tres còps que pausava, aquò fasiá la garba. » (S. Lc. / *Compèire)*

Segaires, gavelaires e li(g)airas

« Se meissonava amb una dalha e los qu'èran darriès agavelavan. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Fasiam amb lo volam. Fasiam de garbas e pièi passavan darriès per las li(g)ar. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Quand segàvem, apelàvem los buòus, davant. » (B. A. / *Compèire)*

« Las li(g)airas li(g)avan amb un pauc de palha. Tiravan un planponh de palha de la garba e li(g)avan amb aquò, a la man. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Los segaires

« Olèrto, oicì Sent-Jan qu'onounso lo recolto ;
Dins pauc, del blat noubèl pouiren faire uno [molto.
Segaires, ocoulats, osugàs lou boulon ;
Qu'o lo pouncho del jour demà tout prengo [bon.
(...)
Pus motì que jomai tout courrìs o lo logo.
Ol lièch obont lou jour trouboriàs pas un cat ;
Semblo qu'en oquel tens de dourmì siò pecat.
Ecceptat lou moinache encaro o lo bressolo,
Que, tout lou jour soulet, se plouro, se desolo,
Tout lou mounde es os comps : lous oustals [sou desèrs.
Otal, cont del tombour lou soun frapo lous [èrs
E que d'uno botalho onounso los olarmos,
Cadun quito so caso e bo prene los armos ;
Lous grons e lous pichous courrou sus [l'enemic ;
Lou pus poultroun s'oprèsto o li socà soun [pic.
De mèmes ol trobal lou mens bolhent [s'escrimo ;
Del bras e de lo buos lou pogès lous onimo.
L'òuzissès, cont càucun s'auzo un bricou [pòuzà,
Cridà coumo un obucle : "Iù bese cal i fà."
Soun uèl de cap o founs persèc toujours lo [colo ;
E de tontes de suons l'espuor soul lou [counsolo ;
Sap qu'òurò lèu pèr biùre e de micho e [d'orgen.
Del dinà sopendent orribo lou moumen ;
O l'oumbro d'un gorric lo troupo es [ossemblado ;
Cadun de soupo o l'al monjo uno escudelado,
Pièi toco lou fricot e lou bi del pegal ;
Un coupet d'aigo fresco olaro es un regal.
Òu mièjo oureto oprès pèr faire lo dourmido ;
Mès o peno òu cutat que l'ocoulat lour crido :
"Olèrto, olèrto, efons, lou soulel fo comì ;
Lo nuèch, noun pas lou jour, es facho pèr [dourmì."
Sul ser, tont que se pot, lo gobèlo liado
Es, de pòu de mal tens, en pilos orengado,
Pièi, dins l'airo ol pulèu pourtado pel bouiè,
Formo uno piromido opelado gorbiè. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)



6

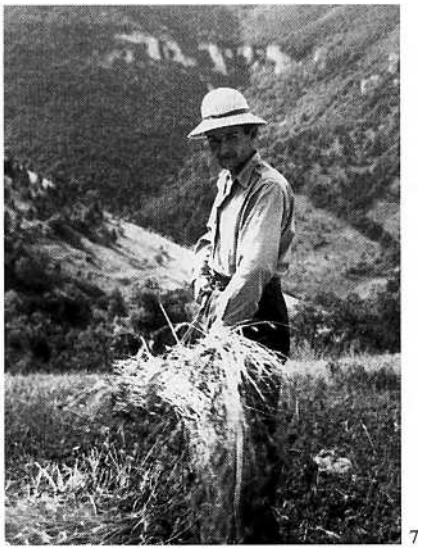

7

1. - *N'Agassac, bòria* Baldeyrou. *(Coll. B. H.)*
2. - *Lo Colombièr de Compèire, 1954.* Albert Pailhas et René Majorel. *(Coll. et id. M. Rn.)*
3. et 4. - *Compèire, 1972.* Albert Baudounet. *(Coll. et id. B. A.)*
5. - *(Coll. M. Pir.)*
6. et 7. - *Las Pinhèdas de Milhau, 1957.* Jean-Marie Fabre. *(Coll. et id. F. J.)*


1


2


3


4


5


6


7

1. - *Compèire, 1968. (Coll. D. Lt.)*
2. - *Compèire, 1968.*
Léa Vézinhet et Lucette Soulié.
(Coll. et id. D. Lt.)
3. - *(Coll. M. Mr.)*
4., 6. et 7. - *La bòria de L'Espital, 1942.*
Fernand Lapeyre et Lucien Alla.
(Coll. et id. A. Lc.)
5. et 8. - *Potensac de Milhau, 1939.*
Familha Aguilhon-Maillé.
(Coll. et id. M. Ln.)

Lo Ròc Traucat

« I a una legenda, al Ròc Traucat. Aquò èra de Combabren. Los segaires venián segar. Aquò èra al mes de julhet e i aviá de recuècha. Cada jorn de recuècha, cada jorn de recuècha... N'avián talament sadol que cada jorn l'anavan fotre contra lo ròc. A fòrça de faire, aquò lo rosiguèt talament que aquò fa(gu)èt un trauc ! » (G. Ag.)


8

Crosèls, plonjons e garbiás

« Fasiam de crosèls de dotze garbas. Après, fasiam lo garbiá. » (A. Lc.)

« Acroselàvem. Metiam dotze garbas per crosèl.

O laissàvem una quinzena de jorns sul camp, pièi, quand aquò èra plan sec, anàvem far lo plonjon. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Se lo temps anava, laissavan las garbas aquí un pauc, se secar. E pièi, fasián los crosilhòts de setze garbas, crese...

Pièi, fasián lo plonjon. Aquò èra plan arrengat, amai que fasquèsse quauqu'auratge, aquò traversava pas.

Los fasián a l'intrada o a la sortida del vilatge, dins un camp pro plan, que la batusa posquèssa far son trabalh. » (C. M.-L. / *Paulhe)*



1



2

Las sègas
moissonner : *segar*
les moissonneurs : *los segaires*
la faucille : *lo volam*
la javelle : *la gavèla*
le chaume : *lo rastolh*
un tas de gerbes : *un crosèl*
mettre en meule : *plonjar, engarbièirar*
la meule : *lo plonjon*
la "gerbière" : *la garbièira*



3



4

1. - *Milhau,*
Le Petit-Saint-Michel, 1940-1941.
On reconnaîtra : Gaston, Jean et Emilie Mézi.
(Coll. et id. M. J.)
2. - *Prinhòlas de Milhau, 1965.*
Roger, Jean et Solange Costes.
(Coll. et id. B. P.)
3. - *N'Agassac, annadas 50.*
On reconnaîtra : Jean Cartaillac et Sylvain Bénézet.
(Coll. et id. B. H.)
4. - *Potensac de Milhau,* vers 1940.
On reconnaîtra : Jacques Ruas (?), Georges Buisson, *vinhairon de Sent-Andriu de Sangonís,* et Léon Maillé.
(Coll. et id. M. Ln.)

Calcar
le fléau : *lo flagèl*
battre : *caucar, calcar, escodre, machinar*
l'aire : *l'aire, l'aira, lo sòl*
le crible grossier : *lo curvèl*
le drap de vannage : *lo curador, lo fleçat*
vanner : *ventar*
le tarare : *lo ventaire, lo ventador*
le grain : *lo gran*
le blé était bien grené : *lo blat èra plan granat*
une poignée : *un planponh*
les sacs : *las sacas*
ensacher : *ensacar*
une sachée : *una sacada*
le grenier : *lo granièr, lo graniá*
le repas de clôture des travaux : *la solenca*

1. - *Calcada al Molnar,* vers 1957.
Louis Fabre et Alice Trouche-Fabre.
(Coll. et id. F. J.)
2. et 3. - *Potensac, bòria* Léon Maillé, vers 1940.
(Coll. et id. M. Ln.)
4. - *Sent-Esteve de Milhau, annadas 60.*
(Coll. C. M.-L.)


1

Calcar, mecanicar

Avant l'avènement de *la calfaira,* le battage ou dépiquage s'effectuait au *flagèl* ou par le piétinement de gros bétail : *calcavan.* Les repas étaient nombreux et copieux.

Las calcadas

« Quand i aviá un pichon paisan que aviá pas grand causa fasiam una cauquièira. I fasiam passar lo bestial. L'ai vist mès pas aicís. » (V. L. / *N'Agassac)*

« A Massabuòu, i aviá un Sauvaplana, cada annada, aquò èra ieu que li calcave.

Quilhàvem las garbas dins l'aira, dins lo sòl, l'espi(g)a en l'èrt e pièi fasiam tornejar los chavals aquí dessús.

Quand avián pro chaupit, brandissiam aquò e i tornàvem faire passar los chavals d'aquí que l'òm vesiá que i aviá pas pus de gran dins l'espi(g)a.

Pièi caliá lo ventar, aquò. Aviam un ventaire, un ventador. » (M. F. / *Massabuòu)*

Los mecanicaires

« Fasiái las campanhas amb la machina a mecanicar amb Lobat de La Crèssa o Vaissièira de Palhàs. Ai fach uèch ans de campanha per mecanicar. Fasiái totes los pòstes, amai per menar lo tractur. Començàven dins la region, empr'aquís, qu'aquò èra pus avançat que sul Leveson o suls Causses, e finissiam del costat de Severac o alara sul Larzac.

Dins las bòrias, en general, tuavan una garcha. Lo matin, fasián de tripons e, a miègjorn, un bocin de feda en salça e las cuèissas rostidas. Mès, quand anàvem mecanicar a-n-acò de Palòc de Viaroge, aquò èra un vedèl. Aquò èra melhor qu'una garcha ! Fasián lo cap en vinagreta. E n'i aviá que ne profitavan per far passar lo pus trace vin qu'avián dins la cava, de vinagre, per bien dire... » (M. Rn. / *Compèire)*

« Ieu, trabalhave a cò d'un "entreprenur" de batatges. Ressàvem atanben e molinàvem lo gran pels pòrcs.

La "caufusa", aquò èra ieu que la fasiái marchar : chica-chaca, chica-chaca... Aquò ronflava, aquò ! Nos desplaçàvem a Compèire, pertot. » (T. G. / *N'Agassac)*

« Mecanicàvem a pus près una jornada. » (L. H.)


2


3

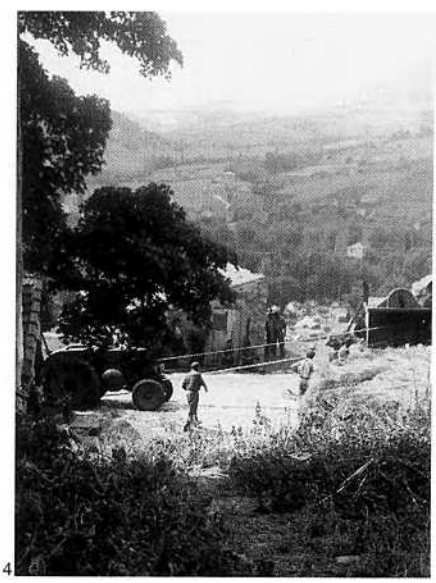
4







1. - *Sent-Esteve de Milhau, annadas 60. (Coll. C. M.-L.)*
2. - *Milhau,* Le Petit Saint-Michel, vers 1931.
Los enfants : Gaston Mézi et André Niel. *(Coll. et id. M. J.)*
3. - *Milhau,* Le Petit Saint-Michel, vers 1931.
?, Eugène et André Niel, Gaston Mézi et Clémence Niel.
(Coll. et id. M. J.)

La calcada

« Molgrè lou colimas que nous fo tont de peno,
De mounde e de bestial l'airo n'es pas mens pleno.
Jous effors redouplats d'un pougnet bigourous
Òu dejà sucoumbat del gorbiè lous crestous.
Sus un sol mosticat d'argiolo pla botudo,
Os regarts del soulel lo garbo es estendudo.
Lo colcado coumenso, e dejà lous flojèls
Del fabre, sus l'enclume, imitou lous mortèls,
En boten lo seguiol, qu'es de duro dessarro,
Tondìs que sul froumen des miols troto lo garro.
Lou mèstre, qu'es en mièch omb'un fouet o la ma,
Tout lou jour oltour d'el lous ouplijo o roudà.
O forso de tustals cont lo grono es solido,
Lo palho dins lo granjo ombé suon es cobido,
E lou gro, que demoro en so boufo mesclat,
Es ombé lou rostèl en molo ocoumoulat.
Oquel poussiè se lèbo en l'aire o cots de palos,
Ofi que lou zephir lou bente de sos alos.
Lo boufo en se trïen toumbo desà delà ;
On lo bei jusc'ol cièl en tourbilhouns boulà.
Cont lou bent o cossat oquelos pompolhetos
Que teniòu en prisou los utillos gronetos,
Obont sourtì de l'airo, ofi que siò prou bèl,
Cal que lou gro s'espure encaro ol gront curbèl.
Pendent que dins l'eriè lou mèstre lou trobalho,
Omb'un pichot romèl lo sirbento buailho ;
Onfi, net e morchant, dins un sac bolouniè
Se boujo e pel borlet se correjo ol groniè. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

La solenca

« Mès oicì lou gront jour, lou jour de lo soulenco.
Dejà dins lo couireto estoundejo lou ris,
E dins l'oulo soupièiro uno garcho boulìs.
Oquel jour pèr l'oustal es uno majo fèsto,
O lo colre otobé tout lou mounde s'oprèsto.
Mèstre, mèstro, goujats, chombrièiro e mojoural
Sou dejà rebestits de l'ornès dimergal.
Lo filho del pogès, mièjo doumoizeleto,
O corgat sous ribans e so fino joqueto.
Lo postroto o plegat soun rigot en tourtèl.
Lo gran, mèmes lo gran, pus seco qu'un rostèl,
De lo caisso o solit toutos sos onticalhos
E de soun coutilhou resounzat los bombualhos.
Lou pogès ol celiè bo romplì lou polhou ;
So fenno sus lo taulo esten lou tougolhou.
O lo clortat d'un lun penjat o lo trobado,
Sul bonc qu'es o l'entour s'ossèto l'oustolado.
Lou mèstre, que se pimpo ol cap de l'orchibanc,
Fourbio en orrè lo floto e coupo lou pa blonc ;
Ne tromet uno pèsso o cadun de lo troupo,
Que, d'un trobèrs de det, l'oplecho pèr so soupo.
Sul trepiè l'oulo orribo, e d'obort s'escolcìs.
Lo fourcheto d'Odam porto ol cais lous boucìs.
Dins l'estoumac lo soupo o peno es dobolado,
Que toutes òu de ris uno bouno sietado,
Mès de ris to pebrat qu'oluco lou gousiè.
Òu pièi, pèr ocobà de forcì lou gresiè,
De lo garcho boulido uno pleno escudèlo
E d'oli de sirmen pèr ounchà lo corrèlo.
Toujours pur s'endobalo, e lou tossou coumoul.
Onfi cont òu begut e trincat lour sodoul,
E qu'oun resto pus res o metre dins lo panso,
Se n' bòu ol coumunal fa catre tours de danso.
D'espigos pèr bouquet cadun porto un romèl.
Ondriù tiro lou branle ol soun del coromèl. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Lo molin

Los molins de Milhau
Extraits d'un règlement de police pris par le maire de *Milhau* le 6 juillet 1807.
« Article 2 : L'archûre, vulgairement appelé *l'arescle,* sera posée à la distance de 5 centimètres - 50 milimètres (deux pouces ancienne mesure) de la meule, dans toute sa circonférence. (...)
Article 3 : *L'encastre,* sur lequel l'archure sera posée, sera fait avec du bois solide et uni, sans aucun creux ni poche. (...)
Article 5 : Il est défendu aux meuniers et à leurs domestiques de changer les grains des habitans, ni de prendre du blé, soit des sacs, soit de la trémie, pour se l'approprier au préjudice des habitans. (...)
Article 7 : Les meuniers sont tenus de sortir les grains de l'habitant lorsque celui-ci voudra les faire laver, et de les rapporter chez lui ainsi que cela s'est toujours pratiqué. Ils seront encore tenus d'aller prendre les grains de l'habitant pour les porter au moulin et de lui en rapporter la farine.
Article 8 : Le poids de la farine devra être le même que celui du blé, à l'exception de 6 hectogrammes 12 grammes (une livre et demie ancien poids) accordé pour le déchet, sur chaque 49 kilogrammes (ou 120 livres poids ancien).
Article 9 : Le prix de la mouture est fixé comme ci-après et jusques à ce qu'il soit autrement ordonné, savoir : pour chaque 49 kilogrammes blé (nouveau poids) 120 livres poids ancien : 50 centimes ; et pour ceux qui voudront payer en grains à 1 kilogramme, 6 hectogrammes, trente deux grammes (4 livres poids ancien) pour chaque 49 kilogrammes, nouveau poids. Bien entendu que le particulier a le choix de payer en argent ou en grains.
Il est, en outre, accordé aux meuniers, suivant l'usage, 8 hectogrammes 16 grammes (2 livres poids ancien), de son, pour chaque 49 kilogrammes (120 livres poids ancien) de farine, qu'on voudra faire passer au blutoir, ou 7 centimes et demi, au choix du particulier. » (Extr. de *Les moulins de Millau,* 1993)

Les *molins* étaient principalement situés sur *Tarn* et *Dórbia.* La Société d'Etudes millavoises, arts et traditions rurales évoque dans son ouvrage *Les moulins de Millau,* les moulins *bladièrs,* à huile, à tan, à *rèssa,* le moulin drapier à trois *naus,* le foulon à peaux, et les martinets à cuivre ou à poudre. Sur *Dórbia,* les moulins de Laumet et du Monna ont été des martinets avant d'être des *molins bladièrs.* Celui du Monna fut converti en scie pour le tuf.

En *Milhavés,* les grains étaient lavés avant la mouture.

« Du côté de Verrières mais sur la commune de Compeyre, il y a le Moulin de la Mécanique, puis le Moulin du Roc, le Moulin de Flanguiès, puis la ferme du Flanguiès qui est au fond de la côte de Compeyre, et ensuite *aquel molin d'òli.* » (G. E. / *N'Agassac)*

« N'i aviá un aquí al Flanguièrs, sus la rota de Ribièira. Aquò's la sorga que lo fa virar. I aviá lo Molin del Ròc que èra de Compèire, atanben, al pè de la còsta. Aquel d'aquí l'ai vist virar. » (V. L. / *N'Agassac)*

« A N'Agassac i a lo Molin del Ròc. I anavan mòlre lo gran pel bestial, per far las bolhidas, tot aquò. S'i fasiá la farina de blat atanben per far lo pan. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Lo molin èra al fons de la còsta. Aquò èra lo Molin del Ròc. Se ne preniam pas gaire e se lo molinièr aviá lo temps, esperàvem, se que de non lo li laissàvem. » (S. Lc. / *Compèire)*

« A Milhau, i aviá dos molins. N'i aviá un que l'òm podiá pas i anar en avancent, caliá faire recuolar la carreta. I anàvem a recuolons. » (M. F. / *Massabuòu)*

• *Lo molin de vent de La Blaquièira*

« Le cadastre de 1489 nous apprend qu'à cette époque il y avait à La Blaquière un moulin à vent *(un molin de ven de una roda)* appartenant à Guy Refregiers et pour lequel celui-ci était imposé d'une somme de 25 livres. » (Extr. de *Millau à travers les siècles,* par J. Artières, 1943)

• *Lo molin de Cabrièiras*

« Le moulin de Cabrières actionnait les meules de deux ou trois moulins bladiers : *moly pres del portal del Bals, moly deforas los murs, moly bladia de madona de Nonenca, moly de Dauras,* etc. En 1788, il y a au moins trois meuniers : P. Maury, L. Maury et J. Bosc. Il existe de nombreux baux relatifs aux moulins. » (Extr. de *Bulletin de la Solidarité aveyronnaise,* mars-avril 1931)

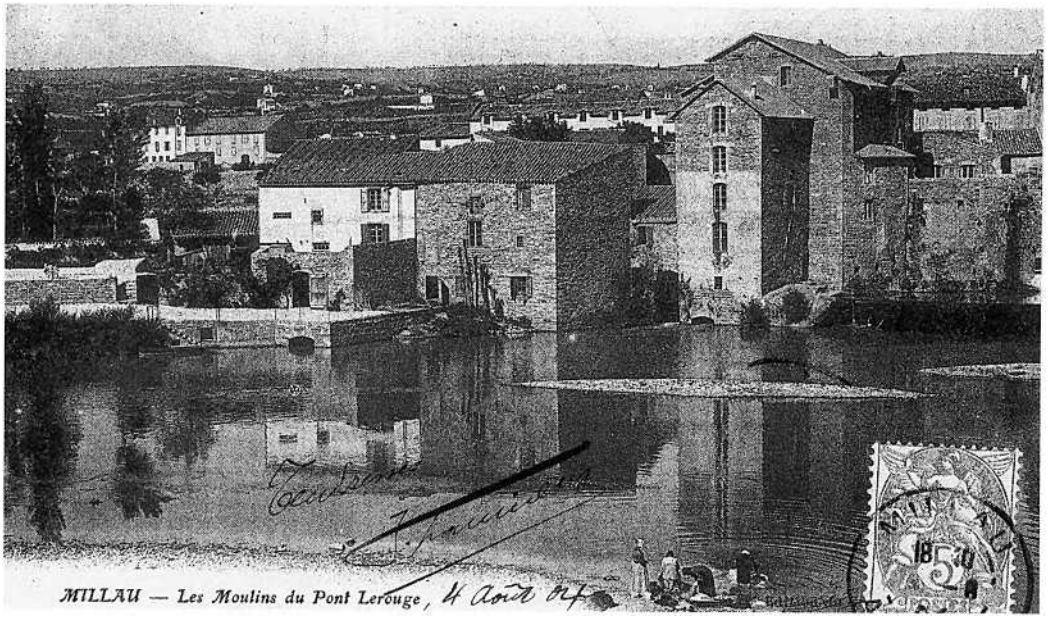

Milhau, Molins del Pont Lerouge. *(Coll. Arch. dép. A.)*

Lo forn e lo pan

On cuisait le pain au four de *la bòria* ou dans un four commun à plusieurs *ostals*. En *Milhavés,* pour vérifier la température du four, on utilisait des *tocadons* et, en fin de cuisson, on ajoutait *una flausona* ou *un farç*, des *chaudèls* ou une *tocada.* On se servait également du four pour terminer le séchage des champignons ou des prunes.

La pasta del pan e lo levam

« Un assez grand nombre de ménagères faisaient elles-mêmes le pain familial (...). Elles pétrissaient la farine et faisaient lever la pâte dans la *match,* la maie ou pétrin, *match* qui, le couvercle mis, servait aussi de table pour les repas (...).

Le pain était porté à cuire dans l'un des deux ou trois fours banaux de la ville. La veille, l'un des gamins était allé *"diré ol four"*, c'est-à-dire annoncer que la ménagère porterait sa pâte à cuire le lendemain. Comment portait-elle cette pâte ? Sur un grand plateau de bois placé sur sa tête, garanti par *lo capéludo* et tenu en équilibre par les mains, les deux bras en l'air. La pâte était recouverte d'une *flessado.*

Ceci n'empêchait pas qu'il y eut à Millau de nombreux boulangers. Les pains de boulangerie étaient plus petits que ceux de ménage ; ceux-ci cependant n'atteignaient pas les dimensions des "tourtes" de pain de seigle – *dé pa négré* – qui se faisaient dans les fermes ou villages des Causses. » (Extr. de "Le pain de ménage", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« A l'ostal, èra la mamà que pastava. A la fin, gardava una assièta de pasta per far levam pel còp d'après. » (M. Rn.)

Lo forn

« Il fallait couper les buissons noirs à *l'aissadon* pour chauffer le four à pain, avec des *cades.* » (M. Ln.)

« Copàvem de gamassas per caufar lo forn, de bartasses. » (S. A.)

« Caufàvem lo forn amb de cades, de bartasses... I aviá de bartasses que butavan pels camps, los copàvem e caufàvem lo forn amb aquò. Per l'"etancheitat" del forn, fasiam amb de "bosa" de buòu. » (M. G.)

« I aviá un forn comunal. Mès nautres aviam un forn per nautres que mon pèra aviá fach far. » (S. Lc. / *Compèire)*

• *Lo fornièr*

« I aviá un forn comunal. N'i aviá un que s'ocupava de copar lo boès e de caufar lo forn e pièi caliá pagar un tant per micha, ieu crese... » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Ai ausit parlar del fornièr mès l'ai pas conescut. I aviá lo forn al fons del vilatge. Lo fornièr s'ocupava del forn. Tala familha fasiá son pan tal jorn e lo fornièr fasiá son trabalh. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Al forn comunal, i aviá un tipe qu'èra desinhat. Caufava lo forn e, a tala ora, fotiá un còp de còrna. Caliá que lo monde de Paulhe sorti(gu)èsson amb una micha. Cadun metiá una marca sus son pan. Enfornava lo pan e, pièi, lo monde lo venián quèrre. » (P. L.)

• *Los tocadons*

« Quand lo pan èra pro levat, metián aquò dins de palhassas, ieu caufave lo forn amb de bartasses e enfornàvem. Per far tombar la calor avant d'enfornar las michas, i metiam de tocadons, de tròços de pasta. Un quart d'ora après, sortissiam aquò e enfornàvem lo pan. » (M. Rn.)

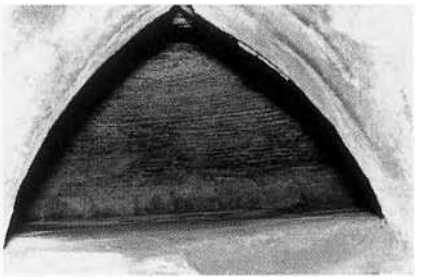

Milhau, four du Voultre. *(Coll. P. Jen.)*

Lo gran
le blé : *lo blat*
le seigle : *la se(g)a(l)*
l'avoine : *la civada*
l'orge : *l'òrdi*
le maïs : *lo milh*
faire les semailles : *semenar*
la semence : *la semença*
le blé est clairsemé : *lo blat es clar*
il va épier : *va espi(g)ar*
l'épi : *l'espi(g)a*
il est charbonné : *es carbonat*
mûrir : *amadurar*

Lo molin
le meunier : *lo molinièr, lo moliniá*
le moulin : *lo molin*
moudre du grain : *mòlre, molinar de gran*
le son : *lo bren*
le son fin : *la repassa*
le barrage du moulin : *la paissièira*
la meule : *la mòla*

Lo pan
le four : *lo forn*
la farine : *la farina*
la maie : *la mag*
pétrir le pain : *pastar lo pan*
chauffer le four : *caufar lo forn*
entamer le pain : *entemenar lo pan*
les croûtons de pain : *los crostons de pan*
la croûte : *la crosta*
la tourte : *la torta*
la fouace : *la fo(g)assa*

1187, 1528

« Les privilèges de 1187 prescrivaient la quotité des droits de mouture du blé et de cuisson du pain. Ce tarif était le suivant : une livre de farine par sétier de blé pour les meuniers, et trois mailles par deux sétiers pour la cuisson du pain. (...)

"Tocan los pestoressas et so que deu pesar lo pa.

Sia memoria que l'an 1528... foron convocat en la mayso de sayns, so es en la mayso del cossolat, totas las pestoressas que eron adonc en la presen vila de Milhau, a causa que hy avia belcop dels habitans de lad. vila que se conquerian, disen que lasd. pestoressas fasian lo pa fort petit, aven regard al pres alqual se vendia lo blat." » (Extr. de "Notice historique sur les libertés, privilèges, coutumes et franchises de la ville de Millau en Rouergue...",

1. - *Milhau, plaça de La Capèla, bolanjariá* Despériès, 1940.
Maryse Despériès.
(Coll. et id. D. J.)
2. - *Milhau, plaça de La Capèla, bolanjariá* Despériès, 1940.
Marie Rivière, ?, Titi, mitron.
(Coll. et id. D. J.)



1


2

• ***Lo forn de Paulhe***

« Le four, qui était la propriété du village servait pour la cuisson du pain pour ses habitants. Il était loué pour une période de neuf ans. Le preneur du four, qu'on appelait le fournier, payait un petit fermage qui était d'une vingtaine de fr. en 1880 et avait diminué jusqu'à cinq fr. pendant la dernière période. Le fournier avait la clé. Il n'avait rien à fournir et était chargé de faire le nécessaire pour faire cuire le pain qui se faisait le samedi de chaque semaine pour tous les habitants du village. Il devait chauffer le four, y mettre le pain, surveiller la cuisson, le remuer dans l'intervalle. La cuisson durait pendant près de trois heures la première fournée et deux heures les suivantes.

Pour son travail, il lui était payé un prix de fournage fixé à 1,50 fr. (?) par personne y compris les enfants au-dessus de deux ans. Il devait être payé au premier de l'an. Chaque famille fournissait le bois nécessaire. (...)

A la fournée du soir, comme le four était plus chaud que le matin, avant de mettre le pain, on faisait une fournée de toucades qui consistait en un peu de pâte que l'on enlevait de la pâte ordinaire, que l'on étendait sur une planche en (...) forme de couronne, qu'on laissait cuire un quart d'heure ou vingt minutes et qui servait de gâteau du dimanche. Pour ce travail, on payait le fournier en nature avec un peu de pâte.

Le dimanche, on apportait souvent le plat au fournier, moyennant 5 centimes les ménagères étaient bien contentes d'avoir, comme elles disaient, le souper de prêt.

A la fête de Saint-Pierre, c'était la fouace traditionnelle. Les ménagères s'y appliquaient et, comme cela n'arrivait qu'une fois l'an, faisaient une bonne fouace.

Le four ne fonctionna plus quelques années avant la guerre faute de fournier. Pendant la guerre ou quelques temps après, il ne fonctionna pas de la même manière, jamais peu de temps. Et depuis, le boulanger de Millau approvisionne le village deux fois par semaine. » *(Doc. M. de P.)*

Flausonas, chaudèls e tocadas

« Fasián de chaudèls amb pas mal d'uòus e de farina. Los caliá laissar levar e lo lendeman, los fasián. Los caliá far bolhir dins d'ai(g)a e pièi los passavan al forn. » (M. R.)

« De còps que i a, fasián un farç e lo metián al forn, o una fo(g)assa, o una placa amb de pomas, de prunas... Mès, de còps, lo farç se conflava talament que lo cobertor s'en mancava de gaire que toquèsse ! » (M. Rn.)

« Fasián una tocada amb de prunas. » (G. G.)

« Quand aquò èra la sason de la frucha, fasiam de tocadas. La grand-maire, après lo pan, metián una tocada de prunas. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Lo bolangièr, lo bolangiá

En *vila* et dans les *borgs,* les *bolangièrs* ont succédé aux *fornièrs.*

On pratiquait *l'escambi* révélateur de la dégradation des termes de l'échange au détriment de l'agriculture. Les anciens se souviennent du temps où l'on avait un kilo de pain pour un kilo de blé, le son payant *lo molinièr* et la proportion en eau du pain payant *lo bolangièr.*

• ***Los gavèls, los faisses***

« Sul Causse, a Longuèrs, fasián de faisses de boès, de cade, per anar portar als bolangièrs de Milhau. Pagavan lo bolangièr coma aquò, per pagar lo pan. » (B. J.)

« Tot lo monde fasiá de gavèls per vendre als bolangiás. Anavan pels traverses copar los boisses o los traces de roves que butavan. Fasián de faisses. Al Molnar, presque tot lo monde fasiá aquò. » (M. F. / *Massabuòu)*

• ***Bolanjon e tocada***

« Les boulangers millavois avaient trois formes de pain : la miche de quatre livres, *lou boulonjou* d'une livre, la couronne de deux livres et aussi, mais rarement, une quatrième forme : *lo toucado.*

La miche était une boule aplatie avec quatre encoches, sorte d'esquisse d'une croix de Malte, c'était le pain le plus usité.

Le *boulonjou* était composé de trois boules, celle du milieu, plus grosse, légèrement aplatie, celles des extrémités, plus petites, un peu allongées ; le *boulonjou,* qui coûtait trois sous, servait aux casse-croûte que se faisaient dans les buvettes de "sous le couvert" (...).

Lo toucado était un pain rond, plat, ajouré de losanges et la couronne était ce qu'elle est aujourd'hui. » (Extr. de "Le pain de ménage", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)



1



2

1. - *Milhau, La Capèla. (Extr. de Millau en images)*
2. - *Milhau, bolanjariá* Lacroix. *(Coll. et id. D. J.-J.)*

Lo fen e la pastura

Fenejar
« Autre tens, autre suon : aro cal fenejà.
Cont l'èrbo dins lou prat coumenso o [blonquejà,
L'en cal traire, autromen lo mitat se [n'estralho ;
Onen dounc, coumponhous, bite, otropàs lo [dalho,
Oquì n'i o prou de dich. Pèr lou mèstre [onimats,
Lous borlets en comiso e d'oquel fèrre [ormats,
Fòu sòutà, sons pietat, l'ournomen de lo [prado ;
Tout toumbo jous l'eigino o l'ocout osugado.
Pièi pèr birà lous rencs ben de mounde un [troupèl ;
Olaro on bei jougà lo fourco e lou rostèl.
Tondis que l'un fourquejo e que l'autre [rostèlo,
Lous dolhaires o l'oumbro ounchou lo [gorgomèlo.
Cont del fe prou secat lou ser fòu lous [moulous,
De tout lou besinat benou lous efontous,
Juscos ol cachoniòu que sort de lo bressolo,
Escolà sus lo pilo e fa lo cobrïolo ;
S'i plasou talomen que quitou pas lou prat
Que cont dins lo fenial besou lou fe dintrat. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Lo fen était réservé aux *fedas* ou mélangé à de la paille pour faire la *pastura* des vaches. Certains prés situés le long des ruisseaux étaient irrigués.

Los drechs d'ai(g)a

« I aviá de paissièiras e abesalavan, pas a Tarn, mès tanlèu que preniam lo riu de Verrièiras o de Barbada. » (V. L. / *N'Agassac)*

Lo fen

« Cont lo fi de juin arribo, e que coumensou los colous, lou poizan se preparo per fenoira. Sourtis lo dalho que dourmissio dempièi dèch meses, ne passo l'especciu, lo pico, e ardit pes prats...

Zzvran... Zzvran...

Fiplat sus sous jorrets, l'esquino un pauc courbado, los duos mas sorren pla lou manche de l'outis, d'un geste large, souple, grocius, codonsat, lou dolhaire obat per rens egals oquel fe qu'en tounben ol suol degacho uno tont bouno sentou que ne treboulo lo cerbèlo, que fo courri din loi benos com'uno sabo generouso, que tout en dounen o l'oubrio d'ordou o soun trobal, i juon un pauc de couquinorio, e es causo que souben dis uno bestiso, pessugo lo talho ou cauque cuop fo'n poutou o lo chombrièiro cont i puorto lou dina que prenou ensemble o l'oumbro d'un poumio.

Un renc es obotut... Lou dolhaire, so dalho sul l'espallo, mounto d'un pas pesuc o l'autre bout del prat, sourtis so pèiro e passo soun outis : "Otal couporo milhou" sou dis, e sons soucit ne conto uno.

Zzvran... Zzvran...

Oquel'erbo qu'oundejo ol soufle del zefir e que ressemblo olaro o loi zounzados d'un lac, ol coucha del sourel, oquel'erbo toumbo, mes otobé om'elo toumbou los flouretos qu'èrou dins lo prado, i dounen lou porfum, lur poulidos coulous.

Morgoridos, componetos, boutous d'or, jounchou tristomen lou suol... Per iu, puode pas beire oquel trobal, oquelo mutilociu, sons que moun cur ne siasque esmougut.

Ocuo me fo pensa o lo muort quen coumo lou dolhaire, s'ocupo pas oun tusto : paures ou riches, joubes ou biels, poulits ou lourts, passo, es obuclo e dalho los Morgoridos de bint ons qu'èrou tronquillos din lur fomilho, foguen lou bounhur des porens e egoien lou fougueirou coumo sos sourretos los flours egoiabou lous prats... » (Extr. *"Lo dalho",* par L. Julié, dans *Ormonac Rouërgàs,* 1912. Graphie francisée)





1. - *Milhau, 1947.* M. Saléon, Georges, Gérard et Adrien Maillé. *(Coll. et id. M. G.)*
2. - *Lo Molnar, 1928.* Assis : Alice Fabre, ?, ?, ?. Debout : Marie Trouche, Louis, Noémie et Louise Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*



1

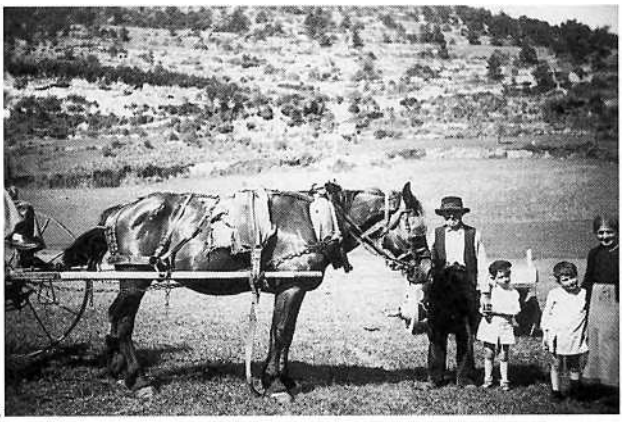

2



3



4

1. - *Las Clapassièiras de Milhau, 1947.* *(Coll. M. G.)*
2. - *L'Imèn de Milhau, 1941.* M. Manenq, *son pichon-filh* Gilbert *e son nebòt* Valat *de Milhau,* Mme Manenq. *(Coll. part.)*
3. - *Potensac de Milhau, bòria* Léon Maillé. *(Coll. et id. M. Ln.)*
4. - *Milhau, carrada de fen sus la plaça del Mandarós.* *(Coll. Arch. dép. A.)*

L'esparcet

« On est redevable de [l']introduction en Rouergue [des prairies artificielles] à Jean Despradels d'Allaret, né à Millau en février 1728. Doué d'un goût très prononcé pour l'agriculture, il s'adonna à l'étude de cette science, s'instruisit sur beaucoup de points pratiques auprès des fermiers ses voisins et s'efforça ensuite d'appliquer les connaissances acquises sur son domaine de La Rode situé aux portes de Millau. C'est là que, vers 1755, il cultiva avec plein succès le sainfoin, plus connu de nos cultivateurs sous le nom d'*esparcette.* Il fut aussi le premier à essayer la culture du trèfle sur une autre propriété qu'il possédait à Saint-Jean du Bruel. Cette plante y était tellement inconnue qu'il dut, pour avoir de la graine, en faire venir d'Alsace. Il en offrit ensuite à ses voisins dont il dirigeait, au besoin, les travaux. Il s'employa beaucoup à vulgariser l'usage de la pomme de terre. Cet agronome de grand mérite fit partie de l'administration provinciale de la Haute-Guienne, comme représentant du Tiers-Etat. Il fut aussi plus tard membre du Conseil général de l'Aveyron qui, dans sa session de l'an IX vota, sur sa proposition, 200 francs pour aider à faire connaître les prairies artificielles : "Non pas tant, disait le préfet dans son rapport au ministre, pour propager cette culture par un moyen aussi faible, que pour signaler aux cultivateurs intelligents cette ressource de l'agriculture sur laquelle le conseil a fixé son attention."

Grâce aux efforts de Despradels et de la Société d'Agriculture naissante, le préfet pouvait, la même année, dire au ministre : "Depuis que j'ai visité le département de l'Aveyron, j'ai acquis la certitude que l'agriculture y a fait depuis 1789 de notables progrès." En parlant de la culture des prairies artificielles, ce même magistrat ajoute : "Elle enrichit maintenant l'arrondissement de Millau, habité par le citoyen Despradels ; les cantons voisins de Saint-Jean du Bruel, de Nant, de Saint-Affrique, de Roquefort, etc. Cette culture y est à un tel point d'expansion que les bestiaux s'y sont beaucoup multipliés et que les habitants y sont dans une grande aisance, tandis que, précédemment, ils étaient pauvres. Ces mêmes cantons vendent actuellement au reste du département de l'Aveyron et aux départements environnants ; ils font même l'envoy à Lyon de quelques chargements de voitures pour les grainetiers de cette ville." » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

Los palhiás

« I aviá de lusèrna o d'esparcet mès pas de prats naturèls, aquò's tròp sec, aicí. Metiam aquò dins lo palhiá e cachàvem tant que podiam, per dire que ne dintrèsse lo mai possible, e pièi i metiam un pauc de sal dessús. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Avián quauques prats en bas aquí mès fasián mai que mai de lusèrna.

Lo fen se dintrava dins los palhiás mès èra pas la mòda de faire de "bòtas". Tot èra en vrac, amb de forcas. S'en dintrava pas mal. Caliá plan arrengar lo fen. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

La pastura

« [Avec le foin sec de bonne qualité] on donne aussi des pailles et des balles de blé ou d'avoine, des fagots de frêne, peuplier, saule, ormeau, chêne, acacia, mûrier, vigne, etc., surtout dans les régions sèches où le foin est rare.

On améliore cette nourriture sèche, dans les bonnes exploitations, en la faisant macérer et on la complète par des distributions de tourteaux, de farines, de grains, de racines fourragères, de son donné dans les breuvages, de bouillies diverses. La variété est des plus favorables à la lactation et à la santé générale des animaux. » (Extr. de *Le Roquefort*, par E. Marre, 1906)

Lo fen
un pré : *un prat*
la rigole : *la besala*
faucher : *dalhar*
le faucheur : *lo dalhaire*
la faux : *la dalha*
une équipe de faucheurs : *una còla de dalhaires*
le foin : *lo fen*
faner : *fenejar, fenairar*
sécher : *secar*
le râteau : *lo rastèl*
râteler : *rastelar*
charger le foin : *cargar lo fen*
le char à deux roues : *lo carri*
une charrettée : *una carrada*
le tombereau : *lo tombarèl*

Lo fleçat
« A Sent-Jòrdi, aquò se ditz "lo curador" e a Montjòus "lo dençòl". Aicí, aquò se ditz "lo fleçat". Òm s'en serviá quand òm escodiá per metre las polsas, la palha triça o quand anàvem donar de fen a las bèstias. Aquò èra quatre sacas corduradas. Òm i metiá lo fen e òm metiá aquò dins lo rastelièr. » (J. Jl. / *Carbassàs)*

Mièg fen-mièg palha

« Mesclavan la palha amb lo fen, fasián la pastura. » (A. Lc. / A. O.)

« Èra mièg fen, mièg palha. » (B. P.)

Los tortèus

« Dans une étude intitulée "Les brebis laitières du Larzac" *(Journal d'agri. prat.,* 1880), M. Alex Vitalis rapporte les résultats obtenus par le remplacement, dans la ration journalière de ses brebis du Larzac, de 700 fr. (sur 1 kilo) de regain par 250 fr. de tourteaux de coton d'Egypte. Ces résultats se sont traduits par une augmentation de 34,4 % dans le rendement du lait et une diminution de 40 % dans le prix de la ration. Dans les bonnes fermes de la région on ne donne guère communément que 100 fr. par tête et par jour d'aliment concentré (tourteaux, farines ou son) aux brebis laitières, pendant les mois d'hiver où elles ne sortent pas. Disons toutefois que l'emploi du tourteau est peu apprécié des acheteurs de lait qui lui reprochent, à tort ou à raison, de donner un caillé mou et difficile à travailler.

Les provisions d'hiver, pour un troupeau, doivent être, d'après Roche-Lubin, de 120 kilos environ de fourrage sec et 13 litres d'avoine ou toute autre farine. On doit augmenter la ration des brebis pleines ; l'agneau sevré doit recevoir la moitié de la nourriture de la mère. » (Extr. de *Le Roquefort,* par E. Marre, 1906)

La fuèlha, la rama

Pour pallier la rareté du foin, on faisait des fagots de feuillage.

« Dans les Causses on plante des frênes et des ormeaux, au bord des champs, en vue de cette utilisation qui procure une variété favorable au bon entretien du troupeau et à la production laitière. Les rameaux, véritables fourrages aériens, sont élagués en septembre, tous les trois ans, et liés en fagots que l'on fait sécher, autant que possible à l'ombre, avant de les rentrer. Ces amputations périodiques donnent aux arbres fourragers l'aspect d'immenses candélabres bosselés et verruqueux. » (Extr. de *Le Roquefort,* par E. Marre, 1906)

Lo rove

« Fasián de gavèls de rama amb de rove. Los laissavan secar. Metián un aure quilhat e fasián un ramiá, ponchut coma un plonjon. Quand èra sec, lo dintravan dins las fenials o dins un estable. Pièi, amassavan los gavèls per alucar lo fuòc. » (M. P. / M. Ad. / *Compèire)*

L'amoriá

« Fasián de rama d'amoriá pels pòrcs. » (V. P. / *Paulhe)*

« Fasián de rama amb los amoriás per donar a las fedas. Plomavan los aures per amassar las fuèlhas. Metián una saca en bandolhièira e fotián las fuèlhas dins la saca. » (P. Ln. / *Paulhe)*

Lo fraisse

« Fasián amb de rove o de fraisse, çò qu'avián, per l'ivèrn, per las fedas, los vacius. » (M. G. / *Milhau)*

La pibola

« Podàvem las pibolas. Aquò èra la mòda. Fasiam secar aquò, fasiam de gavèls. Aquò èra un "suplement" que donàvem al bestial, lor fotiam un gavèl dins lo rasteliá. » (M. F. / *Massabuòu)*

La fuèlha

« Obon que d'Oquiloun l'olenado funèsto
Sus l'aubre encaro bèrt bengo souflà lo [lo pèsto,
Lou mèstre e lous borlets, lo pigasso o lo [lo ma,
Pèr l'omour del bestial se n' bòu lou [derromà. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Los tardivals

« N'as pas tout bist encaro : ogacho [l'esporset,
Lo trèflo, lo lusèrno emolhà lou prodet.
Bai beire fresquejà sus coustals, sus [trobèrses,
Los gièisos, lous becuts, los entillos, lous [èrses,
Los fabos, lous moungils e tout l'autre legun,
Sons countà lou mendit, que n'es lou [rofotun. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

« Fasiam de vesças per far venir las fedas. La machina veniá tard e, quand voliam far quicòm de bona ora, coma las vesças, caucàvem amb los chavals. » (A. Lc.)

« Fasiam d'entilhas per un sèrre. La tèrra i èra laugièira. » (S. Lc. / *Compèire)*

Segal e milh

« Laissàvem pas jamai las tèrras sans res pendent l'ivèrn. Aicís, tot lo monde aviá de vacas alara, l'autom, semenàvem de segal de bona ora per que comencèssa d'èstre plan fornida quand Dórbia veniá, lisava puslèu dessús sans prene la tèrra. Tot lo monde fasiá de segal dins la plana. Mès pas per laissar amadurar. Aquela segal la copàvem per donar a las vacas e pièi i fasiam de milh verd per las vacas. Tota la plana, aquò èra aquò. De milh, de còps que i a, ne fasiam dos còps dins l'annada. Lo que fasiam al mes de mai, lo copàvem, de còps que i a, lo 14 de julhet e n'en tornàvem faire de còps après. Dins aquela plana, se lo temps o ditz, aquò buta vite. » (M. F. / *Massabuòu)*

« De milh, s'en fasiá pas gaire. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Las trufas

« Sèm dins un país que la tèrra volonta plan la cultura de la trufa. Mès èra mai que mai per la consomacion familhala. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Mas de Brun de Milhau, 1947.
Arrachage des pommes de terre.
Gaston Pégorier, Gérard et Georges Maillé.
(Coll. et id. M. G.)



Lo bestial gròs

Le gros bétail fournissait essentiellement la force de trait, le fumier et des produits que l'on vendait aux *fièiras del país.*

Los parelhs

Les bœufs de travail étaient principalement des bœufs de race Aubrac achetés sur le *Leveson,* en *Laissagués* ou en haute vallée d'Olt.

Entre un et deux ans, on appelait les jeunes bovins des *borrets* ou des *borretas,* à deux ans des *doblons* ou *doblonas,* et enfin à trois ans, les *treçons* étaient destinés au dressage pour le travail.

« Una annada, aviam abut de Salèrs. Sovent, los "dressàvem", quand avián quatre o cinc ans. Mon pèra anava totjorn a La Canorga, coma èra sortit d'amont. » (A. Lc.)

« Aviam d'Aubracs. » (M. C.)

Lo brau

« Quand una vaca passava de brau, la caliá susvelhar pièi la menar al brau. Ère a Sent-Esteve e me caliá anar a Massabuòu, a L'Imèn. » (G. R.)

« Lo brau èra per las grisas, totjorn. » (D. L.)

Las vacas

En *ribièira,* à *N'Agassac, Paulhe* ou vers *Massabuòu,* beaucoup de *bòrias* pratiquaient un élevage bovin-lait pour répondre aux besoins des urbains.

« N'i aviá de vacas. Ara n'i a pas cap. Èran pel lach per Milhau. I aviá de grisas. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Fasiam lo lach e fasiam la tornada cada matin a Milhau. Èrem lachaires. Aviam sèt o uèch vacas. Aviam un pauc de tot mès, en general, aquò èra de grisas. Crompàvem coma las trobàvem.

A N'Agassac i aviá pas qu'un patron que aviá vint-a-cinc vacas e nautres n'aviam doas, tres. » (D. L. / D. A. / *Paulhe)*

« Aviam de vacas, fasiam lachaires. Vendiam lo lach a Milhau al "detalh". Aviam de lachairas, de Suissas, bravament las grisas. Ara, fasiam coma podiam, quand trobàvem pas una grisa preniam una pi(g)ada...

A Massabuòu, tot lo monde aviá de vacas, doas, tres, quatre... Tot lo monde èra lachaire. Anàvem portar lo lach a Milhau amb un chaval. A l'epòca, traversavan Dórbia amb una barca. » (M. F.)

« N'i aviá que avián doas o tres vacas e anavan portar lo lach a Milhau amb lo break *e lo chaval, a Carbassàs, amai a Paulhe tanben. Lo vendián al "detalh", en vila. »* (P. Ln.)

Los vedèls

« A mesura qu'una vaca vedelava, vendiam lo vedèl. Nos caliá totas las vacas pel lach, aviam la "clientèla" a Milhau. Mès trobàvem a los vendre. Los venián quèrre per los engraissar. » (D. L. / *Paulhe)*

« Los bochiás venián quèrre los vedèls. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Noms de buòus
« Maruèlh, Fieron, Lebron, Daurat, Crosat... » (M. C.)

Lo jotièr
« Aviá una traça de museta amb quauqu'òutisses. Se metiá a escaporar un bocin d'aure mès aviá acabat dins la jornada. Li pagavan la sopa e lo trabalh. » (G. R.)

Las blandas
« I aviá de blandas, èran negras e jaunas, aquelas bèstias. Pareis qu'èran talament missantas, tant venimosas. Quand anavan dins los estables, se una vaca pissava sus la blanda, la vaca s'uflava e ne crebava d'aquò. » (G. H.)

Las lachairas
« Les *lachairas* passaient vendre le lait dans les rues de *Milhau* en criant : *"Lo lach !"* » (D'après *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)

Sublar per abiurar
« Las vacas demoravan dedins. Las sortissiam pas que l'autom, quand podián pas pus dalhar. Mès, dos còps per jorn, las caliá sortir per las abiurar a una fònt. Aquí sublàvem. » (D. L. / D. A. / *Paulhe)*

1. - *Mas de Brun de Milhau, 1943.*
Mme Saléon et Mme Davory.
(Coll. et id. M. G.)
2. - *Paulhe, 1948.*
Léon Pailhas.
(Coll. et id. P. Ln.)
3. - *Compèire, 1945.*
Lucien Soulié.
(Coll. et id. S. Lc. / D. Lt.)
4. - *Compèire, 1942.*
Georges Arnal, Lucien Soulié, Robert Costecalde, Eugène Soulié.
(Coll. et id. S. Lc.)
5. - *Compèire.*
(Coll. D. Lt.)

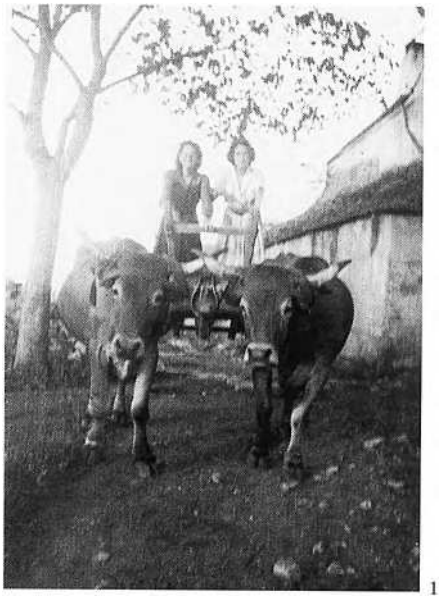

1

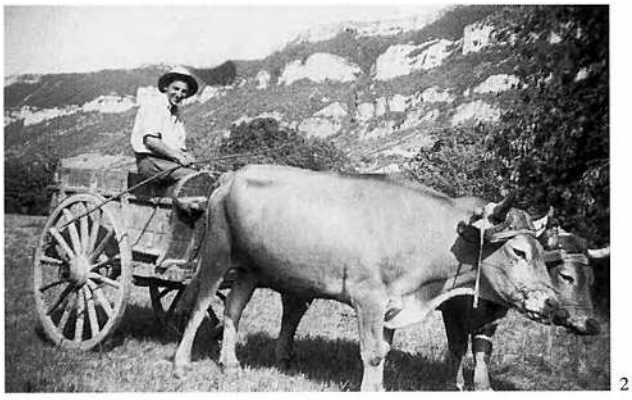
2


3


4


5

Lo cavalin

En *Roergue* méridional le recours aux équidés était très fréquent, non seulement pour le transport ou la fauchaison, mais aussi pour le travail de la terre dans les jardins et les vignes.

Ases e muòls

« Ai entendut parlar que, dins lo temps, los pichons avián un ase. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Lo monde bastejavan, avián un muòl e avián un bast. » (P. L.)

« N'i aviá quauqu'uns que avián un muòl, amai tiravan pas mal... » (C. M.-L.)

« N'i aviá un que aviá un muòl qu'èra reformat de la guèrra de 14 ! Èra pas jove... » (V. P.)

Chavals e cavalas

« A Carbassàs, i aviá pas que de chavals. » (P. Jn.)

« I aviá bèlcòp de chavals pels òrts o per la vinha. » (G. G.)

« Per laurar la vinha, aquò èra utile. Aquò èra de raças un pauc rusticas, d'Auvernhassas... La premièira cavala qu'agèrem èra negra. » (B. A.)

« Trabalhàvem amb de chavals e, pendent la guèrra, amb de buòus o de vacas. Nautres, n'aviam pas qu'un. Mès, n'i aviá una banda que n'avián pas qu'un ! » (V. P.)

« Aviam de chavals e pièi, a la guèrra, los nos an preses e avèm crompat de buòus, pièi. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Aicís, i aviá sustot de chavals per la vinha. » (V. L. / *N'Agassac)*

Lo cavalin
le cheval : *lo chaval*
la jument : *la cavala, l'èga*
l'espèce chevaline : *lo cavalin*
un âne : *un ase*
une ânesse : *una sauma*
un mulet : *un muòl*
une mule : *una muòla*

Per menar lo chaval
« Per virar a gaucha : "Iò !"
Per virar a drecha : "Viti !"
Per avançar : "I !"
Per arrestar : "Ò !" » (M. Rn.)

Compèire
« Montueux, pierreux, malaisé est le chemin qui, de la route départementale, conduit aux premières maisons de Compeyre. (...) Les transports s'y font au moyen de nos antiques et rustiques charrettes – *lou carri* – aux forts essieux, aux roues dont les jantes, fortement cerclées de fer, sont reliées aux moyeux par de solides rayons. Charrettes attelées de robustes mulets – *dé miols* – qui, lentement et avec des efforts, faisant saillir les muscles des jambes, montent tout de même la charge au village. » (Extr. de "Promenades en Rouergue", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

Remèdis
« Pels chavals, fasián de tisana amb de pèl de vipèra, per un mal de ventre. » (Compèire)

Los muòls, los saumièrs

« Suivant une transaction du 14 avril 1497, reçue par Solages, notaire d'Aubrac, passée entre les religieux hospitaliers de cette maison, et le commandeur de l'hôpital d'Aubrac à Millau, celui-ci était tenu d'héberger les mulets ou autres *saumiers* de la célèbre domerie, jusqu'au nombre de 40, lorsqu'ils se rendaient en Terre-Basse (Languedoc) ou qu'ils en revenaient.

On trouve dans les archives communales de Millau qu'une année, dont, par mégarde, je n'ai pas pris note, il passa sur le pont de cette ville, dans l'espace de quarante-un jours, c'est-à-dire du 9 avril inclusivement jusqu'au 19 mai aussi inclusivement, 438 muletiers. Le premier jour, il en passa 28 ; le second 27 ; et il faut remarquer que, le plus souvent, chaque muletier conduisait plus d'une bête de somme. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)



1



2

1. - *Palhàs-N'Agassac, 1942-45.*
Passejada amb la jardinièira de M. Bénézet.
(Coll. et id. B. H.)
2. - *Lo Molnar, 1944.*
Robert Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*
3. - *(Coll. M. Mr.)*
4. - *Potensac de Milhau,* vers 1945.
Léon Maillé. *(Coll. et id. M. Ln.)*
5. - *Lo Molnar, 1958.*
Maryse Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*
6. - *Entre N'Agassac e Milhau.*
(Coll. D. Lt.)
7. - *Mas de Brun de Milhau, 1945.*
Gérard Maillé. *(Coll. et id. M. G.)*
8. - *L'Imèn de Milhau, 1958.*
M. Manenq. *(Coll. part.)*
9. - *Potensac, 1938.*
Jeanne et Louis Maillé. *(Coll. et id. M. Ln.)*
10. - *L'Imèn de Milhau,* vers 1965.
Thierry, *pichon-filh de* M. Manenq.
(Coll. part.)
11. - *N'Agassac,*
camin de la gara, 1942-1945.
On reconnaîtra : M. et Mme Sylvain Bénézet et Jean-Pierre Bénézet. *(Coll. et id. B. H.)*
12. - *La Peirièira de Compèire, 1960.*
Henri Montrozier. *(Coll. et id. M. Rn.)*
13. - *Paulhe, 1938.*
Léon Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*
14. - *Paulhe, 1959.*
Louis Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

Las fedas e las cabras

Presque toutes les *bòrias* avaient au moins un petit troupeau de *fedas pel lach, per la lana* et *l'anhèl,* et une *cabra pel lach.* Mais, en *Roergue* méridional, et notamment dans les grandes *bòrias* caussenardes, il y avait des troupeaux importants orientés vers la production fromagère.

Las fedas

Un còp èra, la race *del Larzac* était élevée aussi bien pour la viande que pour la laine et le lait. Ce n'est qu'à partir du XXe siècle que s'est généralisé l'élevage laitier pour le *ròcafòrt* et qu'ont été constitués des *tropèls de La Cauna.*

« [A la bòria de L'Espital], i aviá quatre cents o quatre cent-cinquanta bèstias per mólzer e pièi cent o cent-vint vacius. » (G. M.-R. / G. Ag.)

Lo tropèl

« Èra la feda del Larzac, pièi avèm "seleccionat" sus la Caunesa. » (L. H.)

« Avèm totjorn abut de La Cauna. » (M. Pr. / *La Garda de Compèire)*

« N'i aviá de rasclas, n'i aviá de borrudas, un pauc de tot. Per mon paire, caliá qu'agèsson de lana. Pensava mai a la lana qu'al lach. Aquí nos batiam ! » (M. C. / *Mas-Naut de Milhau)*

• *La raça del Larzac*

« Èra la raça del Larzac que s'apelava. Èra de fedas pas gròssas que marchavan bravament. N'avián pas gaire de lach. Fasián cinquanta quilòs, las pus gròssas... E borrudas, que fa(gu)èsse caud o freg. » (G. M.-R. / G. Ag.)

« Al debut, aviam de la raça del país. Èran un pauc pus canissas e pus borrudas. » (A. Lc.)

« La Larzac èra una feda pas tròp pesuga. Aviá pas tròp de gigòt. » (L. H.)

« Èran pas bravas. Aquò èra de fedas platas coma d'enguilas, nautas, pas gaire de carn... E pièi èra pas bona lachaira. » (B. P.)



Jaça de La Blaquièira. (Coll. S. d. L.)

Las fedas

« Ici comme sur tout le Larzac, la grande affaire est l'élevage des brebis laitières pour Roquefort. Du printemps à la fin de l'automne, le berger conduit chaque jour le troupeau sur les vastes étendues pierreuses du Causse (les parcours), où les brebis broutent l'herbe odorante qui donne à leur lait sa qualité. Ces parcours restent un élément fondamental, absolument nécessaire, de l'élevage sur le Larzac. En août commence la "lutte" (l'accouplement) ; l'agnelage lui succède à partir de décembre ; les brebis restent alors à la bergerie et sont nourries avec du fourrage. De janvier à juillet s'étend la campagne laitière, avec un maximum de production vers avril-mai. La traite, le matin et le soir, rythme impérativement la journée de travail. Quand elle se faisait encore à la main, elle représentait, pour un troupeau d'une centaine de bêtes comme celui des Guiraud il y a une vingtaine d'années, au moins huit heures de travail par jour en plus des heures de garde sur le Causse. A quoi il fallait ajouter les travaux agricoles à proprement parler, qui n'étaient pas non plus mécanisés comme ils le sont aujourd'hui. C'était, pendant de longues périodes de l'année, des journées harassantes, non seulement pour l'exploitant, mais peut-être plus encore pour sa femme qui devait prendre sa part de tâches très dures, sans être pour autant dispensée de ses occupations ménagères. » (Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

Los tropelièrs

Certains troupeaux venus du *Lengadòc* pour estiver sur les montagnes du *Roergue* transitaient par *Milhau.*

« On avait des troupeaux de transhumants qui passaient sous nos fenêtres [quai de la tannerie]. Les sonnailles nous réveillaient, le matin. Je ne sais pas d'où ils venaient. » (V. D.)·

« Passavan mès dins lo sud del platèu. » (B. P.)

« Quand èrem a La Blaquerariè, passava una bona dotzena de tropèls. Los anàvem veire passar. Aquò fasiá de tropelasses. Nautres aviam cinquanta fedas e passava de tropèls de uèch cents fedas. Un anava a Bomba, amont, après Bòina. Passavan per Milhau per sautar Tarn, o benlèu a La Ròca... Sovent, s'arrestavan a La Cobertoirada e après La Cavalariè. » (C. Gg.)

Las jaças

« Aviam un tropèl tota l'annada a la Jaça Nauta, l'ostal del Larzac, las bèstias joves, las vacivas. » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*

« Dès l'apparition des premiers froids, les brebis sont rentrées et strictement soumises à une stabulation permanente. (...) Quant à l'air de la bergerie, il n'est jamais inférieur à 15°. La salubrité du local est assurée par l'enlèvement fréquent du fumier, une abondante litière et une désinfection bimensuelle au moyen d'eau crésylée ; enfin les murs sont blanchis à la chaux trois ou quatre fois par an. » (Extr. de *Le Roquefort,* par E. Marre, 1906)



1



2



3



4

Las fedas

« Mès o porà lous prats seriò tens que soungèsses.
Escortas-ne, coutals, tout lou bestial menut :
L'èrbo nais, e sons fauto oquel pople lonut
De so goulaudo dent ne couporiò lo pouncho,
Se, cont bous ofonàs ol comp o fa lo jouncho,
Lou pastre de rescos li bous fosiò dintrà.
Belhàs-lou, cresès-me ; car, se pot, ou forà.
Fosès-ne tene lèn otobé lo bouïno ;
N'i loissès pas noun plus paisse lo cobolino,
E pèr ofi que l'aigo orrose bostre prat,
Tenès lo routo libro e lou besal curat.
Emplostras-lou surtout d'oquelo limpo grasso
Que lo plèjo en ibèr dins lo sompo romasso ;
E se de los porets es toumbat cauque pas,
De lou tournà remetre ol pulèu monqués pas...
(...)
Aro es tems de porlà de pastres e de fedos,
D'onhèls e de moutous, de pargues e de cledos,
De lono, de froumache e de burre e de lach.
Coumencen per oquel : uèi ne rajo un bèl trach.
(...)
Tu qu'as bostit ol pastre un costelou moubent
Que lou met o l'obric de lo plèjo e del bent ;
Tu qu'as moustrat onfi l'art de fa de borrièiros
Pèr sòubà lou troupèl de los dens cornossièiros.
(...)
Òuzìs lou mojoural, qu'en mièch de soun troupèl,
Sus un tèrtre elebat jogo del coromèl.
Dins lo coumbo besino ogacho lo postreto
Bestido soulomen d'uno comisouleto,
Qu'en gorden lous onhèls fo tournejà soun fus. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Lo pargue

« Ol rèsto, ol fumeriè que se fo dins l'estaple
Lou que prouduis lou pargue encaro es preferaple.
Otobé, tont que pot, lou bouriaire suonhous
Fo compà soun bestial jusc'ol tens rigourous.
Lou pargue, enbirounat de cledos soustengudos
Pèr de polsous fourcuts que s'opèlou de gudos,
Rebèrto oquel porquet oun, dins lous Porlomens,
Pèr dire lours ròsous del Rei sièjou los gens.
Oqui touto lo nuèch chourro lo troupelado,
E lacho soun migou dount lo plasso es fumado.
Cont dins un mème oiral lou pargue o prou restat,
Sus oquel que seguìs de suito es trospourtat ;
Otal, de cap o founs pauc o pauc respendudo,
De tout lou comp lo frendo engraisso l'estendudo.
Dins un còstrou de cluèch que semblo un costelet,
Ol ras d'oquel enclaus jai lou pastre soulet.
Un mostìs fièr, ordit, toujours en sontinèlo,
Del pastre e del troupèl es lo gardo fidèlo.
Oquel chi, de bouno ouro ol monèche dressat,
E munit d'un coular de pounchos erissat,
Toujours lou nas ol bent e l'òurelho quilhado,
Del loup e del boulur decèlo l'orribado.
Lou ser, cont lou bestial o forso de broutà
S'es pla forcit lou bentre e qu'es las de troutà,
Lou pastre en l'essorren lou conto e mouls los fedos ;
Tourno borrà lou pargue en ne jounhen los cledos ;
Pièi fo soun souporèl o lo borio oprestat,
Dobont el, lou mostìs sus soun onco ossetat. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

1. - *Larzac, 1931.* André Niel, Gaston Mézi, *un cosin* d'André, Jean Mézi. *(Coll. et id. M. J.)*
2. - *Potensac, 1955. Familha* Maillé. *(Coll. M. Ln.)*
3. - *Compèire.* Léa Vézinhet et Albert Baudounet. *(Coll. et id. D. Lt.)*
4. - *Potensac, 1955-1958.* Léon Maillé, *paire. (Coll. et id. M. Ln.)*

Lo marin de Caça-Lop

« Cal sortir las fedas, lo prumièr jorn, amb lo marin de Caça-Lop, que après cabordejan. Aquò's lo vent del nòrd. » (B. J.-M.)

Los cans

« Les chiens de bergers du Larzac, d'après M. O. Pannet, vice-président du Club français du chien de berger, appartiennent à deux types.

Le chien dit d'Auvergne est de taille moyenne, plutôt petit que grand ; sa tête est allongée, son museau long et pointu, ses oreilles courtes et pendantes au repos, dressées et droites lorsqu'il charge ; sa queue est horizontale et légèrement pendante ; son poil est épais et rude ; sa robe est le plus généralement noire, à l'exception du museau, de la gorge, du ventre et de la face interne des jambes qui sont souvent blanc-louvet ou gris ; les yeux sont petits et vifs, quelquefois soulignés de taches de feu ; les pattes de derrière sont armées d'un double ergot, que les bergers appellent éperon. Ce chien n'est pas gracieux ; il a l'air triste et sauvage ; il est d'une infatigable activité et d'une intelligence extraordinaire.

Le second type se rapproche beaucoup du griffon et il est tout aussi actif, intelligent et énergique que le chien d'Auvergne ; il est plus souple et aussi répandu que lui. La taille est moyenne, légèrement plus grande que celle du chien d'Auvergne ; la tête est ronde et assez forte, le museau court, les yeux à fleur de tête, larges et d'une intensité d'expression remarquable, les oreilles courtes et droites, la queue légèrement recourbée ; tout le corps, le museau, la tête et les pattes sont recouverts d'un poil long et soyeux ; la robe est noire ou mélangée de poils blancs ou encore d'un blanc mal teint tirant sur le marron très clair, genre isabelle ; le train de derrière est également armé d'un double ergot.

Ces deux races, qui se croisent fréquemment au hasard des rencontres, mais qui reviennent rapidement à l'un des deux types après une ou deux générations, ont un caractère décidé. Les chiens de berger naissent tout élevés et, guidés par leur naturel, ils s'attachent à la garde des troupeaux avec une assiduité à laquelle l'éducation n'a point de part, avec une vigilance et une fidélité extraordinaires. » (Extr. de "Le chien de berger des Causses, des Cévennes et du Gard", dans *Le Roquefort*, par E. Marre, 1906)

• ***Aserbar, apasturar***

« Dins lo temps, sortissián mai que ara mès amassàvem de fen per las noirir, quand mème. Al mes de mai, se plòviá e qu'aviam pas ges per li donar, li donàvem de civada mès tastavan pas lo gran de tota l'annada ! » (A. Lc.)

« Me sovene que èrem estats alai, i a dos quilòmestres e mièg per anar a la rota, dos e mièg encara après. Partissiam a uèch oras del solelh. Caliá anar e venir per dinnar. Las caliá far marchar ! Aquò èra per fretar una rastolha o... Pardí, per traversar la rota, perdiam pas temps coma ara ! » (G. M.-R. / G. Ag.)

« Las aserbavan bravament, fasián de lusèrna. Aquò donava bravament de fen per l'ivèrn. Dalhavan e i gardavan darrès. E pièi lor fasián manjar las fuèlhas de la vinha, quand avián vendemiat. » (M. Ad. / *Compèire)*

« Las fedas anavan manjar dins los pelencs, dins los bòsces, de mai a novembre. » (G. R.)

« L'autom, las fedas anavan dins los bòsces e manjavan ce que podián atrapar. » (B. P.)



1

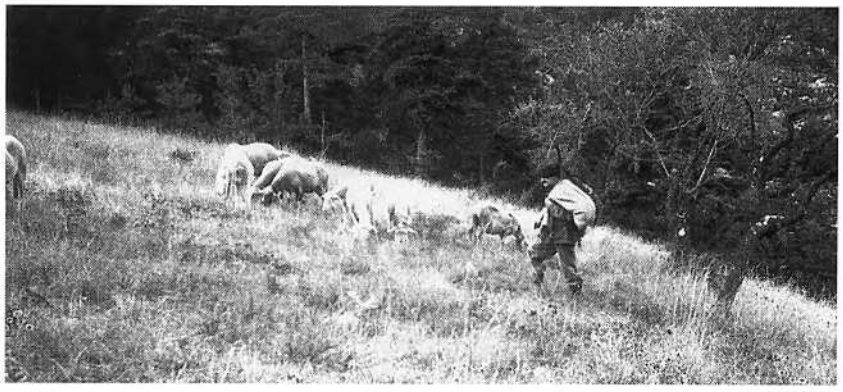

2



3

1. - *Los Puègs de Paulhe, 1971.* Louis Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*
2. - *Las Pinhedas de Milhau, 1963.* Louis Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*
3. - *Los Cremalhs de Paulhe, 1961.* Eugénie et Gilbert Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*



1

Remèdis

« Penjavan de marciule dins los estables pel carbon, lo mal del somés. Pièi, avián un boc dins lo tropèl. » (Compèire)

« L'òli de cade èra per la ronha de las fedas. Pièi, quand n'avián tròp, i passavan una pèira. I aviá un pastre que trapava los grapalds per far partir la ronha atanben, crese. Los metiá a secar sul portal de la jaça. Quand las fedas èran conflas, lor fasián machugar una planta. » (G. R.)

« Per las desconflar, li donàvem d'ai(g)ardent amb d'ai(g)a. Aviam un traucard e, se las traucàvetz pro lèu, aquò sortissiá. Caliá abere lo còp. Caliá picar fòrt amb una barra sul traucard per çò que la pèl cedava. » (D. L. / *Paulhe)*

« Mon paire, Ugèna Majorèl, totas las vipèras que trobava, las tuava, lor copava lo cap e la coeta, las escorgava e metiá la carcassa amb de sal e de vinagre, crese, dins una assièta. Apièi, las fasiá secar. Sovent, n'i aviá que ne venián quèrre pel mal de ventre de las fedas, dels chavals o de las vacas. Pareis qu'aquò èra tan bon... » (M. Rn.)



2

1. - *Potensac de Milhau, annadas 60.*
Marie-Jeanne, *cosina. (Coll. et id. M. Ln.)*
2. - *Potensac de Milhau, 1952-1953.*
Félix, *pastre. (Coll. et id. M. Ln.)*
3. - *N'Agassac.*
Pastre de la familha Baldeyrou.
(Coll. et id. B. H.)
4. - *Lo Molnar, 1960.*
Alice Trouche-Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*
5. - *Larzac. (Coll. M. J.)*
6. - *Camp de La Blaquièira.*
François Verrier, *pastre al Pinèl.*
(Coll. et id. M. G.)



3



4



5



6









Las fedas
un joli toupeau : *un polit tropèl*
la brebis a agnelé : *la feda a anhelat*
un agneau : *un anhèl*
des jumeaux : *de bessons*
un couple de jumeaux : *una bessonada*
l'antenais : *lo vaciu*
l'antenaise : *la vaciva*
une brebis de réforme : *una garcha*
bêler : *bialar*
la sonnaille : *l'esquila*
parquer : *pargar*
le parc : *lo pargue*
la laine : *la lana*
les forces : *las tosoiras*

1. - *Compèire, 1967.*
Lucette Soulié.
(Coll. et id. D. Lt.)
2. - *Compèire, 1975.*
Léa Vézinhet.
(Coll. et id. S. Lc.)
3. - *Lo Molnar,* vers 1960.
Alice Trouche-Fabre.
(Coll. et id. C. Gg.)
4. - *Sent-Esteve de Milhau, 1975.*
Antonin Gastal.
(Coll. et id. G. R.)
5. - *Sent-Esteve de Milhau, 1953.*
Robert Gastal.
(Coll. et id. G. R.)
6. - *Paulhe, 1971.*
Léon Pailhas.
(Coll. et id. P. Ln.)



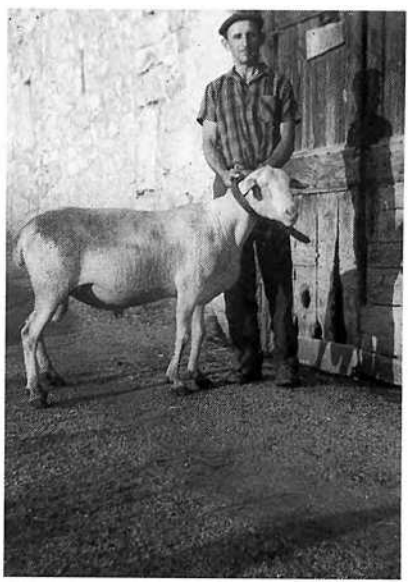





1. - *Lo Mas-Naut de Milhau. Potz-cistèrna per las fedas. (Coll. P. Jen.)*
2. - *Lavònha. (Cl. B. C.-P.)*

La molza

« Èrem uèch per mólzer, en principe [a la bòria de L'Espital], en plena sason. Caliá tres oras. Al començament o a la fin, quand lo tropèl èra pas complet, i anàvem pas que cinc o sièis. Las fedas passavan d'un a l'autre. Lo prumiá desponchava e pièi lo patron e lo pastre repassavan, finissián las fedas. Avián l'abituda e avián paur que los autres fini(gu)èsson pas bien las fedas... » (A. Lc.)

« Davant nautres [1953], molzián tres cents fedas a uèch e i metián quatre oras lo matin e quatre oras lo seras. Lo que preniá una feda, l'acabava. Nautres, amb la machina, i aviá dos repassaires que tornavan passar totas las fedas, a la man. Las sosbatián. » (B. P.)

• *La sason*

« Començàvem de mólzer al mes de febrièr e acabàvem a la fin de julhet. » (M. C.)

« Avèm abut començat de mólzer lo 15 d'abrial dusc'al 21 de julhet. » (G. Ag.)

• *Sosbatre*

« Le soubattage a l'inconvénient, s'il est fait par des gens brutaux, d'occasionner des maladies parmi lesquelles le mal de pis ou mammite infectieuse qui fait chaque année de nombreuses victimes. Le soubattage est confié aux meilleurs trayeurs. Dans ce but les gens employés à traire sont généralement disposés sur deux rangs : en avant se trouvent les plus exercés, en arrière les maladroits ou les débutants. Les brebis à traire, placées derrière les ouvriers, s'avancent une à une, poussées par un berger, et passent d'abord entre les mains de ceux qui occupent le second rang et qui font sortir de la mamelle le plus de lait qu'ils peuvent. Les ouvriers du premier rang prennent alors les brebis et pratiquent le soubattage, c'est-à-dire qu'ils expriment à fond le lait qui reste dans la mamelle. » (Extr. de *Le Roquefort*, par E. Marre, 1906)

• *Lo rendament*

« Lo rendament èra gaire mai del mièg-litre per feda. » (M. C.)

« Amb quatre cents fedas, portàvem tres cents litres de lach, a quicòm près, una annada mai, una annada mens... » (A. Lc.)

« Las fedas fasián un pinton. Dins l'annada, fasiam pas un ectò per feda, al debut. » (B. P.)

« Fasián lo pinton, mièg-litre. » (M. Pr. / *La Garda de Compèire)*

« Aviam una soassantena de fedas e fasiam un "bidon" de quaranta litres de lach. Ieu, quand ai començat a aprene a mólzer, las fedas, dins lo pic del lach, èra rare que fasián lo litre. Mès, quand tarissián avián pas que la mitat d'un veire. Ara, quand tarisson an pròche d'un litre. » (G. R.)

L'aiga

« Quoique les bêtes à laine boivent peu, même lorsqu'elles sont nourries au sec, il importe, surtout si l'on ne veut pas voir baisser rapidement la production du lait, de les conduire tous les jours à l'abreuvoir, ou mieux de tenir à leur disposition, dans les bergeries, des baquets remplis d'eau pure et souvent renouvelée. L'eau tiède ou même chaude (25 à 30°), mélangée de quelques poignées de farine, augmente dans une grande mesure la production du lait.

Il est indispensable, pour avoir beaucoup de lait, dit Jules Bonhomme, de bien nourrir les brebis, non seulement pendant la saison où on les trait, mais encore en tout temps, et de leur donner des aliments de choix, surtout pendant la gestation ; c'est l'hiver que le lait se fait, disent les bergers du Larzac. » (Extr. de *Le Roquefort*, par E. Marre, 1906)

Lo rendament

« [Un bon régime alimentaire] pousse les brebis à donner une production abondante et soutenue qui n'est pas moindre, à la fin de la saison (fin février), de 25 kilos de fromage par brebis. Ce fromage, recherché comme primeur, se vend à des prix très sensiblement plus avantageux qu'à la saison habituelle ; il en est de même des agneaux ; quant au rendement de la viande, de la laine et du fumier, ils sont également supérieurs, grâce à la richesse de l'alimentation. Si une pareille spéculation ne peut être faite par tout le monde, car il faut des masses considérables de fourrages artificiels et une surveillance soutenue, sous peine de voir baisser le rendement, elle démontre tout au moins l'importance que jouent dans la production laitière, l'abondance et la variété de l'alimentation, ainsi que la température de l'air ambiant et des boissons. » (Extr. de *Le Roquefort*, par E. Marre, 1906)

Lo ròcafòrt

Lo lach
traire : *mólzer*
la traite : *la molza*
la crème : *la crosta*
le petit lait : *la gaspa*
la faisselle : *la faissèla*
le fromage : *lo fromatge*
la cave à fromage : *la cava*

« Le fromage de Roquefort ainsi appelé parce qu'il subit ses dernières préparations à Roquefort, village de l'arrondissement de Saint-Affrique, n'était primitivement fabriqué que sur le vaste plateau du Larzac, où se trouvaient plusieurs domaines faisant partie de la commune de Millau. Dans l'un de ces domaines appartenant à l'hôpital de cette ville, on faisait du très bon fromage et en assez grande quantité, eu égard au temps et aux procédés employés à sa fabrication.

La fromagerie était établie dans les champs où parquaient les troupeaux. C'était une maisonnette en planches recouverte de chaume. Après avoir trait les brebis, les bergers seuls manipulaient le lait dans cette cabane, d'où sont venues les expressions de *cabanier, cabanière, fayre cabana,* en français, fromager, fromagère, faire du fromage. Quand le lait placé dans des chaudrons était caillé, on le versait dans des moules de terre, *faysselas,* où il prenait cette forme cylindrique si agréable à la vue ; et lorsque il avait acquis assez de consistance pour qu'on pût le remuer sans le briser, on le mettait dans un séchoir et de là on le portait à Roquefort, où d'autres cabaniers le salaient et le soignaient jusqu'à sa parfaite maturité.

Fabriqué pour ainsi dire en plein air et seulement en été, alors que les plantes aromatiques ont tout leurs parfums et toute leur saveur, ce fromage, fait avec le lait de brebis, mélangé d'une petite quantité de lait de chèvre et dans la pâte duquel n'entrait aucun autre ingrédient, était un mets exquis digne de figurer sur les tables les plus délicatement servies. Des marchands de Saint-Affrique l'achetaient à Roquefort aux propriétaires et le revendaient dans les villes du Languedoc. Ces fromages, dont la forme et le poids n'ont pas varié depuis six siècles, ne coûtaient que cinq ou six sous la pièce, pesant de quatre à cinq livres. Le domaine de l'hôpital de Millau en vendait cent cinquante pièces environ et, avec la laine des troupeaux, c'était un de ses meilleurs revenus. En 1338, l'hôpital, pour faire "saler" son fromage à Roquefort, dépensa 60 sous.

"Item costero los fomagges da Roquafort de sialar ..... LX s."

De nos jours [1888], le fromage de Roquefort fabriqué dans les fermes de cinq ou six départements, pendant toutes les saisons de l'année, avec le lait de vache, de chèvre et de brebis, et préparé dans des caves, dont plusieurs sont loin d'avoir les propriétés de celles de Roquefort, a perdu en qualité ce qu'il a gagné en quantité. On en fait trop pour qu'il soit parfait. Tel qu'il est, on le trouve bon ; il se vend bien et fait la richesse des arrondissements de Saint-Affrique et de Millau. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

La forma de fromatge
« Cont de lo basso-cour lou chantre se [rebelho,
Lo lochièiro se lèbo e part ombé lo selho.
Bo quichà lou soumés, e se rajo trop prin,
En lou soubotegen lou met en pus bèl trin.
Sus un fioc tomperat, obont fa lo colhado,
Lou lach ris un moumen, e lo crèmo es triado
Tout de suito es getat dins un gront coulodou,
E pèr lou faire prene on i trai lou presou.
Seloun lo contitat pleno ou mièjo culièiro.
N'es pas pulèu colhat, que nostro cobonièiro
I met per l'ocolà sous brasses retroussats ;
E, pèr tont qu'o l'oustal lous ofàs siòu [pressats,
D'oqui boucho pas mai que s'èro estobonido ;
Souben sul coulodou l'òu troubado [endourmido.
Dins lo foissèlo oprès estourro l'oncolat
E lou met o secà luèn de l'arpo del cat.
Cont es prou sec, d'obort se despacho un [messache
Que porto o Rocofort lo fourmo de [froumache.
Oqui gemis lounc-tens joul tronchant del [coutèl ;
E, pèr combià de noun, combiò bint cots de [pèl.
Se fo pièi cauco drogo ombé lo roscloduro
Que s'espondìs sul pa coumo lo counfituro,
Mès ocò's to pebrat que ne cal pauc serbì,
Se l'on bol espornhà lo micho omai lou bi.
Coumo de dessul lach lo crèmo s'es tirado,
Sus lo gaspo, o pu près, lo recuècho es [lebado ;
Onfi, dins lous founsils fòu boulì de croustous
Que sou pèr l'oustolado un boucì rogoustous.
Cal gordà susquetout lous colibots pèl pastre ;
Ol troupèl autromen orriboriò desastre.
Es pla juste, en efèt, pèr qu'el n'o lou souci,
Que del prouduit, òumens, li n' rebengue un [boucì. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

• *Las lachariás*

Il y avait des laiteries un peu partout dans les grosses *bòrias,* dans les *mas* ou les *vilatges* et jusque dans la ville de *Milhau.*

« La mendra bòria aviá una lachaira. Ma mameta fasiá de fromatge dins las bòrias. Un còp se lo(g)ava aquí, un autre còp se lo(g)ava alai... » (S. A.)

« Maman fabriquait le roquefort. Elle l'a fait vingt-cinq ans. Il y avait une laiterie au Pont Lerouge, une rue du Rec et une autre à La Paulèle. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Aviam la lachariá al fons del vilatge. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Aviam la lachariá al mièg de la bòria. Èra de monde qu'èran pagats per Ròcafòrt. » (A. Lc. / *La bòria de L'Espital)*

« A L'Espital, aviam la lachariá sus plaça. I aviá un coble de lachaires que fasián lo fromatge. A la fin de la campanha, amb dos cent cinquanta sièis litres de lach, fasián cent quilòs de fromatge. Ara, ne cal quatre cents... » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*

« I aviá una lachariá, aicí [Paulhe]. Lo portàvem aquí. Après, i agèt un ramassatge e la lachariá èra a La Crèssa. » (V. P.)

« De nòstre temps, l'anàvem portar a La Blaquièira, i aviá una lachariá, amb lo chaval e la jardinièira. N'i aviá una a Sent-Martin, una a Pèirafícha, una a L'Espital... Mème, de pus vièlh, n'i aviá una al Mas-Naut atanben. » (M. G.)

« Un jorn, en 1966, i aviá quatre-vints centimèstres de nèu. Atalèrem lo coble per anar portar lo lach a Milhau. » (G. A.)

« Mon paire venguèt [del Borg] en 1928 per far de fromatge. I aviá una lachariá aicí [N'Agassac]. Èra ma maire que fasiá lo fromatge. An fach lo fromatge en Còrsa atanben, ère traça, e après sul Causse Negre. La mamà èra aicí e lo papà sul Causse Negre. I aviá pas pro de trabalh per dos aicí. Pièi, quand la mamà agèt lo quatrième enfant, aprenguèt a far de gants e lo papà anèt trabalhar dins d'entrepresas. » (R. O.)

• ***Lo salatge***

« La darrièira setmana de la sason, molziam per nautres. Èra lo salatge. Las cabanièiras fasián lo fromatge, aquò partissiá coma lo rèsta. » (M. C.)

Lo "Ròcas del Fòrt"

« Le fromage de Louis Roques, Gruat et Baumevieille était du roquefort mais il était fait à Compeyre. » (G. E.)

« Lo pèra Ròcas èra "maçon" e montèt una cava.

Ieu, ai vist passar de fromatges de Bringuièr mès pas de Ròcas. Ròcas fasiá de fromatge a Compèire amb de lach de feda. Sus l'etiqueta i aviá "Roques du Fort". *Aquò èra pas de ròcafòrt mès...*

A Compèire, las cavas pòdon far de fromatge tan bien coma a Ròcafòrt. Avèm las mèmas fleurines, *las fresquièiras. I a de cavas que, l'estiu, fan pas que sèt o uèch. Aquela cava a sièis estatges.*

Apièi, Ròcas l'abandonèt per çò que i aviá pas qu'un camin e caliá portar lo fromatge sus l'esquina. Apèi, anèt far de fromatge a Pèiralada. » (B. A. / *Compèire)*

« Cette cave avait six étages. Les gens y amenaient les roqueforts à affiner. Avec des couteaux, on tirait *lo revirum* et puis on les laissait s'affiner. Pour les racler, on y passait les trois quarts de la journée. Et puis il y avait des rats, alors on mettait des grilles. Il y avait un ascenseur qu'on montait à la main.

Aujourd'hui, le toit est tombé. S'il y avait eu le chemin, cette cave ne se serait pas fermée. » (A. L.)

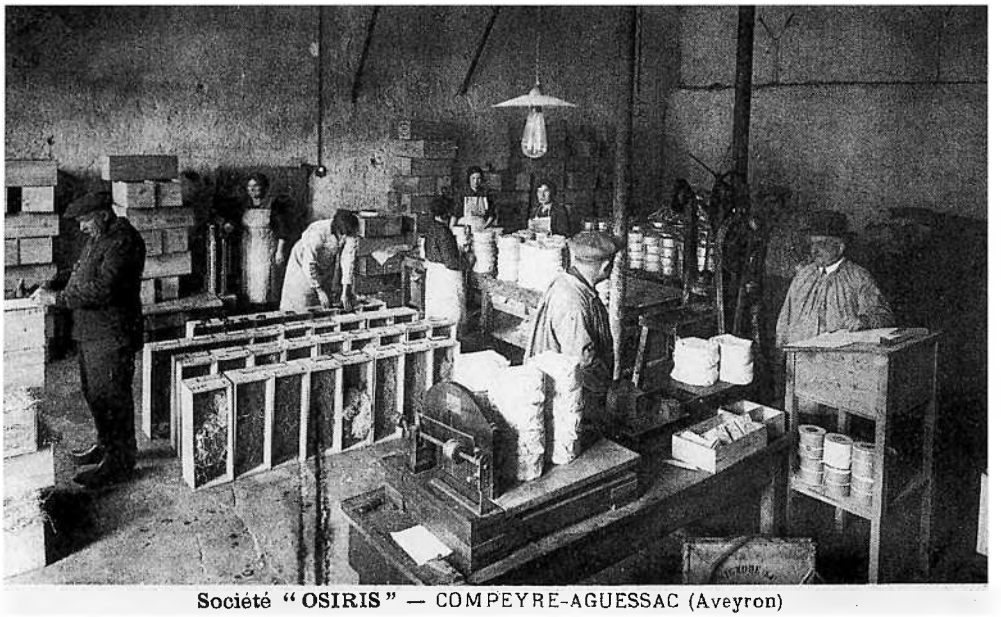

Société "OSIRIS" — COMPEYRE-AGUESSAC (Aveyron)

Cava Ròcas. (Coll. B. H.)

Las cavas bastardas

« Cava del Fòrt de Compèire, cava Marqués de Compèire, cava Bringuièr de Compèire, cava de Ròcas, cava de Palhàs 1 dicha cava Cadilhac, la cava de Palhàs 2, cava de Caisaguet de Compèire, cava de La Clapada » (D'après *L'épopée des caves bâtardes,* par Maurice Labbé et Jean-Pierre Serres)

Las cavas de Compèire

« Il existe trois caves qui reçurent du fromage dans le village de Compeyre. Ces trois caves sont : la cave du Fort creusée en 1878 par Jean-Louis Roques, la cave dite Marquès achetée en 1907 par Louis Roques, ancienne cave à vin (il y avait également une laiterie à proximité), enfin la cave dite Bringuier, ancienne cave à vin recreusée par Bringuier en 1937. Seule, au sens strict, la cave du Fort fut une véritable cave bâtarde puisqu'elle affina du fromage vendu avec étiquette Roquefort. (...) L'exploitation de cette cave par Roques cessa dans les années 1911, époque où il eut l'occasion de louer la cave du Sahut à Baumevieille. En effet, le handicap majeur de cette cave était son inaccessibilité. Le fromage y était apporté à dos d'homme. Ce n'est qu'en 1958 que le chemin actuel fut ouvert. (...)
[La cave Marquès] fut exploitée [d'abord par Louis Roques et Jules Marion puis par Louis Roques seul] jusqu'en 1978. (...) Sauf à l'origine, M. Bringuier ne pense pas qu'elle ait servi aux bleus. Il se souvient y avoir porté lui même du fromage (Saint-Paulin) à l'époque où Pierre Roques fabriquait aussi des tommes et du cheddar. (...) La cave mitoyenne était également utilisée.
La situation du village de Compeyre a permis la construction, dans le flanc du coteau, de nombreuses et excellentes caves à vin. (...) Il a été naturellement tentant, à une époque, de transformer quelques-unes de ces caves en cave pour l'affinage du fromage. C'est ce que fit M. Bringuier en surcreusant une de ces caves située dans le village. (...) A l'origine, M. Bringuier Paul (...) et son cousin Victor Arlabosse étaient tous deux salariés chez Maria Grimal. Ils décidèrent de voler de leurs propres ailes, comme beaucoup de salariés de Roquefort. Ils commencèrent en 1924 en louant l'ancienne cave de P. Roques, la cave du Fort à Compeyre qui était inoccupée vu sa difficulté d'accès. Le 3 décembre 1927, ils confirmèrent leur association en créant la Société fromagère des Causses. (...) Le 15 janvier 1936, la société fut purement et simplement dissoute. En 1937, Bringuier acheta une ancienne cave à vin et la creusa. (...) La famille Bringuier y affinera du bleu jusqu'en 1956, date à laquelle Raymond Bringuier, fils de Paul, céda son affaire le 30 juin à Pierre Roques. » (Extr. de *L'épopée des caves bâtardes,* d'après Maurice Labbé et Jean-Pierre Serres)

Los fromatges d'ostal

• *Lo ròcafòrt d'ostal*

« Quand demorava de lach, fasiam de fromatge a l'ostal, coma lo ròcafòrt, amb de pan mosit e tot. N'aviam abut portat a una cava de Pica-Talent, a la cima de Còsta-Roja. » (M. C. / *Lo Mas-Naut de Milhau)*

• *Los perals*

« Òm fasiá tiédir *lo lach amb un pauc de presura. Quand èra pres, òm lo metiá dins de faissèlas... Caliá virar e revirar. S'estorravan sus de joncs que i aviá dins lo valat. E un salador. S'estorravan sus una cleda. »* (G. A.)

« Quand aviam acabat de mólzer, colàvem lo lach de suita. Caliá pas que sachèsse freg. E s'èra pas pro caud, lo metiam a caufar dins un pairolat d'ai(g)a. Quand èra a la bona temperatura – aviam pas de termomèstre mès, amb lo det, o vesiam – aquí metiam la presura. Doas oras après, copàvem la calhada. Pièi, una ora après, a pus près, los metiam dins las faissèlas. Demorava aquí doas o tres oras. Pièi los viràvem e los salàvem d'un costat. Davant d'anar al lièch, lo seras, los tornàvem virar e los salàvem un pauc de l'autre costat. Aquò pendent dos o tres jorns. Pièi, quand la burreta començava de montar, los lavàvem per que lo burre demorèsse mai, per que la burreta ragèssa pas. Coma aquò, se secavan melhor. Los metiam sus de joncasses o sus de palha. Èra de perals "ronds". Aviam de pichonas faissèlas "rondas" de dètz, dotze centimèstres a pus près. Quand èran secs, fasián dos centimèstres d'espessor. » (M. Ad.)

« Ma mèra ne fasiá, de perals. Ne manjàvem amai ne vendiam. Mès aquò èra per manjar dins la setmana. » (M. C.)

« Quand vendiam pas a Ròcafòrt, fasiam de perals. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Recuècha e flausonas
« Quand voliam faire de recuècha, anàvem quèrre la gaspa fresca a la lachariá. » (C. M.-L. / *Paulhe)*
« Las flausonas se fasián al mes de mai, junh. » (G. G.)
« Fasiam una pasta amb de burre e de farina e metiam de sucre e d'uòus dins la recuècha, amb d'ai(g)a de flor d'orangièr. Metiam aquò al forn. » (S. Lc. / *Compèire)*

Lo lapet
« Lo lapet se fasiá amb de lach, de pebre e de sal. Aquò se fasiá dins una ola en tèrra. Aquò se prestissiá. » (M. M.-T.)

La rebarba
« La rebarba, aquò's de fromatge de Ròcafòrt o de perals bri(s)ats amb d'ai(g)ardent e un pauc de pebre. » (V. L. / *N'Agassac)*
« Per far la rebarba cal pastar de perals un pauc secs amb un pauc de pan moisit e un pauc d'ai(g)ardent. Metiam aquò dins un petaç e dins una topina e viràvem dejós-dessús, a la cava. Al cap de quauques jorns, un mes o mai, se podiá manjar de rebarba. Aquò èra bon, aquò. » (C. M.-L. / *Paulhe)*
« Los paures bogres que podián pas crompar de ròcafòrt fasián de fromatges e los anavan rasclar quauque temps. Metián aquò, lo rasclarum, dins una topina en tèrra amb un pauc d'ai(g)ardent dedins. Pièi ne fasián de tòstas. » (S. Lc. / *Compèire)*

Los anhèls

Il y eut autrefois un élevage d'agneaux de boucherie, mais en général, avec le développement de l'élevage laitier, les agneaux étaient abattus très jeunes, d'autant que leur peau était recherchée pour la ganterie. Les abats étaient demandés par les ménagères de *Milhau.*

« On fait une très grande consommation de jeunes animaux, dans le pays producteur et les peaux qui valent de 1,75 fr. à 2 fr., sont recherchées par la ganterie de Millau.

On prive de tout leur lait, au bout d'un mois environ, les plus belles agnelles que l'on destine à l'élevage pour le renouvellement du troupeau, de manière à pouvoir traire la plus grande quantité possible de ce produit. Ces jeunes animaux subissent toujours un dépérissement à la suite de ce sevrage prématuré.

Le renouvellement du troupeau se fait par quarts ou par cinquièmes, c'est-à-dire qu'on réforme un quart ou un cinquième des brebis tous les ans et qu'on les remplace par un égal nombre d'antenaises ou *bassibes,* animaux de un à deux ans, que l'on appelle encore *bésouoquos* depuis un an jusqu'à l'agnelage et nouvelles après l'agnelage.» (Extr. de *Le Roquefort*, par E. Marre, 1906)

« Crese que, dins lo temps, fasián l'anhèl. Fasián pas talament de lach, davant 1870, dins las annadas setantas. » (L. H.)

« N'i a que fasián la feda per la carn. Fasián tetar los anhèls a las fedas jusca vint-a-cinc, trenta quilòs. Aquò se finissiá amb de gran. Los vendián l'autom a quaranta quilòs. Aquò se vendiá a la bòria. Los "maquinhons" passavan. Mon pèra vendèt un briu al papeta Boissièiras de Requistar. » (G. M.)

« Vendiam los anhèls a un mes, un mes e mièg, a Milhau. Los venián quèrre o los anàvem portar, nautres. » (M. G.)

« Los anhèls partián a la bocharià. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Qual vòl d'anhèl ?
« Nodoletto, une corbeille sur la tête, une *roumono* à la main droite, tape le battant de chaque porte cochère et crie : *"Cal bouol d'ogniel, en omoun, fennos ?"* Elle vendait son agneau six sous la livre. » (Extr. de "Notes éparses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

Las bessonadas
« Quand un anhèl crebava e que una autra feda aviá una bessonada, escorgavan l'anhèl qu'èra mòrt per metre la pèl sus l'esquina del besson per que la feda lo prenguèsse, per lo far tetar. Un còp que l'aviá abituat, li enlevavan la pèl. » (M. Rn. / *Compèire)*

Lo Molnar, 1959.
Maryse Fabre *amb una bessonada.*
(Coll. et id. C. Gg.)





1



2

• ***Los cabassòls***

« Copàvem lo nas, daissàvem l'aurelha e la lenga s'escaumava, tot ensemble. Pièi, lo fasiam còire coma un pauc de sopa : d'ai(g)a, de cebas, una codena per perfumar. Se batián per la cervèla ! » (G. A.)

« Se netejavan e se fasián coma un bolhit. Aquò èra plan doç, aquò se manjava plan. » (C. M.-L.)

« Se fasián a la sopa. » (B. A. / B. F. / V. L.)

• ***Las fetjoletas***

« Las fetjoletas aquò èra la levada, lo "cur", los "paumons", la "rata", lo fetge de l'anhèl. Aquò èra pas missant, aquò ! » (V. L. / *N'Agassac)*

• ***L'anqueta***

« L'anqueta d'anhèl se fasiá rostida. » (V. L. / *N'Agassac)*

• ***Los penons***

« Los caliá lavar, los escaumar e los far còire amb una codena. » (G. A.)

« Los fasiam còire e pièi los manjàvem en vinagreta, un pauc coma un cap de vedèl. Aquò se manja atanben en sauça. » (S. L.)

« Los penons, aquò èra de trabalh mès èra bon ! Los donavan mès los caliá pialar, que i aviá la lana. Los fasián en sauça. Èra plan confit. » (V. L.)

Las garchas

« Las venián crompar. Ne fasián un vagon a la gara de N'Agassac. Las metián pels prats per las far un pauc engraissar. Pièi a Totsants, quand èran un pauc remplomadas, las vendián. » (B. A. / *Compèire)*

La lana

La laine avait une valeur domestique et commerciale qu'elle a perdue de nos jours. On la vendait, on la faisait filer aux filatures du pays, on en faisait des couvre-pieds et des matelas…

« La maison Saumade [quai de la tannerie] lavait la laine à matelas dans le Tarn. » (V. D. / *Milhau)*

« Mon paire disiá que, pendent la guèrra de 14, amb la lana de las fedas, pagavan lo pastre. » (R. F.)

« Las tondiam e vendiam la lana a Milhau. I aviá un mercat per aquò. Mon paire l'anava portar a Creissèls. Los parents tondián. S'adujavan amb los vesins. » (M. G. / *Lo Mas-Naut de Milhau)*

• ***Las tosoiras***

« L'ai vist far amb las tosoiras mès pas una bèstia completa, lo còl, la cua… Las solsàvem qu'apelàvem al mes de mai o de junh, quand cagavan mai que mòl. Tondiam la cua e lo torn de las cuèissas amb las tosoiras. » (M. C.)

1. - *Lo Molnar,* vers 1930. On reconnaîtra : Noémie Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*
2. - *(Coll. M. Ln.)*

Los trenèls, los entortilhats

« *Lou trénel* est fait (…) de tripes de mouton. Il faut qu'elles soient bien lavées, ébouillantées, raclées. (…) L'estomac – la panse – est coupé en assez grands morceaux qui serviront à envelopper, à faire les paquets. Chaque (…) *trénel* contient des morceaux de gros boyaux gras, un morceau de jambon ou de lard de poitrine salé, un grain d'ail, un clou de girofle, un brin de feuille de laurier. Les petits boyaux servent à bien lier le paquet de façon que, pendant la cuisson, rien ne sorte, rien ne s'échappe. (…) Les paquets faits sont placés dans *lou toupi* et bien arrosés de bon vin blanc – d'autres ne les arrosent que d'eau – certaines ménagères y ajoutent un oignon piqué de girofle et une toute petite brindille de thym. L'ouverture du pot est hermétiquement close d'un fort papier parcheminé, solidement ficelé sous le rebord de l'ouverture et, sur cette couverture, afin que rien de la saveur ne s'échappe, voici *lou coubertou* avec son bouton brillant de vernis émail. Et le soir, la ménagère, prenant la queue *del toupi* de la main droite, mais le soutenant de la main gauche, se dirigera vers le four banal ou celui du boulanger voisin. Toute la nuit, *lous trénels* mijoteront. Dès le matin, la ménagère, pourvue d'une serviette, reprendra *lou toupi,* après avoir laissé deux sous. » (Extr. de *"Lous trénels",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« On les faisait avec un morceau d'estomac et, avec une petite tripe, on ficelait. » (M. Mr.)

« Apelàvem aquò los entortilhats. Preniam un bocin de pança e pièi estacàvem amb la tripa fina. Dedins, i metiam un bocin de cambajon mièg gras, mièg magre e quauqu'alhets, un pauc de sal, un pauc de pebre. » (C. M.-L.)

« Fasián de trenèls amb de pança de moton e un pauc de cambajon. Aquò's pas de tripons. Autres còps, estacavan los trenèls amb los budèls, ara fan amb de fial. » (V. L.)

« Los trenèls, aquò's tot amb d'anhèl. I aviá pas cap d'autra carn coma lo tripon que s'i met un pauc de cada carn. » (G. G.)

« Caliá virar las tripas de feda e las escaumar un pauc. L'òm fendiá las tripas e i metiam un pauc de cambajon, un pauc d'uòus, de pan, de pebre e de sal e los rotlàvem. » (G. A.)

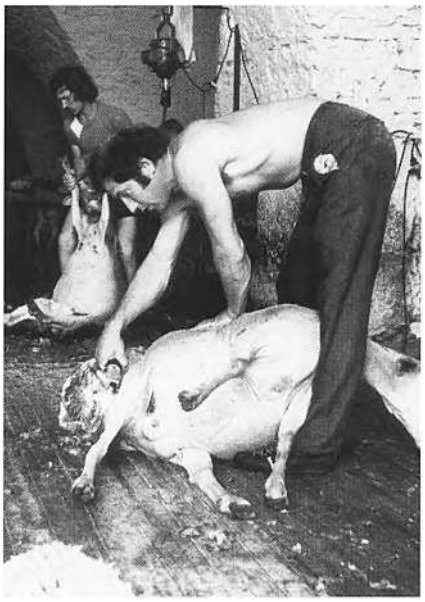

La bòria de L'Espital, 1973.
Au premier plan : Pierre Burguière.
(Coll. et id. B. P.)

L'aus

« Obont que sul troupèl trop de cau bengo
[foundre,
Lou bouriaire obisat monco pas de lou
[toundre.
Cont lou bestial sodoul reben del postural,
Lo mèstro, lo sirbento, ombé lou mojoural,
Toutes tres ossetats sul lundà de lo jasso,
Tondìs que lou mostìs es enlaì que s'ojasso,
Sus lo fedo e l'oret fòu lòurà lou cisèu.
Orribo caucos fes, pèr boulé fa trop lèu,
Que sul cuèr del potien s'emprimo uno
[ziczago ;
Mès lou corbou brisat fèrmo o l'insten lo
[plago.
Otal, paure moutou, cal, pèr nous obilhà,
De toun bestit lonut que t'onen despoulhà ;
Otal, tendre onilou, sons te plonhe, soufrisses
Pèr nous fa de copèls que coupen tous
[onisses.
Cont o quitat soun aus, en mièch d'un ribotèl,
Pèr lou lobà del surge on plounjo lou troupèl ;
En formo de monchoun pièi lo lono plegado
Es, juscos o lo bento, oï groniè despòuzado. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Las cabras

« Vers 1310, on trouve de nombreux pelliciers à Millau, la rue dite de la *bocaria* et des boucheries de chèvres et de boucs. Donc la gent caprine pullulait et par suite la matière première des gants, la peau d'agneau, et les ouvriers spécialisés dans le travail de la peau de mouton, d'agneau, de chèvre, de chevreau abondaient…

Autre preuve de l'abondance des chevreaux, c'est l'hécatombe que on en faisait dans les fêtes consulaires, les présents de chevreaux que faisaient les consuls… Il n'est jamais question d'agneaux, réservés pour l'élevage. »
(Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau…,* par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

• ***Los tondèires***

« Dins las annadas 50-60, la lana pagava lo pastre. Ara, aquò paga pas la tonta… Dins lo temps, i aviá la còla de Bertrand. Èran uèch e passavan dins las bòrias. Començavan dins lo Miègjorn, del costat d'Arles, en Camarga, e montavan aicís. Aicís, fasián tres meses de tonta, aumens dos. » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*

« Passavan un còp per an e fasián tot lo vilatge. La lana partiá a Sent-Roma. I aviá una mecanica per far lo fial a Codòls atanben. » (V. P. / *Paulhe)*

Las cabras

Très présentes dans tous les pays de *ribièira* du *Roergue,* les chèvres permettaient d'avoir un peu de lait toute l'année, non seulement dans les familles qui n'avaient ni *vaca,* ni *feda,* mais aussi dans les *bòrias.*

« Quand èrem pichons, n'i aviá dins cada ostal. Aquò èra la vaca dels paures. » (B. A. / *Compèire)*

« N'aviam per que beviam de lach de cabra. Mès, dins totes los ostals i aviá una cabra. » (M. R. / *Compèire)*

« N'aviam per abure lo lach per l'ostal. I aviá de tropèls de fedas ont i aviá una o doas cabras, mès aquò remònta a vièlh. » (P. Ln. / *Paulhe)*

« N'i aviá ben quauqu'unses que las avián per las fedas. En gardent las fedas, gardavan la cabra e avián lo lach cada jorn amb la cabra. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Tot lo monde n'aviá una, pel lach. Nautres, n'aviam una. Passava tot-jorn davant las fedas. Quand ai començat de plantar de cerièrs, que s'es metuda a los me talhar, suprimère la cabra. Lo cabrit, lo manjàvem. Aquò se fasiá coma los anhèls. » (S. Lc. / *Compèire)*

1. - *(Coll. M. Mr.)*
2. - *Carbassàs,* vers 1930. Jeanne, Gisèle et Bernadette Jonquet.
(Coll. et id. J. Jl.)
3. - *Potensac de Milhau, familha* Maillé. *(Coll. et id. M. Ln.)*
4. - *Potensac de Milhau, 1941-42.* Louis Veyrié, *pastre. (Coll. et id. M. Ln.)*

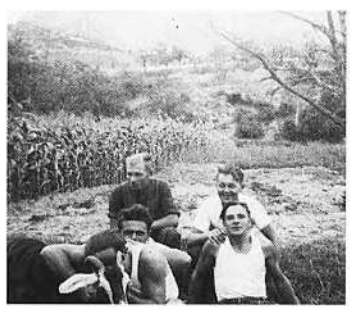
1




2

3


4

Lo pòrc

Un còp èra en Roergue, cada ostal fasiá masèl. Rabelais vantait les charcuteries du Rouergue et la Cour d'Angleterre avait des mandataires qui achetaient des *cambajons* aux *fièiras* de *Najac.*

Il y eut autrefois des races régionales comme les *tecats,* semblables aux *limosins* ou aux *gascons* ; mais la race la plus répandue au début du XXe siècle était celle des *craoneses,* aux larges oreilles rabattues. Puis vinrent les "large-white" anglais aux oreilles dressées, les *quilha-aurelhas.*

Les propriétaires de truies vendaient les porcelets sur les *fièiras* à ceux qui souhaitaient en engraisser. Ils ne conservaient que ce qui leur était nécessaire pour leur consommation et renouveler la truie que l'on tuait. On vendait également des porcs gras. Beaucoup de familles *milhautencas* engraissaient un cochon acheté sur la foire, et certaines se groupaient pour tuer un cochon en commun.

« Aviam abut un vèrre e doas truèjas que porcelavan. Un còp, n'i agèt una que ne fa(gu)èt un, pas qu'un porcelon ! » (G. A.)

« Fasiam quatre proceladas per an, au mens. Los vendiam a la fièira de Compèire del 16 d'agost. » (M. Pr. / *La Garda de Compèire)*

« Aviam sovent quatre o cinc porceladas. Ne tuàvem dètz. » (A. Lc. / *La bòria de l'Espital)*

« Du temps de mon père, on tuait sept cochons. Les bergers prenaient la musette tous les jours pour aller garder. » (B. J.-M. / *La bòria de L'Espital)*

« Cadun tuava un pòrc o la mitat d'un pòrc, s'entendián, prenián lo pòrc a dos. » (G. G. / *Milhau)*

Los glands
« Onen beire, pogés, tous gorrics que
[broutounou.
Cont lous glons sul gosoun de l'aubre
[toumboròu,
Coussì tous pourcelets se n'orrigouloròu !
Pièi, cont foràs mosèl, beiràs cune solache !
Lo car serò pus fèrmo e forò mai d'usache. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

La bolhida

Il fallait des porcs très gras car la chair était plus savoureuse, le lard était utilisé pour la soupe et la graisse remplaçait l'huile dans la cuisine. On les engraissait avec des bouillies, des raves, des pommes de terre, *de gaspa, d'aglands,* de la farine et toutes sortes de verdures comme des feuilles *d'amoriá.*

« On les faisait venir avec le petit-lait, *la gaspa,* et des feuilles de mûrier. » (M. Pr.)

« Los pòrcs manjavan las fuèlhas d'amoriá coma aquò, crusas. » (V. P.)

« Los fasiam venir amb de trufas, de bledas, de caulets, de rabas e la gaspa. La gaspa èra en fàcia la porcariá. » (A. Lc. / *La bòria de l'Espital)*

« Los engraissàvem amb d'òrdi e amassàvem d'aglands, e amb las trufas atanben. » (M. G.)

1. - *La Calada de Compèire, 1938.* Emile, Rose et Emilie Pons. *(Coll. et id. M. Rn.)*
2. - *La Calada de Compèire, 1938.* Emile Pons. *(Coll. et id. M. Rn.)*
3. - *1941. (Coll. J. Jl.)*







Lo masèl

(1) ***La maselièira***

« Maman préparait la charcuterie chez les particuliers. Elle commençait des fois à 4 heures du matin et jusqu'à minuit. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

La Tina e La Capèla

« Dès novembre, les marchands de porcs arrivaient à Millau, pour la plupart du Quercy (...). Millau est une ville industrielle et si peu agricole qu'à quelques exceptions près, deux, peut-être trois, on n'y engraissait pas de cochons. Néanmoins, il y était de vieille (...) coutume, dans chaque famille, de tuer un cochon (...). Les familles peu nombreuses, elles, ne tuaient que la moitié d'un cochon, le porc sacrifié était partagé entre deux familles. Les marchés se tenaient sur la place de La Tine (...) et sur la place de La Capelle. Les bêtes étaient en petits troupeaux (...) et les garçons porchers les empêchaient, autant que possible, de se mêler d'un tas à l'autre. Sur son ventre, le marchand avait un sac attaché dans lequel il plongeait la main et, par poignées, à la volée, jetait des *castagnoux* à ses bêtes qui, grognant, se précipitaient et faisaient craquer entre leurs dents les châtaignes sèches. (...)

C'était l'après-midi, généralement, que se tenaient les marchés, les langueyeurs-tueurs étant occupés le matin au sacrifice et au dépeçage des porcs achetés la veille. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« A La Tine, il y avait le marché aux cochons. Il y avait des cadres en bois et on les parquait là. On allait choisir notre cochon. Gardette l'attachait par une patte avec une ficelle et l'amenait à domicile. On le tuait dans une remise et les voisins venaient aider à couper la viande. On tirait de là presque toute l'année. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

1. - *Sent-Esteve, 1991.* Georges et Joël Cartaillac, Claude et Gilles Gastal, Philippe Cartaillac, Victoria Gastal. *(Coll. et id. C. M.-L.)*
2. - *1976.* Pierre Cartaillac, Aimé Deroussi, Lucette Arnal, Paulette et Béatrice Soulié. *(Coll. et id. D. Lt.)*

Pour tuer le cochon ou *far masèl,* on utilisait les services du *tuaire* ou *sagnaire.* Et pour préparer la charcuterie, les femmes se faisaient aider par une *maselièira (1).*

En général, on égorgeait le cochon sur un banc ou sur de la paille, on le nettoyait et on le rasait à l'aide d'un couteau après l'avoir ébouillanté avec une eau frémissante pour éviter de cuire *la codena.* Selon les endroits, on ouvrait le cochon, après avoir coupé la tête et les pieds, soit par le dos, soit par le ventre.

« Le sacrifice se fait dans la cour, quand il y en a une dans la maison, ou dans l'une des proches maisons ; d'autres fois dans l'entrée – le corridor – quand elle est assez vaste. Sur la cuve posée fond en l'air, la bête va être étendue, les pieds attachés, le corps maintenu par l'aide[-tueur]. Sous la tête qui dépasse le bord de la cuve, est placé un seau où tombera le sang remué avec un bâton pour qu'il ne caille pas. (...) Mort, le porc est placé dans la cuve retournée, dans laquelle on verse, pour l'ébouillanter, l'eau du chaudron. Alors, les égorgeurs le grattent avec un instrument tranchant de forme courbe allongée (...). Cette opération terminée, c'est le dépeçage, mais avant, la ménagère et les parents ou voisines (...) ont apporté des corbeilles – *dé descos* – dont le fond est garni de linge bien blanc. C'est là que l'on déposera les morceaux pour les porter à la cuisine.

[Le dépeçage] c'est d'abord l'ouverture du ventre pour l'extraction des abats (...). Vidé, le porc est retourné. L'égorgeur tranche la tête, puis d'un large couteau très coupant, fait une entaille au dos, du cou à la queue. La profondeur de l'entaille qui s'arrête à l'épine dorsale montre l'épaisseur du lard. (...) L'épine dosale – *lou corostel* – est partagée au moyen de la hachette. [Le dépeçage complet] donnera le lard, les jambons – *lous combojous* –, les jambonneaux – *lous espollous* –, la panne – *lou soï* –, le lard de poitrine – *lo bentrésco* –, les partie maigres, le porc frais – *lou pourquet.* » (Extr. de *"Lou jour del pouorc"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« On achetait le cochon à la foire, puis il fallait retenir le *sagnaire.* Et puis tous les voisins venaient nous aider à préparer le cochon. Dans chaque maison, on tuait le cochon. » (V. D. / *Milhau,* quai de la tannerie)

« Lo sagnaire veniá a l'ostal. I aviá los fraires Bonafós, aicí. » (G. G. / *Milhau)*

« Lo tuàvem sus un banc e n'avèm pas jamai dobèrt cap per l'esquina. A l'ostal, fasiam totjorn pel ventre mès los sagnaires d'aicís, totes los dobrissián per l'esquina. E los brutalavan pas, aicís. » (A. Lc.)

« Metián doas o tres "bòtas", l'atrapavan e lo "cochavan" aquí. Lo vesin veniá e lo nos sagnava. Viste, caliá remenar lo sang. » (G. A.)

« Aicí, creman pas lo pòrc, fan amb d'ai(g)a bolhenta, l'escauman. » (D. A. / *Paulhe)*



1



2

• ***Lo bodin, lo sang***

« Les gros boyaux – *lous budels* – sont nettoyés, ils vont être emplis du sang parfumé d'épices, on y mêlera des dés de lard frais ; fortement ficelés à leurs extrémités, les voilà (...) dans le chaudron. Ce soir, au dîner (...) nous mangerons deux ou trois tranches de boudin, bien rissolées *dins lo podéno.* » (Extr. de *"Lou jour del pouorc"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Metián de pebre, de sal, d'espinards, un bocin de lach e lo sang. Lo fasián còire dins l'ai(g)a. Quand vesián que montava, lo caliá sortir e lo metre dins l'ai(g)a fresca. Pièi, de suita, se despachavan de ne tastar un bocin. Caliá tastar lo bodin ! » (G. A.)

« Aicí, caliá faire de bodin amb d'uòus, de burre, de crosta, d'espinards, un pauc de saïn fondut e plan l'assasonar. Èra fin. » (P. J.)

« Dins lo sang, i metiam de basilic, un pauc de fribola, de sal e de pebre e un pauqueton d'espinards, un pauc d'uòus e un pauc de lach. » (C. M.-L.)

« Amont a Las Salas i meton pas qu'una ceba e lo sang. Aicís i metèm de fribola, de basilic, lo sang, de lach, d'uòus, de burre, de crosta e d'espinards. » (D. Lc. / D. A. / *Paulhe)*

• ***Lo fromatge de pòrc***

En *Roergue* méridional la tête du cochon sert à faire *lo glaçat.*

« La tête de cochon [va] devenir *froumatché dé pouorc.* Elle va être désossée, dépecée, coupée en morceaux, prête à cuire, et ce sera long. (...) Dans l'eau mise avec la viande de tête nagera un bouquet fait de persil, d'une ou deux feuilles de laurier, d'une branche de *friboulo,* avec au milieu un oignon piqué de deux ou trois clous de girofle et peut-être aussi d'un *gro* d'ail. [Au bout de trois heures] il ne restera plus que la chair avec le jus gélatineux qu'elle a produit. Ceci sera versé dans une soupière, très pressé pour en sortir et égoutter le peu d'eau qui aurait pu rester et on laissera refroidir. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Amb lo cap, fasián de fromatge glaçat, qu'apelavan aquò. » (V. L. / *N'Agassac)*

• ***Los penons al vin***

« Los penons de pòrc se fasián amb de vin. Començàvem de los metre a la sal e, al cap de dos jorns, los fasiam còire e pièi los desmargàvem per los far còire dins de vin. » (M. L.)

• ***Los grautons***

« Pendant que l'une des femmes s'emploie au nettoyage des boyaux, à leur dégraissage, les autres coupent les chairs en menus morceaux. Les plus gros seront mis avec la panne coupée elle aussi et jetés dans le chaudron de la graisse. Et, lorsque cela sera fondu, que, tamisée la graisse chaude et liquide sera (...) mise en pots, au fond de *lo peyrouolo* resteront *lous grooutous. (...)* Il y a soixante ans, ils n'étaient connus que dans le Massif Central ; aujourd'hui, leur nom s'est à moitié francisé. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Fasiam fondre la graissa e, aquò que demorava, i metiam de pebre, de sal e quauquas espiças. Aquò èra los grautons. » (S. L. / *Compèire)*

« Çò que demorava dels bocins grasses plan cuèches, aquò èra los grautons. Aquò se metiá dins de veires acaptats de graissa. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Aicís, aquò's pas coma a Rodés que i meton de carn dedins. Aicís, se manjan pas cauds, los grautons. L'òm cacha per far sortir lo grais e aquò se manja freg. » (V. L. / *N'Agassac)*

Masèl a Compèire

« En 1954 o 1955, cadun tuava son bocin de pòrc, un entièr o la mitat. Aicís, a Compèire, començavan de se levar plan matin per far caufar l'aiga. Caliá que bolhi(gu)èssa plan davant d'atrapar lo pòrc. Èra una jornada que s'anonçava cargada. A poncha de jorn, lo sagnaire arribava e cridava pel camin : "Sètz prèstes que n'ai un autre après lo vòstre, bolegatz-vos !" E, tanlèu dich, tanlèu fach, sabètz que los cotèls amai lo pi(g)asson èran plan asu(g)ats. Alara, pensatz qu'èra pas lo moment de far de las siunas... S'adujavan entre vesins e totes èran aquí, los òmes per téner lo pòrc e una femna, la pus coratjosa, per parar lo sang amb una grasala e una bròca per lo remenar.

Lo sagnaire estacava lo pòrc per una pata e lo fasiá córrer un pauc per que se(gu)èsse pas susprés. Lo tombavan sus una bala de palha, li passavan una còrda al nas e, aquí, vos dise pas... Mès lo sagnaire èra plan adrech e ne mancava pas cap. Urosament per çò que degús aïmava pas de l'entendre cridar un briu. La femna partissiá vite colar lo sang, que caliá pas que se calhèsse. Los òmes escaumavan lo pòrc, totes adujavan a lo rasclar amb una raspa o un cotèl. Quand avián finit, lo sagnaire copava los pès e lo cap que las femnas finissián de netejar per esperar que la tripa arribèssa. La caliá desmargar, la lavar, la rasclar... E pièi, fasián lo bodin. D'aquel temps, lo sagnaire finissiá de copar lo pòrc. Metiá los pichons bocins dins una desca e lo lard e los cambajons al salador per los metre a la sal. Quand avián finit tot aquò, los òmes anavan desjunar, que èra ora, e sabián totes que i auriá quicòm de bon. Aquí manjavan de tripons, de porquet e sovent un brave polet, de "gatèus", e tastavan lo vin del canton. D'aquel temps, las femnas fasián lo bodin. Lo caliá susvelhar, caliá pas que bolhi(gu)èsse. Quand l'avián sortit, èra ora de dinnar. Los òmes partissián e las femnas se metián a taula.

Caliá penjar la saucissa davant de sopar e far atanben los grautons. E los caliá pas laissar rabinar... E pastar los fricandèus... Vesètz un pauc lo traball. Caliá far mai que blagar... Totes los òmes tornavan per sopar e las femnas se fasián adujar per penjar la pèrga de la saucissa a las fustas. E pièi, òmes e femnas se tornavan metre a taula per tastar lo bodin. Quand volián far donar la patrona, li disián que lo de la vesina èra plan melhor, que lo siune èra pas pro pebrat o tròp cuèch de lègas. Aquel que o disiá ne manjava tres o quatre bocins... 'Maginatz-vos s'èra pas bon...

Davant de partir, agachavan totes se la saucissa fasiá la gota, que èra signe que seriá reussida. » (M. Ad.)

La rabastinèla

« Aquel jorn, se manjava la rabastinèla. Èra un bocin de filet per cadun amb un pauc d'alh e de persilh. » (G. A.)



Compèire, 1975.
Maria et Adrienne Montrozier, Georgette Cartaillac, Fernande, Raymonde et Reine Baudounet. *(Coll. et id. B. A.)*

Lo pòrc
le porc : *lo pòrc*
la porcherie : *la porcariá*
le verrat : *lo vèrre*
la truie : *la truèja, la maura*
une jeune truie : *una porcèla*
mettre bas : *porcelar*
une portée de cochons : *una maurada, una porcelada*
il grogne : *rondina*
le couteau : *lo cotèl*
saigner le porc : *sagnar lo pòrc*
le saigneur : *lo sagnaire*
les boyaux : *los budèls*
le boudin : *lo bodin, lo sang*
l'épine dosale : *lo caprastèl*
le cœur : *lo còr*
le foie : *lo fetge*
le diaphragme : *la tela, la teleta*
la saucisse : *la salcissa*
le saucisson : *lo salcissòt*
l'entonnoir : *l'embut, l'embuc*
la perche : *la lata*
la poutre : *la fusta*
le saindoux : *lo saïn*
le lard : *lo lard*
la couenne : *la codena*
le jambon : *lo cambajon*
le jambon de devant : *l'espatla*
le saloir : *lo salador*
le sel : *la sal*

• Salcissa e salcissòts

« Les chairs maigres seront coupées, salées, poivrées suivant une règle proportionnelle transmise de mère en fille, car, le jour du cochon, c'est la femme qui gouverne, commande, ordonne. Les petits boyaux seront, avec précaution pour ne pas être crevés, enfilés et tassés dans le goulot assez gros d'un entonnoir spécial – *l'imbut.* Le bout du boyau sera fortement fermé d'une ficelle, les chairs hachées mises dans l'entonnoir seront, par les pouces, envoyées dans le boyau, poussées, tassées le long de ce boyau par le pouce et l'index de la main droite, la paume en dehors, tandis que l'entonnoir sera tenu de la main gauche, le goulot entre l'index et le majeur qui, au fur et à mesure, laissent glisser *lou budel* pour être empli. Mais il faut (...) prévoir les crevaisons, (...) aussi la ménagère, de temps à autres, fera-t-elle avec une très simple épingle quelques piqûres dans le boyau. La chair à saucisse est épuisée, les boyaux pleins, bien tassés, sont dans une corbeille. Allons chercher *lo lato (...).* Chaque bout de la perche est placé sur un dossier de chaise et il faut voir combien la ménagère s'applique à régulariser et égaliser chaque révolution *per qué lous plecs siagou égals ;* puis la perche, par chacun de ses bouts, sera suspendue au plafond de la cuisine par des crochets cloués *o uno fusto.* Chaque pli de saucisse a généralement cinquante centimètres environ et le demi-pli se dit : *un pan de soousisso. (...)*

Les saucissons [seront pendus] aux deux bouts de *lo lato.* » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« I a un bocin dins lo pòrc qu'apelam aquò "la pèça salcissièira". Sai qu'es sus las còstas... E pièi i metiam sovent una espatla, amai las doas se l'òm voliá. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Invitavan los que volián venir a copar de salcissa a la man. Embutàvem a la man. » (G. A.)

• Lo melsat, la salcissa dels cosins

Fait avec de la chair à saucisse, du pain, des œufs et des épices, *lo melsat* est connu dans tout le *Roergue* méridional.

« Les poumons et la rate serviront à faire la "saucisse des cousins". » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Lo melsat se fasiá aicí. » (G. G. / *Milhau)*

« Lo melsat, la salcissa dels cosins, benlèu aquò èra pas bon coma la salcissa mès, dins la sopa... I metiam de pan, d'uòus, un pauc del carn, de sal e de pebre. » (G. A.)

« Dins lo melsat, i metiam d'uòus. Aquò's una salcissa amb de pan e d'uòus. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Cal un quilò de carn de pel còl, un quilò de pan e una dotzena d'uòus, de sal e de pebre. » (D. A. / *Paulhe)*

• Las bolas de fetge

On faisait aussi des fricandeaux appelés *bolas* ou *fetjons.*

« Le foie, haché, parfumé de laurier et d'une pincée d'épices, mis en boules, enveloppées de diaphragme – *lo téletto* – deviendra les fricandeaux qui seront placés dans des pots de grès et recouverts de saindoux. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Caliá un pauc de gras e lo fetge, de sal e de pebre. Pièi, los plegàvem dins la tela. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Amb lo fetge se fasiá los fricandèus, de bolas amb la tela. » (V. L. / *N'Agassac)*

« Los fricandèus se fasián amb la levada, lo "cur", ramassàvem tot aquò, e un pauc de carn. Aquò èra pas tan bon coma lo pâté *que metiam pas que lo fetge. Als fricandèus, ne metiam pas gaire, de fetge. Los plegàvem dins la tela e los fasiam rostir a la cosinièira, al fuòc. »* (S. L. / *Compèire)*

• ***Las mursas***

« Les gros boyaux (...) deviendront les andouilles – *los mursos* – ces excellentes andouilles qui, une fois salées, feront avec du lard et du jambon la bonne soupe aux choux. Mais voilà, quand on la met dans la marmite, *lo murso,* elle a vingt centimètres de long et, quand on l'en sort, elle n'en a plus que dix... » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

• ***L'ase***

« L'estomac sera salé ; un jour de fête, après avoir trempé une nuit, il sera farci de fines herbes hachées, pétries avec quelques œufs battus et avec quelques dés de lard et mis au four ; sous la dénomination culinaire d'*azé,* il sera le principal plat d'un dîner familial. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« L'ase, aquò èra quicòm de presat atanben. Lo caliá metre a la sal una quinzena de jorns. Pièi, lo fasián dessalar, tornar, e lo farcissián amb d'espinards, de pan, d'uòus, de sal, de pebre, un pauc de salcissa mesclat aquí... Aquò se fasiá rostit a la padena. Caud, lo copavan a tranchas. Me sembla que i soi encara... » (G. A.)

« L'ase, lo farcissiam amb de carn, d'espinards, de persilh, d'alhet, quauque pauc de ceba, de sal e de pebre. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

• ***Lo còr***

« Le cœur sera mangé frais, sauté dans le saindoux, avec une pointe d'ail et quelques feuilles de persil. (...) Les rognons seront mis en brochette, avec du lard intercalé, et arrosés de sauce de genièvre. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

• ***La carn salada***

« Le lendemain et de bonne heure, les corbeilles contenant ce qui doit être salé du porc sont portées dans une chambre vide, s'il en existe dans le logement, mais le plus souvent dans un grenier, vide aussi et très aéré. Là est déjà placé le saloir – *lou solodou.* Il est sur deux tréteaux, l'un un peu plus bas que l'autre de façon à ce qu'il soit légèrement incliné pour permettre l'écoulement de la saumure. Le saloir est généralement de forme triangulaire (...). Jambons, lard, andouilles, pieds, estomac, côtes sont bien rangés sur le saloir ; on les recouvre d'abord d'une légère couche de sel fin puis d'une couche plus épaisse de sel gros. (...) On y reviendra de temps à autre (...) pour retourner chaque pièce, constater la marche de la salaison, pour vider le seau, jeter la saumure et remettre du sel. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Aicí, salavan pas que los cambajons. La ventresca e lo lard anavan al pâté *o als fricandèus. Mès se salava ben un pauc de lard per flambar una volalha o quicòm, autrament... »* (P. J.)



Compèire, 1975.
Fernande Baudounet.
(Coll. et id. B. A.)

Lo saïn
« Lo saïn, de còps lo salàvem, lo rotlàvem e lo penjàvem. Ne fasiam la sopa. » (S. Lc. / *Compèire)*

La salmoira
« Caliá metre de sal tant que l'ai(g)a ne preniá. Èra aquò la salmoira. Aquò se conservava plan aquí dedins. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Lo present

« [La ménagère] sort de belles assiettes blanches, des creuses et aussi des plates qui serviront de couvercles. Et, dans les assiettes creuses – deux, trois, quatre, suivant le nombre de proches parents – [elle] déposera le présent : une belle tranche de boudin, une non moins belle tranche de porc frais, un morceau de panne et quelques *grooutous.* » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« A l'epòca, tot lo monde portava lo present al curat. » (B. A. / M. R.)

« Portavan lo present als amics : de grautons, de salcissa... Après, o tornavan. » (G. G.)

« Caliá faire de bodin e faire lo present. » (P. J.)

Lo convit del pòrc
« [Le dimanche suivant, la ménagère] devra faire la cuisine du repas *del coubit del pouorc* qui réunira à la table parents et amis. Repas de boudin, de porc frais, de rognons de porc, de fromage de tête, de *grooutous,* cela arrosé du vin des vignes des penchants du Larzac ou du Causse Noir, si ce n'est de celles de Compeyre. » (Extr. de *"Lou jour del pouorc",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

La vinha

Lou Milhotèn, so bigno e soun oustolou
(graphie francisée)
Musique de H. Bonnet.
« Refrin
O lo bigno, o lo bigno,
Lùen de l'oteliè, dey besis,
L'ùon pùot ouplida sus soucis,
E, coumo disio lou biel Golibert,
I lebas los combos en l'er,
Pla libre de touto counsigno,
O lo bigno.

Omay qu'ajo pas gront orjen,
Lou bray Milhotin es counten,
S'o de terro un pichou contou,
Ount es bostit un oustolou.
E cado dimenge moti,
Es urous de pourre porti
Daùs Souloumiac, Troussy, Colès,
En Barry, lou Serre, lou Crès.

Lo belho, o deja preporat
Sac, musetto, qu'o pla bourrat
De caùque plat del terrodou
Penous, trenels ou coufidou.
E to lèu que y es orribat
S'obilho presque en emmosquat,
Besto sorcido, biel gilet,
Bragos s'orresten sul moulet.

Soulies troùcachs, copel oncien,
Coumbino de meconicien,
Sons corbato, lou cùol douber,
Es o l'aize per prene l'air.
Ben pas oqui per trobolha,
Me pus leù per y bricoula,
Per y refayre sous poùmous,
En escouten lous oùselous.

Pus urous dins soun oustolou,
Que dins soun costel un seignou,
Es pla fier d'y se remoùsi,
E lou rey n'es pas soun cousi
O quatre ouros, fo miech-conou
Ome Bitor ou Ondrenou,
E ne toumbou may d'un beirat,
Sons aygo e sustout pas sucrat.

Lou seros, tart, dintro counten,
Omai de coùochs en trontoulen,
Piey bo dourmi, mes dins soun liech,
Soumio deja touto lo nuech.
Dioù garde del filloxera,
Mildiou, blakroot, etcetera,
Lo bigno e lou trobolhodou,
Que fo beni de jus tont bou. » (Doc. P. Lén.)

Compèire
« Les caves de Compeyre sont renommées pour leur fraîcheur. Ses vins sont estimés et ses *œillats* ont un goût délicieux qui leur a valu depuis longtemps une très grande célébrité. » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn", par Argeliez dans *MSLA*, 1846-1847)

Cultivées sur des *bancèls* construits dans les *travèrs* et les *costals* bien exposés, les *vinhas* ont longtemps été un élément essentiel de l'économie locale, malgré les crises du XIXe siècle. Elles disposaient d'un débouché de proximité avec *Milhau* et les *bòrias montanhòlas*. C'est une activité qui s'est maintenue et a été relancée comme en témoignent l'action de Louis Valès de *N'Agassac* et *L'ostal de la vinha* à *Compèire*.

« Sur les rives du Tarn, dans les arrondissements de Millau et de Saint-Affrique, (...) la taille de la vigne est analogue à celle du Tarn, du Gard et de l'Hérault. La vigne y est plantée à plein, de franc pied, à un mètre au carré environ, tenue près de terre, à trois, quatre ou cinq bras, surmontés d'un courson rogné à deux yeux ; pas d'échalas, pas ou peu de provignage, si ce n'est pour remplacer ; les cépages sont aussi ceux du Tarn et de l'Hérault : le *mourastel* en grande quantité, le *teret*, le *carignan*, l'*œillade* qui est en même temps un excellent raisin de table de la contrée ; en un mot, plantation, dressement, conduite, cépages et vins, tout se rattache au Tarn, bien plus qu'aux arrondissements d'Espalion, de Rodez et de Villefranche. » (Extr. de *Etude des vignobles de France,* par Jules Guyot, 1876)

« Èran sus de bancèls. » (B. A. / *Compèire)*

Los vinhals

La vigne était une production importante à *Compèire* mais aussi à *N'Agassac, Paulhe* ou *Milhau.* L'objectif de beaucoup de *Milhautencs* était de posséder leur propre *vinha* avec sa *casèla* ou son *ostalon.*

« Les petits lopins sont nombreux, sur les flancs à mi-côte du Larzac, de Massebiau à Creissels ; sur les flancs à mi-côte du Causse Noir, du Monna à Saint-Estève ; nombreux aussi sur les flancs du pays d'Andan, de même au Pays Maigre, entre le ravin de *Crébo Chobal* et Calès. Ces lopins étaient en général et sont encore plantés de vigne. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

« On avait des vignes plantées parfois par le grand-père et une chanson de Millau disait : *"De vin al robinet e de pòrc al salador."*

Le rêve de tout gantier était d'acheter un terrain qu'il défrichait pour planter une petite vigne. Ça se faisait en *còlas* avec des copains de l'usine et c'était la sortie dominicale pour toute la famille. Le dimanche, on allait à la vigne. On s'invitait entre voisins de vigne. On buvait du vin pas toujours terrible... » (T. A.)

« En general, aicís, amb quatre ectaras de vinha, òm podiá viure. » (V. L. / *N'Agassac)*

« Coma Milhau es dins una comba, cada costat es plan solelhat. E pertot ont lo solelh anava, un pauc naut, i aviá de vinhas. Mès las vinhas èran pichonas. Quand aviam fach cinc o sièis ectòs... » (G. G. / *Milhau)*

« I a abut doas revolucions. La vinha de davant lo filòxerà èra pas la d'après e, la de ara, es pas la d'après lo filòxerà. Mès, a Milhau, en 1957 i aviá encara sèt cents ectaras de vinha. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Aicís, tot èra en vinha jusca la cima dels sèrres. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Amb un ectara fasiam a pus près una cinquantena d'ectòs de vin. » (B. A. / *Compèire)*

Los plants

Il semble que les plants locaux les plus anciens aient été *lo gamet* et *l'ulhat.*

« Voici quels étaient les vieux cépages de la vallée : le gamay, le pied de perdrix ou *cot,* le mançois, le *négret,* le plant de dame, le *morrastel* fleuri et l'*alicant* de pays. Ces deux derniers plants n'étaient pas des teinturiers mais des cépages rouges à jus blanc. Il y avait également des cépages plus ordinaires comme le *cargo-muol* et le *maural.*

En blanc, on trouvait : la blanquette, le mauzac, le muscat à petits grains. Pour la table, il y avait le véritable *œillat* à queue rouge (et non pas le cinsault d'aujourd'hui), le chasselas et le grec (un très gros raisin peu savoureux).

Il existait encore d'autres cépages dont le nom s'est perdu car, à l'inverse des autres vignobles aveyronnais, il y eut abandon à peu près complet de tous les vieux cépages. Seuls subsistèrent jusqu'aux années 1920 quelques vignes de gamay sur les communes de Paulhe et de La Cresse.

En 1957, après les terribles gelées de l'hiver, nous eûmes beaucoup de peine à trouver quelques souches de gamay encore en vie à La Cresse et Mostuéjouls. L'état de dégénérescence de ces plants devenus presque stériles peut expliquer également leur désaffection, car les renseignements obtenus auprès de vieux vignerons faisaient état de récoltes maximales de 25 hl à l'hectare. Malgré la qualité exceptionnelle de ces vins, ce fut la quantité qui l'emporta. » (Extr. de *Nos racines,* par la Fédération départementale des aînés ruraux de l'Aveyron)

« Avant le phylloxéra, c'était du *gamet.* Après, ils ont planté ce qu'ils ont trouvé dans l'Hérault : des aramons, des carignans... Des raisins qui faisaient beaucoup de quantité mais pas de qualité. » (M. P. / *Compèire)*

« Lo pus vièlh èra lo gamet del papa d'Avinhon. Dison que del temps de la guèrra de Cent Ans, i aviá atanben de gamet. Los vinhairons, n'i aviá fòrça que avián per escais Gamet. Pièi, l'i aviá l'ulhat, un rasim de taula. L'i aviá atanben lo morrastèl blanc. Aquel, n'i aviá dos. I aviá un pauc de saumancés de Marcilhac, de negret. Lo negret, l'apelavan atanben lo gamet de Sent-Ginièis. D'alicanta i aviá atanben, d'ulhat bravament. L'ulhat se vendiá al mercat. Aquò èra sustot d'ulhat a coeta roja. I a lo sensò atanben qu'es pas l'ulhat. L'ulhat a la coeta roja. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« L'ulhat, aquò èra lo barricon del canton, amb lo robinet. Fasiá totjorn dètz. Mès l'ulhat se vendiá atanben coma rasim de taula. » (T. G. / *N'Agassac)*

« Se grefava pas d'aquel moment. I aviá de gamet, mès fornissiá pas gaire... Quand an vist aquel rendament que fasiá l'aramon, plantèron d'aramon. Mès que, ches nautres, l'aramon fasiá sièis... Dins lo temps i aviá d'ulhat amb la coeta roja. Los grans èran clars. N'ai perdut la mena. Ne trobarem pas pus d'aquò... Èran sucrats. Aquò èra lo melhor rasim de taula d'aquel moment. Ne fasián lo vin atanben mès fasiá pas gaire d'alcòl. » (S. Lc. / *Compèire)*

Los plants de uèi

« Les cépages cultivés pour l'appellation sont les suivants :
Vins rouges et rosés : gamay - syrrah - cabernet en cépages principaux, fer-servadou et duras en cépages secondaires (pas plus de 20 %).
En blanc : chenin blanc et mauzac. » (Extr. de *Nos racines,* par la Fédération départementale des aînés ruraux de l'Aveyron)

Las casèlas, los ostalons de vinha

« Sous le Second Empire, un très grand nombre de travailleurs, d'ouvriers millavois, possédaient, à l'entour de la ville, une petite terre presque toujours plantée de vigne. [Ils caressaient le rêve] de remplacer *lo cosélo* par *l'oustalou.* La *cosélo* était un abri creusé à moitié dans la terre. Quatre murs en pierres liées avec de la boue mélangée à de la chaux s'élevaient à un mètre du sol ; des *tioulassés* inclinés formaient le toit et une porte rudimentaire, souvent sans serrure, fermée au moyen d'un naïf secret ou munie d'une *bortobélo,* en était la clôture. La *cosélo* servait d'abri lorsque le propriétaire était surpris par la pluie ; elle servait aussi à remiser les outils, et quelquefois une barrique, dans un coin, recevait aux vendanges une petite part de raisins. (...) Mais, petit à petit *l'oustalou* remplaça la *cosélo* et les flancs du Larzac, les penchants de *Pouncho d'Ogatch, del Puech d'Ondon,* furent parsemés de maisonnettes. (...) Certes, au début, elle n'était pas luxueuse, la maisonnette, mais elle était aimée et, pendant toutes les semaines de la saison estivale, on espérait le dimanche pour y aller. Elle était composée, la plupart du temps, d'une seule pièce, spacieuse, éclairée par une large fenêtre. Il y avait une cheminée pour le chauffage et les rôtis à la broche *(l'asté),* un "potager" pour les plats à sauce. (...) Pendant que la femme faisait la cuisine (...), l'homme travaillait, binant les souches, les enfants cueillant les baies – *los onsonélos et los omouros* – des haies qui séparent les propriétés. » (Extr. de *"L'oustalou* des Millautins", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)
« Il y avait un *ostalon,* une cazelle, avec une pièce de trois mètres sur deux, en pierre sèche, avec une cheminée. » (T. A.)
« Dins las vinhas, i aviá de pichonas casèlas per aremosar los òutisses. » (G. G. / *Milhau)*

Lo vin del Molnar

« On parlait d'un vin fameux que, avant la mort des vignes par le phylloxéra, [d]es parents [du Monna] faisaient exclusivement avec du "mounostel". » (Extr. de *Alades,* par Edouard Mouly, 1948)

Lo trabalh de la vinha

Plantar

Quand on plantait la vigne, on faisait des fossés profonds dans lesquels on mettait de la broussaille qui donnait un engrais vert. Les pierres récupérées servaient à la construction des *paredons.*

« Ils "triçaient" du buis sur un *soc,* puis ils faisaient une rigole et, au fond, ils mettaient ce buis, à 40 cm. » (M. Ln.)

Lo cabussat

« Dans le Millavois, la vigne était plantée et non pas provignée comme elle l'était à Marcillac où, la même vigne pouvait subsister pendant plus d'un siècle par renouvellement annuel de deux ou trois rangées.

Dans le Millavois, le provignage n'intervenait que pour remplacer un manquant, on l'appelait un *cabussat.*

Les vignes venaient cependant très vieilles, les contrats baux et locateries ne laissent aucun doute là-dessus.

La vigne était plantée d'après une méthode abandonnée depuis la destruction phylloxérique. » (Extr. de "Etude sur le vignoble de la vallée du Tarn aveyronnaise", par Louis Valès, dans *Découverte du Rouergue,* 1989-1990)

Lo pissavin

« Les vignes anciennes étaient cultivées à coursons car les cépages d'alors se prêtaient à cette taille courte.

Le gobelet ancien avait des bras très longs et nécessitait un échalas d'un mètre. Il n'y avait aucune contradiction à cela puisque toutes les vignes étaient piochées manuellement. Quand une souche ne produisait pas suffisamment au goût de son vigneron, celui-ci laissait un pisse-vin, mais la disposition de ce long bois était différente de la couronne de Marcillac, le pisse-vin était en effet palissé horizontalement autour des bras du gobelet. » (Extr. de "Etude sur le vignoble de la vallée du Tarn aveyronnaise", par Louis Valès, dans *Découverte du Rouergue,* 1989-1990)

Los rengs e los malhòls

« Cont un binhople en pauso o restat tres
[printens,
De trouplà soun repaus, binheirous, es pla
[tens.
Prenès dounc lou bigòs pèr ne doundà lo
[tèrro,
Jusc'o tont que siò souplo onàs li fa lo
[guèrro ;
Trosès-ne sons pietat aubres grons e pichous ;
Pièi, pèr guidà lous rens, trossàs-i de silhous,
E loissàs os molhols, qu'aimou fort lour
[oizenso,
De l'un o l'autre òu mens catre pans de
[distenso.
Cont de l'òubret binous òurés crusat lou jas,
Couchàs-l'i de foisoù qu'oun mostre que lou
[nas.
Otal, dempièi lou founs juscol cap de lo
[binho,
Renjorés bostre plant toujours en drecho
[linho ;
E n'essouplidés pas qu'obès un jouine efon,
Qu'o besoun de cultiù tres ou catre cots l'on. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

« Copavan una bròca, l'espintavan dins la tèrra e avián una soca. Passavan tot l'ivèrn a far aquò. Caliá traçar. Fasián tombar la bona tèrra dins lo talh, qu'apelavan, e pièi fosián a cinquanta, soassanta. Fasián aquò juscas a la fin de la vinha. Un còp qu'avián fach aquel trabalh, pièi, plantavan la vinha. De còps i metián de boisses mès aquò's vièlh, aquò. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Se fasiá de cabussats. Quand un plant crebava dins la vinha, prenián un avitz d'una autra, pro lòng, lo jasián dins la tèrra e la soca èra remplaçada. Mès, quand plantavan una vinha, fasián de boturas. Caliá anar pro priond, desfonzavan a quatre-vints, plan. » (V. L. / *N'Agassac)*

Paisselar

« I aviá un "piquet", juste, mès èra pas naut. » (V. L. / *N'Agassac)*

« Metián un "piquet" d'una quarantena de centimèstres per lo téner. Anavan quèrre de pin. Per que poiri(gu)èsson pas, los fasián trempar dins de sulfata de coire, de vitriòl. Los caliá verds. Quand lo vitriòl sortissiá a cima, aquò èra finit. O podiatz laissar trenta ans dins la tèrra, poirissiá pas, altrament, n'aviatz per dos ans. » (S. Lc. / *Compèire)*

Podar e ligar

« Per podar, avián de cisalhas. Laissavan cinc o sièis afaires amb dos uèlhs. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Se podava a còts, borre e borrilhon o dos borres e lo borrilhon. Quand una soca n'aviá pas tròp de còts, daissàvem un pissavin, un avitz. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Se podava tot l'ivèrn. Dins lo temps, podavan amb lo podet mès aquò's perdut, aquò. Fasián sustot en gobelets, amb de còts, coma dins lo Miègjorn. » (V. L. / *N'Agassac)*

Tarrejar

« La plupart de nos vignes sont plantées sur des coteaux dont, pour certains, la pente est très accentuée et c'est à cause de cela que, bien exposées au soleil, elles produisent du bon vin. Mais, il y a les orages, les pluies torrentielles portées par le vent marin qui entraînent la terre du haut vers le bas et cette terre, mêlée de pierraille, il faut la reporter d'où elle est descendue : c'est ce qu'on appelle *torréja.* Des hommes – *dé troboillodous* – des femmes, munis de corbeilles ou *dé sémalous,* font ce dur travail. » (Extr. de "Promenades en Rouergue", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Davant de començar de fòire, durbissián lo talh al fons de la vinha e las femnas montavan la tèrra a la poncha de la vinha, amb de descas sul cap. » (V. L. / *N'Agassac)*

Fòire

« Fosiam al mes de març. Fasián de còlas sus plaça. Quand avián acabat, fasián un pichon repais, una solenca. » (V. L. / *N'Agassac)*

« La prima, caliá tornar fòire amb l'arpa, un bigòs avián a-n-aquel moment, amb doas banas. » (S. Lc. / *Compèire)*

« I aviá d'"equipas" que se desplaçavan, que venián fòire la vinha. » (B. A. / *Compèire)*

Descaucelar

« Dins l'estiu, se i aviá d'èrba, descaucelavan. Fasián lo torn del pè amb una aissada. » (S. Lc. / *Compèire)*

Desrolhar

« I aviá lo pòrtagrèfa que butava alara caliá desrolhar. Aquò butava enfòra dels còts. » (V. L. / *N'Agassac)*



1



2

Los fosèires

« D'èstre to pòusodìs lou fousèire s'endrinho ;
Longuìs despièi lounc-tens de foire ou de binà ;
N'o rosou : de soun bras espèro lou dinà.
Onen dounc, journoliès, metès-bous o l'oubrache ;
Lou repaus o lo souco aro foriò soufrache.
Se bous sobès entendre en fosquen lou mercat,
Del bigòs tirorés de liardos un socat.
Cune boulegodis ! Tout, jusc'ol mendre drilho,
Cargo biasso, borral, bigòs sus so roupilho.
Del cric-crac dels esclots lo plasso retentis ;
Brèf, lou mercat se sarro e lo colo portìs.
Pièi pendent lou trobal cal òuzi lo godasso ;
Se cridou milo cots : "Gront bien, en prou bous fasso !"
Desempèi lou dinà juscos ol despèrti,
Cont n'ogassou còucun, ah ! be lou fòu potì.
Pèr rire e s'egoià, pulèu que pèr molisso,
Li reprochou sons cèsso ocò que mai lou fisso ;
E cal pas fa semblon oqui de se picà ;
On n'es que mai brondit, s'on auzo replicà. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Los vinhairons

« ...E bautres, binheirous,
Osugàs ol pus lèu lous coutèls poudodous
Es tens o lur tronchant d'obondounà lo souco,
Que se bol descorgà d'un fais que lo sufouco.
Des sirmens obotuts obont fa de gobèls,
Pèr fa de cobussats còuzissès lous pus bèls.
Que l'obit, de soun lounc couchat dins uno ournièiro,
One solì lou nas pèr uno cotounièiro.
Oquì creis, met de barbo, e cont es fièr, golhart,
Demescouneis so maire, e fo fomilho o part.
Otal, cont de bielhesso ou de frech es crebado,
Pèr sous joubes efons lo souco es romplossado.
Ôuriàs bèl sopendent faire de cobussats,
Se de nourrì lous jèts lous soucs erou lossats,
Beiriàs o cado pas un bùide, uno escloirido.
Cont o forso de tens lo binho es obourrido,
Lou pus court es, per-moi, de lo faire sòutà ;
E, cont s'es prou pòuzado, on lo torno plontà. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Descapitar

« Per poire sulfatar caliá far un pauc de passatge, e aprèssa per vendemiar. » (V. L. / *N'Agassac)*

Sofrar e sulfatar

« Un qu'apelavan Lacazòt sulfatava amb una balejòt, amb lo farrat. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

Vendemiar

« Les vendanges (...) se faisaient sans le secours de salariés (...). Le père de famille (...) [ou] le fils aîné (...) collectait dans un *sémalou* les cueillettes en paniers des coupeurs et coupeuses et, sur l'épaule droite, portait le *sémalou* jusqu'à l'entrée de la vigne, le déchargeait dans une comporte où il égrenait les raisins en les triturant. Les comportes emplies étaient ensuite chargées sur une charrette, lorsque le chemin permettait à la charrette d'arriver jusqu'à la vigne, ou étaient descendues par deux hommes jusque *ol corgodou,* par les cornes de la comporte au moyen de deux *pals (...).* Le rendement de la récolte se comptait par le nombre de comportes emplies qu'on appelait balles. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

« Fasiam amb de semals. Las portavan amb de pals semalièrs. Quand la vinha èra pas còmòda, fasiam amb de semalons o una banasta que portàvem sus l'espatla. Metiam una saca sus l'espatla e lo semalon dessús. Mès sovent òm anava dins la vinha amb la semal. N'i a que fasián amb de rabalas.

1. - Vers 1954.
Bernard Vernhet.
(Coll. et id. V. D.)
2. - *La Manna de N'Agassac, 1960.*
André Trémolet, Jean Gimenez, A. Vayssié.
(Coll. et id. T. C.)
3. - *Barrals. (Cl. B. C.-P.)*



3

Vendémias de 1488

« On appelait [ban de vendange] la proclamation autorisant de vendanger. Sous l'Ancien Régime, nul ne pouvait faire la récolte du raisin avant le jour fixé sans s'exposer à une amende. (...) Voici dans quels termes la défense de vendanger avant le temps fut faite au public de Millau le 22 août 1488 : *"Aujas que vos fam assaber de par lo Rey, nostre senhor, mossenhor lo jutge et messenhors los cossols de sta vila, que neguna persona non auze vendemiar deguns razins sans voler et congiet delsdichs messenhors los cossols et sus pena de LX sols, tro pertant que sian vengutz a maturitat et a temps degut et rasonable."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

Per vendémias

A mon amic G. F.

« Laissatz, gantièrs, las pèls e lo dolatge,
Pausatz aquí vòstre damantal blanc,
Venetz culhir, avant que quauque auratge
Tombat del cèl vos ravigue lo gland,

Lo bèl ulhat, l'aramon, lo tintaire,
Que son cabits jost l'aubre de Bacchus,
Abandonats, se demandan, pecaire,
S'a los culhir vautres pensatz pas pus.

E vos, filhons, a l'èr un pauc volatge
Que pepidatz dins vòstres atelièrs,
Abandonatz los òrles, lo picatge,
Quitatz un pauc aqueles blancs solièrs.

Un mantèl blu, un capèl de gavèla,
Un cotelon, un panièr d'ametlanc,
Venetz cantar l'antica ritornèla,
Vòstra cançon metra la còla en vam.

Al grand matin, quand se veira tral Cade
L'astre del jorn prèste a se dejocar,
Que lo d'aicí malgré son regard fade
Siasque forçat de plan vos admirar.

E per aquò, cadun a sa cambada,
De temps en temps passatz-vos lo barral,
Mas que ne rèste res a la socada,
Que cada grup s'en ane a la semal !

E pièi, lo ser, quand la nuèch pus jalosa
Vos caçarà de vòstre bèl chantièr
E que veiretz al cèl, tota cendrosa,
L'estela Març sortir del nisolièr,

Davalaretz en cur dau la taupièira,
Dorbiretz plan las pòrtas del pifach
Per entonar la cançon vertadièira :
"Buguem de vin, valdrà tant que de lach."

Edouard Dupuy (1890-1974). » (Extr. de *200 ans de littérature occitane millavoise, de Claude Peyrot à Georges Girard,* 1976)

Aquò fotiá un bruch ! Aquò crincava suls ròcs ! Pausavan las semals sus la rabala, doas o tres semals. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Quand èrem pichons, los vesins nos sonavan quand caliá far las vendémias. Nos fasián trolhar amb los pès nuds, èrem contents. Tot lo temps vendemiaire, èrem dins las vinhas. Quand la vendémia èra acabada, fasiam la solenca. » (G. G. / *Milhau)*

• Lo moton en salmoira

« Per vendemiar, sovent, copavan un moton e lo fotián per l'aiga salada. Fasián de salmoira, copavan lo moton a tròces e lo fotián dins aquela salmoira. Lo gardavan coma aquò lo temps de las vendémias. Aquò èra una tradicion. Totes los vièlhs fasián coma aquò. Pièi, de còps, per anar a la caça, ne prenián un tròç per faire rostir sus la brasa. Mès lo caliá faire dessalar, davant. » (D. L. / D. A. / *Paulhe)*

• Los rasims del País bas

« A l'époque des vendanges, les vignerons de l'Hérault portaient des raisins sur les marchés de Millau. Ce n'était pas du raisin de table, des bons *œillats,* mais du raisin de vendange dont on faisait du vin qui, tout en étant originaire du Languedoc, n'en était pas moins, après fermentation, "vin de pays". Et les corbeilles de raisins s'alignaient face à la mairie. » (Extr. de "Le marché", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)



1



2

1. - *Lo Calcadís de Paulhe, 1959.* Eugénie Pailhas, Marie et Louise Bourel, Louis, Jeannette et Léon Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*

2. - *Vendémias a Milhau, annadas 20.* Employés et voisins du gantier Clisson (maison Carrière). *(Coll. et id. V. M.)*







1. et 2. - *Lo Pradèl del Molnar.*
On reconnaîtra : Joseph Trouche et Alice Trouche-Fabre.
(Coll. et id. C. Gg.)
3. - *La Jonquièira de Compèire, 1967.*
Maryse Soulié, Rose ?, Paul Badaroux, Nicole Soulié, Roseline ?, Martine Soulié, Marie Castan, Albanie, Line et Lucette Soulié, M. Puel, Paulette Soulié, Gabriel Aiguoy.
(Coll. et id. D. Lt.)

Los vendemiaires

« Lo bendemio es onfì pel Cossoul onounsado,
E touto lo mountonho es dejà dobolado.
De milo esclots forrats lou frocàs motinous
Fo pestà dins soun lièch lou bourgés endrinhous.
On soun poniè joul bras, cont o monjat lo soupo,
Cadun cour o lo binho, e lous rosins que coupo,
Boujats de soun poniè dedins un semolou,
Sou pèr un gros toulhau pourtats ol corgodou.
Oqui dins los semals del pounhet lous escraso ;
Pièi ben un gros golhard qu'o d'un Bochus lo fraso.
Soun miol, que del pus lèn issourdo on soun peitral,
Obertìs qu'es menat per un mèstre coutal.
Cal beire oquel oubrièl cont dintro dins lo binho ;
O l'un dis uno bourdo, o l'autre del det guinho ;
Meno un tal bolojun que dòu pèrtout s'òuzis ;
Cargo, claco del fouet, ne dis uno e portìs.
Diù sap se pel comi so gourjasso n'engruno ;
Roncuontro pas un cat qu'oun li n' digo caucuno.
Dobont lou tinièirol o peno es oplonat,
Que l'on bei lous efons de tout lou besinat
Oltour de los semals prèsque descoubèrtados
Pèr croucà des rosins los grapos mièch foulados.
Dins lo foulièiro onfì cont bùido lo semal,
Es un charme de beire, o trobèrs l'espiral
Ou lo penche en cinc parts egalomen fendudo,
Lo crèmo del rosin rojà dins lo cournudo.
Exalo un to boun fun, que s'oun n'es destournat,
Lou foulaire, o rescots, ne biro un tossounat.
Cont o colcat un briù, lo bendemio espoutido
Es dins lou boulidou pèr lo trapo cobido...
Mès tournen o lo binho : òuziren lou boral
Que meno en trobolhen tout un pople jouial
Sons jomai se pòuzà, coupaires e coupairos,
Los dornièiros sur-tout encaro pus borjairos,
Countunhou lou bobil tout lou manne del jour.
Se s'i trobo un nigau, li jogou cauque tour ;
Pèr rire e bodinà, noun pèr li faire enjuro,
Omb'un plen poun de gruts li labou lo figuro. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Lo rasim

« Pendent que de soun fruit lo souco es descorgado,
Lou mèstre sus sos gens ten lo bisto ficsado ;
De monjà de rosins noun pas pèr lous pribà,
Mès de pòu qu'un coubés, coumo pot orribà,
D'un moulounet d'ulhats, dount o fach lo trialho,
Dins uno cabo d'aubre one fa rescoundalho.
Cont del mèstre es belhat, lou drolle n'auzo pas,
Cal qu'i siasque otobé pèr traire del bortàs,
Òumens lou dorniè jour, lo sorbo tart bengudo,
Lou coudoun poressous e lo nèsplo borbudo.
S'espèro ol lendemà, cal pas que siò susprés,
Cont ou bendrò culì, de n'i troubà pas res. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Lo tinal

« Toutes plègou poniès, countens de lour journal,
E de moust bouchordats cominou dòu l'oustal.
D'obor de còulets brus lo soupo es escullado.
Lou mèstre, oprès soupà, lour pago lo journado,
Pièi dobalo ol tinal omb'un lun o lo ma ;
Ogacho d'un cop d'uèl se tout s'i passo pla ;
Exomino sur-tout se lou pè del foulaire
O to pla segoundat lo ma del bendemiaire
Que cap de grup entiè noun nade ol boulidou,
E lou tapo en loissen mièch dubèrt lou boundou ;
Car lo forso del moust, que boulìs ombé fougo,
Pourriò be, fauto d'èr, n'espetà cauco dougo.
Sentiriò lèu so cabo inoundado de moust.
Mès se n'aimo lou fun, n'aimo be mai lou goust ;
Otobé, cont o bist uno trasso imourouso,
Pren de l'ounc pla botut lo rocino pegouso,
Lo cunho dins lo fendo oun tronspiro lou bi,
E lou laisso cubà juscos o Sont-Mortì. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Las cavas de Compèire

« Compeyre fut d'abord un village de caves afin de tirer profit des éboulis de rochers riches en fleurines comme à Roquefort, fleurines assurant une température constante très fraîche de 11 à 14° en été.

Très vite, la cité fut fortifiée et tous les vins de la haute vallée du Tarn y furent entreposés et élevés. Une puissante confrérie de muletiers assurait les transports au moyen d'outres en peau de chèvre. Des maîtres de chais soignaient les vins et des courtiers assuraient le commerce. » (Extr. de *Nos racines,* par la Fédération départementale des aînés ruraux de l'Aveyron)

Los tinairals de Compèire

« Dans l'éboulis de roches calcaires qui constitue le sous-sol de Compeyre passent de précieux courants d'air isothermes, nommés localement fleurines (...), grâce auxquels les caves à vin de la localité – caves dont le nom en langue du pays était en 1553 *tinayrial,* c'est-à-dire lieu où étaient les *tines,* les cuves, mot prononcé de nos jours *tinayrol* – ont connu pendant des siècles une si grande notoriété que l'évêque de Rodez lui-même, au XVe siècle, avait tenu à posséder un cellier à Compeyre. (...)

Au sujet du mot fleurine qui est employé aussi bien à Roquefort-sur-Soulzon (caves à fromage) que dans la région de Rivière-sur-Tarn (caves à vin), je voudrais signaler que les celliers de Compeyre ont été abandonnés pour la plupart après les guerres de Religion, mais qu'au XVIIIe siècle, ces mêmes *tinayrols* à fleurines ont été construits en grand nombre dans un secteur de la vallée du Tarn compris entre Pailhas et Boyne, c'est-à-dire dans l'ancienne juridiction du château de Compeyre : l'inventaire dressé par M. Louis Valès en dénombre plus de 180, répartis en neuf groupes principaux (...). Il serait souhaitable qu'un inventaire analogue soit réalisé pour les celliers de Compeyre même qui leur sont (...) antérieurs de plusieurs siècles. » (Extr. de "Le nom et les armes parlantes de Compeyre (Aveyron)", par André Soutou, dans *Revue du Rouergue,* automne 1993)

« Ici, ils avaient du vin et ils allaient le faire bonifier à Compeyre où il y avait des caves. Certains habitants de Paulhe avaient une cave à Compeyre. Puis, un peu tous les dimanches, les hommes allaient le chercher... » (F. A. / G. L. / *Paulhe)*



1. - *Milhau, vendémias per* M. Clisson, *gantièr. (Coll. et id. V. M.)*
2. - *Vaissèls. (Cl. B. C.-P.)*



La cava

« Le foudre ou *boïssel* qui devait enfermer la vendange se trouvait dans la cave, presque toujours contre le pied du mur de façade de la maison et son embouchure-entonnoir, face au soupirail sur la rue. C'était devant ce soupirail qu'était placée la foulière avec sa rigole en planches dont l'extrémité intérieure arrivait à l'entonnoir du foudre. Le raisin, déjà en partie égrené, était versé dans la foulière, un homme pieds nus, pantalon retroussé à micuisses, écrasait les grains qu'il repoussait avec les grappes jusqu'à la glissière qui les conduisait au foudre. Le travail de vendanges était fini et il n'y avait plus qu'à laisser la fermentation se produire. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

« Entre Palhàs e La Crèssa, aquò èra plen de cavas. E i aviá totjorn un davant de pòrta. Aquò bolhissiá dins lo vaissèl que fasiá dos mèstres pendent quinze o vint jorns. Pièi, lo colàvem e lo tastàvem. I dintràvem, dins lo vaissèl, per lo netejar. I aviá una trapa en naut. » (T. G. / *N'Agassac)*

« Metiam la folièira davant cada vaissèl. Cachàvem amb los pès e, amb la pala e un farrat, metiam aquò dins lo vaissèl. Apèi, tiràvem lo vin e caliá dintrar dins lo vaissèl per sortir la draca. Aquò èra pas coma amont a Marcilhac o a Broquiès ont se fasiá lo bolhidor amb la cuba dubèrta. Mès, aicí, i aviá de vaissèls que avián una trapa en naut e una trapa en bas per sortir lo marc, aquò èra mens dangeirós. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

« Al debut, fasiam amb los pès. Lo laissàvem bolhir pendent dètz jorns, quinze jorns, aquò dependiá. Après, caliá sortir la draca e premsàvem. Lo vin de premsa èra pus rude que l'autre mès lo mesclàvem tot. Ara, los gròsses proprietaris metián benlèu lo vin de premsa a part per donar als obrièrs... Se poiriá ben... » (B. A. / *Compèire)*

« Escrachavan aquò amb los pès e lo metián dins lo vaissèl per fermentar. Après, tiravan lo jus e lo sotiravan un parelh de còps après. La draca, la portàvem a l'alambic. » (S. Lc. / *Compèire)*

Lo vin

« Les vignes de Millau ne produisaient pas seulement du vin, bien qu'il en fut le principal revenu. Beaucoup de propriétaires cependant ne produisaient pas la quantité suffisante à la consommation familiale. C'est que l'on buvait beaucoup de vin à Millau (...). Le matin, à la soupe de 8 heures, l'ouvrier buvait son *quart conou,* il en buvait à midi. A 4 heures – heure de la collation – on voyait les apprentis aller, une dame-jeanne à la main, de la

fabrique chez le marchand de vin – on disait alors le débit. Et, le soir, le souper était arrosé de vin. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

« Un homme transportait, de Montpellier à Millau avec des voitures hippomobiles, du vin qui se vendait soit à Millau, soit à Rodez ou à Saint-Affrique. » (C. Rm.)

« Los merchands de vin de Milhau lo venián quèrre amb de camions. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Lo vin fasiá uèch. » (P. L.)

« Fasiá sèt o uèch mès podiá arribar jusca dètz o dotze. Lo vin blanc montava mai. » (T. G. / *N'Agassac)*

« Il y avait beaucoup de fermiers qui venaient de ce qu'on appelait la montagne. *Apelàvem la montanha lo Leveson. Podián pas anar plan luènh amb los chavals per lo portar...*

Lo venián tastar, lo crompar e pièi disián : "Lo me portaràs", sovent. O alara lo venián quèrre amb lo chaval. Mès disián que, en montent, lo vin èra plan melhor. » (M. P. / M. Ad. / *Compèire)*

Biuratge e vin de premsa

« Après le soutirage, le vin mis en barriques, une certaine quantité d'eau était versée dans le foudre, sur *lo draco,* pour faire *lou biouraché,* la piquette d'entre les repas.

La distillation du marc de raisin était alors complètement inconnue à Millau. Ceux qui se souciaient de la piquette faisaient du vin *dé prinço,* c'est-à-dire que le marc était serré dans un pressoir et le liquide exprimé après un repos et clarification était mélangé au vin soutiré. Il n'y avait qu'un pressoir à Millau, celui du père Vincent, tonnelier (...).

Les résidus du pressoir étaient portés en certaines décharges du Champ du Prieur. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

« Passavan un pauc d'ai(g)a sus la draca. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Metián d'ai(g)a sul marc e aquò fasiá de piqueta. Avián un pilon, un cachador. Buvián aquò e vendián lo bon vin. » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*



1980.
(Coll. A. L.)

La draca e lo most
« D'uno forto colou lo grapo penetrado
Dins mens de quinze jours serò touto boirado.
On curo en otenden tinos e boulidous ;
Lo draco que se n' tiro es bouno pes tessous.
Pèrque l'escomporiàs ? Cal que tout
[s'oproufite.
Se cauque boisèl put, que se repare bite ;
Sent cauques cots lou buos, cauques cots lou
[mousit ;
Onfi, cun mal que siò, del moust es lèu sosit.
Lo fuèlho del figuiè pot guerì lo boissèlo,
Pourbu que lo mesclés omb'oquelo mouissèlo
Que l'ordou del soulel n'o pouscut romoulì.
Un poniè posturenc ne cal faire boulì ;
Touto boulhento oprès dins lo pèsso
[obourrido
Pèr lou trauc del boundou lo drocado es
[cobido.
Souben on de binagre, ou d'olun, ou de sal,
Se fo cauque engredièn que reparo lou mal. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Prene la vinada
« Venián de la montanha, del Leveson. Davalavan amb los chavals mès lo venián tastar, davant ! E pièi fasiam un còp de cartagena per caufar lo crompaire... Disián que venián "prene la vinada". Venián cercar de vin. » (V. L. / *N'Agassac)*

Lo vin del fabre de N'Agassac
« Lo fabre de N'Agassac èra renommat per que aviá un barricon de mausac e lo monde l'anavan tastar. » (T. C.)

La vinha
la vigne : *la vinha*
le cep : *la soca*
la comporte : *la semal*
fermenter : *bolhir*
le pressoir : *la premsa*
le marc : *la raca*
la vendange : *la vendémia*
vendanger : *vendemiar*
un raisin : *un rasim*
un vendangeur : *vendemiaire*
le vin : *lo vin*
l'eau de vie : *l'aigardent, l'ai(g)ardent*
un tonneau : *una barrica*
un tonnelet : *un barricon*

La vinha del papeta
« Lo papeta disiá : "Macassiu, ai trimat tota ma vida e arribarai pas a crompar una vinha !" Après mon paire disiá : "Mon paire disiá coma aquò e ieu dirai tanben coma el..." Alara un jorn, amb mon maire, ne parlèrem a ma maire e ne crompèrem una. Quand l'agèrem crompada, li metèrem la clau de la cava, un fotral de clau qu'èra estada fargada pel fabre, jos la servièta. Li di(gu)èrem : "Aquò's la clau de ta vinha !" Moriguèt a quatre-vint tretze ans e, pendent vint-a-cinc ans, cada jorn montava a la vinha. A cinc oras del matin se levava per l'anar sofrar, descaucelar... » (G. G. / *Milhau)*

L'America
« Les vins de la vallée du Tarn aveyronnaise furent très réputés jusqu'à la destruction du vignoble par le phylloxéra. En 1870, il y eut même des expéditions de vins de Compeyre en Amérique ; mais tout cela fut brutalement stoppé par le désastre et la reconstitution manquée avec des "pissarelles" d'aramon. » (Extr. de *Nos racines,* par la Fédération départementale des aînés ruraux de l'Aveyron)

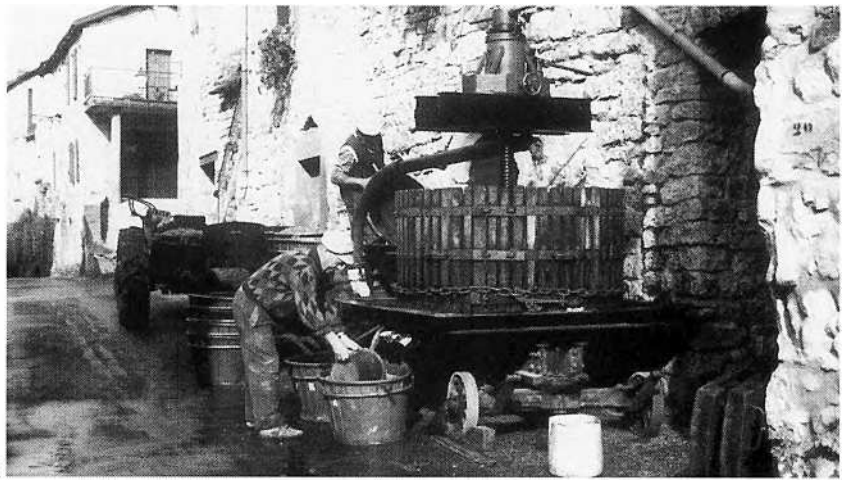

1

Lo vin estrangièr, 1520

« On était autrefois essentiellement protectionniste : chaque région, chaque ville, défendait énergiquement ses produits, pour en assurer le prompt écoulement. Il en était à Millau comme partout ailleurs.

Nous trouvons un exemple frappant de ce système économique dans la protection qu'on accordait dans notre ville au vin du vignoble millavois contre le vin étranger. Il n'était permis de venir vendre du vin chez nous que tout autant que celui de la localité était complètement écoulé. Cet usage avait été consacré par le roi en 1400 et en 1414 et était devenu un vrai privilège que nous trouvons exposé dans l'inventaire de 1520 de la manière suivante :

"1400 : *Letras reals — cossi lo vi stranch non deu estre vendut en esta vila senes licencia et congiet dels cossols... et fonc parelhamen prohibit a vos de trompa a totz los merchans et autres que compravon vi stranch que non ausesson ny lur fos permes de vendre lodich vi en ladicha vila, jusquas a tant que los habitans daquela aguesson vendut lur proprii vi provengut del vinhobre de lad. vila."* » (Extr. de "Notice historique sur les libertés, privilèges, coutumes et franchises de la ville de Millau en Rouergue...", d'après J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1906)

La collacion

« Lo dimenge, anàvem dins las cavas e, sus una semal, manjàvem un trenèl e tot aquò, de ròcafòrt... De ròcafòrt, n'i aviá totjorn dins la cava, penjat, amb una grilha per pas que las moscas i anèsson. "Vèni, que ne farem un veirat !" De còps caliá tota la rota per partir... Apelavan aquò la collacion. » (T. G. / *N'Agassac)*

Lo convit del tastavin

« [Lous coubits del tasto bi] avaient lieu après le soutirage, vers la mi-novembre et, comme les invitations étaient rendues et aussi comme ces repas n'avaient lieu que le samedi soir ou le dimanche à midi, ils duraient jusqu'à Noël, étaient parfois même le réveillon. C'était en général une formidable dinde rôtie – *piot* ou *pioto* – qui était le plat de résistance de ces agapes. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

« Lo tastavin, aquò èra un pauc la recompensa d'aquel qu'aviá fach la vendémia. D'una vinha a l'autra, fasián tastavin. Cadun fasiá tastar son vin. Èra per Sent-Martin. Lo prodèrbi disiá : "Per Sent-Martin, tasta ton vin." » (G. G. / *Milhau)*

La fèsta del vin

« Cada annada, fasiam una fèsta del vin. Anàvem a La Graufasenca, al Mas-Rostal e a Puèg-Negre. Me sovene que dançavan. » (G. A.)

1. - *Compèire, 1978.*
Louis Salgues et Albert Baudounet.
(Coll. et id. B. A.)
2. - *(Cl. B. C.-P.)*



2

La frucha

Dans les *vinhas,* il y avait des *ametliás* et des pêchers qui donnaient des *aubèrjas* très parfumées. On trouvait toutes sortes de *prunièrs* dans les *bartàs* et des *perièrs* dans les *òrts* et les *verdièrs.* La production de *cerièiras* s'est fortement développée, notamment autour de *Paulhe,* avec l'abandon de certaines vignes après la crise du phylloxéra et les possibilités d'exportation offertes par le train.

« Il est (...) d'autres produits de la vigne : les poires, celles de "bon chrétien", fondantes et succulentes ; celles de *troumpo pastré,* ainsi dénommées parce qu'elles ont l'aspect de poires pourries bien que très saines et de délicate saveur, et que le berger dédaigne malgré le désir. Puis, voici la pêche – *l'ouberjo* – veloutée, à la chair ferme et parfumée. Ce n'est pas la pêche d'apparat, orgueil des espaliers. C'est la bonne pêche de vigne, elle ne dit pas grand chose à l'œil, mais combien suave au palais... Il y a aussi les figues, *l'agrimoulo,* la sorbe, très jolie, très rouge, mais qu'il faut manger brune et blette ; la nèfle aux cinq noyaux, *"qu'o cinq ales et cinq ouosses et pouot pas boula pey bouosses."* Et, enfin, le coing – *lou coudoun.* Le coing, âpre, qui ne peut se manger cru, mais est employé sous de multiples formes : compote, confiture, gelée, pâte et liqueur. Pas une ménagère millavoise qui n'eut, alors dans son armoire deux ou trois bouteilles d'eau de coing dont elles offraient un petit verre – un travers de doigt – aux visiteurs de marque. Cependant, l'eau de coing avait une rivale : l'eau de noix. Ces deux liqueurs, mais sirupeuses, n'étaient pas seulement une gourmandise, elles étaient aussi des médicaments. Remèdes universels contre tous les maux. Et ils guérissaient. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

« I aviá d'ametliás, de no(gu)iás... » (P. L.)

« Los cerièrs an remplaçat las vinhas mès, davant, aquò èra la vinha. E sovent, lo lòng dels camps, i aviá d'ametliás. » (M. Rn. / *Compèire)*

« Dins lo país, aicís [Paulhe], i aviá pas mal d'ametlièrs e de no(gu)iás. » (C. M.-L.)

« Nautres, quand arribèrem a L'Imèn, aquò premièr que faguèrem aquò èra de desrabar d'aures. Mon paire trobava que n'i aviá tròp. » (M. F.)

Lo verdièr
« Lo scèno bo chonjà : de lo flour printonièiro
Besèn dejà solì l'obouribo cerièiro ;
Oquel fruit sobourous, qu'es de toutes l'oinat
E qu'eblouis lous uèls de soun rouge encornat.
Ben gornì lous desserts ombe lo frèso òudouso
E lo frombuoso ombrado e lo grousèlho isprouso,
Lou perou muscodèl, l'oùbricot ogrelet,
E lo poumo jonenco e lou prunèl biùlet. (...)
Oicì l'omello ris en regonhen los dens ;
Olai brilho l'òubèrjo e lo pruno flourado ;
Pus lèn penjo soun col lo figo bisoillado,
E de soun pèl foulet lou coudoun despoulhat,
Mostro so panso d'or o l'uèl mirobilhat ;
Oicì toumbo lo pero, olai lo sorbo isprouso,
En fruits de touto espèsso onfì siòs oboundouso.
Onen, filhos, efons, jous lous aubres fruchiès,
Benés toutes romplì los descos, lous poniès.
Otobès pèl tessou los poumos moliconos ;
Omossàs pèr bous aus los froncos e los sonos ;
Los que seròu pel sol coupàs-los o tolhous ;
Tiràs on lou coutèl tout so qu'es bermenous.
Fosés lo memo cauzo o los peros toumbados ;
Culissès dousomen los que sou pas torados.
Gordàs la perbesiù per faire lou perat ;
Secàs lou resto ol four, cont lou pa n'es tirat ;
E pièi, cont de tolen dòu jonbiè tout jongolo,
Ne metrés un chunchat o coire o lo poirolo ;
Sul fioc pendent cauco ouro ou forés gourgoutà ;
Sus bostro taulo oprès ou pourrés presentà.
Ocò pèr tout l'oustal serbirò de pitonso ;
Es bou d'i perbesì dins lou tens d'oboundonso.
De prunos otobé secàs un brabe escach ;
Tout es bou dins l'ibèr per romplì lou pifach.
(...)
Mès cunhes tustossals tombou sus lou nouiè !
Lo lato fo lo guèrro o lo nouse testudo,
Que de forso ou de grat cal que sièsque obotudo.
Dins soun tens s'omossèt tout lou fruit obouriù ;
Aro cadun s'ofono o culi lou tordiù. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Las cerièiras

Attestée dès le milieu du XVIIIe siècle dans l'œuvre de Claude Peyrot, la culture de la *cerièira* a pris son essor au début du XXe siècle avec la plantation de vergers sur les terrains argilo-calcaires, *lo grasal.* Mais c'est surtout après la guerre de 1940 que les vergers de cerisiers se sont développés en amont de *Milhau,* autour de *Paulhe* et de *Compèire. L'ostal de la cerièira* de *Paulhe* témoigne du dynamisme des arboriculteurs de la vallée du Tarn.

Paulhe, Carbassàs e La Crèssa

« Deux villages de la vallée, Paulhe et La Cresse, s'étaient spécialisés dans cette culture, surtout les hameaux de Carbassas pour Paulhe et de Ponet pour La Cresse. Les cerises étaient vendues les jours de marché à Millau, mais en période de récolte abondante, les femmes de Carbassas arpentaient les rues de Millau avec une grande corbeille pleine de cerises sur la tête en criant : *"Qual vòl de cerièiras ?" (...)*

A partir du début du siècle [XXe] apparaissent à Paulhe et à La Cresse les premiers vrais vergers de cerisiers. Jusqu'à cette époque, les cerisiers étaient plantés soit en bordure des vignes, soit isolés un peu partout, en particulier dans les champs au bord du Tarn. Dans ces terrains d'alluvions, ils devenaient gigantesques. Des productions de plus de 500 kg par arbre étaient chose courante. Mais quel travail ! Il fallait de véritables acrobates pour évoluer à

Compèire, 1972.
Lucien Soulié. *(Coll. et id. D. Lt.)*





Escaràs. (Cl. B. C.-P.)

Las cerièiras de Paulhe

« Après la vigne – peut-être conviendrait-il de dire "avant", vu surtout qu'ils ne demandent aucun travail – viennent les fruits et principalement les cerises. On connaît les vers de Peyrot :

"As vist de cagné ban, quand biro de [cerieyros
Uno fenno de Paouillé orpento los [carrieyros."

(En note : "Lieu fort fertile en cerises. On connaît à l'air gai des femmes qui les portent à Millau si la récolte en est bonne.")

On greffe beaucoup de cerisiers sur le *cerasus mahaleb* ou Sainte-Lucie, arbuste qui vient partout spontanément dans le terrain communal. Beaucoup de cerises sont portées aux marchés de Millau, d'autres sont expédiées par la gare d'Aguessac, d'autres enfin, la majeure partie, peut-être faute de main d'œuvre, sèchent sur l'arbre. » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* d'après André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

L'ostal de la cerièira de Paulhe

« La cerise était un complément de ressources agricoles. La cueillette était essentiellement familiale. Les anciens cueillaient les cerises sur les branches basses cependant que les plus agiles grimpaient sur les branches hautes qu'ils abaissaient à l'aide d'un *cròc.* On partait très tôt le matin avec les paniers, les *gagets* et le *cròc.* On cassait la croûte sur les coups de dix heures et le soir il y avait la collation. Les vergers étaient labourés avec les chevaux. Le *grasal* est une terre argilo-calcaire favorable au cerisier. A partir des années 30-40, des marchands effectuaient un ramassage quotidien. Puis, dans les années 50, le mouvement coopératif a pris son essor et, dans les années 60, des fermes pratiquant la polyculture traditionnelle autour de l'élevage ovin, de la vigne et des pommes de terre se spécialisèrent sur une production fruitière autour de la cerise et de la prune. On travaillait avec le *bigòs* pour fouir le sol et avec *l'escarràs* et *lo cròc* pour le ramassage. *L'escarràs,* qui pouvait atteindre huit mètres, était fabriqué en bois léger (pin sylvestre ou tilleul) et les échelons étaient en bois dur (chêne ou acacia). La taille s'est généralisée à la fin des années 80. La taille de formation s'effectue en gobelet sur l'arbre jeune et ensuite la taille de fructification a pour but de privilégier la qualité et d'entretenir le verger. » *(L'ostal de la cerièira)*

plus de 15 mètres du sol et des *escalas* longues, très lourdes (c'étaient des échelles-perroquets utilisées à l'époque). Quelle épreuve de force pour les changer de place sur des arbres de cette taille ! Le cueilleur descendait son panier avec une corde. Un enfant ou une femme le recevait en bas pour le vider. Lui-même ne descendait que pour manger ou pour un besoin urgent. Chaque année, les jambes et les bras cassés ne se comptaient plus…

Avec les premiers vergers, plantés le plus souvent dans les anciennes vignes, les arbres greffés sur Sainte-Lucie (pudis) étaient beaucoup plus petits et plus faciles à cueillir. » (Extr. de *Nos racines,* par la Fédération départementale des aînés ruraux de l'Aveyron)

« Las cerièiras aquò èra sustot Paulhe, Carbassàs e La Crèssa, tot aquò. » (V. L. / *N'Agassac)*

« Los de Milhau venián cercar las cerièiras aicís [Paulhe]. Aquò se fasiá a Paulhe, Carbassàs e La Crèssa, presque. » (V. P.)

« Aicí, i aviá bravament de cerièirses mès èran en "bordura" dels camps. I aviá una rengada d'aures en bordura dels camps. Ara fan de camps d'aures. Aquò se ramassava en familha. E i aviá mai de monde dins los ostals. Mès aquela cultura s'es "developada" après la guèrra de 40. S'en vendiá. N'i aviá que n'avián mai que nautres e "emploiavan" de monde que venián de la Losèra. Venián far la sason de las cerièiras. De pus vièlh, ai entendut dire que n'i aviá un, a Paulhe, que n'amassava pas mal, de cerièiras, e las anava portar a Milhau amb lo batèu, un naviòl, sus Tarn. La rota èra pas encara facha. La fasquèron pas qu'en 1870. » (P. Ln.)

Las menas de cerièiras

« Les variétés de cerises n'étaient pas nombreuses. La plus ancienne était la queue courte, une petite cerise ronde à queue très courte. Elle se cueillait presque noire et se conservait très bien car elle était ferme. Très savoureuse et sucrée, elle faisait de délicieuses confitures.

Il y avait la Jérusalem, une grosse cerise tardive, pointue et à chair molle, en général copieusement garnie de vers, aussi fallait-il la cueillir dès qu'elle était mangeable. On disait : *"Cerièira de Jerusalèm, d'ont mai anam, d'ont mens valèm."*

Probablement vers 1820 arrivèrent d'autres variétés de cerises. *Las aborivas* étaient la précoce de La Marche et la hâtive de Bâle. C'étaient des cerises petites dont le seul mérite était d'arriver plus de 8 jours avant les premiers bigarreaux. Venait ensuite le bigarreau jaboulay, une cerise de la vallée du Rhône. Le jaboulay fut beaucoup planté et constitua 50 % de la récolte jusqu'à la guerre de 1940. Après le jaboulay venait l'alzonaise, une cerise

L'Alauset de Paulhe, 1962.
Jean Paul, Claude Tin, René Gary, Albert Forestié et Léon Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*



délicieuse, la meilleure de toutes. Elle était, hélas, capricieuse de fertilité et sujette au gel par sa floraison précoce. Sa queue, très longue, et sa grosseur moyenne la déprécièrent auprès de la clientèle qui lui préférait des variétés plus grosses et plus séduisantes d'aspect, mais c'est bien dommage.

Les deux autres variétés, introduites au XIXe siècle et qui se sont conservées jusqu'à nos jours sont : le bigarreau reverchon (le seul que nous appelions bigarreau) et le bigarreau Napoléon (la blanche). Le reverchon est une cerise très grosse, très belle, mais très sujette à l'éclatement et à la pourriture. C'est une cerise très irrégulière pour la fertilité, elle peut être rare et très grosse (donc vendue à bon prix) mais aussi très abondante, petite et sans valeur. La Napoléon est en principe destinée à l'industrie du fruit confit, bien qu'elle soit excellente au goût. Actuellement, cette cerise s'abandonne car elle ne trouve plus de débouchés à un prix rémunérateur.

D'autres variétés existaient en petites quantités comme la salvenque ou cœur de pigeon, cerise petite et très ferme, la reine Hortense, grosse et très bonne mais dépréciée car elle avait un côté bien rouge et un côté blanc. Enfin, quelques griottes appelées ici *guinas,* complétaient ces variétés. A partir de 1950, d'autres variétés sont venues s'implanter. » (Extr. de *Nos racines,* par la Fédération départementale des aînés ruraux de l'Aveyron)

« Il y avait la Napoléon, la jaboulay, l'alzonaise, le bigarreau et la blanche. » (M. P. / M. Ad. / *Compèire)*

« I aviá lo jaboulay, *la cua corta, una vièlha mena que èra tota pichona e negra. Ne fasián de confitura. I aviá de Jerusalèm. "Cerièira de Jerusalèm, d'ont mai vam, d'ont mens valèm." Pièi i aviá la blanca atanben e lo bigarrèu. »* (V. L. / *N'Agassac)*

« L'Alzonesa – que ven d'Alzon – es blanca. Es una bona cerièira mès es tròp pichona. » (V. P.)

« Parlavan de la Jerusalèm. I aviá atanben la coeta lònga, la premièira. Los enfants èran contents de ne poire prene quauqu'unas a Milhau lo 6 de mai. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Las amètlas

Comme en aval de *Milhau,* l'amandier était omniprésent sur les versants du canton de *Milhau-est.* Cette culture a été abandonnée progressivement au cours du XXe siècle.

« I aviá de pichons cantons de pas res de tot e los ametliás venián. Aquò veniá naturalament. » (P. L.)

Sent Josèp lo trincaire...

« Un autre produit de la terre, assez important, était le fruit de l'amandier. Cet arbre, dont la fleur, aussi délicate que précoce, redoute les gelées printanières, fort fréquentes dans la vallée de Millau, était l'objet de très grands soins et aussi des plus vives sollicitudes. A l'époque de sa floraison, on sonnait souvent les cloches et l'on faisait beaucoup de processions pour si peu que le temps devint menaçant. Il suffit, en effet, d'une nuit froide après une série de beaux jours, pour emporter la récolte des amandes ; perte considérable, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'autrefois Millau avec ses amandes payait ses impositions. De nos jours [1888], la plus belle récolte d'amandes, se vendraient-elles un sou chacune, ne suffirait pas pour payer le dixième de ces mêmes impositions. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

« [La fleur de l'amandier] est la première de celles des arbres fruitiers : gare aux gelées, gare à la lune rousse, gare à la mi-mars, gare à saint Joseph *lou trincaïré...* Si la gelée n'est pas venue tout détruire en grillant les si jolies fleurs, voici un revenu de plus et aussi une occupation pour les femmes. Ce sont elles qui gauleront les fruits et les enfants les aideront à les amasser.

Las malautiás dels cerièis

« Chaire départementale d'agriculture de l'Aveyron.
Rodez, le 15 mars 1892.
Monsieur,
Vous ne me donnez pas de très grands renseignements sur la maladie dont vous avez eu à souffrir l'année dernière. Je suppose cependant qu'il faut l'attribuer à un champignon (...). Sous l'influence de ce champignon, les feuilles se couvrent de taches mortes entourées d'une auréole rouge généralement peu étendues mais fort nombreuses ; les fruits attaqués se dessèchent sans mûrir ; les taches sèches des feuilles se détachent et laissent un trou rond qui semble fait à l'emporte-pièce ; quelques-unes de ces feuilles portent au revers de la nervure médiane un peu de gomme ; enfin, les rameaux les plus attaqués meurent... Si c'est bien de cette maladie que vous êtes attaqué, préparez une dissolution de sulfate de fer à raison de 1 kg pour 100 lit. d'eau et pulvérisez à l'aide d'un pulvérisateur vos arbres, de préférence le soir ou par un temps couvert ; recommencez cette opération trois ou quatre fois en huit jours. Vous vous trouverez bien également de répandre 100 ou 150 gr. de cristaux de sulfate de fer au pied de chaque arbre ; cette dose peut être dépassée pour les arbres forts mais ne doit pas dépasser un kilo. Vous ferez bien, si vous faites le traitement, de laisser un ou plusieurs arbres comme témoins sans aucun traitement pour voir la différence. Si c'est de ce mal que vous souffrez, je vous saurai beaucoup de gré de me rendre compte des résultats de votre traitement, car c'est la première fois que je fais traiter cette maladie ; vous voudrez bien aussi m'envoyer un échantillon de feuilles, de fruits et de rameaux attaqués.
Si ce n'est pas ce mal, je ne puis que l'attribuer à une chenille ou à un insecte et il me faudrait, pour les reconnaître, voir ces ravageurs et leurs dégâts.
Quant à la gomme, elle est produite par le même ennemi ; elle est contagieuse et peut contaminer les arbres voisins. Pour s'en débarrasser, il faut l'enlever puis mettre à nu les parties attaquées avec une serpette et badigeonner la plaie avec une bouillie bordelaise très concentrée (pour 20 lit. d'eau, 4 kg sulfate de cuivre, 4 kg chaux). On recouvre ensuite la plaie avec un mastic quelconque. Ces deux traitements se font en mars-avril.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments. E. Marre.
P. S. : Si j'ai l'occasion de passer du côté de Paulhe, je viendrai voir vos résultats. »
(Doc. G. L.)

Las passarilhas

« Quand las cerièiras son secas, apelan aquò de passarilhas. Quand son pro maduras, tomban e se secan. Las fedas o las bèstias sauvatjas aimavan aquò. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Amètlas e figas
« Sons cregne de l'ibèr lou funèste retour,
L'omelliè se desplègo o l'esclat d'un bèl jour.
L'emprudent ! n'o pas pòu de Josèp lou [trincaire :
Soun torriple mortèl de sous efons, pecaire !
O pourtant, dins lour brès, soubent coupat [lou col ;
Près que cado tres ons li'n fo pourtà lou dol.
Lo figuièiro, pus sacho e pus precòuciounado,
De pòu que noun surbengue un retal de [jolado,
De poussà sous gourraus n'auso pas osordà. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Amètlas e noses
« Dins cado oustal l'omello ou lo nouse es [trincado.
Per pogà lous impôts l'omellou se bendrò,
E l'oli pèr lou lun del nougal rojorò. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Lo mercat de l'amètla
« Les amandiers étaient autrefois cultivés en grand autour de Millau, sur tous les avant-Causses. Ils étaient même plantés en véritables vergers. Par contre, dans les vallées, ils étaient à peu près uniquement plantés dans les vignes. Au début, le commerce des amandes était très important. Des équipes de ramasseurs récoltaient l'amande en vert et des courtiers la négociaient. Il y avait quelques casseries d'amandes à Millau et même une fabrique de nougats à Vabre l'Abbaye. » (Extr. de *Nos racines,* par la Fédération départementale des aînés ruraux de l'Aveyron)

La frucha
la noix : *la nose*
le noyer : *lo no(gu)ièr, lo no(gu)iá*
l'huile de noix : *l'òli de nose*
le noisetier : *l'auglanièr*
la noisette : *l'auglana*
la châtaigne : *la castanha*
le châtaignier : *lo castanhièr*
la châtaigneraie : *la castanhal*
la cerise : *la cerièira*
le cerisier : *lo cerièr*
la prune : *la pruna*
le prunier : *lo prunièr*
le coing : *lo codom*
le cognassier : *lo codomièr*
la poire : *la pera*
le poirier : *lo perièr*
la petite poire : *lo peron*
la pomme : *la poma*
le pommier : *lo pomièr*
l'amande : *l'amètla*
l'amandier : *l'ametlièr, l'ametliá*

Òli de nose e òli d'oliva
« L'article 14 du Cahier de doléances de la communauté de Millau, rédigé le 9 mars 1789, stipule que :
"Continuer d'insister sur la demande faite par plusieurs états généraux de l'abolition des douanes intérieures, et notament des droits perçus sur les huilles d'olive qui viennent du Languedoc et sur les huilles de noix du Rouergue qu'on porte dans cette première province." » (Extr. de "Nouveaux documents inédits sur la ville de Millau", par J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1906)

Les amandes seront mises en sacs et l'homme, après son travail à la fabrique, ira les prendre pour, sur ses épaules, les porter en ville, à la maison. Sur le pas de la porte (...) femmes et enfants dépouilleront les fruits de leur coque verte, travail facile lorsque l'amande est bien mûre, la coque bâille et se détache facilement. (...)

Ainsi dépouillées de leur coque verte, les amandes seront transportées sur le tour de ville ou à La Grave et étendues au soleil sur de grands draps de lit pour les faire sécher. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

Las menas

« Il y a trois qualités d'amandes : la damette à coque de bois tendre, la dure douce et la dure amère. La damette se vend tout de suite, non cassée, c'est un fruit qui entrera, entre la noisette et la figue sèche, dans la composition du mendiant, dessert des restaurants parisiens. Les amandes dures étaient conservées à la maison jusqu'aux veillées. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

Trincar

« Trinquer, casser des amandes, était l'occupation des veillées, à la lueur *del lun (...).* Le bruit des masses de buis ou des marteaux qui, à coups secs, tapent l'amande, n'empêche pas d'entendre la grand conter la prose des *fodorélos.* La casse se faisait sur un *fréjal,* pavé cubique de pierre dure et noire ; les fruits étaient mis d'un côté et les coques de l'autre. Ces coques faisaient les jours suivants une bien odorante braise sur laquelle mijotait le fricot, et les fruits, par la voie de M. Aldy ou de M. Nazon, allaient chez pâtissiers, confiseurs et biscuitiers pour devenir gâteaux, pralines, croquants, massepains et biscotins. » (Extr. de "La vigne", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 14 et 21 mai 1932)

L'òli d'amètla

« Fasián d'òli d'amètla. Quand nos maridèrem, ne fasquèrem benlèu mai de dètz litres. Aquò aviá un gost especial que lo monde aimavan. » (M. Rn. / M. R. / *Compèire)*

Las noses

Pendant longtemps la noix a fourni au *Roergue* l'essentiel de l'huile qui était utilisée pour la cuisine en temps de Carême, ou pour l'éclairage dans les *calelhs.* La plupart des moulins possédaient *un ase* ou *vertelh* pour écraser les noix.

« Ieu m'en trache pas mès i aviá de no(gu)iás en pagalha. Venguèt una amarinada, de marin de Tarn, e ne demorèt pas cap drech. Totes èran virats dins l'autre sens o desrabats completament. Es estat la fin dels no(gu)iás. Èra pas lo marin ordinari, veniá de Tarn. » (S. Lc. / *Compèire)*

L'òli de nose

« Cadun aviá son òli per far l'ensalada, per far còire lo peis... Anavan pas crompar l'òli a N'Agassac... » (P. L. / *Paulhe)*

« L'òli de nose s'es facha sustot pendent la guèrra. N'i aviá un que aviá un pichon pressoir *per la faire. »* (P. Ln. / *Paulhe)*

« Fasián d'òli dins lo temps. Del temps de la guèrra ne fasiam vint litres cada annada. Las passàvem a la machina de la salcissa e pièi las metiam dins una pairòla sul fuòc. O caliá remenar. Un còp qu'aquò èra plan pastat, lo metiam dins quicòm per sortir l'òli, dins una gròssa tèla, e amb lo cric. Pense que dins lo temps fasián entre doas pòsses. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Per far l'òli, las noses, las caliá far grilhar a la padena, amb un pauc d'ai(g)a. Après, las caliá premsar. » (M. G.)

« Crese que te menavan aquò a un molin de Ribièira. I aviá un tipe que èra especialisat per faire d'òli de nose. » (G. R.)

Lo vin de nose

« Cal trenta noses, cinc litres de vin, un quilò de sucre e un litre d'ai(g)ardent. Cal amassar las noses al mes de julhet e las copar en quatre. » (C. M.-L.)

« Se fasiá de malagà, de vin de nose. » (V. L.)

Las pomas e la citra

Il y avait des *pomièrs* dans les haies ou *bartàs,* surtout dans les *travèrs* et les *ribièiras.*

« I aviá quauques pomièrs mès per manjar atal. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« I aviá de morre de lèbre, de pomaròsa que veniá de Sent-Bausèli, èra pas tarribla... » (S. Lc. / *Compèire)*

« I aviá de pomièrs, fasián bravament de pomas. Aquò èra de pomas de taula que anavan vendre a Milhau. I aviá de tot : de renetas, de pomas d'api... Ma maire, avián un prat al Rascalat e n'avián bravament. I aviá un ostalon e, un còp, avián dintrat las pomas, lo riu venguèt gròs, i aviá una catonièira e totas las pomas fotèron lo camp per la catonièira. » (V. L. / *N'Agassac)*

Las peras

Los perons étaient parfois séchés au four pour faire des tartes. Mais il y avait aussi des variétés greffées que l'on conservait ou que l'on consommait à maturité.

« C'était la poire curé qu'il y avait à l'époque. *Èra una pera que èra madura pas que l'ivèrn. La fasián amadurar sus de palha. Quand l'amassavan, èra pas madura. Las metián sus de palha e, a mesura que amaduravan, las anavan vendre al mercat. L'apelavan la pera curat. »* (M. P. / M. Ad. / *Compèire)*

« N'i aviá de menas de peras ! E n'i aviá de bonas que aquelas las tornarem pas veire ! » (S. Lc. / *Compèire)*

« N'aviam de plan bonas, les poires curé, *las apelàvem. »* (C. M.-L. / *Paulhe)*

Los abricòts

« Aicí, aviam fòrça abricòts. Mès los vendiam pas. » (A. G. / *Lavador de Milhau)*

Las prunas

La pruna blua dels pòrcs, l'aubegesa, la rojòta de Sent-Jan, et parfois *la pruna d'Agenh,* étaient soit séchées pour faire des pâtisseries, soit distillées *per far l'aigardent.*

« I aviá la mirabèla, la pruna d'Agenh e una gròssa blanca que coneisse pas son nom, aquò's la prumièira, aquela. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Aquò èra puslèu de bastardas. La prumièira que venguèt, aquò èra la gròssa, la pruna-abricòt, mès aquò's pas vièlh. » (S. Lc. / *Compèire)*

Lo no(gu)iá bèl

« A un kilomètre environ d'Aguessac, en remontant le Tarn, on trouve sur le bord de la route un noyer [connu dans le pays sous le nom de Noyer de Sarro] d'une grosseur énorme, et qui probablement est bien le doyen d'âge de nos végétaux de cette espèce. Son tronc a pour le moins six ou sept mètres de circonférence ; de sorte que trois hommes auraient bien de la peine à l'embrasser. Il n'est pas moins remarquable par sa hauteur que par la régularité de sa forme. Son produit moyen en noix est annuellement de 10 hectolitres au moins. Cet arbre séculaire conserve encore toute sa force et sa vigueur. » (Extr. de "Histoire et statistique de la vallée du Tarn", par Argeliez dans *MSLA,* 1846-1847)

Venda de frucha

« Extrait des ordonnances de police du XIVe s. Défense d'acheter à des personnes suspectes : *"Item, que alcuna pressona non auze comprar ni recebre de dias ni de nueg razins, en agras ho madurs, amellas, nozes, ho altres frugz ho causas, de pressona sospechoza de laqual fos semblans que no fos estat daquo sieu, sotz pena de V s. e de la causa coma desus, ses tota merce."* » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", par J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1899)

Los aures

« De l'aubre, jordiniès, sounjàs o fa lo talho ;
Cont l'òurés pla purgat de touto bourdufalho,
Costiàs on lou poudet soun trop de golhordiò :
Pèl luxe de sous jèts lou trounc s'espuisoriò.
Loissàs-li soulomen calcos broncos
[fruchièiros ;
Liàs ombé de bins los que sou trop lebrièiros ;
E tout so que beirés de lo règlo escortat,
Ol tronchant del coutèl libras-ou sons pietat. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Las castanhas

« Cont lou broulhart coumenso o coubrì los
[mountonhos,
Que lo plèjo e lous bens obatou los
[costonhos,
On bo jous costoniès ocompà lous pelous,
E, de pòu de jolado, on ne fo de moulous.
D'oquel fruit nourrissent lo perbisiù secado
Fo lo founcciù del pa lo mitat de l'onnado. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

L'aigardent

En *Milhavés,* on distillait surtout le marc et le vin, mais aussi d'autres fruits comme les prunes.

« A certaine saison, des hommes étrangers à la ville, venus *del Poïs bas,* portant sur les épaules chaudière, cornue et serpentin, crient de par les rues : *"Brulla dé bi, brulla dé bi !"* Ils viennent distiller *lou bi baouch* pour faire *d'aïgo ordent.* » (Extr. de "Notes éparses. Quelques cris dans la rue", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Ne mancava pas d'alambicaires ! De còps n'i aviá dos dins lo vilatge ! I aviá bravament de vinhas, a l'epòca. Fasián pas que la draca. La frucha, aquò venguèt après. » (V. L. / *N'Agassac)*

« Ère alambicaire ches un patron. Me levave matin per metre en vapor. I aviá tres barricons en coire e lachave un pauc de vapor mès pas tròp. Aquò fasiá partir l'ai(g)ardent. Sortissiá a quaranta, cinquanta, montava a soassanta e, quand vesiam qu'aquò diminuava, arrestàvem. Dins la draca, i aviá pas res pus. L'escampàvem. Portavan la draca mès portavan de prunas, un pauc de tot. Las cerièiras atanben. Aquò ne fasiá de bona. » (T. G. / *N'Agassac)*

« L'alambicaire èra d'aicís. » (S. Lc. / *Compèire)*

La cartagena

« Fasiam de cartagena. La fasiam amb de most e d'ai(g)ardent. Aquò èra 3/4 de most per 1/4 d'ai(g)ardent. » (V. L.)

« Fasián de cartagena, amb los rasims, quand avián vendemiat. Quand quauqu'un veniá, disiam : "Espera, te vam pagar la gota !" » (P. Ln.)

Ginèbre e gratacuol

« Amassavan de ginèbre e fasián còire aquò. Aquò veniá coma de pasta e l'anavan vendre al mercat. N'i a que fasián de confitura de gratacuol atanben. » (V. L. / G. J. / R. J.)

« Caliá anar amassar aquò jols cades amb un curador. Prenián un baston per tustar las bròcas. Après, lavavan aquò amb d'ai(g)a e lo te fasián còire tres o quatre oras sens sucre, coma aquò. Aquò fasiá de confitura. » (D. A.)

« Caliá amassar los gratacuols, lor copar lo cap e la cua, los dorbir, tirar la grana e los far còire amb de sucre. Aquò èra de trabalh ! Èra una confitura. Avèm abut fach de confitura amb la grana de cade atanben, de ginèbre. Aquò's bon. » (M. G.)



2



1

Los ortalaires

Tout autour de *Milhau,* il y avait une importante activité de maraîchage pour subvenir aux besoins des citadins qui n'avaient pas leur propre jardin. En général, ces *ortalaires* commercialisaient eux-mêmes leur production.

« Ici, il n'y a point de maraîchers, ceux qui font pousser de bons légumes, de savoureuses salades, laitues, romaines, chicorées, scaroles bien liées pour qu'elles soient bien blanches et bien tendres, ceux-là, dis-je, sont tout simplement des jardiniers et, à Millau, ils le sont de père en fils. Le mur de clôture est très bas, je vois la noria où tourne un cheval gris, coiffé d'immenses oreillères ; il va d'un pas lent et régulier, sa tâche est facile et il l'accomplit patiemment. Des godets montent pleins et redescendent, faisant bascule, déversent leur plein d'eau dans une rigole qui la mène au bassin d'où elle ira ensuite, à tour de rôle, dans des sillons tracés à la bêche pour arroser les racines des salades, les fraisiers qui servent de bordures aux "carrés" sans doute ainsi dénommés parce qu'ils sont rectangulaires. » (Extr. de "Choses et autres", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Les maraîchers allaient dans les jardins à la pointe du jour cueillir des fraises, des petits pois, des haricots, afin que les légumes soient frais en arrivant au marché. Ils prenaient du monde pour les aider. En dehors des jours de marché, ils avaient dans la ville de Millau des endroits désignés. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« A Compèire i aviá un parelh d'ortalaires mès, a Paulhe o a La Crèssa, tot lo monde partiá al mercat a Milhau. Aquí portavan la desca sul cap. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Se fasiá un pauc de jardinatge, un pauc de tot, que s'anava vendre al mercat : de peses, de mongetas, de favas, de tomatas... I aviá de monde qu'avián de tèrra laugièira per far aquò. Aquò pagava l'òli o lo sucre. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Aicí, n'i aviá dos o tres qu'avián un òrt per anar vendre a Milhau. Ara son partits... » (R. Oc. / *N'Agassac)*

« I aviá d'ortalaires que cridavan per vendre tot aquò. I aviá lo paire Tornamira que siblava. Portava los legums sus un carri, passava per las carrièiras. Èra revendeire. I aviá atanben Gaven. Tot lo long de Tarn, i aviá d'òrts bèls. E pièi i aviá de revendeires que avián una plaça fixa dins la vila. N'i aviá cinc o sièis, benlèu un pauc mai. » (G. G. / *Milhau)*

« A Milhau, aquò èra pas que de jardiniás. Aquò començava al forn a calç, del costat de N'Agassac, tot lo lòng de Tarn, jusc'al pònt Lerouge. *Travalhavan los òrts e l'anavan vendre al mercat a Milhau. »* (M. F.)



3



4

Los ortalaires de Milhau

« *Ortalaires :* MM. Raymes, Causse, Costes, Maury, Grèzes, Solignac, Barnier, Sigaud, Gaven, Coudriller, Libourel, Balard et Poujade. Ils étaient installés, pour la plupart, en bordure du Tarn, rive droite, compte-tenu de l'importance de la possibilité d'arrosage à volonté. Pignol se trouvait le seul sur la rive droite de la Dourbie.

Le mercredi et le vendredi, jours de marché, ils prenaient place tout autour de la halle. Les autres jours de la semaine, ils s'installaient avec leurs corbeilles de légumes aux coins de rues de la ville. Ma grand-mère, Maria Barnier, se mettait, l'hiver, place de La Capelle et, l'été, à l'entrée de la rue de La Capelle, contre le café Cransac. » (C. P. / *Milhau)*

Lo potz

« Je ne l'ai pas connu mais, au début, mes grands-parents se servaient d'un cheval pour monter l'eau du puits. Il tournait pendant des heures, les yeux bandés. Il servait aussi, attelé à une charrette, pour amener les corbeilles de légumes à la ville. » (C. P. / *Milhau)*



5



6

1. - *Milhau, plaça Claudi-Peiròt,* avant 1914.
Avant-dernier :
M. Carrière.
(Coll. Arch. V. M.)
2. - *Ortalairas.*
(Extr. de Millau en images)
3. - *Milhau, òrt Pojada al Pont de Fèrre.*
(Extr. de Millau en images)
4. - *(Doc. G. L.)*
5. - *Milhau.*
(Coll. S. d. L.)
6. - *Milhau.*
(Coll. C. G.)



1



2



3

Las trufas
la pomme de terre : *la trufa*
planter les pommes de terre : *plantar las trufas*
les germes : *los grelhs*
dégermer : *de(s)grelhar*
la fane de pomme de terre : *lo pampe*
biner : *binar*
sarcler : *sauclar*
les "yeux" : *los uèlhs*
butter les pommes de terre : *cauçar, calçar las trufas*
arracher les pommes de terre: *de(s)rabar las trufas*
racler : *rasclar*
peler : *plomar*
les pelures : *las plomalhas*
c'est de la bonne espèce : *son de bona mena*

1. - *Milhau.*
(Coll. S. d. L.)
2. - *Paulhe, 1953.*
Ostal Fabre.
M. Raymond, huissier, Louis et Léon Pailhas.
(Coll. et id. P. Ln.)
3. - *Compèire, 1960.*
Ostal Soulié.
(Coll. et id. S. Lc.)
4. - *Lo Mas de Trauca de Milhau, 1998.*
(Coll. G. R.)



4

L'ostal

En milieu rural, *l'ostal* c'est aussi bien la maison que ceux qui y vivent. Témoin d'une ou plusieurs époques, reflet de l'environnement, des techniques et du statut social, il abrite *l'ostalada, la familha,* cellule de base de *la comunaltat.*

Les secrets de l'imaginaire occitan s'y sont transmis, *al canton,* à la lueur *del fuòc* ou *del calelh* et les générations s'y sont succédé *d'al brèç a la tomba.*

Un còp èra, on trouvait beaucoup d'*ostalons* constitués d'une pièce bâtie sur cave et surmontée d'un grenier. Parfois on y ajoutait une *cambra.* La pièce unique, ou principale, qui abritait la cheminée, prenait le nom de celle-ci : *lo canton.*

En milieu urbain, la situation était quelque peu différente. Les appartements y étaient également de taille modeste et dépourvus de confort mais intégrés dans des immeubles ou dans des quartiers où une plus grande partie de la vie se passait hors de *l'ostal* et du cadre familial.

« Los ostals èran pichons. Avián doas pèças : la cosina amb un lièch sovent dedins, e una cambra pus bèla. Dins la vièlha vila de Milhau, los apartaments èran quilhats un sus l'autre. » (G. G.)

Lo tròn

On se protégeait de la foudre en invoquant les saints et en allumant la *candela benesida* ou en aspergeant le feu d'eau bénite.

« Quand i aviá un auratge, caliá sonar la campana qu'aviá lo tindar lo pus fin. E las mametas alucavan la candela. » (L. F. / *Paulhe)*

« Alucavan la candela benesida e escampavan d'ai(g)a benesida pel fuòc. » (N'Agassac)

« Sainte Barbe, sainte Hélène, sainte Marie-Madeleine, préservez-nous de la grêle, de la foudre et du tonnerre. » (R. O. / *N'Agassac)*

« Anàvem sonar las campanas o alucàvem la candela de Pascas. » (B. A. / *Compèire)*

« Quand fasiá auratge, sortissián la candela benesida. » (Compèire)

« N'i aviá que se cabissián lo cap per pas ausir... » (V. L. / G. J. / R. J. / *N'Agassac)*

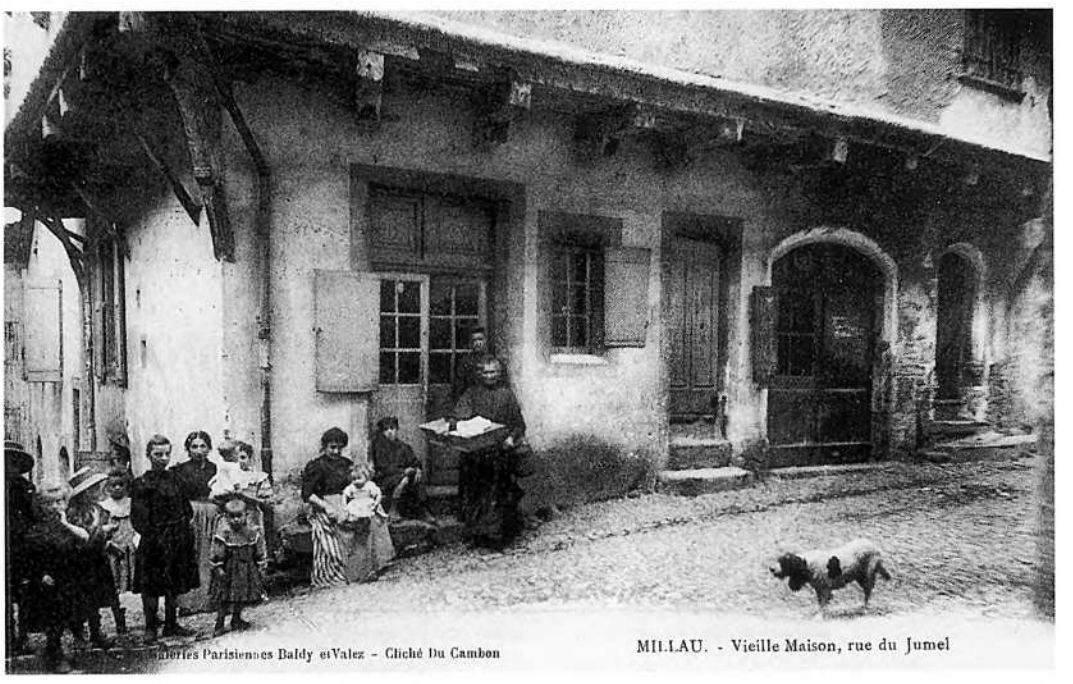

Milhau.
(Coll. Arch. dép. A.)

Lo bastit

Les *ostals* du *Causse* étaient construits en blocs calcaires et couverts de *lausas* cependant qu'en *ribièira* on bâtissait souvent avec des galets et l'on couvrait avec des tuiles *canals*. Pour les bâtiments publics on utilisait aussi *lo bresièr* du *Leveson,* et l'ardoise en couverture.

« Avec l'argile matrice, les toits de la ville retrouveront leurs couleurs romanes originelles "rouge", en substitution à la lourde lauze grise des Causses. La "pierre bleue" qui appareille la majorité de l'habitat, des remparts aux dernières mégisseries, est gélive et nécessitera l'application de crépis qui, avec les badigeons, donneront la première note colorée. Les bois locaux utilisés pour la confection des menuiseries extérieures sont très sensibles aux variations hygrométriques et au soleil. Notre climat obligera à des peintures protectrices depuis l'Antiquité, ajoutant ainsi à la polychromie méditerranéenne.

Dans les rues étroites du vieux Millau, les encadrements de pierres étaient badigeonnés de blanc pour augmenter l'éclairement. On profitait de la bénédiction des maisons pour les rafraîchir tout en marquant souvent d'une croix blanche son attachement convaincu ou circonstancié au catholicisme. Cette tradition s'observe dans toutes les zones qui furent, aux XVIIe et XVIIIe siècles sous influence protestante dans le Rouergue méridional, comme en Cévennes ou en Haut-Languedoc. » (Didier Aussibal du Parc régional des Grands Causses)

Un ostal de Compèire

« Alexandrine Conduché [mère Marie Anastasie, fondatrice du couvent de Bor et de la congrégation des dominicaines de Monteils] naquit le 17 novembre 1833 à Compeyre, petit village bien déchu de son antique splendeur de place forte seigneuriale, dans une demeure dont l'aspect n'a guerre changé jusqu'à aujourd'hui. En la voyant, l'auteur [Mgr Calmels, biographe] a revu ces demeures si communes en Rouergue où les bêtes habitaient le rez-de-chaussée, les hommes le premier étage dans une pièce souvent unique qui servait à la fois de cuisine, de salle à manger, de salon, d'oratoire, de chambre, de dépense et où l'on accédait par un escalier extérieur, de pierre, protégé par un large auvent, *lou balet.*

Avec l'auteur, je revois moi-même aussi le garde-manger qui est au plafond, le pain (dans le *rastel),* la saucisse et le jambon, la boule de saindoux (dans la vessie du porc), le lard, le fromage (qui sèche dans un panier sur de la paille propre et fine), les oignons, le maïs qui ornent les poutres. » (Extr. de "Le saint bon sens de Mère Conduché", par Norbert Couronne, dans *PVSLA,* années 1971 à 1974)

La cardabèla

« Los vièlhs pastres fasián aquò. Metián una cardabèla sus la pòrta e, quand las fuèlhas se levavan, anava plòure dins las quarantauèch oras, lo temps anava cambiar. » (B. R.)

Las parets e las cròtas

« La maison est généralement sombre, elle n'était pas une "résidence" mais un refuge. Abri pour le soir surtout, comme la bergerie est un abri où entre le troupeau ; une ariège protégeait l'embrasure contre loups, renards ou voleurs. On lisait peu. La maison retrouvait ou gardait son sens primitif d'abri contre le vent et le froid. (...)

La fenêtre est (...) petite, rarement orientée au sud car c'est là que vient le vent dominant. (...) Petites fenêtres et petites portes, mais exigées aussi par ce type d'architecture. Les voûtes de pierre, en berceau brisé, nécessitaient de très gros murs, parfois de plus d'un mètre. Elles sont bien faites, avec des pierres plates posées sur le chant, sur la tranche. On les construisait avec de gros coffrages de bois dont les planches étaient taillées et fendues à la hache. On retrouve encore certaines traces de ces coffrages. Cette voûte pesante interdisait de faire de grandes ouvertures qui auraient affaibli les murs porteurs. L'arc brisé avait un rôle très étudié ; il changeait le poids de la voûte en poussées latérales réparties presque à la verticale sur les deux murs latéraux. Curieusement, les murs transversaux (perpendiculaires à la voûte) ne portent rien. Ils étaient souvent bâtis après coup, lorsque pour la dernière fois on avait avancé le coffrage pour le sortir. Les voûtes ont souvent l'air d'avoir été faites à plusieurs époques ; en fait, il s'agit du raccord occasionné par les déplacements successifs des coffrages.

D'autres types de couverture étaient aussi pratiqués. On jetait des arceaux de pierre en travers de l'édifice (à la manière des arcs doubleaux romans) et l'on couvrait avec des poutres de bois placées entre les arcs. Sur cette charpente, une volige, souvent de chêne ou de châtaignier, recevait les lauzes. » (Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

Los calcièrs

« [Il existait] deux sortes de fours à chaux autrefois ; le four à lignite et le four à bois ou flammier qui donnait, paraît-il, la meilleure chaux. (...)

Le 8 août 1410, pour relever une partie de la muraille de la ville, la ville fait un four à chaux. Une fois terminé, prêt à être allumé, *"fezen anar cantar MM. Cambo, Joh. Bosquet... as onor de Dieu et de la Verge Maria et N. S. nos endresses que nostre forn ane be. Cant agro cantat nos los fezem venir ele al forn et fezens y mettre fuoc als susd. capelas ben et onestamen am gran cop de belas orasios. Doney a cascun dels capelas 20 den. et que preguesso N. S. que anes ben."* (CC 394). » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

Lo sable

« I aviá un tipe que aviá quatre o cinc chavals e un trace de camion. Anavan lo lòng de Tarn per cargar de grava o de sable. I aviá un curvèl. » (S. A.)

« Lo patron aviá tres chavals e fasiá de jornadas. Avián portat la mitat del sable per far la jos-stacion de N'Agassac. Quand los chavals èran per la rota, amont, los destacavan e tornavan totes sols a Tarn per anar cercar un autre tombarèl. » (D. L.)

« Totes los ostals èran bastits en pèira. Los pus vièlhs, las parets avián un mèstre d'espessor. Anavan cercar de calç al forn a calç a Milhau. O mesclavan amb de sabla. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Al Rascalat i aviá una peirièira mès aquò èra pas de bonas pèiras, aquò èra de pèiras bluas, jalavan. La bona pèira èra la pèira de Causse. Aquela d'aquí èra facila a traire. » (V. L. / *N'Agassac)*

La tiulada

« L'arrangement et la taille des lauzes obéissent à des règles très strictes.

[Dans] les rangées du bas, les lauzes y sont taillées de façon rectiligne et disposées en deux rangées qui cachent leurs joints afin que l'eau ne coule pas sur le mur. En effet, celui-ci est souvent crépi à la chaux, assez friable, son mortier est fait avec un sable dolomitique très fin et assez fragile.

Les rangées suivantes sont faites de lauzes taillées en écaille. Cela est impératif : l'eau doit quitter la lauze, même sa dernière goutte. Celle-ci se balade sur le bord du gré du vent puis vient s'égoutter au milieu de l'écaille. Sans ce profil de bordure, l'eau serait repoussée par dessous et pénétrerait dans la maison. Ces lauzes ont aussi une taille cachée. Toutes se touchent mais leur queue invisible est taillée pour qu'elles se joignent sur leurs côtés malgré leur proximité.

Le sommet, le faîtage doit "claver", fermer le toit. Les lauzes y sont plus lourdes, plus grandes, plus longues. Avec la rangée de base, celle du sommet était seule à être cimentée, sauf sur la partie qui couvre les murs pignons, toujours cimentés eux aussi. » (Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

« Las tiuladas èran fachas amb de lausas, amb de tiulas de país. I aviá de cròtas. D'ont mai èran cargadas, d'ont mai èran solidas. » (S. Lc. / *Compèire)*

Las tiuladas

« Pour couvrir les maisons, on employait des feuillets calcaires lourds et gélifs. Les habitants avaient le droit d'en extraire à *Embarry.* Le Larzac en fournissait aussi. Voulait-on de la "tuile" plus durable et plus légère, on allait chercher du micashiste à Curan *"tioulo de Curan"*. Le 30 novembre 1452, *"fouc comprat de teula de la montanha per adobar la tor de la cappela que me costet de trayre et montar al plus aut ..... IX sols 7 den."* » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

Lo bastit

le maçon : *lo peirièr*
la pierre : *la pèira*
la chaux : *la calç*
le sable : *lo sable, la sabla*
les murs : *las parets*
la voûte : *la cròta*
la toiture : *la tiulada*

L'ostal *(dedins)*

l'escalier : *l'escalièr*
la chambre : *la cambra*
la cave : *la cava*
un meuble : *un mòble*
la table : *la taula*
le tiroir : *lo tirador*
le banc : *lo banc*
la chaise : *la cadièira*
l'horloge : *lo relòtge*
un lit : *un lièch*
le traversin : *lo coissin*
l'oreiller : *la coissinièira*
la couverture : *la cobèrta*
il s'est découvert : *s'es desacaptat*
un drap de lit : *lo lençòl*
la bassinoire : *lo caufalièch*
le pot de chambre : *lo pissador*



1



2

1. - *Milhau,* rue Antoine Guy, 1930. Marie Fabre et Blanche Brouillet. *(Coll. et id. V. D.)*
2. - *Milhau,* rue Antoine Guy, 1933. Louise, Denis et Louis Fabre, Etienne ?. *(Coll. et id. V. D.)*
3. - *La bòria de L'Espital, 1954.* Thérèse et Anne-Marie Burguière. *(Coll. et id. B. P.)*
4. - *La bòria de L'Espital, 1941. (Coll. A. Lc.)*



3



4

Lo canton e lo fuòc

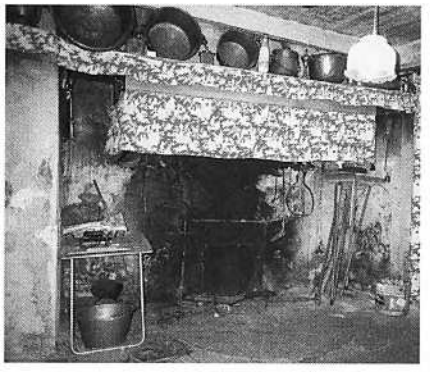

1



2

1. et 2. - *(Cl. B. C.-P.)*

Lo lum a N'Agassac, 1912

« Depuis 1912, Aguessac est dotée de la lumière électrique fournie par la société de Sorgue et Tarn. » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* d'après André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

(1) ***Tarn e Dórbia***

« A Milhau, cada còp que lo Tarn menava de boès, que i aviá una tarnada, n'anavan cercar, lo monde. Aquò se fasiá. » (V. L.)

« Lo monde anava quèrre lo boès dins l'ai(g)a. A L'Imèn, nos caufàvem pas qu'amb lo boès que menava l'ai(g)a. A l'epòca, cada annada Dórbia sortissiá e menava de boès. » (M. F. / *Massabuòu)*

(2) ***Los aluquetaires***

« C'est le matin, Maguette est encore à jeun, elle crie : *"Cal bouol dé roussignouols qué contou ?"* Mais, le soir, lorsqu'elle a avalé pas mal de verres de vin, elle crie, d'une voix quelque peu tremblotante : *"Cal bouol d'olumetos per f... lou fioc ol c... des emplouyatchs ?"* Et les employés la fichent au clou. » (Extr. de "Notes éparses", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Un còp, la femna d'un gendarma ne crompèt e son òme li fotèt una amenda ! » (V. L.)

« N'i aviá un que vendiá d'alumetas de contrabanda. Disiá : "Aquí los rossinhòls que cantan per metre lo fuòc al cuol !" Lo monde comprenián... » (G. G. / *Milhau)*

Le *canton* est, en terre occitane, le cœur de *l'ostal.* C'est là que se préparait naguère *la sopa d'olada,* que séchaient les *cambajons,* les *salcissòts* et, plantés sur le *fusadièr, los fuses de cambi.* Le soir, on y veillait en famille ou entre amis et voisins.

Lo fuòc

Dans les campagnes, les cheminées étaient conçues pour accueillir de grosses branches.

« Les cheminées ne tirent pas toujours bien mais c'est parce qu'elles ont été modifiées ou parce que les arbres les gênent. Souvent, on leur adjoignait un four à pain à l'extérieur ou dans la maison.

Une cheminée des plus anciennes, dans la maison écroulée face à la chapelle, possédait plusieurs fours dont l'un de petite taille servait pour la pâtisserie. » (Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

Les *ribieiròls* utilisaient le bois de flottage (1) et les gens de *Milhau* employaient la *rusca* des tanneries ou le bois et le charbon des *travèrs* de *Dórbia.*

Pour allumer le feu, on se servait parfois des allumettes de "contrebande", fabriquées localement (2).

La lenha

« Le marché au bois se tenait sur le tour de ville, entre le Mandarous et La Capelle. (...) Les petites bourses y allaient acheter deux ou trois *gobels,* c'est-à-dire deux ou trois fagots ; c'était *lo légno,* ce qui désignait le menu branchage servant à allumer le gros bois ou donnant la flamme qui éclaire et chauffe les veillées. D'autres, plus fortunés, y achetaient toute une charretée de rondins – *d'asclos* – vendue à la canne et qui, par la charrette, étaient transportés jusqu'à la porte de l'acheteur, placés entre les barres de fer parallèles de M. Barascud, mesureur public et assermenté, qui déterminait la mesure légale en stères ou fractions de stères. » (Extr. de "Le marché", par Léon Roux, dans Le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Copàvem de boès per far lo fuòc. Aviam una chiminèia e fasiam tot al fuòc. » (G. A.)

« Per far de lenha, montavan al bòsc al mes d'agost, de setembre, ne fotián pel sòl e lo laissavan secar.

De còps que i a, i menavan las fedas per amassar tota la fuèlha e pièi, dins l'ivèrn, anavan quèrre aquel boès. Davalavan tot amb la carreta.

A mesura que n'avián besonh, los dròlles, lo papeta, los domestiques te ressavan aquò, l'ivèrn, per metre al fuòc, amai las bròcas. » (G. R.)

• ***Los faisses***

« [Maman] descendait [de Verrières à Millau] avec une charrette pleine de bois. C'était une dame qui la menait. Elles partaient à pied à 4 heures du matin pour venir ici à Millau. Le fagot se vendait deux sous. Quand il se vendait trois sous, c'était un monde ! Et, le soir, elles arrivaient à sept heures du soir parce qu'il fallait trois heures avec un cheval. » (Mme C. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Lo monde faissejavan, anavan al fais. » (P. L.)

• ***La boissièira***

« L'ivèrn, passavan per la boissièira per davalar al bòsc e tornavan montar amb doas, tres carretas de boès. » (B. P. / *La bòria de L'Espital)*



1

1. - *Milhau.*
(Extr. de Un siècle d'images millavoises)
2. - *Lo Molnar, 1929.*
Assis : Paul et Elise Marty et Alice Fabre.
Debout : Louis *(paire),* Noémie et Louis *(filh)* Fabre.
(Coll. et id. C. Gg.)
3. - *Lo Molnar.*
(Coll. S. d. L.)



2

3

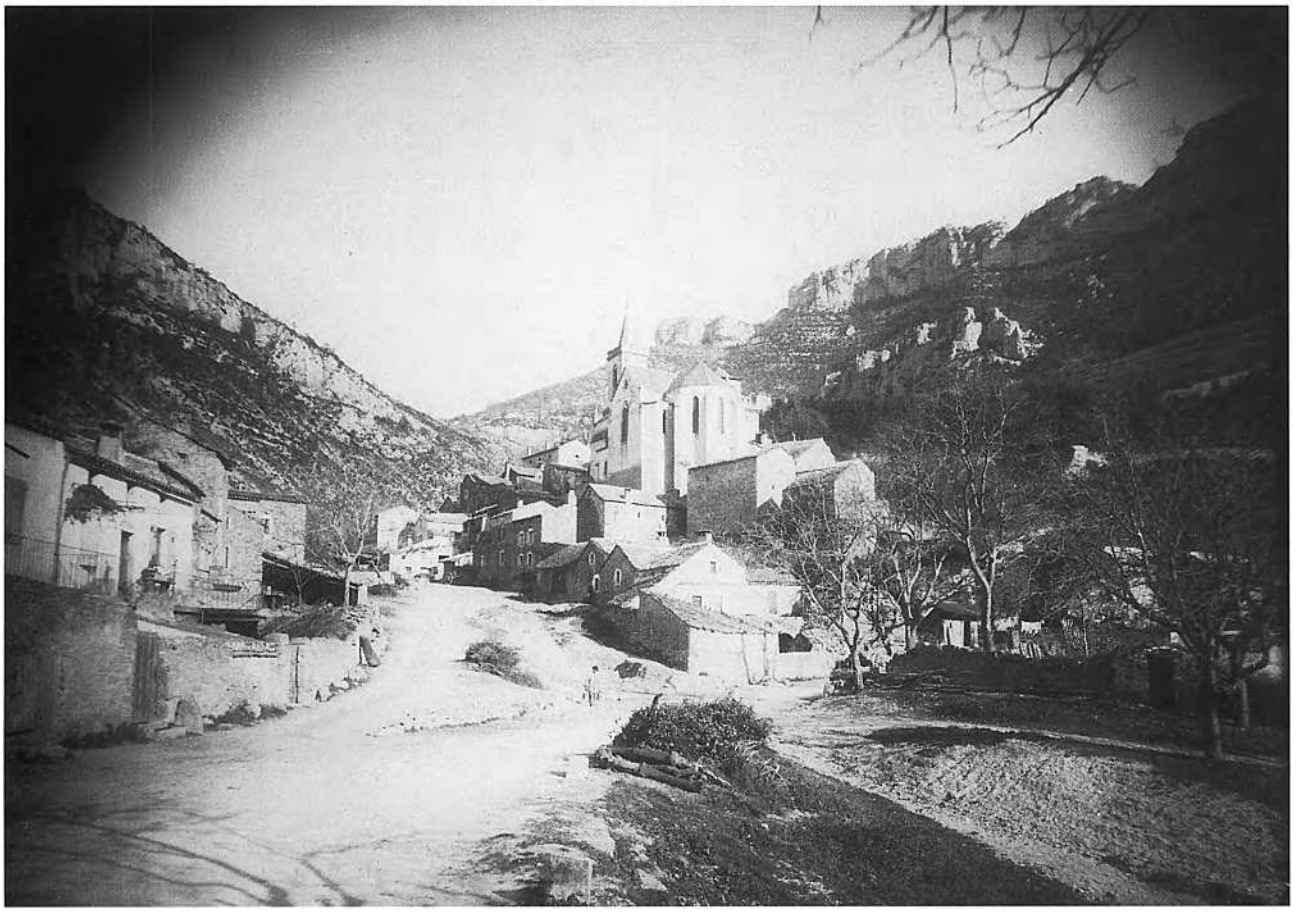



1



27. — *Millau.* - Place de la Fraternité.

2



3



4



5

1. - *Lo Molnar, 1932.*
Robert Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*
2. - *Milhau. (Coll. Arch. dép. A.)*
3. - *Lo Molnar, 1959.*
Maryse Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*
4. - *Potensac, 1959.*
Léon Maillé. *(Coll. et id. M. Ln.)*
5. - *Lo Molnar, 1932.*
Noémie et Robert Fabre. *(Coll. et id. C. Gg.)*

Lo canton
le feu : *lo fuòc*
la cheminée : *la chiminèia*
la fumée : *lo fum*
se mettre au coin du feu : *s'acantonar*
le fagot : *lo fais, lo gavèl*
le bois de chauffage : *la lenha*

La rusca

« Par endroits, sur [La] Grave, on voyait des monticules rouge brun de *rusco.* Toutes les tanneries voisines déversaient là l'écorce de chêne vert qui avait servi au tannage. Il s'en faisait une grande consommation. Il me semble revoir les wagons plats, bâchés, qui arrivaient à Millau, remplis d'énormes bottes d'écorce cerclées de fer. » (Extr. de *Alades,* d'Edouard Mouly, 1948)

« Sur le quai devant la tannerie, les bassins de terre recevaient le tanin (résidu d'écorces du tannage). Les anciens venaient le récupérer pour le brûler dans les cuisinières de fonte : ils faisaient la "motte". Pour ce, ils utilisaient un poinçon carré de 150 mm de côté et 100 mm de hauteur. Ils nivelaient le dépôt, posaient le poinçon sur le tanin, appuyaient avec leurs pieds sur le poinçon, tassaient le tan, au ras du poinçon, et retiraient, avec l'aide de deux anses, l'outil plein. Ils tapaient avec un bout de bois tout le tour et dégageaient la motte. Sur place, à côté du dépôt, sur le quai de la tannerie, ils faisaient des tas de mottes et les laissaient sécher quelques jours. Avec l'aide d'un petit chariot, ils emportaient leurs mottes à la maison. » (Extr. de *Du pont au Larzac,* par Robert Roussel, 1997)

« Les détritus de l'écorce des tanneries faisaient une sorte de farine que l'on mettait au bord de l'eau et des gens gagnaient leur vie avec. On avait un rond, un cône et un chevalet et on tapait là dessus. On en faisait des piles. On attendait que ce soit sec et puis on allait les porter dans les maisons, dans des corbeilles. Il y avait encore des gens qui portaient les corbeilles sur la tête. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*



« La tannerie Mercier [quai de la tannerie] séchait ses peaux et on se disputait la *rusca.* » (V. D.)

« Les gens allaient chercher la *rusca* de chêne qui avait servi pour tanner les cuirs pour les chaussures. C'était de l'écorce moulue, une espèce de poudre rougeâtre très humide. Ils l'amenaient sur les bords du Tarn, c'était un moule en fer, en cercle, qu'ils bourraient de tan et qu'ils piétinaient pour compacter. Ils les démoulaient, les déposaient en tas et puis ils les vendaient pour le chauffage dans les cheminées des maisons. » (T. A.)

Los repaisses

Les repas quotidiens étaient simples et frugaux mais, à l'occasion, on savait apprécier les spécialités du *país.*

La sopa

L'élément de base du repas rural traditionnel occitan était la *sopa d'ola.*

« Jove, me rapèle que manjàvem la sopa, lo matin, quand la ventresca e los cambajons èran acabats, amb lo magre del lard. Desjunàvem pas amb de lach coma ara. » (P. J.)

Lo croston gradalhat, l'alhada

L'alhada était la soupe du pauvre.

« Les plus pauvres, les plus austères ou les plus économes dînaient parfois d'un croûton "gradaille". Entendez que, sur un gros croûton rassis ils frottaient vigoureusement des grains d'ail qui se râpaient de la sorte, puis ils versaient un filet d'huile et du sel et dégustaient avec un appétit féroce ce mélange explosif. » (M. J.-L. Mazenq de *Milhau.* Extr. de *Autour de la table,* par Jean Delmas, 1983)

Las ensaladas

« N'en buta pertot e de totas menas : de pissalièches e d'ampoletas (...), de borruts e de rauselas que se pòdon manjar tanben en farçum. E lèu auretz a cruscar las besegas, los creisselons e los reponchons a la bròca. Totas aquelas èrbas se pòdon mesclar : las aginatz a l'òli e vinagre, al lard, e seràn mai gostosas se l'i metètz crostons alhats o noses. Totas las ensaladas se tastan pas crusas : los pòrres de vinha vos fan de bona sopa e s'aginan un còp sortits de l'ola. S'en furgant dins lo valat de Picapol avètz pas trapat cap d'aspèrjas sauvatjas, auretz totjorn léser de tastar en aumeleta las ponchas d'aubelons un còp blanchidas, espelidas jol pont dels Uèch Uèlhs. » (Extr. de *La cuisine traditionnelle à Millau,* par *l'escòla Claudi Peiròt)*

« La roèla aquò fa un farçon e la besega d'ensalada. » (R. B.)

« Lo pissenlit, *nautres apelam aquò lo reponchon. Amassàvem de besega e de borruts atanben. »* (V. P.)

La cosina del Milhavés

Soupes : soupe à la courge et aux pommes de terre avec du lard, de la *ventresca* ou *lo melsat,* ou soupe légère aux raves, chou et poireaux.

Entrées : salade verte aux croûtons, aux noix, au roquefort ; charcuterie *(cambajon, fricandèus, glaçat, grautons, salcissòt, salcissa a l'òli...).*

Plats : ragoût aux abats de volaille ou ragoût de mouton mijoté avec des carottes, des pommes de terre, du céleri, des olives ; pois cassés en purée ; saucisse aux lentilles ; haricots blancs au *garron* ou avec de la *salcissa ;* épinards et blettes aux œufs et aux croûtons ; *lapinon* (filet mignon de porc) au genièvre ; boudin au gras et à l'oignon parfumé au basilic ; *fetjoletas d'anhèl en salça* ou à *la vineta ; brilhas d'anhèl en persilhada ; cagaròlas* ayant jeûné avec de la *fribola* préparées avec de la tomate et de la *ventresca ; cagaròlas* aux herbes avec de la *fo(g)assa ; trochas en persilhada* ou aux lardons ; *merluça en persilhada* ou *en salça del paure òme* (pain, tomate, persil, aromates) ; *aurelhetas* séchées en chapelets sur la cuisinière ; omelette aux croûtons, aux lardons, aux champignons, à *la vineta, al ròcafòrt.*

Farçs : caul farcit, farcum al forn, farcetas a la padena, tomatas farcidas amb de carn e de ròcafòrt ; faldeta de vedèl ou *de feda ; ase del pòrc farcit ; pola farcida e bolhon ; uòus farcits* sauce béchamel ou durs à la sauce tomate ; *pascadons al ròcafòrt ; pascadas a l'alh, a las cebas* ou aux épinards.

(D'après Pierre Costecalde)

1. - *Rusca,* vers 1910 *(Extr. de Un siècle d'images millavoises)*
2. et 3. - *(Cl. B. C.-P.)*



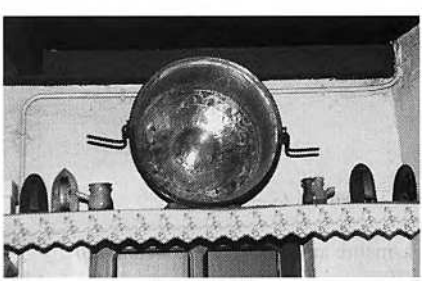

La trufa negra

« A l'epòca, n'i aviá pas gaire que la cercavan. Mon òme las cercava amb lo can. Èra fòrt, aquel can. Las cercava a la mosca atanben, amb lo solelh. » (S. L. / *Compèire)*

« I aviá una polida trufièira a Carbassàs mès n'i a un que, un jorn, prenguèt lo bigòs per anar amassar las trufas... O caliá pas tocar. A La Crèssa, las cercavan atanben. » (V. P.)

Las aurelhetas

« On ramassait les oreillettes avec *lo sac vinhairon* et on les faisait sécher sur un fil tendu devant la cheminée, *las encordelàvem. »* (D'après *Alades,* d'Edouard Mouly, 1948)

Lo caulet farcit

« Ebouillanter des feuilles de chou fourrager pour qu'elles soient plus souples. Farci : un peu de lard, un peu de graisse d'oie, du pain dur émietté, de l'ail et du persil, des feuilles de bettes hachées avec le poignard sur le hachoir. Y ajouter deux ou trois œufs pour la consistance. Mettre le tout dans des feuilles de choux, une dessous, l'autre dessus. Ficeler avec les fils d'étoupe du chanvre. Cuire à la soupe aux légumes, retirer avant de tremper la soupe. Servir avec des pommes de terre. » (Extr. de *Autour de la table,* par Jean Delmas, 1983)



1



2

Lo potatgièr

« Assez souvent, on trouve un "potager" dans quelque placard qui en a changé la destination. Il était fait d'une grosse pierre de *fréjal* de belle structure, rectangulaire. On y avait percé des loges rondes comme pour une cuisinière à l'ancienne. Fermées au fond par une grille, elles étaient emplies de braises et on pouvait y cuire ou réchauffer les plats. Une aération était prévue au-dessous pour le tirage. » (Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

Los repaisses

la poêle : *la padena*
la marmite : *l'ola*
le chaudron : *lo pairòl*
la soupe : *la sopa*
la soupe à l'ail : *l'alhada*
la salade : *l'ensalada*
cuire : *còire*
la truffe : *la trufa negra*
le chou farci : *lo caul farcit*

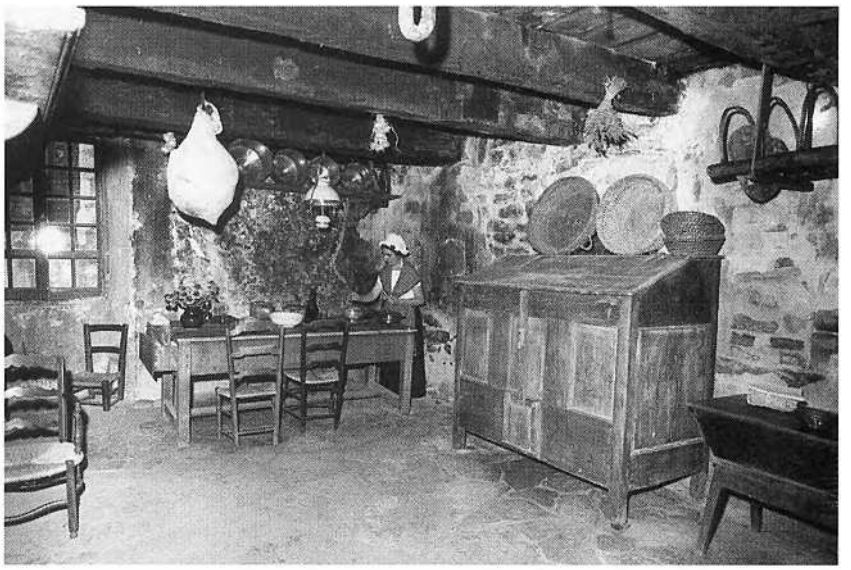

3

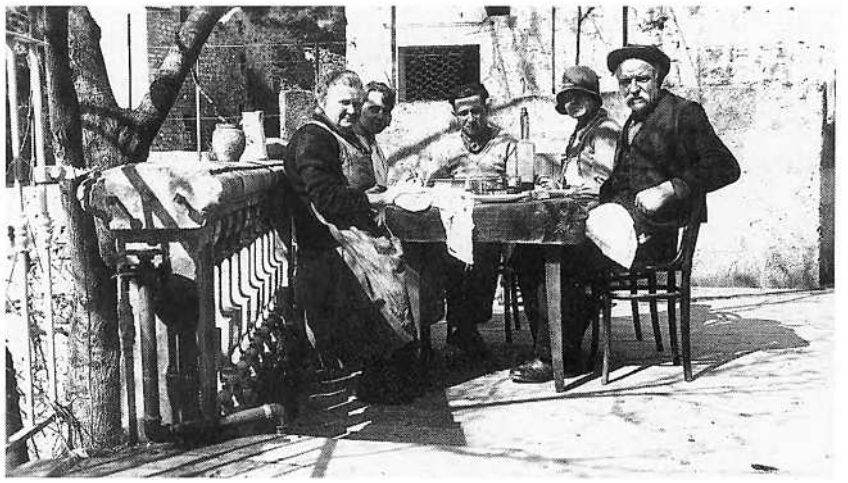

4

1. - *Compèire, 1969. (Coll. S. Lc.)*
2. - *(Cl. B. C.-P.)*
3. - *Lo Molnar, 1965.* Paulette Parguel. *(Coll. et id. G. Gg.)*
4. - *Lo Molnar,* vers 1924. Marie, Georgette, André, Alice et Joseph Trouche. *(Coll. et id. C. Gg.)*



1



2

Fèsta de famílha

« Que son doças al cur las fèstas de famílha !
Lo grand als pialses blancs presida lo repais,
Ajent a sos costats, enfants, gendres e fílhas,
Dabant aquela union l'òm oblida sos lais.

L'esprit coma lo còrs, aquí tot es en fèsta,
L'òm parla del passat, l'òm s'embraça, l'òm ris ;
E quand la mèra ven dire : "La sopa es prèsta,
A taula mos enfants !" la gaitat reflorís.

Amb jòia nos met la napa de bugada,
A l'antique perfum d'iris e de gravàs.
Aquò's pus solemnèl que la tela cirada
Que sentís lo vernís, qu'es freja jos las mans.

Per aquel jorn fa pas la sopa dins una ola
Mas dins lo grand topin ; pièi nos a preparat
De plats qu'an un fumet de laurièr, de fribola,
L'aste e lo capucin per fa 'n rostit daurat.

I buvèm pas sovent Borgònhe, ni Champanha,
Mas lo vin de país i raja a plen tutèl ;
Petilhent, sap donar la gaitat per companha ;
Se mossa pas, tant pis ! aumens es naturèl.

Lo pus jove e lo grand son plaçats faça a faça,
S'agachan sorient e se volèm cridar
L'enfanton maladrech qu'a ranversat sa taça
Lo grand, bon avocat, lo nos fa perdonar.

Los que son 'n pauc pus grands nos recitan 'na fabla,
An l'atge tant urós, l'atge dels illusions ;
Las filhetas, prenguent la voès la plus aimabla,
Nos dison 'n compliment innocent e graciós.

A l'aujòl venerat qu'a nòstra confiença
Demandam de conselhs, rensenhaments, avís,
Avèm fe dins son cur e son esperiença
Son onèste passat de guide nos servís.

E quand ven lo moment de se levar de taula,
Nos dis : « Mos chers enfants, seguetz totjorn units :
Per devisa, prenetz : onor, trabalh, morala,
E vòstres fogairons del cèl seràn benits." Louis Julié (1877-1947) »
(Extr. de *200 ans de littérature occitane millavoise, de Claude Peyrot à Georges Girard*, 1976)

Velhadas al canton

Las velhadas al canton permettaient à la fois de se retrouver entre générations, voisins ou amis, de se divertir avec des histoires, des jeux et des danses, tout en effectuant de petits travaux. En parlant, on dénoisillait, on écorçait les châtaignes, on dépouillait le maïs, on tressait des paniers, on fabriquait des balais. *La velhada* était animée par la jeunesse qui jouait, chantait et dansait. En ville, à la belle saison, on s'installait dans la rue pour discuter.

« L'été, beaucoup de personnes sortaient une chaise sur le pas de leur porte et discutaient entre voisins. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« [A la bòria de L'Espital], à la veillée, on se mettait autour du feu, il y avait une grande cheminée. Les hommes, soit on jouait aux cartes avec des haricots, *a la borra* – des bergers voulaient jouer de l'argent mais mon père ne voulait pas – ou alors on faisait des paniers et des balais. » (B. J.-M.)

Panièrs e palhassas

« Los panièrs se fan amb d'amarina e, la carcassa, amb de castanhièr. Cal pas copar las amarinas amb lo marin e amb la luna novèla, se coissonan. » (V. P.)

« Fasián de paniás e de palhassas pel pan amb de palha de segal. Los paniás se fasián amb d'amarinas. Per cordurar las palhassas anavan dins un valat prene una lònga "ronze" e la rasclavan. O ai fach. Amai pels paniás soi pas en pena. » (S. Lc. / *Compèire)*

1. - *Al cap de la taula :* Georgette et Zénobie Fraisse. *(Coll. et id. S. Lc.)*
2. - *Compèire, 1958. (Coll. M. P.)*

Las velhadas
la veillée : *la velhada*
jouer : *jo(g)ar*
chanter : *cantar*
danser : *dançar*
les paniers : *los panièrs, los paniás*
les balais : *los balags*

(1) ***Lo lop e lo graile***
« Pastre, touto lo nuèch as bèl cridà :
["Souirasso !"
Pos pas porà lou loup de l'entour de lo jasso.
Toun mostis japo prou ; mès molgrè soun
[coulà,
Cont lou sent trop ordit, l'auzo pas ocoulà.
To souben es bengut on d'urlomens
[sòubaches,
Oquel bilèn cobal, juscos dins lous bilaches,
Debourà lou bestial que toumbo jous so den !
Caucos fes, lou goulut, jusc'o l'ome se n'
[pren.
Dins un tens to sorrat, molur os bouiochaires,
Se roncountrou lo nuèch de tal ocoum-
[ponhaires,
Que rodou lous comis toujours o bes porels,
En regossen lous uèls que semblou de colels.
Olaro un coboliè n'es pas exent d'olarmos,
Cont, coumo un miquelet, seriò tout clòufit
[d'armos :
Se molurousomen toumbabo de chobal.
Iù seriò pas còuciù qu'oun li n' onesso mal.
Jaques lou menestriè beniò de majo fèsto ;
Per orribà ches el obiò de jour de resto,
Mès, tout preste o porti, l'oste, ple d'otenciùs,
Lo boutelho o lo ma li ben fa sous odiùs.
Jaques, on oquel clas, fo pas lo sourdo
[òurelho ;
S'ossèto, e brabomen s'ofrairo on lo boutelho.
Onfin part, cont es bouido, e lo nuèch lou
[suspren.
Un gros loup o sous uèls porés dins lou
[moumen.
Lous pèlses, dins d'obort, sus soun cap se
[dressèrou ;
Pèr onà pus obont los combos li monquèrou.
Crei beire l'onimal prèste o lou debourà,
E n'o que soun hautbois pèr se poude oporà.
Pauc o pauc, en efèt, lou loup dòus el
[s'oprocho,
Ben ombé soun musèl li soulfinà lo pocho,
Marco qu'o pla tolen e que cèrco o fripà.
Jaques, qu'èro munit d'un contelet de pà,
D'un quinhou de froumache e d'un tros de
[fougasso,
Trai tout premièiromen lo micho o lo
[souirasso,
Que l'ojèt engoulado en dous ou tres
[mochals,
E pièi, pèr omusà sous robustes coissals,
Li jèto lo fougasso, omai pièi lou froumache ;
Res noun pot rossosià soun coumpanhou de
[biache.
"Oco's dounc fach, dis el, mo bido es ois
[abois !
Tiren, pel dorniè cop, un aire de l'hautbois."
Moulho l'enche, lou plasso, e d'uno ma
[tromblonto,
Jogo, ol milhou que pot, l'aire de lo couronto.
Urouso descoubèrto ! Entr'entendre oquel
[bruch,
Lou loup espoubentat descompo : encaro
[fuch.
Jaques, que bei de lèn so bilèno coumpanho
O passes redoublats orpentà lo companho,
Li crido d'un toun rauc : "Adiù, tros de
[goulard !
Cont t'ai to pla serbit, sobiò pas que moun art
Ogèsso lo bertut de te dounà lo casso ;
Que t'òuriò be gordat lo micho e lo
[fougasso !" »

(Extr. de *Poésies rouergates*, par Claude Peyrot, graphie francisée)

Los balags

« On faisait des balais pour l'hiver avec du buis ou *d'amelanc.* On en faisait pas mal en buis puis balayer les crèches quand on mettait le grain. » (B. J.-M.)

Istòrias de lops

Les anciens racontaient les angoisses du temps où les *lops* rôdaient sur les *montanhas* du *Roergue.* Les récits d'expérience évoquant des loups mis en fuite par les bruits fortuits ou provoqués sont fréquents en *Roergue* et *Claudi Peiròt* raconte cette histoire avec un joueur de hautbois (1).

« Mon paire me contava qu'un còp sa mameta dintrava lo seras tard e lo lop la seguiá de tras en tras. » (B. A.)

« La mamà disiá que n'aviá vist una cinquantena e n'aviá pas abut paur. » (V. F.)

« Lo valat qu'es al-dessús de Carbassàs s'apela "lo valat de las lobatièiras". Dins lo temps, n'i aviá abut, de lops. » (P. Ln.)

« Ma mameta de Carbassàs disiá que sa mameta contava que los lops davalavan la grava de Carbassàs. » (G. R.)

« [A Castelnòu] mon pèra aviá vist de lops, amai lo papeta atanben. Un còp, lo papeta veniá d'una fièira e los lops l'acompanhèron jusca l'ostal. Quand arribèt, podiá pas pus parlar... » (M. Am.)

« Ma mameta contava que, la nuèch, lo lop acompanhava l'òme. Contava qu'èra pas missant mès que caliá pas tombar. » (D. A.)

• *Lo tropèl*

« Un pastre de La Blaquièira aviá catòrze o quinze ans, mèmes pas, e gardava un tropèl de vacius per un boriaire. Gardava del costat del comunal. Pas luènh de La Blaquièira, vegèt un lop que venguèt darrès lo tropèl, atrapèt un vaciu pel còl, lo faguèt marchar e parti(gu)èt. Pareis que los lops prenián pas los vacius al cais, los trapavan tras l'aurelha, sai que, per los far marchar. Aquel pastre èra un pauc joine e agèt paur alara assagèt pas de lo li prene. Ai conescut aquel que aquò li èra arribat, ieu. Aquò èra dins las annadas 1860. » (J. J.)

« Mon papeta me racontava que, a Favars, avián una granda bauma ont metián lo tropèl, l'estiu. A miègjorn, caumavan aquí dedins. Mès lo pastre i demorava per çò que lo lop veniá. Li avián crompat un pistolet per far de bruch per far paur al lop. Un jorn, lo lop li prenguèt una feda. Totas las autras s'embalasquèron e lo lop ne flambèt quauqu'unas.

Quand pargavan las fedas, la nuèch, lo pastre "cochava" dins una barraca en boès que li avián portada aquí. Mès los lops venián la nuèch, fasián paur al tropèl, amb los uèlhs, lo tropèl aviá paur e las fedas fasián petar las cledas... Après, los lops fasián lo trabalh que volián. » (M. Rn.)

• *Lo lop aprivadat*

« Mon papeta me contava atanben que i aviá un cordoniá, a La Vèrnha [de Severac] qu'aviá aprivadat un lop. Aviá atapat un pichon lop e l'aviá aprivadat. Lo fasiá segre coma un can. Un jorn, l'inveja de cagar l'atapa, se baissa e lo lop li te sautèt dessús... L'inveja de cagar li te passèt ! Amb los lops, aquò èra aquò, caliá pas tombar. » (M. Rn.)

• *Lo lop blanc*

« Ai entendut dire que n'i aviá un blanc a Lusèrgas. » (S. Lc. / *Compèire*)

• *La pelha de per las catonièiras*

« Mon paire m'aviá dich que s'entrachavan que los lops venián destampar las catonièiras dins lo vilatge. Lo seras, coma i aviá pas tròp de calor dins los ostals, tampavan la catonièira amb una pelha e los lops venián tirar la pelha, la nuèch... » (S. Lc. / *Compèire*)

• ***Los enclausses***

« Dins la montanha, i aviá d'enclausses en pèira seca a un mèstre cinquanta de nalt e metián las fedas aquí dedins. » (S. Lc. / *Compèire)*

• ***Las tesas***

« Mon grand-paire èra fabre a Paulhe e anava ferrar los buòus. Caliá que traversèsse lo Causse. Quand dintrava, per se parar dels lops, alucava de tesas. » (L. F.)

« Una tanta de ma maire, a Compèire, disiá que quand èra pichona, a la Bòria del Causse, los lops venián bramar, los aviá ausits. Lo ser, quand venián del Causse, se passejavan amb una tesa alucada, de paur dels lops. » (V. L.)

« Quand venián de la messa de mièjanuèch, avián una soca de tesas e l'alucavan per dire de far paur als lops. » (M. Rg.)

• ***Lo cotèl***

« Lo grand-paire èra del Rocós e davalava a pè per venir a Milhau. Davalava la nuèch. Quand entendiá los lops, fasiá marchar lo cotèl e los lops partissián, avián paur. » (T. L.)

• ***Los esclòps***

« Pareis que bramavan dins l'esclòp per far partir los lops. » (R. J.)

« Èra ma maire que me contava aquò. Sa maire lo li aviá contat. La boriaira de Combabren anava a Milhau benlèu un còp per mes a pè e, un còp, aquò èra l'ivèrn, quand fo(gu)èt a Fabregas, i a un ròc que l'apelam lo Ròc de Teresa, una banda de lops venguèron vas ela. Montèt sul ròc e, cada còp que un lop voliá montar sul ròc, amb l'esclòp, li fotiá aquò sul nas. Tenguèt tota la nuèch. Quand lo jorn venguèt, posquèt davalar. Aquò's vertat, aquò. » (J. J.)

• ***Las lobatièiras***

« I aviá un avenc sul Causse onte metián una feda o quicòm sus de bròcas e lo lop cabuçava en bas. » (M. C.)

• ***Los mastisses e los colars***

« [Le mâtin], appelé en patois *mostis, mostisses,* était employé autrefois à la garde des maisons et des troupeaux. Chaque ferme un peu considérable avait les siens.

On les utilise encore aujourd'hui mais en moins grand nombre parce que les défrichements exagérés ont abouti à la destruction à peu près complète des loups dans notre département.

Le seul hôpital de Millau, propriétaire de domaines situés sur le Larzac, avait quatorze mâtins en 1526, et une note de cette époque relative aux salaires des domestiques de l'établissement dit que la nourriture de ces animaux équivalait à celle de six hommes. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

« Avián de cans esprès qu'apelavan de mastisses. Èran per defendre lo tropèl contra lo lop. Avián un colar amb de "poentas". Dins totas las grandas bòrias, avián de mastisses. » (M. Rn.)

« Avián de colièrs pels cans amb de "poentas" enfonzadas de per dejóst. Quand lo lop saltava sul can per l'atapar pel còl, se fissava. N'i aviá de lops.

I a un vièlh aure al mièg d'un camp que mon paire ne disiá que son paire li aviá racontat que aviá vist lo lop manjar de cabras a-n-aquel endrech. » (M. Rg.)

Los lops, 1460

« A Millau, on s'est plaint, à diverses époques, des ravages causés par les loups. En 1460, par exemple, dans la vallée, il était descendu *"una gran cantitat de lops"* qui faisaient *"gran dampnatge, talamen que los pastres non lur podian defendre las fedas ni los motos"*. En conséquence, il fut décidé de tendre des pièges pour les prendre, après avoir fait publier en quels endroits ces pièges seraient établis pour que chacun se tînt sur ses gardes.

Le 8 prairial an IX [28 mai 1801], à Massebiau, un loup survint et se jeta sur un enfant de cinq ans assis devant la porte de sa maison et l'emporta ; la sœur de l'enfant et plusieurs personnes se mirent à la poursuite du loup et, par leurs cris, lui firent lâcher prise ; mais le malheureux enfant était déjà sans vie. Il paraît que quelques jours auparavant ce même animal avait dévoré deux autres enfants à Saint-André de Vezines. En conséquence, le 12 prairial, un arrêté préfectoral prescrivit une grande battue. Nous ne connaissons pas les résultats de cette expédition ; nous savons cependant que le sieur J.-A. Cousi, du Cade, sur le Causse Noir, ayant capturé cinq louveteaux, vint les présenter à la mairie de Millau, afin de toucher les primes annoncées par l'arrêté préfectoral. Nous savons aussi que, dans l'espace de 24 ans, de 1818 à 1841, on détruisit 1 161 loups, louves ou louveteaux.

Il a fallu la strychnine pour débarrasser définitivement le pays de ces dangereux carnassiers. » (Extr. de *Notice historique sur la vicomté et la commune de Creissels en Rouergue,* par Jules Artières, 1973, 2e édition)

Los lobatièrs

« Il y a quarante ans, on voyait encore dans nos campagnes des louvetiers promenant – en laisse – un loup, de ferme en ferme, ou bien une tête de loup barbouillée de sang frais et quêtant argent, œufs et lard comme protecteur des troupeaux. Certains paysans étaient persuadés qu'il pouvait faire dévorer quelque bête de leur troupeau par ce loup domestiqué ou mieux jeter un sort sur leurs animaux en les faisant décimer par les loups en liberté sur lesquels il n'était pas sans pouvoir. » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* par A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

1853, N'Agassac (Doc. R. J.)

Souvenir des dépenses depuis le 1er 7bre 1853.

1 7bre

Un jambon et de la graisse de veau 10 00
Une cage pour de la viande 8 00
Pour deux doubles décalit[res] avoine 4 00
Une cravate 0 70
Pour du pain à Rose, réveillon 5 80
Pour le port du pain 15
Pour du pain 40
Pour des statues 50
Pour viande 1 20
Pour du vin 0 30
Pour du pain 5 00
A Tiquet 4 20
A Rose, réveillon 5 00
A Peyreleau 6 00
Pour un chapeau 6 50
Pour 3 paroissiens 3 00
Pour une grosse de plume 80
Pour une douzaine id[em] 20
Pour une douzaine porte plume 35
Pour quelques petits livres 2 50
Pour du tabac 10
Pour du papier marqué 20
Pour du vin 30
Pour 2 kilog. 1/2 de lard ..... 5 fr. 00
Pour du blé 3 sétiers et le sac 60 00
Pour port de pain 25
Pour du vinaigre 25
Pour du sel 12 livres pet. poids 70
Pour du tabac 10
Pour de la viande 2 30

Le 15 9bre

Pour trois charges de vin 70 00
Pour quatre mouchoirs 3 30
Pour de la viande 4 00
Pour des allumettes 05
Pour 4 livres de chandelle 2 60
Pour une morue de 4 livres 3 hect. 1 55
Pour deux robinets 25
Pour de la viande 2 75
Pour dons 0 45

15 Xbre

Pour du porc frais 1 00
Pour la souscription 2 00
Pour une paire de sabots 50
Pour de la viande 2 60
Pour un écumoir et une lèchefrite 70
Pour des pommes 2 75
Pour de la viande 1 85
Pour 6 paroissiens 6 00
Pour 6 histoires saintes 2 40
Pour 6 catéchis[mes] 2 40
Pour 6 syllabaires 1 80
Pour du savon 50
Pour 2 rames de papier 7 10

24 jan.

Pour 1 kilog. de vermichèle
et du campech 1 25
A la foire de Compeyre 1 30
Pour aumônes 25
Pour un cierge 25
Pour un atlas 50
Pour des livres de prix 50
Pour une croix 30
Pour de la viande, 3 kil. 2 70

Le 20 février

Pour un chaudron de fer blanc 1 20
Pour un chandelier 25
Pour un[e] bouteille à l'huile 60
Pour de la viande 1 00
Pour aumône pour l'huile 50
Pour poisson 25
Pour 3 manuscrit[s], 3 encriers,
6 porte-plumes 1 50

Le 8 mars

Pour petites dépenses 50

12 mars

Pour viande 1 80

20 mars

Pour du papier marqué 40
Pour du tabac 10
Pour le passage du pon[t] 10
Pour du bois à Maury 60
Pour du bois à Rabier 50
A Aguessac 35
Au jeu 40
Pour du bois à Bonnet 50
Pour une aumône 15

15 avril

Pour de la viande 1 30
Pour de la viande 1 50
Pour abonnement au journal 2 35
Pour viande 50
Pour aumônes 10
Pour un miroir 15

6 mai

Pour un habit 17 00
Pour un repas le café c[ompri]s 2 00
Pour des pastilles 50
Pour un entonnoir 30
Pour de la viande 85
Pour de la viande 1 75
Pour une feuille de papier marq[ué] 35
Pour le passage du pon[t] et du tab[ac] 30
Pour un fourr[e]au 40
Pour une chandelle 20
Pour 1 livre 1/4 beurre 1 35

27 mai

Pour de la viande 3 00
Pour un foi[e] 50
Pour des pastilles 30

Juin, 10

Pour de la viande 2 15
Pour un porte-montre 40
Pour une blouse 2 25
Pour des pastilles 1 40
Pour du cirage 05
Pour de l'eau-de-vie 2 00
Pour un[e] offrande 05
Pour une aumône 15
Pour une aumône 20

Juillet, 2 et 10

Pour la foire de Mostuéjouls 1 00
Pour de la viande 2 20

Juillet, 13

Pour 2 rames de papier, des images 9 60
Pour de la graisse 2 55
Pour une cravate 60

Juillet, 15

Pour de la viande 1 00

Juillet, 23

Pour du pain 1 00
Pour un présent à Auguste ..... 5 fr. 00

1 août

Pour un fromage 2 00

Le 4

Pour un pain 90
Pour du tabac 10

Le 6

Pour de la viande 270

Le 8

Pour un panier de fil d'archal 60
Pour un gril 2 couvercles 40
Pour du pain 80

14

Pour du pain 40

15

Pour une paire de soulier[s] 6 00
Pour une paire de bas 70
Pour un[e] clef de montre 10

16 août

Au jeu 20
Pour un[e] demi-douzaine d'assie[t]tes 60
Pour du tabac 10

Le 20

Pour viande 75
Total 384 85

A déduire pour ce qui a été compté
deux fois (argent pour des livres) 36 00
..... 348 85

Total des dépenses de l'année 1853 et 1854, jusqu'au 17bre 1854 ..... 350 fr. 00

[Pour la fin d'année 1854 et les années suivantes, on note entre autres choses :]

Pour relevage des brodequins 2 00
Pour un perdreau 60
Pour 3 sétiers de blé 51 00
Pour le transport de la farine 75
Pour le transport des oignons 25
Pour une charge de vin 40 00
Pour le passage du pont 10
Pour une paire de sabots 50
Pour de l'eau-de-vie, une livre 1 10
Pour un soufflet 75
Pour un cochon 51 00
Pour le passage du pont 05
Pour une morue et du ris, des chandelles 3 50
Pour l'huile de l'église 58
Pour une pinte de vin 50
Pour des gimbelettes 25
Pour dix litres de châtaignes 2 00
Pour du chevreau 30
Pour 1 kil. de figues, des *gimbelettes* 1 10
Pour un fromage de brebis de 5 livres 74 2 60
Pour des *gimbelettes* 25
Pour une paire de sabots 1 75
Pour 1/2 kil. de morue 75
Pour une pierre de savon 44
Pour de la morue 20
Pour une 1/2 douzaine d'oranges 75
Pour de l'huile et morue 85
Pour des figues sèches 60
Pour 10 lit. de haricots 3 35
Pour 2 bouteilles de vin 80
Pour le café 60
Pour 1 livre figues et 1/2 l. fromage 87
Pour du vinaigre 1/2 lit. 25
Pour 1 livre de prunes 30
Pour 1 litre de vin 40
Pour cytrons 20
Pour passage de la barqu[e] 20
Pour des oranges 15
Pour 2 cigarres 20
Pour du vin 2 lit. 1/2 ..... 1 00
Pour des oranges 50
Pour des cigarres 30
Pour une demi-douzaine d'œufs 25
Pour une armoire 70 00
Pour anneaux ou bagues 22 50
Pour poires 15
Pour un fromage 2 50
Pour des pommes de terre 50
Pour une morue de 3 liv. et 1/2 ..... 1 05
Pour 2 pots 30
Pour 5 litres d'haricots 1 75
Pour 10 lit. de châtaignes sèches 1 75
Pour de l'huile, une livre 90
Pour demi livre d'huile 35
Pour une paire de souliers 8 00
Pour 9 livres de sel 70
Pour de l'empoix 25
Un pantalon 4 00
Un chapeau de soie 5 00
Pour cas[s]onnade 20
6 chemises 15 00
Salade et radis 15
Houette pour couvrepied 50
Indienne 20
Salades et choux 20
Pour du cachemir[e] 2 50
Pour 9 livres de sel 90
Pour 40 livres de pommes 2 00
Pour 1 bouteille d'eau-de-vie 1 25
Pour la chaise de l'église 5 00
Une paire de sabots 3 50
Pour 1/2 lit. d'eau de vie 55
Pour un quintal de porc 70
Bois, 2 pans 12 00

L'aiguièira e la bugada

L'eau avait sa place dans le *farrat* posé sur *lo peiron de l'aiguièira.* Lorsque l'évier de pierre était construit dans une souillarde faisant saillie hors du mur, on l'appelait *foraiguièira.* On y trouvait *lo vaisselièr, l'estorrador* ou *lo dreiçador* pour la vaisselle ; *lo dosilh* pour faire écouler l'eau lentement ; *lo blachin* ou *lo ferrat* avec *las copas, coadas, caças,* ou *bacinas* pour verser l'eau ; du buis qui servait parfois à décorer *l'escudelièr,* à caler *las escudèlas,* à *boissar la vaissèla,* ou à capturer les mouches.

« Autrefois, quand ils n'avaient plus d'eau au *Mas-Naut [Milhau],* ils allaient faire boire les brebis à la Dourbie par *Lo Rovelièr.* Mais, elles remontaient, elles avaient de nouveau soif… » (M. Ln.)

Lo potz e la fònt

Il fallait aller chercher l'eau *al potz,* à *la fònt* ou *al terond.* Dans les temps anciens, on portait l'eau dans un seau de cuivre ou dans une *conca* placée sur la tête. A date plus récente, on utilisait une *correja* et un *ceucle* pour porter plus facilement un seau à chaque main.

Parmi les fontaines ou *grifols* de *Milhau,* il y avait *lo grifol de L'Airòla* et *la Tina de Vesobiás :*

« La fontaine monumentale est là encore et, en cette année 1934, elle est juste centenaire. Elle a toujours ses quatre goulots gardés chacun par deux lions, les quatre côtés demeurent ornés de couronnes de bronze et le vase de fonte et sans fleurs repose encore, peint en vert sans doute, sur l'entablement du chapiteau. Le bassin, la vasque, est toujours pleine d'eau.

Il me semble voir encore les petits propriétaires cultivateurs y mener abreuver *lou miol* ou *l'azé* et, après avoir lapé l'eau de la source de la Mère de Dieu, je vois *Botistou* se rouler à terre, y frotter fortement ses poils, je l'entends braire bruyamment : *"Botistou gognabo lo cibado."* » (Extr. de "Millau hier et aujourd'hui", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Pour tout Aguessac, il n'y avait qu'une seule fontaine. » (R. O.)

« I aviá una fònt que rajava e lo monde venián cercar l'ai(g)a aquí. Un farrat a cada braç. I aviá una pisa atanben pel bestial, pels chavals. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« A Paulhe, aviam una pompa a chapelet, amb de cadenas, à godets. » (G. R.)

« Anàvem a la fònt amb de farrats e lo pegal. Aviam una sorça pas plan luènta aquí. » (S. Lc. / *Compèire)*



La Malautiá.
Inauguration de la pompe à eau.
(Extr. de Millau en images)



Compèire, 1940.
Lucien Soulié et Lucien Barascut.
(Coll. et id. S. Lc.)

N'Agassac

« Les ressources d'eau potable étaient indispensables d'où la nécessité de les protéger. La délibération de l'assemblée municipale du 8 février 1828 relative au règlement de police de la commune stipule à l'article 7 : "On ne peut laver ni tripes, ni linge, ni autres choses dans les fontaines dont les eaux servent pour l'usage des ménages ou l'abreuvage des bestiaux, ni dans le ruisseau Lumensonesque au-dessus de la partie qui est en regard de la place dite haute." » (Extr. de *Chronique nagassole,* par Claude Trémolet)

Las fònts

« Extr. des ordonnances de police du XIVe siècle.
Défense de laver aux fontaines :
"Item que alcuna pressona, de qualque conditio que sia, non auze lavar ni far lavar draps, porres, ortas, ni carns alcunas, ni far ho metre per se ho per altras pressonas alcunas laysanas, en la fon majer, ni en la fon del Sant-Esperit, ni el griffo de Layrola, ni en la tina de Vezobias, ni els abeuradors de las dichas fons e griffo, ni de prop p. V canas, sotz pena de VII d. per cascuna vegada, ses tota merce. Et aquo meteus entenden del bezal et de la dos de Vezobias e dels valatz de la vila." » (Extr. de "Documents inédits sur la ville de Millau", d'après J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1899)

L'aiga
la source : *la fònt*
la fontaine, le bassin : *la tina, lo grifol*
le seau : *la farrat*
le puits : *lo potz*
le treuil : *lo torn*
la poulie : *la carrèla*
elle est tarie : *es tarida, es seca*
maintenant elle coule fort : *ara raja fòrt*
aller chercher l'eau : *anar quèrre d'aiga*
l'évier : *l'ai(gu)ièira*
la citerne : *la cistèrna*
la cruche : *lo pegal*

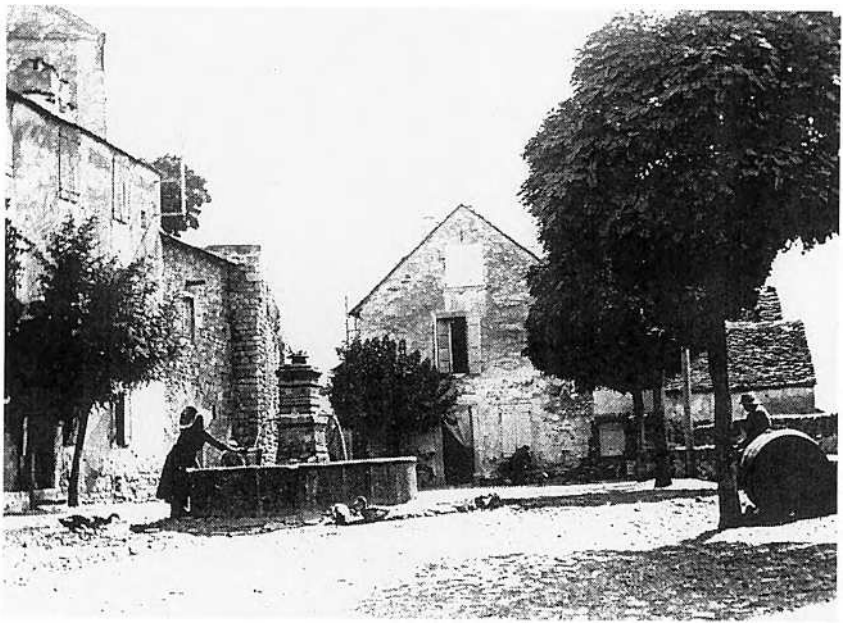

1

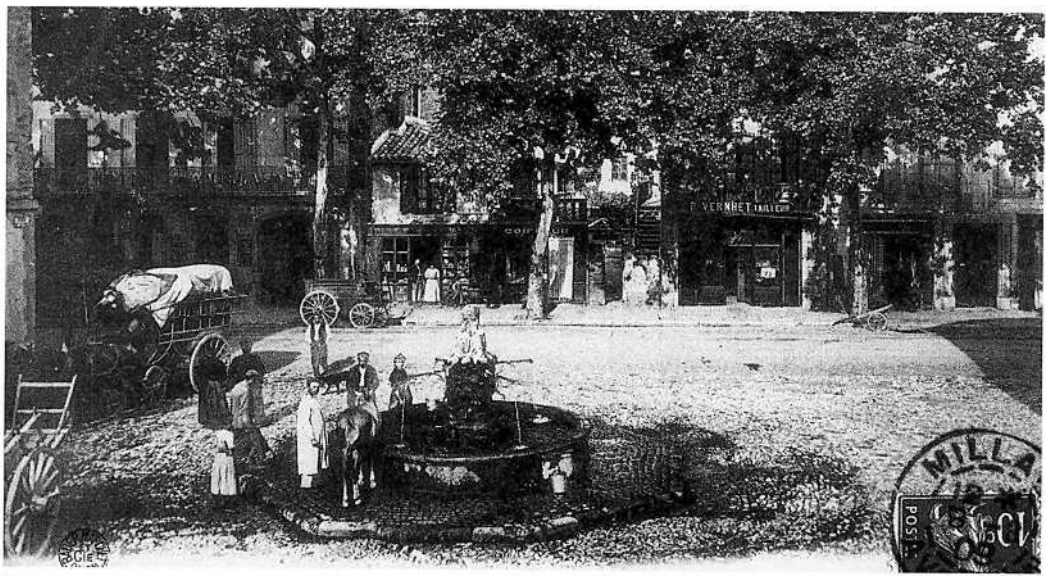

2



3

1. - *Compèire, 1928. (Coll. A. L.)*
2. et 3. - *Milhau, Plaça de La Tina. (Coll. G. S.)*



1



2



3

1. - *Milhau.*
(Coll. S. d. L.)
2. et 3. - *(Cl. B. C.-P.)*

Farrat e bacineta

« *Lou forrat,* le seau, sera pendu à un crochet au-dessus de *l'oïguieïro* – l'évier ; la bassinette, elle, par le crochet qui termine sa queue ornée de soleils, sera pendue au bord du seau ; lorsque la ménagère aura soif, elle puisera de l'eau dans le seau et boira à même la bassinette et la rependra. » (Extr. de *"Lo Sonnouzo"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

Los quècons

« D'Espanhòls venián amb un muòl qu'aviá dos basts, un de cada costat, plens d'aqueles quècons per metre d'ai(g)a fresca. L'aviam crompat per metre l'ai(g)a fresca a la cava. » (B. R. / *Compèire)*

La vaissèla

un plat : *un plat*
une platée : *un platat*
un pot : *un topin*
l'anse : *la quèrba*
le cuiller : *lo culhièr*
l'entonnoir : *l'embut, l'embuc*
le couteau : *lo cotèl*
le manche : *lo margue*
la lame du couteau : *la lama*
le tranchant : *lo talh, lo fial*
il coupe mal : *talha pas*

Las cistèrnas

« Le toit à La Blaquière est plus qu'ailleurs un capital car il reçoit et recueille l'eau de pluie.

Si le toit est assez élevé, on a placé le long des murs "goutterots" des gouttières de bois généralement faites de deux planches en V bien jointives ou parfois disposées en U. Ces amenées d'eau reposaient sur des pierres en encorbellement (corbeaux). On en voit encore deci delà qui ne servent plus et sont placées justement dans le mur à des hauteurs différentes, pour l'écoulement.

Si le toit est bas, comme à la grande bergerie, les cheneaux sont en pierre de taille ; ils sont souvent pris par les non-initiés pour des abreuvoirs quand ils sont démontés. Parfois aussi des cheneaux de bois, au lieu d'être faits de planches jointives, étaient taillées dans des troncs d'arbres à l'herminette. (...)

L'eau se garde à environ dix degrés dans les citernes. (...)

Autrefois, la poussière soulevée l'été par les pattes de brebis, élevée sur les toits par le vent, lavée par la pluie, rendait l'eau fort douteuse. » (Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

« Aviam de cistèrnas mès anàvem a Tarn coma a Dórbia. » (G. A. / G. M.)

L'aiga e l'ai(gu)ièira



1

Pour économiser l'eau, on faisait la vaisselle avec l'eau ayant servi à laver la salade, et les eaux grasses étaient données aux cochons.

« On n'avait pas l'eau dans les maisons. Beaucoup avaient l'évier dans le couloir. Vous faisiez la vaisselle sur une table et puis vous sortiez dans le couloir pour jeter les eaux sales. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Per se lavar avián juste un bocin de bacina. Un pauc d'ai(g)a pel morre... E, de còps que i a, l'ai(g)a de la vaissèla tornava als pòrcs. Res s'escampava pas. E las flors s'asagavan amb l'ai(g)a de las mans. » (G. R.)

La bugada

Parfois, près du *canton,* se trouvait *lo bugadièr* ou *bugador* de pierre, de bois ou de terre cuite, à proximité du *cendrièr* ou *cendreta* dont les cendres servaient pour la lessive ou le blanchissage du chanvre. On allait chercher *l'aiga a la fònt* ou bien *al potz* et *la bugada* était rincée *al lavador* ou *al riu.*

« On avait des chaudrons où on mettait la lessive et où on faisait bouillir le linge. Quand il était lavé, les gens allaient au bord de l'eau, au four à chaux, avec de grandes corbeilles, pour rincer. On mettait les draps à sécher sur les galets. C'était du chanvre ou du lin. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Au pont Lerouge, on allait de l'autre côté du Tarn, on rinçait le linge dans le courant. On l'étendait sur les graviers, on attendait, on faisait la sieste et on reprenait son linge sec. Si vous habitiez rue de la Liberté, vous alliez aux Clarisses. Pour sécher, on mettait une ou deux cordes à la maison. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

Lessiu e florinièr



2

« La lessive se faisait dans d'immenses cuves de bois prises en location à la journée chez le tonnelier. (...) En bas *del bugodié* était une cannelle. Dans le cuvier, le linge était bien rangé, le sale ayant été déjà décrassé la veille, à la force du poignet et sans brosse, au savon blanc de Marseille (...), le linge propre, sorti de l'armoire, *del cobinet,* simplement trempé. Un drap de lit, généralement neuf, recouvrait le tout, dépassant un peu les bords de la cuve, faisant ainsi un léger creux. C'est *lou flourinié.*



3

Lo bugado se faisait dans la cour s'il y en avait une, dans la maison ou dans la cuisine qui, à Millau, à cette époque, était spacieuse. Si c'était dans la cour, un *enderré* (grand trépied) servait de foyer ; si c'était dans la cuisine, *lou crémal* portait *lou peyrouol,* lequel était empli d'eau et où l'on mettait les cendres de bois du foyer conservées précieusement *ol pusaou* pendant le cours de l'année ; mais attention, il ne faut pas que, dans les cendres, il y ait des épluchures de châtaignes, elles tacheraient le linge ; aussi les cendres étaient-elles passées *ol curbel.*

L'eau bouillante sera prise dans une grande bassine à longue queue et versée sur *lou flourinié* qui forme tamis, laisse passer l'eau et retient les cendres.

Le cuvier plein, la cannelle sera ouverte et *lou lessiou* sortira pour tomber dans un baquet qui, plein, sera reversé dans le chaudron pour, bouillant, revenir encore sur *lou flourinié.* Et cela durera toute la journée jusqu'au moment où la ménagère, laissant tomber de la cannelle *lou lessiou* sur ses doigts, le sentira onctueux et glissant. Un préjugé (...) existait autrefois à Millau : les ménagères mettaient sur le *flourinié* quelques coques d'œufs ; elles croyaient ainsi rendre le linge plus blanc et beaucoup n'en démordaient pas. » (Extr. de *"Lo bugado",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

1. - *Ai(gu)ièira al Mas de Trauca. (Coll. G. R.)*
2. et 3. - *(Cl. B. C.-P.)*



1



2



3

1. - *Massabuòu. (Extr. de Millau en images)*
2. - *(Coll. C. P.)*
3. - *Lavairas a Dórbia. (Coll. Arch. dép. A.)*

Qual vòl de sagnosa ?

« Une femme parcourait les rues de Millau. Ses deux mains portaient des cercles d'osier flexible – *d'omorinos* – dans chacun desquels étaient enfilées quatre ou cinq boules plus grosses qu'un poing et de couleur vert sombre. Elle criait d'une voix forte : *"Qual bouol dé sonnouzo ?" (...)* C'était, tressé et enroulé, du jonc très flexible, ne cassant jamais quand on le ploie, qui pousse sur les bords humides des rivières. [Elle] vendait deux sous les quatre ou cinq boules passées dans la branchette d'osier arrondie (...). A quoi servaient donc ces petits paquets ? Simplement à nettoyer les chaudrons de cuivre le lendemain *del pouorc* et de celui *dé lo bugado*. Pourquoi, me dira-t-on, ne pas employer, comme pour la vaisselle, la traditionnelle *touorquo* faite d'un vieux chiffon (...) ? Le torchon est remplacé par *lo sonnouzo* [car les ménagères emploient du vitriol pour nettoyer les chaudrons, celui-ci n'ayant aucune action corrosive sur *lo sonnouzo]*. » (Extr. de *"Lo Sonnouzo"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

La bugada

la lessive : *la bu(g)ada, la bugada*
mettre le linge à tremper : *metre a trempar, metre a confir lo linge*
le "lessif" : *lo lessiu*
les cuviers à lessive : *los bugadièrs, los bugadiás*
le battoir : *lo batedor, lo tustador*
la lavandière : *la bu(g)adièira, la lavaira*
le lavoir : *lo lavador*
la corbeille : *la desca*
tordre : *tòrcer*
égoutter : *estorrar*
étendre : *espandir*
moite : *moste*
sécher : *secar*
il a rétréci : *s'es retirat*

Desca, capeluda e batedor

« Demain, de bonne heure, dès le petit jour, *los lobaïros* partiront chacune avec, sur la tête protégée par une *copéludo, uno desco* pleine de linge et se dirigeront vers le Tarn, sur la rive droite, en général entre *lo crous dé Goben* et *lou pouon dé ferré.*

Arrivées à la rivière, pour se protéger du soleil, elles coifferont *lo copélino,* choisiront une grande pierre inclinée vers le courant ; à genoux, elles rinceront, secoueront le linge dans l'eau claire et courante, le ramèneront en tas sur la pierre et en avant *lou bottédou,* tapant, tapant, tapant. (...)

Le linge est tordu – *touors* – par deux paires de bras nus (...). Et le voici, le linge bien tendu, bien tiré sur les galets brûlants, chaque pièce tenue aux quatre coins et sur les bords par des pierres propres, lavées, elles, par les inondations et les pluies. Le soleil le sèche vite, le linge, le temps d'une petite collation bien gagnée. [Sec], il est soigneusement plié, pas besoin de repasseuse, il est bien étiré par le soleil ; il revient, mais plus léger, dans *los descos*, et les laveuses, *capéludo* et *desco* sur la tête, rentrent à la maison. » (Extr. de *"Lo bugado"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« I aviá una femna que lavava e metiá lo barquet sul cap. » (S. Lc. / *Compèire)*

Lo carreton

« Elles avaient leur petit *carreton,* elles traversaient et elles allaient rincer le linge. Elles le lavaient chez elles, elles le faisaient bouillir. » (V. D. / *Milhau,* quai de la tannerie)

Lo lavador

« Il y avait des gens qui prenaient leur corbeille et qui allaient au lavoir public. Il y avait des jeunes qui ne lavaient pas mais qui allaient au lavoir.

Ça discutait, ça chantait les chansons qu'on entendait dans les rues, en tapant avec le battoir. Ils allaient à la fontaine basse, à la Maison du Peuple... » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« I aviá lo lavador roman sus L'Airòla, lo de las Clarissas, lo del Rajòl...

Caduna aviá sa plaça, atencion ! Caduna aviá son carri amb sas descas.

Après, l'anavan espandir a La Grava, sus las pèiras. » (G. G. / *Milhau)*

Las lavairas

« Il y avait des laveuses professionnelles. Elles prenaient le linge dans les maisons et elles allaient le rincer. Elles l'étendaient sur les *gravàs* là-bas. C'était un linge qui était bien blanc. » (V. D. / *Milhau,* quai de la tannerie)

« Avant 14, quand je ne trouvais pas autre chose, je faisais des lessives. Je faisais bouillir à la maison et j'allais sortir mon linge à la Dourbie ou au Rajol.

On le portait sur la tête ou on louait un chariot à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« On voyait les laveuses au lavoir de L'Ayrolle avec le battoir.

Elles venaient chercher le linge que vous laviez à la maison et elles allaient vous le rincer. » (Mme V. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« I aviá de lavairas que anavan lavar lo linge per lo monde, a Tarn. » (G. G. / *Milhau)*

La cambra e lo fial

Les maisons les plus importantes avaient au moins une chambre séparée du *canton* par une cloison de bois. Le lit, surtout lorsqu'il se trouvait dans la pièce commune, possédait *un cubricèl* qui protégeait à la fois des courants d'air et des regards indiscrets. Une petite armoire appelée *cabinet* ou *limandon,* et éventuellement une armoire appelée *armari* ou *limanda,* abritaient le linge de la maison.

Lo fial

Le linge était en général produit sur place avec la laine des *fedas,* ou avec des fibres végétales, *lo cambi* et *lo lin.*

« Ne parlavan que ne fasián mès l'ai pas jamai vist faire, ieu. I aviá de tèrra qu'apalevan "las canabièiras", al bòrd de Tarn. Presque tot lo monde n'aviá una. » (V. P.)

« I a encara de jardins que pòrtan lo nom de "canabièira". Òm pòt pensar que, dins lo temps, ne fasián. » (P. Ln.)

« Aicís, dins lo vilatge avèm un bocin de tèrra qu'apelam "las canabièiras". I fasián lo cambi. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Lòng de Tarn i aviá de canabièiras, un bocinon coma un òrt. I fasián lo cambi e lo fasián trempar dins l'ai(g)a. Quand aquò èra poirit, lo secavan, lo picavan, sai pas cossí fasián e las femnas fasián de fial. » (S. Lc. / *Compèire)*

Lo lièch

Le lit, fait d'un *cadalièch* de planches à peine dégrossies, était garni d'une *colcera,* de *lençòls* et d'une *cóstia* ou d'un *plumon.*

« Lo lièch èra sovent jost un escaliá, per se cabir, e metián una pelha. Sai pas s'aquò èra per se cabir o pels corrents d'èrt. Dins lo temps, los matalasses aquò èra una palhassa. O romplissián de palha de civada, una palha doça. Mès la cambiàvem sovent, quand mème. Sus la palhassa, sai que i aviá un trace de matalàs e un lençòl. Après, i aviá de cobèrtas de lana. Per caufar lo lièch, aviam un monge. » (S. Lc. / S. L. / *Compèire)*



Cambra milhavesa.
(Extr. de Millau en images)

Lo cambe e la tela
« Lo mèstro aro longuis lo fobourablo estèlo
Per poude semenà lo grono de lo telo.
Lo conobièiro es prèsto, omai lou conobou ;
Lo terrodo es coufido omb'un pauc de [migou.
Que sousque encaro un briù de pòu de [desfourtuno,
Qu'otende que de mars siasco roundo lo luno.
Que semene so grono olaro un pauc espés,
En cossen lous òusèls qu'oun n'i loissoriòu [res.
Qu'o lo cimo d'un pal, calquo bièlho roupilho
Boultige ol grat des bents ; ocò lous [escompilho.
(...)
Fennos, rebelhàs-bous : lo combe se fo nauto,
De tèlo un plen oustal countàs qu'òurés sons [fauto,
Se pot, sons desobièn, beire los borgosous. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Lo cambi
« Le Conseil général accorde, en 1838, une subvention de 100 f aux sieurs Agalèdes, d'Aguessac, "qui ont importé dans le département le peignage perfectionné du chanvre, à condition qu'ils se rendront dans tous les chefs-lieux d'arrondissement pour y donner une démonstration de l'art de peigner le chanvre suivant leur méthode." » (Extr. de *Annales de Millau...,* par Jules Artières, 1894-1899)

Las fialairas
« Dins las velhadas, s'ocupavan atal, fialavan de cambi. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

Los teisseires
« Ieu m'en trache pas mès mon paire me disiá que i aviá abut sai pas quanses de "tisserands". Tissavan lo cambi. » (S. Lc. / *Compèire)*

Lo vestit
Les *blòdas* étaient en général bleues, brodées de blanc en *ribièira* et sur les *Causses.* Elles étaient noires et plutôt longues sur le *Leveson.*
« [Aucune femme n'est] en cheveux. Les jeunes portent la coiffe à deux ou trois rangs de "tuyauté", les vieilles sont coiffées de la "cagnotte", les petites filles sont en résille. » (Extr. de *"Lou rodal de Sent-Jan",* par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)
« Las blòdas èran bluas o negras. » (Compèire)
« Los vièlhs portavan una blòda per dessús. La passavan pel cap. Davalava almens als ginolhs. Èra blua. » (C. M.-L. / *Paulhe)*
« Los òmes portavan sustot de velors. Mon pèra, cada còp qu'anava a-z-una fièira o a-z-una fèsta, preniá la blòda. Èra blua amb un coloret blanc e las inicialas dessús. » (S. Lc. / *Compèire)*

L'òrt e la polalha

1. - *Milhau, òrts del forn a calç, 1932.* Gabrielle, Raymonde, Raymond et Claude Cammas. *(Coll. et id. C. C.)*
2. - *Bornhons de* Pierre Hérail *del Puèg-Negre. (Coll. et id. V. A.)*
3. - Pierre Hérail. *(Coll. et id. V. A.)*
4. - *Potensac,* vers 1975. Maillé Léon. *(Coll. et id. M. Ln.)*



1



2



3

La maîtresse de maison, *la patrona,* régnait sur *l'òrt* et la basse-cour qui permettaient de couvrir une bonne partie des besoins alimentaires. Les excédents vendus *al mercat* lui procuraient un peu d'argent pour les besoins de *l'ostal.*

L'òrt e los bornhons

On cultivait un peu de tout, notamment les légumes verts, les salades et quelques racines ou légumes secs pour la soupe. Pour arroser les jardins *ribièiròls,* on utilisait parfois un *potz rodièr* semblable à la noria espagnole.

L'òrt

« Voici (...) *l'houort* de Caissot où s'alignent en des carrés bordés de fraisiers ou d'*ogretto* salades, carottes, choux, poireaux, oignons, tous arrosés par des rigoles où vient l'eau du puits montée par la noria tournée par un vieux mulet aux larges oreilles. » (Extr. de "Promenades en Rouergue", par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

« Fasiam de cebas, d'alhet, de persilh... » (G. A.)

Los bornhons

Près de *l'ostal,* à l'abri d'un mur, se trouvaient les *bornhons* qui fournissaient *lo mèl* pour sucrer, et *la cera* pour les *candelas.*

« Mon paire o fasiá. Per far pausar un issam, tustava sus un pairòl : "Pausa bèla ! Pausa bèla !" Pièi preniá de polsa e la gitava dessús. Aquò marchava melhor. » (V. L. / *N'Agassac)*

« Mon grand-paire o disiá aquò [per far pausar un issam] : "Pausa bèla a l'ostal nòu ! A l'ostal nòu !" » (B. F. / *N'Agassac)*

« Picavan sus una pairòla e disián : "Pausa bèla ! Pausa bèla !". Sai pas se aquò i fa... » (S. Lc. / S. L. / *Compèire)*

« N'i aviá que n'avián, de bornhons. » (C. M.-L. / *Paulhe)*



4

La polalha

« A la maison de maman, ils avaient des poules mais ils n'en mangeaient qu'une fois par an, le jour de la fête. Les autres, ils les vendaient. » (Mme V. *Enreg. Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Aviam quauques polets, una clocada o doas suivant *lo gran qu'aviam amassat, las polas e quauques rits qu'embucàvem. »* (C. M.-L. / *Paulhe)*

« Tot lo monde aviá quauquas polas a l'entorn de l'ostal, apr'aquí, quauques "canards" e quauques piòts. » (S. Lc. / *Compèire)*

« Dins l'ostal, facilament, los "canards" dintravan dins la cosina e atrapavan las moscas que se passejavan. » (P. J.)

« Avián de polas e de polets sustot. Mès los qu'avián una bòria mai pròcha de Milhau n'avián mai. » (G. R. / *Carbassàs)*

Los rits e las aucas

Les quartiers confits d'oie ou de canard permettaient à la maîtresse de maison d'accueillir convenablement ses invités en préparant rapidement un mets de choix.

« Aviam quauques "canards", benlèu, e quauquas aucas, doas, tres, pas mai. Las embucàvem. » (G. R. / *Carbassàs)*

« N'i aviá quauqu'uns que n'avián per embucar. » (S. L. / *Compèire)*

Los piòts

« Aviam de piòts mès pas per vendre. » (M. G.)

Los lapins

L'élevage du lapin est une activité relativement récente dans les campagnes du *Roergue.* Dans les temps anciens, le braconnage des lapins sauvages pourvoyait aux besoins.

« Lor balhàvem de fen, d'èrba seca e quauquas fuèlhas de caul. » (C. M.-L. / *Paulhe)*

La polalha

le coq a coché la poule : *lo gal a galhat la pola*
un gros coq : *un galhàs*
le nid : *lo niu*
la volaille : *la polalha*
l'œuf : *l'uòu*
la coquille : *lo clòsc*
un œuf couvi : *un uòu coat*
couver : *coar*
la mère poule : *la cloca*
ils vont éclore : *van espelir*
découver la poule : *descoar la pola*
la couvée : *la clocada*
le jabot : *lo pipach*
le gésier : *lo gresièr, lo gresiá*
le bec : *lo bec*
la crête : *la crèsta*
les pattes : *las patas*
la fiente de poule : *la galinassa, lo galinat*



1



2

1. - *Lo Pinèl de Milhau, 1937.*
On reconnaîtra : Charles, Yvonne et Yvon Py, Gérard et Elise Maillé, Marcel Py, Georges Maillé et Marie-Rose Py.
(Coll. et id. M. G.)
2. - *Compèire, 1959.*
Michel Arnal, Maryse, Lucette et Nicole Soulié.
(Coll. et id. S. Lc.)

Lo polalhièr

« Tondis qu'o soun trofic baco lo cobonièiro,
De soun coustat, lo mèstro, en bouno moinochièiro,
Sounjo o renoubelà lou founs del poulolié.
Entre toutes lous iòus que trobo ol nisolié,
Còuzis, e joul dubet d'uno clouco escòufado,
N'omago en noumbre empèr uno bouno escouado.
Lou gèrme es onimat pèr oquelo colou,
E dins bint e dous jours del clos sort lou poulou.
L'oinat n'es pas noscut que lous cotèts en foulo
Cridou dejà più-più joul bentre de lo poulo.
Olaro de soun lièch se lèbo lo josen
E dobont sous efons comino en cloussiguen.
Maire tendro, o tont suon de so prougenituro
Que per l'oposturà neglijo so posturo ;
Li coupo ombé soun bec lous pus tendres boucis ;
Per oquelo mormalho es toujours en soucis.
Eh ! cun n'es pas l'esfrai de lo pauro golino,
Cont bei plonà dins l'aire un òusel de ropino ;
Se tourmento, s'erisso e d'un crit sòubèrtous,
Jous l'obric de soun alo ossemblo sous pichous.
Cont lous pouls soun grondets, lo mèstro lous copouno ;
Lo biondo ol Cornobal n'es pus grasso e milhouno.
Mès lo tostorés pas, sons doute, pauros gens ;
Oimorés mai lo bendre ou ne fa de presens ;
Car, de tout tens, l'usache es qu'oquel que trobalho
Es, countro lo rosou, lou que monjo lo palho,
E que, tout ol rebèrs, lou que monjo lou fe
Es, seloun lou proubèrbe, oquel que noun fo re. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)









1. - *Potensac, 1948.*
Léon Maillé, *filh. (Coll. et id. M. Ln.)*
2. - *Paulhe, 1962.*
Gilbert Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*
3. - *Potensac,* vers 1940.
Jeanne Maillé. *(Coll. et id. M. Ln.)*
4. - *Milhau,* Le Petit Saint-Michel.
A gauche : Emilie Mézi. *(Coll. et id. M. J.)*

La polalha (suite)
le perchoir : *lo jocador*
se percher : *se jocar*
le poulet : *lo polet*
l'oie : *l'auca*
le jars : *lo gabre, l'aucat*
l'oison : *l'aucon, l'auquet, l'auqueta*
la cane : *la rita*
le canard : *lo rit*
le caneton : *lo riton*
la dinde : *la pìòta*
le dindon : *lo pìòt*
le dindonneau : *lo pioton*
la pintade : *la pintarda, la pinta*

Los pijons

« On s'est permis de tirer sur les pigeons à tel point qu'on les a presque entièrement détruits dans ces contrées. Cependant, les pigeons sont d'une très grande utilité : ils fournissent à l'homme une nourriture saine et agréable, un engrais très précieux... Le pigeon ne gratte pas, il ne mange que les grains non recouverts qui ne produisent pas, il purge les champs d'une sorte de graines parasites.

Autrefois ils étaient protégés : "P. Cassan, 12 ll. d'amende... prévenu d'avoir tiré aux pigeons." (délibération du 8 octobre 1656).

Un décret du 4 août 1789 prescrit d'enfermer les pigeons au temps des semailles et de la moisson... époques où ils seront considérés comme gibier et pourront être tués par les propriétaires sur leur propre terrain. "Les colombiers doivent être fermés du 15 mars au 20 avril et durant tout le mois de novembre" (règlement de police, 1er mars 1800). » (Extr. de *Monographie de Compeyre, Aguessac et Paulhe,* par André Carrière, 1932. *Doc. S. d. L.)*

Rainalds...

La basse-cour représentait un petit capital qu'il fallait protéger du renard et l'on récompensait celui qui avait réussi à capturer ou tuer l'ennemi des *galinièrs.*

« Lo qu'aviá atapat un rainald fasiá lo torn de la comuna. Rabalava aquela bèstia per amassar l'estrena o l'aumeleta. Pertot disiá que l'aviá trobat "aquí en bas" ! » (L. H.)

« Un còp, atrapère un grand duc *e l'anère far veire als vesins, tres o quatre ostals. »* (G. R.)

L'ostalada

La famille rurale traditionnelle réunissait jusqu'à trois ou quatre générations sous un même toit. En général, en *Roergue,* le terme de *familha* désigne les seuls enfants, d'où le terme d'*ostalada* pour désigner ceux qui vivent ensemble. *L'ostalada* comprenait également des parents célibataires nés dans la maison et éventuellement la domesticité.

« J'ai perdu mon pauvre père à l'âge de deux ans. Notre mère louait une terre de douze hectares et élevait des moutons. Nous cultivions à la pioche, n'ayant pas les moyens d'avoir des bêtes. Nous étions six frères. Nous tirions le Diable par la queue. Au retour de l'école, nous aidions à la maison et au troupeau. Mes frères et moi, nous sommes restés célibataires... » (François Veyrier. Extr. de *La Blaquière, village du Larzac,* 1980)

« Mon arrièire-grand-pèra aviá sèt enfants e sèt fedas ! » (G. Ag.)

« Un oncle o una tatà a l'ostal, aquò èra una fortuna ! Trabalhavan per la vida, fasián atencion a tot a la bòria... Lo patron de l'ostal podiá anar a la fièira, èra tranquile, sabiá qu'a l'ostal tot anava bien. Nautres, aviam un vièlh oncle coma aquò. Èra nascut en 1835 e mori(gu)èt en 1915. Aquel òme, tota sa vida demorèt aquí. E aquò èra el que comendava lo personèl e tot. » (L. H.)

Les événements familiaux tels que naissances, mariages, décès, ainsi que les repas, festifs ou quotidiens, et les *velhadas,* étaient autant d'occasions de se réunir entre parents, amis ou voisins pour partager les joies et les peines, ou pour transmettre un peu de la mémoire collective.



?, M. Courtial, ?, Sophie Bouissou-Courtial, Clotilde Courtial-Mouriès, Auguste Courtial. *(Coll. et id. M. Pr.)*

Lo brèç e lo nenon

Lo brèç
naître : *nàisser*
né, nés : *nascut, nascuts*
elle est née : *es nascuda*
les couches : *la jasilha*
le baptême : *las batejalhas*
baptiser : *batejar*
le berceau : *lo brèç, la breçòla*
bercer : *breçar*
une berceuse : *una braçairòla*
baisoter : *potonejar*

La jasilha
« Mot patois synonyme de couches. On le retrouve dans les archives de Rodez et de Millau ; dans ces dernières, il est plusieurs fois employé sous la date de 1414 :
"Item may ung fromage vielh que li prestiey per la jasilha de sa molher, pesava cinq lieuras et 1 c°.
Item may dos cartias de vi que ly prestiey a la jasilha de sa molher, valen lo muech quatre francz."
C'était l'usage à Millau d'inviter parents et amis dans cette circonstance. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

La breçòla
« Les berceaux en osier sont très rares. On se sert de la *bressùolo,* véritable meuble de même style que le vaisselier. *Lo bressùolo* est un petit lit en forme de crèche posé sur deux patins parallèles, légèrement convexes du côté du sol pour faciliter un balancement doux et rythmé. Ce petit lit est garni au fond d'une paillasse emplie de paille de froment, de seigle ou d'avoine, quelquefois de feuilles séchées, de grandes fougères, sur laquelle repose le poupon emmailloté. » (Extr. de *"La bressùolo",* d'après Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

Los pichons noms al sègle XV
« Voici une liste de prénoms féminins que nous avons trouvés dans l'obituaire de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse :
Aurabla, Clara, Beatrix, Hélix, Flors, Agnès, Maria, Héléna, Ayglantina, Ayglina, Aysalena, Laurensa, Cébélia, Anthonia, Désidérada, Gratiosa, Félissa, Alazaïs, Joyosa, Mabilie, Odetta, Argenta, Ramunda, Philippa, Alamanda, Grégoria, Miracla, Hissalina, Delphina, Bernarda, Soveyrana, Berengaria, Jeannetta, Grazida, Johanna, Esclarmunda, Cézélia, Alix, Guillelma, Félina, Margarita, Plasensa. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* d'après Joseph Rouquette, 1888)

Lo canton était le lieu privilégié de la tradition orale où, à la lumière du *calelh* et autres *lunons,* attaché dans son *brèç, lo nenon* était surveillé par *lo papeta* et *la mameta,* appelés aussi *papon* et *mamon, pepin* et *memina.*

« On disait *lo papeta [e la mameta].* » (A. M.)

C'est ainsi que, jusqu'au milieu du XXe siècle, dans les communes rurales, la majorité des nourrissons rouergats a été bercée par l'occitan des anciens. Ce sont eux qui apprenaient aux enfants à nommer les doigts, à connaître les jours et les mois, à réciter des comptines, à jouer…

La naissença e las batejalhas

Le baptême avait lieu dans les jours qui suivaient la naissance.

« Aquò èra la vesina que veniá adujar. » (S. L.)

« L'ainat, l'apelavan pel nom de familha. » (G. G.)

« Aquò se fasiá quand lo pichon èra tot jovenon, a uèch, dètz jorns. Los batejàvem lèu. » (S. L. / *Compèire)*



1



2











1. - *Milhau, 1913-1914.*
*Retorn al país d'*Etienne Fabre, *gendarma en Algería.*
1er rang : Alice et Marthe Fabre, Aimé Artières, Jeannette et Simone Fabre. 2e rang : Louise Trémolière-Fabre, Henriette Fabre, Raymond Artières, Marguerite Fabre, Clémence Martin-Fabre. 3e rang : Alexandre Fabre, Clémencette Fabre-Niel, Etienne, Marie et Casimir Fabre, Juliette Fabre-Artières, Eugène Artières, Casimir Fabre.
(Coll. et id. V. D.)
2. - *Paulhe, 1966. Batejalhas d'*Hélène Fabre. On reconnaîtra : Clémentine Fabre, Georgette Verdier-Fabre, Hélène Fabre, Michel Bousquet, Catherine et André Fabre, Charles Verdier, Achille Fabre, Gabrielle et Auguste Verdier, Emile et Camille Bousquet.
(Coll. et id. F. A.)
3. - *Lo Molnar, 1907.*
1er rang : Louis, Victorine et Louise Aldias, Louis Fabre, Marie Bétous-Fabre. 2e rang : Louis et Gaston Fabre. 3e rang : Louise et Louis Fabre, Noémie Jeanjean-Fabre.
(Coll. et id. C. Gg.)
4. - *Milhau.*
(Coll. S. d. L.)
5. - *(Coll. A. L.)*
6. - *Potensac, 1947.*
Léon Maillé, *filh.*
(Coll. et id. M. Ln.)
7. - *Potensac, 1953-1954.*
Los enfants : Jean-Luc, Odile et Marie-Jeanne Ruas. *Darrès :* Jeanne et Léon Maillé.
(Coll. et id. M. Ln.)

Las breçairòlas

La breçairòla de Jana de Maurin
« Ma grand-mère, *Jano dé Maury,* venait s'asseoir sur une chaise basse, d'un rythme lent et doux balançait *lo bressùolo,* de sa voix tremblotante de presque octogénaire, elle appelait le marchand de sable en chantant :
"Souon, souon, béni, béni, béni,
Souon, souon, béni d'en d'oucouon.
Lou souon, souon, bouol pas béni,
Et lou ménudou bouol dourmi.
Souon, souon, béni, béni, béni,
Souon, souon, béni d'en d'oucouon !" »
(Extr. de *"La bressùolo"*, par Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

1. - *L'Orador de Paulhe, 1949.*
Robert et Achille Fabre. *(Coll. et id. F. A.)*
2. - *Milhau,* Pont Lerouge, 1941.
A. Guérin. *(Coll. et id. G. M.-L.)*
3. - 1er rang *(los enfants)* : Marie, Lucie et Adrien Guiraud.
2e rang : Berthe Connes-Gastal, Nathalie Bringue-Connes, Louise Connes, Maria Connes.
3e rang : Marius Gastal, Louis Connes, Louis Connes, Adrien Guiraud, Joseph Connes.
(Coll. et id. G. R.)


1


2

Les *breçairòlas* sont très nombreuses et varient selon les régions et les familles.

• ***Sòm-sòm***

« Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm.
Lo sòm-sòm vòl pas venir,
Lo nenon vòl pas durmir,
Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm.

Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm.
Lo sòm-sòm vendrà ben lèu,
Lo nenon durmirà lèu.
Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm. »
(M. Ad.)

« Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm-sòm, vèni d'endicòm. »
(M. M.-L.)

« Sòm-sòm, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endicòm.
Lo sòm-sòm vòl pas venir,
Lo nenon vòl pas dormir. » (G. O.)

« Sòm-sòm, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endicòm.
Lo sòm-sòm vòl pas venir,
Lo nenon vòl s'endormir. »
(S. L.)

« Sòm-sòm-sòm, vèni, vèni,
Sòm-sòm vèni d'endacòm.
E lo lo sòm-sòm vòl pas venir,
E lo nenin vòl pas dormir.

Las campanetas de Milhau,
Que li còntan, que li dison ?
Los angelons del Paradís.

Sòm-sòm-sòm, vèni, vèni,
Sòm-sòm vèni d'endacòm. »
(M. L.)

• ***Las campanas de...***

Les formules sur les *campanas* étaient tantôt utilisées comme berceuses, tantôt comme sauteuses.

« Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endicòm.
Lo sòm-sòm vòl pas venir,
Lo nenon pòt pas dormir.
Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endicòm.

Tim-tam, las campanetas de Milhau,
Tim-tam,
Qual las sòna ?
Qual las brandís ?
Los enfantons del Paradís. » (C. M.-L.)

« – Las campanas de Curan,
Qual las sòna, qual las brandís ?
– Los enfantons del Paradís. »
(M. Ad.)


3

• ***Nòstre-Sénher…***

La célèbre *breçairòla "Nòstre-Sénher…"* de *l'abat Besson* est populaire dans tout le Rouergue.

« Nòstre-Sénher m'a envoiat,
Un nenin plan revelhat,
Es polit coma una cerièira,
Sembla un angelon de glèisa,
Nòstre-Sénher m'a envoiat,
Un nenin plan revelhat.

Quand los angelons rossèls,
Se miralhan dins sos uèlhs,
Sai pas que li pòdon dire,
Mès sul còp lo vese rire,
Quand los angelons rossèls,
Se miralhan dins sos èlhs.

Quand lo miu nenin me ritz,
Cap de dama de París,
De Bordèus o de Tolosa,
Mai que ieu n'es pas urosa,
Quand lo miu nenin me ritz,
Cap de dama de París.

Que farai d'aquel nenin,
Somilhon vòl pas venir,
E pr'aquò n'i a mai d'una ora,
Que lo miu nenin se plora,
Que farai d'aquel nenin,
Somilhon vòl pas venir.

Venetz totes angelons,
Li me clutar los uèlhons,
Tu gardièn que tant t'agrada,
Fai-li far una autra clutada,
Venetz totes angelons,
Li me clutar los uèlhons.

Lo nenin s'es endormit,
Ai… mon Dius qu'es amarnit,
Doçament sus sa gauteta,
Aquí una potoneta,
Lo nenin s'es endormit,
Ai… mon Dius coma es polit. »
(M. L.)

« Quand lo miu nenè me ritz,
Cap de dama de París,
De Bordèus ni de Tolosa,
Mai que ieu n'es pas urosa,
Quand lo miu nenè me ritz,
Cap de dama de París. »
(M. M.-L.)



1



2

1. - Yves-Marie Bruel. *(Coll. et id. A. J. M.)*
2. - *La Vièrja de Paulhe, 1933.*
Sylvie, Simone, Thérèse, Eugénie, Léon et Louis Pailhas. *(Coll. et id. P. Ln.)*

Yves-Marie Bruel
Le grand pianiste *milhautenc* Yves-Marie Bruel est resté, comme Emma Calvé, fidèle à ses racines rouergates en composant, entre autres, "Variations rouergates sur un thème de l'abbé Bessou" (berceuse occitane).

Las sautairas

Les formulettes appelées sauteuses sont destinées à éveiller les enfants en les faisant sauter sur les genoux.

• ***Arri, arri…***

« La mamà o disiá :

"Arri, arri a la sal,
Que deman serà Nadal.
Biurem de bon vinet,
Dins una taça d'argentet.
Sent Clamenç sautèt a l'òrt,
I trapèt un ase mòrt.
De la pèl, ne faguèt un mantèl,
E dels òsses un caramèl.
S'en anèt caramelejar,
Per las pòrtas de sent Jan.
– Sent Jan, dorbissetz-me,
Qu'aicí passan buòus e vacas,
Galinetas sans estacas,
E vacons sans sabatons.
Amb tres uòus, trinca-ne dos !" »
(J. J.)

« La memè disiá aquò :

"Arri, arri a la sal,
Que deman serà Nadal,
Biurem de bon vinet,
A la taça de Cuínet." » (P. Ln.)

« Arri, arri a la sal,
Que deman serà Nadal,
Que biurem de bon vinon,
Dins la taça d'argenton. »
(S. L.)

« Jan sautèt dins l'òrt,
I trobèt un ase mòrt.
De la pèl, ne faguèt un mantèl,
Dels òsses un caramèl,
De la coeta una trompeta.
Anèt trompetar
Per las pòrtas de sent Jan :
– Sent Jan, durbissetz-me !
Sent Jan li durbiguèt.
E se passa buòus e vacas,
E galinas sans estacas,
E galons sans estacons. »
(R. O.)



1



2

1. - *Lo Molnar, 1917.*
1er rang : André, Alice, Marie et Cyprien Trouche.
2e rang : Gaston et Joseph Trouche.
(Coll. et id. C. Gg.)
2. - *Paulhe, davant lo forn, 1939.*
Jacqueline Fabre.
(Coll. et id. F. A.)

L'aucèl
« La tene de ma grand-maire del Borg.
"La fònt onte los aucèls venon biure.
Aquel l'a pescat,
Aquel l'a plomat,
Aquel l'a fach còire,
Aquel l'a manjat,
E lo pus pichon a pas res fach." » (R. O.)

• Al pas, al tròt, al galòp !

« Quand aviam los enfantons, aquí davant lo fuòc, los fasiam sautar suls ginolhs :

Al pas, al pas, al pas !
Al trotet, al trotet, al trotet,
Al galòp, al galòp, al galòp ! »
(C. M.-L. / *Paulhe)*

« Al tròt ! Al tròt !
Al galòp !
Mossur Mandagòt ! » (B. F.)

« Al tròt, al tròt,
Mossur Canitròt !
Al galòp, al galòp,
Mossur Mandigòt ! » (B. A.)

Jòcs de mans

Les jeux de mains permettent à l'enfant de prendre conscience de son corps sous une forme ludique.

• La lebreta

La formulette de "*la lebreta*" est encore populaire dans beaucoup de régions et de pays.

« Una lebreta,
Passèt per aquela carrièireta.
Aquel la vegèt,
Aquel la tuèt,
Aquel l'escorguèt,
Aquel la mangèt,
E : "Cuí, cuí, cuí, cuí,
Que i a pas res per ieu !" » (J. J.)

« Aquí, per aquel caminon,
I passèt una lebreta.
Aquel la vegèt,
Aquel l'i corri(gu)èt,
Aquel l'atrapèt,
Aquel la mangèt,
E aquel di(gu)èt : "Piu, piu, piu,
I a pas res per ieu !" » (C. M.-L.)

« Per aquel caminon,
Passèt una lebreta.
Aquel la vegèt,
Aquel la corri(gu)èt,
Aquel la tuèt,
Aquel la mangèt,
E aquel fasiá : "Piu, piu, piu,
I a pas res per ieu !" » (G. O.)

« Per aquela montanheta,
Davalèt una lebreta.
Aquel la vegèt,
Aquel l'agachèt,
Aquel la tuèt,
Aquel la mangèt,
E : "Piu, piu, piu,
I a pas res per ieu !" » (M. M.-L.)

« Per aquela carrièireta,
Passèt una lebreta.
Aquel la vegèt,
Aquel la tuèt,
Aquel la faguèt còire,
Aquel la mangèt,
Aquel cridava : "Ne vòle un bocin !" » (M. M.-T.)

« Mineta, cardeta,
Passèt per una carrièireta,
Una lebreta.
Aquel d'aquí la vegèt,
Aquel d'aquí la sagnèt,
Aquel d'aquí la tuèt,
Aquel d'aquí la cosinèt,
E : "Cuí, cuí, cuí,
Que soi lo pus pichon,
Ne vòle un bocinon !" » (C. R.)

« Aquí, aquí, per aquela camineta,
I passèt una lebreta.
Aquel d'aquí la vegèt,
Aquel d'aquí la tuèt,
Aquel d'aquí la despelèt,
Aquel d'aquí la mangèt,
E aquel d'aquí : "Cuí, cuí, cuí !
Mès ieu tanben ne vòle un bocin !" »
(M. L.)

« Per aquel caminon,
Passèt una lebreta.
Aquel la vegèt,
Aquel la tuèt,
Aquel la fasquèt còire,
Aquel la mangèt,
E lo pichon disiá :
"E n'i a pas un bocin per ieu ?" »
(V. P.)

« Per aquela planeta,
I passèt una lebreta.
Aquel d'aquí la vegèt,
Aquel d'aquí la tuèt,
Aquel d'aquí l'amassèt,
Aquel d'aquí la fasquèt còire,
Aquel d'aquí la mangèt. » (S. L.)

• *Los dets*

Les formules désignant les doigts semblent avoir quasiment disparu dans certaines régions du département.

« Los dets : Det-menèl, Passarèl, Rei-de-totes, Papapols e Cròca-pesolh. » (G. M.-R.)

« Pichon-nenon, Pus-grand-que-tus, Grand-gusàs, Leca-plat e Cròca-pesolh. » (R. O.)

Passejadas

Les randonnées ou séries énumératives dialoguées permettaient d'exercer la mémoire et les facultés d'élocution des enfants.

• ***Catarina la vesina…***

« Catarina la vesina,
Es anada a la fièira.
– Qual i gardarà l'ostal ?
– La galina amb lo gal.
– Ont es lo gal ?
– Es sus un brancal.
– Ont es lo brancal ?
– La cabra l'a manjat.
– Ont es la cabra ?
– N'an fach un oire.
– Ont es l'oire ?
– Es plen de vin.
– Ont es lo vin ?
– La vièlha l'a begut.
– Ont es la vièlha ?
– Es jost un ròc.
– Ont es lo ròc ?
– N'an fach un forn.
– Ont es lo forn ?
– Es plen de pan.
– Ont es lo pan ?
– La vaca l'a manjat.
– Ont es la vaca ?
– N'an fach un bacon.
– Ont es lo bacon ?
– La cata l'a manjat.
– Cat, cat, se tòrnas,
Te coparai la coeta amai lo cap ! »
(R. O.)

• ***Cocut…***

Cette randonnée dialoguée en forme de mimologisme est assez répandue en *Roergue* central et septentrional, peut-être par l'intermédiaire des écoles…

« – Cocut, borrut,
Ont as ja(g)ut ?
– Al fons del prat.
– De qué i as fach ?
– Un ostalon.
– Qual t'a ajudat ?
– Mossur Bernat.
– De qué li as donat ?
– De pan e de lach.
– D'onte l'as tirat ?
– De mas cabretas.
– Qual las te garda ?
– La palharga.
– E qual las te clau ?
– Lo bondolau, au, au, au ! »
(C. M.-L.)



1



2

1. - *Potensac, 1948.*
Léon Maillé *(filh)* et Jeanne Maillé.
(Coll. et id. M. Ln.)
2. - *Milhau, carrièira bassa, 1923.*
Julie et Jean Mouriès.
(Coll. et id. B. Pl.)

Tira la rèssa…

« Tira la rèssa,
Jan de La Crèssa… » (C. M.-L.)

« Cantavan aquò per ressar las fustas :
"Tira la rèssa,
Jan de La Crèssa,
Tira-la tus que siás pus fòrt !" » (P. Jn.)

« Tira la rèssa, mèstre Jan,
Tira-la tus que siás pus grand.
Tira la rèssa mon companhon,
Tira-la tus que siás pus fòrt que ieu. » (J. Jl.)

Mimologisme
Les mimologismes sont des imitations de cris d'animaux avec des paroles en occitan.
« La pola, quand aviá pondut, fasiá : "Pascadassa ! Pascadassa ! Pascadassa !" » (C. M.-L.)

Bernat èra l'ainat…
« Bernat èra l'ainat,
Paul èra davant,
Mervièl èra lo pus vièlh,
[Vincens] èra de tot temps. » (B. J.-M.)



1



3



4



2



5



6

1. - *Milhau,* Le Petit Saint-Michel, vers 1935.
Emilie, Jean et Gaston Mézi, ?.
(Coll. et id. M. J.)
2. - *Carbassàs, annadas 1910.*
Davant : Cécile, Simone, Henriette et Jean Julien.
Darrès : Marie-Louise, Achille et Joseph Julien, Louise Montrozier-Julien.
(Coll. et id. G. R.)
3. - *Milhau,* vers 1913.
Jean, Julia et Angèle Valette.
(Coll. et id. C. R.)
4. - *Paulhe, 1914.*
Clémentine Sauveplane et Marie Panafieu-Sauveplane.
(Coll. et id. F. A.)
5. - *Carbassàs,* vers 1900.
Assetats : Auguste et Augusta Jonquet.
Darrès : Léontine, Henri et Mathurin Jonquet.
(Coll. et id. J. Jl.)
6. - *Milhau, 1914.*
1er rang : Léon, Henri, Paul et Gaston Pélissier.
2e rang : Amédée, Juliette et Aurélie Pélissier.
(Coll. et id. P. Lén.)
7. - *Potensac, 1952-1953.*
Marie-Jeanne, Odile ou Jean-Luc Ruas et Jeanne Maillé.
(Coll. et id. M. Ln.)
8. - Denise et Louis Vernhet.
(Coll. et id. V. D.)



7



8


1


2

1. - *Milhau, 1918.*
1er rang : Marie Unal-Cammas, Albert et Gabriel Cammas. 2e rang : Raymond, Louis, Gabrielle, Auguste et Marcel Cammas. *(Coll. et id. C. C.)*
2. - *Milhau,* Débit du Batelier, 1930-1931.
Henri et Paulette Molinier.
(Coll. et id. C. C.)
3. - Alice et Jean-Marie Fabre, Ginette et Maria Valette. *(Coll. et id. G. Gg.)*
4. - *Milhau, 1938-1939.*
La pichona : Pierrette Molinier.
Darrès : Emile Molinier et Rose Vialaret-Molinier. *(Coll. et id. C. C.)*
5. - *Milhau, 1916-1917.*
Henri, Marie et Rose Vialaret, Clémence Lafon-Vialaret. *(Coll. et id. C. C.)*
6. - *Milhau, 1912-1914.*
Paul Molinier, Mme Lavabre, Maria Niel-Molinier, Marcel Molinier.
(Coll. et id. C. C.)

La bona annada

Les enfants passaient dans les *ostals* pour souhaiter la bonne année en échange d'*una estrena.*

« Passàvem per totes los ostals per amassar quauquas pèças. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*
« Te soete la bona annada,
Acompanhada de fòrça maitas ! » (Compèire)
« Bona annada,
Acompanhada de fòrça maissas ! »
(M. L. / *Palhàs)*
« "Bona annada,
Acompanhada de maissas !"
E te balhava dos sòus. » (N'Agassac)
« Bona annada,
Plan granada. » (N'Agassac)
« Bona santat,
E la vista del passerat. » (T. G. / *N'Agassac)*


3


4


5


6

Lo maridatge

La jeunesse se rencontrait en diverses circonstances et notamment lors des *velhadas* et des *fèstas* mais aussi, dans une société très christianisée, lors des cérémonies religieuses et des réunions de famille à l'occasion des *batejalhas* et des *maridatges.* Parfois, les rencontres avaient lieu grâce à l'intervention d'un *patelon.*

« I aviá de patelons. Un patelon èra lo que fasiá maridar quauqu'un. » (S. Lc.)

Venait ensuite le temps des rendez-vous furtifs et des baisers volés derrière *un bartàs* ou près d'*una fònt,* avant celui des *vistalhas.*

A *Milhau,* jusqu'au début du XXe siècle, les mariages entre protestants et catholiques n'étaient pas toujours bien vus (1).

Lo noviatge

« Chez les marchands de la rue Droite, il était curieux de voir les fiancés se pourvoir du trousseau du futur ménage. Les *joubés* étaient toujours accompagnés chacun de leur mère et souvent de leur sœur. La première chose demandée était la toile pour les draps de lit et voilà les commis déroulant la toile, déroulant simplement la toile car, pour ces grosses affaires qui s'élevaient souvent à cent-cinquante écus, ce qui était une grosse somme à l'époque, c'était le marchand lui-même qui faisait l'article : M. Calmels, M. Agret, M. Muret, ou, si au lieu d'être rue Droite, on était à l'angle de la rue Sarret et à l'enseigne "A Notre-Dame", M. Lucien Arnal. Le marchand ne manquait pas de faire remarquer la finesse de la toile, la trame bien serrée à la corde et le faisait constater au moyen du compte-fil. Les acheteuses palpaient, flairaient la toile, se consultaient, la mère et la future belle-mère donnaient des conseils à la fiancée ; le futur, lui, restait muet, montrant ainsi son incompétence en la matière. Le choix fait, et c'était parfois long, venait la discussion du prix. Le prix fixe, la marchandise marquée en chiffres connus étaient alors choses ignorées à Millau ; on marchandait sou à sou, même liard à liard, car des marchandises coûtaient six liards le pan et les petites filles le chantaient d'ailleurs dans un *branlé : "O lo télo louongo, louongo, louongo, louongo, o sieis liars lou pan, pan, pan..." (...)*

Le marché enfin conclu, il s'agissait de déterminer la quantité nécessaire au nombre de paires de draps de lit que les familles offraient aux futurs époux, calculés sur quarante pans, autrement dit six mètres par paire. On prenait généralement une et même plusieurs pièces entières car, à cette époque, la ménagère était très orgueilleuse de son linge de lit. Combien elle était heureuse et fière de montrer en piles bien rangées dans l'armoire – *lou cobinet* – de nombreuses paires de draps de lit fleurant doux *l'aspic* et *lo forigoulo !* Bien moins important que celui des draps de lit était le choix des taies d'oreillers, de la toile à matelas, des rideaux de lit, des serviettes. (...) Venait enfin le choix des vêtements du jour du mariage : des habits de noce. Pour le fiancé, c'était simple : du drap noir, plus ou moins fin, et la mesure nécessaire à la confection d'un complet, jaquette ou veston suivant la situation sociale. (...) Pour la fiancée, c'était différent. (...) Les mariées en blanc étaient encore très rares à Millau. La robe blanche à traîne n'était portée, en allant à la mairie et à l'église, que par les demoiselles des deux ou trois familles d'ancienne noblesse demeurées à la ville, par les demoiselles de vieille bourgeoisie de robe ou encore de la nouvelle bourgeoisie industrielle dont la fortune grossissait de jour en jour. Les filles du peuple, celles du monde du travail à la "fabrique" (...) se mariaient en robe "du dimanche". Cette robe était généralement de reps ou de popeline et de couleur claire. Le véritable vêtement nuptial était le châle tapis à grandes palmes multicolores. Certes, ces châles n'étaient pas toujours des cachemires de l'Inde, mais il en était de bien jolis avec la double pointe sur le dos, finissant à la taille de celles qui les portaient.

(1) ***Catoliques e protestants***
« Les mariages protestants étaient fastueux. » (A. M.)
« Nous, nous n'étions que des ouvriers. Je ne me suis mariée qu'à vingt-cinq ans parce que les gens autour de chez moi savaient que j'étais protestante et les parents ne me voulaient pas... C'était comme ça, autrefois. » (D. E.)
« Il y avait une barrière entre catholiques et protestants. Les mariages mixtes étaient rares, voire mal vus. » (T. A.)
« Ma mère est catholique, première chanteuse à l'église. Elle a épousé un protestant, à ce moment-là, qui avait la bénédiction. Au temple, ils ont eu la bénédiction officielle et, à l'église, elle l'a eue à la sacristie, elle ne l'a pas eue dans l'église. A l'église, on ne la donnait pas aux deux, il fallait choisir une religion. » (C. Rm.)

Lo maridatge
se marier : *se maridar*
les mariés : *los nòvis*
le marié : *lo nòvi*
la mariée : *la nòvia*
le marieur : *lo patelon*
le charivari : *lo charivari*
la bourrée : *la borrèia*
le musicien : *lo musicaire*
le veuf : *lo viuse*
la veuve : *la viusa*
il est devenu veuf : *a viusat*

Ils étaient chers, très chers pour [l']époque [et souvent] le châle tapis du mariage de la mère servait au mariage de la fille, souvent même c'était la seule dot. » (Extr. de "La rue Droite", d'après Léon Roux, dans le *Messager de Millau,* 1932-1935)

La nòça

La tradition du *radal novial* semble particulière au *Milhavés.*

Los còps de fusilh

On tirait des coups de fusil pour saluer *los nòvis.*

« Quand quauqu'un se maridava, los joves, li tiràvem de còps de fusilh. Pièi, preniam un boton de carreta, lo borràvem de podra negra e fasiam petar aquò, al-dessús de Paulhe, per la montanha. Crese qu'o fasiam atanben la velha de la fèsta. » (L. F. / *Paulhe)*



1. - *Maridatge* Antonin Gastal - Marie-Louise Julien, 1933.
1er rang : Gabriel et Henri Julien, René et Gaston Vialaret.
2e rang : Marie Fabre, Marie Cousy, Marius et Berthe Gastal, *los nòvis,* Achille et Louise Julien, Virginie Benoit.
Darrès : Vincent Montrozier, André Angle, M. Angle, Simone Julien, Charles Gastal, Joseph et Cécile Julien, Jean Costes, Henriette et Jean Julien, Madeleine et Guy Héran, Zélie et Gaby Arnal, *lo curat de L'Airòla,* Maria Julien, Ernest Caubel, Fernande Gély, Jean Gastal, Adrienne Julien, Emile Gastal, Marthe Sauveplane, André Costes, Marinette Gastal, Marcel Costes, Renée Gastal, Gaston Vialaret, *paire,* Maria Vialaret, Juliette Arnal, Alice Carrière, Jeanne Caylus, Gabriel Gastal, Camille Julien. *(Coll. et id. G. R.)*



2. - *Los Tornets de Milhau, 1895.* *(Coll. M. G.)*

Lo radal novial

Un feu de joie ou *radal* était allumé pour accueillir, par le mariage, une personne étrangère à la *comunaltat.*

« Il fallait le sauter, les mariés aussi car c'était pour eux. » (R. F.)

« En 1945, dans le village, il s'est fait un feu lors d'un mariage et toute la noce s'est amusée à le sauter. » (F. A. / *Paulhe)*

« Ieu l'ai sautat ! » (Compèire)

« Portavan la sopa al fromatge e fasián lo radal, mès après lo mariatge, sus la plaça, quauques jorns après. » (D. Lc. / D. A. / *Paulhe)*

Lo repais

« Nos maridèrem en 1945, lo 27 d'octobre, a Compèire. Èrem tres cobles : doas sòrres e una cosina. A l'epòca, lo repais se fasiá a l'ostal. Èrem mai de cent. Alara, anèrem a la caça pendent una setmana per tuar una lèbre per cada coble. Après, amb lo cosin, atrapèrem trenta lapins al "colet". Per completar l'afaire, la velha del maridatge, anèrem a la pesca a la luminada. Aviam trobat de tesas sul Causse, las aviam alucadas dins una padena, al davant del naviòl. Portèrem una sacada de peisses. Lo jorn del repais arribèt e m'avètz comprés : de pièts, de cap de vedèl, de lapins, de lèbres, de peisses... Lo vin, l'aviam crompat al merchand de vin de Compèire, Carrabàs. Pel pan, aviam encara la carta d'alimentacion. Calguèt far far de farina blanca. I aviá cinc ans qu'aviam pas manjat de pan blanc. Forestièr de N'Agassac fasquèt còire lo pan e las fo(g)assas. Aviam una cambra qu'èra plena pas que d'aquò.

Aquò durèt lo miègjorn, lo seras, tota la nuèch e, lo lendeman, encara n'aviam mai de cinquanta qu'èran a taula ! » (M. Rn.)

« Se fasiá de tocadas e de fo(g)assas. » (C. M.-L.)

« Fasiam de fo(g)assas. » (S. Lc.)

Istòrias e mònòlògs novials

Le jour de la noce, chacun y allait de son histoire ou de sa chanson, depuis les grivoiseries jusqu'au *"Se canta"* repris par tous. Les monologues, en vers ou en prose, étaient récités et recopiés lors des mariages.

• *Pierron del Mas de Recolin*

« Pierron del Mas de Recolin aviá abut dos bonurs dins la mèma setmana. Sa femneta s'èra acochada e la vaca Vedèla aviá fach un vedèl.

L'ainat èra robuste e tetava sa maire, mès lo segond valiá pas gaire...

Aviá las tremblas e per lo rescaufar, al pè del fuòc l'aviá calgut portar. L'avián entortilhat dins una vièlha pelha e la serventa Petronilha, al canton qu'es escur, suls genolhs lo teniá. La vesina Françon, sorda e bòrlha, pecaire, dintrèt. Al contrajorn, lo prenguèt per l'ainat e di(gu)èt : "Mon Diu, cossí sembla son paire ! Aquò's ben el tot cagat !" » (J. J.)

• *La Gabrièla de Compèire*

« La Gabrièla aimava de saupre totas las novèlas. Un jorn, vegèt arribar de monde que coneissiá pas a-n-acò del vesin. Passèt l'après-miègjorn a susvelhar, en bas, en naut, mès posquèt ni veire ni escotar res. A la nuèch, se metèt davant la pòrta del vesin per ensajar de veire pel trauc de la cadaula, mès i vesiá pas gaire... Tot d'un còp, agèt una bona idèia : se metèt a ginolhs pel sòl per poire agachar per la catonièira. Aquí, èra plan plaçada : entendiá mès sustot vesiá. A-n-aquel moment, lo vesin del naut sorti(gu)èt per prene lo fresque, te vegèt un molon de pelhas davant aquela pòrta e comprenguèt. Tot doçament, se sarrèt, durbi(gu)èt la pòrta e, d'un còp de pè pel cuol, la Gabrièla se trobèt assetada jos la taula dels vesins : "Aquí i veiràs melhor e pièi entendràs coma cal !" Pareis qu'o tornèt pas far... » (M. R.)

D'ònte lai venes, Martron ?
« – D'ònte lai venes, Martron, siás tota [enfarinada ?
Quauqua feda t'es estofada ?
O lo lop la t'a carrejada ?
– Aquò's un tal efrai qu'encara ne soi pas [regausida !
Met-me la man sul cur, a(ga)cha cossí me [bat !
– Ai ! sembla un batarèl !
– Ère aval tras una vicassa,
Tot en un còp te vese arribar un omenàs,
Que portava sul còl una granda pigassa,
E que me di(gu)èt : "Qué tu fais, là-bas *[drollòta ?*
Siás-tu bonne *patrìòta ?*
Autrament, amb aquela destral,
Te sacariái la tête *aval !" »* (S. L.)

• ***La vacada***

« A l'epòca, los mossurs avián de domestiques. Aquel d'aquí s'apelava lo Ricon. Aviá pres una filha e, al cap de dos ans, tres ans, aviá pas encara donat d'eritièr. Anèron veire un medecin e lo medecin li di(gu)èt : "Paure Ricon, siás batarèl e auràs pas jamai de naissença amb la Marinon..." Arribat a la bòria, lo Ricon va trobar lo mèstre-vailet e li di(gu)èt : "Soi content de tu, me fas un bon traballh, mès te vau demandar un servici... Te cal anar amb la Marinon per qu'age un nenon – O mès vos pòde pas faire aquò, patron ! – Si, si, si ! E te pagarai ! S'aquò's un nenon, te balharai un parelh de buòus, s'aquò's una nèna, te balharai un parelh de vacas, per te pagar d'aquò." Lo temps passèt e, al cap de nòu meses, la Marinon s'acochèt. Lo Ricon èra tot urós. Di(gu)èt al mèstre-vailet : "M'as fach de polit trabalh ! Soi content ! Ai abut un nenon e una nèna ! E çò que t'ai prometut, lo te balharai. – E ben patron, podètz èstre urós per que lo jorn qu'aquò se passèt, aviái metut los esclòps, me fasquèron desrapar, autrament tota la vacada i passava !" » (G. Mc.)



1

1. - *N'Agassac, 1931.*
Maridatge Marcelle Gardes - Joseph Bion.
1er rang : M. et Mme Blanc, ?, Antoinette Gardes, *los nòvis,* Maria et Clément Bion, Elisa Loucert.
2e rang : ?, M. Vidal, Clémence Vidal, ?, ?, ?, Paul Desmazes, Valentine et Clotilde Solignac, *musicaire.*
3e rang : Auguste Bion, Jeanne Blanc, Elie Roques.
4e rang : Marie Alauzet, ?, ?, Anita Blanc, Robert Forestier, Hélène Lavabre, Elise Bion, M. Astruc, ?, Marcel Albigès.
(Coll. et id. P. Jn.)
2. - *N'Agassac, 1936.*
Maridatge Emile Deltour - Anna Sarrouy.
(Coll. et id. S. Pl.)

2



• ***La barba***

« Vos parle de 40 ans o s'en manca pas de gaire.
Ère anat a Milhau, un jorn, per un afaire.
De qué ? M'en sovene pas pus...
M'escusaretz aquí dessús...
Dintrère a cò d'un rasaire,
Un paure vièlh qu'en mème temps fasiá grolièr,
E petaçava un vièlh solièr.
En vegent arribar sa novèla pratica,
Pecaire, vitament, escopi(gu)èt sa chica.
Pièi, agèt de bonas faiçons,
E me di(gu)èt : "Assetatz-vos !"
En m'ofri(gu)ent sa vièlha sèla.
La pega espandissiá sa sentor naturèla.
I aviá sus la paret un trace de miralh.
I vegère quicòm al mièg de ma figura,
Que s'alongava sans mesura.
D'aquel temps, lo vielhon cerquèt son atiralh :
Rasor, pincèl e saboneta.
Aquesta me semblèt pas neta...
E son parfum... a... a... fasiá rafir lo nas...
E pardí, vos imaginatz, en me vegent aquí,
Perdut d'aquela sòrta.
De me jutjar, vos pressatz tròp.
Me caliá far rasar.
L'afaire que tretave, ara ten, m'en sovene,
Tot d'un còp ! Dempièi mièja-ora qu'o cercave !
L'afaire, devinhatz, e ben me maridave...
Aquel jorn a Milhau.
Aquò èra convengut.
E fasiái paur dempièi vint jorns qu'ère barbut.
A tu, june òme aval que de ieu semblas rire !
Aquel jorn, te voldriái te veire !
A-z-un fresque morranèl qu'es gormand de potons,
Ofrir una tòsta de fissors !
Seriás ben reçauput, bota, coma ieu sia(gu)ère...
Al Sanctus t'espère, e te trufaràs pas dels vièlhs garçons !
Mès, tornem al pegòt.
Prenguèt la saboneta, i escopi(gu)èt dessús,
I passèt lo pincèl,
E se placèt de biais per m'en fretar la pèl.
Mès ieu, sia(gu)ère pas maseta !
Lo repossère d'un butal en li di(gu)ent :
"O lo grand pòrc ! Aquò's atal que tus fas la saboneta ?"
Un sonrire passèt sus la mina estonada,
Pièi seriós me di(gu)èt : "Pel monde coma cal,
Pels mossurs coma vos qu'an pas la barba dura,
Opere d'aquel biais. Pels autres, simplament,
Crache mon escopit tot cald sus la figura e pièi sabone vivament."
Me fotère lo camp, lo soslèu m'espetava.
Mès d'èstre pas rasat, ère fòrt sul moment.
Prèste dejà pel sacrament.
Ma pretenduda m'esperava.
Èra polida coma un sòu,
De maissas de velors, d'uèlhs blus,
Una poatrina facha al torn,
Un bon cur coma un escut tot nòu.
E pièi s'apelava Justina.
Quand me vegèt venir borrut, tot embufat,
Crese(gu)èt qu'ère devengut fat,
E se sauvèt... Encara corrís...
Dempièi, cap de barbièr m'a pas tocat la pèl ! » (M. Am.)

Maridatge Emile Migayrou - Emma Unal, 1930-1931.
3e du 1er rang : Mme Migayrou-Alric. *Darrès lo nòvi :* Thérèse Merviel. Dernière du 2nd rang : Yvonne Maillé. 6e du 3e rang, *en clar :* Mme Léon Migayrou. 9e du 3e rang : Emile Merviel. Dernière du 4e rang : Maria Maillé-Lacombe. *(Coll. et id. L. H.)*



• ***Lo sermon del curat del Molnar***

« Al Molnar i avia d'ancien temps
Un vielh curat nommat Vincens
Que, quand prechava, es pas per dire,
Aquel brave òme auriá fach rire
Dins son parlar tant naturèl
Crese-ben lo Paire Eternèl.
Un dimenge d'après Pasquetas,
Una ramassaira d'abetas
Dintra a la glèisa amb un panièr
E coma aquel matin plòviá
Vei de cagaraulas en massa,
Pichonas, gròssas ; las ramassa
E quand n'agèt sufisament
Amb ela a la glèisa las pren.
De cagaraulas dins la glèisa,
Aquò's una dròla d'idèia !
Veja-te aquí qu'al cap d'un pauc
Totes passèron per un trauc
E la glèisa de la borgada
N'en seguèt tota tapissada.
Degús s'en avisava pas.
Totes avián los uèlhs bracats
Sus lo curat qu'èra en cadièira...
Vincens sortís sa tabatièira,
De tabat ne romplis lo nas,
Esternuda e ditz : "Escotatz !
Desempièi que vos dise en fàça
Que la glèisa sembla una jaça
En defòra coma en dedins,
Es pas que traucs e pingolins.
Se vos parle aital de la sòrta
Es que vòstra glèisa es sens pòrta
E despièi que s'es tracha al sòl
Barratz la glèisa amb un lençòl !
Pensatz que quand bufa la bisa
Vòstre lençòl de tela grisa
Pòt pas empachar de dintrar
Totes los ases del Molnar.
Deuriatz aumens metre una cleda,
Per qu'un gròs abilhat de seda
Faguèt dedins ce que sabètz ;
Ieu sus aquò mete mos pès :
Cresetz qu'aquò es agreable ?
La glèisa n'es pas un estable
E deuriá pas servir de sot.
Lo bestial çai trepa pertot.
Servira lèu coma remisa :
Prendretz lo benitièr per pisa
E ma cadièira per jocal
Per las polas o per lo gal
Sens comptar que de ma cadièira
N'i a la mitat per la carrièira.
Devètz vos sovenir coma ieu
Que lo dijòus de l'Ascension
Tanlèu qu'en cadièira montère
Pas plus lèu que ieu l'i seguère
L'escalièr se fotèt en bas...
Miracle qu'ieu tombèsse pas !
E sens lo suisse Fòssamala
Qu'anèt vite cercar l'escala,
Venguèt vite la me portar
E m'ajudèt a davalar...
E vautres fasiatz pas que rire :
Ai vergonha de vos o dire.
E se per cas ère tombat
E que me sesquèsse tuat,
O demolit qualqua guibòla,
Cal vos auriá facha l'escòla
Als pichonasses del país ?
E me pagatz amb de mercís,
E plan sovent amb de promessas.
Mas sètz tot un tas de bogressas
Que quand vos cal desrabar un sòu
Sus dètz vo'n manca totjorn nòu !
S'èra per crompar qualqua rauba
D'estòfa blua, roja o mauva,
O qualque grand capelàs,
Jamai l'argent vos manca pas.
Mas per la glèisa, que s'en passe !
S'es traucada, que se petace !
Aimatz mai despensar los sòus
A crompar de debàsses nòus ;
E las qu'avètz fòrça moneda
Los causissètz totes en seda,
A malha larja e tissats clar
Per qu'òm veja a travèrs la carn ;
E se son color d'auberginas
Volètz assortir las botinas
Amb de talons nauts e ponchuts
Que los prendriatz per dos embuts.
Las raubas cortas, estricadas,
Mas la volètz descoletadas
Per qu'un còp l'echancratge fach
Posquètz mostrar vòstre pipach.
N'en fasètz autant tras l'esquina
E sus vòstra carn blanca e fina,
Se l'idèia o vos o ditz,
I passatz de podra de ris ;
E quand n'avètz sus vòstra faça,
Se vos vesiatz dins una glaça,
Bravas femnetas, ressemblatz
A de peisses enfarinats
Prèstes a metre a la padena.
Vos corrijar n'es pas la pena :
D'aquò d'aquí m'en cargue pas !
Tant pis se vos enraumassatz !
Mas, bravas femnas, s'aquò dura,
Ont faretz vòstra encolura ?
Davalaretz talament bas
Que mostraretz vòstre detràs !"
(...)
D'aquel temps que fasiá son prèche
Mèstre Vincens, qu'èra un pauc [guèche,
Vei los pilièrs de naut en bas
De cagaraulas tapissats.
"Sacristan, diguèt, vèni veire :
Aquò's quicòm qu'es pas de creire !
Sabe pas d'ont son venguts
Aquel escadron de banuts,
Apegats contra la muralha,
Prèstes a se livrar batalha.
Amb las banas qu'an sul frònt ?
Sortís-los me, tu que siás grand !"
Las femnas, totas estonadas,
Sesquèron lèu totas levadas
E caduna cridèt al siu :
"Es pas vrai ce que ditz lo prior !
– Es pas vrai tot ce que vos dise ?
Es pas vòstres òmes que vise ;
Levatz lo cap e los veiretz :
Aital benlèu me creiretz !"
Òmes e femnas lo levèron
E, mon Dius, de qué vegèron ?
Los banuts qu'aviá dich lo prior.
Ne ri(gu)èron un polit briu
Duscas a far de cascalasses.
Quand de rire seguèron lasses
Totes ensemble faguèron un ban
Per remerciar lo capelan,
E quand de l'aplaudir cessèron
Totes los òmes sortiguèron
En risent coma de bolsuts
D'èstre pas eles los banuts.
Auguste Veyrier (1848-1936). »
(Extr. de *200 ans de littérature occitane millavoise, de Claude Peyrot à Georges Girard,* 1976)

• ***Guirald e Franceson***

« Guirald e Franceson, autant se volontavan,
En tot ben, es a dire en tot onor s'aimavan.
Totes dos de mème atge e mèma condicion,
Entr'eles de se prene èra dejà question,
Talament que lo bruch corrissiá pel vilatge,
Que dins lo Carnaval se fariá lor mariatge.
Èra mèmes al grat de fòrça bravas gents,
Mès mancava un sinhet de la part dels parents.
Lo paire de l'enfant trobava la verquièira,
Que portava la filha un bricon tròp laugièira.
Lo paire de la filha, al contrari disiá,
Que suivant *son estat tròp de dòt li fasiá.*
Autant ne disiá l'oncle, e la tanta, e l'aujòla.
Françon, que pel caquet val un mèstre d'escòla,
Quand sentís aprochar la fin del Carnaval,
Amb un aire picat, s'en va trobar Guirald :
– De vos, çò li fasquèt, ieu soi desabusada,
Vese que sètz un traite e que m'avètz trompada.
Agachatz per aquò se cal èstre coquin !
Se vantar de me prene, e pièi me plantar aquí !
– Qué vòls, respond Guirald, t'en cal prene a mon paire ;
Tròba que n'as pas pro ; mès, bota, laissa faire.
El voldriá que prenguèsse Isabèl de Volsans,
Per afin qu'es lo dich que li fan mila francs.
Mès que los garde ! Aï, aï ! Sembla pas qu'una engrala.
Pièi, l'uèlh batol, pel mens, li'n gara una pistòla.
Qu'el la prenga, se vòl, per ieu non n'ai que far.
– Cependent, ditz Françon, lo Carnaval s'en va.
– E ben, respond Guirald, aja paciença encara,
Farem amb lo temps çò que fasèm pas ara !
– Ai plan paur, ditz Françon que vos fasètz lo fin,
Mès ieu, sans estar mai, vòle veire una fin !
Copem palhas, anem : cresètz qu'òm s'en soncite ?
Per vos aparament n'avèm pas pro merite !
La bòrlha qu'es pus richa, es aquò que vos cal !
– Jamai tòrne manjar, ditz alara Guirald,
Se per autra que tu mon còr jamai sospira !
Qué que te diga mon paire, ieu sabe de qué vira.
Qu'ieu quitèsse Françon per la bòrlha Isabèl,
A non ! la que prendrai, vòle qu'aja dos uèlhs !
E los tius, Françoneta... Al rèsta, la vaciva,
Que vesiam ièr delà bondir sus la frachiva,
Met-la dins ton tropèl per gatge de ma fe,
E remetem l'afaire al Carnaval que ven.
Françon, en atendent l'efèt de la promessa,
Va quèrre la vaciva e calma sa tendressa.
L'autra annada comença amb lo Carnaval,
E res non pòt flechir lo paire de Guirald.
Enfin ven per bonur un murmur de meliça,
Que lo fa consentir malgrè son avariça.
La parentat s'assembla e tot es arrestat.
Tot l'argent de la dòt, sus la taula es comptat.
Lo notari grifona una lònga escritura,
Cadun, selon l'usatge, estrena la futura.
D'un còfre, lo pairin li fasquèt un present,
E la grand prometèt que, quand seriá jasent',
Li transmetriá lo brèç amb las menudalhas,
Que gardava al pusaut dempièi sas acochalhas.
Tot enfin per la nòça es dejà preparat.
Tres setmanas après, ven lo jorn desirat.
Paires, maires, parents, amics an la liurèia,
Totes acompanham los nòvis a la glèisa.
Guirald aviá son pèl torcegut en trenèls,
Franceseta sos dets totes bandats d'anèls.
Nautres, sans vantacion, teniam pro bona mina.
Lo tambor a la tèsta, amb la chalamina,
Fasiam, tot caminent, petar lo pistolet,
E d'un palhon pançut flutàvem al galet.
Totjorn en mème trin e mèma sinfonía,
Tornam virar casaca après la ceremonía,
Dejà flaira de luènh lo fum d'un grand regal.
Dins un topin confís la cloca amb lo gal,
Dins la coireta còi la mitat d'una feda,
La tufa e lo garron de l'abilhat de seda,
Un petaçal de lèuna, un cunh de cambajon,
A l'aste se torneja un quartièr de moton.
E de ris safranat, l'ola es tota romplida.
Jutjatz amb tot aquò se fasquèrem la vida !
N'avèm pas tant lo sièis, ni lo premièr de l'an,
Quand mèstres e vailets per torn nos regalam.
Èrem dètz companhons convidats a la fèsta.
Que ne tombèrem ben quatre canons per tèsta.
Las filhas, o cal dire, o prenián pus dapàs,
Mès, per aquò, vesètz, cap escopissiá pas.
Entre abere romplit jusc'al gosièr la pansa,
Per finir los onors, nos metèrem en dança.
Quand se fasquèt tardet, cadun se retirèt,
E, sola amb Guirald, Franceson demorèt. »

(Extr. de *Poésies rouergates,* d'après Claude Peyrot, graphie normalisée)

Còfre novial. (Cl. B. C.-P.)



Lo charivari

Lorsqu'*un viuse* ou *una viusa* se remariait, la jeunesse organisait de bruyants *charivaris* qui sont encore dans les mémoires.

« Los joves fasián de bruch amb de vièlhs pairòls, d'esquilas, una vièlha dalha... Fasián lo mai de bruch que podián faire. Pièi, caliá que paguèsson quicòm. Quand avián pagat, aquò s'arrestava. Donavan d'argent. Aquò pagava un pichon repais als joves. » (B. A. / M. R. / *Compèire)*

« Quand lo fasián, de còps, a N'Agassac, l'entendiam de Paulhe. Aquò fasiá de bruch ! Entendiam de còps de fusilh, picavan sus de caçairòlas... » (L. F. / *Paulhe)*

Los escais

En général, le gendre prenait pour *escais* le nom de la famille de son épouse s'il venait vivre sous le toit de celle-ci. Ainsi les noms et les surnoms occitans du pays se sont transmis depuis le Moyen Age avec une certaine continuité.

« Lo Cordoniá-de-la-pluèja, Cafetièira, lo Pegòt, l'Escorgaire, lo Fustiá, la Sompetaira, la Ginçanaira, lo Pastre, lo Chicaire, la Banastaira, lo Boriaire, la Boriaira, lo Cendraire, lo Lobatiá, Lobatièira, lo Pifre, l'Asclaire, Barbièira, lo Cantaire, lo Granataire, Cambajonaira, Cabuçaire, lo Tondèire, lo Pastron, Nòstre-Sénher, la Vièrja, Paradís, lo Campaniá, la Crotz, lo Sent-Pèra, Carèma, lo Suisse, lo Rictor, lo Capelan, Cuol-de-rictor, Capèla, Trompa-vicaris, l'Aurelha-d'ase, Marion-dels-pòrcs, lo Senhor-de-las-vacas, lo Lop, Empalha-cigalas, Pissa-lèbres, Espeta-lèbres, Trauca-saumas, Manja-lapins, lo Cocut, Cocuda, lo Mèrlhe, la Saumeta, lo Nas-de-chin, lo Rit, la Trocha, Cavala, Barra-buòu, lo Gòrp, lo Lapin, la Cabra, lo Cabòt, lo Pòrc, lo Tetaire, lo Rossinhòl, la Muòla, la Feda, Cap-de-lapin, la Pola, l'Escarabiça, Cap-de-moton, lo Grapald, la Loira, Peisson, Barbèu, Bòrlha-catona, la Granolha, l'Anguila, la Griva, la Pòrca, Carpentràs, lo Gavach, Liborna, Carcassona, Bucarèst, lo N'Agassòl, la França, l'Espanhòla, Cabrida, la Saumassa, Branla-cans, Freja-vila, Portanèl, Trompeton, la Fresquièira, l'Escrach, l'Anèl, lo Chorre, Moscal, los Cunhs, l'Escloòp, la Canalha, Pimpalha, lo Rance, Croston, lo Coton, la Branca, lo Brancon, Barraca, Canèla, la Grèla, la Sagèssa, la Clòsca, l'Abric, la Grana, la Ròca, Cartocha, Camisa, lo Fèrre, Caçairòla, l'Escut, Jantilhon, lo Trastòl, lo Pèra, lo Nenè, lo Nòble, lo Còmte, Recuola, lo Vèrnhe, la Trèva, Fadarèla, lo Pistolet, Vermina, l'Estofet, lo Cagarèl, l'Embut, lo Traucat, l'Esquilon, Podeta, l'Empesat, Tachon, Crostona, Pierroneta, Pinton, la Goja, Bugada, lo Fuòc, Castelbona, Bartàs, Papiòla, la Tiula, Vinagre, lo Fum, lo Lum, la Pratica, lo Bolidor, Barral, Grasalon, Topinon, Bisa, lo Carnabal, Farina, Chaudèl, la Saca, Cavilha, lo Pòrre, lo Becut, lo Caulet, la Cauleta, Tot-bragas, Creba-debaces, Rabala-sacas, Passa-a-l'ombra, Rauba-femnas, Poncha-negra, Gasta-sauças, Marga-massas, Pica-fangas, Barra-vinhas, Berca-sabres, Piala-roves, Crebabòtas, Sèt-capèls, Trempa-pè, Famús-peron, Jan-Janton, Jan-pica, Jan-farina, Tòrca-biauda, Mièg-canon, Quart-canon, Grata-lard, lo Paire-vièlh, Capleva, Bon-enfant, Sopa-tard, Marca-mal, Bica-freja, Loison-de-Gotèla, Tapalo, Tasta-z-i-lo-clòsc, Manja-sang, Manja-fetge, Manja-mèrda, Manja-monde, Manja-quand-n'a, Manja-trufas, Codena, la Budèla, Costeleta, Trinquet, Cambajon, Brun, lo Magre, Mal-en-camba, Foirós, Pichon, Sordet, Nas-defuòc, Jan-sans-dents, Peton, Mal-de-ventre, l'Omenàs, lo Pè-negre, lo Menut, Polit, Cap-negre, lo Ponchut, l'Aganit, Mina-de-gús, lo Pichòt, lo Nas-long, lo Negre, Caga-verd, l'Aurelha, lo Borrut, las Patas-de-detràs, Cuol-negre, Cortin, Maria-la-granda, Cap-de-massa, lo Pal, Cabord, Pè-descalç, Banasta, lo Pè-long, lo Morre, lo Fin... » (Escais de Milhau. Doc. F. Jc.)

« Lo Roge, Bufet, los Tapets, Chipolet, Padena, Jan Palat... » (G. Ag.)

« Lo Pòrre, Cambajon, Salcissa, Trompeta... Trompeta était un gantier braconnier, brave homme et bon chanteur. » (T. A.)

Lo charivari

« A Millau, comme partout, il était d'usage qu'on fît un charivari aux veufs et aux veuves qui se remariaient. Ce bruit tumultueux de poëles et de chaudrons, accompagné de cris et de huées, que l'on faisait la nuit, devant leurs maisons, était une source de querelles, d'inimitiés et souvent de coups et de blessures suivis de mort. Des gens sensés, amis de Dieu et des hommes, imaginèrent un moyen de faire cesser, ou du moins d'atténuer, ces abus, en mettant de l'ordre dans le désordre des charivaris. Avec l'autorisation des consuls et du conseil de ville, ils formèrent une espèce d'association à laquelle on donna le nom d'Abbaye de l'Esquille, *Abadia de l'Esquila.* Naturellement on appela abbés, les chefs, et moines, les simples membres de ce singulier couvent. Quand de secondes noces devaient avoir lieu dans la ville, les futurs époux, pour ne pas être charivarisés, donnaient aux abbés de l'Esquille, une petite somme d'argent qui était appliquée à des œuvres pies. S'il s'élevait quelque contestation entre les parties, les consuls étaient appelés à les vider, comme le prouvent les faits suivants que nous choisissons entre beaucoup d'autres de même nature.

"Fonc mes en cosselh [1449, 27 janvier] *sus lo fach del charaveli de Bernat Johan Dauriga que los teysseyres lo volian convertir en lors uzes ; fonc apunchat per lo cosselh que soque s'en auria que fos mes al reliquari de sant Fabia et sant Sabastia." »* (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

Los ancians

Un còp èra, quand les anciens n'étaient pas dans les maisons de retraite, à l'abri du besoin matériel et des conflits de générations, ils racontaient parfois de fantastiques histoires aux enfants et se souvenaient des *paurs* dont parlaient leurs grands-parents.

Las trèvas

Les *trèvas* étaient des revenants qui se manifestaient de diverses manières pour contraindre les héritiers à faire dire les messes qui avaient été prévues pour le repos de l'âme du défunt. La croyance aux *trèvas* était assez répandue jusqu'au début du XXe siècle.

« Se quauqu'un morissiá dins un ostal, se òm fasiá pas dire de messas, las trèvas fasián de bruch. N'i a que disián que anavan remenar, la nuèch, las noses per far paur... » (J. Jl.)

« Las trèvas, aquò èra per faire paur, per nos faire escotar. » (P. J.)

« N'i a un que anava trevar a La Bresega, sul camin de Severac. Metiá un lençòl sul cap. Las femnas anavan cercar l'ai(g)a a La Bresega, amont. Un jorn, dos òmes del vilatge s'entendèron, s'abilhèron en femna e li anèron fotre una tabassada. La trèva de La Bresega, n'i agèt pas pus ! » (R. J. / *N'Agassac)*

« Mon pèra "cochava" dins una cambra en naut. La nuèch, li caliá prene un candelon, un quinquet, una candèla e, en dorbi(gu)ent la pòrta, la candèla totjorn s'atudava. Disián que i aviá de trèvas. » (G. Ag.)

« Nos disián que las trèvas atrapavan los cotilhons. » (G. M.-R.)

« En 1939, ère lo(g)at a Sent-Privat coma vailet e, lo seras, dintrave ches mos parents en bicicleta, sans lum. I aviá un camin qu'apelavan "lo camin de las trèvas". Aquel jorn, me passèron tres o quatre ombras davant lo nas. Lo capèl se soslevèt de la paur qu'agère... Di(gu)ère : "Quand mème, te cal anar veire de qu'es aquò..." Aquò èra de vedèlas que, lo tipe, n'i aviá una setmana que las aviá perdudas e que las cercava. D'un pauc mai, me fasiái copar la figura...

Mon papeta, qu'èra nascut en 1870, me contava que i aviá de trèvas que ne profitavan per anar panar lo fen o las garbas dins los camps... Mès n'i agèt un, a La Panosa de Severac, que sechèt pus conflat qu'aquò e que di(gu)èt : "Me cal anar veire aquela trèva !" Prenguèt una brava barra, lo tipe arribèt amb un lençòl mès el agèt pas paur. Li te fotèt una desrolhada que, la trèva, la tornèron pas veire ! » (M. Rn.)

« N'i aviá un que fasiá la trèva amb un lençòl sul cap mès que un jorn li fotèron un rasclal... "Te vau far far la trèva, ieu !" » (M. Am.)

Las fadarèlas

En *Roergue* méridional, les *fadarèlas* hantent les *baumas* et font leur *bu(g)ada* avec des *batedors* en or.

« Ma mameta me parlava sovent de las fadarèlas. Fasián aicís, fasián alai... Avián un afaire blanc sus l'esquina. Anavan dins los estables. Se i aviá un enfant dins lo brèç, facilament una fadarèla preniá aquel enfant e l'anava menar a l'estable, al pè d'una vaca o d'un chaval. » (G. H.)

Los contes
« Cont lo nuèch jous so capo o rescoundut
[lou jour,
E que del postural lou pastre es de retour,
Monjon nostro soupeto ossetats sus lo
[bonco,
Pas coumo lous moussus, mès soulomen
[d'uno onco.
Nostro pitonso ensuito es un boucì de lart.
Cont cadun dins lou bentre o rejoungut so
[part,
Que l'oulo es despochado e l'escudèlo neto,
Donson uno sòutairo ol soun de lo museto ;
E pièi penden mièjo ouro, en rount ol tour
[del fioc,
De "cabro, sios-tu cabro ?" onon faire lou
[joc.
Des dimenges otal se passo lo belhado,
Es lous jours de trobal autromen emplegado.
L'un bostìs de poniès, l'autre de polhossous.
Los filhos, tout fiolen, fòu petà de consous ;
De soun tens lou bièl gran nous counto los
[gonduosos ;
Lo mèstro, en petossen, nous debito sos
[pruosos.
Nous fosquèt creire un ser qu'obiò troubat
[lou Drac
Deguisat en chobal que fosiò pototrac,
E qu'un jour li monquen cauco òuberjo o lo
[binho,
Per descubri lou laire onèt o lo debinho.
Lo masco, en mormouten, l'emmeno ol
[golotàs ;
Dins tres mots, e tres cots fo roudà lou
[sedàs.
Tout escàs o finit lo truosièmo represo,
Que li te dis lou noun d'oquel qu'o fach lo
[preso.
Lous sourciès fòu, sons doute, un patte on
[lou Bilèn
Pèr n'ouptene lou doun d'i beire de tont lèn.
(...)
Cont lo belhado cèsso ou qu'es prèsto o fini,
Sèn souben regolats d'un tossounat de bi.
Cont onfì del colel lo flomo trombloutejo,
E qu'en biren soun fus lo chombrièiro
[copejo,
Onon fa lo pregario e nous joucon ol lièch ;
Tronquilles, sons remorts, oqui posson lo
[nuèch. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

L'angèlus
« Cada seras, quand sonavan l'angèlus, las trèvas sortissián. Caliá pas tornar sortir. E, lo matin, las fasián dintrar quand sonavan l'angèlus. » (G. Mc.)

Lo valat de Prinhòlas

« Ici *[Milhau]*, on a le ravin de *Prinhòlas* qui était le ravin des *fadarèlas*. Et *Prinhòlas* était tombé. Ma mère était convaincue qu'il y avait des *fadarèlas*. Alors, quand nous allions à la chasse à *La Poncha d'Agach*, on ne passait jamais devant des *fadarèlas*, on passait toujours par le ruisseau. » (C. J.)

La Vòuta

« Ma grand-mèra me disiá que, a La Vòuta, l'i aviá de fadarèlas que venián lavar lo linge amb un battoir en or. *Mès se caliá levar matin. Aquò èra sustot per me far levar pus lèu... »* (A. L. / *Compèire)*

Lo Ròc de las Fadarèlas

« Dins la valòia de Tarn, en fàça Peiralada, i a lo Ròc de las Fadarèlas. Aquò's un ròc qu'es baumat.

Anavan a la ribièira e picavan lo linge amb de tustadors d'òr. Aquò lusissiá, quand fasiá lum. E pièi, las nuèchs de plena luna, metián d'afaires sus las fenèstras per las fadarèlas, per manjar. Èra la memè de Sant-Leons que o contava. S'apelava Pitòt. » (V. L. / *N'Agassac)*

Las fadarèlas de Carbassàs

« Pareis que i aviá la Bauma de las Fadarèlas al-dessús de Carbassàs [Paulhe]. » (V. P.)

« Mon òme o contava. O sabiá de sa grand-mèra. Aquò se passava davant 1900.

I aviá aquelas fadarèlas dins una bauma. Sai pas s'èran nombrosas... Quand podián panar quicòm, o fasián. Anavan dins los òrts per panar lo linge qu'èra espandit. Cada setmana, se cosiá lo pan al forn comunal e caliá anar portar, lo lòng del bòsc, una micha a las fadarèlas. Cada familha i portava sa micha. Aquí èran contentas e fasián pas de misèras al monde. Lo jorn de la fèsta, lo 29 de junh, tot lo monde fasiá de fo(g)assa e cadun anava portar sa fo(g)assa a las fadarèlas alara sai que n'avián un fais, aquel jorn. Las venián quèrre la nuèch. Sai que o manjavan. Se lo monde ne balhavan pas, panavan de linge, de trufas, de cerièiras... Çò que èra defòra. S'avián per manjar, bolegavan pas.

Avián de pichons, alara caliá ben que i agèsse d'òmes... Mès, un jorn, avián pas qu'un pichon, sai que aquò aviá pas reussit, èran montadas al Causse, fasiá de vent e, sai que per panar, o sabe pas, avián estacat lo brèç a una cardabèla, mès lo vent prenguèt la cardabèla e lo brèç. Lo trobèron pas pus. Aquò fini(gu)èt atal. » (J. Jl. / *Carbassàs)*

Lo Trauc de las Fadarèlas

« Quand i aviá un trauc dins una montanha, disián : "Aquò's lo Trauc de las Fadarèlas." » (S. Lc.)

Lo Ròc del Miègjorn a Dórbia

« Ma mèra me contava que las fadarèlas anavan espandir lo linge sul Ròc del Miègjorn. S'apelava Sophie Juéry. *N'i aviá que fasián las fadarèlas amb un lençòl quand i aviá quauqua vièlha filha que passava, per li far paur. Mès que, un jorn, aquò's l'òme que passèt e li te fotèt quicòm ! La fadarèla venguèt pas pus... »* (V. F.)

« Disián qu'espandissián la bu(g)ada sul Ròc del Miègjorn, lo long de Dórbia. » (V. R. / *La Blaquièira)*



1

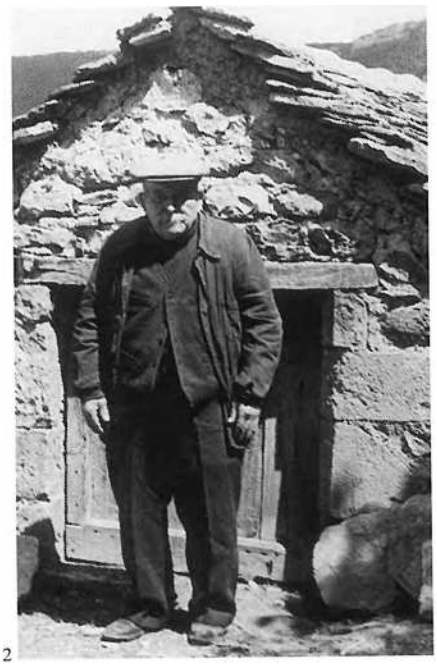

2

1. - Rosalie Lacroix.
(Coll. et id. A. L.)
2. - *Compèire, 1954.*
Eugène Soulié.
(Coll. et id. D. Lt.)

Los empatufaires

Dans tous les pays et à toutes les époques, les jeteurs de sorts et autres *emmascaires, empatufaires* ou *devinhaires* ont fait partie de la sociabilité locale.

« Una vesina de ma maire [de Sent-Victor-e-Melviu], quand vesiá quauqu'un de luènh, metiá la blòda a la revèrs per pas que l'empatufèssa... » (G. Ag.)

« Disián qu'èran empatufats quand quicòm anava pas. » (S. L.)

Las mascas, 1492

« Les comptes consulaires de la communauté de Millau de l'année 1492 renferment des détails complets au sujet des procès faits à un sorcier et trois sorcières. Voici ce qu'on y lit relativement à une de ces dernières, sous la date du 8 juillet. (...)

"Le 8 juillet, le conseil général de l'Esquille s'assembla pour traiter des affaires ci-après. Premièrement, l'assemblée étant formée, comparurent devant elle Arnaud Salvat, sergent et lieutenant du bailli de Millau, et maître Guillaume Gary, notaire ordinaire de la cour royale de ladite ville pour la présente année ; lesquels, par l'organe dudit Gary, rapportèrent qu'ils venaient de la part du juge remettre aux consuls les inquisitions et la procédure faite par ladite cour contre Béatrix J., veuve de Dordé Creyssel, du hameau du Puech, au mandement de ladite ville, accusée d'être hérétique, sorcière *(masca)* et empoisonneuse. Et lesdits bailli et notaire, ayant déposé ces documents sur la table du notaire de céans, requirent les consuls de les examiner, de les soumettre ensuite au conseil communal, et, conformément aux anciens privilèges et à la coutume de Millau, de faire connaître au roi, notre sire, et à son juge leur opinion touchant la peine qu'il convenait d'appliquer à ladite sorcière et *masque.* Après que ledit Gary eut fini de parler, maître Guillaume L., premier consul, prit la parole et dit aux envoyés que le conseil avait entendu et compris l'objet de leur message, qu'il examinerait attentivement les dites informations et procédure, et qu'ensuite les consuls donneraient leur avis au roi, notre sire, et à ses officiers le lendemain à trois heures, ce qui eut lieu. Et après, le juge prononça contre Béatrix J. sa sentence, conforme à l'avis des consuls et du conseil. Et cette sentence fut exécutée de cette sorte : l'exécuteur de la haute justice conduisit l'accusée au poteau *(pialar)* où il est d'usage de faire semblables exécutions. Dès qu'elle fut en cet endroit, Béatrix J. fut réellement brûlée *(cremada)* et entièrement réduite en cendres." » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

La malautiá e las potingas

Face à la maladie, les anciens disposaient d'un ensemble de remèdes empiriques dont certains devaient être d'une efficacité toute relative si l'on en juge par l'important taux de mortalité. Certains remèdes traditionnels étaient cependant très appréciés. Parmi les plantes médicinales particulièrement appréciées en *Roergue* méridional, il y avait *lo trescalan, lo rovenet* et *l'èrba de la mervelha.*

« Mon pèra amassava de plantas e fasiá de tisanas. Fasiá tres jorns de rovenet... » (G. M.-R.)

« La camomila èra per la digestion e lo mal de cap. » (M. Ad.)

Pics e plagas

• *Flor e fuèlha de lire*

« Metiam de flors de lis dins l'ai(g)ardent. » (V. L. / G. J. / R. J.)

« Metián de lis dins d'ai(g)ardent e fotián aquò sus las plagas. » (D. A.)

• *L'èrba de la mervelha*

« Per un pic, cal copar d'èrba de la mervelha e la mesclar amb una "glèra" d'uòu. Aquò fa un emplastre. Cal metre aquò sul pic. Lo sang macat sortís. Aquò's una èrba un pauc coma l'orti(g)a. » (A. L.)

« L'èrba de mervelha èra pels pics, quand se tocavan. » (D. A.)

• *La tela d'iranha*

« Per una plaga, caliá metre una tela d'iranha. » (V. L. / G. J. / R. J.)

Las brutladuras

« I passavan de grais o de burre. » (C. M.-L.)

« Copavan una trufa en dos e la fretavan dessús. » (S. Lc.)

Troncs e amasses

« Per far montar un boisson, i metián de lard dessús. O alara fasián una potinga amb de lis, de lach e de pan. » (D. A. / D. L.)

« Un bocin de lard, aquò fasiá amassar. » (S. L.)

« Plegavan los panàris amb la pèl del dedins dels uòus. » (R. F.)

Raumàs e mal de còl

• *La borratja*

« Quand tossissiam, nos fasián una tisana de borratja, una planta blua, borruda, que raspa un pauc. » (G. Ag.)

• *Los escargòls*

« N'i aviá un que manjava d'escargòls crus, pel raumàs. » (Compèire)

Los uèlhs

« Amassavan la flor del saüt, quand es blanc, e la fasián secar. Quand avián mal als uèlhs, fasián bolhir d'ai(g)a amb aquelas flors e se lavavan los uèlhs amb aquò. » (G. Ag.)

« Lo saüt fasiá pels uèlhs. » (R. F.)

Lo sang

« Lo rovenet fasiá de ben al sang. » (G. M.-R.)

« Se quauqu'un aviá tròp de tension, metián una sansu(g)a per tirar de sang. » (P. Ln.)

Las dolors

« Per las dolors, se friccionavan amb d'orti(g)as. Las caliá pas crentar ! Aviam un vesin qu'aviá mal a-z-una anca. Lo medecin li di(gu)èt : "Vos caldriá vos friccionar amb d'orti(g)as." Un jorn, l'idèia l'atapèt, se desbraguèt e se fretèt amb d'orti(g)as. Mès que, malerós, demorèt tres o quatre jorns que podiá pas s'assetar ! Mès la dolor li passèt ! » (M. Rn.)

Estomac e mal de ventre

• *L'ai(g)a de nose*

« L'ai(g)a de nose fasiá per la digestion. » (C. M.-L.)

• *Lo tè blanc*

« Début juin, on allait chercher du thé blanc sur les Causses. C'était pour la digestion. » (F. F.)

• *La sopa de sèrp*

Parmi les remèdes très appréciés pour soigner les hommes et les bêtes, il y avait *la sopa de sèrp.*

« Quand se tuava una vipèra, se gardava pas la pèl, lo rastèl, e lo metián a secar pel mal de ventre. N'ai abut vistas de penjadas. » (M. C.)

« Una femna aviá talament mal al ventre que li fasquèron una tisana de sèrp e aquò li passèt. E totjorn aviá dich, aquela femna : "Que ieu ne biuriái jamai d'aquò !" » (R. O.)

« Aviam un pastre que n'aviá beguda, d'aquela tisana. » (M. M.-T.)

« Mon grand-père en avait bu… » (R. F.)

Per far pissar

« Fasián de tisana de cuas de cerièiras per far pissar. » (M. Ad.)

L'apoticaire
« Aro que lous efons ocompou los bouchingos ;
Sus trucs l'opouticaire omasso sos poutingos ;
N'esprimorò lou suc o forso de trobal,
Que, dounat o prepaus, guerirò de tout mal. »
(Extr. de *Poésies rouergates,* par Claude Peyrot, graphie francisée)

Pour un ulcère
« N'i a que i metián un escargòl. » (M. R.)

Per far arrestar lo nas de sagnar
« Quand lo nas sagnava, d'aquel moment i aviá de pòrtas amb de gròssas claus e se caliá metre una clau darrèr lo còl. Aquò arrestava lo nas de sagnar. » (G. Ag.)

La tisana de sèrp
« Mon bèlpaire se sonhava amb de vipèras. Fasiá de tisana. Aviá mal a un artelh... fasiá de tisana de vipèra. Aviá mal a la gòrja... una tisana de vipèra. Autrament, l'i aviá lo tè, la borratja, la camomila... Cada mal aviá son remèdi. » (U. M.)

« Quand tuavan una vipèra, l'escorgavan e gardava lo rastèl, lo metián dins l'òli o lo vinagre, sai pas de qué, o fasián secar e ne fasián de tisana. Aquò guerissiá tot ! » (J. J.)

1. - *(Coll. V. D.)*
2. - *Potensac.*
Félicie Agulhon-Maillé (1857-1939), épouse de Jules Etienne Maillé (1868-1936).
(Coll. et id. M. Ln.)
3. - *N'Agassac,* vers 1910.
Alexandrine Collière.
(Coll. et id. B. H.)







Campanièr e tombelaire
« Salaire du sonneur de cloches et du fossoyeur :
"Aysso es lo statut de so que devo penre los senhies per los classes de cascun cors.
Aysso es las aordenansas del senhier et del crosier que devo penre de lors salaris de la vila d'Amelhau.
Recebra lo senhier per so salari dels corsses dels paures de l'hospital d'Amelhau als quals serau sonat II sems tan solamen, so es assaber per cadaun cors II d. torn. tan solamen. (...)
Recebra lo crosier per cascun cors d'effan que sera sebelitz dins la claustra : VI d t." »
(Extr. de "Nouveaux documents inédits sur la ville de Millau", par J.-F. Artières, dans *MSLA,* 1906)

Basilie Malgoire-Roques, † 10 janvier 1874
« Compte des dépenses faites à l'occasion du décès de Basilie Malgoire épouse Roques, 10 janvier 1874.

Enterrement, payé à M. le curé	20 f.
Pour la cire à Vidal	24 f.
Pour les cloches	4
Au suisse	5
A Joyes (bière)	8
Tourret et porteurs	14
Drap des sœurs	5
Pour bienfaitrice de la B[onne] mort	30 f.
Pour don au couvent	10
Pour des messes	174 f. 65
Autres dépenses, voir ci après :	
A la Carcenague	12
Pour teindre les habits, les drogues ou autres petites dépenses	7
Au médecin	5
Pour l'huile du remède	2
Pour payer le fromage	1
Pour plusieurs messes dites pendant la maladie	13 50
Pour payer la viande prise pendant la maladie	12 80
Pour des remèdes	5 50
Pour 2 flacons de sirop	1 60
Report	307 65
Pour des messes données par le père Roques et aumône du carême 1874	5
Pour bienfaitrice, cour de Marie	25. »

(Doc. R. J.)

Mal-cuc e mal de costat

Le recours au pigeon ou au chat mâle éventré vif pour soigner les méningites et les congestions est un vieux remède préconisé par les médecins de l'Antiquité relayés par ceux de l'université de Montpellier au Moyen Age. Cette thérapie a été utilisée en *Milhavés,* occasionnellement et en ultime recours, jusqu'au milieu du XXe siècle.

• ***La civada***

« Per un mal de costat, metián de civada dins una padena, fasián rostir aquò al fuòc, metián aquò dins las margas de vièlhas camisas e al torn del malaute. » (J. Jl.)

• ***Lo pijon***

« Per la "meningita", caliá bandar un pijon, lo durbir e lo metre sul cap. » (V. L. / G. J. / R. J.)

• ***Lo cat***

« Jonquet del Molin disiá que n'i aviá qu'avián bandat un cat, lo durbi(gu)èron e lo metèron sul malaute, d'un costat e de l'autre. Se guerissián d'un mal de costat coma aquò, amb un cat. » (M. R. / *Compèire)*

Lo dòl

Le décès donnait lieu à des cérémonies d'enterrement dont le rituel dépendait de l'existence d'une *confrariá de la bona mòrt,* ou de la classe d'enterrement choisie par le défunt ou par ses proches.

Los contravents e los miralhs

« Barravan los contravents, se metián dins lo sombre. » (C. M.-L.)

« Quand i aviá un miralh, l'acaptavan. » (S. L.)

Dòl al Molnar

« Un soir que nous étions réunis chez elle, tante Belote dit à son mari Eugène : "Un Tel, du Monna (...) est mort ! Il faudrait bien que quelqu'un aille à l'enterrement..."

L'oncle répondit : "A-t-on mandé ?"

Pour saisir toute l'importante d'une pareille interrogation, il faut savoir qu'autrefois, quand un décès se produisait dans une famille, on envoyait à toute la parenté un émissaire spécial (c'était souvent le sacristain de la paroisse) pour annoncer le décès et prévenir de l'heure des obsèques. Oublier quelqu'un était chose grave : *"S'en sobioù mal"* (on s'en savait mal). (...)

Sur réponse affirmative de la tante qu'on avait réellement "mandé", l'oncle déclara : "Eh bien, j'irai." » (Extr. de *Alades,* d'après Edouard Mouly, 1948)

Las confrariás

« Il y avait des confréries et l'apprenti adhérait en général à celle de son maître. Lors des enterrements, le confrère à jour de ses cotisations avait droit au drap. C'était aussi une caisse d'entraide. » (T. A.)

Los protestants

« Lo temple èra en plena vila. Se maridavan pas amb de catolics e avián un cementèri per eles. E un catolic anava pas a un entarrament protestant. » (G. G.)

Lo cementèri de Lumenson

« En février 1808, les eaux de la Dourbie et du Tarn s'élevèrent à la hauteur actuelle du tablier du pont de fer, à 8 m 70 au-dessus de l'étiage. C'est cette inondation qui renversa l'église paroissiale des habitants d'Aguessac, alors établie à Lumenson et entama le cimetière de cette localité. "Que de générations entassées dans ce petit espace ! Mais le Tarn, dit M. Argeliez, qui tous les jours mine les bords de ce cimetière enlève tous les jours quelques débris sous les yeux d'une population indifférente. On est indigné du peu de respect qu'on a ici pour les morts. Combien de fois n'a-t-on pas vu, là, sur la grève, confondus pêle et mêle les ossements des hommes avec les ossements des animaux !... Combien de fois, heurtant du pied... quoi !... un crâne humain..., n'ai-je pas été tenté de maudire ce peuple qui abandonne aux vents et aux flots les cendres de ses aïeux et de ses pères." » (Extr. de *Esquisse générale du département de l'Aveyron,* par Emile Vigarié, 1927)

Lo cementèri de Sent-Martin del Larzac

« Louis Anglade (...) devait rester trente-un ans [1875-1906] dans la paroisse et succéder à l'abbé Paulin Pailhès. [Il donna] l'état du cimetière :

"L'an 1877, après plusieurs demandes faites à la mairie de Millau pour faire terrer le cimetière ne possédant qu'un mètre de terre de profondeur, restées infructueuses, nous eûmes le bonheur de voir notre dernière demande accueillie par la commission municipale. Les semailles étant terminées, nous entreprîmes cette réparation. Les secours en transport assurés par les paroissiens furent abondants et, dans les trois jours consécutifs, nous eûmes le plaisir de voir une couche de 80 centimètres répandue sur toute la surface du cimetière. En même temps, avec le secours de la mairie, nous pûmes exhausser la croix principale du cimetière et nous fîmes construire une porte en fer soutenue par des piliers en pierre de taille à la place d'une claie en bois toute vermoulue, soutenue par des pitons enfoncés dans une maçonnerie ordinaire." » (Extr. de "Saint-Martin de Mauriac après la Révolution", par Raymond Robert, dans *Journal de Millau)*

Lo cementèri de Milhau

« Le plus ancien cimetière connu était situé au nord de Notre-Dame de l'Espinasse, dans ce petit espace vide qu'entourent des maisons et sur lequel elles ont empiété. Lorsqu'il fut devenu insuffisant, on en établit un autre à l'ouest de l'église, lequel devint le cimetière définitif de la ville. Ce cimetière, situé à côté de la place publique, non clos de murs, était exposé à des profanations continuelles. On y tenait les marchés, on y vendait, on y achetait, avec force jurements et parjures. Tous les animaux qu'on y amenait pour les vendre, souillaient de leurs ordures la cendre des morts. Des excès, plus grands encore, se commettaient, tous les jours, dans ce saint lieu ; on y jouait, on y dansait, on allait même jusqu'à s'y livrer à des batteries sanglantes, de sorte que, plusieurs fois, il avait fallu réconcilier ce cimetière, pollué par l'effusion du sang humain.

Depuis bien longtemps, l'indignation publique soulevée par ces outrages sacrilèges attendait une satisfaction, qui, hélas ! ne lui fut jamais complètement donnée. On fit des traités qui ne furent pas exécutés ; l'évêque lança des interdits qui furent éludés. Bref, le cimetière paroissial resta ce qu'il était jusqu'à l'année 1782, où on le transféra à côté de l'hôpital général de Millau. » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

A ces quelques images, à ces témoignages reflétant une occitanité rurale toujours présente, correspondaient des chants et des airs à danser dont quelques exemples sont publiés dans la cassette qui accompagne ce livre.

Louis Montety, † 9 septembre 1890

« Décès de Louis Montety, le 9 sept. 1890.
Payé à Mr le curé Sarrouy, y compris la neuvaine 58
A Mlle Seguin, tenture noire 15
Suisse, porteurs 28
Sœurs, drap 5
Cure et Vidal 35
La Baptistoune, sonneuse 4
Cire 19 50
Pour messes et autres prières
Pour une neuvaine à Mr l'abbé Costes .. 13 50
Id. à Mr Raffy 13 50
Id. aux Capucins 13 50
2 neuvaines aux abbés Séguin 27
2 oct
30 messes aux Clarisses de Millau pour leur aumonier 45
1 neuvaine aux Capucins 13 50
Bienfaiteur de la bonne Mort 30
La neuvaine dite à l'église 15
116 messes y compris celles des congrégations et celles qui suivent
1 neuvaine à Mr Seguin 13 50
1 id. à Mr Forestier 14
1 id. à Mr Costes 13 50
1 id. à Mr Seguin 13 50
15 oct.
195 francs de donnés depuis le décès, en tout 132 messes
Aux Carmélites de Rodez ..... 5 fr.
Nov.
2 messes chantées à Mr l'abbé Martin 4
2 messes chantées à Mr Sarrouy, curé 4
Une neuvaine dite par Hilarion 1
6 mars 1891
1 messe chanté[e] pour la mi-année à Mr Sarrouy 2
7 messes à Mr Costes 9 50
Mai 1891
3 messes à Mr Costes 3 90
2 août
100 fr. pour messes à Mgr Montéty 100
8 septembre
1 messe à Mr Seguin 1 50
Novembre 1891
1 messe à Mr Costes 1 50
12 mai 1892
1 messe à Mr Costes 1 50
9 septembre
1 messe à Mr Costes 1 50
Payé par l'entremise de Mr Unal, pour l'enregistrement du testament 137 75
Pour succession 759 25
Pour frais à Mr Unal 10
1 bout d'an, repas 60
Sonneurs, 2 ; tenture, 5 ; suisse, 3 ..... 10 »
(Doc. R. J.)



1



2

1. - *(Extr. de Un siècle d'images millavoises)*
2. - 1935, Harmonie millavoise.
Assis : ?, M. Cartayrade, Aimé Grailhe, Emile Boudes (président), M. Eustace (chef d'orchestre), ?, MM. Aigouy et Ayerve. 2e rang, on reconnaîtra : ?, M. Dejean, René Rieux, MM. Vergonnié, Boyer et Malhé, R. Tarral, MM. Frayssinhes et Guérard, Jean Carlat, Henri Fabre, Gérard Montels, ?, François Martel, Pierre Brossel. 3e rang, on reconnaîtra : M. David, Charles Roumiguier, MM. Gralières, Gaubert et Tournemire, Marcel Costes, Jean-Marie Fabre, Louis Roumiguier, M. Saquet. *(Coll et id. F. J.-M.)*

Musicas, cants e contes del canton de Milhau-est

Le profil ethnomusicologique du canton de *Milhau-est* ressemble, pour une part, à celui des autres sous-préfectures de province. L'influence de la bourgeoisie locale et des fonctionnaires a favorisé l'adoption des modèles dominants : orphéons, harmonies, cliques, chorales et orchestres de bal ont reproduit les modes françaises ou européennes de leur époque.

Toutefois, ces modes ont été parfois occitanisées. Tel est le cas des ensembles musicaux de quartiers ou de corporations aux noms occitans et appelés *bandas*. Les chorales et la cantatrice Emma Calvé ont chanté les airs traditionnels rouergats et les créations occitanes des félibres locaux.

Les danses traditionnelles comme *la borrèia* sont restées populaires dans les communes rurales, cependant que le groupe *La Gantieirèla* en assurait la pérennité à *Milhau*.

L'influence languedocienne est sensible dans la chorégraphie avec la danse du chevalet au XVIIIe siècle, des farandoles au XIXe siècle à *Milhau*, et même *la bufatièira* à *N'Agassac* au XXe siècle. Cette influence est également présente dans le répertoire chanté et au travers de nombreuses formulettes, mais leur caractère rouergat prédomine nettement.

Les *fadarèlas* et les comptines en occitan n'ont pas totalement disparu de la mémoire des anciens.



Banda de l'Espi(g)a, agost 1901.
(Extr. de Un siècle d'images millavoises)

Los musicaires



Alfred Chauchadis, directeur de l'Harmonie millavoise.
(Coll. et id. G. S.)

Menestriás e musicaires

« Les ménétriers étaient des gens de métiers, plus ou moins exercés dans l'art musical. Au XIVe siècle ils n'avaient pour instruments que des chalumaux ou hautbois : *"los menestrias que tocon las chalaminas"*. A côté d'eux, d'autres musiciens jouaient de la trompette. Au XVe siècle, les ménétriers se servaient du *tabo,* de la *flaüta,* qui pourraient bien être le galoubet et le tambourin, usités encore aujourd'hui en Provence et dont l'accord forme un concert fort agréable au peuple.

Les membres de ce petit corps de musique, revêtus de robes vertes, et rangés autour de la bannière municipale, marchaient devant les consuls. La ville leur fournissait le costume et leur donnait un petit salaire chaque fois qu'ils assistaient à une cérémonie publique, ce qui arrivait très souvent. Et comme ces artistes étaient fort rares, les consuls, pour les attacher au service de la communauté, leur accordaient quelquefois toute exemption d'impôts. (...)

"Lodich jorn [dimergue, lo premier de octobre 1440] aguem d'autras parts, e per anens e venens del pays aut [l'Auvergne] *que vertat era tot so que dessus es dich* [reprise de Pontoise et autres places par le roi sur les Anglais], *e per so fonc ordenat coma sen sec : fonc aponchat et ordenada una crida al sestayral am los menestries de fustas e trompas* [instruments de bois et de cuivre] *e grands trinhos e que tota persona agues a far grans fuochs per tota la vila, e bals e dansas, en pena de estre reputat avol e fals al rey nostre senhor."* » (Extr. de *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* par Joseph Rouquette, 1888)

« 1443 : *"A Naudi per tocar la cabo et la flauta a lad. proceciou car los autres menestrias ero deforas."*

1540 : *" A Guiral Mataro per sonar lo tabory."* » (Extr. de *Notes sur les mœurs et institutions de la commune de Millau...,* d'après A. Carrière, 1928. *Doc. S. d. L.)*

(Extr. de Un siècle d'images millavoises)

En dehors du milieu urbain où dominaient les orchestres modernes, il y avait dans les communes rurales des sonneurs d'accordéon diatonique ou des joueurs d'harmonica qui animaient des *velhadas* et des réunions de famille ou de jeunesse. Tel était le cas de M. Amans Malaval de *N'Agassac.* Ce dernier nous joua à l'harmonica diatonique *Lo penon / Taisson (pòlcà picada) ; Lo rossinhòl (valsa) ; Lo carretièr passa (escòtissa) ; La Camalhada (borrèia) ; La bufatièira (branle) ; La pòlcà pòde pas cargar (pòlcà)...*

Aujourd'hui, le groupe *Sarrabastal* perpétue la musique traditionnelle rouergate en *Milhavés.*

« Le père Balard avait créé son dancing-musette en 1919. Il concurrençait les Coupiac à Beaulieu avec la Lyre (rue de la Condamine). L'orchestre de René Rieux et son saxophone, sa clarinette Jules Caylus, son accordéon, Joseph Aigouy, son saxophone ténor et "le Caque" Jean Carlac avec sa batterie, animaient "le Balard". Il a été ensuite concurrencé par "le Sélect" à côté de la Maison du Peuple. » (Extr. de *Du pont au Larzac,* d'après Robert Roussel, 1997)

La Gantieirèla

« Nous avons à Millau un groupe folklorique fondé en 1955 par notre majoral du Félibrige *Jòrdi Girard.* Si nous ne le voyons pas trop souvent à Millau, par contre il rayonne beaucoup à travers la France et même à l'étranger.

C'est une excellente forme de publicité pour Millau et leur tenue, si elle n'est pas typiquement gantière, n'en est pas moins fort belle ; et dans les retrouvailles folkloriques auxquelles elle participe, elle apporte la tenue traditionnelle des Rouergats du sud du département.

Longue vie à *lo Gantieirelo,* et merci à *Jòrdi Girard* d'avoir, à travers le folklore, pensé à la publicité de notre petite patrie. » (Extr. de "100 ans de musique à Millau", d'après Jean Miquel, dans *Découverte du Rouergue,* 1989-1990)

« Jacqueline Roustant *aviá tornat montar, après la guèrra,* l'orphéon des Montagnards, *amb los òmes. Alara comencèrem a ne far una societat de corala. Coma n'i aviá que sabián dançar un pauc la borrèia alara, pichon a pichon, nos metèrem a dançar atanben. L'apelèrem La Gantieirèla.* » (G. G.)



Las dançaS

Souvent méprisée par les citadins suiveurs de modes, la *borrèia* était bien présente dans les communes rurales même si elle y avait moins de force que sur les *montanhas* de *Leveson* et d'*Aubrac.* Comme ailleurs en *Roergue* méridional, la polka piquée dite *Lo penon* était populaire en *Milhavés,* mais on y connaissait la version dite *Taisson.* Le groupe de *La Gantieirèla* contribue à faire connaître les danses traditionnelles du *Roergue.*

Las dançaS en 1786

« Saint-Jean, 8 décembre 1786.
Nous voulions jouer la comédie ce Carnaval, et puis le choix de la pièce (comme il arrive souvent) a fait naître un différend qui a fait tomber le projet sans l'exécuter. Je m'amuse beaucoup depuis un mois que tout le monde est revenu de la campagne : nous dansons toutes les semaines une fois au moins chez nous ou ailleurs. Les airs de contredanses sont délicieux. » (Extr. de *Pauline Victoire d'Albis : lettres à Angletine,* publiées par Jean d'Albis, 1985)

Las cançons

Le répertoire occitan du canton de *Milhau-est* comporte de très nombreux chants identitaires, œuvres d'écrivains félibréens locaux comme Henri Terral, Lucien Grégoire ou Henri Julié. Ces chansons étaient interprétées par les chorales citadines et sont encore bien présentes dans les mémoires.

Les chansons traditionnelles comportent un classique du *Milhavés, Lo perroquet,* d'origine languedocienne, et des chansons assez répandues en *Roergue* méridional mais transmises par une tradition orale extérieure au canton *(No'n vam a la montanha),* par l'école *(Bonjorn vesina)* ou par la Jeunesse agricole catholique *(La filha del paisan).*

L'ensemble de ce répertoire est toujours d'actualité puisqu'il est interprété par des groupes tels que *Amilhavi* ou *Velhadas.*

Paulette Agrinier de *N'Agassac* tient son répertoire de sa mère Marie Molinier-Imbert *de Sent-Ginièis d'Òlt, nascuda en 1900 a costat de Montanhac, comuna de Sent-Adornin de Lenna.*

« Le père de maman, Charles Soulié, chantait *Lo gran de milh.* Je ne sais pas s'il n'était pas sorti de Mauriac de Saint-Beauzély… » (A. L.)

« On a commencé à chanter très jeunes, à 17 ans à peu près. Je faisais partie de l'orchestre de mandolines, *l'Estudiantina.* Ma femme faisait partie d'une autre société qui s'appelait Les Amis des Malades, une société qui a marqué son époque, à Millau. J'y suis entré après.

Après, dans les années 60, on a fait équipe avec André Delon qui est décédé maintenant, avec qui on a fait le cabaret occitan. Pendant 30 ans, on a fait le cabaret à Millau. Après le décès d'André, on a remonté cette association et le groupe *Amilhavi.* » (C. Pr.)

L'Estudiantina, 1956. (Coll. et id. C. Pr.)



Las cançons escrichas

Sous ce titre, on regroupe les chants identitaires, œuvres d'érudits locaux de sensibilité félibréenne, remontant parfois à la fin du XIXe siècle, et les chansons divulguées lors des coupes de Joie de la J.A.C., à l'occasion de représentations, au travers de recueils tels que le *Canta Païsan*.

« Il y avait des chansonniers qui venaient au coin des rues. Ils vendaient des chansons. On essayait de récupérer l'air et on chantait la chanson. » *(Enreg. M. d. M.-M. P. G., 1982-1983)*

• *Bonjorn vesina !*

Cette fable dialoguée et chantée est assez répandue en *Roergue* méridional où elle semble avoir été diffusée par les écoles libres.

« L'ai apresa a l'escòla a Montjòus. » (J. Jl.)

« Una cigala, lo bèl temps passat,
Lo bèl temps passat, una cigala,
Lo bèl temps passat, n'aviá que cantat. » (M. Rg.)

« – Bonjorn vesina, cossí anatz-vos ? (bis)
Cossí anatz-vos, vesina ?
Cossí anatz-vos, amai los pichons ?

– Mercí, vesina, vau pas mal e vos ? (bis)
Vau pas mal e vos, vesina,
Vau pas mal e vos amai los pichons ?

– Paura vesina, ieu crebe de fam ! (bis)
Ieu crebe de fam, vesina,
Ieu crebe de fam amai los enfants !

– Quand ieu glanave, de qué fasiatz-vos ? (bis)
De qué fasiatz-vos quand ieu glanave ?
De qué fasiatz-vos amai los pichons ?

– Quand vos glanàvetz, ne cantàvem dos ! (bis)
Ne cantàvem dos, quand vos glanàvetz,
Ne cantàvem dos, amai los pichons !

– E ben vesina, ne cal dançar tres ! (bis)
Ne cal dançar tres, vesina,
Ne cal dançar tres e manjar pas res ! » (J. Jl.)

Chants identitaires

Les chants identitaires ou hymnes locaux en occitan, parfois calqués sur une matrice connue, faisaient partie du folklore local.

• *Amics cantem nòstre Compèire* (1)

Cette chanson aurait été écrite par Auguste Mouriès (1900-1956) de *La Garda de Compèire,* instituteur à *Compèire,* avec le père Barascud.

« Amics cantem nòstre Compèire,
Qu'es un país coma n'i a pas.
Totes i vojam plan lo veire,
E gesses l'escopissèm pas.
N'avèm de cavas espatentas,
Onte venon los N'Agassòls,
Los Russas e los Carbassòls,
Quand vòlon faire un mièg,
Que vòlon far la nòça.

Repic :
Viva los Compeiròls,
Qu'an de bons cabassòls,
La culòta, la ribòta,
Aquò los fa plan portar.
Totjorn parlan, totjorn buvon,
E crenton pas de se fotre de nas.

Quand ven lo dimenge, après vèspras,
Nos reunissèm sèt o uèch,
Vam quèrre la clau de la cava,
Per dire de ne far un mièg.
Aquí al talh de la barrica,
I passam librament la nuèch,
Car davant de no'n anar al lièch,
Volèm meritar lo susnom de Sampetas.

Quand n'avèm fach una trentena,
Partissèm braç dessús-braç dejós,
Virar tombarèls e carretas,
E fotre pel camin los socs.
D'aquí no'n vam veire Mareta,
Que paga sèt a uèch Pernòds,
Car nautres avèm de bons gosiás,
Onte davalam tot exceptat la piqueta.

Enfin quand la nuèch es passada,
Daus las cinc oras del matin,
Totes prenèm la retirada,
Car la femna se diu languir.
Mès tanlèu que nos sarram d'ela,
Se met a nos repotegar,
Mès nautres, per l'amaniagar,
Li te passam la man,
La man sus l'esposseta. »

(1) **Variantes**
§ 1 (tous)
2 - *'Quò's un país coma n'i a pas* (M. R.)
Aquò's un país coma n'i a pas (B. A. ; M. L.)
3 - *Totes i vidèm plan lo veire* (B. A. ; M. R.)
Totes i vidam plan lo veire (M. L.)
4 - *Avèm de cavas espatentas* (M. R.)
6 - *Ante venon los N'Agassòls* (M. L. ; M. R.)
8 - *Quand ne vòlon far un mièg* (B. A. ; M. L. ; M. R.)

Repic
3 - *La ribòta, la culòta* (M. R.)

§ 2 (B. A. ; M. L. ; M. R.)
4 - *Per dire de ne fotre un mièg* (M. L.)
Per dire de ne faire un mièg (M. R.)
5 - *Aquí al tralh de la barrica* (M. L.)

§ 3 (B. A ; M. L.)
1 - *Quand avèm fach una trempeta* (B. A.)
4 - *E fotre pels camins los socs* (B. A.)

§ 4 (M. L. ; M. R.)
1 - *Quand la nuèch es passada* (M. R.)
3 - *Totes prenon la retirada* (M. R.)
4 - *Car la femna ne diu languir* (M. R.)
7 - *E nautres, per la consolar* (M. R.)

• ***Autra cançon de Compèire*** (1)

Sur l'air de "Ah, le petit vin blanc !"

« Pas luènh de Milhau,
En virent en naut,
Jocat sus un sèrre,
Veiretz un país,
Qu'al solelh i ritz.
Ò quna mervelha,
Bastit sus de pèiras,
S'apela Compèire,
A son castèl-fòrt,
De bravas filhetas,
De bonas cavetas,
E i a de bon vin !

Repic :
Vivan los Compeiròls,
Qu'an lo sang roge, roge,
Coma lo vin que vojan,
Al fons del gargalhòl.
E pièi al Tineiral,
Davant un plat de rebarba,
E un plenponh de gendarmas,
Ne foton un còp,
Pièi un plen, pièi un mièg,
Dincas-a mièjanuèch.

Per biure un copet,
Bonet e fresquet,
Montatz a Compèire,
Se volètz dançar,
Seretz de la fèsta,
Davant una cava,
[Un pauc de musica,]
Tot lo monde cantan,
Tot lo monde dançan,
Tot lo monde rison,
Las bravas filhetas,
Que tròp gentilhetas,
Fan l'escapadeta,
[Una bocadeta,]
E l'amor las traís.

Ò polit vilatge,
Malgrè ton vièlh atge,
Siás totjorn demorat,
Lo país aimat,
E plan regretat,
D'aquel que s'isòla,
[Se un bèl jorn s'en va,]
[Te regretarà,]
Que vire, que ròtle,
Totjorn virarà,
Qu'ane en Africa,
Qu'ane en America,
Un jorn tornarà.
Car, braves enfantons,
Per far de bons potons,
N'avètz res de tal que Compèire,
Car per bien s'escaufar,
Se cal plan refrescar
Plan cabit, plan cabit,
Dins las pèiras. »
(M. Ad.)

(1) Variantes de M. R.
§ 1 6 - *Aquí 'na mervelha*
7 - *Bastida sus de pèiras*
9 - *Son castèl-fòrt*
10 - *Sas bonas cavetas,*
11 - *De bravas filhetas*
Repic 8 - *Ne fan un mièg, pièi un plen,*
9 - *Pièi un mièg, pièi un plen.*
Variantes dernière strophe
Mos braves enfantons,
S'aimatz los cotilhons,
Per far de bons potons,
Vos cal venir totes a Compèire,
Car per bien s'escaufar,
Se cal plan refrescar
Bien cabit... dins las pèiras,
De Compèire.

• ***Lo cant de las estelas*** (2)

Cette chanson a pour titre "Aubade millavoise" dans le livre *Chansons du pays d'oc* de Léon Froment.

« *Vièlha cançon de Milhau.* [En note] Vieille chanson donnée par Joseph Bouloc, dans la *Revue du Rouergue* de juillet-septembre 1952. » (Extr. de *Les cants del Grelh,* par Henry Mouly)

« Lo cèl belugueja
Claufit de diamants ;
La luna poncheja
Detras Sant-German :
Tot ara l'aubeta
Vendrà, de sos plors
Banhar sus l'erbeta
L'uèlhon de las flors.

Repic :
Dòrm, ma migueta
Tant polideta ;
Dòrm, ma migueta,
Dormís jusc'al jorn !
Polida migueta,
Bèl ange d'amor !
Polida Liseta,
T'aimarai totjorn.

Mas lo jorn s'avança,
L'estela palís.
L'ironda se lança
Defòra son nís.
S'ère l'irondèla,
Que vendriái sovent
Faire sentinèla
Sus ton contravent !

L'ironda braveta
Vendrà dins un briu
Te cantar, migueta,
Son "chiu-riu-chiu-chiu".
Ausís-la ! Se canta,
Benlèu te dirà
Que l'amor encanta
Lo que t'aimarà. »

(2) Variante de la version publiée, en graphie francisée, par Léon Froment :
§ 1 7 - *Beigna lo ribetto*
8 - *Qu'en dourmou los flours.*
Refrain 1 - *Dors ma mestresso*
3 - *Dors ma mestresso*
4 - *Dors jusqu'al jour*
5 - *Poulido ma mio*
7 - *L'aoubetto, blanquetto*
8 - *Té semblé toujour.*
§ 2 3 - *L'hiroundo s'élanço*
5 - *Ah ! séré l'hiroundello*
§ 3 1 - *L'hiroundo broletto*
7 - *Qu'uno bouès aimanto*
8 - *Abal t'atendro.*





(Extr. de Un siècle d'images millavoises)

Milhau e lo Milhautenc
« De L. Julié. » (Extr. de *Les chansons locales de Millau*, 1935)

« Gais Milhautencs, cantem nòstra patría,
Dórbia e Tarn, sos rius, sos arribals,
Sas montanhas, son cièl, son industría,
Cuèrs de julhas, gants sans rivals ;
Cantem sa flor, l'eleganta gantièira ;
Graciosa, adrecha, fa brilhar plan naut,
Lo bon renom de nòstra vila obrièira,
De Milhau, de Milhau, de Milhau.

Nòstre Milhau es una vila tranquila,
País causit del trabalh, de la gaitat,
Ont l'òm viu sans se faire tròp de bila ;
De l'Avairon es la pus granda citat.
Las femnas, bonas mainatgièiras,
Los òmes sòbres, pas flanurs,
De bon matin, per las carrièiras
Vesètz passar blanchiás, tanurs,
Menusiás, sarraliás,
Corroiurs e gantiás,
Van trabalhar amb' ardor,
Per ganhar lo croston.

Avèm sustot un supèrbe torn de vila,
Que se vestís de verdura al mes de mai,
Fiacre, tramway, *ni* taxi-*autòmòbila*
Derenjan pas lo passejaire jamai.
La Plaça Vièlha, La Capèla,
Lo Mandarós, son monument,
La Mònta fresca, larja, bèla,
Tres jardins per nòstre agrement,
Onte mamàs, nonons,
Gardan los enfantons,
E los vièlhs, sans mistèri,
Tustan sul ministèri.

Trobam aicí d'agreablas passejadas,
Onte possan platanas e marroniás,
De prats florits, de ribatèls, de cascadas,
De grands bòsces de roves, de castanhiás.
Lo dimenge, quand Febús brilha,
Romplissèm lo barral, lo sac,
Amb los amics, la familha,
Vam prene l'èrt dau N'Agassac,
Massabuòu e L'Olmet,
D'onte tornam sans set,
Raujòlas, Picapol,
Pièi i vesèm trebol.

Dins lo valon, sus la rienta colina,
Galhardament possa la vinha, lo blat,
Del bot del Crés, de Puèg-Negre, l'òm domina
Los cinc cloquiás al ponchon ensolelhat.
L'òm vei lo tropèl que pastura,
Los buòus que traçan los selhons,
Per far pus gaia la natura,
Cantan pertot los aucelons.
E coronent Milhau,
De Cartaire al Mas-Caud,
Mai de mila ostalons,
De totas las colors.

Lo Milhautenc aima sa vila natala,
Pas rosigat per l'orgulh, per l'ambicion,
Va pas córrir las citats, la capitala
Per qu'a Milhau pòt far sa situacion,
Lo seras, après sa jornada,
Content, quita son damantal,
Va potonejar sa nisada,
Urós quand a dins son ostal,
Un escut al tirador,
Lo pòrc sul salador,
Al bufet un croston,
E plen son barricon. »

• ***Milhau en fèsta***

« De Lucien Grégoire. » (Extr. de *Les chansons locales de Millau*, 1935)

« Uèi, donc, Milhau a pres son pus grand èrt de fèsta,
Uèi es jorn de repaus, lo trabalh a cessat,
L'obriá content a mes sa pus polida vèsta
E l'obrièira atanben resplandís de beutat.

Repic :
Milhautencs, laissem lo trabalh,
Quitem usinas e fabricas,
Anem en fola al festival
Entendre òrfeons e musicas :
Uèi cal anar
Rire e cantar,
Tot es en ròia !
Viva la jòia !
Uèi cal anar rire e cantar
Viva Milhau per s'amusar !

Pertot l'òm vei drapèus, lantèrnas e guirlandas,
Totes los monuments publics son pavoisats,
Pertot l'òm vei passar de plan joiosas bandas,
De rires l'òm entend de totes los costats.

Pertot suls bolevards, sus las plaças publicas,
Tot lo monde joiós i corrís amb bruch,
Per veire defilar òrfeons e musicas,
Que per un grand concors a Milhau son venguts.

E la fola aplaudís : tota entosiasmada,
Marcha al pas e seguís musicas e tambors ;
Pels accents musicals se sentís enlevada
E per remerciar, lança pertot de flors !

Batetz, batetz tambors, e bronzinatz trompetas,
Òrfeons, entonatz los pus polits bocins,
Adujatz-nos aicís de vòstras cançonetas
A cantar lo geni dels enfants del país. »

• ***Ò mon Milhau***

« Par L. Julié. » (Extr. de *Les chansons locales de Millau*, 1935)

« T'aime, Milhau, ma citat tan polida,
Es jos ton cièl que vegère lo jorn,
E pichonèl, mon ama s'es florida,
De la beutat, a tus, mon sol amor.
Al mes de mai, quand tot se met en fèsta,
Que dins la flor s'endormís lo babau,
Quand l'aucelon per far son nís s'aprèsta,
Qu'es blu ton cièl, polit Milhau !

T'aime, Milhau, ont se passa ma vida,
Tranquilament, n'estent pas envejós,
E soi content, ma jornada finida,
Dins mon ostal amb mos enfantons.
Quant plaser de córrir la campanha,
E dins l'estiu quand Febús es tròp caud,
A l'arribal, al prèp de sa companha
Jos ton cièl blu, polit Milhau.

S'ai pro bon pè, quand vendrà la vielhessa,
Amb d'amics milhautencs coma ieu,
Remembrarem un pauc nòstra junessa,
Dins tos jardins, al Crés, al Camp del Prior.
E quand caldrà dire adiu a la Tèrra,
Que de mos jorns se coparà l'escaut,
Vòle dormir prèp de ma doça mèra,
Jos ton cièl blu, polit Milhau. »

• ***Ò ! qu'es polit Milhau !***

Par Henri Terral. Publié dans l'*Ormonac rouërgàs* de 1912 sous le titre *Milhau,* en feuille de chant par les éditions Artières avec une illustration de L. Bretou, ainsi que dans *Les chansons locales de Millau* (1935)

« Quand lo solelh rabastina la plana,
Per trobar l'ombra anèm a arribal.
E dins lo bòsc, nos vam culhir l'auglana,
Al près de tus, Milhau, quante regal !

Repic :
Quante regal !
Quante regal !
Quante regal !
Ò ! qu'es polit Milhau,
Quand lo solelh i brilha,
Ò ! qu'es gai nòstre trauc,
Quand l'aucèl i bresilha !
Celebrem donc Milhau,
Cantem son industría,
Viva nòstra patría,
Viva nòstre Milhau !

Ai voiatjat, ai fach lo torn de França,
Mon uèlh a vist mila curiositats,
Mès a Creissèls, val mai un torn de dança,
Jos las cascadas al reion argentat.

Viva Milhau car ches el tot petilha,
L'uèlh de la bruna e lo bon vin claret.
Dórbia i ritz e lo Tarn i babilha,
Aicí cadun pòt escantir son set. » (A. P.)

« A... qu'es gai nòstre trauc,
Quand l'aucèl i bresilha !
Celebrem donc Milhau,
Cantem son industría,
Viva nòstra patría,
Viva nòstre Milhau ! » (K. A.)

• ***Lo Montanhard***

Edité en feuille de chant en souvenir des fêtes des 4 au 6 mai 1913 (graphie francisée).

« Per Milhau célébra los fèstos milhotènos
Pores que s'oi oben un bolloun couloussal,
Ne counouissen pas pla los dimensious certènos.
Mes se qué pouden dire es qu'es phénouménal.

Refrin :
Oquel bolloun tont renoummat
Que mounto ol ciel dins los estellos
Es pas un simple oérounat
Per posséja de doumoïsellos ;
Oquel goillard
Fo dé pétard,
Mounto, doballo,
De couochs s'emballo,
Oquel goillard
Fo de pétard,

Oquos es nouostre Mountognard.
Oquel bolloun géant ben a lo cobolcado
Que huei fosen oicis, toutes fiers et countens ;
Conten sons nous lossa, conten lo renoummado
D'oquel poulit bolloun, signe dei noubels tens !

Quos graço o l'Orphéon que besen lo merbeillo
D'oquel tont grond bolloun que toutes odmiron.
Oquelo soucietat es be pla sons poreillo,
Otobé cal crida : "Bibo nouostre Orphéon !" »
(Doc. K. A.)

• ***Quand, sus mar, luènh de la tèrra***

Paroles et musique d'Hilarion Balsan.

A fait l'objet d'une édition par la maison Artières dans *Les chansons locales de Millau* (1935) et d'une feuille de chant illustrée par Jacquinet.

« Quand, sus mar, luènh de la tèrra,
Jol grand mat d'un bastiment,
Sol, la nuèch, mon esprit erra,
Los uèlhs fixats al firmament ;
D'ont venes, bèl' irondèla,
Dins lo cièl, amont, tan naut ?
Ven, benlèu, ma tota bèla,
De Milhau, de Milhau,
Ven, benlèu, ma tota bèla,
De Milhau, de Milhau.

L'Italiena, bruna filha,
L'Alemanda a l'uèlh revur,
L'Espanhòla e sa mantilha,
M'an plan fach batre lo cur ;
Mès, de bèlas de la tèrra,
Lo premiá chòs [choix] *que ieu fau,*
Bruna o blonda, n'es ma chera
De Milhau, de Milhau.

De l'Asía, de l'Africa,
Ieu n'ai seguit los desèrts ;
Aval plan luènh, en America,
Los grands lacs als reflets verds.
Ai vist la granda natura,
País del freg, país del caud :
Ieu, aime mai la verdura
De Milhau, de Milhau.

Vira, vira, sus la tèrra,
Que daus Milhau tornaràs ;
Sans passion e sans colèra,
Ton bèl país aimaràs.
Lo temps va, crusa la rida,
Vent de mòrt, vent de mistrau ;
Demande a finir ma vida
A Milhau, a Milhau. » (Doc. C. P.)

(Coll. K. A.)



• ***Volèm cantar nòstra patría***

Paroles de Lucien Grégoire sur un air populaire languedocien.

L'*Ormonac rouergas per 1907* en a publié une version sous la signature de « *Greguoro, oubriò gantiò (Milhau, 1896)* ».

Edité par la maison Artières de *Milhau* dans *Les chansons locales de Millau* (1935) et en feuille de chant avec une illustration de L. Bretou (1957).

« Volèm cantar nòstra patría,
Volèm cantar nòstre país,
Pertot cridarem a l'envida :
Milhau es un vrai paradís.
Site charmant, sejorn aimable,
Fach per i passar de bèls jorns,
Nautres repetarem totjorn,
I a pas cap pus d'endrech que siasque comparable !

Repic :
Cantem totes en cur,
Plens d'entrin e d'ardur,
Sans egala, sans rivala,
Nòstra vila natala,
Bastida dins un trauc.
Magnifica e magica,
Cantèm plan fòrt : "Viva nòstre Milhau !"

Pas de bruch coma a la grand vila,
Pas de tapatge infernal,
Milhau es la vila tranquila,
De l'industría, del trabalh.
Pas d'ostals nalts coma la luna,
Ni de torre que mònta al cèl,
S'avèm pas cap de Tour Eiffel,
Avèm ben lo cloquièr de l'ancièna comuna.

Se Venisa a sas gondòlas,
E Marselha son pòrt de mar,
Sos bastiments a granda voèla,
Nautres avèm Dórbia e Tarn.
Se vesiatz coma son parelhas,
Los naviòls bèls sul Sautador,
Las ribas plenas de frescor,
Diriatz ben que Milhau, aquò's una mervelha !

Totes sabèm qu'en America,
Aiman totjorn de se vantar,
Citan coma una causa unica,
Las chutas del Niagarà.
Certas, lo son pro renommadas,
Mès nautres que sèm Milhautencs,
Direm als Ameriquènhs,
Venetz donc a Creissèls, i veiretz las cascadas !

Trobatz de citrons en Espanha,
En Normandía de pomièrs,
I a d'obelon [houblon] *en Alemanha,*
En Italía, d'orangièrs.
A Milhau cultivam la trelha,
Que nos produís de vin claret.
E per escantir nòstra set,
Disciples de Baccus,
Vidam qualquas botelhas ! » (A. P ; R. Jn.)

Pastorèlas

Genre populaire très ancien, que l'on retrouve dans la lyrique des *trobadors, la pastorela* est le plus souvent une chanson d'amour entre *pastres* ou entre un *mossur* qui s'exprime en français et une *pastra* qui lui répond en occitan. Elles font souvent partie du répertoire institutionnalisé.

N'Agassac, troupe théâtrale "Les comédiens routiers". *(Coll. et id. L. Gs.)*



• **Bonjour bergère**

« – Bonjour bergère !
– Adissiatz mossur.
– Que faites-vous seulette dans ce bois obscur ?
– Garde mas fedetas e mos anhelons.
File ma conolha e cante mas cançons.
– A quoi bon, bergère, cet amusement ?
Une fille si belle, n'avoir pas d'amant !
– Lo Diable s'empòrta ! De qué m'anatz parlar ?
Jamai la miuna maire m'en aviá parlat...
– Je sais bien, bergère, ta mère t'en parle pas,
Oh mais ton cœur, la belle, te le dit tout bas...
– Dins aquel boscatge, n'entende pas res.
N'entende que lo lengatge del rossinholet.
– Viens donc, bergère, viens donc avec moi,
Passer une demi-heure, seulette dans le bois...
– Mossur lo temps se nebla, vos anatz molhar,
Prenetz la descampada, anatz vos abritar.
– Ton chien, bergère, est plus aimable que toi,
Il me fait des caresses et s'approche de moi.
– Se mon can vos caressa, sabètz ben per de qué,
Sentís dins vòstra pocheta qualque crostonet... » (A. P.)

• ***La cançon de Janeta***

Cette *pastorèla,* très populaire en *Roergue,* ne semble pas très répandue hors du domaine rouergat. Elle est attestée dans *Chants populaires recueillis et publiés par la Solidarité aveyronnaise.* Il s'agit peut-être d'une création diffusée par la Jeunesse agricole catholique (J.A.C.).

« La cançon de Janeta, on la chantait à l'atelier [Oscar Carrière]. On était soixante, alors vous auriez entendu quand on faisait : *"Lo lop t'auriá manjada..."* Tout le monde faisait : "Aïe ! Aïe ! Aïe !". » *(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)*

« Lo pastorèl polit e rossèl, (bis)
S'en va trobar Janeta, lalà,
O lalà, Janeta, lalà,
S'en va trobar Janeta.

– Janeta ont anarem gardar ? (bis)
Per far passar l'oreta lalà...

– Aval, aval al prat sarrat, (bis)
I a una èrba fresqueta...

E quand sesquèron al prat sarrat, (bis)
L'èrba sesquèt molhada, lalà...

Lo pastron quitèt son mantèl, (bis)
Per far assetar Janeta, lalà...

– Janeta aicí nos cal jo(g)ar, (bis)
Tota nòstra fortuna, lalà...

Mès l'an talament jo(g)at, (bis)
La nuèch los i a suspreses, lalà...

– Que me dirà lo miu papà,
Que me dirà la miá mamà,
D'èstre tant demorada, lalà ?...

– E li diràs al tiu papà,
E li diràs a la tiuna mamà,
Que lo lop te rodava, lalà...

Que sans un brave pastorèl, (bis)
Lo lop t'auriá manjada, lalà... »
(A. P.)

• ***L'estiu passat...***

« Quand anave a l'escòla [a Compèire], la mèstra nos apreniá de cançons en patoès. Pense que s'apelava Guirald. Èra a l'escòla publica. Son òme trabalhava a Ròcafòrt. » (S. Lc.)

« L'estiu passat, un ser Janeta,
Quand agèt claus anèt tot drech,
Dins lo boscàs tota soleta,
Far una culhida d'amoretas.

Al solelh picavan las oras,
Mès Janeta disiá : "Qunt plaser,
De manjar d'amoras,
Totjorn ne manjariái..."

Pastres, Janetons e Janetas,
Que vos risètz de las mamàs,
S'anatz vos passejar soletas,
Quand ven la nuèch, gara al lopàs.

Mès s'anatz per culhir d'amoras,
Aval dins lo boscalh,
Pastretas, tornatz a bona ora,
O ne tornaretz pas... » (S. Lc.)

• ***Sul puèg de Sent-China***

« Sul puèg de Sent-China,
Darrèr lo bòsc bèl,
Lo pastre amatina,
Son polit tropèl.

De la crotz d'Aubona,
Cada còp qu'i soi,
L'ausisse qu'entona,
La mèma cançon :

"De La Tremolhièira,
Soi lo pastorèl,
E l'annada entièira,
Garde lo tropèl.

Pels puèges sauvatges,
Ont la burga creis,
Al mièg dels pascatges,
Aicís soi lo rei.

Amb quatre faisses,
De ginèsts tardius,
Faire amont als fraisses,
Un palais d'estiu.

Quand l'altan bolega,
Lo cap dels garrics,
Amb la manrega,
I soi a l'abric.

Darrèr las grifolas,
Las fedas tanben,
Venon totas solas,
A l'abric del vent.

Quand la plèja tomba,
Sul cap d'aquel puèg,
M'en vau per la comba,
D'aquís a la nuèch.

Dempièi qu'un pairastre,
Aicís m'a lo(g)at,
Ai totjorn fach pastre,
Ai totjorn cantat.

Aime ma cabana,
Aime mon tropèl,
Ma còrna de bana,
E mon chin fidèl.

Aime ma fònt clara,
Aval jóls boissons,
Mai que tot encara,
N'aime ma Lison." » (A. P.)

Gentille pastourelle

« L'ai apresa amb una vesina, quand ère sul Causse. Èra nascuda dins la Losèra al-dessús de Bòina. Èra fermièira ches nautres. Aquela persona auriá mai de cent ans. » (M. Ad.)

« – Gentille pastourelle,
Que tes airs sont charmants,
Comment fille si belle,
Peux-tu rester aux champs ?
Laisse là ta campagne,
Laisse là tes moutons,
Sois ma chère compagne,
Viens orner mon château.

– Aicí coma a la vila,
Al prèp de mos parents,
Mossur soi plan tranquila,
Çai passe de bon temps.
N'ai pas granda fortuna,
Mès cependent n'ai pro,
Ne trobaretz ben una,
Laissatz-me d'onte soi.

– Sans toi je ne puis vivre,
Rends-toi donc à mes vœux,
Daigne, daigne me suivre,
Nous partirons tous deux.
Envers tes père et mère,
Tu feras ton devoir,
Souvent dans leur chaumière,
Tu reviendras les voir.

– Crente vòstra finessa,
Aime mai mos motons,
E me fariatz comtessa,
Que voldriái pas de vos...

– Plus je te considère,
Plus j'admire tes traits,
Ne sois pas si sévère,
Accepte mes bienfaits,
Ou bien de ton refus,
Indique-moi la cause,
Je n'insisterai plus.

– E ben perqu'o cal dire,
Mossur mon cur es pres,
Per un autre sospire,
Vos n'i faretz pas res.
Pierron fa mon caprice,
Ieu l'aime coma tot,
Vos fasètz mon suplice,
Aquò's mon darniá mot. » (M. Ad.)

• ***Paissetz anhèls*** (1)

Cette pastourelle est due à Lucien Mengaud, auteur de *La Tolzana* (XIXe siècle). Elle était à l'honneur dans les spectacles urbains et très appréciée des amateurs de bel canto.

« – Paissetz anhèls, pendent que dins la prada,
Ieu vau trobar l'objèct de mas amors,
E tus Medòr garda la tropelada,
Garda-la bien d'aquí a mon retorn.
Vese aval, la bèla Janeta,
Lo long del riu, s'en va culhir la flor,
A sos ginolhs, dirai a la filheta,
Tu qu'as bon cur, vai... balha-me un poton ! (bis)

Adiu tresòr, adiu mon estelòta,
Anja del Cèl, mon boquet parfumat,
A... laissa-me, sus ta ròsa boqueta,
Pren' un poton, que l'ai plan meritat,
– Non, vòle pas, vai-t'en, vai-t'en de suita,
Crenta del lop la terribla furor,
Medòr es sol e pòt prendre la fuita,
Vai-t'en, vai-t'en, a deman los potons... (bis)

Lo lendeman, lo pastorèl plorava,
Lo traite lop li aviá tuat Medòr,
Mès una amont que de prèp lo guetava,
Venguèt d'un vam reviscolar son cur.
– Plores pas plus, vene calmar tas penas,
Plores pas pus, vene te rendre urós,
Unissem-nos d'una dobla cadena,
Pièissa poirem nos manjar de potons. (bis) » (A. P.)

(1) L'Association pour la promotion des métiers et cultures populaires en a collecté une version dans les années 1982-1983.
« – Paissetz anhèls, pendent que dins la prada,
Ieu vau trobar l'objèct de mas amors.
E tu Medòr, garda la tropelada,
Garda-la plan juscas a mon retorn. (bis)

Vese aval la bèla Janeta,
Lo long del riu, s'en va culhir la flor.
A sos ginolhs, dirai a la filheta,
Tu qu'as mon cur, a... dona-me un poton ! (bis)

Bonjorn tresòr, bonjorn mon esteleta,
Anja del Cèl, mon boquet parfumat.
A... laissa-me sus ta ròsa boqueta,
Prendr' un poton, car l'ai plan meritat. (bis)

– Non, non, vai-t'en, vai-t'en, vai-t'en de suita,
Crenta del lop, la terribla furor.
Medòr es sol, poiriá prendre la fuita,
Vai-t'en, vai-t'en, a deman lo poton... (bis)

Lo lendeman, lo pastorèl plorava,
Lo traite lop aviá tuat Medòr.
Mès una voès que de près lo gaitava,
Venguèt pro lèu reviscolar son cur. (bis)

– Plores pas pus, prene part a ta pena,
E pren ma man, te vòle rendre urós.
Unissem-nos d'una dobla cadena,
E pièi poiràs me manjar de potons ! (bis) »
(Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983)



1



2

1. - 1925.
Musicaire : M. Sévérac de *La Crèssa.*
Assis : Marius Coulon et Mme née Salson, René Cassan, ?, Jean Costes, Yvonne Austruy, M. Austruy *e sa sòrre.*
Debout : ?, M. Austruy *lo sarralhièr,* ?, ?, ?, ?, Paul Costes, M. Austuy de Fontenay, *filha* Cadillac *dels Fialets.*
Derrière : M. Boudes *del Puèg-Negre,* ?, ?, Antonin Gastal, ?.
(Coll. et id. G. R.)
2. - *Banda del grup.*
(Extr. de Un siècle d'images millavoises)

Los cants de trabalh e de mestièrs

Les chants de travail accompagnaient le travail alors que les chants de métiers évoquaient un métier permanent ou saisonnier.

Las segairas

Les *segairas* sont de vieilles chansons de travail qui servaient à rythmer et à cadencer le travail des *còlas* et à donner du courage aux travailleurs.

• *No'n vam a la montanha*

Cette *missonièira* est caractéristique de la tradition orale du *Roergue* méridional.

« No'n vam a la montanha,
A cò de l'animal,
Biure de missanta ai(g)a,
Manjar de marin pan.

Quauqua feda gamada,
Que pòt pas caminar.
Metetz la tèsta a l'ola,
La tèsta sans plomar.

Venetz, venetz segaires,
Tan mal l'avètz ganhat,
E tu fripon de bogre,
Tant mal l'as aprestat.

Paga-nos un pauc vite,
Que no'n volèm anar,
N'avèm un flòc de gaula,
Te la fariam tastar.

Per manjar de bonas trufas,
Cal anar a-z-Altés,
E de bona salcissa,
Nos cal montar al Beç.

En passent per la comba,
Qu'anava un pauc melhor,
E Grand Diu, quanta chança,
Quand èrem a Bauton.

Lo dimenge arribava,
Montàvem a Severac,
Anàvem far bombança,
A l'aubèrja de Senat.

Picàvem sus la taula,
Quitàvem lo capèl,
Fasiam portar una trancha,
Una trancha de vedèl.

Lo seras sus la lòga,
Nos podiam pas plaçar,
N'i aviá pas que de chança,
Per Basila de Vialar.

En passent per Lodèva,
Nos volián far segar,
Nos presentan la paumola,
Ont la podiam pas trapar.

Paumola, paumolaira,
Tu me traparàs pas,
Siás una desrencaira,
M'en vau al País bas.

Al País bas sesquèrem,
A cò del vinhairon,
Nos porta una botelha,
De sèt a uèch canons.

Tot ara èrem e tot ara seriam,
Sèm pas pus a la montanha,
Quand buviam als rajòls. »
(A. P.)

Cançons de mestièrs

Le répertoire chanté des gantières était essentiellement en français.

• La gantière de Millau

Air et paroles en français de L. Julié. A fait l'objet d'une édition illustrée par René Julié.

• *La gantieirèla o la cançon del gant*

Ecrite par *Jòrdi Girard, mèstre d'òbra del Felibrige.*

« Repic :
Sèm las gantieirèlas
Sèm los gantieirèls
Que còpan e corduran
La polida pèl
Sèm las gantieirèlas
Sèm los gantieirèls
Que còpan e corduran
La pèl de l'anhèl.

Genta pastoreleta,
Buta tos anhelons,
Que dins la friboleta
Sauprilhon a las cançons
Paures anhèls, pecaire,
Crudèl es vòstre sòrt :
Faretz sans estar gaire
Lo pus polit regòrd.

Dins l'aiga que bronzina
Blanchiás e tarambals
Protejan ton esquina
E te prenon pel cuol ;
Jol poton del tintaire
Lèu cambias de color
E la man del dorbiaire
Te fa pial de velors.

Bèl gantiá tira, tira,
Tras la taula en cantent :
La pèl que se peltira
Fa ton ostal content
E tu ma gantieirèla
Pel grand e pel pichon
Fai-me, genta filheta,
Un gant plan afiechon.

Aucèl de nòstra prada,
Polit gant de Milhau,
Ara pren ta volada,
Vai-t'en luènh e plan naut ;
Bresilha a gòrja plena
E, uèi coma deman,
Bèla flor milhautenca,
Florís dins cada man. »

Cançon biuguièira

• ***L'ivronha*** (graphie francisée)

« Chantée à Compeyre. » (Extr. de *Chansons du pays d'oc,* par Léon Froment)

« Bibo lou bi !
Tant que n'ourai o lo borrico :
Bibo lou bi !
Me pintorai ser et moti !
Me fiqui pas de lo critico,
Del medesi, ni de so clico :
Bibo lou bi ! (bis)

[2e personne]
Entre qu'es jour,
Longuisse de fo truquetto
Entre qu'es jour,
Courr' o lo cabo fair' un tour,
Quand n'ai pas plus o lo fouilhotto
Iou bub' ol tal de lo sonnoto, (dousil)
Entre qu'es jour. (bis)

Ni lo prisou
Ni lous orrêts de lo justisso,
Ni lo prisou,
Mi potou pas grond courcourssou,
Iou cregnisse pas lo poulisso,
Per tont qu'i metto de molisso,
Ni lo prisou. (bis)

[2e personne]
Sons m'embóura,
Quand lou gardo fo so tournado,
Sons m'embóura,
Lous soludi lo tass' en ma ;
Et se no trop lo mouninado
Iou l'in oufriss' uno rosado,
Sons m'embóura. (bis)

[3e personne]
Moun boun omic,
Que coum' iou crent lo secado,
Moun boun omic,
Sons coumpliment ne toumbo 'n pic,
Ombe tossado sus tossado,
El n'o lèu pres' uno copado,
Moun boun omic. (bis)

De tout lou jour
Cesson pas de fa mèmo bido,
De tout lou jour,
Del boissel quitton pas lou tour !
Et per fo sauta lo pepido,
N'obondounon pas lo partido,
De tout lou jour. (bis)

De bras en bras,
En quitten lou champ de bataillo,
De bras en bras,
Ne fosen mai d'un countro-pas !
Et coum' oben prou fach ripailho,
Noun bon fo 'n soun dessus lo pailho,
De bras en bras. (bis)

[4e personne]
De grond moti,
Entre que l'aubo es espelido,
De grond mati,
Tourn' o mo probisiou de bi ;
Et sons regrets, sons repentido
Recoumense lo mèmo bido,
De grond moti. (bis)

Son bien hurous,
Só beoure son trop oupiniâtre,
Son bien hurous,
De trouba calques coumpanhous !
Quond pode pas plus me debattre,
Que bengu' ol liech me mounta quatre !
Son bien hurous. (bis)

O moun retour,
Se lo fenno fo trop topage,
O moun retour,
Omb' un broucal li fáu lo cour !
Et per moudera soun lengage,
Iou li 'spousseto lou bisage,
O moun retour. (bis)

[5e personne]
Sus un tal trin
Ne fosen pas trop res de pla boun,
Sus un tal trin,
Et mous efons n'óu bien chagrin,
Qu'o mo mort, de moun heritage,
Noun reste pas res en portage,
Sus un tal trin. (bis)

O l'espital,
Quond serai o fi de mo courso,
O l'espital,
Me pourtorón sons grond boral !
Quond n'óurai plus res o lo bourso,
Iou trouborai uno ressourso,
O l'espital ! (bis) »



Milhau, 1983. Hommage à Edith Piaf pour le 20e anniversaire de sa mort par l'Accordéon-club *Milhau-Sent-Africa.*
De gauche à droite : Patrick Redon, Jean-Michel Lacan, ?, Sabine et Vincent Soulié, Joëlle Salgues, Nicolas Redon, Thierry Gayral, Michel Bastide, Muriel Cartaillac, ?, Robert Angles (debout), ?, Christophe Fourcadier, ?, Patrick Fabre. *(Coll. et id. A. Rb.)*

Cançons novialas

Les chansons d'amour, comme les chansons de *mal maridadas* ou les chansons grivoises, avaient leur place lors des repas de noces.

• *Lo parroquet*

« Aquò èra un oncle que la cantava, un fraire de mon paire. S'apelava Jòrdi Valés. » (V. L.)

« E ai... lo bèl caquet que n'a mon parroquet !
Caqueta d'aicí, caqueta d'alai,
Parla coma un libre e ditz tot çò qu'es vrai.
E ai... lo bèl caquet que n'a mon parroquet !

I a d'aquò d'aquí sai qu'una mesada,
Que ma paura maire es entarrada,
Siaga dins la nuèch, siaga dins la jornada,
Pòde pas tirar aquò de ma pensada.

Qu'avant de morir, me diguèt : "Janet,
Qu'avant de morir, me diguèt : "Janet,
Avant de morir te farai eritièr,
Te farai eritièr de mon parroquet !"

Dins nòstr'ancièn temps las joves filhetas,
Portavan pas volans, portavan pas manchetas,
Ara las vesètz sus los bolevards,
Amb una fanfara de plumas de canard.

La figura blema coma d'espards,
Se cochan pertot e se levan plan tard,
Dins nòstre quartièr i a una pichòta,
Que ne manja pas res talament es devòta.

Aquela coquina, amb sos èrts trompurs,
Pas que de la veire me fa mal al cur,
Un jorn la vegère dins un canton obscur,
Que se potonejava amb un artilhur. » (A. Pl.)

« I a d'aquò d'aquí saiqu'una mesada,
Que ma maire-grand sasquèt entarrada,
Davant de morir, me diguèt : "Janet,
Te fau eritièr de mon parroquet !"

Repic :
Caqueta d'aicís, caqueta d'açai,
Parla coma un libre e ditz tot ce qu'es vrai.
O... O... O... lo bèl caquet,
O... O... O... lo bèl caquet,
O... lo bèl caquet que a mon parroquet !

Quand la miá femna brandís l'ensalada,
Parroquet li crida : "Gara a mon ala,
M'anatz espalar los mius trinquets !"
Cossí es canís lo miu parroquet !

Quand ai plan set, ne tombe una taçada,
Parroquet me crida : "Vòle una tetada !"
Te bandariás ben coma un riquet,
A... cossí es satge lo miu parroquet !

Quand l'ivèrn fa freg e que i a jalada,
Vite lo cal prene a bèla braçada,
Per lo rescaufar al ras d'un fuoquet,
Aquí dispareis lo miu parroquet ! » (V. L.)

• *La vielhòta*

La cançon de la vielhòta, dont la matrice remonterait au XVIIe siècle, est très répandue dans le domaine occitan où il en existe de nombreuses versions.

« Un còp i aviá una vielhòta, (bis)
Que se voliá maridondar,
Delalim brom, brom,
Brandon la vièlha,
Que se voliá maridondar,
Delalim brom, brom.

Rencontrèt un violonaire, (bis)
Que se voliá maridondar...

– Di(g)a-tus mon vièlh violonaire, (bis)
Te voldriás pas maridondar ?...

E lo diluns s'enregistrèron, (bis)
Se maridèron lo dimarç... » (G. A.-M.)

• *T'aime*

« Mes parents chantaient cette chanson. » (C. Pr.)

« T'aime, aquel sol mot,
Exprima ma pensada,
L'amor qu'es dins mon cur,
Pòde pas l'exprimar.
T'aime coma una flor,
Umida de rosada,
Aime lo vent folet,
Que la ven caressar.

Escota los accents,
Ma charmanta companha,
La flor de la montanha,
Es mens fresca que tu. (bis)
Te jure sus la vida,
Que n'ai pas d'autra mía,
E n'aimarai que tu. (bis)

Despuèi l'urós instent,
Que ta doça prunèla,
S'abaissèt juscas-ieu,
Me venguèt enflamar,
Plus urós que los reis,
Bailarai per ma bèla,
Per tot l'òr del país,
Lo plasir de t'aimar.

Escota los accents,
Ma charmanta companha,
La flor de la montanha,
Polida coma tu. (bis)
Te jure sus la vida,
Que n'ai pas d'autra mía,
Mès n'aimarai que tu. (bis) » (C. Pr.)

La filha del paisan
Cette vieille chanson, anciennement attestée dans la tradition orale rouergate et occitane, a été publiée dans le *Canta Païzan.*
Lucette Montrozier l'avait apprise par la Jeunesse agricole catholique (J.A.C.).

« La filha del paisan, (bis)
Dison que la marida.
La filha del paisan, (bis)
Dison que la marida.

Se la marida,
La marida luènh d'aicís.
La filha n'es tan jove
Que ne sap pas lo camin... » (M. L.)

Chants satiriques et parodies du sacré

Les chants satiriques ironisent sur les institutions et les parodies du sacré sont calquées sur des matrices issues de la liturgie.

• ***Tres mametas acampadas***

La Solidarité aveyronnaise a publié une version de cette chanson collectée à *Graissac* en 1911.

« Tres mametas acampadas,
Per tetar lo robinet. (bis)

Après fòrça pintas vidadas,
Di(gu)èron un mot de chipelet.
Que, 'quelas dròllas n'aurián desirat,
Que la barrica agèssa totjorn durat !

S'en anèron a la glèisa,
Lai anèron totas tres. (bis)

Catin lai anava de paupas,
Françon fasiá lo pas ranquet...

Sia(gu)èron pas a mièja messa,
Que totas tres agèron set. (bis)

Se furguèron l'una, l'autra,
Ne vidèron lo falcet...

Sorti(gu)èron de la glèisa,
Per tornar al cabaret. (bis)

Françon portava una salcissa,
Catin un brave michardet...

Madalena faguèt biure,
Amb un topin desportalhat. (bis)

Quitavan pas de biure,
Èra pas plen qu'èra vidat... »
(M. Am.)

Cançons istoricas

On regroupe sous ce titre les chansons les plus anciennes ou mises en relation avec des événements historiques.

• ***Lo boièr***

Lo boièr est un chant très ancien et très répandu dans le domaine occitan. Certains l'attribuèrent à l'époque cathare.

« Inaugurèron lo monument als mòrts de Sent-Leòns en 1923 e aquí Emma Calvé *cantèt "Lo boièr". »* (L. H.)

« Quand lo boièr ven de laurar, (bis)
Planta aquí sa gulhada. (bis)

Tròba sa mèstra al pè del fuòc, (bis)
Tota desconsolada. (bis)

– Se siás malauta digas-o, (bis)
Te farem un potatge. (bis)

Amb una raba, un caulet, (bis)
Una lauseta magra. (bis) » (M. R. F.)

Los contes e los racontes

Les *fadarèlas* et les formulettes en occitan sont encore nombreuses dans la mémoire des anciens du *Milhavés,* malgré un milieu urbain plutôt propice à la francisation dès la première décennie du XXe siècle.

1. - *La Banda de Pincèl. (Coll. Arch. V. M.)*
2. - *(Extr. de Un siècle d'images millavoises)*





FACE A (28'47")

	Durée	Page
1 - *No'n vam a la montanha.* (Chant : Paulette Agrinier)	2'25"	369
2 - *Al tròt, al tròt...* (Sauteuse : Albert Baudounet)	8"	340
3 - *Bonjorn vesina !* (Chant : Julienne Jonquet)	1'48"	362
4 - *Sòm-sòm.* (Berceuses : Adrienne Montrozier, Marie-Louise Cartaillac, Marie-Louise Mouriès)	1'15"	338
5 - *Bonjour bergère.* (Pastourelle : Paulette Agrinier)	2'06"	366
6 - *Jan sautèt dins l'òrt.* (Formule : Odette Rouffet)	19"	336
7 - *Revelhatz-vos pastorèls al pus lèu.* (Chant de Noël : Octave Robert)	1'34"	196
8 - *Sèm las ganteirèlas.* (Chant de métier : Arlette Grimal)	17"	233
9 - *Los dets de la man.* (Formule : Odette Rouffet)	6"	341
10 - *Paissetz anhèls.* (Pastourelle : Paulette Agrinier)	2'41"	368
11 - *Cocut, borrut...* (Randonnée : Marie-Louise Cartaillac)	29"	341
12 - *Amics, cantem nòstre Compèire.* (Chant de pays (montage) : Adrienne Montrozier, Albert Baudounet, Lucette Montrozier)	3'57"	362
13 - *Lo penon.* (Polka piquée, harmonica diatonique : Amans Malaval)	49"	
14 - *Pregària de la celibataria.* (Parodie du sacré : Louis Valès)	18"	181
15 - *Ò ! qu'es polit Milhau !* (Chant de pays : Paulette Agrinier)	3'58"	365
16 - *La barba.* (Monologue : Amans Malaval)	3'21"	348
17 - *T'aime.* (Chant et guitare : Pierre Chauchard)	2'35"	371

(Extr. de Un siècle d'images millavoises)



FACE B (28'45")

	Durée	Page
1 - *Sul puèg de Sent-China.* (Chant : Paulette Agrinier)	3'13"	367
2 - *Pèiralada es tombada.* (Formule de pays : Albert Baudounet)	7"	175
3 - *Lo parroquet.* (Chant : Louis Valès)	1'34"	371
4 - *La pòlcà pòde pas cagar.* (Polka, harmonica diatonique : Amans Malaval)	25"	
5 - *Alléluia.* (Parodie du sacré : Jeanne Jonquet)	14"	190
6 - *Tres mametas acampadas.* (Chant : Amans Malaval)	1'52"	372
7 - *Catarina la vesina.* (Randonnée : Odette Rouffet)	37"	341
8 - *La cançon de Janeta.* (Pastourelle : Paulette Agrinier)	3'58"	367
9 - *Paure, paure Carnaval.* (Chants : Adrienne Montrozier, Louis Valès)	37"	186
10 - *Qual nos sòna, qual nos crida ?* (Chant de Noël : Octave Robert)	3'01"	195
11 - *La Camalhada.* (Bourrée, harmonica diatonique : Amans Malaval)	32"	
12 - *Gentille pastourelle.* (Pastourelle : Adrienne Montrozier)	2'03"	367
13 - *Per la maneta.* (Formules : Lucette Montrozier, Marie-Louise Mouriès, Odette Rouffet)	40"	340
14 - *Volèm cantar nòstra patría* (Chant de pays (montage) : Jeanne Rivière, Paulette Agrinier)	5'59"	366
15 - *Los lops a la Bòria del Causse, lo lop del cordoniá.* (Récits : Louis Valès, René Majorel)	59"	323 322
16 - *L'estiu passat.* (Pastourelle : Lucien Soulié)	1'06"	367
17 - *Ai vist lo lop, la lèbre...* (Bourrée chantée : Lucette Montrozier)	52"	213
18 - *Avèm una cabra.* (Formule : Marie-Louise Cartaillac)	11"	208









(Extr. de Un siècle d'images millavoises)

Bibliographie

« Cette bibliographie du canton de Millau-est ne présente, pour les études communales, que des références postérieures à 1956, année d'édition du supplément par B. Combes de Patris à la *Bibliographie historique du Rouergue,* de Camille Couderc. Pour des références bibliographiques antérieures, le lecteur pourra consulter ces ouvrages de base. » (Pierre Lançon)

Abréviations

AM	*Annales du Midi*
BSPF	*Bulletin de la Société préhistorique française*
BSSRA	*Bulletin scientifique du Service régional de l'archéologie*
CAMJC	*Club d'archéologie, M.J.C. Rodez 12*
CHSG	*Cahiers d'Histoire Saint-Georgienne*
CR	*Causses - Recherches*
DR	*Découverte du Rouergue*
EA	*Etudes aveyronnaises*
PVSLA	*Procès verbaux de la Société des lettres de l'Aveyron*
RR	*Revue du Rouergue*
REM	*Revue d'études millavoises*
SR	*Sauvegarde du Rouergue*
VMF	*Vieilles maisons françaises*
VR	*Vivre en Rouergue*
VRCAA	*Vivre en Rouergue - Cahier d'archéologie aveyronnaise*

Ouvrages généraux

- *Sentiers du pays millavois,* Saint-Affrique, Fédération interdépartementale des sentiers de pays, 1981, 58 p.

Belmon, Jérôme

- *Les vicomtes de Rouergue-Millau, X^e-XIe siècles,* Paris, Ecole nationale des Chartes, 1991, 291 p.

Bousquet, Jacques

- *Le Rouergue au premier Moyen Age (vers 800-vers 1250) : les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines,* Rodez, Société des lettres de l'Aveyron, 1992-1994, 2 vol., 896 p.

Bouviala, Alain

- *Les Baumes, abris sous roches & troglodytes,* Millau, Los Adralhans, 2002, 204 p.

Champion de Cicé, Mgr Jérôme-Marie

- *Etat du diocèse de Rodez en 1771,* Rodez, impr. Louis Loup, 1906, XVI-775 p.

Colrat, Bruno

- "Vicomtes de Milhau, Vicomtes de Rouergue ou Vicomtes en Rouergue ?", *PVSLA,* t. XXXXIII, 4e fasc. 1982, p. 50-62.

Combarnous, Gaston

- "Sur une voie romaine de Rodez à Nîmes : Du pont du Tarn à Millau, au pont du Diable sur l'Hérault", *Etudes sur le Rouergue. Actes du XLVIIe Congrès d'Etudes de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, et du XXIXe Congrès d'Etudes de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, tenus à Rodez les 7, 8 et 9 juin 1974,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1974, p. 285- 299.

Delmas, Jean

- *Autour de la table, Recettes traditionnelles du Rouergue,* Espalion, Musée du Rouergue, Musée Joseph-Vaylet, 1983, 124 p.

- "Les deux cantons de Millau", *VR,* n° 19, été 1976, p. 33-40.

- "Galerie aveyronnaise", *VR,* n° 66, printemps 1988, p. 37-55, et n° 67, été 1988, p. 32-58.

- *Les saints du Rouergue : Enquête sur les pèlerinages et les dévotions populaires,* Espalion, Musée du Rouergue, Musée Joseph-Vaylet, 1986, 238 p.

Dupont, Henry

- "Le système féodal dans le comté de Millau", *RR,* n° 57, janvier-mars 1961, p. 64-88 ; *REM,* n° 4, 1961, p. 10-18.

Fages, André

- *Caselles & pierre sèche,* Millau, Los Adralhans, 2000, 249 p.

Enjalbert, Henri

- "La nouvelle route royale de Villefranche à Millau au XVIIIe siècle", *Etudes sur le Rouergue. Actes du congrès de Rodez de 1974,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1974, p. 361-385 ; *RR,* n° 111, septembre 1974, p. 225-250.

Fraysse, Evelyne

- "La route de Montpellier à Paris en Rouergue : les aléas d'une construction durant la deuxième moitié du XVIIIe siècle", *RR,* n° 45, printemps 1996, p. 75-89.

Frayssenge, Jacques

- "Climat, récoltes et épidémies en Millavois aux XVIIe et XVIIIe siècles", *RR,* n° 23, automne 1990, p. 447-456.

Fuzier, abbé L.

- *Cultes et pèlerinages de la Sainte Vierge dans le Rouergue,* Rodez, impr. E. Carrère, 1893, 2 vol. (XVI-399 p., 352 p.).

Grimaldi, abbé A. de

- *Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789,* Rodez, impr. Catholique, 1906, VIII-856 p.

Jadot, Simone et Daniel

- "La sueur des hommes pour un peu d'eau", *RR,* n° 50, été 1997, p. 283-307.

Labbé, Maurice, Serres, Jean-Pierre

- *L'épopée des caves bâtardes : du Roquefort au bleu des Causses,* [Saint-Affrique, Saint-Rome de Cernon], [Maurice Labbé et Jean-Pierre Serres], 1999, 376 p.

Miquel, Jacques

- *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Age et l'organisation de la défense,* Rodez, Edition Française d'Arts Graphiques, 1981, 2 vol. (349, 226 p.).

- *Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue,* Rodez, Edition Française d'Arts Graphiques, 1982, 338 p.

Miquel, Pierre

- *Excès climatiques sur la montagne languedocienne et conséquences catastrophiques,* Le Coudray-Macouard, Pierre Miquel, 2001, 244 p.

Mouysset, Sylvie

- *La peste en Rouergue au XVIIe siècle,* Pont-les-Bains, Pour le Pays d'Oc, 1992, 221 p.

Noël, Raymond

- *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron,* Rodez, Ed. Subervie, 1971-1972, 2 vol. (665, 680 p.).

Richeprey, J.-F. Henry de

- *Journal des voyages en Haute-Guienne de J.-F. Henry de Richeprey. I - Rouergue,* Rodez, Commission des Archives historiques du Rouergue, 1952, LXXXVI-482 p.

Soutou, André

- "Inventaire toponymique de la vicomté de Millau au XIe siècle", *AM,* t. 80, n° 88, juillet-septembre 1968, p. 233-254.

- "Le chemin de Rome, entre Rodez et Millau, au XIIIe siècle", *RR,* n° 120, mars 1977, p. 37-42.

- "Tracé probable de la voie romaine Millau-Javols par Banassac", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 7-14.

- "De Millau à Saint-Affrique par le Grand Chemin Ferré de la Serre", *VRCAA,* n° 8, 1994, p. 183-185.

- "Château de Millau sur la Dourbie : Miraval", *RR,* n° 63, automne 2000, p. 491-494.

Vairau, Peire de, Durand-Tullou, Adrienne

- *En dralha sur les chemins de troupeaux à travers les Grands et Petits Causses : transhumances caussenardes, vie pastorale,* Millau, Los Adralhans, 1996, 176-[16] p.

Valès, Louis

- "Les caves à vin de la vallée du Tarn", *SR,* n° 35, 1992, 32 p.

Vigarié, Emile

- *Livre d'or de l'Aveyron,* Rodez, impr. G. Subervie, 1922, 3 vol. (XI-630, 642, 702 p.) (t. I, p. 445-524).

Aguessac

Lançon, Pierre

- "Les communes et leur patrimoine : Aguessac", *RR,* n° 33, printemps 1993, p. 123.

Lourdou, Jacques, Pomié, Jacques

- "Les tumuli des communes d'Aguessac, Rivière-sur-Tarn et Verrières (Aveyron)", *RR,* n° 37, printemps 1994, p. 49-58.

Compeyre

- "Compeyre", *SR,* n° 33, 1992, 32 p.

Aussibal, Robert, Cazottes, Fabien

- "L'inscription médiévale de Compeyre", *EA,* 1996, p. 137-140.

Frayssenge, Jacques

- "Communautés rurales et refus de la Révolution dans le district de Millau (1790-1793)", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 223-227.

Girard, Georges

- "Compeyre et la Sainte Eglise", *DR* / 6, annales 1989-1990, p. 324-332.

Jarriot, Jacques

- "Une ténébreuse affaire", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 22-26.

Pujol, Jean

- "Compeyre : découverte d'une tombe en plein champ", *VRCAA,* n° 16, 2002, p. 211.

Soutou, André

- "Le nom et les armes parlantes de Compeyre (Aveyron)", *RR,* n° 35, automne 1993, p. 417-424.

Vivier, Pierre-Edmond

- "Causerie sur Compeyre", *DR* / 6, annales 1989-1990, p. 310-317.

Millau

- *Un siècle d'images millavoises,* Millau, Maury Imprimeur, 1973, [380] p.

- *Millau en images : deux mille ans d'histoire,* Millau, Maury Imprimeur, [1988], 352 p.

- *Les moulins de Millau,* Nîmes, C. Lacour Editeur, 1993, 323 p.

- *Millau, histoire et secrets oubliés,* Millau, Association des Amis du Musée de Millau, 1996, 279 p.

- *Millau gallo-romain : 1. Le quartier du Rajol,* Millau, Groupe d'archéologie de la M.J.C. de Millau, 1973, [16] p.

- *La Blaquière, village du Larzac,* Millau, A.P.A.L., 1980, 56 p.

- *Rencontre et paix : Notre-Dame de La Salvage,* Millau, Les Amis de La Salvage, 1983, 48 p.

- "L'ensemble funéraire des Truels II, Millau", *VRCAA,* n° 11, 1997, p. 23-28.

Alauzier, Louis d'

- "Sorcellerie à Millau au XVe siècle", *Etudes sur le Rouergue. Actes du XLVIIe Congrès d'Etudes de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, et du XXIXe Congrès d'Etudes de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, tenus à Rodez les 7, 8 et 9 juin 1974,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1974, p. 115-124.

Alric, Marcel

- "Réflexions sur la mégisserie contemporaine à Millau", *DR* / 1, annales 1984-1985, p. 148-156.

Andrieu, Nicole, Frayssenge, Jacques, Vernhet, Alain, Vidal, Damien

- *La Cité de Millau, guide du visiteur,* Carcassonne, Centre d'Archéologie médiévale du Languedoc, 1990, 32 p.

Ardourel, Robert

- *L'Orgue de l'église Notre-Dame de Millau,* Millau, Association des Amis de l'Orgue, 1975, 46-XXVI p.

Artières, Hiram

- "L'histoire du Livre à travers la Bibliothèque Municipale de Millau (fondation Lacroix)", *REM,* n° 3, 1960, p. 18- 24.

Azémar, Rémi

- "Place et traitement des morts sur les causses sud-aveyronnais au Haut Moyen Age", *Croyances et rites en Rouergue, des origines à l'An Mil,* Guide archéologique n° 6, Rodez, Musée du Rouergue, 1998, p. 217-238.

Azémar, Rémi, Crubézy, Eric

- "Structuration de l'espace et ensembles funéraires : les Grands Causses, du Néolithique à l'époque médiévale", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Guide d'archéologie n° 3, Rodez, Musée du Rouergue, 1995, p. 121-135.

Azémar, Rémi, Crubézy, Eric, Rakotondramasy, Thierry

- "Le cimetière rural du haut Moyen Age de Saint-Martin-du-Larzac : contribution à l'étude des pratiques sépulcrales et de l'organisation des nécropoles", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Guide d'archéologie n° 3, Rodez, Musée du Rouergue, 1995, p. 279-290.

Baillon, Elisabeth

- *Un métier dans la peau : le gant à Millau, suivi du langage du gant,* Millau, Maison de la Peau et du Gant de Millau, 1989, 96 p.

- *La peau, métamorphoses d'une manière touchante,* Rodez, Editions du Rouergue, Millau, Maison de la Peau et du Gant de Millau, 1993, 187 p.

Balsan, Louis

- "L'oppidum de la Granède", *REM,* n° 2, 1959, p. 1-2.

- "Les fouilles de 1959 à l'oppidum de La Granède", *PVSLA,* t. XXXVIII, 1959-1962, p. 68-69.

- "Découverte d'un atelier de faux-monnayeurs dans la région de Millau", *PVSLA,* t. XXXVIII, 1959-1962, p. 126-130.

- "Un autel gallo-romain inédit à Millau", *PVSLA,* t. XXXVIII, 1959-1962, p. 196-199.

- "Recherches archéologiques autour de Condatomago, en 1965 [oppidum de La Grinède, le Four du Roc, La Graufesenque]", *RR,* n° 76, octobre-décembre 1965, p. 403-415 ; *REM,* n° 7, 1965, p. 13-20 ; *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 222-235.

- "Recherches archéologiques autour de Condatomago, en 1966", *REM,* n° 8, 1966, p. 23-27.

- "Découvertes récentes : l'église de Saint-Amans de Bouffiac, commune de Millau", *PVSLA,* t. XXXX, 1967-1970, p. 165-168.

- "Une fenêtre romane inédite à Millau", *PVSLA,* t. XXXXI, 1971-1974, p. 276-278.

- "Pour le vieux Millau...", *PVSLA,* t. XXXXII, 1975-1978, p. 241-244.

- "Monnayeurs et faux monnayeurs en Rouergue", *PVSLA,* t. XLVI, 2e fasc. 1992, p. 237-246.

Balsan, Louis, Costantini, Georges

- "Le dolmen de Saint-Martin-du-Larzac, commune de Millau (Aveyron)", *BSPF,* t. LVII, n° 7-8, 1960, p. 413- 420.

- "Sur une statuette d'Isis découverte à La Salvage", *REM,* n° 5, 1963, p. 1-4.

Bernad, Louis

- "La justice à Millau à travers les âges", *REM,* n° 8, 1966, p. 28-32.

- "Les origines du consulat à Millau", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 99-117.

- "Millavois, notre commune a huit cents ans. Son histoire, de sa naissance : 1187, à la fin de l'annexion anglaise : 1370", *DR* / 4, annales 1987-1988, p. 8-43.

- "L'affaire Comitis. Une affaire de prise d'otages : le procès Comitis devant la Cour de Millau en 1370", *DR* / 4, annales 1987-1988, p. 194-198.

- "La vie quotidienne au Moyen Age, il y a 600 ans, 1350-1400", *DR* / 7, annales 1990-1991, p. 82-116.

- "La vigne et le vin dans la vie millavoise au XIVe siècle, à travers les registres de l'impôt du soquet, *DR* / 6, annales 1989-1990, p. 162-174.

Béteille, Roger

- "Un journal éphémère de l'arrondissement de Millau : *Le Larzac*", *PVSLA,* t. XXXXI, 1971-1974, p. 296-300.

Bosch, A. et H., Brugal, Jean-Philip

- "Millau : Aven des Privats", *BSSRA,* 1995, p. 51-52.

Bosch, A. et H., Brugal, Jean-Philip

- "Millau : Aven des Privats", *BSSRA,* 1999, p. 56.

Bousquet, Jacques

- "Le traité d'alliance entre Hugues, comte de Rodez et les consuls de Millau (6 juin 1223)", *AM,* t. 72, n° 49, janvier 1960, p. 25-42.

- "La danse du chevalet à Millau en 1781", *RR,* n° 55, juillet-septembre 1960, p. 279-289.

- "La première charte de privilèges de Millau (1187) est-elle la plus ancienne ?", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 119-125.

Bousquet, Jacques, Villard, Madeleine

- "Les notaires de Millau et leur seing à l'étoile : essai d'histoire d'une forme et d'un usage", *Recueil de mémoires et travaux de la Société d'histoire du droit écrit,* fasc. VII, 1970, p. 41-64.

Boutin, Jean-Yves

- "Un outil en bois de cerf dans l'aven du Tournet", *VRCAA,* n° 14, 2000, p. 33-34.

Boutin, Jean-Yves, Costantini, Georges, Dayde, Jacques

- "La baume de Saint-Amans (Millau)", *VRCAA,* n° 8, 1994, p. 33-55.

Boutin, Jean-Yves, Escola, Marina

- "La sépulture néolithique final de l'aven du Tournet, Millau", *VRCAA,* n° 10, 1996, p. 71-78.

Brengues, Claire et Jean

- *Millau : la crue du siècle,* Millau, Imprimerie Maury, 1982, [64] p.

Bretou, Louis

- "Un siècle d'humeurs et d'humour dans un journal local", *DR* / 9, 2000, p. 223-246.

Brossier, Stéphane, Chopin, Jean-François

- "Millau : Hôtel des Impôts", *BSSRA,* 1996, p. 57.

Burucoa, Christiane

- "Petit folklore millavois. Comment vivaient nos grands-parents", *REM,* n° 12, 1970, p. 6-23.

- *Millau, Aveyron (12),* Colmar-Ingersheim, Editions S.A.E.P., 1972, 99 p.

Caminade, Jean

- *Le destin d'une maison (autour d'un escalier),* Millau, Artypo, 1979, 25 p.

Carbasse, Jean-Marie

- "La charte consulaire de Millau (1187)", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 137-145.

- "Un des premiers cas de la résistance populaire à la Révolution : l'émeute du 25 janvier 1791 à Millau", *RR,* n° 17, printemps 1989, p. 41-58.

Clottes, Jean, Costantini, Georges

- "Les civilisations de l'Age du Bronze dans les Causses", *Préhistoire de Midi-Pyrénées,* 1982, p. 128-140.

Coqueugniot, Hélène, Crubézy, Eric, Ludes, Bernard, Poujol, Jean

- "Millau : Les Truels II", *BSSRA,* 1996, p. 57-58.

Costantini, Georges

- "L'ossuaire du Monna, com. de Millau (Aveyron)", *BSPF,* t. LIV, n° 5-6, 1957, p. 257-263.

Costantini, Georges, Soutou, André

- "Un ensemble céramique du Bronze Ancien de la région de Millau (Aveyron) : l'ossuaire du Monna", *BSPF,* t. LVI, n° 1-2, 1959, p. 35-38.

Cros-Saussol, Jacques

- "Millau, ou la mise en valeur du patrimoine d'une cité millénaire", *VMF,* n° 101, février 1984, p. 42-43.

Crubézy, Eric

- "Millau : grotte des Truels II", *BSSRA,* 1994, p. 56.

Crubézy, Eric, Poujol, Jean

- "Millau : ensemble funéraire des Truels II", *BSSRA,* 1995, p. 52-54.

Delteil, Frank

- "Le collège protestant de Millau", *La Réforme et l'éducation,* Toulouse, Privat Editeur, [s.d.], p. 19-34.

- "Une assemblée protestante clandestine à Millau (1695)", *RR,* n° 118, juin 1976, p. 145-151 ; *PVSLA,* t. XXXXII, 1975-1978, p. 208-214.

- "Notes en marge de la correspondance des Consuls de Millau, de 1560 à 1566, *RR,* n° 135, automne 1980, p. 207-213 ; *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc 1980, p. 115-121.

Delvit, Philippe

- "Le Tarn, mémoire de l'eau, mémoire des hommes", *DR* / 7, annales 1990-1991, p. 20-24.

Deruy, Claire

- "Politique sociale millavoise sous les municipalités de gauche (1919-1935)", *DR* / 4, annales 1987-1988, p. 178-192.

Desachy, Sylvie

- "Millau et Saint-Affrique en état de guerre à l'époque des guerres de Religion", *Guerre et paix en Rouergue, XIe-XIXe siècle, Actes du colloque... à Millau, les 3 et 4 octobre 1997,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1999, p. 85-100.

Donnadieu, Jean-Pierre

- "Les cahiers de doléances du tiers-état, en Rouergue", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 213-222.

Durand, Geneviève

- "L'église primitive de Notre-Dame de La Salvage (commune de Millau)", *CR,* n° 7, mars 1987, p. 34-42.

- "Le prieuré de Saint-Martin de Mauriac (commune de Millau)", *CR,* n° 8, septembre 1987, p. 32-43.

Fabre, Jean-Michel

- "Ordres mendiants et urbanisation à Millau", *DR* / 2, annales 1985-1986, p. 142-150.

Framond, Martin de

- "Aux origines du sceau de ville et de juridiction : les premiers sceaux de la ville de Millau", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. 147, 1989, p. 87-122.

Frayssenge, Jacques

- "Protestants du Rouergue méridional, XVIe-XVIIIe siècle : politique et religion. Evolution du conflit catholique-protestant aux XVIe et XVIIe siècles", *DR* / 1, annales 1984-1985, p. 90-104.

- "Les Millavois au XVIIIe siècle : regards sur la ville. Les témoignages des contemporains", *DR* / 2, annales 1985-1986, p. 52-74.

- "Pauvreté et marginalité en milieu urbain au XVIIIe siècle, l'exemple de la ville de Millau en Rouergue", *Pauvres et pauvretés dans la France méridionale à l'époque moderne,* actes du colloque de 1987, p. 35-45.

- "Evolution de l'histoire hospitalière à Millau : XIIe-XVIIIe siècles", *DR* / 8, annales 1991-1992, p. 30-45 ; *Bulletin de la Société française d'histoire des hôpitaux,* n° 62, 1990, p. 43-50.

- *Millau, une ville du Rouergue sous l'Ancien Régime (1668-1789) : société catholique et société protestante,* [Millau], Librairie Trémolet, 1990, 368 p.

- "Les archives hospitalières de la ville de Millau", *DR* / 6, annales 1989-1990, p. 334-337.

- "Un inventaire d'archives au XVIe siècle : le "Mémorial des Privilèges" de la ville de Millau en Rouergue", *Revue d'archivistique de l'Université de Haute Alsace,* n° 3, octobre 1992, p. 8-12.

- "La noblesse du bailliage de Millau durant les guerres de la Ligue (1585-1595) d'après la correspondance aux consuls de Millau", *Guerre et paix en Rouergue, XIe-XIXe siècle, Actes du colloque... à Millau, les 3 et 4 octobre 1997,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1999, p. 101-108.

- *Du Parchemin au Livre imprimé : une aventure de huit siècles aux archives municipales de Millau,* Millau, Ville de Millau, 2002, 71 p.

Frayssenge, Jacques, Pujol, Jean

- "Un vaisselier agricole du XVIIe siècle au mas de Trauque, Millau", *VRCAA,* n° 14, 2000, p. 145-150.

Frayssenge, Jacques, Soutou, André

- "Deux chartes inédites du cartulaire de la maladrerie Saint-Thomas", *RR,* n° 68, hiver 2001, p. 615-619.

Garnier, Florent

- "Finances urbaines et finances royales : l'exemple de la ville de Millau, fin XVIIe-début XVIIIe siècle", *Etudes et documents,* Comité pour l'histoire économique et financière de la France, t. XI, 1999, 54 p.

Girard, Georges

- *Saint-Martin de Millau, église des Pénitents,* Millau, Imprimerie Artières, 1959, 190-[4] p.

- "Orgues et organistes de l'église N.-D. de l'Espinasse de Millau", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 343-350.

- "Millau-en-Rouergue", *VMF,* n° 40, avril 1969, p. 34-40.

- "En tournant les feuillets de pierre du livre de Millau", *VR,* n° 19, été 1976, p. 30-32.

- *Eugène Selles ou cent ans de vie scolaire laïque millavoise,* Millau, Amicale de l'Ecole Eugène Selles, 1981, 208 p.

- "Des hommes dans nos rues", *DR* / 4, annales 1987-1988, p. 52-75.

- *Des rues, des hommes,* Millau, Librairie Trémolet, 1987, 231-[9] p.

- "L'énigme du Livre de l'Epervier", *DR* / 7, annales 1990-1991, p. 166-176.

- "L'émigration des gantiers millavois aux Etats-Unis", *Du Rouergue... au bout du monde, RR,* numéro hors série, 1992, p. 103-108.

- "La longue histoire des monastères successifs des clarisses à Millau", *Sainte Claire en Rouergue. VIIIe centenaire de sainte Claire,* [s.l.], Les amis de Sainte Claire aujourd'hui, 1994, p. 176-184.

Godfrain, Jacques, Arlès, Michel

- *Millau, capitale des Causses,* Millau, Editions Nove, 1981, 40 p.

- *Millau, capitale des grands causses,* Millau, Editions du Beffroi, 1997, 48 p.

Gruat, Philippe

- "L'éperon barré de La Granède à Millau (Aveyron) : prospections et sondages 1991", *Bulletin Intérieur de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer,* n° 10, 1992, p. 50-53.

Gruat, Ph., Marty, G. (avec la collaboration de Dedet B.)

- "Une sépulture particulière du Causse du Larzac : le tumulus I de La Granède (Millau, Aveyron)", *Pratiques funéraires protohistoriques entre Massif Central et Pyrénées : nouvelles données* (Actes du colloque en hommage à Jean-François Salinier), tenu les 15-16 janvier 2000 à Puylaurens, *Archéologie tarnaise,* n° 12, 2002, p. 153-163.

Hardtmeyer, Marcel

- "Commerce et industrie du cuir et des peaux à Millau avant et après 1789", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 229-240.

Hugues, Camille

- "Jean Singla (1703-1767), de Millau, chevalier d'honneur du Bureau des finances de Bourges", *Etudes sur le Rouergue. Actes du XLVIIe Congrès d'Etudes de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, et du XXIXe Congrès d'Etudes de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, tenus à Rodez les 7, 8 et 9 juin 1974,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1974, p. 175-183.

Jonquet, Albert

- *Histoire de l'industrie de la peau et du gant à Millau à travers les siècles,* Millau, Imprimerie Artières et Maury, [s.d.], [16] p.

Laborde, Francis

- "Il y a 50 ans à Millau", *DR* / 7, annales 1990-1991, p. 332-353.

Lançon, Pierre

- "Le livre et la lecture dans le Millavois aux XVIIe et XVIIIe siècles", *DR* / 6, annales 1989-1990, p. 148-160.

Laur, Frédéric

- *Le consulat de Millau sous la monarchie absolue,* Nîmes, C. Lacour Editeur, 1998, 395 p.

Magnon, Jean-Louis

- *Millau au cœur des causses,* Millau, Editions du Beffroi, 1999, 156 p.

Marlières, Pascale

- "Millau : Le Camp des Lacs", *BSSRA,* 1997, p. 83.

Maury, André

- "Soucis paroissiaux de jadis. I. – Un incident de préséance à Notre-Dame de Millau, en 1747", *RR,* n° 46, avril-juin 1958, p. 154-156.

- "Le célèbre Tartuffe de Molière a-t-il été inspiré par une personnalité millavoise : Nicolas Charpy de Sainte-Croix, Prieur de Notre-Dame de l'Espinasse ?", *REM,* n° 2, 1959, p. 43-50.

- "Un rude et batailleur prieur millavois : Mayrose de Cénaret (1298-1334), ennemi des Consuls, faux-monnayeur par surcroît et trois fois excommunié", *REM,* n° 4, 1961, p. 1-9.

- "Millau et la Papauté médiévale de 1070 à 1429", *RR,* n° 65, janvier-mars 1963, p. 46-57.

- "La vie et le rayonnement de l'Hôpital de Millau au début du XVIIIe siècle (1724-1734) (d'après un registre d'entrée de notre établissement hospitalier...)", *REM,* n° 7, 1965, p. 1-12.

- "La Maladrerie de Millau", *RR,* n° 74, avril-juin 1965, p. 255-256.

- "La présence juive à Millau, des Croisades à la Guerre de 1939-1945...", *RR,* n° 77, janvier-mars 1966, p. 25-43 ; *REM,* n° 8, 1966, p. 1-12.

- "Les origines de la Réforme à Millau", *RR,* n° 79, juillet-septembre 1966, p. 241-256.

- "De la destruction du Pont Vieux (1758) à la construction du Pont Lerouge (1821)... ou l'histoire pittoresque, parfois tragique des deux bacs provisoires", *REM,* n° 9, 1967, p. 1-14.

- "L'œuvre ou fabrique de Notre-Dame de Millau au Moyen-Age", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 51-59.

- "De l'utilité de rechercher et publier de nouveaux textes pour servir l'histoire millavoise", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 259-262.

- "Jean-Baptiste de Bonnefous, gouverneur de Millau vers 1760", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 326-336.

- "A Millau, l'évolution des confréries de métiers à la fin du XVIIIe siècle", *RR,* n° 87, juillet-septembre 1968, p. 236-242.

- "Les multiples préoccupations d'un économe de l'Hôpital de Millau sous Napoléon Ier", *REM,* n° 11, 1969, p. 1- 8.

- "Les comptes d'un ouvrier de Notre-Dame de Millau en 1410", *PVSLA,* t. XXXX, 1967-1970, p. 105-109.

- "Millau et l'Année Saint Benoît", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 111-115.

- "Historique du cuir et de la peau à Millau, de la Préhistoire à 1940", *DR* / 1, annales 1984-1985, p. 158-170.

- "Le laborieux établissement des dominicains à Millau à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle", *PVSLA,* t. XLV, 2e fasc. 1988, p. 279-283.

- "De Saint-Domingue à Millau, ou le destin aventureux et triste de Mme de Ségonac, rebelle au Régent de France", *DR* / 7, Annales 1990-1991, p. 128-150.

- "Panorama religieux de Millau, lors de l'installation des premières clarisses, en 1291", *Sainte Claire en Rouergue. VIIIe centenaire de sainte Claire,* [s.l.], Les amis de Sainte Claire aujourd'hui, 1994, p.170-175.

Miquel, Jacques

- "Combattants et armements à Millau aux XIVe et XVe siècles", *Guerre et paix en Rouergue, XIe-XIXe siècle. Actes du colloque... à Millau, les 3 et 4 octobre 1997,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1999, p. 53-58.

Miquel, Jean

- "100 ans de musique à Millau", *DR* / 6, annales 1989-1990, p. 114-145.

Paloc, Géraldine

- "L'établissement des frères prêcheurs à Millau : de la légende dorée au conflit acharné (1278-1310)", *RR,* n° 68, hiver 2001, p. 505-525.

Pirault, Robert

- *Saint-Martin du Larzac et ses environs,* Millau, A.P.A.L., [1980], 79 p.

Pujol, Jean

- "Suivi archéologique avenue Gambetta", *VRCAA,* n° 14, 2000, p. 174.

Pujol, Jean, Frayssenge, Jacques

- "Le four du Voultre, Millau", *VRCAA,* n° 13, 1999, p. 169-176.

Raymond, Jean-Yves

- "L'industrie peaussière de Millau", *RR,* n° 80, octobre-décembre 1966, p. 396-406.

Raynaud, Frédéric

- "Millau ; Notre-Dame des Vals", *BSSRA,* 1997, p. 87-88.

Ricau, Osmin

- "Notes pour la petite histoire du Rouergue : la villégiature forcée d'une pensionnaire exceptionnelle à l'Arpajonnerie de Millau à la fin du XVIIIe siècle", *RR,* n° 76, octobre-décembre 1965, p. 440-442.

Robert, Raymond

- "Etude démographique de la Communauté du Monna (1653-1848)", *REM,* n° 12, 1970, p. 24-43.

- *Notre-Dame de la Salvage,* Millau, imprimerie Maury, 1983, 48 p.

- "Aperçu sur l'histoire du Monna", *DR* / 2, annales 1985-1986, p. 254-258.

- "*Le Castrum del Monnar* (commune de Millau, Aveyron)", *CR,* n° 5, décembre 1985, p. 32-43.

- "La communauté du Monna", *DR* / 3, annales 1986-1987, p. 8-25.

Rouquette, abbé Joseph

- *Recherches historiques sur la ville de Millau au Moyen Age,* Nîmes, C. Lacour Editeur, 1996, 3 vol., 191, 145, 175 p.

Salgues, Thierry, O'Yl, Wilford

- "Millau : Jas de Biau", *BSSRA,* 1997, p. 79-80.

Sekiou, Magda

- "Millau pendant la seconde guerre mondiale : la vie économique et sociale", *RR,* n° 64, hiver 2000, p. 595-617.

Siau-Cassière, Véronique

- "Le pouvoir local millavois à l'épreuve d'une nouvelle conjoncture (1981-1986)", *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LIXe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987),* Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 263-272.

Soonckindt, Louis

- "Les fouilles de La Grinède", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 357-362.

Soutou, André

- "Un habitat de la civilisation des champs d'urnes : le Serre de la Granède, commune de Millau", *Rouergue et confins, actes du Congrès de Rodez (14-16 juin 1958),* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1958, p. 73-79.

- "Un grand Millavois méconnu : Nicolas, bailli du roi d'Aragon et écrivain public de langue d'oc (...1163-1205...), *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon, actes du LVIXe Congrès de la Fédération historique*

du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987), Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 83-90.

- "Le gibet et le cap-barré de Caylusset", *RR,* n° 29, printemps 1992, p. 55-61.

- "Le peuple des Vandales est-il passé par Millau ?", *VRCAA,* n° 11, 1997, p. 167-169.

- "Les Vandales et Millau", *VRCAA,* n° 13, 1999, p. 121-124.

- "La tine de Millau et le tinel d'Avignon", *Bulletin de la Société archéologique et historique des Hauts Cantons de l'Hérault,* n° 22, 1999.

- "Un château de Millau sur la Dourbie : Miraval", *RR,* n° 63, automne 2000, p. 491-494.

Verdié, Norbert

- "Millau 1900 : visage et activité au début du siècle", *DR* / 2, annales 1985-1986, p. 99-112.

Vidal, Michel

- "Millau : La Granède", *BSSRA,* 1991, p. 50.

Vincent, Michèle

- "Histoire et histoires de la bibliothèque municipale de Millau", *DR* / 9, 2000, p. 205-222.

Vivier, Pierre-Edmond

- "Millau et Rodrigue de Villandrando (à propos d'un lettre retrouvée)", *REM,* n° 1, 1958, p. 1-5.

- "Ateliers en Russie... ou "châteaux en Espagne" ? Autour d'un curieux projet d'émigrés Millavois à Moscou", *REM,* n° 2, 1959, p. 28-42.

- "Le beffroi de Millau, ce méconnu", *DR* / 4, annales 1987-1988, p. 79-106.

- "Millau, des origines à 1789", *DR* / 7, annales 1990-1991, p. 36-80.

- "Saint-Beauzély et Millau", *DR* / 7, annales 1990-1991, p. 246-249.

- "Notes sur les clarisses de Millau avant la Révolution", *Sainte Claire en Rouergue. VIIIe centenaire de sainte Claire",* [s.l.], Les amis de Sainte Claire aujourd'hui, 1994, p. 185-196.

- "La famille de Pégayrolles et Millau", *RR,* n° 42, été 1995, p. 189-206.

Bibliographie occitane

Histoire

Bony, Maurice

- *Lo nòstre Roèrgue aimat d'ièr, d'uèi e de totjorn,* 2 tomes, Rodez, *lo Grelh Roergàs,* n° 24 A, 1980 ; n° 24 B, 1982.

Onomastique

Astor, Jacques

- *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France,* Millau, Editions du Beffroi, 2002.

Nègre, Ernest

- *Toponymie générale de la France,* 3 volumes, Genève, publications romanes et françaises, librairie Droz S. A., 1990, 1991 et 1998.

Nouvel, Alain

- *Les origines historiques et préhistoriques de la langue d'oc : Rouergue,* Annales de l'Université populaire du Sud-Aveyron, 1984-1985, p.135-139.

- *Les noms de lieux témoins de notre histoire,* Montpellier, *Terra d'òc,* 1981.

Dauzats, A. et Ch. Rostaing

- *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France,* Paris, Libr. Guénégaud, 1983.

Linguistique

Alibert, Louis

- *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens,* Toulouse, Institut d'études occitanes, 1965 et 1966.

- *Grammatica occitana segón los parlars lengadocians,* Toulouse, *Societat d'estudis occitans,* 1935.

Anglade, Joseph

- *Grammaire de l'ancien provençal,* Paris, Klincksieck, 1977

Cantalausa, Jean de [Combes, Louis]

- *Diccionari fondamental occitan illustrat lengadocien,* Toulouse, Institut d'études occitanes, Centre régional d'études occitanes, 1979.

- *Aux racines de notre langue : les langues populaires des Gaules de 480 à 1080,* Saint-Pierre, Rodez, Culture d'Oc, 1990.

Mistral, Frédéric

- *Lou Tresor dòu Felibrige,* dictionnaire provençal-français, Edisud, Aix-en-Provence, 1983 (reprint)

Levy, Emil

- *Petit dictionnaire provençal-français,* Raphèle-lès-Arles, Culture provençale et méridionale, 1980.

Vayssier, Aimé

- *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron,* Marseille, Laffite Reprints, 1979.

Littérature, traditions

Bessou, abbé Justin

- *D'al brès a la toumbo,* Rodez : Carrère, 1892.

Calelhon

- *Lo pan tendre,* Rodez, *Lo Grelh roergàs,* 1976-1977.

Mouly, Edouard

- *Alades, contes, souvenirs, récits de Mylou du Pays-Maigre,* Millau, imprimerie Artières et Maury, 1948.

Mouly, *Enric*

- *Bortomieu o lo torn del Roergue,* Carrère, 1973. (Collection du *Grelh roergàs :* 7).

- *En tutant lo grelh,* Rodez, Ed. Subervie, 1962.

Peyrot, Claude

- *Poésies rouergates de Claude Peyrot, prieur de Pradinas,* Millau, Artières et J. Maury, Avignon, veuve Roumanille, 1909.

Rostaing, Charles

- "Les Troubadours rouergats", *RR,* n° 114, juin 1975, p. 130-142.

Roussel, Robert

- *Du pont au Larzac,* Millau, imprimerie Maury, 1997.

Chant

- *Chansons du pays d'Oc,* Rodez, Editions du Rouergue, 1996.

Canteloube, Joseph

- *Anthologie des chants populaires,* [s. l.], Ed. du Dauphin, 1974.

Froment, L.

- *Chansons du Rouergue recueillies et harmonisées par Léon Froment,* Rodez, Carrère, 1930.

Girou, Marius

- *Cançon vòla,* Toulouse, CRDP, 1979.

Lambert, Louis et Montel, Achille

- *Chants populaires du Languedoc,* Marseille, Laffitte, 1975.

Marie, Cécile

- *Anthologie de la chanson occitane : chansons populaires des pays de langue d'oc,* Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 1975.

Mercadier, E.

- *Chansonnier manuscrit.*

Molin, Enric

- *Los cants del Grelh.*

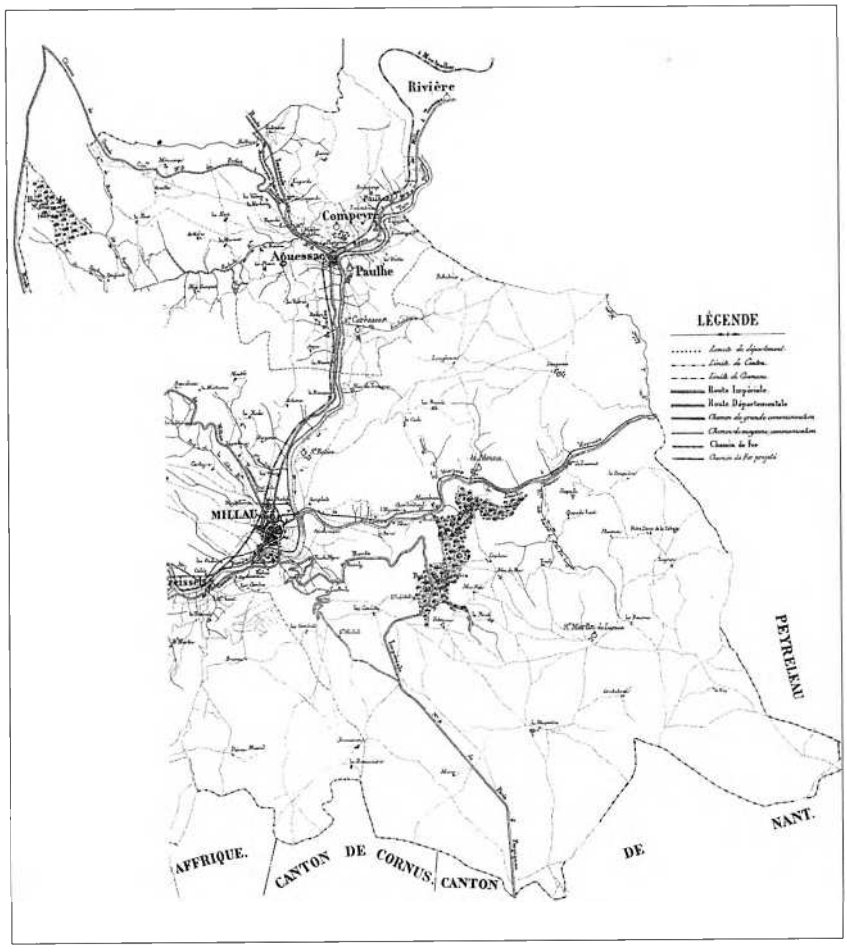

Table des matières

Préface de Jean-Luc GAYRAUD 5
Avant-propos 7
Per legir l'occitan de Roergue 9

LO PAÍS E L'ISTÒRIA
Lo canton de Milhau-est 13
Los aujòls 23
Los cristians, los Germans e l'Aquitania 29
Castèls, glèisas, abadiás 32
Lo temps dels cossolats 36
L'occitan vièlh 53
Dels uganauds als camisards 84
La fin del senhoratge 104
Los temps novèls 136

UN CÒP ÈRA
La vila e los vilatges 175
La bòria 253
L'ostal 313
L'ostalada 335
Musicas, cants e contes del canton de Milhau-est 359
Bibliographie 375
Remerciements 382

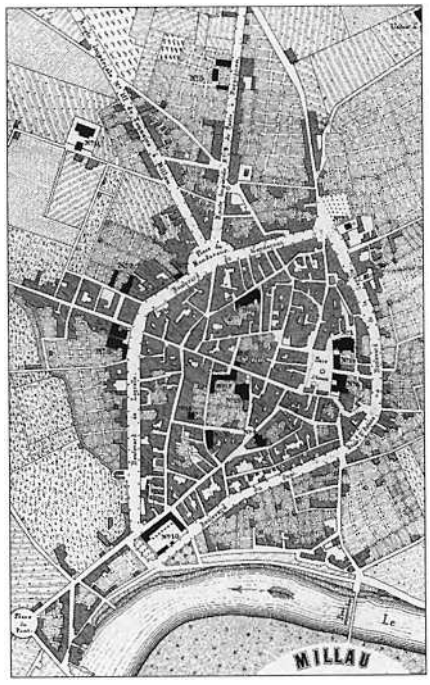

(Coll. Arch. dép. A.)

Dans la même collection :

Aubin	
Baraqueville-Sauveterre	
Belmont-sur-Rance	
Bozouls	
Camarès	
Campagnac	
Capdenac	épuisé
Cassagnes-Bégonhès	épuisé
Conques	
Cornus	
Decazeville	épuisé
Entraygues	épuisé
Espalion	
Estaing	
Laguiole	
Laissac	
Marcillac	épuisé
Millau-ouest	
Montbazens	épuisé
Mur de Barrez	épuisé
Najac	
Nant	
Naucelle	épuisé
Peyreleau	
Pont de Salars	épuisé
Réquista	
Rieupeyroux	épuisé
Rignac	épuisé
Saint-Affrique	
Saint-Amans des Cots	épuisé
Saint-Beauzély	épuisé
Saint-Chély d'Aubrac	
Sainte-Geneviève-sur-Argence	épuisé
Saint-Géniez d'Olt	épuisé
Saint-Rome de Tarn	
Saint-Sernin-sur-Rance	épuisé
Salles-Curan	épuisé
La Salvetat-Peyralès	
Sévérac-le-Château	épuisé
Vezins	
Villefranche de Rouergue	épuisé
Villeneuve	épuisé

Remerciements

L'opération *al canton de Milhau-est* est une réalisation du Conseil général de l'Aveyron et de l'équipe *al canton*-Institut de Culture régionale de la Mission départementale de la Culture. *Un brave mercé a totes los que nos an plan adujats :*

- Jean-Luc Gayraud, conseiller général
- les maires, les municipalités, les secrétaires de mairie :
  N'Agassac : Jacques Commayras,
  Compèire : Aimé Deroussi,
  Milhau : Jacques Godfrain, député,
  Paulhe : Achille Fabre,
- les Archives départementales,
- les Archives de la Ville de *Milhau,*
- les Archives diocésaines de l'évêché de *Rodés,*
- l'Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique aveyronnais,
- le Centre culturel occitan du Rouergue,
- le CREA de *Milhau,*
- le *Grelh roergàs,*
- le Musée du Rouergue,
- le Musée de *Milhau* et la Maison de la peau et du gant,
- la Société des cartophiles et numismates de l'Aveyron,
- la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,
- la Société d'Etudes millavoises,
- les enfants, les professeurs d'école, les parents d'élèves des écoles publiques ou privées du canton de *Milhau-est,*
- tous les partenaires associatifs et institutionnels du canton de *Milhau-est* et les maisons de retraite,
- toutes celles et tous ceux qui, par leur accueil, leurs témoignages, leurs prêts d'objets et de documents, leurs aides de toutes sortes ont permis de mener à bien l'opération *al canton.*

Cassette :

N'Agassac : Agrinier Paulette, Malaval Amans, Robert Octave, Rouffet Odette, Valès Louis,
Compèire : Baudounet Albert, Majorel René, Montrozier Adrienne, Montrozier Lucette, Mouriès Marie-Louise, Soulié Lucien,
Milhau : Chauchard Pierre, Jonquet Jeanne, Rivière Jeanne,
Paulhe : Cartaillac Marie-Louise, Jonquet Julienne,
Las Salas de Curanh : Grimal Arlette...

Lexique :

Baudounet Fernande, Fabre Alain, Majorel René, Majorel Rose, Montrozier Adrienne, Montrozier Pierre, Mouriès Pierre, Ourcival Roland.

Photographies, documents : (Les photographies de groupes dont les rangs sont différenciés se lisent de gauche à droite et de bas en haut)

N'Agassac : Agrinier Paulette (A. P.), Bagnol Alain (B. Al.), Bénézet Henri (B. H.), Gribal Eugène (G. E.), Lacombe Henri (L. H.), Ladet Gaston (L. Gs.), Malaval Amans (M. Am.), Rascalou Jean (R. J.), Rouffet Odette (R. O.), Sarrouy Paulette (S. Pl.), Trémolet Claude (T. C.), Trémolet Jean-Louis (T. J.-L.),

La Cavalariá : Gastal Robert (G. R.),

Compèire : Arnal Lucette (A. L.), Baudounet Albert (B. A.), Baudounet Roger (B. R.), Deroussi Lucette (D. Lt.), Majorel René (M. Rn.), Montrozier Pierre (M. P.), Mouriès Pierre (M. Pr.), Soulié Lucien (S. Lc.),

Comprenhac : Tiquet Françoise (T. F.),

Creissèls : Bernad Paul (B. Pl.), Hortholan Pierre (H. Pr.), Lacour Geneviève (L. G.), Milhavy Raymonde (M. Rm.), Pujol Jean (P. Jen.),

Milhau : Alla Lucien (A. Lc.), Angles Robert (A. Rb.), Archives de la Ville de Millau (Arch. V. M.), Arlès Michel (A. M.), Artières Maurice (A. Mr), Astor Jacques et Martine (A. J. M.), Austruy Charles (A. C.), Burguière Pierre (B. P.), Cammas Claude (C. C.), Causse Georges (C. Gg.), Chauchard Pierre (C. Pr.), Corp Rolande (C. R.), Costecalde Pierre (C. P.), Despériès Jackie (D. J.), Fabre Jean (F. J.), Fabre Jean-Marie (F. J.-M.), Frayssenge Jacques (F. Jc.), Frézal Jacques (F. Jq.), Gleye Suzanne (G. S.), Guérin Marie-Louise (G. M.-L.), Guillon Jean-Paul (G. J.-P.), Kessler Andrée (K. A.), Lacombe Louis (L. L.), Maillé Gérard (M. G.), Maillé Léon (M. Ln.), Maison de la peau et du gant (M. P. G.), Manenq Didier-Firmin, Marcilhac Pierre (M. Pir.), Mézi Jean (M. J.), Musée de Millau (M. d. M.), Pélissier Léone (P. Lén.), Solassol Pierre (S. P.), Vaissière Marc (V. M.), Vernhet Alain (V. A.), Vernhet Denise (V. D.),

Mostuèjols : Despériès Jean-Jacques (D. J.-J.),

Paulhe : Cartaillac Marie-Louise (C. M.-L.), Fabre Achille (F. Ach.), Fabre André (F. A.), Grèzes Louisette (G. L.), Jonquet Julienne (J. Jl.), Lavabre Henriette (L. Hn.), Martin Maria (M. Mr.), Pailhas Léon (P. Ln.), Plombat Jean-Victor (P. Jn.),

Rodés : Archives départementales (Arch. dép. A.), Archives diocésaines (Arch. dioc.), Dhombres Jean (D. Jn), Rouvier Paul (R. P.), Société des lettres (S. d. L.), service *al canton*-Institut de Culture régionale (Al. C.),

La Sala (Decasavila) : Bernad Christian (B. Ch.),

Las Salas de Curanh : Jest Corneille (J. C.),

Sent-Jòrdi de Luzençon : Aussibal Robert (A. R.), Caumes Geneviève (C. G.)...

Réalisation :

- animations scolaires : Pierre Marcilhac.
- assistance de recherche, d'animation et d'édition : Jean-Luc Lafon.
- documentation : Robert Angles, Archives départementales de l'Aveyron, Archives de la Ville de *Milhau,* Lucette Arnal, Association de promotion des métiers et cultures populaires, Robert Aussibal, Henri Bénézet, Rolande Corp, Pierre Costecalde, Jean Dhombres, Louisette Grèzes, Julienne Jonquet, Andrée Kessler, Maison de la peau et du gant, Pierre et Pierrette Marcilhac, Maria Martin, Jean Mézi, Pierre Mouriès, Musée de Millau et les Amis du Musée, Léone Pélissier, Jean Pujol, Ghyslaine Rabier, Jean Rascalou, Paulette Sarrouy, Société des lettres, Pierre Solassol, Claude Trémolet, Alain Vernhet...
- maquette : Christian-Pierre Bedel, Jean-Luc Lafon, Patricia Pallier.
- photographies : Louis Balsan (fds. B. L.), Christian-Pierre Bedel (B. C.-P.), Jean Pujol (P. Jen.)...
- prise de contact, identification, saisie complémentaire : Charlotte Villefranque.
- transcriptions : Christian-Pierre Bedel, Jean-Luc Lafon, Patricia Pallier.

Témoignages :

A. H. : Aldebert Hervé, né en 1909.
A. G. : Artières Georges, né en 1929 à *Milhau.*
A. Gg. : Alibert Georges, né en 1921 à *Rodés.*
A. L. : Arnal Lucette, née en 1936 à *Compèire.*
A. Lc. : Alla Lucien, né en 1920 à *La Canorga (48).*
A. M. : Arlès Michel, né en 1941 à *Milhau.*
A. O. : Alla Odette, née Carrière en 1924 à *Milhau.*
A. P. : Agrinier Paulette, née Imbert en 1938 à *La Ferrièira de Sent-Ginièis d'Òlt.*
A. Pl. : Alric Paulette, née en 1920 à *Milhau.*
B. A. : Baudounet Albert, né en 1919 à *Compèire.*
B. F. : Baudounet Fernande, née Grèzes en 1927 *als Òrts de N'Agassac.*
B. J. : Boyer Jean, né en 1941 à *Solòbres.*
B. J.-M. : Burguière Jean-Marie, né en 1938 à *Laissac.*
B. P. : Burguière Pierre, né en 1943 à *Boason.*
B. R. : Baudounet Roger, né en 1922 à *Compèire.*
B. Rg. : Boudes Roger, né en 1942 à *Sent-Jòrdi.*
C. C. : Cammas Claude, né en 1931 à *Milhau.*
C. Gg. : Causse Georges, né en 1940 à *La Cobertoirada.*
C. J. : Cabantous Jean, né en 1908 à *La Grava de Milhau.*
C. M. : Cammas Monique, née Molinier en 1930 à *Riom (63).*
C. M.-L. : Cartaillac Marie-Louise, née Froment en 1921 à *Paulhe.*
C. Mr. : Causse Maryse, née Fabre en 1938 *al Molnar de Milhau.*
C. P. : Costecalde Pierre, né en 1934 à *Milhau.*
C. Pr. : Chauchard Pierre, né en 1937 à *Milhau.*
C. R. : Corp Rolande, née Valette en 1943 à *Milhau.*
C. Rm. : Carrier Raymonde, née en 1911 à *Milhau* (enquête Jacques Frayssenge).
D. A. : Douziech Augusta, née Douziech en 1916 à *Vesinh.*
D. E. : Duchesne Emilienne, née Briançon en 1912 à *Milhau.*
D. L. : Douziech Louis, né en 1907 à *Curanh.*
D. Lc. : Douziech Lucette, née en 1939 à *Las Salas.*
Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983 : Enregistrements conservés au Musée de *Milhau* (fonds Amis du Musée), effectués par l'Association de promotion des métiers et cultures populaires dans les années 1982-1983.
F. A. : Fabre André, né en 1939 à *Paulhe.*
Fabre Georgette, née Verdier en 1938 à *Pradas de Salars.*
F. Al. : Fabre Albert, né en 1932 à *Montjòus.*
F. F. : Fortunado François, né en 1916 à *Bedarius (34).*
F. H. : Frayssenge Henri, né en 1921 à *Milhau* (enquête Jacques Frayssenge).
F. L. : Frézal Jacques, né en 1941 à *Milhau.*
F. J.-M. : Fabre Jean-Marie, né en 1919 à *Milhau.*
G. A. : Grèzes Antoinette, née Causse en 1915 à *Milhau.*
G. Ag. : Guiraud Auguste, né en 1927 à *La Blaquièira.*
G. A.-M. : Guillon Anne-Marie, née Billard en 1924 à *Milhau.*
G. An. : Giral André, né en 1918 à *Vebron (48).*
G. Ar. : Grimal Arlette, née Vigroux en 1935 à *Vilafranca de Panat.*
G. E. : Gribal Eugène, né en 1930 à *N'Agassac.*
G. G. : Girard Georges, né en 1919 à *Milhau.*
G. H. : Guipponi Henriette, née en 1912 à *L'Arbussèl de Sent-Cís.*
G. J. : Gély Joseph, né en 1921 à *Revens (30).*
G. J.-P. : Guillon Jean-Paul, né en 1960 à *Milhau.*
G. L. : Grèzes Louisette (Anaïs), née Castan en 1925 à *Bèlmont.*
G. Lc. : Giral Lucette, née Jammes en 1919 à *Milhau.*
G. M. : Grèzes Marcel, né en 1943 à *Milhau.*
G. Mc. : Granier Marcel, né en 1935 à *L'Escorbiac de L'Estrada.*
G. M.-L. : Guérin Marie-Louise, née Canivenc en 1918 à *Milhau.*
G. M.-R. : Guiraud Marie-Rose, née Py en 1929 *al Pinèl de Milhau.*
G. O. : Gastal Odile, née Cartaillac en 1940 à *Paulhe.*
G. R. : Gastal Robert, né en 1938 *al Mas de Trauca de Milhau.*
H. P. : Héran Paul, né en 1907 à *Milhau.*
Jammes Arthur, né en 1913 à *Milhau.*
J. J. : Jonquet Jeanne, née en 1921 à *La Blaquièira.*
J. Jl. : Jonquet Julienne, née Guy en 1920 à *Vesolhac.*
K. A. : Kessler Andrée, née Vaissière en 1925 à *Milhau.*
Lacombe Louis, né en 1921 à *Montpelhièr (34).*
Lavabre Henriette, née Julien en 1919 à *Carbassàs.*
L. F. : Lavabre Fernand, né en 1920 à *Paulhe.*
L. Gs. : Ladet Gaston, né en 1921 à *N'Agassac.*
L. H. : Lacombe Henri, né en 1914 à *Sent-Bausèli.*
L. Lc. : Ladet Lucette, née Fages en 1926 à *N'Agassac.*
L. P. : Lavabre Paul, né en 1910 à *Ribièira.*
M. A. : Maillé Augustin, né en 1903 à *Potensac de Milhau.*
M. Ad. : Montrozier Adrienne, née Caubel en 1932 à *Castelnòu-Pegairòls.*
M. Am. : Malaval Amans, né en 1915 à *Castelnòu.*
M. C. : Maillé Charles, né en 1926 *al Mas-Naut de Milhau.*
M. Cb. : M. Cabassut. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983.*
M. Cn. : M. Canivenc, né en 1900 à *Milhau. Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983.*
M. F. : Manenq Firmin (Didier), né en 1909 à *La Vèrnha de Severac.*
M. G. : Maillé Gérard, né en 1932 *al Mas-Naut de Milhau.*
M. J. : Mézi Jean, né en 1924 à *Sent-Miquèl del Larzac.*
M. L. : Montrozier Lucette, née Barascud en 1919 à *Palhàs de Compèire.*
M. Ln. : Maillé Léon, né en 1944 à *Milhau.*
M. M. : Mercier Marcelle, née Ayffre en 1913 à *Sent-Bausèli.*
M. Mar. : Martin Marina, née en 1917 à *La Panosa de Severac-lo-Castèl.*
M. M.-L. : Mouriès Marie-Louise, née Graille en 1938 à *Verrièiras.*
Mme C. : Mme Cabassut. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983.*
Mme Cn. : Mme Canivenc. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983.*
Mme V. : Mme Viala, née en 1909. *Enreg. M. d. M.-A. P. M. C. P., 1982-1983.*
M. Mr. : Martin Maria, née Sigaud en 1925 à *Vesinh.*
M. M.-T. : Maillé Marie-Thérèse, née Jeanjean en 1928 à *Sent-Salvari.*
M. P. : Montrozier Pierre, né en 1928 à *Compèire.*
M. Pr. : Mouriès Pierre, né en 1941 à *La Garda de Compèire.*
M. R. : Majorel Rose, née Pons en 1923 à *Compèire.*
M. Rg. : Maury Roger, né en 1943 à *Milhau.*
M. Rn. : Majorel René, né en 1921 à *Seta (34).*
Ostal de la cerièira de Paulhe : Maryse Cartaillac, Jean Costes, Achille Fabre, Gérard Grèzes, Julienne Jonquet, Pierre Julien, Léon Pailhas.
P. J. : Pailhas Jeanette, née Aubeleau en 1933 à *Còsta de Vesinhs.*
P. Jn. : Plombat Jean, né en 1946 à *N'Agassac.*
P. L. : Pailhas Louis, né en 1902 à *Paulhe* (enquête Pierre Marcilhac).
P. Ln. : Pailhas Léon, né en 1930 à *Paulhe.*
R. B. : Rabier Blandine, née Berthomieu en 1917 à *Las Salas.*
R. F. : Réunion à la maison de retraite Les Fleurines de *Milhau* avec : Delfau Alice, née Julien en 1907 à *Milhau,* Dumas Lucienne (Julia), née Rigal en 1920 à *Sent-Laurenç d'Òlt,* Galière Maria, née Mandago en 1909 à *Sent-Leòns,* Hot Denise, née Viallettes en 1927 *al Minièr del Vialar del Tarn,* Julien Lucie (Eulalie), née Derrouch en 1913 *al Bruèlh del Monastièr (48),* Latard Solange, née Marinier en 1907 à Vaudreuille (31), Maury Marcelle, née Agrinier en 1916 à *N'Agassac,* Verdier Albert, né en 1912 à *Montjòus.*
R. J. : Rascalou Jean, né en 1927 à *N'Agassac.*
R. Jn. : Rivière Jeanne, née en 1909 à *Milhau.*
R. O. : Rouffet Odette, née Costecalde en 1923 *al Borg de Severac-lo-Castèl.*
R. Oc. : Robert Octave, né en 1921 à *N'Agassac.*

R. Y. : Reynes Yvonne, née en 1912 à *Cruèjols.*
S. A. : Sales André, né en 1926 à *Sent-Pèire de Gorgàs.*
S. G. : Sabde Georges, né en 1915 à *Milhau.*
S. L. : Soulié Léa, née Vézinet en 1925 à *Solòbres.*
S. Lc. : Soulié Lucien, né en 1927 à *Compèire.*
S. P. : Solassol Pierre *(Pèire de Veirau),* né en 1934 à *Milhau.*
T. A. : Teysseyre Aimé, né en 1918 à *Milhau* (enquête Jacques Frayssenge du 20 mars 1980).
T. C. : Trémolet Claude, né en 1958 à *N'Agassac.*
T. G. : Trémolet Gabriel, né en 1921 à *Milhau.*
T. L. : Trémolet Lucie (Marie), née Collière en 1922 à *La Crèssa.*
V. D. : Vernhet Denise, née en 1932 à *Milhau.*
V. F. : Veyrier François, né en 1922 à *La Blaquièira.*
V. G. : Vézinet Gisèle, née Maury en 1927 à *Milhau.*
V. L. : Valès Louis, né en 1923 à *Montpelhièr.*
V. P. : Vézinet Pierre, né en 1926 à *Paulhe.*
V. Pl. : Vézinet Paul, né en 1919 à *Rojòlas de Sent-Jòrdi.*
V. R. : Veyrier Raymond, né en 1908 à *La Blaquièira.*

© Mission départementale de la Culture
I.S.B.N. 2.907279-59-9
I.S.S.N. 1151-8375

Photocomposition, photogravure et impression
Imprimerie MAURY – 21, rue du Pont de Fer – 12100 MILLAU
N° d'imprimeur : G03/28170M

Dépôt légal : novembre 2003

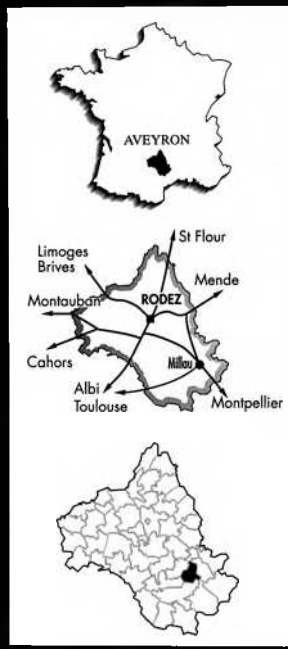

AVEYRON
CONSEIL
GENERAL

38.11 €

